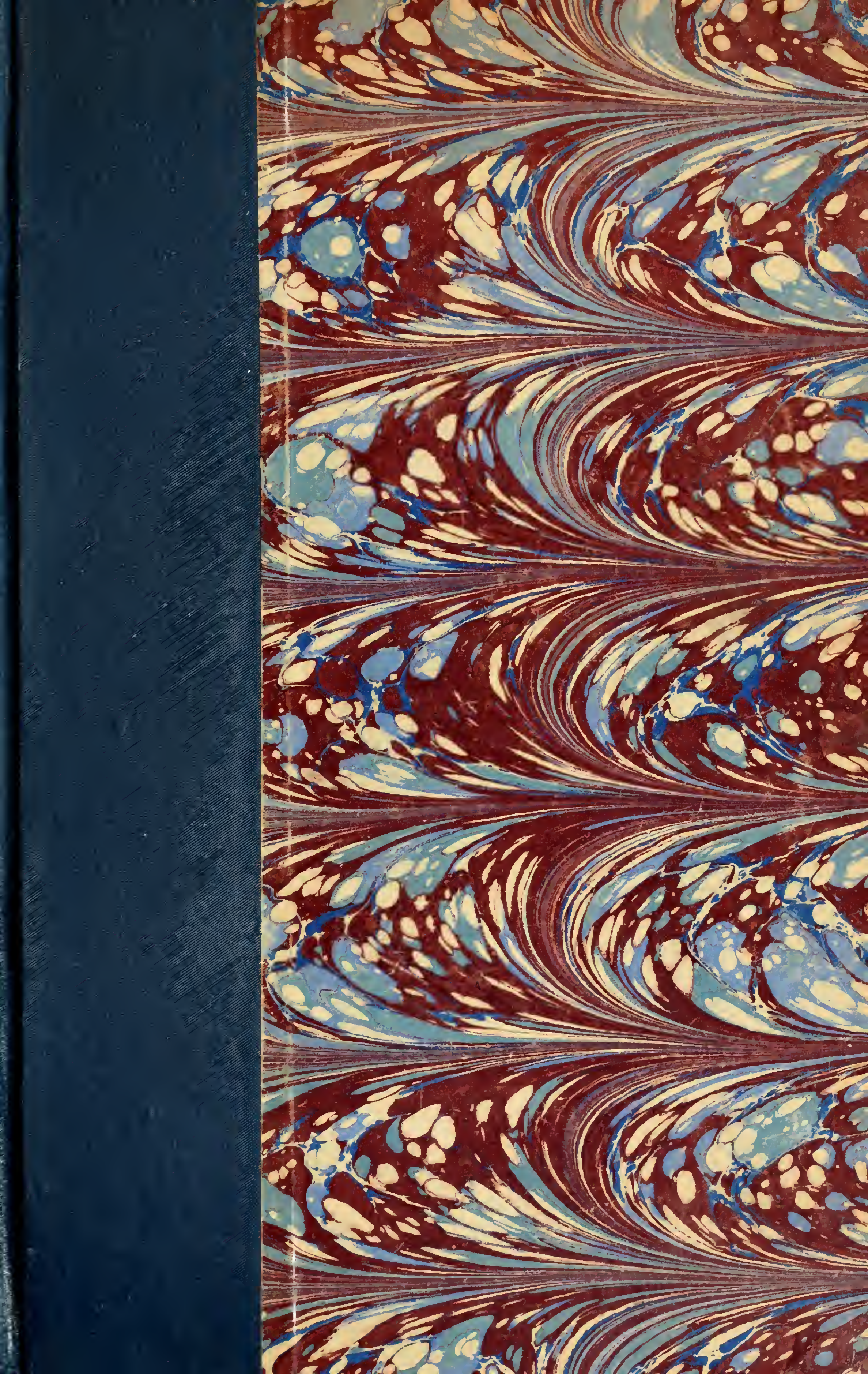


L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

Cherchez et vous trouverez



Il se faut s'entraider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTI NS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS, NOUVELLES DE LA LITTÉRATURE,
D'ART, D'ÉRUDITION ET D'HISTOIRE, OFFRES ET DEMANDES,
ÉCHANGES, LISTE ET COMPTE RENDU DES VENTES PUBLIQUES, ACQUISITIONS
ET MOUVEMENT DES BIBLIOTHÈQUES, DES ARCHIVES,
DES COLLECTIONS ET DES MUSÉES

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

39e ANNÉE — 1903

DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS

L'INTERMEDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31 bis

XLVIIIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* — 10 Juillet 1903

39e Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1009 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Jean d'Aulon, l'écuyer de Jeanne d'Arc. — Que sait-on de ce personnage dont on trouve le nom écrit d'Aulon. Daulon et d'Olon ? De quel pays était-il originaire, à quelle famille se rattache-t-il ? Si la question a été étudiée, où et par qui ? Arch. Cap.

Jean d'Aulon, écuyer et maître d'hôtel de Jeanne d'Arc, par le vicomte Oscar de Poli. *Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1901.

Bonaparte fiancé à Mlle Montansier. — Je vois dans le *Figaro* du 26 juin 1903 que M. Jules Claretie revient encore sur cette légende, et, qui plus est, semble l'admettre : « La Montansier, écrit l'académicien, *qui faillit devenir madame Bonaparte.* »

Cette supposition n'est-elle pas bien osée ? Que Bonaparte, lieutenant d'artillerie, ait été dans les salons de la Montansier, comme tout le monde, rien de plus vraisemblable. Certains mémoires du temps déclarent même qu'on l'y a vu. Mais ce qu'il ne faudrait pas oublier, c'est qu'en 1795, date approximative de cette rencontre, la Montansier, qui vit au su de tout le monde avec Neuville qu'elle épousera plus tard. est âgée de *soixante-cinq ans* et que Bonaparte n'en a que *vingt-six*. Voilà pourquoi, malgré la conviction du sympathique administrateur de la Comédie française, j'ai de la peine à croire qu'il fût jamais question d'une semblable union ! H. Lyonnet.

Descendance d'un ministre de la guerre. — Louis-Antoine *Pille*, général de brigade, fut commissaire de l'organisation et du mouvement des armées de terre, du 18 avril 1794 au 3 novembre 1795, période pendant laquelle les ministères étaient supprimés ; et il figure à bon droit sur la liste des ministres de la guerre placée en tête de l'*Annuaire*.

Quels sont actuellement ses descendants ou héritiers ? Nolliacus.

Gaspard Hauser et la duchesse de Bade. — Dans son dernier volume de Souvenirs, le comte de Reiset donne à entendre, d'une façon très claire, que Gaspard Hauser était le fils (volé) de Stéphanie de Beauharnais, grande duchesse de Bade. Cet enfant légitime du grand duc et de la grande duchesse de Bade aurait été enlevé pendant une maladie et remplacé par un enfant mort, dont la vue fut refusée à la grande duchesse. On voulait ainsi empêcher la postérité d'une Beauharnais d'arriver au pouvoir.

La question a-t-elle jamais été élucidée ?
M. S. H.

***

Tout en renouvelant cette rubrique, qu'il nous soit permis de rappeler que notre correspondant trouvera dans les tomes XIX et XXIV, une documentation abondante sur ce sujet fertile. La question de l'existence et de la non existence s'est posée dans nos colonnes, l'archiviste de Nuremberg a répondu en indiquant qu'il existait, dans cette ville, des pièces authenti-

ques nombreuses concernant cet enfant.

Des renseignements très précis sont même donnés, (t. XXIV, colonne 865), sur son origine comme fils de la grande duchesse de Bade.

Le signataire de la réponse ajoute :

J'aurais désiré pouvoir placer ici tout ce quim'a été raconté de curieux touchant cette histoire, mais, ne voulant rien avancer qui ne soit rigoureusement exact, j'attendrai que les circonstances me permettent de compléter ces détails pour les communiquer aux lecteurs de l'*Intermédiaire*.

Il y a douze ans de cela : il n'est venu aucun renseignement nouveau. A la faveur de la question posée, pouvons-nous nous permettre d'insister auprès de notre correspondant, au cas où il aurait été, depuis, instruit de faits neufs et probants touchant cette illustre naissance ?

—

Une lettre de la duchesse de Berry en 1842. — Le docteur Delaunay, mort à Asnières en 1887, avait été appelé auprès du comte de Chambord, lors de son accident en 1842. J'ai trouvé après la vente qui a été faite, dans des vieux papiers, la lettre ci-jointe, plus quelques pages du rapport médical sur l'accident du comte de Chambord, rapport fait par le docteur ; malheureusement, il est incomplet.

Brunsée 18 avril 1842.

J'ai reçu avec grand plaisir votre lettre, qui m'a été apportée par l'excellent docteur de Launay, mon fils a été enchanté de le voir, et nous lui avons su gré, l'un et l'autre, du bon sentiment qui l'avait porté à entreprendre son voyage.

Un cœur comme le sien aura trouvé sa récompense dans la satisfaction plus complète que l'habileté de son art a pu lui donner, pour reconnaître que, grâce à la Providence, il ne restera aucune trace du fatal accident auquel vous avez pris tant de part. Le retour de votre ami et son rapport, vous auront fait partager, ainsi qu'à tous les bons Français, l'entière sécurité, qui nous est enfin rendue, après les longues souffrances, qui ont éprouvé la patience de mon fils, et montré son courage, et qui ont dû accorder la foi, dans les destinées que son droit lui réserve pour le bonheur de la France.

Vous êtes, Monsieur, l'un des plus fidèles, et des plus fervents appuis de ce droit, Henri et moi, aimons à le reconnaître, et je me plais aussi à vous assurer de mon estime et affection. MARIE CAROLINE.

A quel fidèle ami la duchesse de Berry adressait-elle cette lettre, qui n'a pas de souscription ?

Un de nos savants collègues pourrait-il nous renseigner à ce sujet ?

Madame V. VINCENT.

—

Lettres patentes. — Pourquoi les lettres patentes portant érection de terres en dignité, union de fiefs, changement de noms et d'armes, etc , sont-elles toujours (je crois, du moins) datées seulement de l'année et du mois, sans indication de quantième ? Connaît-on des exceptions ?

P. DU GUÉ.

—

Charlotte Atkyns. — Quelque obligeant intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements sur madame Charlotte Atkyns, née Walpole, originaire de Kettringham (Angleterre, Norfolk) qui vint en France vers 1796, et s'efforça, par tous les moyens, de sauver Marie-Antoinette hors du Temple ?

C. B.

—

La duchesse de Bouillon. — Dans ses *Mémoires*, le marquis d'Argenson dit de cette grande dame :

Cette princesse du quai des Théatins était empoisonneuse et assassineuse...

L'allusion est évidente ; mais il est à peu près prouvé aujourd'hui que la mort d'Adrienne Lecouvreur doit être attribuée à une cause naturelle et non à une manœuvre criminelle de la duchesse de Bouillon. Toutefois, la phrase si nette et si coupante dans son laconisme, du mémorialiste, semble affirmer que la « princesse du quai des Théatins » faisait métier d'empoisonner et d'assassiner les gens. A-t-on chargé sa mémoire d'un autre crime que celui qui lui est habituellement reproché ? SIR GRAPH.

—

Le tombeau de Brizard, de la Comédie française. — Les frères de Goncourt rapportent dans leur *Société française sous le Directoire*, et d'après les *Semaines critiques*, vol. II, que la pierre du tombeau de Brigard (l'illustre père noble de la Comédie française), portant la longue et pompeuse épitaphe composée par Ducis, et reproduite par Lemazurier — que cette pierre, disons nous, se trouvait chez un marbrier à la barrière

Saint-Jacques, avec les cippes, colonnes et dépouilles des cimetières des églises, pendant la Révolution.

Brizard mourut le 30 janvier 1791. — Où fut-il enterré ?

Il laissait une veuve et des enfants. Est-il supposable qu'un homme de bien, aussi estimé que Brizard, fût tombé dans l'oubli le plus complet deux ans après sa mort ; que sa famille eût laissé profaner sa tombe ?

L'épitaphe de Ducis — 24 lignes, pas moins — est-elle toujours restée chez le marbrier où on l'a vue ? Que sait-on de la sépulture de Brizard ? L'épitaphe de Ducis figura-t-elle jamais sur cette tombe ? H. LYONNET.

—

De Forestier. — Qui pourra me renseigner, si *Aimé-René-Victor de Forestier* marié le 9. 12. 1852 (Paris, mairie du VI[e] arrondissement) à *Louise-Françoise-Félix Cornu*, est créé *vicomte* et à quelle date ? Leur fille, *Sophie-Félicia-Aimée*, mariée à Paris (mairie du 1[er] arr.) le 4. 10. 1854, au comte Charles-Henri-Félix Dumonceau, porte, en Hollande, le titre de *vicomtesse* : comment ?

M. G. WILDEMAN.

—

Famille de Gaigne de Sonnenthal. — André Gagne ou de Gaigne, d'une famille bourguignonne, émigra en Lorraine à l'époque de la Ligue et y fit souche. Un de ses descendants, Alexis-Toussaint de Gaigne, né en 1741, officier au régiment de Murray-Infanterie, avait épousé, en 1783, Antoinette de Froly de Sonnenthal. A-t-il laissé postérité ?

NOLLIACUS.

—

L'évêque Jean-François de la Marche. — J'accueillerai avec reconnaissance tout renseignement sur Jean-François de la Marche, dernier évêque de Saint-Pol de Léon, émigré, qui vint à Londres vers 1802 et y mourut le 25 novembre 1806. A-t-il laissé des héritiers ou des parents en France ? Sait-on où se trouvent ses papiers ? C. D.

—

La famille de La Tour d'Auvergne. — On lit dans le *Journal officiel* du 8 juin qu'il est accordé à madame Jeanne-Gabrielle de La Tour d'Auvergne, veuve de M. Robert, lieutenant, une pension de 883 francs. Madame Robert est-elle de la famille du premier grenadier de France ? Sait-on à quelle arme appartenait son mari ? P. SONPIN.

—

Neukirchen de Nyvenheim. — Je n'ai pu trouver les dates de naissance et de mort de la duchesse de Brancas, née Nyvenheim (mariée vers 1774), ni son degré de parenté exact avec la duchesse de Polignac du même nom. Un collaborateur pourrait-il m'y aider ? H. DE W.

—

Marc-Antoine Parelles. — Trouvé sur un joli portrait d'enfant, dans le goût de Greuze, cette signature : *Marc-Antoine Parelles-Pinxit 1764*.

Un de nos érudits collaborateurs pourrait-il dire quel était ce Parelles, où il est né, et si on rencontre ses tableaux dans des musées de province ? P.

—

Une mésaventure de Mlle Raucourt.

Des lettres de Hambourg (disent les Mémoires de Bachaumont en juillet 1778) apprennent que Mlle Raucourt, qui s'était retirée dans cette ville avec la demoiselle Rouck, s'y étant permis des escroqueries, qui ont attiré l'attention de la police, ces deux courtisanes, malgré l'étalage de leurs charmes, ont été condamnées à être marquées, fouettées et bannies. Quelle chute pour l'une dont les débuts à la Comédie française lui avaient attiré une célébrité sans exemple jusque-là ; et pour l'autre ayant vu dans ses fers le frère d'un grand roi (le prince Henri de Prusse, paraît-il).

Cette anecdote est-elle exacte ?

ALPHA.

—

Famille Sallier. — Existe-t-il encore des descendants de la famille Sallier ?

Cette famille qui a fourni un abbé Sallier, professeur d'hébreu, membre de l'Académie, et plusieurs conseillers et présidents à la Cour des Aydes, dont l'un fut guillotiné pendant la Terreur, était encore représentée, en 1831, par M. Sallier, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Je perds ensuite la trace de cette famille, dont le rôle dans la société parlementaire

au XVIIIe siècle, a été assez important, et sur laquelle tous les renseignements me seraient précieux. P. DE BEAUCHÈNE.

—

Famille Tenaille. — Que sait-on des origines prétendues écossaises d'une famille Tenaille, dont le premier membre connu fut Etienne Tenaille, né en 1716, procureur du roi à Mailly-la-Ville ; famille à laquelle appartiendrait Tenaille de la Motte, garde du corps qui mourut en défendant les appartements de Marie-Antoinette aux Tuileries et dont descendrait l'historien ministre Tenaille de Vaulabelle.

Ses armoiries? Ses descendants actuels? Leur résidence? MARIE DAVIE.

—

Worlhée et Tyskiewicz. — Charles-Maurice de Talleyrand, le célèbre évêque d'Autun, prince de Bénévent, de Dino, etc., se maria, je voudrais savoir où, le 20 août 1802, avec Catherine Noël Worlhée, épouse divorcée de Georges Grant, qu'il avait connue à Hambourg, à son retour d'Amérique, et qui mourut le 10 décembre 1835.

Il décéda à Paris le 17 mai 1838 et fut inhumé dans la chapelle de l'hospice de de Valençay (Indre) à côté de Marie-Thérèse Tyskiewicz, nièce de Poniatowski. Qui pourrait me renseigner sur ces deux dames dont la seconde avait donné à l'hospice de Valençay un magnifique calice d'or ayant appartenu au pape Pie VI ? LN. G.

—

Représentations à bénéfice. — Elles datent de loin. Les comédiens, jadis, en usaient et abusaient pour leur propre compte. Mais les représentations à bénéfice pour les pauvres remontent à une époque moins éloignée. Connaît-on la première en date ? SIR GRAPH.

—

Tartuffe. — On l'écrit tantôt avec deux f. tantôt avec un seul. Quelle est la véritable ortographe et la plus rationnelle ? J. C.

—

Ventes de livres sur la chasse. — Souhart, dans sa bibliographie de la chasse, indique comme dernières ventes de livres intéressant la chasse, les catalogues : Yemeniz 1867 env. 50 Nos ; baron J Pichon 1869 plus de 200 Nos ; L. B. Huzard 1879 150 Nos ; de Béhague 1880 22 Nos ; Lavallée 1882 350 Nos. Pourrait-on nous indiquer les ventes intéressant la chasse qui furent faites de 1882 à 1902, avec le nombre approximatif de Nos proprement cynégétiques ? N.

—

La signature typographique. — La discussion très intéressante, ouverte en ce moment par l'*Intermédiaire* sur l'usage du *de*, notamment dans la signature des lettres, m'incite à poser une question, à un tout autre point de vue, toujours en ce qui concerne les signatures.

Mais, auparavant, je demande la permission de faire une remarque au sujet du *de* particule. Nos très honorables confrères semblent croire que *de*, avant un nom patronymique, est une marque de noblesse. Qu'ils me permettent de leur dire que c'est là, du moins à mon humble avis, une erreur absolue. Le *de* n'est et n'a jamais été une preuve de noblesse. Il en est, tout au plus, une présomption. Je connais des personnes qui portent un *de* avant leurs noms et qui ne sont pas nobles du tout.

Il y a, par contre, de nombreuses familles nobles qui n'ont pas de *de* avant leur nom telles les Molé, autrefois ; et aujourd'hui les Séguier, les Decazes, les Beyens, les Greffulhe, les Murat, les Pasquier, etc. etc.

Cette remarque faite très modestement, voici, maintenant, la question que je voudrais poser : Dans les journaux, à moins de cas très rares, les signatures des articles sont toujours composées par les protes de la façon suivante : le prénom de l'auteur en petits caractères ; le nom patronymique en caractères plus importants. Presque jamais on ne voit le prénom et le nom en mêmes caractères. Pourquoi ? Dans les différents journaux où j'ai écrit, j'ai été obligé de lutter avec les protes, pour qu'ils consentissent à composer mon prénom en mêmes caractères que mon nom patronymique. Lorsque je leur demandais le motif de cette anomalie, ils répondaient : « C'est l'usage ». Pas moyen de les faire sortir de cette explication qui n'en est pas une. Je constate, du reste, tous les jours, avec plaisir, que l'*Intermédiaire* compose le prénom et le nom des

signataires des articles en caractères semblables. Il agit de même pour le nom de la rue : *Victor Massé*. Mais il en use autrement avec les noms de notre excellent et sympathique directeur. Il lui donne un petit prénom et un nom patr onymique plus important. Pourquoi ? Anomalie typographique qui cesse à partir de ce jour.

Cette anomalie se retrouve sur les couvertures de certains livres, pour le nom de l'auteur, et sur certaines cartes de visite. Il y a sûrement à cela un excellent motif ; je serais bien reconnaissant qu'on me le fît connaître. Moi, quand je signe, j'écris mon prénom aussi gros que mon nom. Je fais de même avec mes initiales.

Ainsi je ne signe pas J. L. mais

J. L.

—

Le sonnet de Plantin, sur « le Bonheur de ce monde ». — On a souvent reproduit le beau sonnet qui se trouve encadré dans un des salons du Musée Plantin, à Anvers :

Avoir une maison commode, propre et belle,
Un jardin tapissé d'espaliers odorans,
Des fruits, d'excellent vin, peu de train, peu [d'enfans
Posséder seul, sans bruit, une femme fidèle ;

N'avoir dettes, amour, ni procès, ni querelle,
Ni de partage à faire avecque ses parens,
Se contenter de peu, n'espérer rien des Grands,
Régler tous ses dessins sur un juste modèle ;

Vivre avecque franchise et sans ambition,
S'adonner sans scrupule à la dévotion,
Dompter ses passions, les rendre obéissantes ;

Conserver l'esprit libre et le jugement fort,
Dire son chapelet en cultivant ses entes:
C'est attendre chez soi bien doucement la [mort.

Ce sonnet a toujours passé pour être de l'imprimeur Plantin, et c'est sous ce nom qu'il figure dans le *Catalogue du Musée Plantin-Moretus* (5e édition ; Anvers, Buschmann, 1902 ; p. 51), rédigé par le conservateur, M. Max Rooses.

Dans un article de la *Revue bleue* du 20 juin 1903, page 800, ayant pour titre la *Maison de campagne*, l'auteur, M. Richard Cantinelli, attribue « ces vers peu connus à M. de Bordelon ».

M. Richard Cantinelli — ou l'un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* — pourrait-il fournir la preuve de l'exactitude de cette attribution ?

Quel est ce M. *de* Bordelon ? Ne s'agirait-il pas de l'abbé Laurent Bordelon, né à Bourges en 1652, mort à Paris en 1730, et auteur des *Tours de maître Gonin* (1713, 2 vol.) ? ALBERT CIM.

Interm. XLI ; XLII.

—

Strasbourg. — Dans sa remarquable et courageuse *Lettre de Fénelon à Louis XIV* (1825, in-8, Renouard, portraits de Louis XIV et Fénélon), Fénélon écrit, page 21 :

Vous avez cherché, dans le traité de Westphalie, des termes équivoques pour surprendre Strasbourg. Jamais aucun de vos ministres n'avait osé, depuis tant d'années, alléguer ces termes dans aucune négociation, pour montrer que vous eussiez la moindre prétention sur cette ville. Une telle conduite a réuni et animé toute l'Europe contre vous.

Est-ce vrai ? NAUROY.

—

Pour conduire les Français, il faut avoir une main de fer recouverte d'un gant de velours. — De qui est le mot ? Charles X déclarait le tenir de Bernadotte (*Souvenirs du marquis Armand d'Hautpoul. Quatre mois à la cour de Prague. L'éducation du duc de Bordeaux (1833-1834)*. 1903, in-8, Plon, 309). Et, en effet, je l'ai toujours vu attribuer à Bernadotte. Mais un petit livre de *Pensées* de Napoléon (rien de Napoléon III), que j'ai cité sous la rubrique *César et Mazzini*, l'attribue à Napoléon, sans indication de source. Qui a raison ?

NAUROY.

—

Un jeu « l'entrepelis ». — Dans un document daté de 1465 et portant réglement de réformation de l'antique et importante maladrerie d'Yerme en Savoie ; fondée au XIIe siècle, on lit, entre autres curieuses et minutieuses réglementations, que le malade reçu en cette réproserie,

prometra de s'abstenir du jeu de hasard et de tout autre jeu défendu de fortune et de hasard, mais s'il y veut jouer, que ce soit à ce jeu qui est une source de vertus et qui s'appelle *Entrepelis*, selon ce qui est dit au IIIe Ethique, jeu d'industrie et non de hasard.

Que peut être ce jeu vertueux nommé en latin *Entrepelis* ? J. L.

Battre la tablette. — Je relève ce qui suit dans les *Mémoires* (manuscrits). *Pour l'abbaye de Fécamp* (Archives nat., L. 215) :

Le 13e de novembre 1704, ceux des écoliers qui étoient exempts de matines, trouvèrent dans le lieu où ils allaient réciter leur office, des chaises à demi-brûlées, et disposées pour mettre le feu à cet endroit-là. Sept jours après, à l'aspersion de complies, un convers qui alloit monter l'horloge, aperçut encore le feu dans la classe. Il *battit la tablette* et la communauté accourut et arrêta l'incendie...

Cette *tablette* était sans doute un appareil composé de deux planches ou *tablettes* qui servait à réunir habituellement la communauté ?

Dom Bouillart, aux notes de son *Histoire de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, 1724, dit ceci, page CXXXIV :

Timbre. Façon de cloche sur laquelle l'on met un marteau que l'on fait tomber dessus pour la faire sonner.

Tablette. Petite planche de bois où sont attachés des petits marteaux ou anneaux.

Palloy se servait d'une *cliquette*, pour rassembler les ouvriers de la Bastille, ce qui lui permit, dit-il, dans une note datée de 1826, « de prévenir des émeutes que cherchaient à exciter parmi eux les ennemis de la Révolution. »

Voilà, je crois, des mots assez peu souvent employés. Larousse, notamment, ne donne pas le premier. V. A.

—

« Pour toujours... » etc. Quel est l'auteur ? — Un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourra-t-il nommer l'auteur des vers suivants et l'endroit de leur publication ?

Pour toujours
Ce rivage
Est sans nuit, sans orage.
Pour toujours
Cette aurore
Fait éclore
Nos beaux jours.
C'est le port
De la vie,
C'est le sort
Qu'on envie
Le monde et ses faux attraits
Sont-ils faits
Pour nos regrets ?
Non, jamais !
Lieux propices,
Vous n'offrez que délices.
Non jamais !
Cet empire
Ne respire
Que la paix.

PAUL LEVERKÜHN.

—

Une œuvre d'art à rechercher. — De quelle époque date le premier dessin ou le premier tableau qui représenta l'épisode historique du 18 Brumaire ?

PAUL EDMOND.

—

Cavalerie de Saint-Georges. — Quelle est l'ancienneté et l'origine de cette expression qui doit être ancienne, et même peut-être vieille d'un siècle ? On entend sous ce nom, parce qu'elle vaut une véritable cavalerie de guerre, l'action des fonds secrets dépensés par le gouvernement anglais sur le Continent pour le succès de sa politique, en paix comme en guerre. Son nom n'est pas malaisé à comprendre quand on connaît l'or anglais qui porte à l'avers le portrait du souverain et au revers l'image du patron national de l'Angleterre, c'est-à-dire saint Georges *à cheval* terrassant le dragon.

G. SERVANDY.

—

Le sire de Vergy. — A propos de la pièce, qui récemment était jouée aux Variétés, qu'on nous permette de rappeler qu'il existe dans le roman, intitulé *Le Châtelain de Coucy et la dame de Fayel*, un passage où de Coucy recommande à son écuyer de porter son *cœur* à la dame de Fayel :

. . . .
Et li dites que li renvoy
Les traices et le cœur de moi....

Y a-t-il un rapport quelconque entre ce fait et les *cœurs de plomb* des sépultures de Vendée, où l'on trouve des cœurs humains ?

Se rappeler que, dans une chanson célèbre, signalée par H. Murger, dans les *Vacances de Camille*, « le Soldat par chagrin », on lit :

Que l'on mette mon cœur
Dans une serviette blanche,
Qu'on le porte à ma mi',
Qui demeure au pays.....

MARCEL BAUDOUIN.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

La légende du poète Gilbert (XLVII, 609, 731, 816). — On pourrait risquer de serrer de près la solution du problème, si l'on savait qui fut l'exécuteur testamentaire du poète ; car il est à présumer qu'il fut l'un de ceux qui, par la plaque de l'Hôtel-Dieu, contribuèrent à la propagation de la légende. Y.

Tableaux disparus (XLVII, 170, 597, 718, 768). — M. Gasbert pourrait-il préciser encore la question qu'il pose sur le tableau perdu de Raphaël : Une vierge tenant l'enfant Jésus endormi ? Sait-il quelle en était la composition exacte, et si le sujet était peint sur toile ou sur bois ?

A mon tour, je pose une question toute d'actualité, qui pourra faire surgir une très intéressante discussion sur l'authenticité de la « Petite sainte famille » du Louvre, attribuée à Raphaël. La voici : Qu'est devenu le tableau de la collection Rey, dénommé « Petite sainte famille », qui, en mai 1900, fut exposé dans la galerie Georges Petit ; que les journaux d'alors louangèrent avec ensemble, jusqu'à dire que l'on avait mille fois raison de l'attribuer à Raphaël ; autour duquel Me P. Chevallier, commissaire-priseur, assisté de MM. G. Petit, G. Sortais, et Mannheim experts, accumula tant de preuves d'authenticité, et que, le jour de la vente, 8 mai, le même commissaire-priseur, Me Chevallier, retira de la dite vente, en annonçant, au début de la séance, qu'il venait de recevoir une opposition à ce qu'il fût procédé à la vente du tableau sans une rectification aux notes publiées dans le catalogue sur ses origines, notes ayant pour but d'en affirmer l'authenticité ? J. Jary.

Le « Marat » de Baffier (XLVII, 896). — Mon *Marat* est dans les magasins de la Ville de Paris, situés rue de la Fontaine, à Auteuil. Il fut question, autrefois, de le remettre au parc de Montsouris, d'où il avait été enlevé en 1891, mais il ne fut pas donné suite à ces intentions. Des notes parues, l'an passé, dans divers journaux annonçaient que ce bronze devait être transporté au Palais des Beaux-Arts (Petit Palais des Champs-Elysées). On suppose que la Commission de classement du Musée a refusé l'œuvre à cause du personnage qu'elle représente. Une note de l'*Echo de Paris* demandait récemment pourquoi la commission avait éliminé la dite statue, et je ne crois pas qu'il y ait eu réponse à cette note.

Il faut dire que depuis son apparition au Salon de 1883, cette figure a été souvent sujette à controverses passionnées. La majorité du jury l'avait refusée, paraît-il, mais sur l'insistance chaleureuse d'une personnalité marquante de la sculpture contemporaine, qui eut l'an dernier, une fin tragique, l'œuvre fut repêchée. Placée avantageusement dans la grande nef de l'ancien Palais de l'Industrie, elle suscita une critique ardente, pour et contre. Retenue par la commission des Beaux-Arts du conseil municipal de Paris pour être acquise au profit de la Ville, elle fut, au sein de l'assemblée du dit conseil, l'objet d'une discussion excessivement vive. Les partisans de l'œuvre l'emportèrent en dernier ressort et, après avoir été coulée en bronze, elle fut placée en face de l'entrée principale du parc de Montsouris.

Feu M. le sénateur Fresneau l'ayant un soir aperçue, fit au Sénat une déclaration concluant à l'enlèvement de cette monstruosité.

Alphand, alors directeur des travaux de Paris, craignant des complications, donna l'ordre, à l'excellent M. Maillard, de retirer au plus vite l'objet en question, quitte à le remettre plus tard. La chose se fit au cours de la nuit pour ne pas éveiller la curiosité publique. Malheureusement, un reporter se trouvait par là, et dès le lendemain une polémique bouillante s'engagea, laquelle dura près de trois semaines.

Le ministère interpellé faillit être renversé. N'étant pas très au courant de l'affaire, paraît il, le premier ministre, qui était, si j'ai bonne mémoire, M. Constans, déplut à tout le monde par ses réponses évasives De très mauvais compliments furent échangés entre les députés

dont les uns étaient pour, les autres contre Marat, c'est-à-dire pour ou contre la Révolution, et l'auteur de la statue reçut maints horions.

Les uns disaient qu'il n'y avait là qu'une œuvre d'art et non une intention spéciale de glorifier Marat. Les autres prétendaient que l'ouvrage n'avait qu'une médiocre valeur esthétique et que l'intention de l'artiste, de concert avec ceux qui avaient acheté son ouvrage, était de mettre en relief le célèbre conventionnel. La vérité est que j'avais choisi Marat pour essayer de réaliser une figure de caractère, et cette tentative ayant en partie réussi, fut prise en considération par des hommes réfléchis, qui trouvaient l'effort intéressant et surtout point trop banal. La preuve qu'il n'y avait pas parti pris politique chez moi pas plus que chez mes partisans, c'est que je fis *Louis XI* après *Marat*. Ledit Louis XI fut acheté, en 1886, par la ville de Bourges sur la recommandation de son maire, Eugène Brisson, bien connu pour son républicanisme. Ainsi que mon *Marat*, mon *Louis XI* est relégué dans une cour en compagnie de ma statue *l'Homme du pays*, exécuté pour le monument aux enfants du Cher morts pour la France, en 1870-71, et auquel on refuse, comme aux précédents, l'honneur de la place publique ; ce qui prouve que mes œuvres ne sont que médiocrement considérées par les hommes puissants du jour.

JEAN BAFFIER.

*
* *

MM. César Birotteau et Berry ont indiqué le lieu de dépôt de la statue.

—

Les évêques défroqués. (XLVII, 779, 911). — La question ne me paraît pas assez explicite, car si l'on voulait connaître tous les évêques défroqués, dans le cours de l'histoire de l'Eglise, dans son ensemble, la liste en serait fort longue, vu qu'au moyen age, pour différentes raisons, qu'il serait trop long d'expliquer, ces cas étaient excessivement fréquents, et pour ainsi dire d'un usage courant ; d'une autre part, à l'époque de la Réformation, beaucoup d'évêques, comme on le sait, sont devenus protestants, ont sécularisé leurs évêchés et se sont mariés généralement ; je pense, par conséquent, que dans l'espèce, la question ne viserait que certains cas isolés et particuliers, dus, non à des raisons politiques, mais purement personnelles.

A la paix de Westphalie, qui avait réglé la question de la liberté de conscience, le Saint-Empire comptait encore 25 princes-évêques, souverains ecclésiastiques, membres du Saint-Empire, sans compter d'autres évêques, dont les sièges n'étaient pas princiers, qui étaient restés catholiques ; depuis cette époque, c'est-à-dire depuis 1648, jusqu'en 1863, pendant plus de deux siècles, ni dans l'Empire, ni après sa dissolution, tant en Autriche que dans la Confédération germanique, il ne s'était pas produit un seul cas d'abandon de l'Eglise par un évêque.

Mais, en 1863, un fait regrettable se produisit en Prusse. Le comte Léopold Sedlnitzki, issu d'une très ancienne et illustre famille de la Silésie, né en 1787, dans la Silésie autrichienne, et entré dans les ordres, reçut l'ordination en 1810 fut nommé, en 1835, prince-évêque de Breslau et préconisé le 11 juillet 1840. Lorsqu'en 1840, le gouvernement prussien souleva la question des mariages mixtes, le prince-évêque partagea les vues du gouvernement, soutint ouvertement la théorie du gouvernement en cette matière et se mit par là en divergence d'opinion avec le reste de l'épiscopat, le clergé et les fidèles. Il préféra alors résigner ses fonctions pastorales et se retira à Berlin le 25 déc. 1840.

Il était fort lié avec le roi Frédéric Guillaume IV, dont il avait été l'ami et le camarade de jeunesse ; il déclara au roi sa ferme résolution de quitter l'Eglise catholique et de se faire protestant ; le roi en fut fort mortifié, tâcha de l'en dissuader et le pria de n'en rien faire au moins tant que son règne durerait, car l'on sait bien que le roi Frédéric Guillaume IV, bien que protestant lui-même, avait un penchant très marqué pour la religion catholique. Aussi, dès que le roi fut mort (1861), l'ex-prince-évêque de Breslau apostasia, devint protestant en 1863, et en même temps se retira complètement du monde et vécut dans la retraite la plus absolue. Il est mort le 25 mars 1871, en laissant une autobiographie, publiée un an après sa mort, dans laquelle il explique les raisons qui l'engagèrent à quitter l'Eglise et la religion catholique. Un opuscule traitant le même sujet fut publié à Bres-

lau en 1887, ayant pour titre : *Pourquoi le prince-évêque de Breslau a-t-il passé à la religion évangélique?*

Ce cas d'apostasie du prince-évêque de Breslau fut douloureusement ressenti par les catholiques d'Allemagne, car ce prélat, avant son coup de tête, donnait l'exemple de toutes les vertus et fut vénéré par tout le monde.

A la moitié du XVIIIe siècle, un fait curieux se produisit dans la maison royale d'Espagne. Don Louis-Antoine-Jacques, infant d'Espagne, comte de Chinchon, de Boadilla et de Villaviciosa (né le 25 juillet 1727, mort le 7 août 1785) fils du roi Philippe V, et par conséquent arrière-petit-fils de Louis XIV, fut nommé archevêque de Tolède le 13 novembre 1734, créé cardinal le 19 décembre de la même année et puis archevêque de Séville le 7 janvier 1742. Ces dates indiquées dans différentes généalogies de la maison de Bourbon et citées par le P. Gams (*Series episcoporum*) démontrent qu'il fut archevêque de Tolède et cardinal à l'âge de neuf ans et archevêque de Séville à quinze — ce qui nous fait croire qu'il fut seulement nommé, et non pas sacré évêque. Il se démit volontairement de ses dignités ecclésiastiques le 18 décembre 1754, à 27 ans et, vingt-deux ans après, le 28 janvier 1776, épousa, à l'âge de 49 ans, Marie-Thérèse de Vallabriga, née en 1758, fille de Joseph-Ignace de Vallabriga Rosas y Drummond, capitaine aux gardes.

Le 25 mars 1776, il quitta sa qualité d'infant, prit le titre de comte de Chinchon et le fit prendre à sa femme. La comtesse de Chinchon est morte le 26 février 1820, en laissant de son mariage trois enfants: un fils, Louis-Marie de Bourbon, comte de Chinchon, né le 22 mai 1777, également archevêque de Tolède en 1799, créé cardinal le 20 octobre 1800, et mort le 19 mars 1823 ; et deux filles dont la cadette, Louise-Marie de Bourbon, comtesse de Chinchon, née en 1780, fut mariée, en 1817, à D. Pedro de Quiroga, duc de San-Fernando, et l'aînée, Caroline-Josèphe de Bourbon, comtesse de Chinchon, née en 1779, épousa, en 1797, le célèbre D. Manuel Godoï, prince de la Paix, dont elle vécut séparée depuis 1808. Elle est morte à Paris le 23 novembre 1828, et le titre de Chinchon, passa par le mariage de sa fille avec D. Camillo Ruspoli, à la maison Ruspoli de Rome. Les enfants de l'ex-archevêque de Tolède, comme issus d'un mariage inégal et par conséquent morganatique, n'étaient point reconnus comme infants d'Espagne, et formèrent une ligne spéciale dite : de Chinchon, actuellement éteinte, qui, cependant, jouissait à la cour d'Espagne d'une situation privilégiée ; on leur donnait même le titre d'infant, par courtoisie, probablement.

Les deux faits que je viens de citer, ne sont pas uniques, et nous pensons qu'il en existe beaucoup d'autres, aussi serait-il fort désirable que nos érudits confrères, voulussent bien se donner la peine de citer ceux qui sont à leur connaissance. DUC JOB.

—

Robespierre l'Incorruptible (XLVII, 164). — Le surnom ne viendrait-il pas de Napoléon ? Ce qui le donne à croire, c'est l'extrait suivant de la notice de M. H. Monin, dans la *Grande Encyclopédie* :

« Le jugement de Napoléon, que l'on a surnommé Robespierre à cheval, mérite d'être cité. Robespierre, dit le *Mémorial*, était incorruptible et incapable de voter ou de causer la mort de quelqu'un par inimitié personnelle ou par désir de s'enrichir... » etc. DEVIGNOT.

—

Descendance du duc de Berry (XXXIX ; XLVI ; XLVII, 37, 144, 196, 249, 469, 520, 580, 629, 848, 910). — L'année dernière (1902), dans le courant du mois de septembre, M. l'abbé Tourel, curé de la French-Chapel de King Street's, Portman square, écrivait à une personne qui nous a transmis copie de sa lettre :

« Je suis allé aujourd'hui à l'ambassade française. Le chancelier a bien voulu m'aider dans la recherche de nos registres ; nous n'y avons pas trouvé le mariage du duc de Berry avec Amy Brown... »

On avait prétendu que l'acte religieux du mariage se trouvait à la chapelle de King-Street. Il est maintenant certain qu'il n'y a rien, et qu'il n'y a jamais rien eu. H. THIRRIA.

Louis Philippe (XXXVII; XXXIX; XLI; XLII; XLIII). — Le duc d'Aumale préparait la publication des Mémoires de Louis Philippe, quand il est mort. En attendant, voir les deux volumes rares intitulés : *Mon journal. Evénements de 1815*, par Louis-Philippe d'Orléans, Ex-Roi des Français, 1849, 2 vol. in-18, Michel Lévy frères, rue Vivienne I, 276 et 250 pages, qui lui font beaucoup d'honneur. Méditer le passage, I, 86 :

En France, plus qu'ailleurs, il faut réussir dans ses entreprises, ou ne pas se mêler d'en faire.

— NAUROY.

Le peintre Boucher accusé de proxénétisme (XLV). — Je n'ai pas rencontré cette accusation formellement exprimée dans la monographie de M. A. Michel : *Les artistes célèbres François Boucher* (Paris, Rouam), mais d'autres biographes, cités par M. Michel, n'ont pas manqué de faire allusion à la légèreté de ses mœurs.

Voici quelques témoignages :

p. 57. Thoré a raconté comment Mme de Pompadour vint un jour demander à son peintre favori une suite spéciale (de tableaux du musée secret) à l'usage du roi Louis XV, qui s'ennuyait.

p. 122. Que peut avoir dans l'imagination un homme qui passe sa vie avec les prostituées du plus bas étage ? (Diderot).

Peut-être qu'en cherchant plus attentivement, on rencontrerait des affirmations plus précises et plus catégoriques.

L-N. MACHAUT.

—

Le duc de Bruc (XLVII, 745, 916). — La république de Saint-Marin a-t-elle créé beaucoup de ducs, et comment confère-t-elle cette dignité ? P. DU GUÉ.

—

Campi (XLVII, 497). — J'ai recueilli tous les souvenirs de ma famille sur André Campi, ancien secrétaire des commandements de Madame Mère, qui succéda (peut-être sans le titre d'ambassadeur, soit comme gérant) à l'ambassade de Madrid au prince Lucien, fut chargé après les Cent-jours de rapporter les meubles du prince à Rome avec Michel-Ange Armand (ce dernier ne s'acquitta pas de sa mission) et était aimé de Lucien comme un frère. Administrateur général de la principauté de Canino, André Campi est mort à Paris dans son hôtel des Ternes (vendu par le baron François Campi son neveu à M. Gombaut, baron Darnaud) en mai 1819, sans avoir été marié : il était frère du baron Toussaint Campi, général du 1er empire, inscrit à l'Arc de triomphe, côté est—Fils de l'arrière-petite nièce et seul représentante de la famille d'André Campi, et du général son frère, je tiens à la disposition de l'auteur de la question tous les renseignements que je possède ; qu'il veuille bien se faire connaître à moi afin que je puisse lui transmettre mes notes assez longues. Je serai reconnaissant à toute personne qui pourrait me donner des renseignements sur les deux frères, de me les communiquer à Cercoux (Charente-Inférieure).

Lucien a fait don à André Campi de la terre du Plessis où était inhumée Christine Boyer, première épouse du prince. Où était cette terre ?

Baron MAXIME TRIGANT DE LATOUR.

—

Famille de Ficquelmont (XLVII, 446, 809, 853, 913). — Il n'existe plus, je le répète, d'autres descendants mâles, du nom, que ceux cités dans mon article du 30 mai. La famille Marie-de Ficquelmont, dont la sépulture se trouve, comme l'a rappelé le 20 juin M. Crudeli, au Père-Lachaise, a pour auteur Joseph-Simon Marie, un officier qui, après avoir fait les guerres de la République et de l'Empire, épousa Henriette-Philippine de Ficquelmont, appartenant à l'antique lignée lorraine : touchante figure de femme à laquelle le *Grand Dictionnaire universel* de Pierre Larousse a consacré quelques lignes d'un très vif intérêt (tome X, page 1203, 1re colonne). Deux des membres de cette famille sont célèbres : Maximilien Marie (1er janvier 1819-27 avril 1891), le géomètre qui écrivit une curieuse *Histoire des sciences mathématiques et physiques*, et Clotilde Marie (3 avril 1815-5 avril 1846), qui devint, si malheureusement pour elle, Mme de Vaux, et fut, depuis le mois d'octobre 1844 jusqu'à sa mort, l'amie d'Auguste Comte. Robinet, Littré, Wyrouboff, tous les biographes du fondateur de la philosophie positive, ont dit d'elle *ce qui pouvait être dit*. Peut-être me sera-t-il permis un jour d'en dire davantage et de compléter les inductions

qu'on peut tirer déjà de la volumineuse correspondance publiée par les exécuteurs testamentaires de Comte, conformément à ses dernières volontés (*Testament d'Auguste Comte, avec les documents qui s'y rapportent*, Paris 1884).

A propos d'indiscrétions, j'ai fait, dans mon premier article, une allusion aux fiançailles de la comtesse Antoinette de Ficquelmont. La relation, par tous les journaux d'Europe, d'un événement récent, m'autorise à être plus explicite aujourd'hui. Le *Matin*, de Paris, a publié le 16 juin cette dépêche de son correspondant particulier de Bruxelles, M. Guillaume Braecke, datée du 15 :

Un drame intime, qui a vivement ému naguère la société bruxelloise, vient d'avoir son douloureux épilogue.

Le comte Frédéric d'Oultremont, neveu du grand maréchal de la Cour, est mort aujourd'hui, à l'asile d'aliénés de Louvain, à l'âge de 39 ans.

En 1898, le comte s'était fiancé à la comtesse Antoinette de Ficquelmont, appartenant à une vieille famille lorraine depuis longtemps fixée en Belgique.

Trois mois plus tard à peine, ses proches le faisaient enfermer dans une maison de santé.

Mlle de Ficquelmont crut à une machination de famille. Avec une vaillance passionnée, elle lutta depuis lors pour obtenir la libération de son fiancé.

Elle intenta à la famille d'Oultremont un procès qui eut un retentissement énorme, et qu'elle perdit. Elle ne se découragea point, et, au début de cette année même, elle avait demandé un rapport au docteur Marie, médecin en chef de l'asile de Villejuif.

Tout est fini aujourd'hui...

En réalité, c'est à l'asile de Winxele, près de Louvain, que le comte Frédéric d'Oultremont est décédé, le 11 juin et non le 15 ; cette dernière date est celle de ses funérailles à Ciney. Mais ces légères inexactitudes ne sont rien auprès des erreurs commises par d'autres journaux : le *Zeit*, de Vienne, par exemple, constatant la parenté qui existe entre la famille de Ficquelmont et celle de Clary-et-Aldringen, a fait de la comtesse Antoinette, la *mère* du comte Sigefroi, ministre actuel d'Autriche-Hongrie à Bruxelles !

Au surplus, il me sied d'être modeste : J'ai moi même, à mon passif, deux « approximations » que MM.-G. Wildeman a bien voulu me signaler dans l'*Intermédiaire* du 10 juin. Elles sont la conséquence d'indications inexactes données par un faire-part et un article nécrologique que j'ai eu le grand tort d'utiliser sans vérification. A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Francesco Guardi (1712-1793) (XLVII, 781). — M. L. Dimier lui a consacré quelques lignes dans la *Grande Encyclopédie*.

Je trouve le nom de Guardi, peintre, mentionné au t. III, p. 72 (1879) du compte-rendu des sessions des sociétés des Beaux-Arts des départements ; mais je ne puis vérifier plus complètement.

Des Guardi ont figuré au Musée rétrospectif de l'Exposition du Havre (*Gazette des Beaux-Arts*. 1868, p. 471).

DEVIGNOT.

—

L'hérésiarque Henri (XLVII, 891). — Le plus récent, le meilleur résumé de la vie et des doctrines de Henri dit de Lausanne ou de Cluny, se trouve dans *A History of the Inquisition of the Middle Ages* de l'historien américain H.-C. Lea (tome I, pages 78 à 81 de la traduction française de Salomon Reinach, Paris 1900). Une note indique les sources consultées par l'auteur.

Références également à la fin de la notice insérée dans la *Grande Encyclopédie* de Berthelot. Cette notice, signée de simples initiales, est de M. F.-H. Kruger, professeur à l'Institut des missions évangéliques de Paris.

Consulter naturellement aussi le *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, de M. le chanoine Ulysse Chevalier.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Portraits de Mme d'Houdetot (T. G., 431 ; XLI ; XLII). — Un rapport du préfet de police (*Archives nationales* F 7 3794) du 2 ventôse an XII témoigne :

On signale la ci-devant comtesse d'Houdetot comme réunissant chez elle des royalistes incorrigibles et souffrant qu'on y tienne les propos les plus inconvenants sur les circonstances actuelles.

Il faut lire un portrait assez méchant de Mme d'Houdetot par Laclos dans *Les révélations indiscrètes du XVIIIe siècle*, 1814, in-18, Guitel, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, N° 27, page 289. La famille s'en émut et, à sa requête, un car-

ton fut fait qui remplaça Mme d'Houdetot, par Mme de Beauharnais ; seuls, quelques rares exemplaires, dont le mien, donnent le portrait de Mme d'Houdetot. Voir à ce sujet : *Les livres cartonnés, essai bibliographique*, par Philomneste junior (pseudonyme de Gustave Brunet) Bruxelles, 1878, in-18, Gay et Doucé, tiré à 500 ; j'ai le N° 390 ; pages 69-71. NAUROY.

—

Madame Lindsay Ellénore, amie de Benjamin Constant (T. G., 520). — C'est une femme deux fois morte que j'essaie de ressusciter aujourd'hui, puisque les questions posées sur elles dans l'*Intermédiaire* sont restées sans réponse depuis plus de quinze ans.

J'espère qu'un aimable collaborateur pourra compléter mes renseignements et me permettra ainsi de terminer une étude dans laquelle Mme L. joue un rôle assez important. Voici ce que je sais sur cette *aimable* personne :

Le 10 juin 1764 fut baptisée à N.-D. de Calais, Anne-Suzanne, née la veille, du légitime mariage de Jérémie O'Dwyer, cabaretier et de Suzanne O'Rourke.

Anne O'Dwyer épousa vraisemblablement, un M. Lindsay inconnu, à moins que Lindsay soit un pseudonyme.

Sous le Directoire elle habitait Londres où elle fréquentait le milieu des émigrés riches.

Voici dans quels termes en parle Chateaubriand *Mémoires d'Outre-Tombe*— Edit. E. Biré, II, p. 154, 226, 234, 299.

Je fis plusieurs connaissances nouvelles, surtout dans la société où j'avais des rapports de famille ; Christian de Lamoignon, blessé grièvement d'une jambe à l'affaire de Quiberon... devint mon ami. Il me présenta à Mme L.attachée à Auguste de Lamoignon son frère...Mme L. irlandaise d'origine, d'un esprit sec, d'une humeur un peu cassante, élégante de taille, agréable de figure, avait de la noblesse d'âme et de l'élévation de caractère : les émigrés de mérite passaient la soirée au foyer de la dernière des Ninon... Mme L. était partie, elle écrivait à MM. de Lamoignon de revenir ; elle invitait aussi Mme d'Aguesseau, sœur de M. de Lamoignon, à passer le détroit... je me mis en route pour Douvres avec Mme d'Aguesseau (printemps 1800)... Mlle L. nous attendait à l'auberge (à Calais) ; le lendemain nous partîmes avec elle pour Paris, Mme d'Aguesseau, une jeune personne sa parente et moi... Auguste de Lamoignon vint au devant de Mme L. (à Saint-Denis)... Mme L. demeurait aux Ternes. On me mit à terre sur le chemin de la Révolte et je gagnais à travers champs, la maison de mon hôtesse. Je demeurais vingt quatre heures chez elle ; j'y rencontrais un grand et gros M. Lassalle qui lui servait à arranger des affaires d'émigrés. Elle fit prévenir M. de Fontanes de mon arrivée. Au bout de quarante-huit heures il me vint chercher au fond d'une petite chambre que Mme L.m'avait louée, dans une auberge, presque à sa porte... Mme L. que je n'avais cessé de voir me fit connaître Julie Talma.....

D'après Quérard, Mme Lindsay aurait publié en 1801 une traduction d'un ouvrage de Miss Cornélie Knight sur la civilisation romaine sous Auguste et sous Tibère. Je n'ai pu trouver cet ouvrage qui n'existe pas à la B. N.

Le journal intime de B. Constant (édité par M. Melegari) nous donne sur cette singulière femme quelques renseignements intéressants.

Le 8 juillet 1816, Charles de Constant écrit à sa sœur Rosalie :

Plusieurs personnes auront connu Ellénore : elle s'appelait Lindsay. C'était une fille de bonne compagnie, moitié française, moitié anglaise, que des aventuriers avaient jetée dans le concubinage. Elle avait de l'esprit sans instruction. *Ses aventures avec Benjamin firent assez de bruit dans le temps...*

J'ignore ces aventures. Et les collaborateurs ?

A plusieurs reprises, en 1806, B. Constant parle de Mme L. :

J'ai toujours la mauvaise chance de trouver des impossibilités chez les femmes que je pense à épouser... Mme Lindsay avait 40 ans et deux bâtards (p. 43).

C'est donc en 1804 que B. Constant aurait songé à épouser Mme L née en 1764.

Et plus loin p. 117 :

Je reçois une lettre de Mme L. qui m'écrit toujours comme si je la persécutais pour la voir. C'est un singulier système, car je n'y songe pas.

Le 21 floréal an XIII (11 mai 1805), je retrouve Mme L. procédant à l'inventaire de Louise-Julie Pioch (Julie Careau-Talma, reconnue par son père François Pioch, marchand à Pézenas, par acte passé à Pézenas le 16 novembre 1794). L.-J. Pioch était morte le 15 floréal an XIII, rue Neuve de Luxembourg 162, (actuellement 49, rue Cambon) ; Mme L. était

sa légataire universelle ; elle demeurait 15, rue Neuve-Sainte-Croix (partie de la rue Caumartin comprise entre la rue Saint-Lazare et le lycée Condorcet). Mme L. habita cet immeuble jusqu'en 1817.

Suzanne-Anne O'Dwyer, Vve Lindsay, mourut à Angoulême, le 30 décembre 1820 (Enreg. le 31. Et. civ.).

Je passe la main aux aimables collaborateurs, et, si je ne craignais d'être indiscret, je réclamerais une réponse aussi rapide que possible. J. G. Bord.

--

Charles de Mayréna (XLVII, 615). — Sur ce personnage, on pourrait s'adresser à son frère, un parisien aimable qui vit à Paris et dont la demeure n'est pas introuvable.

Dans le *Gaulois* du 24 juin 1903, M. Robert Mitchell, écrit ce qui suit :

J'ai connu un Roi qui avait été mon secrétaire et qui mourut empoisonné par l'un de ses sujets.

Ce fait divers passa presque inaperçu. Mon ex-secrétaire régnait au nord de l'Indo-Chine, dans un pays peu connu, sur une race qui n'intéressait pas les Européens.

C'était cependant un héroïque aventurier qui avait risqué sa vie un peu partout et qui ne demandait qu'à jouer un grand rôle, pourvu qu'il en pût retirer quelque profit.

Il s'appelait David de Mayréna. En me quittant, il devint général en chef des troupes du sultan d'Atchin, puis roi des Sedangs.

Son prédécesseur était un très brave homme sans énergie ; ses sujets le détestaient : il était trop bon. Une nuit, on entra dans sa case et, sans violence, on lui donna à entendre qu'il n'avait plus rien à faire ici-bas. Il comprit et, quelques instants après, il était mort.

*
* *

Notre collaborateur J. M. ne demande pas les détails que les dictionnaires lui donneraient. Aussi, me bornerai-je à extraire d'un dossier, une lettre fort curieuse, que recevait en 1888, un journaliste qui signait « Caribert » au *Paris*. Cette lettre est inédite.

En tête, un timbre humide, représentant le blason royal et sa devise :

Selei Agna, 7 octobre 1888.
Le Roi de Bronze
A monsieur Caribert, rédacteur au « Paris ».

Monsieur,

Hier, dans mon pays sauvage m'est arrivé le court et joyeux article me concernant, Je dis court, car il y avait longtemps que je ne m'étais autant amusé.

Quand un Roi s'amuse, il distribue ses faveurs. Or le Roi des Sedangs vous envoie avec ses remerciements la croix d'officier de l'ordre royal Sedang. Si je ne joins pas le brevet, c'est que je crains que Caribert ne soit le pseudonime d'un homme d'esprit et je voudrais savoir son nom.

Le pays sauvage que j'ai sous ma haute juridiction, n'est pas si sauvage que vous pouvez le croire et bien que ma cour soit en effet composée de Sedangs, il y a aussi des Européens et même un grand aumônier près des missions étrangères.

Si ce n'était si loin je vous inviterais à venir ici voir l'organisation civile et militaire. Tout cela fonctionnait avant mon arrivée : je n'ai eu à faire que des retouches.

Comme organisation civile, j'aime mieux celle de mon royaume que celle de la Cochinchine. Les Tenouls, les Kedras, les Ek (chefs militaires, gouverneurs) ne fument pas l'opium et ont des mœurs que je donne comme modèle à ces messieurs.

L'organisation militaire ne me paraît pas mal et nos Sedangs manient agréablement le Remington et le petit fusil Colt.

Le Laos Siamois a fait alliance avec moi et j'attends que la France se prononce.

Comme liste civile, la constitution me donne toute la propriété foncière et les armes abondent.

Comment suis-je arrivé ? J'en suis encore à me le demander, mais c'est un fait acquis et j'aime mes Sedangs, eux aiment leur Roi, c'est tout ce que je demande. Adieu soupers et le reste : mais si je suis loin de mon cher boulevard, j'ouvre les bras aux boulevardiers. Qu'ils viennent, ils seront les bienvenus.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments dévoués et affecteux.

M. Mayréna.
Roi des Sedangs.

P. S. — Cette lettre devait être partie depuis longtemps, j'allais moi-même la mettre à la poste, car je suis venu à Quin-Rou pour voir le gouverneur de l'Indo-Chine, mais M. Richard n'a touché ni à l'aller, ni au retour, bien qu'il eût été à bord d'un bateau des Messageries devant faire escale. C'est ainsi qu'on abuse en Cochinchine et Annam. On laisse les passagers, les marchandises, l'intendant militaire, les fonds de la troupe qui étaient attendus pour aller plus vite, lorsque l'*Alouette*, bateau du gouvernement était là.

Chez nous, pareille chose n'existerait pas. J'aime mieux être un peu moins civilisé, mais un peu plus pratique. M.

Sur la mort de cet énergique et original français — dont l'action en Extrême-Orient précéda celle de nos diplomates, le

Petit Journal du 23 décembre 1890. si bien informé qu'il soit toujours des choses coloniales, donna des détails d'une gravité que les faits démentirent. Il supposait qu'à la suite d'une altercation, Mayréna avait empoisonné un de ses compagnons, M. Villeroy, et que le roi, à son tour, avait été empoisonné par ses sujets. La vérité est moins horrible.

Voici d'abord l'acte de décès qui est, je crois, peu connu :

Bureau du percepteur et magistrat.
Kerola-Kompin Pohang
28 novembre 1890

Certificat de décès.

Nous certifions par les présents que David de Mayrena, comte de Drey, Marie Ier, roi des Sedangs, est décédé à Kerola-Kompin, dans l'Etat de Pohang, le 11 novembre 1890, à trois heures de l'après-midi.

Enfin, l'attestation suivante répond aux bruits répandus sur les causes de la mort de Mayréna : c'est une déclaration précise de J. J. Owen, général collector.

Nous certifions aussi que au mieux de notre savoir, sa mort a été causée par la morsure d'un serpent venimeux, connu dans la localité sous le nom de Sedang lion.

J'espère que ces quelques détails assez particuliers intéresseront notre confrère J. M. et l'aideront à composer un portrait véridique d'un brave garçon, pas banal, à qui notre scepticisme fut peu indulgent.

G. M.

—

La maison mortuaire de Mirabeau (XLVII. 504, 582). — Pourquoi a-t-on mis sur la façade de cette maison (42, chaussée d'Antin, appartenant à M. Gruyer, membre de l'Institut) une plaque *au second étage* indiquant la chambre où Mirabeau serait mort ?

Mirabeau est mort, en réalité, à l'entresol, sur la cour ; les deux fenêtres (les plus au nord), existent encore, bien que l'aménagement intérieur et la porte cochère aient été profondément modifiés ?

J. G. B.

—

L'ordre de la Cordelière (XLVII, 782, 864, 901). — Anne de Bretagne n'avait pas donné le nom de la Cordelière seulement à un ordre de chevalerie, mais aussi à un vaisseau qu'elle avait fait construire à Brest par l'inventeur des sabords, l'ingénieur Descharges, qui lui avait donné des dimensions énormes pour l'époque. L'équipage était de 1200 hommes (Troude, *Batailles navales de la France*, tome 1, pages 65 à 67. Challamel aîné, éditeur). Ce fut cette *Cordelière* qui périt par incendie, entraînant dans son désastre le vaisseau anglais le *Régent*, commandé par Kernevet, le commandant breton Hervé de Portsmoguer ayant fait maintenir les deux vaisseaux en contact. Hervé de Portsmoguer se jeta à l'eau pendant l'incendie, et périt noyé, entraîné par le poids de son armure. Le nom de Portsmoguer, francisé Primauguet, a été donné, à ma connaissance, à deux croiseurs à hélice successivement. Le second de ces bâtiments, construit à Rochefort. de 1877 à 1882, et récemment condamné, portait, à l'avant, l'écusson des armes de Portsmoguer ; et à l'arrière, en outre du nom de Primauguet, un bas-relief, dû à l'excellent sculpteur Pichaux, et représentant la *Cordelière* en feu. Le combat de la *Cordelière* et du *Régent* est du 10 août 1512. Il a été décrit dans le plus grand détail, et avec des renseignements accessoires fort intéressants, dans les *Annales maritimes* de Bajot et Poirré, décembre 1844, et 1845. Cette étude est de M. Jal, et a été imprimée séparément par l'Imprimerie royale, en 1845, sous le titre : *Marie la Cordelière*, XVIe siècle.

V. A. T.

—

La particule nobiliaire De (XLVII, 722, 807, 898). — Je crois que l'on va chercher bien loin l'explication de l'omission de la particule devant le nom. C'est une question d'euphonie et de clarté.

Ainsi, on n'écrira jamais : « L'œuvre de de Chateaubriand », mais « l'œuvre de Chateaubriand ». Au contraire, on dira : « Les travaux de d'Alembert » et non : « les travaux d'Alembert », qui ne signifierait rien. De même, il n'est jamais venu à l'idée de personne d'écrire : « Les tragédies de de Voltaire ».

Mais, objectera-t-on, on dit bien : « La maison de de Thou ; l'habit de de Sèze ? » Ce n'est guère joli et, si cela choque moins que « l'épée de de Mac-Mahon », il est cependant préférable, puisque l'oreille et la vue ne sont pas habituées à entendre ou à lire : « la maison de Thou ; l'habit de Sèze », de s'ex-

primer autrement, en ces termes, par exemple : « la maison habitée par de Thou ; l'habit porté par de Sèze ».

Encore un coup, c'est une question d'euphonie, de clarté de phrase, et toutes les règles grammaticales ici ne feront rien.

En l'espèce, comme dans le *ne* explétif, je ne m'y soumettrai point. C'est aussi, il me semble, l'opinion d'Emile Faguet. ALFRED DUQUET.

* * *

M. Emile Faguet abroge tout simplement la règle de la suppression du « de », particule nobiliaire. L'autorité est grande ; je ne sais cependant si elle est tout à fait suffisante pour trancher la question.

« C'est absolument comme vous voudrez », dit l'illustre critique. Verrait-il donc sans étonnement dire ou écrire : de Bourbon, de Turenne, de Condé, de Fénelon ? L'abrogation, sans doute, ne va pas jusque-là ; où l'arrêter alors ?

« La règle était comme rongée par les exceptions » ; on ne voit pas que l'arrêt ait d'autres considérants ; mais que resterait-il de la grammaire si les exceptions, au lieu de confirmer la règle, en entraînaient l'abolition ? P. DU GUÉ.

* * *

A n'en pas douter, c'est avec juste raison que M. Emile Faguet est du nombre des Immortels de l'Académie : néanmoins, il n'a pas cessé d'être faillible comme le commun des mortels. *Errare humanum est.* Que M. Faguet ait beaucoup d'esprit, personne n'en disconviendra non plus, mais, à défaut de bonnes raisons, cela ne saurait suffire.

L'illustre académicien prétend que la règle relative à l'emploi de la particule *de* est complètement tombée en désuétude : et, cependant, deux de ses confrères et non des moindres, l'ont fidèlement observée dans les discours que viennent de prononcer MM. de Vogüé et Rostand et qui ont été un vrai régal pour ceux qui ont eu la bonne fortune de les entendre ou seulement de les lire. En effet, toutes les fois qu'ils ont nommé M. de Bornier, sans addition du prénom Henri ou du mot monsieur, ils ont supprimé la particule et dit *Bornier* tout court. Pour le même motif, ils ne diraient pas comme le pense M. Faguet, *de Heredia* et *de Brazza* mais *Heredia* et *Brazza*, comme on dit Condé et Turenne. Au surplus, serait-il bien harmonieux de dire : « Il a prononcé l'éloge de *de Condé?*

Puisque je viens de nommer M. de Vogüé, eh bien, je ne crois pas trop m'avancer en assurant que parlant familièrement à l'un de ses amis, à M. de Montsaulnin, si l'on veut, il ne lui viendra pas à l'idée de dire en l'interpellant : *de Montsaulnin* pas plus que dans son discours à l'Académie, il n'a dit *de Bornier*. Seuls, ceux qui ignorent la vieille règle et les usages à (l'exception, bien entendu, de M. Faguet) pourront s'exprimer autrement ; mais ils ne le feront pas sans choquer les oreilles de beaucoup de personnes dans un certain monde.

Jusqu'ici, on prétendait que les exceptions confirmaient la règle. M. Faguet prétend aujourd'hui le contraire. Dans ces conditions, que de règles de la langue française ne pourrait-on pas supprimer ? Mais l'éminent académicien ne multiplie-t-il pas les exceptions un peu trop facilement pour les besoins de sa cause ? En effet, la règle dont il proclame la désuétude n'a jamais concerné que la particule *de* proprement dite. Dès lors, toutes les remarques relatives à *du* et à *des* sont sans objet, et c'est avec raison que Littré ne s'est pas occupé de ces deux particules. Par ailleurs, l'exemple où le nom de *Lyonne* est visé est il bien choisi ?

Je crois que beaucoup en douteront, et que l'on peut fort bien dire *Lyonne* tout court, comme on disait *Luynes*. Personne ne contredira M. Faguet quand il observe que Victor Mabille n'est pas une autorité au sujet de la question qui nous occupe, et d'autant plus que très probablement, dans le passage cité, il s'est surtout préoccupé de la facture de son vers.

Maintenant, les raisons de M. Faguet pour justifier l'emploi quand même et dans tous les cas de la particule *de* ne sont-elles pas un peu tirées par les cheveux ? L'emploi de cette particule sans que celle ci soit précédée d'un sujet, est-il vraiment logique en dehors des exceptions motivées par des causes d'euphonie ?

Ce n'a jamais été la coutume que tous les gentilshommes signassent leur nom sans particule. Le chef d'une maison ou d'une famille en usait seul de la sorte. Tous les autres membres de la lignée devaient ajouter à leur nom leur prénom ou

prendre un autre nom. Cet usage existe toujours, du reste, dans la plupart des vieilles familles.

Au surplus, la particule *de* n'est ni le signe ni la preuve de la noblesse, comme paraît le supposer le célèbre académicien, bien qu'elle accompagne ordinairement le nom d'une famille noble. Ainsi que l'a établi M. le comte de Bonald à la suite de M. Lévesque, ce n'était pas la particule qui faisait le nom noble, c'était le nom qui rendait noble la particule.

Mais la vraie raison pour laquelle M. Faguet prétend que la vieille règle est tombée en désuétude ne s'inspire-t-elle pas, quelque peu, d'une question d'amour-propre ? En réalité, son principal argument n'est-il pas celui-ci : « Je suis « M. Faguet : dès lors je me moque de « toutes les observations que l'on peut me « faire sur le sujet dont il s'agit ». Et, c'est pourquoi le célèbre critique ne manquera pas désormais de produire la fameuse particule en toutes circonstances.

En résumé, à l'exception, je le répète, du spirituel feuilletoniste du *Journal des Débats*, seuls, ceux qui l'ignorent ou les glorieux qui veulent jeter de la poudre aux yeux par l'emploi de la particule *de*, n'observent plus la vieille règle qui, autrement, est, toujours, bel et bien en usage comme en font preuve les discours académiques mentionnés plus haut. T.

—

Armoiries et devise à déterminer (XLVII, 894, 977). — Une simple rectification : le correspondant signataire de la question n'a pas aperçu ces armoiries et cette devise chez un croque-mort, mais bien chez un brocanteur de Passy, où le tableau était exposé. La devise se trouvant en exergue au bas des deux écussons accolés, est bien une devise héraldique, car elle fait partie d'un tableau héraldique. De plus, ce n'est pas le prince Anatole Demidoff, mais bien son neveu Paul Demidoff, qui timbrait son papier à lettres de ce petit ornement fantaisiste. Quant au prince Anatole Demidoff, après plusieurs années de cohabitation avec la princesse Mathilde, bien que n'habitant plus avec elle, il est resté son mari jusqu'à la fin de ses jours, car il n'y a jamais eu entre époux de séparation judiciaire, ce qui fait que madame la princesse Mathilde continue à toucher son douaire en qualité de veuve, de nos jours.

Le reste de la réponse est parfait.

—

Le lion de Waterloo en 1832 (XLIII ; XLIV ; XLVII, 961). — J'avoue que je croyais avoir clos définitivement, dans les colonnes même de l'*Intermédiaire*, le débat relatif au Lion de Waterloo. Aussi serais-je heureux de savoir sur quelles raisons se fonde M. Georges Barral pour affirmer, suivant l'expression de notre collaborateur A. B., que « la maquette autrefois exposée au Musée de Bruxelles, est celle du vrai lion qui devait être érigé où l'on voit le lion piteux, à la queue basse ; elle est l'œuvre du sculpteur Van Geel ».

Dans l'*Intermédiaire*, j'ai écrit que je considérais comme dénué de toute valeur documentaire « le Lion non signé du Musée de Bruxelles, maintenant relégué dans les caves avec une foule d'autres morceaux aux attributions les plus fantaisistes ». Je persiste dans cette opinion. Mais M. Barral a une telle autorité de napoléonisant que ma foi est, je l'avoue, quelque peu ébranlée — et j'attends ses arguments. A. Boghaert-Vaché.

—

Ex-libris (T. G. 330). — Rappelant la question posée dans nos colonnes en 1865 : Existe-t-il un traité concernant les Ex-libris ? Dans le cas où des articles de journaux seulement auraient paru, où les trouver ? M. Henri Tausin dresse dans les *Archives de la société des collectionneurs d'Ex-libris* (juin 1903) une « Bibliographie française des publications sur les Ex libris. » Nous ne pouvons mieux faire qu'y renvoyer les intéressés.

—

Le manuscrit des lettres de Guy Patin à Falconet (XLVII, 665, 815). — M. S. Vuilhorgne, dans le n° du 19 juin 1903 du *Moniteur de l'Oise*, sous le pseudonyme de Patinianus, répond à la question posée par son ami et correspondant, le docteur Triaire.

En raison de son intérêt, nous croyons donner cette réponse dans son étendue :

Le mouvement de curiosité qui s'était si vite accentué, il y a quatre ou cinq ans, dans le Beauvaisis, sur Gui Patin n'est pas prêt de prendre fin, si nous en croyons l'un de nos

savants correspondants, éminent médecin tourangeau, et nous sommes persuadé que les recherches actives de notre ami le docteur Triaire, membre correspondant de l'Académie de médecine, auront bientôt pour résultat de nous mettre à même de posséder la véritable *Standard édition* des Lettres connues et inédites du grand épistolier de Hodenc-en-Bray.

Mais c'est un énorme travail que le dépouillement de plus de huit cents lettres françaises et latines conservées tant à la Bibliothèque nationale qu'à la bibliothèque de la Faculté de médecine. Fort heureusement pour le patient investigateur, la découverte relativement récente d'une copie de toute la correspondance de notre compatriote beauvaisien faite autrefois par les savants Guérard, Ravenel et Taschereau n'a pas peu contribué à faciliter sa très lourde tâche. *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux* vient, à son tour, de soulever la question de savoir si la partie si étendue des Lettres adressées par G. Patin à A. Falconet existe encore, originale, dans une collection publique ou dans un cabinet particulier. Nous croyons, quant à nous, jusqu'à la découverte très problématique du précieux recueil, que ces autographes sont perdus et que la France doit en faire son deuil.

Maintenant, on s'est longtemps demandé quel avait pu être l'éditeur des premières Lettres de notre auteur. Le fils de G. Patin, le cher enfant de ses entrailles, Carolus, se défend énergiquement, dans une lettre datée de Padoue du 19 octobre 1686, et qui est adressée à la Faculté de médecine de Paris (registre XVI), d'être l'éditeur ou même l'inspirateur de ce premier volume paru en 1683. Il désavoue de toutes ses forces cette paternité. « — J'atteste, dit-il, *sancte testor*... n'avoir rien eu de l'héritage paternel, ni lettres, ni livres... ».

Qui donc a eu le premier l'idée de mettre au jour une partie de cette si curieuse correspondance ? Nul ne le sait au juste, mais pour nous, qui nous sommes livré à de longues recherches pour élucider cette question, nous inclinerions volontiers à croire, à l'aide de divers rapprochements tirés de multiples auteurs contemporains, que Bayle, l'auteur si informé du *Dictionnaire critique*, n'a pas été étranger absolument à la publication primitive des fameuses *Lettres*. Il est bon que l'on sache aussi que toutes les éditions, même les plus complètes, ne valent rien ou très peu de chose. Des pages entières ont été supprimées — qu'on peut lire encore dans les manuscrits originaux ; une foule de détails charmants, hardis, malicieux écrits, *suspensa manu*, ont été à dessein omis sous l'influence et la crainte des foudres ministérielles de ce temps-là. On risquait gros en voulant tout dire, et la perspective de l'exil suffisait pour calmer le folliculaire ou le libelliste assez osé pour enfreindre les ordres d'un des ministres du roi-soleil.

C'est cette loi si restrictive de la liberté qui a fait que nous n'avons pas encore à l'heure qu'il est d'édition des *Lettres* conforme au texte véritable. Grâce à la courageuse initiative prise par notre savant ami de Tours, le docteur Triaire (un écrivain délicat qui a fait ses preuves), la république des lettres peut compter un littérateur digne d'elle, un commentateur digne de notre temps, et un éditeur érudit digne enfin de Gui Patin lui-même.

PATINIANUS, 6 mai 1903.

—

Les origines du Tartuffe (XLVII, 665, 815, 871, 927). — M. Lyonnet connaît certainement toutes les sources. Mais il n'est pas inutile de consulter l'intéressante critique du livre : *Autour de Molière*, par Auguste Baluffe (Paris, Plon, Nourrit, et Cie, 1889). *Guez de Balzac et Molière, les origines de la comtesse d'Escarbagnac et de Tartuffe*. il s'y trouve bien la thèse de Baluffe — Molière et le Midi — mais, d'autre part il n'y a pas à récuser de fortes évidences.

A. G. C.

***

Il y a, ce me semble, une difficulté grave à ce que l'on retrouve l'original du *Tartuffe* dans Charpy et dans l'évêque d'Autun, Gabriel de Roquette ; c'est que le personnage mis sur la scène par Molière est un laïque, et cela rend bien douteuses les analogies prétendues.

Pour moi, la clé du personnage est donnée par M. Raoul Allier, dans son livre *La Cabale des Dévots, 1627-1666*, Paris, 1902, qui a pour sujet cette *Compagnie du Saint-Sacrement* dont l'action occulte fut si grande dans les affaires religieuses, charitables, et, il le faut bien dire aussi, politiques, pendant une notable partie du XVIIe siècle. Tous les traits du personnage de Tartuffe conviennent fort bien à un membre indigne — il y en avait certainement — d'une compagnie qui comptait en grand nombre de très honnêtes gens.

On a été plus loin et on a dit que l'épisode mis sur le théâtre par Molière, s'était produit dans une famille de Paris, les Ansse ou d'Ansse, à laquelle appartient l'helléniste Ansse de Villoison, né en 1750, mort en 1805. Mais, sur ce point,

le collaborateur E. Grave m'a devancé dans sa très intéressante communication du 10 juin ; il est on ne peut plus amusant d'apprendre que Tartuffe est un nom de famille actuellement existant.

H. C. M.

—

Don à des écoliers (XLVII, 889). — L'auteur de la question propose d'approfondir les conditions de la vie des écoliers d'autrefois. Il y a pour cette intéressante étude un instrument de travail tout désigné, c'est le *Cartulaire de l'Université de Paris* (en cours de publication) par H. Denifle et Chatelain (Paris. F. Delalain 1889 et suiv.)

On y trouvera de nombreux détails sur la vie des étudiants, mais il en coûtera quelque peine, à cause de la nécessité de saisir promptement le sens du texte latin.

Dans le même ordre d'idées, je signalerai une étude plus immédiatement abordable. C'est un Mémoire de MM. P. Tannery et Clerval intitulé : *Une correspondance d'écolâtres du* XIe *siècle* (61 pages grand in-4°) avec textes latins, inséré aux *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques* (t. XXXVI, 1900). Vieujeu.

—

Livres perdus, introuvables, ou dont on ne connaît qu'un exemplaire unique (XLIV ; XLV ; XLVI). — Voir : *Livres perdus, essai bibliographique sur les livres devenus introuvables*, par Philomneste junior (pseudonyme de Gustave Brunet), Bruxelles, 1882, in-18, Gay et Doucé, IX et 122 pages, tiré à 500 ; j'ai le N° 325. Nauroy.

—

On ne détruit que ce qu'on remplace (XXXIX). — Dans son très agréable volume : *Le royaume de la rue Saint-Honoré, Madame Geoffrin et sa fille*, 1897, in-8, Calmann-Lévy, M. Pierre de Ségur rapporte ces paroles de Mme Geoffrin (page 359) :

Dans ce moment-ci, on détruit ; il faut voir ce qu'on rétablira sur les ruines.

Nauroy.

—

Célibat ecclésiastique (XLI ; XLII ; XLIV ; XLV). — J'ai toujours eu un penchant très prononcé pour la science bibliographique que je considère comme la clef et le pivot de toutes les autres. En effet, lorsqu'un auteur veut traiter un sujet, son premier soin est de s'enquérir des sources auxquelles il doit puiser pour le développer sérieusement et avec compétence ; et, pour arriver à ce résultat, il est obligé d'avoir recours aux bibliographes. Cependant la plupart des auteurs qui se servent des travaux de ces modestes érudits, qui sont le fruit de nombreuses et souvent de coûteuses recherches, les regardent avec mépris, et, sans eux, disons le hautement, ces écrivains seraient incapables d'écrire une ligne qui fasse autorité.

Le collaborateur E. C., au mois d'août 1900, s'étant adressé à l'*Intermédiaire* pour avoir une bibliographie des ouvrages qui ont été publiés pour ou contre le célibat des prêtres catholiques, je lui ai fourni, à trois reprises, une liste assez copieuse. Depuis, j'ai continué mes recherches et j'ai recueilli à son intention les titres des ouvrages et opuscules suivants qui augmenteront cette petite bibliographie intéressante sur un sujet si controversé.

Maultrot (Gabriel). *La discipline de l'église sur le mariage des prêtres.* Paris, 1790, in-8°.

Lavau. *La légitimité du mariage des prêtres, Discours de P. F. Lavau, citoyen français et curé de Chauffour, pour la cérémonie nuptiale de Pierre Dolivier, curé de Mauchamps, suivi de l'épître en vers, du même auteur, en réponse aux couplets érotiques attribués au vicaire de Boissy* (12 novembre 1792). Etampes, impr. de Dupré, 1793, in-8°.

Bonicel (Justin). *Considérations sur le célibat des prêtres.* Genève, 1826, in-12.

Plaidoyer par M. Dumonteil sur cette question : Un prêtre peut-il contracter mariage ? Paris, 1828, in-8° de 49 pp.

Pavy, évêque d'Alger. *Du célibat ecclésiastique.* Paris, 1852, in-8°.

Fabre (J.) et Bourgade. *Débats sur la question du mariage des prêtres.* Périgueux, 1862, in-8°.

Dujon. *De l'empêchement au mariage qui résulte des ordres sacrés.* Paris, 1902, in-8°. Paul Pinson.

—

Tabarin (T. G., 863, 864). — Tome X des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, 129-190, 1884, étude du Dr Le Paulmier, *Mondor et Tabarin.*

Les «Deux orphelines» au XVIIIe siècle. (XLVII, 895). — Il y a de ce nom un opéra-comique en un acte, de Lemière de Corvey, représenté en 1798, à Paris, au théâtre Molière. VIEUJEU.

—

Histoire de la Malmaison (XLVII, 10, 203, 315, 543, 710, 817, 873). — Il existe à la bibliothèque de la Rochelle, dans les papiers du savant naturaliste Aimé Bonpland, un aperçu du budget de la Malmaison en 1813 et deux rapports du même sur les travaux à exécuter au château, avec l'approbation de M. de Montalivet, intendant général.

A ajouter à la liste des imprimés : *Almanach de Flore, ou description de douze plantes rares des jardins de la Malmaison*. Paris, s. d., in-16, fig. en couleur. PAUL PINSON.

—

Petit-Senn (1) XLVII, 895). — Il y a faute de lecture de la part de notre collaborateur. John Petit-Senn est né à Genève en 1792 et mort à Chêne (Suisse) en 1870 : voir O Lorenz, tome X, p. 397. Un recueil de ses œuvres a été publié à Genève en 1871, avec une notice littéraire et biographique de Marc Monnier : voir id., t. VI, p. 386. Il a beaucoup collaboré au *Magasin pittoresque* : voir la *Table alphabétique* dudit recueil (1886), p 221. Topffer est mort en 1846. Sur quoi M. A. de M. base-t-il son hypothèse ?

P. LBE.

(1) Orthographe rectifiée.

* * *

R. Topffer mourut jeune, en 1846, à peine âgé de 50 ans Il s'est rendu célèbre en Suisse, et quelque peu en France, par ses *Nouvelles genevoises*, ses *Voyages en Zigzag*, les histoires comiques, illustrées par l'auteur, de *M. Jabot*, de *M. Vieux-Bois*, de *M Crépin*.

Ce fut un humoriste délicat, un prosateur délicieux à lire, un brave genevois, un alpiniste enragé, un artiste et un dessinateur spirituel.

Petit-Senn (un ami et voisin de campagne de mon père) mourut, au contraire, âgé ; il était vaudois, habitant une propriété très limitrophe du canton de Genève. Il venait constamment séjourner dans la cité de Calvin où il comptait nombre d'amis. C'était un petit La Rochefoulcaud suisse, doublé d'un poëte. En effet, une foule de pensées délicates sont signées « Petit-Senn ». Sa renommée n'est pas sortie de son temps et de son pays.

NOYER.

* * *

Il s'agit de Petit-*Senn* (*Jean-Antoine* Petit) qui a, suivant une habitude genevoise, réuni par un trait d'union le nom de sa mère et celui de son père, né à Genève (Eaux-Vives) *le 6 avril 1792*, mort en 1870, à 78 ans. Louis Reybaud a écrit un Avant-propos, placé en tête d'un de ses ouvrages. Il a été en relations avec Béranger, Lamartine et plusieurs des poètes de l'époque.

Il est si peu le même que Topffer, qu'il a, dans son *Fantasque* (qui a paru de 1832 à 1836, et dont il était à l'époque unique rédacteur), analysé les *Menus propos* de R. Topffer. Rodolphe Topffer était le fils d'Adam Topffer, peintre génevois.

R. Topffer a laissé deux filles, qui demeurent à Genève ; — je possède deux plats peints par l'une d'elles. — Il eut un fils, Charles, établi à Paris, où il est statuaire. La « foule de pensées délicates » est sans doute les *Bluettes et boutades* de Petit-Senn dont la dernière réimpression (1871) est, je crois, épuisée.

Pour la liste des ouvrages de Petit-Senn, consulter le grand Dictionnaire Larousse, t. XI, p. 716.

Cet article renferme quelques erreurs ; dans les lignes qui précèdent, j'ai souligné les indications exactes rectifiant celles de Larousse

Le « Larousse » mentionne une édition en cinq volumes de ses *Œuvres choisies*, avec une notice biographique de Marc Monnier (1872). A. CORDES.

* * *

Nos collaborateurs A. S..E, M. T. Arthur Pougin, ont répondu dans le même sens. La *Tribune de Genève*, et la *Suisse*, ont eu la bonté de publier des réponses à cette question.

—

Publications « per nozze » (T. G., 736). — *A propos d'un vers d'André Chénier*, tel est le titre d'une charmante plaquette (Paris [Imp. H. Bouillant], Juin MCMIII, pet. in 8 de 8 pages, texte bleu, encadré), publiée par M. Fernand Bournon « pour le mariage de monsieur André Marcuse, né à Paris (Ile-de-France) et de mademoiselle Valentin Artus, née à

Port-Louis, Ile Maurice (ancienne Ile-de-France), 23-24 juin 1903 ».

L'auteur met en lumière les vers de Chénier cités avec tant de bonheur par Alfred de Musset, dans *Une soirée perdue ;* il établit que la soirée dont parle le poëte est celle du 14 juillet 1840 où *le Misanthrope*, qui n'avait pas été joué depuis le commencement de l'année, était donné pour les débuts de Mlle Restout dans Célimène. C. J^s^.

—

Saint Pipe (XL ; XLI ; XLVII, 935). — M. le Dr Bougon donne au nom de Népomucène une interprétation qui me surprend un peu. En effet, malgré son apparence grecque, il est, je crois, de formation toute moderne, étant simplement la traduction en adjectif de Népomuck, une ville de Bohême, dont était originaire celui dont une canonisation un peu tardive, 1729, fit, trois cent quarante-six ans après sa mort, le patron de la Bohême. Je ne vois donc rien de grec dans l'affaire et souhaiterais quelques explications supplémentaires

Et puisque l'on a jeté dans le débat le nom de saint Jean Népomucène, je transforme ma réponse en question et sollicite un éclaircissement sur le point d'histoire que voici : Je tenais pour certain que Jean de Népomuck, chanoine de Prague et aumônier de l'empereur Wenceslas, avait été torturé, puis jeté dans la Moldaw, pour s'être refusé à révéler le secret de la confession de l'impératrice. Mais j'ai lu, dans une histoire récente et très documentée de Wenceslas — il ne me souvient malheureusement pas du nom de l'auteur — que pas un document contemporain ne fait allusion à la circonstance du refus de révélation. Autant qu'il m'en souvienne, il s'agissait de l'élection d'un archevêque de Prague à laquelle aurait procédé le chapitre, au mépris de la volonté impériale ; Wenceslas se serait vengé en faisant emprisonner et torturer plusieurs chanoines, entre autres Jean de Népomuck, qui, brisé par les tourments, fut achevé de la manière que rapporte la tradition.

Le livre auquel je fais allusion et dont je retrouverai sans doute le titre exact, rapporte que la dévotion à saint Jean Népomucène ne remonte pas plus haut que les premières années du XVIIIe siècle, et se substitua à celle plus ancienne et plus populaire de plusieurs saints locaux dont le souvenir était lié aux événements de la guerre des Hussites. Or, la maison d'Autriche tenait par politique à abolir tout ce qui rattachait la Bohême à son passé indépendant et national.

Il est bien entendu que je ne juge ni n'affirme, je sollicite des éclaircissements, et rien de plus. H. C. M.

—

Fœtor judaicus (XLVII, 777). — Je trouve dans Ammien Marcellin (XXII, v, 5) un passage qui approche du mot à expliquer. Rapportant une parole plus ou moins heureuse de l'empereur Julien, l'auteur la compare à une autre parole prononcée par Marc-Aurèle.

D'après Ammien, Marc-Aurèle, se rendant en Egypte, aurait été frappé, jusqu'au dégoût, de la malpropreté des Juifs et de leur état d'anarchie : *Cum Palæstinam transiret Ægyptum petens, fœtentium Judæorum et tumultuantium sæpè tædio percitus.*

Le mot même de *fœtor* se trouve-t-il dans les historiens de Marc-Aurèle ? Je n'ai pas les moyens de vérifier en ce moment. X.Y.

* * *

Ces mots se lisent à peu près textuellement dans un passage d'Ammien Marcellin, L. XXII, v, 5 :

Ille enim (*Julianus*) *cum Palæstinam transiret, Ægyptum petens,* fœtentium Judœorum *et tumultuantium sæpe tædio percitus, dolenter dicitur exclamasse : O Marcomani ! o Quadi ! o Sarmatæ ! tandem alios vobis inertiores vidi !*

Un auteur plus ancien nous fait incidemment savoir pour quelle cause on redoutait le voisinage des individus de race juive, surtout quand leur estomac avait été longtemps privé d'aliments :

Quod siccæ redolet palus lacunæ,
. . . .
Quod jejunia sabbatariorum,
. . . .
Mallem, quam quod oles, olere, Bassa !
Martial, L. IV, *Epig.* 4.

* * *

Ces émanations, dont les Pastilles de Cosmus ou l'Eau de Nicéros n'auraient pas suffi à corriger la fâcheuse impression sont-elles comprises parmi les défauts naturels qu'énumère un livre de publica-

tion récente. *Les 19 tares corporelles pour reconnaître un Juif?* Je l'ignore, n'ayant pas encore eu l'occasion de lire l'ouvrage de l'antisémite « docteur Celticus ».

QUARTEBLANCHE.

—

Cabaret (XLVII, 224, 538, 652, 823) 932. — De κάπη, d'après Ménage, par l'intermédiaire des formes hypothétiques *caparis caparetum*; suivant d'autres, du diminutis καπηλειον; de *caponerette*, selon Frisch, dérivé non moins hypothétique du latin *caupona*; de *cabaneret*, d'après Heyde, forme diminutive de *cabane*, mais dont on ne connaît aucun exemple; de *cap d'aret* (caput arietis), s'il faut en croire dom Vaissette et M. Geijer (Cf. *Roman.* n° 79), parce qu'il était d'usage d'indiquer par des cornes ou même par la tête entière d'un bélier les maisons où l'on vendait vin; « de *cabaust* » dit Viollet-Leduc : *Dictionnaire d'archéologie*, tome II, p. 256), vieux mot qui signifie *lieu fermé de barreaux* (?)

N'oublions pas qu'il existe une plante appelée *cabaret*, âcre et purgative et par suite très propre, pour me servir d'une expression du docteur Beaude « à débarrasser l'estomac du poison qu'il renferme en faisant vomir le malade. » Or, de même que dans nos campagnes les *publics-houses* ont été appelés *bouchons* du bouchon de verdure, branches de pin ou de genièvre, qui leur servait d'enseigne, nos cabarets n'auraient-ils pas été appelés ainsi de la touffe de cabaret, suspendue au-dessus de la porte, pour annoncer aux buveurs qu'avec l'ivresse on pourrait leur servir le moyen de la dissiper ? Cette étymologie, qui n'a point été produite, que je sache, par les lexicologues de nos jours, a été pour la première fois avancée par Bourdelot en ces termes : « *Cabaret* est ainsi appelé de l'herbe dont autrefois on faisait des bouchons, qui se font aujourd'hui de lierre. »

Cette herbe, dont on faisait des bouchons, est sans doute le *baccar* des anciens (Virg. Egl. IV, 19, VII, 27) d'où est venu notre *baccaret*, transformé en *cabaret* par métathèse. Cf. Veneroni, *Dict. ital. Bacaret* ou *Cabaret*, herbe.

LPT. DU SILLON.

Rumâle (XLVII, 729). — Le terme entendu par M. E. Rudit est probablement le même que le mot *Brumâle*, employé dans le Vendômois, avec un sens à peu près analogue à celui donné dans la question.

Brumâle s'applique aux animaux d'un sexe douteux. Une vache brumâle est une vache aux allures de taureau, au moins dans ma jeunesse, je l'ai entendu dire avec ce sens ; peut-être l'applique-t-on aussi aux femmes hommes.

J'ai été étonné de ne pas rencontrer ces mots dans *Glossaire du centre de la France* de Jaubert, ni dans les glossaires poitevins de M. Lalanne et Fabre.

Il serait intéressant de rechercher l'étymologie de ces termes patois.

MARTELLIÈRE.

—

Angarier (XLVII, 281, 488, 585, 931). — Que M. Bougon relise ma communication (490) je ne fais pas dériver ce mot de *agchô* serrer. Je le trouve tout fait en grec dans *aggareuô* mettre en corvée qu'on trouve avec le même sens en latin dans *angariare*. *Aggareuô* a donné *angario* comme *aggelos* a donne *angelus* et *agcura*, *ancora*.

Agere qui donne *agir* de formation savante, n'aurait pas fait surgir l'*n* de *angaria*, mais en dehors d'une impossibilité phonétique, on ne saurait trop répéter que la ressemblance de deux mots n'est pas suffisante pour établir entre eux un rapport de parenté ou d'origine.

Un mot doit avoir sa généalogie et justifier *historiquement* de ses *ancêtres*. Il ne suffit pas, par exemple, faute de pouvoir prouver l'occupation de la Gaule par les Grecs, de prétendre que le français est d'origine pélasgique, en s'appuyant sur l'existence des monuments mégalithiques qui datent de la pierre polie. Il faudrait faire la preuve de cette prétention, se rendre compte que le grec, le celtique, le sanscrit, le latin, le slave et le germanique ont une même origine et ne pas les faire descendre à tort ou à travers les uns des autres, ni eux, ni leurs enfants.

L'étymologie discréditée d'abord, à juste titre, par la fantaisie, s'est réhabilitée par la méthode historique. Ne la livrons pas de nouveau à la risée publique par de nouveaux écarts dont l'imagina-

tion fait trop facilement les frais. Il est bien entendu que mes observations ne visent pas M. Bougon personnellement.

PAUL ARGELÈS.

—

Locution populaire (.....). — En attendant une réponse moins fantaisiste, enregistrons celle-ci : *ventieben :* peut-être bien. Nous croyons qu'il faudrait traduire et écrire : *vent y est bien*, comme on dit *bon vent*, pour *bonne chance!* Alcide Leroux. *Marche du Patois actuel au pays de la Mée* (*Haute-Bretagne*).

Bien que cette expression soit usitée surtout sur le *littoral* de la Manche, où le vent joue un rôle décisif, je crois cette « étymologie » sujette à caution.

Qu'en pensent nos collègues ?

CINCINNATUS.

—

Bistouille (XLVII, 619, 763). — *Poèmes de Picardie*, de Léon Duvauchel, page 94 :

Sur la tourbe fut tôt chauffé,
Breuvage qu'on touille et retouille,
Petit-pot, gloria, *bistouille* :
Vulgo : la tasse de café.

—

Le sang de bœuf employé dans la construction (XLVI, 620, 768, 824, 940). — En Bourgogne, et notamment dans l'Auxois, on établit l'aire des granges en faisant un mortier de sable appelé dans le pays : cran ou craon, mélangé de sang de bête pris dans les abattoirs, et le sol doit à ce procédé une telle résistance qu'on y peut battre le blé pendant plusieurs années sans qu'il en soit entamé.

V. J. D.

—

Méloplastie (XXXIX ; XL). — Jean de Murris, chanoine de Paris, apprit à distinguer les rondes des blanches (v. 1330). Le XVIIe siècle sépara les mesures par des barres (*Histoire nouvelle des arts et des sciences*, 1877, n° 334, p. 433). Pour de plus amples renseignements, consulter des textes de Monteil et de M. Guiberne reproduits dans les *Textes manuscrits des Collections du progrès* de la Bibliothèque de l'Arsenal, M 183-85, 461-68, 749, 1 à 7.

ALPHONSE RENAUD.

—

Mariage sous la potence (XLVII, 619, 844, 996). — Le duc Job peut être tranquille. Non seulement la coutume existait en France, au moyen âge, mais en plein XVIIIe siècle. En Provence, les séducteurs étaient condamnés à être pendus, à moins qu'ils n'épousassent la fille séduite. On les livrait au bourreau ; nul besoin de dire, qu'au pied de la potence, le patient se déclarait pour le mariage. Un prêtre, revêtu de son étole, attendait et réclamait alors le coupable au bourreau. Il procédait immédiatement à l'union, à la paroisse voisine. On rencontre très fréquemment de ces arrêts rendus, au XVIIIe siècle, par le Parlement de Provence.

B.-F.

***

La coutume signalée par « Duc Job » n'est pas isolée ; c'est ainsi qu'elle existait dans la grande confédération berbère de l'Extrême Sud Tunisien ; ces mêmes Ouerghemma, que Barth qualifiait de « tribu dangereuse de Bédouins sauvages ». Au printemps de 1889, une patrouille de cavaliers du bureau arabe de Métameur, aujourd'hui cercle militaire de Medenine, tombe dans un douar de dissidents beaucoup plus nombreux qu'eux-mêmes.

Un combat acharné a lieu, au cours duquel un de nos agents tombe frappé d'une balle et est abandonné sur le terrain. Il est pris par les dissidents, qui vont l'égorger, quand une jeune fille du douar accourt et le couvre de son voile. Le combat s'arrête, et aussitôt la question se pose de savoir si la grâce demandée sera accordée, ou si les deux fiancés seront mis à mort ensemble ; car tel est le droit coutumier de la tribu. La question est tranchée dans le sens le plus humain, et les dissidents eux-mêmes apportent aux tentes fidèles le cavalier blessé, que suit sa nouvelle fiancée. J'ai connu personnellement les acteurs de ce drame, et c'est d'eux-mêmes que je tiens ce récit.

EL KANTARA.

—

Socrate sculpteur (XLV ; XLVI). — L'extrait suivant de l'ouvrage de M. A. Joubin *La sculpture grecque entre les guerres médiques et l'époque de Périclès* (Paris, Hachette, 1901) viendra utilement s'ajouter à ma réponse (XLVI, 221).

Au sujet du relief des Charites au Vatican, dit M. Joubin, on y a reconnu avec raison une des nombreuses copies du relief dont l'original se trouvait à

l'entrée de l'Acropole. C'était l'œuvre d'un sculpteur du nom de Socrate ; M. Amelung songe au sculpteur béotien Socrate ; il estime en effet que le manque de grâce des figures est plus béotien qu'attique.

M. Furtwängler songe au philosophe Socrate qui, comme on sait, fut sculpteur dans sa jeunesse. Mais le style du relief paraît bien archaïque pour qu'on puisse l'attribuer au philosophe. Le monument est, en vérité, l'œuvre d'un marbrier assez peu raffiné, mais la différence entre le style béotien et le style attique nous est si mal connue, d'autre part les caractères du style du relief des Charites correspondent si bien à ce que nous savons de l'art attique au moment où il se dégage du goût ionien, qu'on peut fort bien considérer le marbre du Vatican comme une de ces œuvres attiques exécutées au lendemain des guerres médiques.

Note. — Pour préciser cette dernière observation, je rappellerai que les guerres médiques, ont eu lieu de 490 à 449 et que le philosophe Socrate a vécu de 469 à 399.

DEVIGNOT.

—

La tristesse de Nadaud (XLIV). — M. Robert de Flers a rappelé, dans la *Liberté*, que Gustave Nadaud, chez Mme Beulé, sur la fin de sa vie, montra sa tristesse de l'envahissement de la chanson rosse. Notre collaborateur Y demande si dans l'œuvre du chansonnier, cette tristesse transparait. Dans l'œuvre avouée du moins, non ; mais nous connaissons une chanson *inédite* de Nadaud, et connue seulement de ses intimes, qui reflète cette douleur. Elle a été écrite au moment où une polémique s'engageait sur la facture de l'ancienne chanson, à laquelle on opposait les couplets d'un nouveau genre que le Chat Noir mettait à la mode.

Les violences de ses adversaires ne laissèrent pas indifférent le délicat poète qui se laissa aller à rimer les couplets suivants ; ils sont parmi ses derniers sans être les meilleurs.

Cette fois, c'est fini de rire.
Tous les passants me semblent dire,
En me voyant si souffreteux :
« Il est gâteux ! »

Je suis pincé par le flanc gauche :
La cuisse dort, la jambe fauche,
Le pied fauché se fait boiteux :
Je suis gâteux.

Je croyais prouver le contraire,
Mais A...., (1), mon doux confrère,
Prouve que ce n'est pas douteux :
Je suis gâteux.

Un ménestrel (2) qui me dédaigne
Ne veut plus voir, sur son enseigne,
Mon nom qui le rendrait honteux,
Je suis gâteux.

Les troubadours de la canaille
Disent : c'est parfait, qu'il s'en aille,
Ce ramolli, ce vaniteux ;
C'est un gâteux :

Être remercié d'office,
Après quarante ans de service.
N'est-il pas vrai que c'est piteux ?
Je suis gâteux.

Puis c'est embêtant tout de même
D'être trahi par ce qu'on aime,
Et renvoyé comme un pâteux :
Je suis gâteux !

Ceux à qui je dois mes souffrances
Sont des éditeurs de romances.
Je ne suis pas plus bête qu'eux :
Je suis gâteux !

9-10 août 1889.

C'est la chanson du dépit. Autant que par les polémistes, Nadaud avait été blessé par quelques observations de son éditeur qui ne lui avait pas caché que la foule courait à la muse montmartroise. Il n'était pas gâteux, le maître du couplet : il restait le chansonnier inimitable dont l'œuvre fait partie du trésor littéraire de la France ; il avait tort de s'émouvoir. Combien il était mieux avisé quand, jadis, à qui lui disait : « Vous êtes vieux », il ripostait :

Qui donc a dit que j'étais vieux ?
Ce n'est certes pas une femme !
Demandez plutôt à Madame..
Mais non... Elle baisse les yeux ;
Nous attendrons qu'elle réclame.
Qui donc a dit que j'étais vieux ?

Il n'était pas plus vieux en 1889, et son genre n'avait pas vieilli : sa chanson restera éternellement jeune. — Mais une autre jeune chanson naissait qui avait ses amoureux, et dont la gloire nouvelle n'allait point sans quelque impertinence.

Dr L.

(1) M. Ajalbert.
(2) L'éditeur Heugel.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

« **Rendez-nous la Bastille** ». — L'anniversaire de la chute de la Bastille, un peu mollement célébré depuis quelques années, ne ramène pas moins l'attention sur ce grand fait historique. L'an passé, nous montrions, par un extrait authentique de mémoires inconnus, que trois jours après la chute de la Bastille, ses vainqueurs songeaient à en réparer les brèches, mais la démolition était trop symbolique pour être évitée, et l'on sait avec quelle emphase Palloy s'en chargea.

Mais cela devait arriver. La Bastille n'était pas par terre, que déjà quelques-uns de ses ennemis la regrettaient... ou, tout au moins, s'apercevaient-ils qu'une révolution n'a guère jamais consisté qu'à remplacer un despotisme par un autre

Au commencement de 1790, paraissait un curieux pamphlet, sous ce titre significatif, qui prend surtout sa saveur lu imprimé dans les caractères du temps :

RENDEZ-NOUS

LA BASTILLE.

C'est une brochure qui porte en épigraphe ces vers :

...Quand le peuple est maître on n'agit qu'en tumulte
La voix de la raison jamais ne se consulte ;
Les honneurs sont vendus aux plus ambitieux,
L'autorité, livrée aux plus séditieux.
Ces petits souverains qu'il fait pour une année
Voyant d'un temps si court leur puissance bornée,
Des plus heureux desseins font avorter le fruit
De peur de le laisser à celui qui le suit,
Le pire des états est l'état populaire.
CINNA. *Tragédie.*

Le pamphlet débute ainsi :

Rendez-nous la Bastille ! Par quelle fatalité ce cri de désespoir est-il devenu universel ? Elle était donc la boîte de Pandore, cette redoutable forteresse, dont la chute mémorable a inondé de tant de maux le plus bel empire du monde, et ne laisse pas même un faible rayon d'espérance au citoyen, ami de la liberté ?

L'auteur fait la critique de la liberté du moment ; son ton est d'un prophète :

Prenez garde, citoyens, le despotisme n'est jamais plus redoutable, il n'est jamais plus terrible, que lorsqu'il se déguise sous le masque de la liberté, c'est pour ainsi dire un lion qui cache ses griffes pour les laisser croître. Mais bientôt le paisible Saturne *dévorera ses propres enfants.*

Après avoir prévu la Terreur pendant laquelle les violents se dévorèrent entre eux, il prévoit la dictature du soldat.

—

La balle d'un vainqueur de la Bastille. — A la tête des premiers assaillants de la Bastille, se trouvait un fusilier de la compagnie de Brache, nommé Turpin : il fut légèrement blessé. La balle qui l'avait transformé en héros, méritait d'être recueillie ; il s'en chargea, et dans son naïf orgueil, il l'offrit « comme un monument de sa bravoure aux bordelais ».

Les archives municipales de Bordeaux — registre de correspondance 1790, p. 136 — renferment la copie de la lettre qui lui fut adressée pour le remercier de ce présent peu banal :

13 octobre 1790

A M. Turpin

Rue Saint-Honoré, Paris,

Nous avons reçu avec le plus grand plaisir la bale (*sic*) dont vous fûtes frappé à la main droite alors que votre courage vous porta à donner à la France le premier signal du patriotisme en attaquant la Bastille, nous vous remercions bien, monsieur, de l'hommage que vous nous faites de ce monument de votre bravoure, nous le conserverons très soigneusement.

Nous n'avons pas été moins sensibles à l'offre que vous nous faites de vos services dans la garde soldée alors qu'elle sera ultérieurement formée pour notre ville il nous sera bien agréable, monsieur, de vous y donner de l'emploi.

Nous sommes parfaitement (etc).

La balle a disparu ; quelque indiscret l'a dérobée : le respect s'en va.

La Table du tome XLVII *paraîtra avec la livraison du 20 juillet.*

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

XLVIII° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* — 20 Juillet 1903

39° Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1010 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Les « notes ajournées » de Sainte-Beuve. — Qu'est devenu ce manuscrit qu'aurait, dit-on, laissé Sainte-Beuve et dont on parla fort vers 1872 ?

GUSTAVE FUSTIER.

Le sang de saint Janvier. — Les napolitains viennent d'exposer chez eux le buste d'argent de ce saint et ont envoyé sa tiare à Rome pour obtenir du ciel la guérison du pape. Mais a-t-on jamais donné une explication scientifique sérieuse du miracle du sang de saint Janvier, miracle auquel le général Championnet devait croire médiocrement ?

LA RÉSIE.

Voir *Intermédiaire* : *Le miracle de saint Janvier et le général Championnet. Rectification historique* (T. G. 806).

Conservation des monuments historiques. — Nous sonnons ici la cloche d'alarme, parce qu'il s'agit d'un des plus beaux monuments de Paris, le seul peut-être qui ait conservé dans toute sa pureté le caractère de son architecture primitive ; nous voulons parler de la place des Vosges, l'ancienne place Royale, dont l'inauguration toute récente de la maison de Victor Hugo vient de rappeler l'antique gloire et de remettre en lumière le cadre toujours grandiose.

Or, il faut bien le reconnaître, ce décor, vieux de trois siècles, commence à fléchir. Déjà, il y a quelques années, un de ses

hôtels, contigu précisément à la maison de Victor Hugo, avait subi un tassement très visible. Je ne sais si le propriétaire y porta un suffisant remède et si son immeuble est désormais à l'abri de tout affaissement. Mais, ce qui est certain, c'est qu'un autre pavillon, celui qui fait l'angle de la place et de la rue du Pas de la Mule, est dans un état des plus inquiétants. Il a fallu en étayer fortement tout le rez-de-chaussée, sans quoi les trois étages risquaient de descendre dans les caves.

La *Commission des Monuments historiques* n'a-t elle pas le droit et le devoir de surveiller de tels travaux et d'en exiger qui assurent la solidité de l'édifice ?

SIR GRAPH.

M. le comte Marchand. — M. le comte Marchand, qui était avec Napoléon à Sainte-Hélène, et qui fut l'un de ses exécuteurs testamentaires, est mort à Trouville au mois de juin 1876. Il avait épousé la fille du général Brayer.

J'ai recours au bienveillant concours de mes collègues intermédiairistes pour me faire connaître s'il existe des parents ou des descendants du dévoué compagnon d'exil de Napoléon. DÉSIRÉ LACROIX.

Œuvres perdues du sculpteur Julien (Pierre). — 1° Julien avait exécuté, en 1786 et 1787, diverses sculptures en marbre pour la laiterie de la reine à Rambouillet : outre la *Jeune Fille à la chèvre* (au Louvre) ; deux grand bas-reliefs, l'*Education de Jupiter par les Cory-*

bantes, et *Apollon gardant les troupeaux d'Admète tandis que Mercure les enlève*, mesurant chacun 3m60 sur 0,90 le 1er en trois blocs, le 2me en deux blocs ; un médaillon rond, *Mère allaitant son enfant* (1 mètre de diamètre) ; quatre médaillons ronds, *Femmes battant le beurre* (0m66 de diamètre).

Les deux grands bas-reliefs et les cinq médaillons sont perdus actuellement. Transportés à Malmaison, ils figurent, après le décès de l'impératrice Joséphine, sur l'inventaire (juillet 1814). En 1824, il n'en est point fait mention sur l'inventaire après décès du prince Eugène. Que sont-ils devenus ? Où se trouvent-ils ? Dans quelque musée de province, dans quelque collection particulière en France ou à l'étranger ?

2° Julien avait exécuté pour l'église Sainte-Geneviève un bas-relief sur la façade arrière-corps à droite, *Sainte Geneviève guérissant les yeux de sa mère* ; et trois ou quatre statues : Moïse, Aaron, Josué, David, par Julien Dupré, Beauvais ; saint Athanase, saint Basile, saint Jean Chrysostome et saint Grégoire de Naziance par Julien Dejoux. En 1791, ces statues furent remplacées. Que sont-elles devenues ? A. PL.

—

Prélats académiciens. — Monseigneur Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, né vers 1672, sur lequel le collaborateur T. L. demandait des renseignements, n'est évidemment pas celui qui fut nommé évêque d'Uzès en 1677, sacré en 1678 et qui mourut en 1728.

Où pourrait-on trouver des détails sur ce dernier qui s'appelait aussi Monseigneur Michel Poncet de la Rivière et avait été précédemment officier de cavalerie, ce dont son ministère se ressentit ?

Une vieille gravure trouvée dans le diocèse d'Uzès, signée ainsi : *Nanteuil ad vivum pingebat et sculptebat 1660*, et autour de laquelle sont gravés ces mots : *Petrus Poncet regia sanctioribus consilii et libellorum supplicum regia magister*, est, dit-on, son portrait, mais pourquoi ce prénom et ces qualités ?

Y a-t-il eu un autre Poncet, outre les deux évêques et Mathias, évêque de Troyes ? B. DE C.

La seigneurie de Crac. — Existe-t-il une corrélation quelconque entre la seigneurie de Crac et de Montréal, un des sept grands fiefs de la principauté d'Ascalon, en Syrie (XIIe siècle) et le légendaire castel de M. de Crac, dont se recommandent les académiciens de Moncrabeau ?

AXEL.

—

Renseignements généalogiques et biographiques. — On désirerait avoir quelques renseignements sur les personnages suivants :

Bruno d'Agay (Philippe-Charles), *Daine*, ou *d'Aine* (Marius-Jean-Baptiste-Nicolas), *Amelot de Chaillou* (Antoine-Léon-Anne), *Bertrand de Molleville* (Antoine-François de), *Blair de Boisemont* (Louis-Guillaume de), *La Bourdonnaye de Blossac* (Charles-Esprit-Marie de), *de Boula Nateuil* (Antoine-François-Alexandre de), *Boutin* (Charles-Robert), *Charpentier de Boisgibaut*, *Chazerat* (Charles-Antoine de), *Cypierre de Chevilly* (Jean-François-Claude), et son fils Adrien-Philibert, *Depont* (Jean), *Douet de Laboullaye* (Gabriel-Isaac), *Dufour de Villeneuve* (Jean-Baptiste-Claude), *Dupleix de Bacquencourt* (Guillaume-Joseph), *Dupré de Saint-Maur* (Nicolas), *Esmangart* (Charles-François-Hyacinthe), *Feydeau de Brou* (Charles-Henri), *Flesselles* (Jacques de), *Orceau de Fontette* (François-Jean), *Gallois de la Tour* (Charles-Jean-Baptiste des), *Journet* (Louis), *Julien* (Antoine-Jean-Baptiste), *Caze de la Bove* (Gaspard-Louis), *La Guillaumye*, *Moulin de la Porte* (Jean-Baptiste-François), *Mel de Saint-Ceran*, *Meulan d'Ablois* (Marie-Pierre-Charles), *Lepelletier de Morfontaine* (Louis), *Camus de Neville* (François-Claude-Michel), *Pajot de Marcheval* (Christophe), *Colla de Pradines* (Barthélemi de), *Raymond de Saint-Sauveur* (Louis-Hyacinthe), *Guéau de Reverseaux* (Jacques-Philippe Isaac), *Taboureau des Réaux* (Louis-Gabriel), *Terrai* (Antoine-Jean), *Trimond* (Daniel-Victor de), *Laurent de Villedeuil* (Pierre-Charles). Toutes ces personnes, que nous venons de nommer, étaient des intendants de province sous Louis XVI (et, en partie, sous Louis XV). Les détails qu'on peut trouver concernant quelques-uns d'entre eux dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de Lachesnaye-Desbois, ainsi que dans les grands dictionnaires biographiques de Michaud et de Didot, sont connus de moi. Pour-

des renseignements plus ou moins développés, je me contenterais de l'indication des sources ; je saurais également gré à toute personnes qui voudrait bien me faire parvenir directement les renseignements désirés, à mon adresse actuelle :

Paul Ardascheff, professeur à l'Université impériale de Youriev (Dorpa), Russie.

—

Biographie de Louis Deshayes. — Dans quelles archives publiques ou privées, dans quels ouvrages imprimés ou manuscrits, pourrait-on trouver des renseignements biographiques intéressant Louis Deshayes (1600-1632), sieur de Courmesmin ou de Courmesnin, gouverneur de Montargis, auteur de relations de voyages dans le Levant et en Danemark (1621-1629), négociateur pour Gaston, duc d'Orléans, auprès de l'empereur et du roi de Suède, (1631 et 1632) décapité pour crime de haute trahison, à Béziers (octobre 1632) ? C.

—

Le général Marulaz. — Ce brave soldat qui commandait la place de Besançon en 1814. a t-il laissé des Mémoires imprimés ? Le général Thoumas les cite à plusieurs reprises dans son ouvrage : *Les grands cavaliers du 1er Empire*, mais je ne les ai jamais vus. La Résie.

—

Ampadonné, terme de blason ? — Dans le tome IV de l'*Histoire des villes de France*, page 245, les armoiries de la Charité-sur-Loire sont décrites comme suit : *trois bourses d'or, liées et* ampadonnées *de même, sur un champ d'azur*.

Que signifie ce terme tout nouveau pour moi : ampadonné ? Faut-il y voir une fausse lecture ?

Appel est fait à l'auteur du *Dictionnaire de la science du Blason*, où le mot, d'ailleurs, ne se trouve pas. Axel.

—

La vie en communion et la main-morte. — Si certains types provinciaux (je parle au point de vue physique) se sont formés avant la Révolution Française, c'est que dans beaucoup de villages la population vivait chez elle, se mariait entre elle et par une sorte de point d'honneur traditionnel ne voulait pas se mêler aux populations voisines ; elle évitait même souvent de fournir à des étrangers un prétexte de s'établir chez elle. Le texte suivant en fournit un exemple curieux.

M. Ch. Riboud, décrivant, au début du XIXe siècle, les mœurs et les usages de quelques villages du département de l'Ain, voisins de la Saône, écrivait :

Les habitants de Boz et d'Huchisy ont longtemps existé comme des tribus séparées de leurs voisins, et ne s'alliaient qu'entr'eux ; ils étaient presque tous parens. Ceux de Boz vivaient dans leurs familles en communion pour éviter les effets de la main-morte, c.-à-d. les *échutes* de biens aux seigneurs.

Ils craignaient tellement l'introduction d'autres propriétaires dans leur commune, qu'il leur est arrivé quelquefois de se cotiser pour acheter le bien de l'un d'entr'eux que les circonstances forçaient à vendre. En 1719, ceux de Boz refusèrent formellement par une délibération solennelle du 22 Octobre, laquelle est entre mes mains, de s'affranchir de la servitude et de la taillabilité ; attendu, y est-il dit, « que cette proposition est contraire aux « intérêts généraux et particuliers de la commu- » nauté, qui ne doit jamais songer à s'affranchir » de la main-morte dont l'effet arrive rarement, » parce que les riches habitants des lieux voi- » sins auraient depuis longtemps leurs biens, » s'ils n'étaient retenus d'y faire des acquisi- » tions ou de s'y établir, par la crainte de la » dite main-morte » (*Mémoires de l'Académie Celtique* t. V (1810) p. 16.)

Aujourd'hui que l'on ne comprend plus les termes de la vie politique et sociale d'avant la Révolution Française, pas plus que s'il s'agissait d'un pays étranger, aujourd'hui que nos codes ont introduit en France l'uniformité et que l'organisation de toutes nos communes est la même, j'avoue sans honte que je n'ai pas une idée nette de la vie économique décrite dans cette citation, que je ne comprends pas le terme de « vie en communion » — sans doute communion de biens et collectivisme familial — et le rapport de cette « vie en communion » avec la main-morte. G. Servandy.

—

Edition des romans de Voltaire publiée par la Société typographique (1783). — Une édition de contes et romans de M. de Voltaire fut publiée en 1753, aux dépens de la Société typographique, à Bouillon, en 3 volumes avec gravures de Marillier, Mounet, Moreau le Jeune.

Qu'est-ce que la société typographique en question ?

Cette édition est-elle aussi recherchée que tendrait à le faire croire certain prix

(900 francs) demandé par un bouquiniste parisien ? P.

—

Quai Mazarin. — Dugast des Bois (*Paris, Versailles et les Provinces*, 1809, tome II, p. 15), raconte la mort tragique du marquis de Bagueville, qui était propriétaire d'un très bel hôtel *quai Mazarin*. Je voudrais bien savoir à quel nom actuel correspond le *quai Mazarin*.

— Dr Rire.

Salons du XVIIIe siècle. — Quels sont les meilleurs ouvrages à consulter sur les salons du XVIIIe siècle ?

Je connais, bien entendu, Saint-Simon ; *le Royaume de la rue Saint-Honoré*, par Pierre de Ségur ; les *Mémoires* de Mme d'Epinay ; les *Mémoires* du duc de Lauzun ; les *Souvenirs* de Mme de Caylus ; la correspondance de Mme du Deffand et les *Lettres* de Mlle de Lespinasse.

— C. Bouvier.

Armoiries de Bouthillier de Chavigny, le Vicomte, Valbelle, d'Adhémar, Cordouan, Gueuble, Romier ou Roumier. — Prière d'avoir l'obligence d'indiquer les armes :

1° Des Bouthillier de Chavigny, marquis de Beaujeu, barons de Lorme, etc. ;

2° Des le Vicomte comtes de Blangy, sgrs de Villers le Bocage, Barriville, etc. ;

3° Des marquis de Valbelle ;

4° Des comtes d'Adhémar ;

5° Des marquis de Cordouan ;

Ces quatre dernières familles alliées aux Bouthillier de Chavigny ;

6° Des Gueuble, dont l'un d'eux, René, épousa Claude de Bellanger ;

7° Des Romier ou Roumier, dont Dominique de Romier, époux en 2e noces de la même Claude de Bellanger, qui avait pour mère Claude de Sainte-Maure.

— T.

Il y a plus de Français à Rome que de chiens rouges. — En 1597, un jeune touriste écrit de Rome à son père habitant Insprück, qu'à Rome l'on peut s'exercer dans la langue française, *pour la grande quantité de gentilshommes français qui demeurent ordinairement à Rome, où*, dit-il, IL Y A PLUS DE FRANÇAIS QUE DE CHIENS ROUGES, comme court le proverbe.

A-t-il existé réellement, ou existe-t-il un proverbe conçu de la sorte ? Si oui, peut-on en documenter l'existence ?

D'autre part, qu'entendait-on par *chiens rouges* ? E. C.

—

Animaux réprouvés. — Le chat, jusqu'au siècle dernier, a été considéré comme un animal incarnant le diable en personne.

Aussi, depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV, il y avait en France et principalement à Paris, place de Grève, des fêtes populaires auxquelles le roi assistait souvent en personne et où cet animal était brûlé vif quelquefois par douzaine, et ce à la plus grande joie de la populace.

J'ai une courte relation des fêtes qui se sont passées à Paris en 1573 et auxquelles assista Charles IX.

A la fin du XVIIIe siècle il y eut à Metz une cérémonie non moins barbare ; y eut-il d'autres animaux partageant avec le chat cette animosité populaire ? Dans quels pays surtout exista-t-elle ? Quand a-t-elle cessé ? de Moira.

—

Le casque André. — A la Revue du 14 juillet, le ministre de la Guerre a présenté aux Parisiens deux échantillons de coiffures nouvelles pour les troupes à pied et à cheval ; avec le général André, ce qui n'est pas détestable est ridicule, et son casque à chenille vaut son chapeau boër.

Il y a cependant quelque part, au ministère de la Guerre, un casque que j'ai vu, que j'ai même coiffé et qui pourrait convenir à merveille, si tant est que nous ayons un besoin impérieux de jeter par la fenêtre un million ou peu s'en faut. Ce casque a été fait par Clésinger, présenté à M. Thiers en 1872, déposé au Cabinet du ministère de la Guerre, d'où probablement il a dû émigrer au Bureau de la cavalerie. La bombe en était basse, une statuette charmante le surmontait, sa crinière, partagée en deux masses, encadrait le visage de la façon la plus martiale. Clésinger, ancien gros frère, avait créé un objet parfaitement approprié dans ses proportions et ses dispositions à sa destination.

Qu'est-il devenu ? Je n'en sais rien, mais je suppose que si on le retrouve, on l'écartera avec entrain. Elégant, pratique et commode.....

Ce n'est pas le genre André.

V. J. du D.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Une fille adoptive de madame Tascher de la Pagerie (XLVII, 834, 955). — Je n'ai point ici mes notes qui sont restées à Paris. Toutefois, je me souviens d'une de mes sources que je viens de vérifier. M. le docteur Pichevin trouvera dans les *Papiers et correspondances de la famille impériale*, édition officielle, t. II, p. 118, l'article suivant, « document trop peu authentique pour qu'on s'y arrête, trop affirmatif pour qu'on le néglige » :

BLANCHET (au Havre) sollicite des secours en 1867. Il expose à l'appui de sa requête que le 17 mars 1786, à Rivière-Salée, Mlle Joséphine Tascher de la Pagerie donnait le jour à un enfant naturel du sexe féminin, baptisé sous le parrainage de Ch. Tascher et dame Rose-Claire Sanoye Tascher de la Pagerie, père et mère de Joséphine, et adopté par ladite dame Tascher ; que cette fille dotée par Napoléon Ier (décret du 8 mars 1808) a épousé, le 12 mars 1808, J.-B. Blanchet, négociant à Fort-Royal ; enfin que son frère et lui, E. Blanchet, sont issus de cette union et par conséquent cousins-germains de Napoléon III.

Tel a été le point de départ de ma recherche. J'ai trouvé certaines autres indications qui m'ont paru confirmatives, mais j'ai pris mes précautions et fait mes réserves. Je vous dirai, à mon retour à Paris, ce que j'ai, d'ailleurs, sur ce sujet.

FRÉDÉRIC MASSON.

L'intelligence artistique de Rachel (XLVII, 951). — M. Léon Cléry directement interpellé, nous fait l'honneur de répondre à la question posée, par la lettre suivante, qu'on lira avec un très vif intérêt :

Evian-les-Bains, Haute-Savoie,

Mon cher Directeur,

Je n'ai pas connu Rachel et peut-être l'affirmation que me prête Sir Graph est-elle, dans sa rigueur, un peu téméraire.

Je me suis borné dans un numéro du *Temps* à raconter l'anecdote suivante :

Je dînais un jour, il y a bien longtemps, chez Crémieux, l'illustre avocat et l'ancien ministre de la Justice en 1848. Et Crémieux nous raconta ce qui suit. Rachel, alors au début de sa carrière, dînait chez lui. Il avait réuni un certain nombre de personnes et il faisait avec Rachel le tour de ses salons. Un député de province s'approche de lui, demande à être présenté à la tragédienne et se lançant à corps perdu dans l'éloge de Rachel et dans celui de Corneille ne tarit pas sur les Horaces qu'elle avait joué la veille.

A peine a-t-il le dos tourné, que Rachel s'adressant à Crémieux lui dit : « Dis donc, petit père, à qui donc en avait-il avec son « Qu'il mourût ! » sur lequel il n'en finissait pas ? »

— Comment ! mais c'est la fameuse réplique du vieil Horace..., un des plus beaux traits de génie de Corneille ! On dirait que tu n'as pas lu la pièce.

— Mais non, je n'ai lu que mon rôle.

Voilà, mot pour mot, le récit de Crémieux. Au reste, vous pourriez confronter mon souvenir avec celui de la très distinguée fille du grand avocat. Il ne se peut pas qu'elle n'ait pas entendu ce récit de la bouche de son père.

Votre très dévoué,

LÉON CLÉRY.

* * *

Je croirais faire injure à la mémoire de Rachel en répondant avec gravité à cette question. Bornons-nous à remarquer que si Rachel n'avait pas *lu* le fameux « Qu'il mourût ! », elle l'avait du moins *entendu* autant de fois qu'elle avait répété et joué Camille, son rôle de début, puisque c'est en présence de sa fille que le vieil Horace jette ce cri sublime. GEORGES MONVAL.

* * *

Consulter le numéro de l'*Illustration* du 28 décembre 1872.

GUSTAVE FUSTIER.

La musique des chansons de Pierre Dupont (XLVI ; XLVII, 93, 155, 656) — L'auteur des *Louis d'or* n'était pas musicien ; chacun sait ça, comme dit Max dans le *Chalet*, et il avait besoin d'une main étrangère pour noter et transcrire les airs qu'il ajustait sur ses chansons. J'en parlais ainsi dans mon Supplément à la *Biographie universelle des Musiciens* de Fétis :

Bien qu'absolument ignorant des choses de la musique, Pierre Dupont composait lui-

même les airs de toutes ses chansons. Tout en écrivant ses vers, il cherchait et fredonnait le motif sur lequel il les voulait chanter; puis, quand il l'avait trouvé, il le faisait noter par un musicien. Il eut la chance de connaître et d'avoir pour ami, à l'époque de sa grande production, un véritable artiste, M. Reyer, qui pendant longtemps lui servit ainsi de secrétaire. Il est facile, en lisant la plupart des airs de Pierre Dupont, de voir qu'ils ne sont pas l'œuvre d'un musicien; certaines étrangetés ou monotonies de tonalité, certains rythmes bizarres, manquant de franchise ou de régularité, révèlent ce fait à une oreille ou à un œil un peu exercé. Mais ces défauts sont rachetés par une largeur d'inspiration, une sincérite d'accent, une originalité de forme incontestable, et il n'est que juste de dire, que, généralement, la musique s'accorde on ne peut mieux avec la poésie et fait pour ainsi dire corps avec elle. On sent que la double inspiration est venue d'un seul jet, et l'effet produit est souvent saisissant et d'une rare vigueur.

On nous a raconté, dans l'*Intermédiaire*, que Dupont avait fait transcrire certains de ses airs par un ingénieur des ponts et chaussées; puis par Audran père, l'ancien et charmant ténor de l'Opéra-Comique (que j'ai bien connu, avec lequel j'ai été en correspondance très active, mais sans avoir jamais occasion d'aborder ce sujet); enfin par un monsieur C. E., qui habitait Provins. Tout cela est possible, et Dupont a pu s'adresser, en diverses circonstances, à diverses personnes. Mais le fait de l'intervention de Reyer est indéniable, et j'en vais donner des preuves concluantes.

Au lendemain de la mort de Pierre Dupont, le 1er août 1870, Jules Janin lui consacrait, dans le *Journal des Débats*, tout un feuilleton dont j'extrais les lignes suivantes :

... En dépit des grands succès du premier jour et des vrais connaisseurs accourus à son refrain, nous ne saurions dire par quelle suite de peine et même de dangers le chansonnier obtint péniblement l'adoption de la foule. Il s'était imposé un double labeur; il était musicien en même temps qu'il était poète. A peine avait-il écrit son idylle ou sa chanson, il fallait improviser la mélodie et l'air de ces touchantes paroles. *Numeros memini*, disait le berger de Virgile. La tâche en ceci devenait d'autant plus difficile qu'il fallait trouver un musicien, si modeste et si bon musicien pourtant que rien n'échappât à son intelligence. On lui chantait la note, il l'écrivait d'une main fidèle, il la transcrivait comme si elle eût été sienne. Enfin il trouvait l'accompagnement facile, inspiré, digne, en un mot, de la chose chantée.

Heureusement, pour la plupart de ces airs notés sur le récit du poete, ce musicien était un jeune homme appelé Reyer, et lui-même il a raconté, dans une charmante préface, la musique de Pierre Dupont. « Il y avait dans sa musique, nous dit M. Reyer, une certaine analogie avec les compositions d'Hippolyte Monpou... Mais, ceci soit dit à son avantage, Pierre Dupont est musicien parce qu'il est poète. Il fallait pour le bien traduire un musicien qui sût le comprendre; il fallait pour le bien chanter Pierre Dupont lui-même; et comme on l'écoutait, disant de sa belle voix franche et d'un si beau timbre *les Louis d'or*, *les Sapins*, *la Musette*, *la Fille du cabaret !* Sa musique et sa poésie exhalaient une suave odeur de bon vin et de foin nouveau. C'était comme une double fleur cueillie au creux des ravins embaumés et sous les frais ombrages de la tonnelle à l'heure où le rossignol s'éveille sur les rosiers ».

Je ne sais de quelle « préface » Jules Janin a tiré ces lignes de Reyer. Quoi qu'il en soit, si celui-ci n'y parle pas de sa coopération avec Pierre Dupont, Janin nous la fait connaître. Mais, sur ce sujet, je vais avoir recours à mon vieil ami Reyer lui-même, et sa parole ne laissera plus aucun doute. Trois semaines après le feuilleton de Janin, Reyer, qui avait succédé à Berlioz comme critique musical, publiait lui-même (20 août 1870), dans le *Journal des Débats*, un feuilleton où il était amené à parler à son tour de Pierre Dupont, et voici ce qu'il en disait :

... Le poète qui vient de mourir fut un de ceux qui connurent le mieux combien sont changeants les instincts du peuple. Je n'ajouterai que quelques mots à la très intéressante et très juste appréciation qu'a faite de son œuvre mon excellent confrère Jules Janin. Pierre Dupont a tracé un double sillon, et quoi qu'en disent certains musiciens dédaigneux des dons naturels, le coloris, le sentiment, la verve, la naïveté de ses inspirations sont bien quelque chose. Mais savait-il aussi peu de musique qu'il le disait ? J'en ai douté un jour. *Comme je venais de transcrire, sous sa dictée, une nouvelle mélodie* il jeta les yeux sur le manuscrit, puis le posa sans rien dire sur mon piano. Cependant il semblait préoccupé. Au bout de quelques instants il se lève, examine de nouveau le manuscrit, et mettant son doigt sur une note, il me dit : « Ne manque-t-il pas là un bécarre ? » Le bécarre manquait en effet; je réparai cet oubli, et me

contentai de sourire sans trop lui laisser voir ma surprise.

On voit ce qu'il en est en ce qui concerne Reyer. C'est tout ce que j'avais à dire pour ce qui touche les relations musicales de Pierre Dupont avec lui, et l'aide que ce dernier trouva de la part du futur auteur de *Sigurd* et de *Salammbô*.

ARTHUR POUGIN.

—

« Le roy Coste » (XLVII, 505, 623). — La légende de sainte Catherine eut, au moyen âge, une vogue considérable, et, si Costus n'avoit eu sainte Catherine pour fille, il est à croire que le nom de ce roitelet serait demeuré éternellement inconnu. Il ne régnait probablement pas bien loin d'Alexandrie, puisque d'après le plus grand nombre de témoignages, c'est à Alexandrie que Catherine ou, comme disent les Grecs, Ecatherine, naquit.

La virge fu d'Alexandrie néhee (*sic*),
Dans les set arz fu toute enluminée.

L'éducation que Costus fit donner à sa fille nous laisse l'impression que c'était un homme intelligent, instruit, très versé dans la littérature et les sciences de son temps. Je ne sache pas qu'il fut question de Sabinelle ailleurs que dans Jean Mielot ; ni Siméon le Métaphraste, ni Jacques de Varage, ni le moine Aumeric de Saint-Michel en l'Herm, ni sœur Dimence, la dominicaine de Barking, ni Buccio de Ranallo, etc., non seulement n'en soufflent mot, mais n'y font même pas la moindre allusion. Ce dernier, toutefois, nous apprend qu'au moment où commencent les événements, le père et la mère de Catherine étaient morts. Mais, en revanche, ils énumèrent longuement tous les auteurs que Catherine se plut à étudier, et qui forment une véritable encyclopédie. On est moins étonné en la voyant si bien armée, qu'elle ait tenu tête non seulement à l'empereur, mais encore aux cinquante philosophes qu'il avait fait venir pour la confondre.

Un document du XVIe siècle fait régner Costus à Famecoste (auj. Famagouste) dans l'ile de Chypre ; un autre du XVIIe, à Salamine. D'après le premier, c'est à Famecoste que serait née sainte Catherine. Elle n'en reste pas moins, pour l'Eglise grecque comme pour l'Eglise latine, qui la fêtent le 25 novembre, sainte Catherine d'Alexandrie (Voir le *Bréviaire romain*).

LPT. DU SILLON.

—

Jeanne d'Arc savait-elle écrire ou signer ? (T. G., 55 : XLVII, 399, 507, 621, 682). — L'intéressante publication, le *Bulletin de la Société archéologique et artistique le Vieux Papier*, dans son n° de juillet 1903 (fascicule 19), en réponse à notre question, reproduit en fac-simile la lettre de Jeanne d'Arc aux habitants de Riom.

M. l'abbé Crégut, qui fait cette communication, croit pouvoir dire que la signature est de Jeanne d'Arc ; elle l'aurait faite d'elle-même et sans le secours d'une main étrangère.

—

Une fille du Grand Dauphin (XLVII, 947). — Françoise Pitel de Longchamp, veuve de J. B. Raisin cadet, fut aimée du Grand Dauphin, mort en 1711. On croit qu'elle eut de lui trois filles, dont l'une, Mlle de Fleury, née à Meudon, mourut jeune. Les deux autres devinrent Mme d'Avaugour (Anne-Louise) et Mme de la Jonchère (Charlotte).

GEORGES MONVAL.

***

Mademoiselle de Fleury, fille naturelle, non reconnue, du Grand Dauphin et de la Raisin, comédienne, fut mariée en juin 1715 (alias 1712) par la princesse de Conti à M. Dubois d'Avancourt (Saint-Simon IX, 143) « qui était de Touraine, et non des d'Avaugour, issus des bâtards de Bretagne. Elle mourut en août 1716 près de Tours (Dangeau XV, 425-6 et XV, 438. La Palatine, Lettres I, 264, éd. Charpentier-Dussieux, gén. de Bourbon, p. 99).

H. DE W.

—

Compagnons de Jéhu ou de Jésus (XLVI ; XLVII, 147, 248, 339, 628, 735, 847, 963). — Cent quatorze personnes du Rhône, de l'Ain et du Jura, soixante-huit de Lyon, vingt-huit de Bourg, dix-huit de Lons-le-Saunier, accusées d'appartenir à des sociétés contre-révolutionnaires, furent traduites, en l'an VII, devant le jury de la Haute-Loire. Ces sociétés étaient désignées sous les appellations du *Sac*, de la *Bande noire*, mais plus particulièrement du *Soleil* et de *Jésus*. Ce

procès immense fut instruit au Puy et à Yssingeaux, pendant six ou sept mois. Les débats s'ouvrirent au Puy le 18 ventôse an VII (8 mars 1799), sous la présidence d'Etienne Delcher, ancien député de la Haute-Loire à l'Assemblée législative et à la Convention, alors président du tribunal criminel du département.

A leur ouverture, Delcher prononça un long discours. J'en ai la minute sous les yeux. En marge se trouve, de la main de Delcher, la note suivante : « Discours pour la mise en jugement des compagnons de Jésus et du Soleil, auteurs et complices des égorgements. » J'en extrais le passage suivant :

Astre brillant du jour, ornement du Ciel, premier présent du créateur, soleil qui fécondes et vivifies la nature entière, c'est sous ton invocation, qu'une bande assassine désolait la terre de la liberté en l'abreuvant du sang de ses enfants... Nom de Jésus, honoré comme philosophe et adoré comme Dieu, vous avez été le cri de guerre et le signe de ralliement de cette horde sacrilège d'assassins ; c'est en blasphémant votre nom, qu'ils ont outragé la nature et l'ont remplie d'effroi.

Ces débats durèrent 25 jours pendant lesquels furent entendus plus de neuf cents témoins et de nombreux avocats accourus de toutes parts pour défendre leurs compatriotes. Cent onze accusés furent mis en liberté, trois furent condamnés à mort.

Le dossier de cette affaire, qui cube près d'un mètre, après avoir disparu pendant de longues années du greffe du tribunal civil du Puy, a été réintégré, il y a environ quinze ou vingt ans, au même greffe ou aux archives départementales.

Dans toute cette affaire, le mot de Jéhu ne fut jamais prononcé et par conséquent l'appellation de Jésus est la seule vraie.

P. Le B.

—

Iconographie du meurtre rituel (XLVII, 840, 993). — Les gravures qui traitent le sujet sont relativement nombreuses. Voir, entre autres : 1° Les planches de la *Chronique de Nuremberg* ou *Liber Chronicarum* de H. Schedel, dont plusieurs bois curieux ont été reproduits par M. P. Lacroix dans *le Moyen-âge et la Renaissance* et *Mœurs, usages et costumes au Moyen-Age et à l'époque de la Renaissance*, p. 469, 473, 475 ; 2° celles de la *Bavaria sancta et pia* de Math. Raderus, t. II, p. 313, 331 ; t. III, p. 19, 20 ; celles de l'ouvrage de P. Biverus, *S. sanctuarium Crucis*, p. 53, 54, 55, 56 et 57.

QUARTEBLANCHE.

*
* *

« Accuser les Juifs de meurtre rituel, c'est monstrueux d'ineptie ! » Tel est l'inexorable jugement porté par Renan en 1883 sur ceux qui sont assez ignorants ou assez malicieux pour dire que les Juifs sont capables d'un tel acte.

Du reste, les chrétiens eux-mêmes ont été ineptement accusés du même crime, d'où les énergiques protestations de saint Justin, de Tertullien et d'autres.

Des papes (Innocent IV, Grégoire V, etc.) ont eu à cœur de prendre, sur ce point, la défense des Juifs, et c'est leur éternel honneur.

« A l'heure qu'il est, écrivait, il y a vingt ans, l'éminent professeur à la Faculté de Droit de Paris, M. Jalabert, aucun israéliste n'a été convaincu, d'après les principes de l'instruction criminelle en vigueur chez les peuples libres, de s'être rendu coupable de ce dont il était accusé ».

C'est dire que l'on cherchera vainement des preuves dans de prétendus aveux arrachés par la torture. Sans même lire les pages décisives consacrées, en 1893, par M. S. Reinach à « l'Accusation du meurtre rituel », on peut affirmer que la cause est, depuis longtemps, entendue ; la question est jugée et enterrée : on tentera en vain de la ressusciter.

Dr A. T. VERCOUTRE.

*
* *

Le collaborateur T. dit qu'il est vraiment extraordinaire que « M. L.-G. Pélissier traite de *criminelle calomnie* le fait du meurtre rituel par les Juifs, après toutes les preuves qui en ont été produites, après toutes les publications qui ont mis ces preuves en lumière ».

Ce qui est *vraiment extraordinaire*, c'est tant d'étonnante crédulité sur ce point. Et ce qui est encore *bien plus extraordinaire*, c'est de donner comme des sources de vérité historique absolue les 51 volumes de la *Raccolta d'opusculi scientifici* du P. Angiolo Calogierà, et les *Acta sanctorum*.

En ce qui concerne le procès de Raphaël Lévy, exécuté à Metz en 1670, M. T. cite l'*Abrégé du procès fait aux Juifs de Metz*, attribué à Amelot de la Houssaye. Ignore-t-il que cet *abrégé* a été réfuté par Richard Simon dans un *factum* imprimé à Paris en 1670, et qui a été réimprimé dans le 1er vol. de la *Bibliothèque critique ?* Ne connaît-il pas le travail récent de M. Reinach sur cette lamentable erreur judiciaire ?

Quand on lit le compte-rendu de ce procès de Raphaël Lévy au Parlement de Metz, on reste confondu de voir à la suite de quelle enquête, et sur quels témoignages ce malheureux fut envoyé à la mort. On éprouve à cette lecture le même sentiment de stupeur qu'en parcourant les procès de sorcellerie si fréquents en Lorraine à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle.

Le Parlement de Metz, malgré son respect pour la maxime, *res judicata pro veritate habetur*, avait implicitement reconnu l'erreur dès le XVIIIe siècle. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à consulter le *Recueil des Arrêts du Parlement*, tome V, p. 547 et ss. L'éditeur de ce Recueil, publié avec l'assentiment et grâce aux souscriptions des conseillers, fait suivre l'arrêt condamnant Raphaël Lévy d'une longue note, où il laisse entrevoir qu'une erreur a pu être commise.

Dès 1670, le Roi avait envoyé des lettres de cachet au Parlement, demandant les motifs des arrêts qui venaient d'être rendus.

« Le jugement que la saine partie du public porta de cette affaire fut tel que le Roi se détermina à conserver sa protection aux Juifs de Metz ». C'est ainsi que s'exprime l'éditeur du Recueil en question.

Emmanuel Michel, ancien conseiller à la Cour royale de Metz, qui a publié une *Histoire du Parlement de Metz* en 1845, où il défend énergiquement tous les actes de cette compagnie, laisse croire lui-même à la possibilité d'une erreur, sans toutefois l'affirmer.

Faut-il rappeler rapidement cette triste affaire ?

Le 25 septembre 1669, un enfant de trois ans, de Glatigny, village près de Metz, disparut. Naturellement la clameur publique accusa les Juifs d'avoir enlevé cet enfant.

Ces accusations de rapt d'enfants étaient, on le sait, générales en Europe contre les Juifs au moyen âge. On les retrouve d'ailleurs à propos de toutes les religions, dès que le fanatisme religieux entre en scène. Nul n'ignore que les premiers chrétiens ont aussi été accusés d'égorger des enfants dans leurs assemblées ; on les appelait, pour cela, *infantarii.*

A Metz, en 1669, les soupçons se fixèrent sur un nommé Raphaël Lévy, de Boulay, qui avait été rencontré sur la route, entre Metz et Glatigny. Le soir du jour de la disparition commençait une fête des Juifs : cette coïncidence contribua à fortifier les soupçons. Raphaël Lévy, qui résidait sur les terres de Lorraine, pouvait échapper à toutes poursuites. Il eut le malheur de croire en la justice humaine, et il vint se constituer prisonnier de bonne volonté, le 13 octobre. L'enquête eut lieu, et de nombreux témoignages remplis de contradictions furent recueillis.

Le 26 novembre, on trouva, dans un bois, près de Glatigny, la tête, le col et une partie des côtes de l'enfant. Raphaël Lévy salua cette découverte comme une preuve de son innocence. Ce fut, au contraire, ce qui le perdit : on accusa les Juifs d'avoir reporté le corps dans la forêt pour dissimuler le meurtre. Quant à la supposition que l'enfant avait pu s'égarer dans la forêt et être attaqué par un animal tel qu'un loup, on ne s'y arrêta même pas : un pâtre avait déclaré que toujours les loups dévoraient d'abord la tête des moutons qu'ils enlevaient ; or, la tête de l'enfant n'avait pas été dévorée entièrement ! Raphaël Lévy, et un complice qu'on lui trouva, Gédéon Lévy, furent mis à la torture. Raphaël Lévy supporta les tourments d'une façon stoïque sans rien avouer, et finalement un arrêt du 16 janvier 1670 le condamna à être brûlé vif sur le Champ-à-Seille.

En présence des contradictions, de l'insignifiance des témoignages, des erreurs manifestes produites au cours du procès, on ne peut s'expliquer cette condamnation que par la haine qu'on portait aux Juifs et qui aveuglait les hommes, même les plus respectables.

J'engage le collaborateur T., s'il est de bonne foi, ce dont je ne doute pas, à lire non seulement l'*Abrégé* d'Amelot de la Houssaye, dont la prévention contre les Juifs est bien connue, mais aussi la réponse de Richard Simon à cet *Abrégé*, le *Recueil des Arrêts du Parlement de Metz*, *l'Histoire du Parlement* d'Emmanuel Michel et le travail récent de M. Reinach, cité plus haut, que je n'ai pas sous la main en ce moment. Il pourra se former une opinion sur cette affaire célèbre de Raphaël Lévy.

Il faut examiner ces questions, parfois brûlantes sans aucun parti-pris, et en dehors de toute idée de sémitisme ou d'antisémitisme. Si la passion politique ou religieuse intervient, il n'y a plus à discuter.

Pour en revenir à l'iconographie et à la demande exprimée par M. L.-G. Pélissier, je me borne à rappeler les deux gravures de Wohlgemuth de l'édition in-f° du *Liber chronicarum mundi*, publiée à Nuremberg en 1493, qui représentent le crucifiement de l'enfant Richard par les Juifs à Pontoise, et celui de l'enfant Simon à Trente. Ces gravures ont été reproduites par M. Paul Lacroix, *Mœurs usages et coutumes au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, p. 473 et 475. M. Ulysse Robert les donne également (pl. IV et V) dans son intéressant travail sur *Les signes d'infamie au moyen âge*. —Je ne pense pas que l'existence de ces gravures puisse être admise, même par le collaborateur T., comme une preuve de la réalité des faits qu'elles représentent. Ou alors il n'y aurait aucune raison pour ne pas ajouter foi à l'histoire de Cadet Rousselle si fréquemment racontée par l'imagerie d'Epinal.

PAUL CHEVREUX.

*
* *

M. Léo Taxil, à l'époque où il s'était réconcilié avec l'Eglise, a publié, je crois, un important travail sur le meurtre rituel, et apporté des documents probants, entre autres des pièces inédites sur le procès Simon de Trente. Nul ne contestera cette autorité. O. S.

*
* *

Cette question n'est pas de celles qu'on est toujours sûr de résoudre de sang-froid. Je l'ai vu poser avec regret. Il était inévitable qu'elle allait suggérer des controverses, ce qui n'a rien que d'agréable, mais des controverses d'un certain ordre qui laisseraient voir un bout de l'oreille des polémiques extérieures.

Pourquoi nier le fanatisme qui a des racines dans toutes les religions ? Est-il impossible qu'il se soit trouvé un juif assez fou pour égorger un chrétien à la gloire d'Iahvé ou un chrétien un juif à la gloire de Dieu ? Qu'est-ce que cela prouverait contre le christianisme ou le sémitisme ? Rien, sinon qu'il y a partout des fanatiques. Ce qui est plus irritant encore que de voir prouver la réalité de ces faits sur des bases trop fragiles : c'est de mettre à les nier une passion qui n'a rien davantage de la sérénité historique. On n'a pas la prétention, je pense, de soutenir qu'une race, qu'une caste, qu'une religion est incapable d'avoir des brebis galeuses ou des moutons enragés ?

D^r^ L.

A l'observation du Dr L. nous répondrons que nous avons posé la question de M. L.-G. Pélissier, quoique prévoyant de brûlantes controverses, car chacun garde, dans nos colonnes, la responsabilité de ses opinions, et que d'autre part nous savons que nos collaborateurs ne s'écartent jamais, même en de telles querelles, des règles d'une parfaite courtoisie. *La Rédaction.*

—

Les évêques défroqués (XLVII, 779, 911 ; XLVIII, 15). — Dans sa monographie de la cathédrale de Nevers, suivie de l'histoire des évêques de Nevers, Mgr Crosnier donne sur Jacques-Paul Spifame des notes un peu plus complètes. Sa mère s'appelait Jacquette Rusé. Voici à la suite de quelle circonstance il aurait été forcé de renoncer à son évêché. Donnant la communion, le jour de Pâques, dans sa cathédrale, il prononçait ces paroles : *Accipe figuram corporis Christi*. Le doyen, ne pouvant contenir son indignation en entendant ce blasphème, lui donna un soufflet, en l'apostrophant en ces termes : *Mentiris impudentissime*; puis lui ôtant le ciboire, il continua à donner la communion en disant : *Non figuram sed corpus Domini nostri Jesus Christi*. Mgr Crosnier termine sa notice sur ce triste personnage en disant : « Spifame se retira à Genève auprès de Calvin, en 1559, pour y professer la religion prétendue réformée. Il y eut la tête tranchée

en 1566. Heureux si le repentir qu'il manifesta sur l'échafaud fut sincère et put lui obtenir grâce devant Dieu. » T.

—

Le Saint-Suaire de Turin (XLV ; XLVI ; XLVII, 73, 117, 303, 575, 901). — Pour établir la généalogie des La Roche, ne pas se fier aux *Pièces originales*, ni aux *Dossiers bleus*, ni à *Dom Villevieille*, ni à l'abbé Guillaume (*Sires de Salins*) ni même aux 10.000 fiches de M. Oscar de Poli.

Il y avait, en même temps et dans la même région, *au moins six* familles du nom de La Roche, ayant pris part aux croisades, et ne paraissant point avoir une origine commune :

La Roche-en-Montagne
La Roche de Ray et *la Roche sur Ognon*
La Roche-en-Breuil
La Roche-Millay
La Roche-Nolay
La Roche-Beauvoir.

La plupart des actes locaux les qualifient indifféremment seigneurs de la Roche.

Ils se sont servis, indifféremment, soit de sceaux particuliers, soit de sceaux portant des armoiries analogues.

D'où mille confusions, pardonnables aux ignorants généalogistes d'autrefois, et inexcusables chez les chartistes d'aujourd'hui.

J'estime qu'il faudrait plusieurs années de recherches dans les Archives départementales et familiales de la région de l'Est pour établir les filiations exactes des La Roche.

Jusqu'à ce moment-là, quiconque osera en parler, risquera de tromper ses lecteurs. DONT CARE.

—

Congrégations protestantes (XLVII, 616, 912). — Je ne crois pas qu'on puisse comparer ce qu'on appelle « Congrégations protestantes » à une Congrégation catholique quelconque. N'y a-t-il pas entre elles cette différence essentielle que les diaconesses ne *peuvent* pas renoncer à leur droit civil, d'après leurs statuts, et que les religieuses catholiques *doivent* y renoncer, d'après les leurs ? Et n'est-ce pas pour cela qu'il ne s'est jamais constitué de main-morte protestante ?
C. P.

Maîtresses princières (XLVI). — Marie-Louise-Françoise d'Esparbez de Lussan, née à Paris le 19 octobre 1764, avait épousé Denis-Gabriel Adhémar, vicomte de Polastron (Courcy, 547). Son portrait a été fait en Angleterre, par Mme Vigée-Lebrun (comte de Reiset, *Modes et usages au temps de Marie-Antoinette*, 1884, I, 422). En 1866, elle était enterrée à Londres, au cimetière de Saint-Pancrace ; il était alors question de percer un chemin de fer au travers d'icelui.

Les héritiers de Mme de Polastron touchent, le 2 mai 1816, 84.197 francs qu'elle avait prêtés au comte d'Artois à l'étranger. (*Archives nationales, Maison du Roi*).
NAUROY.

—

Duc souverain de Holstein-Beck (XLVII, 949). — Le roi actuel du Danemark, Christian IX, est le descendant direct d'Auguste-Philippe † 1675, fondateur de la branche de Holstein-Beck. De nombreux ouvrages contiennent la généalogie de cette maison souveraine. Quant aux détails demandés, il faudrait s'adresser à la direction des Archives de l'état (Ryksarchir) à Copenhague.
A. DE DOERR.

—

Valeur à attribuer à l'inscription d'une famille sur l'Almanach de Gotha (XLVII, 945). — La rédaction de l'*Almanach de Gotha* nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Gotha, le 3 juillet 1903.

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu nous envoyer le numéro 1008 de votre *Intermédiaire*, dans lequel M. G. de Massas reproche à l'*Almanach de Gotha*, « la prétention de contenir la liste de *toutes* les familles ducales et princières d'Europe ». En effet, l'*Almanach de Gotha n'a jamais* prétendu contenir *toutes* ces familles ; vous trouverez, page 281 de l'édition de 1903, le titre : « Troisième partie. Généalogie d'autres maisons princières non souveraines d'Europe, savoir des autres maisons princières d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, des maisons ducales de France, de Belgique, de Grande-Bretagne et Irlande et de *beaucoup* de maisons princières d'Espagne, d'Italie et de Russie ».

Si l'*Almanach de Gotha* voulait publier la généalogie de *toutes* les familles princières ou ducales d'Europe, on aurait besoin de quatre ou cinq volumes pareils.

Du reste, M. de Massas ne connaît pas trop l'*Almanach de Gotha* en prétendant y avoir trouvé le prince Demidoff qui, en vérité, n'a jamais été admis.

Peut être M. de Massas a-t-il vu une des imitations sans valeur du vrai *Gotha*, qui s'appelle le *Gotha français*, publié par un sieur André de Royer, s'intitulant vicomte, dont on nous écrit que son état civil a été dévoilé par les journaux, ainsi que son origine : il était cuisinier ! (1).

L'autre imitation est publiée par le « Prince » de la Tour d'Auvergne-Bouillon, que la Rédaction de l'*Almanach de Gotha* (le vrai,) a refusé d'insérer.

Permettez, Monsieur le Directeur, de vous faire savoir que les personnes ou les familles désireuses d'obtenir l'insertion d'une notice dans la IIIe partie généalogique de notre Almanach sont priées de soumettre à la Rédaction :

1° Le document (décret, lettres-patentes, etc.) par lequel le titre de prince ou de duc a été conféré ou confirmé par le souverain ou par son gouvernement ; 2° un précis historique de la maison ; 3° une description exacte des armes avec un dessin en couleurs ; 4° la liste des personnes dont se compose actuellement la famille.

L'insertion *n'entraîne pas de frais*.

Agréez, Monsieur, l'assurance de nos sentiments très distingués.

La Rédaction.

*
* *

Toutes les familles qui ont des titres pour être admises dans l'*Almanach de Gotha* doivent les faire valoir près de l'éditeur de cet ouvrage et elles y seront sûrement inscrites. Quant au prince Demidoff, je ne l'ai jamais vu figurer dans le *Gotha* à titre personnel, mais bien comme allié à la Maison impériale et royale Bonaparte. Lorsque le *Gotha* paraîtra en dix volumes, tous les princes russes et lithuaniens pourront y figurer sans gêne.

Le comte P.-A. du Chastel.

*
* *

L'*Almanach de Gotha* n'a pas la prétention de contenir la liste de toutes les familles ducales et princières de l'Europe. D'ailleurs les titres de duc et de prince ont une valeur très inégale, suivant les pays où leur concession est plus ou moins facile.

(1) Voir *Intermédiaire*, volume XXXVIII, col, 937.

Il y a 40 ans, il ne comprenait guère que les familles souveraines, les princes et comtes médiatisés d'Allemagne et les familles ayant reçu le titre de prince romain ou de prince du Saint-Empire. Depuis, toutes les familles ducales du Royaume-Uni et de la France y ont figuré.

Quant aux autres familles dont les généalogies sont mentionnées actuellement au *Gotha*, elles paraissent l'être, en dehors de celles qui ont un titre allemand sur demande, dûment justifiée, des intéressés, comme l'indique la préface de l'Annuaire de 1895. De là vient le nombre de pages de plus en plus grand consacré à la partie généalogique, bien que l'on renvoie aux années antérieures pour la situation d'un grand nombre de familles, notamment françaises, dont, comme l'indique la préface de l'Almanach de 1901, le statut personnel avait peu changé ou qui, en s'abstenant de renvoyer les épreuves communiquées, avaient manifesté du peu d'intérêt qu'elles attachaient à figurer à l'*Almanach de Gotha*.

La régularité des titres mentionnés au *Gotha* est en général incontestable, et dans les notices historiques qui précèdent chaque généalogie, la rédaction a soin d'indiquer, par des réserves, les renseignements qui ne sont pas justifiés par des pièces authentiques. Je n'aurais de réserve à faire que pour certains titres portés par des cadets de familles ducales.

En ce qui concerne les titres de prince portés en dehors de l'Allemagne, il y a lieu de remarquer que souvent ils ne proviennent pas d'une collation officielle, mais qu'ils ont été pris par les héritiers plus ou moins incontestables d'une famille qui avait eu des droits de souveraineté.

Quant à la mention « de Grasse des princes d'Antibes » donnée par l'Annuaire de la Marine à un officier, ce ne doit être que la reproduction textuelle du nom porté sur l'acte de naissance, ce qui, comme on le sait, n'est pas une garantie d'exactitude absolue.

La famille de Grasse a possédé, au commencement du moyen-âge, la seigneurerie d'Antibes. D'après les ducs et duchés français d'Édouard de Barthélemy, le titre de prince d'Antibes appartenait aux Grimaldi, princes de Monaco.

D'un autre côté, un grand nombre de collatéraux ou de descendants par les femmes ont relevé, sans collation régulière, des titres ducaux éteints. Il y en a eu en France récemment plusieurs exemples et leur nomination à une fonction officielle sous ledit titre (il y a eu au moins un sénateur du 2e empire dans ce cas) ne saurait suffire pour considérer ce titre comme d'une régularité inattaquable. A. E.

Le défaut de place nous oblige à ajourner les autres réponses sur cette question.

—

Antoine Arnauld (XLVII, 835, 971). — Il s'agit très probablement d'un neveu du grand Arnauld, prénommé aussi Antoine et second fils de Robert Arnauld d'Andilly.

Ce Antoine Arnauld, d'abord mousquetaire, renonça au monde en 1643, prit l'habit religieux, suivit son oncle Henri Arnauld, dans son ambassade à Rome, et se retira auprès de celui-ci qui a été abbé de Saint-Nicolas d'Angers, puis évêque de ce diocèse.

Laissé longtemps dans une situation effacée, le neveu finit par obtenir l'abbaye de Chaumes-en-Brie, le 1er novembre 1674. C'est là qu'il est mort en février 1698, en léguant les fonds nécessaires à la création d'un hospice à Chaumes.

On le voit bien qualifié conseiller du roi en ses conseils, mais je ne l'ai trouvé nulle part qualifié prieur de la Trinité du Hamel de Bréval. Il est probable cependant qu'on le pourvut de quelque bénéfice de cette nature, 25 ou 30 ans avant de lui confier l'abbaye de Chaumes.

Une pièce originale du 7 octobre 1692, par laquelle Antoine Arnauld, abbé commendataire de Chaumes, présente à la nomination de l'archevêque de Sens, Alexandre Daverne, prêtre, pour être curé de Verneuil, est revêtu du sceau de l'abbé ; c'est un écusson chargé d'une pomme de pin et d'un chevron, accompagnés d'un lézard de chaque côté, d'après la description qu'en donne M. Alf. Cramail (*Notice sur l'abbaye Saint-Pierre de Chaumes*). On y voit la crosse et la mitre ; deux griffons servent de supports ; légende : *dant ardua palmas.*

Ordinairement, les armes de cette famille sont : *d'azur, au chevron d'or, acc. en chef de deux palmes adossées, d'or, et en pointe d'un rocher aussi d'or.*

Il ne serait pas impossible que, dans l'empreinte assez mal venue du sceau, on eût pris les deux palmes pour deux lézards. X.

—

Bernadotte, la maison où il est né et sa famille (XLVII, 948). — Je crois savoir que M. le vicomte Cornudet, député de Seine-et-Oise, est l'un des arrière-neveux de Bernadotte. Près de lui, M. Cam pourrait avoir des renseignements. Il y verrait, en tous cas, un très beau portrait de Bernadotte, qui est dans le cabinet de travail de M. Cornudet, à Paris, 88, rue de Grenelle.

E. M.

—

La recette de Cabanis (XLVII, 947). — Un correspondant de la *Chronique médicale* a déjà posé cette question dans les colonnes de cette revue, en 1901 (v. p. 221) ; il y a été répondu, très incomplètement, dans un n° ultérieur (v. p. 657). Le Dr Cabanès possède, croyons-nous, quelques informations sur la composition de cette recette, mais il en réserve le résultat pour un de ses volumes (*Les morts mystérieuses de l'histoire*, 2e série), autant qu'il nous en souvienne. Il croit prématuré, m'a-t-il dit, de livrer à la publicité des documents qu'il ne juge pas suffisamment précis et probants.

G.

—

Famille de Ficquelmont (XLVII, 446, 809, 853, 913 ; XLVIII, 20). — Les journaux de la semaine dernière mentionnaient la mort du comte d'Outremont dont il est question col. 812.

César Birotteau.

—

Famille de Fontenay — (XLVII, 220, 412, 527). — En la commune de Saint-Brisson (Nièvre), sont les ruines dites « la Maison Monsieur », qui passent pour être celles de l'habitation d'un gentilhomme huguenot de la famille de Fontenay qui, après la révocation de l'Edit de Nantes, s'était caché dans ce pays alors inabordable.

A. S..e.

Foulques de Neuilly (XLVII, 950). — Non, aucune étude spéciale n'a été consacrée à cette très curieuse figure de prédicateur. Mais tous les chroniqueurs du commencement du XIIIe siècle, Rigord en tête, ont relaté ses faits et gestes (voir l'excellente note bibliographique de Lea, *A History of the Inquisition of the Middle Ages*, tome Ier, page 278 de la traduction française de Salomon Reinach); il n'est pas un historien de la quatrième croisade, depuis son contemporain Villehardouin, qui n'ait parlé de lui ; et notre collaborateur J. de B. trouvera encore des détails à glaner dans l'*Historia Universitatis Pariensis* de Bulaeus, l'*Histoire du diocèse de Paris* de Lebeuf, les *Inscriptions de la France* de F. de Guilhermy. J'ai à peine besoin d'ajouter que Foulques de Neuilly a sa notice dans tous les dictionnaires (Hoefer, Larousse, *Grande Encyclopédie*...)

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Gœthe (T. G. 390). — Gœthe, le grand écrivain allemand, a eu un fils qui, dit-on, a été témoin du mariage de son père avec Christiane Vulpius. Quelle était le mère de ce fils ? Ce dernier se maria avec Offilée... et en eut plusieurs enfants.

Connaît-on leur descendance ?

***

—

Charles Gravier, comte de Vergennes (XLVI ; XLVII, 859, 917, 973). — Que mon honorable confrère, M. Duclos des Erables, me permette de lui faire observer qu'il a tort d'affirmer « qu'il n'y eut pas de titre de marquis de Vergennes au XVIIIe siècle ». Pour s'assurer de son erreur, il n'a qu'à ouvrir le *Dictionnaire de la Noblesse* par Lachenaye Desbois, (tome IX, p. 784-785 de la dernière édition). J'ai pu, d'ailleurs, relever dans un acte officiel (aux archives départementales des Hautes-Pyrénées, série C, liasse 176) ce titre : « Charles Gravier de Vergennes, *marquis de Vergennes*, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finance en Navarre, Béarn et généralité d'Auch ». PAUL ARD.

***

Gravier de Vergennes (Charles-Bonaventure-François) intendant, qui mourut sur l'échafaud, était bien le fils de Jean Gravier, marquis de Vergennest ambassadeur, et de Jeanne-Claude Chevignard de Chavigny. Tous deux furent condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complices d'une conspiration dans la maison d'arrêt de Saint-Lazare où ils étaient détenus. Leur exécution eut lieu le 6 thermidor an II.

Pourquoi le père était-il marquis ? Je l'ignore.

Cependant j'ai en mains un arbre généalogique de ma famille, qui fut établi par mon trisaïeul quelques années avant la Révolution et sur lequel Jean Gravier figure comme *marquis* de Vergennes.

Peignot, dans sa *Notice exacte de toutes les personnes qui ont péri sur l'échafaud*, le dit *comte*.

Une gravure, dessinée à Soleure, par L. Midard et éditée à Bâle chez Chétien de Michel, graveur, représente « L'Entrée de S. E. M. le *Marquis* de Vergennes ambassadeur de S. M. Très Chrétienne et de MM. les Députés du louable corps Helvétique dans l'église collégiale de Saint-Urs et Saint-Victor à Soleure, pour prêter le serment du renouvellement de l'Alliance, le 25 août 1777 ».

Il est également appelé *marquis*, dans l'ouvrage de Mayer, intitulé *Vie publique et privée du comte de Vergennes*.

Jean Gravier était-il donc marquis, comte, ou comte, puis marquis, ou simplement chevalier, comme l'indique le P. Gauthier dans son *Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon ?* Encore une fois, je l'ignore, mais ce qui est certain, c'est que dans aucune de ces pièces, son fils Charles ne figure avec le titre de comte.

Quant à Charles Gravier, comte de Vergennes, ministre de Louis XVI et *frère* de Jean, ambassadeur, il eut deux fils et non un seul, de son mariage avec Anne Vivier :

1° Constantin, comte de Vergennes (1761-1832), qui épousa, en 1res noces, Catherine de Lentilhac de Sedières, et en 2mes noces N... de Reculot, desquelles il n'eut point d'enfants.

2° Louis-Charles-Joseph, mestre de camp au régiment de Bassigny infanterie, marié à Claire-Gabrielle Pinel de la Palun. De cette union vinrent quatre filles dont :

Anne-Marie-Gabrielle qui épousa son

cousin issu de germain, Alphonse Gravier de Vergennes.

J'ai indiqué dernièrement leur descendance dans l'*Intermédiaire*, sous la rubrique *Descendance des Ministres de Louis XVI*.

Le collaborateur Paul Ard, pour trouver les renseignements biographiques qu'il recherche sur Charles de Vergennes (celui qui nous intéresse), fera bien d'essayer de consulter les papiers de famille, car je ne crois pas que l'Administration de cet intendant ait fait l'objet de beaucoup d'ouvrages.

Ces papiers doivent se trouver dans les familles Rémusat et Nansouty, car, de son mariage avec N. Bastard, Charles Gravier n'eut que deux filles : Madame de Rémusat, attachée à la personne de l'impératrice Joséphine, et la générale de Nansouty.

Cependant, je me suis laissé dire, il y a peu de temps, que le général marquis de Vergennes, habitant le château de Boisbrion près de Bourges, possédait un grand nombre de papiers de famille presque inexplorés. H. CHEVIGNARD.

—

L'hérésiarque Henri (XLVII, 891 ; XLVIII, 22). — D'après la *Grande Encyclopédie*, on devra consulter :

1° Les biographies de Pierre de Bruis.

2° Mabillon. *Vetera analecta*. Paris. 1675, t. III, p. 312.

3° I. v. Dœllinger. — *Beitrage zur Sektengeschichte des Mittelalters*. — Munich, 1890, I, p. 76. E. LIMINON.

—

Lezay-Marnésia (XLI ; XLII ; XLIII ; XLVII, 974). — Pour compléter les notes demandées par « Scrutator », je puis lui dire — et il ne l'ignore pas, sans doute — que le comte Lezay-Marnésia fut nommé préfet du Rhône le 1er octobre 1817, et occupa l'ancien Hôtel de la Préfecture, élevé à Lyon sur l'emplacement du couvent des religieux de Saint-Dominique, place des Jacobins, hôtel qu'inaugura M. Crussol de Chabrol, nommé préfet le 22 novembre 1814, après le comte de Bondy. FRANCDOUAIRE.

—

Molière poursuivi (XLVII, 952). — Parlant du mariage de Molière, M. Larroumet ne pouvait passer sous silence l'accusation semée par ses ennemis d'avoir épousé sa propre fille. Mais il ne parle pas et n'avait pas à parler de prétendues « poursuites » que personne n'avait qualité pour intenter contre l'auteur du *Tartuffe*.

Je pense que M. G. fait ici simplement allusion à la basse imputation contenue dans une requête de Montfleury au Roi. Nous n'avons pas le texte de ce document, mais on en trouve le sens dans une lettre de Racine à l'abbé Le Vasseur, de novembre 1663, où il est dit que « Montfleury n'est point écouté à la Cour ».

On sait, en effet, que Louis XIV répondit à l'accusation en nommant, trois mois plus tard, le premier-né de Molière sur les fonts de Saint-Germain-l'Auxerrois et en accordant, l'année suivante, au théâtre du Palais-Royal, sa première subvention, avec le titre de Troupe du Roy. Telle fut la « suite » de cette « étrange affaire ». GEORGES MONVAL.

—

Le masque de Mirabeau (XLVII, 945). — Il existe un masque de Mirabeau au musée de la salle du Jeu de Paume à Versailles. C. CHANDEBOIS.

—

Mlle Nivelon (XLVII, 725). — Les documents inédits suivants éclairent un point de la biographie de Mlle Nivelon ; et cet échange de lettres entre le marquis de Marigny et Jeaurat intéressera peut-être quelque lecteur de l'*Intermédiaire* :

A Monsieur le marquis de Marigny, à la Cour.

M. d'Aumont prie Monsieur le marquis de Marigny de permettre que Mlle Nivelon coppie le portrait du Roy d'après Vanloo.

A Versailles, le 22 mars 1758.

M. de Marigny à M. Portail.

M. le duc d'Aumont me prie, Monsieur, de permettre que Mlle Nivelon copie le portrait du Roy d'après Vanloo. Vous aurés agréable de faire sentir à cette Demoiselle l'extrême difficulté de luy accorder quant à présent cette permission, vu la quantité de copies ordonnées par Sa Majesté d'apres ce même portrait original, auxquelles vous faittes travailler actuellement. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Marquis DE MARIGNY.

(Archives nationales. — Correspondance générale de l'Académie de peinture. Carton O1 1909).

M. Jeaurat à M. le Marquis de Marigny.

A Versailles, le 8 aoust 1766.

Monsieur, depuis la lettre que j'ay eu l'honneur de vous écrire hier, Mlle Nivelon est venue me dire que Madame Adelaïde l'avoit chargée de m'ordonner de sa part de faire oter des grands appartemens le portrait du Roy original, fait par M. Michel Van Loo pour le faire transporter chés la d^e Nivelon qui doit luy faire une copie et cette Princesse désire qu'elle soit faite à son retour de Compiègne. Comme vous m'avés ordonné expressement, Monsieur, il y a deux ans, de ne point déplacer ce tableau, et que vous ne voulûtes pas même que je le fisse apporter à la Surintendance pour y être copié, j'ay jugé à propos de ne rien prendre sur moy avant que vous ne m'aiés donné sur cela un ordre particulier, que vous aurés la bonté s'il vous plaist de m'addresser et que je suivray avec la dernière exactitude. J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. JEAURAT.

M. de Marigny à M. Jeaurat.

Compiègne, le 24 août 1766.

Vous me demandez, Monsieur, mes intentions au sujet du portrait du roi fait par M. Michel Vanloo et placé, dans les grands appartemens, que Mlle Nivelon est venue de la part de madame Adélaïde vous dire de faire transporter chez elle pour en faire une copie. Ce n'est qu'avec la plus grande répugnance que je verrais déplacer ce tableau pour être emporté chez un particulier. Mais il y en a un tout semblable chez M. Michel Vanloo d'après lequel la D^e Nivelon peut faire sa copie et que vous lui demanderez pour remplir les intentions de Madame Adelaïde. Quant à celui qui est dans les grands appartemens, vous vous excuserez de le déplacer, à cause du danger qu'il courroit d'être gaté dans le transport. Je suis, Monsieur, etc. MARIGNY.

(Archives Nationales. Correspondance générale de l'Académie. Carton O' 1910.

Si Mlle Nivelon a copié le portrait du Roi sur la reproduction qui, d'après le marquis de Marigny, se trouvait chez Michel Vanloo, que sont devenues ces deux toiles ? Voilà un point d'histoire que je voudrais bien éclaircir. M. Pierre de Nolhac, le savant historien et conservateur du Palais de Versailles, pourrait-il m'instruire à ce sujet ?

ANDRÉ FOULON DE VAULX.

—

Descendance d'un ministre de la guerre (XLVIII, 2). — Le général de division Louis-Antoine *Pille*, naquit à Soissons le 14 juillet 1749 et mourut dans cette ville, le 7 octobre 1828.

L'Armorial du Premier Empire, par M. Révérend, ne dit pas s'il a contracté mariage. C'est à Soissons qu'on pourrait trouver la solution désirée.

O'KELLY DE G.

—

Famille de Robespierre (T. G. 776). — La vicomte de Poli a commencé, dans la *Revue des questions héraldiques* (25 juin 1903), une étude sur Maximilien de Robespierre, héraldiste, qui l'amène à donner sa généalogie

—

Un autre Rostand académicien (XLVII, 943). — Il y a eu certainement deux familles Rostan et Rostand à Marseille, qui ont pratiqué le commerce et publié des écrits au XIXe siècle.

L'une a produit Casimir Rostan, secrétaire perpétuel de l'académie de Marseille en 1804, et dont parle M. de Jouy. Celui-là vivait encore en 1820.

A cette famille appartenait Louis Rostan, médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, membre de l'académie de médecine, auteur d'ouvrages spéciaux, qui avait été reçu docteur en 1812.

De l'autre famille était Alexis-Joseph Rostand, négociant, né à Marseille en 1769, qui vivait en 1834 et que mentionne Guyot de Fère dans sa *Statistique des lettres et des sciences en France*, comme auteur de Mémoires et rapports relatifs à la législation des grains et des laines, au système probibitif, à la franchise du port de Marseille, etc. X.

—

Souwarof (XLVII, 329, 487, 517, 698). — Mon honoré confrère G. G. se trompe, s'il croit que l'accent dans le nom Souwarof se trouve sur la dernière syllabe : c'est ainsi, en effet, qu'on prononce en français, mais telle n'est point l'accentuation russe, suivant laquelle c'est la deuxième syllabe qui est accentuée, tandis que la dernière voyelle *o* se prononce tout sourdement, elle est, pour ainsi dire, avalée. C'est dire que l'*o* de la deuxième syllabe ne se prononce point en russe comme *a*, mais bien comme *o*. Dans une bouche russe, ce nom sonne presque comme *Souvôr'f* (comme s'il n'avait que deux syllabes). UN RUSSE.

Duc de Sully sous la Révolution (XLVI). — Le dernier duc de Sully est mort à *Saulieu* en 1807.

—

Portrait du marquis de Trainel (XLVII, 837). — Claude-Constant Juvénal d'Harville, marquis de Trainel, lieutenant-général, seigneur de Doue-en-Brie et de plusieurs domaines en Flandre, comme Mouchicourt, Auberchicourt et Hordain, était marié, depuis 1743, à Marie-Antoinette de Goyon de Matignon. Il se retira en Flandre, après avoir donné en dot la terre de Doue à son fils, en 1766 ; c'est sur une de ses seigneuries voisines de Douai, qu'il exploita un gisement houiller, en créant une société par actions. En 1787, il était gouverneur d'Huningue ; quelques années après, il finissait ses jours — en Flandre. Je ne sais rien de plus précis.

Son fils avait des portraits de famille ; celui de Claude-Constant devait être du nombre, mais ce portrait a-t-il été gravé ?

Le fils, — le général Louis-Auguste Juvénal d'Harville des Ursins, comte d'Harville, né à Paris en 1749, qui devint sénateur, chevalier d'honneur de l'impératrice, avait épousé, à 17 ans, le 15 avril 1766, la jeune marquise de La Trousse, près Lizy-sur-Ourcq, — Marie-Henriette-Augustine-Renée Dal Pozzo. Il est mort sans postérité, non pas en 1817, mais pendant les Cent jours, — le 8 mai 1815, à Lizy-sur-Ourcq. Avec lui s'est éteint le nom qu'il portait. La comtesse d'Harville survécut jusqu'au 19 janvier 1836, laissant pour héritiers les descendants de sa sœur utérine, la marquise de Caulaincourt.

Ces descendants étaient le marquis Jules de Mornay, le comte Charles de Mornay, la vicomtesse de Montesquiou-Fézensac, la baronne de Mornay, la comtesse de Saint-Aignan et le duc de Vicence. Les quatre premiers étaient issus de la marquise de Mornay, née de Caulaincourt ; les deux derniers, la sœur et le frère de la même marquise.

Les d'Harville avaient recueilli en 1650 la succession d'un grand oncle, François Juvénal des Ursins, seigneur de Doue, à condition de porter son nom et ses armes. X.

Vaugelas (XLVII, 559, 701, 806). — Je remercie les aimables intermédiairistes H. C. M. et T. L., qui ont bien voulu répondre à ma demande de renseignements sur Vaugelas.

Je reconnais, du reste, sans peine, qu'il y avait une erreur de plume flagrante et bien involontaire dans la date de la naissance de l'académicien.

Mais M. T. L. me cite des gravures et une lithographie de Delpech, sans me dire où je pourrais les trouver, soit à titre de prêt, soit comme achat.

Je lui serais bien reconnaissant de me fournir ce renseignement.

FRANCDOUAIRE.

—

Villebois-Mareuil. Matheflon (XLVII, 556, 747, 920). — Il n'y a pas la moindre analogie entre les armes des deux maisons de Mathefelon et Matafelon et pas la moindre apparence de commune origine. Les Mathefelon d'Anjou portaient : *de gueules, à six écussons d'or, 3, 2 et 1.* Les Mathafelon du Bugey : *d'azur, au taureau passant d'or.* Je vois dans les recherches de noblesse en Berry, par le comte de Toulgoët, qu'une branche de la maison de Matafelon s'établit en Berry au XVe siècle et y existait encore en 1669, lors de la dernière réformation. La branche restée en Bugey s'est éteinte au XVIe siècle. HÉRALD.

*
* *

A la note publiée par mon ami La Coussière, j'ajouterai que les Villebois du Bordelais étaient qualifiés sieurs de Lasalle et avaient contracté des alliances avec les Lafargue (16..), de Maleden (1682), de Laporte de Beaumont (1721), Gombaut (17..) ; mais je ne les trouve nulle part revêtus des qualifications nobles. PIERRE MELLER.

—

François Vivarès, graveur (XLVII, 277). — La biographie de cet artiste présente des difficultés à son origine. Où et quand est-il né ? Quel était son prénom ? Quels étaient les noms de ses père et mère ? Les biographes nous disent, je le sais bien, qu'il se nommat *François* et qu'il est *né à Saint-Jean-du-Bruel, en 1709.* Mais, aux registres de catholicité de ce lieu, il n'existe aucun acte au nom d'un *François Vivarès*, dans la période de 1706 à

1712. On y trouve seulement celui ci-après :

Pierre Vivarès, fils d'autre Jean et de Catherine Raimond, mariés de Saint-Jean, naquit le six novembre mil'sept cent neuf, et fut baptisé le 9ᵉ des dits mois et an. Son parrain fut Pierre Raymond son grand-père, et sa marraine Marie Arnaud, femme d'Antoine Masson. Grailhe curé.

Sommes-nous là en présence de l'acte de baptême du graveur ? Il aurait donc, par la suite, substitué à son prénom *Pierre*, celui de *François* ? C'est possible, mais la découverte de son acte de décès à Londres pourra seule lever tout doute à cet égard, si, encore, ce dernier acte est complet.

En tout cas, l'artiste est oublié à son lieu de naissance. On n'y possède rien de lui, ni au musée de Rodez. Et pourtant il appartenait à une famille du pays, encore représentée par deux branches. Il est vrai que le graveur « quitta fort jeune » Saint-Jean pour aller rejoindre, à Londres, un oncle qui y exerçait le métier de tailleur. Il s'y maria trois fois et eut trente-trois enfants qui, ce me semble, ont dû laisser une nombreuse postérité.

Un de mes amis a un service de table, de Gien, signé : *E. Vivarès*. Qu'est celui-ci ? V. ADVIELLE.

—

Famille de Villemontée (XLVII, 785). — François Autié de Villemontée, maître des requêtes de l'Hôtel du roi, puis évêque de Senlis et, ensuite, de Saint-Malo, occupa ces dernières fonctions du vivant de sa femme, ce qui donna même lieu à un curieux incident.

La cour de Rome refusa de lui accorder ses Bulles, lorsque le roi le nomma évêque de Senlis, justement parce que sa femme, Philippine de la Barre, était encore de ce monde. Le roi ne céda pas et transféra François au siège de Saint-Malo. Cette fois, Rome se résigna à accorder les Bulles, mais à la condition que sa femme se ferait religieuse. Philippine accepta, plus ou moins docilement, de disparaitre et entra au couvent.

L'évêque de Saint-Malo avait eu trois enfants de ce mariage :

Charles, capitaine de cavalerie, mort sans postérité ;

Marie-Françoise, mariée, en 1660, à Hector, comte du Belloy, dont la fille unique épousa Joseph-Remi, marquis de Livron ;

N... de Villemontée, morte sans alliance.

Le nom de Marie-Françoise fut porté par un grand nombre de femmes de la maison de Villemontée Celle dont il s'agit dans la Note relative à la famille de Viry (XLVII, 349) était fille de Jean Autié, comte de Villemontée, officier des gendarmes de la garde, marié, en 1710, à Marie de Villelume de Barmontel.

Elle ne descendait donc pas directement de l'évêque de Saint-Malo, lequel, comme on l'a vu, n'eut pas de petits-enfants mâles de son nom. Elle descendait de Jacques de Villemontée, fils de François, premier du nom, gouverneur de Compiègne, tué à la bataille de Saint-Quentin, en 1557. Ce Jacques était l'arrière-grand oncle de l'évêque de Saint-Malo. S. DU PAT.

M. de Saint-Saud a répondu dans le même sens.

*
* *

On trouvera la jonction cherchée dans Saint-Allais (t. IX, p. 180 et suiv.). En voici le tableau indicatif très sommaire :

François Autié, seigneur de Villemontée.
Marie de Beaucaire.

Jacques A. sgr de V. Marguerite de Bar.	Charles A. de Villemontée. Marie de Vigny.
Louis A. sgr de V. Anne de Sevrailles.	François de Villemontée. Marie de Verdun.
Jacques A. sgr de V. Marie de Château-Bodeau. François A. sgr de V. Claudine de Roquelaure.	François de V. (devenu évêque de Saint-Malo, en 1657, sa femme étant entrée en religion, mort le 16 octobre 1670). Philippine de la Barre.
Jean A. comte de V. Marie-Elisabeth de Villelume.	1° Charles † sans enfants. 2° Marie-Françoise, mariée, en 1660, à Hector, comte du Belloy. 3° N... † sans alliance.
Marie-Françoise A. de V. Paul, comte de Viry.	

Il ne paraît pas que cette famille subsiste sous le nom de Villemontée, mais il y a encore des comtes d'Autié portant les armes des Autié de Villemontée, c'est-à-

dire : *d'azur, au chef denché d'or, chargé d'un léopard, ou lion léopardé de sable, armé et lampassé de gueules.* En outre, d'après Saint-Allais, le frère aîné de Marie-Françoise aurait été substitué aux nom et armes de Villelume. P. DU GUÉ.

***

Le nom patronymique des *de Villemontée*, célèbres à Paris et qui ont donné un évêque de Saint-Malo (1658-1670), est d'*Autier*, qui s'écrivait, à l'origine, en latin *Alterius* ; de là, le nom d'*Aultier* ou simplement *Auter* ; car la particule n'a été ajoutée qu'à la fin du XVIIIe siècle. La maison d'Autier, en Auvergne, est l'une des plus anciennes et des plus nobles de cette province. J'en ai publié, en 1863, la généalogie complète dans mon grand ouvrage : *Histoire généalogique de la maison de Bosrédon*, qui se trouve, à Paris, à la Bibliothèque nationale. Le nom de Villemontée est celui d'un fief situé près de Pontgibaud, dans les montagnes de la Basse-Auvergne. Les d'Autier ont souvent porté ce nom de terre tout seul. Ainsi le comte Nicolas-Claude-Martin d'Autier, en 1789, était appelé *Monsieur de Villemontée.* Il est l'ancêtre de M. le comte Roger d'Autier, marquis de la Rochebriant, marié à Mlle de Mecklembourg et résidant en son château de Barmontet, près d'Herment (Puy-de-Dôme).

Le château de Barmontet, résidence actuelle de M. le comte d'Autier, a été porté en dot, en 1710, par Petronille de Villelume, fille de Maximilien, seigneur de Barmontet, qui épousa Jean Autier, baron de la Grange, seigneur de Villemontée, etc. Ladite Pétronille de Villelume et son mari laissèrent : 1° Jean-François-Marien, seigneur de Barmontet (ancêtre du comte d'Autier actuel) au château de Barmontet ; 2° Marie-Françoise, née en 1714, mariée le 27 novembre 1731, à Paul de Viry, seigneur de Coude et des Thémins, en Bourbonnais.

Quant à François de Villemontée, évêque de Saint-Malo, dont nous avons parlé ci-dessus, il descendait de Guillaume Autier qui retint le nom seul de Villemontée et se fixa à Paris. Ce Guillaume Autier, *dit Guillaume de Villemontée*, était fils de Beraud Autier, seigneur de Villemontée, bailli de Saint-Pierre-le-Moutier et de Catherine d'Ussel, et c'est du frère dudit Guillaume, c'est-à-dire d'Antoine Autier, seigneur de Villemontée, syndic de la noblesse d'Auvergne (1553), que descend le comte d'Autier actuel (château de Barmontet).

Pour en revenir à François de Villemontée, évêque de Saint-Malo, on sait que lorsqu'il reçut la mitre il était marié ; mais sa femme Philippine de la Barre dut se faire religieuse. De leur mariage, étaient nés : 1° Charles, capitaine de cavalerie qui se noya en 1657 ; 2° Marie-Françoise, mariée, le 20 avril 1619, à Hercule, comte de Belloy ; 3° Anne-Françoise, coadjutrice de l'abesse des hospitalières de Vernon.

Il existe de François de Villemontée, évêque de Saint-Malo, sept portraits gravés (voir Collection des portraits classés, à la Bibliothèque nationale), dont un superbe dû au burin du célèbre Morin.

Quant au comte de Belloy, époux de Marie-Françoise de Villemontée, il faut écrire au marquis de Belloy (château de Gamaches, près Etrepagny Eure), qui peut en descendre et, sans doute, possède d'intéressantes archives.

Soit dit en passant, je connais beaucoup M. le comte d'Autier de Villemontée, marquis de la Rochebriant.

AMBROISE TARDIEU.

—

Les armoiries de la famille d'Audibert-Caille du Bourguet (XLVII, 838, 979). — Je copie dans *Tout-Marseille*, 1903, p. 35 :

Audibert-Caille du Bourguet (Lucien d'), secrétaire à la Faculté des Sciences, professeur à l'école des Beaux-Arts (et Mme née *Conte*) Grande-Rue Marengo 16, 2me étage (le lundi) — à Valergues (Hérault).

On peut s'adresser à lui.

A noter que, à Marseille, cette famille est connue seulement sous le nom de *du Bourguet.* F.

—

Armoiries à déterminer : de..... à une bande de... (XLVII, 95). — La famille *Croc*, anoblie en Lorraine, le 17 janvier 1556, porte : *d'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux cloches renversées d'argent.*

Le comte P.-A. DU CHASTEL.

Même réponse : S. DU P.

Armoiries à déterminer : gironné d'or et de sable (XLVII, 783, 867, 925). — La famille de Grolée, du Dauphiné, s'allia aux La Tour du Pin-Gouvernet au XVIIIe siècle ; je trouve comme dame de Bois-le-Vicomte, à Mitry-en-Brie, sous Louis XV, Madeleine-Sabine de La Tour-Gouvernet, veuve de Joseph-François Grolée de Viriville. Les armes des Grolée sont alors un écu *gironné d'or et de sable de 8 pièces* ; cet écu est reproduit dans *la Science du blason, acc. d'un Armorial général*, publié par L. de Magny, 3e partie, p. 106 (Paris, 1860, in-4°).

J'ai une autre pièce, une commission de garde-chasse délivrée, en 1775, par Jeanne-Madeleine-Anne de Groslée de Viriville, veuve de François Olivier, comte de Sénosan, dame de Bois-le-Vicomte, Mitry, Mory et la Villette-aux-Aulnes, baronne de Montagny et Millery, dame de Malleval, Virieu, Chavanay, Taulignan, Voiron, Vinay, Viriville, Beaurepaix, Chatonnay, l'Ile d'Abaud, Mures et autres lieux. Cette pièce est revêtue du sceau au double blason des Sénosan et des Grolée. Ce dernier est conforme à l'énoncé ci-dessus ; le centre est chargé d'une couronne (de marquis ?). X.

—

Etoile de Bonaparte (XLVII, 279, 492, 704, 926, 979. — Pour l'une des deux rectifications, nos typos ont commis encore un erratum, plus désastreux que le premier. Il faut lire : *Parti d'azur* et non *Parti* : *d'azur* ou *Porte d'azur !*

—

Les médailles au pied de sanglier (XLVII, 672). — Le pied de sanglier, ou encore le sanglier, ou le verrat, a été le coin du type monétaire frappé chez les Eduens et chez leurs alliés.

La démonstration en a été faite avec quelque développement dans l'ouvrage de J. Lelewel :

Etudes numismatiques et archéologiques (Bruxelles, Voglet, 1840).

J'ignore cependant si d'autres études sur le même sujet ont paru plus récemment.

J'indiquerai, au moins, les paragraphes qui s'y rapportent.

69. Sanglier, enseigne des Eduens et empreinte de leur monnaie.

70. Les alliés des Eduens prennent le sanglier dans leur monnaie.

71. Bouc, sanglier et autres quadrupèdes de la monnaie noire et blanche.

129. Arioviste vaincu, joie, sanglier, enseigne des Eduens.

E. Liminon.

* * *

Voyant que personne parmi nos collaborateurs n'a encore répondu à la question posée par *Saint-Médard* sur les fameuses *médailles au pied de sanglier*, dont il a vu trois exemplaires au musée numismatique de Nîmes, je me permets de lui adresser les renseignements qui suivent.

Une Etude très complète et des plus curieuses a été faite de ces singulières médailles, (on n'oserait dire monnaies), par M. A. C. Goudard, numismate très expert et conservateur du médaillier de Nîmes, auquel il a généreusement fait cadeau de la superbe collection de monnaies romaines, qu'il avait amassée au prix de beaucoup de peines, et j'ajoute aussi *cum multa pecunia*.

M. A. C. Goudard a consigné ses propres recherches et celles de bon nombre d'amateurs et de collectionneurs, qu'il avait consultés, dans quatre brochures superbement illustrées et fort bien imprimées, portant pour titre « *Notice sur les médailles dites au pied de sanglier.* » *Appendice à cette Notice*, et *Supplément*. etc. Ces brochures ont été éditées à Toulouse par M. Ed. Privat, libraire-éditeur très honorablement connu dans tous le midi (Toulouse, 45, rue des Tourneurs) années 1883, 1884, 1893.

M. Saint-Médard apprendra même, avec quelque surprise, qu'il existe au moins deux exemplaires *faux* de ces fameuses médailles si longtemps restées énigmatiques.

Après tout le bruit qui s'est fait autour de la trop fameuse *tiare* du problématique *Saïtapharnès*, il est curieux de constater que les médailles de Nîmes au pied de sanglier, ont été aussi contrefaites, soit au XVIIIe siècle, soit plus récemment encore,

Jusqu'à présent, *douze* exemplaires seulement de ces singulières médailles sont connus et conservés : trois à Nîmes, deux au médaillier de Paris, un à Montpellier, un à Londres (British-museum), un à Berlin, un à Colmar, un à Avignon (musée Calvet), un à Grenoble et le douzième au couvent de Saint-Florian près Vienne, en Autriche.

M. Goudard établit qu'il y a eu *trois types* ou trois émissions de ces médailles.

1er type. — Têtes jeunes d'Auguste et d'Agrippa, adossées : l'une nue, l'autre avec la couronne rostrale. — Légende IMP. DIVI. F. Au revers, le crocodile à droite, dans le champ palmier, avec bandelettes flottant à droite, et à gauche COL. NEM. (Colonia Nemausensis).

2e type. — Mêmes têtes et légende que ci-dessus, mais la tête d'Auguste est couronnée de feuilles de chêne.

3e type. — IMP. DIVI. F.- PP. qu'on peut traduire : *Pater Patriæ* ou *Parentes Patriæ*. La tête d'Auguste couronnée de lauriers.

D'apres M. Eug. Chaix, le *pied de Sanglier est une patère* « *consacrée à Annubis* « (Dieu égyptien) *sur laquelle l'ouvrier* « *Egyptien imprimait l'as Romain*; (à Nimes « les deux figures des deux fondateurs « de la colonie, Auguste et Agrippa), *pour* « *payer son tribut au dieu des funérailles.* « *Mais tout en conservant la tradition, il* « *obéissait au vainqueur* ».

Je note en passant, pour ceux de mes lecteurs qui l'ignoreraient encore, que Nimes fut colonisée, par la IXe Légion, 26 ans avant Jésus-Christ, à son retour de la campagne d'Egypte, après la bataille d'*Actium* (31 av. J.C) — Pour rappeler son origine, la colonie adopta le *Crocodile enchaîné à un palmier* (Symbole de l'Egypte vaincue) *Ægypta Victa*. Les ouvriers monétaires Egyptiens venus d'Alexandrie à la suite de la Légion romaine, et qui, pendant plus de 42 ans, frappèrent à Nimes les as au type d'Auguste et d'Agrippa, restèrent fidèles à la tradition religieuse de leur pays. Le type primitif, signalé par M. Eug. Chaix se trouve au musée du Louvre (salle civile Egyptienne, armoire E) et y a été apporté à l'époque de l'Expédition française en Egypte sans que (malheureusement) on puisse trouver la trace du lieu où il fut découvert. C'est un offertoire en basalte vert foncé, de l'époque Ptolémaïque ayant la forme de la cuisse d'un animal, munie de son pied fourchu. Le revers, un peu bombé, représente un cheval ou un âne, se dirigeant à droite et surmonté de l'*Uræus*. Si les renseignements sommaires que je viens de donner éveillent la juste curiosité des amateurs, je serai doublement heureux d'avoir en partie pu la satisfaire et, en second lieu de rendre à l'excellent M. A. C. Goudard, l'honneur d'une découverte dont il a la plus grande part.

AUG. PARADAN.

—

Evangiles. — Textes inconnus (XLII ; XLVII, 677, 820, 867, 926, 980).— La bibliothèque du palais Saint-Pierre, à Lyon, est la seule à posséder un manuscrit du Nouveau Testament, écrit en langue provençale du XIIIe siècle, à l'usage des Cathares ou Albigeois.

Ce manuscrit est tracé en caractères mixtes de la seconde moitié du XIIIe siècle. Les fos 36 et 76 de l'Evangile selon saint Luc, et 172, de l'Epître aux Romains, ont été enlevés.

Mais malgré ces mutilations, le texte conserve toujours une grande valeur basée sur son utilité et sur sa rareté.

En 1887, la Faculté des lettres de Lyon eut la pensée de le faire reproduire, au moyen de la photo-lithographie, par les procédés de MM. Lumière frères.

On accompagna cette publication d'un rituel en langue cathare.

Mais on eut recours, à cet effet, à une souscription dans les deux mondes.

Ce volume, toute reproduction qu'il soit, n'est pas dans le commerce. Il ne figure dans aucun catalogue de librairie, et il est, par conséquent, d'un prix inestimable. L. DE LEIRIS.

—

Demoiselles de Saint-Cyr (XLVI : XLVII, 74, 195, 243, 982). — Dans la cinquième édition des œuvres poétiques de Jean Racine, publiée en 1861, par Lefèvre, Aimé-Martin, au cours de ses Commentaires, rapporte la distribution suivante des rôles tenus par les demoiselles de Saint-Cyr dans la tragédie d'*Esther* :

Le rôle d'Esther fut donné à mademoiselle de Veillaune la plus remarquable de toutes par la figure et les grâces. Mademoiselle de Glapion, depuis supérieure de la maison de Saint-Cyr, fut chargée de celui de Mardochée, Mademoiselle d'Abancourt de celui d'Aman, Mademoiselle de Lalie qui, quelques années apres, fit profession à Saint-Cyr, représentait Assuérus.

Ce dernier rôle fut ensuite rempli par Madame de Caylus. Racine avait distingué Mademoiselle de Glapion parmi les demoiselles

de Saint-Cyr, il écrivait à Madame de Maintenon :

« J'ai trouvé un Mardochée dont la voix va droit au cœur ». Il disait d'elle, en la voyant en scène avec Madame de Caylus, qui avait un très joli visage : « Quelle actrice ! Si je pouvais mettre ce visage là sur ses épaules ».

D'un autre côté, Louis Racine, dans ses Mémoires sur la vie de son père, faisant allusion aux souvenirs de madame de Caylus, écrit ce qui suit :

Une aimable élève de Saint-Cyr, quoique sortie depuis peu de cette maison, et mariée à M. le comte de Caylus, exécuta le prologue de la Piété *fait pour elle* et plusieurs fois le rôle d'Esther.

Enfin on peut citer, à titre de document susceptible de trancher tout désaccord, le passage suivant des Souvenirs de madame de Caylus :

Esther fut représentée un an après la résolution que madame de Maintenon avait prise de ne plus laisser jouer de pièces profanes à Saint-Cyr.

Jusque là, il n'avait point été question de moi, et on n'imaginait pas que je dusse y représenter un rôle ; mais me trouvant présente aux récits que M. Racine venait faire à Madame de Maintenon de chaque scène, à mesure qu'il les composait, j'en retenais des vers, et, comme j'en récitai un jour à M. Racine, il en fut si content qu'il demanda en grâce à Madame de Maintenon de m'ordonner de faire un personnage : ce qu'elle fit.

Mais je ne voulais point de ceux qu'on avait déjà destinés : ce qui l'obligea de *faire pour moi* le prologue de sa pièce.

Cependant ayant appris, à force de les entendre tous les autres rôles, je les *jouai successivement* à mesure qu'une des actrices se trouvait incommodée : car on joua Esther tout l'hiver.

En résumé, et en présence surtout de ce dernier témoignage, on peut conclure que, lors de la première représentation de la tragédie d'*Esther* en 1689, le rôle d'Esther fut attribué à mademoiselle de Veillaune, et le prologue « la Piété » réservé à madame de Caylus : et, ce n'est qu'ultérieurement que madame de Caylus joua, à titres de gracieuse et aimable utilité, le rôle d'Esther.

Docteur Gœbel.

—

Abréviation S. S. sur un annuaire militaire de 1830 (XLVII, 895). — L'abréviation S. S. veut bien dire Sa Seigneurie. Sous la Restauration, les maréchaux avaient le titre d'*Excellence*, de même que les ministres. Les 35 lieutenants généraux et les 28 maréchaux de camp dont parle M. de Massas n'étaient-ils pas en même temps pairs de France ? Ainsi s'expliquerait que, seuls, parmi leurs camarades du même grade, ils fussent qualifiés de *Sa Seigneurie*, car tous les pairs de France avaient droit à cette qualification.

Sur un Almanach de 1827, je lis, en effet, cette note. « Les pairs ont droit à la qualification de Seigneurie » et devant leurs noms se trouvent les lettres S. S.

T.

—

Tahïti (XLVII, 896). — Une liste des ouvrages relatifs à Tahïti ? M. H. de W. ne se contenterait-il pas de tous les écrits cités dans les bibliographies spéciales, dans les tables des bibliographies générales, telles que celles d'Otto Lorenz, dans les fiches (mots typiques) qui sont (salle de travail de la Bibliothèque nationale) à la libre disposition des lecteurs ?

Ce n'est qu'une fois ces ouvrages, écartés comme bien connus que l'*Intermédiaire* pourra seulement chercher s'il n'y a pas d'autres sources.

Un Intermédiairiste.

* * *

L'observation de notre collaborateur est d'aspect général. Aussi, insistons-nous pour qu'il soit indiqué en cette nature, comme en tant d'autres, non des sources connues, mais des sources ignorées. Toutefois, il faut considérer que la Bibliothèque nationale n'est pas un « instrument de travail » à portée des personnes n'habitant point Paris et que l'on conçoit que celles qui en sont éloignées prient, par complaisance, les mieux placées d'y recourir à leur intention. D'autre part, certains ouvrages sont tellement riches en références qu'ils constituent une véritable bibliographie. Ainsi, par exemple, qui citerait l'ouvrage de M. Ulysse Chevalier, sur l'abjuration de Jeanne d'Arc, si riche en sources indiquées, éviterait au travailleur occupé de ce sujet, bien des recherches, les unes faciles, mais les autres très laborieuses. En est-il de même pour Tahïti ? M. H. de W. qui habite l'étranger serait évidemment fort heureux de l'apprendre. *Réd.*

* * *

Depuis Wallis, Bougainville, Cook qui, les premiers, abordèrent à Tahiti, dans le dernier tiers du XVIIIe siècle, le nombre des auteurs, —marins, explorateurs, naturalistes, missionnaires — qui ont écrit sur cette île est considérable, on pourrait presque dire incalculable.

Parmi les publications relativement récentes, je citerai une très remarquable étude sur l'état de la société tahitienne à l'arrivée des Européens, due à un de mes anciens camarades de la marine, parue dans la *Revue Coloniale*, année 1855.

Le Tahiti moderne est bien dépeint dans *La Nouvelle Cythère* (éditeurs Charpentier et Cie, rue de Grenelle, 11, Paris) par Monchoisy, un pseudonyme ?

HENRI JOUAN.

* * *

La bibliographie désirée se trouve à la fin de la *Notice coloniale* intitulée : *Colonies et Pays de Protectorats. Notice sur les Etablissements français de l'Océanie* (Exposition universelle de 1900)

En voici quelques extraits :

Vincendon Dumoulin. — *Iles Tahiti, esquisses historiques et géographiques* 1844, Paris, A. Bertrand.

G. Cuzent. — *Tahiti*, 1859, Paris, J. Masson

T. Arbousset. — *Tahiti et les îles adjacentes*, 1867, Paris, Grassart.

J Nadeaud. — *Enumération des plantes indigènes de l'île Tahiti*, 1873. Paris, F. Savy.

A. Goupil. — *Tahiti*, 1886. Paris, A. Colin.

Monchoisy — *La Nouvelle Cythère*, 1888. Paris. G. Charpentier.

Voir aussi, dans la *Revue des Deux Mondes*, l'article suivant :

L. Reybaud. — L'*Artémise à Taïti*, 15 janv. 1849.

Enfin, les nombreuses relations des navigateurs qui ont abordé en cette île depuis sa découverte en 1606, par Fernandez de Quinos (et ensuite en 1767, par Samuel Wallis et, en 1768, par L.-A. de Bougainville). RECTA.

—

Discours de Victor Hugo sur une tombe (XLVII, 443, 589, 819. 873). — Je trouve, à la colonne 443 (n° 999) de l'*Intermédiaire*, une note de monsieur Charles du Pouey, concernant les Discours mortuaires de Victor Hugo.

M du Pouey connaît-il celui que le maître a prononcé, en sa qualité de Directeur de l'Académie française, le mercredi 20 décembre 1843, sur la tombe de Casimir Delavigne ? Ce discours a été imprimé par les ordres de l'Académie et figure dans le *Recueil* publié par l'illustre Compagnie. ERNEST MAINDRON.

—

Un portrait de Renan, à propos de la « Vie de Jésus » (XLVII, 953). — *Jules Levallois chansonnier.* — Les vers cités par M. Gustave Fustier font partie d'une chanson composée par M. Jules Levallois, l'ancien secrétaire de Sainte-Beuve, ancien critique littéraire de l'*Opinion nationale.* Cette chanson, qui comprend sept couplets et a pour titre *Renan*, commence ainsi :

En moi, messieurs, voyez un homme grave,
Renan, le plus bourgeonné des savants.
Quoique prudent, je suis parfois très brave,
Je l'ai fait voir aux dévots turbulents.
. . . .

Cette chanson a été publiée dans une petite plaquette, intitulée : *les Contemporains chantés par eux-mêmes.* — *Chansons* par Jules Levallois (Paris, Librairie internationale : Lacroix, Verboeckoven et Cie, 1868. — In-18. 34 pp.), recueil qui contient neuf chansons.

M. Jules Levallois, qui est né à Rouen le 18 mai 1829 et a publié de nombreux volumes d'études littéraires, historiques, et philosophiques : *Critique militante, La Piété au XIXe siècle, Déisme et Christianisme, l'Année d'un ermite, Corneille inconnu, la Vieille France, les Maîtres italiens, les Mémoires d'un critique* (voir sa biographie dans le *Vapereau*) a composé, de 1860 à 1895 environ, quantité de chansons de circonstance, souvent très spirituelles et très amusantes, qu'il chantait lui-même fort gentiment, mais qu'il a eu le grand tort de ne jamais réunir en volume, — sauf la plaquette ci-dessus mentionnée. Une de ses chansons, qui ne figure pas dans ce recueil, et intitulée, je crois, *le Serpent*, a été reproduite ou citée par Hector Malot dans un de ses derniers romans. ALBERT CIM.

Pêcheurs de lunes (XLVII, 952). — *Les Annales politiques et littéraires* du 14 juin 1903 ont publié une chanson populaire qui leur a été communiquée par le poète provençal Antoine Chansroux, et dont voici les texte et traduction :

Veici li gent de Lunéu
Qué toujou n'en fan qu'aucuno (*bis*).
S'anéron amagina
D'ana
Pesca la luno
Em'un panié trauca.

« Voici les gens de Lunel qui toujours en font quelques unes. Ils allèrent s'imaginer d'aller pêcher la lune avec un panier troué. »

La lune est le nom vulgaire d'un grand poisson qui se pêche dans la Méditerranée. Personne n'ignore que c'est aussi l'astre des nuits. Nous sommes probablement en présence d'un calembour.

TH. COURTAUX.

*
* *

Il convient d'abord de remarquer que « lune » doit s'écrire ici au singulier et non au pluriel, car il ne s'agit pas de pêcher plusieurs lunes, mais d'essayer d'attraper la lune dont l'image se voyait dans un étang. C'est une de ces histoires de niaiserie collective que dans chaque province on attribue aux habitants de telle ou telle localité, auxquels on fait une réputation analogue à celle que les anciens Grecs faisaient aux Béotiens. *Lous pesco-luno de Lunel* « les pêche-lune de Lunel » est un sobriquet, populaire dans le Midi avec la facétie en question.

Un jeu de mots (*lune* et *Lunel*) a dû amener la localisation de cette histoire de niais qui se rencontre sans doute ailleurs encore ; on se rappelle la lune prise pour un fromage dans le roman du Renard. C'est le même jeu de mots qui fit prendre pour armoiries à la ville de Lunel : *d'azur, au croissant d'argent, accompagné en chef d'une étoile d'or.*

Par la licence que l'on permet aux poètes, M. Edmond Rostand a transformé la facétie en sentiment et la raillerie en éloge...

Sous son heureuse main le cuivre devient [or !

G. SERVANDY.

*
* *

M. Rostand a si gracieusement conté cette légende des pêcheurs de lune, que les habitants de Lunel, à qui elle s'applique, ne peuvent que la prendre en bonne part. Mais ce sera bien, sans doute, la première fois, comme c'était la première fois aussi qu'elle était tournée en compliment pour eux.

La légende avait surtout cours chez leurs voisins. C'était un usage très général, dans cette région, et dans beaucoup d'autres, que les rivalités séculaires entre les villages. Les petites patries se jalousaient, se détestaient. On s'injuriait de l'une à l'autre par des surnoms, qui indiquaient le mépris, on se vexait réciproquement au point de vue de l'intelligence ou de la moralité ; et des histoires se transmettaient, pendant les soirées d'hiver, pour justifier ces sentiments et les faire partager aux nouvelles générations.

Mais la légende, comme le croissant des armoiries de la ville, ne sont venues qu'après coup. La ville et son nom existaient bien déjà avant l'une et l'autre. Le *Lunellum castrum* qu'on trouve dans les actes du milieu du XIe siècle (Voir Thomas, *Dictionnaire topographique* de l'Hérault) a simplement permis postérieurement le jeu de mots ; on sait que les exemples de ce genre de fait sont nombreux au moyen âge. J. V.

—

Revues de fin d'année (XLVII, 839, 927) — Monsieur H. Lyonnet trouvera de précieux renseignements dans un article très complet et très documenté de M. Paul d'Estrée sur *les Origines de la Revue au Théâtre* (*Revue d'Histoire littéraire de la France*, VIIIe *Année*, *n°2. Avril-juin 1901*) — Le mot « Revue » y est pris, à vrai dire, dans un sens très large ; et dans cet exposé qui va du XVIe siècle à la Révolution, l'auteur fait entrer à peu près tout ce qui présente un caractère de satire contemporaine : les *Fâcheux* ainsi que les comédies à tiroir de Boursault y figurent en bonne place. Parmi les pièces analysées par M. d'Estrée, et qui ressemblent le plus à nos « Revues » modernes, on peut signaler les *Promenades de Paris* de Mongin (1695), *La Foire Saint-Laurent* de Legrand (1709), la *Revue des Théâtres*, de Dominique et Romagnesi (1728), *Polichinelle distributeur de renommées*, de Contaud d'Orville, pièce malheureusement perdue, mais tout à fait analogue, d'après les

mémoires du temps, à nos revues de fin d'année ; enfin les amusants *Caprices de roserpine* de Pujoulx (1784) qui valent ien les honneurs d'une lecture in-extenso.

F. GAIFFE.

***

Le Théâtre italien a donné, le 1er mars 1728, une pièce en un acte de Dominique et Romagnési, intitulée *La Revue des Théâtres* ; et le 22 décembre 1753 on représentait au même théâtre, sous le même titre, une comédie en vers avec divertissement, par Fr. Antoine Chevrier, laquelle n'a été jouée qu'une fois.

Mais étaient-ce là des Revues de fin d'année ? En tout cas, d'après le titre, elles n'avaient trait, sans doute, qu'aux pièces représentées sur les différentes scènes ; ce serait à voir, car elles ont dû être imprimées l'une et l'autre.

X.

—

Bibliographie et iconographie de l'affaire Dreyfus (XLVI). — Pour l'iconographie de l'Affaire Dreyfus, voir le volume de X. Granoux qui vient de paraître chez Daragon, 30, rue Duperré.

L'affaire Dreyfus et la cartophilie, 1 vol. 3 fr. 50.

Pour la bibliographie, un travail très important se prépare, mais ne verra pas le jour avant deux ans.

HENRI.

—

Happechair et menottes (XLV ; XLVI,). — J'ai indiqué précédemment que le happe-chair ou *Fangeisen* était en usage dans les villes universitaires allemandes jusqu'au XVIIIe siècle : la police s'en servait pour saisir de loin et arrêter dans leur course les étudiants tapageurs qui fuyaient devant ses sbires. Depuis lors, divers ophélètes ont fait connaître d'autres documents se rapportant à cet instrument, en particulier Iskatel, généralement bien informé.

J'apporte aujourd'hui un document iconographique remarquable : il s'agit d'une estampe du XVIIe siècle, conservée au Musée germanique de Nuremberg et représentant une scène de « déposition ». Le personnage, qui occupe le coin inférieur gauche de la gravure, tient en mains un happe-chair triarticulé, au moyen duquel il menace de saisir la figure d'un « *beanus* ».

Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer ce qu'on entendait alors par « déposition » et par *beanus* ; on dirait maintenant *brimade* et *conscrit*.

Dans mon livre déjà cité sur *Les Universités allemandes* (Paris, in-8°, 1883), j'ai donné des détails assez circonstanciés sur ces mœurs curieuses, aujourd'hui disparues (p. 216).

Ces coutumes grossières et quelque peu barbares n'auraient-elles pas été introduites en France par les étudiants de la Nation germanique ? Toujours est-il que la Basoche a eu longtemps une cérémonie d'initiation analogue à la *Depositio beaniae*, et des brimades du même genre ont été en usage dans bien d'autres corporations ; que dis-je, elles sont encore en vigueur. Cela s'appelait « payer son béjaune », ce dernier mot désignant aussi l'apprenti, le conscrit, le nouveau-venu.

Littré estime que ce mot vient de *bec jaune*, le jeune oiseau ayant effectivement le bec de cette couleur. Je pense plutôt que *bejaune* vient de *beanus*, mot d'apparence latine, usité jadis dans l'argot universitaire allemand, et j'y vois un argument en faveur de l'origine trans-rhénane des brimades infligées autrefois aux jeunes étudiants, lors de leur entrée à l'Université.

Dr R. BLANCHARD.

—

Péquin (XLV ; XLVI,). — Il y a quelque temps, on discutait, ce me semble, dans l'*Intermédiaire*, la question de savoir de quand datait et d'où venait le nom de *Pékin* donné par un militaire à un civil. On a prétendu qu'il était né lors de l'expédition de Chine, etc.

Voici, en tout cas, une contribution à son histoire.

Arnault, dans ses *Souvenirs d'un sexagénaire*, publiée en 1833 et composés bien antérieurement, rapporte les paroles suivantes de Leclerc, parlant de Murat, son futur beau-frère [t. II, p. 341].

Ce fou de Murat, pendant que l'ennemi nous cannonait et nous fusillait du haut des murs de Gradisca, n'allait-il pas frapper aux portes de cette ville avec la poignée de son sabre en sommant, avec son accent gascon, les bourgeois qu'il appelait *pékins* [en italique dans le texte], de les lui ouvrir.

CURIOSUS.

—

D'ores et déjà (XLVII, 839). — Si M. J.-L. a cherché dans *Littré* et n'a rien

trouvé, c'est parce qu'il a mal cherché. Voir *Littré*, t. IV, supplément, page 2615, au mot *or*. Y. L.

* * *

L'expression n'est pas si mauvaise et l'on ne saurait y voir une redondance. « Ores », (vieux mot français tiré du latin *hora*, heure), c'est l'instant où je parle ; « déjà », c'est le temps qui a précédé.

Cette locution : « D'ores et déjà » offrirait donc la contre-partie de celles-ci : « dorénavant » (d'ores en avant) et « désormais » (dès ores mais), la première s'appliquant au présent et au passé, les autres au présent et à l'avenir.

F. BL.

—

Pavillon de Marsan (XLVII, 835, 938). — Il n'est pas douteux que le nom de ce pavillon des Tuileries vient de la résidence qu'y ont fait les membres de la famille de Lorraine d'Elbeuf, comtes de Marsan.

En 1748, on voit habiter, tantôt au château de Versailles, tantôt au pavillon des Tuileries, Marie-Louise de Rohan-Soubise, déjà veuve de Gaston-Jean-Baptiste-Charles de Lorraine, comtesse de Marsan, qui fut gouvernante des enfants de France et déclarée émigrée le 22 juin 1793, par arrêté du département de Seine-et-Marne.

Un aveu et dénombrement fourni au roi le 1er juillet 1776, pour des terres qu'elle avait dans la Brie et que nous allons indiquer, la dit « demeurant à Paris aux Tuileries. »

Cette dame a conservé pendant 50 ans un appartement dans le pavillon qu'on désignait sous son nom. Elle était veuve, depuis le 1er mars 1743, de G. J. B. Charles de Lorraine, mort colonel d'infanterie et sans postérité. Elle avait recueilli les seigneuries de Villemareuil, Vaucourtois et Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, dans le voisinage de Meaux, au décès de la princesse d'Epinoy, née Elisabeth de Lorraine, son aïeule maternelle, morte le 7 mars 1748. Ces terres ont été vendues comme biens nationaux en l'an III. X.

—

Deuil artificiel (XLVII, 954). — Il ne s'agit, je m'en suis assuré, que d'une erreur d'impression. L'annonce devait dire : « ... porte dentier artificiel...... » non « deuil artificiel... ». C. P.

Les associations et l'armée (XLVII, 999). — On pourrait citer, dans cet ordre d'idées, une circulaire du même maréchal Soult, et datée de 1845, qui a directement trait à la franc-maçonnerie :

Général, il m'est rendu compte que des militaires en activité de service, cédant à des sollicitations venues quelquefois de leurs anciens camarades, se sont fait recevoir francs-maçons. Sans jeter aucun blâme sur une institution tolérée par le gouvernement, je vous rappellerai que les règles de la discipline s'opposent à ce que les militaires entrent dans aucune association, quel qu'en soit le but. Ce sont ces principes qui ont motivé ma circulaire du 5 juillet dernier, relative à la Société de Saint-Maurice ; je vous invite à vous y reporter.

Cette circulaire n'est pas abrogée, elle a été rappelée en 1895. M. Renault-Morlière y a fait allusion dans son discours à la Chambre, le 19 juin 1903. Y.

—

Eglises communes aux catholiques et aux protestants (XLV ; XLVII, 266). — Il y en a une semblable, la seule de la ville, à Glarus, Suisse.

JOHN B. WAINEWRIGHT.

—

Les chiens de trait (XLVII, 953). — Autrefois, on en voyait beaucoup plus qu'aujourd'hui ; on pourrait même dire qu'on en voyait partout. Pour notre part, nous en avons vu jusqu'à Paris : un mendiant faisant traîner son orgue de barbarie dans une petite voiturette à quatre roues, par sa femme et son chien, tirant lamentablement à qui mieux mieux le collier de misère, avec une persévérance digne d'un meilleur sort. Le chien surtout jouait son rôle dans la perfection, en tirant de toutes ses forces.

Quelle différence avec la noble contenance des chiens de traîneaux en Laponie, en Sibérie et dans l'Alaska, l'ancienne Amérique russe, aux nouvelles mines d'or qu'on y a découvertes depuis quelques années ! Là, les chiens sont propres et fringants comme nos plus beaux chevaux d'attelage. Ils partent en jappant joyeusement, et ne perdent par un instant pour se reposer au moindre arrêt, en soufflant paisiblement, pour repartir avec un nouvel entrain.

Autrefois, on voyait les laitières apporter leur lait, sur des petites voitures traînées par des chiens, dans les pays

voisins de la Belgique, sur notre frontière des Ardennes, dans le Luxembourg, dans la Prusse rhénane, etc. Mais ce sont là de ces usages qui se modifient progressivement, devant les automobiles perfectionnés de notre époque. Les chiens paraissaient fort heureux d'aider leurs maîtres, en tirant de toutes leurs forces. Ils étaient tout honteux, me disait mon père qui était de Charleville-Mézière, quand on ne les attelait pas et qu'on en attelait d'autres à leur place. Ah ! les bons chiens !

D. BOUGON.

—

Place du Palais-National (XLVII, 953). — Mais, très honoré confrère, c'est en l'an de disgrâce 1848. que la dénomination National fut appliquée au Palais-Royal et, par conséquent, à la place qui le précède.

Le *Bottin* de 1849-50, mentionne — parmi beaucoup d'autres adresses, — les suivantes, qui ne laissent aucun doute à ce sujet :

Aubry, bijoutier Palais-National, galerie de Valois, 157 ;

Louvet, café de la Rotonde au Palais-National, galerie Beaujolais, 89 ;

Very, restaurateur, Palais-National, galerie de la Rotonde, 83. A. S..E.

—

Notre-Dame est-elle bâtie sur pilotis (XLVI ; XLVII, 61, 267, 775, 995). — Colonne 995. Ligne 31 : lire la carte de M. *Delesse*, et non Delene.

Ligne 33 : lire les *terrains* au lieu de la terre.

—

Pharmaciens ayant été des savants (XXXIX ; XL ; XLI ; XLII ; XLIII ; XLIV ; XLV ; XLVII, 596, 874). — Lorsque l'on rapporte des faits anciens, il serait bon d'indiquer la source à laquelle on a puisé, car si l'on peut témoigner des choses que l'on a vues, on ne peut le faire de celles que l'on a simplement lues. Cette réflexion me vient à l'esprit à propos de la note de A. S..E (XLVII, 874) relative à Jean Heurte. Il m'intéresserait de connaître cette source pour l'histoire de l'effigie de cire. G. SERVANDY.

* * *

En 1470, le roi Louis XI fit don de son effigie en cire, aux chanoines de Cande, (Arr. et C. Chinon Indre-et-Loire), avec prière de la déposer dans la collégiale. Fait assez singulier, cette effigie avait été exécutée par un apothicaire, Jehan Heurte, Son poids était de 164 livres.

(Carré de Busserolle : *Dictionnaire géographique, historique et biographique* d'*Indre-et-Loire*. Tours 1879. t. II. p. 7.)

P. c. c. A. S..E.

—

Inscriptions des cadrans solaires (T. G. 158 ; XLVI, 127, 943 ; XLVII, 215, 260, 438, 826). — L'entrée principale de l'Institut étant du côté de la Seine, c'est dans la première cour, et non dans la seconde, que se trouve encore le cadran solaire qu'avait vu M. Frédéric Lock.

Ce cadran existait sur un mur de l'ancien collège Mazarin ; il a été reconstitué en 1856. On l'a placé à droite de la porte d'entrée de la salle de l'Institut, presque dans le coin

Au-dessous des heures figure cette inscription :

VETERIS COLLEGII
MAZARINÆI
HORARIVM SOLARE

Et plus bas, dans un cartouche :

ANNO DOMINI
M. D. CCC. LVI
RESTITVTVM

B.-F.

—

On ne peut contenter tout le monde et son père (XLVII, 839). — Malgré la phrase de Pascal, extraite de sa 8e lettre provinciale, il est douteux que cette pensée soit passée en proverbe avant que La Fontaine eût écrit sa fable du *Meunier, son fils et l'âne*, où se trouvent ces deux vers :

Parbleu, dit le meunier, est bien fou du cerveau
Qui prétend contenter tout le monde et son père.

Les Provinciales ont été publiées successivement à partir de 1656 ; mais il n'est pas impossible que la fable de La Fontaine, imprimée dans un recueil de 1668, n'ait été écrite longtemps auparavant, comme beaucoup d'autres pièces de ce recueil.

Les vers du fabuliste, d'ailleurs plus répandus dans le public que la prose de Pascal, devaient laisser aussi beaucoup plus d'expressions, de tournures de phrases faciles à retenir et qui sont devenues proverbiales. X.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Bouts-rimés du Prince impérial. — Il était délicieux ce Prince impérial, ce « petit prince », comme disait le peuple. Chaque fois qu'un anniversaire ramène son souvenir, les anecdotes qui éclosent sont à sa louange. Il n'a vécu que trop peu pour que l'on mette à son actif beaucoup de traits d'homme, mais ils abondent les traits d'enfants.

De l'écolier espiègle qu'il fut, on a publié des dessins curieux, qui dénotent une intelligence vive, éveillée, et un goût artiste.

Mlle Juliette Dodu a placé sous nos yeux une page griffonnée au camp de Châlons en 1868, comme l'atteste une note autographe du baron Larrey. Le prince a douze ans ; on lui apprend à faire des bouts-rimés. L'enfant s'amuse, insouciant des lendemains tragiques ; et le contraste est poignant entre ces amusements frivoles et les sévères soucis qui feront sitôt amer son pur et charmant sourire.

Le précepteur lui dicte : *marine, tartine populaire* et *polaire.*

Et voilà notre petit poète composant :

Connaissez-vous la marine
De la reine Tartine,
Qui fit l'entreprise populaire
De l'océan polaire ?

Châteaubriand ne s'écriera pas : « Enfant sublime », mais on devine que ce quatrain établi, le jeune prince a dû rire de bon cœur : n'était-ce point l'essentiel ?

On lui donne, cette fois : *onde, ronde, orage, rage.*

L'improvisateur sent passer sur son front le souffle romantique, tout d'une traite, il écrit :

Connaissez-vous les fées des ondes
Qui dansent en ronde
Au milieu des orages
Qui soufflent avec rage

Mais voilà qui fouettera mieux son imagination, au camp, au milieu des soldats, ce sont ces mots évocateurs : *ouvrage, courage, clairon, champion.* Aussi enfle-t-il son pipeau, pour chanter cette scène militaire :

Quant du château les ouvrages
Résonnent du son du clairon
Propre à exciter le courage
Des braves champions.

Quant du chateau les ouvrages
Résonnent du ~~chant~~ son du clairon
Propre à exciter le courage
Des braves champions.

C'est l'un des traits inconnus de cette touchante physionomie, que ce puéril jeu littéraire. Des bouts-rimés de prince impérial en est-il d'autres dans le monde ? En tous cas, voilà ceux-ci. Considérez, en les lisant, l'âge du rimeur, et sans crier au chef-d'œuvre, vous reconnaîtrez que notre auteur avait l'imagination souple et docile ; et que, si ses vers sont un peu irréguliers, ils ne le sont pas davantage après tout, que ceux des poètes de la jeune école, dont l'admirable poète, M. Sully-Prudhomme, la mort dans l'âme, encourage les ébats révoltés. Y.

Le Directeur-gérant :

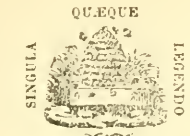
GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

XLVIIIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* — 30 Juillet 1903.

39e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1011 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions.

—

Primat des Gaules et de Germanie. — Dans un acte insinué au Châtelet de Paris le 4 juin 1547, par lequel il fait don à Antoine de Bourbon, son neveu, de la vicomté de Meaux, de la châtellenie, terre et seigneurie de la Ferté-au-Col, Chamigny et Bellot, de la terre et seigneurie de Condé-en-Brie, le cardinal Louis de Bourbon, évêque-duc de Laon, pair de France, vicomte de Meaux, etc., etc., est qualifié *archevêque de Sens*, Primat des Gaules et de Germanie.

Connaît-on d'autres prélats, prédécesseurs ou successeurs du cardinal de Bourbon, à Sens, ayant porté ce titre de *Primat des Gaules et de Germanie*, que je rencontre pour la première fois. De nos jours, l'archevêque de Lyon se qualifie *Primat des Gaules*, mais connaît-on bien exactement l'historique de cette attribution ? Patry de Chources.

—

Les origines wallonnes de Michelet. — Dans une note de son *Histoire de France*, lib. XV, Michelet dit qu'il était wallon par sa mère, née à Renwez, dans l'ancien duché de Bouillon.

On prétend qu'il avait à Liège non-seulement des relations amicales avec les historiens locaux, ce qui est vrai, mais aussi des relations de famille, ce dont j'ai vainement cherché la preuve.

Quelque ophélète peut-il confirmer ou infirmer ce renseignement ?

Tout détail sur les origines wallonnes de Michelet et sur ses relations de famille au pays de Liège sera reçu avec reconnaissance. O. Colson.

—

Jules Janin, date et lieu de sa naissance. — On vient de célébrer à Evreux l'anniversaire de Jules Janin ; c'est le moment de chercher le lieu et la date de sa naissance. Les biographies le font naître à Saint-Etienne (Loire) le 16 février 1804 (26 pluviôse an XII). *Le premier siècle de l'Institut*, publié par M. de Franqueville, le dit né à Condrieu (Loire), le 4 décembre 1804. Où est la vérité ? La date exacte doit se trouver sur son tombeau et l'*Intermédiaire* possède certainement à Evreux un correspondant qui se fera un plaisir de faire la vérification. R. B.

—

Le genre du mot cyclone. — Cette question posée dans nos colonnes, est restée sans solution. Elle mériterait pourtant d'en recevoir une.

Le bureau météorologique dit *un* cyclone, comme tout le monde. Littré dit *une* cyclone. L'Académie voudrait qu'on dise *une* cyclone, mais reconnaît qu'on met quelquefois ce mot au masculin. Nos immortels, régents de la langue, et particulièrement les linguistes, voudraient-ils nous aider à sortir de souci ? Quelle orthographe adopter? Y.

Autographes du maréchal de la Meilleraye. — Je prépare un ouvrage sur le maréchal de la Meilleraye, beau-père d'Hortense Mancini. Je serais reconnaissante aux chercheurs qui me signaleraient des autographes du maréchal et de sa seconde femme, née Cossé-Brissac.

MAC'RAMEY.

—

Potins, synonyme de cancans.— Quelle est l'origine de ce mot ?

H. QUINNET.

—

La correspondance de Châteaubriand. — M. Louis Thomas entreprend une édition de la correspondance du grand écrivain. Les personnes possédant des lettres inédites ou publiées fragmentairement (et principalement dans les catalogues d'autographes) si elles en communiquent le texte à M. Louis Thomas, 26 rue Vidal, rendront un précieux service à un travail nécessaire.

Toute autre communication à ce sujet serait bien accueillie dans nos colonnes.

M.

—

Documents sur les États généraux de 1588. — Quelques aimables confrères, habitués à piocher dans les archives nationales et départementales, pourraient-ils m'indiquer (fonds espagnol excepté) où se trouveraient des lettres du duc de Guise et de son frère le cardinal, écrites pendant les Etats de Blois. Peut-on me faire connaître des mémoires imprimés ou manuscrits laissés par des députés des provinces à ces Etats (Journal de Bernard excepté) ? GERGOVIA.

—

Louis XVII. — Lettre du Père de Lestrange. — On trouve la très étrange lettre suivante de Louis XVIII, page 136 du rare volume intitulé : *Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest, précédées d'une notice par M. de Barante, pair de France, membre de l'Académie française et des académies de Saint-Pétersbourg et de Turin*, 1845, in-8, Amyot, 6, rue de la Paix, CCXXXIII et 230 pages :

Je pense bien que l'histoire du Père abbé de la Trappe (*en note : le père de Lestrange*) est un roman sur un faux Louis XVII, et que l'évêque de Nancy doit savoir ma façon de penser à cet égard ; mais vis-à-vis du Père abbé, c'est autre chose. En le lui disant crûment, qui sait les idées qu'il pourrait me prêter ? Je trouve que l'évêque lui a sagement répondu, et qu'il faut actuellement qu'il persuade tout doucement au bon religieux, que les deux circonstances que la carmélite lui a rapportées prouvent la fausseté de son dire, puisque :

1° Louis XVII n'est jamais sorti du Temple, que mort. Il a été empoisonné (*sic*) ; et la carmélite semble dire qu'on l'a fait mourir publiquement ; 2° Louis XVII n'avait jamais vu Mme Louise et il n'y a qu'un enfant à qui l'on a appris son rôle, qui ait pu se récrier à la vue de son portrait. Quand le Père abbé saura cela, il rougira de sa crédulité, et c'est ce qu'il faut.

Ainsi, plusieurs années après la mise en liberté de la duchesse d'Angoulême, Louis XVIII a pu écrire que l'enfant du Temple était mort « empoisonné ».

Pourrait-on publier la lettre du père de Lestrange à laquelle celle-ci sert de réponse ? Pourrait-on dire qui est « la carmélite » ? NAUROY.

—

Les peintres Bienamy et Millière. — Derrière un portrait de jeune femme en costume de veuve, peint sur marbre (14 × 17) se trouve écrit : 1615. *M. Bienamy à Paris rue du Petit-Champ, pinxit.*

Derrière un autre petit tableau sur cuivre, *Saint-François consolé par deux anges*, est aussi écrit : Franciscus Millière fecit 1664 ou 69. Ces deux noms ne se trouvent pas dans Jal. Je les livre aux lecteurs de l'*Intermédiaire* ; il serait intéressant de connaître ces deux artistes, dont un, Millière, a une réelle valeur.

E. GRAVE.

—

Le musicien Albert Bonnet. — Je possède un joli portrait médaillon de P. Albert Bonnet, *Artiste de l'Académie Impériale de Musique de la Chapelle et de la Musique particulière de S. M. l'Empereur, Membre de la Réunion des Arts et de l'Amitié*, dessiné par A. L. Vincent et gravé par Bourgeois de la Richardière, format in-8°.

Un aimable intermédiairiste pourrait-il me dire de quelle publication ce portrait est tiré et me donner quelques renseignements biographiques sur ce musicien qui parait avoir acquis une certaine réputation sous le 1er Empire ? A. L.

Napoléon, de Marie-Louise, et de son père François II. Les traits sont bien ceux consacrés par les médailles et les monnaies, et le travail, à dire d'experts, est fort recommandable. Sous l'épaule de Napoléon, se trouve la signature : Heurthau. Quel est cet artiste ? et a-t-il laissé d'autres œuvres signées de son nom ?

JEAN DE MAZILLE.

—

La bourrée à Vichy. — Il semble, d'après la correspondance de Mme de Sévigné (mai-juin 1676), qu'à cette époque, la bourrée était dansée régulièrement tous les soirs à Vichy, pendant la saison balnéaire. Etait-ce la coutume du pays ? Ou bien était-ce une distraction que les propriétaires des sources réservaient à leur illustre clientèle ? PAUL EDMOND.

—

Noms anciens à expliquer.—Dans un registre censitaire du XIVe siècle, j'ai rencontré bon nombre de noms qui me sont inconnus. N'ayant pas de glossaire à ma disposition, je serais reconnaissant aux aimables correspondants de leurs réponses :

Les *tenemans* ; les *foyllées* (servitudes ?) les *fourre*, l'*artre*, la *deguerpie*.

Quelle était, a cette époque, la différence entre un *estre*, un *hebergement*, une *maison* ? Qui désignait-on par ce nom : la *personne* de telle ou telle paroisse ? Un seigneur était tenu de donner « à *manger appelé past* » aux chiens de son vassal. Qu'est-ce à dire ? Quelle était la valeur du *sextier* de cette époque, et qu'appelait-on *écus de Johan* ? Que signifie être « *en main de court* » ? La *fraresche* indique-t-elle la maison tout entière ? L. C. DE LA M.

—

Le Lion du Quartier Latin. — Une chanson politique a couru, sous ce titre, à la fin de l'Empire ; elle était bien connue dans le quartier des Ecoles.

Pourrait-on me dire qui en était l'auteur, et si elle a été imprimée ? Voici le premier couplet :

Non, la jeunesse n'est pas morte !
Dans sa colère elle a surgi.
Que César garde sa porte,
Le jeune Lion a rugi.
Vous riez parce qu'il sommeille,
Prenez garde qu'un beau matin
Il ne s'éveille !
Il ne dort que sur une oreille
Le Lion du quartier latin. X.

Le *Lion du quartier latin* est publiée dans *Pauvre France*, par Rogeard, l'auteur des *Propos de Labienus* (Bruxelles ; sans date).

Réd.

—

Un article de la « Saturday Review » et l'argot. — L'*Intermédiaire* compte, je crois, parmi ses abonnés, des collaborateurs des *Notes and Queries*. Veulent-ils me permettre de m'adresser à eux pour les prier de bien vouloir m'indiquer le numéro exact de la *Saturday Review* qui, en 1873, vraisemblablement dans le dernier semestre, publia un article dans lequel notre argot parisien était vivement pris à partie ? GUSTAVE FUSTIER.

—

« Les trois sœurs dYork. » — Je me souviens d'avoir entendu, dans ma petite enfance, lire à haute voix, en famille, un roman de Charles Dickens, dans lequel se trouve intercalée une nouvelle intitulée : *Les trois sœurs d'York*. Cette nouvelle me parut alors on ne peut plus émouvante. Pourrait-on m'indiquer le titre du roman où elle se trouve ? M. P.

—

Le secret professionnel des imprimeurs. — L'imprimeur qui est chargé par un auteur de l'impression d'un ouvrage ou d'une brochure, a-t-il le droit, sans le consentement de celui-ci, de communiquer les épreuves à un tiers, et, à plus forte raison, à un fonctionnaire du gouvernement ? Le capitaine Poirier, du 104e de ligne, pour avoir fait imprimer à quelques exemplaires la conférence qu'il avait faite aux hommes de sa compagnie, vient d'être mis en réforme, et cela par suite de la communication des épreuves faite par l'imprimeur au sous-préfet. En admettant que cet industriel eût été dans son droit, ce qui ne me paraît pas établi, tous les honnêtes gens, à quelque parti qu'ils appartiennent, doivent réprouver un pareil acte dont l'auteur doit être cloué au pilori

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

—

Sidi-Brahim. — Qui sont les compositeur et librettiste de cet opéra (ou opérette ?). Et où et quand fut-il joué ?

A. G. C.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

La légende du poète Gilbert (XLVII, 609, 731, 816 ; XLVIII, 13). — Voici qui devrait couper court à la légende : Gilbert est entré à l'Hôtel-Dieu le 24 octobre 1780 ; la fameuse *Ode tirée des psaumes XL*, etc., a paru sept jours auparavant, dans le *Journal de Paris*, du 17 octobre 1780, n° 291, p. 1177.

Ce n'est donc pas à l'hôpital qu'il l'a composée. J. F.

Les notes ajournéés de Sainte-Beuve (XLVIII, 49). — Les *Pensées ajournées* de Sainte-Beuve ont paru, en 1876, chez Alphonse Lemerre, sous ce titre : *Les cahiers de Sainte-Beuve, suivis de quelques pages de littérature antique.* Elles avaient dû paraître, en effet, comme le rappelle M. Gustave Fustier, vers 1872, chez Michel Lévy, qui les avait livrées à l'impression ; mais le volume de *Souvenirs et Indiscrétions*, auquel elles devaient faire suite, ayant atteint la limite d'un volume, on dut les *ajourner* de nouveau, et elles furent *distribuées*.

L'ancien et dernier secrétaire de Sainte-Beuve, son exécuteur testamentaire et légataire universel, en a formé, chez Lemerre, un recueil, qu'on a appelé *Les Cahiers de Sainte-Beuve,* sur lesquels il a relevé quelques autres extraits, notamment ce qui concerne la littérature antique. Il y a maintenu l'*Avertissement* qui lui avait été dicté, en 1868, par son illustre maître, jusqu'à la signature inclusivement, car Sainte-Beuve entendait bien que ces *Pensées ajournées* fussent publiées par son secrétaire.

Le titre de *Pensées ajournées* signifiait tout simplement que celles-ci n'avaient pu trouver place dans le tome onzième des *Causeries du Lundi*, où il avait remplacé l'ancienne Table analytique par des *Notes et Pensées*, prises dans ses cahiers. Les éditeurs Garnier frères ont même ajouté, depuis, au volume de la Table, qu'ils ont fait faire, et qui comprend les *Causeries du Lundi*, les *Portraits littéraires* et les *Portraits de Femmes*, un fascicule de *Notes et Remarques*, qui était resté sur le marbre. JULES TROUBAT.

Robespierre l'Incorruptible (XLVII, 164 ; XLVIII, 18). — Le surnom d'*Incorruptible* semble avoir été décerné par le peuple à Robespierre, sous l'Assemblée Constituante.

Sa pauvreté, son austérité, son attachement aux principes, ses habitudes de simplicité et de tempérance, son abord froid et réservé qui décourageait toute tentative de corruption, lui avaient valu cette réputation. C'est Marat qui lui aurait, en 1790, appliqué, pour la première fois, ce titre qui lui resta.

On doit le trouver dans un des numéros de l'*Ami du peuple.*

Le mot fut prononcé publiquement le dernier jour de la session de la Constituante (30 septembre 1791). Lorsque le Président Thouret eut proclamé que l'Assemblée avait terminé sa mission, le peuple, qui attendait dehors la sortie des députés, acclama Robespierre et Pétion et leur mit sur la tête des couronnes de lauriers. Vainement essayèrent-ils de se dérober au triomphe : la foule les accompagna jusqu'à leurs demeures en répétant ces paroles : « Voilà les véritables amis du peuple ! les législateurs *incorruptibles !* »

Et la preuve que, dans les écrits de l'époque, on employait souvent ce titre pour désigner Maximilien, c'est que dans sa philippique mordante du 29 octobre 1792 à la Convention, le girondin Louvet l'accole au nom de Robespierre (voir *Réimpression du Moniteur*, 14e vol., p. 342). — On pourrait citer encore d'autres exemples. GUSTAVE LAURENT.

***

Au salon de 1791, on remarqua un portrait de Robespierre avec cette mention : L'INCORRUPTIBLE. D'E.

La particule nobiliaire De (XLVII, 722, 807, 898 ; XLVIII, 27). — M. T... ayant bien voulu citer mon opinion à propos de la particule dite nobiliaire, je voudrais la préciser. Dans mes *Documens sur des Familles du Rouergue*, j'ai expliqué la signification de cette particule et j'ai

tâché de démontrer que, grammaticalement, elle devrait toujours être précédée d'un sujet. Ainsi il ne faut pas dire « de Châteaubriand » mais bien « Châteaubriand ou M. de Châteaubriand, le vicomte de Châteaubriand ». Toutefois, comme il n'y a pas de règle sans exception, j'ai ajouté qu'une question d'euphonie autorisait l'emploi de la particule non précédée d'un sujet, devant les noms monosyllabiques ou commençant par une voyelle. Ex. : les d'Albret, les d'O, les d'Is. Et peut-être faut-il y ajouter aussi les noms dissyllabiques qui, se terminant par une syllabe muette, sont monosyllabiques à l'oreille. Ex : les de Sèze, les de Bonne.

En fait, je suis donc à peu près d'accord avec M. Alfred Duquet, puisque nous disons ensemble « les travaux de d'Alembert », et qu'ensemble nous condamnons « les tragédies de *de* Voltaire ». Mais tandis que M. Duquet n'admet d'autre règle que l'euphonie, je pense que l'euphonie doit se borner à légitimer les exceptions à la règle bien précise que j'ai indiquée.

M. Emile Faguet n'admet pas cette règle, et il semble qu'il soit pour la liberté absolue, car s'il se préoccupait de l'euphonie, il n'écrirait point des phrases comme celles-ci : « Dans de Bonald » ou bien « car ce que de Bonald », d'autant que bien souvent il supprime la particule et il écrit « la philosophie de Bonald », « la méthode de Bonald ».

Ces exemples sont tirés de l'article qu'il a consacré à Bonald, dans son volume *Les Moralistes du XIXe siècle*. Dans cet article, j'ai relevé 79 fois le nom de Bonald : 4 fois il est précédé du mot « Monsieur » ou d'un titre : 42 fois. il est écrit « Bonald » et 33 fois « de Bonald ». M. Faguet a donc supprimé la particule plus souvent qu'il ne l'a employée, mais je défie bien que de ces 79 exemples, on puisse déduire une règle à laquelle M. Faguet aurait obéi. Pourquoi écrire (page 97) « Bonald prolonge... » et, quelques lignes plus bas, « de Bonald remonte » ?

Sans doute c'est pour montrer qu'il n'existe d'autre règle que le bon plaisir de l'écrivain.

Ses confrères de l'Académie ne partagent pas tous sa manière de voir ; M. T. lui opposait MM. de Vogué et Rostand, je me permettrai de lui faire observer que Paul Bourget, soit dans l'*Etape*, soit dans divers articles ou conférences n'a jamais dit « de Bonald », mais bien « Bonald ». Je citerai encore M. Stapfer, de la Faculté de Bordeaux, qui, toujours à propos du nom de Bonald n'a pas craint d'accuser M. Faguet de solécisme.

D'ailleurs, si d'après M. Faguet, nous pouvons en user à notre guise envers la particule *de*, sans risquer d'offenser la grammaire, celui qui interpellant un ami, ou le nommant, placerait la particule devant le nom, ne manquerait pas d'offenser les oreilles de la plupart des gens qui l'entendraient. BONALD.

***

Je ne puis qu'adhérer aux observations, présentées par MM. Alfred Duquet, P. du Gué, et T. Ma très haute estime pour le talent et l'esprit de M. Emile Faguet, pour son jugement si fin et si personnel en critique, ne peut aller jusqu'à lui accorder, même en matière de goût et surtout d'usage, plus qu'une autorité considérable, décisive jamais. Un homme d'une telle valeur, qui écrit volontiers et assez sagement, d'ailleurs, « si vous saviez comme au fond cela m'est égal », aime assurément la vérité pour l'entendre aussi bien que pour la dire. Et il s'agit, est-il bien nécessaire de le dire ? de cette vérité relative et par à peu près, à laquelle personne de nous à l'*Intermédiaire* ne songe à donner le caractère d'une certitude.

Eh bien, que M. Emile Faguet me permette de le lui dire, je trouve que l'on fait trop et de trop larges brèches dans notre belle et saine langue française. L'aisance n'est pas le laisser-aller et je ne consentirai jamais, pour ma part, à employer ce vilain *malgré que* dont abusent aujourd'hui les jeunes. Que voulez-vous, je suis vieux et il me souvient que quand — V. Balzac, *Un grand homme de province à Paris*, — Lucien de Rubempré, fait lire son *Archer de Charles IX* au libraire-éditeur Doguereau, celui-ci lui reproche, entre plusieurs fautes de français, d'avoir écrit *malgré que*. Je ne consentirai jamais non plus à dire un tenor *émérite* pour un ténor qui a du talent, et entendrai toujours cela d'un chanteur qui a pris sa retraite. De même, je trouve fort laid l'adjectif *talentueux* que l'on commence à risquer.

Mais ce n'est pas de mes répugnances grammaticales qu'il s'agit, et venant au point même du débat, je considère ceux qui suivent la règle ancienne du DE retranché comme écrivant mieux que les autres. En ces matières, il n'est pas inutile, ce me semble, de consulter les usages de la vie courante ; eh bien, imaginez dans une de ces conversations familières où l'on en est venu à supprimer le Monsieur, un des interlocuteurs en interpellant ainsi un autre : « dites donc de *** ». Ici il n'y a pas de règle *ad libitum* qui tienne, ce serait ridicule et je ne trouverai jamais acceptable dans le style écrit ce qui ne l'est pas dans le langage parlé.

Il appartient, selon moi, aux hommes de la haute valeur de M. Faguet, de prendre parti pour l'ancienne et bonne langue française, et, sans orthodoxie étroite, bien entendu, en admettant les évolutions des formes comme des idées, mais en défendant toutefois la cause de la fermeté du langage, — je déteste ce mot inventé par les Goncourt, l'*écriture* employée pour style — et aussi d'une certaine fixité. Je veux, en un mot, une langue française à la fois traditionnelle et souple, vivante surtout, mais qui soit comme un beau fleuve coulant entre des rives certaines, et non une sorte de lagune mouvante aux formes et au cours imprécis, comme l'étaient nos rivières aux âges géologiques lointains.

Et je mettrai la solution du différend sous les auspices de Sainte-Beuve qui, dans deux articles de 1862 sur Etienne-Jean Delécluze, le blâme formellement, et à deux reprises, d'avoir employé le *de* sans le faire précéder d'un titre de qualité. Ah, je sais, citer Sainte-Beuve, cela est bien vieillot ; que voulez-vous, je lis et avec autant de plaisir que de fruit, MM. Emile Faguet, Ferdinand Brunetière, René Doumic, Jules Lemaître, voire même ce nouveau venu qui a et montre tant d'esprit, M. J.-Ernest-Charles ; mais je n'abandonne pas pour cela le vieux Sainte-Beuve et ne le trouve pas un guide moins assuré que ses brillants successeurs. Et, « tout de même », comme dit M. Brunetière, c'est bien joli pour un critique de se faire ainsi lire après quarante ans écoulés. H. C. M.

* * *

M. Emile Faguet, dans les *Débats*, publie sur ce sujet, les lignes suivantes :

Sur la très importante (oh ! combien !) question de la particule, j'ai reçu la lettre suivante qui ne m'ébranle pas dans ma conviction, c'est-à-dire dans mon indifférence, mais qui est très curieuse et d'un esprit à la fois subtil et juste : « Monsieur... permettez-moi de vous soumettre quelques observations au sujet de la suppression de la particule. Cette question sort tout à fait de ma compétence d'archéologue ; cependant la langue française m'apparaît comme un monument historique qui subit, comme d'autres, des dégradations et des modifications déplorables, et je l'aime au même titre que nos cathédrales.

J'aborde la question. Je n'ai pas lu l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* ; mais il n'importe. Il me semble que la règle que vous discutez est fondée, non seulement sur l'usage, mais sur la logique. C'est pourquoi je tiens à conserver l'usage. Il me semble également que cette règle ne se limite pas aux noms propres. La particule a pour fonction de rattacher le nom du fief ou le nom d'origine (n'oublions pas qu'une bonne moitié des noms à particule n'implique pas la noblesse) soit à un nom patronymique : Leclerc de Buffon ; soit à un prénom : Georges de Buffon ; soit à un titre : comte de Buffon. Si vous supprimez le premier de ces mots, la particule tombe du même coup et vous dites Buffon tout court. Pourquoi cela ? Tout simplement parce que la particule était un lien qui n'a plus de raison d'être.

A cette règle vous citez des exceptions. Elles sont euphoniques, mais l'euphonie peut exiger aussi que la règle logique soit appliquée : il nous répugne de dire : *l'Abécédaire d'archéologue* DE DE *Caumont*. Or, je vous disais que je vois là une règle dont la portée s'étend bien au delà du cas qui nous occupe. Il s'agit d'une préposition faite pour unir deux termes et qui doit disparaître si l'on supprime le premier. (Il en serait de même d'une conjonction). Nous dirons donc : un navire *à* vapeur, un chat *d'*Angora, du vin *de* Bordeaux, *de* Champagne, et pour abréger (notre époque, si prodigue de paroles inutiles, a la fureur d'abréger les mots) nous disons : un vapeur, et non un *à* vapeur, un angora et non un *d'*angora, du bordeaux, du bourgogne, du champagne et non du *de* Champagne. Telles sont les remarques que je voulais vous soumettre. Veuillez n'y voir qu'une marque du très vif intérêt avec lequel je vous lis et agréez... » — « ENLART ». (1)

(1) M. Enlart vient d'être nommé directeur du musée du Trocadéro : que ce soit une occasion de lui témoigner toute notre satisfaction de voir ce poste accordé à un érudit de sa valeur.

Sur la question plus générale de la particule et de ce qu'elle signifie et de ce qu'elle ne signifie pas, il vient précisément de paraître un tres curieux et très bon livre, sur lequel je reviendrai peut-être ; mais qu'en tout cas, c'est bien le moment de signaler, d'une part, à ceux qui ont la particule, et d'autre part, à ceux qui ne l'ont pas. Le livre est intitulé *De la Particule dite nobiliaire*, et il a pour auteur M. Michel Breuil, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris. EMILE FAGUET.

—

Demoiselles de Saint-Cyr (XLVI, 895 ; XLVII, 74, 195, 243, 928, 982 ; XLVIII, 90). — Marthe-Marguerite de Villette de Murçay était déjà devenue Mme de Caylus, lorsque Racine composa sa première pièce pour Saint-Cyr.

... On n'imaginoit pas, dit-elle dans ses *Mémoires*, que je dusse y représenter un rôle, mais, me trouvant présente aux récits que M. Racine venoit faire à madame de Maintenon de chaque scène à mesure qu'il les composait, j'en retenois des vers ; et comme j'en récitai un jour à M. Racine, il en fut si content qu'il demanda en grâce à madame de Maintenon de m'ordonner de faire un personnage ; ce qu'elle fit : mais je n'en voulus point de ceux qu'on avoit déjà destinés ; ce l'obligea de faire pour moi le prologue de *la Piété*. Cependant, ayant appris, à force de les entendre, tous les autres rôles, je les jouai successivement à mesure qu'une des actrices se trouvoit incommodée...

Mme de Caylus n'a donc pas créé le rôle d'Esther dont la créatrice fut Marguerite du Pont de Veillenne (ou Veilhenne), et non de Veilhan, comme on l'a dit souvent. Toutefois, M. Lavallée dit qu'elle le joua dès la seconde représentation, et Dangeau la donne comme l'ayant joué le 5 février 1689, c'est-à-dire à la quatrième.

Voir à ce sujet la notice sur *Esther* dans le tome III de l'édition de Racine de la *Collection des grands écrivains*.

DE MORTAGNE.

—

Bernadotte, la maison où il est né et sa famille (XLVII, 948, XLVIII, 74). — Le tome Ier, page 186, de l'ouvrage : *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* (1814-1830), par le vicomte A. Révérend, Paris, 1901, contient ceci :

La famille BERNADOTTE, anciennement du Poëy, établit sa filiation depuis Joandon du Poëy, marié à Pau, le 5 juillet 1615, à Germaine de Latuor, dame de Bernadotte, dont sa postérité a pris le nom.

I. Henri de Bernadotte, procureur au sénéchal de Pau, baptisé à Pau, le 13 octobre 1711, épousa Jeanne de Saint-Jean † le 8 janvier 1809, dont deux fils : 1° Jean de Bernadotte, baron de Bernadotte et de l'Empire (dont postérité représentée de nos jours) ; 2° Jean-Baptiste-Jules Bernadotte, prince et duc de Pontecorvo, par lettres-patentes du 5 juin 1806, roi de Suède par adoption du 21 août 1810, maréchal de l'Empire, né à Pau, le 26 janvier 1703, mort à Stockholm le 8 mars 1844, marié, le 17 août 1798, à Bernardine-Eugénie-Désirée Clary, morte à Stockholm le 17 décembre 1860, dont postérité royale en Suède.

(Voir J. de Jaurgain, *Nobiliaire de Béarn*, pour plus amples renseignements).

SCOHIER.

*
* *

Le général Bernadotte (Jean-Baptiste-Jules), qui fut roi de Suède et de Norvège, est né à Pau, le 26 janvier 1763 (et non 1764, comme le disent la plupart des biographes). Il a été baptisé le 27, sous le seul prénom de Jean, et était fils de Henri Bernadotte, *procureur ou sénéchal*, et de Jeanne de Saint-Jean.

Par le temps qui court où l'on est inondé de cartes postales illustrées, il serait étonnant que la maison où est né ce personnage n'ait pas été reproduite par les photographes, à moins qu'elle n'existe plus.

Quant aux portraits, ils sont nombreux et il est facile de se les procurer ; les plus belles gravures sont celles de Turner d'après Rota, 1813, (aqua-tinta) petit in-f° ; de P. Adam, d'après Gérard, 1825, in-f° ; de R. Roffe, d'après Kreul, in-fe, etc. On a aussi des planches in-f° représentant Bernadotte et sa femme Désirée Clary, gravées par Choubard et par Lavigne, d'après Lafond. X.

—

Le Napoléon de la colonne à retrouver (XLII ; XLIII ; XLIV ; XLVI, 149, 259 ; XLVII, 657). — Le Napoléon qui est entré dans la coulée de la statue d'Henri IV que l'on voit sur le Pont-Neuf, est celui en costume du sacre qui devait surmonter la *Colonne de la Grande Armée* à Boulogne-sur-Mer. La Restauration ayant changé la destination de ce dernier monument, on se servit du bronze de la statue impériale comme matière pour celle d'Henri IV. Il en fut de même des bas-reliefs qui devaient décorer le sou-

bassement de la colonne de Boulogne et, fait particulier, le fondeur fit découper en cachette, d'un de ces bas-reliefs, la tête du maréchal Soult pour la lui offrir à titre de souvenir. Sous le gouvernement de Juillet, on a recoulé toutes ces pièces avec du bronze nouveau, en vue de leur but primitif et l'inauguration officielle se fit à Boulogne, le 15 août 1841.

LE CHERCHEUR DE B.

—

Compagnons de Jéhu ou de Jésus (XLVI, 844, 977 ; XLVII, 147, 248, 339, 628, 735, 847, 963, XLVIII, 62). — Voici deux anecdotes peu connues sur ces bandes de malfaiteurs, d'après les *Mémoires* de Levasseur de la Sarthe, rédigés par Roche sur des notes de l'ancien conventionnel.

(Levasseur y était interné dans la forteresse).

Vint alors à Besançon un détachement de la *Compagnie de Jésus* (1) de Lyon, qui demanda aux autorités que nous fussions transférés dans les prisons de la ville. Les autorités. qui abondaient parfaitement dans le sens des rédacteurs, en firent la demande au commandant de la citadelle qui répondit :

— C'est en vertu d'un ordre du gouvernement qu'ils m'ont été confiés et qu'ils sont sous ma responsabilité ; quand le gouvernement me donnera l'ordre de me les remettre, j'obéirai.

Et il tint bon.

Il y avait à cette époque, à Besançon, un établissement d'horlogerie composé uniquement de Suisses. Or, comme le bruit avait couru que l'on devait nous transférer dans les prisons de la ville, ces gens jugèrent bien dans quelle intention cette demande avait été faite et déclarèrent que bien qu'en leur qualité d'étrangers, ils ne dussent en rien se mêler des affaires politiques, ils prendraient les armes, si l'on tentait de nous assassiner et s'y opposeraient par la force. Le projet d'assassinat échoua devant cette menace. Les jours suivants, les *Compagnons de Jésus* vinrent, dans la promenade sous le fort, chanter le *Réveil du peuple*. Je leur répondis pendant quelque temps par l'*hymne Marseillais* ; mais, à la fin, sur l'observation qui me fut faite par le commandant, je cessai...

H. QUINNET.

(1) On l'appelait ainsi vulgairement, mais son véritable nom était *Compagnie de Jéhu*, (*Note de l'Editeur*).

* * *

— Lorsque les ouvrières, à Cherbourg, disent que le linge est raccommodé à grands points, à « pas de Jéhu », n'est-ce pas tout simplement à *pas de géants* qu'il faut entendre ?

C. DE LA B.

—

Evêques défroqués (XLVII, 771, 911, 15, 68 ; XLVIII) — La question ne paraît pas posée d'une façon suffisamment explicite, ainsi que le fait observer notre savant collaborateur le duc Job.

Au moyen âge, dans les époques troublées, et particulièrement au XVIe siècle, lorsque le Protestantisme sous ses différentes formes, s'établit dans le centre et dans le nord de l'Europe, *plusieurs* évêques catholiques tous, ou presque tous de mœurs décriées ou entraînés par l'appât de garder les grands biens dont ils étaient les usufruitiers, apostasièrent et donnèrent aux peuples chrétiens de grands scandales. En dehors des recherches historiques, en vue d'une histoire de l'Eglise à composer, je ne vois pas trop l'utilité de rappeler ces tristes défections dont pas une n'eut un motif avouable. Deux surtout eurent un grand retentissement au XVIe siècle.

« Le trop célèbre Cranmer, Ier archevêque anglican, de Cantorbéry, le plat courtisan de Henri VIII ; et Hermann, archevêque de Cologne, qui sortit de l'Eglise pour devenir luthérien ».

AUG. PARADAN.

* * *

Il y a une remarque qui s'impose tout d'abord dans l'étude de cette question, faute de laquelle on serait amené à des confusions regrettables.

Dans l'Eglise catholique, il y a un double pouvoir dont il faut tenir compte : le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction. Le pouvoir d'ordre, qui est conféré par les ordinations, donne le droit d'exercer les fonctions ecclésiastiques propres à l'ordre qui a été reçu. Le pouvoir de juridiction concerne uniquement l'administration de l'Eglise et a sa source dans la nomination faite par les supérieurs ecclésiastiques à l'une des fonctions qui l'exigent. Mais l'un ne suppose pas nécessairement l'autre.

C'est ce qui fait que l'on peut être curé

sans être prêtre, ou évêque sans avoir reçu le caractère épiscopal.

De nos jours, on ne trouve plus de curés qui ne soient prêtres, ni d'évêques qui n'aient été sacrés évêques ; mais ceci était très commun au moyen âge.

C'est ainsi, qu'entre autres exemples, nous voyons au XIVe siècle, le Bienheureux Pierre de Luxembourg, cardinal et évêque de Metz, mourir à l'âge de vingt-deux ans n'étant même pas prêtre.

Le fameux cardinal Charles de Bourbon, que la Ligue fit un moment roi de France sous le nom de Charles X, bien qu'étant archevêque de Rouen, était un simple clerc minoré.

On trouve quelques exemples de prêtres appartenant à des maisons régnantes, dispensés de leur vœu de chasteté pour pouvoir continuer la descendance de leur maison : c'est ce qui fut fait pour Jean Casimir, prêtre et cardinal, depuis roi de Pologne, et aussi pour le cardinal Ferdinand de Médicis, qui fut, dans la suite, grand-duc de Toscane. Jamais semblable dispense ne fut accordée à un évêque.

Il serait donc nécessaire, avant de donner des noms pour l'époque antérieure à la Révolution, de s'assurer si les évêques défroqués ont été réellement sacrés évêques.

L'abbé Minée, curé des Trois-Patrons, dans la ville de Saint-Denis, fut, en 1792, nommé évêque constitutionnel de la Loire-Inférieure ; en 1795, il se mariait à Saint-Denis avec une demoiselle Félicité Martinet. G. LA BRÈCHE.

—

Gaspard Hauser et la duchesse de Bade (XLVIII, 2). — En réponse à la demande insérée par M. S. H. dans l'*Intermédiaire* du *10 juillet 1903*, au sujet de *Gaspard Hauser*, je tiens à sa disposition un ouvrage fortement documenté sur cette question, publié en allemand, il y a quelques années, à Zürich (Suisse). J'ai fait traduire cet ouvrage en français et j'en possède le manuscrit.

Si monsieur M. S. H. désire le livre en allemand, je puis le lui envoyer tout de suite ; s'il préfère la traduction française, je la lui procurerai dans quelques mois, ne l'ayant pas sous la main.

Mme C. BARBEY BOISSIER.

Abbaye de Grestain (XL ; XLIII). — J'ajoute à ce que j'ai déjà dit précédemment que les communes de Corbec-Grestain et de Fatouville ont été réunies, le 25 juin 1844, sous le nom de Fatouville-Grestain. J'indique, en outre, pour l'utilité de mes confrères de Normandie, qu'on trouve aussi sous les n°s 4, 5, 6 de mon *Fonds* : 1° Adveux de la Baronnie de Saint-Sanson et la Rocque-de-Rille, 1536-1741 ; 2° Actes notariés passés à Pont-Audemer, Quillebeuf, Orbec, Beuzeville, Montfort, Routot et environs, 2 vol., 1564-1789, et quelques autres manuscrits se rattachant à la province. Voir le *Supplément du Cat. gén. des manuscrits des bibl. publ. de France.* V. A.

—

Valeur à attribuer à l'inscription d'une famille dans l'Almanach de Gotha (XLVII, 945 ; XLVIII, 70). — La partie généalogique de l'*Almanach de Gotha* n'a un caractère quasi-officiel que pour les familles contenues dans ses deux premières subdivisions, à savoir les familles régnantes et les familles princières médiatisées. Les maisons allemandes ou austro-hongroises qui sont en possession d'un titre princier ou ducal, se trouvent *toutes* dans la 3me partie. Mais quant aux maisons princières d'autres pays, dont cette partie contient l'état, leur admission ou leur non-admission dans le *Gotha* est *absolument arbitraire*, bien que la publication vise à être de plus en plus complète, s'augmentant chaque année de quelques familles. Il suffit, pour y figurer, lorsqu'on est dans les conditions, d'une demande d'insertion — laquelle est gratuite — avant la fin du mois de mai de chaque année. Les familles ducales anglaises sont au complet, le *peerage* permettant d'en constater facilement le nombre. Les maisons italiennes et polonaises sont assez nombreuses, par contre les maisons espagnoles et russes extrêmement rares.

Quant aux maisons *françaises*, les unes y figurent depuis le commencement du XIXe siècle, d'autres, en plus grand nombre, n'y sont apparues que beaucoup plus tard, presque toutes dans l'*Annuaire* de 1874. L'édition de 1891 y a fait entrer, outre les maisons ducales du 1er et du 2e Empire, celles de Blacas, Castries, Caylus, Crillon, Durfort, Harcourt, La Rochefoucauld, Maillé et Uzès. En 1903 est entrée

la maison de la Salle-Rochemaure. Ainsi le *Gotha* peut prétendre à être *à peu près* complet pour le moment en ce qui concerne les familles françaises. Et pourtant, il vaut infiniment mieux, sans conteste, consulter l'*Annuaire de la Noblesse de France*, fondé en 1843, par Borel d'Hauterive, et si bien continué par M. le vicomte Albert Révérend, — notre d'Hozier actuel et vrai Roy d'armes de France, — à la savante et impartiale érudition duquel on ne saurait assez rendre hommage. Voici les principales différences entre les publications, quant aux familles insérées. Le *Gotha* a parfois des insertions sans discernement. exemple : *Le Tavernier de la mairie prince de Cardé*). S'il donne les Poniatowski, dont notre *Annuaire* ne parle pas, il a supprimé aujourd'hui les Vallombrosa. Il a même souvent varié dans ses choix, donnant, par exemple, alternativement l'état des deux maisons qui ont porté concurremment au XIXe siècle le nom de la *Tour d'Auvergne*, celle d'Apchier, aujourd'hui éteinte, et celle de la Tour-Saint-Paulet en Lauraguais, princes romains, dits princes de la Tour d'Auvergne-Lauraguais. Si l'on mentionne les titres romains, il n'y a pas de raison pour exclure des titres régulièrement accordés, tels que ceux des ducs Féry d'Esclands, Astraudo, de Gallese (Hardouin), de Warren, de Loubat, et même des princes d'Achery, de Crouy-Chanel de Hongrie, (*sic*) de Nissolle, et — pourquoi pas ? — Laforge de Vitenval. Mais la monnaie du pape n'a jamais eu cours forcé chez nous.

On peut reprocher au *Gotha* de ne pas faciliter les recherches, en s'obstinant à classer les familles à leur titre et non à leur patronymique. Pour trouver Lévis-Mirepoix, il nous faut chercher San-Fernando-Luis. De plus, l'exactitude des indications n'est pas garantie. Ainsi le titre du duc de Richelieu n'emporte point, comme il y est dit, celui de *Fronsac*, qui y était joint autrefois, (comme Picquigny est joint à Chaulnes), le titre seul de Richelieu ayant été transmis par les patentes de 1822. Des mentions qui pourraient être faites, telles que le mariage du prince Robert de Broglie, ou le second mariage du duc de Berghes, ne s'y trouvent point.

Il y a quelques mois, une question a été posée dans l'*Intermédiaire*, à propos des titres princiers français. C'est pourquoi je me permets d'ajouter ici quelques constatations, faciles à vérifier, sur *les titres ducaux ou princiers portés actuellement en France et sujets à contestations.* Observons d'abord que nombre de maisons, qui n'en portent pas, ont pourtant une origine princière, telle que la Tour du Pin, d'Ornano, Castellane, Forbin, etc. Les usurpations de titres ducaux ou princiers ont été assez peu nombreuses jusqu'à ces derniers temps. On cite :

Les faux-ducs d'Antin, (de Goth de Rouillac et d'Arblade de Séaille), d'Estouteville (Colbert), de Luxembourg (Béon du Massez) de Saint-Simon, de la Châtre, de Roussillon (Pi de Cosprons), et de la Vauguyon, par le fils naturel du dernier duc.

Les faux-princes de Pons-Asnières (La Châtaigneraye), de Baux (Leblanc de Castillon), de Vismes-Ponthieu, de Rossy, de Lusignan, (Calfa dit Nâr-Bey).

Mais depuis quelques années, au contraire, et surtout depuis 5 ans, les usurpations se multiplient d'une façon anormale. Nous n'avons pas à parler des membres de grandes maisons qui ont sollicité un titre romain (Le comte-Ferdinand de Gontaut-Biron, duc de *Castellara*) ou qui ont cru bon de prendre un titre supérieur, comme le « duc » d'*Auxy* et le « prince » de *Scey-Montbéliard*, lors de leur mariage avec des américaines. Nous pouvons diviser les *titres irrégulièrement portés* en huit catégories :

1° Les titres ducaux (*Caumont-La-Force, La Mothe-Houdancourt*) ou princiers : *de Lucinge-Faucigny*, — *de Hénin* (d'Alsace) — *de Béarn-Viâna* (de Galard) — *d'Orange et de L'Isle Montréal* (de Mailly — *des Martigues* (de Galliffet) *d'Antibes* (de Grasse). — *de Valori d'Yvetot* (d'Albon) ; auxquels il ne manque qu'une formalité d'enregistrement omise lors de la création, ou une approbation de la transmission contestable, pour être entièrement réguliers. On peut, en attendant, les tenir pour bons et véridiques. Dans ce cas étaient aussi les ducs de Rivière et les princes de Montholon - Sémonville. Les ducs de Caraman ont fait régulariser leur titre en 1868, les princes de Béthune en 1888.

2° Les titres de ducs *à brevet* qui, n'étant donc pas héréditaires, n'auraient pas

dû être relevés et l'ont été à tort, tels que : *Rauzan*, (dit aujourd'hui : de Duras Chastellux), et *Valençay* (relevé en octobre 1900 par le comte de Périgord). J'y joins les titres dont la collation n'a pu, par suite des circonstances, produire aucun effet transmissible, Lannes de (Montebello prince de *Sievierz*, Girard, duc de *Ligny*, Sébastiani, duc de *Murcie*).

3° L'autorisation légale d'ajouter à son patronymique un nom éteint ne comporte point, par cela seul, le droit d'en reprendre le titre : *Vicence* au comte d'Espeuilles (1897), *Coigny* au comte Armand de Gramont (1901). Ce dernier aurait le droit de relever, en se faisant investir, le titre de duc de Coigny, d'après le testament du dernier duc de ce nom.

4° Les titres éteints relevés tout à fait indûment, par des branches collatérales de celle de l'impétrant. (*Tascher de la Pagerie* en août 1902, *Frioul* en juin 1903). Ceci est vraiment regrettable.

5° Les titres de courtoisie accordés à des membres de grandes familles qui n'y ont pourtant aucun droit (*prince* Fabien Colonna, *duc de Châtillon*, au comte de Pillot-Coligny).

6° Les titres ducaux d'origine étrangère, non confirmés en France (*Pozzo di Borgo*, et Thomas *di Bojano*, titres napolitains). La République de Saint-Marin, dont le territoire formerait difficilement un mince duché, nous a valu les titres ducaux d'*Acquaviva* (Avigdor) et de *Bussignano* (de Bruc), dont l'*Intermédiaire* a parlé dernièrement.

7° On peut classer dans le genre fantaisiste tous les titres princiers pris par les familles grecques (dites phanariotes) et moldo-valaques (issues des hospodars), sauf exception provenant d'un titre du Saint-Empire, tels que Brancovan et Cantacuzène Exemples : *Bibesco*, *Stourdza*, *Mavrocordato*, *Soutzo*, *Ghika*, *Ypsilanti*, *Rhodocanaki*, *Vogoridis*, etc. Tous ces titres *proprio motu*, importés chez nous, y sont trop souvent pris pour argent comptant, alors que leurs titulaires eux-mêmes savent assez à quoi s'en tenir sur leur valeur. Je ne résiste pas à citer la piquante remarque qu'en fit Edmond About, retour de Grèce : « La constitution n'admet aucune espèce de distinction nobiliaire... Cependant il n'est pas rare d'entendre annoncer un *prince grec* dans les salons de Paris ; et les comtes grecs sont assez communs dans les hôtels garnis.. ....Ces princes n'appartiennent à aucune aristocratie et ils se sont faits eux-mêmes ce qu'ils sont. Tous les grecs qui ont rempli sous la domination turque les fonctions temporaires d'*hospodar* ou de bey, c'est-à-dire d'administrateur, ont échangé les titres qu'ils n'avaient plus contre le nom plus pompeux de prince. Les enfants et petits-enfants des deux sexes, pour être sûrs d'hériter quelque chose, prennent à leur tour le titre de prince ou de princesse. Si un *sous-préfet destitué* se donnait à lui-même le titre de prince, et si tous ses enfants se faisaient princes à leur tour, nous en ririons de bon cœur. Ainsi font les Grecs, et ils n'ont jamais pris au sérieux les principautés phanariotes dont Athènes est inondée. Les princes grecs ont deux sortes de cartes de visite. Sur les unes ils écrivent : Jean Constantin ou Michel X ; sur les autres : le prince X ; les unes sont pour les grecs, les autres pour les dupes » (La *Grèce contemporaine*. 1855, p. 59-61).

8° Le genre balkanique absolument fantaisiste est représenté par les princes de *Aladro Kastrioti* e tutti quanti.

Le pseudo-vicomte de Royer relate le mariage d'un duc d'*Etampes* avec Mlle Raminghen, juive. Mais on connaît trop l'autorité du personnage, et je ne sache pas que la maison d'Etampes ait pris le titre ducal jusqu'ici.

En terminant, je me permets de citer quelques titres sur lesquels ma religion aurait grand besoin d'être éclairée, et à propos desquels je sollicite les charitables communications de nos collaborateurs :

Prince de *Montifaud* en Aunis (voir l'*Echo de Paris* du 16 octobre 1900).

Prince de *Savalan* (mort à Nice le 3 janvier 1897). Noblesse du Var, comme dit Jean lorrain.

Duc de *Bombries* (Jean-Félix du Barry de Merval).

Duc de *Cantabrie* (attribué jadis par le *Gotha*, au prince de Béarn-Viana).

J'ajoute que je recevrais avec le plus vif intérêt toutes communications relatives aux titres dont j'ai parlé plus haut, et que je serais heureux d'avoir à rectifier quelque erreur que j'aurais pu commettre dans mon absolue bonne foi.

H. DE W.

Duc souverain de Holstein-Beck (XLVII, 949; XLVIII, 70). — Les Holstein-Beck étaient de la ligne de Holstein-Sonderburg. Le père de la princesse Marianne-Léopoldine était le duc Frédéric-Guillaume, régnant de 1728-49.

La princesse, née le 2 août 1717, s'est mariée au comte de Souza en 1738 ; veuve 1759.

La mère de la princesse était une comtesse de Saufre.

Auguste Philippe de Beck 1627-1675

Louis Frédéric 1712-1828

Frédéric Guillaume II 1728-1744 — Pierre-Aug. Frédéric, 1774-1775

Frédéric † 1757. Marianne-Léopoldine née 1717. — Charles-Ant. Aug., 1754

Ch.-Fr.-Aug.-Louis, 1775-1816

Fr.-Guillaume-Paul Léopold 1816-31.

Christian, roi de Danemark.

LA RÉDACTION DU « GOTHA ».

*
* *

Voir pour ce prince : *Les souverains du Monde*, La Haye, 1722, t. I, p. 420, et MORÉRI, *Dictionnaire*, 1759, tome VI, lettre H, p. 50. Frédéric-Guillaume, héritier de Norwège, duc de Holstein-Beck, né le 2 mai 1682, major général de l'infanterie de Hollande en avril 1704, mort des blessures qu'il reçut à la bataille de Francavilla le 26 juin 1719, était fils du duc Auguste et de la duchesse Hedwige-Sophie, née comtesse de la Lippe-Bückebourg. Il épousa, le 8 février 1708, Marie-Antoinette-Joséphine, fille d'Antoine-Emmanuël, comte de Sanfré, général des troupes bavaroises, et de la comtesse Marie-Josèphe-Magdeleine, née comtesse de-Fürstenberg. De ce mariage, vinrent six enfants, un fils et cinq filles, dont les trois aînés moururent au berceau. La fille aînée survivante, Marie-Anne-Léopoldine, naquit à Cologne sur le Rhin, le 20 janvier 1714. Le MORÉRI ne la donne pas. Les comtes de Sanfré étaient de la Maison de Sylva Tarouca qui a les titres de duc de Tellez et de marquis de Servi.

LE comte P.-A. DU CHASTEL.

*
* *

La famille ducale et princière de Holstein-Beck est une branche de l'ancienne maison dynaste d'Oldenbourg.

Augustine-Philippe duc de Holstein-Sonderburg † 1617, marié à Dorothée de Schwarzenberg, acheta du seigneur de Querheim la seigneurie de Beck, en Westphalie, et sa ligne porte toujours le nom.

Son petit-fils, le duc Pierre-Auguste de Holstein-Sonderburg-Beck, né en 1616 † 1775, à Réval, feld-maréchal général au service de la Russie, gouverneur-général d'Esthonie, était marié à Sophie, Landgravinne de Hessen-Philipstal, † 1728. II. à la comtesse Nathalie Golovine. L'arrière-petit-fils du duc Pierre-Auguste et de Sophie, le duc Frédéric-Guillaume-Paul-Léopold de Holstein-Sonderburg-Beck, était le père du roi actuel de Danemark, Christian IX.

Louise - Casimire de Ligne-Souza, † 1729 — fille du prince de Ligne et de Marie-Anne-Louise-Françoise de Souza-Tavarez-Sylvay Mascarenhas, marquise d'Arronches, comtesse de Miranda, avait épousé don Miguel, légitimé de Portugal, fils naturel de Pierre II et de dona Anne-Armande de Verga.

Leur fils, don Pedro de Bragance Souza, né 1718, a été créé duc de Lafoens, 5 novembre 1718, Emmanuel Tellez, duc de Sylva-Menez-y Castro, des comtes de Tarouca, épousa, 1740, Jeanne-Emilie de Holstein, née 1719, fille de Frédéric-Guillaume de Holstein-Sonderburg-Beck, général au service de l'empereur, † en Sicile, 1719, des blessures reçues à la bataille de   et de Marie-Antoinette-Joseph de Sanfré.

Le duc de Sylva-Tarouca obtint de l'impératrice Marie-Thérèse, par lettres-patentes du 7 avril 1753, le titre de prince.

E.

—

Prix Allier de Hauteroche (XLVII, 950). — La *Biographie des Contemporains*, à Paris 1834, donne sur ce numismate d'assez nombreux renseignements au cours desquels on voit que le prix fondé par lui avait son point de départ dans un incident arrivé au Cabinet des médailles.

J.-G. WIGG.

*
* *

Louis Allier, qui se fit appeler de Hauteroche, était né à Lyon en 1766 A 29 ans, il fut nommé directeur de l'imprimerie française à Constantinople, suivit l'expédition française en Egypte et devint vice-consul d'Héraclée en 1802. Antiquaire et numismate très entendu, il se livra à ce goût avec passion. Ce fut, dit-on, — et le fait est répété par la *Biographie* Didot, — pour corriger des erreurs que son trop vif amour des monnaies anciennes lui aurait fait commettre, qu'il fonda, sous la Restauration, un prix de 400 francs pour l'ouvrage de numismatique jugé le meilleur par l'Académie des Inscriptions. Comment ce prix est-il maintenant de 1000 fr. ?

Allier de Hauteroche est mort à Paris, en novembre 1827. (Voir *Moniteur* du 20 décembre). Sa riche collection de monnaies et médailles grecques passa alors à Mme Midy d'Ermesnil (rue de l'Echiquier, n° 4), elle a été acquise ensuite par l'Etat et se trouve à la Bibliothèque nationale. X.

—

Charlotte Atkyns (XLVIII, 4). — En relisant les ouvrages de G. Lenôtre, je trouve quelques renseignements sur cette personne dans son livre : *Le vrai chevalier de Maison-Rouge*, p. 124 et suivantes. DE MOIRA.

*
* *

Si M. C. B. le désire, je puis lui faire parvenir, à titre confraternel et à l'adresse qu'il m'indiquera, quelques numéros de notre revue historique, donnant sur Mme Charlotte Atkyns des détails intéressants, mais trop longs à reproduire ici. ALBERT RENARD.
directeur de la *Légitimité*, à Bordeaux.

De Forestier (XLVIII, 5). — Je ne puis répondre à la question posée, qu'en donnant ci-après, un extrait du tome III, page 73, de l'excellent ouvrage intitulé : *Titres, anoblissements et Pairies de la Restauration*, par M. Révérend, Paris, 1903.

Joseph-Jean-Marie FORESTIER, *vicomte de Forestier*, trésorier quartier-maître d'un régiment suisse (1815), puis commissaire général des troupes suisses, chevalier de Saint-Louis, fut créé vicomte héréditaire par lettres-patentes du 28 juin 1822, né à Paris le 0 juin 1765, mort..... il épousa à Londres, le 12 juin 1792, Marie-Olive-Fortunée *Bernard de Coubert*, fille de Jacques-Samuel-Olivier, comte de Coubert, et de Céleste-Marie-Fortunée Fortebraci, et petite-fille du célèbre financier Samuel Bernard, dont il eut :

1° Louis-Augustin-Saint-Venant de Forestier, vicomte de Forestier, chambellan de l'empereur d'Autriche (*dont postérité actuelle en Autriche*) ;

2° Olivier-Alcide de Forestier père de *deux filles* :

3° Louis-Félix, comte de Forestier de Coubert, créé comte par lettres-patentes du 12 octobre 1846, et mort sans alliance.

4° Philippe-Edmond de Forestier, dont postérité.

5° AIMÉ (marié et décédé avant 1864).

Le titre de vicomte héréditaire étant transmissible en France par ordre de primogéniture, Mlle Sophie-Félicia-Aimée *de Forestier*, mariée, le 4 octobre 1854, au comte Charles-Henri-Félix Dumonceau, n'a aucun droit de porter le titre de vicomtesse. Ô KELLY DE G.

—

La descendance de Robert Lindet (XLVII, 781, 910). — Lindet Jean-Baptiste-Robert) est mort dans l'opulence, à Paris, le 16 février 1825 ; il s'était marié à Caen, le 7 mai 1798, avec Marie-Agathe-Elisabeth Mesnil, morte à Paris, le 27 mars 1825, n'ayant qu'une fille : Elisabeth-Arsène Lindet, née à Caen le 8 avril 1799 et mariée à Paris le 22 août 1829, avec Alexandre-Marcel-Melchior Bodin, négociant à Paris, né à Lyon, le 23 avril 1804, et fils d'un banquier.

Bodin apportait 137.000 fr. en mariage, et la demoiselle Lindet apportait 230 000 francs avec la nu-propriété de plusieurs immeubles. Il serait peut-être possible de savoir à Lyon s'ils ont eu des enfants et ce qu'ils sont devenus. ALF. BÉGIS.

—

Le général de Lambe en Russie (XLVII 890). — Ivan Bartholoméevitch Lamb était lieutenant-général et général en chef, en 1788, sous l'impératrice Catherine II, gouverneur de la province de Kostroma. Mort le 1er décembre 1801. E.

—

Le général Marulaz (XLVIII, 53). — Le petit-fils, je crois, du général, ancien sous-préfet de l'Empire, habite Toulouse (je l'y ai, du moins, connu en 1875). Il pourrait, sans doute, répondre à la question, et aussi M. l'ar-

chiviste de la Haute-Saône ; le baron Jacob-François Marola, dit Marulaz, étant décédé au château de Filain, canton de Montbazon, arrondissement de Vesoul, le 10 juin 1842. A. S..E.

—

M. le comte Marchand (XLVIII, 50). — Le comte Marchand (Louis Joseph-Narcisse, je précise les prénoms, car il y eut un autre Marchand Jean-Gabriel, créé comte, également par Napoléon), n'a eu qu'une fille, Malvina-M.-L.-M -Marguerite, qui épousa, le 1er juillet 1845, M. Desmazières. Celui ci, par décret impérial du 13 juillet 1868, fut autorisé à joindre les nom et titre de son beau-père au sien. Il est mort en 1871, laissant quatre enfants : l'aîné est décédé à Pau, sans alliance, en 1881 ; le second, né en 1851, n'est pas marié ; le troisième est mort enfant ; le quatrième (seule fille) a épousé, en 1865, le comte Oscar-Napoléon d'Hautpoul. LA COUSSIÈRE.

—

Comte de Poret (XLVII,836,975). — Les *Annuaires* indiquent des membres de cette famille : 63 boulevard Malesherbes; 59, rue de La Boëtie ; au château de Rosières, par Nanteuil (Oise) et à Dinan (Côtes-du-Nord). CÉSAR BIROTTEAU.

—

Descendance d'un ministre de la guerre (XLVIII, 2, 79). — Le général comte de Pille est mort célibataire. Il a eu pour ses seuls héritiers :

1° Charles-Louis-Emile Pille, son frère, propriétaire à Soissons ;

2° Pierre-Michel Pille, commis négociant à Paris, son neveu ;

3° Marie-Henriette-Octavie Pille, mariée à Simon L'Eleu de la Simone, substitut à Soissons ;

4° et Louise-Marie-Félicie Pille, mariée à Eléonore-Victor de Violaine, vérificateur de l'Enregistrement à Laon.

Ses nièces. ALF. BÉGIS.

—

Racine et George Sand (XLII). — Sur Racine, consulter : *Documents inédits relatifs à Jean Racine et à sa famille*, publiés d'après les originaux, par le vicomte de Grouchy, 1892, in-8, Techener.

Une petite épave d'un grand poète. Supplément aux œuvres de Jean Racine, Vendôme, 1883, 16 pages in-8, tiré à 125, dont 25 Hollande.

L'Univers illustré du 26 décembre 1896.

Le Gaulois du 29 mai 1897.

En avril 1899, de grands honneurs ont été rendus à la mémoire de Racine, notamment à la Ferté-Milon, où figuraient MM. Henry Houssaye, Gaston Boissier, vicomte de Vogué, marquis Costa de Beauregard, comte d'Haussonville, Paul Deschanel, Lavisse, Theuriet, Henri Lavedan, J. M. de Heredia, Maspero. La famille était représentée par le vicomte de Galard, qui a épousé une descendante de Louis Racine, et par notre confrère M. Masson-Forestier, descendant de la sœur de Racine.

George Sand demeura rue Racine, avec Sandeau (Henri Amic, *La défense de George Sand*) ; elle a eu un pied à terre rue Pigalle n° 16 en 1840 (*Almanach des 25.000 adresses*, 1841).

M. Levallois a affirmé que George Sand n'a pas été la maîtresse de Planche, mais M. de Lovenjoul a publié une note de Sainte-Beuve affirmant qu'elle l'a été ; il faut croire de préférence Sainte-Beuve.

Les *Débats* du 4 janvier 1891 ont publié un article intitulé : *Lettres de George Sand à Michel* (*de Bourges*) d'après la *Revue illustrée*.

Le maréchal de Castellane note dans un *Journal*, IV, 66 :

11 mai 1848. Hier pendant que l'Assemblée nationale votait les directeurs, M. Ledru-Rollin était couché sur le gazon de la Chambre des députés avec Mme George Sand ; un factionnaire empêchait d'en approcher. M. de Lamartine est venu les rejoindre un peu plus tard.

Les deux petites-filles de George Sand (voir le *Curieux*) ont épousé : Aurore, le peintre Frédéric Lauth en 1889, Gabrielle, Romeo Palazzi, professeur à Rome, en 1890.

Voici un autographe de George Sand (*Archives de l'état civil de Paris*) :

Je soussignée Amantine-Aurore-Lucile Dupin, veuve Dudevant, demande le rétablissement de l'acte de décès de Sophie de la Borde (*sic*) ma mère.

Date : 19 août 1837.

Lieu : rue du faubourg Poissonnière, 99, Paris.

Noms et prénoms : Antoinette-Sophie-Victoire Delaborde.

Age et profession : 64 ans, rentière.
Lieu de naissance : quai de la Mégisserie, Paris
Domicile : rue du faubourg Poissonnière, 99, Paris.
Veuve de François-Elisabeth Dupin.
Noms et prénoms du père : Antoine-Claude Delaborde.
Age et profession : maître oiseleur.
Nom et prénoms de la mère : Marie-Anne Cloquard.
A Nohant-Vicq, le 1872
Signature de la déclarante, Aurore Dupin fe Dudevant.
Signature de l'officier de l'état civil, Bourdilla.

Nauroy

—

Le prophète Vintras (XLVII, 670, 806). — Voir une brochure de 90 p. in 8° sous ce titre : *Le prophète de Tilly, Pierre-Michel-Elie-Eugène Vintras*, par L. Grange ; Paris, 1897.

Un exemplaire figure au dernier catalogue mensuel de la librairie Voisin, rue Mazarine, 37 ; prix 2 fr.

—

Un académicien émeutier (XLVII, 274, 405, 468). — L'excellent collaborateur qui signait autrefois *Le Portier de l'Intermédiaire* ne nous adresse plus depuis longtemps ses notes rétrospectives, et c'est dommage. Il aurait pu, à propos de cette question, renvoyer au volume XVIII, col. 258 et 338, ou bien T. G. 344. Les légendes ont la vie dure quand elles calomnient les hommes de la Révolution.

Pietro.

—

Famille Tenaille (LVIII, 7). — Ce nom est porté dans l'Yonne et dans le Loiret, par une famille qui a certainement une affinité visible et une parenté évidente avec les Tenaille, cités dans la question. Il s'agit de la famille Tenaille d'Estais, domiciliée à Sens et à Orléans.

Guy Blotois.

*
* *

D'Etienne Tenaille descendant les Tenaille de Vaulabelle, les Tenaille-Saligny et les Tenaille d'Estais. Ces derniers ont une propriété dans la Nièvre, aux environs de Varzy.

G. F.

*
* *

L'*Annuaire Héraldique Universel* donne aux Tenaille de Vaulabelle, en Champagne (?) : *De gueules au pal d'or, accosté de deux fleurs de lis du même et chargé d'une bayonnette d'azur*. Or ces armes sont, aux fleurs de lis près, celles qui ont été données d'office à Jean Tenaille, notaire à Mailly-la-Ville (*Armorial général de 1696*, bailliage d'Auxerre). Le même annuaire établit ainsi l'état présent de cette famille :

Hippolyte Tenaille de Vaulabelle, frère du ministre-historien, fils d'Etienne et de Catherine Guyot de Montou, né à Châtel-Censoir le 9 janvier 1803, mort à Paris le 12 janvier 1856. De son mariage avec Emilie Boyer d'Alberty, il laissa :

1° Emile (décédé) ;

2° Albertine, née à Châtel-Censoir, en 1834 ; mariée à L.-C. Herbel (sans enfants) ;

3° Alfred, publiciste, né à Paris le 17 juillet 1846, décédé le 26 décembre 1898, marié à Elvira Gariot, fille du peintre d'histoire, dont une fille : Berthe-Elvire.

L'annuaire étant muet sur la descendance d'Achille de Vaulabelle, le ministre, il est à supposer que la famille n'est plus aujourd'hui représentée que par la fille d'Alfred.

Achille et Hippolyte étaient fils d'Etienne Tenaille de la Motte, chevalier de Saint Louis, garde du corps de Louis XVI.

Il existe une famille Tenaille d'Estais, qui doit se rattacher à la précédente, elle habite le château de Bazarne (Nièvre). On trouve dans l'*Annuaire des Châteaux* (1892-1893) M. Eugène Tenaille d'Estais et Mme, née de Champ-Repus.

L'*Armorial Français* (année 1892, page 509), annonce le mariage de M. François-Charles Etienne Tenaille d'Estais, officier d'ordonnance du ministre de la Marine, fils d'Etienne Félix et de Cécile-Clotilde Fontaine, avec Mlle Edith-Berthe le Vaillant de Brusle. Cet ouvrage place cette famille en Orléanais et lui donne pour armes : *De gueules à quatre fasces d'argent.*

Duclos des Erables.

—

François Vivarès, graveur (XLVII, 277 ; XLVIII, 82). — Si on n'a pas trouvé l'acte de baptême de François Vivarès à l'église de Saint-Jean-en-Druel, ne serait-ce pas que le graveur était né protestant ? Je connais des Vivarès protestants dans les Cévennes et en Languedoc.

M. P.

Worlhée et Tyskiewicz (XLVIII. 7). — Talleyrand épousa madame Grand (et non Grant), née Worlée (et non Worlhée), à Paris (10me), le 10 septembre 1802 (et non le 20 août) ; l'acte de mariage est dans Jal. Le Musée de Versailles a d'elle un portrait, fait par Gérard en 1805.

Voici son acte de décès :

Acte de décès du dix décembre mil huit cent trente cinq à trois heures après midi.

Cejourd'hui à huit heures trois quarts du matin est décédée en son domicile, rue de Lille, n° 86, dame Catherine Noël Worlée, âgée de soixante treize ans, propriétaire, née à Tranquebar, colonie danoise, de famille française, veuve en premières noces de Georges-François Grand et mariée en secondes noces à M. Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, prince de Talleyrand, duc de Dino, ancien ambassadeur de France en Angleterre. Constaté par nous Achille-Nicolas-René Tourin, notaire adjoint au maire du Xe arrondissement de Paris.

NAUROY.

* * *

M. de Talleyrand fut marié à la mairie de Moussaux, et il alla le soir à Saint-Gratien, dans l'ancien château de Catinat, qui était alors à l'amiral Bruix, et est maintenant à la princesse Mathilde. C'est dans ce château que fut consommé son mariage. UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

* * *

L'*Intermédiaire* s'est occupé à plusieurs reprises de Mme Grand (VII, 493, 547, et XI, 525, 557). M. Charles Nauroy a également donné dans le *Curieux* son acte de décès, qui est fort intéressant, car il en appert qu'elle est morte à Paris et non point à Londres, comme on l'a prétendu ; il serait curieux de savoir où elle a été enterrée ? On trouverait des détails sur la personne de la princesse de Bénévent, car c'est le titre qu'elle a porté jusqu'à sa mort, malgré que son mari avait cessé d'en faire usage à la Restauration, dans un ouvrage anonyme publié avant 1850, à Bruxelles, ayant pour titre : *Mémoires sur M. de Talleyrand*, que je me rappelle avoir possédé jadis ; on y trouverait également, si je ne me trompe pas, des détails sur Mme Tyszkiewicz.

Quant à celle-ci, mes souvenirs sont plus précis :

Marie-Thérèse Tyszkiewicz, née princesse Poniatowska, l'amie fidèle de M. de Talleyrand, « son esclave », comme elle se nommait en plaisantant, naquit à Vienne le 28 novembre 1763. Son père, André Poniatowski, lieutenant feld-maréchal au service de l'Empire, fut créé prince polonais d. d. 4 décembre 1764, et reconnu prince du sang, en qualité de frère de Stanislas-Auguste Poniatowski, roi de Pologne. L'empereur François Ier lui conféra le titre et la dignité de prince du Saint Empire d. d. 5 décembre 1765, et l'impératrice Marie-Thérèse, celui de prince dans le royaume de Bohême et les Etats héréditaires d. d. 10 décembre de la même année. C'était, comme on le voit, un très grand personnage.

Sa mère, née Marie-Thérèse, comtesse Kinsky, était la filleule de l'impératrice Marie-Thérèse, qui la chérissait presque à l'égal de ses propres enfants.

Marie-Thérèse, princesse Poniatowska, leur fille, fut élevée à la cour de Vienne ; elle fut mariée en 1778, à Vienne, à Vincent, comte Tyszkiewicz, comte de Lohoysk et de Berditchew, grand référendaire de Lithuanie, un très grand seigneur, très riche et appartenant à cette illustre famille lithuanienne, que le roi Stanislas-Auguste affectionnait tout particulièrement.

Le roi avait déjà marié sa nièce Constance Poniatowska, fille de son frère aîné, le prince Casimir, au comte Louis Tyszkiewicz, grand maréchal de Lithuanie, il songea alors à marier sa seconde nièce, Marie-Thérèse, au comte Vincent Tyszkiewicz. Le mariage fut vite décidé et le roi expédia le futur mari à Vienne, où le mariage fut célébré sans retard, bien que l'amour n'y jouât aucun rôle. Malgré sa grande situation mondaine, sa grande fortune et ses qualités personnelles, le jeune marié ne pouvait pas plaire à une jeune fille de 16 ans ; il n'était pas beau et surtout il était affligé d'une obésité monstrueuse, au point qu'il éprouvait de la difficulté à marcher. Ce n'était qu'un mariage de convenance, mais la plus cordiale amitié et l'estime réciproque avaient remplacé l'amour absent.

Le couple, à vrai dire, ne restait jamais ensemble ; le mari résidait dans ses terres et la femme passait son temps à la Cour de Vienne ou à celle de son oncle à Varsovie.

Après la mort du roi Stanislas-Auguste (1798), la comtesse Tyszkiewicz ne fai-

sait que de rares apparitions, à Varsovie mais lorsqu'elle y vint en 1807, elle y fit la rencontre du prince de Bénévent qui y avait accompagné l'empereur Napoléon.

Les relations qui s'établirent alors entre elle et M. de Talleyrand ont duré vingt-sept ans, c'est-à-dire jusqu'à la mort de la comtesse Tyszkiewicz.

Devenue veuve le 12 mars 1816 et pourvue d'un riche douaire, ainsi que de l'héritage de son frère, le prince Joseph Poniatowski, maréchal de l'Empire, elle vint se fixer définitivement à Paris, dans un hôtel de la rue Saint-Florentin, attenant à celui du prince de Talleyrand. Elle voyait le prince chaque jour, soit qu'il vînt la voir chez elle, soit qu'elle allât chez lui, ce qui était d'autant plus facile que l'on avait ménagé une communication entre les deux hôtels ; c'était une de ces liaisons admises par le monde, et qui ne choquait personne. La comtesse Tyszkiewicz, à laquelle on donnait en France le titre de princesse du sang, avait de très grandes qualités ; elle avait beaucoup d'esprit, était très cultivée et surtout elle savait recevoir et tenir son rang ; avec cela, elle était d'une charité inépuisable, ce qui fait que ses revenus, bien que fort considérables, ne lui suffisaient pas toujours. Aussi le prince de Talleyrand obtint pour elle, à titre exceptionnel, en sa qualité de sœur unique d'un maréchal de l'Empire, mort à l'ennemi, une pension de veuve de maréchal et les prérogatives qui y sont attachées. Elle n'était pas belle, mais elle était plutôt jolie, si j'en juge par le seul portrait d'elle que je connaisse, et qui a été vendu dernièrement à la vente du mobilier provenant du château de Valençay.

Il y avait notamment un grand cadre, qui, m'a-t-on dit, avait été suspendu à côté du lit du prince de Talleyrand, et qui renfermait une certaine quantité de miniatures et de médaillons, des personnes dont le souvenir était resté particulièrement cher à M. de Talleyrand. Au milieu de ce cadre, il y avait une miniature de la comtesse Tyszkiewicz, d'un format oblong, et de plus grande dimension que les autres miniatures, qui rappelait exactement le portrait de Mme Récamier, qui est au Louvre. La comtesse Tyszkiewicz y est représentée à demi-couchée sur une chaise longue, dans la pose donnée par Gérard à Mme Récamier.

Une anecdote pour finir : la comtesse Tyszkiewicz, avait perdu dans sa première jeunesse, avant son mariage, dans un accident, un œil qu'on avait remplacé par un œil en verre, et que l'on feignait de ne pas remarquer. Un jour que le prince de Talleyrand, qui avait été souffrant la veille, entrait dans son salon, elle lui dit : « Comment allez-vous cher Prince ? » — « Mais comme vous voyez », répondit-il. Et en effet, il boitait d'un pied et elle ne voyait que d'un œil.

La comtesse Tyszkiewicz est morte au mois d'avril 1834, et elle est enterrée à Valençay. Le prince de Talleyrand mourut quatre ans après et se fit enterrer à côté d'elle. Je ne connais pas la date exacte de la mort de la comtesse Tyszkiewicz, mais cette date doit être mentionnée dans l'inscription sur sa tombe ; si par hasard ces lignes tombaient sous les yeux d'un habitant de Valençay, nous serions fort reconnaissants, s'il voulait bien communiquer à l'*Intermédiaire* cette inscription.

On trouve sur la comtesse Tyszkiewicz, d'assez nombreux détails, mais de médiocre intérêt, dans les mémoires de la comtesse Potocka, sa nièce, publiés par M. C. Stryjenski, en 1897, chez Plon, pages 196, 197, 199, 212, 214, 225 et 240, ainsi que dans les *Mémoires sur M. de Talleyrand*, cités plus haut. Duc Job.

—

Armoiries d'un cardinal (XLVII, 951). — Du moment où il y a 10 houppes, il ne s'agit pas d'un cardinal, mais d'un archevêque. Or des évêques même prennent les dix glands. Ce sont là les armes de Charles Montaut des Iles, évêque constitutionnel de Poitiers, institué canoniquement évêque d'Angers en 1802, où il mourut en 1839. Il avait pris les armes des Montaut-Bénac, ducs de Navailles, et cela sans raison. Il a été question de lui, je crois, dans le précédent volume de l'*Intermédiaire*, à propos des armoiries des évêques constitutionnels. Oroel.

* * *

Ces armoiries d'un cardinal sont tout simplement celles.... d'un évêque, dont il a même été question tout récemment dans l'*Intermédiaire* : Mgr de Montaut des Iles, évêque constitutionnel de

Poitiers, puis d'Angers, après le concordat.

César Birotteau peut consulter à son sujet les colonnes de l'*Intermédiaire* ci-après (XLVI, 953 ; XLVII, 62).

Je me permets d'ajouter que les seuls ornements extérieurs de l'écu indiquent qu'il s'agit d'un évèque et non d'un cardinal. D'après le P. Ménestrier, en effet, les cardinaux portent un chapeau à 15 houppes. De plus, les cardinaux ne portent ni crosse ni mitre. S. DU PAT.

*
* *

Ces armoiries : *d'azur, à deux mortiers de guerre d'argent posés en pal,* sont celles de Charles MONTAUT DES ILLES, baron du premier Empire, avec transmission à l'un de ses neveux, par lettres-patentes du 5 octobre 1808. Né à Loudun, le 30 avril 1755, Charles Montaut des Illes, fut sacré évêque d'Angers (Maine-et-Loire) le 23 octobre 1791, confirmé le 9 avril 1802, il mourut dans sa ville épiscopale le 29 juillet 1839, étant chevalier de la Légion d'honneur.

Il était fils de Charles-Pierre Montaut, sieur des Illes, conseiller du roi et procureur en l'Election de Loudun, et d'Elisabeth de Rambault.

Son successeur fut Louis-Robert PAISANT, sacré évêque le 25 février 1840.

Il appartenait à une famille ancienne et distinguée, fixée à Loudun, en Poitou, qui comptait au siècle dernier, de nombreux représentants et dont les armes sont identiques à celles des Montaut, duc de Navailles et de Lavedan, en 1650.

SCOHIER.

—

Armoiries à déterminer : à deux merlettes auréolées, etc. (XLVII, 782, 925). — M. Oroel n'est-il pas trop affirmatif en nous disant que du moment où il y a un *sur le tout*, c'est l'écusson de la famille ? De nombreux exemples prouvent qu'il n'en est pas toujours de la sorte.

Ainsi François de Rohan, seigneur de Gié et du Verger, portait aux 1er et 4 de Rohan ; au 2 de Navarre ; au 3 de Bourbon-Condé et sur le tout de Milan. T.

—

Armoiries de Bouthillier, le Vicomte, Valbelle, d'Adhémar, Cordouan, Gueuble, Romier ou Roumier (XLVIII, 55). — De Bouthillier-Chavigny porte : *d'azur à 3 losanges d'or posés en fasce* ; D'Adhémar : *d'or à 3 fasces d'azur* ; De Cordouan, marquis de Langey (Maine) : *d'or à la croix engreslée de sable, cantonnée de 4 lions de gueules, lampassés et armés de sable ;* De Valbelle : *d'azur au levrier rampant d'argent.*

LA COUSSIÈRE.

*
* *

De Bouthillier : *D'azur à 3 losanges d'or, posés en fasce.*

Marquis de Valbelle *: écartelé au 1 et au 4 de gueules, à la croix vuidée, cléchée et pommettée d'or ; au 2 et au 3, de gueules au lion rampant d'or, armé, lampassé et couronné de même ; sur le tout, d'azur à un lévrier rampant d'argent.* X.

—

Glands aux chapeaux des prélats — Prelati di Mantelletta (XLVII, 893. — Les « protonotaires participants » ont seuls droit aux six glands du chapeau, c'est la couleur qui les distingue de ceux des évêques ; les glands des « protonotaires participants » doivent être *roses,* ceux des évêques sont *verts.* Les autres prélats « di mantelletta » n'y ont aucun droit.

Les prélats qui n'ont pas le caractère épiscopal sont distingués en prélats « di mantelletta » et en prélats « di mantellone » ; ces noms leur viennent de leur costume de chœur.

La « mantelletta » est un manteau sans manches, ayant simplement de chaque côté des ouvertures pour laisser passer les bras ; il descend jusqu'aux genoux et se met par-dessus le rochet. C'est la mantelletta que portait Mgr. d'Hulst et que porte son successeur M. Peschenard, recteur de l'Institut catholique.

Le « mantellone » est un manteau à peu près semblable au précédent qui lui descend jusqu'aux talons, il se met également par-dessus le rochet. C'est le vêtement propre aux camériers de Sa Sainteté et aux prélats inférieurs.

G. LA BRÈCHE.

—

Hymne religieuse : O salutaris Hostia (XLVII, 553, 706, 813). — Cette strophe religieuse empruntée à l'hymne qui commence par les mots : *Verbum supernum prodiens* est fort justement attribuée à saint Thomas d'Aquin, qui a composé en entier l'office de la fête du Saint-

Sacrement, instituée d'ailleurs à l'époque où il vivait — vers 1256.

Quant à l'usage de chanter la strophe *O salutaris Hostia*, « soit après l'élévation pendant la messe, soit aux bénédictions du Saint-Sacrement, il paraît, en effet, remonter au règne de Louis XII. Voici ce que dit à ce sujet le célèbre cardinal Bona dans son ouvrage *de rebus liturgicis*, lib. II, ch. 23, n° 2: Solent *quædam Ecclesiæ* Galliarum, dum in altum tollitur hostia, eos versiculos (*O salutaris*) canere, — *id que* ab episcopis illius regni, urgentibus undique bellis, statutum fuit » — Ce seraient donc les évêques et non le roi qui auraient pris l'initiative de cet usage. AUG. PARADAN.

—

La question de l'Alabama (XLVII, 896). — En 1864, peu de temps après la destruction de l'*Alabama*, en vue de Cherbourg (juin 1864) par le croiseur nord-americain, *Kearsage*, la maison Dentu (Paris, Palais-Royal, galerie d'Orléans) publiait les *Croisières de l'Alabama et du Sumter*, d'après les journaux du capitaine Semmes et de ses officiers, et d'autres documents officiels.

HENRI JOUAN.

—

Le sonnet de Plantin sur le « Bonheur de ce monde » (XVIII, 9). — Si notre collaborateur veut bien parcourir *les rimes de Christophe Plantin* publiées par M. Max Rooses, plaquette offerte en août 1890 aux membres de la Conférence du livre, il aura la certitude que le sonnet en question, imprimé sur feuille volante grand in-4°, était « une œuvre de prédilection de Plantin, datant de son âge mûr et résumant la philosophie pratique d'un homme qui a beaucoup vu, beaucoup peiné et qui, après les luttes rudes et bruyantes d'une existence et d'une époque agitées, aspire au repos et au calme de la vie de famille ». E. M.

—

Les « Deux orphelines » au XVIIIe siècle (XLVII, 895 ; XLVIII, 39). — Je ne trouve pas trace de cette pièce qui aurait été jouée, en 1770, sur le théâtre de la Chevrette. Peut-être n'a-t-elle pas été imprimée ?

Le fournisseur ordinaire du théâtre de la Chevrette, chez M. de Magnanville, était alors le chevalier de Chastellux, qui a produit, en 1770, sur cette scène de société : *Les Prétentions*, comédie en 3 actes, en prose, et *Juliette et Roméo*, tragédie en 3 actes, également en prose.

X.

—

Les origines de Tartuffe (XLVII, 665, 815, 871, 927 ; XLVIII, 34).

« Les Italiens nomment les truffes t*Tartufole*, d'où Molière tira le nom de son *Tartufe* (sic), après avoir été témoin de l'impatience avec laquelle un faux dévot demandoit qu'on lui apportat des truffes. »

Extrait du *Manuel lexique ou dictionnaire portatif des mots français dont la signification n'est pas familière à tout le monde, ouvrage fort utile à ceux qui ne sont pas versés dans les langues anciennes et modernes et dans toutes les connaissances qui s'acquerrent par l'étude et le travail, pour donner aux mots leur sens juste et exact, dans la lecture, dans le langage et dans le style. On y a joint les noms et les propriétés de la plupart des animaux et des plantes.* Nouvelle édition considérablement augmentée.

A Paris, chez Didot, libraire-imprimeur, quai des Augustins, à la Bible d'or. — M.DCC.LV, avec approbation et privilège du Roi, 2 vol. in-12, verbo *Truffe*.) — Ouvrage curieux sans nom d'auteur ; mais l'avertissement fait connaître en note qu'il est de l'abbé Prévot.

ROCHEPOZAY.

—

Inventaires d'apothicaires (XLVII, 896). — Ces inventaires ne sont pas rares, mais si peu qu'ils soient anciens, ils sont d'une lecture bien difficile. C'est ce qui m'a fait renoncer à copier celui de l'apothicaire brivadois, André Trioller, dressé, en août 1609, par le notaire royal Chaudon. Les minutes de Chaudon sont conservées dans l'étude de M. Mottet, notaire à Brioude. P. L.

* * *

Je n'en ai rencontré nulle part dans les catalogues de manuscrits de Paris ni de la province.

Je suis porté à croire que ces documents ne pourraient se trouver que dans les archives de notaires.

Etienne Boileau a fait mention, deux fois seulement, des apothicaires. Ils existaient déjà en corporation, mais on ne leur connaît pas de règlement spécial. Ils

vendaient quelques drogues du Levant, des sirops et des électuaires (désignés sous le nom de *letuaires* jusqu'au xve siècle). Ils étalaient le samedi aux halles avec les *ciriers* (marchands de cire) et les *pevriers* (marchands de poivre).

G.-B. Depping a pensé qu'ils étaient assimilés d'abord aux épiciers. Cette assimilation paraît avoir continué assez longtemps, car je la rencontre dans un règlement du 24 décembre 1431, appliqué à Troyes aux *appoticaires, espiciers et ouvriers de cire* (B. N. Anc. fonds. ms 5280; d'ordonnances des baillis de Troyes, basées sur celles de Paris, concernant les arts et métiers).

Ce règlement de 1431 viendrait ainsi remplacer vraisemblablement celui de Paris, que Boileau ne nous a pas conservé. Il serait donc à étudier de plus près, pour vérifier, par exemple, s'il prescrivait aux apothicaires de dresser des inventaires périodiques.

Consulter, également, le ms. 632 (B. N. Anc. fonds) Livre de recettes pharmaceutiques, et l'ouvrage de M. Alfred Franklin : *La vie privée d'autrefois. Les Médicaments* (Paris, Plon. 1891). RECTA.

—

Ventes de livres sur la chasse (XLVIII, 7). — *Catalogue de livres sur la chasse provenant de la bibliothèque de M. A. Mercier.* Paris, 1889.

Ce catalogue offre une particularité bizarre. La vente qui devait primitivement être faite par le libraire Pairault, ainsi que l'indiquait le titre, fut faite par la maison Labitte. (Em. Paul et Cie). On refit un nouveau titre au nom de ces derniers, mais dans l'avis des conditions de vente, on réimprima encore le nom de Pairault.

Pour éviter de faire un troisième titre, on se contenta de coller un carton sur cette portion de second titre.

Cette vente contenait 731 numéros d'ouvrages sur la chasse ; le catalogue de la vente Granjean d'Alteville (1862) n'en contenait que 318. J.-C. WIGG.

—

Petit Senn (XLVII, 875 ; XLVIII, 37). — Le petit-fils de Topffer a eu la bonté de répondre lui-même à cette question, trop tard pour que nous puissions insérer sa réponse, conforme, d'ailleurs, à celles publiées déjà.

Pharmaciens ayant été des savants (XXXIX à XLV ; XLVII, 596, 874 ; XLVIII, 101). — Je ne suppose pas que M. Servandy s'intéresse à la personnalité de l'apothicaire Jean Heurte, et qu'il lui suffira d'avoir l'explication du fait que Carré de Busserolle qualifie de singulier.

En Touraine et probablement dans toute la France, les apothicaires ont, jusqu'à la moitié du xvie siècle au moins, confectionné les ouvrages de cire. Je possède une copie d'un acte notarié de 1537, par lequel Mathurin Rapin maître Apothicaire, céde à Médard Duraut, m^d ciergier, son marché de fourniture et œuvre de cire, passé avec le trésorier de l'église de Tours.

J'ai publié dans les *Apothicaires Tourangeaux au XVe siècle* une note extraite d'un Registre des Délibérations du Corps de Ville, 4 novembre 1500, où l'apothicaire Charlot Gaby a été payé « pour avoir faict de son dict mestier..... C'est assavoir.... une espine fleurie, ung olivier, ung oranger, ung meurier, ung guignier, ung cerisier, ung oranger, ung grant lys, et certaine grant quantité de rouses de toutes couleurs a mectre et semer les chaffaulx et preaulx qui ont esté fais es ditz lieux ».

Je crois qu'il n'est pas téméraire de croire qu'un habile tailleur d'ymaiges, avait gravé en creux l'effigie du monarque, et que le rôle de Jean Heurte s'est borné à couler de la cire en ce moule. A moins pourtant, ce qui n'est pas impossible, que cet apothicaire fût doublé d'un artiste. TUR.

—

Edition des romans de Voltaire publiée par la Société typographique (1763) (XLVII, 54). — Les *romans et contes* de Voltaire en question n'ont été publiés ni en 1783, ni en 1753, mais bien en 1778 ; la valeur de cette édition n'existe que dans la suite des gravures dont elle est ornée. Cette valeur varie selon que les gravures sont avant ou avec les numéros. Un exemplaire en maroquin ancien vaut de 1000 à 1200 fr., tandis qu'un autre relié en veau, avec les numéros ne vaut que 150 à 200 francs.

La société typographique établie à Kell, a publié également les œuvres complètes de Voltaire, en 70 volumes in-8 avec de belles gravures dont un certain nombre

de portraits ; celles de J.-J. Rousseau en 34 vol in-12, avec de ravissantes vignettes de Marillier. La Société typographique avait de belles impressions, sur beau papier ; mais ici ce sont les gravures qui donnent le mérite et la valeur de ces éditions. J.-B. MIRON.

—

Salons du XVIIIe siècle (XLVIII, 55). — A la liste des ouvrages à consulter, on peut ajouter : *Les salons de conversation au dix-huitième siècle*, par Feuillet de Conches, Paris, 1882, Charavay frères éditeurs, in-16. R. B.

—

La musique des chansons de Pierre Dupont (XLVI, 794, 994 ; XLVII, 93, 155, 656 ; XLVIII, 58). — Voir la notice de Reyer intitulée *Pierre Dupont, musicien*, placée en tête du tome II des *Chants et Chansons* de Pierre Dupont ; Paris, Houssiaux, 1852.

L'édition illustrée des *Chants et Chansons* de Pierre Dupont, comprend 4 vol. petit in-8 : Tome 1er, 1851 ; tome II, 1852 ; tome III, 1853 ; tome IV, 1854 ; à ce dernier vol. il a été ajouté une nouvelle préface, et un nouveau titre, datés de 1859.

Cet ouvrage est très rare en premier tirage. J. BRIVOIS.

—

Le melon et Bernardin de Saint-Pierre (XLVI, 455). — La phrase dont s'amusait Flaubert est bien en effet dans les écrits de Bernardin de Saint-Pierre.

On la trouve dans les *Etudes de la Nature*, Etude onzième : Harmonies végétales des plantes avec l'homme.

En voici le texte :

Il n'y a pas moins de convenance dans les formes et les grosseurs des fruits. Il y en a beaucoup qui sont taillés pour la bouche de l'homme, comme les cerises et les prunes ; d'autres pour sa main, comme les poires et les pommes ; d'autres, beaucoup plus gros, comme les melons, sont divisés par côtes, et semblent destinés à être mangés en famille.

Ici finit la citation demandée, mais il serait dommage de s'arrêter en si beau chemin ;

Ici y en a même aux Indes, comme le jacq, et chez nous la citrouille, qu'on pourrait partager avec ses voisins.

La suite n'est pas moins curieuse :

La nature paraît avoir suivi les mêmes proportions dans les diverses grosseurs des fruits destinés à nourrir l'homme, que dans la grandeur des feuilles qui devaient lui donner de l'ombre dans les pays chauds, car elle y en a taillé pour abriter une seule personne, une famille entière, et tous les habitants du même hameau.

On voit que Bernardin de Saint-Pierre avait de l'histoire naturelle la même conception que Bossuet de l'histoire universelle. L.-N. MACHAUT.

—

Les Ana (XLVII, 952). — J'ignore s'il a été publié un relevé systématique des Ana, mais le lecteur en trouvera une abondante moisson dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale ; Nouvelle acquisitions françaises, sous les numéros suivants.

Les cotes du catalogue seront suffisamment explicites.

1941--1942 —. » *Coqueletiana*, ou répertoire curieux, tomes III et IV.

1955-1957 — « Bibliothèque critique des mélanges de littérature, qui ont été donnés ou promis, on annoncés sous le nom d'Ana. A Paris, 1799 », par le Père J. F. Adry.

I (1955) *Albuconiana — Huetiana*.

II (1956) *Jamesiana — Santoliana*.

III (1957) *Scaligerana — Ziegleriana*.

1958, — « Supplément du *Menagiana* » et « *Lantiniana* ou recueil de plusieurs choses dites par M. Jean-Baptiste Lantin, conseiller au parlement de Dijon et remarquées par M. Pierre Le Gouz, conseiller au même parlement. »

1961. — « *Bouhiériana* ou singularités et anecdotes tirées d'un manuscrit qui avait appartenu au président Bouhier ; suivies de quelques lettres du même à Mr l'abbé d'Olivet, etc ».

1963. — « *Carpenteriana* « et » *Baudelotiana* ».

1966. — « *Naudæana*. » et « *Patiniana* » Ms plus complet que l'imprimé d'après une note de Beuchot, en tête du volume.

Une étude plus développée encore me parait exister aux mss de la Bibliothèque de Grenoble 2372 et 2373 ; 2372 — *Bibliothèque critique* des Ana, ms autogr. d'Adry (1807) avec additions par M. de Cayrol, XVIe siècle, 386 pages ; 2373 *Ana-*

graphéana ou bibliographie spéciale des livres en ana et autres qui y ont rapport, tels que : esprits, génies, maximes, pensées, extraits des différents auteurs dont ils portent le nom ou recueillis de leur conversation, par G. A. J. Hécart, XIXe siècle, 320 pages. VIEUJEU.

* * *

Le catalogue de la Librairie E. Dumont, 42, rue Barbet-de-Jouy, de juin-juillet 1903 intéresserait A. G. C. — Ce catalogue contient une cinquantaine de numéros d'« Ana ». TABAC.

* * *

Il a été publié :

P. Namur. — Bibliographie des ouvrages publiés sous le nom d'Ana.

Bruxelles. 1839. in-8°.

L. Mohr. — *De la Bibliographie des Ana.*

Bruxelles, 1882, in-8° (Extr. des *Annales du bibliophile Belge*) G. M. A.

—

Le casque André (XLVIII, 56). — Sans faire à M. le général André l'injure de le défendre contre certaines attaques, je me demande pourquoi ceux qui trouvaient le chapeau boër très seyant sur la tête des boërs, le trouveraient « détestable et ridicule » quand il est expérimenté par le ministre de la guerre. M. P.

* * *

C'est affaire d'appréciation, et partant ce n'est point de notre compétence ; mais il semble que voilà bien des innovations depuis quelque temps dans une institution qui tire en grande partie sa force de ses traditions. D^r L.

—

Ballomer (XLVII, 835, 960). — Sur quels documents M. Bougon s'appuie-t-il pour appliquer à un nom mérovingien le nom de la divinité des Phéniciens, des Chanaénens et des Babyloniens ?

Baal ou Bel, qui signifie seigneur, maître, se trouve en composition des noms Belphégor, Belzébuth, Belial, etc. essentiellement sémitiques, et encore dans des noms d'homme comme Annibal, Asdrubal, etc. n'ayant aucun rapport avec nos langues indo-européennes. D'abord comment explique-t-il le redoublement de l'*l* ?

De plus, les noms mérovingiens ont pour origine le *vieux haut allemand* ou le *moyen haut-allemand*, et ont été ultérieurement latinisés. Prenons, par exemple, les noms cités par M. Bougon dans son article : « *Gontran* » vient de *gunthram* et signifie corbeau de guerre.

Gunt vieux haut allemand, se retrouve dans *gundfano*, étendard de guerre. En gothique, *gunths* a le sens de lutte, combat.

On retrouve *bram* dans *Bert-bramus*, Bertram, brillant corbeau, etc. *Childebert* signifie brillant dans la bataille, de *bild* et *berth*.

Sigebert, brillant dans la victoire, etc. Charibert ou Caribert, brillant dans l'armée, etc. Enfin le moyen haut allemand possède *maere* pour signifier *brillant* ; c'est le suffixe de *Ballomer* qui signifie donc brillant à quelque chose.

En dehors de l'invraisemblance de voir figurer un dieu sémite dans un nom mérovingien, en dehors de l'anomalie du doublement de l' *l*. de Belus en Ballo, il y a lieu de faire observer qu'Apollon n'était pas connu des Germains. D'après Jules César, ils ne connaissaient que le Soleil, Vulcain et la Lune. D'après Grégoire de Tours, les Francs ne connaissaient que Mars, Mercure, Saturne et Jupiter. Ils les confondaient même, car on retrouve dans *Tiuaz* le dieu de la guerre, le *Zeus* grec ; et le *Tinez dagaz* de la semaine germanique des Francs est le mardi, *tuesday*, des Anglais. De même, de *Uodanaz* doublet de *Tinaz* dont *Irijo* était l'épouse, (Kluge étymologisches Worterbuch), ils ont fait *Uodanaz dagaz*, le mercredi, le *wednesday*, des Anglais. Comment des gens aussi ignares en mythologie auraient-ils été chercher le dieu des Phéniciens pour en composer un sobriquet ? Etant admis qu'ils aient emprunté un nom à la civilisation ambiante, ils auraient pris un nom *latin* ou *grec*, tel ce *Theutha-chadus* « guerrier du peuple » qui prit le nom de *Théoda* et fut roi des Visigoths de 531 à 548. Eussent-ils même pris *Bélenus*, dieu, tout local dont le culte n'existait pas et n'avait probablement jamais existé dans les pays occupés par eux, ils n'en auraient pas fait Ballomère, mais *Belenomere*.

Il faudrait citer, du reste, l'exemple d'autres accouplements hybrides de ce genre. Si donc il manque des documents, la plus vraisemblable hypothèse ferait adopter simplement le vieux-haut-alle-

mand *Ballo boule* et l'ironie serait suffisante pour un de ces « brillants à la guerre » « hardis dans la bataille » surnommé plaisamment « éclatant au jeu de boule ». PAUL ARGELÈS.

—

Haricots et fayots (XLV ; XLVI ; XLVII, 312, 765). — En langage wallon, *balkoti* désigne un homme de peu de considération, un mauvais ouvrier. (*Dictionnaire Liégeois-Français* par *Foris*, et *Dictionnaire étymologique* de *la langue wallonne* par *Grandgaguage*). ALBIN BODY.

—

Rumâle (XLVII, 729 ; XLVIII, 42).— M. Martellière me paraît avoir bien saisi le sens de ce mot. En Poitou, un rumâle, on dit aussi rimard, est un animal d'un sexe douteux, un hermaphrodite. Pour désigner un être stérile, nous avons aussi *bringue*, qui me parait être le bréhaigne de Rabelais. On a même fait de ce terme une épithète malsonnante ; grande bringue.

J'ai très souvent entendu attribuer à certaines femmes stériles et d'allure masculine, cette qualification de *rumâle*.

Pour ce qui est des innombrables glossaires du Poitou, le meilleur me paraît être celui de Beauchet-Filleau, quoique l'un des premiers en date. LÉDA.

—

Locution populaire : ventiers ben (XLVIII, 43). — Cette locution est d'un usage courant dans les campagnes d'Ile-et-Vilaine.

Voici ce qu'on lit dans le *Dictionnaire des locutions populaires du bon pays de Rennes-en-Bretagne*, par H. Coulabin (Rennes, H. Caillière, 1891) — petit lexique établi dans une forme attachante, émaillé de traits piquants et d'exemples pittoresques et digne de servir de modèle à bien des ouvrages du même genre :

Ventiers, adv. peut-être. Il est presque toujours suivi de *ben :* « Quand viendr'ons nous vâ ? — Dimanche prochain, ventiers b'en ». « J'irons ventiers b'en aux noces de Jeannette ». Il a quelquefois la signification de l'adverbe *volontiers*, dont il semble l'abrégé.

Dans la Sarthe, on dit aussi *ventiers* ou *venquiers*, avec la même signification.

J'ai souvent entendu dire : « Ventiers que vère ». traduisez : « Probablement que oui ».

Le *Vocabulaire du Haut-Maine*, par C. R. de M. (de Montesson) (Le Mans, 1859) donne également à *vauquiers*, *vantiers*, la même interprétation dans le sens de : peut être, probablement. Quant à l'étymologie du mot, voici ce qu'il indique, sans insister :

Dans le *Dialogue des trois Vignerons du Maine*, (édit. de 1629) Renault dit *velantiers* ; comme la volonté est pour lui, ainsi que pour beaucoup de ses contemporains, la *velanté*, doit-on en conclure que notre mot soit la même chose que *volontiers ?* Dans quelques localités, on dit *vontiers*, ce qui rendrait cette conclusion encore plus spécieuse, sinon plus juste.

Terminons par cette anecdote, cueillie dans les *Locutions populaires du pays de Dol-en-Bretagne*, par M. Henri de Kerbeuzec (Rennes-Caillière. 1894) : elle donne une ingénieuse explication sur le sens du mot dont il s'agit :

Un professeur s'était époumoné à montrer à ses élèves la différence qui existe entre *peut-être* avec trait d'union et *peut être* sans trait d'union.

Enfin il demande au plus déluré de sa classe : « Quand faut-il mettre un trait d'union ? » L'autre répondit tout simplement : « Quand *peut-être* veut dire *ventiers ben* ». GROS MALO.

***

Ventié, ventié ben (peut-être, peut-être bien) est, en effet, une locution usitée dans la plus grande partie de la Haute-Bretagne. On peut être sûr que le *vent de la Manche* n'a rien à y voir. La signification me semble indiquer clairement comme étymologie : *venire*, *evenire*, *eventus*. P. DU GUÉ.

***

Peut-être bien. On dit en Poitou : Vontrébé, voutébé, ventre bien, évidemment le même mot que le ventibien du littoral de la Manche. Ce n'est pour moi que la syncope défigurée de peut-être bien.

Je n'ai malheureusement aucun glossaire sous la main. LÉDA.

—

Saint Pipe (XL ; XLI ; XLVII, 935 ; XLVIII, 39). — *Pipare*, *pipiare* sont deux mots latins bien distincts ; nous les avons donnés l'un et l'autre, en préférant celui des deux qui a le sens de gazouiller comme un petit oiseau. On comprend qu'une mère ait naturellement donné ce nom à son petit enfant nouveau-né, plutôt qu'avec le sens de vagissant. Quoi

qu'il en soit, il était bon de donner les deux sens, qui sont possibles, après tout.

Quant au nom de Népomucène, il est bien évident qu'il en est ici comme de Noé et de la Noé, dont les noms semblables ont des radicaux différents, l'un hébreu (Noé, repos) et l'autre gaulois ou celtique, de la Noa, de la vallée humide parallèle au cours d'une rivière, souvent inondée l'hiver, et d'où l'eau se retire en laissant des Noelles (étangs) ou nouailles. De même, il y a Népomucène tiré du grec, et Népomucène, de saint Jean de Népomukène. Connaît-on le sens de Népomuke en slave ? Dr Bougon.

***

Le nom de saint Jean Népomucène vient simplement, ainsi que le dit H. C. M. de la ville de Népomuck où il est né. Et ceci en conformité avec un usage ecclésiastique constant.

D'après la légende du bréviaire, saint Jean Népomucène, chanoine de Prague, chargé de la distribution des aumônes royales, fut mis à mort uniquement pour avoir refusé de révéler au roi Wenceslas IV, la confession de la reine Jeanne, son épouse. Il fut torturé puis jeté dans la Moldaw.

Il ne serait pas sans intérêt d'éclaircir cette légende, d'autant plus qu'à l'heure actuelle elle est attaquée dans le monde savant ecclésiastique. G. La Brèche.

—

Travailler pour le roi de Prusse (T. G., 891). — Les *Notes and Queries*, notre confrère anglais, cherchent l'origine de ce proverbe. L'auteur le dit français et du XVIIIe siècle, ce qui est certain. Il suppose qu'il s'applique à Soubise, battu si piteusement à Rosbach, qu'il travailla pour le roi de Prusse.

Cette démonstration ne détruit pas l'unanimité des avis donnés dans nos colonnes et qui voient l'origine de ce dicton dans la façon peu libérale dont le grand Frédéric payait ses services.

—

Un jeu : « l'entrepelis » (XLVIII, 10). — Nouvel exemple de l'embarras souvent inextricable où peut jeter une mauvaise transcription d'un mot ! Malgré tous les soins donnés à la correction des *épreuves*, notre cher *Intermédiaire* n'échappe pas toujours à ce funeste destin.

Dans le document portant la date déjà bien vieille de 1465 cité par notre collaborateur J. L., le jeu appelé *Entrepelis* est assurément mal transcrit. Il faut lire *Eutrapelie* (trois fautes de transcription en un seul mot).

C'est en effet le mot grec *Eutrapelia* qu'Aristote emploie dans le IIIe livre de ses *Ethiques*, pour désigner : un jeu d'adresse, de souplesse, un passe-temps honnête et agréable. C'est aussi le même mot qu'emploie saint Thomas d'Aquin dans son *Traité des Vertus*, pour indiquer un jeu qui n'est ni de hasard ni d'industrie et qui ne saurait passionner, par exemple, le jeu d'échecs, celui qui consiste à proposer des charades, des rébus, des jeux de patience, etc. Ce sont les distractions honnêtes que saint Thomas non seulement permet, mais conseille aux gens vertueux.

Il fait même de l'*Eutrapélie* une vertu.

Comme commentaire explicatif plus facile à consulter que les œuvres d'Aristote et de saint Thomas, j'indiquerai à M. J. L. la 18me Epître d'Horace, livre 1er où il est question d'un noble romain surnommé *Eutrapélus*, c'est-à-dire le plaisant, le facétieux (vers 30 et suivants). *Eutrapelus*, cuicumque nocere volebat etc..... Cet Eutrapelus s'appelait en réalité P. Volumnius, était ami de Cicéron dont nous possédons deux lettres à lui adressées. En résumé, l'*Eutrapélie* est plutôt un ensemble de jeux et délassements honnêtes et innocents qu'un jeu spécial et déterminé. Aug. Paradan.

—

Un vers de Virgile (XLVII, 783, 867, 927). — Pourquoi chercher tant d'explications ? N'est-il pas admis (c'est l'opinion de Dubner) qu'en latin les notions de temps s'expriment souvent par des adjectifs attachés au sujet, au lieu d'être rendus sous forme d'adverbes à *Æneas se Matutinus agebat*, pour *mane ;* de même ici *primus* pour *olim*. Cf. le vers 24 :

Prima quod ad Trojam pro caris gesseris [*Argat*

dont le sens est très clair, ou me semblait tel, du moins quand je le récitais : mon professeur de troisième !... *Meminises juvat !...* Senex.

***

Virgile a-t-il pu dire à bon droit qu'Enée

fut le premier Troyen qui fonda un établissement en Italie ? Telle est la question qui a été posée par un réthoricien. Nous avons été plusieurs à répondre que Virgile a eu raison, parce que la ville de Padoue, fondée antérieurement par le Troyen Anténor, était en Gaule Cisalpine, et non en Italie proprement dite.

Une objection pourrait être faite à cette réponse : au livre 5e de l'*Enéide*, Virgile raconte qu'Enée trouva une colonie de Troyens établie en Sicile.

Mais cette objection n'est qu'apparente ; il en est de la Sicile comme du territoire de Padoue : elle ne fait pas partie de l'Italie. Virgile le dit expressément (Liv. V. 629). Junon conseille aux femmes Troyennes qui ont accompagné Enée de Troie à Carthage, puis en Sicile, elle leur conseille de mettre le feu à la flotte et de renoncer à l'Italie qui fuit toujours devant elles. Les femmes brûlent en effet les vaisseaux, et, un instant découragé, Enée se demande s'il ne renoncera pas à la conquête de l'Italie, pour s'établir en Sicile ; (vers 702-703) :

...... Siculisne resideret arvis,
Oblitus fatorum, Italasne capesseret urbes

Ce n'est du reste qu'une défaillance momentanée. Son père, Anchise, lui apparaît en songe et lui conseille de laisser en Sicile tout ce qui manque de courage, et de gagner l'Italie avec l'élite de ses compagnons.

Donc, il n'y a pas de doute : on peut très bien interpréter le vers du début de l'*Enéide* en ce sens que, selon Virgile, Enée fut le premier Troyen qui s'établit en Italie. C'est, du reste, le commentaire que donne Servius.

Mais l'interprétation de Servius est-elle la seule possible ? Non. Il y en a une autre qui peut paraître au moins aussi bonne. Dans cette seconde version, le mot *primus* ne signifierait pas « le premier en date », mais « le premier en dignité ».

Il est une chose certaine, c'est que le mot *primus* ne signifie pas toujours, dans Virgile, « le premier en date ».

Ainsi, lorsque le poète énumère les Grecs qui sortent du fameux cheval de bois, il dit : livre 2. vers 261) ;

Tisandrus, Sthenelusque duces et dirus Ulysses
Demissum lapsi per funem, Athamasque, [Thoasque ;
Pelidesque Neoptolemus, *primus*que Machaon,
Et Menelaus, et ipse doli fabricator Epeus.

Machaon, qui sort le huitième, est appelé *primus*. Le premier par ordre de dignité, parce qu'il est médecin, fils d'Esculape. Virgile n'a fait ici que traduire un vers d'Homère :

Ἰητρὸς γάρ ἀνὴρ πολλῶν ἀντάξιος ἄλλων

De même, au livre VIII de l'*Enéide*, vers 319, Virgile dit que Saturne fut le premier législateur du Latium :

Primus ab œtherio venit Saturnus Olympo.

Or, c'était pour les Latins une croyance indiscutée que Janus avait précédé Saturne dans ce rôle de civilisateur, mais l'action de Saturne ayant été plus féconde que celle de Janus, Virgile a attribué à Saturne le titre de *primus*.

C'est dans ce sens qu'il faudrait comprendre le premier vers de l'*Enéide* :

Je chante les combats de ce héros qui fut de beaucoup le plus illustre des Troyens venus en Italie.

Cette seconde interprétation est probablement meilleure que la première, plus conforme au génie de Virgile.

LUC DE VOS.

—

Quel est le premier homme qui mit de l'eau dans son vin (T.G. 303). — Le *Dictionnaire* de Grandjean dit, d'après Pythagore, qu'« Achéloüs, magistrat d'Eolie, apprit aux hommes à mettre de l'eau dans le vin. »

A. S..E.

—

Représentations à bénéfice (XLVIII, 7). — Le feu ayant consumé les théâtres de baladins, établis place Vendôme, pour la foire de Saint-Ovide, le 22 septembre 1777, Nicolet donna à leur bénéfice une représentation sur son théâtre.

C'était la première de ce genre. Y.

—

Chiens d'Oisel (XLVI, 350, XLVII, 984). — Peut-être ferait-on bien aussi de consulter le document suivant :

B.-N. — Anc. petit fond fr. — ms 2427) Livre de faulconnerie, par Jehan de Francières. Publié plusieurs fois. *Cf.* G. E. Harting, *Bibliotheca accipitraria*. Londres. 1891, p. 74. VIEUJEU.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Une madame de Bismarck demandant des secours à Napoléon III. — M. Henri Welschinger, dans les *Débats* du 20 juillet, analysait, avec sa perspicacité coutumière, les lettres de Bismarck que le *Français* a publiées en partie. Il en tirait cette conclusion que Bismarck fut notre implacable ennemi à toutes les heures tragiques de notre histoire, qu'il portait au cœur la haine de notre pays et de notre race, qu'il fut de ceux qui poussèrent, en 1871, au bombardement dans le secret désir de voir anéantir la capitale abhorrée.

Je ne sais pas quels liens unissent entre eux les Bismarck de Prusse, et je me reproche mon ignorance. J'aurais aimé à savoir si le grand chancelier était étranger à une dame de Bismarck qui, veuve d'un officier allemand au service de la France, sous l'oncle, sollicitait un secours de la munificence du neveu.

Sa lettre a été trouvée aux Tuileries en 1870 ; elle n'a pas échappé à M. Henri Bordier qui a dépouillé la correspondance allemande ; elle est aux Archives nationales ; ne serait-ce que pour la curiosité de la signature, et puisqu'on parle de l'implacable ennemi, il n'est pas sans intérêt de la reproduire :

Sire !

La veuve d'un ancien officier de votre glorieux oncle Napoléon le Grand ose se prosterner aux pieds du trône de V. M. pour y déposer un petit ouvrage contenant la biographie de son mari, décédé subitement à l'âge de soixante-dix ans par un coup d'apoplexie qui l'a frappé au milieu d'un voyage en chemin de fer et qui l'a laissée dans un cruel dénuement. La haute réputation d'humanité et de grâce infinie que répand V. M. autour d'Elle, la fait espérer qu'Elle daignera accepter cet hommage rendu aux mânes du grand Empereur, l'idole de son mari défunt. Lorsqu'en 1805 le prince régnant d'Issemburg, colonel au service de la France, organisa, des prisonniers de guerre autrichiens, un régiment d'infanterie pour le service de la France, son mari oubliant qu'il était sujet prussien, sollicita du service auprès du maréchal Berthier qui le renvoya au prince d'Issenburg, lequel le fit premier lieutenant du 3ᵉ régiment d'étrangers pour le service de la France, avec la promesse qu'il serait nommé capitaine au bout de quatre semaines. Après la paix de Tilsit, lorsque l'Empereur établit le royaume de Westphalie, il devint sujet du roi Jérôme et eut le bonheur d'assister à son entrée solennelle dans la ville de Cassel.

Son mari, qui par des malheurs inouis, a perdu toute sa fortune, qui à l'âge de 70 ans, aveugle, se trouva dans un dénûment complet et se vit réduit à dicter sa biographie pour avoir de quoi vivre, avait toujours manifesté le désir de la dédier à Sa Majesté Impériale. S. M. le roi de Prusse a également daigné accepter le susdit ouvrage et la pauvre veuve, sans nul moyen d'existence, sans pension, ose espérer que S. M. I. ne repoussera pas la prière de la plus infortunée des femmes. Elle formera des vœux pour la conservation des jours précieux de S. M. et de sa glorieuse famille et adressera au ciel les prières les plus ferventes qui soient jamais sorties du cœur d'un être humain et a l'honneur de signer, de V. M. I. la plus humble et obéissante servante

MINNA DE BISMARCK.

(Rue de Schrosdorf, n° 4, à Magdebourg, le 14 juillet 1856).

Il faut avouer que la Cour se montra peu généreuse. Le secrétaire du cabinet écrivit en marge de cette supplique : *Rien, à classer.*

Ce n'était tout de même pas une raison pour détruire Paris. Dʳ L.

*
* *

Il y eut bien, en effet, un Bismarck au service de la France. On trouverait aux archives de la guerre, cette note sur une reconnaissance faite quelques jours avant la bataille d'Ekmül, pour le compte de l'armée française. Elle est en allemand : la traduction est de M. Robinet de Cléry.

A Son Excellence monsieur le lieutenant général de Woelworthe,

A l'instant, trois heures du matin, revient M. le lieutenant de Blücher ; il rapporte les nouvelles certaines suivantes : Le prince royal de Bavière commande à Pfaffenhofen, le duc de Dantzig à Gaiselfeld. Le 14, le quartier général de ce dernier était près de Freysing, et aussitôt après cette retraite, l'ennemi s'en est emparé. Marbourg a été aussi occupé par l'ennemi après le départ d'un grand nombre d'officiers bavarois de Reute. Dans une heure, je commencerai ma retraite.

Capitaine DE BISMARCK.

Weithofen, 17 avril 1809, 3 heures du matin.

P.-S. — On entend en ce moment (trois heures et demie) une assez vive canonnade en avant. — DE BISMARCK.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

XLVIII° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* — 10 Août 1903

39° Année
—
31bis, r. Victor Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1012
—
31bis, r. Victor Massé
PARIS (IX°)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

M. Thiers et son titre de chef du pouvoir exécutif de la République. — Dans le premier volume de sa remarquable *Histoire de la France contemporaine* (Combet et Cie, éditeurs), M. Gabriel Hanotaux établit que Thiers était au moins républicain de raison : opinion qu'il appuie de cet argument (p. 57) :

En arrivant à Bordeaux, M. Thiers était donc sinon républicain de principe, du moins républicain de raison. Et il affirma sans délai, son sentiment, en demandant, d'abord qu'au décret qui le nommait chef du pouvoir exécutif on ajoutât ces mots « de la République française ». C'était un coup de barre décisif.

Cependant ce n'est pas de M. Thiers qu'émane cette proposition.

M. Hanotaux écrit plus loin (p. 61):

Le 17 février, sur la proposition de MM. Dufaure, Jules Grévy, de Maleville, Rivet, de la Redorte, Barthélemy-Saint-Hilaire, elle nomma M. Thiers chef du pouvoir exécutif de la République francaise.

En lisant les noms des auteurs de la proposition nommant M. Thiers chef du pouvoir exécutif de la République française, on ne saurait avoir aucun doute sur le désir qu'il en exprima lui-même : ce sont les dépositaires de sa propre pensée. Cependant, puisque l éminent historien assure que ce fut lui, M. Thiers, par républicanisme, qui allongea son titre, peut-être y a-t-il quelque part une preuve matérielle de ce fait.

C'est ce tout petit point d'histoire fort intéressant autour duquel il est permis ce me semble, à l'*Intermédiaire*, de tourner. Y.

—

Un plan en relief de Québec au Louvre à retrouver. — Nous recevons la lettre suivante que nous publions avec empressement, en appelant sur les recherches qu'elle indique toute l'attention de nos collaborateurs :

Monsieur le Directeur,

Un de mes amis du Canada, M. Arthur Doughly, bibliothécaire de la Bibliothèque de la Législature de la province de Québec, qui prépare un important ouvrage sur son pays, m'a prié de lui envoyer la photographie du «Plan en relief de Québec» en 1716, par M. Chaussegros de Léry.

J'ai vu à ce sujet M. Kœmpfen, directeur des Musées nationaux, qui m'a certifié que ce plan, que mon ami m'assurait être au musée du Louvre, n'existe pas là. — Je me suis alors adressé aux Invalides, où l'on n'a trouvé nulle trace du dit Plan.

M. Kœmpfen m'a promis de faire faire des recherches dans les greniers du Louvre, après que mon ami aurait indiqué comment il savait que ce Plan avait été déposé au Louvre.

Voici la réponse que j'ai reçue :

— Pour ce qui est des renseignements, voici où je les ai pris : Je lis dans *Journal d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique septentriohale, adressé à Mme la Duchesse de Lesdiguières, par le P. de Charlevoix de la Compagnie de Jésus*, t. 5°, p. 116, Paris, M. DCC XLIV. ce qui suit :

« Québec est encore aujourd'hui dans le « même état, ce que vous pourriez justifier « sur le Plan en relief que M. Chaussegros de « Léry, ingénieur en chef, envoyé cette

« année en France pour être mis au Louvre « avec les autres ». (Il y en avait donc plusieurs avec celui-là? Quels pouvaient-ils être ?

— De plus vieux citoyens de Québec disent l'avoir vu au Louvre, par le passé.

A ces renseignements que je lui ai transmis, M. Kœmpfen me répond :

— J'ai l'honneur de vous faire remarquer que si le Plan en question a été apporté au Louvre en 1744 (date donnée dans un rapport du P. de Charlevoix), ce n'est pas du musée du Louvre qu'il s'agit, l'ouverture de ce musée ne datant que de 1793 et celle de la section de la Marine de 1827. Ce serait donc quelque dépendance de la maison du roi, au palais du Louvre, qui aurait pu le recevoir, ou bien il aurait figuré au Louvre dans une exposition temporaire. Que sera-t-il devenu plus tard ? Je l'ignore. Il n'est pas impossible qu'il se trouve parmi les plans remis à l'Hôtel des Invalides.

D'où il faut conclure que M. Kœmpfen ne fait faire aucune recherche dans les greniers du Louvre ; il a tort.

Serai-je plus heureux, Monsieur le Directeur, en m'adressant à vous et aux lecteurs de votre si utile et intéressante publibation pour retrouver ce fameux plan de Québec que l'on connaît au Canada et qu'on ignore en France ?

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

A. G. Boyé

—

La Trahison d'Anchise. — Dans une compilation consacrée aux *Fabliaux* des XIIe et XIIIe siècles, par M. Le Grand, je lis dans le tome IV (*Contes Dévots, Fables, Romans*) (Paris 1781, chez l'auteur), le résumé d'un roman que l'auteur croit du XIIe siècle. Il est intitulé : *Parténope, comte de Blois*, roman de fèrie, (*sic*) tiré d'un manuscrit de la bibliothèque Saint-Germain des Prés, p. 124, 1°. col. 1.

Or l'auteur du roman aurait, écrit dès le début de son poème (page 263 du volume) :

Lorsque Troie livrée aux Grecs par le perfide Anchise...

Et plus loin, page 265, le compilateur Le Grand dit dans une note :

Quant à la trahison dont Anchise est ici accusé, le reproche pouvait avoir lieu, non pour Anchise lui-même, mais pour son fils Enée. On lit dans les historiens anciens que ce fut cet Enée qui livra Troie aux Grecs. Le Poëte (l'auteur de Parténope) aura pu trouver quelque part cette inculpation ; et il en aura chargé le père au lieu du fils.

Quels historiens anciens parlent de cette trahison d'Anchise ? C. P.

—

La table de Robespierre aux Archives nationales. — Il existe, aux Archives nationales, une table de style relativement élégant, et dont une plaque de verre protège le dessus ; elle passe pour être celle sur laquelle, Robespierre, la figure fracassée d'une balle, fut déposé le 9 thermidor.

La table sur laquelle Robespierre fut placé était celle de la salle d'audience, précédant le lieu des séances du Comité du Salut public.

Diverses gravures représentent la scène — et par conséquent la table. Deux artistes minutieux et véridiques, dont les dessins — pour le décor, au reste concordent assez bien, — ont représenté une table vaste, recouverte d'un tapis autour de laquelle pourraient se tenir de vingt à trente personnes. Voyez la gravure de Duplessi-Bertaux, et celle de Couché fils, terminée par Lejeune, dans la *Révolution*, de Dulaure.

Nous sommes assez loin de la table élégante, relativement petite, qu'on montre aux Archives nationales.

Sur quoi s'appuie la tradition qui veut que ce soit sur cette table-là même que Robespierre blessé ait été couché le 9 thermidor ? Y.

—

La grâce après l'exécution. — Est-il vrai que Bonaparte ait accordé à Bourrienne la grâce de Frotté, alors qu'il le savait fusillé ? Ce n'est pas seulement Bourrienne, trop souvent sujet à caution, qui l'affirme, c'est encore le savant historien Lanfrey.

Au reste, le fait n'est pas nouveau. On l'a porté souvent à l'actif de conventionnels envoyés en mission dans les départements, et du roi Louis XVIII. Alpha.

—

Tillemont près Vincennes. — Dans *Les siècles littéraires de la France*, de Désessarts, il est dit que Louis-Sébastien Lenain de Tillemont, l'historien, mort en 1698, avait quitté Port-Royal pour se retirer dans cette localité. N'était-ce qu'une maison de campagne qui n'existerait plus, car je n'en trouve aucune trace dans les descriptions des environs de Paris ?

César Birotteau.

Buste du Président Achille III de Harlay. — Nous ne connaissons pas d'autre portrait de ce magistrat qu'un beau buste en plâtre de la bibliothèque Sainte-Geneviève, dont l'auteur est inconnu. Qu'est devenu le buste fait par Coysevox ?

Y a t-il d'autres portraits d'Harlay ? Le cabinet des Estampes ne possède qu'une médiocre lithographie moderne et Versailles n'a rien. FIRMIN.

—

Manuscrits d'Achille III de Harlay. — Le fils de ce premier président légua à l'avocat général Chauvelin la jouissance des manuscrits de son père. Que sont devenus ces manuscrits à la mort de l'usufruitier ? Que comprennent-ils ? FIRMIN.

—

Le sculpteur Jacques d'Angoulême. — On rapporte que, en concurrence avec Michel-Ange, pour une image de saint Pierre, il l'emporta sur ce dernier, et qu'il fit trois figures de cire, un homme, un écorché et un squelette pour le Vatican. Il était l'auteur d'une statue de l'Automne qui fut longtemps à Meudon. Il nous est cependant inconnu. Bellier de La Chavignerie dit avec juste raison : Que n'était-il italien ?

Sait-on où sont ses œuvres aujourd'hui ? J. C. WIGG.

—

Beaumont du Gâtinais. — La famille de Harlay a possédé pendant longtemps le château et la terre de Beaumont sis dans le canton de Château-Landon. Quels souvenirs reste-t-il de cette famille et notamment d'Achille III de Harlay, premier Président du Parlement, dans cette contrée ? FIRMIN.

—

Augustine de Clinchamps. — — On lit, dans l'ouvrage intitulé : *Aventuriers politiques sous le Consulat et l'Empire — Le baron de Kolli — le comte Pagowski*, par Léonce Grasilier, Paris, 1902, page 392, ce qui suit :

« Pagowski n'est pas encore arrivé à Carlsruhe, qu'il a déjà oublié la pauvre femme (Anne Chevrier) et que, nouveau Don Juan, il enlève au premier assaut, le cœur d'une jeune voyageuse de dix-sept ans, gentille brune aux yeux bleus, au teint clair, qui vient de quitter pour la première fois l'aile maternelle, et s'en va seule, imprudemment, par les chemins d'Allemagne, qui ne sont pas tous de la vertu.

Elle se nomme *Augustine de Clinchamps*, elle est fille naturelle, née à Strasbourg, où sa mère demeurait, tandis que le père, ancien officier de l'armée de Condé, était retenu en exil, hors de cette patrie d'où il avait émigré, comme tant d'autres. La jeune fille se rendit chez son père retiré à Darmstadt.

Pagowski, bel homme, beau parleur, élégant de manières, faisant sonner bien haut ses titres et qualités, racontant ses hauts faits, parlant de sa famille, une des plus nobles de la Galicie ; citant ses parentés, ses alliances, ses relations — l'*Armorial* de Pologne, l'*Almanach de l'Empire*, celui de Gotha égrenaient sur ses lèvres les plus illustres noms ; la jeune fille fut éblouie, séduite, mais, en fille honnête, elle ne vint pas se livrer au séducteur empressé et pressant. Cependant, c'est le mari rêvé : beau, riche et noble.

Pagowski n'était-il pas tout cela, puisqu'il était comte, qu'il prétendait avoir une fortune considérable, et enfin celui que l'on aime n'est-il pas toujours beau ?

Pagoswki a vite compris les scrupules de la naïve enfant : qu'elle se rassure, il est gentilhomme et ne saurait manquer de respect à une noble demoiselle sans défense ; il s'était fait son chevalier servant, il ne lui en coûtait pas plus de lui offrir son nom et sa fortune, et, sans plus tarder, il demandera sa main, ce qu'il fait aussitôt, en la priant de rester jusqu'au retour du courrier.

Le 18 avril 1810, il exhibe à mademoiselle de Clinchamps une lettre de sa mère qu'elle ne croyait pas si forte dans l'art épistolaire. Celle-ci répond au comte qu'elle est flattée de sa demande, mais étonnée de savoir que sa fille est encore à Carlsruhe, tandis qu'elle la croyait auprès de son père à Darmstadt ; c'est une inconséquence ; fort heureusement, elle est sous la sauvegarde d'un homme d'honneur...

Ainsi donc, puisque la mère donnait son plein consentement, que celui du père n'était pas douteux (on irait du reste le lui demander), cette cérémonie de mariage serait célébrée dans le domaine de

Galicie, au milieu de tous les parents, amis, vassaux et serviteurs ; Pagowski estimait qu'ils pouvaient se considérer d'ores et déjà comme mari et femme et jouir sans retard du bonheur d'être l'un à l'autre.

Si naïve qu'elle fût, la jeune fille avait des scrupules et faisait quelque résistance, il lui répugnait de devancer les formalités légales et les bénédictions religieuses.

Pour vaincre cette résistance, Pagowski imagine de faire une promesse de mariage signée de quatre témoins, par laquelle il reconnaît que mademoiselle de Clinchamps lui a apporté mille louis de dot, et que, dans le cas où il ne pourrait pas exécuter sa promesse, il lui ferait une pension de cent louis.

La jeune fille crut à sa parole et à son écrit, avec d'autant plus de facilité qu'elle avait le consentement de sa mère ; alors, elle s'abandonna à celui qu'elle appelait « son futur époux », comme le nommait aussi la pauvre Anne Chevrier, oubliée à Paris ».

Après le 12 juillet 1810, on perd toute trace de Mlle de Clinchamps ; mais bientôt Pagowski est arrêté et amené à Paris le 13 août, où une commission militaire le condamna à la peine de mort, comme convaincu de relations avec les ennemis de l'Etat. La plaine de Grenelle fut la dernière étapedu Polonais ; il se plaça devant le peloton d'exécution et mourut avec calme, en gentilhomme, sans faiblesse, sans la moindre trace de forfanterie, le 15 septembre 1810.

Je désirerais avoir des renseignements biographiques sur M. de Clinchamps précité et connaître les noms et prénoms de la mère d'Augustine de Clinchamps. Quelle a été la destinée ou la fin de cette demoiselle ?

Pour éclairer les personnes qui auront la bonté de communiquer leurs renseignements, nous devons les prévenir que la famille de Clinchamps en question est originaire de Normandie, et n'a rien de commun avec la famille de Clinchamps, originaire du Maine, dont la branche aînée est représentée actuellement par la comtesse Berthe-Charlotte de Clinchamps, damede la Croix-Etoilée d'Autriche.

De Lorval.

Maison mortuaire de Crébillon. — C. X. Girault et Amanton disent, dans *Particularités inédites ou peu connues* (Paris, 1822), que Crébillon est mort rue des Deux-Portes *Saint-Sauveur* en 1762. F. Lock, dans son *Dictionnaire de l'ancien Paris* dit que c'est dans la rue des Deux-Portes *Saint-André*. Quinze jours environ après sa mort, les comédiens lui firent faire un magnifique service à Saint-Jean de Latran, qui dépendait de l'ordre de Malte, parce que les autres curés s'y seraient refusés : cela ne préjuge donc pas de son domicile. César Birotteau.

—

Dominique. — Existe-t-il une biographie de Domenico Bianconelli, dit Dominique, acteur italien du XVIIe siècle, qui excella à la cour de Louis XIV, dans les rôles d'Arlequin ? Connaît-on un portrait de cet artiste ? Quelles étaient exactement ses relations, soit avec la cour, soit avec les hommes de lettres de son temps ? Etait-il devenu, en dehors de son art, un véritable savant ? Firmin.

—

Famille Duesberg. — Duesberg, Bernardus, né à Verviers en 1787, servit comme officier de cavalerie dans l'armée française. En 1814, il fut nommé officier dans l'armée hollandaise, il démissionna en 1817. Pour tirer de l'oubli mon ancien camarade, je cherche la date de son décès. Colonel Wilbrenninck.

—

L'émailleur F. B. — Je possède une tabatière Louis XV, en or, émaillée en dessus — sujets tirés de la mythologie et signés « F. B. »

Pourrait-on indiquer le nom de l'artiste émailleur dont ces deux lettres sont, je suppose, les initiales ? B. de R.

—

Un portrait de lady Hamilton. — On désire savoir dans quelle collection publique ou particulière, se trouve le portrait en miniature de la fameuse lady Hamilton (si célèbre par sa beauté) et qui a été peint par Coswoy, peintre anglais, vers 1810 à 1825. J. M^in.

—

Le peintre Augustin Ritt. — Je possède une miniature (gouache) représentant la grande duchesse Alexandra Powlowna, par Augustin Ritt. Ce peintre

est né à Saint-Péterbourg et y est mort en 1799. Je serais bien désireux d'apprendre l'année de sa naissance. B. de R.

—

Mlle de Sayve et Ninon de Lenclos. — Dans une monographie de *Vic-sous-Thil, la collégiale et le château de Thil*, par Jean-Charles Prudhon, je relève, page 72, la note suivante :

En 1808, en faisant à Semur le classement des livres confisqués sur les émigrés et les monastères, on trouva parmi les manuscrits un volume portant le nom et les armes de mademoiselle de Thil (Sayve) ; il renfermait un grand nombre de lettres de Ninon (de Lenclos), des vers de Saint-Evremont et plusieurs compositions littéraires de mademoiselle de Thil. On a vainement cherché ce volume, depuis, dans la bibliothèque de Semur.

Je désirerais savoir : 1° si le manuscrit en question a été retrouvé et quelle bibliothèque le possède ; 2° si l'on connaît d'autres livres portant les armes de Mlle de Sayve (ex-libris ou fer à dorer) ; ces armes étaient : *D'azur à la bande d'argent, chargée de trois couleuvres de gueules.* D. des E.

—

Les actrices politiciennes, la femme de Talma. — Dans les *Souvenirs* qu'il a laissés de son séjour à Paris pendant les premières années de la Restauration, Géraud traite de *tricoteuse* et de *mégère* la femme de Talma.

C'est évidemment à Mlle Van Hove que s'adresse le compliment. Est-il mérité ? Rip-Rap.

—

Famille Van Os. — Van Os, Hendrik, né en 1779, entre dans l'armée belge en 1830, est révoqué, pour cause de santé, 22 décembre 1830 ; il avait élu alors domicile à Anvers.

Il me serait d'une grande utilité de savoir où il a fini ses jours.

Colonel Wilbrenninck.

—

Aulph ou Aulps. — Quelle est la forme latine de ce nom ? Il entre dans la composition du nom de lieu Saint-Jean-d'Aulph dans la Haute-Savoie, où il existe une vieille abbaye du xiiie siècle.

Je cite deux graphies de ce nom parce que je trouve l'une, Aulps, dans le *Dictionnaire géographique de la France* d'Adolphe Joanne, Paris, 1869, et l'autre, Aulph, dans un livre dû à des écrivains locaux, la *Haute-Savoie, guide* etc., sous la direction de M. Marc Le Roux, conservateur du musée d'Annecy, Paris. Masson.

Et comment prononce-t-on ce nom dans le pays même ? Peut-être simplement *ô*, ce qui expliquerait la différence de graphies dues à la tradition ou à la fantaisie. G. Servandy.

—

Initiales d'une reliure à dévoiler (1618). — Pourrait-on me dire à qui appartint un « *Epitome Astronomiæ Copernicæ* » de Kepler, publié en 1618, dont la reliure en veau fauve de l'époque se compose de filets (trois dont 1 au pointillé) à compartiment avec fleurons d'angles et un motif central (palmes croisées) portant en son centre les initiales enlacées C. I., autour desquelles se trouvent quatre *s* barrées, comme on en trouve dans les reliures aux armes de Henri II, Henri IV, Diane de France et Gabrielle d'Estrées. L. P.

—

Les sonnets de Clément Privé. — Je possède le texte de deux sonnets de Clément Privé, l'un dit *Sonnet circulaire*, commençant par ce vers :

Précédé de son ventre et suivi par son chien.

l'autre commençant ainsi :

Parce que de la viande était à point rôtie,

tous deux d'allure *très libre*, trop libre pour être donnés dans l'*Intermédiaire* ; mais leur langue est belle, nette, claire.

Où pourrais-je trouver (en communication, car je crois que rien n'est imprimé) d'autres œuvres de Clément Privé ?

Henri Carpentier.

—

« Le Vicaire Savoyard ». — Can any reader of « N. & Q. » oblige me with the name of the author of « Le Vicaire Savoyard » ? Cecilia Simeon.

(*Notes and Queries*).

Une partie de l'*Emile* de Jean-Jacques Rousseau.

—

Un palmarès du collège de Pau? — Un ami me prie de demander si quelque lecteur de l'*Intermédiaire* possèderait le Palmarès du collège royal de Pau

(année scolaire 1839-1840) et voudrait bien le lui céder, moyennant juste rétribution, bien entendu. Ln G.

—

Prosper Mérimée a-t-il été vaudevilliste?. — Le *Catalogue général des œuvres dramatiques et lyriques faisant partie du Répertoire de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques*, publié en 1863, et comprenant « les ouvrages représentés jusqu'au 31 décembre 1859 », mentionne (p. 18) *A quelque chose malheur est bon* et (p. 290) *Pour éviter Clichy*,deux vaudevilles en un acte dont les auteurs, inscrits dans la colonne du catalogue réservée à l'agence Guyot, sont MM. Duriez et Mérimée.

M. Georges Vicaire, qui a relevé ces mentions, a vainement essayé, soit à la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques, soit dans les bibliographies générales ou spéciales, soit à la Bibliothèque nationale, soit parmi les manuscrits provenant de la Censure conservés aux Archives nationales, de trouver trace de la représentation, de la publication ou du manuscrit de l'une ou de l'autre de ces pièces

Dans le numéro de Juin du *Bulletin du Bibliophile*, M. G. Vicaire expose la question, énumère les pièces connues portant le titre *A quelque chose malheur est bon*, et demande :

1° Où et quand ces deux vaudevilles ont-ils été joués ?

2° Ont-ils été imprimés ?

3° Qui est Duriez et faut-il l'identifier avec Julien Duriez, auteur de couplets — *Les Vœux du Peuple*. — indiqués en 1850, dans la *Bibliographie de la France*, avec Duriez, de Lille, décédé en 1825, ou avec Duriez de Verninac, petit-fils du précédent, tous deux membres de la Société des Bibliophiles françois ?

4° Qui est Mérimée ; Prosper Mérimée, son cousin Henri, un autre parent ou un simple homonyme ?

La parole est aux « Mériméistes » de l'*Intermédiaire*. C. Js.

—

Le cœur des grands monarques. — On sait que le cœur d'Henry IV fut déposé à la Flèche, en 1610, chez les jésuites ; celui de Louis XIII, également chez les jésuites ainsi que celui de Louis XIV et celui de Louis XV. D'où vient cette coutume des anciens rois et grands seigneurs de France et de Germanie de déposer leur cœur en d'autres lieux que leur corps ? Cette coutume existait-elle en France avant l'an 1000 ? Peut-on en citer des exemples avant et après cette époque ? B. de Rollière.

—

Nil novi sub sole. — De qui est cet aphorisme ? Et la traduction-commentaire « il n'y a rien de neuf sous le soleil ; il n'y a que des choses oubliées », est-elle bien de Mme d'Epinay à qui on l'attribue généralement ? Alpha.

—

L'auteur d'une poésie « Le myosotis » à retrouver. — Quel est l'auteur de la poésie suivante ?

Il est une fleur d'un bleu tendre,
Vrai bijou, par Dieu ciselé,
Qui, pour se poser, semble attendre
Le front d'un petit ange ailé :

Fleur qu'aucun papillon n'approche,
Car ce que la fleur lui dirait
Semblerait un amer reproche,
A l'inconstant qui s'enfuirait.

En elle, est toute une espérance,
Elle est la fleur du souvenir,
Elle peut bannir la souffrance,
Et l'oubli, seul, la fait mourir.

Eugène Grécourt.

—

Calino. — Ce personnage fictif, symbolisant la grosse naïveté, quel en est le père ? Quel auteur fantaisiste autant que facétieux lui donna le jour ? Gros Malo.

—

Abo. — On lit dans l'*Illustration* (n° du 14 juin 1873, p. 415,col. 3) :

Il parie toute l'année, de mars à novembre sur les courses françaises, de décembre à février sur les courses anglaises, les tirs aux pigeons, en un mot sur tout ce qui offre un *abo* quelconque ou une chance de gain.

Qu'est-ce que ce mot *abo* et que signifie t-il exactement ? Gustave Fustier.

—

Le Croiseur « Du Chayla ». — En l'honneur de qui un croiseur de la marine française porte-t-il ce nom ? XVI B.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Conservation des monuments historiques (XLVIII, 49). — Le cri d'alarme poussé par *sir Graph*, a propos de la solidité des maisons de la place Royale, part assurément d'une bonne intention, mais est, fort heureusement, quelque peu exagéré. Au cours du long travail que j'ai présenté à la Commission du *Vieux-Paris* sur la dite place, à la fin de 1902, j'ai visité presque tous les pavillons et n'ai ni remarqué ni ouï dire que les habitants pouvaient y courir quelques risques. J'en dois excepter, à la vérité, la maison portant le n° 22 (angle de la rue du Pas-de-la-Mule), indiquée justement par sir Graph et dont un mien ami, ci-devant locataire, m'avait signalé la détresse. J'y ai vu, ces jours derniers, les ouvriers, ce qui semble indiquer que le nécessaire sera fait.

La Commission des Monuments historiques, invoquée par notre confrère comme la providence susceptible d'apporter le remède au mal qu'il indique, ne pourrait intervenir que pour un seul immeuble, celui qui est classé comme *monument historique* et qui porte le n° 14.

Le sort, toujours contrariant, veut que ce soit probablement le plus solide, ayant été réparé et presque complètement reconstruit — sauf la façade restée intacte — après l'incendie de 1871. C'est, aujourd'hui, le temple Israélite, après avoir été l'hôtel Laurent de Villedeuil.

En ce qui concerne les autres pavillons, au cas où ils menaceraient ruine, le seul secours sur lequel ils puissent compter serait celui de leurs propriétaires respectifs. Vis-à-vis d'eux l'administration n'est armée, en vertu du décret du 10 octobre 1859, que pour prendre un arrêté de péril enjoignant au détenteur de faire cesser la cause du danger par les réparations nécessaires ou d'avoir à démolir l'immeuble.

La sauvegarde de cet admirable monument qu'est la *place Royale* ne réside donc que dans l'intérêt *locatif* que ses pavillons représentent pour leurs propriétaires, c'est-à-dire que, pour les bien louer, il les faut solides et en bon état. Là est la seule garantie de conservation de l'œuvre de Claude de Châtillon.

C'est déjà quelque chose.

La ville, qui tous les ans achète, pour meubler ses musées, des tableaux, des statues, des objets d'art ; qui, chaque année, donne des médailles d'or, d'argent, de bronze, sans compter les privilèges de voirie, aux auteurs des plus belles maisons neuves, n'a pas encore inscrit à son budget le moindre petit crédit pour restauration de monuments anciens, publics ou privés — de vieilles façades, de maisons historiques. La ville, si soucieuse, cependant, de ses aspects, n'a pas encore, comme Bruges, pris la délibération assurant l'aide pécuniaire de la municipalité à tout propriétaire de la maison curieuse et ancienne qui prendra l'engagement de la faire restaurer dans son style primitif.

Mais tout cela viendra, sir Graph, un jour ou l'autre...

Comme dit Carmen : Il n'est pas défendu d'attendre et il est toujours doux d'espérer. LUCIEN LAMBEAU.

—

Bernadotte, la maison où il est né et sa famille (XLVII, 948 ; XLVIII, 74, 121). — La généalogie de Bernadotte a été publiée, d'une façon très complète, depuis 1590, par J.-B.-E. de Jaurgain, dans son *Nobiliaire de Béarn*, t. Ier, 1879, in-4°, p. 1-5. M. de Jaurgain, dans ce remarquable travail, fait observer que la plupart des biographes donnent à Bernadotte les prénoms de Jean-Baptiste-Jules, alors que son acte de baptême porte Jean et son acte de mariage Jean-Baptiste. Voici le texte de cet acte de baptême, donné par M. de Jaurgain :

L'an mil sept cent soixante-trois et le vingt-six janvier est né, et a été baptisé le vingt-sept, Jean, fils légitime du sieur Henry de Bernadotte aîné, procureur au sénéchal de Pau], et de demoiselle Jeanne de Saint-Jean, habitans de cette ville ; pareins : le sieur Jean Bernadotte cadet, procureur au sénéchal, et demoiselle Marie Bétheder, son épouse. En présence des sieurs Jean Borda, procureur, et Bernard Luc, huissier audiencier sur (*sic*) sénéchal, qui ont signé avec le parrein et nous, non la marraine pour ne sçavoir. Signé : J. Bernadotte cadet, procureur ; Luc Borda, pro-

cureur, Poeydavan, vicaire de Pau. (*Etat-civil de Pau*).

Pour ce qui est de la maison natale de Bernadotte, Ch. de Picamilh, dans sa *Statistique générale des Basses-Pyrénées*, t, Ier, in-8º, 1858, p. 388, remarque que Bernadotte naquit à Pau, dans la maison Balagué, rue Bernadotte, 23, et que c'est par erreur qu'une plaque commémorative de sa naissance a été incrustée dans la façade d'une autre maison de la rue de Tran. Cette plaque a t-elle été depuis mise à sa véritable place? Nous l'ignorons.

J'ai fait mes études à Sorèze, de 1859 à 1866, avec deux frères, Raoul et Henri de Bernadotte, auxquels pendant les vacances, en 1860 ou 1861, j'ai rendu visite aux environs de Jurançon où ils résidaient. On les disait cousins éloignés du roi de Suède actuel et ils l'étaient en réalité, comme on peut s'en convaincre en consultant le travail de M. de Jaurgain et l'article Bernadotte de l'*Armorial du premier Empire* du vicomte A. Révérend. L'aîné, Raoul, est devenu capitaine de cavalerie; le cadet, Henri, conseiller de préfecture à Pau. Leur sœur, Marie-Vallérie-Fernande-Joséphine-Ebba de Bernadotte, a épousé, en avril 1882, le vicomte Henri-Marie-Joseph de Barruel-Bavas, fils de Louis-René-Henri-*Alfred*, marquis de B., et de Laurence-Antoinette-Alexandrine-Mélina de Bardonenche de Champiney.

Une nièce des deux frères ci-dessus, Marie-Anne-Charlotte-Sophie de Bernadotte, a épousé, le 27 août 1892, en l'église russe de Nice, Alexis de Schablikine, chambellan de S. M. l'empereur de Russie. Je donne ces derniers renseignements parce qu'ils sont de nature à compléter les travaux de mes deux confrères. Dans le carton F16 654 des Archives Nationales se trouve une lettre du 1er fructidor an VII par laquelle Bernadotte, alors ministre de la guerre, fait remise au ministre de l'intérieur de la tour de Crest en Dauphiné, pour en faire une prison civile. TH. COURTAUX.

***

On trouvera les armoiries des Bernadotte dans le grand *Armorial de l'Empire français* de Simon. On en parle dans la *France protestante*, de Haag, dans la *Revue des Basses-Pyrénées*, 1884, p. 154, et 1887, p. 291. Consulter surtout l'ouvrage d'Almen, édité par Stock en 1893, sous le titre: *La dynastie des Bernadotte.*

Comte de BONY DE LAVERGNE.

—

Où faut-il puiser pour l'histoire intime de Stanislas Leczynski ? (T. G. 853; XLVII, 402, 582, 682). — *Enfants naturels du roi Stanislas-Auguste Poniatowski.* — J'aurais été fort aise de donner à M. de Colchester les indications qu'il me demande d'une façon aussi gracieuse et de les lui fournir, sans le faire attendre 23 ans pour une seconde fois. Malheureusement, cela ne m'est guère possible, car il n'existe absolument aucune source qui aurait pu donner la nomenclature des enfants naturels du roi Stanislas-Auguste Poniatowski et des détails sur leur existence, pour cette bonne raison que jamais, au grand jamais, le roi n'a reconnu, par un acte officiel quelconque, aucun de ses enfants naturels, si nombreux cependant.

Ce que nous savons sur cette progéniture royale, nous ne le savons que par tradition; cette descendance était de notoriété publique, sans qu'aucune preuve patente soit connue. Le roi avait bien reconnu un de ses fils, mais il l'a reconnu d'une manière tacite, en épousant la mère de cet enfant, et encore ce « mariage de conscience » fut tenu tellement secret que cette dame continua à porter le nom de son premier mari défunt, et le fils du roi, né vraisemblablement après la mort de ce mari, en porta cependant le nom. Je reviendrai tantôt à ce sujet.

Lorsque le roi avait un enfant d'une liaison avec une femme mariée, le mari était là pour endosser la signature royale, et si le cas se présentait avec une veuve ou une jeune personne non mariée, il se trouvait immédiatement un complaisant, à la recherche d'une position sociale, qui s'offrait pour réparer les torts et le préjudice causé, naturellement moyennant une très forte indemnité, que le roi était toujours prêt à payer. Stanislas-Auguste était entouré d'une bande d'aventuriers étrangers, de toute nationalité et de toute provenance, venus à la cour du roi, pour faire leur chemin et gagner une fortune, n'importe par quels moyens, car tous les moyens leur étaient bons; cependant, tous n'étaient pas des misérables, et

parmi ces parasites, il y avait des gens de talent et de mérite.

Parmi les très-nombreuses liaisons du roi, celle qui, sans contredit, aura marqué le plus dans son existence, était celle qu'il avait nouée avec Elisabeth Szydlowska, fille de Théodore Szydlowski, devenu depuis Castellan de Masovie et ensuite Palatin de Plock, et de Thérèse Witkowska, sa femme. Elle était née en 1748 ou 1749. Le roi la rencontra dans les premières années de son règne. Cette jeune fille de 17 ou 18 ans produisit un effet extraordinaire sur l'esprit du roi ; il en devint éperdument amoureux ; mais comme elle était une fille de bonne maison, il fallut au roi prendre des ménagements et un chemin détourné pour arriver à ses fins.

Il eut alors l'idée de la marier, et, en effet, il s'arrangea pour lui faire épouser Jean-Georges Grabowski, lieutenant-général et inspecteur de l'infanterie royale, déjà veuf et âgé. Le mari déjoua les projets du roi, donna sa démission de la charge qu'il occupait à l'armée et emmena sa jeune femme dans ses propriétés, où elle resta de longues années. Mais elle finit par revenir à Varsovie, y retrouva le roi plus amoureux que jamais et « combla ses vœux ».

Cette liaison devint publique ; en peu de temps Elisabeth acquit une influence absolue sur son royal amant, au point que le roi voulut la faire divorcer d'avec son mari, lequel appartenait à la religion réformée, ce qui rendait possible l'annulation du mariage, mais le Prince Primat, frère du roi, s'y opposa violemment, alléguant le scandale qui en résulterait; en réalité, il rêvait pour son royal frère un parti plus en rapport avec sa nouvelle situation.

Le projet du mariage fut donc abandonné, mais il fut repris dès la mort du général Grabowski en 1786, et le roi épousa madame Grabowska sans avoir fait part de sa décision à quiconque que cela soit. C'était « un mariage de conscience », conclu secrètement. La bénédiction nuptiale fut donnée par l'abbé Wargawski, un des aumôniers du roi, qui les unit dans la chapelle du château royal, en présence des seuls témoins exigés par les prescriptions du concile de Trente et choisis parmi les familiers de Mme Grabowska, entre autres M. Onuphre Kicki son beau-frère, nouvellement nommé grand écuyer de la couronne.

Pendant le peu de mois qui séparaient l'époque de la mort du général Grabowski du mariage avec le roi, Mme Grabowska mit au monde, le 28 octobre 1786, un fils qui a reçu le nom de Stanislas. La date de cette naissance est sujette à caution et elle a été souvent controuvée. C'est ce fils — Stanislas — qui fut à moitié reconnu ou plutôt avoué par le roi ; il fut élevé par lui, ne le quittant guère, et lorsque le roi fut obligé, après son abdication, d'aller s'établir à Pétersbourg, ce fils l'accompagna ; il avait alors environ 15 ans et il portait le nom du premier mari de sa mère : on l'appelait Stanislas Grabowski ; comme cela paraissait quelque peu ridicule, on tournait la difficulté en le nommant : M. le chevalier, car il était chevalier de Malte de minorité depuis 1792.

Ce n'est qu'en 1842, lorsqu'il fallut régulariser son état-civil, la famille Grabowski, fort nombreuse, composée de ses demi-frères et de ses cousins, consentit à ce qu'il continuât à porter légalement le nom de Grabowski. L'empereur Nicolas I[er] lui conféra le titre de comte d. d. 21 avril 1836, titre qui fut également octroyé depuis à ses demi-frères.

Ce comte Stanislas Grabowski fut un homme excessivement distingué, très-instruit, très-cultivé, aimé et estimé de tout le monde. Il fournit une très belle carrière politique et administrative ; il fut successivement : secrétaire d'Etat au Conseil d'Etat et au Conseil des ministres (1808), sénateur castellan (1819), ministre des cultes et de l'instruction publique (9 décembre 1820), conseiller d'Etat et sénateur Palatin (13 juin 1825).

Il est mort à Varsovie le 3 déc. 1875, laissant de ces deux mariages une nombreuse famille et dont les descendants subsistent de nos jours en Pologne, où ils sont très honorablement connus.

Madame Grabowska, bien que mariée au roi, ne porta d'autre nom que celui de son premier mari ; elle n'habita jamais le château royal ni aucune des résidences royales ; elle avait son hôtel à elle et une villa aux environs de la ville de Varsovie. Elle avait une situation qui rappelait celle de Mme de Maintenon. Nul n'ignorait

qu'elle fût la femme du roi, mais personne n'en parlait. La nation la détestait, en l'accusant d'exercer une influence fatale sur le roi. Lorsque le roi alla à Pétersbourg, elle resta à Varsovie où elle mourut le 28 mai 1810, à l'âge de 62 ans.

Un certain Charles Tomatis, comte de Valera, originaire de la Savoie, architecte de son état, et tant soit peu aventurier, vint à Varsovie pour chercher à y faire fortune, et y amena une femme, qu'il faisait passer pour sa femme légitime ; elle était née Todi, actrice et cantatrice de talent. Elle était fort belle ; le roi eut des bontés pour elle et fut trèsgénéreux pour le mari. On croit généralement que tous les enfants de la comtesse Tomatis avaient le roi pour père. Cela est d'autant plus probable, qu'après l'abdication du roi, à la mort du comte Tomatis, ces enfants furent pourvus par l'impératrice Catherine d'une forte pension et firent leur carrière en Russie. Après la mort de la comtesse Tomatis, son mari s'était remarié et l'on a prétendu que sa seconde femme fut également « remarquée » par le roi.

Un autre aventurier, appelé le comte Nicolas Manuzzi, chambellan de l'électeur de Bavière, fraîchement nommé comte du Saint-Empire, pendant le vicariat de Charles-Théodore, électeur de Bavière, un homme d'esprit et de bonne compagnie, vint à Varsovie, probablement à la suite de quelque mésaventure subie à la cour de l'électeur. Stanislas Auguste le nomma son chambellan et le nouveau chambellan vivait des reliefs de la table royale, en attendant mieux. L'occasion de faire fortune ne se fit pas attendre longtemps.

Une dame Hedwige Strutynska, veuve d'un Ciechanowiecki, lequel avait été assassiné en pleine rue à Wilna, par des adversaires politiques, vint demander justice au roi.

Elle était jeune et fort belle ; le roi lui promit de lui faire rendre justice et en attendant lui offrit son amour, Bientôt il fallut marier la jeune veuve au plus vite ; le comte Manuzzi saisit cette heureuse occasion d'entrer plus avant dans les bonnes grâces du roi et épousa la dame sans tarder.

Comme cadeau de noces, le roi donna aux nouveaux mariés une magnifique seigneurie, d'une très grande valeur, nommée Opsa. L'enfant qui vint au monde fut tenu sur les fonts par le roi et nommé Stanislas.

Lorsqu'en 1772, la province où était sise la propriété d'Opsa, passa sous la domination russe, le jeune Stanislas, comte Manuzzi, est devenu sujet russe. Il prit plus tard du service en Russie, au régiment Préobajenski de la garde Impériale, qu'il quitta bientôt, devint chambellan de la cour de Russie, se retira ensuite dans ses propriétés où il est mort en 1828 environ, sans laisser de postérité de son mariage avec une comtesse Constance Plater. Ce comte Stanislas Manuzzi avait la réputation d'un homme de bien et il ressemblait tellement au roi, qu'il en était, disait-on, le portrait vivant.

Le plus remarquable, parmi ces aventuriers, épouseurs des maîtresses du roi, était un certain Marc Reverdil, un suisse, originaire du canton Saint-Gall, secrétaire et un des bibliothécaires du roi ; on disait qu'il s'en était fait une spécialité,car il avait épousé d'abord une certaine Marianne-Constance L..., une jeune fille de la bourgeoisie, dont le nom est resté inconnu et dont on ne connaît l'existence que sous le nom de Mme Reverdil.

Elle a eu du roi un fils né en 1768, mais qui a dû mourir enfant, car son existence n'a pas laissé de trace. Reverdil divorça d'avec elle en 1775, pour épouser aussitôt, en 1775, une certaine Mme Dahlke, née Ciecierzynska, veuve d'un colonel, une des nombreuses maîtresses éphémères du roi, pour laquelle la nécessité d'un prompt mariage s'imposait également.

Cependant, tous les maris n'étaient pas d'une aussi bonne composition ; il s'en trouva de grincheux et de récalcitrants, qui occasionnèrent beaucoup d'ennuis au roi. Un fait surtout fit beaucoup de bruit et causa du scandale. Il est vrai que cette fois-là, la dame était une très grande dame et son mari un très grand seigneur, qui prit fort mal la chose, se fâcha, quitta sa femme avec éclat et réclama le divorce. Ce mari s'appelait le prince Alexandre Sapieha, il était connétable et grand-chancelier, sa femme était Marie-Magdeleine, née princesse Lubomirska.

Au moment de sa séparation, la princesse Sapieha était déjà mère de quatre

filles, lesquelles restèrent auprès de leur père. De sa liaison avec le roi, elle eut trois enfants dont les deux aînés, un fils Michel et une fille dont le nom de baptême m'échappe et qui épousa, dans la suite, un bourgeois de Varsovie nommé Charles Szwan, qui, à l'occasion de ce mariage, fut anobli par le roi en 1790, ont été déclarés et reconnus par un certain Cichocki, qui appartenait vraisemblablement à la haute domesticité de la princesse Sapieha, et par conséquent, ils portaient le nom de Chichocki.

Le fils du roi et de la princesse Sapieha, appelé Michel Cichocki, devint un personnage, sinon célèbre, du moins très-connu pour sa bravoure et ses talents militaires. Ce fut un officier très distingué, brave comme son épée, il commanda d'une façon très brillante un régiment de cavalerie dans l'armée franco-polonaise (1807-1815) et devint, après 1815 général de brigade de l'armée polonaise, mais avec cela il était cerveau brûlé, spadassin et joueur, et quelque peu aventurier. Parmi les nombreuses aventures dont son existence était remplie, il faut citer le procès scandaleux qu'il intenta au prince François Sapieha, en revendication du nom et de la fortune, procès qu'il perdit naturellement, mais qui avait fait beaucoup de bruit, ainsi que son mariage avec Emilie Bachminska, fille d'un chambellan du roi et femme divorcée du général Montholon, le même qui avait partagé la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène et celle du prince Louis-Napoléon à Ham, qui l'avait épousé à Varsovie et dont l'empereur prononça le divorce de sa propre autorité.

De ce mariage, Michel Cichocki avait eu une fille, qui fut mariée, depuis, au comte Victor Jundzill, ancien aide-de-camp du prince Joseph Poniatowski et ensuite ministre de l'instruction publique en Suisse. Son mariage avec Emilie Bachminska ne fut pas de longue durée, il divorça d'avec elle et se remaria avec Mme Joséphine Brzozowska et laissa de cette seconde femme, une nombreuse postérité, dont les descendants existent de nos jours. Le général Michel Cichocki est mort le 5 mai 1828.

Le roman du roi avec la princesse Sapieha, prit fin d'une façon très heureuse et à la satisfaction des parties, Lorsque la princesse Sapieha accoucha, en 1772, d'un troisième enfant qui était un fils, les quatre filles de la princesse qui habitaient auprès de leur père et qui étaient déjà d'âge à être mariées vinrent se jeter à ses pieds et le supplièrent de pardonner à leur mere la faute commise, de se remettre avec elle, et de reconnaître pour sien l'enfant qui venait de naître. Le prince Sapieha, touché de cette preuve de bon cœur chez ses filles et surtout de leur désintéressement, car l'existence de ce frère les privait d'une fortune comprenant soixante-six mille paysans, et les réduisait, elles, à la portion congrue, acquiesca à la prière de ses filles, d'autant qu'il désirait de tout temps avoir un fils, héritier de son nom et de son immense fortune ; la princesse Sapieha délia les liens qui la retenaient au roi et réintégra le domicile conjugal. Ce dernier fils fut le prince François Sapieha, général d'artillerie, notoirement connu comme fils du roi et généralement aimé et estimé pour ses qualités et ses vertus. Il est mort le 30 mai 1829, à Smyrne. Ses descendants existent de nos jours. Duc Job.

Louis XVII. Lettre du Père de Lestrange (XLVIII, 107)—L'imprimerie a oublié l'essentiel, la date de la lettre de Louis XVIII ; elle est de 1800 ; le jour n'est pas indiqué. Nauroy.

—

Une madame de Bismarck demandant des secours à Napoléon III (XLVIII, 159). — De M. A. de Boisandré, qui, dans la *Libre Parole* (d'août 1903) analyse l'article de l'*Intermédiaire* et ajoute :

Quel était le degré de parenté entre ce Bismarck qui servit à Eckmühl, et l'autre, celui qui fit proclamer empereur, dans la galerie des Glaces, à Versailles, le fils de la reine Louise, de la fugitive d'Iéna ?

On ne nous le dit pas, et pourtant on aimerait à savoir si le grand reître prussien, qui réclamait avec tant d'impatience le bombardement de Paris, avait conservé des relations de famille avec Minna de Bismarck, la veuve du vieux condottiere de Napoléon.

Nous joignons notre insistance à celle de M. de Boisandré.

—

Congrégations protestantes (XLVII, 616, 912 ; XLVIII, 69). — M. C. P. commet une erreur en croyant que

les religieuses catholiques doivent renoncer à leur droit civil.

Nous ne sommes plus sous l'ancien régime, où existait pour les religieux la « mort civile », en vertu de laquelle le jour où le religieux prononçait ses vœux solennels, la société le considérait comme mort, et sa succession était ouverte.

Si nous examinons la question au point de vue canonique, nous trouvons plusieurs espèces de congrégations religieuses :

1° les congrégations à vœux solennels ;

2° les congrégations à vœux simples perpétuels ;

3° les congrégations à vœux temporaires ;

4° enfin celles où il n'y a aucun vœu.

I. D'après le droit canon, aux seuls religieux à vœux solennels il est défendu de posséder quoi que ce soit en propre, soit en son nom, soit même au nom de son couvent (Concile de Trente, session XXV, chapitre II).

En France, il n'y a *aucune congrégation de femmes* qui ait des vœux solennels, et pour les congrégations d'hommes, il n'y a que les bénédictins, les trappistes, les franciscains, les dominicains et les jésuites.

II. Pour les congrégations à vœux simples perpétuels, ce sont les statuts particuliers de chaque congrégation qui font loi. En général, les membres de ces congrégations peuvent posséder, acquérir par legs ou par héritage.

La jouissance et l'administration de leurs biens, seuls leur sont défendus. Le jour où ils prononcent leurs vœux perpétuels, ils doivent céder à quelqu'un l'usufruit et l'administration de leurs biens, dont cependant ils gardent la propriété (c'est le cas des maristes).

III. Quant aux deux dernières espèces de congrégations à vœux temporaires ou même sans aucun vœu, leurs membres ne renoncent à aucun de leurs droits civils : ils gardent leur fortune, la gèrent et en jouissent comme ils l'entendent. Ils peuvent rester dans leur congrégation jusqu'à leur mort ou rentrer dans le monde si bon leur semble. C'est le cas des « filles de la charité », des « sulpiciens », des « oratoriens », etc.

Les congrégations protestantes son pleinement assimilables à cette dernière catégorie de congrégations catholiques.

Et si la mainmorte est à craindre des unes, je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas de même des autres.

G. La Brèche.

—

Renseignements sur des colonels (XLVII, 109, 235, 347). — J'ai trouvé, au sujet du colonel Ferrabouc, une petite indication qui, peut-être, rendra service au questionneur.

Le général de brigade Jean-Antoine-Edouard de Ferrabouc est mort à Toulouse, le 13 avril 1883, à l'âge de 84 ans. Cet officier général est un vieil africain : on trouvera des renseignements sur ses services dans l'ouvrage du duc d'Aumale sur les campagnes d'Algérie, ouvrage que je possède à Paris, mais dont le véritable titre m'échappe.

J. Bertin.

—

Descendance des ministres de Louis XVI (XLVII, 617, 735, 791, 922). — Aux alliances de la famille de Clugny, Palliot le Jeune peut ajouter ce qui suit :

Par contrat passé à Lille, le 8 janvier 1505 (V. St.) par devant Mtre Renon de la Salle, notaire impérial, Simon du Chastel, dit de la Howarderie, écuyer, seigneur de Cavrines, de Linselles, du Blaton, de Langlée, de la Caignarde, etc. épousa Marie de Clugny, fille unique de Chrestien de Clugny, écuyer, seigneur de la Cessoye, de Holisien, etc., et d'Isabeau du Bos du Moulinet dit de la Longrie.

Chrestien de Clugny était le cousin de Ferry de Clugny, évêque de Tournai, chancelier de l'ordre de la Toison d'or. Sa fille avait pour quartiers :

De Clugny, de Forrest, *du Bos*, Scaillebert. Je n'ai pas trouvé ce rameau de la maison de Clugny dans ses généalogies imprimées jusqu'à ce jour. On peut consulter sur elle le manuscrit français 11602 de la Bibliothèque nationale de France (folio 47 v°).

Le comte P. A du Chastel.

* * *

La famille du ministre Jean-François Joly de Fleury (1718-1802) est, paraît-il, éteinte depuis une quarantaine d'années,

Un frère du ministre, Guillaume-François-Louis-Joseph, a été procureur général

au parlement de Paris ; il avait épousé, le 16 janvier 1748, Renée Lelièvre de la Grange-Fourille, fille du marquis de La Grange (à Grisy, près Brie Comte-Robert). Il se qualifait, en 1762, seigneur de Grisy, conjointement avec François-Joseph Lelièvre, marquis de la Grange.

Sa sœur, Marie-Louise Joly de Fleury, veuve de Gaspard-Nicolas de Brayer, conseiller au parlement, était, en 1774-1793, dame de Chéroy, Lorrez-le-Bocage, Flagy, Ferrottes, Voulx et Lixy. Mme de Brayer, après avoir été détenue à Fontainebleau pendant la Terreur, revint habiter son domaine, qu'elle céda à M. de Viéville par la suite. X.

***

Chaumont de la Galaizière, contrôleur général des Finances en 1789, avait pour prénom Antoine ; il est né en 1727, fils de Antoine-Martin de la Galaizière, maître des requêtes, intendant de Soissons et de Lorraine, et de Louise-Elisabeth Orry.

Il a été nommé maître des requêtes en 1749, conseiller d'Etat en 1782, et membre du conseil des finances.

Intendant de Montauban en 1756, de Lorraine et de Barrois en 1758, et d'Alsace en 1777, jusqu'en 1790. Il émigra en Angleterre et revint à Paris en 1803. Il se retira à la campagne, avec son frère Barthélemy Louis-Martin Chaumont de la Galaizière, évêque de Saint-Dié, mort à Mareuil, le 30 juin 1808, à l'âge de 71 ans. ALF. BEGIS.

***

Mon confrère X. désire savoir, à quel moment un Chaumont de La Galaizière a été nommé ministre. Ce fut le 12 juillet 1789, où il a été nommé contrôleur-général des finances à la place de Necker. Pour les détails, voir *La journée du 14 juillet 1789*, par M. J. Flammermont. PAUL ARD.

***

On trouvera une généalogie de la famille de la Galaizière dans le manuscrit français 32138 et dans la collection Lancelot, volume 35.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Prélats académiciens (XLVIII, 51). — A la fin du XVIIe siècle vivaient deux frères Poncet de la Rivière, fils de Pierre Poncet, mort doyen des conseillers d'Etat.

Armes : *D'azur à la gerbe d'or, chargée de 2 tourterelles de même, affrontées et surmontées d'une étoile aussi d'or.*

L'un, Vincent-Mathias, marié à Marie Betault, était comte d'Ablis, seigneur de la Rivière, en Boulonnais, conseiller maître des requêtes ; il a été intendant d'Alsace, de Metz, de Bourges et président au grand conseil en 1676. Le second frère, Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Uzès pendant plus de 50 ans, est mort en 1728, à Paris.

Un neveu de ce dernier, — et fils de Vincent-Mathias, — fut grand vicaire d'Uzès, avant de devenir, en 1706, évêque d'Angers : c'est lui qui a été membre de l'Académie française en 1728. Il est mort au château d'Eventard, près Angers, le 2 août 1730.

Un neveu de l'académicien, — Mathias — né 1707, † 1780, — a été évêque de Troyes, puis abbé de Saint-Bénigne de Dijon, aumônier de Stanislas, duc de Lorraine, et doyen de Saint-Marcel à Paris. X.

***

Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Uzès, fut sacré le 8 mai 1678. Il mourut en fonctions au mois de novembre 1728.

Michel Poncet de la Rivière, *neveu du précédent*, né en Alsace en 1672, nommé évêque d'Angers le 4 avril 1706, fut sacré à Paris le 1er août suivant. Il mourut également en fonctions, dans sa maison de campagne, près Angers, le 2 août 1730. Il avait été élu membre de l'Académie française le 10 janvier 1729.

Matthias Poncet de la Rivière, *neveu de l'évêque d'Angers*, d'abord chanoine de la cathédrale d'Angers et abbé de Noaillé, fut élu membre de l'Académie d'Angers le 18 février 1728. Nommé évêque de Troyes, il fut sacré le 2 septembre 1742, démissionna en 1758 et mourut le 5 août 1780. F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique*.

***

Outre les évêques du nom de Poncet de la Rivière, cités par B. de C., Ludovic Lalanne (*Dictionnaire historique*) mentionne Monseigneur *Michel* Poncet de la Rivière, évêque de Sisteron (1667), archevêque de Bourges, en 1674, décédé le 21 février 1677, à 71 ans. A. S..E.

Evêque de Tempé (XLII). — Voici une réponse bien tardive. En 1829, l'évêque titulaire de Tempé était Mgr Jacques-Louis de La Brue de Saint-Bauple, nommé évêque de Gand en 1813, mais probablement pas sacré. Il fut préconisé évêque de Tempé en 1821, le 24 septembre, et ne mourut qu'en 1832.

Quelque aimable confrère pourrait-il me faire connaitre la date de la naissance de ce prélat ? Elle eut lieu à Saint-Bauple-sur-la-Daustre (nom qui n'est pas dans le *Dictionnaire des Postes*). Je serais fort obligé qu'on eût la gracieuseté de me dire le lieu de sa mort et surtout ses armoiries.

St-Saud.

—

Famille d'Ausan d'Egremont (XLVII, 837). — Adrien d'Ausan d'Egremont a épousé Anne de Borde ; d'où Bernard d'Ausan qui épouse, le 26 septembre 1686, Reine-Marguerite de Lenoncourt, fille de Noël, seigneur du Petit Failly ; d'où Jean-Guillaume d'Ausan, qui épouse, à Thionville, le 12 septembre 1726, Marie-Anne Pierson, fille de Claude ; d'où Octave-Louis Placide, né au Petit Failly, le 5 octobre 1733, reçu cadet de Lorraine le 20 février 1748.

Cette généalogie a été copiée aux Archives nationales, manuscrit E 3147, fol. 26.

On peut encore trouver sur cette famille un fragment dans l'histoire de Montmédy, du Président Jantin, tome 1er, page 704. Comte de Bony de Lavergne.

—

Antoine Arnauld (XLVII, 835, 971 ; XLVIII, 73). — Antoine Arnauld, neveu du grand Arnauld et de l'évêque d'Angers, a écrit des mémoires qui ont été publiés dans la collection Petitot, 2e série, tome 34. F. U.

—

Le tombeau de Brizard, de la Comédie française (XLVIII, 4). — La tombe de Jean-Baptiste Britard, dit Brizard, le célèbre acteur né à Orléans le 7 avril 1721, mort à Paris le 30 janvier 1791, consistait en une pyramide de pierre sur laquelle furent appliqués l'épitaphe composée par son ami Ducis et un médaillon-portrait gravé par Foucou. Renversée peu après sa pose, cette pyramide a été trouvée chez un marbrier par Alexandre Lenoir et placée au Musée des Petits-Augustins en 1798. Plus tard, vers 1840, la pyramide passa au cimetière de Saint-Denis, où elle est sans doute encore, mais le médaillon et l'épitaphe sur marbre noir en étaient détachés ; ils ont été perdus dans les décombres de l'ancien musée des Petits-Augustins.

C'est d'ailleurs ce que rapporte M. de Guilhermy dans le 1er volume (p. 792 et suiv.) des *Inscriptions du diocèse de Paris*.

X.

—

Campi (XLVII, 497 ; XLVIII, 19). — La terre du Plessis qui, d'après notre confrère le baron Trigant de Latour, fut donnée par Lucien Bonaparte à André Campi, était le Plessis-Chamant, aujourd'hui commune de Chamant, canton et arrondissement de Senlis (Oise). Cette terre avait successivement depuis le moyen âge, porté le surnom des diverses familles qui l'avaient possédée : le Plessis-Choisel, le Plessis-de-Rasse, le Plessis-Titon, ce qui cause parfois quelque confusion. Vendue révolutionnairement, elle fut acquise par le général Leclerc qui la céda, en l'an X, à Lucien Bonaparte, son beau-frère.

Ce dernier dut la revendre à la promulgation de la loi du 12 janvier 1816. Elle passa alors en diverses mains jusqu'au moment où elle tomba dans celles de M. J. Lefèvre, qui remplaça, vers 1875, le château construit par Lucien et lui donna son aspect actuel. C'est maintenant un grand établissement sportif appartenant au baron et à la baronne de Forest. On l'appelle depuis longtemps : château de Chamant, pour le distinguer d'une autre propriété plus modeste située au même lieu, à laquelle on donne plus spécialement le nom de château du Plessis-Chamant.

Christine Boyer, épouse de Lucien Bonaparte, avait été d'abord inhumée dans le parc du Plessis, sous un monument de marbre blanc fort simple ; lors de la vente forcée du domaine en 1816, ce monument fut transporté dans l'église de Chamant où on le voyait encore, il y a peu d'années, contre le pilier droit du chœur. Je ne pense pas qu'il ait été déplacé depuis. Ce monument porte l'inscription suivante, en sept courtes lignes : *Christine-Eléonore Boyer, femme de Lucien*

Bonaparte, amante, épouse, mère sans reproche, le 24 floréal an 8.

Je suis à la disposition de notre confrère si je puis lui fournir des renseignements complémentaires.

LE BESACIER.

—

Foulques de Neuilly (XLVII, 950 ; XLVIII, 75). — Le *Dictionnaire de Moréri* donne quelques lignes seulement sur Foulques ; mais voici une anecdote, égarée au mot *Templiers* du même dictionnaire, qui prouve que le modeste curé approchait les plus grands personnages de l'époque et avait son franc-parler avec eux .

Foulques homme de sainte vie, curé de Neuilli sur Marne, disant à Richard I, roi d'Angleterre, de marier trois méchantes filles qu'il avoit, ce prince lui dit qu'il n'avoit point de filles : « Vous en avez trois (reprit Foulques), la superbe, l'avarice et l'impudicité : Eh bien (dit le roi), je donne ma superbe aux Templiers, mon avarice aux moines de Citeaux, et mon impudicité aux prélats de l'Eglise ».

P. c. c. D. DES E.

***

A propos de Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, prédicateur de la Ve Croisade — mauvais *sujet*, paraît-il, mais *matière* émérite — voici les références que fournit une bibliographie sommaire :

a) *Bibliothèque des Croisades* t. I ;

Histoire des Croisades par Michaud, II, p. 213, 214, 225, 226 ;

Histoire ecclésiastique de Fleury, XVI ;

Biographie universelle ancienne et moderne, XIV, 507 ;

Biographie Didot, XVIII, p. 309 ;

Dictionnaire encyclopédique de France, par Lebas ;

Histoire du diocèse de Paris par l'abbé Lebeuf, VI, p. 20 ;

Martyrologe universel de l'abbé Chastelain, 2 mars 1201 ;

b) Villehardouin : *Histoire de la conquête de Constantinople* ;

Raynaldus : *Annal. ecclesiast.* XIII, anno 1646, 1198 ; 38. 42

Rigord : *Chronique de Saint-Denis* ;

Albéric : *Chronique, 1241*, in *Accessiones historicæ* II, Leipzig 1698, in 4°.

Othon de Saint-Blaise : *Chronique* ;

Jacques de Vitri : *Historia orientalis* et *Historia occidentali* ; 1230 ;

Ralf of Coggeshall : *Chronicon anglicanum* ;

John Brompton : *Chronicon Johanis Brompton, Abbatis Jordalensis, ab anno quo S. Augustinus venit in Angliam usque mortem Regis Ricardi primi* ;

Marino Sanuto, l'Ancien, chroniqueur de Venise : *Liber secretorum fidelium super Terræ sanctæ recuperatione, 1306* ;

Le maréchal de Champagne, etc., etc.

c) Pour ajouter encore à l'ardeur et à l'intérêt des recherches annoncées, je transcris une indication précieuse, avec prime éventuelle :

L'abbé Lebeuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, cite une *Vie de Foulques*, 1 vol. in 12, Paris, 1620, que nous avons en vain cherché à nous procurer. (Michaud, *Histoire des croisades*, II, 214, en notes).

Cette mention ne fait que reproduire celle de Moréri : le champ reste donc ouvert....et, comme je le disais en commençant, aux synthèses grandioses, mises à la mode par les Encyclopédistes, succèdent, dans la faveur du public et dans la manière des Maîtres, les études monographiques, témoin l'œuvre tout entier de M. Arthur Chuquet. JACQUES SAINTIX.

P.-S. D'après le *Répertoire des sources historiques du moyen âge* : comment d'ailleurs oublier M le chanoine Ulysse Chevalier, en la matière. J'ajoute sur le Bienheureux Foulque de Neuilly, (on a vu plus haut son nom inscrit au *Martyrologe* ? de l'abbé Chastelain, 2 mars 1201)

Bulœus, *Histoire universelle*, Paris, 1665, II, 731, 32.

Bulœus, *Histoire littéraire*, XVI, 164.

Jean de Flexicourt, *Nouvelle biographie générale*.

Fr. de Guilhermy, *Inscriptions de France*, 1877, III, 36, 9.

Lecoy de la Marche, *Chaire française*, 1866, 505. J. S.

—

Famille de Gaigne de Sonnenthal (XLVIII, 5). — La famille de Gagne de Porcheresse a contracté, en Bourgogne et en Lorraine et Barrois, des alliances avec les familles Godran, Jacquot, Carnot, de Bouhier, Le Compasseur, Maillot, de Cuny, Loys de La Grange, Nottaire Alliot et enfin avec la famille de Frely ou Froly de Sonnenthal.

On peut consulter les généalogies de cette famille qui se trouvent dans Lancelot, manuscrit 47, et dans le manuscrit

français 32658 ; puis le manuscrit 67 des Nouvelles acquisitions françaises, page 392. Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

L'évêque Jean-François de la Marche (XLVIII, 5). — Si j'étais à Paris, je pourrais fournir à C. D. beaucoup de renseignements sur ce prélat, dont la mémoire est vénérée dans son ancien diocèse. Je puis seulement lui indiquer une notice assez rare (12 p. in-18) due à M. Pol de Courcy, notice déjà ancienne, qui se termine par le vœu de voir les cendres de Mgr de la Marche revenir en France. Ce vœu a été exaucé en 1866, et un monument a été élevé, dans la cathédrale de Saint-Pol de Léon, à son dernier évêque.

Mgr de la Marche avait, en 1806, des neveux et nièces, mais sa famille n'a plus maintenant aucun représentant mâle. Ses nièces, Mmes de Trogoff et du Quengo, sont mortes depuis longtemps. K-Y.

*
* *

Jean-François de la Marche, lieutenant au régiment de la Reine-dragons, blessé à la bataille de Plaisance en 1746, puis abbé de Saint Aubin-des-Bois en 1764, évêque de Léon, en 1772, naquit à Kerfors en 1729 et mourut à Londres, le 25 novembre 1805 ; il était fils de François-Louis de la Marche, seigneur de Kerfors et de Lezergué en la paroisse d'Ergué — Gaberic, au diocèse de Cornouaille, chevalier de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, et de Marie-Anne du Botmeur. La famille de la Marche, d'ancienne extraction chevaleresque, est originaire de la paroisse de Braspartz, évêché de Cornouaille, et porte pour armes : *de gueules au chef d'argent*. Pour plus de détails, on peut consulter, *Les familles françaises à Jersey pendant la Révolution*, par le comte de l'Estourbeillon ; la *Biographie bretonne* de Levot. Voir aussi la notice de la Marche dans le *Dictionnaire historique, généalogique et biographique de la Haute-Marche*, par notre savant confrère Ambroise Tardieu, qui indique, comme chef actuel de cette famille, le comte Attale de la Marche, au château de la Gaieté, par Chambon (Creuse).

THÉODORE COURTAUX.

*
* *

Jean-François de la Marche naquit en 1729 au château de Kerlos, dans la paroisse d'Ergué (arrondissement et canton de Quimper, Finistère) ; il fut d'abord capitaine d'infanterie et prit part à la bataille de Plaisance (1746). Entré ensuite dans l'état ecclésiastique, et licencié de Navarre, il fut ordonné prêtre en 1756 et reçut l'abbaye cistercienne de Saint-Aubin-du-Bois au diocèse de Saint-Brieuc, en 1764. Cette abbaye lui rapportait 2700 livres de revenu et était taxée 750 florins à Rome.

Chanoine et vicaire-général de Tréguier, il fut pour Mgr Jean-Marc de Royère, (évêque de Saint-Brieuc de 1766 à 1773) un auxiliaire aussi distingué que zélé.

Quand Mgr Jean-François d'Andigné de la Chasse, évêque de Saint-Pol depuis 1763, eût été transféré à Châlon sur-Saône (1772), Jean-François de la Marche fut chargé de le remplacer. Il était sacré le 7 septembre et entrait dès lors en possession de son évêché taxé 800 florins en cour de Rome et valant par an 25.600 livres. Il administra jusqu'à la Révolution les 120 cures de son diocèse avec un dévouement remarquable.

La dignité de son attitude en 1790 lui valut une lettre de louanges et d'encouragements du pape Pie VI. L'année suivante, 28 février 1791, il débarquait en Angleterre. De ce jour, il fut la providence des évêques et des prêtres français expatriés. Grâce à ses hautes relations, il eut à sa disposition de nombreux secours qu'il distribua avec intégrité, clairvoyance et dévouement.

Au lendemain du Concordat, il refusa sa démission au pape en des termes irrespectueux et signa les réclamations d'Asseline. On sait qu'il se regardait toujours comme l'évêque de Léon, et que, cependant, pour ne pas entraver le bien des âmes, il envoyait régulièrement à l'un de ses anciens vicaires-généraux, rentré en France, afin de les transmettre au nouvel évêque de Quimper, les pouvoirs qu'il jugeait indispensables à celui-ci pour gouverner légalement son ancien diocèse.

M. de la Marche mourut le 25 novembre 1806, à l'âge de 77 ans, après 34 ans de sacerdoce. Ses restes furent rappportés à Saint-Paul en 1866.

Je ne puis donner à M. C. D. aucun autre renseignement, ayant puisé ceux que je lui apporte dans les ouvrages suivants : Les *Almanachs royaux* du temps, *Un évêque assermenté, Le Coz, évêque de*

l'Ille-et-Vilaine, Paris. Lethielleux, p. 425. *Le Centenaire de la Petite Eglise* par A. Roussel dans le *Correspondant*, 10 juin 1903, p. 972. A. Jean. *Les évêques et les archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801*. Mamers 1881, p. 450. L'abbé Plasse, *Le Clergé français réfugié, en Angleterre* ; 2 vol. in-8°, Paris, Palmé, 1885, etc. L. C. de la M.

—

Le Noir, lieutenant général de police (XLVII, 502, 643). — Le Noir, famille noble de robe, originaire de Paris. Ses armes, suivant Dubuisson, sont : *d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une tête de More de sable, tortillée d'argent.* — Voir le *Dictionnaire de la Noblesse* par La Chesnaye Desbois et Badier, tome XV, p. 35 (édition de 1869). On trouvera les renseignements les plus complets sur M. Le Noir, dans les *Mémoires tirés des archives de la police de Paris*, par M. Peuchet (Paris, 1838, t. II. p. 367-391). A consulter en outre : l'*Histoire de la police de Paris* par M. Raisson (Paris, 1844, p. 160-179), et l'*Eloge de M. Le Noir, bibliothécaire du roi*, par Cadet de Vaux (Paris, 1786, in-8, Bibliothèque nationale, Ln 27/12275). Paul Ard.

—

Madame Lindsay Eléonore, amie de Benjamin Constant (T. G. 520 ; XLVIII, 23). — Le 10 décembre 1802, Chateaubriand écrivait de Paris à Duclau, éditeur à Londres, pour lui vendre l'impression, en Angleterre, du *Génie du Christianisme* « dont la traduction, ajoutait-il, se fait en ce moment à Paris, par une dame anglaise pleine d'esprit et de talent ». (Vente Charou du 3 février 1845).

Est-ce que ces pourparlers eurent une suite et Mme Lindsay ne fut-elle pas la traductrice désignée par Chateaubriand ?

Depuis ma première question posée le 10 juillet, j'ai trouvé de curieux renseignements sur madame Lindsay dans la *Chronique scandaleuse*, Imbert (1791). Ancienne femme de chambre de la duchesse de Fitz James, elle aurait été introduite dans le monde de la galanterie par le marquis de Conflans, et, en 1791, elle était déjà la maîtresse de Lamoignon.

Le *Journal de la littérature en France* (mess. an IX, p. 203) contient une intéressante analyse de la *Vie privée et militaire des romains sous Auguste et sous Tibère...*, gr. in-8° de 440 p. Paris, Buisson. J. G. Bord.

—

Edgar Poë (XLI ; XLIII ; XLIV ; XLV ; XLVI, 484). — Voici une information que je trouve aux nouvelles diverses du 5 juillet 1903 :

« Les manuscrits laissés par Edgar Poë viennent d'être vendus aux enchères, à Philadelphie. La vente a produit 25.000 fr. Le manuscrit de la poésie : *Les Cloches*, a été payé 10.500 fr. » L-N. Machaut.

—

La baronne de Vaudey (XLVII, 782, 862, 976). — Mme de Vaudey-Villexon, née Lemichau d'Arçon, est morte à Paris le 14 avril 1863, rue de la Chaussée des Martyrs, n° 13, 18e arr.

Alf. Begis.

—

Ampadonné, terme de blason (XLVIII, 53). — Je lis dans un *Dictionnaire* :

Ampadon, art. militaire, se disait des plumes qui garnissent une flèche.

A B.

—

Ex-libris de Victor Hugo ; sa bibliothèque (XLVII, 49, 126, 451, 702, 773). — Les *Archives de la Société des Collectionneurs d'ex-libris* (2e année, p. 87), ont donné une notice sur l'ex-libris composé et exécuté par Aglaüs Bouvenne ; cette notice est accompagnée de deux planches, l'une reproduisant la vignette et l'autre le fac-simile de la lettre de remerciements adressée par le grand poète à l'auteur. La lettre, datée du 10 juillet 1870, est très élogieuse pour l'artiste ; de plus on y lit :

Votre ex-libris marquera tous les livres de la bibliothèque d'Hauteville-House.

Il y avait donc une bibliothèque. La guerre survint presque aussitôt et la promesse de Victor Hugo ne fut tenue qu'en partie. D. des E.

—

Armoiries des Templiers (XLIII ; XLIV ; XLV ; XLVI, 517). — La question de savoir quelles étaient les armes de l'ordre du Temple n'a pas fait un pas. M. Arnault nous a dit que le palé d'argent et de sable était l'attribut des Templiers, non pas comme blason, mais comme gonfanon ou gonfalon ; or un gonfanon pouvait être

rayé de blanc et de noir, mais non d'*argent* et de *sable*. Dans une longue dissertation, M. C. Regard confirme l'opinion de M. Arnault ; de plus, il place le palé sur un chef et ajoute un champ d'azur, ce qui ne se comprend pas pour un gonfanon ; ses déductions sont logiques, mais elles ne sont appuyées d'aucune preuve. Par exemple, je suis surpris quand ces deux correspondants nous apprennent que, à part quelques exceptions, tous les écus palés, bandés, fascés, etc., proviennent du Temple, c'est-à-dire que ces familles ont pris leurs armoiries par similitude au gonfanon de l'ordre, et M. C. Regard cite les familles d'Amboise et de Pons.

J'ai eu la curiosité de parcourir les *Armoiries de la salle des Croisades*, édité par Gavard ; à part Blanquefort qui porte un contre-fascé, les autres grands-maîtres, au nombre de dix, portent : Tramelay, un chef plein ; Sablé, un losangé : Périgord, trois lions ; Molay, une bande ; le Bourguignon, un losangé ; des Barres, un chevron accompagné de trois coquilles ; Chartres, trois bars et une bordure ; Vichy, de vair plein ; Beaujeu, un lion brisé d'un lambel ; Saint-Chamant, trois fasces et un chef engrêlé. Il faut vraiment de la bonne volonté pour conclure à une règle, quand les chefs de l'ordre n'en donnaient pas l'exemple.

Jusqu'à preuve du contraire, je persiste à croire que l'ordre du Temple n'avait pas d'armoiries. malgré celles qui ont été peintes sur les écus de la salle des Croisades ; *D'argent à la croix pattée et alésée de gueules*. On a peut-être voulu faire dériver cette croix du premier costume des Templiers qui était blanc, et par dessus une croix *patriarcale* rouge, mais dès 1182, ils avaient changé cette croix pour une croix noire à huit pointes, bordée de blanc.

Un sceau de 1238 décrit par M. Dey dans son *Armorial de l'Yonne*, porte : *un édifice à deux portes plein cintre surmonté de trois arcs ogivaux concentriques*. Pour légende : MILIT. TEMPLI. SA. ; le contre sceau porte seulement : *Secretum templi*. Si l'ordre avait eu des armoiries, on les verrait figurer sinon sur le sceau, au moins sur le contre-sceau. En connaît-on d'autres ?

Un troisième collaborateur, M. A. Rivaud, en recherchant *Quelles sont les origines de la ville de Ruffec* (*Intermédiaire* XLVII, 286), n'hésite pas, d'après M. C. Regard, à les attribuer aux Templiers. Mais où je ne comprends plus, c'est quand il dit que le vair ou vairé est une *brisure* ; n'est-ce pas plutôt *fourrure* qu'il a voulu écrire ? Il serait intéressant de connaître les auteurs héraldistes qui ont pris le vair pour une brisure. On brise, c'est-à-dire on altère un écu, par l'addition d'une pièce ou d'un meuble, ou bien encore par l'inversion des émaux ; mais lorsque l'écu est plein comme Vichy cité plus haut, comme Bauffremont et tant d'autres, on peut se demander quelles étaient alors les armes primitives.

Il est à désirer que de nouvelles recherches soient faites pour éclaircir ce sujet, et je demande à nos érudits héraldistes sur quel document on s'est basé, lors de la création de la salle des Croisades de Versailles, pour donner au Temple la croix pattée et alésée de gueules sur champ d'argent. PALLIOT LE JEUNE.

—

Ordre de la Milice du Christ (XLVII, 612, 750). — La brochure signalée dans le dernier volume de l'*Intermédiaire* (col 751, 2e ligne) est datée 1887 (et non 1787), et correspond par conséquent à la nouvelle organisation signalée par notre confrère Oroel à la colonne suivante. P.

***

Seul de tous les ordres religieux et militaires, la Milice du Christ a été fondée par un saint, saint Dominique. C'était sous le pontificat d'Innocent III, qui approuva et reconnut officiellement cet ordre par une bulle datée de 1209.

Les chevaliers de la Milice devaient employer leurs armes pour la défense de la religion, la destruction de l'hérésie et la conservation des droits et des biens de l'Église. Ceux qui désirent s'engager dans l'ordre sont d'abord novices ; pendant le noviciat, l'ordre et le postulant s'étudient, celui-ci ne s'engage pas à prononcer des vœux, celui-là ne s'engage pas à une réception ultérieure. Le jour de son admission au degré de Frère, on prononce des vœux que l'on renouvelle dans la cérémonie d'investiture chevaleresque. Les chevaliers ne font ni le vœu de pauvreté, ni celui de chasteté ; ils ont toujours eu le droit de se marier, et ne doivent

observer la continence que tant qu'ils sont célibataires ou veufs. L'on ne peut démissionner de la Milice, mais on peut en être exclu par mesure disciplinaire.

En 1685, l'historien Floriot de Boisfey disait en vers, en parlant de l'ordre de la Milice du Christ :

Que cet Ordre assisté du comte de Montfort
Fit dans un si vaillant effort,
De ces actions héroïques
Qu'on ne lit que dans les romans,
Et qu'il était alors contre les hérétiques (albi)
[geois-
Ce qu'est Malthe aujourd'hui contre les Otto-
[mans.

Les nombreux services que la Milice rendit furent assez éclatants pour que les souverains pontifes leur accordassent les plus grands privilèges ; après les bulles d'Innocent III en 1209, nous pouvons enregistrer celles d'Honorius III en 1221, de Grégoire IX en 1235, de Clément IV en 1268, de Grégoire X en 1272, d'Adrien V en 1280, d'Innocent IV, d'Innocent VIII, de Jules II, de Léon X, de Clément VII en 1523, de saint Pie V en 1570, de Grégoire XIII en 1576, de Benoit XIII en 1727, etc. De nos jours le pape Pie IX a accordé sa bénédiction, en 1870, aux chevaliers de la Milice du Christ, et Léon XIII tint l'ordre en haute estime.

La renommée de saint Dominique attira rapidement à l'ordre une grande vogue, les plus grands seigneurs briguèrent l'honneur de servir dans ses rangs : le premier grand-maître fut l'illustre Simon de Montfort ; il fut remplacé par son fils Amaury de Montfort et celui-ci, par Pierre-Savary de Mauléon, à la famille duquel j'appartiens ; il fut fameux capitaine, philosophe distingué, poète et savant. Parmi les autres grands-maîtres, il nous suffira de citer l'invincible don Juan d'Autriche.

L'ordre a porté les armes partout où le triomphe de la Foi l'exigeait : à Pamiers, à Albi, ainsi qu'à Cahors, Muret, Tolosa, Gaza, Grenade, Lépante, et, de nos jours, à Castelfidardo, à Mentana, à Rome et en Crète.

Si la Milice du Christ n'a pas eu la gloire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, cela tient à plusieurs faits :

1° La Milice n'a jamais possédé de souveraineté, comme Rhodes et Malte.

2° Les chevaliers, mariés, avaient moins de cohésion et de détachement que ceux de Saint-Jean.

3° La Milice a trop fréquemment changé de nom. Les chevaliers sont souvent nommés dans l'histoire des chevaliers du Rosaire, de Tolosa, de Saint-Dominique, de Saint-Pierre-Martyr, de Jésus-Christ, des gens d'armes de Jésus, de la Croix de Jésus, de la Bienheureuse Vierge Marie Glorieuse ou Gaudenti.

C'est dans la personne de Servadius Bonaparte, prieur des chevaliers Gaudenti (Milice du Christ), que nous voyons s'éteindre, en 1397, la branche aînée de cette illustre maison.

Disons encore que ce furent des chevaliers de la Milice du Christ qui servirent de premier noyau à l'évêque de Riga pour former l'ordre des chevaliers porte-glaives de Livonie.

L'ordre n'a pas, pour le moment, de grand-maître ; le dernier, décédé en 1902, était Sa Béatitude Pierre IV, patriarche d'Antioche, de Jérusalem et de tout l'Orient. Le chef souverain de la Milice du Christ est donc actuellement le lieutenant général chevalier Dominique Piccoli, d'une vieille famille patricienne de Vénétie dont l'origine remonte à 1081 (liste du conseil noble de Padoue) ; il est assisté d'un chancelier de l'ordre, le comte de Maupas du Juglart, camérier de cape et d'épée du Saint-Père.

L'ordre porte comme armoiries : *écartelé au 1 de sinople à la croix fleurdelisée partie d'argent et de sable*, ayant au centre le médaillon de Notre-Dame ; *au 2, d'or à la croix potencée de gueules, chargée en abîme du monogramme du Christ de sable ; au 3, d'argent à la croix de sable, le pied fiché, accompagnée de trois étoiles de sable 2 et 1 ; au 4, de sable à la croix fleurdelisée d'or* chargée du monogramme du Christ du même ; brochant sur l'écartelé : *une croix de gueules chargée en abîme d'un écusson d'azur à la croix pattée et fleurdelisée, partie d'argent et de sable, bordée d'or et accompagnée de 3 étoiles d'or, 2 et 1.*

Les quatre quartiers de l'écu rappellent les armes des diverses branches de l'ordre, et l'écusson en abime est celui de l'ordre lui-même. L'écu est entouré du collier de l'ordre, formé d'anneaux supportant neuf tiares ou triples couronnes d'or, chargée chacune d'un glaive (courage) et d'un

flambeau allumé (foi), passés en sautoir ; la grande croix de l'ordre pend au collier.

En dessous de l'écu, passées en sautoir, des branches de sapin (éternité) et de pin (élévation) accompagnant une branche de buis (fermeté), posée en pal. Toutes ces branches, de sinople, liées par un ruban d'azur, bordé d'argent et rebordé de sable, qui sont les couleurs de la Milice. Devise : *Digitus Dei est hic*. Le tout est placé sous un manteau de gueules, doublé d'hermine et surmonté de la couronne de Constantin. L'étendard de l'ordre est en soie blanche, encadré de soie noire, bordée d'un liseré bleu et frangé d'or, et avec la croix au milieu.

Les femmes des membres de l'ordre peuvent appartenir à la Milice, sous le nom de sœurs ; de nombreuses bulles papales les visent, et, autrefois, comme leurs maris, elles devaient être habillées en blanc et noir.

L'ordre n'est pas très nombreux à cause des difficultés d'admission : rien que pour le degré inférieur de frère, qui n'implique pas la noblesse, des garanties d'honorabilité et de position stable sont exigées.

L'ordre est divisé en langues ou provinces (nations) ; la langue de France avait comme grand-commandeur le général baron Textor de Ravisi, décédé récemment. La commanderie de Paris est administrée par le commandeur chevalier Lautier. Le prieuré de la Croix, ou de Paris, a à sa tête, comme prieur, le chevalier Paul Watrin, avocat à la Cour d'appel, issu d'une vieille famille lorraine ; c'est à l'occasion de son mariage avec une Gallery de la Tremblaye qu'une question a été posée dans l'*Intermédiaire* sur l'ordre de la Milice du Christ.

Le chevalier Watrin a été élu prieur récemment, en remplacement du comte de Dangeran. Je ne crois pouvoir mieux faire, pour compléter le tableau que j'ai dessiné de l'ordre, que de citer quelques passages de la péroraison du mandement par lequel il a annoncé à ses collègues sa promotion au prieuré de Paris :

L'esprit d'un ordre chevaleresque est dans ces deux mots : *Religieux. Militaire* ; l'abdication de l'un comme de l'autre nous rendrait des non-sens : si nous n'étions que des religieux, pourquoi serions-nous armés ? Notre uniforme si minutieusement réglé par les Bulles des Souverains Pontifes, ne nous servirait donc qu'à être des soldats de parade et d'antichambre. Si nous n'étions que des militaires, nous n'aurions pas plus de raison d'être, et nous ressemblerions fort à des enfants jouant au soldat, ce qui serait parfaitement ridicule...

Si, quelque jour, nos chefs nous appellent, chaque chevalier devra alors se souvenir qu'on lui a remis une épée qui n'est pas une épée de théâtre ; il l'élèvera vers le ciel et répètera ces paroles de Notre Grand Maître Simon de Montfort : « Seigneur, vous m'avez choisi, « tout indigne que je suis, pour combattre « pour vous ; je prends cette épée de dessus « votre autel afin que, combattant pour votre « gloire, je le fasse avec justice. »

Notre ordre ne connaît ni l'ambition ni la jalousie ; comme rien pour nous ne doit être vain simulacre, l'accolade que nous nous sommes donnée nous a réellement rendus frères. Quant à moi, je vous aime de tout mon cœur ; je suis certain que vous me rendrez cette affection et qu'elle vous servira à me suivre dans la voie que me traceront mes supérieurs et qu'à mon tour j'exigerai que vous suiviez. Je dois, du reste, considérer mon Prieuré comme un colonel son régiment, et ne pas oublier que notre hiérarchie est une hiérarchie militaire où une véritable affection familiale rend si aisée l'exécution des ordres donnés.

Sur ce je prie Dieu, mes bien chers frères, qu'Il vous ait en sa sainte garde et qu'Il répande sur vous et sur les vôtres ses bénédictions.

Vivat Jesus Christus, rex noster in æternum ! Fr. chevalier PAUL WATRIN.
Prieur de la Croix.

Fait à Paris, en l'hôtel du Prieuré de la Croix, 326, rue Saint-Jacques, durant le mois de Notre-Dame la Vierge de l'an de grâce 1903.

Si quelque lecteur de l'*Intermédiaire* désire des renseignements complémentaires, qu'il aille derrière la montagne Sainte-Geneviève, plus loin que le Val-de-Grâce, au prieuré de la Croix, et il verra, dans une bibliothèque regorgeant de livres, assis à son bureau-ministre, le jeune prieur penser au moyen-âge pour qui il a un culte intense. Au fond, chers confrères, n'était-on pas alors plus sagement heureux ?

Vicomte HENRI DE MAZIÈRES-MAULÉON.

—

Armoiries de la famille d'Audibert-Caille du Bourguet (XLVII, 838, 979 ; XLVIII, 86). — En héraldique, les oiseaux ont très souvent une signification.

Ainsi dans les armoiries du chanoine I. Perrot, d'Issoudun (XVIIe siècle), on voit un perroquet et personne n'a remarqué que cet oiseau, ici vraiment parlant, fait allusion au nom même du chanoine (Cf. l'angl. parrot). Or, je serais surpris si l'oiseau, qui figure dans les armoiries de la famille Caille du Bourguet et que M. Mireur qualifie de colombe, n'était pas une *caille* faisant allusion au nom.

Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Tartuffe (XLVIII, 7). — Dans la réponse à Rochemont intitulée : *Lettre sur les Observations d'une comédie du Sr Molière intitulée le Festin de Pierre*, Paris, 1665. l'auteur, contemporain et partisan de Molière, écrit : *Tartufle*. L'étymologie que j'ai proposée dans « *Révélations sur Molière* (1892, tirage restreint) paraît donc être exacte : je dérive Tartufe de l'allemand *der Teufel*, qui signifie le démon (Cf. le juron alsacien prononcé *Tarteifle*) ; et, en effet, c'est sous les apparences d'un vrai démon qu'apparaît constamment Tartufe, soit dans Lippi, soit dans Molière, qui, d'ailleurs, dit de lui (act. IV, sc. 6) :

Non rien de plus méchant n'est sorti de [l'enfer!

M. Marcel Schwob (*Acad. des Inscript.* Juin 1891) a, du reste, montré que Tartufe était dans le langage populaire français avant que Molière en fît le héros de sa pièce.

Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Les origines de Tartufe (XLVII, 665, 815, 871, 827 ; XLVIII, 34, 146). — J'ai démontré irréfutablement (*Révélations sur Molière*, 1892, tirage restreint), que la pièce entière du Tartufe, acte par acte et scène par scène, a été tirée de Pascal.

Quant au personnage du Tartufe, on nage dans une mer d'hypothèses : celle de Ch. Bonnet (cf. *Temps*, 31 Août et 6 sept. 1898) ; celle de Simon Boubée, (*la Jeunesse de Tartuffe* (Cf. les articles du *Gaulois*, oct. 1898) ; celle de A. Brisson, *Portraits Intimes*, 4e volume, 1899, (Cf. *Temps*, art. de Sarcey, 17 avril 1899) ; etc, etc.

Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Edition des romans de Voltaire publiée par la Société typographique (1783) (XLVIII, 54, 148). — La Société typographique de Bouillon fut fondée dans cette ville en 1769, par P. Rousseau, de Toulouse, le créateur du *Journal Encyclopédique* ; elle eut une imprimerie célèbre et dont l'histoire a été souvent esquissée : bornons-nous à renvoyer aux études de M. Kuntziger et de M. Henri Francotte sur la propagande des encyclopédistes français en Belgique.

C'est de ses presses que sortit, en 1778, le premier volume de l'édition des *Romans et Contes de M. de Voltaire* au sujet de laquelle notre collaborateur P. nous consulte. Mais le prix qu'on lui en demande est absolument exagéré, bien que cette édition soit de plus en plus recherchée. Dans son *Manuel du Libraire*, Brunet l'estimait 20 à 30 francs : le supplément signale des prix de vente beaucoup plus élevés : 55, 83, 100, 125, 132, 140, 170, 215, 300 et jusque 480 francs, d'après l'état, les illustrations, la reliure des volumes.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Biographie de Louis Deshayes (XLVIII, 53). — Voir la Biographie Didot Hœfer et la *Grande Encyclopédie*, et les références bibliographiques citées, savoir :

Mémoires et correspondance de Richelieu. Histoire de Danemark de P. H. Mallet. *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, de Châteaubriand. *Histoire des Francais*, de Sismondi. A. Rambaud. — *Recueil des instruct. aux amb. et min. de France en Russie.* (Paris 1890).

E. LIMINON.

—

Une carte de la lune à retrouver (XLVII, 225). — Il s'agit de la carte de la lune par Michel Florent van Langren, dont il n'existe que trois exemplaires connus, un à Paris, un à Bruxelles, et un à Strasbourg.

Ce dernier n'est pas signé, et c'est à son sujet que M W. Wislicenus, professeur d'astronomie à l'Université de Strasbourg, a appelé, en 1901, l'attention des savants dans la *Bibliotheca mathematica* (Leipzig).

L'exemplaire de Bruxelles, conservé aux Archives générales du Royaume, vient de faire l'objet de deux notices de M. le professeur H. Bosmans (*Revue des questions scientifiques* : janvier et juillet 1903, Bruxelles), où j'ai puisé les éléments de cette réponse.

La carte de Bruxelles a 344 millim. de diamètre. Le disque lunaire a été lavé en jaune pâle, et le reste de la feuille en

bleu. La teinte bleue a été repassée sur les mers qui sont ainsi coloriées en vert. Les volcans lunaires ont été coloriés en violet brun.

Le dossier de lettres qui l'accompagne permet d'établir que la carte est de 1644 ou de janvier 1645 au plus tard.

Dr CHARBONIER.

—

Publications « per nozze » (T. G., 736 ; XLVIII, 38). — Dans ces dernières années, il y a eu de jolies publications de ce genre, je citerai les deux suivantes, que j'ai sous les yeux :

Mariage de M. Charles Baussan avec Mlle Cécile Gautier, 2 mars 1889, imprimé par Alphonse Le Roy à Rennes pour Monsieur Léon Gautier, membre de l'Institut, 59 pages in-18. Le 1er mai 1896 Léon Gautier m'écrivait : « le tirage n'a pas dû dépasser une dizaine d'exemplaires ». Jolis encadrements genre Curmer.

Maurice Pillet et Lucie Roussel. Allocution prononcée à la bénédiction de leur mariage dans l'église Saint-Sulpice à Paris le 11 mai 1885 par M. l'abbé Boufflet doyen-archiprêtre de Clermont (Oise), imprimé par Pillet et Dumoulin, in-8, 41 pages, jolies reproductions de tableaux, portraits de Fra Angelico, Giotto, H. Flandrin. Le plat de la couverture reproduit un entourage en couleur, de Salomon Bernard, Lyon, 1558. NAUROY.

—

Célibat ecclésiastique (XLI ; XLII ; XLIV ; XLV ; XLVIII, 35). — L'abbé de Villiers (Marc-Albert) a publié une *Apologie du célibat chrétien* (1 vol. in-12, vers 1760), mais je suis à la campagne et ne puis donner la date exacte de cet ouvrage, qui est dans ma bibliothèque, à Paris. V.

* * *

Ajouter à la liste publiée :

GAUDIN. *Le célibat des prêtres*, éd. 1781.

A. B.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G., 718 ; XXXV à XLV ; XLVI, 211, 272, 328, 434, 825, 987 ; XLVII, 89, 336, 755). — D'une publication périodique et sous la plume d'un écrivain, d'ordinaire moins distrait :

Marat a été imbu des idées anglaises : *Avant de monter sur l'échafaud*, il a eu recours aux *Nuits* d'Young afin de mourir honorablement.

Songeons à nos propres lapsus et soyons à autrui charitable. Toutefois, redoutons que, de distraction en distraction, après avoir fait mourir Marat sur l'échafaud, on ne lui fasse assassiner Charlotte Corday. A.

—

Carnets de blanchissage (XLVI, 678). — Notre collaborateur Vieujeu signale les livres de raison, comme pouvant fournir les renseignements cherchés.

Ils ont été consultés par notre collaborateur B.

—

Revues de fin d'année (XLVII, 839, 928, 983 ; XLVIII, 96). — Au risque de passer pour porter de l'eau à la rivière, M. H. Lyonnet me permettra-t-il de lui signaler la bibliothèque Saint-Fargeau qui possède une très riche collection de revues de fin d'années. Il trouverait aussi de précieuses indications près de M. Sapin, libraire, rue Bonaparte, dont l'obligeance est inlassable.

GUSTAVE FUSTIER.

—

La Touraine Pictavienne. — XLVIII. colonne 111, ligne 31.

Au lieu de Benédictin, lire *Benedicti*... C'est le nom du R. Père provincial.

—

Vente de livres sur la chasse (XLVIII, 7, 147).— Parmi les ventes de livres et ouvrages sur la chasse, qui ont été faites depuis l'année 1882, les plus importantes, à notre connaissance, sont celles de MM. A. Bartel et A. Mercier, qui ont eu lieu, en 1889, par les soins de M. Emile Paul, libraire expert. Le catalogue Bartel comprend 423 numéros. Ayant égaré le catalogue Mercier, nous ne pouvons indiquer exactement le nombre des numéros, mais nous nous souvenons parfaitement qu'il égale à peu de chose près celui de Bartel. Ces deux amateurs possédaient des exemplaires de choix reliés avec luxe.

PAUL PINSON.

—

Calomniez, il en restera toujours quelque chose (T. G., 161). — D'après Grandjean, *Dictionnaire de locutions proverbiales*, Beaumarchais aurait tiré cette

affirmation du traité de Bacon, *De la dignité et de l'accroissement des sciences* (VIII, 2) :

Va, calomnie hardiment, il en restera quelque chose.

A. S E ..

—

Pêcheurs de lunes (XLVII, 952 ; XLVIII, 95) — Les habitants du comté de Whight (Angleterre) sont blasonnés *gratteurs de lune*, depuis le jour où ils se réunirent pour effacer l'image de la lune que se réflétait dans un puits.

La *Tradition*, X, 46. *P.c.c.* A S.. E.

***

A l'appui de l'observation de Monsieur A. Servandy, j'ajouterai qu'autrefois, *être de Lunel, avoir une chambre à Lunel*, étaient des expressions burlesques, valant autant que, *être lunatique*. V. Quitard, *Dictionnaire des proverbes*.

Etre logé à la lune est une autre expression burlesque enregistrée par Oudin dans ses *Curiositez françoises*.

On parle aussi de la lune — Comment dit-on ? — Il tient un peu de la lune. — Mais un qui tient de la lune n'est-il pas cousin germain d'un lunatique ?

(H. Etienne : *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé*, 1578).

GUSTAVE FUSTIER.

***

Il existait des rivalités séculaires entre les villages.

. . . .

Il y a quelques années, une véritable bataille eut lieu entre gens de deux communes limitrophes ; s'il n'y eut pas de morts, il y eut de nombreux blessés ; le sujet du combat avait-il été bien grave ? Qu'on en juge : les uns avaient dit aux autres :

Eh, votre église est-elle toujours à la même place ?

Or, il existe des églises qui, par suite de la dépopulation des campagnes et de la ruine des maisons abandonnées, se trouvent isolées à l'extrémité d'une commune, alors que la partie opposée de cette commune se trouve habitée. Quelques églises sont ainsi à plus d'un kilomètre des habitations.

Les habitants de la commune où l'église était isolée avaient eu, *dit-on*, l'intention de traîner leur église près des habitations ; des cordages avaient été, dit-on, tressés à cet effet, et bénits ; les hommes et les femmes se seraient attelés à ces cordages qui avaient été amarrés à un anneau scellé à la muraille de l'édifice sacré. L'enthousiasme avait duré longtemps et n'avait pas produit le résultat cherché. L'affaire avait eu un résultat opposé : il avait attiré la moquerie des voisins qui en avaient parlé plus que de raison.

Et on s'explique que le combat, en échange de la question en moquerie, ait produit un résultat semblable.

A. B.

—

Cabaret (XLVII, 224, 538, 652, 823, 932). — Du latin *capa*, cabane, abri où l'on mange, comme taberne, de *taberna*, abri en planche. A. S.. E.

—

Pet de nonne (XLVII, 229, 431, 598, 938) — Je crois bien que la délicate locution de *vendanges* n'est pas du tout de récente invention. Je l'ai entendu produire en bonne compagnie, il y a plus de vingt ans, de la part d'un vieillard qui ne la donnait pas comme de son crû.

La pensée en a dû venir depuis longtemps à tous les raffinés véritablement soucieux de n'apporter dans la conversation mondaine que les artifices d'une langue châtiée. L.-N. MACHAUT.

—

Une œuvre d'art à rechercher (XLVIII, 12). — Il serait peut-être difficile de dire quel fut le premier en date des dessins qui ont représenté l'épisode historique du 18 brumaire ; c'est un événement qui donna lieu à de très-nombreuses compositions, et cela aussitôt qu'il s'est produit, en 1799. Duplessi-Bertaux et Dupréel, Monnet et Helman, Naudet et Lebeau en firent les planches les plus accréditées, — rapporte Renouvier dans son *Histoire de l'art pendant la révolution* ; les marchands Marret et Descourtils en publièrent les estampes les plus populaires et les plus vraies, malgré leur exécution négligée et leur arrangement mélodramatique. X.

—

Signification de l'éternuement dans l'Antiquité (T.G. 326). — Cette question de l'éternuement et des souhaits qui l'accompagnent a déjà été traitée dans l'*Intermédiaire*, et nos confrères ont, à ce sujet, cité de nombreux auteurs, depuis

Homère et Aristote jusqu'à Montaigne, en passant par les auteurs latins, y compris saint Augustin.

Je lis dans les *Curiosities of Literature* de Disraeli un chapitre humoristique sur cette coutume universelle, où il explique, d'après Aristote, que si le bruit sternutatoire a toujours été en grand honneur, c'est parce qu'il vient du cerveau, siège de la pensée, et qu'il n'est aucunement gênant pour les personnes présentes ; les autres bruits naturels émis par le corps humain ne pouvant prétendre ni à une aussi noble origine, ni à l'indifférence des voisins. PIETRO.

—

Cadran scolaire sans stylet (XLVII, 730, 939). — Que de fois, étant enfant, je me suis amusé à contempler les primitifs cadrans solaires que le jardinier installait dans les divers endroits de la propriété où l'appelait son ouvrage : un simple clou piqué dans une ardoise, le tout fixé dans un mur et bien orienté. A midi, l'ombre du clou projetait une raie sur le milieu de l'ardoise et la traversait perpendiculairement, ce qui avertissait le jardinier qu'il était l'heure du déjeuner.

Jamais l'horloge ne se détraquait, c'était merveilleux d'ingéniosité.

C. DE LA BENOTTE.

—

Églises communes aux catholiques et aux protestants (XLV ; XLVII, 266 ; XLVIII, 100). — On donne le nom de Simultaneum, en Alsace, à de nombreuses églises qui servent aux deux cultes catholique et protestant. Cette situation remonte à l'année 1624, où les droits des deux confessions furent fixés. Louis XIV enleva aussi à beaucoup de temples protestants le chœur et une partie de la nef, où les catholiques installèrent leurs autels. De nombreux inconvénients résultent de cette situation, et depuis plusieurs années, catholiques et protestants s'efforcent de construire des églises où chaque culte soit chez lui.

A. BEAUJOUR.

—

Le sang de saint Janvier (XLVIII, 49). — A propos du sang de saint Janvier, dont il est parlé dans l'*Intermédiaire* du 20 juillet, je puis vous citer ce que j'ai vu le samedi 2 mai 1903, et j'affirme d'une façon formelle que mon récit est la relation absolument exacte de ce qu'on appelle « le miracle de saint Janvier ». Par une faveur exceptionnelle, nous avons pu pénétrer, ma femme et moi, derrière le maître autel de l'église de Santa-Chiara ; cet autel n'a pas de tabernacle, mais il y a, à la place, une large baie derrière laquelle nous étions placés auprès de l'envoyé du Pape. Le cardinal Prisco, archevêque de Naples, qui officiait, était donc juste vis à-vis de nous, séparé seulement par la largeur de l'autel.

Il tenait, entre ses mains, le reliquaire *par la poignée*. Le reliquaire se compose de deux glaces ovales en cristal ; l'espace libre entre ces deux glaces renferme deux ampoules en verre, le tout est hermétiquement fermé ; les ampoules sont cachetées et le reliquaire lui-même ne peut pas s'ouvrir. La poignée, en métal, peut s'adapter à un pied ; l'ensemble forme une sorte de petit ostensoir, sans rayons. Le cardinal, accoudé sur l'autel, s'est mis en prière ; le sang coagulé semblait être dur comme de la cire à cacheter qu'on aurait fait fondre dans les ampoules ; tout le clergé priait avec une ferveur vraiment touchante. Nous ne quittions pas des yeux le cardinal et les ampoules.

De temps en temps il penchait le reliquaire à droite ou à gauche, il le retournait même complètement pour voir si le sang commençait à se liquéfier, et chaque fois il se remettait avec confiance en prière ; le miracle tardait à se produire et le cardinal paraissait fatigué, mais résigné à attendre.

Au bout de cinquante minutes environ, sa figure s'illumina, il fit signe aux prêtres qui l'assistaient ; un grand mouvement se produisit dans l'église et l'on voyait très bien, en inclinant le reliquaire, que le sang devenait liquide. Au bout de trois ou quatre minutes, l'ampoule était pleine d'un beau sang rouge qui paraissait absolument frais. Voilà ce que j'ai vu.

On m'a dit que pendant quelque temps, le sang devient dur le soir et liquide le lendemain matin ; les Napolitains voyant dans ce « miracle » le présage d'une année heureuse ou malheureuse, suivant que le sang est plus ou moins long à « bouillonner ». — Je puis affirmer que s'il y avait eu en tout cela la moindre super-

cherie, elle nous aurait sauté certaiment aux yeux, n'étant séparé que d'un mètre environ du vénérable cardinal Prisco.

Vicomte D'A.

***

Peut-on demander scientifiquement la preuve d'un miracle ? C'est affaire de vision personnelle et article de foi. L'*Intermédiaire* risque de s'égarer sur ce terrain qui n'est pas le sien ; ceux-ci affirmeront qui auront vu, ceux là douteront, et la critique historique, je le crains bien, n'en sera pas plus avancée. Toutes les discussions de cet ordre aboutissent à la confusion, fussent-elles engagées avec le concours de savants éprouvés. Exemples : le linceul du Christ après les curieux travaux de M. Vignon, et la tunique d'Argenteuil après les analyses du chimiste Lafont.

Y.

—

Les chiens de trait (XLVII, 953 ; XLVIII. 100). — Il n'y a pas qu'en Belgique et dans le nord de la France qu'on attelle les chiens à de petites voitures. J'ai vu en Poitou et en Gâtine, où je vais depuis cinq ans, des chiens tirant de petites voiturettes de lait, de fromages, et même de ces sortes de petits bazars ambulants qui vont à travers les campagnes. La dernière rencontre de ce genre, je l'ai faite en juin dernier, près de Parthenay.

MAC'RAMEY.

***

Je me rappelle avoir vu à Châtellerault, en 1889 et 1890, un assez grand nombre de ces étranges attelages, remorquant, comme en Belgique et dans le nord de la France, les laitières et leurs marchandises ; d'autres même amenant à la manufacture d'armes des ouvriers demeurant aux environs de la ville.

Ce mode de traction pourrait avoir été apporté dans la région par des habitants du Nord qui, à cette époque, étaient assez nombreux à la fabrique d'armes.

Il n'y a du reste qu'aux environs de cette ville qu'il m'a été donné de voir des chiens de trait, ne les ayant rencontrés ni en Touraine, ni en Poitou.

DE MOIRA.

***

On voyait, en effet, il y a 50 ans, dans la plupart des villes de province, de gros chiens attelés à de petites voitures de bouchers, pour aider les apprentis rapportant des viandes de l'abattoir. Mais, vers cette époque, la société protectrice des animaux intervint, et je me souviens d'avoir vu alors placardé sur les murs de la ville que j'habitais en Seine-et-Marne, un arrêté du préfet interdisant l'attelage des chiens. La coutume fut abandonnée — au moins dans cette contrée.

X.

—

Etoile à cinq pointes (XLVII, 275, 524, 632, 705). — Ma réponse (XLVII, 524) ayant laissé quelques doutes, je m'efforcerai de la préciser.

Le t. XVI, 2e partie, 1847, des *Notices et Extraits des Manuscrits* est entièrement consacré à un Mémoire de M. A. J.-H. Vincent sur divers manuscrits grecs relatifs à la musique.

Il renferme (p. 344-363) quelques extraits des *Cestes* de Jules l'Africain, où il est question d'un talisman formé d'une figure pentagone que les pythagoriciens nomment υγει et qui, suivant les Ophites, était le sceau de l'âme purifiée ou initiée. On dessinait cette figure sur des tableaux qui, au témoignage de Pausanias, (VII, 25) servaient à consulter le sort.

Le pentagone étoilé était certainement connu des pythagoriciens.

En voici d'ailleurs une autre preuve plus complète que j'emprunte à l'*Histoire des Mathématiques* de F. Hœfer (Paris, Hachette, 1874).

Après avoir exposé les nouvelles doctrines philosophiques de Pythagore, Hœfer poursuit en ces termes :

Ces idées (de Pythagore), qui étaient des innovations intolérables pour les pontifes du polythéisme grec, attirèrent sur Pythagore et ses disciples la haine des fanatiques.

Répandus dans tous les pays civilisés d'alors, les pythagoriciens formaient une véritable confrérie ; ils se reconnaissaient, dit-on, à certaines pratiques et même à certains signes extérieurs.

Voici, à cet égard, une histoire racontée par Jamblique, qui la tenait d'auteurs plus anciens. Un pythagoricien entra un jour, après une longue marche, dans une hôtellerie. Epuisé de fatigue, il tomba malade. L'hôtelier, touché de compassion, l'entourait des soins les plus affectueux. Cependant la maladie s'aggrava ; le pythagoricien, qui était pauvre, sentant sa fin

approcher, inscrivit un symbole sur une tablette, qu'il remit à son hôte en l'engageant à l'exposer de manière que tous les passants pussent l'apercevoir. « Vous ne regretterez pas, lui dit-il, de m'avoir fait du bien ; ce symbole en répondra ». Le malade mourut et l'hôtelier l'ensevelit honorablement. La tablette était déjà depuis longtemps exposée comme enseigne, lorsqu'un voyageur y reconnut le symbole sacré ; c'était un pythagoricien ; il descendit chez l'hôtelier et le rémunéra largement.

Suivant le scholiaste d'Aristophane (dans les *Nuées*) et Lucien (*Pro lapsu in salutando*), le symbole qu'employaient les pythagoriciens pour se reconnaitre, était le *pentagone étoilé*, nommé aussi *pentagramme*, parce qu'on s'appliquait à le tracer d'un seul trait. Les membres de la confrérie qui s'en servaient symbolisaient par là le mot *salut* : ω συμβολω προς τους ομοδοξους εχρωντο, υγεια προς αυτων ωνομαζετο.

On connait l'histoire de Damon et Pythias, et comment Denys le Tyran voulut être admis dans l'amitié de ces deux pythagoriciens. Il y avait, en effet, honneur et profit d'appartenir à cette belle association qui réalisait le rêve de beaucoup de philanthropes, association où les riches devaient partager leurs biens avec les pauvres, en entendant par richesses, non pas celles que recherchent les habiles du monde, mais les richesses de l'intelligence et du cœur qui seules attestent la véritable noblesse de l'homme.

Ces extraits me semblent donner la certitude que le pentagone étoilé, ou pentagramme, ou encore pentalpha, a pu être le signe d'une confrérie d'initiés et servir dans la suite à la franc-maçonnerie. On voit quelle en fut la signification primitive Rien d'étonnant à ce que ce symbole ait trouvé aussi son emploi en numismatique et en héraldique. VIEUJEU.

—

Germination après *X* siècles (XLIV ; XLVI, 831, 997 ; XLVII, 942). — On lit dans le *Moniteur* du 7 août 1854 :

Des grains de blé trouvés au Caire dans un sarcophage de momie, ont germé après trente siècles d'existence. Ils ont donné des tiges de la grosseur d'un roseau, de deux mètres de haut, ayant des feuilles de trois centimètres de large, et jusqu'à vingt épis par pied. Ils ont produit, par conséquent, deux mille grains pour un. A. S..E.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

La courtisane Salomé : texte évangélique inconnu. — M. Eugène Revillout, l'éminent professeur du Louvre, poursuit la lecture des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale, dont il n'existe encore aucune traduction.

Dans l'un d'eux, dont l'écriture est du ve siècle, et dont la rédaction paraît très-antérieure, il a découvert, et veut bien nous communiquer le fruit de sa trouvaille, une version neuve et singulière. C'est l'histoire d'une repentie, qui se nomme Salomé, et serait la Salomé dont parle l'Évangile. Déjà, dans l'apocryphe bien connu qu'on appelle le proto-évangile de saint Jacques, cette Salomé remplissait un rôle analogue à celui que nous allons lui voir jouer dans la seconde partie de ce récit, mais nous ne savions rien de ses antécédents.

Les existences de toutes ces sœurs de Madeleine, par plus d'un côté, se ressemblent. L'histoire inédite de cette Salomé rappellera également celle de Thaïs, dont le musée Guimet possède peut-être la dépouille terrestre Il y aurait, en tous cas, de curieux rapprochements à faire entre la conversation de Thaïs et de Paphnuce, qu'elle accueille en son logis comme un amant de passage quand il vient l'arracher à son abjection, et la conversation de Salomé avec Siméon venu aux mêmes fins. En lisant l'extrait *inédit* suivant que M. Revillout vient de traduire d'un manuscrit inconnu, on croit entendre dialoguer les héros de Jacques de Voragine dont M. Anatole France s'est inspiré. « Et quand Paphnuce fut entré, et qu'elle l'invitait à monter sur le lit qui était couvert de riches étoffes, il lui dit : « Entrons dans un appartement plus reculé. » Et elle le mena dans plusieurs autres pièces et il disait toujours qu'il redoutait d'être vu. Elle dit alors : « C'est une chambre où personne n'entre, mais si c'est Dieu que tu crains, il n'y a aucun endroit qui soit caché à ses regards ».

Maintenant laissons la parole au parchemin et à son éminent traducteur, qui,

une fois de plus, aura enrichi la matière de nouvelles trouvailles.

L'histoire d'une madeleine
La Courtisane Salomé

... Il (Siméon) monta sur un cheval au milieu de la nuit avec un grand chagrin de cœur. Il se mit en marche. Il arriva à cette ville dans le 2e jour, à la 9e heure du jour (1).

Il se reposa. Il ne la chercha pas ce jour-là.

Le lendemain matin il observa quel était celui qui faisait pour eux les préparatifs parmi les jeunes gens. Il laissa sa bête auprès de lui. Il s'assit en dehors de la porte. Il vit une grande multitude.

Il dit aux jeunes gens : Je vous en adjure, ô hommes, apprenez-moi quelle est cette femme.

Lorsqu'elle (Salomé) le vit assis en dehors de la porte, elle eut peur ; elle fut troublée. Elle se souvint du grand honneur qui l'entourait elle-même autrefois.

Elle dit : La voix de cet homme et son aspect ressemblent à ceux de mon père Syméon. Cependant elle ne reconnut pas pleinement, alors qu'elle le regardait en bas, en le surplombant, toute troublée et pleurant.

Il dit aux jeunes gens qui se tenaient debout au dehors de sa porte : Je veux visiter votre maîtresse pour lui parler.

Eux, ils le repoussèrent en disant : Va-t-en ! Tu es un vieillard, tu n'es pas de force à te rencontrer avec elle.

Mais elle, elle descendit, elle saisit sa main. Elle le tira à l'intérieur.

Elle lui dit : D'où es-tu, ô mon père ? (2) Où vas-tu ? Que cherches-tu ici ?

Lui, il lui dit : Je suis d'une ville voisine de Jérusalem. J'ai une petite fortune. Je suis venu ici à cause de toi.

Lorsque j'ai entendu parler de toi, j'ai voulu te voir pour causer avec toi.

Mais il se taisait : et elle croyait qu'il était venu pour une chose honteuse. Elle lui dit : Tu es le bienvenu. Ce que tu veux, je le ferai avec toi.

Il lui dit : De toutes façons je connais la gloire du monde. Dans ma ville, je suis un homme très en vue et honoré. Or il y a une multitude de gens de ma ville en ce lieu : je crains qu'ils ne viennent ici voulant te visiter et qu'une grande honte rejaillisse sur moi.

(1) J'ai gardé ces paragraphes mêmes du texte, marqués comme dans les manuscrits grecs, par un signe spécial (le παραγραφη) suivi d'une majuscule.

(2) L'appellation « père » s'appliquait en Egypte à tous les vieillards.

Je désire me rencontrer avec toi dans un lieu caché dans lequel il n'y ait aucun homme.

Elle le précéda et l'amena à l'intérieur dans une chambre à coucher. Il lui dit : Ce lieu ne me convient pas.

Elle l'emmena dans une troisième chambre. Il lui dit : Voici que je suis un grand personnage. Autre est mon habitude de me tenir. Autre celle de quiconque. Je crains que les hommes ne me reconnaissent et ne me couvrent d'opprobres pour ma vieillesse et ma grande situation au milieu de mon peuple.

Elle, elle lui dit : Ce lieu te plaît-il, mon père ? J'en témoigne pour toi, excepté Dieu qui nous voit...

Ici s'arrête le premier fragment, mais on peut penser que cette phrase, relative au Dieu qui voit les coupables, fut l'occasion dont Siméon se servit pour convertir Salomé. Ce qui est certain, c'est que, dans un second fragment, tiré d'un autre manuscrit, nous voyons, à la fin de cet entretien, Salomé convertie.

Le commencement de ce feuillet est très détérioré par les lacunes. Syméon y prend la parole et dit :

Suis-moi je te... pour te prendre loin de ce lieu impur et te conduire à une paix sans limites à jamais.

Elle lui répondit : Mon père saint Syméon, je t'écouterai en toute chose que tu me diras. Ce que tu me prescriras, je le ferai.

Il lui dit : Laisse-là cette chambre, ces ors (*sic*) ces argents (*sic*), ces vêtements et cette grande richesse, si abondante.

Elle dit : je les abandonnerai, mon père. Toutes ces choses périront. Elles sont venues pour la futilité. Elles sont venues pour le déshonneur. Elles s'en iront aussi dans le déshonneur.

L'or périra. L'argent se rouillera. Les vêtements seront mangés par les vers. Prends-moi seulement dans notre lieu, ô mon père. Emmène-moi au pays de nos pères.

Syméon lui prit la main et la tira de ce lieu impur.

Elle laissa les portes de sa maison ouvertes. Elle abandonna derrière elle toutes choses. Elle cria, disant : O mon Dieu, ouvre moi les portes de la vie. Fortifie-moi, alors que je vais en tes mains.

Syméon la conduisit au Jourdain.

Il lui dit : ma fille, monte, mets-toi à nu pour que je te baptise dans le Jourdain.

Elle lui dit : mon père, je veux bien recevoir le baptême afin que tu laves mes iniquités dans le Jourdain.

Syméon lui dit : L'ange du seigneur m'a dit : Tu ne mourras pas que tu n'aies vu le Christ du Seigneur. (1) Quand le Christ arrivera dans le monde, il viendra sur le Jourdain. Il s'y lavera et il purifiera les péchés du monde. C'est lui qui remettra tes péchés aussi.

A cet instant elle quitta ses vêtements. Elle descendit dans le Jourdain et il la baptisa au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Syméon s'en retourna chez lui et, quant à elle, elle se construisit un lieu d'habitation. Elle y plaça quatre appartements : et tous ceux qui venaient des quatre coins du monde avaient coutume d'être ses hôtes. Ils étaient servis et elle donnait.....

Ici intervient une nouvelle lacune

Au temps où le fils de Dieu vint dans le monde étant encore dans le sein de la vierge sainte, Joseph et Marie étaient dans ce désert quand elle se trouva très alourdie. Ils habitèrent dans la caverne que Salomé avait fait construire ou arranger à Bethléem.

Joseph vint cherchant une sage-femme en ce lieu. Il vint trouver Salomé. Il lui dit : Veux-tu m'indiquer une accoucheuse pour cette femme qui m'est attribuée?

Elle lui dit : Qui donc es-tu ?

Il lui dit : Je suis Joseph qu'on a fiancé...

Le reste nous manque. Mais nous trouvons, nous l'avons dit, un passage très parallèle dans l'Evangile apocryphe de saint Jacques (Chap. 19.) et dans un apocryphe copte qui appartient à lord Crawford.

Salomé et la sage-femme appelée par elle sont vivement touchées des merveilles qu'elles ont sous les yeux et s'inclinent devant la toute-puissance de Dieu.

Ajoutons, avant de finir, que Salomé jouissait d'une grande popularité chez les chrétiens d'Egypte. Le célèbre évangile selon les Egyptiens, dont parlent tous les premiers pères de l'Eglise, et qui était avec l'évangile selon les Hébreux le plus vieux monument extra-canonique, fait demander par Salomé au Christ, d'après Clément d'Alexandrie : « Jusqu'à quand les hommes mourront-ils ? » — Jésus répondit : « Tant que vous autres femmes vous produirez des enfants » — « J'ai donc bien fait de ne pas avoir d'enfants », réplique Salomé. Mais le Sauveur lui dit : « Nourrissez-vous de toutes sortes d'herbes, à l'exception de celle qui est amère. »

(1) Il s'agit du Syméon qui a prononcé le *Nunc dimittis* en voyant Jésus enfant.

Faut-il voir dans les herbes amères une allusion à la conduite passée peu édifiante de Salomé ? Ce qui paraît certain, d'après tous les interprètes, c'est qu'il s'agit du péché.

Dans les apocryphes coptes relatifs à la vie de la Vierge comme dans l'Evangile de Barthélemy et dans l'ouvrage Valentinien de la « Foi-Sagesse », Salomé intervient souvent aussi, mais, dans ce dernier ouvrage, c'est pour soutenir des doctrines fort hétérodoxes.

EUGÈNE REVILLOUT.

—

Le café de la Régence en 1832. — Au moment où l'on transforme ce célèbre établissement, il peut être intéressant d'en lire la description originale suivante, d'après un journal de l'époque :

Le café de la Régence s'est entièrement mis à la mode : la salle triangulaire qui le compose est tapissée de glaces ; on n'aperçoit pas un seul point de muraille. Le comptoir esr élégamment décoré, et la limonadière y est brillante et affable ; tout y respire la civilisation et les belles manières. Cependant, l'observateur qui, ne s'arrêtant pas dans la première et étroite enceinte, formée par ce que j'appellerai le sommet du triangle, pénètre plus loin et s'avance au-delà du poêle, retrouve les traits de physionomie première.

Voici les joueurs d'échec : leur attention, leur air de supériorité, leurs chan s à demi-voix, leurs tremblements nerveux, l'agitation musculaire de leurs traits et la rapidité des mouvements de leurs mains, révèlent et leur occupation et leur talent. Point d'élégance dans les échiquiers ; ils sont primitifs ; mais pour les joueurs du café de la Régence, il faut que le *cavalier* ait sa tête de cheval ; et comme les tourneurs de Paris ne façonnent pas ainsi cette pièce, le maître de l'établissement en a une provision toujours prête. Il y a quelques années, tous les *cavaliers* disparaissaient chaque soir. On observa, et l'on reconnut qu'un des habitués du jeu d'échecs avait la singulière manie de mettre les cavaliers dans sa poche ; on les lui fit payer.

On loue l'échiquier par heure au café de la Régence ; le soir, le prix augmente à cause des deux chandelles placées sur les côtés du damier.

Depuis les deux chandelles, que de chemin parcouru par le luxe !

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL.
Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

XLVIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Août 1903

39e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

No 1013 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions.

—

Manuscrits de J-J. Rousseau à retrouver. — D'après le *Journal de Paris* (1802), d'Antraigues, sollicité par le rédacteur de la *Gazette d'Hambourg* de publier des manuscrits que lui aurait remis Jean-Jacques, écrivit au journaliste :

Il (Rousseau) m'a fait contracter des engagements qui ne me permettent point encore de déférer au vœu qu'on m'exprime. L'honneur et la reconnaissance m'en imposent le devoir.

A quel titre d'Antraigues avait-il reçu ces manuscrits? Et furent-ils publiés avant la mort tragique de leur détenteur ?

Rip.-Rap.

—

Quelle est cette dame de M...... ? — Dans *Littérature et philosophie mêlées*, sous la rubrique *Journal d'un jeune jacobite de 1819* Victor Hugo rend compte d'un livre de haute politique, récemment paru, à cette date, de 1819, duquel il ne donne pas le titre et dont il ne désigne l'auteur, une femme, que par la première lettre de son nom : Mme de M...

Quelque érudit intermédiairiste, par exemple Philibert Audebrand qui sait tant de choses sur cette époque, pourrait-il dire de quel livre il s'agit et comment s'en appelait l'auteur ? En parlant de cet ouvrage, Victor Hugo, alors tout jeune homme, encore adolescent, mais doué déjà d'une prodigieuse maturité d'esprit, semble le considérer comme très remarquable, et, à ce propos, il fait une sortie curieusement divinatoire contre l'épidémie féministe qui devait commencer à sévir un demi-siècle plus tard en France.

Rusticus.

—

Le chant national, son investiture. — La *Marseillaise* est chant national ; c'est l'hymne du loyalisme français, qui doit saluer le chef de l'Etat et les autorités, comme le *God save the King* et l'*Hymne russe*. Cependant, nous avons vu, ces jours-ci, un ministre écouter debout, un chant qui ne s'inspire pas du même esprit, et que les révolutionnaires opposent au chant de Rouget de Lisle.

A quoi se reconnaît un chant national ? Qui prononce sur son caractère officiel ? Y a-t-il décret ou décision quelconque ?

O.

—

Un éventail de Mme de Maintenon. — Une lettre autographe faisant partie de ma collection et signée : Mortemart, duchesse de Noailles, porte ce qui suit :

Monsieur le comte, je suis chargée par le duc de Noailles de vous faire toutes ses excuses de n'avoir pas encore répondu à l'aimable envoi que vous avez bien voulu lui faire de l'Eventail de Mme de Maintenon. Une petite absence de Paris, et, aujourd'hui une indisposition qui le retient dans son lit, l'a privé de cet honneur, et c'est moi, Monsieur, qui serai l'interprète de ses remerciements et de sa reconnaissance qu'il eût désiré vous exprimer plus tôt

Permettez-lui de contribuer aussi à l'œuvre qui vous intéresse et veuillez bien accueillir ici sa petite offrande, à laquelle je vous prie, Monsieur, de me laisser ajouter l'assurance de nos sentiments distingués. MORTEMART, duchesse DE NOAILLES.

ce vendredi 29.

Qu'est devenu ou en quelles mains se trouve actuellement ce fameux *Eventail* dont joua, sans aucun doute, la célèbre maîtresse-femme de Louis XIV, avec autant de *maestria* qu'elle déploya d'adresse et de talent à mener son orgueilleux époux...le grand Roi ? Dr V. D. C.

de Bruxelles.

—

Mme de Belzunce. Mme d'Epinay. — Où se trouve l'acte de baptême de Mme de Belzunce (Angélique Louise-Charlotte), fille de Mme d'Epinay ?

Dans ses Mémoires, George Sand dit que Mme d'Epinay avait eu un fils de Francueil. Est-ce vrai ? Qu'est devenu ce fils ? C. BOUVIER.

—

Deux noms à préciser : Buruley, Sophika. — Est-ce bien Buruley, le nom d'un général qui commandait, en 1705, les villes frontières de l'Empire ?

Est-ce aussi Sophika, le nom d'une famille princière polonaise dont un des membres, à la même époque, recrutait, à Genève, des officiers réfugiés français ? Merci des renseignements qu'on voudra bien me donner. B. DE C.

—

La Jeune Captive, duchesse de Fleury. — L'amie d'André Chénier mourut à 45 ans, le 17 janvier 1820, divorcée en secondes noces de M. de Montrond. L'*Intermédiaire* a parlé dernièrement (XLIV, 836-9) de sa fille naturelle, madame de Genoude, et à ce propos, la faisait mourir, si je ne me trompe, en 1803, à l'âge de 39 ans. Le duc de Fleury, premier mari de la Jeune Captive, était mort dernier du nom, le 16 janvier 1815. Je désirerais savoir comment descend d'elle le baron de Mohrenheim, ancien ambassadeur de Russie en France, qu'on dit être son petit-fils. H. DE W.

—

De la paternité de certains livres licencieux. — On voit souvent figurer sur les catalogues d'ouvrages d'occasion, des livres sur la nature desquels le vendeur a soin de prudemment appeler votre attention par la mention : « ouvrage très libre ». Les noms des auteurs, sans doute des pseudonymes, sont généralement inconnus. Toutefois j'ai vu, pour quelques-uns d'entre eux, sur ces catalogues, leur paternité être attribuée à des littérateurs de marque, en particulier à Victor Hugo, Alfred de Musset, Gustave Droz et Mirabeau. Que faut-il penser de cette assertion ? Si elle n'est pas fondée, comment les représentants de ces diverses familles ne protestent-ils pas ?

G. DE MASSAS.

—

Inhumations hors des cimetières. — Il me semblait, et je ne suis pas le seul à le croire, qu'il était maintenant interdit déjà depuis longtemps d'inhumer hors des cimetières. Comment se fait-il alors que le *Gaulois* du 1er août mentionne une inhumation dans le parc d'un château de l'Ariège ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Le Bienheureux Grignon de Montfort. — Connait-on des portraits authentiques de ce saint prêtre qui évangélisa la France au commencement du XVIIIe siècle ? Né en 1673, il mourut en 1716, laissant une grande réputation d'apôtre zélé.

J'ai en ma possession un petit portrait sur cuivre, très intéressant et fort bien peint, qui est certainement de l'époque ; il porte au dos le nom du père de Montfort et je le croirais volontiers de *van Oost*. Il doit exister à la Bibliothèque nationale des portraits de ce Bienheureux. HUSSON.

—

L'amiral de Guise. — Le *Soleil du dimanche* (2 juillet), dit de madame de S. décédée, qu'elle était fille de l'amiral de Guise. Serait-il indiscret de me dire où je pourrais me procurer la biographie de cet amiral ? M. G.

—

François de Julliot. — Peut-on obtenir quelques renseignements biographiques sur François de Julliot, l'auteur de *Terre de France* ? E. B.

—

Archives de la maison Motier de la Fayette. — On serait très reconnaissant d'indiquer qui a présentement la possession des archives de la maison Motier de la Fayette. T.

De Lioux de Savignac. — Je possède une tabatière et deux dessins gouaches, paysages, signés « De Lioux de Savignac, 1784 ». Qui fut cet artiste ? Où est-il né ? Où mourut-il ? Et quand ?

— DE R.

De quoi est morte Mme de Sévigné. — Dans un article de ses charmantes *flâneries* sur le château de Grignan, M. André Hallays cite une notice de M. E. Lemire *(A propos du 2me centenaire de Mme de Sévigné*, etc. 1896) qui établit que Mme de Sévigné ne serait pas morte de la petite vérole, comme cela traîne partout, mais d'une fièvre continue. Je voudrais savoir si cette notice a été mise en vente et par quel éditeur.

Je relève, chemin faisant, deux minuscules erreurs, dans cet article sur Grignan. Les prélats, partiellement reconstructeurs du château, n'étaient pas *les oncles*, mais les frères du comte de Grignan, et la jeune marquise de Grignan n'était pas fille *unique* du fermier général Saint-Amand, ce qui la fait moins riche ; elle avait une sœur qui devint marquise de Salins.

M. Hallays souffrirait-il encore qu'en séviste renforcé je lui signale (il faudrait signalasse........) une interprétation erronée dans ses si curieux articles sur le « mariage de Mme de Coligny » ? Il avance qu'après avoir été très favorable à sa nièce, Mme de Sévigné se rangea finalement du parti de La Rivière ; et il l'induit de cette phrase : « Ce procès mettra *notre amie* (La Rivière, dit M. Hallays) en vogue ». Mais *notre ami*, ici, désigne Corbinelli très lié avec la marquise et le Président de Moulceau, auquel s'adresse la lettre (13 juin 1684) dont ce passage est pris. Relié à ce qui le précède, où le terme de *notre ami* se trouve déjà, cette attribution n'est pas douteuse, son tour ironique est justifié par les railleries que Mme de Sévigné prodigue aux prétentions de juriste de Corbinelli. Celui-ci s'était constitué le conseiller de Bussy dans cette triste affaire et s'il fallait prendre à la lettre les sarcasmes de la malicieuse marquise, il aurait contribué *activement* à lui faire perdre son procès. F.-Y.

—

Famille du duc de Saint-Simon — Reste-t-il encore, de nos jours, des personnes se rattachant par les liens du sang à la famille de l'auteur des Mémoires ? Le tableau que M. de Boislile a donné, il y a 20 ans, de cette famille, n'est plus exact. FIRMIN.

—

Princes de Talmont ou de Mauléon. — Aux XIIe et au XIIIe siècle, on trouve des membres de la famille de Mauléon qualifiés *princeps*. Ce titre leur était-il personnel ou portait-il réellement sur la terre de Talmont ? Nous savons que les La Trémoille qui, par héritage de la maison d'Amboise (elle-même héritière des Thouars, et, par eux, des Mauléon), prirent le titre de prince de Talmont. Les intermédiairistes pourraient-ils indiquer les traits principaux de l'histoire de ce titre de prince, et les sources où il serait possible de recourir pour faire une étude approfondie du sujet ?

OURS D'AQUITAINE.

—

Jacques de Turenne, imprimeur à Sedan. — On connaît un ouvrage intitulé *La semaine d'argent*, contenant l'histoire de la seconde création ou restauration du monde. Dédiée au prince de Sedan. A. Sedan, par Jacques de Turenne, imprimeur de Son Excellence, 1629, in-8°.

L'auteur se nommait Abel d'Argent. Possède-t-on quelques renseignements sur lui, mais surtout sur l'imprimeur, qui paraît imaginaire ? Car il existe entre lui et « Son Excellence le Prince » vicomte de Turenne, comme on sait, une homonymie inquiétante. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Armoiries à déterminer : soleil d'or. — Ecartelé : *au premier et au quatrième d'argent* ; *au deuxième et au troisième d'azur* ; *le premier chargé d'un soleil de.. le second d'azur plein ; le troisième, d'un croissant versé d'argent ; le quatrième d'un pin arraché de... et accompagné de deux annelets de... à la fasce en contrebande de gueules.*

L'écu est sommé d'une couronne de comte. A. B.

—

Armoiries de Marie Andras. — Quelque aimable collègue pourrait-il me dire quelles sont les armes de Marie Andras, veuve de Guillaume de Gruel, seigneur de Morville et de Courcy, décédée le 14 février 1646 ?

Les armes de Gruel me sont connues : *D'azur à trois grues d'argent* : une pierre tombale de mad. de Morville porte un écusson *parti de Gruel, et de.... à trois bandes de.....au chef de.....à une aigle éployée de.....*Le monument sculpté avec soin ne porte pas l'indication des couleurs.

Pour la facilité des recherches, j'indique que M. et Mme de Morville étaient fondateurs d'une Charité, ou hospice de vieillards à Pithiviers.

Leur fille avait épousé un d'Estampe de Valençay. MARTELLIÈRE.

—

Pacem summa tenent. — De qui et où se trouve cet hémistiche ? Merci aux aimables confrères. EX-LIBRIS.

—

Inscription tumulaire à Domfront. — Passant à Domfront, j'entrai dans une église abandonnée qui se trouve près de la gare, tout en bas du pays, sur un petit cours d'eau.

Beaucoup de pierres tombales ont été prises là pour garnir les préaux du collège de la ville. J'ignore qui ordonna ce transfert, fâcheux à tous égards.

Une pierre tombale reste dans l'église ; elle porte, gravé profondément, un quatrain dont voici le sens (je n'avais pas de crayon sur moi).

Passant, ne regarde point cette pierre
Car ce n'est qu'un tombeau vide
Et mon tombeau véritable
Est le cœur de mon mari.

Quelque lecteur de la région pourrait-il me donner le texte exact, et quelques renseignements sur celle ou celui qui rédigea ces vers ? HENRI CARPENTIER.

—

Volonté. —

Tous les observateurs sont tristes et doivent l'être. Ils regardent vivre. Ils ne sont pas des acteurs, mais des témoins de la vie. De tout ils ne prennent rien de ce qui trompe ou de ce qui grise. Leur état normal est la sérénité mélancolique.

(*Journal des Goncourt*, III, 10).

J'ai vu presque tous les *voulant* arriver au but de leur vouloir. Est-ce que la volonté ne serait pas un fluide aimanté qui, par son intensité, deviendrait une force inconnue et magnétique ayant le pouvoir de l'attirement des choses et des faits.

(*Ib.* 287).

Pour les âmes profondes, les caractères fiers et sensibles, les imaginations ardentes, les esprits étendus, trois choses sont nécessaires, sous peine de voir le malheur tomber sur eux : savoir vivre seul, savoir souffrir, savoir mépriser.

(Benjamin Constant, *Mélanges de littérature et de politique*, 199).

Il avait cette tête pensive, cette physionomie grave, cet œil triste et profond qu'on aime à voir à ceux que leur génie met en dehors des autres hommes ?

(Dumas fils, *La dame aux perles*, 440).
A-t-on mieux dit ? NAUROY.

—

Anecdote. — Je serais très désireuse de savoir quel est l'auteur français qui conte quelque part une anecdote où il est question de deux amis voyageant en Italie, d'une peur qu'ils eurent, une nuit, qu'ils avaient dû demander l'hospitalité à un paysan et d'un jambon qui fut la cause de la peur. UNE ABONNÉE.

Paul Louis Courier dans ses lettres intimes.

—

Eau-forte de Callot. — Quelle est l'eau-forte (de petite dimension, probablement) dont il fut si satisfait, qu'il y fit un trou pour la porter à sa boutonnière (?) et dont les épreuves où se voit ce trou ont une grande valeur ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Peintre à déterminer. — Sur une grande toile, l'artiste a représenté, un guerrier vêtu à l'antique et coiffé d'un casque. Devant un groupe d'autres guerriers et la milice rangée en bataille et armée de piques, il vient d'abattre un cheval de son épée nue, et regarde les combattants d'un air de défi, comme s'il avait voulu leur prouver sa force et sa vaillance. Le tableau me paraît être de l'école de *David* ou de *Vien* ; il doit être connu. Je serais reconnaissant à l'*Intermédiaire* de me déterminer le sujet. Ne serait-ce pas *Achille* que l'artiste aurait voulu représenter, et le tableau n'aurait-il pas figuré dans les anciens catalogues ? La peinture couverte d'une couche épaisse de crasse, est fort bien au nettoyage.

HUSSON.

—

Il n'y a pas que... Il n'est pas que... — A la fin de la préface qu'il a

jointe au très intéressant *Journal de Jeunesse* de Francisque Sarcey, M. Gréard, pour dire que le public n'est pas seulement composé de lettrés, écrit cette phrase : « Le public, qui n'est pas composé que de lettrés... »

Il fut un temps où cette tournure était considérée comme illogique et fautive, et voici ce qu'écrivait à ce sujet M. Emile Deschanel, dans le *Journal des Débats* du 23 août 1860 :

A Rome, il n'y avait pas que les esclaves qui fissent le métier de gladiateurs. — Construction barbare, bien que fort usitée aujourd'hui. On n'en trouverait pas un seul exemple dans toute la littérature française avant la fin du XVIII[e] siècle. Le plus ancien que j'ai rencontré est de Maurice Dupin, petit-fils du maréchal de Saxe et père de Mme Sand... Grammaticalement, cette construction signifie précisément le contraire de ce qu'on veut lui faire dire quand on l'emploie aujourd'hui. Je n'en veux pour preuve que le vers de Corneille :

Ils ne l'auront point vue obéir qu'à son prince,

c'est-à-dire : si ce n'est à son prince. Tel est le sens français et correct de cette tournure, quoique aujourd'hui un grand nombre de personnes et même d'écrivains l'emploient fréquemment dans le sens opposé. Pour eux, le vers de Corneille voudrait dire : Ils ne l'auront point vue obéir seulement à son prince ; c'est justement tout le contraire. Voici d'où vient la confusion : ils s'imaginent que cette tournure *il n'y a pas que*, est l'opposé de *il n'y a que* ; tandis qu'au fond, soit grammaticalement, soit logiquement, ces deux tournures ne sont qu'une, témoin le vers de Corneille. En effet, en ajoutant simplement le mot *pas* à la tournure *il n'y a que*, on croit ajouter une seconde négation à la première, ce qui serait nécessaire pour que l'une des tournures signifiât le contraire de l'autre ; mais, en réalité, on n'y ajoute rien du tout, si ce n'est le mot *pas*, mot purement explétif, qui, soit qu'on le mette, soit qu'on l'omette, fait virtuellement partie de la première négation, et ne saurait, à lui seul, en constituer une seconde. *Ne* tout seul, ou, à volonté, *ne pas* n'est qu'une seule et même négation. Corneille a bien dit ce qu'il voulait dire ; mais les auteurs d'à présent, se servant de la même tournure pour signifier le contraire, font un barbarisme de phrase et un nonsens

Littré, à qui j'emprunte cette citation, partage l'avis de M. Emile Deschanel : pour lui, la phrase : le public qui n'est pas composé que de lettrés, signifie logiquement et grammaticalement, on vient de le voir : le public qui n'est composé que de lettrés, c'est-à-dire tout le contraire de ce qu'a voulu dire M. Gréard.

Aujourd'hui le sens adopté par l'éminent universitaire et illustre académicien n'est-il pas le seul admis, et n'est-ce pas M. Gréard qui a raison contre M. Emile Deschanel et contre Littré ?

— ALBERT CIM.

Les papiers du comte Beugnot. — Les grands dépôts viennent de recevoir les legs magnifiques que leur a faits M. le comte Beugnot. L'Institut a reçu les documents se référant au procès de Philippe-Egalité, et les mémoires. M. le comte Beugnot avait-il, de son vivant, autorisé la consultation de ces documents précieux ? Est-il quelqu'un qui puisse dire, avant leur communication, de quelles pièces capitales se composaient ces archives ? — Y.

Marcotte. — Les indications données, dans les journaux, sur la situation de ce pays où madame Humbert avait un invisible château, sont-elles exactes ?

— D[r] L.

Cri séditieux. — Quelle est la définition de ce cri au point de vue pénal ?

— P. PONSIN.

L'« Œillet de l'air ».— Vers la fin du XVIII[e] siècle, des missionnaires, probablement, apportèrent de l'extrême Orient, au directeur des Pépinières royales, qui était à cette époque un provençal, Louis Lezermes, seigneur de Seillans, une plante mystérieuse n'ayant besoin, pour végéter, que du concours de l'air, et que les mandarins de Canton suspendaient dans des paniers à jour. Cette plante intrigua beaucoup les savants de l'époque. Le directeur des Pépinières consulta à son sujet le célèbre botaniste Louis Gérard, de Cotignac ; mais elle mourut l'année suivante, sans avoir fleuri et sans avoir laissé deviner à quelle famille elle appartenait.

Aujourd'hui, cette plante est importée parfois de Cochinchine et de l'Amérique du Nord, et la forme allongée ainsi que la couleur vert-cendré de ses feuilles, peut-être aussi quelque autre vague ressemblance, l'ont fait dénommer communément *Œillet de l'air*.

Cette curiosité végétale a-t-elle du s'acclimater et quel est son nom scientifique ? D'AGNEL.

Réponses

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

Famille Tenaille (XLVIII, 7, 137). — M. Alfred de Vaulabelle nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur,

Permettez à un pseudo-revenant de rectifier, comme il convient, les erreurs qui se sont glissées, relativement à ma famille, dans le n° du 30 juillet de votre intéressant journal.

La famille Tenaille, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, comprend un grand nombre de branches dont la généalogie complète m'entraînerait beaucoup trop loin.

Qu'il me suffise donc de vous faire connaître que le plus ancien des Tenaille connus est Etienne Tenaille, procureur du roi, dont le fils, Etienne, était aussi procureur du roi à Mailly-la-Ville (Yonne), 1616-1696).

Cet Etienne eut plusieurs enfants, entre autres Pierre Tenaille, échevin de Châtel-Censoir (Yonne) vers 1764. Ce dernier eut sept enfants dont l'un d'eux, Jean-Baptiste Tenaille de Vaulabelle, chevalier de Saint-Louis, garde du corps du roi (1736-1806) est mon bisaïeul.

L'un de ses cinq enfants, Etienne Tenaille de Vaulabelle, mon grand-père, (1771-1809) qui était également chevalier de Saint-Louis et garde du corps de Louis XVI, fut tué à la bataille de Valladolid.

De son mariage avec Catherine Guyot de Montou (1799), il eut :

Achille Tenaille de Vaulabelle (1799 1879) historien, ancien député de l'Yonne, ministre de l'instruction publique et des cultes en 1848, mon oncle ;

Eléonore T. de Vaulabelle (1801-1859) romancier (Ernest Desprez) et auteur dramatiques (Jules Cordier) mon oncle ;

Hyppolyte T. de Vaulabelle (1803-1856), mon père, marié à Emilie Boyer d'Alberty, (décédée).

De ce mariage naquirent :

Emile Tenaille de Vaulabelle (1831-1848).

Albertine T. de Vaulabelle (1834-1903, mariée à L. C. Herbel, décédé (sans enfant).

Alfred T. de Vaulabelle, publiciste, né en 1846 et marié à Elvira Gariot (*décédée*) fille du peintre d'Histoire, prix de Rome.

De ce mariage est née :

Berthe-Elvire Tenaille de Vaulabelle, *ma fille*, née en 1878 et mariée au comte Maurice de Caussade.

Comme vous le voyez, Monsieur, mes oncles et mon père étaient fils, non d'Etienne T. de la Motte, qui n'a jamais existé, que je sache, mais d'Etienne T. de Vaulabelle.

Pierre François T. de la Motte, chevalier de Saint-Louis, garde du corps de Louis XVI, était le père de ma grand'mère maternelle, femme de Pierre Boyer d'Alberty (tous deux décédés) et cousin germain d'Etienne Tenaille de Vaulabelle.

En ce qui me concerne, je suis, vous le voyez, et quoi qu'en dise l'*Intermédiaire*, de ce monde.

Quant aux Tenaille de Saligny et aux Tenaille d'Estais, mes alliés, ils descendent d'un autre fils d'Etienne Tenaille qui est Jean Tenaille, né à Mailly-la-Ville (Yonne) en 1670, et dont l'un des fils, Etienne Tenaille, eut d'un premier lit les Tenaille de Saligny (qui ont supprimé leur particule) et du second, les Tenaille d'Estais.

Tel est l'extrait de la généalogie complète des Tenaille que j'ai établie et qui a été pour moi l'objet de recherches considérables.

Veuillez, Monsieur le Directeur, agréer l'assurance de mes sentiments particulièrement distingués.

ALFRED DE VAULABELLE.

* * *

Les armoiries des Tenaille, d'après Poplimont, seraient : *de gueules à quatre fasces d'argent.*

Comte de BONY DE LAVERGNE.

—

La Diane de Houdon (T. G. 431). — Je reviens sur une question que j'ai posée en 1886, et à laquelle il me fut fait alors une réponse que j'ai trouvée satisfaisante tout d'abord, mais qui, à présent, ne laisse pas que d'éveiller en moi quelques doutes. J'avais demandé pourquoi l'adorable *Diane* de Houdon avait été, en son temps, refusée au Salon. Les contemporains dont le témoignage était invoqué, excipaient de raisons de bienséance, et, en en appelant à l'exemplaire de bronze que possède le musée du Louvre, je manifestai le désir de connaître ces raisons, ne pouvant croire que la nudité de cette statue en fût une suffisante à expliquer seule un refus qui aurait dû frapper également toutes les autres figures de femmes nues exposées au même Salon, et à ceux qui le précédèrent ou le suivirent immédiatement. Il me fut répondu que l'original offrait un détail qui effaroucha la pudibonderie des jurés de cette époque, et je

dois convenir qu'en effet cet original, actuellement à l'Ermitage et dont j'ai eu sous les yeux une photographie, nous présente l'image d'une jeune femme beaucoup plus complète que les artistes n'ont accoutumé de nous montrer les jeunes femmes.

Quand la *Diane* fut coulée en bronze, dit M. Alfr. D..., un peu de cire bronzée dissimula le détail dont il vient d'être parlé. Je m'en suis longtemps tenu à cette indication ; mais dernièrement, pendant une visite au Louvre, j'ai pu constater que le bronze de cet ouvrage est d'une seule pièce, et qu'il ne paraît pas qu'une juxtaposition de cire bronzée y ait été faite. Faut-il croire qu'on y procéda sur le plâtre avant la fonte ? Mais où M. Alfred D... a-t-il puisé le renseignement qu'il m'a donné ? Les historiens de Houdon n'en disent mot. Si — malgré les apparences — la cire fut posée après la fonte, pourquoi les conservateurs du Louvre, se faisant les complices de cette mesquine supercherie, ne l'enlèvent-ils point ? Sous la Restauration, époque à laquelle la figure fut acquise par notre grand musée national, on avait une bégueulerie (rappelez-vous les jupes des danseuses) qui n'est plus de mise en ce moment, et je ne vois pas pourquoi ce qui n'a jamais choqué les habitants de Pétersbourg choquerait les habitants de Paris.

Subsidiairement, je demande comment le marbre a été acquis par le musée de l'Ermitage. Dans le livret du Salon de 1777, il est dit que ce marbre était destiné aux jardins du duc de Saxe-Gotha ; mais je pense personnellement qu'il fut fait pour le célèbre amateur Girardot de Marigny. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, l'impératrice Catherine II l'acheta ; mais à qui ? au duc, à l'amateur ou bien au statuaire ? J'ignore dans quelles conditions se fit cette vente, quels en furent les intermédiaires et à quel prix l'ouvrage fut acheté. J'ai écrit pour avoir quelques renseignements à ce sujet au Conservateur du musée de l'Ermitage ; mais n'ayant reçu de lui aucune réponse, je prends le parti de m'adresser à mes collègues de l'*Intermédiaire*, qui, comme on sait, connaissent tout et bien d'autres choses encore. N'est-il pas étrange qu'une œuvre relativement récente et d'un tel mérite, présente, dans son histoire, qui devrait être sue de tous, tant de points obscurs et sur lesquels il est si difficile de projeter un peu de lumière ? ADRIEN MARCEL.

—

Primat des Gaules et de Germanie (XLVIII, 105). — Si l'on s'en rapporte à Delettre (de Donnemarie), auteur de l'*Histoire du Montois*, qui a dû puiser ce renseignement dans quelque ouvrage ancien qu'il ne cite pas, le titre de primat des Gaules, pris par les archevêques de Sens, remonterait loin.

Les conflits incessants entre les seigneurs et les évêques à propos du partage des biens et de l'autorité nécessitèrent la réunion d'un concile à Paris, en l'an 995. Pour abandonner aux seigneurs les biens qu'ils avaient usurpés sur les églises et les couvents, les évêques proposèrent de s'emparer des dîmes dont ceux-ci jouissaient ; Séguin, archevêque de Sens, qui soutenait cette proposition, dit Delettre, prit le nom de primat des Gaules, pour se donner une supériorité sur ses confrères. Cependant le parti des abbés, soutenu par les seigneurs, l'emporta.

Dans la liste des archevêques de Sens que Delettre donne dans le second volume de son histoire, il indique Willicharius, vers l'an 769, avec le titre d'archevêque des Gaules, et, en 882, Ansegisus, primat de la Germanie et des Gaules. Seguin, qui occupa le siège de Sens de 976 à 998, n'était donc pas le premier ayant pris la qualité de primat, plaçant sa juridiction au-dessus de celle des autres archevêques ? Evidemment, le droit de se qualifier ainsi a dû être confirmé par les rois et les papes, car les prélats de Sens le conservèrent par la suite.

L'épitaphe de Henri de Gondrin, mort à Chaumes en 1674, et que son ancien promoteur Baron plaça, en 1705, sur sa sépulture, dans la cathédrale de Sens, porte : « archiep. senonensis, Galliæ et Germaniæ primas ».

On retrouve même (dans le caveau des archevêques) cette qualification sur l'épitaphe latine de M. de Cosnac, mort le 24 octobre 1843. X.

P.-S. — Ma réponse était faite quand j'ai vu dans mes notes, qu'il est question en maints endroits de la Patrologie latine de Migne, de la primatie des archevêques de Sens. Je n'ai pas ici cette collection à ma disposition.

Mais on y voit (tome 125) qu'Anségise, après avoir été ambassadeur auprès du pape, devint légat, archevêque et primat. On trouvera encore, dans le même volume, la trace de certains débats au sujet de cette primatie (colonnes 1274, 1275, 1277). Dans les tomes 151 et 157, on verra que l'archevêque Richer, à la fin du XI[e] siècle, refusa formellement de reconnaitre la primatie de Lyon, qui ne fut admise que par Daimbert, successeur de Richer. X.

* * *

Tous les archevêques de Sens ont porté ce titre de « primat des Gaules et de Germanie ».

Il fut concédé à la prière de Charles-le-Chauve, par le pape Jean VIII, à Anségise métropolitain de Sens. Ce titre ne fut pas purement honorifique, il fut réel et les prérogatives attachées à cette primatie furent exercées sans réclamation aucune pendant plus de 200 ans.

Au XI[e] siècle, Gébuin, archevêque de Lyon, estima que cette primatie revenait plutôt à son église.

Grégoire VII accueillit cette demande et accorda deux bulles nommant l'archevêque de Lyon « primat des Gaules », comprenant dans cette primatie les quatre provinces lyonnaises : celles de Lyon, de Sens, de Tours et de Rouen.

La province de Rouen fut soustraite à la primatie de Lyon par une bulle de Calixte II (XII[e] siècle) et par une possession, confirmée par arrêt du conseil du 12 mai 1702.

La lutte entre les églises de Sens et de Lyon dura jusqu'au XV[e] siècle. Le cardinal Charles de Bourbon, alors archevêque de Lyon, déféra l'affaire au parlement de Paris ; l'archevêque de Sens, Louis de Melun, en bon courtisan, ne crut pas devoir se déranger pour soutenir sa cause. Il perdit et la cour rendit son arrêt le 11 mars 1457, consacrant la primatie de l'église de Lyon.

Depuis lors, le titre de « primat des « Gaules et de Germanie » n'est plus pour les archevêques de Sens qu'un titre honorifique. G. La Brèche.

—

Saint Pipe. — Jean Népomucène (XL ; XLI ; XLVII ; 935 ; XLVIII, 39, 154). — L'histoire convenue de saint Jean Népomucène — dont on fait bien à tort un martyr du secret de la confession — est en effet une légende, fondée sur le récit du jésuite tchèque Bohuslav Balbin (*Acta sanctorum*, Mai, tome III, Anvers 1680, pages 667-680). Dès 1787, Jos. Dobrovsky l'a réfutée, et M. H. C. M. trouvera tous les renseignements désirables dans les belles publications de Frind, *Der geschichtliche heilige Joh. von Nepomuk* (2[e] édition, Prague 1871) et *Der heilige Joh. von Nepomuk* (Prague 1879), ainsi que dans une étude donnée par Ed. Reimann, en 1872, au *Historische Zeitschrift* de H. von Sybel (XXVII, 225-281). Il est juste de constater que la tradition a conservé pourtant un certain nombre de défenseurs.

Le livre dont notre collaborateur a oublié le titre est peut-être l'*Histoire générale du IV[e] siècle à nos jours* de Rambaud et Lavisse (tome III, pages 673-674). Au moins y a-t-il là un exposé auquel son analyse se rapporte assez bien.

A. Boghaert-Vaché.

* * *

Réponse transformée en question au sujet de saint Jean Népomucène, par H. C. M.

Le nom de Népomucène n'est nullement de provenance grecque. Il s'agit d'une petite ville de l'ouest de la Bohême, qu'on appelait, dès le XII[e] siècle, indifféremment Pomuk et Nepomuk. C'est cette dernière forme qui, peu à peu, a prévalu et on ne dit plus que Nepomuk.

Cet endroit comptait parmi ses habitants, au XIV[e] siècle, une famille Welflin, qui alla se fixer à Prague. Un des membres de cette famille est le personnage qui nous intéresse.

Dans un document du 9 décembre 1372, il se nomme lui-même ; « Johannes olim « Welflini de Pomuk, clericus Pragensis « diocesis, imperiali auctoritate notarius « publicus ».

Et dans le dernier document que nous connaissions de lui, du 3 mars 1393 : « Johannes Pomuk decretorum doctor, « canonicus Wissehradensis et archidia- « conus Zatecensis, in ecclesia Pragensi, « vicarius in spiritualibus generalis ».

Le réformateur Jean Huss a prétendu que les biens du clergé en Bohême équivalaient à peu près au tiers du territoire du royaume. Quoique cette assertion semble un peu exagérée, il est certain que le pouvoir de l'Eglise était fort con-

sidérable et que la tendance de l'empereur et roi Winceslas de l'amoindrir n'était rien moins qu'impopulaire.

C'est dans l'intention de restreindre spécialement l'influence de l'archevêque de Prague que le roi avait décidé de faire de l'ancienne et riche abbaye de Kladrau (à l'ouest de Pilsen) un nouvel évêché, et qu'à cet effet, il avait donné l'ordre de ne pas nommer de nouvel abbé lorsque cette place deviendrait vacante.

Mais immédiatement après la mort de Racek, le vieil abbé de Kladrau, l'archevêque lui donna un successeur du nom d'Albert, à l'insu et en opposition directe des ordres formels du roi, et ceci par l'intervention du grand vicaire Jean de Pomuk, qui paraît avoir été le principal conseiller et la main droite de l'archevêque Jean de Genzenstein.

La désobéissance de ce dernier et de son entourage mirent le roi en fureur et il donna l'ordre de se saisir de l'archevêque et de ses conseillers. Jean de Genzenstein put se sauver, mais les autres subirent la torture par le feu. Tous se soumirent à l'exception de Jean de Pomuk qui, quoique tellement brûlé qu'il n'aurait pas pu survivre longtemps à ses blessures, fut ligotté et jeté à l'eau le 20 mars 1393.

Tout ceci est historique et dûment établi.

Peu à peu, il s'est formé une légende autour de ce Jean de Pomuck, légende qu'il est assez difficile de suivre exactement dans son développement. Au XVIe siècle, quelques chroniqueurs et historiens peu dignes de foi parlèrent de lui comme du confesseur de Jeanne, première femme de Wenceslas. Cependant la majorité protestante du peuple continuait à vénérer la mémoire de Jean Huss, comme héros et martyr national, ayant sa place au nombre des saints du calendrier, ses statues dans les chapelles, etc.

Ce n'est qu'après 1623, à l'époque où Ferdinand II, après avoir brisé l'indépendance de la Bohême, obligea tous les habitants de ce pays à se faire catholiques ou à s'expatrier, que le culte de Jean Huss fit rapidement place à celui de Jean Népomucène. Les instances en cour de Rome pour sa canonisation commencèrent en 1675 et aboutirent par la bulle du 19 mars 1729.

Quelques historiens par trop scrupuleux exprimèrent, vers la fin du XVIIIe siècle, des doutes sur l'identité de saint Jean Népomucène, soi-disant confesseur de la reine Jeanne et de Jean de Pomuk noyé en 1393 par ordre du roi. On se mit à étudier les archives et à comparer les dates.

D'un autre côté, on constata que Jeanne, première épouse de Wenceslas, était morte le 31 décembre 1386. Il ne pouvait donc plus être question d'un confesseur de cette reine torturé et exécuté pour s'être refusé à dévoiler le secret du confessionnal. Sur ce, on répandit qu'il y avait eu *deux* Jean de Népomucène, l'un le confesseur canonisé et noyé en 1383, l'autre, le grand vicaire de l'archevêque, noyé dix ans plus tard, en 1393. Il a été facile de démontrer que cette combinaison ne tenait pas debout, aussi s'est-on décidé, plus tard, à déclarer que la version de deux Jean Népomucène différents était fausse, qu'il n'y en avait jamais eu qu'un, c'est-à-dire le Jean de Pomuk, vicaire de l'archevêque, noyé par ordre du roi, en 1393, mais que ce dernier n'avait pas été mis à mort uniquement pour avoir défendu les intérêts de son supérieur contre les ordres et la volonté du souverain, mais surtout parce qu'il s'était refusé à révéler le secret de la confession de la *seconde* femme de l'empereur, *Sophie* de Bavière, mariée en 1389 !

Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Cependant, il me semble bien étrange que l'archevêque, dans son rapport au pape écrit l'année même de la catastrophe, n'ait pas fait la moindre allusion à cet acte de sublime dévotion.

On trouva au Vatican l'original du rapport que l'archevêque avait fait au pape, l'année même de la castatrosphe, c'est-à-dire en 1393. Dans ce document se trouve la relation de tous les démêlés de l'archevêque avec l'empereur, ainsi que la mention de la fin tragique du grand vicaire.

L'histoire du roi Wenceslas dont H. C. M. parle, est peut-être celle de *Pelzel* où dans la première partie, page 145-164, art 26-27, page 154, se trouve le rapport de l'archevêque au pape.

Je me mets d'ailleurs bien volontiers à

la disposition de monsieur H. C. M. pour de plus amples informations (1).

AUGUSTE DE DOERR.

—

Torné, archevêque de Bourges (XLVII, 833). — La notice qui lui est consacrée dans l'ouvrage de MM. Robinet, A. Robert et J. Le Chaplain, *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*, résume assez bien le *curriculum vitæ* de ce personnage peu sympathique. Comme l'article est très court, je le transcris intégralement :

Torné (Pierre-Anasthase), doctrinaire, prieur de Bagnères avant la Révolution, député à l'Assemblée législative (1791-1792) pour le département du Cher ; né à Tarbes (Hautes-Pyrénées) le 21 janvier 1727, mort au dit lieu le 12 janvier 1797 ; fils de « Bertrand Torné, homme de loi, et de Pauline Boyella » ; évêque constitutionnel du Cher, sacré à Paris en 1791, il demanda, le 6 avril 1792, que l'on prohibât tout costume ecclésiastique ou religieux ; il fut nommé secrétaire de l'Assemblée législative le 3 novembre 1791, le 3 septembre 1792, l'un des commissaires envoyés aux sections de Paris.

Révolutionnaire ardent et convaincu, il se démit de ses fonctions sacerdotales le 1er frimaire an II, se maria à 69 ans, puis divorça ; il se retira ensuite dans son pays natal et mourut dans l'obscurité. (On le trouva mort dans son lit).

P.c.c. QUÆSITOR.

—

Descendance des ministres de Louis XVI (XLVII, 617, 735, 791, 922 ; XLVIII, 184). — Geoffroy de Clugny, chevalier, seigneur de Menesserre, maître d'hôtel de Philippe de Hochberg, prince de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne, en 1478, fut père d'un fils naturel, né d'une damoiselle de la famille DE FORREST qui avait pour armoiries : *écartelé aux 1 et 4 de sable à deux léopards d'or, l'un au-dessus de l'autre ; aux 2 et 3 d'or au lion d'azur, armé et lampassé de gueules.* Ce fils, prénommé Chrestien, acheta les fiefs de la Cessoye et de Holisien situés dans la Flandre wallonne. Il mourut le 24 mars 1508 (1509 n. st.) et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Martin de l'église de Saint-Pierre à Lille, où vint le rejoindre sa femme, Isabeau du Bois, morte le 6 octobre 1520. Leur fille unique, Marie de Clugny, morte le 23 avril 1512, fut la première femme de Simon du Chastel, dit de la Howarderie, écuyer, seigneur de Cavrines, de Linselles et du Blaton. Elle gît près de ses parents. *(Généalogie de la famille de Clugny*, Dijon, Antoine de Fay, sans date, in-4, p. 23. Bibliothèque nationale de France, *Manuscrit français. N° 11602*, folio XLVII verso ; et un *Cartulaire de la Howarderie*, Mémoriaux de Simon et de Jacques du Chastel de la Howarderie, page 192. *Société d'études de la Province de Cambrai*, Mémoires, tome VIII, première livraison, juin 1903, page 78.

Le comte P. A. DU CHASTEL.

—

Astolphe de Custine (XLVII, 779, 845). — Armand-Louis-Philippe-François de Custine, né en 1768, épouse, en 1787, Louise-Mélanie-Eléonore-Delphine de Sabran, fille de Joseph et de Françoise-Eléonore de Jean ; (Nadaud, *Nobiliaire du Limousin*, tome 2, page 294).

Consulter, pour la suite de cette généalogie, Borel d'Hauterive 1874, d'Auriac tome 10, et Magny, livre d'or, tome 4.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Charlotte Atkyns (XLVIII, 4, 133). — Dans le cimetière de la cathédrale de Llandaff, près du mur de l'aile méridionale, se trouve une dalle étendue sur l'herbe et qui porte cette inscription :

Cette pierre est placée ici en souvenir du mérite disparu et pour rappeler la mémoire de l'union des vertus familiales et des vertus plus étendues, à toute famille qui fut en relation avec la Personne de Mary Atkin, seconde fille du Rév. Robert Adkin, recteur de Rainham, dans le Norfolk, en Angleterre. Elle mourut le 1er octobre 1805.

Pour le bien qu'elle fit de son vivant, puissent ses restes demeurer préservés de tout trouble, jusqu'à ce quelle soit appelée au Bonheur éternel que nous lui souhaitons dans le ciel.

(*Notes and Queries*) J. H. M.

—

Badouville (XLVII, 835, 915, 972). — Badouville (Pierre), adjudant général, aide de camp de Pichegru, est né à Pressy-le-Sec (Yonne). Il avait acquis à un tel degré la confiance de son chef qu'on assure qu'il s'en servit pour traiter avec le prince de Condé et le ministre anglais Wickam, et que c'est lui qui est désigné

(1) Une erreur de distribution a fait reporter la bibliographie de cette réponse.

sous le nom de Coco dans les pièces trouvées parmi les équipages de M. de Kinglin.

Il fut arrêté en 1805, resta quelque temps en prison et fut exilé en 1806.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Le musicien Albert Bonnet (XLVIII, 108). — Jamais on n'a tracé une biographie de ce chanteur resté obscur, mais qui, dans un rang secondaire, n'a pas laissé de tenir sa place et d'être utile. Mais il est toujours amusant de chercher à connaître la carrière d'un artiste qui, même dans des conditions modestes, a été attaché pendant de longues années à un grand théâtre, et puisqu'on m'y invite indirectement, je vais m'efforcer de faire revivre Albert Bonnet, dont je possède aussi un portrait sur lequel, en ce moment, je ne puis remettre la main.

C'est surtout et presque toujours sous son seul prénom d'Albert, que celui-ci a été connu du public. C'est sous ce seul nom qu'il fit partie, en 1798, de la troupe du Vaudeville, où il tenait l'emploi des amoureux, et où un chroniqueur, parlant de lui, disait qu' « il a un filet de voix agréable et qu'il conduit quelquefois avec goût ». Ce filet de voix avait sans doute quelque importance, puisqu'au bout de trois années, en 1801, Albert Bonnet passait tout à coup du Vaudeville à l'Opéra, où il arrivait pour doubler le célèbre Lays dans l'emploi des basses chantantes, surtout des basses comiques — car on ne rougissait pas de rire alors à ce théâtre, témoin *la Caravane du Caire*, *Panurge dans l'île des Lanternes*, *les Prétendus*, *les Pommiers et le moulin*, sans compter les autres.

L'*Année théâtrale* de l'an XI, en nous faisant connaître qu'Albert Bonnet avait passé par le Conservatoire, parlait ainsi de lui au sujet de ses débuts à l'Opéra.

Au moment où l'on commence à juger de plus en plus nécessaire à l'Opéra le mérite du chanteur, il était naturel de penser aux moyens de suppléer Lays dans les rôles où il fait valoir avec tant de succès sa méthode pure et gracieuse et sa voix, la plus belle peut-être qu'on puisse entendre. Un élève du Conservatoire osa se mettre sur les rangs : c'est le citoyen Albert Bonnet, qui remplissait au théâtre du Vaudeville les rôles d'amoureux sous le premier nom. Il débuta avec succès dans Usca de *la Caravane*. On trouva sa voix belle et franche dans les tons élevés, mais il parut loin de son modèle dans les tons graves : son timbre est plus éclatant, mais ses sons n'ont pas ce moëlleux, ce velouté, pour ainsi dire, que Lays seul possède.

Sa manière est plus moderne, et ses agrémens sont toujours placés avec goût ; enfin, il suffira sans doute de dire pour son éloge qu'il fut applaudi dans *les Mystères d'Isis* et qu'on lui redemanda l'air favori : *Soyez sensibles à nos peines*. Sa taille et sa figure pourront peut-être par la suite lui présenter quelque obstacle lorsqu'il devra remplir des rôles plus nobles ; mais il est jeune et ses études auront sans doute pour objet et les secrets de l'art musical et les préceptes qui peuvent guider l'acteur dans la tenue et l'expression nécessaires à l'illusion de la scène. Il ne doit pas s'en reposer sur l'indulgence que le public montre pour Lays, qui sans doute a trop négligé cette partie : au théâtre comme dans la société, lorsqu'on prend des modèles,

C'est par les bons endroits qu'il faut leur ressembler.

Que résulterait-il, au reste, de l'indifférence que le public pourrait manifester à cet égard ? une nouvelle preuve de ce que nous avons dit en commençant ce compte rendu de l'état de notre scène lyrique, que le goût du chant est ce qu'on y recherche exclusivement.

On voit que les débuts du jeune artiste avaient été favorablement accueillis. Cependant sa situation restait subalterne, et, plusieurs années après, l'auteur de la *Revue des Comédiens* (1808) en parlait en ces termes :

Il a joué longtemps au Vaudeville sans qu'on se doutât de la beauté de sa voix.

Ses débuts à l'Opéra n'ont pas fait grande sensation ; cependant il y reste parce qu'il y est utile, et que dans un grand nombre de rôles lui seul pourrait doubler Lays.

Sa voix est belle, sa méthode sage, mais son chant et son jeu manquent tout à fait d'expression. Il est vrai qu'il ne joue pas souvent, du moins dans les bons rôles, et qu'il peut y avoir dans son fait quelque peu de découragement. Allons, jeune homme, du courage !

Lays est invaincu, mais non pas invincible,
Il faut du moins vous le persuader.

Le temps s'écoulait cependant, et les choses restaient en l'état jusqu'en 1816, époque où Albert Bonnet fut victime d'un accident, qui sans doute fut assez grave,

puisque, pour l'en dédommager autant que possible, l'Opéra, chose rare, donna une représentation à son bénéfice. Cette représentation était ainsi mentionnée dans l'*Annuaire dramatique* de 1817 : — « 29 Février 1816. Au bénéfice de M. Albert Bonnet, qui avait été blessé par la chute d'une décoration : *Raoul Barbe-Bleue*, l'*Ecole des bourgeois* et le ballet de *Nina* ». On voit, par ce programme, que les artistes de la Comédie-Française et de l'Opéra-Comique se joignaient à ceux de l'Opéra pour venir en aide à un camarade malheureux. Albert Bonnet resta, à la suite de cet accident, pendant deux ans éloigné de l'Opéra. Il y reparut en 1818, mais pour se retirer définitivement l'année suivante. On n'entendit plus parler de lui.

Albert Bonnet fut sans doute un bon serviteur, utile et plein de zèle. Mais il faut avouer qu'il n'eut pas de chance. Entré en 1801 à l'Opéra pour doubler Lays, qui appartenait à ce théâtre depuis 1779, il pouvait espérer voir celui-ci se retirer et le laisser recueillir sa succession. Mais Lays fournit une carrière d'une longueur exceptionnelle, qui se prolongea pendant *quarante-sept ans*, car il ne se retira qu'en 1826, alors que le pauvre Albert, à la suite de l'accident que nous avons vu, s'était vu lui-même obligé de prendre sa retraite depuis longtemps. Plein de bonne volonté sans doute, de talent peut-être, l'obstination de son chef d'emploi à rester sur la brèche ne lui permit à aucun moment de sortir de l'obscurité. Ce fut une victime du sort.

ARTHUR POUGIN.

—

La correspondance de Chateaubriand (XLVIII, 107). — J'ai eu entre les mains une lettre de Chateaubriand demandant à défendre la duchesse de Berry en 1832 ; on croyait alors qu'elle serait jugée. Mais, si grande que soit la mémoire d'un homme, elle ne peut tout contenir et je n'ai pas gardé de note écrite à ce sujet ; mais il me semble bien qu'elle figure dans le dossier de la duchesse qu'il m'a été donné de consulter, soit aux Archives de la marine, soit aux Archives de la guerre, je ne crois pas que ce soit aux Archives nationales. NAUROY.

Le chansonnier Emile Debraux (XLI ; XLII). — Puisqu'en parlant d'Emile Debraux, on ajoute toujours : le chansonnier de *La Colonne*, je crois utile de faire connaître à nos chercheurs la genèse de cette chanson.

C'est en 1818 que son auteur, Emile Debraux, la fit entendre, pour la première fois, dans une société chantante, dite Goguette, située au coin des rues de la Barillerie et de la Calandre. Le marchand de vin où se tenait cette société avait pour enseigne : *Au Sacrifice d'Abraham*. Sur la devanture de la boutique, une peinture déjà ancienne, et que j'ai vue cependant encore quarante ans plus tard, représentait ce sujet biblique, assez drôlement choisi pour une maison où l'on ne sacrifiait qu'à Bacchus.

Ah ! qu'on est fier d'être Français,
Quand on regarde la Colonne !

Aujourd'hui que l'on rit de tant de choses, ce refrain est passé à l'état de scie, mais, en 1818, l'effet en était tout différent. Les vieux soldats de l'Empire tressaillirent à ce refrain, et c'est les larmes aux yeux qu'ils écoutèrent ce jeune homme de vingt-deux ans rappeler dans ses couplets leur valeur et l'emblème de leurs victoires, que le gouvernement d'alors méprisait, insultait, et qu'il avait décapité en remplaçant la statue de Napoléon par le drapeau blanc.

Les volontaires de 92, devenus les grognards de 1815, ne pensaient pas au sang versé et aux pleurs des mères qu'avait coûté ce *monument gigantesque*, ils ne voyaient que la gloire et leur empereur.

J'ai connu un vieux *goguettier*, nommé Rodarie, qui raconte ainsi cette première audition de *La Colonne* à laquelle il assistait :

« Un jeune homme frêle, au visage
« pâle et grave, inconnu de nous tous
« demanda à chanter. Il se leva et dit : *La Colonne*, chanson dédiée à Béranger, puis il entonna :

O toi, dont le noble délire
Charma ton pays étonné,
Eh quoi : Béranger sur ta lyre,
Mon sujet n'a pas résonné !
Toi, chantre des fils de Bellone,
Tu devrais rougir sur ma foi,
De m'entendre dire avant toi :
Français, je chante la Colonne !

Ce premier couplet fut suivi d'un long silence, l'attaque à Béranger semblait un peu dure. — Béranger était dieu à la goguette.

Emile Debraux — car c'était lui — continua :

Salut, monument gigantesque
De la valeur et des beaux-arts.

« Après ce couplet, les applaudissements partirent tout seuls, puis après chacun des suivants, ils redoublèrent. Quand le Président demanda le nom de l'auteur, Debraux répondit d'un ton modeste : C'est moi. Alors ce fut du délire, la séance fut suspendue ; poignées de mains et embrassades se croisaient ».

Les auditeurs — tous libéraux, bonapartistes — étaient comme hypnotisés ; quelque chose d'absolument inattendu venait de leur être révélé.

Nous nous expliquons cela un peu difficilement aujourd'hui, mais tous ceux qui ont éprouvé des moments d'enthousiasme patriotique sentiront vibrer au fond de leur cœur ce qui avait remué, parmi ces braves gens, un sentiment à peine assoupi et qui ne demandait qu'à se réveiller.

Tout cela n'était encore que le commencement des honneurs pour le jeune auteur. On invita Debraux à assister a la prochaine séance de *la Mère Goguette*, — la plus importante des sociétés chantantes d'alors.

Il y fut accueilli par de longs applaudissements à son entrée, et le président lui fit un discours de réception qui a été retenu et écrit par Rodarie et qui mériterait d'être rapporté tout entier, s'il n'était un peu long ; il montre dans son style naïf la sincérité et la bonne confraternité qui régnaient dans ces réunions plébéïennes.

Le voici en partie :

Mes chers camarades,

Ce jour est bien heureux pour nous puisque nous venons d'ajouter un anneau de plus à la chaîne poétique et indissoluble qui nous unit depuis quelques années. Puisse ce jeune ami nous visiter souvent — on crie : toujours ! — puisse-t-il nous faire entendre des vers aussi patriotiques. Nous pourrons le surnommer le Béranger de la classe ouvrière. Joyeux amis de la gaie science et vous, braves guerriers des Pyramides et de Waterloo, joignez-vous à moi et portons un toast à cet ardent favori des muses. Levons-nous tous, saisissons nos coupes, remplissons-les et vidons-les en trois temps : le premier à Apollon et aux neuf muses, le second à Béranger leur digne émule et le troisième à Paul-Emile Debraux, à ce jeune et digne Barde des glorieux débris de la Grande Armée ! Posons nos coupes à deux doigts de la table, frappons en un seul temps, et prouvons par un beau feu que l'union de nos cœurs est égale à celle de nos coupes.

Il y a de tout dans ce discours, mais, je le répète, surtout de la bonne foi et de l'amitié.

Debraux remercia le Président par quelques paroles affectueuses : il reçut l'accolade, et la parole lui fut donnée pour chanter *La Colonne*. Il était, dit un témoin, très émotionné. Son succès fut inexprimable.

Dès ce soir-là, Debraux était sacré chansonnier.

En effet, dans l'espace de quelques années, il mit au jour une grande quantité de chansons dont la plupart furent chantées dans toutes les classes de la société. A 24 ans, il jouissait déjà d'une grande popularité.

La Colonne est loin d'être un chef-d'œuvre ; mais c'était le prototype d'une série de chansons qui devaient avoir une véritable influence sur le peuple.

On reconnaît aux chansons de Béranger une grande part dans la démolition du trône des Bourbons en 1830, et c'est avec raison. Mais il ne faut pas oublier que les chansons d'Emile Debraux avaient, elles aussi, fourni leur part de poudre dans les fusils des combattants de cette révolution.

Voici les deux versions de la chanson *La Colonne* : la première est celle que Debraux chanta lui-même et qui fut lancée dans le public par un chanteur des rues nommé Fournier ; elle figure dans les cahiers de chansons à deux sous, de 1818, suivie de cette note : « donnée à monsieur Fournier par l'auteur, P. E. D. X. » La seconde version est considérablement retouchée et telle qu'elle se trouve dans les œuvres de Debraux.

La colonne de la Place Vendôme

Première version de la Colonne

Salut, monument gigantesque,
De la valeur et des beaux arts.
D'une teinte chevaleresque
Toi seul brille dans nos remparts.
De quelle gloire t'environne
Le nom de Kléber, de Desaix....
Ah ! qu'on est fier d'être Français
Quand on regarde la Colonne !

L'architecte fut notre gloire,
Aussi soldats et généraux
Traînant le char de la victoire,
Ramenèrent les matériaux.
Malgré les rigueurs de Bellone
La gloire ne put s'exiler,
Puisqu'à Paris on voit briller
Les noms gravés sur la Colonne.

L'Europe, qui dans ma patrie
Un jour pâlit à ton aspect,
Et brisant ta tête chérie
Pour toi conserva du respect.
Car des vainqueurs de Babylone,
Des Héros morts chez l'Etranger,
Les ombres pour la protéger,
Planaient autour de la Colonne.

Vous qui, fier d'un jour de victoire,
Nous avez conquis bravement,
Prétendez-vous, trompant l'histoire
Imiter ce beau monument ?
Non ! Sachez, fils de Tysiphone,
Qu'en dépit de vos factions,
Du bronze de vingt nations
Nous avons construit la Colonne.

Vous qui détourniez les orages,
Guerriers, vous pourrez désormais
Du sort mépriser les outrages,
Les Héros ne meurent jamais.
Vos noms, si le temps vous moissonne,
Iront à la postérité ;
Vos brevets d'immortalité
Seront placés sur la Colonne.

Errant, sur l'onde fugitive,
Cherchez un destin moins fatal.
Pour moi, comme la sensitive
Je mourrai loin du sol natal.
Et, si la France, un jour m'ordonne,
De chercher au loin le bonheur,
J'irai mourir au Champ d'Honneur
Ou bien au pied de la Colonne.

La Colonne

Deuxième version définitive

Salut, monument gigantesque,
De la valeur et des beaux-arts.
D'une teinte chevaleresque
Toi seul colores nos remparts.
De quelle gloire t'environne
Le tableau de tant de hauts faits,
Ah ! qu'on est fier d'être Français,
Quand on regarde la Colonne !

Avec eux la gloire s'exile,
Osa-t-on dire des proscrits,
Et chacun vers le champ-d'asile
Tournait ses regards attendris.
Malgré les rigueurs de Bellone,
La gloire ne peut s'exiler,
Tant qu'en France on verra briller
Des noms gravés sur la Colonne.

L'Europe qui, dans ma patrie
Un jour pâlit à ton aspect,
En brisant ta tête flétrie
Pour toi conserva du respect,
Car, des vainqueurs de Babylone,
Des héros morts chez l'étranger,
Les ombres pour la protéger
Planaient autour de la Colonne.

Anglais, fiers d'un jour de victoire,
Par vingt rois conquis bravement,
Tu prétends, pour tromper l'histoire,
Imiter ce beau monument.
Souviens-toi donc, race bretonne,
Qu'en dépit de tes factions,
Du bronze de vingt nations,
Nous avons formé la Colonne.

Et vous, qui domptiez les orages..
Guerriers, vous pouvez désormais,
Du sort mépriser les outrages..
Les Héros ne meurent jamais.
Vos noms,si le temps vous moissonne,
Iront à la postérité,
Vos brevets d'immortalité
Sont burinés sur la Colonne.

Proscrits, sur l'onde fugitive
Cherchez un destin moins fatal ;
Pour moi comme la sensitive
Je mourrais loin du sol natal.
Et si la France, un jour m'ordonne
De chercher au loin le bonheur,
J'irai mourir au champ d'honneur,
Ou bien au pied de la Colonne.

Le brave auteur de la chanson *La Colonne* et de plusieurs centaines d'autres, après avoir mené une vie des plus besogneuses, est mort très pauvre, le 12 février 1831, rue des Lombards.

Il a été enterré au cimetière du Père Lachaise dans la fosse commune ; il avait 35 ans.

Debraux laissait une veuve et trois filles. Béranger s'est beaucoup occupé de cette intéressante famille.

Eugène Baillet.

Le marquis de Crespières (XLVII, 614). — On trouvera la généalogie des Vitry, seigneur de Crespières, au manuscrit français 4616 et aux Pièces originales, manuscrit 1032.

Comte de Bony de Lavergne.

—

Biographie de Louis Deshayes (XLVIII, 53, 202). — S'adresser à notre collaborateur M. Roger de Cormenin.

Nauroy.

—

Le sculpteur Devaul (XLVIII. 109). — Devaulx (François-Théodore) mentionné au t. I (1859, p. 320) de la *Gazette des Beaux-Arts*, parmi les artistes ayant reçu de la direction des Beaux-Arts une commande de modèles pour des statues destinées à orner les niches de la cour intérieure du Louvre.

L.-N. Machaut.

—

Foulques de Neuilly (XLVII, 950 ; XLVIII, 75, 189). — Bulœus, *Hist. univ. Paris* ne veut pas dire *Histoire universelle*, mais *Historia universitatis Parisiensis*. Le même Bulœus n'a rien à faire avec l'Histoire littéraire. Il s'agit de l'*Histoire littéraire de la France* des Bénédictins. *La Chaire française au XIIIe siècle* de Lecoy de la Marche est de la 2e édition.

Pourquoi oublier Jean de Flixecourt, un quasi contemporain ?

U. Chevalier.

—

Jules Janin, date et lieu de sa naissance (XLVIII, 106). — Jules Janin est né à Saint-Etienne (Loire) le 26 pluviôse an XII (jeudi 16 février 1804).

Nous reproduisons, d'après la *Gazette anecdotique*, publiée par G d'Heylli, librairie des Bibliophiles, n° du 31 août 1881, l'acte de naissance du spirituel académicien :

Extrait des registres des actes de l'état-civil de la ville de Saint-Etienne (Loire)

Du vingt-huitième jour du mois de pluviôse an douze de la République.

Acte de naissance de *Gabriel Jules* Janin, né le jour d'avant-hier, à neuf heures du soir, fils de Jacques-Georges-Pierre-Janin, avoué près le tribunal civil de première instance de cette ville, y demeurant rue Sainte-Ursule, et de Benoîte Rittler, mariés.

L'enfant a été reconnu être un garçon.

Premier témoin, Joseph Mourgues, négociant, demeurant rue du Chambon, âgé de vingt-neuf ans ; second témoin, Joseph Colomb, rentier, demeurant rue de Valbenoîte, âgé de quarante-trois ans.

Sur la réquisition à moi, faite par Jacques-Georges-Pierre Janin, père de l'enfant, qui a signé avec les témoins.

Constaté suivant la loi par moi Claude-Gabriel Fyard, maire de Saint-Étienne, faisant les fonctions d'officier public de l'état-civil.

Signé Janin — J. Mourgues — C. G. Fyard (la signature du témoin Colomb manque).

P. c. c. C. H. G.

***

Jules Janin n'est jamais né à Condrieu, qui est dans le Rhône. Il n'est venu au monde qu'une fois, à Saint-Etienne-en-Forez, qui est, je crois, dans la Loire.

Ceux qui l'ont fait naître à Condrieu se sont donc trompés.

Maintenant, à quelle époque ?

En 1804 : tout le monde est d'accord là-dessus.

Mais quel mois, ou plutôt quel jour ?

C'est ici que commence la plus amusante diversité.

La Biographie générale du Dr Hœfer, dit « le 4 décembre » ; Vapereau, dans son *Dictionnaire de littérature*, « le 14 décembre » ; Eug. de Mirecourt dans sa galerie des contemporains, « le 11 décembre ».

Et celui-ci n'a pas plus raison que les autres.

Mais voici quelqu'un qui va nous tirer de peine : c'est le propre secrétaire de J. Janin. A. Piédagnel, dans une charmante petite brochure, publiée en 1874, à la librairie des bibliophiles, et qui, si je ne me trompe, ne court pas les rues.

Je lis, à la page 84 de cette brochure : « Jules Janin est né le 16 février 1804 » ; — et, en note : « 26 pluviôse an XII, selon l'acte de l'état-civil, « et non le 11 décembre, à Condrieu » (1).

Et puisque je parle d'A. Piédagnel, dont le nom est inséparable de celui de Jules Janin, pourquoi ne dirais-je pas encore qu'il est, en dehors de sa qualité de biographe bien informé, le plus aima-

(1) Ce qui est de plus en plus curieux, c'est que Vapereau, qui tient pour la date du 14 décembre, signale, dans ses références bibliographiques, précisément l'opuscule d'A. Piédagnel, où celle du 16 février était indiquée en toutes lettres.

Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

ble des hommes, en même temps qu'un poète aussi délicat que modeste, ce qui ne l'a pas empêché d'avoir, dans sa vie, une page glorieuse, entre autres, comme membre des ambulances parisiennes, pendant le siège de 1870.

L'initiateur du monument de J. Janin, à Evreux, M. Léon Tyssandier, qui ne se contente pas d'être un avocat de talent, et qui est, de plus, un écrivain d'élite, a consacré à Piédagnel, — qu'Alfred Delvau appelait « un modeste et doux poète, » (*Les Sonneurs de sonnets*, p. 93, en note), quelques pages exquises, dans son volume des *Figures parisiennes*.

J'espère bien que ces quelques lignes ne tomberont pas sous les yeux d'A. Piédagnel, qui ne manquerait pas de s'en effaroucher.

C'est pour cela que j'ajoute qu'il est un de ces hommes qui honorent une génération et que j'exprime la crainte que celle d'aujourd'hui ne le connaisse pas comme il le mérite.

Mais voilà. Peut-être a-t-il pris pour devise ce vers du fabuliste :

Pour vivre heureux, vivons caché.

Quant à J. Janin, à qui je reviens, il me semble ne pas avoir eu, pour la cérémonie d'Evreux, une bonne presse, et que les journalistes d'à présent se sont montrès singulièrement sévères pour lui.

Il avait déjà nombre d'ennemis, de son vivant. Il en retrouve de nouveaux après sa mort. « Il est des morts qu'il faut qu'on tue, » disait Gozlan.

Et cependant...

Thiers, Rémusat, Rouland, qui n'étaient pas les premiers venus, sans doute pensaient différemment que les modernes, au sujet de Janin.

Mais nous sommes autrement forts, de nos jours, en littérature, bien entendu, que ces braves gens, qui doivent faire à certains l'effet de vieilles perruques.

L. DE LEIRIS.

—

Le baron Lecamus de Neuville (XLVII,385). — Lecamus de Neuvillle, issu d'une famille de robe, fut successiment maître des requêtes, intendant de la province de Bretagne et directeur général de la librairie de France ; membre du conseil d'Etat en 1810, mourut à Paris le 17 décembre 1813.

Ses armoiries se trouvent dans l'*Armorial de l'Empire* de Simon ; il existe de lui un ex-libris aux estampes de la Bibliothèque nationale.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

La descendance de Robert Lindet (XLVII, 781, 910 ; XLVIII, 134). — M. Montier, maire de Pont-Audemer, a eu l'obligeance de m'écrire ces jours-ci pour me faire savoir que Arsène Lindet, ma cousine au 6e degré, qui épousa M. Bodin; n'a eu qu'un fils qui épousa madame Bodin, aujourd'hui vivante et habitant Saint-André de Corcy (Ain), laquelle a eu deux fils, dont l'aîné est décédé et le jeune (Jean) existe et habite avec sa mère (née Montgolfier), à Corcy, au château de Montriblond. ALPH. BEAUJOUR.

*
* *

Je réponds à la mise en demeure du Dr Vercoutre et à la question de M. Bégis. Robert Lindet qui, à sa sortie de la Convention, avait perdu la plus grande partie de son patrimoine (Voir sa *déclaration de fortune* du 22 vendémiaire an IV (Arch. nat. C. 353. Eure) reproduite dans mon livre (*Robert Lindet* 1899. Paris, Félix Alcan page 410), se livra, depuis le coup d'Etat du 18 brumaire, jusqu'à sa mort, arrivée le 16 février 1825, à l'exercice de sa profession d'avocat et réussit non pas à conquérir l'opulence, comme le dit M. A. Bégis, mais une honnête aisance de bourgeois parisien. C'est cette fortune que Arsène Lindet apporta en mariage à M. Bodin, connu sous le nom de Bodin de Montriblond, et qui fut député sous l'empire jusqu'au mois de mai 1869, époque à laquelle il échoua contre M. Sermain, directeur du Crédit lyonnais. M. Bodin s'occupait d'agriculture et mit en valeur l'important domaine de Montriblond, à Saint-André de Corcy (Ain). De son mariage avec Arsène Lindet, il eut un fils qui précéda son père dans la tombe, laissant une veuve survivante et deux garçons. C'est à l'obligeance de cette dame que je dois la communication des papiers inédits de Robert Lindet, et de la correspondance de Thomas Lindet avec son frère Robert, qui m'ont permis d'écrire la biographie de cet honnête et infatigable membre du Comité de salut public.

Mme veuve Bodin et son jeune fils ha-

bitent encore le domaine de Montriblond, à Saint-André de Corcy (Ain).

A. Montier.

—

Le général Marulaz (XLVIII, 53, 134). — M. Marulaz, sous-intendant militaire de 2e classe, demeure à Nice. Il n'est pas sans pouvoir répondre, sans doute à la question posée. A. B.

—

Autographes du maréchal de la Meilleraye (XLVIII, 107). — Je crois faire plaisir à notre collaborateur Mac Ramey, en lui disant que j'ai publié un joli portrait du fils du maréchal de la Meilleraye et celui d'Hortense Mancini, dans mon *Histoire illustrée d'Auzances et de Crocq* (Creuse). Je connais, du maréchal de la Meilleraye, mort à Paris, à l'Arsenal, en 1664, âgé de 62 ans, ces portraits : 1. Celui in-folio, dans le livre des triomphes de Louis-le-Juste ; 2. Juste pinxit. 1648. Nanteuil sc. 1660, in-folio ; 3. C. Duflos, 1700, in-folio ; 4. Moncornet, in-4° à cheval ; 5. idem ; 6. Jougman in-12 ; 7. Larmessin, 1658 ; 8. Dans Odieuvre.

Ambroise Tardieu.

* * *

Ce personnage a eu beaucoup de biographes (voir Didot Hœfer). Comme il est mort à l'Arsenal, je n'ai pas été surpris d'y rencontrer de ses autographes (ms 7054) avec d'autres documents non moins intéressants pour son histoire et dont on trouvera aisement la liste au Catalogue des mss de la bibliothèque de l'Arsenal.

Les armes et la devise de Marie de Cossé, duchesse de la Meilleraye, sont indiquées au ms 5217. Un autre autographe du maréchal (24 avril 1657) existe à la bibliothèque de Poitiers (ms 454)

Devignot.

* * *

M. Noel Charavay, 3 rue de Furstenberg, possède actuellement deux lettres du maréchal de la Meilleraye.

—

Neukirchen de Nyvenheim (XLVIII, 6). — I. *Johan Gysbert Ludolf Adriaan van Neukirchen genaamd* (*dit*) *Nyvenheim*, seigneur de Driesberg, Mook et Kessel, né le 15. 2. 1705, + à Nymègue 22. 5. 1792, se marie à Eck le 18. 9. 1731, à Seina Margriet van Wyhe, Dame de Eck et Wiel, née à Tiel le 4. 3. 1714 + en 178. [?]. Dont ; e. a. :

1. *Sophie Geertruid Adelaïde Dorothea Cathèrine Albertine Frédérique*, née en 1743, se marie 1° en 1760 (enlevée) à Gerhard Pater ; 2° en ? à N.N. marquis de Champcenest.

2. *Berend* qui suit II.

3. *Catharina Frederika Wilbelmina*, née en 1746, se marie en 1772 à *Louis, Duc de Villars Brancas*, chevalier du Toison d'Or, + en 1795.

II. *Berend van Neukirchen genaamd* (*dit*) *Nyvenheim* seigneur de Dort, né à Clèves le 30 12. 1743, +? [se trouve à Paris en 1801] marié I° dans les Indes-Orientales à *Jacoba Antonia Mom* (fille de Gerrit, et de Ida Constantia Comans) Dont :

Idalie Johanna Senia, née le 26. 1. 1775, †? se marie le 6. 9. 1790 à *Armand-Jules-Marie Hercule, duc de Polignac*, Maréchal et Grand-écuyer du Roi Charles X, † le 1 mars 1847.

La duchesse de Polignac est donc la nièce de la duchesse de Villars Brancas.

M. G. Wildeman.

—

Un académicien émeutier (XLVII, 272, 405, 468 ; XLVIII, 137). — J'adhère volontiers à ce que dit le collaborateur Pietro ; oui « les légendes ont la vie dure », mais je proteste contre ce qui suit « quand elles calomnient les hommes de la Révolution ». Les révolutionnaires n'ont pas le privilège de subir la calomnie, elle n'a jamais épargné et n'épargnera jamais personne, pas plus dans le passé, c'est-à-dire dans l'histoire, que dans le présent, c'est-à-dire dans la politique.

Il n'est pas possible de soutenir que dans ce monde troublé, toutes les vertus, y compris l'impartialité et le respect de ses adversaires, se trouvent d'un côté et le contraire de l'autre. H. C. M.

—

Avocats de Saint-Pierre (XLVII, 329). — L'ordre romain des avocats de Saint Pierre a été fondé sous les auspices du vénéré pape Pie IX et a été reconnu et encouragé, depuis, par S. S. Léon XIII, ainsi qu'en témoigne un bref en date du 5 juillet 1878, première année du pontificat du Souverain Pontife qui vient de mourir.

Cet ordre se compose, disent les statuts, d'hommes dont le dévouement au Saint-Siège est notoire et attesté par des faits et des documents authentiques ; de per-

sonnages distingués par leur noblesse, leur dignité, leur science, qui ont fait preuve de fidélité et d'attachement à la chaire de Saint-Pierre. Son centre est à Rome.

S. S. Pie IX, après l'avoir érigé canoniquement, le 29 mai 1877, a écrit : « Je voudrais que les avocats de Saint-Pierre fussent répandus dans le monde entier, parce que dans le monde entier il y a les droits de l'Eglise à défendre ». Et Léon XIII ajoutait, dans son Bref : « les avocats de Saint-Pierre seront de nouvelles colonnes pour la cause du Saint-Siège », paroles qui sont devenues la devise de l'ordre.

Les avocats de Saint-Pierre s'engagent à combattre les erreurs contre la foi et la papauté, aussi bien devant les tribunaux qu'ailleurs et spécialement par la parole et la plume. Ils doivent défendre l'Eglise, ses œuvres, ses prêtres, et mettre toute leur intelligence à la disposition du Saint-Siège, de la religion, de la morale.

L'ordre se divise en collèges répartis dans les principales villes de l'Italie et de l'étranger. Chaque collège se compose d'un bureau et de cinq conseillers au moins.

L'ordre entier est dirigé par un Conseil supérieur dont le Président porte le titre de Président général. Ce dernier nomme les promoteurs, qui forment un Conseil central, lequel étudie tout ce qui peut intéresser l'ordre, statue sur toutes questions, instruit les candidatures et prend toutes mesures nécessaires pour la défense des intérêts de la religion et du pouvoir temporel des papes.

Les candidats au titre d'avocat de Saint-Pierre adressent leur demande aux promoteurs généraux, se font appuyer par deux parrains affiliés à l'ordre, et doivent faire profession de foi catholique.

L'insigne de l'ordre représente la croix de Malte tréflée en émail blanc, surmontée d'une tiare pontificale, avec l'image de saint Pierre au centre. Le ruban est violet avec liseré vieil or.

L'ordre comporte cinq classes dont la première donne droit au grand cordon ; elle est réservée aux chefs d'Etat et aux personnalités considérables.

Les dames sont admises avec le titre de dames patronnesses ; elles portent la croix de l'ordre. St. du Pat.

Armoiries de Quengo (XLVIII, 111). — Dans les armoiries indiquées par M. T. comme étant celles adoptées par Joseph de Quengo, je lis... au 4ᵉ *d'argent au lion coupé de gueules et de sinople* qui est d'Espinay. Il doit y avoir une légère erreur.

Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, maréchal de France 1583-1632, fils de Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil et de Jeanne Chasteigner de la Rochepozay, fut marquis d'Espinay par sa première femme Françoise d'Espinay. Il portait, comme son père et comme son fils Charles de Schomberg, duc d'Halluin, aussi maréchal de France, non d'*argent*, mais d'*or au lion coupé de gueules et de sinople*. Ces armes sont figurées, page 164, *Histoire généalogique de la maison des Chasteigners*, par André Du Chesne. (B. N.).

Dans le *Nouveau traité d'armoiries* de Victor Bouton, je trouve, page 140 : de Queseville, d'*hermines à 3 fasces de gueules*. L'écu est figuré, n° 213.

Rochepozay.

Chandos, armoiries (XL). — *D'or*, (alias *d'argent*) *au pal aiguisé de..par en bas, mouvant du chef*. C'est ainsi que les figure le hérault Gelre qui fut contemporain de ce sénéchal de Guienne. Voyez Victor Bouton : *Nouveau traité des Armoiries*, 170, 172. A. S.. e.

La particule nobiliaire de (XLVII, 722, 807. 898 ; XLVIII, 28, 116). — M. Emile Faguet est revenu, dans la *Revue Bleue* du 1ᵉʳ août 1903, sur cette intéressante question. Il y signale à nouveau, avec les éloges qu'il mérite, le livre de M. Michel Breuil : *De la particule dite nobiliaire*.

M. Michel Breuil signe « avocat à la cour d'appel », Est-ce bien son nom, ou n'est-il qu'un nouveau venu que les membres du barreau ne l'y connaissent point ?

K.-y.

Célibat ecclésiastique (XLI ; XLII ; XLIV ; XLV ; XLVIII, 35, 203). — Les deux ouvrages signalés par les collaborateurs V et A. D. sont catalogués dans ma première liste. C'est par erreur que j'ai fait figurer, dans ma dernière liste, l'opuscule de Gabriel Maultrot, qui se trouve dans cel-

le parue le 7 juin 1900. Par contre, il faut ajouter les deux qui suivent :

Eemens. *Du célibat des prêtres*. Bruxelles, 1857, in-12 de 10 pag.

Camaüer (J.). *Du célibat des prêtres au XIXe siècle*, Bruxelles, 1879, in-12 de 138 pages. PAUL PINSON.

—

La belle qui fut Haultmière (XLVII, 951). — Voir :

A. LONGNON. — *Etude biographique sur François Villon* (Paris. H. Menu, 1877) P. LACROIX — Œuvres de François Villon, (Paris ; 1877).

En maint endroit, il est question d'une violente passion que Villon éprouva pour une demoiselle, qu'à un certain moment, il a nommée Katherine de Vaulselles, mais M. Longnon déclare, n'en avoir trouvé aucune trace dans les nombreuses pièces d'archives du milieu du XVe siècle qu'il a parcourues.

D'après P. Lacroix, *beaulmière* est synonyme de fille publique, et c'est bien sa signification dans les deux pièces de Villon.

Les regrets de la belle haulmière déja parvenue à la vieillesse. et : Ballade de la belle haulmière aux filles de joie, et enfin la double ballade sur le même propos.

P. Lacroix ajoute : Nous croyons que sous ce nom de la belle heaulmière, Villon parle d'une prostituée et fait allusion à la coiffure élevée, appelée *beaulme* ou *hennin* que portaient les filles publiques et qui rappelait la mitre des courtisanes romaines. On peut supposer que l'on appelait *beaulmière* toute femme dissolue, qui faisait partie de la corporation des filles publiques et qui en portait la livrée.

J'ignore si de nouvelles recherches ont abouti, mais là où ont passé MM. Longnon et P. Lacroix (Bibliophile Jacob) je doute qu'il reste rien à glaner.

L.-N. MACHAUT.

—

Don à des écoliers (XLVII, 889 ; XLVIII, 35). — En renvoyant au *Cartulaire de l'Université de Paris*, j'ai dit que la lecture du texte latin ferait obstacle à la rapidité de l'investigation, mais je crois que l'on trouvera un précieux fil conducteur dans la connaissance préalable du livre de M. H. Ferté : *Rollin* (1661-1741), *Sa vie, ses œuvres et l'Université de son temps* (Paris, Hachette, 1902). Cet ouvrage donne, en effet, de nombreux détails sur l'université antérieurement à Rollin.

On devra aussi consulter la Thèse de doctorat ès-lettres, soutenue en Sorbonne par M. Maxime Targe : *Professeurs et régents de collège dans l'ancienne université de Paris* (1903) dont le *Magasin Pittoresque* a publié récemment (15 juill. et suiv.) quelques extraits intitulés : *Les examens dans l'ancienne Université de Paris*. VIEUJEU.

—

Inventaires d'apothicaires (XLVII, 896 XLIII, 146). M. Flückiger, professeur à Strasbourg, a publié, en 1873, dans la *Schweizerischen Wochenschrift für Parmacie* nos 6,7 et 8, un de ces inventaires trouvé dans les Archives de la ville de Dijon :

Inventaire après décès du mobilier de feu Guillaume Lefort jadis appothicaire demourant à Dijon en la rue du Change et dressé par la mairie de cette ville, 1439, 21 et 17 novembre. « En l'ouvreur de l'ostel » ?

M. le Dr Dorvaut, le très docte bibliothécaire de l'Ecole de Pharmacie de Paris, pourrait certainement en indiquer d'autres. Les recherches toutes d'érudition faites sur la pharmacie depuis une vingtaine d'années, ont dû faire rencontrer beaucoup de ces inventaires très curieux pour l'histoire des mœurs.

E. GRAVE.

—

Vente de livres sur la chasse (XLVIII, 7, 147, 204). — Plusieurs des calogues mensuels de la librairie Dorbon, 6, rue de Seine, Paris, renferment une subdivision réservée aux ouvrages sur la chasse et la pêche. E. LIMINON.

—

Coaraze et Coarraze (XLVII, 108). — En ce qui concerne *Coaraze* (*Alpes-Maritimes*) l'ouvrage du baron Durante, intitulé *Chorégraphie du Comté de Nice*, lui assigne bien l'étymologie *cauda rasa* et la fait suivre de cette explication : vu des hauteurs qui le dominent, ce village apparaît comme un lézard auquel on aurait coupé la queue.

J'avoue que, même avec les plus grands efforts d'imagination, je n'ai pu, des divers points de vue auxquels je me suis placé, retrouver, dans la forme actuelle du village, l'image du lézard qui jadis lui donna son nom. G. DE MASSAS.

Le chat dans la littérature (XLVII, 280, 599, 754, 873. — Le bon confrère Octave Uzanne a dit avec raison qu'on pourrait donner une bibliographie monstre sur le chat dans la littérature et que la nomenclature demandée par M. Albert Lumbroso accaparerait toutes les pages de l'*Intermédiaire*. Considérant que la question était beaucoup trop vaste pour y répondre convenablement, je l'avais laissée de côté. Mais puisque des intermédiairistes ont voulu donner quelques renseignements, j'ajouterai à ceux ci l'indication des longues et curieuses pages que, dans ses *Tablettes d'un Sceptique*, Charles Lemesle a consacrées à la réhabilitation du chat.

B.-F.

—

Voyage d'exploration autour du monde (XLV). — D'après sa relation de voyage (2 vol. in-4°, Paris, 1756), l'ingénieur Frézier, compagnon de Duchêne-Battas, rencontra en 1712, dans le port d'Arica (Pérou) plusieurs navires français revenant de la Chine et se disposant à achever leur retour par le cap Horn. L'un de ces navires, de 16 canons était commandé par *du Bocage*, capitaine normand ; l'autre de 44, était commandé par Raguiène-Mareuil, lieutenant de vaisseau. Du Bocage avait, en cours de route, dccouvert et nommé le rocher de la Passion, dans le Pacifique.

COUPLET-BEAUCOURT.

—

Salons du XVIIIe siècle (XLVIII, 55, 149). — Tornezy, *Un Bureau d'esprit au XVIIIe siècle. Le Salon de Mme Geoffrin*, Paris, 1895 ; Ed. Gans, le *Salon de Mme Récamier*, Bruxelles, 1836 ; du Bled, *Les Salons du XVIIIe siècle. Mme de Tensin*, dans la *Nouvelle Revue*, 1898 ; Abrantès, *Histoire des Salons*.

PAUL ARD.

—

Mémoires du général Marbot (XLVII, 498). — Voici un passage qui a donné lieu à critique.

L'auteur a fourni sur la conspiration des libelles, de 1802, des indications dont les documents officiels ne confirment pas l'authenticité.

(Léonce Pingaud. — *Bernadotte, Napoléon et les Bourbons*. 1787-1844, p. 57. Paris, Plon, 1901).

E. LIMINON.

Le chien de Jean de Nivelle (XLVII, 554, 732, 828, 984). — Jean III de Montmorency, chevalier, seigneur de Nevele-lez-Gand (dit Nivelle par corruption) et de Wismes, et son frère Louis de Montmorency, chevalier, seigneur de Fosseux, en Artois, avaient pour tous biens l'héritage de leur mère, car leur père Jean II de Montmorency, veuf de Jeanne de Fosseux, avait convolé avec Marguerite d'Orgemont. Or, cet héritage se composait de seigneuries vassales du duc de Bourgogne, comte de Flandres et d'Artois, adversaire du roi de France. Il suit de là que les seigneurs de Nevele et de Fosseux étaient vassaux et hommes liges de Philippe-le-Bon et qu'ils eussent été traîtres selon la coutume féodale, s'ils eussent servi le roi de France qui n'était pas leur suzerain. Ou pour ce faire, ils devaient renoncer publiquement à la foi et à l'hommage envers le duc de Bourgogne en remettant toutes leurs terres entre les mains de ce souverain. C'était pour eux la ruine complète en échange de la compensation très aléatoire que pouvait leur offrir le spoliateur Louis XI.

Le comte P. A. DU CHASTEL.

—

Sidi-Brahim (XLVIII, 114). — Cette œuvre n'est ni un opéra, ni une opérette, mais une pièce épisodique, en vers, genre épopée, en trois tableaux, qui a été jouée pour la première fois, à Oran, le 19 décembre 1898, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des Braves. Elle a aussi affronté la scène en France et toujours avec un grand succès.

Elle a été éditée par la maison P. Perrier, d'Oran.

Son auteur est M. Emile Briet (alias Marcel Détaffe), rédacteur à l'*Echo d'Oran*.

ALEXIS BEY.

—

Le Lion du Quartier Latin (XLVIII, 113). — Cette chanson est en effet de Rogeard. On la trouvera publiée en entier dans l'*Intermédiaire*, année 1889, col. 320. Et un peu plus loin (col. 407, même annnée) quelques détails sur sa publication en feuilles volantes, détails intéressants pour ceux qui étaient jeunes à cette époque.

PIETRO.

***

Cette chanson a paru, en effet, dans le pamphlet de Rogeard, intitulé *Pauvre*

France, publié à Bruxelles, le 2 septembre 1855, et devenu extrêmement rare

Elle se rattache, me semble-t-il, étroitement, à une autre, dont le refrain était, au moins pour la plupart des couplets : « Non, il n'est plus, mon vieux quartier latin ».

Cette dernière, qui fit assez grand bruit, en 1867 surtout, avait été composée en 1846, par Lepère, avocat d'Auxerre, et, plus tard, après le 16 mai, ministre de l'Agriculture et du Commerce, qu'on n'avait pas encore séparés, — puis, de l'Intérieur et des Cultes.

On trouvera, sur Lepère, quelques pages intéressantes, dans le n° 127 du 3ᵉ volume d'une publication illustrée, — — bien oubliée, maintenant, — *Les Hommes d'aujourd'hui*, où le crayon de Gill se donnait libre carrière : neiges d'antan.

Tempora labuntur, tacitis que senescimus annis. L. DE LEIRIS.

—

Petit-Senn (XLVII, 895 ; XLVIII, 37, 147). — M. Charles Topffer, qui a bien voulu lui-même répondre à notre question, est fils et non petit-fils du délicieux écrivain ; mais comme on est toujours petit-fils de quelqu'un, ajoutons que son grand-père Adam Topffer, peintre genevois, a signé des œuvres très appréciées.

—

La signature typographique (XLVIII, 8). — J'ai toujours vu un inconvénient à l'emploi d'un même caractère pour le prénom et le nom ; le voici :

Il n'y a aucune équivoque lorsque le nom de famille n'est pas un prénom devenu nom patronymique ; mais il y en a beaucoup, selon moi, dans le cas contraire, surtout maintenant où l'on prend l'habitude, très fâcheuse, à mon sens, de mettre le prénom après le nom et sans parenthèses.

Personne, évidemment, ne se trompera à des noms comme Victor Cousin, Paul Bourget, Louis Veuillot. Mais voici, par exemple, un ancien maire de Dijon, dont je rencontre le nom dans une table onomastique, et sous cette forme, André Louis ; je sais, moi, qu'il s'agit d'un homme appartenant à une famille André, et qui portait le prénom de Louis. Mais comme il y a eu, il y a, il y aura toujours des familles Nicolas, Louis, André, Henri, Charles, Robert, j'estime que la règle typographique critiquée par le collaborateur J. L. a du bon.

Et le système contraire a encore un défaut spécial que je vais signaler. Si en France les noms de famille sont souvent des prénoms, en Angleterre, les prénoms sont souvent des noms de famille. Eh bien, en ce qui me concerne, j'ai chaque année à dresser le catalogue supplémentaire d'une bibliothèque, et me vois fort perplexe à la rencontre de certains noms anglais composés. Le système généralement suivi en France obvie à cet inconvénient.

Il me paraît que l'exemple tiré de la rue *Victor Massé* n'est pas topique, puisqu'il s'agit ici d'une dénomination, non d'un nom.

Quant au fait d'une signature en initiales, l'argument porte-t-il ? j'en doute. Il s'agit, en effet, non d'une signature proprement dite, mais d'un signe, d'un sigle, si l'on veut, dont la présentation typographique en lettres inégales serait fort laide, comme M. J. L. le montre péremptoirement à la dernière ligne de sa communication, ce qui est de bonne guerre.

Et c'est par cette double raison qu'infidèle, en apparence, à mon principe, je signe mes notes à l'*Intermédiaire* de trois lettres égales qui, tout en étant mes initiales, deviennent ici une sorte de sigle ou d'hiéroglyphe. H. C. M.

—

Le secret professionnel des imprimeurs (XLVIII, 114). — Non, à mon avis, un imprimeur ne peut pas communiquer les épreuves d'un auteur sans son consentement ; et je crois que cela occasionnerait quelque grave procès de responsabilité au typographe assez indélicat pour agir contre la volonté de celui qui lui remet, en confiance, son manuscrit. Cette question est grave, en effet, et intéresse *tous les publicistes*.

AMBROISE TARDIEU.

***

Un imprimeur doit garder le secret des papiers qui lui sont confiés, tout comme doivent le faire un notaire, un receveur du télégraphe, un receveur des postes, pour les lettres adressées poste-restante, et en général toutes les personnes qui ont reçu des confidences écrites

ou verbales. La discrétion est le premier devoir de la plus élémentaire probité.

E. LIMINON.

*
* *

L'art. 378 du code pénal est ainsi conçu :

Les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, les sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires par état ou par profession des secrets qu'on leur confie, qui auront révélé ces secrets, seront punis, etc.

Ces termes toutes autres personnes dépositaires par état ou profession des secrets, sont assez élastiques. Ainsi on admet que les ministres du culte, les avocats, avoués ou notaires qui ont reçu des confidences, sont tenus au secret professionnel.

Il paraît aujourd'hui admis que les rédacteurs ou directeurs de journaux ne sont pas tenus de révéler le nom de leurs correspondants, ou auteurs d'article. En bonne conscience, il doit en être de même des imprimeurs chargés d'un travail qui ne peut être communiqué avant la publication, l'auteur ayant toujours le droit, jusqu'à cette époque, soit de faire toutes modifications ou rectifications, soit même d'arrêter la publication.

De quelque manière qu'on décide, il n'en reste pas moins vrai que l'imprimeur qui communique des épreuves sans l'assentiment de l'auteur, commet une mauvaise action donnant ou nom lieu à l'application de l'art. 378 et que l'agent de l'autorité qui abuse de ses fonctions pour se faire communiquer un manuscrit ou des épreuves, est encore moins estimable que l'imprimeur.

UN ANCIEN MAGISTRAT.

—

Bons et mauvais — L'an gui l'an neuf (XLV). — Voir *Romania*, année 1875, p. 253.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Le genre du mot cyclone (XXXIV ; XLVIII, 106). — Le genre *masculin* a été adopté à l'unanimité par les physiciens et météorologistes. La question a donc aujourd'hui une solution décisive. L'Académie française fera sagement de la sanctionner, d'autant mieux que le mot cyclone est constamment employé dans les publications de l'Académie des sciences, et dans les ouvrages de vulgarisation scientifique.

Dr CHARBONIER.

*
* *

Le doute de notre collaborateur me semble singulier en présence des nombreux précédents qui donnent le caractère masculin au mot cyclone. Le bureau météréologique, de même que Littré, contrairement à ce qu'avance Y pour ce dernier, disent un cyclone. Tous les marins sont unanimes à cet égard et je serais curieux de connaître les auteurs féminisant cette expression.

Notre mot dérive du grec Κυκλος, cercle, substantif masculin. Les Anglais disent *cyclone*, synonyme de *a rotatory storm*, tous deux masculins. De notre côté, nous disons un *cycle*, c'est-à-dire un cercle de révolutions.

Je ne vois en tout cela que du genre masculin et je repousse la qualification de l'Académie. Son dictionnaire est au reste trop souvent défectueux et nombreuses sont ses erreurs En l'espèce, ne dit-il pas que les cyclones sont fréquentes dans la mer des Indes. Il ignore donc que ces affreux coups de vent règnent le plus souvent dans les mers de Chine. A quarante ans de distance,j'entends encore les Chinois de Hong-Kong et de Canton courir les rues en criant à l'approche du danger : *Taifoong ! Taifoong !* substantif masculin, dont nous avons fait un typhon, équivalant à *un cyclone.*

E. M.

Le collaborateur Y avait bien indiqué l'orthographe adoptée par Littré, c'est une coquille typographique qui a déformé sa citation.

—

Haricots et fayots (XLV ; XLVI, 697, 885, 935, 980 ; XLVII, 312, 765 ; XLVIII, 153). — Je trouve, dans le vol. VIII, p. 43 des *Souvenirs entomologiques* de J. H. Fabre, une charmante attestation sur l'étymologie du mot Haricot.

Elle est trop longue pour trouver place dans nos colonnes, mais en voici un résumé :

..... Le français l'appelle aussi *faséole*, *flageolet*. Le provençal le nomme *faioù* et *favioù* : le catalan *fayol*, l'espagnol *faseolo*, le portugais *feydo* ; l'italien *flagiuolo*... Les langues de la famille latine ont conservé avec l'inévitable altération de la désinence le terme antique de *fascolus* .

Or, si je consulte mon lexique, je

trouve : *faselus, faseolus, phaseolus,* haricot.

Savant lexique, permettez-moi de vous le dire : vous traduisez mal : faselus, faseolus ne peut signifier haricot Et la preuve sans réplique, la voici, Dans les *Georgiques* (Liv. I, vers 227 et suiv.) Virgile nous apprend en quelle saison il convient de semer le faselus. Il nous dit :

Si vero viciamque seres vilemque faselum...
Haud obscura cadens mittet tibi signa Bootes ;
Incipe et ad medias sementem extende pruinas.

Rien de plus clair : il faut commencer les semailles du faselus à l'époque où la constellation du Bouvier disparait au couchant, c'est à-dire vers la fin d'octobre,et les poursuivre jusqu'au milieu des frimas.

Le haricot est hors de cause, c'est une plante frileuse qui ne supporte pas la moindre gelée. Il s'agit sans doute d'un pois ou d'une gesse.

J. H. Fabre raconte ensuite une conversation entre le poète José-Maria de Heredia et une dame qui demande au ciseleur de sonnets quelle est celle de ses œuvres qu'il préfère.

— Que voulez-vousque je vous réponde ? fait le poète. Je suis très embarrassé ... je ne sais quel est le sonnet que je préfère : je les ai tous faits avec une peine horrible... Et vous, lequel préférez-vous ? »

La dame fait des compliments au poète et s'excuse de ne pouvoir choisir entre tant de pierres précieuses.

— Eh ! bien, moi, il y a quelque chose dont je suis plus fier que de tous mes sonnets et qui a bien plus fait pour ma gloire que mes vers ».

— C est ?

— C'est d'avoir trouvé l'étymologie du mot haricot !

— .. ?..

— J'ai trouvé des renseignements sur les haricots en faisant des recherches dans un beau livre d'histoire naturelle du XVI[e] siècle d'Hernandez : *de Historia plantarum novi orbis.* Le mot haricot est inconnu en France jusqu'au XVII[e] siècle ; on disait *fèves* ou *phaséols* ; en mexicain, *ayacot.* Trente espèces d'haricots étaient cultivées au Mexique avant la conquête. On les nomme, encore aujourd'hui *ayacot,* surtout le haricot rouge ponctué de noir ou de violet.. Tout en gardant ou peu s'en faut, sa dénomination première, la fève de Montezuma *l'ayacot* aztèque a passé du Mexique dans nos jardins potagers.

DEMOLE.

—

Potins, synonyme de cancans (XLVIII, 107). — On lit dans le *Dictionnaire de locutions proverbiales,* par L.-M.-E. Grandjean t. II, 298.

Faire des potins : des commérages.

Le *potin* est la matière employée pour faire la vaisselle, dans les pays où l'argile manque. C'est un alliage de cuivre et d'étain, et quelquefois de plomb.

Faire des potins, dans le sens de bavarder, ce serait imiter les commères, qui, lorsqu'elles se réunissent à la fontaine pour nettoyer leur vaisselle, font aller leur langue plus vite que le frottoir.

P. c. c. A S..E.

***

Littré dit qu'un potin est un cucurbite de fer dont on se sert pour certaines distillations, et il ajoute que ce mot se prend au figuré dans le Boulonais et ailleurs pour désigner familièrement des commérages. Il y aurait donc une assimilation entre le bruit du liquide bouillonnant dans la chaudière et le murmure, le papotage des commères.

Toubin tire potin du sanscrit *pat,* parler péjoré comme la plupart des termes très anciens. Le langage purin, parler du peuple des bas quartiers de Rouen a *potinn,* babil fatigant.

Au XVII[e] siècle, *potin* se disait déjà pour bavardage, témoin cet exemple tiré de la *Muse normande* :

I n'y pedra que sen latin
Avec que toute sen vieus potin.

Faut-il rappeler qu'Henri Monnier a nommé une des concierges qu'il met en scène (*La Victime du corridor*) madame Potain ? GUSTAVE FUSTIER.

—

Locution populaire : Ventiers ben (XLVIII, 43, 153). — J'avais indiqué en Poitou *Rontèbé,* et cela *par deux fois,* mais ce mot n'a pu trouver grâce devant les protes, il existe cependant. En le mentionnant, je donnais un argument probant en faveur de ma thèse, à savoir les modifications assez inexplicables que

l'usage apporte souvent à la forme initiale, c'est pourquoi je tiens beaucoup à ce que ce terme singulier soit rétabli très prochainement.

Il n'y a certainement pas plus loin de rontébé à peut-être bien que de Scillette à Françoise. LÉDA.

* * *

Le vent n'a rien à faire dans la locution *ventièben* ou plutôt *ventierbin*. Très usitée dans le Maine et dans l'Anjou, l'expression *ventiè, venquiè* ou plus régulièrement *venquiers*, soit seule, soit renforcée de la particule *ben*. n'est autre chose qu'une corruption de l'adv. *volontiers*, qui au moyen-âge possédait la double forme *volentiers*, devenue dans le langage, sinon dans l'écriture, par la chute de l'*l*, *voentiers*, *ventiers* et avec la prononciation archaïque de *tier* en *quier* encore usitée dans nos campagnes, *venquiers*.

Cette prononciation, religieusement conservée jusqu'aujourd'hui au Canada, où nos marins et nos colons l'importèrent, n'a pas été, que je sache, signalée en France avant 1772, où elle le fut par le chevalier de Sanseuil dans *Analysis of the french orthography*, tom. 1, p. 64 :

«The inhabitants ofcertain villages in the neighbourhood of St Malo say still at this time je *kiens* (je *quiens*) instead of je tiens ».

Dans la Beauce on dit couramment une *tabaquière*, un *renquier*, un *d'mi s'quier* de vin. LPT. DU SILLON.

—

Tabatière donnée par Napoléon (XLVIII, 112). — Je ne connais pas le graveur Heurthau, mais j'ai quelquefois vu la signature Heurteaux (*sic*) sur des jetons ou médailles qui dataient probablement de l'époque napoléonienne, et elle figure également sur les répertoires de la *Monnaie*.

Un jeton maçonnique de ma collection porte cette signature. S'agit il du même graveur ?

L'orthographe des noms n'a pas toujours été très rigoureusement respectée, même par ceux qui y étaient directement intéressés. PIETRO.

—

Le quai de l'Horloge (XLVIII, 110). — La question posée sous ce titre par M. Léo Claretie comporte différents points de vue qui nécessiteraient une longue réponse. Mais la place est précieuse dans notre recueil et il ne s'agit pas de l'encombrer inutilement pour examiner : 1° l'opportunité d'un projet consistant à rappeler le souvenir de Lesage par une inscription ; 2° l'emplacement à choisir (M. Léo Claretie semble avoir ignoré que Lesage a habité rue Saint-Louis [aujourd'hui Turenne], vers 1741) ; 3° les inconvénients qu'il y aurait à multiplier, un peu au hasard, ce genre d'hommage à la mémoire de personnages secondaires ; etc.

Laissant donc de côté le fond même de la question, je veux attirer l'attention sur un passage de la note de notre confrère : « La commission du Vieux-Paris, dit-il, en a délibéré... et attend de connaître l'emplacement exact pour apposer une plaque... »

Il me semble que la Commission du Vieux-Paris n'a rien à faire en cette circonstance ; les journaux quotidiens, ont — particulièrement dans ces derniers temps — inséré à différentes reprises des notes concernant des inscriptions dont cette commission aurait étudié l'exécution. Que les journaux quotidiens se trompent... quelquefois, dans la hâte d'un reportage superficiel, passe encore ; mais qu'il n'en soit pas de même dans l'*Intermédiaire*. Disons-le une bonne fois : quand il s'agit d'inscriptions à placer dans Paris, le *Comité des inscriptions parisiennes* est seul compétent. Rappelons qu'il a été institué sur un rapport de Jules Cousin, le fondateur de Carnavalet, par un arrêté de M. Hérold, en date du 10 mars 1879, « pour fixer et perpétuer le souvenir des faits et des hommes dont l'histoire se lie à celle de la ville de Paris ». Il fonctionne depuis cette époque très régulièrement et tient ses séances mensuelles à l'Hôtel-de-ville sous la présidence de M. Léopold Delisle.

La Commission du Vieux-Paris a, aux termes de son arrêté de fondation (18 décembre 1897), des attributions toutes différentes. Elle est chargée « de rechercher les vestiges du vieux Paris, de constater leur état actuel. de veiller, dans la mesure du possible, à leur conservation, de suivre... les fouilles .. et d'en conserver des preuves authentiques ».

Rien, dans ces termes très précis, n'autorise la Commission du Vieux-Paris à

empiéter sur la compétence du Comité des inscriptions parisiennes. Cet empiètement serait d'ailleurs contraire aux intentions de M. Lamouroux qui était depuis longtemps membre du Comité des inscriptions quand, sur son initiative, fut instituée la Commission du Vieux-Paris.

P. Lbe.
Membre du Comité
des inscriptions parisiennes.

—

Le casque André (XLVIII, 56, 151). — Il n'y a aucune assimilation à établir entre le chapeau boer, porté par les Boers, et le même chapeau porté à titre d'essai (malheureux) par nos fantassins, à la revue de Longchamps.

On peut, en effet, trouver seyant ce chapeau porté par ces soldats improvisés qu'étaient les soldats de Botha et de Wett, car ces héros ne portaient, en général, aucun uniforme, et le chapeau de feutre, à bords relevés, accompagnait fort bien le costume de chasse dont étaient revêtus les hommes des commandos. Ce chapeau n'était, d'ailleurs, qu'un simple chapeau civil, agrémenté d'une cocarde.

Mais on peut trouver, en même temps, parfaitement ridicule ce même chapeau lorsqu'il est porté par les hommes d'une armée régulière, en uniforme et accompagné d'attributs militaires comme les épaulettes. Or les journaux illustrés nous montrent des officiers en épaulettes — ce qui est *habillé* — affublés de ce chapeau mou et l'effet est choquant.

Voit-on le général André, en grande tenue, avec ses grands cordons, ses plaques et ses croix, sa ceinture d'or, ses bottes vernies et ses broderies portant sur tout cela le petit chapeau (rien du Petit Chapeau) de feutre mou ?

Ce qui allait fort bien au fermier de Wett, en blouse et en guêtres, irait beaucoup moins bien au général André.

Les gravures du temps nous montrent certains « héros » des trois glorieuses, montant la garde en chapeau haut de forme, orné d'une cocarde. C'étaient de bons bourgeois improvisés soldats, et leur coiffure s'explique, mais elle deviendrait inexplicable si elle était portée par des soldats de métier et je ne pense pas que jamais les ministres de Louis-Philippe aient songé à donner aux troupes d'Afrique des castors à longs poils.

Le Président Kruger était parfaitement beau et vénérable sous son vieux « tuyau de poêle » jauni et brossé à rebrousse poils. Le Président Loubet le serait-il autant sous ce même couvre-chef, respectable, à coup sûr, mais démodé?

St du Pat.

⁂

J'estime, comme le Dr L., qu'il serait bon de donner un peu plus de fixité à la tenue de l'armée française ; de faire la part du progrès, mais aussi de la tradition, et surtout de ne pas se jeter trop facilement dans l'imitation des autres peuples. Le chapeau boër était sans doute très seyant sur la tête des combattants du Transvaal, soldats improvisés, véritables francs-tireurs qui ont fait la guerre de guérillas plutôt que la grande guerre stratégique.

La question posée par M. P. se ramène donc à ceci : Ce qui convenait à de telles milices, convient-il également à de grandes armées opérant par masses ? Eh bien, j'en doute. La mode est aujourd'hui en France à la simplicité, et cela se peut soutenir par de bonnes raisons ; n'oublions pas, toutefois, que les autres armées européennes continuent de faire une part, et grande, à l'élément brillant, à l'uniforme orné et ajusté, et l'argument a bien sa valeur. On n'a jamais trouvé inutile, en effet, de faire que le soldat et l'officier fussent fiers de porter un bel uniforme différent du costume des autres hommes, eussent l'orgueil aux jours de parade ou de bataille, d'offrir des alignements étincelant, non seulement d'acier, mais de couleurs éclatantes et d'or.

Peut-être les partisans de la nouvelle tenue pourraient-ils invoquer avec plus d'autorité l'exemple des Etats-Unis. Dans la guerre de la Sécession, les armées fédérales et confédérées répudièrent les brillants uniformes ; mais les unes et les autres, ne l'oublions pas, constituaient des milices dont le rôle commença et finit avec la guerre. D'ailleurs, il n'existait pas aux Etats-Unis cette longue tradition militaire que nous avons en France ; ce peuple nouveau et pratique, demeuré puritain par surcroît, n'a pas comme nous la conception chevaleresque de la guerre. Français, nous sommes, en effet, les fils de ces Gaulois qui aux jours

de combat, se paraient à l'envi d'armes éclatantes d'or, d'argent et de vives couleurs ; des chevaliers empanachés du moyen âge ; des soldats de Rocroy, de Denain et de Fontenoy, aux riches uniformes ; des grenadiers et cavaliers décoratifs qui combattirent et vainquirent à Austerlitz, à Iéna et à la Moskowa. Les armées de la Convention, elles-mêmes, n'avaient pas toujours des souliers, mais leur tenue n'en était pas moins martiale et gaie.

Je suis donc peu porté, en principe, à approuver l'introduction de l'uniforme boër dans l'armée française. Mais, à tout prendre, il faudrait avoir vu, et je n'ai pas vu ; il faut aussi, si la réforme doit avoir longue vie, compter sur l'accoutumance.

Et si je suis plutôt du parti de ceux qui critiquent, le nom du ministre qui tente l'aventure est sans aucune influence sur ma manière de voir. H. C. M.

—

La vie en communion et la mainmorte (XLVIII, 53). — Il faudrait presque un fascicule complet de l'*Intermédiaire* pour expliquer en détail ce qu'était la mainmorte sous l'ancien régime. Je me bornerai à faire un résumé des plus sommaires de cet état de choses, les lecteurs de l'*Intermédiaire* étant plus ou moins, plutôt plus, au courant de la question.

On sait qu'on appelait gens de mainmorte les serfs, qui, en matière de propriété, avaient des droits assez restreints. Ils étaient considérés comme usufruitiers, la propriété restant au seigneur. Lorsqu'un mainmortable mourait sans enfant, ses biens faisaient retour au seigneur, lui échéaient, de là le mot *Echute*. En outre, tout comme aujourd'hui les mutations, soit par décès, soit par donation ou vente, donnaient lieu à un droit assez élevé au profit du seigneur.

Pour éviter l'échute et les droits de mutation, les familles de Bos et d'Huchisy avaient mis leurs biens en communion (nous disons aujourd'hui communauté). De cette sorte, la famille ou la société ne mourant pas, ou au moins fort rarement, n'avait pas à subir le droit d'Echute, et les biens étant immobilisés et ne changeant pas de maître, il n'y avait rien à payer au fisc en cas de décès de l'un de ses membres.

Mais le fisc pas plus que de nos jours n'entendait jamais perdre ses droits. Aussi avait-on inventé une fiction légale, qui consistait à exiger de toute collectivité, communauté, couvent, etc., ce qu'on appelait un homme vivant et mourant, sur la tête duquel la propriété était censée reposer ; à sa mort le droit était perçu.

C'était une grave affaire que de choisir l'homme vivant et mourant, le seigneur le trouvant toujours trop jeune et la communauté trop vieux.

Il est très probable que les habitants de Bos, en société fournissaient l'homme vivant, et mourant le moins possible.

Aujourd'hui, on a trouvé une autre fiction fiscale. Au moyen de statistiques plus ou moins exactes, on admet que les biens doivent changer de maître régulièrement dans une période d'années constante, mais assez courte. Au lieu de percevoir le droit de mutation sur les biens de la collectivité à l'expiration de la période, on le perçoit par annuité. Les biens de mainmorte, outre l'impôt ordinaire, paient un second droit assez élevé.

Dans le public on se figure volontiers que les biens de mainmorte sont uniquement ceux des congrégations religieuses, tandis qu'en réalité ils n'en forment que la plus minime partie. La majeure partie est possédée par les départements, les communes, les hôpitaux, les sociétés anonymes de toutes sortes, chemins de fer, compagnies d'assurances, sociétés financières et autres.

UN ANCIEN MAGISTRAT.

—

La bourrée à Vichy (XLVIII, 113). — Je suis allé pour la première fois à Vichy, en 1852, et j'y ai vu danser la bourrée, un dimanche, dans le parc, devant l'établissement thermal ; mais je ne puis dire si on la dansait encore lorsque j'y suis revenu en 1856. LÉDA.

***

Jadis, on dansait souvent la bourrée à Vichy. C'était bien la coutume du pays ; et les propriétaires des sources ne réservaient pas cette danse originale et gracieuse pour leurs seuls clients. La bourrée était très populaire. Hélas ! de nos jours, on la danse fort peu dans le célèbre Vichy qui ressemble plus à Paris, pendant la saison thermale qu'à un gros bourg de

province. Vichy, certes, n'a plus son ancienne originalité. Mais la bourrée, je le répète, était très aimée autrefois. On profitait d'une musette ou d'une vielle pour s'en donner à cœur joie immédiatement. Personne ne se faisait prier ! Il en était de même en Auvergne, notamment autour du Mont-Dore, de la Bourboule, et à Herment, et même à Royat, d'où j'écris ces lignes. Actuellement, il est très difficile de voir *bien danser* des bourrées. On n'en veut plus ; ce qui est très regrettable, et même on ne sait plus la danser..... Passon. AMBROISE TARDIEU.

—

Le pantalon (XLVII,951). — Ce sujet ayant été introduit ici, je m'en autorise pour insérer au passage une question que j'avais préparée depuis quelque temps, mais que j'hésitais à publier. Il s'agit de préciser la date à laquelle le pantalon a été admis pour les visites de politesse.

Il m'est tombé, en effet, entre les mains un *Manuel de la bonne compagnie*, 3e édition, Paris 1818 ; et dans le chapitre consacré aux visites, je lis (p. 30) :

Une mise propre et décente est de rigueur. On doit paraitre en habit, jamais en bottes et en pantalon.

Une gravure fait face au titre du volume : on y voit un homme élégant entrer dans un salon, tenant à la main un livre qu'il offre à deux dames assises sur un sofa ; c'est le manuel en question ; car au-dessous, on lit cette légende : *c'est à vous que j'en offre l'hommage*. Le personnage est cravaté haut, porte l'habit dit à la française, culotte courte, bas de soie et escarpins : il tient à la main un chapeau de castor anglais.

La gravure est certainement plus ancienne que celle « troisième édition », car les modes qu'elle représente me semblent être celles de l'Empire. Mais en tout cas, le texte est net, car il condamne, en 1818, le pantalon pour les visites, en recommandant la tradition.

Le costume en culottes courtes et en bas de soie est sans doute représenté aujourd'hui par le « costume de cour », imposé par l'étiquette des monarchies dans les soirées de cour, imposé aux malheureux civils qui n'ont pas d'uniforme, et tout récemment encore aux suivants de M. Loubet, à Londres, dans sa visite au roi d'Angleterre. Partout ailleurs, le démocratique pantalon a triomphé.

Cette réflexion me ramène à ma question : Quelle est la date de ce triomphe en France ?

Je n'en sais rien ; mais il semble que l'innovation a du être une imitation de l'Angleterre. On sait comme les modes anglaises ont trouvé faveur en France sous la Restauration. C'est en vain que Béranger chantait : « Redoutons l'anglomanie ! ». Le pantalon et la redingote (dont le nom seul, *riding-coat*, indique l'origine) ont dû pénétrer ensemble et se faire admettre ensemble en place de l'ancien costume de cérémonie. C'est ainsi que de notre temps le *smoking*, création du précédent prince de Galles (aujourd'hui Edouard VII) a supplanté le frac dans bien des circonstances.

G. SERVANDY.

***

Réponse à côté ; mais pour laquelle je demande grâce, eu égard à la singularité du renseignement. J'ignore totalement l'inventeur du mot « pantalon » ; mais, en revanche, il paraîtrait que le tailleur inventeur du vêtement n'aurait été autre qu'Abraham en personne, « Ibrahim aoual ikhtatan ou adhaf, edhif ou labis esaraouïl », c'est-à-dire : « Abraham fut l'inventeur de la circonsision, de l'hospitalité et des pantalons », nous déclare gravement le savant Abalféda, dans ses *Annales antéislamiques* (Rescension de Fleischer, chapitre de la postérité d'Abraham). Avis à ceux qu'intéresserait l'iconographie du Saint Patriarche, et se refuseraient à admettre les portraits faits de pur « chic ». EL. KANTARA.

—

Calino (XLVIII, 192).— Dans sa préface de *Quel est le fou ?* chansons de Pottier, Gustave Nadaud parle d'un petit estaminet, au fond de deux cours, dans une maison qui a disparu, rue Basse-du Rempart, où, en 1848, se réunissaient des poètes, des artistes et des écrivains.

Nous avions Pierre Dupont et Gustave Mathieu qui brillaient au milieu de leurs satellites. Nous avions le peintre Fontalard qui nous fit connaître les historiettes nouvelles pour moi et peut-être pour tous *qui ont popularisé le nom de Calino*.

Ainsi, le père de Calino, d'après Gustave Nadaud, serait le peintre Fontalard. Mais qui était-ce que Fontalard ? Dr L.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Les fabricants de cartes à jouer. — Le document que nous publions ci-après n'est pas très connu ; il a échappé aux auteurs qui ont écrit sur la fabrication des cartes. Il est intéressant ; il fait connaître à quelles astreintes étaient soumis les maîtres cartiers, tenus de travailler ensemble, à l'Hôtel-Dieu, dans un local aménagé à cet effet et où s'exerçait le contrôle fiscal.

De par le Roy

Veu par la Cour la requette présentée par les Jurez cartiers de cette ville de Paris, contenant que pour terminer toutes les difficultez qui se peuvent rencontrer, tant pour la marque et controlle des cartes, que pour le débit d'icelles, tous les maistres cartiers de cette ville de Paris, ayant accordé de travailler dans un même lieu et lequel ayât esté pour cet effet loüé et préparé par les Directeurs de l'Hospital Général, la pluspart des Maistres s'y sont rendus et travaillent, et n'en restent que quelques-uns, lesquels travaillent en leurs maisons et autres lieux, et débitent leurs cartes sans être marquées et controllées. Cette double contravention qui ne peut avoir d'excuse, va à la ruine et destruction absoluë de tous ceux qui ont obey. A ces causes requeroient que ceux qui sont réfractaires fussent contraints par toutes voyes à se ranger dans le même lieu, pour y travailler et faire marquer et controler leurs cartes, suivant le Contract et Réglement, sous telle peine qu'il plairait à la Cour. Veu le dit contract passé entre lesdits Directeurs et lesdits Maitres Cartiers, Arrests et reglement attachez à ladite requeste, signée Fournier le jeune, Procurer desdits Jurez Cartiers. Ouy le Rapport de Maistre Guillaume Benard, Conseiller du Roy en ladite Cour : Et tout considéré Ladite cour a ordonné et ordonne, que tous lesdits Cartiers seront tenus incessamment, et dans ce jour, rendre dans le dit lieu, à ce faire contraints par saisie de leurs outils, presses et matières à faire Cartes, qui seront transportez dans le Bureau, deffences à eux de ne plus travailler hors le dit Bureau sous peine de trois cens livres d'amande pour chaque contravention et de plus grande peine s'il y eschet : Et deffences à toutes personnes d'achepter aucunes Cartes qui ne soient Marquées et Controllées, sous la même peyne : Et sera le présent arrest leu, publié et affiché dans tous les endroits de cette ville et faubourgs de Paris où besoin sera, lequel sera exécuté en vertu de l'Extraict d'icelui. Fait en Parlement le vingt unième Aoust 1664, signé par Collaction : du Tillet.

Leu, publié à son de trompe et cry publié par toutes les Places, Marchez, Carrefours et lieux accoultumez de cette ville et faubourgs de Paris en la présence de Me Anthoine Faure Huissier du Roy en ladite Cour de Parlement par moy Charles Cautocrieur juré de sa Majesté, en la dite Ville, Prévosté et Vicomté de Paris accompagné de Jean Dubois, Hierosme Tronsson, jurez Trompettes du Roy esdits lieux et d'un autre Trompette, le samedy-vint trois Aoust mil six cent soixante quatre : Et affiché, Signé Faure et Cauto.

Collationné à l'Original par moi Conseiller et secrétaire du Roy, Maison et Couronne de France et de ses Finances. *P.c.c.* : O. D.

Les couteaux et les poignards des attentats politiques. — Henri III, Henri IV, Louis XV, Marat, le duc de Berry, Carnot, ont été frappés par le poignard de leurs adversaires : où sont les armes des meurtriers ?

Le couteau de Jacques Clément n'a pu être recueilli, ni celui de Damiens, ni celui de Charlotte Corday.

On a montré autrefois un couteau de Ravaillac au musée des Invalides, le musée a reconnu depuis qu'il n'était pas historique. Un second couteau de Ravaillac (exposé en 1900) appartient à la famille Caumont de la Force : il n'est pas authentique davantage.

On ne possède, en toute authenticité, que le poignard de Caserio, encore couvert du sang du regretté Président ; il est conservé à Lyon ; et les deux couteaux fabriqués de toutes pièces par Louvel : manche grossièrement façonné, tiers-point aiguisé à la meule, et pourvus d'une gaîne de cuir, mouchetant la pointe. Les couteaux de Louvel sont aux Archives nationales.

Nous donnons ci-contre le dessin de celle de ces deux armes grossières et terribles qui a tué le duc de Berry.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond

XLVIII° Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* — 30 Août 1903

39e Année — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1014 — 31bis, r. Victor Massé — PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Mémoires ou correspondance du comte de Saint-Vallier. – Ce personnage, qui s'est illustré après la guerre allemande, comme commissaire extraordinaire de la République française auprès de l'armée d'occupation, a-t-il laissé des Mémoires ou une correspondance politique autre que celle qui vient d'être éditée avec tant de succès, dans l'ouvrage intitulé : *Occupation et libération du territoire?*

FIRMIN.

Le cas de conscience de Jacques II. — Une revue ecclésiastique, parlant, il y a quelques années, de la thèse de doctorat ès-lettres de M. l'abbé Bellen, *Bossuet, directeur de conscience*, ajoutait : « Il n'est pas question, dans cette thèse, du cas de conscience de Jacques II ; peut-être eût-il été difficile à discuter en pleine Sorbonne ».

Quel était donc ce cas ?

G. SERVANDY.

La Paimpolaise. – *La Paimpolaise* est-elle écrite sur un air ancien ; y eut-il sur cet air, d'autres paroles, chouannes celles-là ?

C. BARBEY-BOISSIER.

Question transmise au poète breton, M. Botrel qui veut bien nous adresser la réponse suivante :

« La Paimpolaise n'est pas écrite sur un vieil air. Le refrain rappelle un peu une sonnerie de chasse, mais c'est une chanson de plein air.

« La chanson de *Monsieur de Charette* est apocryphe ; elle est attribuée à Paul Féval. On ne connaît pas de chansons chouannes, contemporaines des guerres de 93. Les chouans psalmodiaient des cantiques un peu partout, et, en Basse-Bretagne, de vieilles « guerzes » en langue celtique. »

THÉODORE BOTREL.

Manuscrits de Lorédan Larchey. — Ce remarquable érudit a-t-il laissé des manuscrits prêts à être publiés, et notamment pour son grand Dictionnaire des noms propres ?

A. G. C.

Le chanteur Louis Lablache et les comtes de la Blache et d'Anjou, en Dauphiné. — La famille de Falcoz la Blache était établie dans le Dauphiné dès le commencement du XVe siècle. Alexandre de Falcoz fut créé comte de la Blache et d'Anjou en 1679. Son aïeul, Alexandre-Laurent-Joseph de Falcoz, 3e comte, fut créé marquis de la Blache. Il épousa Michele de Roissy, nièce de Paris Duverney. Son fils aîné, Alexandre-Joseph de Falcoz, né le 11 avril 1739, fut le 4e comte et 2e marquis de la Blache. Il épousa la baronne Charlotte-Marie Gaillard de Beaumanoir. Son testament fut homologué par sa veuve et seule exécutrice, à Londres, en l'an 1800. Un fils puîné du 3e comte fut créé marquis d'Haraucourt en 1776

Luigi Lablache, le célèbre artiste, naquit

à Naples en 1794. Son père, Nicolas Lablache, était venu, dit-on, de Marseille à Naples. D'après une déclaration sous serment, annexée à son extrait de mariage avec Francesca Bretagh, Nicolas était fils de Simone Lablache et de Catherine de Bonde. Il donne comme date de sa naissance, 1766, et comme lieu, Madrid. Selon tous les récits, Simone Lablache fut assassiné pendant le règne de la Terreur. Simone était de la famille Falcoz de la Blache et on le croit fils du troisième comte et premier marquis de la Blache.

Un correspondant de l'*Intermédiaire*, en vue d'un ouvrage en cours, voudrait-il me donner quelques informations au sujet des descendants du premier marquis de la Blache ou des ancêtres de Luigi Lablache ?

MISS MARY C. ROWSELL.

—

Louis XIII et les enfants naturels de Henri IV. — Quels étaient les rapports de Louis XIII, enfant, avec les fils naturels de Henri IV ? Le Béarnais les faisait élever ensemble sous la même surveillance ; mais les faisait-il traiter de la même manière ? Et Louis XIII frayait-il avec ses compagnons de jeu comme d'égal à égal ?

Sur quels documents du temps pourrait-on trouver une réponse exacte et détaillée à ce point d'histoire intime ?

A. G.

—

Un décret de Napoléon 1er en faveur des pères de famille. — N'existe-t-il pas un décret de Napoléon 1er allouant une rente viagère à tout père de famille qui a six enfants sous les drapeaux en même temps ?

J. Min.

—

Erreurs judiciaires du Capitoulat de Toulouse. — Elles furent, paraît il, assez nombreuses. Celle qui conduisit Calas à la mort, a fait oublier l'exécution inique d'un certain Brion, accusé d'avoir assassiné sa femme, sur la déposition de plusieurs témoins qui prétendaient avoir entendu la victime crier : *Brion me tue !* Or, le véritable assassin, découvert quelques années après, avoua son crime et déclara que la femme avait appelé son mari à son secours en criant : *Brion, on me tue !*

L'anecdote repose t-elle sur un fait exact ?

ALPHA.

Aménités prussiennes. — Dans le *Journal de campagne* (inédit) de Larrey, cité par M. Triaire, il est dit qu'en 1793 les Prussiens dépouillaient nos blessés et les égorgeaient ensuite.

L'histoire a-t-elle confirmé le fait qui, dans la bouche d'un témoin aussi autorisé et aussi véridique que l'illustre chirurgien, prend un singulier caractère de gravité ?

SIR GRAPH.

—

Le graveur de la médaille des sept victimes et de la médaille du Prince impérial. — Il s'appelait Caqué et a gravé, à trente ans d'intervalle, la médaille des sept victimes, un pur chef-d'œuvre, dont j'ai parlé ici il y a quelques années, et la médaille du Prince impérial, dont il a été question ici récemment.

Quels étaient ses prénoms, la date et le lieu de sa naissance et de sa mort, ses autres œuvres ?

Que sait-on de sa vie ? Il n'a d'article nulle part.

NAUROY.

—

Famille de Cachemarcé. — Peut-on donner les armes et quelques sources de renseignements sur cette famille dont était Jacqueline de Cachemarcé, épouse, vers 1420, de Jehan le Féron, bourgeois de Compiègne. L'un de ses petits-fils, autre Jehan le Féron, héraut d'armes sous Henri II et auteur de plusieurs ouvrages héraldiques, a mis en note dans les *Annales d'Aquitaine*, par Jehan le Boucher, que Jehanne d'Arc, à Compiègne, avait couché avec sa grand'mère.

Les Cachemarcé semblent avoir appartenu aux vieux lignages de Compiègne et Noyon. Je leur trouve une alliance avec les Lescripvain, autre vieille famille qui figure parmi les châtelains de Compiègne.

JEHAN.

—

Marquis de Foudras. — En quelle année mourut le marquis de Foudras, auteur des *Gentilshommes chasseurs*, et quels sont ses descendants ?

E. NOURRIT.

—

Jean de Guise. — Un obligeant lecteur pourrait-il me renseigner sur les ascendants de Jean de Guise, écuyer, sieur de Villemouze, époux de Charlotte de Montmorin, habitant la Maison Neuve à Monteil (Puy-de-Dôme) ? Un acte entre vif, à leur nom, a été passé à Combronde,

en 1674. Ont-ils laissé des enfants ? (Villemouze était un fief de la commune de Paray-sous-Briaille Allier).

Je désire vivement que cette question passe sous les yeux de M. Ambroise Tardieu si documenté sur les familles d'Auvergne. M. B. G.

—

Harlay et Santeul. — Saint-Simon, dans ses Mémoires (t. V, p. 170), fait allusion à une aventure singulière du premier président Achille III de Harlay avec Santeul. Elle fut sue de tout le monde. En quoi consiste cette aventure dont nous n'avons pu retrouver ailleurs les détails ?

FIRMIN.

—

L'ingénieur Petit. — Un confrère de Brest (ou d'ailleurs) pourrait-il donner quelques détails sur la vie et les travaux d'un ingénieur (de la marine ou des ponts et chaussées ?) appelé Petit, lequel, né en 1723, mort en 1788, aurait exercé brillamment dans la ville de Brest, pendant la totalité ou une grande partie de sa carrière ? V. A. T.

—

Pompigny, auteur dramatique. — Il y aura tantôt quarante ans que M. C. E., dans le 13e n° de la première année de l'*Intermédiaire*, demandait des renseignements sur Pompigny, auteur dramatique et comédien. La question est demeurée, depuis lors, sans réponse. Me serait-il permis de la poser de nouveau ? Qui était cet auteur sur lequel Quérard ne donne aucune indication biographique ? Il dit qu'il écrivit une comédie en collaboration avec Olympe deGouges ; c'est une erreur. C'est avec le fils de celle-ci, Pierre Aubry (de Gouges) qu'il fit : *Le Prélat d'autrefois, ou Sophie et Saint-Elme*, fait historique mis en action, comédie en trois actes et en prose, par Pompigny et Degouges, représentée pour la première fois à Paris sur le théâtre de la Cité-Variété, en 1794 (v. style) l'an troisième de la République française une et indivisible. Paris, Cailleau, rue Gallande n° 50, 1795 (v. s.). L'an troisième de la République Française in-18.

Olympe de Gouges se prétendait fille adultérine du poëte marquis Le Franc de Pompignan ; est-ce que notre *Pompigny* ne serait pas de la graine de *Pompignan* ? Il y a là une bizarre coïncidence et la confraternité de lettres pourrait bien venir d'une fraternité plus naturelle.

J'ose espérer qu'on ne fera pas attendre cette fois autant de temps la réponse qu'à mon prédécesseur C. E., car alors ce serait pour mon successeur.

LÉONCE GRASILIER.

—

Robert Reboul. — M. Reboul est l'auteur de différents écrits intéressants. En 1887, la librairie Labitte fit la vente de sa bibliothèque. Il était alors juge de paix à Châteauneuf-sur-Cher. On désirerait compléter sa biographie depuis cette date. V. A.

—

Raguenet, architecte. — De quel pays est originaire M. A. Raguenet, architecte et publiciste d'art, auteur, en particulier, d'un grand travail sur *Les principaux palais de l'exposition de 1900* ?

O. DE S.

—

Les armoiries de Meulan d'Albois. — Quelles étaient les armoiries de M. de Meulan d'Albois, beau-père de M. de Sartines, et intendant de la Rochelle en 1716 ? J. P.

—

Armoiries : Trois clefs. — A qui appartint, à la fin du XVIIIe siècle, un fer de reliure avec les armes suivantes :

De.. à trois clefs posées en fasce l'une sur l'autre, les pannetons à dextre et tournés vers la pointe. Supports : deux aigles. Devise : *Unguib.* (us) *et rostro.*

J. C. WIGG.

—

Armoiries de la famille de Beaudrier. — Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il m'indiquer les armes de la famille de Beaudrier, dont Françoise de Beaudrier, femme de Jean de Bourgneuf, seigneur de Cucé et d'Orgère, premier président au parlement de Bretagne ?

Sur un vieux tableau généalogique moitié effacé, elles sont représentées *d'argent au chevron de sable accompagnées de trois...* ?

Ces trois figures se rapprochent des tourteaux par leur forme ou encore de pommes autant que l'empreinte plus ou moins effacée permette de le soupçonner.

T.

Les signatures de Molière. — Parmi les amateurs d'autographes, une signature de Molière passe pour le merle blanc des archives privées, et on entend fréquemment raconter qu'il n'en existe qu'une de connue, trouvée par hasard, il y a une quarantaine d'années, chez un notaire de Paris.

D'où vient cette légende et de quand date-t-elle ?

Assurément les signatures de Molière sont très rares, moins cependant que les autographes de Newton, de Galilée, de Benvenuto, etc., mais dans les catalogues d'autographes de Charon j'en ai relevé un certain nombre et à des prix relativement faibles, même en se reportant à l'âge d'or des amateurs de vieux papiers et de parchemins racornis.

Je copie dans ma série de catalogues, dont plusieurs contiennent les prix de vente :

Vente du 7 février 1839

N° 360 Molière...etc...Deux signatures, la première J. B. P. Molière, et la seconde : J-B. P. M. sur les marges d'un exemplaire des *Commentaires* de César, qui lui a appartenu (pages 184 et 436) petit in-8 Elzévir 1665, relié en maroquin vert. On ne connaît de ce grand auteur comique que des signatures ; encore sont-elles de la plus grande rareté.

Prix de vente 50 fr.

Vente du 8 avril 1844

N° 396 Molière etc.... Quittance signée J. B. P. Molière « de la somme de 144 livres tant pour lui que pour les autres comédiens composant la trouppe du roy, ladite somme à eux ordonnée pour leur nourriture pendant deux jours qu'ils ont été à St-Germain-en-Laye par l'ordre de S. M. pour y représenter les comédies de l'*Avare* et de *Tartuffe*, au château neuf, à raison de 6 liv. chacun par jour, au nombre de 12 acteurs. — Paris 7 août 1669. (Pièce sur parchemin et signée aussi par les notaires en présence desquels cette quittance est délivrée). (Retirée, non vendue le 8 avril 1844, par suite du procès intenté par la Bibliothèque Royale).

Vente du 4 février 1847.

N° 436 Molière etc....Sa signature J. B. P. Molière au bas d'une quittance de la somme de « cinq cents livres, dont Sa Majesté lui a fait don pour lui donner moyen de supporter les frais et dépenses qui lui convient de faire en cette ville de Paris, ou il est venu par son commandement pour le plaisir et récréation de Sadite Majesté etc.. » En date du 30me jour de juin 1660. Avec la signature du Ministre Le Tellier. Pièce sur parchemin d'une parfaite conservation.

Prix de vente 235 fr.

Vente du 29 août 1850.

N° 461 Molière.....Sa signature J. B. P. Molière au bas du titre de Imperio Magni Mogolis sive india vera commentarius, etc. Lug. Bat. Elz. 1631 petit in-16 vel. Au haut du titre on remarque écrit de la même encre et très probablement par la même main : 1 l. — 10^s^. Très joli petit volume.

Vente du 31 janvier 1854.

N° 756 Molière etc....Quittance signée J. B. P. Molière (sur parchemin) comme comédien de la troupe royale « tant pour lui que pour le surplus composant ladite troupe de la somme de 2800 liv., ordonnées par S. M., pour les habits qu'ils ont fait faire, pour le grand divertissement royal qui s'est fait le dernier carnaval à St-Germain-en-Laye. 18 novembre 1670 ».

Cette nomenclature pourrait être continuée. J. G. Bord.

—

Hommage à Pasteur. — Je désire savoir quelles villes, tant à l'étranger qu'en France, ont donné le nom de Pasteur à des boulevards, rues, places, etc. ; quelles villes lui ont élevé un monument, si modeste soit-il ; en quoi ce monument consiste, quel en est l'auteur et quand a eu lieu l'inauguration ? Toubib-el-Srir.

—

L'étymologie de Robert-Espagne. — Quelle est l'étymologie du nom de *Robert-Espagne*, petite commune du département de la Meuse, arrondissement et canton de Bar-le-Duc ?

J'ai consulté D. Calmet, *Notice de la Lorraine*, réimp. de 1843 ; Chaillet, *Mémoires sur le Barrois* ; Liénard (*Dictionnaire typographique de la Meuse*) ; Expilly, (*Dictionnaire des Gaules*, etc).

A. Augier.

—

Emploi singulier du mot « ustensile ». — Il y a longtemps, hélas ! pendant mon enfance, j'assistais à la rédaction d'un bail dans les Basses-Cévennes. Il s'agissait d'installer un baïle ou maître-valet, chargé d'exploiter une ferme. Le contrat assurait au baïle et à sa femme un salaire annuel, plus une quantité déterminée de blé, de vin, d'huile, de lard, de lé-

gumes, d'épicerie, etc. etc., par tête de personne nourrie à la ferme. Ces frais de nourriture portaient dans l'acte un nom qui me surprit fort, celui d'*ustensile*. Je me demandais si ce terme n'était pas emprunté au vocabulaire du droit coutumier gallo-romain.

Le hasard vient de me le faire retrouver au livre II des *Métamorphoses* d'Apulée.

Ustensilibus prœterea pollemus affatim.

(Page 52 du tome I des œuvres d'Apulée, éditées par Victor Bétolaud. Une note du traducteur, page 422, donne au mot *ustensilia* le sens de « provisions de bouche. »)

C'est bien le sens exact du terme « ustensile » dans le bail auquel j'ai fait allusion. Le mot est-il encore employé, après dix-huit siècles, dans certains départements de langue d'Oïl ?

Nos collaborateurs notaires doivent le savoir. MARCELLIN PELLET.

—

Pourquoi un accent circonflexe à Dôle ? — J'avais toujours prononcé *Dôle* comme *rôle*, *môle*, *saule*. Quelle ne fut pas ma surprise, en gare de Dôle, en entendant les employés appeler « Dôle » comme *folle*, *molle*, *colle* ! Je crus qu'un Marseillais avait été nommé facteur à la gare de Dôle et qu'il n'avait pu apprendre encore à prononcer les *o* longs. Mais je connus bien vite que, en dépit de l'accent circonflexe, tous les habitants de Dôle, en nommant leur ville, ouvraient l'*o* le plus possible.

En bouquinant, j'ai trouvé, en 2 vol. in-8°, une *Statistique historique de l'arrondissement de Dole* par Armand Marquiset, sous-préfet de cet arrondissement. Et au tome 1, p. 83, j'ai pu copier la note suivante :

Les ouvrages modernes, les journaux et même le Bulletin des lois estropient toujours l'orthographe du nom de Dole, en plaçant un accent circonflexe sur l'*o*. L'accent circonflexe marque toujours une contraction de deux voyelles semblables ou la suppression d'un *o*, d'un *s*, ou d'un *l*, et jamais on n'a écrit *Doole*, *Dosle*, ni *Dolle*. Les deux syllabes du latin *Dola* sont brèves.

L'abbé Cailler, dans son poème sur le siège de Dole, en 1636, a dit :

Sic Dola se longe salvit generosa labore..

Ainsi on doit écrire simplement Dole. (je dois dire que dans le même volume, p. 249, un alexandrin débute par *Arcum Dola dedit patribus*, ce qui donne un *o* long, mais en latin).

Aussi dans tous les deux volumes, pas une fois l'accent circonflexe ne paraît sur l'*o* de Dole.

Il en est de même dans l'*Histoire de Dole* de E. Pufleney, bibliothécaire de la ville (Besançon, 1882) ; dans la *Statistique générale du Jura* par M. Pyot (Lons-le-Saunier 1838 ; dans l'*Histoire générale du Jura* par F. Ogérien et Michalet (4 vol. in-8°, 1863 à 1867).

Ce sont les seuls ouvrages que j'ai sous la main. Mais je crois pouvoir en déduire que l'usage est général d'écrire autant que de prononcer *Dole*, sans accent circonflexe.

Mais alors pourquoi l'a-t-on donné ? Quand Et comment l'enlever ?

Et, d'une manière générale quand l'orthographe officielle d'une localité est contraire à celle qu'emploient les habitants, comment rectifier et se conformer à l'usage de ceux qui mieux que quiconque savent comment ils se nomment ?

EUMÉE.

—

Inscriptions du diocèse de Paris. — Mon aimable confrère X., qui me renseigne à propos du tombeau de Brizard, veut bien me dire qu'il a consulté le 1er volume des *Inscriptions du diocèse de Paris*, par M. de Guilhermy.

Quelqu'un pourrait-il me dire si cet ouvrage renferme les inscriptions des cimetières de Paris, et à quelle date et où il a été publié ? HENRY LYONNET.

Dans la collection des documents inédits sur l'Histoire de Paris publiée par les soins du ministère de l'instruction publique. *Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle*, recueillis et publiés par M. F. de Guilhermy, tome I, ancien diocèse de Paris. Paris, imprimerie Nationale, 1873.

—

Le glossaire de Ducange. — D'où provient la légende suivante rapportée dans les « Mémoires du comte Beugnot » ?

Le sieur Roman avait un panier à recevoir les papiers à côté de sa table, où il jetait tous les jours des petites feuilles soigneusement écrites et pliées, et lorsque je ne le connaissais pas encore, je croyais

qu'il composait quelque dictionnaire, me rappelant que c'était de cette façon que Ducange avait composé le sien.

VIERZON.

—

Une Revue Napoléonienne. — Je possède le premier numéro d'une Revue fondée après la mienne, avec le même titre : *La Revue Napoléonienne* (Directeur : comte Raoul de La Tour, Direction et Rédaction : 326, Rue Saint-Jacques). Aucun libraire n'a pu me fournir la suite de ce recueil. Quelque intermédiairiste pourrait-il me dire si les numéros 2 et suivants ont paru, et s'il s'agit d'une publication *historique* ou d'un journal purement *politique* et de propagande, ainsi que le 1er numéro le laisse supposer ?

Baron ALBERT LUMBROSO.

—

De la ponctuation du titre courant dans les livres imprimés. — Quel est le premier imprimeur, assurément peu soigneux, qui, depuis l'année 1840 (pour prendre une date), a bien pu adopter cette mode fâcheuse de ne point ponctuer, à la fin de la ligne, le titre courant imprimé dans le haut des pages des livres, — titre qui, bien souvent même, lorsqu'il est un peu long, est coupé en deux, et sans ponctuation, ou du verso d'un feuillet, au recto du feuillet suivant ?

UL. R.-D.

—

Question d'étiquette. — Je serais reconnaissant à ceux de nos collègues qui voudraient bien me renseigner sur certains usages et certaines locutions. Voici :

1° Je découpe dans un journal :

Le diner à l'ambassade a, faut-il le dire? été très brillant.

La table dressée *à la française* au milieu d'un cadre de fleurs et de verdure, donne une impression de magnificence et d'élégance rares ; elle est en forme de fer à cheval.

Qu'est-ce qu'une table dressée à la française ?

2° Lors de la délégation de notre Parlement à Londres, presque toutes les feuilles ont publié l'entrefilet suivant :

Hier soir, les députés et sénateurs français ont été reçus par sir Edouard Sassoon, membre du Parlement, dans son élégant hôtel de Park Lane. Parmi les convives anglais, on remarquait sir H. Campbell Bannerman et M. Asquith.

Est-ce qu'il n'aurait pas fallu écrire : *Les sénateurs*, d'abord ; *les députés*, après ? Les sénateurs ne *passent*-ils pas avant les députés ?

3° On lit dans un journal :

— Mme G. L., née de F., qui vient de passer la quinzaine des courses à Trouville, où elle était *l'hôte* de la duchesse de T. et S., à la Villa Persane, est rentrée, hier, à Paris.

Est-ce qu'il n'aurait pas été français de mettre l'*hôtesse ?*

J. L.

—

Dîner et souper. — Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on dînait à une heure, mais on invitait pour le souper. Ces soupers dégénérèrent-ils en plantureux repas et furent-ils les précurseurs du dîner le soir ?

Depuis quand le dîner du soir est-il devenu le repas important de la journée ?

— C. BOUVIER.

Les décorations de 1789 à 1815. — Quel est l'ouvrage le plus complet traitant des insignes, décorations, etc. de 1789 à 1815, pour la France, l'Italie, le royaume de Hollande, l'Espagne et les duchés ou principautés créés par Napoléon ? — XILEF.

Le sire de Framboisy. — D'où vient le nom du sire de Framboisy, de la chanson légendaire ? Dr B.

—

Caricature. — D'où vient le mot caricature ? Dr B.

—

Chipolata. — Pourquoi donne-t-on ce nom à des petites saucisses, alors qu'il paraît être le nom italien de la ciboulette, laquelle n'entre pas, je crois, dans la composition des dites saucisses ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Tribunal de chasteté. — C'est le nom qu'a donné à une fondation de l'impératrice Marie-Thérèse, l'aventurier Govani qui faillit en devenir justiciable, à la suite de la mort subite d'une jeune fille qu'il avait amenée passer la nuit à son hôtellerie.

Comment fonctionnait cette institution et quelle en fut la durée ?

PAUL EDMOND.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Don Juan d'Autriche et Henri de Guise (XLVII, 891). — M. L. Leroy veut bien nous adresser la lettre suivante, au sujet de la question ayant trait à Henri de Guise et Don Juan D'Autriche :

Monsieur,

Le livre de Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, donne des renseignements incontestables sur la première partie de la question.

Quant au sujet de la pension espagnole, j'ai jadis écrit un article que je n'ai plus sous la main, mais d'où il ressortait parfaitement que votre collaborateur avait raison de mettre cette histoire en doute.

Il n'y a là qu'une de ces grossières calomnies ou erreurs dont l'histoire est, on ne sait pourquoi, encombrée.

Les auteurs auxquels Boullé se réfère n'ont aucune autorité et n'avancent nulle preuve.

J'ai moi-même compulsé *tout le fonds espagnol aux Archives, sans trouver trace que le duc de Guise* ait jamais touché une pension. Ce prince mourut pauvre, refusant des cadeaux d'argent d'Henri III (1) et déjà la Ligue protestait contre ce mensonge comme vous le pourrez voir dans l'*Histoire des guerres civiles*, de Mathieu, édit. de 1631, p. 703-704, et dans Boullé lui-même. L. Leroy.

—

La table de Robespierre aux Archives nationales (XLVIII, 164). — M. Jules Guiffrey, dont il faut reconnaître l'autorité, dans le *Catalogue sommaire du musée des Archives nationales* (1893) dit, page 37 :

Le bureau orné de bronzes Louis XV, surchargé d'emblèmes révolutionnaires, *serait* celui sur lequel Robespierre *aurait* été étendu après avoir eu la mâchoire fracassée dans la nuit du 9 au 10 thermidor, lorsqu'il fut transporté dans la salle du Comité de Salut public, où se trouvait alors ce meuble.

(1) V. L'Epinois : *La Ligue et les Papes*, p. 222.

M Jules Guiffrey n'affirme pas : il y a donc dans son esprit un doute. On peut penser plutôt qu'il n'a pu trouver trace, dans les archives particulières des Archives nationales, du dépôt de ce meuble et des documents qui l'authentiquent.

Retournons-nous vers un historien à qui rien n'a échappé de ces à côté de l'histoire : M. Jules Claretie. Il a publié en janvier 1877, dans le *Journal Officiel*, une longue étude sur l'Hôtel Soubise, où incidemment il parle de la table fameuse.

Arrêtons-nous devant cette table de bois de citronnier, longue et large ; une table de Boule à ornements de bronze avec des fleurs de lys çà et là et des faisceaux consulaires, et des bonnets phrygiens (en forme de bonnet de coton, ce qui est la forme authentique du bonnet rouge en 1793). Ces faisceaux et ces bonnets ont été ajoutés aux ornements primitifs. Eh bien, sur cette table longue et élégante, Robespierre, la mâchoire fracassée, a été étendu. On n'a pas longtemps à regarder la basane qui recouvre la table sans y retrouver la large tache de sang qui coulait du visage meurtri de Maximilien.

Cette table-bureau a appartenu à Louis XVI ; elle a servi au Comité de salut public, elle a vu l'agonie de Robespierre. *Les peintres qui ont voulu reproduire cette scène ont longtemps étendu le mourant sur une méchante table de bois.* Voici le meuble véritable.

On remarque que M. Jules Claretie, lui aussi, a été frappé de la différence qu'il y a entre la table vue ou représentée par les auteurs contemporains et celle qui est aux Archives. Ne tranche-t-il la question en faveur de cette dernière que par une affirmation, ce qui serait peu ? Il fournit des références :

M. Barry, qui fut chef de la secrétairerie d'Etat aux Archives, en remplacement du baron Fain, et qui avait été employé au Comité de salut public, a souvent raconté à M. de Chabrié qu'il avait vu tout à coup Robespierre se soulever sur cette table et courir se cacher derrière une chaise que M. de Chabrié a longtemps gardée.

Nous n'avons donc de répondant de cette légende, qu'un on-dit de M. Barry rapporté par M. de Chabrié, à qui ? et comment ? Ce serait une tradition orale, en désaccord avec les peintres de l'époque, avec mon confrère Y. Sans mettre en doute l'authenticité de la légende, je serais heureux de la voir assise et fortifiée. Dr L.

Une tentative d'empoisonnement contre Louis XI (XLVII, 667). — Elle est rapportée avec développement dans la *Chronique scandaleuse* (Paris, 1611, p. 254-262).

Mlle de Lussan, dans son *Histoire du règne de Louis XI*, t. IV. p. 161 (Paris, 1755) en a donné un résumé.

Note. — Dans l'énoncé (XLVII, 667) on a imprimé par erreur Colmet pour Collinet, E. LIMINON.

—

L'exécuteur de Charles Ier (XLI). Le nom du bourreau masqué qui trancha la tête de Charles Ier est resté un problème historique, presque aussi obscur que celui du *Masque de fer*. Suivant quelques-uns, ce fut le comte de Stair. père du général et de l'homme d'Etat célèbre ; suivant d'autres, Hugh Peters ; d'autres enfin soupçonnèrent Cromwel lui-même ou attribuèrent cet office à l'exécuteur ordinaire. On lit dans les mémoires de l'astrologue William Lilly, à qui ses prophéties valurent une fortune considérable et que Charles Ier consultait souvent, qu'ayant un jour à dîner Robert Spavin, secrétaire de Cromwel, la conversation s'engagea sur le nom du *bourreau masqué*, et chacun dit le sien. Robert Spavin, ayant pris à part Lilly, lui confia que ce n'était autre que le colonel Joyce ; Spavin se trouvait dans la chambre où ce dernier s'équipa ; il resta derrière lui pendant l'acte et se retira avec lui quand tout fut fini. Du reste, dans les temps orageux qui suivirent le supplice de Charles Ier, le bourreau masqué resta toujours anonyme, les uns accusant un personnage pour le rendre odieux aux royalistes, d'autres se vantant faussement de cet acte infâme pour faire leur cour aux républicains.

(Foissac, *La chance et la destinée*, 154).

NAUROY.

—

La cession de la Louisiane (XLVII, 947). — Les termes de la question me semblent donner à entendre la cession de la Louisiane, comme une calamité dont la nation française devrait éviter de rappeler le souvenir.

Evidemment, il paraît bizarre d'être invité à commémorer une cession que l'on a faite, mais enfin dans quelles conditions la France a-t-elle été amenée à la proposer ?

Il suffira, je crois, de les résumer très brièvement.

Par les traités de Fontainebleau (3 nov. 1762) et de Paris (10 févr. 1763) qui terminaient la guerre de Sept Ans, l'Espagne recouvrait Cuba et Manille, mais cédait à l'Angleterre la Floride et la baie de Pensacola.

Comme la France avait entraîné l'Espagne à cette guerre, elle lui devait une compensation. Elle lui donna donc la Louisiane.

En août 1800, l'Espagne, qui n'en avait rien fait, la rendit à la France par le traité de San Ildefonso.

A ce moment, Bonaparte rêvait de créer un grand empire colonial, mais l'échec de l'expédition de Saint-Domingue changea ses idées et il liquida en vendant la Louisiane aux Etats-Unis, pour la somme de 80 millions de francs (30 avril 1803). Le drapeau américain fut hissé à la Nouvelle-Orléans le 20 décembre 1803.

RECTA.

—

La réhabilitation définitive du général Dupont (XLVI, 58). — Je ne connais pas l'ouvrage de M. le colonel Titeux ; *Baylen, campagne d'Andalousie*, annoncé *loc. cit.*, mais il serait intéressant de vérifier si l'auteur a pris également communication d'un petit dossier inédit et sans doute ignoré qui existe au ms 767 de la Bibliothèque d'Arras :

« Plaidoyer du général Dupont devant la commission d'examen et d'enquête assemblée aux Thuileries, relativement à l'affaire de Baylen », février 1812, 63 feuillets. E. LIMINON.

—

La grâce après l'exécution (XLVIII, 164). — Oui, Bourrienne est très sujet à caution, et Lanfrey donc ? C'était assurément un homme de talent bien que de style tendu et déclamatoire qui serait bien démodé aujourd'hui si on lisait encore Lanfrey. Mais son histoire de Napoléon 1er — il me semble me souvenir que le second empire imposa à l'éditeur de mettre Napoléon 1er au lieu de Napoléon tout sec — manque tout à fait de l'impartialité la plus élémentaire, c'est un réquisitoire enragé, sans justice, je ne dis pas sans bonne foi, plus faux dans son genre que les récits d'Emile Marco de Saint-Hilaire, dans le leur. Aucun historien de Napoléon Ier ne s'aviserait aujourd'hui d'aller chercher une parcelle de vérité générale ou particulière dans ce

livre oublié, où il n'y en a pas plus que dans les articles de journaux en temps de polémique électorale. H. C. M.

—

Le Napoléon de la colonne à retrouver (XLII ; XLIII ; XLIV ; XLVI, 149, 259 ; XLVII, 657 ; XLVIII, 122). — Le Napoléon qui est entré dans la coulée de la statue d'Henri IV qui se voit sur le Pont-Neuf, est celui en costume du sacre, qui devait surmonter la colonne de la Grande Armée, à Boulogne-sur-Mer. La Restauration ayant changé la destination de ce dernier monument, on se servit du bronze de la statue impériale,comme matière, pour celle d'Henri IV.

Il en fut de même des bas-reliefs qui devaient décorer la colonne de Boulogne et, fait particulier, le fondeur fit découper en cachette, d'un ces bas-reliefs, la tête du maréchal Soult pour la lui offrir à titre de souvenir. Sous le gouvernement de Juillet, on a recoulé ces pièces avec du bronze nouveau, en vue de leur but primitif, et l'inauguration officielle en eut lieu à Boulogne le 15 août 1841.

LE CHERCHEUR DE B.

—

Le général Dubourg (T. G.,292). — Dans les mémoires du chancelier Pasquier, il est parlé du général Dubourg, non inscrit dans l'*Annuaire,* qui joua un certain rôle dans les événements de juillet. S'emparant de cette anecdote, dans son très beau livre *Au Soleil de juillet,* M. Paul Adam fait de ce personnage le principal héros de son action. M. Gaston Deschamps, faisant la critique du livre, termine son article par ces mots :

Je voudrais savoir ce que c'est au juste que le général Dubourg. Mais je ne peux pas demander cela aux « baigneurs » épars autour de moi sur le sable doré des grèves et dans l'azur argenté de l'Océan.

Que notre éminent confrère nous permette de lui dire que l'*Intermédiaire*, XXXIV, XXXII, répond à sa question. Le général Dubourg s'appelait tout simplement Frédéric Fouchard. Il est né à La Rochelle, le 6 février 1780 et mort à Paris le 17 février 1851.

Il serait peut-être intéressant, d'ailleurs puisque ce nom redevient d'actualité, de retracer quelques-unes des particularités de la vie de ce personnage bizarre, entouré d'une buée de légende.

L'agent Regnier et la capitulation de Metz (T. G., 759). — Notons, afin de tenir au courant cette rubrique, la déclaration de Mme Humbert,à la cour d'assises de la Seine, le 21 août 1903, disant que les Craword.invisibles détenteurs des invisibles millions, dont elle était l'héritière, en réalité se nommaient Regnier,et que leur nom était celui du négociateur de Metz.

Cette histoire absurde n'a joui d'aucun crédit, ni dans l'opinion du public, ni dans celle des jurés, mais elle a rappelé l'attention sur ce personnage bien oublié, dont l'*Intermédiaire* avait parlé en 1889.

L'une des filles de Regnier, veuve d'un orfèvre anglais nommé Philips, vit actuellement au château de Chabrillac, à Boissise-la-Bertrand, près Melun.

Le collaborateur L. D. L. S. dit (XXII, 254) :

« Je possède sur Regnier un dossier fort curieux et des renseignements personnels dont j'espère bien pouvoir tirer parti quelque jour ».

A-t-il mis son projet à exécution ? où, quand et sous quelle forme ?

—

Duc souverain de Holstein-Beck (XLVII, 949 ; XLVIII, 70, 131). — Je suis très reconnaissant à nos aimables collègues qui ont bien voulu répondre à ma demande de renseignements, mais il y a évidemment des divergences sensibles et des erreurs de date à rectifier.

Ainsi, tandis que la rédaction du *Gotha* informe que la princesse Marianne-Léopoldine était la fille du duc Frédéric-Guillaume II, régnant de 1728-49, M. du Chastel soutient que cette princesse était la fille de Frédéric-Guillaume, *Héritier de Norvège,* né le 2 mai 1682 et mort en 1719. On n'est donc pas d'accord sur les dates, ni sur l'*héritage de Norvège.*

Comte JACOB.

—

Tillemont,près Vincennes (XLVIII, 164). — Dans le *Nouveau Dictionnaire géographique de la France et de ses colonies,* par Briand de Verzé (2 vol. in-8°, chez Locard et Davi, 1852) je trouve : Tillemont (Seine) écart et bureau de poste de Montreuil-sous-Bois. V. A. T.

***

D'après des notes manuscrites qui peuvent remonter à la fin du XVIIe siècle

ou aux premières années du XVIIIe, « Louis-Sébastien Le Nain, né à Paris le 30 novembre 1637, serait mort *dans cette ville* le 10 janvier 1698, un mois avant son père. Il avait pris le surnom de Tillemont d'une maison de campagne possédée par ce dernier, entre Montreuil et Vincennes ».

A la mort de l'historien, on porta son corps à Port-Royal, où il fut inhumé ; mais, en 1711, on l'exhuma pour l'enterrer dans l'église Saint-André-des-Arts, à Paris.

Il paraît cependant que Le Nain de Tillemont se retira en 1679 et vécut pendant quelques années dans la maison dont il portait le nom. « Cette petite maison, dit J. Delort dans ses *Voyages aux environs de Paris* (1821), suffisait aux goûts simples et au peu d'ambition de ce solitaire chrétien ; elle devint un fort beau château, qui fut la propriété de M. Biercourt de Tillemont. Ce n'est que depuis huit ans environ (c'est-à-dire vers 1813) qu'il a été détruit, et maintenant tout le terrain appartient à un boulanger du lieu (Montreuil-sous-Bois) ». X.

*
* *

Le château de Louis-Sébastien Le Nain de Tillemont, qui existait à Montreuil-sous-Bois, a été démoli en 1807. Le territoire où il se trouvait se nomme encore Tillemont, comme lieudit ; il est situé au sud-ouest du fort de Rosny et avoisine l'ancien château de Montereau qui, le dernier, subsista de toutes les demeures seigneuriales de la région. C'est en octobre 1870, le jour de la bataille du plateau d'Avron, que le génie fit sauter le château de Montereau, qui guidait le tir de l'artillerie allemande.

Il ne reste plus rien aujourd'hui — ou si peu — du château de Lepelletier de Saint-Fargeau à Belleville ; du château du duc d'Orléans à Charonne ; du château de Bruyères, à Bagnolet, qui gardait le souvenir d'Isabeau de Bavière ; du domaine de Malassis entre Montreuil et Bagnolet, où commença la culture en espalier ; du château de Tillemont, ni du domaine de la Boissière qui confinaient au château de Montereau.

La ville de Montreuil a conservé ses archives d'état civil depuis 1535. Peut-être y trouverait-on l'indication précise du lieu du décès de Le Nain de Tillemont sur lequel tous les auteurs ne sont pas d'accord. L. TESSON.

—

Renseignements sur des colonels (XLVII, 109, 235, 347 ; XLVIII, 184.) — On trouvera des notes généalogiques sur la famille de Ferrabouc, dans la *Revue de Gascogne* 1870, p. 521.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Une madame de Bismarck demandant des secours à Napoléon III (XLVIII, 159, 182). — D'après l'Adeliges Taschenbuch (Uradel) 1902, cette madame de Bismarck serait Karoline Minna Witzel, née à Magdebourg, 5 février 1804, † après 1879 ; mariée le 14 août 1835, à Heinrich Friedrich Wilhelm Achatz von Bismarck, geb, Halberstadt, 7 avril 1786, † Magdebourg, 12 mars 1856, seigneur de Birkholz et Hirschfelde, lieutenant prussien dans le régiment des Gardes du corps. — Fils de Achatz Christoph von Bismarck 1737-1796, chambellan du roi de Prusse, et de Albertine Amalie von Kaphengst.

Du mariage V. Bismarck-Witzel, est né un fils, Albert von Bismarck, né à Magdebourg le 24 juillet 1837, qui vit encore.

M. G. WILDEMAN.

—

Maison mortuaire de Crébillon (XLVIII, 168). — Jal, dans son *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, donne la solution de la question :

Prosper Jolyot de Crébillon, poète tragique français, censeur royal, demeurait rue des Douze-Portes, au Marais, en entrant par la rue Saint-Louis ; il mourut, rue des Douze-Portes, le jeudi 17 juin 1762 et fut inhumé « sous les charniers » de l'église Saint-Gervais où l'acte de son inhumation est inscrit.

Ainsi donc la porte de sa maison était dans la rue Saint-Louis, (aujourd'hui rue de Turenne), mais son appartement donnait sur la rue des Douze-Portes.

La dénomination de cette dernière rue lui venait de douze portes de maisons qu'on y voyait ; elle portait autrefois le nom de Saint-Nicolas.

La rue des Douze-Portes faisait presque face à la rue Sainte-Anastase.

La rue Villehardouin (3e arrondissement) remplace aujourd'hui les anciennes

et Amédée Guyot, rue Ventadour, n° 5, numéro de « décembre 1856, faisant suite à mai 1856 », (Paris Typ. de Mme Vve Dondey-Dupré), in 8 de-8 p.p. mentionne (p. 2) *A quelque chose malheur est bon*, et (p. 4) *Pour éviter Clichy*, avec l'indication Rouen, entre parenthèses, qui désigne la ville où la représentation a eu lieu. Aucun prénom ne peut aider à identifier les auteurs.

Une lacune, de 1853 à 1863, dans les collections du *Journal de Rouen* et du *Nouvelliste de Rouen* qui se trouvent à la Bibliothèque nationale n'a pas permis de voir si ces vaudevilles y sont indiqués.

UN INCONNU.

* * *

En 1854, Félix Duriez me parla d'un vaudeville *A quelque chose malheur est bon* auquel il travaillait. A l'époque dont je parle il faisait partie de la troupe du Théâtre-Français de Rouen sous la direction Plunkett, frère de la célèbre Mme Doche.

Ce lever de rideau a-t-il été imprimé et joué, est-il seulement entré en répétition? Voilà ce que je ne saurais affirmer.

Félix Duriez devint ensuite directeur des théâtres de Reims et de Poitiers, puis il obtint la direction du théâtre des Arts, de Rouen.

En ce qui concerne la seconde pièce, *Pour éviter Clichy*, la mémoire me fait défaut; tout ce que je puis dire, c'est qu'il avait alors plusieurs pièces en chantier, avec ou sans collaborateur. Je ne l'ai pas revu depuis 1883.

PAUL HÉDOUIN.

—

Neukirchen de Nyvenheim (XLVIII, 6,249). — Par son testament du 22 septembre 1781, Gauthier-Godefroy-Albert Thierry, baron de Neukirchen et de Nivenheim, a légué ses bijoux à la duchesse de Brancas Villars, sa sœur, (décédée à Montgeron canton de Boissy-Saint-Léger, le 29 mai 1830); à la marquise de Champcenetz, sa sœur, son portrait; à Ida Senia de Neukirchen de Nyven heim sa nièce, son service de table en argent. Sophie-Gertrude-Adelaïde-Dorothée-Catherine-Fréderique de Neukirchen de Nivenheim, sa sœur, née en 1743, mariée à Gérhard Pater, en 1760, vint à Paris au mois de décembre 1762, avec une de ses amies, la baronne de Warsberg, née comtesse de Nesselrode. Elle se sépara à l'amiable d'avec son mari, le 29 juillet 1763 et vécut à Paris sous son nom de famille. Elle fut bientôt admirée pour sa beauté et admise à la cour de Louis XV, sous le nom de la baronne de Newkerque choisie par la Reine pour jouer des Ballets; elle devint la favorite du Roi. Elle obtint de grandes faveurs et des pensions importantes, ainsi motivées : en considération de son établissement en France et de sa conversion à la religion catholique. Le 20 juillet 1779 elle épousa le marquis de Champcenetz, capitaine de dragons et gouverneur des châteaux de Meudon et de Bellevue, et ensuite du château des Tuileries, frère du chevalier de Champcenet, guillotiné en 1794. Elle était très liée avec la duchesse de Polignac, et, lorsque celle-ci eut quitté Paris pour se réfugier à Rome, elle servit d'intermédiaire entre elle et la Reine au mois de janvier 1792. Elle avait marié sa nièce, Ida Johanna Sénia de Nivenheim le 6 septembre 1790, à Rome, avec Armand Jules de Polignac, le fils de la duchesse de Polignac La marquise de Champcenetz est morte sans enfants, à Fontainebleau, le 24 décembre 1805, et son mari est mort dans la même ville, le 7 décembre 1813.

ALF. BÉGIS.

—

Famille Sallier (XLVIII, 6). — Voir généalogie de cette famille dans : Manuscrit français 32 139. — Volumes reliés 314. — Nouvelles acquisitions françaises, manuscrit 3.622. — *Annuaire de la noblesse* de Reverend, 1896. — Borel d'Hauterive, 1861.

Comte de BONY DE LAVERGNE.

—

A la recherche d'un portrait d'Ernest Serret (XLVIII, 110). — M. A. de Monteclain nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Caen, ce 18 août 1903.

Monsieur,

Un de mes amis me signale que dans le n° du 30 juillet dernier de votre estimable journal, un lecteur qui signe A. L., recherche un portrait du poète et romancier Ernest Serret, né à Boulogne-sur-Mer en 1821, et décédé à Versailles en 1874.

J'ai l'honneur d'être le propre neveu d'Ernest Serret, et je puis vous dire, à titre de renseignement, que mon oncle a laissé deux filles, actuellement mariées, l'une à M. Malibran y Santibanez, ancien officier d'infanterie coloniale, demeurant 30 rue

Gay-Lussac, Paris, 5e : l'autre à M. le Bouhélec, professeur de géographie, capitaine à l'Etat Major de l'école spéciale de Saint-Cyr, demeurant 9, rue Saint-Médéric, à Versailles.

Mes deux cousins possèdent chacun de nombreux portraits de leur beau-père, M. Serret, et peut-être votre lecteur A. L. se mettrait-il avec profit en rapport avec eux.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

A. DE MONTECLAIN.

—

Torné, archevêque de Bourges (XLVII, 833, 975 ; XLVIII, 235). — J'ai été entraîné moi-même à faire des recherches sur Torné, à propos d'un artiste graveur, nommé Lefebvre, (prénoms inconnus) qui devint curé en Berry.

Dans des correspondances inédites que je possède, je trouve, daté de Paris, 28 avril 1791, ce qui suit :

Lefebvre dont tu me demandes des nouvelles, est toujours un original fort comique ; il part dans trois jours pour Bourges en Berry, où il va recevoir les ordres ; il a fait connaissance ici d'un bon Curé, Député à l'Assemblée et qui vient d'être nommé Evêque du département du Cher, il a promis a Lefebvre de le faire prêtre tout de suite, puis grand vicaire et son secrétaire. Lefebvie, enchanté de cette promesse et de la perspective de jouir avant peu d'un traitement de 1200 fr. comme Curé, abandonne le burin, se fait couper les cheveux et se transforme tout à coup de graveur en calotin. Il se repose de ses pénibles travaux (il ne faisait rien) pour entreprendre un voyage de 60 lieues et se rendre à sa destination. Il doit venir demain dîner avec moi pour me dire adieu.

Et au 12 décembre suivant :

Lefebvre annonce que dans huit jours il sera prêtre. Il est professeur de Constitution dans un Collège à Bourges. Les élèves sont très contents de lui parce qu'il leur donne souvent congé... Il pousse ses vues bien loin, car il espère être nommé Député à la seconde Législature... »

Il ne m'a pas été possible de savoir ce qu'était devenu l'ami de Torné, où et quand il est mort. Les archives départementales du Cher sont muettes, paraît-il, à cet égard.

C'est par Lefebvre, peut-être, que Torné fit la connaissance de Robespierre.

V. ADVIELLE.

* * *

Il y a à Tarbes une rue Abbé-Torné ; il faut, paraît-il, se garder d'écrire *rue de l'abbé Torné*. Alors s'agit-il de l'évêque du Cher ? Sinon quel rapport avec lui, car il est né à Tarbes ?

OROEL.

—

La baronne de Vaudey (XLVII, 782, 862, 976 ; XLVIII, 194). — La maison où cette dame est morte doit être la maison de retraite dite *Asile de la Providence*.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Valeur à attribuer à l'inscription d'une famille dans l'« Almanach de Gotha » (XLVII, 945 ; XLVIII, 70, 126). — Le marquis de la Châtaigneraye, qui plaida si longtemps contre la marquise de Tourzel, avait surtout la prétention (prétention justifiée par le travail fait en 1780 par le généalogiste Chérin pour les honneurs de la cour) de descendre des anciens sires de Pons qui descendaient eux-mêmes des anciens comtes *souverains* du Périgord, par Renaud 1er, sire de Pons vers 898. Or, d'après les anciens auteurs, tels que Du Chêne, Loyseau, Toussaint, et d'après le *Dictionnaire* de Trévoux, les grands vassaux de la couronne et les membres de leurs familles avaient génériquement la dénomination de prince. L'épithète de faux-*princes* appliquée aux La Chataigneraye me paraîtrait par suite un peu exagérée.

J'admets plus difficilement que les Mailly, de si grande maison du reste, se fassent appeler princes de l'Isle-Montréal. Cette qualification dans leurs faire-part m'a toujours paru extraordinaire, car l'Isle-Montréal n'a jamais été qu'une seigneurie d'une certaine importance, tirant son principal lustre des Montréal, des Chalon et des Sainte-Maure qui en furent successivement propriétaires.

En ce qui est des Chastellux, c'est bien à tort que M. H. de W. les accuse d'avoir relevé le titre de duc de Rauzan. Le comte Henri de Chastellux, chef actuel de la maison, a bien fait prendre à son fils aîné le titre de marquis de Duras-Chastellux, titre héréditaire que le roi Louis XVIII concéda, le 15 août 1819, à son grand-père le comte Henri-Louis, à l'occasion du mariage de ce dernier avec Claire de Durfort, fille du duc de Duras, mais c'est tout. Ce titre est complètement distinct de celui de duc de Rauzan, concédé à vie par le même roi au même comte Henri-Louis. Et de cela, j'en suis absolument sûr, car j'ai l'honneur et le plaisir de con-

naître très particulièrement M. le comte de Chastellux, auteur de remarquables travaux généalogiques et historiques, dont la compétence en ces sortes de matières n'a d'égale que son obligeance, à laquelle j'ai souvent recours pour de petits travaux du même genre. Les Chastellux étaient originairement des Beauvoir, branche de la maison de Montréal, dont Courtépée nous dit qu'elle était une des plus anciennes, des plus illustres, et des plus puissantes maisons de Bourgogne, puisque, dès le XIe siècle, elle élevait une basilique à grands frais et dotait une collégiale.

Ce fut en 1384, que Guillaume de Beauvoir, chevalier, vicomte d'Avallon, chambellan du Roi, époux de Jeanne de Saint-Verain, hérita de la seigneurie de Bazoches et de la châtellenie de Chastellux dont ses descendants finirent par prendre exclusivement le nom.

Ce fut en faveur d'Hercule de Chastellux que Louis XIII, par lettres de mars 1621, érigea en comté la terre de Chastellux. T.

***

A cette question, on pourrait simplement répondre que la mesure de cette valeur dépend surtout de l'étendue de la publicité du *Gotha*, et de l'honorabilité (du reste incontestable) de sa rédaction.

Celle-ci, en effet, ne s'est jamais engagée à publier toutes les généalogies princières ou ducales, cependant elle pourrait y mettre parfois plus de discernement. Comme répertoire héraldique, il y a une grande injustice à attribuer à sa rédaction, c'est qu'elle ne publie, pour les maisons ci-devant souveraines, que la généalogie de celles qui ont régné au XIXe siècle, à l'exclusion, paraît-il, de vieilles et illustres familles ci-devant régnantes, mais dont la souveraineté effective s'est éteinte au XVIIe ou XVIIIe siècle, quoique les honneurs princiers leur aient été maintenus par quelques souverains. Si le *Gotha* prétend être l'arbitre, surtout de la valeur aristocratique et héraldique d'un nom, il ne doit pas limiter, par économie de texte, aux familles du XIXe siècle une mention qui, à plus forte raison, doit être accordée aux familles les plus anciennes, car la valeur d'une généalogie noble s'établit en raison directe de l'ancienneté de son illustration. Ce serait une lacune indispensable à remplir, comme l'ont déjà fait, du reste, M. Hjort-Lorenzen dans son *Annuaire des maisons souveraines*, publié à Copenhague, ainsi que M. le Vicomte Révérend dans son excellent *Annuaire de la Noblesse de France* qui jouit d'un crédit si hautement justifié.

Comte JACOB.

—

Ampadonné, terme de blason ? (XLVIII, 53, 194). — L'expression *ampadonné* n'est mentionnée par aucun héraut d'armes, aucun auteur sérieux. Elle me paraît appartenir au patois berrichon et signifie *boutonné*. En effet, le prieuré de Notre-Dame de la Charité (Berry) a fait enregistrer à l'*Armorial général de France*, le 11 juin 1699, son blason ainsi décrit : *d'azur, à trois bourses ouvertes d'or, liées et boutonnées de même, posées 2 et 1, chacune chargée d'une quintefeuille de gueules, et une fleur de lis d'or posée en chef.* Dans le dessin colorié de ce blason, l'extrémité supérieure de chaque bourse est munie de deux *boutons* qui devaient assurer la fermeture parfaite de la bourse quand les liens étaient tirés. Je reproduirai une figure de cette bourse dans le tome II de mon *Dictionnaire de la science du Blason*, en élaboration.

L'auteur de l'*Histoire des villes de France* a faussement attribué le blason du prieuré de Notre-Dame à la ville de La Charité (Berry) dont les armoiries ont été enregistrées à l'*Armorial général* le 11 juin 1699, de cette façon : *d'azur à trois tours d'argent, rangées sur une champagne échiquetée d'argent et de gueules de trois traits, chaque tour surmontée ou sommée d'une fleur de lis d'or.*

Il est à noter que le terme *ampadonné* n'est pas cité par les dictionnaires de l'ancien langage français, dans le sens de *boutonné*. Ô KELLY DE GALWAY.

—

Armoiries de Bouthillier, le Vicomte, Valbelle, d'Adhémar, Cordouan, Gueuble, Romier ou Roumier (XLVIII, 55, 143). — Les armes anciennes des Adhémar sont : *d'or à trois bandes d'azur*, (et non pas trois fasces.)

La branche de la Garde portait : *De gueules à la croix de Toulouse d'or.*

Les armes actuelles sont : *Parti : au 1 d'azur semé de fleurs de lis d'or* ; *au 2 de*

gueules à la croix de Toulouse d'or, sur le tout : d'Adhémar ancien.

Devise : *Plus d'honneur que d'honneurs.*

Le vicomte DE BONALD.

***

1° Bouthillier de Chavigny (Ile-de-France) : *D'azur à trois fusées d'or, accolées en fasce* : — ou, *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur à trois fusées d'or rangées en fasce* (Eust) ; *aux 2 et 3 parti* : A. *d'azur à neuf besants d'or, posés 3, 3 et 3* ; B. *vairé d'or et d'azur. Sur le tout d'argent à la bande fuselée de sable* (Bouthillier), *parti d'hermine plein* (le Bret). Cimier : *une tête de lion d'or*. Supports : *deux lions d'or*. Devise : *un nœud gordien, soutenu d'une foi*, avec ces mots ; MARTE ETIAM INVITO.

2° Le Vicomte (Normandie) : *D'azur à trois coquilles d'or, sans oreilles.* Cri : SAINT-SAUVEUR ! Devise : LE VISCONTE E L'ENOR.

3° Valbelle (Provence) : *D'azur à un lévrier rampant d'argent* ; — ou, *Ecartelé : aux 1 et 4 de* Toulouse ; *aux 2 et 3 de* Lautrec. *Sur le tout de* Valbelle.

4° Adhémar (Dauphiné et Languedoc) : *D'or à trois bandes d'azur* ; — ou, *Parti de* France ancien et de Toulouse ; *sur le tout*, d'Adhémar. Cimier : *un lion issant au naturel*, tenant une banderole inscrite des mots : LANCEA SACRA. Devise : PLUS D'HONNEUR QUE D'HONNEURS.

5° Deux familles du nom de Cordouan, portant des armes différentes, seront trouvées dans Rietstap.

P. LE J.

***

Les Bouthillier de Chavigny, marquis de Beaujeu, barons de Lorme, dont un préfet du Var, du 5 août 1814 au 12 avril 1815, ont pour armes : *d'azur à trois fusées accolées en fasce d'or*.

C'est à tort que quelques héraldistes donnent des *losanges* aux Bouthillier de Chavigny. Ces pièces, *accolées en fasce*, ne produiraient pas du tout l'effet décoratif que recherche avant tout le blason. Trois losanges sont habituellement posés 2 et 1. Il n'en est pas de même des *fusées*. Celles-ci, dans les armoiries du XIVe siècle, qui est la belle époque de l'art héraldique, occupent toute la hauteur du champ, et, dans ces conditions, on conçoit qu'elles soient constamment accolées en fasce. C'est le cas des armes de Bouthillier.

Les marquis de Valbelle, en Provence, portent : *Ecartelé, au I contrécartelé, aux 1 et 4 de gueules à l'aigle éployée, à deux têtes d'or ; aux 2 et 3 de gueules à la croix vuidée, cléchée et pometée d'or* (de Forcalquier) ; *au II, contrécarlé, aux 1 et 4 de gueules au chef d'or* (de Vintimille) ; *aux 2 et 3 de gueules au lion couronné d'argent* (des vicomtes de Marseille) ; *au III*, de Doria, *coupé d'or et d'argent à l'aigle éployée de sable brochant sur le tout ; au IV, écartelé d'or et d'azur. Sur le tout des grands quartiers : d'azur au lévrier rampant d'argent accolé d'or* (de Valbelle).

Les Adhémar de Monteil de Grignan, aussi de Provence, écartèlent *au 1er de gueules au château donjonné de 3 pièces d'or* (de Castellane) ; *au 2e de gueules au lion d'argent, au franc-canton d'hermines* (de Montfort) ; *au 3e de gueules à la croix vuidée, cléchée et pometée d'or, cantonnée de 4 roses de même* (de Campo Basso-Sermoli) ; *au 4e* d'Ornano qui est : *écartelé au 1e et 4e de gueules au château crénelé et donjonné d'une pièce d'or ; aux 2 et 3 d'argent au lion de gueules, au chef d'azur à la fleur de lys d'or*. Sur le tout d'Adhémar : *d'or à trois bandes d'azur.*

D'AGNEL.

—

Hymne religieuse : O salutaris Hostia (XLVII, 553, 706, 813 ; XLVIII, 144). — Les deux strophes forment un motif de poème liturgique, le finale de la séquence *Verbum supernum prodiens* qui éclate à l'Office de la fête du Saint-Sacrement (1256). De Franciscain à Dominicain — du poète des larmes mystiques à l'angélique aède de l'Eucharistie — le concours avait même donné lieu à ce qu'on est convenu d'appeler un beau geste, un épisode oublié de *la Dispute du S.-Sacrement* !

Pour cette « question » spéciale, comme sur tous les poèmes de l'Antiphonaire, c'est à l'étude magistrale de M. Rémy de Gourmont, supérieurement préfacée par Huysmans, *Le Latin mystique* (8° Yc, 409), que, dans le monde des profanes, on est heureux de se référer, depuis 1892. Je transcris religieusement :

L'office entier du Saint-Sacrement fut, sur l'ordre d'Urbain IV, composé par Thomas d'Aquin; il choisit les textes de l'Ecriture et des Pères et rédigea toute la partie qui devait être neuve, les hymnes, les proses, les oraisons, quelques versets et répons. Il n'est pas cependant le créateur de la poésie eucharistique.

Après les folies manichéennes des Albigeois, il était urgent d'insister sur ce point du dogme, que, presque seul jusqu'alors, l'hérésiarque Bérenger avait contesté ; mais si la présence réelle n'avait pas encore été nommément célébrée en une fête solennelle... elle était... quotidiennement jurée par l'oblation du sacrifice, et des poètes chrétiens l'avaient signifiée sans équivoque.

Il est possible que saint Thomas d'Aquin ait eu connaissance de l'hymne *In cœnà Domini*, attribuée à Flavius, en 580, évêque de Châlons ; et certainement pour son *Lauda, Sion*, il s'était servi du *Laudes crucis attolamus*, plus ancien d'un siècle... paraphrase d'un verset des litanies du Jeudi saint, par Adam de Saint-Victor.

Adam, « *le pauvre et misérable Adam* » maintenant glorieux, avait un disciple, un versificateur d'une indéniable science. En ses hymnes comme en ses séquences, le théologien a recours à quelques-uns des procédés du chanoine de Saint-Victor, mais il les transforme en méthode originale, enveloppe sous de larges antithèses une pensée d'une magnifique densité. Continuellement l'Eglise redit les chants sacrés du grand poète scolastique : le *Sacris Solemniis*, où se trouve le *Panis Angelicus ;* le *Verbum Supernum* dont les deux dernières strophes forment l'*O Salutaris*; *l'Adoro te supplex* ; le *Tantum ergo*, fragment du *Pange, lingua,gloriosi ;* le *Lauda, Sion,* enfin,ce résumé merveilleux de toute la poésie de tout le dogme, de tout le symbolisme eucharistique.

Ne sont-ils pas ces vers de bronze, d'une plénitude syllabique égale à tels nobles vers de M. Leconte de Lisle? Et comment soutenir... que cette poésie rythmée comme par le coup de marteau d'un battant de cloche, s'inscrit après le *Non erat in votis*? Saint Thomas d'Aquin est toujours d'un égal génie et son génie est fait surtout de force et de certitude, de sécurité et de précision. Tout ce qu'il veut dire, il l'affirme et avec une telle sonorité verbale que le doute apeuré. fuit.

A propos du *Lauda, Sion*, il faut noter que la strophe de six vers, telle qu'elle domine en cette prose, semble avoir été créée du moins très perfectionnée par Adam de Saint-Victor, qui en donne le type dans son *Heri mundus exaltavit* ; on la retrouve un peu plus tard dans le *Stabat mater*, où son rythme brisé devient l'expression définitive de la douleur.

Enfin Malherbe vint : depuis cet hémistiche impie la Poésie française avait perdu ses lettres de noblesse, son inspiration gothique, ses origines chrétiennes : de tels livres aident à les lui faire retrouver.

BIBLIOGRAPHIE, Cf. *L'office du S.-Sacrement en latin et en français, Paris, 1681 in-16.* JACQUES SAINTIX.

Pièces de Ronsard à retrouver (T. G., 784. — *Les Annales fléchoises* publient, dans les mois de juillet et d'août 1903, un travail très remarquable de M. Paul Laumonier, maître de conférences à l'Université de Poitiers. C'est un tableau chronologique des œuvres de Ronsard qui contient 1893 numéros. Chaque pièce est indiquée à sa date, avec sa source, souvent malaisée à découvrir ; car beaucoup d'œuvres de Ronsard ont figuré dans des œuvres collectives qui n'avaient pas été consultées.

M. Laumonier dit :

C'est faute d'avoir su distinguer les œuvres de sa jeunesse, nécessairement imparfaites, de celles de sa maturité, prolongée jusqu'à 60 ans, sans décadence.

Les Annales fléchoises font suivre ce travail d'une ode *inédite* de Ronsard, c'est-à-dire qui ne figure dans aucune de ses œuvres. Elle a été publié par Dorat dans le récit de la réception des envoyés polonais aux Tuileries, venant annoncer à Henri d'Anjou, son élection au trône de Pologne. C'est à cette solennité que l'ode de Ronsard se réfère.

—

Les origines de Tartuffe (XLVII, 665, 815, 871,927 ; XLVIII, 34, 146,201). — Si le fait était vrai que Molière a tiré le nom de son faux dévôt du mot italien *tartufole*, signifiant truffes, ce n'est pas Tartufe qu'il eût appelé son triste héros, mais *Tartoufe*, d'après la prononciation du pays d'origine. A. S..E.

*
* *

M. Raoul Allier, professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris, a étudié et approfondi cette question.

D'abord dans un discours de rentrée de cette faculté, ensuite, dans un volume, qui a été, je crois, sa thèse de docteur en théologie, il a, victorieusement, si je ne me trompe, démontré que Molière n'avait eu d'autre but, en écrivant sa comédie, que de démasquer la « cabale des dévots », sorte d'affiliation très puissante sous Louis XIV, ou, du moins, à une certaine époque du règne du grand roi.

Les journaux de ces derniers temps ont assez abondamment parlé de l'ouvrage de M. Allier, pour que je n'y revienne pas moi-même.

Ce que je tiens à ajouter, c'est que cet

ouvrage, qui semble définitif, laisse bien loin les origines signalées par notre collègue le Dr Vercoutre. L. DE LEIRIS.

—

Le « Paul et Virginie » de Curmer (XLVII, 506, 655, 201). — Sur le prospectus de cet ouvrage, on lit :

Les 5000 premiers souscripteurs recevront gratis, avec la dernière livraison, un portrait de Bernardin de Saint-Pierre, dessiné et gravé par Calamatta.

Je crois que cette promesse n'a pas été tenue, parce que dans tous les exemplaires du *Paul et Virginie* qui m'ont passé sous les yeux, même ceux sur papier de Chine, le portrait de B. de Saint-Pierre est gravé par Pelée, d'après Lafitte.

Existe-t-il ? Je ne le trouve pas mentionné dans *Les graveurs du XIXe siècle* de H. Béraldi. J. B.

—

Anecdote -- Paul-Louis Courier et son aventure en Calabre (XLVIII, 224). — P.-L. Courier, qui connaissait admirablement notre ancienne littérature et particulièrement nos vieux conteurs gaulois, était un mystificateur de *primo cartello*. Plusieurs de ses lettres « écrites d'Italie » le prouvent, notamment celle qu'il a adressée à sa cousine, Mme Pigalle, le 1er novembre 1807, et où il raconte une aventure qui lui serait arrivée en Calabre, une nuit qu'il avait, en compagnie d'un de ses amis, reçu l'hospitalité dans une famille de charbonniers. Cette aventure, à la fois tragique et comique, se retrouve dans l'*Heptaméron* de la reine de Navarre (Journée quatrième, nouvelle 34 : Deux cordeliers escoutans le secret... p. 251, édition Delahays), et dans l'*Elite des contes du sieur d'Ouville* (De deux cordeliers, t. I, p. 83, édition Jouaust). Au lieu des deux chapons que Courier fait tuer par le charbonnier calabrais, il s'agit, dans la reine de Navarre et dans d'Ouville, de deux « pourceaux, lesquels il appeloit *cordeliers* ».

ALBERT CIM.

—

Staëlliana (XLVII, 952). — Ce volume in-12, de Cousin d'Avalon, a été édité à Paris en 1820.

Ce renseignement aidera peut-être à le retrouver dans les Catalogues.

VIEUJEU.

Carnets de blanchissage (XLVI, 678 ; XLVIII, 204). — Après avoir conseillé au collaborateur B. de se référer aux *livres de raison* dont j'ai indiqué diverses collections, je lui signalerai un document qui me paraît plus concluant :

Marseille, Ms 1044. *Suadae Phocaicae familiarior comitatus.*

Cours de rhétorique. — Aux derniers feuillets sont des comptes de blanchisseuse.

XVIIe siècle. Papier, 141 pages.

VIEUJEU.

—

Vente de livres sur la chasse (XLVIII, 7, 147, 204, 254). — Le *Chasseur français*, périodique mensuel publié par la manufacture française d'armes de Saint-Etienne, donne chaque mois un bulletin bibliographique d'ouvrages relatifs à la chasse et à la pêche. V. A. T.

—

Table de Peutinger (XLVII, 59). — Il se peut que la publication ait été annoncée ou évaluée en 1869, comme devant exiger dix-huit livraisons, mais après minutieuse enquête de librairie, je puis affirmer que l'ouvrage se compose actuellement de quatorze livraisons et qu'il n'en a pas été publié d'autres.

Il faut donc le considérer comme terminé. E. LIMINON.

—

Une carte de la lune à retrouver (XLVII, 225 ; XLVIII, 202). — Il y a quinze ou vingt ans, on trouvait chez les marchands d'estampes quelques gravures du XVIIIe ou du XVIIe siècle, de format in-4° figurant l'astre. Je crois en avoir vendu une à la Bibliothèque nationale. Je ne saurais dire si elle était signée. A. SY.

—

Livres perdus introuvables, ou dont on ne connaît qu'un exemplaire unique (XLIV ; XLV ; XLVI, 544, XLVIII, 35). — Notre regretté collaborateur, le comte Gérard de Contades, mort prématurément, a signalé plusieurs livres rarissimes dans sa *Bibliographie raisonnée et anecdotique des livres édités par Auguste Poulet-Malassis (1853-1862)*, 1885, in-8, Rouquette, V et 74 pages ; tiré à 100, j'ai le n° 65 :

Charles Baudelaire, *Philosophie de l'ameublement. idéal d'une chambre américaine*, traduction d'Edgar Poë par Charles

Baudelaire, 1854, in-8 carré, 16 pages, tiré à 20, détruits, à part deux, à la requête de l'auteur, mécontent de voir sur le titre son nom écrit avec deux e.

Francis Lacombe, *La France et l'Allemagne sous le premier empire. Napoléon et le baron de Stein*, 1859, in-12, mis au pilon à cause de quelques passages défavorables à Napoléon, sauf deux exemplaires sur papier fort réservés par Poulet-Malassis. Réimprimé à Bruxelles, 1860, Méline et Cans.

Ernest Hamel, *Histoire de Saint-Just, député à la Convention nationale*, 1859, in-8, 628 pages, portraits de Saint-Just et Le Bas gravés par Flameng, mis au pilon. Je puis être plus explicite que Contades. Le livre saisi allait être poursuivi, quand Poulet-Malassis supplia Hamel de céder et il fut convenu que l'édition serait détruite. Un exemplaire dans la Réserve de la Bibliothèque nationale. Réimprimé en 2 volumes in-18, Bruxelles, Méline et Cans.

C'est à tort que Contades fait d'Alide Dusolier un pseudonyme, voir son article dans Vapereau.

Il faut signaler aussi : *Histoire de la Révolution de Lyon* (par Guerre, avocat de Lyon) Lyon, 1793, in-8, 64 et 176 pages; l'édition a été brûlée. Un exemplaire à la Bibliothèque nationale, donné par Beuchot Voir Gonon, *Bibliographie de Lyon*, 259-60. NAUROY.

—

Les Ana (XLVII, 952 ; XLVIII, 150). — Les catalogues de libraires publient de temps en temps des séries d'*Ana*. On en trouvera une copieuse liste dans le dernier catalogue de E. Dumont (rue Barbet de Jouy, à Paris.) PIETRO.

—

Peintre à déterminer (XLVIII, 224). — La scène que représente le tableau décrit par M. Husson doit être le moment où Spartacus, avant la bataille du Silare contre Crassus, tue son cheval à la vue de ses troupes pour montrer à celles-ci qu'il ne veut pas, en cas d'échec, chercher dans la fuite son salut personnel. On sait qu'il fut tué dans la bataille et que les esclaves révoltés qu'il commandait furent écrasés par l'armée romaine. V. A. T.

La Lorraine et ses enfants illustres (XLVIII, 112). — Cette toile décorative sur laquelle on demande des renseignements, orne le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres, à l'Université de Nancy. Elle a figuré au salon de 1886. Elle est l'œuvre du peintre Xavier-Alphonse Monchablon, né à Avillers (Vosges), prix de Rome en 1863. Le fils de M. A. Monchablon vient, cette année, d'obtenir le prix de Rome, aussi pour la peinture. PAUL CHEVREUX.

—

Maister (XLVII, 505, 649). — Voir F. Masson : *Le Marquis de Grignan, petit-fils de madame de Sévigné* (Paris, Plon. 1882). P. 275, on trouve une note du 27 septembre 1704, de l'intendant de Saint-Contest, écrivant à Chamillart, ministre de la guerre :

Je dois avoir l'honneur de vous mander qu'elle (la cavalerie de Villeroy) est dans un état de délabrement qui passe tout ce que l'on peut penser : les chevaux mourant par dix ou douze chaque jour dans chaque régiment et plusieurs n'ayant pas plus de cinquante maîtres à cheval.

Ainsi donc, *maître* signifiait cavalier, et eu égard à l'allemand *meister*, il eût fallu écrire *meître*, tout comme on a écrit : reître, de signification et d'origine analogues. DEVIGNOT.

—

Calino (XLVIII, 172, 270). — Le journal le *Charivari* prétend que Calino a bien existé sous ce nom. C'était un élève de l'Ecole des Beaux-Arts qui fréquentait, vers 1840, l'atelier Picot. Sa naïveté, sa bêtise étaient proverbiales parmi les peintres et on lui mit sur le dos toutes les calembredaines qui peuvent rentrer dans son genre.

Quoi qu'il en soit (et ici, je reproduis un article de M. V. Fournel paru dans *Samedi-Revue*), « Calino n'était encore qu'une vague légende d'atelier quand les frères de Goncourt s'en emparèrent pour en fixer les traits dans leur *Voiture de masques*, publiée en 1856. Le chapitre sur Calino avait été écrit quelques années auparavant ; il fit peu de bruit, dans le livre tiré à petit nombre, et reparut à diverses reprises, avec quelques variantes ; dans des journaux tels que le *Nain Jaune*.

L'année même où parut la *Voiture de masques*, Théodore Barrière et Fauchery s'en emparèrent pour la scène, et leur vaudeville de *Calino* contribua à populariser cette figure de balourd à la bêtise épanouie... »

Calino
Je suis un type nouveau
Et je résume en un mot
L'niais, le gobe-mouches et le sot.

(Blum et Flan : *A vos souhaits* 1860), V. aussi sur Calino, Le *Courrier de Vaugelas*, 1874 n° 4 ; 1876, n° 20 et les *Scènes de la vie cruelle* de Monselet.

A ceux qui douteraient de l'existence de Calino rapin, et exigeraient une étymologie plus savante qu'anecdotique, on peut leur proposer *calin*, venant du grec *Kalaein*, languir, et ayant dans le langage régulier le sens d'inintelligent, d'inactif, d'indolent. C'est à cette opinion que se range M. Jaubert (*Glossaire du centre de la France*, supplément, sous *Quiaulin*).

Gustave Fustier.

***

On trouve dans le *Dictionnaire de Trévoux* que le nom de *Calin* se disait pour paysan naïf, niais de village.

Rochepozay.

***

Voir E. Grandjean, qui en dit ceci :

Calino niais. Nom d'un personnage de vaudeville (1858), dont l'extrême naïveté a fait un type.

On trouve dans Tallemant des Réaux le mot *câlin* dans le sens de naïf, niais, (t. I, p. 188). L.-N. Machaut.

—

Du mot toast (T. G. 884). — Voici l'anecdote à laquelle M. Adrien Marcel a fait allusion sans se rappeler sa source. C'est dans le *Dictonnaires d'anecdotes*, etc. Lille 1781.

Toast, mot qui en anglais signifie rôtie. Il se dit plus particulièrement de l'action de boire à la santé des belles à la mode. Voici l'anecdote qui y donna lieu. Une maîtresse du roi d'Angleterre venait de se baigner. Un des courtisans avala, par galanterie, une tasse d'eau du bain de la déesse ; chacun en but à son tour : le dernier dit : « je retiens la rôtie ! » faisant allusion à l'usage du temps de boire avec une rôtie au fond du verre : origine du toast anglais.

—

Etymologie du nom de Paris (XLIV ; XLV ; XLVI, 767, ; XLVII, 75, 311, 756, 877). — M. Paul Argelès écrit dans son article du 10 juin que « M. Daron affirme tout le temps sans preuves ». Bon Dieu, comme on se trompe soi-même ! Je croyais, simple que je suis, que c'était moi, Daron, qui prouvais toujours mes thèses, et que c'était lui, M. Argelès, qui s'échappait *tout le temps* par la tangente. Peut-il y avoir un désaccord plus tranché que le nôtre ? Je regrette en vérité que l'*Intermédiaire* n'ait pas un tribunal de linguistique, dans ses bureaux, pour juger, en dernier ressort, nos questions en litige. S'il existait, par hasard, je lui exposerais ainsi mon cas et ma défense.

« Les lecteurs de l'*Intermédiaire* savent que M. Paul Argelès a soutenu, dans *notre Revue*, le 20 novembre dernier, que le *français* n'est qu'une *dégénérescence de la langue latine* et que « l'on peut suivre cette dégénérescence du latin dans la basse latinité, puis sa transformation progressive en langues appelées communément romanes » ; ils se souviennent, peut-être, aussi, que je demandais à notre collaborateur, dans la réponse que je fis à son article, le 20 janvier suivant, de vouloir bien nous montrer les diverses transformations qu'avaient subies *manger* et *parler*, *visage* et *paresse*, depuis leur départ du *latin*, jusqu'à leur entrée dans le *français*, car je désirais ardemment suivre la dégénérescence de ces quatre vocables, à leur passage dans la basse et moyenne latinité, afin de me rendre bien compte, par ces exemples, de ce qui était arrivé au reste de notre langue. On avouera que ma curiosité était louable. A-t-elle été satisfaite ?

Nullement ! Au lieu de me faire voir *manger, parler, visage, paresse* dans le latin, d'abord, puis dans leurs divers degrés de *dégénérescence*, et, enfin, à leur première apparition dans notre langue, M. Paul Argelès se contenta de me donner, *secundum Brachet*, les étymologies de ces quatre mots, dans le n° de *notre Revue* du 28 février. Mais ces étymologies néo-latines, je les connaissais depuis longtemps, je ne les réclamais pas ; notre confrère n'avait nul besoin de m'en rafraîchir la mémoire ; la seule chose que je désirais voir, je le répète, c'était *les dégénérescences des quatre mots*. Or, M. Paul Argelès ne m'ayant fourni aucun éclaircissement sur ce chef, j'ai dû borner ma réponse à l'examen de ses étymologies, et je crois avoir prouvé qu'elles laissaient beaucoup à désirer. On a lu mon article, et on peut le relire. Cependant, notre confrère m'accuse, dans sa riposte, d'*affirmer* sans *prouver*. Je confesse que ce reproche me

blesse et me passe ; car, enfin, si je comprends bien ce que signifie *prouver*, je puis dire sans témérité, que je n'ai rien avancé sans l'appuyer de bons arguments. D'ailleurs, revenons sur les textes. M. Paul Argelès dit que *manger* dérive de *manducare*, *parler* de *parabolare*, *visage* de *visum* et *paresse* de *pigritia*, de sorte que ses étymologies nous donnent le petit tableau suivant :

Manducare.......manger.
Parabolare.......parler.
Visum... ....visage.
Pigritia......... ..paresse.

J'ai contesté la vérité de ces dérivations, parce qu'elles pèchent contre les règles étymologiques, parce qu'elles n'ont laissé aucune trace dans notre vieille langue et parce qu'elles sont visiblement *forcées*. Or, on peut admettre comme un axiome, en linguistique, que toute étymologie *tourmentée* est fausse. Si les Gaulois avaient eu la fantaisie d'emprunter aux Romains le verbe *manducare*, nous aurions aujourd'hui *manduquer*, comme nous avons *annoncer*, *parjurer*, *perdre*, *venir*, dérivés *d'annuntiare*, *perjurare*, *perdere*, *venire*. Ces dérivations, on le voit, sont naturelles, visibles. *Parabolarer*, s'il était latin, aurait donné au français *paraboler* et non pas *parler*, et *pigritia pigrèce* et non pas paresse.

Quant à *visage*, le latin ne possède aucun terme dont il puisse venir. J'ai donc eu raison de rejeter les dérivations néolatines de notre collaborateur. Mais les miennes sont-elles plus acceptables ? Il semble qu'elles s'imposent à la raison ; car *mangio*, *meingio* ou *manjo* de notre vieille langue et de nos patois reproduisent évidemment le verbe grec *minjo*, je mange, et non pas *manduco*. Quant aux termes *visage* et *paresse*, il est tout aussi évident qu'ils ne sont autre chose que le grec dorien *bisajo*-n, *semblance*, et *paresis*, relâchement, c'est-à-dire *paresse*.

Ainsi, mon tableau étymologique de ces quatre mots, tout différent de celui de M. Paul Argelès, parle également à l'intelligence et aux yeux :

grec *français*
minjo...... meinjo (vieux français)
parlô....... parlo (vieille orthographe)
bisajo-n... visage
paresis.... paresse

Je n'avais cité aucun exemple, dans mon article, de crainte d'être trop long ; mais M. Paul Argelès en réclame, je vais en donner.

« Urs e leupart les voelent pois *mangier* »
Ours et léopards les veulent ensuite [manger *Chans. de Roland* v. 2542.
(Ed. de Léon Gautier).

« *Magni* dè pan, del châr, dè fru »
Manger du pain, de la viande, des fruits
(Langue wallonne, dict. de H. Forir, à l'article Magni).

La forme *parler* est dans tous nos anciens écrivains.

Le vers 273 de la chanson de Roland porte :

« N'en parlez mais, se jo ne l'vus cumant »
N'en parlez plus, si je ne vous le com- [mande.

Donnons maintenant deux textes de notre vieille langue où l'on rencontre *visage*, et un seul du Roman de la Rose où se trouve le mot paresse.

« .... si l'conut veirement
A l'fier *visage* e a l'cors qu'il ont gent ».
Il le reconnut sûrement à son fier visage [et à la beauté de son corps.
(*Chans. de Roland*, vers 1597).

« Quand ils furent passez et les Turcs virent que nous gardions le pont, ils les lesserent quand ils virent que nous avions tourné les *visages* vers eulz ». (Joinv. 227).

« Jà *peresce* ne m'iert d'escrivre ». Vers [4117.
Je n'aurai jamais de paresse pour écrire.

Parece et *perece* se trouvent aussi dans le *Dictionnaire de la langue du XII*e *siècle* par Hippeau.

J'ai dû revenir sur mon article et faire ces citations, parce que M. Paul Argelès s'étonne que je ne cite aucun texte. « Il n'en cite pas un, dit-il, ce qui est étonnant, si par hasard il en connait. Je ne puis pourtant lui refaire un cours élémentaire de phonétique, etc ».

Oui, je connais quelques textes, car j'étudie notre vieille langue, depuis longues années ; mais je ne les cite que lorsque je les crois utiles à l'exposition de mon sujet. Par exemple, était-il bien nécessaire de citer les textes qu'on vient de lire ? Est-ce que les verbes *parler* et *manger* ne sont pas dans tous les auteurs de notre vieux français ? Et *visage* et paresse n'y sont-ils pas aussi communs que les pierres dans les Je chemins ? ne pensais pas que les lecteurs de l'*Intermédiaire*

devaient être traités comme des lecteurs vulgaires. Mais que vient faire ici la *phonétique*? M. Paul Argelès voudrait-il au moins nous donner *manjucent* pour une *dégénérescence* de *manducent* et nous faire croire que *manjucent* est en train d'*évoluer* et de devenir *mangent* ? Ne sait-il pas, puisqu'il est ferré à glace sur la phonétique, que les lettres d, z, j permutent ? Peut-il ignorer que les Grecs appelaient le joug *zugon* et *dugon*, et que *zugon* est le même mot que le latin *jugum* ? Ne disait-on pas aussi indifféremment dans notre vieille langue *jusque* et *dusque* ? On peut en lire une foule d'exemples dans les dictionnaires de Frédéric Godefroy et de Lacurne de Sainte-Palaye. La forme *manjucent* qu'a découverte M. Paul Argelès n'est donc autre chose que la forme *menducent*, et *manducare*, par la permutation d'une lettre, d'un son équivalent, n'a subi aucune dégénérescence. Mais, je suis surpris que notre collaborateur se soit arrêté en si beau chemin. Pourquoi donc ne nous a-t-il pas donné aussi les dégénérescences de *parabolare*, de *visum* et de *pigritia* ? A-t-il cru que *manjucent* suffisait à expliquer la mirifique transformation de la langue latine en notre langue ?

En lisant les trois passages que M. Paul Argelès nous donne du Psautier d'Oxford, j'ai vu de prime abord que le traducteur était un *latinant* qui avait honte d'écrire *manger*. Pour paraître savant et distingué, il mêlait des mots latins aux mots nationaux, comme le faisaient, d'ailleurs, tous les premiers écrivains de notre langue.

Pourquoi l'auteur de la chanson de Roland emploie-t-il *ferir, ocire, tolir, entendre, penser*, c'est-à-dire *ferire, occidere, tollere, intendere, pensare,* quand sa langue lui fournit : *frapper, tuer, embler, oïr*, cuider ? Pourquoi se sert-il encore de ces mots latins : *frunt, vis, ire, dulur, senestre, estultie*, quand il a sous la main, dans sa langue maternelle : *antix, regard*; *cole, ache, gauche, folie* ? Pourquoi ? Parce qu'il est *latinant*, comme le limousin de Rabelais. Pantagruel rencontre un soir, à la porte d'Orléans, certain écolier à qui il demande d'où il vient, et celui-ci répond : « De l'alme, inclyte et célèbre académie que l'on vocite Lutèce ». — Le dialogue se poursuit longtemps sur ce ton, et, à la fin, Pantagruel impatienté d'entendre un tel charabia dit à l'écolier : « Par Dieu, je vous apprendrai à parler, mais devant respond-moi, d'ond es-tu » ? — « L'origine primeve de mes aves et ataves fut indigene des regions lemoviques ou requiesce le corpore de l'agiotate Sainct Martial ». — « J'entends, dit alors Pantagruel, tu es limosin pour tout potage, et tu veux éci contrefaire le parisian. Or, vien ça, que je te donne un tour de peigne », et il lui saute à la gorge. L'écolier crie aussitôt : « Hau, hau, laissas a quo, au nom de Dious, et ne me toucas grou ». A quoi dit Pantagruel : « A ceste heure parles-tu naturellement ».

Si Pantagruel avait pu donner aussi (Pantagruel Chap. VI) un tour de peigne à nos premiers écrivains, nous ne trouverions pas dans leurs ouvrages ce mélange bizarre de latin et de gaulois, qui fait croire à beaucoup d'érudits que tout le monde parlait alors comme on écrivait. Mais, revenons à M. Paul Argelès. Il finit son article en m'invitant à lire beaucoup de vieux français, pour y suivre la *dégénérescence* du latin dans la basse latinité, et en me criant : « Des textes et non des mots». Eh! comment pourrais-je suivre cette *dégénérescence* dans toute notre vieille langue, puisque je n'y crois pas, et que M. Paul Argelès, qui y croit, ne peut, malgré tous ses efforts, me la montrer dans un seul mot » ? DARON.

—

« Mercure endormant Argus » par Rubens (XLVIII, 112). — Le catalogue mortuaire imprimé de Rubens porte le titre : *Spécification des peintures trouvées à la maison mortuaire de feu Messire Pierre Paul Rubens, chevalier*, etc... — On lit à la fin : « Tout cecy est à vendre chez la Vefve et Héritiers du feu Mons. Rubens ».

Un exemplaire de ce catalogue se trouve à la Bibliothèque nationale, dans le Manuscrit français 18967, f°. 200. Comme tous les autres, l'article 118 est très concis. Il porte simplement : Une pièce d'Argus, sur fond de bois.

DE MORTAGNE.

***

Le tableau de l'Escurial a été peint en 1594, celui de Dresde date de 1639. C'est probablement ce dernier tableau qui est mentionné, sous le n° 118, dans la liste des tableaux appartenant à la mortuaire de P.P.Rubens. Cette liste a été publiée par

Génard, *Bulletin des Archives d'Anvers*, t. II, *La succession de P.P. Rubens*, p. 69 et s. Le tableau représentant *Mercure endormant Argus* y est désigné · « fable d'Argus, sur bois. » Génard, p. 82).

Une esquisse de Rubens, d'après le tableau de Madrid, se trouve au Musée de Bruxelles. Indépendamment des tableaux prémentionnés, on connaît de Rubens au moins trois répétitions du même sujet : (a), un ex., vente Radstock, Londres, 1826 ; (b) un ex, vente Wilson, Paris, 1881 ; (c), une esquisse, vente Beurnonville, Paris, 1881.

Voir Max Rooses, *L'œuvre de P.P. Rubens*, Anvers, 1886-1892, 5 vol, in-4°.

J. N.

—

Iconographie du meurtre rituel (XLVII, 840, 993 ; XLVIII, 63). — Je suis obligé d'avouer que le témoignage de Renan me paraît fort suspect, surtout quand je le compare à celui de l'Eglise catholique, car, quoi qu'en dise le Dr A. Vercoutre, celle-ci s'est prononcée dans des documents solennels d'une façon tout autre que ne l'affirme mon honorable contradicteur. Je crois, en effet, qu'il serait fort difficile à M. Vercoutre d'administrer la preuve que les papes Innocent IV, Grégoire V, etc., ont eu à cœur de prendre, *sur ce point*, la défense des Juifs.

Je sais fort bien que les papes ont souvent couvert de leur protection les Juifs quand on les persécutait, mais qu'ils aient reconnu que ceux-ci ne s'étaient jamais rendus coupables de meurtres rituels, c'est ce que je nie formellement sans prétendre, bien entendu, que la religion mosaïque ait jamais ordonné ces meurtres.

En effet, je me permets de rappeler à MM. Vercoutre, Pelissier, Chevreux, que le pape Benoit XIV, l'un des plus grands savants de son époque, parlant *ex cathedrâ*, s'est nettement prononcé sur ce point

Voici de quelle façon s'exprime le vénéré Pontife, bien connu pour sa modération, après avoir rappelé le nom des différents martyrs du sacrifice molochiste et constaté de quelles preuves il s'est entouré pour autoriser le culte public d'un de ces petits martyrs : (1)

En agissant de cette manière, nous n'avons fait que suivre le modèle que nous a laissé notre prédécesseur Sixte V.

En l'année 1485, un enfant de Trente qui n'avait pas encore atteint l'âge de trois ans, le bienheureux Simon, fut tué par des juifs avec la dernière barbarie. Ce crime épouvantable ayant provoqué de nombreux et très grands troubles, et les Juifs, de leur côté, ayant usé de tous les moyens pour écarter les châtiments qu'ils avaient mérités et échapper à la juste colère des chrétiens, Sixte IV jugea ne pas pouvoir se dispenser d'intervenir en personne et défendit de continuer à honorer le bienheureux Simon d'un culte public jusqu'à ce qu'il eût *été reconnu qu'il avait été égorgé* par les Juifs en haine de la loi chrétienne. Nous avons inséré ce bref de Sixte IV dans notre ouvrage : *De la canonisation* (Livre I, chap. XIV, n° 4).

Mais, par la suite, la *lumière ayant été faite pleine et entière et les preuves ne laissant subsister aucun doute*, tant sur la mort que *sur la cause pour laquelle elle avait été donnée et la certitude étant acquise que les meurtriers étaient des juifs* (comme il ressort du procès qui est encore conservé maintenant dans les archives secrètes du château Saint-Ange) toutes choses que nous avons relatées dans notre ouvrage : *De la Canonisation* (t. III). le souverain Pontife Sixte V, en l'année 1588, donna un bref pour accorder la célébration de la messe et de l'office propre, etc.

En ce qui est du procès fait aux Juifs de Metz, je n'ignore pas que l'oratorien Richard Simon, fort connu pour son peu de critique, a essayé timidement d'atténuer les faits, mais sans rien apporter de convaincant. Je sais aussi que M. S. Reinach s'est pareillement escrimé à cet égard ; malheureusement les faits sont là, et il est d'autant plus injuste d'accuser les membres du Parlement de Metz de partialité en cette circonstance, qu'ainsi que le rappelle M. Emmanuel Michel, dans son histoire de cette célèbre compagnie, les magistrats lorrains ont toujours fait preuve de la plus grande indépendance et de la plus grande fermeté quand il s'agissait de réprimer les crimes commis contre les Juifs.

L'auteur de ce remarquable ouvrage nous en donne comme preuve qu'un Juif ayant été, en 1660, tué par un soldat, le coupable fut poursuivi sur les instances du Parlement, malgré l'opposition des chefs militaires.

Vraiment, il me semble bien imprudent de la part des défenseurs des Juifs, de couvrir cette question du meurtre rituel alors

(1) Celui-là même au sujet duquel cette discussion s'est engagée.

que d'innombrables faits sont là pour le confirmer. Les colonnes de l'*Intermédiaire*, si complaisantes qu'elles soient, ne suffiraient pas à les relater. T.

***

Les journaux annoncent qu'on vient de découvrir l'assassin véritable d'un enfant qui avait passé pour victime d'un meurtre rituel. On avait faussement accusé un israélite, le meurtrier était une brute vulgaire. Que cet exemple nous enseigne, en cette passionnante matière, une prudence équitable. D^r L.

—

Signification de l'éternuement dans l'antiquité (T. G., 236 ; XLVIII, 206). — Est-il bien certain que le bruit sternutatoire ait toujours été en grand honneur ? Toujours peut-être, mais non partout.

J'ai lu quelque part que, dans je ne sais plus quelle cour d'Allemagne, l'éternuement considéré comme une explosion fort déplacée, pouvait avoir de graves inconvénients pour son auteur. Aussi, pour se les épargner, ne manquait-on pas de se faire initier à certaines pratiques pouvant faire cesser ce besoin pourtant si impérieux.

Je me demandais depuis longtemps quel pouvait en être le moyen. Une garde-malade me l'a fait connaître, il suffit réellement d'appuyer un peu fortement sur le bout du nez, c'est aussi simple que peu connu ; qu'on essaie.

L'effet utile m'a paru produit par l'ébranlement de la cloison nasale.

Léda.

***

Le passage cité d'Aristote se trouve au § 9 de la section XXXIII des *Problèmes* d'Aristote, traduction de Barthélemy de Saint-Hilaire (Paris, Hachette, 1891).

— Recta.

Cri séditieux (XLVIII, 226). — Le législateur n'a pas défini ce qu'il faut entendre par cri séditieux. Il a laissé à la sagesse et à l'impartialité des juges le soin d'apprécier les circonstances dans lesquelles des cris doivent être réputés tels.

Dans tous les cas, il est de jurisprudence qu'un cri séditieux n'entraîne une répression que s'il est proféré en public, de manière à être entendu de tous les assistants. Eugène Grécourt.

—

Plantes dédiées à des saints (XLVII, 450). — S'il l'eût voulu, Huysmans pouvait allonger sensiblement sa nomenclature. Outre l'Armoise, des plantes très diverses — la Vermiculaire (*Sedum acre*), la Millefeuille (*Achillea millefolium*) et le Lierre terrestre (*Glecoma hederacea*) — sont à la fois désignées sous ce même vocable : Herbe Saint-Jean.

La Renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*) s'appelle Rave de Saint-Antoine ; l'Actée (*Actæa spicata*) est l'Herbe de Saint-Christophe; la Criste-marine, l'Herbe de Saint-Pierre ; la Persicaire (*Polygonum hydropiper*) l'Herbe Saint-Innocent ; la Tanaisie (*Tanacetum vulgare*), l'Herbe Saint-Marc. Nous avons encore l'Eupatoire (*Eupatorium cannabinum*), Herbe de Sainte-Cunégonde, et la Pivoine (*Pæonia officinalis*) dite parfois Herbe Sainte-Rose, mais qui porte également le titre de Rose de Notre-Dame.

D'autres fleurs des bois et des champs ont été mises sous ce dernier patronage. Par exemple, la Pariétaire qui, parmi tous ses noms vulgaires, a celui d'Herbe Notre Dame, la Clématite des haies (*Clematis vitalba*) appelée Berceau de la Vierge, le Liseron des haies (*Convolvulus sepium*) surnommé Manchette de la Vierge, l'Ancolie (*Aquilegia vulgaris*) et la Digitale (*Digitalis purpurea*) connues l'une et l'autre sous le nom poétique de Gant de Notre-Dame.

J'allais oublier l'Herbe Saint-Barthélemy ou du Paraguay et le Bois de Sainte-Lucie. Cet arbre, du reste, n'a été ainsi « baptisé » que parce qu'il croît abonvamment dans les Vosges, près du village de Sainte-Lucie. Et pourquoi le chiendent reçoit-il, en certaines provinces, la bizarre appellation de Sainte-Neigne ?

Quæsitor.

P.S. La liste est loin d'être complète. J'aurais dû y faire entrer : l'Herbe à la Vierge (la Marrube, le Narcisse des poètes); l'Herbe de Saint-Albert (le Vélar) ; l'Herbe de Saint-Antoine (l'Epilobe, la Dentelaire) ; l'Euphorbe fétide, la Scrofulaire) ; l'Herbe de Saint-Benoît (la Benoîte) ; l'Herbe de Saint-Etienne (la Circée pubescente) ; l'Herbe de Saint-Félix (la Scrofulaire des bois) ; l'Herbe de Saint Fiacre (l'Héliotrope d'Europe, la Molène, le Bouillon blanc) ; l'Herbe de Saint-Georges (la Gesse, la Clandestine) ; l'Herbe de Saint-Guillaume (l'Aigremoine eupatoire) ; l'Herbe de Saint-Innocent (la Renouée, la Persicaire âcre); l'Herbe Saint-Jacques (le

Séneçon d'Afrique) ; l'Herbe de Saint-Jean (le Millepertuis, le Chrysanthème-des prés, l'Orvale) ; l'Herbe de Saint-Julien (la Sarriette) ; l'Herbe de Saint-Laurent (la Bugle, la Menthe pouliot, la Sanicle d'Espagne, l'Asclépiade dompte-venin); l'Herbe de Saint-Lucien (l'Arnique des montagnes) ; l'Herbe de Saint-Paul (la Primevère) ; l'Herbe de Saint-Philippe (la Guède ou Pastel) ; l'Herbe de Saint-Pierre (la Primevère, la Bacile, la Parietaire ou Passe-Pierre) ; l'Herbe de Saint-Roch (la Pulicaire, le Psyllion, l'Aunée dysentérique); l'Herbe de Saint Zacharie (le Bluet); l'Herbe de Sainte-Barbe (la Roquette barbarée) ; l'Herbe de Sainte-Catherine (la Balsamine des Bois) ; l'Herbe de Sainte-Claire (la Mâche) ; l'Herbe de Sainte-Elisabeth (l'Hélianthème) ; l'Herbe de Sainte-Othilée (le Pied-d'alouette des champs, la Dauphinelle) ; l'Herbe de Sainte-Quiterie (la Mercuriale).

Un botaniste en signalerait d'autres encore, mais à quoi bon ? Ce qui offrirait plus d'intérêt, ce serait de rechercher le motif pour lequel ces plantes ont été ainsi nommées.

—

Les saints guérisseurs et producteurs de maladies (XLV ; XLVI ; 49, 215, 890 ; XLVII, 46, 212, 317, 660). — J'aurais été bien surpris de ne point rencontrer dans l'ouvrage de M. H. Gaidoz : *La Rage et saint Hubert* (cité XLVI, 140 et 215), le témoignage, apporté ici (XLVII, 212) au sujet de saint Tugen (ou Tujean). Effectivement, M. Gaidoz en parle assez longuement pp. 177-179, d'après M. L. Sauvé (*Revue celtique*, t. III).

Dr CHARBONIER.

—

Sole à la Orly (XLVI, 793 ; XLVII, 97). — Ce mets, inventé par le restaurateur Orly, dont l'établissement, fort renommé, était situé avenue du Bois-de-Boulogne, 4, a été baptisé ainsi tout bonnement du nom de M. Orly.

Le Restaurant Orly a joui d'une longue célébrité et n'a disparu que depuis une dizaine d'années. A. MÉLIOT.

—

L'ombre-chevalier (XLVII, 676, 936). — L'omble-chevalier (salmo umbla) est une espèce de saumon, très commune dans la Suisse et dans le Tyrol. Elle l'est aussi beaucoup en Angleterre, car c'est le *Charr* des Anglais. (*Dictionnaire d'histoire naturelle Ch. d'Orbigny*). Le dictionnaire de Valmont-Bomare indique ce poisson sous les noms de ombre-chevalier, umble-chevalier, et dit aussi qu'il se trouve dans plusieurs lacs de la Suisse et de l'Italie, et surtout dans le lac de Genève. CH. REV.

***

1° L'ombre-chevalier n'existe pas... Il y a un omble-chevalier (le *Salmo umbla* de Linné, et l'*Umbla salvelinus* des ichthyologistes modernes) et l'ombre commune (le *Salano thymallus*, devenu le *Thymallus vulgaris*). Ces deux poissons constituent deux espèces parfaitement distinctes, et bien établies : et c'est une faute — très fréquente d'ailleurs — de dire Ombre-chevalier. Il faut dire omble chevalier et ombré, pour désigner ces deux poissons.

2° L'omble-chevalier, si c'est lui qui est visé par les règlements de pêche, n'existe pas dans la région parisienne, si j'en crois l'*Ichthyologie Française*, d'E. Moreau. On trouve ce poisson dans la Meurthe, les Vosges, le Doubs, les lacs de Genève et du Bourget, le Rhône, l'Ain, et c'est à peu près tout. Il n'y a donc pas à en réglementer la pêche dans le bassin de Paris.

3° L'ombre, si c'est le poisson que visent les règlements, sous la dénomination fautive d'ombre-chevalier, n'existe pas davantage dans les environs de Paris. Son habitat est un peu plus étendu que celui de l'omble-chevalier : on le trouve dans la Meurthe, la Moselle, la Meuse, le Doubs, l'Ain, les lacs d'Annecy et du Bourget, le Rhône, la Gardon, l'Hérault, la Loire, et quelques cours d'eau de la Haute-Loire. Mais il n'arrive pas jusqu'au bassin parisien. Il est donc très superflu de réglementer, dans ce bassin, la pêche de l'ombre, et de l'omble chevalier, également « défaillants ».

Conclusion. L'ombre-chevalier est doublement inexistant à deux titres, à Paris, car l'espèce « ombre-chevalier » n'existe pas ; et on ne trouve dans la région métropolitaine, ni ombre, ni omble-chevalier. HENRY DE VARIGNY.

***

L'ombre-chevalier ou omble chevalier. — (salmo salvelinus, salvelinus umbla) est une truite de lac différant de la truite ordinaire par la couleur rouge orangé des

flancs et du ventre, la partie dorsale est d'un gris bleuâtre.

Ce poisson existe et on le pêche dans la Haute-Autriche, le Tyrol, la Bavière et la Suisse. En France, on le rencontre dans les lacs des Vosges, de Genève et du Bourget.

Je lis dans la *Pêche Moderne*, page 242 :

Je parle de ce salmonide uniquement pour vous éviter un quiproquo que commettent annuellement nombre de préfets en rédigeant, avec une admirable candeur, leurs arrêtés d'ouverture et de fermeture de pêche dans les départements dont les rivières contiennent des ombres (thymallus vexillifer) (oumbré, umbra), mais où *l'ombre chevalier n'existe pas.*

L'ombre-chevalier est en effet *très* rare et on ne le prend *jamais* à la ligne dans les eaux françaises. D. R.

—

Anecdote pour servir à l'histoire des enseignes de Paris (T. G., 316 ; XLVIII, 372). — A signaler dans la *Revue d'Histoire de Lyon* (A. Rey, à Lyon,) fascicule juillet-août 1903, l'inventaire général et descriptif des anciennes maisons, sculptures, inscriptions de Lyon, avec dessins. Il serait à souhaiter qu'un aussi consciencieux travail fût fait pour toutes les villes de France et avec la même méthode.

M.

—

Germination après X siècles (XLIV ; XLVI, 831, 997 ; XLVII, 942 ; XLVIII ; 211, 270). — Dans une chronique scientifique publiée, il y a quelques mois, dans la *Revue des Deux Mondes*, M. A. Dastre a contesté la possibilité de ce phénomène. Les grains de blé trouvés *par des savants* dans les monuments égyptiens n'ont jamais germé. N'ont germé que les grains vendus par des guides trop habiles à des visiteurs trop crédules.

—

Abo (XLVIII, 172). — N'est-ce pas tout simplement une coquille, pour « alea ». J.-C. WIGG.

***

N'est-ce pas une faute d'impression pour *ado*, mot anglais.

—

Les houillères de Paris (XLVII, 675, 773, 825). — M. Feuillet de Conches a fait connaître (*Comptes Rendus des Séances de l'Académie des Sciences*, t. C I. p. 934, 1885) qu'il possède une lettre de la comtesse de Lafayette à Segrais, dans laquelle, en l'invitant à dîner, elle s'engage à lui faire voir « l'expérience du feu artificiel dont on se chauffe tout le jour pour deux sous ». La lettre, ajoute M. F. doit être vraisemblablement du milieu du siècle de Louis XIV.

Il me paraît possible de resserrer cet intervalle.

En effet, d'après la biographie éditée par Michaud, on peut reconnaître que les relations de la comtesse de La Fayette et de Segrais, à Paris, ont commencé en 1672 et ont cessé en 1676. La lettre, non datée, mentionnée par M. F. remonte donc certainement à cet intervalle de trois années à peine.

Quant au feu, ou mieux peut-être au chauffage artificiel, si économique, dont il est parlé dans la lettre précitée, j'incline à croire qu'il s'agit tout simplement d'expériences de chauffage au charbon de terre, ou avec une variété de charbon à combustion lente, houille maigre ou anthracite, mal connu ou peu pratiqué alors, mais dont la nouveauté avait déjà sollicité vivement l'attention.

Dr CHARBONIER.

—

Conservation des monuments historiques (XLVIII, 49, 173). — Peut-être le danger signalé par sir Graph à la Place Royale aurait-il pour cause, en partie du moins, un vice de construction qu'on retrouve dans presque tous les pavillons de ce monument historique.

Ces immeubles sont dépourvus de fosses d'aisance, même de celles qu'exigeait, il y a un siècle, l'hygiène publique. Nos pères, insoucieux de ces questions de salubrité qui nous préoccupent tant aujourd'hui, laissaient tout se perdre dans le sol.

Ces infiltrations, sans cesse renouvelées, ne peuvent-elles compromettre les fondations les plus solides ? Ne sont-elles pas également préjudiciables à la santé publique. Rappelons qu'il y a quelques années, dans ce quartier peuplé d'écoles, la fièvre typhoïde sévit avec une certaine intensité.

RIP-RAP.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII, 220). — Aux termes de l'art. 14 du décret du 23 prairial an XII sur les sépultures : « Toute personne peut

» être enterrée sur sa propriété, pourvu « que cette propriété soit hors et à la dis- « tance prescrite de l'enceinte des villes « et bourgs. »

Le droit de faire enterrer dans une propriété privée n'est cependant pas absolu, car il est subordonné, dans l'intérêt public, à l'autorisation préalable de l'autorité municipale.

En principe, toute personne doit être inhumée dans le cimetière de la commune où elle est décédée, et les exceptions ne sont autorisées que dans des circonstances particulières.

En résumé, le cas cité par M. César Birotteau, est absolument légal, mais les intéressés ont dû préalablement se munir de l'autorisation municipale, autorisation qui aura été accordée parce que le château en question doit être assez éloigné d'une ville ou d'un bourg, et aussi à la condition probable que la famille aura acquitté les droits de concession qui eussent été exigés si l'inhumation avait eu lieu dans le cimetière communal.

EUGÈNE GRÉCOURT.

* * *

Inhumations très licites et, partant, assez fréquentes. Elles résultent du décret du 23 prairial an XII ; article 14 : « Toute personne pourra être enterrée sur sa propriété, pourvu que la dite propriété soit hors et à la distance prescrite de l'enceinte des villes et des bourgs ».

Toutefois, bien que ce ne soit pas dans les décrets et ordonnances concernant les sépultures, il faut l'autorisation du maire de la commune, parce qu'il a la police des cimetières et ainsi, un peu abusivement peut-être, le droit de réglementation des convois et transports.

OROEL.

—

Les chiens de trait (XLVII, 953 ; XLVIII, 100, 209). — Il est exact qu'il y en a en Poitou. Souvent, ce sont des chiffonniers qu'ils traînent. J'en ai vu dans les Landes, dans la Dordogne, et souvent même j'ai plaint ces pauvres bêtes qui portaient des poids trop lourds.

OROEL.

* * *

L'attelage des chiens ne s'est jamais pratiqué en France comme en Belgique, et a presque disparu ; cependant, on a encore vu quelquefois des chiens, non attelés, mais encagés dans une roue actionnant la meule des rémouleurs, ce qui est à peu près la même chose.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Représentations à bénéfice (XLVIII, 7, 158). — Le collaborateur Y veut il me permettre de lui faire remarquer qu'il se trompe en affirmant que l'origine des représentations au bénéfice des pauvres ne remonte qu'au 22 septembre 1777, car ces représentations étaient déjà connues depuis près de deux siècles.

En effet, comme l'écrivait Chappuzeau, en 1673 :

La charité est fort en usage entre les comédiens,..ils font des aumônes et particulières et générales,et les troupes de Paris prennent de leur mouvement des boistes de plusieurs hospitaux et maisons religieuses qu'on leur ouvre tous les mois. *L'ay veu même des troupes de campagne qui ne font pas de grands gains, dénouer aux hospitaux des lieux où elles se trouvent la recette entière d'une représentation, choisissant pour ce jour-là leur plus belle pièce pour attirer plus de monde.*

En réalité, cette question des représentations à bénéfice est intimement liée à celle du droit des pauvres, (je ne parle pas, bien entendu, des représentations organisées au bénéfice d'un comédien, mais uniquement de celles organisées au profit des pauvres). Le droit des pauvres fut d'abord une redevance quelconque, ou bien un forfait déterminé d'avance par le Parlement ou l'autorité municipale, ou bien enfin *une représentation imposée aux acteurs, au bénéfice des indigents.*

C'est ainsi que, par exemple, on trouve à la date du 24 janvier 1609, un arrêt du Parlement de Bordeaux qui impose une représentation des comédiens de passage, au profit des pauvres.

Le 10 août 1652, sommation est faite à noble homme, Laurent Conseil, seigneur d'Argil, comédien de passage à Rouen, de payer, au receveur général de l'Hôtel-Dieu, les sommes reçues pour l'entrée des personnes qui étaient venues assister à la comédie.

A Lyon, une ordonnance de 1657, impose aux entrepreneurs de spectacles, une représentation au bénéfice des pauvres.

D'ailleurs, à cette époque, les troupes parisiennes étaient obligées, lorsqu'elles allaient jouer en province, de donner une

représentation au profit des hôpitaux de Paris, et cette représentation devait être renouvelée chaque mois si le séjour était prolongé

Molière, lui-même, fut contraint, en 1658, par décision du Parlement, à verser la recette d'une représentation entre les mains des administrateurs de l'Hôtel-Dieu.

Au surplus, ceux-ci se montraient reconnaissants, car les registres des Délibérations du Bureau de l'Hôtel-Dieu (1660) nous apprennent que l'administration remerciait les comédiens par l'envoi de 12 boîtes de confitures.

Parmi les auteurs dramatiques, c'est Beaumarchais qui, le premier, je crois, eut, en 1784, l'idée d'organiser la 50e représentation du *Mariage de Figaro*, au profit des pauvres mères nourrices.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Jules Ferry peint par lui-même. — Un navire de notre flotte de guerre, portant le nom de *Jules Ferry*, vient d'être lancé. L'ironie des circonstances a même voulu que ce soit M. Camille Pelletan, le détracteur virulent du célèbre homme d'Etat, qui préside à cette cérémonie. C'est qu'il se fait un grand apaisement autour de la mémoire de M. Jules Ferry, et que déjà, pour lui, la postérité commence. On se soucie de le mieux connaître. Le document que nous publions un peu plus loin peut y contribuer. C'est une lettre, sans ornement, qui est toute sa biographie jusqu'à l'époque où elle fut écrite, vers 1868. Nous avons eu autrefois l'original sous les yeux, chez M. Noël Charavay, mais sans avoir pu deviner à quel biographe M. Jules Ferry s'adressait :

Mon cher ami,

Je ne sais si votre lettre est d'hier ou d'aujourd'hui ; on me l'apporte du *Temps* où je n'ai pas passé depuis deux jours. En hâte, je réponds, fort embarrassé, à votre désir. Je ne fais pas de manière, je vous jure. De piquant je n'ai rien à vous dire, vu qu'il n'y a rien. Trouvez-vous intéressant de connaître le joli lieu de ma naissance ? les montagnes des Vosges,— trente-six ans, nez ordinaire, signes particuliers, aucun. Je suis journaliste et avocat, mais je tiens beaucoup à ne pas passer pour un avocat pour rire. Je mène résolument de front les deux choses.

Comme avocat, j'ai fait, en 1855, le Discours de rentrée de la conférence, ce qui est, comme vous savez, la plus haute palme du stage. J'ai traité, je puis dire avec quelques succès, de l'influence des idées philosophiques sur le barreau au XVIIIe siècle, c'était l'apothéose de Volt ire.

Ma première collaboration de journaliste a été au *Courrier de Paris*, de Duvernois, en 1860 ; cela dura 30 jours comme le journal. Floquet en était. Ce journal était républicain, autant qu'on pouvait l'être alors, c'est-à-dire sans le dire ; il fut tué à coup d'avertissements. J'ai mis quelques articles à la *Presse*, en 1864, notamment sur la crise du coton. Puis je suis proscrit jusqu'en 1866, où j'entre au *Temps*.

D'autre part, j'ai fait avec Hérold et les autres le *Manuel électoral* ; vous avez peut-être ma *Lutte électorale en 1863*, tableau des fraudes électorales et procédés préfectoraux aux élections générales. J'ai été des *Treize*, condamnés en 1864.

Second antécédent judiciaire : l'article payé le plus cher qui se soit jamais vu dans le premier numéro de l'*Electeur* : total : 12.500 fr. d'amende. Cela s'appelait : *Grandes manœuvres électorales*.

Enfin, vous savez mes *Comptes fantastiques* qui ont, je crois, mis les premiers, en lumière, le déficit de la Ville, que tout a confirmé depuis un an, et qui sont mon meilleur titre.

Ajoutez que je vous aime beaucoup pour composer de la sorte, ce que je fais très gauchement, ce petit catalogue que je trouve bien vide, à mon gré, mais nous sommes tous comme M. Prud'homme quant aux titres de gloire.

A mon sens, je ne suis bien *moi-même* que dans l'*Electeur*, parce que je n'y ai pas de censeur. Je collabore aussi à la *Revue de philosophie positive* de M. Littré. C'est ma marque de fabrique philosophique et je crois bien que je n'en changerai plus.

A vous de cœur,

JULES FERRY.

Le Directeur-gérant :

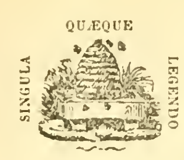
GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLVIII° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Septembre 1903

39e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1015 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Séparation de l'Eglise et de l'Etat. — A quelle date précise, comment et par qui se trouva posée, pour la première fois, cette question pendant la grande Révolution ? HAUTVENT.

—

Lassailly et la « Revue Critique ». — Le romantique auteur de *Trialph*, Charles Lassailly, entreprit seul, deux ou trois ans après la chute de l'*Ariel*, la publication d'un journal mensuel de critique et de littérature. Le premier fascicule de ce nouvel organe parut en janvier 1840, sous le titre de *Revue critique*. Un second suivit en février, puis un troisième en mars. Une collection de cette revue, la seule que nous en connaissions, est conservée à la Bibliothèque nationale, mais elle s'arrête à ce troisième numéro. Est-ce à dire qu'il n'en soit paru aucun autre ? Nous ne le pensons pas, et pour plusieurs raisons dont celle-ci : qu'une lettre de George Sand à Lassailly, lettre datée du 10 avril 1840, et inédite, ainsi qu'une autre lettre de Lassailly à George Sand, font allusion toutes deux à un article de la Revue sur l'auteur de *Lélian*. Or, cet article, absent des trois premiers numéros, n'a été publié qu'à partir du 1er avril, ce qui prouverait l'existence d'un quatrième fascicule, de la *Revue critique*. Ce numéro, inconnu de la Bibliothèque nationale, et de nous-même, existe-t-il quelque part ? Quelqu'un parmi les lecteurs de l'*Intermédiaire* l'a-t-il vu, et, dans ce dernier cas, voudrait-il nous renseigner à son sujet ? H. L.

—

Les pigeons du siège. — On va leur élever un monument ; c'est très bien cela. Mais ne pourrait-on commencer par recueillir toutes les anecdotes qui concernent ces héros ? Je ne sais pas de livre qui les ait réunies, et c'est au souvenir des témoins de la guerre que je fais appel.

M. L.

—

L'hôtel Saint-Paul. — Quel était l'emplacement de cet hôtel ? — L'hôtel de la Force était-il compris dans son périmètre ? — Voici pourquoi je pose la question. M. A. Tuetey, dans son *Répertoire général des sources manuscrites de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française*, dit ceci :

> Lorsque la suppression du Petit Châtelet et du For-L'Evêque fut décidée au mois d'août 1780, on songea à remplacer ces prisons incommodes et malsaines par un local plus spacieux, mieux aménagé, ne laissant rien à désirer sous le rapport de la sûreté et de la salubrité, *ce fut l'ancien hôtel de Saint-Paul*, devenu l'*hôtel de la Force* à la fin du XVIIIe siècle, acquis en 1754 et non utilisé, qui fut approprié à ce nouvel usage : *situé entre les rues du Roi de Sicile, Culture et Neuve-Sainte-Catherine, Pavée-Saint-Antoine, il avait son entrée principale rue du Roi-de-Sicile, et une autre en face la petite rue des Ballets, qui donnait sur la rue Saint-Antoine.*

L'autorité de M. A. Tuetey est telle

que j'ai recours aux intermédiairistes, en avouant à ceux-ci que je suis tout dérouté ; et d'autant plus que l'ouvrage de M. Tuetey fait partie des *Publications relatives à la Révolution française* éditées aux frais de la ville de Paris et sous la direction du service des Travaux historiques. C'est donc, ou ce devrait être, la loi et les prophètes ; et cependant il me semblait bien que l'hôtel Saint-Paul n'avait aucun lien de topographie avec l'hôtel de La Force.

Qu'en pensent mes érudits et aimables collègues ? NOBODY.

—

Les dames de la Halle sous la Terreur. — D'après les rapports de police, les dames de la Halle étaient devenues franchement réactionnaires pendant la Terreur. Le comité de Salut Public osa-t-il jamais sévir contre les dames de la Halle ? En eut-il même la velléité ?

D'E.

—

Papiers de la mission des conventionnels Legendre, Lonchet, Delacroix, en brumaire an II et depuis. — Ces papiers, comprenant les pièces relatives au procès et à la réhabilitation de Coquet Marc, de Neufchâtel, dont fut saisie la Convention en pluviose an II, sont-ils aux Archives de la Chambre des Députés, et peut-on me donner des indications assez précises pour retrouver ces pièces ? HAUTENCLEF.

—

Les bijoux de l'impératrice au 4 septembre. — Un singulier bordereau, trouvé à Olargues (Hérault) dans le mur d'un cimetière, donnerait à croire que les bijoux de l'impératrice et sa fortune particulière, ce qui serait bien bizarre, au 4 septembre furent confiés à des émissaires chargés de porter ces trésors à Madrid. M. Marcellin Pellet suppose que les bordereaux, celui trouvé récemment et celui produit par le baron de Plancy, que le *Gaulois* publia en facsimile, ne sont que des pièges tendus aux dupes par les Espagnols, qui font le vol au trésor caché.

C'est possible ; mais comment l'impératrice qui s'est enfuie précipitamment, une fois en exil, a-t-elle été mise en possession de ses bijoux personnels ?

A. B. X.

Nous avons signalé cette question à M. Germain Bapst, mieux que quiconque averti et si particulièrement obligeant. Déjà, dans le *Gaulois* du 4 septembre, M. Filon répond que Mme Pollet ne s'est jamais séparée des bijoux de la souveraine ; et que les fameux bordereaux publiés à ce sujet, sont bien l'œuvre d'escrocs espagnols qui ont été découverts. Ils ont fait ou tenté de faire de nombreuses dupes.

LA R.

—

Le sous-lieutenant Watrin à Bazeilles. — Est-il vrai que le sous-lieutenant Watrin, du 1er régiment d'infanterie de marine, qui combattit à Bazeilles dans les journées des 31 août et 1er septembre 1870, s'étant enfermé avec un certain nombre de soldats dans une maison où ils combattirent jusqu'à épuisement de leurs munitions, ait été fusillé par les troupes ennemies, *après s'être rendu*, ainsi que dix-sept de ses hommes, prisonniers tels que lui, comme le prétendent certains écrivains et publicistes ?

Existe t-il des témoins dignes de foi de cette exécution ? Du moins, sur quelles déclarations est fondée l'assertion de ces écrivains et peuvent-ils apporter une preuve de l'exactitude de leurs renseignements ? GERGOVIA.

—

La « Médée » d'Eugène Delacroix. — A mon grand regret, je ne connais encore la collection Thomy-Thiéry, au Louvre, que par les reproductions ou photographies transformées qu'ont données les revues artistiques. Aussi ai-je une fois de plus recours à l'*Intermédiaire* pour éclaircir un doute.

La *Médée* est pour moi le chef-d'œuvre du plus grand coloriste et du peintre le plus dramatique de l'école française. Je l'ai vue pour la première fois à l'exposition universelle de 1855, et ai chez moi, encadrée, la lithographie exacte, un peu molle pourtant, d'Emile Lassalle. Or, Médée, le profil tourné vers la droite du spectateur, serre du bras gauche ses enfants contre sa poitrine et tient à la main droite le poignard. Mais, d'après la reproduction d'une réplique faisant partie de la collection Thomy-Thiéry, donnée, dans le n° d'août, par la très belle publication : *Les Arts*, le personnage regarde à gauche, et, par suite, tient le poignard

de la main gauche. Est-ce exact, et pour varier la pose, Delacroix aurait-il retourné son tableau, sauf à faire Médée gauchère ? S'agit-il, au contraire, d'une de ces erreurs matérielles dans le sens à donner au cliché photographique dont il y a maints exemples ? Je crois d'autant plus volontiers à une inadvertance de ce genre, que j'en ai relevé une, et précisément pour la *Médée* de Lille, dans l'illustration du beau livre de M Louis Gonse sur la peinture dans les musées de province. Mais si quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* voulait bien me renseigner sur ce point, je l'en remercie d avance.

H. C. M.

—

Bailly, de Forges-les-eaux, poëte burlesque et pamphlétaire politique. — Quelque habitué bienveillant des *Archives* et de la *Bibliothèque* nationales, par exemple le collabo qui signe : *Un Rat de Bibliothèque*, auquel je dois déjà plusieurs réponses pleinement satisfaisantes, voudrait-il me dire où je trouverais des imprimés et manuscrits émanant de ce Bailly de quelque notoriété en Haute-Normandie (Rouen, Gournay, Forges, Neufchâtel) à la fin du XVIIIe siècle et dans les premières années du XIXe, notamment la *Passion de Joseph-Barthélemy Bailly*, ou le *Déporté rendu libre*, imprimé à Beauvais en 1802 ?

HAUTENCLEF.

—

Famille Barbanègre. — On désirerait connaître les armoiries de l'origine de la noblesse d'une famille Barbenègre ou Barbanègre, originaire de la petite ville de Pontacq, en Béarn, qui siégeait, en 1789 aux Etats de ce pays, à cause de ses seigneuries d'Eslibayre et de Pontecq. A-t-elle quelque rapport avec celle du général baron Barbanègre, né à Pontacq en 1772 ?

C. D'E-A.

—

Famille Barbe de Saint-Loubert. — On désirerait connaître les armoiries et l'origine d'une famille de Barbe de Saint-Loubert et de la Barthe, qui prit part, en 1789, aux assemblées de la noblesse tenues à Libourne et qui compte encore des représentants dans le Bordelais. A-t-elle quelque rapport avec une famille de Barbéqui habite les environs de Blaye ?

C. D'E-A.

Famille Barescut. — On désirerait connaître les armoiries de la famille de Barescut, en Roussillon.

C. D'E-A.

—

Mlle Jeanne Defodon, actrice de l'Ambigu. — Je serais reconnaissant à nos aimables collaborateurs de quelques renseignements sur la carrière de mademoiselle Jeanne Defodon, de l'Ambigu, retirée de la scène pour se marier vers la fin du second Empire.

UNE SABRETACHE.

—

Duport des Herbeys. — Pourrait-on me renseigner sur cette famille qui doit être originaire de l'Avallonais ? Je crois qu'un officier de ce nom appartenait à un régiment d'artillerie un peu avant la Révolution ?

LA R.

—

Alliance des familles Glatigny et de Cary. — Dans les *Notes and Queries*, M. T. W. C. demande si les familles normandes de Glatigny et de Cary étaient alliées.

—

Lafargue, artiste dramatique. — Pourrait-on me donner la liste des créations de Jean-Louis-Thomas Lafargue, artiste dramatique, ainsi que quelques renseignements biographiques, sur sa camarade madame Joigny ? Lafargue est mort à 36 ans, en 1825.

UNE SABRETACHE.

—

Lapie-Carle. — Un aimable collègue pourrait-il donner quelques détails biographiques, ainsi que le lieu et la date de naissance de M. Lapie-Carle en faveur duquel des lettres d'anoblissement furent autorisées en 1817 ?

R.

—

Claude-Philippe Leclerc du Tremblay. — Chanoine de Paris, abbé de Monday près Bayeux et de Beaulieu à Saint-Malo, 1619-1704, inhumé à Paris dans l'église métropolitaine. Armoiries : *d'argent au chevron d'azur, accompagné de 3 roses de gueules 2 et 1.*

Connaît-on un portrait de lui et quelques détails biographiques ?

La similitude de nom et le fait qu'il reçut, à l'âge de 14 ans, l'abbaye de Monday, ferait supposer que c'était un

parent, peut-être un neveu de l'Eminence grise. J. J.

—

Le Grand de Beauvillier. — René-Thomas Le Grand de Beauvillier, capitaine au service de l'Autriche, de 1793 à 1814, né à Bougival le 29 juin 1754, a-t-il été marié et père de famille? R.

—

Le chancelier Maupeou. — Pourrait-on m'indiquer où trouver les lettres patentes nommant Maupeou capitaine des chasses royales de la forêt d'Eawy, et de celles qui le pourvurent des fonctions de gouverneur des villes et château de Neufchâtel-en-Bray (Haute-Normandie). Vraisemblablement elles sont d'une date de peu antérieure ou postérieure à son mariage avec Mlle de Roncherolles.

HAUTVENT.

—

Michel Poncet de la Rivière. — Je remercie les érudits et aimables collaborateurs qui m'ont répondu et je viens encore avoir recours à leur obligeant savoir. Grâce à eux, je suis fixée : la gravure du tableau de Nanteuil représente Pierre Poncet, doyen des conseillers, père et grand-père des deux évêques.

Mais où pourrais-je trouver le portrait de Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Uzès, et sa biographie détaillée ? Dans un livre de raison d'un Uzétien, j'ai lu que l'abbé Poncet étant grand vicaire de son oncle, avait écrit sur lui force anecdotes et faits intéressants, et il y en a beaucoup, car pendant les cinquante années où Michel Poncet fut un évêque militant, la révocation de l'Edit de Nantes et la guerre des Camisards bouleversèrent le pays.

Ce livre de l'académicien est-il connu ?

— B. DE C.

Saint-Salve, ermite, abbé de Montreuil-sur-Mer, puis évêque d'Amiens. — Ce saint peut-il être sûrement le même qu'un ermite nommé *Saire*, représenté ayant à ses pieds *trois sacs pleins d'écus*. — Saint-Saire n'est-il pas plutôt *Saint-Sare*, du diocèse de Cambrai, et, dans tous les cas, quelle est la signification des trois sacs d'écus ? Ces trois sacs existent-ils ailleurs ?

Le nom de *Saint-Salve* peut-il être transformé en celui de *Sare*, ou *Saire* ?

FRISQUEREL.

Armes de Beauvau. — Prière très instante de me faire savoir, si possible, de qui sont les armes : de *gueules à trois tours d'or* qui figurent comme 2e quartier dans les armes de Dorothée de Beauvau, fille de Charles-Claude, et de Thérèse-Eugénie-Placide le Sénéchal de Kercado. T.

—

Armoiries à déterminer : croissant en pointe, — *D'azur à la fasce de gueules, accompagné en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'un croissant de même.*

Quelle est la famille qui porte ces armes et quels sont les livres ou documents à consulter pour établir la généalogie ?

B. N.

—

Rejet dans Horace. — Est-il, dans les poètes latins de la bonne époque, beaucoup d'exemples de rejets comme le suivant, qui surprend plutôt chez l'auteur d'un *Art poëtique* :

Vagus et sinistra
Labitur ripa, Jove non probante, *U-XORIUS* amnis

(Horace, *Ode à César Auguste.*)

VIERZON.

—

Je me souviendrai. — Le petit ouvrage de Preschac, paru en 1683, sous le titre *La Cour, Dialogues*, parle d'un Roi qui était accoutumé à répondre à tout le monde, sans distinction : « Je me souviendrai ».

Un ambassadeur, ayant besoin de le joindre au retour de la chasse, pour lui apprendre qu'une grande reine était accouchée ,il se trouva si embarrassé qu'il ne put jamais lui répondre autre chose, si non : « Je m'en souviendrai ».

Quel est le monarque à qui l'on prête cette singulière réponse ? FIRMIN.

—

Bibliothèque du chevalier B*.** — En 1862-1864, le libraire Hérold, 67, rue de Richelieu, a mis en vente publique, en trois fois, une bibliothèque désignée sous le nom du chevalier B**. J'ai vu quelque part qu'il fallait lire *Berlinghieri* ; le rédacteur du catalogue Rouard dit *Binda*. Quelle est la vérité ?

J.-C. WIGG.

Deux bibliophiles normands. — En 1846, eut lieu, à Rouen, la vente de la bibliothèque de M. Delasize, ancien juge au tribunal civil de Rouen ; et en 1867, à Paris, on vendit la bibliothèque d'un M. H. de Lassize. Malgré la différence d'orthographe des noms, y a-t-il quelque rapport entre ces deux bibliophiles normands ? César Birotteau.

—

La fille du Gange. —
1° A-t-il existé, dans les années de 1800 à 1830, un roman, un poème ou un récit quelconque, sous le titre : *La fille du Gange* ?
2° En ce cas, qui en serait l'auteur ?
3° Si rien de tel n'avait existé, quelle signification donne-t-on à cette dénomination *la fille du Gange* ? Celle donnée par Larousse m'est connue.
Prince Michel Wolkonsky.

—

La Marie de Brizeux. — Je connais la préface de Saint-René Taillandier, en tête de l'édition Lemerre ; elle atteste que la Marie du poème a existé, c'est également l'opinion de M. Ledrain. Mais nul n'indique qui elle fut, comment elle se nommait, ce qu'elle devint. En est-il parmi nos celtisants qui le savent ? L'ont-ils déjà dit ? Et où ? Y.

Voir la thèse de l'abbé Le Cigne, sur Brizeux.

L'*Eclair*, 6 septembre, publie une lettre du curé d'Arzâno, qui tient pour réelle la figure de *Marie* ; mais elle s'est mariée dans un pays voisin, en sorte qu'Arzano n'a gardé ni le souvenir de son nom, et du nom de son époux, ni connu ses descendants.
La R.

—

Une œuvre posthume de Ferdinand Fabre. — Les journaux nous rapportent que F. Fabre, dont on vient d'inaugurer la statue, laissait en mourant la moitié d'un roman commencé : *Le Bercail*, et la moitié d'un livre qui devait faire suite à *Ma Vocation*. La veuve de l'auteur pourrait-elle nous dire si ces œuvres posthumes seront publiées ?
G.

—

L'aiguillon de l'amour... Auteur à déterminer. — Je voudrais bien connaître le nom de l'auteur de ces vers que je trouve cités dans des *Mémoires* manuscrits d'il y a un demi siècle :

L'aiguillon de l'amour, c'est la difficulté ;
Ses charmes sont détruits par la facilité ;
Dès qu'il est paisible, il sommeille ;
S'il n'a point de frayeur, il n'a point de désir.
L'assurance l'endort, la crainte le réveille,
Et s'il acquiert sans peine, il jouit sans plaisir.

Est-ce une pièce détachée ou un fragment d'une longue poésie ?
Baron Albert Lumbroso.

—

Reproductions de médailles. — Il a été publié, en 1844, à Saint-Pétersbourg, un ouvrage intitulé *Documents numismatiques du royaume de Georgie*, par le prince Baratajeff.

Brunet (*Manuel du libraire*) dit que des médailles y sont reproduites d'après la « méthode de l'auteur », avec une exactitude parfaite.

Quelle était cette méthode ?
J. C. Wigg.

—

Philogyne. — Le dernier roman de M. André Foulon de Vaulx, *Jamais plus*, contient un terme que je ne connais pas. Un personnage dit en riant qu'il est *misanthrope* et *philogyne*. Va pour misanthrope, qui est rationnel ; mais phylogyne ? G.

—

Piquer une méduse. — Dans son dernier ouvrage, l'*Oblat*, M. Huysmans écrit (p. 280) :

Les satrapes de barrière qui nous régissent se sont contentés de le narguer (Léon XIII) en lui piquant ce qu'on appelle, dans l'argot du peuple, une méduse ; et, attristé, appréhendant d'envenimer les choses, il a gardé le silence.

Je crois comprendre l'argot du peuple et même celui de la populace assez couramment, mais je n'ai jamais entendu cette expression : *piquer une méduse*. Que signifie-t-elle exactement ?
Gustave Fustier.

—

Peut-on clouer une pièce fausse sur un comptoir. — Il me semble — et je ne suis pas le seul à le croire — qu'un commerçant qui reçoit une pièce de monnaie reconnue fausse peut, non seulement la refuser, mais la retenir pour la clouer sur son comptoir. Y a-t-il un article du code civil, un décret ou un jugement qui confirme cette autorisation ?
M. P.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Les papiers du comte Beugnot (XLVIII, 226). — « L'Institut a reçu les documents se référant au procès de Philippe-Egalité, *et les mémoires* ». S'agit-il seulement des mémoires, consultations, plaidoiries relatifs au procès, ou d'une suite aux souvenirs personnels déjà publiés. Je serais heureux d'être renseigné.

O. T.

* * *

Je crois savoir que l'on s'est constamment mépris dans les journaux, sur la valeur des intéressants papiers légués à l'Institut par le comte Beugnot. Y.

* * *

L'*Intermédiaire* sera prochainement en mesure, grâce à l'obligeance de l'un de ses distingués correspondants, d'éclairer complètement, sur ce point, la religion de ses collaborateurs.

La R.

—

Vorlée et Tyszkiewicz (XLVIII, 139). — **La tombe de la princesse de Talleyrand.** — J'ai reçu, à propos de la tombe de la princesse de Talleyrand, une lettre fort intéressante, d'un aimable correspondant, qui l'a signée: *Vieux marin.*

« *Les Echoes from Old Calcutta* par H. P. Busteed, ancien Maître Essayeur à la Monnaie royale de Calcutta. (Calcutta-Thacker Spink et Cie, 2e édition, 1888) renferment sur Talleyrand, sur sa femme et sur le premier mari de celle-ci, d'intéressants détails que je n'ai vus nulle part ailleurs et que je transcris ci-dessous :

On lit dans la *Biographie Universelle.* que Mme de Talleyrand est enterrée au cimetière Mont-Parnasse, où l'on peut encore voir sa tombe, ornée d'une modeste inscription et entourée d'un simple grillage en fer.

Il y a environ quatre ans, ayant lu dans la Biographie de Michaux, la note ci-dessus, extraite de l'article sur Talleyrand, j'eus la curiosité de connaître l'inscription que le grand diplomate avait rédigée ou fait rédiger, en souvenir de son épouse.

Pour élucider la question avec quelque certitude, je résolus d'examiner moi-même la tombe : je comptais trouver moyen de le faire en passant par Paris, à l'époque de mon retour dans l'Inde, mais, au dernier moment je dus choisir une autre route : il advint alors que j'abusai de la bonté naturelle d'une de mes amies, une dame anglaise habitant Paris, en lui demandant d'aller voir la tombe, et de copier l'épitaphe à mon intention.

Ma correspondante, avec une complaisance de laquelle je ne saurais trop la remercier, accéda immédiatement à ma requête, et se rendit en pèlerinage à la tombe de Mont-Parnasse. Comme son intéressante lettre me donne tous les renseignements que je désirais, je prends la liberté d'en citer ici un extrait :

« En ce qui concerne l'emplacement où repose en dernier lieu Mme de Talleyrand, je me suis rendue à Mont-Parnasse, et, avec l'aide d'un employé, j'ai réussi à trouver la tombe. Comme vous le verrez par l'extrait ci-inclus du Registre, (1) tenu au cimetière, aucune erreur n'était possible, quant à l'identification de la tombe, mais le Registre n'est d'accord avec la description de Michaud, que sur un seul point : la tombe est bien entourée d'un simple grillage en fer : mais quant à la « modeste inscription », si elle a jamais existé, et il n'en reste pas la moindre trace, son extrême modestie est cause qu'elle a depuis longtemps disparu.

La tombe était dans le plus misérable état d'abandon qui se puisse imaginer, recouverte d'un épais manteau de mauvaises herbes et d'orties. En harmonie avec l'aspect profondément désolé de ces quelques pieds de terre, (et que l'on remarquait d'autant plus, que les nombreuses tombes voisines étaient soigneusement entretenues), une branche d'immortelles pendait à un coin du grillage, placé là, je suppose, par la main de quelque bon catholique, pris de pitié pour la mélancolie de cette tombe anonyme.

Sur ma demande, l'un des jardiniers, un jeune Français très poli, apporta une bêche, et enleva complètement l'amas de terre et de débris, dont la dalle funéraire, presque de niveau avec le sol, était recouverte, sur 12 à 15 centimètres d'épaisseur. Au milieu des débris, nous trouvâmes, fort à propos, une vieille brosse, (comment était-elle venue là ?) qui servit à nettoyer la dalle, et à nous convaincre positivement, que si elle avait jamais

(1) L'extrait du Registre était une note indiquant la division, la ligne et le numéro de la tombe : l'entrée correspondante, dans le Registre, portait « Talleyrand (Princesse de) née Worlée (Catherine Noël).

reçu une inscription, la dite inscription devait avoir été de nature à s'effacer facilement, ou gravée peu profondément, car, actuellement, il n'existe pas la plus faible indication d'un « mot, même d'une lettre ».

A la lettre dont nous venons de donner nn extrait, M. Busteed ajoute, en note :

« J'allai voir, moi-même, la tombe, en juin 1886, et je la trouvai exactement telle que l'avait décrite ma correspondante. Le grillage qui l'entoure est très peu élevé : (environ o m. 60 de hauteur).

« La tombe est complètement cachée par les orties : elle se trouve entre la tombe d'une famille Parisy et une autre, qui porte les noms de « Halbout » et de « de Cussé ». Son emplacement sera, du reste, facilement indiqué aux visiteurs, par les employés, chargés de la rédaction du Registre, qui est soigneusement tenu ».

Au reçu de cette lettre, voulant juger *de visu* l'état dans lequel se trouve actuellement cette tombe, après 17 années écoulées, depuis que M. Busteed l'avait visitée en 1886, je suis allé au cimetière Montparnasse le 26 août. J'ai bien trouvé la tombe, (2e division 1re section, 7e ligne nord. n° 16, par l'ouest) mais dans quel état ! C'est l'image de la désolation et de l'abandon ! La grille tient encore debout, mais à l'intérieur de la grille, le terrain de la tombe est envahi par les mauvaises herbes, les orties et les ronces. Pas même de croix ! Je suis même convaincu qu'il n'y a jamais eu de pierre tombale, car on n'en voit pas de trace.

Duc Job.

—

La dernière communion de Louis XVI (XLVII, 49, 171, 246, 465). — De même que pour les textes publiés ici, au sujet de la statue de Napoléon descendu de la colonne Vendôme, (XLVII, 443, 576, 846), il sera intéressant de signaler que l'inventaire complet (daté du 20 janvier 1793) des objets prêtés, par la fabrique de Saint-Merry, au Temple, pour la dernière communion de Louis XVI a été publié dans le *Cabinet historique* t. IV. 1858, p. 77-80. Il est signé de l'abbé Edgeworth et des neuf commissaires de la Commune.

E. Liminon.

—

La bourrique à Robespierre (T.G. 776). — Il y a eu, autrefois, dans l'*Intermédiaire* un échange de communications ayant pour objet cette locution demeurée proverbiabe. Je crois, mais sans pouvoir l'affirmer, n'ayant pas sous la main la collection du journal, que l'on s'accordait à voir là une allusion à la guillotine saoulée de sang pendant la Terreur. Je rencontre une autre explication dans les *Souvenirs* du général Du Barail, où je lis ceci, 2e vol. p. 179 : « Et ce chef était Henriot, un général dont l'ivrognerie et la fidélité ont créé un proverbe, puisqu'on dit encore : soul comme la bourrique à Robespierre ». Je ne me porte pas garant de cette version qui, après tout, en vaut une autre, et la donne ici au cas où elle n'aurait pas été produite dans les réponses précédemment publiées.

H. C. M.

—

Etoile de Bonaparte (XLVII, 279, 492, 704, 926, 979 ; XLVIII, 87). — On lit dans l'un des ouvrages de Madame du Devant (George Sand) ;

Nous avons retrouvé les armoiries des *Bonapart*, qui sont : *Parti d'azur, chargé de six étoiles d'or, à six pointes, deux, deux et deux ; et de gueules, au lion d'or léopardé ; au chef d'or chargé d'un aigle naissant, (éployé) de sable.*

1° Dans un nobiliaire, ou livre de blason, qui fait partie des richesses renfermées dans la bibliothèque de M. le comte de Montenegro, nous avons pris un *facsimile* de ces armoiries ;

2° à Barcelone, dans un autre nobiliaire espagnol, moins beau d'exécution, appartenant au savant archiviste de la couronne d'Aragon, et dans lequel on trouve, à la date du 15 juin 1549, les preuves de noblesse de la famille des Fortuny, au nombre desquelles figure, parmi les quatre quartiers, celui de l'aïeule maternelle, qui était de la maison de *Bonapart*.

« Dans le registre : *Indice*, Pedro III, tome II, des archives de la couronne d'Aragon, se trouvent mentionnés deux actes, à la date de 1276, relatifs à des membres de la famille *Bonpar*. Ce nom d'origine provençale ou languedocienne, en subissant comme tant d'autres de la même époque, l'altération mallorquine, serait devenu *Bonapart*.

« En 1411, *Hugo Bonapart*, natif de Mallorca, passa dans l'île de Corse en qualité de *régent* ou gouverneur pour le roi Martin d'Aragon, et c'est à lui qu'on ferait remonter l'origine de *Bonaparte* ; ou

comme on a dit plus tard, *Buonaparte* ; ainsi *Bonapart* est le nom roman, *Bonaparte* l'italien ancien, et *Buonaparte* l'italien moderne. On sait que les membres de la famille de Napoléon signaient indifféremment *Bonaparte* ou *Buonaparte* :

Qui sait l'importance que ces légers indices, découverts quelques années plus tôt, auraient pu acquérir, s'ils avaient servi à démontrer à Napoléon qui tenait tant à être français, que sa famille était originaire de France.

(Tastu, extrait d'*Un hiver à Majorque*, par G. Sand).

L'histoire, ajoute George Sand, sera toujours intéressée à lever le voile qui couvre cette race prédestinée, où Napoléon n'est certes pas un accident fortuit, un fait isolé. Je suis sûr, qu'en cherchant bien, on trouverait, dans les générations antérieures de cette famille, des hommes ou des femmes dignes d'une telle descendance ; puis, les blasons, ces insignes dont l'égalité a fait justice, mais dont l'historien doit toujours tenir compte, comme monuments très significatifs, pourraient bien jeter quelques lumières sur la destinée guerrière ou ambitieuse des anciens *Bonaparte*.

En effet, jamais écu fut-il plus fier et plus symbolique que celui de ces chevaliers majorquins ? Ce lion dans l'attitude du combat, ce ciel parsemé d'étoiles d'où cherche à se dégager l'aigle prophétique, n'est-ce pas comme l'hiéroglyphe mystérieux d'une destinée peu commune ? Napoléon, qui aimait la poésie des étoiles, avec une sorte de superstition, et qui donnait l'aigle pour blason à la France, avait-il connaissance de son écu majorquin, et n'ayant pu remonter jusqu'à la source présumée des *Bonapart* provençaux, gardait-il le silence sur ses aïeux espagnols ? C'est le sort des grands hommes, après leur mort, de voir les nations se disputer leurs berceaux ou leurs tombes.

(*Un hiver à Majorque*, par G. Sand, vol. I, p. 291).

Il est bien évident que le *parti de gueules, au lion d'or léopardé* ; *au chef d'or chargé d'un aigle naissant* (éployé) *de sable* », sont des armes d'alliances, antérieures à 1549 Mais à quelle famille appartiennent-elles ? Et le chef *d'or à l'aigle de sable*, (qui rappelle l'écusson des empereurs d'Orient), vient-il ou ne vient-il pas de la famille *Comnène* passée en Corse au XVe siècle ?

Napoléon, qui n'ignorait point son écu majorquin avait-il, ou non, raison de se prétendre issu des derniers empereurs de Trébizonde, comme l'affirme Mme la duchesse d'Abrantès, née Permon (qui descendait des *Comnène* par sa mère). ?

Bonaparte, dès avant 1798, avait très certainement des visées à l'Empire d'Orient, que sa campagne de Syrie semble confirmer. Aussi, pour étayer ses ambitieuses espérances et les justifier en partie, au point de vue historique, imaginait-il de se créer une origine impériale, devançant ainsi les événements qui devaient donner raison à ses intimes aspirations, basées sans doute sur la connaissance qu'il pouvait avoir d'une alliance ancienne, le faisant descendre par les femmes de la maison *Comnène*.

A cet effet, il tenta près de la duchesse d'Abrantès une reconnaissance de parenté avec les princes corses *Comnène* issus de David, dernier empereur de Trébizonde. A cette époque, où Bonaparte n'était que général, les princes Démétrius et Georges se soucièrent peu d'accéder à ses prétentions. Aussi firent-ils la sourde oreille. Morts sans postérité, ils obtinrent plus tard, en 1815, que les enfants de leur sœur, la comtesse Permon, mère de madame d'Abrantès, fussent substitués à leur nom et armes.

Le refus de ceux qu'il considérait comme étant de sa parenté, n'empêcha pas Napoléon de réaliser ses rêves de grandeur. Et, comme souvenir, ou trace plutôt, de sa prétention généalogique, il prit, pour armoiries, l'*aigle de l'ancien empire d'Orient* qui a servi *d'enseigne* au sien.

S'il a été trahi par son *Etoile orientale*, il a pu tout au moins réaliser large partie de ses rêves, et s'appliquer la fière devise de la branche corse des *Comnène* : FAMA MANET, FORTUNA PERIT. Vte DE BL.....

—

L'agent Regnier et la capitulation de Metz (T. G., 759 ; XLVIII, 290). — Du *Figaro* (29 août 1903) :

Voici, à titre documentaire, des renseignements précis sur la famille du fameux Régnier, de Metz.

Régnier (Edmond-Vital-Hector), décédé à Ramsgate, le 19 août 1886, époux de Jeanne *Barfott*, a laissé huit enfants :

1° Louise-Victorine, épouse d'Alfred *Philips*, demeurant à Surrey (Angleterre) ;

2° Pope-Amélie-Jeanne, épouse de William Cleare *Greenhill* ;

3° Lucie dite Edma, fille majeure ;

4° Blanche-Edmée, née le 1er novembre 1870;

5° Edme-Edwyn-Patria, née le 9 août 1872;

6° Nina-Henriette, née le 29 octobre 1873;

7° Otta-Rosa, née le 11 août 1876;

8° Victor-Lawrence, né le 1er mai 1878.

Par son testament, Régnier léguait ses immeubles de France à sa veuve, ses huit enfants et sa petite fille Madeleine-Edma *Greenhill*, née à Londres, le 17 août 1884, chacun pour 1/10.

Ajoutons que les biens immobiliers de Paris, c'était un terrain sis rue Emeriau, n° 3, d'une superficie de 3,500 mètres environ, estimé une cinquantaine de mille francs.

—

Primat des Gaules et de Germanie (XLVIII, 105, 230). — A ajouter à la liste des Primats des Gaules, le petit desservant de village que fut cet abbé Châtel, qui s'était découvert l'étoffe d'un Calvin. Châtel fut aussi aumônier dans un régiment de grenadiers à cheval. Brouillé avec son évêque, il avait jeté sa soutane de modeste curé de campagne par-dessus les confessionnaux, s'instituant de son propre vouloir, *Primat des Gaules et de l'Eglise catholique française*, la grande réformatrice. Ce schisme peu sérieux célébrait Jésus, l'apôtre précurseur du socialisme; Confucius, Parmentier et M. Laffitte, les trois plus grands hommes de l'humanité; Caton, Brutus, Franklin, Lafayette, Fénelon, Socrate, Napoleon: salade philosophico-politique, utilitaire et religieuse, tout à fait réjouisssante.

Mais tout a une fin, même les choses les plus gaies: il fallait vivre et S. E. le Primat, qui avait vu son église, criblée de dettes, fermée par autorité de justice, dut se faire commis des Postes. Grandeur et décadence!

Et, maintenant, vanité immortelle — la dépouille de l'abbé Châtel dort le dernier sommeil, dans le cimetiere de Clichy-la-Garenne, sous cette inscription:

Ici repose
CHATEL Ferdinand
Prêtre fondateur et évêque PRIMAT de l'Eglise
catholique française
né à Gannat (allier)
inhumé dans cette chapelle, le 19 mai 1862.

Que la terre soit légère à Son Eminence le petit employé des Postes!

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

* * *

Ce titre continue à être porté de nos jours par le métropolitain de Sens. Discuté comme primat des Gaules par celui de Lyon, il aurait ajouté le titre: *de Germanie* pour éviter toute confusion.

Ce qui est certain, c'est que la métropole de Sens est des plus anciennes, puisqu'elle fut érigée au Ier siècle, et qu'elle compte, depuis saint Savinien, son fondateur, et premier apôtre de cette partie de la Gaule, 113 prélats. Au Ve siècle, sa juridiction s'étendait jusqu'à Chartres et Orléans. Paris en dépendit jusqu'au XVIIe siècle, car on sait que l'archevêché de cette dernière ville ne date que de 1623.

Le titre de primat est purement honorifique. Il ne confère aucun droit: je ne crois pas que Rome le reconnaisse. Dans les temps barbares et au début du moyen-âge les titres de primats et de patriarches se confondaient souvent. Ils ne semblent distincts qu'à partir du XIIe siècle.

LA COUSSIÈRE.

—

Saint Pipe — Jean Népomucène (XL; XLVI; XLVII, 935; XLVIII, 39, 154, 231). — Que nos honorables ophéletes se rassurent; nous sommes absolument de leur avis, en ce qui concerne le nom de saint Jean-Népomucène, dont nous n'avions même pas parlé, *en traitant tout d'abord de saint Pipion*. Nous avons seulement demandé plus tard le sens du nom de Népomuke, en slave. Maintenant, revenons au nom propre Népomucène, *en dehors du Jean qui ne nous concerne pas*. A ce sujet, nous ne sommes pas de l'avis de M. Auguste de Doerr, quand il se refuse à y voir un nom grec: c'est la traduction littérale *en grec* de enfant vagissant; comme Pipe de pipare, vagir (pour ceux qui adoptent ce sens, de préférence à pipiare, gazouiller). Cela tient à ce que deux noms semblables peuvent avoir des radicaux différents, dans deux langues différentes: Népomucène et Jean Népomucène, Euchaire et Eucher, Williachaire et Quillecaire, Noé et de la Noé, Gille et Agidius, Ethicon et Aétius, etc.

Comment aurions-nous la prétention de connaître tous les noms présents, passés et futurs, quand des recherches dans le passé nous en font découvrir de nou-

veaux, tous les jours, avec des radicaux de plus en plus nombreux ?

Et puis, comment affirmer que Népomucène n'est pas d'origine grecque, quand on ne sait même pas encore quel peut bien être le sens de la ville de Népomukè?

Tout est possible pour qui se donne la peine d'étudier tous les jours.

Pour notre part, nous avons mieux connu Népomucène Carpentier que saint Jean de Népomukè qui était bien loin de notre pensée quand nous parlions de saint Pipe. Dr Bougon.

* * *

Je remercie vivement M. Auguste de Doerr de sa très intéressante réponse, et puisqu'il veut bien m'offrir de continuer la conversation engagée, je m'empresse de le mettre encore à contribution. Je lui demanderai donc sur quels documents contemporains ou postérieurs, mais ayant une valeur historique plus ou moins sérieuse, on a pu fonder ce que je suis tenté dès à présent d'appeler la légende de Jean Népomucène. Je remercie également M. A. Boghaert-Vaché de sa très complète bibliographie dont mon ignorance de la langue allemande ne me permet malheureusement pas de profiter.

Quant au livre dont l'auteur m'échappe si mal à propos, ce n'est pas l'histoire de Rambaud et Lavisse, mais un ouvrage à part, une thèse de doctorat, peut-être, publiée il y a cinq ans environ et que je retrouverai certainement un jour ou l'autre. Je ne crois pas que ce soit l'histoire de Pelzel, indiquée par M. Auguste de Doerr. H. C. M.

L'article de M. Auguste de Doerr s'appuyait sur une longue bibliographie qui a disparu dans un accident de mise en page. Elle sera rétablie et adressée à M. H. C. La R.

—

Escamotage « in articulo mortis », de grands criminels (XLVII, 891). — Voici, à ce sujet, un témoignage qui paraît authentique. Je l'extrais textuellement de l'*Histoire de la ville de Paris*, de Félibien et Lobineau, 1725, t. I p. 542 :

La même année (1320) que Philippe le Long confirma la fondation de N. D. de Boulogne fut rendu un arrest de mort contre le prévost de Paris nommé Henri Tapperel, dans les registres du parlement où les sentences ont été relevées ; mais Caperel ou Capelet par différens auteurs. Il estoit natif de Picardie. Il retenoit dans les prisons du Chastelet un meurtrier, homme riche, qui, pour ses crimes fut condamné au dernier supplice. Le jour qu'il devoit estre exécuté, le prévost gagné, substitua en sa place un pauvre innocent, qu'il fit conduire au gibet, et délivra ainsi le coupable. Le roy ayant esté averti de cette insigne injustice, nomma des commissaires, qui après avoir vérifié le fait, condamnèrent le prévost à estre pendu.

(Ce prévôt eut pour successeur Gilles Londe, qui manqua d'être tué dans une rencontre avec les pastoureaux).

Il est curieux de relever, dans la transcription de ce texte par l'abbé Desfontaines, au cours du compte-rendu de cet ouvrage au tome I (1735) p. 323, de ses *Observations sur les écrits modernes*, la mention en 1320, du roi Louis le Hutin, mort en 1316. Recta.

—

Aulph ou Aulps (XLVIII, 169). — « L'orthographe du nom à cause de son origine latine doit être Aulps. Aulps est situé dans la vallée du Biot, sur la rivière la Dranse, à cinq lieues au sud-est de Thonon et à la limite du Faucigny et du Chablais. L'abbaye d'Aulps était une abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît. La fondation de cette abbaye remonte à l'année 1094 d'après Besson. (*Mémoires pour l'Hist. Ecclés. des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne.* — Annecy 1759. 1 vol. in-4°).

La charte de fondation ne porte pas de date, la voici :

In nomine sanctæ et Individuæ Trinitatis. Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris, quod Ego Humbertus comes et Marchio, ad promerendam Dei misericordiam, servorum Christi precibus cupiens adjuvari Guidoni primo *Alpensis* cœnobii abbati et monachis ejus, eorumque successoribus in perpetuum dono allodium meum in quo idem cœnobium fundatum est quod jacet in pago Gebennensi, in valle quœ dicetur *Alpis*. Illud dono cum vallicula adjacenti a summitate collis quœ dicitur Testus usque ad locum qui vocatur Badol ad dextram vero partem, et in sinistram utrobique quantum tenet spatium unius leucæ in agris, pratis, pascuis, sylvis, montibus, aquis, aquarum decursibus et omnium verum usibus, ita ut in perpetuum libere habeant, utantur sine omnium hominum inquietationé, vel cujuslibet debiti exactione servitii. Preterea quidquid exterius longe, vel prope, juste et rationabiliter jam acquisi-

erunt, vel in posterum poterunt adipisciv confirmamus eis quiete possidendum. Siquis autem contra hanc nostrœ donationis cartam supra dictum cœnobium temerariis vexationibus fatigare vel perturbare prœsumpserit centum libras argenti persolvat et damnum inquadruplum restituat. Hujus vero donationis et cartœ testis est Boso,Augustensis episcopus ; Girardus Alingiensis testis ; Rodolphusde Fulciniaco (*Faucigny*) testis ; Ulridicus comes-testis ; Anselmus testis ; Willelmus testis ; Amedeus filius ajusdem Girardi, testis.

Bien que cet acte ne porte pas de date, il doit être de l'année indiquée par Besson, en tous cas il est antérieur à l'année 1096, puisqu'en l'an 1097 intervint un accord entre les religieux du couvent de Molesne et ceux de l'abbaye d'Aulps, accord qu'approuva Guy de Faucigny, évêque de Genève. Ce dernier acte porte la date certaine, la voici prise dans l'acte même : *Actum est hoc anno ab Incarnatione Dom. millesimo nonagesino septimo* ; *Indict. quarta Pontificatus Urbani secondi Papæ anno nono*. L'abbaye d'Aulps était donc fondée avant 1097.

Cette abbaye était sous le vocable *Sancta Maria Alpensis*. En 1100, « Ruritius de Turre » faisant une donation à cette abbaye dit : *damus Deo et Sanctæ Mariæ Alpensis, et Domino Vidoni Alpensis hujus loci abbati*... Cet acte a été publié dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie* (2me série, tome II. p. 297).

Etant donné son origine latine, l'orthographe véritable doit donc être Aulps, c'est du reste ainsi que ce nom est orthographié sur les anciennes cartes des provinces de Savoie, et par les auteurs les plus sérieux qui ont écrit sur ces provinces, comme Besson, Guichenon, Bouquet, Costa, Ménabrea, etc... C'est également ainsi que ce nom est orthographié dans les bulletins de la société académique de Savoie, de la société d'histoire de la Suisse romande ; de la société d'histoire et d'archéologie de Genève, de la société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry. Le lecteur qui s'intéresserait à l'abbaye d'Aulps trouvera dans le *Regeste Genevois ou repertoire Chronologique et Analytique des documents relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312*, publié à Genève en 1866, par la société d'histoire et d'archéologie de Genève, l'indication analytique de plusieurs actes intéressant cette abbaye, et dans le tome XI, page 214 à 323 des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 1re série, une étude fort intéressante de Léon Ménabrea intitulée : *L'Abbaye d'Aulps, d'après des documents inédits.*

Prince FERDINAND DE FAUCIGNY-LUCINGE.

*
* *

J'ai visité ce pays il y a une quinzaine d'années ; on écrivait alors Saint-Jean d'Aulph et on prononçait *ô*. Je ne me souviens, du reste, d'aucune abbaye du XIIIe siècle, mais seulement de r ines situées sur la route qui vient de Thonon.

PIETRO.

—

Mme de Belzunce. — Mme d'Epinay (XLVIII, 219). — Il paraît exact que Mme d'Epinay eut un fils de Dupin de Francueil Mme George Sand, petite-fille de Francueil. rappelle elle-même que la naissance de ce fils fut tenue secrète, que celui-ci devint évêque, puis archevêque *in partibus*. « Il est étrange, remarque Mme Sand, que le fils de deux êtres remarquablement intelligents fût à peu près stupide. Tel était cet homme qui, par compensation, n'avait pas un grain de malice dans sa balourdise. »

Honoré Bonhomme dit, dans son livre *Grandes dames et pécheresses* (Charavay, 1883, p. 127) et cela d'après l'abbé Chevalier, que le fils de Dupin et de Mme d'Epinay se nommait Le Blanc de Beaulieu, qu'il fut évêque de Soissons, puis archevêque élu d'Arles, siège qui ne fut pas érigé, et, en dernier lieu, chanoine de Saint-Denis.

X.

*
* *

Voir dans le *Curieux*, I, 314, l'article intitulé : *Le fils naturel de Mme d'Epinay.*

NAUROY.

—

Lettres du général Bessières (XLVII, 945). — Cette correspondance fait partie de ma collection d'autographes.

Le dossier comprend :

1° 75 lettres du maréchal à sa femme.

La première lettre est datée de *Prayssac 27 fructidor an 9*.

La dernière est du *29 avril 1813*. Le maréchal Bessières fut tué le surlendemain (1er mai 1813).

Par sa lettre du 14 octobre 1806, le maréchal annonce la bataille d'Iéna :

Il y a eu aujourd'hui une grande bataille, ma chère Adèle, l'armée prussienne

a été complètement battue. Je me porte fort bien, ton frère se porte fort bien. Adieu je suis fatigué, je vais dormir un peu. Je t'écrirai demain.

Je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur.

B.

Mille baisers à mon petit enfant, mille amitiés à la famille.

Iéna, le 14 octobre.

2° 19 lettres de la maréchale Bessières à son mari.

La première est datée du *29 fructidor an 9* (Mlle Lapeyriere Dupeyrat promet sa main au général).

La dernière lettre est du *23 décembre 1812*.

3° 1 lettre du *3 août 1809* informant le maréchal «... que Sa Majesté l'Empereur l'a nommé son ambassadeur extraordinaire près S. M. le Roi de Wurtemberg, a l'effet de remplir, en cette qualité, les formalités et le cérémonial nécessaires pour la demande solennelle de S. A. R. la princesse Catherine de Wurtemberg et pour la célébration de son mariage avec son Altesse Impériale Monseigneur le Prince Jérome... »

4° Le brouillon du texte qui fut lu par le maréchal lors de cette demande en mariage.

J. R.

—

Joseph-François Charpentier de Cossigny de Palma (XLVII, 276, 483). — L'intermédiairiste X fait erreur. Le personnage précité est né à l'île de France (aujourd'hui Ile Maurice) en 1736 et non en 1730. Son nom de Palma ne lui vient point, par conséquent, de la ville de Palma, des iles Canaries (qui n'est pas son lieu de naissance), mais bien de l'habitation « Palma », sise au district des Plaines Wilhems, à l'île Maurice, et qui existe encore aujourd'hui.

Il ajouta ce nom de Palma à son nom patronymique de Cossigny, pour se distinguer des autres membres de sa famille.

La meilleure biographie et la seule historiquement exacte qui ait été faite de cet ingénieur-naturaliste se trouve dans le manuscrit de St-Elme-le-Duc.

(Bibl. Nat. Manuscr, n. a f. 1. 2. 3).

Dr G. Baschet.

***

Il semblerait qu'il y eut trois Cossigny à l'Ile-de-France au xviiie siècle, à savoir : Jean-François Charpentier de Cossigny, officier du génie, qui fut chargé par la Compagnie des Indes, en 1731, de lui fournir un rapport détaillé sur l'Ile-de-France. Il y arriva en 1732, et retourna en France peu après.

David Charpentier de Cossigny (de Palma ?), neveu du précédent, gouverneur de Bourbon de 1778 à 1790, Membre de l'Assemblée Coloniale de l'Ile-de-France, de 1790, à 1792, lorsqu'il fut relevé de ses fonctions par le comte de Malartic, se rendit en France en 1801.

Joseph-François Charpentier de Cossigny de Palma, fils de Jean-François, et cousin de David Charpentier de Cossigny, né à l'Ile-de-France en 1736, (Emile Trouette, dans l'*Ile Bourbon pendant la période révolutionnaire*. fait naître David Charpentier à l'Ile de-France en 1730 et mourir en 1809), décédé en 1809, naturaliste et aussi ingénieur comme son père. S'occupa de reboiser les montagnes qui abritent Port-Louis, en 1771. Son habitation, Palma, était une véritable pépinière. Il parvint à y acclimater une grande quantité de plantes. En 1781, il proposa de planter 50.000 bois noirs sur le littoral. Il écrivit un ouvrage intitulé : *Moyens d'améliorations dans les Colonies*.

Mes archives de famille m'apprennent qu'en 1786, ma trisaïeule, madame de la Rousselière, acheta de l'un des Charpentier de Cossigny, une maison à Port-Louis, sise sur le Rempart.

Pour plus de détails sur Joseph-François Charpentier de Cossigny de Palma, voir L'*Ile-de-France*, par Albert Pitot. Pezzani, éditeur, Port-Louis, 1899.

Dr Henri du Rest-Phélan.

***

Joseph-François Charpentier de Cossigny de Palma serait né, je crois, en 1730 et par conséquent en France, car son père Jean-François ingénieur militaire, fut envoyé à l'Ile-de-France en 1731. Il est mort à Paris, rue Buffault, deuxième division du faubourg Montmartre, le 28 mars 1809.

Il épousa. à Besançon, en 1774, Marie-Françoise Ménassier, née à Paris, morte à l'Ile-de-France le 13 juillet 1782. Il eut :

Une fille mariée à l'Ile-de-France, en premières noces à... ?... mort sans enfant et en secondes noces à... de Briges, d'où un fils, Auguste-Alexandre, né au Port-Louis, le 27 mars 1810, mort à Paris sans enfant.

Un fils, Corneille-Auguste, maréchal de camp du génie, né au Port-Louis, le 15 septembre 1778, mort à Allogny (Cher) le 2 août 1861, marié à Françoise-Joséphine Bureaux de Pusy, d'où un fils mort célibataire et trois filles qui ont laissé de nombreux enfants et petits enfants.

Joseph-François est le seul de sa famille qui ait porté le nom de Palma, qui était celui d'une propriété de l'Ile-de-France. Ingénieur militaire comme son père, il a dû être employé au Moulin à poudre (poudrerie) du Port-Louis, car il a écrit un ouvrage relatif à la fabrication de la poudre. Il passa la plus grande partie de sa vie à l'Ile-de-France et revint en France une première fois à une époque que je ne connais pas exactement et une seconde, peu de temps avant sa mort.

La famille ne possède aucun papier provenant de Cossigny de Palma. On trouvera quelques renseignements dans le *Dictionnaire* de Larousse, dans celui du général Bauvais et probablement dans les archives des colonies (dossier de l'Ile-de-France) conservées au Ministère de la Marine.

La famille de Cossigny ayant été assez nombreuse et Joseph-François ayant eu deux cousins germains à l'Ile-de-France, il peut être utile de connaître la liste des membres de cette famille.

Jean-François, maréchal de camp, mort en 1771, père de Joseph-François, était fils de Nicolas, commissaire général des poudres et salpêtres de Languedoc et de Provence, mort en 1695 et frère cadet de Nicolas qui eut pour fils :

Jean-François-Louis, capitaine au régiment de Lyonnais ; Jacques, major d'infanterie, mort sans enfant à l'Ile-de-France ; David, maréchal de camp, ancien gouverneur des établissements français dans l'Inde, mort à l'Ile-de-France en 1804.

Louis eut pour fils Adolphe et Gaston (prêtre).

Adolphe eut deux fils, l'aîné, général de division d'artillerie, est mort en laissant un fils, l'autre est encore vivant. A. H.

La correspondance de Chateaubriand (XLVIII, 107, 239). — Nous avons adressé à M. Louis Thomas, selon le désir qu'il en a exprimé, la réponse que *Recta* a faite à sa demande. Elle est très longue et très documentée.

—

Maison mortuaire de Crébillon (XLVIII, 168, 292). — Il est difficile de décider entre les auteurs cités, ne connaissant pas les sources auxquelles ils ont emprunté leurs affirmations contradictoires. Cependant je suis tenté de donner raison à notre regretté collaborateur Fr. Lock, qui désigne non seulement la rue, mais aussi la maison.

Il faut remarquer en outre que la rue des Deux Portes Saint-André (dans le quartier Saint-André des Arts) était voisine de Saint-Jean de Latran, ainsi que le Théâtre Français, qui, à cette époque, était encore situé rue des Fossés Saint-Germain (actuellement rue de l'Ancienne-Comédie) en face du café Procope. C'était donc un peu un centre pour les comédiens.

PIETRO.

—

Delesvaux (XLII). — L'*Echo du Nord*, de Lille, a publié sur la mort de Delesvaux, un article qu'a traduit le *Moniteur prussien*, de Versailles. D'après l'*Echo du Nord*, le président Delesvaux s'était suicidé parce qu'on avait trouvé dans les papiers des Tuileries la preuve qu'il vendait ses services.

Dès qu'il eut été averti de cette découverte, M. Delesvaux, certain du sort qui l'attendait, et mis probablement dans l'impossibilité de fuir Paris, il se décida à se faire justice lui-même : il se fit sauter la cervelle.

En note, l'éditeur de la reproduction française du *Moniteur prussien*, M. Georges d'Heilly, écrit :

Toute cette romanesque histoire est une fable ; M. Delesvaux est mort des suites d'une congestion cérébrale.

O. L.

—

Dominique (XLVIII, 168). — Le collaborateur Firmin trouvera la reproduction d'une signature de Dominique Biancolelli à la page 9 du catalogue de la vente d'autographes du 21 novembre 1887 d'Etienne Charavay. Cette signature est apposée au bas d'une quittance de

3750 livres, représentant un quartier des appointements des comédiens de la troupe italienne du roi ; elle est datée du 10 juillet 1674. R. B.

* * *

Biancolelli Giuseppe Domenico, dit Dominique, naquit à Bologne en 1646, selon le plus grand nombre de ses biographes. et selon Jal (*Dictionnaire critique*), ou vers 1637-38 selon Charles Cantu (*Buffetto*). Au dessous du beau portrait de Ferdinand, reproduit par M. L. Rasi dans ses *Comici italiani*, nous lisons :

Bologne est ma patrie et Paris mon séjour,
J'y règne avec éclat sur la scène comique.
Harlequin sous le masque y cache Domini-
[que
Qui réforme en riant et le peuple et la Cour.

Cf. également les frères Parfaict, p. 105.

Il était le fils de la célèbre *Colombine* Biancolelli-Franchini Isabella, sur laquelle je puis fournir des détails très circonstanciés à notre collègue et collaborateur Firmin.

Revenons à Dominique qui semble avoir fait ses premières armes à Vienne (Autriche) dans la compagnie du célèbre Tabarrini. Il fut envoyé à Paris à la suite de la lettre écrite par Louis XIV au duc de Parme, en date du 5 juillet 1661.

M. Rasi si bien documenté pour tout ce qui regarde les acteurs de la Comédie italienne, s'exprime ainsi :

Le Duc de Parme, plus que protecteur et bienfaiteur, fut l'ami de Bufetto ; et durant les tracas que celui-ci eut à souffrir à cause de son mariage avec la Colombine (la mère de Dominique), le duc put connaître et aimer aussi le petit Domenico lequel, très probablement par l'intermédiaire et la recommandation de Buffetto même, qui voulait du bien à son beau-fils comme à son filleul, fut envoyé par le duc à Paris, pour y prendre le masque de l'Arlequin dans la compagnie italienne.

Il faut même croire, si Dominique était né en 1637, qu'il n'allait pas à Paris pour la première fois, puisque sa mère et son beau-père y avaient joué quelques années auparavant.

Dominique épousa, le 2 avril 1663, Orsola Cortesi (Eularia), actrice de la troupe, et en eut huit enfants dont trois (deux filles et un garçon) furent au théâtre.

On raconte ainsi les causes de sa mort survenue le 2 août 1688. Le maître de ballet du roi, Pierre de Beauchamps, avait fait, un jour, pour la cour, une espèce d'intermède où prenaient part les comédiens italiens. Dominique, qui dansait fort bien, imagina à son tour de faire une parodie de ce ballet. Il y dansait un pas tout à fait original qui avait le don d'amuser fort le souverain. Le pauvre Arlequin gagna à ce jeu un refroidissement suivi d'une pneumonie qui le mit au tombeau. La Comédie italienne fit relâche presque un mois en signe de deuil.

Cf. encore le précieux manuscrit de Gueullette sur le *scenario* de Biancolelli et sur le *Théâtre italien* (Bibl. de l'Opéra).

Sa veuve resta dans la troupe sous le nom de *Eularia* (Cortesi, veuve Biancolelli).

Dominique s'était fait naturaliser français en même temps que sa femme, en 1680. Il en résulta pour lui des honneurs de toute espèce.

Je passe sur les anecdotes trop connues (la permission de parler français — l'histoire du plat et des perdrix, etc.)

Louis XIV fut le parrain du premier enfant de Dominique, auquel on donna le nom de Louis.

Entré fort jeune dans la milice, ce fils mourut en 1729, à 60 ans environ, à Toulon ; il était directeur des fortifications de Provence et chevalier de Saint-Louis. Il écrivit beaucoup de comédies pour le théâtre français, soit seul, soit en société avec Du Fresny. (V. *Théâtre de Gherardi*, vol. V et VI).

Cf. sans faute Jal, *Dictionnaire critique*, p. 214 et suivantes.

Le *Mercure* de France publia les vers suivants :

SUR LA MORT D'ARLEQUIN

Les plaisirs le suivoient sans cesse,
Il répandoit partout la joie et l'allégresse.
Les jeux avec les ris naissoient dessous ses
[pas :
On ne pouvoit parer les traits de sa satire ;
Loin d'offenser elle avoit des appas.
Cependant il est mort, tout le monde en
[soupire
Qui l'eût jamais pensé sans se désespérer
Que l'aimable Arlequin qui nous a tant fait
[rire
Dût sitôt nous faire pleurer ?

Il laissa, dit-on, cent mille écus à ses héritiers. Enfin, indépendamment de la

maison de la Porte la Meilleraye et sur celle de L. du Plessis-Richelieu.

Devignot.

—

Neukirchen de Nyvenhein (XLVIII, 6, 249, 297). — Pour compléter les très intéressants renseignements fournis par M. Alfred Bégis, nous ajouterons que la duchesse de Polignac, née Ida Johanna Syna de Neukirchen de Nyvenheim, morte le 3 septembre 1862, a 88 ans, est enterrée au cimetière Montmartre.

Dans la même tombe, se trouve son petit-fils ;

« Alphonse, prince de Polignac, officier d'artillerie, écrivain, auteur d'une traduction en vers français de Faust, de Gœthe, décédé, le 30 juin 1863, à 37 ans ».

Fils d'Auguste-Jules-Armand-Marie et de Maria-Charlotte Parkeyns, Alphonse-Armand-Charles-Georges-Marie, prince de Polignac, avait épousé, 5 juin 1860, Jeanne Emilie Mirès, fille du financier Isaac Mirès. G B.

—

Robert Reboul (XLVIII, 178). — M. Robert Reboul est toujours juge de paix à Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire). O. N.

—

Princes de Talmond ou de Mauléon (XLVIII, 222). — On écrit Talmond et non Talmont. Cf. *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, 5 volumes, (Nantes, Emile Grimaud, 1890-1896) — *Généologie de la maison de la Trémoïlle*, par M. le chevalier de Courcelles (Paris, 1824) — *Histoire généalogique de la maison de la Trémoïlle*, par MM. de Sainte-Marthe (Paris, 1667). F. Uzureau.

***

Madame De Miramion (XLVII, 332, 485). — Il existe une famille de Beauharnais de Miramion et une autre Sevin de Miramion.

Comte de Bony de Lavergne.

—

Timbre (en armoiries) (XLVII, 673, 750.) — Pierre Palliot, mon vieux maître, dont on ne consulte pas assez souvent la *Vraye et parfaite science des Armoiries*, va donner pleine satisfaction à Oroel. Voici ce qu'il dit au mot *Timbre* :

A proprement parler, c'est tout ce qui se met sur l'escu, soit heaume, soit cimier, soit couronne, soit bourlet, soit pennaches, en un mot tout ce qui sert d'ornement aux armoiries, d'où vient que l'on dit communément, *timbrer ses armes*, *armes timbrées*, pour couvrir et orner l'escu de ses armes.... Parfois et le plus souvent l'on entend par ce mot timbre, le casque et le heaume plus particulièrement que tous les autres enrichissements.

Cette description ne laisse place à aucun doute sur la signification de *timbre*, mais il faut se hâter d'ajouter que les nobles seuls avaient le droit de porter des armoiries timbrées :

Les armoiries des roturiers ne doivent point être timbrées, quoy que le désordre de ce siècle nous fasse voir le contraire, non seulement quant au timbre en soy, mais aussi quant à la forme et à la matière. *(Op. cit.* p. 369).

Ainsi s'explique l'état du 30 décembre 1656 cité dans la question.

Le désordre dont gémit Palliot et qui ne fit qu'augmenter par la suite, fut cause de ces réformes, si nombreuses au XVIIe siècle, où les usurpateurs de noblesse étaient impitoyablement poursuivis. On essaya même d'arrêter certains empiètements et en voici un curieux exemple (*op. cit.* p. 371) :

Tous ceux qui s'attribuent soit les heaumes, soit les couronnes d'autres façons qu'ils ne les doivent porter, se font tort, par ce que pour usurper ces marques d'honneur et de dignités, ils n'en sont pas plutost estimés ny nobles, ni gentilshommes, ny barons, comtes, ou marquis ; mais au contraire ils s'exposent au mépris et à la censure, et au danger de se voir condamner à rompre leurs armes et à payer l'amande pour leur injuste usurpation, ainsi que François Bernard advocat, fut condamné par arrest du parlement de Bourgongne, du IV Janvier M. DC. LV. à faire biffer une cordelière qu'il avait fait mettre autour des armes de Bénigne de Villemereux sa femme, gravées sur son tumbeau, et à cinq cent livres d'amande applicable à la réparation du Palais : et par le même arrest la Cour fit très expresses inhibitions et déffenses à toutes personnes qui ne sont nobles de naissance, ou qui n'ont obtenu du Roy lettres de noblesse deüement vérifiées, et ne sont constituées en offices et charges qui les anoblissent, de prendre la qualité de noble et d'escuyer, *ny entreprendre de timbrer leurs armes* sur les peines portées par les Ordonnances.....

Dans ce cas, la cordelière qui était d'origine royale — puisque ce fut la reine Anne de Bretagne qui, la première, en entoura son écu après la mort de son époux Charles VIII, — faisait partie du

timbre ; l'arrêt du parlement fit effacer le timbre, mais ne toucha pas à l'écu lui-même.

On oublie trop souvent aujourd'hui que les armoiries n'étaient pas un privilège exclusif de la noblesse, et que le timbre seulement empêchait qu'elles ne se confondissent avec celles de la roture.

Palliot le Jeune.

—

Armoiries de Quengo (XLVIII, 111, 252). — D'*argent au lion coupé de gueules et de sinople*, — alias *armé d'or*, sont bien les armes de l'ancienne maison d'Espinay de Bretagne (rappelant ici la double alliance de René du Quengo avec Françoise-Sylvie d'Espinay de Broon et d'autre René du Quengo, leur fils, avec autre Françoise-Sylvie d'Espinay de Vaucouleurs, par contrat du 8 septembre 1667).

Je crois avoir démontré suffisamment, il y a quelques années, — sans pouvoir dire exactement la date, n'ayant pas sous la main ma collection de l'*Intermédiaire* — que les Schomberg-Holwin n'ont pris ces armes qu'après le mariage du premier maréchal de Schomberg avec l'héritière de la branche ainée d'Espinay, d'où leur vint le marquisat d'Espinay.

C'est donc à tort, contre son habitude, qu'André du Chesne a attribué lesdites armes à Gaspard de Schomberg, époux de Jeanne Chastaignier, dont le fils seul — si ce n'est le petit-fils — a pu les porter le premier.

Antérieurement, les Schomberg ne paraissaient pas très sûrs de leurs armes, non plus que de leur origine. Il semble cependant qu'ils portaient : *De sable au rais d'escarboucle aux bâtons fleurdelisés d'or, passés en croix et en sautoir* ; ce qui rappelle les armes de l'ancienne maison de Clèves.

P. du Gué.

—

N'en déplaise à mon honorable et aimable contradicteur M. de la Rochepozay, les armes de la maison d'Espinay sont bien telles que je les ai décrites : « *d'argent au lion coupé de gueules et de sinople*.... Il ne saurait y avoir aucun doute à cet égard. Je sais bien que les Schomberg avaient aussi dans leurs armes *un lion coupé de gueules et de sinople*, mais il ne s'agit dans la circonstance que d'une pure coïncidence. Même le P. Ménétrier donne également à leurs armoiries un *champ d'argent*.

Le quartier d'*hermines à 3 fasces de gueules* doit concerner la famille de Rostrenen, alliance des Quengo. Merci toujours à mon obligeant contradicteur.

T.

—

Desbarreaux, poète libertin et libre penseur (XLV). — M. Frédéric Lachèvre a publié chez Henri Leclerc, une bibliographie des recueils collectifs de poésies de 1597 à 1635, t. II, 1636 à 1661, qui nous livre les noms des auteurs des pièces anonymes. « Je ne saurais trop répéter, dit M. Georges Vicaire, que cette bibliographie, digne d'un bénédictin, est capitale pour l'histoire des XVIe et XVIIe siècles. »

C'est à la faveur de ces recherches sagaces que l'érudit bibliophile a découvert ; les œuvres inconnues de Des Barreaux.

A. B. X.

* * *

Je publie en ce moment, dans le *Bulletin du Bibliophile*, les poésies de Des Barreaux que je crois avoir découvertes, mais il en est une citée par Saint-Marc (entre bien d'autres) qui a échappé à mes recherches.

Dans une note sur la satire X de Boileau, Saint-Marc dit :

Il a fait de fort jolies chansons et quantité de vers françois et latins qui n'ont pas été imprimés. Le fameux sonnet de piété qui commence par ce vers :
Grand Dieu, tes jugements sont remplis d'équité
a toujours passé pour être de lui. Il se fâchoit pourtant tout de bon quand on lui en parloit ; il fit même d'assez mauvais vers françois pour le désavouer, quoique d'ailleurs ce sonnet soit fort beau...

Qu'est devenue la poésie dans laquelle Des Barreaux désavouait son sonnet ? Quelque intermédiairiste la connaîtrait-il ? Si oui, je lui serai très obligé de m'indiquer le recueil où elle se trouve.

Lach.

—

Manuscrits d'Achille de Harlay (XLVIII, 165). — Les papiers du président Achille III de Harlay existent en abondance à la Bibliothèque nationale, Ancien Saint-Germain français.

15499 à 15533, Recueil de pièces, etc.,

relatives à l'hist. relig. polit. admin. diplom. et litt. des XVIe et XVIIe siècles (inventaire publié dans la *Revue des Bibliothèques* juillet-septembre 1895).

17009. Répertoire de 209 volumes de mélanges.

17010. Catalogue.

17011. Table alph. dudit catalogue.

17012-17023. Dépouillement numérique des mss. du Pr^t^ Achille III de Harlay.

17024-17043. Répertoire alph. des matières contenues dans les mss. du Pr^t^ A. III de H.

17413-17439. Corresp. de A. III de H. procureur général, puis premier président du Parlement de Paris, 1665-1707. 27 volumes.

18536. Notes du Pr^t^ A. III de H. sur différentes obsèques.

18979. Mélanges, etc.

Des autographes du même se trouvent enfin au recueil 19232.

Voir aussi, aux nouvelles acquisitions françaises, le recueil 1360, 4814 et 1096 (fragment d'un mémoire sur les duels, par le procureur général de Harlay, annoté par Colbert 1679).

Cf. L. Delisle, mss latins et fr. 1875-1891, p. 374-375. RECTA.

—

Pseudonymes (T.G., 736; XXXVII; XXXVIII; XXXIX; XL; XLII; XLIV). — Voir le *Dictionnaire des pseudonymes* de Georges d'Heylli, troisième et dernière édition 1887, in-18, Dentu, III et 559 pages et table. Page 103. Ce que dit d'Heylli sur la part prise par M. le marquis de Cherville aux œuvres d'Alexandre Dumas doit être complété à l'aide de Vapereau qui lui attribue aussi *Black*, *Le père La Ruine*, *La maison Combet*, *etc*.

Page 125, d'Heylli parle d'un drame intitulé: *Les voyageurs égaiés ou quelques traits de la vie de M. Dotid* (lisez Didot), qui est l'œuvre de Mme Hortense Didot la jeune. C'est un livre à clé ; l'oncle de Mme Didot, Dartoum, c'est Moutard ; Miaé-Tarnim, c'est Aimé Martin ; Bernardin de Saint-Repirre, c'est Bernardin de Saint-Pierre, etc.

Page 189, d'Heylli donne une déclaration du père de Fromental Halévy qui complète son acte de naissance publié dans *le Curieux* et explique le nom d'Halévy.

Page 317, d'Heylli nous apprend que Poulet-Malassis a collaboré à l'*Intermédiaire* sous la signature Emmanuel Dautrie.

Page 321, d'Heylli nous apprend encore qu'André de Nuits est le pseudonyme d'un officier d'artillerie, Louis-Joseph-Nicolas-André, né en 1838, à Nuits (Côte-d'Or), qui a signé ainsi deux brochures : *la Religion positive et la Philosophie de la géométrie* ; l'auteur est aujourd'hui général et ministre de la guerre.

Il faut lire dans *le Gaulois* du 29 octobre 1897, sous le titre *Psychologie des pseudonymes*, les lettres signées Jules Claretie, duchesse d'Uzès, Pierre Loti, Mme Alphonse Daudet, d'Ennery, Mme Henry Gréville Sarcey, Daniel Lesueur, Pierre Véron, Abel Hermant, Maurice Donnay, Quesnay de Beaurepaire, où les signataires expliquent l'origine de leurs pseudonymes.

Il me sera peut-être permis d'ajouter que je n'ai signé qu'une fois d'un pseudonyme, c'était un article sur l'église de Brou, dans un journal de l'Ain (1877), signé Lucien, à cause des *Dialogues des morts*. NAUROY.

—

Les origines de Tartuffe (XLVII, 665, 815, 871, 927 ; XLVIII, 34, 146, 201, 306) — Des preuves historiques, qui me paraissent irréfutables, ont été produites par M. Léo Claretie dans *La vraie Fin de Tartuffe*, article paru dans la *Revue Bleue*, le 13 mai 1899. M. ROSEMANN.

***

Quelle que soit la racine réelle de ce mot, italienne ou autre, il semble qu'on pourrait le traduire par terriblement présomptueux ; du grec τυμος, fumée d'orgueil. D'autant mieux qu'un certain nombre de noms comiques français, tels que Scaramouche et Lagingeole dérivent du grec : qui cligne de l'œil pour faire le malin, et qui hûme le piot, γαλμυμ γευων, qui goûte les fonds de bouteille. Ainsi la finale TUFFE proviendrait du grec τυφοω, aveuglé par la présomption.

Dr BOUGON.

—

Mémoires du général Marbot (XLVII, 498 ; XLVIII, 255). — Voir aux *Annales de l'Est* (Nancy 1896, 247-282, 434-472). — *Oudinot et Marbot*, à propos de la publication du *Journal de marche* du

grenadier Pils (Paris. Ollendorf. 1895) par M. Paul Despiques, agrégé d'histoire, professeur au Lycée de Bar-le-Duc.

M Despiques relève un grand nombre de passages des *Mémoires* et les rectifie par la correspondance de Napoléon et par d'autres témoignages qui les contredisent.

Il cite encore un jugement de ces *Mémoires* par M. Ch. Malo dans le *Journal des Débats* (du 8 avril 1895).

Une autre critique leur a été adressée dans le *Figaro* (en août 1895) par M.L.Grasilier.

Voir aussi un article bibliographique de la *Nouvelle Revue* du 15 juillet 1895.

Par contre, ces *Mémoires* ont été présentés avec éloges par M. le général Thoumas, dans les *Causeries militaires*.

Je crois enfin, mais je cite de mémoire, que le caricaturiste Caran d'Ache a, lui aussi, critiqué ces *Mémoires*, innocemment d'ailleurs, dans une de ses spirituelles compositions, où il représentait une fantastique chevauchée de Marbot traversant l'Europe à bride abattue pour porter un insignifiant billet de l'Empereur à un de ses lieutenants.

E. Liminon.

—

Quelle est cette dame de M...? (XLVIII, 217). — Je n'étais qu'un pauvre potache ânonnant *rosa*, la rose, et, par conséquent, un écolier bien peu au fait de ce qui pouvait se passer dans les hautes régions du monde littéraire. J'ai donc à regretter de ne pouvoir donner à Rusticus les renseignements qu'il demande.

Philibert Audebrand.

—

Femmes de lettres (XLVII, 728). — Pour les Françaises, M. G. T. de W. peut consulter : *De l'influence des femmes sur la littérature française, comme protectrices des lettres et comme auteurs, ou précis de l'histoire des femmes françaises les plus célèbres*, par madame de Genlis. A Paris, chez Maradan, 1811.

Histoire des femmes écrivains de la France, par H. Carton, Paris, A. Dupret, 1886.

Et surtout le *Dictionnaire historique, littéraire, et bibliographique des Françaises et des étrangères naturalisées en France, connues par leurs écrits, ou par la protection qu'elles ont accordée aux Gens de Lettres, depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à nos jours*. Par Mme Fortunée B. Briquet. Paris, imprimerie de Gillé, an XII, 1804.

A. G. C.

* * *

Voir : A. Rebière. *Les Femmes dans la science* (Paris. Nony, 1897).

Ce titre pourrait donner à croire qu'il n'est fait mention que des femmes ayant étudié les sciences ; il n'en est rien ; il y est question aussi des femmes de lettres.

Ce répertoire pourra donc très utilement servir à l'étude projetée.

Il a surtout le mérite de signaler des femmes de lettres de tous les pays.

Une nouvelle édition de cet ouvrage serait très désirable. J'ignore si M. Nony est disposé à la préparer.

On consultera aussi l'ouvrage anonyme : *Dictionnaire portatif des femmes célèbres* (Paris. Cellot, 1769, 2 vol. ou nouv. éd. Paris, Belin, 1788, 2 vol.) recueil très développé, que feu Rebière paraît avoir ignoré et qui d'ailleurs est conçu dans un esprit tout différent.

Dr Charbonier.

—

Les sonnets de Clément Privé (XLVIII, 170). — J'ai beaucoup connu Privé, il y a trente ans, ainsi que son intime, le journaliste Fauqueux. Ils faisaient l'un et l'autre de la copie pour les journaux financiers, tenaient leurs grandes et petites assises au café du Gaulois et n'étaient pas toujours certains d'avoir où coucher la nuit. Je me souviens d'avoir lu un de ses sonnets, très libre, intercalé dans une nouvelle de madame de Montifaud, où il n'était pas dépaysé. M. Carpentier est dans l'erreur en croyant que rien n'a été publié des œuvres de Privé. Un volume de nouvelles a paru peu de temps avant ou après la mort de l'auteur, chez Sevin, je crois ; je l'ai vu longtemps exposé dans les vitrines de librairie du passage de l'Opéra.

A. S..e.

* * *

Clément Privé noya sur les tables des tavernes un talent qui promettait plus qu'il ne tint. Il ne subsista, sur la fin de ses jours, qui furent lamentables, que par la bienveillance de ses amis.

Un journaliste distingué, M. O. Monprofit, se chargea de publier son œuvre, qu'il possédait à peu près entière. Il a déjà donné un volume de nouvelles ; mais

plus intéressante serait, si elle doit se faire, la publication des poésies. C.

***

Il circule, récités de mémoire, beaucoup de vers de Privé : il leur manque la saveur d'accent du parler franc-comtois de ce vieux bohème impénitent. L'une des pièces les plus réalistes est la *Ballade du noyé* :

C'est au fond, tout au fond du fleuve,
Que ma carcasse, à la fin, veuve
De son âme, tranquillement,
Au pied d'une estacade neuve,
Se décompose en ce moment.

Les vers qui suivent sentent trop le cadavre : passons, et arrivons à cette chute adroite :

A travers la vitre profonde,
Je revois la friture blonde
Et le vin bleu que je buvais,
Lorsque j'étais encore au monde,
Avec la femme que } j'avais / j'aimais

— Pourquoi cette variante ? lui demandait-on.

— Peuh, répondait Clément Privé, sait-on jamais si c'est une femme qu'on a ou si c'est une femme qu'on aime ?

B.

—

Publications « per nozze » (T. G. 736 ; XLVIII, 38, 203). — A propos de ces publications, je ferai observer qu'il ne s'agit pas précisément de la publication de discours ou allocutions prononcés lors de la célébration d'un mariage, mais bien d'une brochure éditée *à l'occasion* du mariage d'un parent, d'un ami, comme par exemple la suivante :

Lettre inédite de l'ambassadeur François de Rochechouart à la reine de Hongrie et de Bohême, publiée par le comte d'Arlot de Saint-Saud, à l'occasion du mariage de M. le comte Géraud de Rochechouart avec Mlle Yvonne Espivent de Perran, célébré à Paris le 28 décembre 1896. — Bergerac : Imprimerie du Sud-Ouest. J. Castanet 1896. — (In-8° sur japon : 28 pp. imprimé à 60 exemplaires).

Cet usage italien est complété par celui-ci, que nous n'avons pas encore emprunté à nos voisins. Quand, en Italie, on a reçu avis des fiançailles d'amis ou de parents, on fait *imprimer* une carte de félicitation, qu'on envoie à celle des deux familles qu'on connait. La formule en est variable ; le carton, le papier, plus ou moins enjolivés, ornementés, le sont également. Il y a même des félicitations qui arrivent sous forme d'une *carte-postale illustrée et imprimée tout exprès.* GARUMNUS.

***

L'*Atelier typographique de M. Hopyl*, par M. Stein, a été publié à l'occasion du mariage de M. Paul Bergmans et Mlle Louisa Claes de Gand, 24 février 1891.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G. 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV ; XLV ; XLVI ; XLVII, 152, 545). — Le *Formulaire drôlatique du notariat* en vers et illustré dans le texte de gravures à l'eau-forte, publié sous le pseudonyme de E. Clerc-Joyeux, (choisi pour rappeler le nom de l'auteur d'un *Formulaire du Notariat*, resté longtemps, croyons-nous, classique) est l'œuvre de trois ex-clercs de notaire parisiens : MM. Marcelin Estibal pour le texte, Louis Marty pour les dessins et Paul Gillard pour la gravure de ces dessins.

La forme de cette publication primitivement imaginée par ses auteurs, fut celle de livraisons présentant l'aspect d'expéditions d'actes notariés : un spécimen, *Le contrat de mariage,* avec un frontispice spécial gravé à l'eau-forte, hors texte, fut imprimé à 75 exemplaires, sur les presses de la maison Jouaust pour le texte et de la maison Chardon pour les gravures ; mais sans indication de noms d'imprimeurs ni de date, et revêtu, en guise de couverture, d'une chemise imprimée portant au bas la mention : Etude de Me E. Clerc-Joyeux, 20, rue de Verneuil, à Paris. Cette adresse était celle de M. Paul Gillard, alors employé chez un agent de change parisien, dont il fut plus tard un des fondés de pouvoir.

Nous avons récemment offert à la Bibliothèque municipale de Paris l'exemplaire que nous possédions de cette publication rare qui n'eut point d'ailleurs, sous cette forme originale, d'autre suite.

M. Chérie, éditeur-libraire, rue de Médicis, également ancien clerc de notaire, proposa aux auteurs de ce recueil humouristique de se charger de sa publication. Un second spécimen, qui fut encore le Contrat de mariage, mais dans lequel, pour économiser les frais du tirage

dans le texte des eaux-fortes, on substitua aux gravures originales des gilottages, fut imprimé avec une couverture spéciale gravée à l'eau-forte dont le portrait de l'auteur du texte formait le motif principal.

L'exemplaire que nous possédions de ce second spécimen n'est plus entre nos mains : nous l'avons donné à un de nos parents.

Enfin parut l'édition définitive que nous n'avons jamais vue et que nous ne pouvons décrire, mais pour laquelle fut gravé un titre spécial, où figure un notaire revêtu du costume officiel, dont nous possédions une épreuve que nous avons jointe à l'exemplaire du *Contrat de mariage* que nous avons offert à la bibliothèque municipale de Paris. H. DE G.

—

Il n'y a pas que... Il n'est pas que... (XLVIII, 224). — Loin de Paris en ce moment, je n'ai pas sous les yeux la collection de l'*Intermédiaire* de 1901 et de 1902, où j'ai traité la question, à propos du *ne* explétif. J'y ai démontré que *je crains qu'il ne pleuve* et *je crains qu'il ne pleuve pas* signifiaient la même chose, à savoir : *je désire voir tomber de l'eau.* Le mot *pas*, au lieu d'annuler le mot *ne*, le confirme pleinement. J'ai apporté maints passages des maîtres des XVIIe et XVIIIe siècles à l'appui de cette opinion.

Il en est de même pour *il n'y pas que... il n'est pas que.* C'est une faute d'écrire : « Le public, qui n'est pas composé que de lettrés » car cela veut dire : « Le public, qui n'est composé que de lettrés ».

Au contraire, Corneille s'est correctement exprimé dans le vers :

Ils ne l'auront point vue obéir qu'à son [prince.

M. Gréard a l'approbation de M. Albert Cim, mais l'autorité de Corneille a bien son prix. Tout le monde se mît-il à écrire et à prononcer *colidor*, je tiendrais toujours pour *corridor*.

Je n'avais pas lu l'article de M. Emile Deschanel quand j'ai soutenu la discussion sur le *ne* explétif ; si j'avais connu cet article, je n'eusse pas manqué de le citer en faveur de ma thèse.

ALFRED DUQUET.

—

Nil novi sub sole (XLVIII, 172). — Cet aphorisme est tiré du livre de l'Ecclésiaste, chapitre premier, seconde moitié du verset 9 « et il n'y a rien de nouveau sous le soleil ». V. A. T.

***

Il n'est pas difficile de répondre à la première partie de la question : *De qui est cet aphorisme?* Ce proverbe est bien vieux et remonte à plusieurs siècles avant Mme d'Epinay, et le commentaire qu'elle a pu y ajouter. Son auteur est très probablement le *Roi Salomon* (Xe siècle avant Jésus-Christ), qui le formule dans le livre de l'*Ecclésiaste,* qui lui est attribué. Il serait inutile de mettre ici le texte hébreu. Contentons-nous de la traduction grecque des Septante. Au verset 10 du chapitre 1er du livre appelé en hébreu *Qohéleth*, on lit — Και Οὐκ ἔστι πᾶν πρόσφατον ὑπο τόν ἥλιον — *Et non est omne recens sub sole.* Ce n'est pas, on le voit, tout à fait la traduction ordinaire citée et empruntée à la *Vulgate* de saint Jérôme : *Nihil sub sole novum.* Cette pensée revient souvent sous une autre forme dans le courant du Livre Sacré dont il existe de nombreux commentaires dans toutes les langues littéraires. AUG. PARADAN.

M E. Liminon indique aussi l'*Ecclésiaste.*

—

Pourquoi un accent circonflexe à Dôle? (XLVIII, 281). — Dernière ligne, rectifier ainsi le vers latin :

Sic Dola se longo soluit generosa labore.

—

Marcotte (XLVIII, 226). — De l'*Echo d'Oran* :

Le père de Thérèse possédait une propriété à laquelle il avait donné le nom d'Œillet. Le château d'Œillet était connu de la plupart des Toulousains. Mais Œillet, bien que superbe (*Diantus superbus*) ne suffisait pas à Daurignac père et à l'impatiente Thérèse. Il leur fallait autre chose. Comment faire ? J'ai dit que le vieux Daurignac était un bon jardinier. Il se rappela fort à propos le moyen de multiplier l'Œillet dont il était propriétaire.

Ce moyen, nous le trouvons dans tous les livres d'horticulture : « Dans la plupart des cas, dit M. Troncet, la *marcotte* herbacée se fait comme la marcotte ligneuse, c'est-à-dire qu'on couche les tiges en terre pour leur faire émettre des racines et qu'on les sèvre après la reprise : cependant, pour certaines plantes qui, comme les Œillets, émettent difficilement des racines adventices, on est obligé d'employer le marcotage par incision ».

Voilà tout le secret de l'affaire. L'*Œillet*

paternel fut simplement *Marcotte*. De là, le nom du château tant cherché et qui n'existait, en effet, que dans l'imagination des Daurignac.

Le baptême de ce château légendaire semble, après ce que nous venons de dire, avoir été tout d'abord une agréable plaisanterie permettant à Thérèse de déclarer que son père n'avait pas seulement Œillet, mais qu'il avait aussi Marcotte. Le malheur fut que la chose fut prise au sérieux. Dès lors, Thérèse avait trouvé sa voie. Toute sa vie n'a été qu'un marcottage continuel.

L'explication est ingénieuse, toute la presse l'a adoptée. Qu'en faut-il penser ?

Noms anciens à expliquer (XLVIII, 113). — Les *tenemans* : ce sont les abornements des delles ou pièces de terre, qui ont ordinairement deux bouts et deux côtés.

Déguerpie : veuve. Ex. Andrée déguerpie de Jean, lire : Andrée veuve de Jean.

ALPH. B.

* * *

Voici quelques indications tirées du *Dictionnaire* de F. Godefroy :

Tenemans, tenements, possessions, propriétés attenantes.

Foyllées. — Foyers (?)

Fourre, *fuerre*, paille, chaume, ou encore fourreau d'épée.

Artre, artisans, papillons, insectes ou mites qui dévorent le bois, les fourrures, la farine, les étoffes.

Deguerpie, abandon, veuve, ou terme de coutume hypothécaire.

Estre, emplacement, chambre, jardin, fossé (selon le sens).

Hébergement, *Herbergement*, logement, habitation, hôtellerie, auberge.

Past paraît désigner une prestation payée en nature par une certaine catégorie de personnes.

Fraresche, *frereschc*, succession indivise entre frères, ensemble des frères, terrains communs à plusieurs.

Note. — Ces divers mots s'éclaireraient certainement à la lecture du texte original.

VIEUJEU.

* * *

Je lis dans le registre des *comptes des consuls d'Herment* (Puy-de-Dome), en 1398, régistre écrit en langue vulgaire, et fort curieux, que j'ai publié *in-extenso*, en 1902, que le prix du setier de blé était, dans cette localité, de 10 sous 8 deniers

(1) Voir *Intermédiaire*, XLVII, 993).

Il était sûrement le même dans toute l'Auvergne. En 1550, ce prix était de 20 sous et, en 1650, de 6 livres 13 sous ; en 1750, de 11 livres 10 sous ; en 1850, de 8 francs 50.

Pour savoir la *vraie valeur* de ce setier à diverses dates, il faudrait consulter les savantes tables de M. Leber, sur le *pouvoir de l'argent*, au moyen âge.

AMBROISE TARDIEU.

Caricature (XLVIII, 284). — Tous les dictionnaires donnent, comme étymologie, le mot *charge*, dont le mot *caricature* est l'exact équivalent. RECTA.

Haricots et fayots (XLV ; XLVI ; XLVII, 312, 765 ; XLVIII, 153, 260). — Voici l'opinion de de Caudolle dans l'*Origine des Plantes cultivées*, Paris 1896 :

C'est un nom italien, Araco qui se trouve dans Durante et dans Matthioli.... en latin : aracus niger, pour une légumineuse que les modernes rapportent à la gesse ochrus (Lathyrus Ochrus). Il n'est pas surprenant qu'un nom italien du XVIIe siècle ait été transporté par des cultivateurs français du siècle suivant à une autre légumineuse et qu'on ait changé ara en ari. C'est dans la limite des erreurs qui se font de nos jours.

D'ailleurs l'aracos ou arachos a été attribué par les commentateurs à plusieurs légumineuses des genres *Lathyrus*, *Vicia*, etc. Durante donne l'ἄρακος des Grecs par où on voit bien l'étymologie. Le P. Feuillée (1725) écrivait en français Aricot.

Il ressort de ce qui précède que l'aracos des Grecs (pas plus que l'ancien araco des Italiens) ne représentait pas notre haricot, mais que l'ayocot des Mexicains est entré dans notre langue au XIVe siècle en même temps que l'haricot actuel.

L'*h* du mot français provient d'une erreur de Tournefort (XVIIe) qui s'est servi du mot grec en mettant à l'*a* initial un accent dur. DEMOLE.

Calino (XLVIII, 192, 270). — Dans un de ses *Salons* — je les ai chez moi, mais suis à la campagne — Burger parle avec grand éloge de ce Fontallard, au sujet d'une étude de lui rencontrée par fortune, et où il trouve plus de talent que dans les trois quarts, sinon plus, des peintures qui remplissent le musée historique de Versailles. Celui-ci était alors dans sa nouveauté et n'avait pas une bonne presse,

oh non ! et il n'y a pas eu pour lui de revanche. Je cite de mémoire et mal, mais les *Salons* de Burger ne forment pas tant de volumes que la recherche n'y soit facile.

Il me souvient d'avoir rencontré dans Tallemant des Réaux le mot *calinage*, au sens de *radotage*. H. C. M.

* * *

Gabet (*Dictionnaire des artistes*, 1831) nous apprend que Fontallard (Jean-François-Gérard), peintre en miniatures et à l'aquarelle, est né à Mézières, et qu'il fut élève d'Augustin, qu'il a exposé à tous les salons « depuis trente ans » et qu'il obtint une médaille d'or à celui de 1814.

Il demeurait, 6, passage Sandrier ; il n'avait donc pas beaucoup de chemin à faire pour aller au café, rue Basse-du-Rempart.

Je me rappelle avoir vu son nom sur des ornements typographiques, frontispices, etc. J.-C. Wigg.

—

Le quai de l'Horloge (XLVIII, 110. 263).— Comment ne me réjouirais-je pas de savoir que le Comité des inscriptions parisiennes revendiquerait la tâche de commémorer Lesage par une plaque que je réclame à cor et à cry ? M. P. Lbe semble contester les titres de Lesage et le traiterait volontiers de « personnage secondaire ». Il a de la chance que Charles Nodier soit mort, Charles Nodier qui s'y connaissait, et qui déclarait :

— Je provoque en duel, dague et épée, quiconque osera prétendre que *Gil Blas de Santillane* n'est pas le chef-d'œuvre de la langue française.

Cela ne fait pas de doute. Or Paris n'a encore rien fait pour témoigner son souvenir à celui qui fait sa gloire.

J'ignorais en effet que Lesage eût habité rue Saint-Louis. Je ne connaissais que ses logis de la rue du Vieux Colombier, de la rue du Cœur Volant, du faubourg Saint-Jacques et du *quai de l'Horloge*, le seul dont on ait l'adresse précise, *Au Soleil d'or*. Je remercie M. P. Lbe de l'indication nouvelle qu'il apporte, et je lui serais très obligé de bien vouloir indiquer le document qui l'appuie.

Et toujours, où était *le Soleil d'or* ?

Leo Claretie.

Edifices couverts en étain (XLVII, 282). — J'ai fait inutilement beaucoup d'investigations à ce sujet. Il n'est pas à ma connaissance que l'étain en feuilles ait jamais été employé à la couverture des édifices. Recta.

—

Inscription tumulaire à Domfront (XLVIII, 223). — Je dois à l'obligeance d'un ami qui habite Domfront, les renseignements suivants :

« Je vous envoie la copie de ce que j'ai trouvé au sujet de l'épitaphe de l'Eglise de Notre-Dame sous l'eau. Ce renseignement a été trouvé dans un livre intitulé : *Les Pierres tombales de l'Eglise Notre Dame sous l'eau de Domfront*, par Blanchetière :

... 3° Marquise Ledin épousa Brice Couppel sieur de l'Epinay, comme nous l'avons dit en parlant de la généalogie de la famille Couppel. Elle mourut le 28 octobre 1613. Son tombeau est demeuré en place dans l'église Notre-Dame. La fragilité de la pierre calcaire, dont il est fait, lui a sans doute épargné l'injure de la translation au collège. Il est orné, comme le précédent, d'un dessin au trait, d'un fort bon style, représentant en pied cette regrettée personne. Le visage, les mains et les pieds étaient en marbre, délicatement incrusté dans la pierre. Le tout est détérioré. L'épitaphe est formée de caractères gothiques, incrustés en métal. La tombe porte en son pourtour, ces indications fort endommagées :

« Cy gist soubs ce tombeau le corps de dame marquise Ledin espouse de noble M. Brice Couppel de l'Epiné, cons^r du Roy, vicomte de.... qui décéda en.... le 28 octobre 1613 ».

Au centre, on lit ces vers touchants, mais non moins maniérés que ceux dédiés à Jeanne Ledin :

Passant, ce marbre ne regarde :
Ma cendre n'est sous ce tombeau ;
Car mon cher mari me la garde
Et son cœur en est le vaisseau.

A. Beaujour.

—

L'oiseau mort (XLV) — Au cas où une biographie du peintre de ce tableau, Chardin (J.-B. Siméon) (1699-1779) serait utile à l'auteur de la question, je dois lui en signaler une très documentée, publiée par les frères de Goncourt dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1863, 514-533 ; 1864, 144-167). L.-N. Machaut.

—

La Diane de Houdon (T. G., 431 ; XLVIII, 228). — Le renseignement suivant, probablement non encore publié ici,

intéressera sans doute les artistes qui s'occupent de l'histoire de ce chef-d'œuvre. C'est l'existence d'un croquis par Houdon de sa Diane chasseresse, au f° 263 du recueil manuscrit 2.480 de la B. N. Paris, Nouv. acq. fr. L.-N. MACHAUT.

—

La trahison d'Anchise (XLVIII, 163). — L'ouvrage supposé qui est connu sous le nom d'*Histoire de la guerre de Troie* par Darès doit admettre la trahison d'Enée, à en juger par le résumé qu'en donne Jacques de Guise dans les chapitres XXI et XXII du premier livre de ses fabuleuses *Annales historiæ illustrium principum Hannoriæ*.

On y lit en effet qu'Anténor, Polidamas et Enée ayant conseillé à Priam de faire la paix et n'ayant pu l'y décider, trahirent leur patrie. (Edition et traduction de Fortia d'Urban, t. I, p. 137).

Il est encore fait allusion à cette trahison en plusieurs autres endroits de l'œuvre du cordelier valenciennois.

Lorsque la ville eut été livrée par trahison et pendant que les Grecs entraient dans Illion, Bavo, cousin de Priam, qui avait prédit ces événements, s'embarqua à la tête d'une grande foule et vint, après diverses aventures, fonder la ville de Belgis, actuellement Bavai. Il consulta les dieux sur la fortune et la prospérité du nouveau royaume et Bacchus, pour sa part, répondit qu'on y verrait des traîtres.

Quelques années s'étant écoulées, du vivant même de Bavo, il s'éleva parmi le peuple un murmure causé par la réponse de Bacchus portant qu'un reste de traîtres vendangeraient le royaume belge. On disait généralement que ces chefs que Bavo avait rencontrés avec leurs compagnons dans la mer de Toscane, étaient les restes de ces traîtres qui, associés à Enée, à Anchise et à d'autres, avaient livré la ville de Belgis. (*Ibid*. p. 251).

Jacques de Guise déclare extraire ce dernier passage de l'*Histoire des Belges* de Lucius de Tongres, auteur qui ne nous est du reste connu que par lui.

DE MORTAGNE.

—

Le casque André (XLVIII, 56, 151, 265). — Est-ce un procès de tendance qu'on veut faire au chapeau en tant que coiffure militaire ? Alors il faut le dire franchement, au lieu de chercher pouille, à propos du... chapeau, au général André.

Qu'on s'en prenne donc au chapeau italien des bersaglieri, très original et très élégant, quoique ce couvre-chef en cuir bouilli, plat et presque sans coiffe, soit en lui-même dix fois plus « ridicule » que le sombrero boër et que le chapeau à coiffe, en pain de sucre, des cavaliers mexicains. Qu'on proscrive aussi le petit chapeau demi-melon des officiers de chasseurs à cheval roumains, semblable à celui de nos conducteurs d'omnibus, et qui ne va pas mal au prince héritier Ferdinand. Et les chapeaux de l'armée austro-hongroise, et ceux des Etats-Unis !

Le Dr L. et H. C. M. se prononcent contre les innovations en matière d'uniforme. Il faudrait bien pourtant songer à quelques réformes indispensables comme celle du pantalon rouge, dont le principal avantage est de faire distinguer nos fantassins à une lieue de distance. Tous ceux qui ont fait campagne savent en outre, comme moi que le rouge, quoique cela paraisse bizarre, est la couleur sur laquelle le sang se voit le mieux. Quand un homme reçoit une balle à la cuisse, il semble qu'on lui ait cassé une bouteille d'encre dans la poche du pantalon. Au point de vue du moral, surtout chez de jeunes soldats, les seuls qui restent en Europe, l'effet est désastreux. M. P.

*
* *

Je lis de fort belles choses sur notre costume militaire dont l'éclat n'en attirerait que mieux cependant les balles de l'ennemi. Ce qui m'étonne, c'est que personne ne veuille comprendre combien il serait utile de doter enfin nos pauvres soldats d'un couvre-nuque quelque réduit qu'il fût. N'est ce donc point un véritable supplice que de sentir l'eau descendre entre les épaules ? J'y vois aussi la principale cause du refroidissement et de ses conséquences morbides. LÉDA.

—

Iconographie du meurtre rituel (XLVII, 840, 993 ; XLVIII, 63, 317). — Je crois devoir signaler le résumé suivant d'une observation faite par M. Salomon Reinach, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (août 1903), analyse du *Temps* :

M. Salomon Reinach essaye de démontrer que la mort d'Orphée, mis en pièces par les femmes de Thrace, a tous les ca-

ractères d'une légende fondée sur un sacrifice rituel.

L'antiquité a connu des traditions analogues où le héros divin est non seulement déchiré, mais dévoré pour être ensuite pleuré par ceux mêmes qui l'ont mis à mort, et ressusciter avec les attributs d'un dieu.

De ces héros, le plus semblable à Orphée est Dionysos Zagreus, qui appartient aussi à la mythologie de la Thrace.

Zagreus, sous la forme d'un jeune taureau, est déchiré et dévoré par les Titans. Là paraît le caractère primitif de ces histoires de sacrifices dont la victime est un animal sacré ; la substitution d'un homme à l'animal est l'effet d'une exégèse postérieure, qui n'admettait plus, du moins dans la même mesure, le caractère sacré des animaux.

A. X.

***

Je n'ai pas l'intention d'intervenir dans le débat et me borne à dire que je ne crois pas plus au meurtre rituel qu'au droit du seigneur et à la survie de Louis XVII. Mais je proteste contre une affirmation de la note signée T, et relative à Richard Simon « fort connu pour son peu de critique ». Il me semble que c'est exécuter trop délibérément un homme qui fut le père de la critique et de l'exégèse en France et eut l'honneur de discuter avec Bossuet. Assurément, son érudition a été bien dépassée depuis, mais on est toujours dépassé par ses successeurs. Dans ma manière de voir, Richard Simon mérite donc mieux qu'un jugement si dédaigneusement sommaire, et je tiens à le dire à cette libre tribune de l'*Intermédiaire*.

H. C. M.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII, 220, 324). — Aux termes de l'article 14 du décret du 23 prairial an XII sur les sépultures, toute personne peut être enterrée dans sa propriété, pourvu que celle-ci soit à 35 ou 40 mètres de l'enceinte des villes et des bourgs, distance à laquelle peuvent être établis les cimetières.

Ce décret interdit d'enterrer dans les églises et les chapelles. Aussi faut-il une autorisation pour enterrer un évêque dans sa cathédrale, un curé dans son église : d'ailleurs ces autorisations sont rarement accordées, sauf pour les évêques.

On comprend que peu de personnes profitent des dispositions de l'art 14 précitée : la présence d'un tombeau dans un parc lui enlève de sa gaieté, et avec la mobilité des fortunes, les partages, etc., on ne sait jamais si une propriété restera dans une famille, et l'existence d'une sépulture dans une propriété peut éloigner bien des acheteurs.

Mais on peut, et le cas est fréquent en Corse, acheter un terrain, en dehors du cimetière pour y enterrer les siens.

A. E.

***

Les inhumations hors des cimetières ne sont pas rares en France. Tout le monde sait que le tombeau de Chateaubriand est dans un ilot voisin de Saint-Malo. Une personne de ma famille est inhumée sur un rocher voisin du château d'Ardouane. Tous les protestants de Saint-Afrique (Aveyron), qui ont des propriétés, se font enterrer dans leurs terres.. Je pourrais continuer longtemps comme cela.

A. S.. E.

***

Il est interdit en effet d'enterrer les morts hors des cimetières, et cette interdiction remonte à une époque déjà ancienne ; mais on peut obtenir de l'autorité administrative des permissions spéciales qui, à la vérité, deviennent de plus en plus rares.

Il serait facile de citer plusieurs autorisations de cette nature accordées dans Seine-et-Marne, au cours du XIXe siècle. Le marquis de Moustier a été inhumé en 1830, dans un coin de son parc de La Chapelle-sur-Crécy. L'ancien graveur général des monnaies, Dupré, a été enterré dans sa propriété d'Armentières ; l'ex-conventionnel Sevestre a été enterré aussi, le 6 mars 1846, dans un parc, à Liverdy. J'ai vu inhumer, il y a une quarantaine d'années, dans un clos voisin de Crécy-en-Brie, plusieurs membres d'une famille Martin (qui était protestante), et de nos jours encore n'a-t-on pas déposé la dépouille mortelle du comte de Châteauvillard dans un parc situé au bord de la route de Melun à Chailly-en-Bière ?

X.

—

Plantes dédiées à des saints (XLVII ; 450, XVIII, 319). — L'*Amaryllis* formo sissima s'appelle Lis de saint Jacques.

L'*Antherium* liliastrum, lis de saint Bruno.

La *Rose trémière*, rose de Notre-Dame.

La *Jusquiam* noire, herbe de sainte Apolline.

La *Circée des Parisiens*, herbe de saint Etienne.

L'Héliotrope s'appelle herbe de saint Fiacre.

Le *poivre d'eau*, herbe de saint Innocent.

Une *pulicaire*, herbe de saint Roch.

Il y a encore un *laurier* de *saint Antoine* qui n'est pas un laurier, mais un *Epilobe*.

Je pense qu'on en pourrait encore trouver beaucoup d'autres, surtout en ayant recours aux appellations locales. Maintenant, est-il bien certain qu'il faille voir des dédicaces dans ces dénominations et ne se rapportent-elles pas le plus souvent à des concordances entre les floraisons et les dates des fêtes, entre des propriétés considérées comme communes aux plantes et à une intercession spéciale, à des faits relatifs à la vie des saints et autres circonstances ?

PAUL ARGELÈS.

*
* *

En voici une liste, certainement incomplète :

St Albert	vélar
St Antoine	dentelaire ; ellébore fétide
St Barthélemy	psoralier glanduleux
St Benoit	benoite
St Christophe	actée en épis
St Etienne	circée pubescente
St Félix	scrofulaire des bois
St Fiacre	héliotrope d'Europe
St Georges	valériane grecque ; valériane rouge ; gesse ; clandestine
St Guillaume	aigremoine eupatoire
St Ignace (fève de	fruit des strychnées.
St Jean-Baptiste	armoise, terrette, millepertuis
St Jacques	jacobée
St Julien	sarriette
St Laurent	bugle ; menthe pouillot ; sanicle d'Europe ; asclépiade dompte-venin
St Lucien	arnica des montagnes
St Marc	tanaisie
St Paul	primevère
St Philippe	pastel
St Pierre	primevère
St Quirin	tussilage ou pas-d'âne
St Roch	inule puliculaire
St Zacharie	bluet
Ste Barbe	roquette barbarée ; vélar
Ste Catherine	balsamine des bois
Ste Croix	tabac
Ste Cunégonde	eupatoire commune
Ste Elisabeth	hélianthème
Ste Othilie	pied-d'alouette des champs
Ste Rose	pivoine officinale

On pourra y ajouter : le sceau de Salomon, le ricin (*palma Christi*), le gant de Notre-Dame, etc., et dresser pareillement une liste des plantes dédiées ou attribuées aux dieux du paganisme. VIEUJEU.

*
* *

Ce n'est pas le seul endroit où M. Huysmans ait abordé la mystique des plantes. Il faut compléter la courte citation de l'*Oblat* par la lecture du chapitre X de l'œuvre admirable du même auteur, *La cathédrale*. Les références sont notées au cours du texte, mais elles visent des bouquins qu'il est devenu impossible de se procurer facilement. L. BIGOT.

—

Les chiens de trait... (XLVII, 953, (XLVIII, 100, 209,325).—Mon grand père paternel, mort en 1859, à 76 ans, m'a souvent raconté qu'à la fin du XVIIIe siècle les boulangers importèrent à Niort (Deux-Sèvres) les voiturettes à chiens, pour desservir, pendant la saison des pluies, leur clientèle de la route de Paris, alors que le bas de la place actuelle de la Brèche, ancien marais jusque-là mal raffermi, se couvrant encore d'eau, devenait impraticable aux piétons. Il n'en fut plus question quand le dessèchement devint définitif.

Dans ma jeunesse, les voitures à chiens étaient inconnues ou peu s'en faut dans le sud des Deux-Sèvres, elles reparurent il y a 20 ou 25 ans et devinrent assez nombreuses pour que des plaintes fussent adressées à l'administration. On disait qu'elles faisaient peur aux chevaux ; il est vrai qu'en ce temps-là on ne voyait encore ni autos, ni vélos. Le Préfet soutint, non sans raison, qu'on ne pouvait songer à interdire en Poitou ce qui se pratiquait librement de temps immémorial dans tout le nord de la France, et il arriva que peu à peu les chiens furent avantageusement remplacés par des ânons, animal qu'on ne songeait point à utiliser chez nous, il y a 30 ans. LÉDA.

*
* *

Le préfet du Nord, M. Vincent, vient de prendre un arrêté (août 1903) qui rétablit le droit d'atteler des chiens, mais sous la réserve de certaines conditions s'inspirant d'un sentiment humanitaire.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Le petit gargottier de la rue du Luxembourg. — Notre confrère M. Edouard Drumont a dit, dans *La fin d'un Monde* et dans la *Libre Parole* du 21 mars 1903, que Jourde, ministre des Finances sous la Commune, « prenait ses repas chez un petit gargottier de la rue du Luxembourg ». Le fait est exact, mais il a besoin d'être expliqué.

Dame ! on ne mangeait pas à ladite *gargotte* comme au *Café Voisin* ; mais c'était un bon petit restaurant, tenu par les plus braves gens du monde, M. et Mme Renoux, qui y ont fait fortune, et dirigent maintenant les bains dits de l'Ecole de médecine, au boulevard Saint-Germain, où on peut les voir encore, vieillis comme nous tous, mais toujours gracieux et charmants.

Si l'établissement n'était pas vaste, en revanche la cuisine était excellente, et on s'y trouvait en bonne compagnie.

Depuis plusieurs années, le *Café Voisin* s'est annexé ce petit restaurant qui a laissé de bons souvenirs dans le quartier.

Grâce au *père Renoux*, ses clients ne souffrirent pas trop du Siège ; car, actif et débrouillard, il savait s'approvisionner. Aux derniers temps, il acheta un cheval et le fit abattre, la nuit, dans sa cuisine. Nous y mangeâmes même de l'éléphant du Jardin des plantes.

Il y aurait quelques pages intéressantes à écrire à propos du restaurant Renoux : de là on était bien placé pour suivre les débuts de l'insurrection, la prise du Ministère par les fédérés, le vidage des sacs d'argent dans la grande galerie, l'incendie du vaste immeuble que notre 171ᵉ bataillon aurait pu et dû sauver...

Pendant qu'il en est encore à peu près temps, que ceux qui ont suivi ces événements veuillent bien prendre la peine de les narrer, afin de compléter l'ouvrage si précieux du digne M. de Colmont, sur l'*Incendie du Ministère des Finances*.

V. Advielle.

—

Les rapprochements anglo-français. — Dans la lettre suivante de lord Palmerston, au duc Decazes, communiquée par M. Noël Charavay, une phrase est à relever sur la nécessité d'une entente entre les deux nations : l'Angleterre et la France. Les noms des deux correspondants donnent leur intérêt à cette déclaration qui ne fut jamais plus d'actualité qu'à l'heure présente.

Paris, 9 septembre 1858,

Mon cher Duc,

Nous vous remercions beaucoup, vous et madame la Duchesse de Cazes, de votre très aimable invitation, et nous sommes on ne peut plus fâchés de ne pas pouvoir en profiter. Vous n'avez pas besoin de nous vanter les beautés pittoresques de vos environs, ni l'intérêt historique qui se rattache aux endroits dont vous faites mention dans votre lettre, soyez sûr que si le temps nous le permettait, il ne nous faudrait d'autre motif pour entreprendre le voyage que vous nous proposez, que le plaisir de jouir, pendant quelques jours, de la société charmante de vous, mon cher Duc, et de madame la Duchesse.

Mais malheureusement nous ne pouvons pas prolonger notre séjour en France, et nous partons demain pour l'Angleterre où nos engagements nous rappellent, nous regrettons vivement ce désappointement, et nous en souffrons pour le moment les peines de Tantalus.

Le temps où nous vivons est, comme vous le dites, remarquable pour de grands événements et de grands progrès socials. Cette facilité de locomotion et cette découverte qui nous donne le moyen de transmettre la pensée, pour ainsi dire instantanément d'un bout du monde à l'autre, auraient été prononcés par les hommes les plus intelligens du siècle passé comme impossibilités. Aujourd'hui, il n'y a presque rien d'impossible au genre humain : j'espère cependant qu'une chose demeurera toujours impossible, c'est-à-dire de brouiller nos deux nations, qui peuvent se faire réciproquement tant de bien par la paix, et qui pourraient se faire tant de mal par la guerre.

Lady Palmerston me prie de la rappeler à votre bon souvenir, et nous vous prions de présenter nos hommages à madame la Duchesse.

Croyez moi, mon cher Duc, très sincèrement à vous,

Palmerston.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

XLVIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Septembre 1903

39e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1015 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Un plan de descente en Angleterre en 1815. — Les anglais, dans plusieurs de leurs livres d'histoire contemporaine, parlent d'un plan de descente en Angleterre, qui aurait été combiné, en 1815, par Changarnier. Il s'agissait d'enlever la reine, d'Osborne.

Qu'y a-t-il eu de sérieux dans ce plan ?

J...

—

Mme Alfred Tattet. — Dans les lettres de Tattet à Ulric Guttinguer que publie M. Léon Séché, dans le *Mercure de France*, il est question d'une femme enlevée par l'ami de Musset. Pourrait-on retrouver quelque souvenir de ce mariage romanesque ? Un enlèvement ! L'aventure qui fit du bruit doit avoir laissé un écho.

Ego.

—

L'édition des Fermiers-généraux — La célèbre édition des *Contes* de La Fontaine a déjà provoqué deux questions restées sans réponse. Je reviens à la charge après avoir essayé vainement de mettre d'accord les historiens du livre à vignettes que j'ai consultés, et dont les plus qualifiés sont Brunet et Cohen.

A quels signes infaillibles reconnaît-on la vraie édition de 1762 ?

Les exemplaires dits de *présents* sont-ils tous d'un premier tirage ?

Faut-il admettre cette anomalie que dans les éditions de premier tirage de 1762, les gravures libres sont couvertes, et découvertes dans les autres ; ce qui est le renversement de toute logique ?

Faut-il admettre, comme étant des contrefaçons, les éditions où manque ce 18e vers du *Diable de Pape figuères* :

Taille non pas de quelque mingrelet ?

Quel est le titre exact et complet de l'édition tronquée de 1792 ?

Sur quelles planches a-t-on tiré les contrefaçons ?

D'où viennent les doubles refusés et combien en connaît-on ?

Y.

—

Lieux d'inhumation de Racine, de Mme d'Epinay, de la Guimard, d'Aimé Martin, de Lepeintre. — J'ai établi à grand'peine, et après de nombreuses recherches, le Nécrologe des habitants célèbres du XVIe arrondissement de Paris, (Auteuil, Passy, Chaillot) et sur près de 300 noms, il ne me manque guère que les six renseignements suivants que je n'ai pu trouver. Quelque chercheur de l'*Intermédiaire* sera-t-il plus heureux que moi et assez aimable pour me faire profiter de ce qu'il sait relativement aux questions suivantes ; j'ose l'espérer et l'assurer de toute ma gratitude.

1° Les restes du grand Racine transportés clandestinement sous la Révolution, de l'église Saint-Etienne du Mont dans l'église Magny-Lessart (Magny-les-Hameaux) près de Port-Royal des Champs, y restèrent jusqu'en 1808. Depuis, que sont-ils devenus ?

2° Mme D'EPINAY (Louise-Florence-Petronille de la Live) femme célèbre par son esprit, mourut à Paris le 17 avril 1783, en sa maison de la rue de la Chaussée d'Antin n° 5. Où fut-elle inhumée ?

3° Où fut inhumée la célèbre danseuse Marie-Madeleine GUIMARD, morte à Paris, rue de Ménars n° 4, le 4 mai 1816 ? Elle avait épousé vers la fin de sa vie, l'acteur poète Despréaux.

4° Le littérateur L. AIMÉ MARTIN, mourut, dit-on, à Saint-Germain-en-Laye, le 22 juin 1847. On a imprimé à part le discours que fit Lamartine, son intime ami, sur sa tombe, mais sans indiquer où était cette tombe... Le sait-on ?

5° Le célèbre acteur des Variétés, LEPEINTRE AINÉ, se jeta dans le canal Saint-Martin, le 5 avril 1854. Où fut-il inhumé ? Il dirigeait alors un hôtel, rue Ventadour.

L. MAR.

—

Le portrait de la reine Murat, de J. Gigoux. — La grande et belle lithographie, grand in-folio, de Jean Gigoux, représentant, en pied, la reine Caroline Murat, assise, vêtue d'une robe de satin blanc et coiffée d'un turban également blanc, retenu sous le menton par des brides, a-t-elle été exécutée, directement, d'après nature, par l'artiste, ou simplement, reproduite par lui, d'après quelque grand portrait original de la reine, peint à l'huile ?

J'ai, de cette lithographie, devenue bien rare, deux superbes épreuves, à toutes marges, *avant la lettre*, l'une sur papier blanc, l'autre sur grand papier de la Chine monté, ne portant, dans le bas, à gauche, et lithographiée dans le dessin, que la seule signature de l'artiste.

En existe-t-il aussi des épreuves *avec la lettre*, sur lesquelles seraient à la fois indiqués et le nom du personnage représenté et celui de l'imprimeur ou de l'éditeur de l'estampe ?

TRUTH.

—

Cardinal germanophile. — Dans un livre intéressant, intitulé : le *Conclave* et paru récemment, il est dit qu'au lendemain de Sedan, un cardinal but à la santé des armées allemandes ?

Pourrait-on connaître le nom du dit cardinal ?

A. d'E.

Abbaye de Létanches de l'ordre de Prémontré. — L'abbé Thédenat. — Cette ancienne abbaye de l'ordre de Prémontré, située à 12 kilom. environ de Saint-Mihiel, avait pris le nom de *Létanches* (STAGNUM), à cause des étangs qui l'entouraient, elle avait été fondée en 1140, par Albéron de Chiny, évêque de Verdun Je ne sais rien de l'histoire de ce monastère, si ce n'est qu'en 1647, le prieur Dominique Collin était un savant religieux. (Fr. Léon Goovaerts. *Ecrivains artistes et savants de l'ordre de Prémontre*). Je crois en outre que dans le XVIIe ou le XVIIIe siècle, il y eut un *abbé* de Létanches (*Stagni*) qui se nommait *Thédenat*, c'est sur ce personnage que je désirerais avoir quelques renseignements. On dit que la chapelle du monastère existe encore ; renferme t-elle des souvenirs, des objets d'art ou des portraits des anciens religieux ? La liste des abbés a été certainement conservée.

HUSSON.

—

Le château du Plessis-les Tournelles. — Où était situé le château du Plessis-les-Tournelles, appartenant au célèbre publiciste M. de Genoude, et où celui-ci fut-il inhumé en 1849, auprès de sa femme ?

L. MAR.

—

Duchesse de Boutteville. — Naissance et décès de la duchesse de Boutteville, née Joyeuse (mariée le 31 juillet 1784).

—

Duchesse de Melfort. — Date de naissance et décès de la duchesse de Melfort, née d'Olms-Alais mariée en 1789 ?

—

Duchesse de Mortemart. — Quelle est la date du décès de la duchesse de Mortemart, née Manneville (après 1782) ?

—

Duchesse de Villeroy. — Date du décès de la duchesse de Villeroy, née Luxembourg ?

—

Duc de Gramont. — Décès et troisième mariage du duc de Gramont, veuf en deuxièmes noces de Béatrix de Choiseul, guillotinée le 22 avril 1794.

H. DE W.

Alfred d'Aunay. — Si j'en crois l'excellent *Catalogue* de Lorenz, cet écrivain (de son vrai nom Alfred Descudier) serait mort en 1883. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et je crois me souvenir qu'il collaborait au *Figaro*.

D'autre part, le nom d'Alfred d'Aunay figure dans la liste des membres de la Société de l'histoire de Paris jusqu'en 1894. Cette liste indique successivement différents domiciles, et, en dernier lieu, rue Boursault, 47. — J'ajouterai qu'en 1893 a paru, sous le nom d'Alfred d'Aunay, un *Paris en omnibus* dont je ne connais que cinq livraisons et dont la publication a été brusquement interrompue. Ces livraisons sont-elles d'Alfred Descudier, ou bien a-t-il existé deux écrivains différents sous le nom d'Alfred d'Aunay ? P. LBE.

—

Désenfant ou Désanfans ou Desenfans (Noël Joseph). — Je désirerais des détails sur ce personnage né à Avesnes (Nord), en 1744. Il habita Paris où il fit, jeune, dans les musées, son éducation artistique. Il y fut professeur dans un établissement religieux. Il passa en Angleterre où il donna, dit-on, des leçons de langues au prince de Galles, plus tard Georges IV.

Noël-Joseph Desenfant devait être à cette époque en relations avec Ryx, ami et confident du roi de Pologne, Stanislas II. La protection de Ryx lui valut d'être nommé consul général de Pologne près du gouvernement anglais ; en 1790, Stanislas II le chargeait de lui former une collection de peintures, ce que Désenfant fit avec facilité et habileté ; car les émigrés français arrivaient en Angleterre avec des tableaux parfois précieux, qu'ils cédaient contre espèces.

Je connais les démêlés de Désenfant avec le gouvernement russe à la mort de Stanislas, au sujet de cette collection de tableaux ; je connais les principales clauses de son testament. Aussi prierai-je les chercheurs qui voudraient compléter les notes ci-jointes, particulièrement en ce qui concerne la jeunesse de Désenfans, le consulat de Pologne, l'éducation du roi Georges IV, etc., de ne pas rapporter de détails connus sur le collège de Dulwich, Bourgeois, etc. R. MINON.

Cardinal Duperron. — Le cardinal Jacques Davy du Perron est né en 1556, les uns disent à Saint-Lô, d'autres dans le canton de Berne.

Son père, Julien Davy du Perron, était seigneur de Cretteville et de Longuerville en Basse-Normandie. Sa mère, Ursine Le Cointe, était fille de Guillaume Le Cointe, seigneur du Tot et de Hérenville en Cotentin.

La famille Davy du Perron est qualifiée partout d'ancienne noblesse de Basse-Normandie.

Je serais heureux s'il était possible de m'indiquer : 1° la généalogie de la famille ; 2° les frères et sœurs du cardinal Jacques Davy du Perron et leur descendance.

3° Si la famille des Duperron, si répandue en Normandie, notamment dans l'Eure, l'Orne et le Calvados, ne serait pas de même origine que celle du cardinal du Perron ? 4° enfin, avec les armes de cette famille, je désirerais que l'on m'indiquât les sources où puiser.

G. LA BRÈCHE

—

Mme Favart de Langlade. — Au moment du coup d'Etat de 1851, Morny et le prétendant Bonaparte s'étaient assuré un refuge, en cas d'insuccès, chez Mme Favart de Langlade, une créole qui avait longtemps habité Londres.

Pourrait-on reconstituer la biographie de cette dame ? J...

—

Famille d'Espériès — Un collègue du Languedoc pourrait-il fournir quelques renseignements sur cette famille, qui habitait dans les Cévennes, près de Valleraugue (Gard) un modeste château, mais qui joua un assez grand rôle et posséda une grosse fortune territoriale dans le pays ? O. S.

—

Famille de La Marlzoultz. — Pourrait on donner des renseignements sur cette famille, dont faisait partie une dame de La Marlzoutz, qui épousa, en 1626, Augustin Sculfort, du Cateau-Cambrésis ?

GAST.

—

Mademoiselle Le Doux, peintre. — On sait que mademoiselle Le Doux naquit à Paris en 1767, et fut élève de Greuze. Elle acquit un certain talent, on

cite encore son dessin pur et correct, mais on peut lui reprocher de manquer de vigueur. Elle exposa aux différents salons de l'Empire. J'ai rencontré dernièrement un portrait daté de 1808 et signé d'elle, d'une dame en costume de l'Empire. Aurait-on gardé les noms des personnes qu'elle aurait peintes ? Je vois bien dans *Auvray* (*Dictionnaire des Artistes*) la mention : *Salon de 1808*, *La boudeuse*, tête d'expression, mais il m'est difficile d'assimiler à cet envoi le portrait de Dame, de la même année, quoiqu'il y ait beaucoup de vie dans ce petit portrait. Je croirais facilement que *La boudeuse* était une tête d'enfant. H. H.

—

Raffiat et Poulailler. — Pourrait-on me fournir sur ces deux bandits, célèbres à des titres divers, quelques renseignements ? Je connais ce qu'en ont dit Barbier et Bachaumont. Le supplice de Poulailler donna lieu à de nombreuses complaintes. Aurait-on la complaisance de m'en citer quelques-unes ?

GEO. C.

—

J.-Baptiste Santerre, peintre (1651-1717). — J'étudie en ce moment l'œuvre de ce peintre. Je serais reconnaissant aux aimables intermédiairistes de me signaler les toiles qu'ils connaîtraient dans des collections particulières. Je connais celles qui sont dans les musées. J'accepterais cependant avec le plus grand plaisir les renseignements inédits concernant ces dernières.

IVAN D'ASSOF.

—

Famille de Saint-Denis Duplessis-Hagon. — D'Hozier, dans son *Armorial*, tome III, registre second, donne la généalogie de cette famille originaire de la Beauce et de la Normandie, et fait connaître que la noblesse de François de Saint-Denis, premier du nom, sieur du Breuil, fut attaquée, au mois de juillet 1634, par les élus de l'élection de Verneuil. Que par jugement souverain des requêtes du 9 mars 1644, il fut maintenu définitivement dans sa noblesse après l'avoir été antérieurement par arrêt du 31 juillet 1637, mais qui fut déféré aux requêtes de l'Hôtel. Pour arriver à cette solution, une longue procédure fut engagée, et par arrêt du Conseil privé du roi du 8 mai 1637 que nous possédons et que d'Hozier n'a pas connu, François de Saint-Denis fut autorisé à produire ses titres, production qui a motivé l'arrêt du 31 juillet.

Cette famille qui porte *d'azur au chevron d'or, accompagnée de trois molettes de même, deux en chef et l'autre en pointe*, existe-t-elle encore ? PAUL PINSON.

—

Ryx. — Ce personnage, né à Avesnes ou aux environs, dans le milieu du XVIIIe siècle, s'expatria. De barbier, il devint magnat de Pologne et grand favori du roi Stanislas II.

Je désirerais des détails sur ce Ryx, qui a laissé un souvenir légendaire dans l'Avesnois. Qu'était-il ? Que voulait-il ? Etait-il digne de la confiance du roi de Pologne ? Quand mourut-il ? Quel jugement porte l'histoire sur ce personnage qui assista à l'agonie de la Pologne ?

Le duc Job et d'autres intermédiairistes, qui m'ont si copieusement et si savamment documenté sur le *dernier des Paladins*, ne laisseront pas cette question sans réponse. R. MINON.

—

Sabran-Pontevès. — L'*Annuaire de la noblesse* donne la date de l'adoption d'un Pontevès par le duc de Sabran, son oncle, en 1828. Quelle était l'alliance entre ces deux maisons ? L'adopté était-il fils ou petit-fils d'une Sabran ? Quand s'est éteinte la ligne directe des Sabran, et en la personne de qui ?

LESLIE.

—

Trial, comtesse de Montyon. — Il y a, dans l'église de Montreuil, près Versailles, un mausolée de marbre élevé à la comtesse de Montyon qui porta d'abord le nom de Trial. Un intermédiairiste pourrait-il me donner quelques détails sur cette personnalité ? EGO.

—

Mme Récamier et sa société. — Est-ce que les Etudes sur Mme Récamier et sa société par E. Schérer ont paru en volume ? C. BOUVIER.

Chez Calmann-Lévy, dans les *Variétés littéraires*.

—

Bibliographie sur Wagner. — Dans l'Avertissement de son beau livre sur l' *Art de Richard Wagner*, le regretté

Alfred Ernst annonçait que son étude sur « l'*Œuvre Musicale* du Maître était en « majeure partie déjà composée »... A-tion publié ces notes posthumes ? Quelque intermédiairiste musicographe peut-il nous dire si la famille de M. Ernst détient le manuscrit et si elle est décidée à le faire paraître quelque jour ? LOUIS BIGOT.

—

Faire la médianoche. — On trouve souvent cette expression dans les auteurs du XVIIe siècle et à la cour de Louis XIV, on « faisait la médianoche » tous les samedis.

En quoi cela consistait-il ? Quels étaient les personnages qui y prenaient part ? J.-B.

Littré. Terme espagnol introduit par Anne d'Autriche, de *media*, au milieu et *noche* nuit. Il désigne un repas après minuit, surtout au lendemain d'un jour maigre. Expression de cour.

—

Autel à chanter. — Renan, dans son discours sur l'*Etat des Beaux-Arts au XIVe siècle* (t. II, page 134), cite l'extrait suivant d'un inventaire du mobilier de Vincennes et de Beauté fait en 1420.

En la chapelle n'a esté aucune chose trouvée, se non un autel benoist de marbre noir, une vieille chaëze de laiton à quatre testes de lieppars, et un vieux parement de drap d'or à mettre sur l'*autel à chanter*.

Cet autel à chanter devait être un lutrin. Il affectait probablement la forme d'une table ou d'un coffre, tous les autels, jusqu'à la fin du XVIe siècle, se présentant ainsi, si l'on en croit Viollet-le-Duc (*Dictionnaire d'architecture*, t. II, Autel, p. 54). Mais je serais reconnaissant à l'intermédiairiste qui pourrait me fournir quelques renseignements sur ces autels à chanter, sur leur origine, sur leur place dans le sanctuaire ? IVAN D'ASSOF.

—

Donck. — Un tableau de fruits, (prunes dans un saladier, morceaux de grenades et cerises sur une table) porte la signature

HVLS DONCK FE.

et, au verso, gravées au feu dans le bois, deux mains sur attributs, dont on ne saisit pas le sens et deux initiales DE.

Un aimable correspondant pourrait-il identifier l'artiste et dire ce que signifient les deux mains et les initiales au verso ?

Les touffettes à la dinde. — C'est une coiffure qui fut introduite en France vers la fin du XVIIe siècle et qui était en vogue à la cour en 1678. La Palatine écrivait à sa tante : « Personne, dans toute la France, excepté celles qui portent toujours des vieilleries, n'est plus coiffé autrement. Comme vous ririez si vous me voyiez avec des touffettes à la dinde ».

En quoi consistait exactement cette coiffure ? J.-B.

—

Le n° 27 bis de la rue de Bellechasse. — Cet immeuble présente une disposition architecturale assez peu usitée, qui ferait supposer que lors de sa construction, il était destiné à un usage public plutôt qu'à des habitations particulières.

Un rez-de-chaussée relativement bas, actuellement occupé par une librairie, est surmonté de deux étages fort élevés. Quatre pilastres doriques montent le long de ces deux étages, ceux du milieu plus espacés que ceux des extrémités. Au premier étage, il y a, au milieu, une porte-fenêtre assez basse, avec balcon, surmontée d'une niche ronde renfermant une grande tête de femme couronnée, surmontée elle-même d'un grand fronton triangulaire à fort relief ; de chaque côté, une fenêtre étroite, surmontée d'un groupe de personnages, sculpté en demi-bosse. — Au second étage, le large trumeau du milieu est complètement plat et plein, sans ornements ni ouverture ; ceux des côtés sont percés, chacun, d'une fenêtre étroite. — On se demande quelle a pu être la destination d'un édifice ainsi disposé ; il n'en est pas parlé dans le *Guide à travers le vieux Paris*, de M. le marquis de Rochegude. V. A. T.

—

Action de la lumière solaire ou lunaire. — J'ai deux fenêtres en plein midi : mes rideaux blancs sont promptement brûlés par le soleil. Des ménagères, d'une voix unanime, m'affirment que j'accuse témérairement le soleil ; le grand destructeur de mes rideaux étant la lune « qui brûle les rideaux plus que le soleil », disent-elles.

La chose est-elle vraie, et comment s'explique-t-elle ? C. T. B.

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Les bijoux de l'impératrice au 4 septembre (XLVIII, 331). — Voilà ce que je puis répondre : Vers le 8 ou le 9 août, avant le ministère Palikao, l'Impératrice fit appeler mon père aux Tuileries et lui demanda d'estimer ses bijoux personnels.

Je crois que leur valeur approchait de 4 millions. Je crois également que ces bijoux furent envoyés de suite, c'est-à-dire trois semaines avant le 4 septembre, en Espagne. En tout cas, il est certain qu'ils furent vendus plus tard, en Angleterre, à M.M. Hancock, je crois.

GERMAIN BAPST.

—

Hommage à Pasteur (XLVIII, 280). — Personne n'était plus autorisé pour répondre à la question posée sur les hommages rendus à l'illustre Pasteur que M. Vallery-Radot, qui nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante — promesse d'une réponse plus précise encore de laquelle nous lui serons infiniment reconnaissant.

Baden en Argovie
8 sept. 1903.

Monsieur,

Les longs voyages me donnent des regrets quand ils laissent en souffrance une lettre comme celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et que je n'ai reçue qu'hier soir.

Lorsque je reviendrai à Paris, dans les premiers jours de novembre, il me sera plus facile de répondre à une partie des questions que votre correspondant a accumulées dans un paragraphe bien digne de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. Mais voici quelques indications sommaires que vous pourrez déjà lui transmettre. Pasteur était encore vivant lorsque le Canada et l'Algérie voulurent honorer son nom en le donnant à deux localités. Vous trouverez dans le livre : *La vie de Pasteur*, des renseignements sur ces points. Depuis sa mort, la France lui a élevé plusieurs statues et monuments : à Alais, à Lille, à Melun, à Chartres, à Dôle, à Arbois, à Besançon et dans la commune de Marnes, à quelques pas du laboratoire de Garches où il est mort. A Paris, une statue de Pasteur a été placée dans la cour de la Sorbonne. Un grand monument sera inauguré dans quelques mois, avenue de Breteuil.

Pasteur repose à l'Institut Pasteur, où Mme Pasteur lui a fait élever un tombeau digne de la France.

Veuillez agréez, Monsieur, les assurances de mes sentiments les plus distingués.

R. VALLERY-RADOT.

—

La Marie de Brizeux (XLVIII, 337). — Lettre du curé d'Arzano à M. Georges Montorgueil :

Arzano, 2 septembre 1903.

Cher monsieur,

Mes paroissiens n'ont qu'un vague souvenir de Marie. L'opinion commune est qu'elle a existé. Elle vivait du temps de l'illustre poète, dans un petit village d'Arzano. Elle ne s'est pas mariée dans le pays, de sorte que son mari et ses descendants sont aujourd'hui inconnus. J'ai demandé des renseignements à un vieillard intelligent et instruit, âgé de 87 ans, il n'a pu me donner des détails précis. On est obligé de se contenter de ce qu'en a dit Brizeux.

M. Le Nir, son maître et curé-doyen d'Arzano, ne nous a pas laissé de mémoires. Il a dirigé pendant 19 ans environ la paroisse Il a la réputation d'un savant et d'un saint. Il aimait à instruire les jeunes gens. Brizeux nomme beaucoup de ses condisciples. Plusieurs sont entrés dans la carrière ecclésiastique. D'autres sont restés chez eux et sont devenus chefs de famille. Nul n'a pensé à conserver par écrit le souvenir des relations qu'il avait eues avec l'illustre poète. Ces lacunes sont fâcheuses. Dans nos campagnes bretonnes, on ne fait pas de science : le souvenir des faits importants se transmet par la tradition.

Agréez, etc.

J. BÉCHU, curé-doyen.

* * *

Marie a réellement existé, et plusieurs personnes de ma génération l'ont bien connue.

Après son second mariage, elle a quitté Arzano et est allée s'établir en Guilligomarc'h, commune du canton d'Arzano. C'est là qu'elle est morte. K.-Y.

* * *

M Jules Claretie, dans le *Figaro* du 12 septembre, rapporte les propos de Mme Shaw qui, en Bretagne, aurait rencontré, à Scaer (Finistère) une servante, Maric'h Hannat, chez l'aubergiste

Rodallec qui lui dit avoir été la « Marie » de Brizeux.

... Ayant vécu aux côtés de Brizeux, elle avait reçu de lui plusieurs objets, dit Mme Shaw, auxquelles elle tenait beaucoup. Elle me les montra, un jour, dans un petit galetas qu'elle occupait à l'auberge. Il y avait là, dans une antique malle, des petites croix d'argent encore attachées à leur ruban de velours pour suspendre au cou, des ceintures, des tabliers, et au milieu de tout cela deux vieux mouchoirs de soie sur lesquels un vieux christ en bois peint et sans bras était couché. Un crucifix polychrome grossièrement taillé dans une branche d'arbre par quelque ymaigier de village, et comme je regardais curieusement, Marie me dit, très simple :

« Ça c'est ce que j'ai de plus précieux de lui. Un peu avant la mort de M. Brizeux, j'étais près de lui. Il avait voulu revoir le pays, moi aussi peut-être. Il était tout allongé dans un grand fauteuil, il avait un mouchoir de soie et il en gardait un autre près de lui. Quand il a eu fait sa prière, il m'a dit en breton, qui est notre langue à nous : « Marie, prends le Sauveur et ces deux mouchoirs. Je suis bien malade. Si je ne reviens pas, tu les garderas, et si je guéris tu me les redonneras. » Voilà comment j'ai eu ça. Il n'est jamais revenu. Il est mort quelque temps après ».

***

Nous avons fait une enquête à Scaer, auprès d'une personne autorisée, qui veut bien nous répondre.

« La fille d'auberge dont on voudrait faire une Marie ou Marik, s'appelait Anna ou Annaik Huet ; Monsieur Tiercelin, dans une conférence sur Brizeux, la nomme Annaïk, c'est-à-dire Petite Anna ; toutes les personnes que j'ai interrogées la désignent sous le nom d'Anna Huet ; son acte de décès, daté du 25 décembre 1895 porte le même nom. Elle avait 80 ans.

« Ensuite la Marie de Brizeux devait être originaire d'Arzano, puisque le poète et elle se sont connus sur les bancs du catéchisme. Or Anna Huet est né à Stouq-Audrea, au bas du bourg de Scaer, et n'a pas quitté cette commune. C'était encore une enfant quand elle est devenue fille d'auberge chez les Rodallec. Elle aimait sans doute le doux poète comme tout le monde l'aimait à Scaer, lui préparait un bon souper, après qu'il avait dîné à la campagne, chez les paysans, mangeant comme eux des crêpes et du lard et buvant du cidre ou du lait sans sourciller.

« Jamais cependant il n'y eut d'amour entre le poète et Annaïk. Celle ci du reste a dû se marier assez jeune, car je lui connais des petits enfants qui peuvent avoir une trentaine d'années.

« Les souvenirs dont parle Mme Shaw, la fille de cette personne aurait pu les vérifier, mais les gens du pays les tiennent pour impossibles ».

La seule version reste donc celle dont on trouve trace sur le journal *inédit* du poète : La Marie de Brizeux, native d'Arzano, épousa un paysan appelé Thomas Bardoun.

—

Une tentative d'empoisonnement contre Louis XI (XLVII, 667 ; XLVIII, 287). — Les lettres octroyées a Chartres, en juillet 1474, (*je les ai sous les yeux*), se réfèrent bien à *Colmet de la Chesnaye*, maître ordinaire de l'Hôtel du Roi Louis XI. — L'énoncé (XLVII, 667) est donc exact, et l'erreur a été commise par la *Chronique scandaleuse*, (Paris, 1611, p. 254 262), qui a imprimé à tort *Collinet*, pour *Colmet*, véritable nom du personnage. C. de Saint-Marc.

—

Agnès Sorel (XLIII ; XLIV ; XLVII, 305, 457, 513, 624, 789). — D'une savante dissertation de Peigné-Delacour, de la Société des Antiquaires de Picardie, et des Antiquaires de France sur Agnès Sorel (1861), je retiens une référence nouvelle pour l'origine et la famille de la Dame de Beauté et une note curieuse sur l'iconographie — et aussi sur le sein — de la Demoiselle de Fromenteau :

Les portraits d'Agnès présentent deux types différents savoir :

1° celui qui existe dans la collection des dessins à la Bibliothèque impériale. C'est un crayon de couleur du temps. Le portrait du seigneur de Boissy qui s'y trouve joint, autorise à penser qu'ils faisaient tous deux partie de la collection existant au château de Heilly. On sait que ce fut là que le roi François 1er écrivit sous le tableau même, le quatrain si connu.

2. Le tableau d'Agnès peint par Fouque et dont une copie a été reproduite dans le livre le *Moyen-Age et la Renaissance*, la représente sous les traits d'une Sainte Vierge allaitant l'enfant Jésus. Les copies de Melun, de la galerie de Versailles et du château d'Eu, offrent le même motif ; mais l'enfant ne s'y trouve plus ; et comme Agnès a le sein découvert l'effet devient bizarre et indécent (*sic*).

J'ai vu une copie de ce type dans la galerie de M. le baron de Torcy, au châ-

teau d'Authies, près de Montreuil-sur-Mer. Il provient du château d'Ugny-le-Gay, près de Chauny. Ce dernier tableau appartenait à une branche de la famille de Sorel, éteinte au commencement de ce siècle. M. le baron de Torcy le possède par voie d'héritage. Une autre copie de la main de Janet existe au château de Mouchy (Oise). Ici Agnès tient un livre de la main gauche.

Si l'on examine les figures représentées dans l'un et l'autre type, on n'y trouve pas la moindre ressemblance.

JACQUES SAINTIX.

—

Le cas de conscience de Jacques II (XLVIII, 273). — Jacques II consulta Bossuet sur le point de savoir si, au cas où ses sujets le rappelleraient, il pourrait, quoique catholique, accepter le titre de « protecteur de l'Eglise anglicane », et prêter serment en cette qualité. Bossuet répondit affirmativement. « Il faut faire, dit-il, une grande différence entre la protection qu'on donnerait à une fausse religion par adhérence aux mauvais sentiments qu'elle professe, et celle qu'on lui donne pour conserver à l'extérieur la tranquillité. La première protection est mauvaise, parce qu'elle a pour principe l'adhérence et la fausseté, mais la seconde est très bonne, parce qu'elle a pour principe l'amour de la paix, et pour objet une chose bonne et nécessaire, qui est le repos public. » *Preuves du sentiment de M. l'évêque de Meaux sur les déclarations du roi d'Angleterre* (1693). *Œuvres de Bossuet*, éd. Bar-le-Duc, t, XI, p. 129. P. E.

—

Un plan en relief de Québec au Louvre à retrouver (XLVIII, 162). — Le plan en relief de Québec de 1716 faisait sans doute partie de la Galerie des plans-reliefs des places de guerre qui exista au Louvre depuis le règne de Louis XIV jusqu'en 1777.

Voici, en effet, ce qu'on lit à la page 4 de la *Notice historique sur la Galerie impériale des plans-reliefs des places de guerre*, par M. le colonel Augoyat, extrait du *Spectateur militaire*. Paris, imprimerie de L. Martinet, rue Mignon, 2, 1853, 21 pages in-8° :

Le nombre des places dont on a construit les plans-reliefs sous le règne de Louis XIV est de cinquante.... Louis XIV, qui, à toutes ces places, attachait des souvenirs de gloire, assigna pour emplacement aux reliefs qui les représentaient, la galerie du palais des Tuileries, qui sert de communication avec le Louvre, dite *galerie du Louvre*, où sont présentement les tableaux.

Puis, aux pages 7-8 :

A l'avènement de Louis XVI au trône, en 1774, on résolut de donner à la galerie du Louvre la destination qu'elle a aujourd'hui ; après avoir examiné différents projets qui furent présentés pour le déplacement des plans-reliefs, on s'arrêta à celui de les transporter dans les combles des Invalides, que l'on mit en état de les recevoir moyennant une dépense d'environ 100.000 fr. La translation eut lieu en 1777. Le nombre des plans était de 120 ; plusieurs furent détruits à cette époque.

C'est peut-être alors que le plan en relief de Québec a disparu. N'en retrouverait-on point des débris dans quelque recoin du Louvre ?

Au surplus, M. Boyé pourrait consulter utilement l'*Aperçu historique sur les fortifications, les ingénieurs et sur le corps du génie en France*, par le même colonel Augoyat, ouvrage dont il existe deux éditions, toutes deux publiées en 3 vol. in-8°, à Paris, chez Tanera, vers 1860. Je me rappelle qu'en divers endroits de cet ouvrage, le colonel Augoyat parle de la Galerie des plans-reliefs, dont il était, que je ne manque pas de le dire, le conservateur.

On trouve dans l'avertissement du *Catalogue de la Galerie des plans en relief des places fortes* (par le lieutenant-colonel Prudent), Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1900, la mention de « *Notices sur les places de guerre dont les reliefs sont déposés à la Galerie des plans-reliefs aux Invalides*, par Bonnet, ancien capitaine du génie, conservateur de la galerie de 1811 à 1838 (manuscrits). » Puis-je donner à M. Boyé le conseil de consulter aussi ces notices manuscrites conservées sans doute dans les archives de la Galerie à l'Hôtel des Invalides ? E. O.

—

Les évêques défroqués (XLVII, 179. 911 ; XLVIII, 15, 68, 124). — M. Oroel place parmi les « évêques défroqués » Guy Bouchard d'Aubeterre, évêque de Périgueux, de 1554 à 1558, avec cette indication :

« Ayant embrassé la réforme, il épousa (naturellement), à Genève, une religieuse,

Il est l'auteur des Bouchard des Plassons ».

M. Dujarric-Descombes, vice-président de la société historique et archéologique du Périgord, qui a fait sur ce prélat et les débuts du protestantisme en Périgord des recherches dont le résultat sera quelque jour publié, répond de la manière suivante à la note de M. Oroel :

« 1° Il est à peu près certain que Guy Bouchard apostasia, bien qu'aucun document contemporain connu n'en ait transmis le témoignage authentique.

« 2° Il n'alla point à Genève, où on a dû le confondre avec son neveu François Bouchard, que Brantôme y vit fort misérable. S'il se maria, ce ne put être qu'en Angoumois, où il s'était retiré, avec une maîtresse du nom de Tiphaine Perrot, dont il avait deux enfants avant son élévation à l'épiscopat. Rien ne prouve que cette femme ait été religieuse.

3° Ces enfants naturels, Pierre et François Bouchard, furent légitimés quelques mois après la mort de leur père, en février 1559. L'aîné, sieur des Plassons, château de la commune de Bors (Charente), se maria, l'année suivante, avec Françoise des Estan, et fit souche. La dernière représentante de cette branche bâtarde de la maison d'Aubeterre, Anne-Marie Bouchard des Plassons, mourut, religieuse, en 1754. C'est dans le cloître de la Visitation, à Périgueux, que, par un mystérieux dessein de la Providence, s'est éteint le dernier rejeton de l'évêque Guy Bouchard.

—

Ordre de transfert de Marie-Antoinette, du Temple à la Conciergerie (XLVII, 669). — La famille de ce personnage n'est pas éteinte, mais sa célébrité est aujourd'hui infiniment moins tragique.

—

M. Thiers et son titre de chef du pouvoir exécutif de la République (XLVIII, 161). — M. Hanotaux a certainement raison. Comme il le dit en sa très remarquable *Histoire de la France contemporaine*, c'est M. Thiers lui-même qui a dû presser ses amis de faire ajouter aux mots *chef du pouvoir exécutif* les mots *de la République française*. Je trouve une preuve morale de ce fait dans une page de *Souvenirs*, signée Estancelin. Elle a été publiée dans le *Figaro*, il y a une douzaine d'années, à propos du quatre-septembre. C'est un récit de la journée :

En entendant crier : « Vive la République », M. Thiers voyait se réaliser, et sans douleur ni surprise, une prophétie de sa part dont je fus le témoin et l'auditeur.

C'était peu après la réunion de la Chambre nouvellement nommée en 1869, au mois de juin, je crois. Dans un des bureaux de la Chambre, des députés de l'opposition étaient réunis ; nous étions une trentaine.

M. Thiers parlait de l'attitude politique à prendre, et tout à coup prononça les paroles dont tous les mots, ainsi que les gestes qui les accompagnaient, furent gravés dans mes souvenirs d'une manière ineffaçable — « Nul ne peut prévoir la durée de l'établissement actuel ; mais une chose certaine, c'est que la seule forme de gouvernement qui puisse lui succéder, c'est la République ».

Il y eut un moment de surprise dans l'auditoire. M. Thiers, levant les mains en l'air, répéta : — « Je dis la République ».

... J'ai oublié la suite, mais je me souviens encore de l'expression des regards de Jules Favre et de Picard échangeant leur impression sur cette confidence publique, si surprenante alors, et si complètement réalisée depuis.

Aussi, lorsque je vis M. Thiers gouverner sa barque vers la République, ai-je pu, sans étonnement, assister à l'établissement de la République de M. Thiers, pour M. Thiers et voir l'échafaudage de son pouvoir s'établir sur les ruines de la dynastie de juillet, abandonnée par lui, et de l'empire dont il achevait la perte. E.

—

Le sous-lieutenant Watrin à Bazeilles (XLVIII, 332). — Le fait est tout au moins vraisemblable. Quoi d'étonnant que les Prussiens aient fusillé un sous-lieutenant et ses hommes, après un sanglant combat, alors qu'ils faillirent en faire autant à un lieutenant, *trois jours après la bataille de Saint-Quentin !* Qui peut plus peut moins.

On conserve encore à Lille, dans les Archives, le rapport d'un cas analogue qui s'est passé au Cateau-Cambrésis, vers la fin de janvier 1871 ; à propos d'un aide-major de 1re classe d'un bataillon de chasseurs à pied, dit bataillon des Voltigeurs du Nord, et de son ordonnance, dans l'armée du général Faid'herbe. Le premier avait 23 ans et etait muni d'un laissez-passer en règle ; le second, appelé Leriche, avait 29 ans et était veuf avec enfant Il nous est d'autant plus facile de

donner confidentiellement tous les détails que l'on peut désirer à ce sujet que c'est nous-même, qui avons rédigé ce rapport à Lille, sept jours après la bataille de Saint-Quentin.

Il faut croire que le fait avait eu assez de gravité. En effet, contrairement à leurs habitudes en pareil cas, les autorités allemandes du Cateau accordèrent *d'elles-mêmes* à cet officier, une réparation suffisante ; en le *faisant reconduire à Saint-Quentin dans une voiture à quatre chevaux, avec deux uhlans d'escorte aux portières* ; alors qu'il comptait s'y rendre tout simplement à pied avec son ordonnance.

Dr Bougon.

—

Valeur à attribuer à l'inscription d'une famille dans l'Almanach de Gotha (XLVII, 945 ; XLVIII, 70, 126, 300). — Notre distingué collaborateur T. nous apporte de très justes observations sur les maisons de la Chataigneraye et de Chastellux, et ce qu'il nous dit de la première me suggère une question qui touche de près à celle soulevée par le comte Jacob. En effet, si quelqu'un représente dans la ligne *aînée, legitime* et *mâle* une ancienne maison princière souveraine, peut-il s'intituler *ipso facto* prince ?

Peut-il, d'après les lois héraldiques, faire usage de la couronne fermée, et le « Gotha » devrait-il en bonne conscience faire l'insertion de cette famille ?

Je parle naturellement des maisons anciennement souveraines et princières, qui l'étaient de leur propre droit, et non de celles qui ont reçu des titres princiers par collation d'autres souverains.

Cette question devient de plus en plus à l'ordre du jour dans un siècle où les destitutions de familles souveraines ne sont pas rares ; exemple : les maisons régnantes du Brésil, de France, de Hanovre, de Naples, de Rome, les maisons Bonaparte et plusieurs autres, dans le XIXe siècle et d'autres encore plus anciennes.

Pourrait-on établir une règle ? Zanoni.

*
* *

Je remercie les collaborateurs qui ont bien voulu répondre à ma question, et en particulier la *Rédaction du Gotha*. Je regrette que cette dernière ait pu voir l'ombre d'un *reproche* dans ce qui n'était qu'une simple question de ma part ; de mon côté, je repousse l'accusation qu'elle me porte de ne pas bien connaître le célèbre almanach et de le confondre avec des productions similaires : je le connais parfaitement en possédant la collection à peu près complète et ne le confonds avec aucun autre. Je n'avais pas dit qu'il renfermait une *notice* de la famille Demidoff, mais seulement que le *nom* du prince Demidoff y figurait ; on peut le trouver en effet qualifié de *prince de San Donato* parmi les alliances de la famille Bonaparte. C'est précisément cette anomalie (inscription d'une individualité princière d'un côté et manque de notice de l'autre), anomalie qui se produit pour un grand nombre de cas autre que celui des Demidoff dans le célèbre almanach, qui motive *a priori*, un certain étonnement. Voilà un personnage qualifié *prince* par le « Gotha » allié à des familles régnantes d'Europe, ce doit être un prince authentique : pourquoi alors ne consacre-t-on pas une notice à sa famille ?

D'après la réponse de la rédaction de l' « Almanach », cela peut tenir à deux choses :

1° Ou bien aucun membre de la famille Demidoff ne lui a adressé de demande ;

2° Ou bien la demande et les pièces à l'appui lui ayant été régulièrement adressées, elle n'a pas cru devoir y faire droit.

La Rédaction du « Gotha » aurait été bien aimable en expliquant davantage cette seconde hypothèse. Est-ce que l'examen des titres ne roule que sur leur *authenticité*, ou bien parmi les familles dont les titres sont également authentiques s'arroge-t-elle le droit d'accepter les unes et de rejeter les autres ?

En d'autres termes, s'il plaît demain au pape Pie X de me créer prince ou duc et que j'adresse à la Rédaction du « Gotha » ma demande et mes titres *authentiques*, peut-elle refuser de me consacrer une notice sous prétexte que je suis de trop fraîche date ou que mes services rendus à la cause pontificale sont par trop inconnus ?

D'après le « Gotha », si je ne me trompe, (car je suis en ce moment éloigné de ma bibliothèque) doivent y figurer les familles ducales et princières de France ainsi que de Grande-Bretagne et d'Irlande ; ce n'est que pour les autres nations qu'il est dit « les *principales* familles princières d'Europe » ; d'après ce texte, toute famille ducale ou princière française y de-

vrait figurer, l'authenticité du titre étant seule à considérer : ce n'est que pour les nations où la Rédaction n'inscrit que « les *principales* » qu'elle semble s'arroger le droit de faire une distinction parmi les *authentiques*.

— Et puis qu'est-ce qu'une famille ducale française ? Est-ce que M. Lagarde, créé duc d'Entosto par Ménélick, va faire souche d'une famille ducale française ?

G. DE MASSAS.

—

L'hôtel Saint-Paul (XLVIII, 330). — Ne pourrait-on pas se rendre compte, au moins approximativement, de l'emplacement de l'hôtel Saint-Paul par la gravure d'Israël Sylvestre intitulée : *Veue et Perspective de l'hostel de S. Paul ; et de la fassade des R. P. Jésuites de la ruë Saint-Anthoine* (*Israël ex.*)

Primitivement, il s'était appelé l'hôtel de Navarre, puis l'hôtel de Chavigny. (Voir, Sauval, t. II, p. 126). D'après le plan Gomboust (1652), il était compris entre l'hôtel d'Angoulême, au nord, la rue de la Cousture-Sainte-Catherine (aujourd'hui : *Sévigné*) à l'est, la rue du roi de Sicile, au sud, et la rue Pavée à l'ouest. La rue Malher actuelle coupe cet ilot en deux parties égales, à partir de la rue des Francs-Bourgeois. Cette rue Malher, ancienne rue des Ballets, se prolonge à travers les jardins de l'hôtel Saint-Paul.

On rencontre diverses indications soit sur ses transformations successives, soit sur son entrée, dans Tallemant des Réaux (*Historiettes*, 3e édit., t. II, pp. 99-100), dans Francklin, les *Anciennes bibliothèques de Paris*, t. III, avec références, aux Mémoires de Montglat et de Loménie de Brienne ; dans *Paris ou description de cette ville* par l'abbé Marolles, (édition Dufour, 1879, p. 10). Sur son *Plan de la Maison-professe* (Paris, Taranne), le P. Lauras place l'hôtel Saint-Paul un peu en arrière et à droite de la caserne des pompiers (ancien hôtel Poultier) pour un observateur regardant la rue de Rivoli.

H. ROCHET.

***

L'indication relative à l'emplacement de l'hôtel Saint-Paul, fournie par notre éminent confrère, M. Tuetey, dans son *Répertoire des sources manuscrites de l'Histoire de Paris pendant la Révolution*, est absolument exacte.

L'ancien hôtel de La Force, démoli depuis environ un demi-siècle, occupait l'emplacement de l'ancien hôtel du Roi de Sicile, Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis. Après avoir laissé son nom à une rue voisine, l'hôtel du Roi de Sicile successivement appelé *d'Alençon*, *d'Evreux* et *de Navarre*, fut complètement réédifié au XVIe siècle Antoine Sanguin, dit le *cardinal de Meudon*, commença l'entreprise de cette réédification, laquelle fut achevée par le cardinal de Birague. Après celui-ci, l'hôtel fut acquis par le maréchal de Roquelaure, un des compagnons de Henri IV, qui le revendit à François d'Orléans, comte de Saint-Paul, pair de France ; d'où le nom d'*hôtel de Saint-Paul*, sous lequel les historiens Sauval et Félibien ont désigné constamment cet ancien logis.

Après la mort du comte de Saint-Paul, arrivée en 1622, l'hôtel passa d'abord aux mains de Claude Le Bouthilier, comte de Chavigny, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères sous Richelieu, puis à celles de son fils Léon de Chavigny. Après ce dernier, on voit la propriété partagée entre ses deux filles : l'une, épouse de Louis-Henri de Loménie de Brienne, qui fut aussi secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; et l'autre, épouse de Jean Beuzelin, seigneur de Bosmelet, président à mortier.

La totalité de l'immeuble ne formait de nouveau qu'un seul hôtel, lorsqu'une fille unique dudit Jean Beuzelin l'apporta en dot, en 1698, à son époux, le colonel Henri-Jacques Caumont, duc de *La Force*, qui, du chef de sa femme, en revendit une partie, — celle précisément qui subsiste rue de Sévigné, transformée, depuis un siècle, en caserne de sapeurs-pompiers. — à Jacques Poultier, mort intendant des Finances en 1711.

Quant au surplus de l'*hôtel de La Force*, les fameux banquiers, connus sous le nom de *frères Paris*, en firent l'acquisition en 1715. En 1731, une dame Toupel en devint à son tour acquéreur, pour le céder vingt-trois ans plus tard à l'Etat, représenté par le comte d'Argenson, ministre de la Guerre, qui avait songé un instant à y installer l'Ecole Militaire. Enfin, c'est en 1780 que l'hôtel de La Force devint la prison que nos pères ont connue, et dont il ne reste plus aujourd'hui d'autres tra-

ces visibles que le pilastre à bossages vermiculés de la jambe étrière, qui la séparait des dépendances de l'ancien hôtel de Lamoignon. Le haut mur qui limite, à l'ouest, la caserne des pompiers de la rue de Sévigné, est aussi un reste du mur de clôture La Force.

L'intermédiairiste, M. Nobody, lorsqu'il a posé la question, avait sans doute dans la pensée l'*hôtel Royal de Saint-Paul* de Charles V, jadis situé entre le quai des Célestins et les rues Saint-Paul et du Petit-Musc ; autrement il se fût bien gardé de contester l'autorité si impeccable de M. Tuetey. Pour plus amples informations, voir notice publiée dans les *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, année 1901, pages 80 à 86.

CHARLES SELLIER.

* * *

L'hôtel dont on parle avait été d'abord du Roi de Sicile puis de Luxembourg-Longueville, comte de *Saint-Pol*, ensuite hôtel de la Force. Son emplacement est bien indiqué.

Mais il ne faut pas le confondre avec l'*Hôtel Royal* de *Saint-Paul* ou Hôtel des Grands Esbattements du Roi Charles V, qui était situé entre les rues Saint-Paul, Saint-Antoine, du Petit Musc et la Rivière, et qui fut morcelé par François Ier et Henri II. Le 1er était donc dans la ville et le 2e en dehors des murs de Philippe-Auguste. L'erreur vient du nom mal écrit ; on doit écrire *Saint-Pol* du nom du connétable et non *Saint-Paul*, comme il est écrit sur une gravure d'Israël Sylvestre.

L'*Hôtel Royal de Saint-Paul* était détruit depuis longtemps, que l'*Hôtel Saint-Pol* devenu *de la Force*, puis prison de la Grande et de la Petite Force existait encore puisqu'il n'a été complètement abattu que sous le 2e empire, lors du percement de la rue de *Rivoli* prolongée et de la rue *Malher*, qui passe sur son ancien emplacement.

Comte D'AUCOURT.

* * *

Il me semble que M. Tuetey est un érudit dont on ne doit contester les affirmations que documents en main et preuves à l'appui. S'il faut d'autres témoignages à notre collaborateur *Nobody*, qu'il interroge n'importe quel historien de Paris, qu'il consulte plus particulièrement, s'il le veut, les travaux spéciaux de M. Sellier ou de M. Bournon, il y verra que, si Charles V fonda l'hôtel Saint-Pol, le comte de Saint-Paul habita l'ancien hôtel de Navarre, rue du Roi de Sicile.

P. LBE.

—

Le duc de Bruc (XLVII, 785, 916 ; XLVIII, 19). — Il sera intéressant de signaler comme ayant peut-être quelque relation avec les familles de Bruc, le document suivant ; ms 5809 fos 129-130. B. N. anc. fonds.

Extrait d'une partye employée dans l'estat de la distribution que le roy (Henry IV) veult et ordonne estre faite par le trésorier de l'espargne de la somme de 200.000 livres accordée par S. M. à Me Réné de Bruc, Sr de La Chesnay, et ses associez partisans de la chambre de justice, tant pour les fraiz faitz à l'occasion de ladite chambre, desdommagement desdits partisans, qu'autres desnommez audit estat... Fait au conseil d'Estat du roy, tenu à Paris, le 14me jour d'aoust 1608.

A la suite est la lettre du roi, dont le libellé est conforme aux termes de l'extrait sus énoncé. Même date.

VIEUJEU.

—

Buste du Président Achille III de Harlay (XLVIII, 165, 296). — On demande dans une réponse, à coté de notre question, s'il faut écrire *de Harlay* ou d'*Harlay* avec élision. Le premier Président signait *Harlay*. Saint-Simon l'appelle soit Harlay, soit le Président d'*Harlay*. Mais dans de nombreux ouvrages, l'appellation *M. de Harlay* prévaut sur celle *M. d'Harlay* (*Mémoires* du duc de Luynes, de l'abbé Legendre, etc). Dans une quittance authentique d'Achille Ier de Harlay que nous possédons, nous lisons : « Achille *de* Harlay » au début, et à la signature, *Harlay*, ce qui était absolument correct et conforme à l'usage, en vain contesté de nos jours.

La même question se pose pour Henri IV. On dit : habituellement, les descendants *de Henri IV*, et cependant Voltaire, le maître de la langue française, a écrit :

« *Les enfants d'Henri quatre et ceux du grand Condé.*

FIRMIN.

—

L'amiral de Guise (XLVIII, 220, 358). — Dans l'un des Appendices de l'*Etude généalogique sur les Bourdaloue*, par J.-B. Tausserat (Paris, Retaux, 1900, in-8°)

on trouve, p. 94 et suiv., une dizaine de lettres adressées à l'amiral de Guise, qualifié « duc de Guise, amiral du Levant », ou à la duchesse de Guise ou aux gens de leur entourage. Elles ont été publiées, avec notes, par H. Chérot, soit d'après un autographe du fonds Godefroy, t. 269, à la Bibliothèque de l'Institut, soit d'après le *Ms.* de la Bibliothèque nationale, f. fr. 20.559. Elles peuvent servir à éclairer la biographie du personnage.

HENRI ROCHET.

* * *

Je lis avec stupeur, la réponse faite à mon collègue M. G au sujet de la fille de l'amiral de Guise, dont parle le *Soleil.*

Je ne sais qui était cet amiral de Guise. Peut-être appartenait-il à la famille d'un officier, Nicolas de Guise, qui témoigna au procès des ministres de Charles X, mais ce n'était, à coup sûr, pas l'amiral de Guise que signalent M. M. V. A. T. et Charbonier.

Charles de Lorraine, quatrième duc de Guise, amiral des mers du Levant, *était le fils du Balafré* et il est absolument impossible de donner ce prince pour *père* à une dame de S. *décédée récemment.*

GERGOVIA.

M. M. V. A. T. et Charbonier ont donné des réponses sur l'amiral de Guise qui sont exactes. Mais le sens de la question vise, en effet, un amiral de Guise, moderne, qui fait l'objet des recherches de M. G. LA R.

—

Famille de Lestrade (XLVII, 779, 914). — De Ligny François-Cornil-Honoré, né au château de Rocheprise (Côte-d'Or), le 27 janvier 1754, était le fils de Gabriel-François-Florent, capitaine au régiment l'Agenois, seigneur de Rocheprise, Bremur et Vaurois, petit fils du célèbre Jean-Bart.

François Cornil Honoré eut pour parrain le vice-amiral, François-Cornil Bart, son oncle paternel. Admis au régiment Dauphin (infanterie) le 28 juillet 1773, il était capitaine en second dans ce même régiment le 22 septembre 1788. Il avait épousé Mlle Marie-Madeleine-Josèphe de Lestrade, fille du marquis de Lestrade de la Cousse d'Arcelot. Ayant quitté le service le 29 septembre 1789, il habita le château de Boux (canton de Flavigny, Côte-d'Or), seigneurie de son beau-père, qui commençait à reconstruire le château voisin, de Bouzot, lorsque vint la Révolution.

Malgré le silence à cet égard de son dossier aux archives de la guerre, j'ai lieu de penser que, comme plusieurs de ses parents, il était passé dans les gardes du corps, avant son départ en émigration. Dans un acte du 12 septembre 1812, sa femme est indiquée comme veuve.

De son mariage, Honoré de Ligny avait eu deux filles : l'aînée, Madeleine-Jacquette, n'a eu qu'une fille décédée célibataire.

La seconde, Joséphine-Armande (1792-1863), n'a eu qu'une fille, Madeleine-Joséphine-Caroline, qui épousa le baron Marie Charles-Urbain Devaux, fils du général de brigade (1767-1836) créé baron par Napoléon Ier.

Ils n'eurent pas de postérité.

M. de Marcilly, descendant direct de Jean-Bart, possède une miniature de son grand-oncle Honoré de Ligny, qui le représente en uniforme de capitaine du régiment Dauphin, avec la croix de Saint-Louis.

Habitant la campagne, je ne puis consulter les ouvrages indiqués par notre collaborateur et je serais obligé à M. Saint-Saud de m'indiquer sommairement les ascendants et les alliances du marquis de Lestrade, beau-père de M. de Ligny.

E. M.

* * *

Voici quelques références généalogiques à compulser sur les Lestrade en Limousin : — Courcelles, *Pairs de France*, tomes X et XI : — Collection du Périgord manuscrit 148. — Courcelles, *Dictionnaire de la noblesse*, tome Ier. — Volumes reliés manuscrits 282 et 284. — Bibliothèque Mazarine manuscrit 2879.

Guignard cite aussi une plaquette de M. de Birague intitulée : Maison de Lestrade. Paris sans date, 8°, pièce extraite des Archives historiques.

Sur les de Ligny : Honneurs de la Cour. Archives nationales manuscrit M M 813. — Recherche de Champagne. — d'Hozier registre Ier. — Volumes reliés manuscrit 214, 280, 287. — Duchesne manuscrit 23, p. 98. — Nouvelles acquisitions françaises manuscrit 2057. — Ex-libris aux estampes de la Bibliothèque nationale.

On trouve aussi des généalogies des familles de Ligny, seigneurs de Grogneul, Charmel, Châteauthiery, Jaugonne, Vaucelle, Maisonrouge, de Raray, Rentilly, dans les manuscrits français 32788 — français 32471, p. 95. — Nouvelles acquisitions françaises volume 3619, et Pièces originales 1721.

Comte de Bony de Lavergne.

—

De quoi est morte Mme de Sévigné (XLVIII, 221). — J'ai discuté les causes de la mort de Mme de Sévigné dans le volume que je viens de publier sous le titre : les *Indiscrétions de l'Histoire*. Je ne puis qu'y renvoyer ceux que la question pourrait intéresser.

Dr Cabanès.

Pour le docteur Cabanès, (*Insdiscrétions de l'Histoire*, page 126 et suiv.) Mme de Sévigné n'est pas morte de la petite vérole, mais bien, comme le dit le chevalier Perrin, d'une *fièvre continue* qui dura quatorze jours. Mais qu'entendait-il par « fièvre continue » ? Là-dessus, on n'est pas d'accord, les uns y voudraient voir une fièvre typhoïde, les autres une fièvre malarique : le docteur Cabanès penche pour cette dernière hypothèse.

A. B. X.

* * *

1° La notice de M. Le Mire sur la dernière maladie et la mort de Mme de Sévigné a été publiée chez A. Lestringant (Rouen, 11, rue Jeanne d'Arc) et chez Picard et fils (Paris, 82, rue Bonaparte).

2° Je remercie M. F-y de me signaler la double erreur que j'ai commise en donnant comme oncles du comte de Grignan les deux prélats, ses frères et en écrivant que la jeune marquise de Grignan était la fille *unique* du fermier général Saint-Amand.

3° Quant à la lettre de madame de Sévigné du 13 juin 1684, je reconnais que « notre ami » désigne Carbinelli et non La Rivière. Mais le ton de la lettre prouve bien que madame de Sévigné prenait très allégrement son parti de la mésaventure de son cousin.

André Hallays.

—

Famille Viry (XLVII, 221, 293, 349, 425, 481, 637, 692, 854). — M. A. Steyert nous demande l'insertion de la lettre suivante, en réponse à un article où il est visé. Cette lettre clôt le débat sur ce point particulier.

Monsieur le directeur,

Il y a de longues années que je n'ai plus l'avantage d'être abonné de l'*Intermédiaire* ; mais, comme il vient de me tomber sous les yeux un de ses derniers nos où je suis pris à partie et clairement désigné, j'use de mon droit en réclamant l'insertion d'une réponse.

C'est moi, en effet, qui suis le signataire de la note insérée dans les *Archives des collectionneurs d'ex-libris* visée par les critiques de M. C. P. D. V. Mon contradicteur regrette d'être en complet désaccord avec moi sur tous les points ; je le regrette encore davantage pour lui, car il me met dans la nécessité de montrer qu'il a traité des matières qui lui sont étrangères et que, par conséquent, il s'est absolument fourvoyé. Du reste, je me bornerai à le suivre pas à pas dans sa réplique, et aussi brièvement que possible.

I. La gravure en question n'est pas un ex-libris. Les ex-libris ont un caractère spécial, montrant qu'ils sont destinés à indiquer le possesseur d'un livre. Ce caractère manque à notre gravure. Elle a été exécutée pour accompagner la généalogie forgée par Waroquier de Combles ; elle en est le commentaire figuré. Qu'elle ait été employée comme ex-libris, cela ne la transforme pas. S'il suffisait de coller une estampe sur un livre pour en faire un ex-libris, ce genre n'aurait pas de bornes ; mais cela n'est pas et les amateurs n'admettent pas ces pseudo ex-libris.

II. Les armoiries figurant sur cette gravure sont essentiellement des armes de prétention.

a.) — Pour prouver le contraire, M. C. P. D. V. allègue des lettres de membres de la famille de Viry du Bourbonnais et de celle du Genevois, ainsi que « des pièces cataloguées », des armoiries peintes, etc. ; mais ce sont là encore des documents de pure prétention, et prouver des prétentions par d'autres prétentions est un cercle vicieux. C'est à l'aide de pareils documents, de pareilles preuves que se construisent les fausses généalogies fabriquées par les exploiteurs de ce genre d'industrie aussi lucratif que peu honnête.

b.) — La gravure dont il s'agit est du temps de Jean-Marien de Viry ; c'est incontestable et c'est précisément ce qui démontre qu'elle a été composée pour confirmer de fausses prétentions. Elle ne prouve pas qu'il ait été chevalier de Malte, bien au contraire, puisque le chef de l'ordre n'y figure pas. L'observation qu'il aurait été reçu chevalier *non profès* et que cela expliquerait l'absence de ce chef, est un non sens. On était toujours reçu non profès attendu que l'on ne devenait profès qu'après avoir été reçu et avoir rempli

certaines conditions ultérieures. Le chef de l'ordre était le premier insigne que l'on obtenait, et, si on n'était pas en droit de l'avoir, encore moins pouvait-on se parer de marques de dignités plus élevées. J.-Marien de Viry n'a jamais été commandeur, et cependant les insignes de commandeur accompagnent le blason en question ; donc ce blason ne le concerne pas personnellement et n'est pas celui d'un ex-libris. Il y a ici tout simplement une question de fait, et M. C. P. D. V. s'avise bien mal pour lui en la soulevant devant des Lyonnais. Nous possédons, aux archives du Rhône, celles de Malte de la langue d'Auvergne. Je les ai consultées pour préparer l'*Armorial du Lyonnais* ; d'autres, après moi, les ont compulsées ; tout dernièrement, à propos de cette question de Viry, j'ai fait faire de nouvelles recherches ; personne, pas plus que moi, n'a trouvé trace de la réception de J.-Marien de Viry en 1769, ni à aucune autre date. De plus, j'ai là, sous les yeux, la liste officielle, imprimée à Malte en 1787, de tous les chevaliers profès et non profès, de ceux qui avaient été admis et non reçus, de ceux aussi qui avaient perdu leur droit d'ancienneté, de tous, en un mot, sans exception. Le nom de J.-Marien de Viry ne s'y trouve pas. Il est donc faux qu'il ait été chevalier de Malte ; mais il est vrai qu'il y a eu de 1543 à 1597, six de Viry dans l'ordre de Malte, et dont l'un fut commandeur de Bellecombe et un autre de Blandais. Voilà, comme je l'avais dit, ce qui justifie la présence des insignes de commandeur et, en même temps, explique l'absence du chef de l'ordre. Ces armes ne sont pas celles d'un seul individu, mais d'une famille et rappellent les dignités qu'elle a eues aussi bien que les prétentions qu'elle affichait. Dès lors cette gravure n'est pas un ex-libris.

c.) — La famille de Viry du Bourbonnais n'était pas une branche de celle du Genevois. M. C. P. D. V. m'en fournit une preuve formelle. Hugues de Viry-Sallenove et Antoinette de Genève, sa femme, qui auraient vécu dans la première moitié du XIe siècle, sont des personnages imaginaires. On possède la généalogie des comtes de Genève, établie historiquement et d'après des travaux récents ; Antoinette de Genève n'y figure pas. Elle aurait été sœur de Gérold, connu seulement d'après un chroniqueur contemporain, qui le mentionne à propos d'événements arrivés en 1034. Mais on y constate qu'il ne s'appelait pas « de Genève ».

Du reste, à cette époque, l'usage des noms patronymiques ne s'était pas généralisé et il était inusité pour les femmes. Mais ce qui renverse tout le système, c'est le prénom d'Antoinette. Le faussaire, l'ignorant qu'il était, ne savait pas que ce prénom était, en ces temps-là, absolument inconnu. Il n'y eut jamais au XIe siècle, de femme nommée Antoinette pas plus que Joséphine. La présence d'un tel prénom suffirait pour faire taxer un document de fausseté. L'abbé Coyer a bien pu, au XVIIIe siècle, voir dans l'abbaye de Bonlieu (et non Beaulieu) un tombeau attribué à ces deux personnages ; cela prouve seulement que ce monument était faux, car le prétendu Hugues de Viry n'a pas pu être enterré en 1047 dans un monastère qui ne fut fondé qu'un siècle plus tard. Est-ce assez clair ?

III. Il y a eu plusieurs familles de Viry et non une seule. Les de Viry du Genevois, on vient de le voir, ne se rattachaient pas à ceux du Bourbonnais. Ce qui fait déjà deux maisons distinctes. Il y a enfin les de Viry du Beaujolais dont l'existence est constatée dès le XVe siècle. En 1470 vivait Jacques de Viry, seigneur de Viry et de Claveison, à Claveisolles, dont la descendance finit en deux filles, l'une religieuse, l'autre qui épousa, en 1689, au château de Claveison, Antoine de Thy, écuyer, capitaine au régiment de Plessis-Richelieu. Sa lignée est représentée actuellement par MM. de Thy de Milly. Les de Thy ne prirent pas le nom de Viry, le leur étant plus illustre ; mais en 1625, Françoise de Viry-Claveison avait épousé Antoine Artaud (non pas de Pescher, comme je l'ai dit par méprise) lieutenant particulier au bailliage de Saint-Germain-Laval. Son fils, secrétaire du grand Condé, ajouta à son nom celui de Viry ; ses descendants le portent encore, aussi régulièrement que ceux auxquels M. C. P. D. V. fait allusion. Ils auraient autant qu'eux le droit de se dire issus des Viry du Genevois. En effet, ils devaient avoir une souche commune avec ceux du Bourbonnais ; c'est ce que prouvent leurs armoiries : *de sable à la croix anilée d'argent*, qui sont celles des de Viry du Bourbonnais, avant qu'ils eussent, au XVIIIe siècle, imaginé leur descendance de ceux du Genevois. Je suis même tenté de croire que le berceau de la famille était le Beaujolais, où se trouve le fief de Viry, et qu'une branche était passée en Bourbonnais, les aînés étant restés à Claveisolles.

Agréez, Monsieur, etc. A. STEYERT.

P. S. Une nouvelle communication à ce sujet (p. 637) m'oblige d'ajouter un mot à ma réplique. Le P. Ménestrier n'a rien « oublié ou omis » dans la description des armes de Viry. Je connais pertinemment sa méthode de travail, j'ai vu ses notes manuscrites, une masse considérable de documents originaux dont il s'est servi, et j'affirme qu'il ne consultait pas des « cachets à demi effacés. » Il a donné les armes de Viry d'après des renseignements précis et certains, et n'a pas indiqué un écusson pallé sur la croix anilée parce que la famille ne le portait pas encore de son temps. Je ne prétends pas, cependant, être cru sur parole ; mais les lecteurs de l'*In-*

termédiaire peuvent aisément contrôler mon dire, qui est celui de feu M. le comte Georges de Soultrait, auteur de l'*Armorial du Bourbonnais*, répondant, dans sa seconde édition, aux observations de M. Meilheurat. Ils n'ont qu'à aller consulter, à la Bibliothèque nationale, l'*Armorial des généralités*, manuscrit officiel de d'Hozier ; ils y verront que Claude-Bernard de Viry, seigneur du Coude, et Henry de Viry, écuyer, seigneur de Vernay et la Barre, vivant à la fin du XVIIe siècle, firent enregistrer leur blason à la croix anilée sans l'écusson palle, ce qui prouve que cette addition n'a été faite que vers le milieu du siècle suivant, quand Marien de Viry eut l'idée de se rattacher à la famille du Genevois. Du reste cette addition, à quelque époque qu'elle ait pu être faite, dénonce une prétention et prouve encore mieux, par la dissemblance des armoiries primitives, que ces deux familles étaient absolument étrangères l'une à l'autre. Mais c'est trop insister sur une question d'intérêt exclusivement personnel et qui ne mérite pas d'occuper plus longtemps l'attention. S'il fallait réfuter toutes les fausses généalogies, toutes les prétentions mal fondées, toutes les reconnaissances de parenté entre des familles n'ayant aucun lien d'origine, les colonnes de l'*Intermédiaire* n'y suffiraient pas. A. St.

—

Madame Lindsay Eléonore, amie de Benjamin Constant (T. G. 520 ; XLVIII, 23, 193). — Voici l'acte de décès de la veuve de Benjamin Constant :

Du vingt-deux juillet mil huit cent quarante-cinq, à deux heures du soir.

Acte de décès de Georgine-Charlotte-Auguste, comtesse de Hardenberg ; rentière, âgée de soixante-seize ans, veuve d'un premier mariage de Guillaume-Albert Chrétien baron de Marenholz et d'un second de Henri-Benjamin Constant de Rebecque, née à Londres (Angleterre) et décédée à Paris en son domicile rue d'Anjou Saint-Honoré n° 15, cejourd'hui une heure du matin. Constaté par nous, maire du premier arrondissement de Paris, sur la déclaration de Jean-Louis-Joseph-Napoléon Devaux, valet de chambre, âgé de quarante et un ans, demeure susdite.....

De son premier mariage, elle avait eu un fils, le baron de Marenholz, qui vivait encore le 18 février 1855 (Voir la *Gazette des tribunaux* de ce jour). Nauroy.

—

Le second duc d'Otrante (XLVI ; XLVII, 853). — Joseph Fouché, ministre de la police, a été fait duc d'Otrante par Napoléon, le 15 août 1809.

C'est son fils aîné qui fut le second duc d'Otrante : Joseph-Etienne-Jean-Liberté Fouché, né à Saint-Leu-Taverny, le 21 ventôse an V, marié à Fortunée Collin de Sassy.

L'ancien ministre de la police qu'on appela d'abord Fouché de Nantes, et que les biographes font naître dans cette ville en 1763 — d'autres en 1761, — serait en réalité né le 19 septembre 1754, à la Martinière, paroisse de Pellerin, arrondissement de Paimbœuf, fils de Joseph Fouché, capitaine de navire marchand, et de Marie-Françoise Croiset. D'abord oratorien, il professa les mathématiques dans plusieurs collèges de cette congrégation, entre autres à Juilly, de 1784 à 1787. Plus tard, devenu propriétaire du château de Ferrières-en-Brie, il a été élu, par le département de Seine-et-Marne, député à la Chambre *introuvable* de 1815.

Ce personnage eut toujours la coquetterie de se rajeunir, mais pâle, grêle, un peu courbé, il avait l'aspect vieillot. « Quand je le vis en Illyrie en 1813, dit Charles Nodier, il n'avait que 52 ans, mais il annonçait davantage ». Il avait en effet 58 ans et paraissait encore plus.

Il est mort à Trieste le 25 décembre 1820, après s'être marié deux fois : d'abord à Jeanne Coiquand, et, en 1815, à Mlle de Castellane. De son 1er mariage, il eut quatre enfants : 1° Liberté — le second duc d'Otrante ; 2° Armand, né en 1800 ; 3° Paul Athanase, né en 1801 ; 4° Joséphine née en 1808, qui épousa le comte de Thermes.

Ce sont ces héritiers indivis qui ont vendu, en 1829, la terre de Ferrières au baron J. de Rothschild.

Jusque-là, le second duc d'Otrante fut électeur dans Seine et-Marne.

On nous assure qu'un descendant-Paul-Joseph Fouché d'Otrante, né à Ostende, sous officier de cavalerie en garnison à Meaux, épousa, il y a une dizaine d'années, une demoiselle Ancelin, d'un village voisin de Crécy-en-Brie. X.

—

I. F. Sem et Demory (XLVII, 503, 698). — Les émaux ne sont pas indiqués à l'ex libris Demory, de sorte qu'il ne peut être décrit qu'ainsi : *De... à une*

fasce de... chargées de trois molettes de... Timbre humide noir. Le nom Demory ne se trouve pas à l'*Armorial général*.

V. A.

—

Princes de Talmont ou de Mauléon (XLVIII, 222,361). — Tous les archéologues vendéens pourraient fournir une nombreuse bibliographie sur cette question ; je me borne à indiquer ici les travaux récents de M. Loquet, architecte départemental, qui a publié de nombreux mémoires sur la question dans l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée* et la *Revue du Bas-Poitou*. Il faut absolument lire ces mémoires sur le *Talmondais*, si l'on veut saisir les relations dont veut parler l'auteur.

MARCEL BAUDOUIN.

—

Famille Tenaille — Eléonore de Vaulabelle (XLVIII, 7, 137, 227).— Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Alfred de Vaulabelle, mais j'ai lieu de penser qu'il ne m'en voudra pas si je dis un mot, en passant, sur un des oncles dont il a récemment rappelé le nom aux lecteurs de l'*Intermédiaire*. M. Eléonore de Vaulabelle, celui dont j'ai à parler, n'a pas été seulement un fort galant homme, mais, ainsi que son frère Achille, l'historien, il a donné à voir en lui un écrivain de haute distinction. Pendant trente années consécutives, sans relâche, il a fait preuve de talent comme journaliste, comme romancier et comme auteur dramatique, c'est-à-dire sous toutes les formes de l'art d'écrire.

Une très courte observation d'abord, sur son prénom. Le jour où il commença à se faire connaître, un plaisantin chercha à le piquer là-dessus. Il renvoya spirituellement le loustic à l'étude de l'histoire et de l'almanach, deux documents où l'on voit des hommes se décorer de prénoms féminins, tels que Camille, Arsène, Marie et plusieurs autres. Le railleur se sentit mouché et n'y revint plus.

Etant d'une famille originairement militaire, il a, je crois, commencé par être soldat, mais la mansuétude de son esprit et ses instincts d'artiste n'auraient pu faire de lui un homme de champ de bataille. Au retour du régiment, il se jeta dans les lettres, dans un petit journal de combat, ce qui était, du reste, un prolongement de la vie martiale. Cela se passait sur la fin du règne de Charles X, et la feuille dont il est question, était un pamphlet quotidien, plein de verve voltairienne et animé d'une ironie implacable contre les Bourbons. Il resta là pendant quatre ans, faisant partie d'une escouade de beaux esprits qu'ont tour à tour dirigée H. Bohain, H. de Latouche et Nestor Roqueplan. Comme compagnons d'armes à ce *Figaro*, alors endiablé, il avait Raymond Brucker, Léon Gozlan, Alphonse Karr, Félix Pyat, Jules Sandeau et même George Sand. (L'*Histoire de ma vie* raconte que Lelia a débuté dans ce corps-de-garde).

Une collaboration quotidienne à un papier en vogue, que Paris s'arrachait tous les matins, c'était bien, mais ce ne pouvait suffire à l'activité de son esprit. Il éparpillait donc l'excédent de sa chaleur d'imagination dans d'autres publications d'alors, dans l'*Entr'acte*, journal des théâtres, dont les premières années ont été si brillantes ; dans l'*Europe littéraire*, une très belle Revue où a débuté, chez nous, Henri Heine ; dans la *Mode*, autre cahier, la coqueluche des châteaux ; puis, dans des recueils de libraire, tels que le *Salmigondis* et les *Cent-et-un* de Ladvocat.

En ce temps-là, vers 1833, on était à l'âge d'or du roman. C'était l'époque où Victor Hugo publiait *Notre-Dame de Paris ;* H. de Balzac, *La peau de chagrin ;* Sainte-Beuve, *Volupté ;* George Sand, *Valentine ;* Eugène Süe, *La Salamandre ;* Alfred de Vigny, *Stello ;* Frédéric Soulié, *Les deux Cadavres ;* Raymond Brucker, *Les Intimes ;* Alphonse Karr, *Sous les tilleuls*, et dix autres que je ne nomme pas, vingt autres belles œuvres. (Pardieu, n'oublions pas Paul de Kock qui faisait la *Pucelle de Belleville*). Notre journaliste, aussi, fut piqué de la tarentule qui versait son doux venin sous tant d'épidermes. Il fit coup sur coup deux beaux romans, quatre volumes in-octavo, qui ont paru chez Charles Gosselin, un des grands éditeurs de ce temps-là.

De ces deux récits, l'un, le premier, est intitulé : *Un enfant*. (Il y a de l'autobiographie là-dedans). L'autre a pour titre : *Les Femmes vengées* et est conçu dans la forme épistolaire. Tous deux sont signés du pseudonyme d'Ernest Desprez. — Plus

tard, un jour, chez lui, comme nous parlions de ces fils de sa veine, je lui demandais pourquoi il ne les avait pas avoués, puisqu'il ne les avait pas signés. — Pourquoi ? Pour plusieurs motifs. « *Primô*, « par excès de pudeur, parce que je ne « sais pas si ce serait du goût des miens. *Se*- « *cundô*, parce que j'ai peur de cette bête « à cent mille têtes qu'on appelle le pu- « blic et que je ne veux pas lui livrer mon « nom. J'ai grandement écrit dans les « journaux, mais presque toujours sous « l'anonyme. La gloire des lettres ? Vous « voyez que ça ne pèse pas plus que la « fumée d'un cigare ».

A mon gré, il avait grand tort de ne pas reconnaître *Les femmes vengées*, une très belle œuvre et comme fond et comme forme. L'idée est charmante d'abord et aussi fort originale. Trois femmes de la même famille s'associent pour veiller sur un pupille, espérant lui faire un bel avenir ; c'est donc un enfant qui a trois mères. — Peut être avait-il rencontré ce phénomène psychologique dans la réalité ? — Quant à moi, j'avoue être fort étonné de voir qu'on n'eût pas fait de ce thème un sujet de drame ou de comédie. — Mais je crois bien que le susdit livre serait désormais introuvable.

Quand, vers 1834, Lautour-Mézeray, le second d'Emile Girardin fonda le *Journal des Enfants*, il eut bien soin d'y appeler Eléonore de Vaulabelle. et c'était avoir la main heureuse. En conteur qui faisait aisément oublier Berquin et l'honorable père J. Bouilly, le déserteur du *Figaro* lui fournissait des contes qui enchantaient sa jeune clientèle. Les mêmes contes, toujours pleins de fraîcheur après soixante-dix ans, l'auteur les a réunis sous un titre bien adapté à la circonstance : *Les plus beaux jours de la vie* (La vie de l'enfance). Et, cette fois, n'ayant plus peur de la bête, il a hautement signé de son nom.

Vers ces mêmes temps, les gens de lettres, encore gais, ne pensaient pas qu'à l'argent. Très souvent, chez eux, le vent était à la blague, à ce qu'on appelle aujourd'hui la fumisterie. Voyez Auguste Romieu. Rappelez-vous Cabanon. Ressuscitez Henri Monnier. Un jour, Eléonore de Vaulabelle et Méry mirent leur jovialité en commun pour publier un volume bizarre : la prétendue traduction des prétendues poésies du roi Louis de Bavière. Ça captiva tout le monde. Le plus étonné et le plus content fut, paraît-il, le monarque qui régnait à Munich. Notez que c'était dix ans avant les frasques avec Lola Montès, la danseuse espagnole, comtesse de Lansfeld, l'ennemie des Jésuites.

J'ai à ajouter que cet opiniâtre travailleur a été au théâtre un artisan aussi fécond que dans les autres spécialités. De 1833 à 1848, il a fait jouer tour à tour des vaudevilles, des drames, des opérettes, des comédies. « Athéniens, disait le Ma- « cédonien en traversant le Cydnus glacé « à la nage, que de peine je me donne « pour vous plaire ! » — Parisiens ! combien d'hommes de talent se mettent, durant toute leur vie, l'esprit à la torture pour le frivole honneur de vous procurer des loisirs et pour vous amuser ! Il a été de ceux-là. Tantôt en collaboration avec Alboize, tantôt avec les frères Cogniard, le plus souvent avec Clairville, il a composé vingt pièces qui, toutes, ont été fort applaudies.

Je m'arrêterai plus particulièrement à l'une d'elles qui a été tout à la fois un succès littéraire et un événement politique. On était en 1850, c'est-à-dire dans des temps troublés, assez comparables à ceux que nous traversons en ce moment. Se rappelle-t-on *La propriété, c'est le vol* ? Une fois, par hasard, Paris se donna le luxe d'avoir les mœurs d'Athènes. Eléonore de Vaulabelle et Clairville se sont alors battu les flancs pour se changer, un instant, en Aristophanes. S'emparant de la fameuse formule émise par P.-J. Proudhon dans la lettre à Blanqui l'économiste, ils ont composé pour le Vaudeville de la Place de la Bourse, une grande pièce satirique. N'oublions pas de noter qu'au préalable, ils avaient demandé au célèbre socialiste la permission de le mettre sur la scène. Pour ne rien taire, disons aussi que, de même que Socrate qui était allé se voir jouer dans les *Nuées*, l'âpre franc-comtois, ami de la liberté illimitée, avait tenu à assister à un spectacle où il a été, cent fois de suite, exposé aux risées de la foule. Et, même en sortant du théâtre, il s'était exprimé en homme d'esprit, qu'il était, du reste. « C'est très drôle, leur « pièce, mais s'ils m'avaient consulté, je « leur aurais fourni des moyens cent fois « plus comiques ».

Ah! cette *Propriété, c'est le vol*, quel chambard et comme cela faisait rire ceux qu'on appelait déjà *les Petits Crevés* ! Il ne s'y voyait pourtant rien de bien cruel. L'acteur principal s'était fait mouler le masque de Proudhon et se l'appliquait sur la figure ; c'était ce qu'il y avait de plus neuf et de plus audacieux. Je me trompe : il y avait mieux. La scène se passait dans l'Eden, où le socialiste jouait le rôle du *Serpent à Lunettes*, c'est-à-dire du diable, en vue d'une actrice fort jolie, Mme Octave, qui était une Eve à peu près nue. Ah ! cette Eve, à peine couverte d'un peu de gaze, quels transports elle excitait chez les conservateurs ! — Mais savez-vous comment elle a fini ? A dix ans de là, prenant en horreur sa vie de comédienne, elle a tout à coup déserté le théâtre, et elle est allée, La Vallière au petit pied, mourir, sous le cilice, à Toulouse, dans un couvent de carmélites.

En dernier lieu, toujours sous le pseudonyme de Jules Cordier, toujours en collaboration avec Clairville, notre auteur avait tiré du charmant petit roman grec, *Daphnis et Chloé*, un opéra comique en deux actes, musique de Jacques Offenbach. Ça été la dernière prouesse lyrique de Mme Ugalde, une cantatrice en renom de cette époque.

Lisez, comptez et voyez ! Voilà un ouvrier qui, j'espère, a bien employé sa journée et a consacré toutes ses forces à instruire, à amuser et à consoler ceux de son temps.

Après le coup d'Etat du 2 décembre, qu'il a fortement combattu, Eléonore de Vaulabelle, se sentant vieillir et estimant n'avoir plus rien à faire, quitta Paris pour se retirer dans l'Yonne, son pays d'origine. En partant, il repétait le vers d'un des poètes du jour :

Je veux aller mourir aux lieux où je suis né.

Il repose, en effet, dans un petit coin de la Bourgogne vineuse, où il a été inhumé en philosophe, sans bruit et sans laisser même après lui le vain écho d'une mention nécrologique de cinq lignes.

Philibert Audebrand.

—

Armoiries : trois clefs (XLVIII, 278). — *De gueules à trois clefs posées en fasce*.., ayant comme supports deux gerfauts (et non deux aigles) et pour devise *Unguibus et rostro*. Ce sont là tout simplement les armoiries de la ville d'Avignon. L. H. Labande.

***

Ce sont les armoiries de la ville d'Avignon. La devise *Unguibus et rostro* se rapporte aux supports.

M. G. Wildeman.

—

Armoiries de la famille de Baudrier (XLVIII, 278). — La famille *Baudry* porte : *d'azur au chevron d'or, acc. de trois mollettes du même*. M. G. W.

—

Les armoiries de Meulan d'Albois (XLVIII, 278). — Meulan d'Albois (Marches-Charles) Intendant de la Rochelle 1776, de Montauban 1781, de Limoges 1783 à 1790. Armoiries : *Echiqueté d'azur et d'or*. E. M.

—

Ampadonné, terme de blason ? (XLVIII, 53, 194, 302). — Le mot ampadonné, empadonné ne figure, en effet, dans aucun glossaire français. Je crois qu'il faut lire ampado*ué* ou plutôt empado*ué*, c'est-à-dire enrubanné. Le *Dictionnaire* de Trévoux définit ainsi le mot padou :

S. m. Sorte de ruban fait avec un fleuret, tant en chaîne qu'en trame, c'est-à-dire avec la bourre de soie, qui est l'enveloppe du cocon du ver à soie. On en fait aussi de soie et de fleuret et même de fleuret et de fil. Ce nom lui a été donné parce que les premiers rubans ainsi tissus, qui parurent en France, venoient de Padoue, ville d'Italie. Quelques-uns écrivent padoue.

Voir aussi *Littré* au mot padou.

Th. Courtaux.

***

Ampadonné est certainement un terme tout à fait nouveau et complètement étranger à la langue du blason.

Le comte de Soultrait a décrit ainsi qu'il suit, dans son *Armorial du Nivernais* : les armes du prieuré de la Charité *d'azur à trois bourses ouvertes d'or, liées de même, chacune chargée d'une quintefeuille de gueules et, en chef une fleur de lys du second émail* et ce d'après l'*Armorial général*. Il ajoute que Bernot de Chalane, dans son *Abrégé historique du prieuré de la Charité* les donne de la sorte, mais sans l'adjonction des quintefeuilles dont il est difficile d'expliquer l'origine. Le baron de Bourgoing a trouvé et placé dans son château de Mouron près de la

Charité une belle plaque de cheminée des premières années du XVIIe siècle, portant l'écu du prieuré avec les 3 bourses, mais sans les quintefeuilles en la fleur de lys. Les armes *parlantes* du prieuré ne doivent pas être fort anciennes : la ville et le monastère eurent sans doute dans l'origine le même blason.

En effet, M. de Soultrait nous dit encore qu'il a vu dans les archives de la ville de Cluny une charte de 1400, d'un prieur de la Charité, à laquelle est appendu un sceau offrant un personnage peu distinct et un écu échiqueté au chef chargé de 3 tours, armes primitives de la ville.

Ces armes sont actuellement : *d'azur à 3 tours d'argent ajourées et maçonnées de sable, rangées en fasce, sommées chacune d'une fleur de lys d'or les tours posées sur une terrasse échiquetée d'or, et de gueules de trois traits*. Bernot de Charant les décrivait ainsi : *Echiqueté d'argent et de gueules, au chef d'azur chargé de trois tours d'argent maçonnées et crenelées de sable*, chaque tour surmontée d'une fleur de lys d'or avec la devise : *In varietate securitas sub lilio.* T.

—

La fille du Gange (XLVIII, 337). — En 1825, Philarète Chasles a publié *La fiancée de Bénarès*, in-18. NAUROY.

—

La correspondance de Chateaubriand (XLVIII, 107, 239, 354). — 1° Pourrait-on authentiquer les lettres parues sans date ni suscription dans Scipion Marin, *Histoire de la vie et des ouvrages de Chateaubriand*, au tome II.

2° Connaît-on le texte de la lettre du 29 avril 1811 au président de la 2e classe de l'Institut (catalogue Et. Charavay 347) ?

3° Connaît-on le texte de deux lettres à Beuchot, de mai 1809 (Cat. Et. Char. 31 et 41.)

4° Connaît-on le texte d'une lettre de 1838 à M. Sauvo, lettre à la 3e personne. (Ed. Charav. 18386.) L. T.

—

La légende du poète Gilbert (XLVII, 609, 731, 816 : XLVIII, 13, 115). — M. l'abbé Huot, aujourd'hui décédé, a dit dans son livre, *Florent Gilbert* (Paris, 1893), page LX :

Par testament olographe il (Gilbert) lui donnait sa cassette (à Bernadotte) et quelques écus d'or qui s'y trouvaient renfermés, les livres de sa petite bibliothèque, ses manuscrits, ses meubles, et les petits riens artistiques qui garnissaient les tiroirs et les rayons de sa table de travail. Bernadotte entra en possession de cet héritage avec la gratitude et la délicatesse d'un ami pour son ami.

Les Archives de la Seine consultées, qui ont recueilli les registres d'insinuation des testaments, faits à Paris, postérieurement et antérieurement à la mort du poète, ne portent pas trace d'un testament de Gilbert, ce qui semble indiquer qu'il n'en fit point. Cependant, la légende de son testament est très assise, mais où pourrait-on voir cette pièce qui a été ignorée des gens de loi de son temps ?

L.

—

Les signatures de Molière (XLVIII, 279). — Si je ne me trompe, un érudit et aimable conseiller à la cour d'appel de Dijon, M. Piganiol, possède une de ces signatures, et pourrait dire à quel acte elle se rapporte.

Il ne m'en voudra pas, je l'espère, d'avoir signalé son trésor aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, auxquels il sera, j'en suis sûr, heureux de fournir les éclaircissements nécessaires. L. DE LEIRIS.

—

Coaraze et Coarraze (XLVII, 108 ; XLVIII, 254). — Une erreur d'impression m'a fait donner à l'ouvrage du baron Durante le titre de « *Chorégraphie du Comté de Nice* » c'est « *Chorographie* » qu'il faut lire ; l'ouvrage du baron Durante n'ayant aucun rapport avec l'art de la danse.

G. DE MASSAS.

—

Livres perdus, introuvables, ou dont on ne connaît qu'un exemplaire unique (XLIV ; XLV ; XLVI, 544 ; XLVIII, 35, 308). — *Histoire de Saint-Just par Ernest Hamel.* — M. Gérard de Contades et après lui, M. Nauroy, commettent une erreur en disant que la première édition du livre de M. Ernest Hamel, *Histoire de Saint-Just, député à la Convention Nationale*, Paris, (Poulet-Malassis, 1859, un vol. in-8 de 628 pages avec portraits de Saint-Just et Le Bas gravés par Flameng), a été détruite entièrement et qu'il n'en reste actuellement qu'un exemplaire déposé dans la Réserve de la Bibliothèque nationale.

Or, je possède moi-même un exemplaire de cette édition ; il me vient de M. Eugène Courmeaux, ancien député de Reims, décédé l'an dernier, qui l'acquit en juin 1859. Du reste, M Ernest Hamel, lui-même, dans la préface de la deuxième édition (2 vol. in-18, Bruxelles, Méline et Cans), en racontant les faits qui ont accompagné la saisie de la première, dit que l'ordre du Ministre de la Justice Delangle n'arriva que *deux mois* après l'apparition de l'ouvrage et que déjà ses éditeurs et lui songeaient à une deuxième édition. Cette phrase laisse supposer que les volumes de la première étaient déjà vendus en partie. Plus loin, il a soin de dire que pour éviter des poursuites à ses éditeurs et, comme le précise notre collaborateur, cédant aux supplications de ces derniers, il consentit, devant M. le Juge d'Instruction Rohault de Fleury à la suppression *des exemplaires saisis*. M. Hamel souligne ces deux derniers mots, comme pour bien indiquer qu'il en existait d'autres *non saisis*, déjà vendus ou cachés au moment des poursuites. C'est un de ces exemplaires dont j'ai hérité. GUSTAVE LAURENT.

—

Les Ana (XLVII, 952 ; XLVIII, 150, 309). — Une liste *d'Ana* se trouve dans le journal *La Curiosité Universelle*. Un fort lot de ces recueils a été détaillé dans le catalogue d'une vente publique faite, il y a environ 3 mois, par le libraire Sapin.

A. GEOFFROY.

—

Staëlliana (XLVII, 952 ; XLVIII, 307). — Je mets à la disposition de monsieur A. G. C., pour qu'il le feuillette, s'il le désire, le *Staëlliana*, que j'ai chez moi.

Il porte en titre :

« *Staëlliana ou recueil d'anecdotes, bons mots, maximes pensées et réflexions de madame la Baronne de Staël-Holstein*, enrichi de notes et de quelques pièces inédites de cette femme célèbre : par Cousin d'Avalon — A Paris, à la librairie politique, rue Poupée nº 7 — 1820 ».

Le livre sort de l'imprimerie Poulet, quai des Augustins nº 9.

Baron TAYLOR.

—

Chiens d'Oisel (XLVI, 350 ; XLVII, 984 ; XLVII, 158). — J'ai indiqué plusieurs ouvrages de fauconnerie qui me paraissaient devoir être consultés, en admettant que chien d'oisel voulût dire chien employé à la chasse au faucon. Mais F. Godefroy signale deux passages, du fº 40 du ms. 3717 de la B. Mazarine (Livre de la chasse, de Gaston Phebus) desquels il résulte que chien d'oisel ou chien d'oiseau désignait simplement chien de chasse originaire d'Espagne :

Autre manière y a de chiens que l'en appelle chiens d'oysel et espaignols pour ce que cette nature vient d'Espaigne.

Ainsi comme on dit levrier de Bretagne, les alans et les chiens d'oysel viennent d'Espaigne.

(*Alans*, dogues, chiens de chasse).

Je profiterai de l'occasion pour mentionner aussi les deux mss 3716 et 3718 :

3716. *Liber falconum cum quibus venantur*.

3718. Le livre de médecine d'oyseaulx, de Johan de Francières. VIEUJEU.

—

De la paternité de certains livres licencieux (XLVIII, 219). — Certains auteurs ont laissé des ouvrages qui ternissent leur mémoire : Mirabeau est du nombre. Ses lettres à Sophie n'ont jamais pu être publiées intégralement, le français ne pouvant, comme le latin, « braver l'honnêteté » Le célèbre orateur, pendant sa détention à Vincennes, a beaucoup écrit, touchant à tous les sujets. Toutes ses œuvres, ébauchées souvent, jamais finies, sont aujourd'hui perdues, à l'exception de sa correspondance souvent fort licencieuse, des lettres de cachet, et « deux véritables livres de mauvais lieu. » — « Ces deux produits d'une fièvre surexcitée par la claustration », dit M. de Loménie, (*Les Mirabeau* t. II) nous ont malheureusement été conservés, grâce à Boucher, magistrat chargé de la police de la librairie, qui, signe des temps, consentit, sur la demande du prisonnier, à les publier et à les vendre.

Il est inutile de citer les titres de tels écrits : ce serait leur faire de la réclame ; ils ne méritent que l'oubli.

IVAN D'ASSOF.

—

Anecdote pour servir à l'histoire des enseignes de Paris (T. G , 316 ; XLVII, 372 ; XLVIII, 323). — Entre 1866 et 1870, il y avait, sur le boulevard Saint-Michel à Paris, entre la rue des Ecoles et

la place de la Sorbonne, du côté des numéros impairs, un orthopédiste à l'enseigne d'un Vulcain très bien peint à l'huile et au-dessous duquel on lisait le quatrain suivant :

De mon père indigné j'ai subi la colère,
Quand du haut de l'Olympe il me lança [par terre.
Mais, si l'orthopédie alors eût existé,
Le reste de mes jours je n'aurais pas boité.

Cette enseigne a disparu ; elle a probablement été transportée dans un autre quartier où on la voit encore. Il serait intéressant de connaître l'auteur de ces vers. TH. COURTAUX.

—

Pet de nonne (XLVII, 229, 431, 598, 938). — Je crois bien que la délicate locution de *vendanges* n'est pas du tout de récente invention. Je l'ai entendu produire en bonne compagnie, il y a plus de vingt ans, de la part d'un vieillard qui ne la donnait pas comme de son crû.

La pensée en a dû venir depuis longtemps à tous les raffinés véritablement soucieux de n'apporter dans la conversation mondaine que les artifices d'une langue châtiée. L.-N. MACHAUT.

—

Pyrauste (XLVI, 178, 380, 428). — En parlant des pyrales, Pline a rapporté textuellement ce que lui en ont témoigné les forgerons cypriotes qui avaient vu ces insectes voletant autour des fourneaux à fondre le cuivre. Reste à savoir ce qu'il en faut retenir ; c'est là une exégèse qui mérite un instant d'attention.

Voici d'abord la traduction de du Pinet (à part l'orthographe) :

Livre XI, *chapitre* 36.

Des mouches vivant de feu nommées Pyrales

Le feu qui est l'élément le plus contraire à la génération, ne laisse pourtant de produire certains animaux. Car en Cypre, ès forges et fourneaux de bronze, qui y sont communes, on voit au milieu du feu une espèce de grosses mouches ayant quatre pieds, qui volent parmi le feu, lesquelles sont appelées Pyrales, ou Pyraustes, à raison de cela. Qui plus est, pendant que le feu est au fourneau et qu'elles sont dans le feu, elles se portent bien.

Mais si d'aventure, elles sortent de la fournaise, et qu'elles prennent l'air un peu loin, elles meurent soudain.

Du Pinet ajoute :

Fable joyeuse, car en tous les fourneaux du monde, on ne voit jamais de telles mouches.

Cependant voici vraisemblablement l'origine de cette assertion.

Les fonderies de cuivre étaient alimentées de bois sec, où les pyrales trouvaient leur nourriture et aussi un refuge contre la lumière. Quand on remue ce bois pour le jeter dans le foyer, on met en fuite quelques-uns de ces insectes. D'autres n'ont que le temps de s'échapper du foyer ; ce sont ceux dont parle Pline. Et s'ils viennent à être entraînés par la flamme, ils ont l'air d'y vivre, mais ils retombent, morts, à côté du fourneau. C'est encore ce que dit Pline, mais il nous a forcé à le deviner. RECTA.

—

Carnets de blanchissage (XLVII, 678 ; XLVIII, 204, 308). — J'ai eu sous les yeux, l'an dernier ou il y a 2 ans, le carnet de blanchissage de la famille royale détenue au Temple. Ce précieux document, en vente chez Mme Vve Charavay, a été, s'il m'en souvient bien, acquis par l'Amérique. PONT-CALÉ.

—

Les fabricants de cartes à jouer (XLVIII, 271). — Que les fabricants de cartes à jouer aient eu des ateliers à l'Hôtel-Dieu, c'est une erreur qu'il importe de rectifier.

Que dit le très intéressant document publié par l'*Intermédiaire*, qui était inconnu jusqu'ici ? Que : « tous les maistres cartiers de cette ville de Paris ayant accordé de travailler dans un même lieu et lequel ayant esté pour cet effet loué et préparé par les directeurs de l'Hospital général... »

Ce lieu n'est pas indiqué. Dans un nouveau document qu'aux archives de l'Assistance publique, très libéralement ouvertes aux chercheurs par M. Mesureur, et si admirablement tenues, on nous communique avec une parfaite bonne grâce, on trouve le lieu fixé : c'est l'Hôtel de Nemours (1)

(1) Piganiol de la Force (*Description de Paris, Versailles*, etc., édition de 1752, t. VI p. 165 et 166 :

« Une rue de traverse qui conduit de la rue Pavée (rue Séguier) à la rue des Grands-Augustins, se nomme *la rue de Savoie*, parce qu'elle a été percée sur une partie de l'emplacement qu'occupait l'*hôtel de Nemours* appartenant à une branche de la Maison de Savoie, et lequel fut démoli en 1671 ».

DE PAR LE ROY

Extrait des registres de Parlement

Veu par la Cour la Requeste présentée par les Directeurs de l'Hôpital Général de cette Ville de Paris, contenant qu'en conséquence des Edits et Déclarations portant establissement du droit de marque et controlle des Cartes, Tarots et Dez de ce Royaume, et des Lettres patentes par lesquelles le dit Droit a été accordé à l'Hôpital Général plusieurs Arrêts et Règlements sont intervenus pour empêcher les fraudes et contraventions : Et entr'autres des deffenses très expresses de transporter des cartes faites en un Bureau dans l étendue de l'autre, et les règlements et les grands soins qui y ont été apportés par les dits Directeurs n'en avoient jusques à présent pû empêcher les dites fraudes et n'auroient point trouvé de meilleure moyen que d'embrasser la proposition qui a esté faite par les Maitres Cartiers de cette dite Ville, de travailler dans un même lieu, et suivant la dite proposition, a été passé un contract le 12 avril dernier, ratifié le 27 du dit mois et autres jours suivants, contenant plusieurs articles de règlements, tant entre les dits Maitres Cartiers et l'Hôpital Général, que les dits Cartiers entr'eux, conformément auquel Contrat, les dits Directeurs ont loué l'*Hostel de Nemours* et fait faire en icelui plusieurs accommodens et réparations, en sorte que les lieux sont à présent en estat de recevoir tous les dits Cartiers, et tant pour l'intérêt du dit Hospital Général que des dits Cartiers même, il est nécessaire de tenir la main à ce que tous les règlemens qui ont esté faits sur le fait des dites Cartes, Tarots et Dez, et marque et Controlle d'iceux soient entièrement gardez et observez à quoi ils supplient la Cour de pourvoir : Veu aussi les dits Edits et Déclarations, Lettres Pattentes, arrests de vérification d'icelle et autres arrests et règlemens sur ce intervenus, le dit Contract et autres pièces attachées à la dite Requeste, signé Hanriau Procureur des dits Directeurs, Conclusions du Procureur Général, Ouy le rapport de Me Guillaume Benard, Conseiller du Roy en la dite Cour Commissaire à ce député et tout considéré, Ladite Cour a ordonné et ordonne que tous les dits Edicts, Déclarations, Lettres Pattentes, Règlemens, Arrests et Contract, seront exécutez selon leur forme et teneur, et fait inhibition et deffences à toutes sortes de personnes de vendre et débiter aucune Cartes, Tarots et Dez sans être marquez et Controllez de la Marque et Controlle des dits Directeurs, ausdits Maistres Cartiers de la Ville de Paris, compagnons, apprentis et autres d'en faire et fabriquer ailleurs, que dans le lieu à ce destiné et à toutes personnes de leur loüer, ny prester des lieux pour y tenir leurs Cartes ny leurs ouvriers et outils pour en faire et fabriquer, et audits Cartiers d'en vendre et transporter ailleurs que dans le dit Bureau pour ce étably et à toutes personnes d'en revendre qui auront servy, etc.

Fait en Parlement le 14 août 1661 :

DU TILLET.

Dans Jaillot (t. V. quartier Saint-André-des-Arts, p. 122-123, on trouve que cet hôtel fut vendu le 30 décembre 1670, au sieur Brière de Lépine, par Mme Marie-Jeanne Baptiste, épouse de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, prince de Piémont, à laquelle il appartenait comme seule héritière de Charles-Amédée de Savoie, son père, duc de Génevois, *de Nemours* et d'Aumale ; et de feu Henri de Savoie, son oncle, à cause du délaisssement à elle fait par la reine de Portugal, sa sœur, par contrat du 20 mars 1666.

—

Il y a plus de Français à Rome que de chiens rouges (XLVIII, 55). — Il est probable que *Chien rouge* est un terme analogue à celui de *Chien Bureau*. Or, on désigne sous ce nom un chien brun foncé, un chien *couleur de moine*, au dire des paysans. Dans les légendes relatives aux souterrains-refuges, on parle souvent de ces chiens. ELL.

—

Le surnom de Ballomer (XLVII, 835, 960 ; XLVIII, 151). — Par suite d'une erreur de composition, la fin de ma précédente communication n'a pas paru. Elle était ainsi conçue : « *Ballo* en vieux haut allemand signifie aussi la *muscade* du prestidigitateur ; *brillant à la boule* pourrait donc signifier *escamoteur* et par extension *trompeur*, sens rejeté par M. Bougon. PAUL ARGELÈS.

—

Nil novi sub sole (XLVIII, 172, 371). La réponse est tout au long dans Edouard Fournier (*L'esprit des autres*, 1881, p. 54). — Il faut écrire *Nihil est sub sole novum*, car c'est le vrai texte, paraît-il, du chapitre Ier, vers 9, de l'*Ecclésiaste*. M. BAUDOUIN.

—

L'étymologie de Robert Espagne (XLVIII, 280). — Voir à ce sujet la communication de M F. Comte à la *Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, *Mémoires* t. I, (4e série) 1902, p. XXVII-XXVIII).

M. F. Comte signale la mention probable de *Robert-Espagne*, dans une charte

de 1019, publiée dans le *Gallia Christiana* et à laquelle M. Georges de Manteyer a consacré un examen détaillé dans un article sur les *Origines de la maison de Savoie en Bourgogne* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome*, XIXe année, 1899). Il s'agit de la donation d'un alleu seigneurial sis « *in comitatu Barrensi, in villa quæ membodi Spania dicitur* », au monastère de Sexfontaines (Haute-Marne). L'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon à laquelle revinrent plus tard les biens de ce monastère, ayant précisément possédé la collation de l'église de Robert-Espagne, M. Aug. Longnon propose de reconnaître dans ce dernier village le *Membodi Spania* du texte cité ci-dessus. Un changement de nom serait alors intervenu entre 1019 et 1126, date à laquelle on rencontre déjà dans le Cartulaire de Jandeures la forme *Roberti Spania*.

M. Comte ajoute qu'il est fort peu probable qu'il faille chercher au-delà des Pyrénées l'origine de cette appellation. *Spania*, mot qu'on retrouve dans les formes anciennes des noms actuels d'Espagne (Aube et Somme) et Epaignes (Eure), paraît avoir été un terme générique, un nom commun pouvant s'associer avec un nom propre de propriétaire, comme il en existe tant d'autres, dont la signification est généralement connue. Ici, il ne semble pas en être de même : et il n'est peut-être pas inutile de poser la question.

(Séance du 6 février 1901)

DEVIGNOT.

—

Anomalie à expliquer (XLVII, 114). — « L'usage, dit Vaugelas, agit quelquefois sans raison et Basnage, commentant cette parole de l'illustre grammairien :

Dans les doutes de la langue, dit-il, il vaut mieux pour l'ordinaire consulter les femmes et ceux qui n'ont point étudié que ceux qui sont bien savans en la langue grecque et latine, parce que l'on peut plus naturellement apprendre d'eux l'usage qui ne peut tromper en matière de langue, *la raison et le raisonnement étant toujours de faux guides* en ce sujet, quand l'usage est contraire.

(*Histoire des ouvrages des savants*, févr. 1691, p. 276).

Ecoutons maintenant l'auteur de la *Grammaire générale et raisonnée* (ch. XI, p. 283) :

Il y a quelques remarques à faire sur les prépositions, tant pour toutes les langues, que pour la française en particulier. La 1re est qu'on n'a suivi en aucune langue, sur le sujet des prépositions, ce que la raison auroit désiré, qui est qu'un même rapport ne fût marqué que par une préposition, et qu'une même préposition ne marquât qu'un seul rapport. Car il arrive au contraire dans toutes les langues, qu'un même rapport est signifié par plusieurs prépositions comme *dans*, *en*, *à*, et qu'une même préposition, comme *en*, *à*, marque divers rapports. C'est ce qui cause souvent des obscurités dans la langue hébraïque, etc.

Si Lou Ficanas suit le conseil de Basnage et qu'il consulte les femmes, qu'il ait l'obligeance de transmettre à l'*Intermédiaire* le résultat de sa consultation.

LPT. DU SILLON.

—

Abo (XLVIII, 172, 323). — Il me semble que le contexte de la phrase indique une faute d'impression et qu'il convient de lire *aléa* au lieu d'*abo*. De cette façon, tout s'explique : « ce qui offre un *aléa* quelconque ou une chance de gain ».

A. S...E.

*
* *

Abo (a-b-o) est fautivement pour *habeo* ; il faut donc lire : « Il parie... sur tout ce qui offre un *habeo* quelconque (c'est-à-dire un *avoir* quelconque), ou une chance de gain ».

Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Emploi singulier du mot ustensile (XLVIII, 280). — Ce mot, en effet étrange, d'ustensiles est toujours employé dans nos mas de la plaine de Nimes, et il y joue un grand rôle. Pour nourrir les hommes de ferme, on donne au bayle par personne une quantité déterminée de ce que produit la propriété : huile, vin, blé, légumes, etc., et ensuite généralement de 30 à 40 cent. par jour « d'ustensiles » pour tout ce qui doit s'acheter : épicerie, sucre, café et viande.

B. DE C.

—

Pourquoi un accent circonflexe à Dôle (XLVIII, 281, 372). — Notre collègue Eumée aurait fort à faire s'il prenait souci de rectifier toutes les erreurs qui se sont glissées dans l'orthographe officielle ou courante des localités françaises. Ici même, on a montré que le *Pas-des-Lanciers* devait se lire (et s'écrire) *Pas de l'Anxiou*

(*de l'Anxiète*) et que *Sept-Fontaines* était originellement *Sèchefontaine*. Quant à prétendre qu'il faille adopter, les yeux fermés, l'orthographe employée par les habitants d'un pays, sous prétexte qu'ils sauraient « mieux que quiconque comment ils se nomment », c'est une autre thèse et qui n'est point la mienne. Je me bornerai à lui opposer un seul exemple.

Il existe, à cinq kilomètres du lieu où j'écris ces lignes, un village, chef-lieu d'une commune qui s'appelle officiellement, administrativement et pratiquement *Sainte-Péreuse*. *Sainte-Péreuse* il y a sur les actes municipaux, préfectoraux et autres ; *Sainte-Péreuse* sur les timbres gras du bureau de poste ; *Sainte-Péreuse* sur la langue des braves gens du pays qui ne prononcent ou n'écrivent jamais d'autre sorte le nom de leur village. Or il a bien existé un saint qui s'est appelé *Perusius* et qui a donné son nom à la localité, mais jamais il n'exista de sainte *Péreuse* ou *Perusia*. Quelques érudits (car nous en possédons) ayant jeté le cri d'alarme, on fit, il y a 25 ou 30 ans, une tentative pour obtenir la rectification du nom officiel de la commune ; mais il fallait, paraît-il, tant de démarches, que le conseil municipal finit par décider que ses administrés ne changeraient pas de sexe. La mesure peut-être était sage, mais l'on ne s'en tromperait pas moins lourdement si, dans ce cas particulier, on attribuait quelque autorité à la voix populaire ; et je pense qu'il doit en être de même dans bien d'autres circonstances où, seulement, la preuve est plus difficile à administrer.

G. DE FONTENAY.

***

Voici ce qu'a écrit à ce sujet un écrivain franc-comtois :

...les Franc-Comtois ayant beaucoup d'analogie avec les mauvais chiens courants, en ce sens qu'ils adorent en tout prendre le contre-pied. Leur langage les fait reconnaître entre mille par une étrange particularité. Ils mettent des accents circonflexes sur les o qui n'en ont pas, comme dans vôter, rigôle, et n'en mettent pas sur le seul nom de ville qui en porte dans leur pays : Dolle.

(*Franches-Contées*, 1 vol. Besançon, imp. Cariage, 1900).

***

Pourquoi pas non plus à *idole* ?

En fait, un accent circonflexe est inutile à Dôle, mais il est certain que l'on a une tendance instinctive à prononcer Dôle, comme aussi le Hâvre pour le Havre qui est la vraie orthographe.

En allongeant le nom de leur cité, les habitants éloignent de la pensée, une confusion toujours possible, mais regrettable, des gens de Dôle avec des gens de Dol.

Puisque l'auteur de la question a mentionné plusieurs autorités de la région, qu'il me soit permis d'y ajouter un document moins connu, mais qui a le mérite d'apporter une note originale dans la grave discussion de l'étymologie. Il s'agit du manuscrit 1083 de la bibliothèque de Besançon :

Dissertation sur le Didation de Ptolémée, la première ville des Séquanois, et que Dole est cette ville, par Ferdinand Lampinet.

Estant, dit-il, conseillier au parlement de Dole, transféré depuis à Besançon, où après plus de vingt-cinq ans de service, je remit (*sic*) ma charge à Claude-François Lampinet, mon fils, environ l'an 1700, et prins une patante de conseillier vétéran : pour me divertir et ocuper mon temps, je fict (*sic*) la présante disertation... 20 décembre 1703. (Signé :) Lampinet

« L'auteur, dit M. Aug. Castan, fait dériver le nom de lieu *Didation* du verbe grec διδασκω, qui, signifie *enseigner* : c'était donc la localité où la jeunesse séquanaise allait s'instruire. Or, si le souverain de la Franche-Comté choisit, en 1423, la ville de Dole pour siège de l'Université de la province, c'est qu'il y avait des précédents qui désignaient cette ville pour un tel rôle. Le mot *Dola* est d'ailleurs l'équivalent latin du nom grec *Didation*, car il vient du verbie *Dolo* « qui signifie *polir*, n'y aiant rien que donne tant de politesse à l'homme que la science. »

« Ajoutez à cela les quelques vestiges de monuments gallo-romains fournis par le territoire de Dole, et, d'après l'auteur de la dissertation, il devra vous être démontré que la ville de Dole occupe l'emplacement de la localité séquanaise que le géographe Ptolémée appelle en langue grecque, suivant les leçons des manuscrits : Διτταττιον, Διδαττιον, Διττασιον, Διτταυιον. »

Cet extrait suffira pour donner une idée de l'argumentation du distingué vétéran du barreau.

DEVIGNOT.

—

La Diane de Houdon (T. G. 431 ; XLVIII, 228, 376). — A propos de la statue de femme « complète » en question,

M. Adrien Marcel ne comprend pas en quoi ce qui n'a jamais choqué les habitants de Saint-Pétersbourg choquerait les habitants de Paris. Je me permets, moi aussi, de m'étonner d'avoir vu à l'hôtel des ventes des statuettes de femme « complètes », entourées d'un morceau de papier. Pourquoi cela ? Est-ce qu'on ne voit pas partout des statues d'hommes qui, elles, sont toujours complètes ? Pourquoi ces deux poids et ces deux mesures ?

César Birotteau.

—

Le cœur des grands monarques (XLVIII, 171). — On demande d'où est venue la coutume de déposer le cœur des anciens rois de France ailleurs que leur corps.

Il me paraît possible qu'il soit fait allusion à cet usage dans le document ci-après désigné ; c'est pourquoi j'en conseillerai l'investigation.

B. N. Paris, Nouv. acq. fr. ms, 28, f° 10 « Exposé des moyens par lesquels les cendres du cœur de Henri le Grand ont été recueillies, fait à La Flèche, le 2 messidor an 13. Boucher ». E. Liminon.

—

Les chiens de trait (XLVII, 953 ; XLVIII, 100, 209, 325, 382). - Le chien de trait n'est pas encore très répandu en Sologne, où les belles routes lui permettraient de rendre tant de services ; mais on en voyait cependant, ces dernières années, un bien charmant spécimen dans la commune de la Ferté Saint-Aubin, dont l'énorme territoire comprend quatorze mille hectares.

Un enfant qui habitait une ferme à 7 kilomètres de la Ferté, venait tous les matins, traîné dans sa petite voiture par un chien de la taille d'un saint-bernard qui l'amenait en moins d'une heure à l'école. Le chien était alors dételé et passait la journée, couché dans un coin de la cour. A midi, le bon toutou partageait le déjeûner de son jeune maître et à la fermeture de l'école il reprenait allègrement le harnais et le chemin de la maison.

Pendant plusieurs années, cet enfant a pu fréquenter régulièrement l'école, et sans l'aide de sa voiture à chien, il lui eût été impossible de faire, par tous les temps, 7 kilom. le matin et autant le soir.

Il peut être intéressant de savoir qu'un marché aux chiens, très important, se tient régulièrement chaque dimanche matin, à Bruxelles, sur la Grand'Place ; on y vend des chiens, des harnais et des voitures à 1, 2 et 4 chiens. Un chien de trait vaut de 50 à 100 fr.

Le chien attelé ne souffre pas plus que le cheval attelé et peut rendre des services extrêmement variés. On dit que la société protectrice des animaux s'y oppose en France, mais alors pourquoi tolère-t-elle qu'on attelle le cheval ?

L'Hermite.

***

Je signale au correspondant de l'*Intermédiaire* un article paru dans l'*Eclair* du 3 septembre, traitant ce sujet.

de Moira.

***

On pouvait voir à Nice, il y a quelques années, un vieux « mendigot » à tête vénérable assis dans une petite charrette traînée par quatre chiens.

Il se postait sur la route, si fréquentée l'hiver entre Nice et Villefranche ; ses chiens, toujours attelés, se couchaient, le mendiant restant sur sa charrette inclinée et s'appuyant sur le sol par ses brancards.

Ses journées étaient fort lucratives ; il était le « pauvre » préféré de la reine d'Angleterre Victoria qui lui donnait quelque argent chaque fois que son landau croisait l'étrange attelage. Le vieux mendiant connaissait d'ailleurs mieux que tous les agents de la police de sûreté le but des royales promenades et s'y trouvait fidèlement.

De là une légende était née, faisant de cet automédon original un richard ayant un fils officier et une fille mariée à un notaire !

Il a disparu depuis. Pendant plusieurs années, on l'a vu à Nice, toujours dans le même équipage.

Sa journée finie, il descendait à une allure que l'on peut, sans exagération, évaluer à 14 à 15 kilomètres à l'heure, la côte du Mont-Boron.

Les chiens étaient attelés sans guides pour les diriger, mais sans ralentir leur allure, ils gardaient impeccablement leur droite et n'ont jamais occasionné le moindre accident. Tabac.

Inscriptions des cadrans solaires (T. G. 158; XLVI, 127, 943; XLVII, 215, 260, 438, 826). — Dans un tableau de Boucher, intitulé le *Midi*, gravure de Petit, on voit une dame décolletée, charmante dans l'ombre légère de son parasol ouvert, réglant sa montre à un cadran solaire, avec ces vers :

D'une belle, Amour seul doit être l'horloger,
Et l'on n'a pas besoin d'avoir réglé sa montre
Pour savoir l'heure du berger.

(A Michel. *Les Artistes célèbres. François Boucher*. Paris. Rouam.

L.-N. MACHAUT.

—

Compagnie franche de Mademoiselle de Montansier en 1792 (T. G., 607). — On sait qu'en 1792, prise d'un beau zèle, Mlle de Montansier équipa à ses frais 80 volontaires qu'elle envoya à la frontière. Cet acte de désintéressé patriotisme ne la mit pas à l'abri de la haine et de la suspicion des sansculotte. Chaumette et Hébert la dénoncerent comme suspecte.

Le procès qui lui fut fait est instructif à plus d'un titre : il permet de saisir sur le vif la psychologie des héros de la Terreur. Pour mémoire, mentionnons que M. Marcel Teneo, dans le *Monde artiste* (13 septembre 1903) publie une série de pièces complètement *inédites*, mémoires, interrogatoires, pétitions.

Il convient de signaler un tel dossier à cette place où l'on ne songeait peut-être pas à l'aller chercher.

V.

—

Ombre-chevalier (XLVII, 676, 936; XLVIII, 321). — Je ne suis pas naturaliste, mais j'ai beaucoup pêché, que Dieu me pardonne ! L'ombre-chevalier se prend au filet, dans le lac de Genève, à de grandes profondeurs : j'en ai vu relever de quinze livres. C'est une grosse truite, au dos pâle (on dirait une truite cuite au court bouillon) et au ventre orangé, surtout à certaines époques. Quant à l'ombre, j'en ai souvent pris dans le Rhône et l'Arve, à la mouche artificielle. J'en ai même pris un à la cuiller, non pas accroché par le ventre, mais pris par la bouche, ce qui stupéfia un vieux pêcheur qui m'accompagnait, car il passe pour ne jamais mordre au vif. Il atteint facilement un kilogr. Son aspect est celui du chevenne, en plus mince. Il ressemble si étonnamment au lavaret du lac d'Annecy que ce pourrait bien être le même poisson. J'avoue ne jamais avoir pu les distinguer.

M. P.

—

Les commodités aux XVIIe et XVIIIe siècles (XLVI, XLVII, 97, 269, 829). — Consulter à ce sujet : A Franklin, *La vie d'autrefois. L'hygiène*.

C. CHANDEBOIS.

*
* *

Le château de Mazières, en Bas-Berri, contient un superbe donjon carré du début du XIIe siècle, dont le sommet est flanqué de quatre tourelles aux angles.

Au XVIIe siècle, les planchers et les plafonds du donjon s'écroulèrent, et, depuis, personne n'était monté jusqu'au haut, les escaliers, pris dans l'épaisseur des murailles, alternant de côté à chaque étage.

Le nouveau propriétaire a entrepris la restauration du donjon. Et cette année, le premier de ma famille depuis 300 ans, j'ai pu monter jusqu'à la plateforme supérieure, et, au sixième étage, dans la tourelle nord-est, m'asseoir dans des commodités assez bien conservées. Cette tourelle était ornée d'un placard, fermé par deux battants inférieurs, fixés, et deux battants supérieurs, mobiles. En ouvrant ces derniers, dont il ne reste que les traces, on pouvait s'asseoir tout en faisant la conversation. Cette chaise percée-placard occupait une petite échauguette irrégulière, et dominait de trente-deux mètres les fossés du donjon, qui recevaient... les engrais.

La chambre du sixième qui bénéficiait de ce voisinage était la chambre du seigneur, voûtée au XIIIe siècle, et restaurée en partie au XVIe ; c'est la plus belle pièce du donjon.

OURS D'AQUITAINE.

—

Le quai de l'Horloge (XLVIII, 110, 261, 375). — Je remercie mon confrère de me donner l'occasion de compléter ma pensée et d'éclaircir une observation qui, je le confesse, était assez obscure, et trop écourtée. En relisant une phrase relative aux inconvénients qu'il y aurait à multiplier des inscriptions à la mémoire des personnages secondaires, je reconnais que j'ai « semblé contester les titres de Lesage ». Je suis heureux de m'en être tenu aux apparences, et d'avoir peut-être évité ainsi de voir Nodier sortir de sa

tombe et me pourfendre de son épée vengeresse.

Du reste, si je mets quelques réserves dans mon admiration pour le *Théâtre de la Foire*, je suis tout prêt à rendre hommage à l'auteur de *Gil Blas* et de *Turcaret*.

Ce que je visais dans mon observation, c'est la difficulté qu'il y a pour le *Comité* à arrêter son choix au milieu du très grand nombre d'inscriptions qu'il étudie, tant par son initiative que sur la demande des particuliers ou du Conseil municipal. Il y a lieu, en effet, d'observer une certaine proportion, d'équilibrer les droits de chacun, de tenir compte de ce que si l'on adopte un projet d'inscription à la mémoire de Z, une inscription à la mémoire de X n'a été l'objet d'aucune étude, etc., etc. Ajoutez à cela la question budgétaire (chaque plaque commémorative revenant à près de 500 francs), et vous verrez que, si il est indispensable que, conformément à l'arrêté préfectoral du 10 mars 1879, les projets d'inscription soient étudiés et adoptés exclusivement par le Comité institué à cet effet, la besogne dudit Comité est des plus complexes et des plus délicates. Si les procès-verbaux de ses séances étaient publiés (il est peut-être préférable, du reste, qu'ils ne le soient pas) on verrait avec quelle minutie chaque mot, chaque date, sont pesés et examinés ; on verrait quels projets bizarres — pour ne pas dire plus — on est obligé de repousser ou d'ajourner quand ils émanent de pétitions individuelles.

J'en aurais long à dire sur les difficultés de toute nature qui se dressent lors de chaque délibération, mais cela m'entraînerait trop loin et je reviens à l'auteur du *Gil Blas*.

Il serait, en effet, intéressant de retrouver où était le *Soleil d'or*. Si la maison existe encore, il serait peut-être très rationnel de choisir ce domicile de Lesage pour l'apposition d'une inscription. Mais dans le cas contraire, il y aurait lieu, me semble-t-il, de fixer son choix sur l'une des autres demeures indiquées par M. Léo Claretie, ou sur la maison (à la condition qu'elle ne soit pas démolie) que Lesage habita vers 1741, au dire de Lefeuve (t. IV, p. 292), témoignage qui demande à être corroboré par quelque document contemporain. Toute la question exigerait d'ailleurs une étude approfondie que je renvoie à de plus compétents que moi. Il y aurait peut-être lieu de revoir les différentes notices écrites sur Lesage, en particulier celle de Beuchot, toujours bien renseigné. Je ne la possède plus, mais j'ai sous les yeux l'intéressante thèse de M. Barberet sur notre personnage (1890, in-8°) ; elle est purement littéraire et ne nous fournit aucun renseignement sur l'objet de cette recherche.

P. LBE.

—

Repas (XL). — De Mercier :

Les Parisiens dînaient, il y a deux cents ans, à midi ; aujourd'hui l'artisan dîne à deux heures ; le gros marchand à trois, le commis à quatre ; l'enrichi, l'homme aux entreprises, l'agent de change, à cinq heures ; le ministre, le législateur, le riche célibataire, à six ; et ces derniers sortent ordinairement de table à l'heure où nos pères s'y mettaient pour souper.

Les trois quarts de Paris ne soupent plus, et la moitié de ces trois quarts a pris cette habitude par économie. Les personnes qui soupent se mettent à table à onze heures, et se couchent en été quand l'ouvrier se lève.

***

L'invention du déjeuner.

En 1789, on déjeunait à Paris à 9 heures, on dînait à midi, on soupait à dix heures et demie ou onze heures. Le gouvernement parlementaire changea tout cela.

Peu à peu on en vint à déjeuner à midi, à dîner à six ou sept heures et à manger quelque chose, un rien, à deux heures de la nuit.

Les estomacs en étaient là, — disent MM. de Goncourt — quand Mme Hardy, qui tenait un restaurant célèbre, au siècle dernier, s'avisa de mettre adroitement quelques rognons, quelques côtelettes de mouton bien préparées sur un petit buffet, dans sa première salle.

Un jour les habitués arrivent.

— Eh ! madame Hardy, qu'est-ce que ça ?

— Un supplément au déjeuner.

— Bravo !

On goûte, on applaudit. Boudins, saucisses, bifteks, desserts même sont bientôt ajoutés aux côtelettes.

Mme Hardy avait inventé le déjeuner à la fourchette.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLVIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Septembre 1903

39e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1017 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Mérimée et ses héroïnes. — Toutes les lettres écrites par Mérimée à son ami Requien n'ont pas été publiées. Dans celles inédites, ne se rencontre-t-il pas des traits qui permettent d'éclairer les romans ? M. Félix Chambon, dans son livre, *Notes sur Mérimée*, a publié une curieuse supplique de la corse farouche, adressée à Mérimée, sénateur, M. Labande, à qui nous devons de connaître tant de Mérimée, par sa correspondance, a-t-il trouvé trace, dans les lettres qui ont passé sous ses yeux, de la genèse de Colomba et aussi de Carmen ? D^r L.

—

Lettres à Dom Guéranger. — De combien de *Lettres* imprimées cette collection se compose-t-elle ? L'auteur était l'abbé Prompsault, chapelain des Quinze-Vingts. La Bibl. nat. ne les a point recueillies. Z.

—

Les rapports de Racine et de Molière. — Je lis dans un des manuscrits de Jamet qui appartiennent à la Bibliothèque nationale, cette phrase étrange. C'est Jamet qui parle :

> On attribuait les intrigues de la femme de Molière et le cocuage de Molière au célèbre Racine. M. Racine le fils ne m'a dit ni oui, ni non. Je le lui ai encore demandé à Compiègne, en 1736. Il ne m'a pas répondu davantage

Je ne suis pas autrement surpris que Racine le fils ait gardé un silence prudent. D'abord, c'était un dévot pudibond que devaient effaroucher de telles questions. Puis, par respect pour la mémoire de son père, il avait à s'abstenir de toute réponse catégorique, surtout si la question, d'ailleurs importante, de Jamet portait juste.

Il est certain que Molière et Racine ne vécurent pas toujours sur le pied d'une cordialité parfaite ; et leurs contemporains attribuèrent cette mésintelligence à des difficultés d'ordre littéraire et dramatique. D'autre part, l'opinion publique au XVIIe siècle n'a jamais compris Racine, que je sache, parmi les auteurs des infortunes conjugales de Molière.

Que faut-il donc penser de l'historiette de Jamet ? Sir Graph.

—

Avoir réponse à tout. — De qui est donc ce vers-proverbe si connu :

> J'avais réponse à tout hormis à : Qui va là.

F. Y.

—

Couderc, geôlier des prisons de Toulouse en 1793. — Taine parle du cordonnier Couderc, geôlier des prisons de Toulouse lors de la Révolution.

Je serais reconnaissant à ceux qui voudraient bien me renseigner sur les descendants, *par les femmes*, de ce Couderc. X. Y. X.

Famille Quentin de Richebourg de Champcenetz. — M. Alf. Bégis, dans sa très intéressante notice sur les Neukirchen de Nyvenheim (n° du 30 août 1903), écrit que le marquis de Champcenetz, frère du spirituel chevalier de ce nom, mourut à Fontainebleau le 7 décembre 1813. Je trouve dans mes notes que ce marquis de Champcenetz, qui était encore gouverneur des Tuileries lors de la journée du 10 août 1792, échappa au massacre des défenseurs du château, puis aux visites domiciliaires de septembre (voir le curieux récit de ses aventures dans le journal de Mrs. Elliott, maîtresse du duc d'Orléans), put gagner l'Angleterre en janvier 1793, grâce à l'aide de ce prince, devint lieutenant-général, le 22 juin 1814, recouvra le gouvernement des châteaux des Tuileries et de Meudon sous la Restauration et ne mourut qu'en 1823. J'ai pu me tromper de personnage ou être trompé par quelque notice biographique incorrecte, mais le point serait intéressant à préciser. Les détails biographiques concernant les membres de la famille de Champcenetz au moment de la Révolution sont assez confus et quelque peu contradictoires. D'après *Michaud* et la *Biographie nouvelle des contemporains*, le marquis de Champcenetz, gouverneur des Tuileries en 1789, et qui, en août 1792, quelques jours avant la journée du 10, distribuait des cartes d'entrée aux derniers fidèles de la Royauté (voir aussi Mémoires d'Hyde de Neuville et du chancelier Pasquier) était le *père* du chevalier *Louis* de Champcenetz, le spirituel écrivain royaliste D'après M. de Lescure, dans *Rivarol et la Société française*, et aussi d'après les Mémoires circonstanciés de Mrs Elliott, ce gouverneur des Tuileries en 1792 était le frère aîné du chevalier (par un premier mariage).

En ce qui concerne les prénoms du chevalier, les renseignements sont encore plus contradictoires : D'après les notes aux *Mémoires de Dufort de Cheverny*, il se nommait *Rose-Ferdinand* ; d'après Lescure, ses prénoms étaient *René-Ferdinand* ; certains biographes le nomment le chevalier *Louis* de Champcenetz, et enfin j'ai les états de service d'un de Richebourg, lieutenant en second aux Gardes Françaises en 1789, qui portent : Louis-René Richebourg de Champcenetz, né en..., Second Enseigne aux Gardes Françaises, le 22 juin, 1777, etc., présent au corps le 31 août 1789, lors du licenciement.

Outre ce Richebourg, porté à la p. 119, l'*Etat militaire* de 1789 mentionne trois autres membres de cette famille : à la p. 53, un marquis de Champcenetz, lieutenant de Roi pour la province du Maine ; à la p. 380, le Cte de Champcenetz, chevalier de Saint-Louis et membre de l'Ordre de Cincinnatus, colonel d'Orléans-Dragons ; à la p. 388, un vicomte de Champcenetz, capitaine dans Noailles-Dragons.

Les notes aux Mémoires de Dufort de Cheverny vont me permettre de placer quelques détails devant ces noms. Je compte sur l'amabilité et l'érudition de nos collègues pour les rectifier ou les compléter.

Ces notes, après avoir mentionné l'origine de la fortune des Champcenetz, parlent d'un Jean-Louis de Champcenetz, premier valet de chambre de Louis XV, « attaché » au Roi par sentiment comme par devoir ? Il s'agirait peut être de celui de la p. 53. Il épousa en premières noces, en 1748, une d^lle Teissier, dont l'officier de la p. 388. Louis-Pierre Quentin de Richebourg, marquis de Champcenetz, l'époux de Madame Pater. Ce dernier, né en..., devenu maréchal de camp, puis retraité en 1791, serait mort en 1813, d'après M. Alf. Bégis.

D'un second mariage, en 1755, avec une d^lle Pernon, le valet de chambre de Louis XV eut deux autres fils, Louis-Edmond (peut-être le vicomte de C. de Noailles-Dragons. p. 388) et Rose Ferdinand, René-Ferdinand, ou Louis ou Louis-René, en un mot le spirituel chevalier de Champcenetz. Nous le croyons le même que Louis René de Richebourg de Champcenetz, lieutenant aux Gardes Françaises en 1789 et porté à la p. 119 de l'*Etat militaire* sous le nom de Richebourg. Les boutades du chevalier de Champcenetz sont plus connues que les dates de sa courte existence. Nous serions heureux de connaître ces dernières exactement. La famille existe-t-elle encore ? De même, quelques détails (le plus possible) sur le capitaine de Noailles-Dragons, et sur son frère aîné, le colonel, puis maréchal de camp, (présenté sous un jour peu

favorable, mais bien plaisant par Mrs. Elliott), seraient également les bienvenus.

S. Churchill.

—

Famille Joly. — Claudine-Judith de Thésut épousa, en 1641, Blaise Joly, avocat en parlement, gentilhomme ordinaire en la chambre du roi, fils d'Adam Joly, lieutenant en la gruerie du Chalonnais.

De ce mariage naquit au moins un fils :

François Joly, écuyer, conseiller du roi, seigneur de Bévy, Chintré, la Trochère et Montaubry. Sa femme, Philiberte Durey de Sauroy, lui donna entre autres enfants :

1° Jean-François Joly de Chintré, conseiller au parlement de Dijon, mort sans enfants.

2° Joseph Joly de Bévy, seigneur de la Berchère, Flagey et la Tour Bandin, président de la chambre des comptes de Dijon dont postérité.

Y a-t-il communauté d'origine entre cette famille Joly de Bévy et les Joly de Blaisy dont Pierre Palliot a dressé la généalogie en 1672 ?

Dans l'affirmative, à quelle époque et comment s'établit le lien de parenté ? Dans la négative, existe-t-il une généalogie de la famille Joly de Bévy et où pourrait-on en avoir connaissance ?

Je remercie d'avance les érudits Bourguignons qui pourront éclairer ma religion.

L. C.

—

Charles Renouvier. — Le philosophe Ch. Renouvier, membre de l'Institut, est mort à Prades, le 1er septembre 1903.

Je voudrais savoir :

1° La date exacte de sa naissance. Je sais qu'il était né en 1815, mais je désirerais savoir quel jour et où ?

2° S'il laisse des travaux inédits et si ces travaux seront publiés. J'ai entendu dire qu'il avait écrit de fort belles lettres. Sa correspondance verra-t-elle le jour ?

3° Si ses premiers ouvrages, épuisés depuis longtemps, ne seront jamais réimprimés ? Son éditeur, M. Félix Alcan, a-t-il l'intention de le faire ? Je veux parler de son *Manuel de philosophie ancienne*, de son *Manuel de philosophie moderne*, de la *Science de la Morale*, de l'*Esquisse d'une classification des systèmes*, et des *Essais* de *critique générale* en neuf volumes. N'est-il pas malheureux que tant de beaux livres, un peu ardus, certes, et d'une lecture difficile, mais qui comptent parmi les chefs-d'œuvre de la littérature philosophique, soient ainsi à jamais perdus pour nous ? Il est impossible d'aller les lire dans une bibliothèque publique : il faudrait trop de temps.

4° Enfin si les nombreux articles qu'il a publiés dans *La critique philosophique* et dans l'*Année philosophique* de M. P. Pillon, ne seront jamais réunis en volume ?

Dans la dernière de ces revues surtout, il a donné des études magistrales, des essais admirables. Que va devenir tant de travail ?

Renouvier qui, je crois, ne laisse pas de famille, ne s'est jamais marié et n'a jamais eu d'enfants, laisse du moins en M. Louis Prat un disciple fervent et dévoué. C'est à lui surtout, s'il m'entend, que j'adresse ces questions, et aussi à M. Henry Michel, le rédacteur au *Temps*, à son défaut. Merci à ceux qui me renseigneraient à cet égard.

G.

—

Nicolas Denysot, poète, dessinateur et graveur ? — Tous ceux qui s'occupent des vieux livres connaissent les Poésies et les *Noelz* de Nicolas Denysot, du moins publiés par lui sous le pseudonyme-anagramme de comte d'Alsinoys. La Croix-Du-Maine, son compatriote, nous apprend qu'il dessinait avec talent.

D'un autre côté, Bérard, dans son *Dictionnaire des artistes français*, dit qu'un Nicolas Denisot dessina et *grava la carte du Maine*, qui porte le nom d'Androuet du Cerceau, et l'abbé de Marolles cite bien un Denisot dans ses listes de graveur.

Ce graveur serait alors l'auteur de la petite gravure sur bois de 1549, exposée dans la salle d'entrée du Cabinet des estampes ; mais a-t-on jamais cherché à savoir si le poète-dessinateur et le dessinateur-graveur n'étaient pas une seule et même personne, ce qui paraît probable, mais ce que je n'ai vu nulle part.

J.-C. Wigg.

—

La famille de Piron. — La filiation en a été suivie jusque dans les premières années du XIXe siècle. Existe-t-il encore des représentants de la famille ? Et M.

Eugène Piron, le sculpteur qui vient de remporter le grand prix de Rome, et qui est né à Dijon, comme le célèbre humoriste si antipathique à Voltaire, appartient-il à la famille de Piron le poète ?

— RIP-RAP.

Montault-Navailles. — Quelles sont les familles ou les personnages qui prirent le nom de Montault-Navailles ou leurs armoiries depuis 1684 ? Ils sont assez nombreux, je crois, et seraient bons à connaître pour éviter des erreurs historiques. Philippe de Montault-Navailles, duc de la Valette en Angoumois, maréchal de France, gouverneur des ville et château de Niort en Poitou, mourut en 1684, ne laissant que des filles, entre autre Mme de Montault, supérieure du monastère de Sainte-Croix de Poitiers, et un neveu, Jean de Beaudeau-Pardaillan, comte de Parabère, gouverneur du Loudunois. Suivant les habitudes du temps, le nom de Montault-Navailles fut transmis aux enfants de sa fille Françoise de Montault, mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, qui n'eut qu'une fille mariée au duc de Gonzague de Mantoue, ou de Nevers ou de Bar. Où peut-on en trouver la preuve par la transmission du nom Montault-Navailles ? J'ai ouï dire également que la duchesse de Gontault parlait dans ses Mémoires d'un comte de Montault-Navailles vers 1820 : de quel personnage est-il question et quels sont les titulaires actuels du nom Montault-Navailles ?

H. DE LA VAU.

—

Le prieuré de Sézannet. — Le prieur Guillaume (de la Charité-sur-Loire), lit-on dans l'*Histoire des villes de France* (IV. 245), obéissant aux injonctions de l'abbé de Cluny, voulut contraindre les moines à se libérer de leurs dettes envers les Templiers ; ces moines, mécontents, le déposèrent, sous prétexte qu'il était en même temps prieur de Sézannet....

Où était situé ce prieuré ?... *Le Dictionnaire topographique* de la Nièvre ne le mentionne pas. Est-ce que l'excellent ophélète Ln. G. ne pourrait pas nous venir en aide ? Remerciements anticipés.

— ALEX.

Armoiries à attribuer. — Les armoiries suivantes, qui figurent sur un ancien cachet, m'intriguent. Quelque aimable confrère pourrait-il m'aider à en découvrir l'origine et à trouver la famille à laquelle elles ont pu appartenir.

Elles se lisent ainsi dans un écu ovale :

Parti d'argent à la ruche de sable sur montée d'une branche de sinople, et d'or à trois molettes de... posées en pal.

L'écu est timbré d'un heaume sommé d'une couronne de comte. Au bas, une banderole avec devise illisible, d'où pendent cinq décorations difficiles à déterminer.

Comme supports : deux lions.

H. DE S. H.

—

Armoiries à déterminer : d'or à trois flanchis. — A quelle famille appartiennent les armes : *d'or à trois flanchis* (1) *de gueules.* — (couronne de marquis).

CAM.

—

Austriae est imperare orbi universo. — Quelle est la date, et l'auteur de cette devise ?

A. CORDES.

—

La Panhypocrisiade. — Poème par Népomucène Lemercier. Un jour, faisant visite à Béranger — le chansonnier — j'avisai sur sa table un fort in-8° intitulé la *Panhypocrisiade.*

— Est-ce que cela est intéressant, demandai-je au vieux poète ? — Modérément, me répondit-il. Cependant il contient de beaux vers, et ce poème a dû coûter beaucoup de travail à son auteur qui était un littérateur infatigable ; emportez le volume et lisez-le.

Quand on est jeune, on a tous les courages, je l'emportai et je le lus ; dix mille vers ! Je dois être le seul homme vivant ayant lu la *Panhypocrisiade.*

Ce que cet exemplaire avait de remarquable, c'était une dédicace à Béranger, en quatre vers fort bien tournés, signée Népomucène Lemercier.

Quelqu'un de nos intermédiairistes aurait-il rencontré ce volume dans une vente ou chez quelque amateur, il serait curieux de le retrouver à cause de sa dédicace inédite.

EUGÈNE BAILLET.

—

L'argent n'a pas d'odeur. — D'aucuns attribuent cet aphorisme à l'empereur Vespasien. Est-ce exact ?

PAUL PINSON.

(1) *Flanchis*, petits *sautoirs.*

Réponses

—

Il sera répondu directement par lettre à ceux de nos correspondants qui demandent des informations sur des questions de famille ou d'un intérêt purement personnel.

—

Les papiers du comte Beugnot (XLVIII, 226, 339).

On s'est occupé, dans la presse, du dépôt fait à l'Institut, des papiers historiques que possédait le comte Beugnot. Le « fonds d'Orléans » surtout a éveillé l'attention du public. Qu'y avait-il dans ce dossier qu'on disait si gros de révélations sensationnelles et qui devait jeter un jour nouveau sur le rôle de Philippe-Egalité dans la révolution de 1789 ?

M. le vicomte Beugnot, en considération de la collaboration que son père, le comte Beugnot, fit à l'*Intermédiaire* l'honneur de lui apporter, a bien voulu, sur notre invitation, nous adresser la lettre suivante qui nous fixe sur la nature et l'importance de ces fameux papiers :

Monsieur,

Je possède, dans ma bibliothèque, un livre me venant de mon grand-père, intitulé :

Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans avec Louis XVI, la Reine, Montmorin, Liancourt, Biron, Lafayette, etc, avec des détails sur son exil à Villers-Cotteret, et sur la conduite qu'il a tenue au 5 et au 6 Octobre, écrite par lui, suivie de ses lettres à sa femme, à ses enfants, et de celles de madame de Genlis, auxquelles on a joint un extrait du journal du fils aîné de d'Orléans, écrit jour par jour par lui-même.

Publiée par L. C. R. Les originaux de cet ouvrage sont déposés chez l'imprimeur jusqu'au premier brumaire an 9.

A Paris, chez Lerouge, imprimeur, passage du Commerce, cour de Rohan ; Debray, libraire, palais du Tribunat, gallerie de bois — 1800.

Ce livre m'est précieux, car il renferme en quatre passages, quatre lettres dont les originaux ont été la possession de mon grand-père, puis de mon père et sont actuellement aux mains de l'Institut parmi les papiers intitulés *Fonds d'Orléans*. Ces lettres sont :

1° Une lettre de Montmorin à d'Orléans. Paris, 14 Nov. 1789, éludant l'envoi de nouveaux pouvoirs demandés par ce dernier.

2° Une lettre du marquis de la Luzerne à d'Orléans. Londres, 15 Avril 1790. Au sujet d'une prétendue correspondance du baron de Menou.

3° Un certificat donné à d'Orléans par la Luzerne, constatant que d'Orléans a consenti, le 3 juillet 1790, sur les instances de M. de Boinville, aide-de-camp de M. de Lafayette, à différer son retour à Paris. Londres, 3 juillet 1790.

4° Une lettre de Penthièvre à madame d'Orléans, à la Ville d'Eu, 9 Avril 1791, sur la manière de faire ses pâques.

En tête du volume, est reproduite une note de mon grand-père, datée de 1844, et signalant les pages communes au livre imprimé et à la collection de papiers, dénommée depuis, par mon père, *Fonds d'Orléans*.

Voici ce que je puis en extraire :

L'éditeur de ce livre a dû avoir connaissance de toutes nos pièces, car un certain nombre de celles qu'il a imprimées se trouvent dans nos dossiers, mais il ne paraît pas être entré dans sa pensée de publier un recueil à peu près complet des papiers du duc d'Orléans, ce que nous pourrions faire d'une manière fort intéressante avec nos 405 pièces. Son but semble n'avoir été que de mettre au jour les pièces soit politiques soit privées qui offraient le plus d'intérêt. L'usage n'existait pas de son temps, comme il existe du nôtre de publier tout ce qui se rapporte aux personnages fameux. L'éditeur devait être devenu le propriétaire ou l'entrepositaire, je ne sais à quel titre, des autographes de la Correspondance Politique du duc d'Orléans, puisqu'il annonce qu'il a déposé les originaux des documents qu'il publie chez son imprimeur où ils sont à la disposition des lecteurs « curieux et incrédules », mais, par une circonstance singulière dont on trouve la preuve page 216 du volume, il avait simplement eu en communication les lettres du Duc d'Orléans, de la Duchesse, sa femme, du duc de Penthièvre et de madame de Genlis.

Or, nos dossiers contiennent ces deux sortes de documents.

Il faut donc que ces papiers, d'abord séparés, aient été ensuite réunis, non pas totalement, mais en grande partie. Comment et dans quel but cette réunion a-t-elle été opérée ? Je l'ignore absolument.

D'après ce qu'on peut lire page XXIII de l'Introduction de cette Correspondance, des Députés de la Convention, ou plutôt des membres du comité de Sûreté Générale de cette assemblée furent chargés de faire la recherche et l'examen des papiers de Philippe-

Egalité, décrété d'accusation le 5 Mars 1793. Ils durent déposer ces papiers dans les Archives du Comité ; une partie dut être envoyée à l'accusateur public ; le reste demeura aux Archives et en sortit, je ne sais comment, après le 9 Thermidor.....

Cette note de 1844, et une analyse détaillée avec citations du Fonds d'Orléans écrite par mon père en 1900, à la suite du carnet inventaire de sa bibliothèque, jettent une grande lumière sur la réelle valeur du legs que vient de recevoir l'Institut.

Il ne s'agit nullement de mémoires, consultations ou plaidoiries relatifs au procès de Philippe-Egalité ; il ne s'agit pas davantage d'une suite aux Mémoires déjà publiés.

Les papiers réunis par mon grand-père, sous la rubrique *Collection du comte Beugnot*, dénommés ensuite par mon père *Fonds d'Orléans*, forment quatre registres cartonnés en vert.

1° Un dossier intitulé *Lettres sur la Révolution*.

2° Un dossier sans titre, comprenant un rapport de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, au roi (minute signée et datée de Londres) pour expliquer sa conduite aux 5,6, 7 octobre 1789,et un commencement de Mémoires du fils du Régent, le duc Louis d'Orléans 1703-1752.

3° Un dossier intitulé *Lettres manuscrites* comprenant : les lettres de M. de Sartine, ministre de la marine, au duc d'Orléans, lieutenant-général de la flotte au moment du combat des îles d'Ouessant ; et des lettres de La Luzerne, de Bezenval, et du duc de Penthière au duc d'Orléans (1776-1791).

4° Un dossier intitulé Lettres manuscrites, comprenant des Lettres de la Duchesse d'Orléans à son mari au sujet de l'éducation de ses enfants, et à ses fils, le duc de Chartres (Louis-Philippe) et le comte de Beaujolais (1791-1793).

Si intéressants que soient ces documents pour souligner des traits déjà fixés par l'histoire, il est à présumer qu'ils ne réserveraient que des déceptions à des fureteurs de révélations sensationnelles.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Vicomte BEUGNOT.

Portrait de Charles le Téméraire (XLVII, 105, 231, 435, 458, 563, 684, 734). — Après ce qui en a été dit, je crois ranimer l'intérêt de la question en signalant un autre document qui paraît n'avoir pas encore été versé au débat.

Bibliothèque de Besançon, Manuscrits, Recueil 1178. « Ordonnances de l'ordre de la Toison d'or » avec le blason des armoiries des chevaliers de l'ordre, depuis la première institution jusqu'à l'année 1587.

F° 70. « Charles de Bourgogne, comte de Charolais, etc., » c'est à-dire Charles le Téméraire, qui remplaça son père,le duc Philippe le Bon,comme chef de l'ordre de la Toison d'or : il est représenté avec son armure de combat, le casque en tête, la main droite appuyée sur une grande épée et le bras gauche caché par un écu aux pleines armes de Bourgogne ; à côté de lui est sa devise : *Je l'ay empris.* VIEUJEU.

—

Documents sur les Etats généraux de 1588 (XLVIII, 107). — Des procès-verbaux, mémoires et autres pièces des Etats généraux de 1588, tenus à Blois se trouvent à la B.N. Ancien fonds, mss. 3298, 3299, 3964, 3965, 4021 (f°s 69-74).

Il faudrait faire également une incursion dans les mss des Bibliothèques de la Province. C'est ainsi que j'y remarque les documents suivants :

Orléans, ms. 871, cahier des doléances du clergé d'Orléans pour les années 1588, 1590 et 1591.

Fol. 1. Estats assemblés à Blois en 1588.

Fol. 8. Ce sont les humbles supplications, requestes, plaintes et doléances du clergé de la chastellenie de Pithiviers le Chastel en la ville de Blois, en 1588.

Fol. 17, v°. Mémoires de ce qu'il faut remontrer de la part du clergé du diocèse d'Orléans à Messieurs du Conseil d'Etat de Sa Majesté, 1588.

Fol. 70. Extrait du registre des conclusions capitulaires de l'Eglise d'Orléans, 2 juillet 1588.

Orléans, ms. 541. Copies de pièces orléanaises concernant les Etats généraux de 1484, 1588, etc.

F° 65. Doléances présentées aux Etats de Blois de 1588.

F° 71. Doléances du tiers état pour les mêmes Etats de 1588 : elles concernent la justice, le clergé, et surtout l'Université (cf. f° 84, v°).

Orléans, ms. 698, f° 29 Recueil des doléances, très humbles supplications et requestes que entendent faire les manans et habitans du tiers estat de la ville d'Orléans et chastellenies du bailliage dudit lieu au Roy, leur souverain seigneur, à la tenue des Estats en la ville de Blois, en 1588. Original signé : Dubois et Bruère, notaires.

Lyon, ms. 721. Diverses pièces et des copies des actes consulaires.

Enfin, pour répondre à une autre partie de la question, je pense qu'il faudrait examiner le recueil ms 869 de *Besançon* où l'on rencontre l'indication que voici au f° 38 :

« Excellent et libre discours sur l'estat présent de la France, avec la copie des lettres patentes du Roy, depuis qu'il s'est retiré de Paris, ensemble la copie de deux lettres du duc de Guise, par un docte personnage, bien versé aux affaires de l'Estat de la France. 1588. On dit qu'il y a du plaisir à regarder du bort bouillonner les ondes .. »

Des procès-verbaux, mémoires et autres pièces des Etats généraux de 1588, tenus à Blois se trouvent à la B. N. Ancien fonds, mss. 3298, 3299, 3964, 3965, 4021 (f°s 69-74). VIEUJEU.

—

La messe en temps révolutionnaire (XLVII, 280). — A l'époque de la Commune, feu l'abbé Ravailhe, curé de Saint-Thomas d'Aquin, fit les cérémonies religieuses comme en temps ordinaire. Il avait dit à son personnel : « Ceux d'entre vous qui n'ont pas assez de force morale pour résister aux épreuves du temps, doivent se retirer ». Lui, resta. Voir : *Une semaine de la Commune de Paris*, par l'abbé Ravailhe, et *Journal de l'Aveyron* du 6 octobre 1902. V. A.

—

Le testament de Chabot (XLVIII, 323, 678, 910). — Contester des faits, sans fournir la preuve de ce qu'on avance, ne saurait constituer une réponse. J'ai dit que vers sa quinzième année, Chabot entra comme *aide-cuisinier chez les capucins de Rodez*. J'ai pour garant la tradition locale absolument formelle à cet égard. Nous serons tous mieux fixés, sans doute, quand le testament mystique aura été *retrouvé* et *ouvert*. Qu'y aurait-il eu d'extraordinaire à ce que le futur conventionnel prît, comme métier, celui de cuisinier, puisque son père, Etienne, était cuisinier au collège de Rodez ? Le *petit Baptiste*, qui devint le célèbre Lulli était encore à quinze ans, marmiton chez Mlle de Montpensier.

Dans sa *Biographie Aveyronnaise*, mon vénérable ami, M. Henry Affre, dit que François Chabot fut tonsuré par l'évêque du diocèse, le 14 mars 1772, et qu'il « entra ensuite chez les capucins de Rodez, — toujours Rodez — afin de s'y préparer à recevoir la prêtrise ».

Des capucins de Rodez, Chabot passa chez les capucins de Toulouse, je le veux bien, à une date que j'ignore ; mais s'il était moins âgé de quinze ans, et, vérification faite, je l'admets, quand il se fit aide-cuisinier, peut-être à titre temporaire, il n'en est pas moins certain que ce fut à Rodez, capitale du Rouergue, proche Saint-Geniez, et non à Toulouse qui en est fort éloigné. Des documents datés pour cette période de début seraient préférables à toutes traditions, si vraisemblables qu'elles soient, et c'est ce que je cherche.

Voici déjà ce que, grâce à un complaisant ami, nous avons trouvé :

Novembre 1743. Mariage de Chabot, Etienne, fils de Etienne, et de Claudine Dumas, avec Anne Jeanson, de St-Geniez (*Reg. de St-Geniez*, n° 179).

12 novembre 1745. Naissance de Chabot, Catherine, fille d'Etienne, cabaretier, et de Claudine Janson (*St-Geniez*, n° 169). Décédée le 27 juillet 1752, âgée de sept ans ; dans son acte de décès on la mentionne fille de Etienne et de Claudine Courbière.

15 août 1754. N. de Chabot, Marianne, fille de Etienne et de Claudine Jeanson, (*Marnhac*).

23 octobre 1756. N. de Chabot, François, fils des mêmes (*Marnhac*).

17 juillet 1759. N. de Chabot, Jean Etienne, fils de Etienne et de Claudine Courbière (*Marnhac*).

. . 1762. N. de Claudine Chabot, fille de Etienne et de Marie Claudine Courbière.

Au registre de Marnhac de 1756, l'acte ci-dessus est transcrit :

François Chabot, fils à Etienne Chabot

et à Claudine (A) Janson, mariés, de la Tieulière (B), paroisse de Marnhac, est né le vingt-trois octobre et a été baptisé le vingt-quatre mil sept cent cinquante six. Le parrain Me Francois Rouquayrol, notaire royal, la marraine Mlle Marie Anne Paris, de St-Geniez, de la susdite paroisse. Présents, Me Etienne Rouquayrol, élève tonsuré et Pierre Majorel, soussignés, avec le parrain et la marraine. Signé : Rouquayrol nre, Rouquayrol, curé, Marianne Paris.

C'est notre futur capucin.

Cet acte comporte deux annotations :

A. D'après son acte de naissance Claudine était la fille naturelle de Dumas Claude, de Corbière, hameau de la commune de St-Geniez et de Jeanne Jeanson. Les enfants ont été enregistrés tantôt comme fils de Claudine Janson, tant comme fils de Claudine Dumas, de Corbière.

B. La Tieulière est un quartier de St-Geniez, et cette dernière localité, jusqu'à la Révolution, était paroisse de Marynhac, petite paroisse à quelques kilomètres de St Geniez, et qui fait aujourd'hui partie de cette dernière commune.

Enfin, on saura remarqué un nom vibrant : Rouquayrol. Ce nom aurait aussi été porté par un des lieutenants de Mandrin ! V. ADVIELLE.

—

L'hôtel Saint-Paul (XLVIII, 330, 405). -- Nobody confond ici l'hôtel royal de Saint-Pol qui a servi de résidence à Charles V et à Charles VI (1360 à 1418) et qui occupait l'emplacement compris aujourd'hui entre la Seine, les rues Saint-Paul, Saint-Antoine et du Petit-Musc, avec l'*hôtel de Saint-Paul, devenu l'hôtel de la Force à la fin du XVIIIe siècle.* (Je me sers à dessein des termes mêmes de la phrase de M. Tuetey qui est fort claire). Cet hôtel, qui avait appartenu au frère de saint Louis, Charles, roi de Naples et de Sicile, était devenu, en 1583, la propriété du maréchal de Roquelaure, il fut ensuite successivement vendu à François d'Orléans Longueville, comte de Saint-Paul, d'où le nom qu'il a conservé jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, puis à M. de Chavigny, ministre et secrétaire d'Etat, dont la fille épousa plus tard M. de la Force, ce qui lui fit prendre, en dernier lieu, le nom d'hôtel de La Force. Devenu plus tard la Grande et Petite-Force, ses derniers débris ont définitivement disparu en 1850 ; sur son emplacement se trouvent aujourd'hui les rues Malher et des Rosiers.

GOMBOUST.

* * *

Me voici renseigné et j'adresse tous mes remerciements à nos collaborateurs ; mais où donc a-t-on lu que je conteste l'autorité de M. Tuetey ? Je connais les beaux travaux de l'éminent et laborieux érudit et, que MM. Ch. Sellier et P. Lbe se rassurent : nul plus que moi ne les tient en haute estime. Ceci dit, on me permettra de faire observer que M. Tuetey eût peut-être été plus clair en désignant l'hôtel dont il s'agit par son nom d'origine : Hôtel des rois de Sicile ou Hôtel de Sicile. En effet, puisqu'il a porté successivement les noms d'hôtel d'Alençon, d'Evreux, de Navarre, de Saint-Paul, de Chavigny, pourquoi choisir l'une de ces dénominations plutôt qu'une autre ?

Il est vrai que dans ce cas je n'eusse pas posé ma question et que les intermédiairistes eussent été privés des intéressantes réponses de nos confrères : ainsi, dirait Pangloss, non seulement tout est bien, mais tout est pour le mieux.

NOBODY.

—

Châtel et l'Eglise catholique française (T. G., 197). — Ferdinand-François *Châtel*, fondateur et évêque primat de l'Eglise catholique française, né en 1795, à Gannat, mourut en 1857. La biographie Didot lui consacre un article. Nous n'insisterons pas sur son existence accidentée.

Consacré en 1831 par le maître des Templiers, Fabre-Palaprat, il installa son Eglise, 59, rue du Faubourg Saint-Martin.

Je copie dans mes archives l'intéressante lettre suivante (imprimés) ;

Monsieur, — Vous êtes invité à assister au service funèbre qui sera célébré à l'Eglise catholique française primatiale, rue du Faubourg Saint-Martin n° 59, le jeudi 17 janvier 1833, à deux heures précises, en l'honneur de *Molière*, *de Raucourt*, de *Talma*, de *Philippe* et de tous les artistes à qui l'Eglise Romaine a refusé la sépulture ecclésiastique.

La messe célébrée solennellement, sera exécutée en musique vocale et instrumentale, dirigée par M. Frion, chef de musique de la 3me légion.

M. l'abbé Chatel, évêque-primat *par élection du peuple et du clergé*, prononcera un discours contre les excommunications.

Cette lettre servira de billet d'entrée.
J'ai l'honneur d'être avec considération, votre très humble et très obéissant serviteur,
DUFOUR, *administrateur*.

Châtel a résumé sa doctrine : « La loi naturelle, toute la loi naturelle, rien que la loi naturelle. »

Existe-t-il un ouvrage spécial, sur le schisme de Châtel, qui, en de nombreux points, semble rappeler la constitution civile du clergé ?

Est-ce que l'Eglise catholique française existe encore ? J.-G. BORD.

—

Buste du président Achille III de Harlay (XLVIII, 165, 296, 408). — Il existe un autre portrait que la lithographie moderne a cité dans la collection des Estampes relatives à l'histoire de France léguée à la Bibliothèque nationale, en 1863, par M. Michel Hennin.

Dans le 1er tome de l'inventaire de ces estampes, on trouve, page 228, sous le n° 1797 (25 octobre 1616), un portrait d'Achille de Harlay en buste 3/4 dirigé à droite dans une bordure ovale posée sur une tablette armoriée.

Gravure au burin anonyme.

JULES MARTIN.

—

Manuscrits d'Achille III de Harlay (XLVIII, 165, 364). — Achille III de Harlay, comte de Beaumont, seigneur de Grosbois, conseiller puis procureur général (en 1689), premier président du Parlement de Paris, mort le 7 juillet 1712, à 73 ans.

François de Harlay, archevêque de Rouen (en 1616), né à Paris en 1585, mort le 22 mars 1653. Il était fils de Jacques de Harlay, seigneur de Chauvallon. On a de lui un certain nombre d'écrits imprimés dans son château de Gaillon et qui sont recherchés des bibliophiles.

Son neveu François de Harlay Ghauvalon, archevêque de Rouen après lui, puis archevêque de Paris en 1670, membre de l'Académie française, mort à Paris le 6 août 1695.

Depuis 1712, on ne trouve plus de famille de ce nom dans l'*Armorial de France*.

Cependant il existe encore des descendants de cette illustre famille. Une branche est fixée en Angleterre et est représentée actuellement par M. le Docteur de Harlay.

On pense que cette branche a eu pour auteur un neveu d'Achille de Harlay, premier du nom, président à mortier et conseiller d'Etat en 1572, qui aura quitté la France après la révocation de l'Edit de Nantes (1685) : il était protestant.

Je possède d'autres documents sur la famille de Harlay d'Angleterre et je pourrai les communiquer à M. Firmin, s'il m'en exprime le désir.

JULES MARTIN.

—

Bailly de Forges-les-Eaux, poète burlesque et pamphlétaire politique (XLVIII, 333). — Puisque M. Hautenclef veut bien m'interpeller de la façon la plus aimable, je m'empresse de lui répondre que la Bibliothèque nationale ne possède aucun imprimé du susdit Bailly et que la bibliographie normande ne signale pas son nom.

Si comme il le fait croire, il a été déporté, notre collaborateur aurait chance de trouver son dossier de police aux Archives nationales, série F.7. Je l'engage à recourir à cette source.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Famille Barbe de Saint-Loubert (XLVIII, 333). — En 1848, j'ai eu pour condisciple à l'Ecole de cavalerie de Saumur et en même temps comme régimentaire au 7e hussards, Barbe de Saint-Loubert dont la famille habitait Marmande. En 1850, mon camarade s'est fait remplacer, et depuis cette époque je l'ai perdu de vue.

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

—

Deux noms à préciser : Buruley et Sophika (XLVIII, 219). — Il est évident que « Sophika » ne saurait être qu'une coquille ou une faute grossière d'un copiste ignorant, et si la date de 1705 est exacte, il s'agirait, dans l'espèce, du prince Jean-Frédéric Sapieha (né en 1680, mort en 1751), à ce moment-là staroste de Brest en Lithuanie, et depuis grand référendaire, castellan de Troki et Grand Chancelier de Lithuanie. Partisan de Stanislas Leszczynski, dont il embrassa la cause avec ardeur et qu'il servit avec fidélité, le prince J. F. Sapieha fit plusieurs voyages à travers l'Europe, pour recru-

ter des partisans au roi Stanislas ; il est admissible, par conséquent, qu'il en avait recruté en 1705, à Genève.

Duc Job.

—

Le croiseur du Chayla (XLVIII, 172). — Blanquet du Chayla, après avoir brillamment pris part à toutes les campagnes navales pendant vingt ans, commandait en second la flotte d'Egypte en 1798.

Au conseil de guerre qui précéda le combat d'Aboukir, il s'était opposé énergiquement au plan adopté par l'amiral Brueys. Le désastre eût été évité, si ses avis avaient prévalu ; tous les documents en font foi.

Gravement blessé à la tête, dès le début de l'action, il perdit connaissance et fut fait prisonnier.

Les brillants services, les éminentes qualités de marin et la disgrâce imméritée qu'il subit après la campagne d'Egypte ont fait donner le nom du vice-amiral du Chayla à un croiseur.

Son buste se trouve dans les galeries de Versailles. DE S.

* *

Blanquet du Chayla commandait une des divisions de l'Escadre en Egypte. Au Conseil de guerre, réuni la veille de la bataille d'Aboukir, il s'opposa, en vain, au plan de combat de son chef. Gravement atteint, au début de l'action, d'une horrible blessure à la face, il ne put atténuer le désastre qu'il avait prévu.

Bonaparte ne lui donna pas d'autre commandement. Les nombreuses et brillantes campagnes du vice-amiral du Chayla, ses grandes qualités de marin et sa disgrâce imméritée ont fait donner son nom à un croiseur. B.

* *

Un capitaine Du Chayla commandait la *Sartine*, de 26 canons, qui prit part, en 1778, à la défense de Pondichéry contre les Anglais. Blanquet Du Chayla, capitaine de vaisseau (est-ce le même ?) fut blessé lors de l'attaque d'Oneille (près de Gênes) par le contre-amiral Truguet, le 26 octobre 1792. Blanquet Du Chayla était capitaine de pavillon de Truguet, et commandait le *Tonnant*, vaisseau de 80 canons.

Lors de la désastreuse bataille navale d'Aboukir, (nuit du 1er au 2 août 1798), Blanquet Du Chayla, alors contre-amiral, montait le *Franklin*, vaisseau de 86 canons, et avait pour capitaine de pavillon Gilet.

Blanquet Du Chayla fut blessé à 8 h. 30 du soir. Gilet, également blessé à 11 h., dut être remplacé par le lieutenant de vaisseau Martinet. Entouré et combattu par six vaisseaux anglais, le *Franklin*, qui avait perdu son grand mât et son mât d'artimon et auquel il restait à peine un canon en état de faire feu, dut se rendre. Comme le dit Troude dans les *Batailles navales de la France* (tome IV, p. 207 :

Le contre-amiral Blanquet Du Chayla a soutenu dignement l'honneur du pavillon à Aboukir. Après cette bataille, on ne le retrouve ni sur les vaisseaux de la République ni sur ceux de l'Empire.

V. A. T.

* *

De Blanquet, du Chayla (1759-1826) est un marin bien connu de tous ceux qui ont étudié l'histoire maritime sous la Révolution et le Premier empire. Admis dans les gardes-marine en 1777, sous d'Estaing et le comte de Grasse, il prit une part active à la guerre d'Amérique. Il reçut sa première blessure dans le combat des Saintes. Lieutenant de vaisseau en 1783, il resta à son poste malgré les troubles révolutionnaires, et capitaine de vaisseau en 1792, il fut choisi comme capitaine de pavillon sur le vaisseau le Tonnant par le contre-amiral Truguet commandant l'escadre de la Méditerranée. Dans cette campagne, il fut blessé au siège d'Oneille. Porté sur la liste des émigrés et destitué en 1793, il ne fut réintégré dans les cadres qu'après la chute de Robespierre.

Promu contre-amiral en septembre 1795, il commanda une division de l'armée navale de Brest aux ordres de Morard de Galle. Après avoir exercé encore différents commandements, on le retrouve en 1798, commandant la seconde division de l'armée navale de la Méditerranée, avec laquelle Bonaparte allait obtenir la capitulation de Malte. Peu de jours après, tous nos vaisseaux étaient réunis dans la baie d'Aboukir sous les ordres de Brueys.

Ce commandant en chef convoqua

plusieurs conseils pour l'aider à déterminer la position a prendre lorsque Nelson paraîtrait avec la flotte anglaise. Du Chayla, comme du Petit-Thouars, émit l'opinion qu'aussitôt l'ennemi aperçu il fallait mettre à la voile et aller à sa rencontre. L'opinion contraire prévalut. Du Chayla monté sur le *Franklin*, vaisseau matelot d'avant de l'amiral, se comporta lors de l'attaque, avec une grande valeur.

Grièvement blessé, ainsi que son capitaine de pavillon, il n'amena qu'après cinq heures de combat. Il avait perdu son grand mât et son mât d'artimon ; il lui restait à peine un canon pour faire feu.

Renvoyé en France sur parole, il y apprit que sa conduite avait été calomniée dans un ordre du jour de Bonaparte. Malgré les rapports favorables de Ganteaume et du ministre amiral Bruix, il ne put obtenir réparation de l'erreur dont il avait été victime. Aussi, en 1803, il demandait sa retraite. A Sainte Hélène, seulement, l'Empereur lui rendit justice et reconnut son erreur.

En 1816, du Chayla avait été nommé vice-amiral honoraire par Louis XVIII.

On peut se demander si ce n'est pas pour réparer la fatale erreur de son oncle qu'en 1855, Napoléon III a décidé que le nom de « du Chayla » serait donné à un bâtiment de la marine de l'Etat.

E. M.

—

La famille du député Couppé de Kervennou (XLVI, 287, 804). — C'est Couppé de Kermartin qui est actuellement à la Guadeloupe. Dr P.

*
* *

Noble maitre Henry-Hyacinthe Couppé sieur du Port-Blanc, (1691-1755), eut plusieurs enfants. De ce nombre les deux suivants :

François-Hyacinthe Couppé (1734-1806), sieur de Kervennou, épousa, en 1749, Marie-Thérèse Salliou, demoiselle de Villebranche, et eut plusieurs enfants.

Thomas Couppé, sieur de Lestimber, (1737-...), épousa en 1754, Anne-Marie-Félicicité Anneix, demoiselle de la Mézerie, et eut trois enfants.

Ad. Le Nepvou de Carfort, dans sa *Notice historique sur Lannion et ses environs* (1874), à la page 104, dit : « M. Couppé de Lestimber, maire depuis le 9 janvier de cette année » (1763)..... et à la page 106. « De ces trois enfants (de M. Couppé de Lestimber, maire de Lannion), l'un, M. Gabriel Couppé, longtemps mêlé aux événements politiques de notre pays, a laissé le souvenir d'une vie pleine de droiture et d'honneur.

« L'autre, connu sous le nom de l'abbé Couppé, s'est acquis, par son esprit et ses distractions remplies d'originalité, une réputation qui n'est pas encore éteinte. Leur sœur, morte en 1849, presque centenaire, regrettée des pauvres qu'elle aimait, joignait à beaucoup d'esprit une vive bienfaisance et pratiquait la plus généreuse hospitalité ».

D'après ce qui précède, les trois enfants nommés seraient fils de Couppé de Lestimber, frère cadet de François-Hyacinthe Couppé, sieur de Kervennou. Gabriel est sans doute celui qui fut dans la suite député, etc. Mais alors comment portait-il le surnom « de Kervennou », qui semblait appartenir à son oncle ?

Quelque aimable chercheur de Bretagne pourrait-il m'éclairer sur ce point, et aussi me donner les prénoms de Couppé du Rest, l'un des témoins au mariage de Hyacinthe-François Couppé, sieur de Kervennou, avec mademoiselle Marie-Thérèse Saliou, demoiselle de Villebranche, à l'église de Saint-Jean du Baly, Lannion, le 3 février 1749.

Etait-il le même Couppé du Rest, né à Lannion vers 1708, et qui épousa à la Guadeloupe Marie-Anne Titéca en 1736 ? Que sait-on de lui ? Dr P.

—

Mme Coypel, née Madeleine Hérault, peintre (XLVII, 780). — J'avais cru pouvoir attribuer à cette femme peintre une charmante tête d'*enfant rieur*, sur la foi d'une indication que j'ai, depuis, reconnue fausse. Il faut rendre à chacun ce qui lui est dû. Madeleine *Hérault* n'en est pas l'auteur, c'est Bernard *Lépicié* qui a peint ce joli tableau.

La question n'en subsiste pas moins. Connaît-on des œuvres de cette femme réputée habile dans son art ? H. H.

—

Mlle Jeanne Defodon, actrice de l'Ambigu (XLVIII, 334). — Mlle Defodon, qui écrivait aussi son nom *De Fodon* et se donnait le prénom d'*Emilie*, avait débuté à quinze ans dans les environs de

Paris, sous la direction Husson. C'était une gracieuse personne, au doux visage, jouant les ingénues et les amoureuses avec beaucoup de charme ; elle était excessivement blonde. Elle fut engagée à l'Odéon, où elle fit preuve d'un talent honnête, passa à l'Ambigu (1860-62) et à la Porte Saint-Martin (1863-64). En 1867, elle habitait Paris. En 1868, nous perdons ses traces. Mon confrère « Une Sabretache » qui paraît être mieux documenté que moi sur les années suivantes de la vie de cette sympathique personne, serait bien aimable s'il pouvait m'aider à compléter cette courte biographie.

HENRY LYONNET.

—

Duport des Herbeys (XLVIII, 334). — Cette famille, originaire de la Savoie où elle est connue depuis Jean du Port, conseiller d'Etat et juge mage de Savoie vivant en 1450, a donné naissance à deux branches qui ont passé, l'une en Bugey, l'autre en Dauphiné.

La branche du Bugey, connue sous le nom de *du Port de Rivoire*, y subsiste probablement encore en la personne du baron Olivier du Port de Rivoire, habitant le château de Rivoire, près Bourg (Ain). Ce baron de Rivoire a eu pour mère Sophie Le Prestre de Vauban, arrière petite-nièce du grand Vauban, et a pour neveu le général d'Entraigues, qui commandait récemment la place de Marseille.

La branche qui s'établit à La Mure, en Dauphiné, avec Pierre du Port, notaire, vivant en 1659, s'est elle-même subdivisée en deux branches. — L'une, dite *de Pontcharra*, était encore représentée, il y a quelques années, par deux frères, tous deux officiers dans l'armée française, qui ont été substitués au nom de leur grand-oncle, M. de Bannes de Puygiron, mort en émigration, le dernier de sa maison. L'autre, dite *de Pontcharra des Herbeys*, à laquelle je suis allié, s'est éteinte en 1819, dans la personne de François de Pontcharra, seigneur des Herbeys, ancien capitaine d'artillerie, qui, retiré dans sa terre des Herbeys, près Saint-Firmin, (Hautes-Alpes), s'adonna à l'agriculture et fit ouvrir, en 1777, le canal d'arrosage qui porte son nom.

C'est à la branche de Pontcharra qu'appartenait Charles-Louis-César du Port de Pontcharra, né à Puygiron le 8 août 1787, de Jean-Charles-Frédéric et de Paule-Lucrèce de Bannes de Puygiron, entré en 1803 à l'Ecole polytechnique, sorti dans l'artillerie, mis à la retraite comme colonel le 1er janvier 1848 et mort à Paris le 18 janvier 1858.

Les du Port portent pour armes : *Palé d'argent et d'azur de six pièces, à la trangle haussée de sable, en devise, brochant sur le tout.*

Guichenon et Rivoire de la Batie ont donné des généalogies de cette famille.

ALBERT DE ROCHAS.

—

Le véritable sexe du chevalier d'Eon (T. G., 317 : XLIV ; XLV ; XLVI, 207, 409, 589, 630). — Comme il a été question des lettres de ce personnage, il ne sera pas inutile de rappeler que les plus importants de ses papiers et de sa correspondance forment une volumineuse collection dans les manuscrits de la bibliothèque de Tonnerre.

Il en existe aussi plusieurs à la bibliothèque d'Auxerre. (Le chevalier d'Eon, né à Tonnerre le 5 octobre 1728, mort à Londres le 21 mai 1810).

L.-N. MACHAUT.

—

Signature de Falconnet (XLVII, 781, 883). — Dans la *Gazette des Beaux-Arts*. le nom de Falconnet a toujours été écrit avec un N seulement :

Falconet (Etienne Maurice), sculpteur.

L.-N. MACHAUT.

—

Marquis de Foudras (XLVIII, 276). — M. le marquis de Foudras nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre aux recherches faites dans votre feuille « l'Intermédiaire » concernant le décès et la descendance du marquis de Foudras, auteur des *Gentilshommes chasseurs*.

Mon grand-père mourut à Châlons-sur-Saône, d'une troisième attaque de paralysie, le 9 juillet 1872. Il laissait deux enfants : une fille, Caroline de Foudras, qui fut religieuse à Moulins, que son mauvais état de santé obligea de quitter le couvent, et qui mourut à Mâcon en 1880 ; et un fils, mon père, Charles-Théodorite, ancien officier de dragons, commandant des Francs-tireurs

de la Sarthe en 1870, qui mourut en septembre 1887, au château d'Origny, près Roanne (Loire).

Seul descendant du marquis de Foudras, âgé de 38 ans, j'ai un fils, Roland de Foudras, né à Origny le 20 août 1892.

Espérant que ces renseignements pourront être utiles, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Marquis J. de Foudras.

Origny, 12 septembre 1903.

—

Gérard de Nerval inconnu (XLVII, 834, 918, 973). — Il y a dix pages intéressantes sur Gérard dans un livre bien peu connu : *Les Suicidés illustres*, par F. Dabadie, 1859, in-18, Ferdinand Sartorius, 9, rue Mazarine, première série (seule parue), XXXI et 268 pages.

Il est souvent question de Gérard dans le volume remarquable de Cesare Lombroso, *L'homme de génie*, deuxième édition, 1896, in-8, Georges Carré, 3, rue Racine, XXVI et 582 pages et planches.

Nauroy.

—

Famille Janowitz (XLVII, 218, 414). — Dans le tome 8 de la *Nouvelle Revue rétrospective*, il est question, dans une lettre du comte de Warren, d'un gentilhomme hongrois nommé Jankovitz, qui avait suivi la fortune du roi Stanislas en qualité d'intendant de sa maison à Nancy et à Lunéville. Le nom de Janovitz serait donc aussi orthographié Jankowitz ?

Il existe plusieurs généalogies des Jankovitz de Lorraine.

Comte de Bony de Lavergne.

—

Lafargue, artiste dramatique (XLVIII, 334). — Adrien-Louis-Thomas Lafargue naquit le 20 décembre 1786, à Epinay-sur-Seine, où son père était chirurgien. Il prit le théâtre fort jeune encore, à l'exemple d'un frère aîné qui se fit une réputation comme mime.

Elève de Joigny, qui fut un acteur de talent dans le mélodrame, Lafargue s'essaya au théâtre des Délassements comiques et passa à la Gaité où il eut quelque peine à se faire admettre à cause de sa diction simple et naturelle, alors que la plupart de ses camarades déclamaient. C'était un bel homme, plein de dignité et de noblesse.

Vincent de Paule, le *Maréchal de Luxembourg*, *Jean Hogar* lui valurent le nom de *divin* au boulevard. Cependant Lafargue aspirait à mieux. Après avoir fait partie de la troupe de la Gaité de 1807 à 1818, il se fit engager au second Théâtre français pour l'emploi des rois et des pères nobles. Voici quelques-unes des pièces où il établit des rôles :

1819, 23 octobre, *Les Vêpres Siciliennes*.

1819, 1 décembre, *Un moment d'imprudence*.

1820, 8 avril, *L'Homme poli*.

En 1821, après la démission de Picard, il dirigea momentanément l'Odéon avec Armand et Samson.

1821, 15 mai, *Le Présent du prince*.

1821, 1 décembre, *Le Paria*, pièce où il fut remarquable dans le rôle de Pharès.

1822, 28 janvier, *Le Père et le Tuteur*.

1823, 16 juin, *Pierre et Thomas Corneille*.

1823, 11 novembre, *Le Tribunal secret*.

1823, 16 décembre, *Une journée de Vendôme*.

1824, 17 janvier, *Luxe et indigence*.

Il avait été très remarquable dans les rôles de Lusignan de *Zaïre*, de Cléante de *Tartufe*, du Père du *Glorieux*, et serait certainement entré à la Comédie Française pour y remplacer Baptiste aîné si la mort n'était venue prématurément le surprendre. Il mourut d'une affection de poitrine, à Auteuil, le 4 avril 1825, et comme on était alors sous le règne de Charles X, le curé lui refusa une sépulture chrétienne.

Mon collègue demande, en outre, des renseignements sur sa camarade Mme Joigny.

Celle-ci était, selon toute vraisemblance, la femme de Joigny, l'artiste de mélodrame de l'Ambigu, et le maître de Lafargue.

Une sœur de Joigny ayant épousé le général comte de Bettencourt, celui-ci avait mis comme condition à ce mariage que son beau-frère quitterait le théâtre. Joigny entra donc sous les ordres du général qui commandait dans le département de la Seine-Inférieure, et travailla au secrétariat. Le général étant mort en 1804, Joigny se crut dégagé de sa parole, et reprit son vol vers son cher boulevard. C'est à cette époque qu'apparaît le nom de madame Joigny, comme première actrice

à la Gaîté (1805) tandis que son mari était à l'Ambigu. Madame Joigny figura en bonne place sur le tableau de la troupe de la Gaîté de 1805 à 1812.

A partir de ce moment, nous perdons ses traces. Elle demeurait avec son mari, 49, boulevard du Temple en 1805-1806, puis faubourg du Temple, 28, dans la même maison que Lafargue. C'est chez Lafargue, et dans ses bras, que mourut Joigny, le 4 novembre 1819, après une longue et douloureuse maladie.

Lafargue qui venait alors de quitter la Gaîté pour le second Théâtre français, alla demeurer rue La Harpe, 104.

HENRY LYONNET.

—

Claude-Philippe Leclerc du Tremblay (XLVIII, 334). — Dans *Fisquet* : *La France pontificale* (Gallia Christiana), métropole de Rouen : Bayeux et Lisieux, p. 374, on voit que le dit abbé continua la restauration, commencée par son prédécesseur, des règlements des chanoines de Prémontré et des bâtiments de leur monastère de Mondaye, altérés, les uns et les autres, pendant les guerres continuelles, qui avaient désolé la Normandie. Cet abbé *commendataire* adopta, en 1634, la réforme de l'abbaye voisine d'Ardenne (célèbre communauté de prémontrés, près Caen) et mourut le 4 septembre 1704, à l'âge de 91 ans. Dans son *Journal* manuscrit, le chroniqueur de l'abbaye dit, lui, que l'abbé n'était âgé que de 85 ans. Il avait bénéficié pendant 71 ans des prérogatives d'abbé commendataire.

L'*Histoire de l'abbaye de Mondaye*, par le P. Godefroy Madeleine, Caen 1874, ne donne guère d'autres détails.

Quant au portrait, impossible d'en vérifier l'existence à la bibliothèque du monastère, déménagée lors de la récente expulsion des moines. Tableaux et livres ont été emportés en Belgique et, sur la biographie et le portrait, particuliers à C. P. du Tremblay, on a plus chance d'être renseigné davantage par le P. Joseph de Panthou, dernier prieur du monastère, retiré actuellement à Bois-Seigneur-Isaac, (Belgique).

Aussi, dans les *Recueils de noblesse*, peut-être trouverait-on quelque renseignement utile.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

Le Noir, lieutenant de la police)XLVII, 502, 643 ; XLVIII, 193). — Lenoir, successeur de M. de Sartines comme lieutenant général de la police de Paris, remplacé avant la Révolution par M. de Crônes, passa à l'étranger en 1792, puis revint en France à l'époque consulaire pour y vivre dans une campagne aux environs de Paris, où il mourut vers 1807.

Lenoir de la Roche (comte) fut élu, en 1789, député du tiers état ; il fut ministre de la police pendant quinze jours, en 1797.

Le roi Louis XVIII le nomma pair de France. Comte DE BONY DE LAVERGNE.

* * *

Monsieur L. P. dit que M. Le Noir avait épousé Mlle de Plaisance, sœur de Mlle Sophie de Montmorency ; est-ce une seconde alliance, car je trouve ailleurs que Le Noir avait épousé Marie Denis, morte à Paris le 16 novembre 1762 ? De qui était fille cette demoiselle de Plaisance ? A quelle date et où eut lieu ce mariage ?

JEHAN.

—

Le général Marulaz (XLVIII, 53, 134, 249). — Je ne crois pas que ses Mémoires aient été imprimés. »

Une note au Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Besançon donne, au n° 1066, l'indication suivante :

« Blocus de Besançon *et* Invasion des troupes étrangères dans l'ancienne Franche-Comté, en 1813 et 1814, par le vicaire général Philippe Grappin (ci-devant Bénédictin). »

Note. — « Depuis la rédaction de cet écrit, j'ai vu chez M. Marulaz [général gouverneur en 1814], à Filain [Haute-Saône] une histoire complette et très curieuse du blocus de Besançon. Elle est encore manuscrite. Chaque jour, je prenois note, chez le général Marulaz, de ce qui s'était passé la veille. »

D'après cela, il semble que les Mémoires du général Marulaz soient demeurés à Filain.

D'autre part, la bibliothèque de La Rochelle possède, ms 667, f°s 162 et 168, deux lettres du marquis de Saint-Simon au général baron Marulaz, commandant à Besançon, et à M. Bourgeois, à Paris, la première datée de 1814, la seconde sans date. E. LIMINON.

Autographes du maréchal de la Meilleraye (XLVIII, 107, 249, 360). — Au sujet de la famille du maréchal de la Meilleraye, voir aussi *Le Cabinet historique* (Paris, 7 rue Rambuteau) t. IV, 1858, p. 117-118 et t. V. 1859, p. 212-213.

Il est question de Charles de la Porte de la Milleraye dans les *Lettres* de J. Chapelain. et du duc de la Meilleraye, gouverneur du Port-Louis (Bretagne) dans la *Correspondance des contrôleurs généraux* etc. (éditée par Boislisle).

Au ms 3336 B. N. anc. fonds, f° 113, il fait est mention d'un sieur de la M[a]illeraye, lieutenant général des bailliages de Caux et Gisors (Normandie).

Enfin, dans les *Inscriptions de la France*, de F. de Guilhermy, t. I, Ancien diocèse de Paris, on rencontre les renseignements que voici :

Paris. — Maison professe des Jésuites, (p. 515) où il est dit : 8° Dans un baril de fonte, les entrailles de Mgr Charles de la Porte, 2° du nom, 1er duc de la Meilleraye, pair, maréchal et grand maître de l'artillerie de France, chevalier des ordres du roi, lieutenant général pour le roi en ses pays de haute et basse Bretagne, seigneur de Parthenay, de Saint-Maixent et autres lieux, mort à Paris, à l'Arsenal, âgé de 61 ans, le 8 février 1664. Son cœur fut porté à l'abbaye de Chelles, et son corps à la collégiale de Parthenay (Le P. Anselme, *Histoire généalogique des grands officiers*, etc). Ses armoiries sont restées peintes sur le vitrage d'une des fenêtres de l'église de la Maison Professe des Jésuites.

DEVIGNOT.

—

Michel Poncet de la Rivière XLVIII, 335. — Evêque d'Uzès de 1677 à 1728. Un fort bon portrait de lui est à voir dans le salon de l'archiprêtre d'Uzès. « La mine n'annonce précisément pas un ascète, mais les traits puissants et énergiques qui percent malgré l'embonpoint, révèlent un sang vif et un naturel batailleur. » (Abbé Durand. *Hôpital de Rivière de Theyrargues*. Paris, Bleriot, 1893).

—

Pont-Daurat (XLVI, 12, 132). — Dans mon *Histoire de l'Ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois*, 1883, j'ai indiqué, p. 101. que la Commanderie de Pont-Daurat, qui dépendait du Prieuré de Toulouse, avait, lors de son incorporation à l'Ordre de Malte, en 1777, 7934 livres, 13 sols, 3 deniers, net, de revenus.

V. A.

—

Comte de Poret (XLVII, 836, 975, XLVIII, 135. — Il existe une très longue généalogie des Poret de Taillebois, Boisandré, Laumondière, Berjoux, du Rouvre, du Fresne (en Normandie) dans le manuscrit 2340 des Pièces originales.

Benigne-Ernest Poret, marquis de Blosseville, ancien député de l'Eure, a écrit un ouvrage sur la colonisation pénale et les établissements de l'Angleterre dans l'Australie. Comte de BONY DE LAVERGNE.

—

L'intelligence artistique de Rachel (XLVII, 951 ; XLVIII, 57). — Dans cette question, comme dans les réponse qu'elle a reçues, c'est, somme toute, l'*intellectualité* du comédien qui est mise en cause. Au reste, sa controverse en cette matière est inépuisable. Certains critiques (et c'est le petit nombre) prétendent que le comédien n'est qu'un transmetteur automatique et inconscient de la pensée de l'auteur dramatique. Ils citent, à l'appui de leur thèse, précisément l'exemple de Rachel, et encore celui d'un acteur qui portait le nom de la tragédienne, sans être toutefois de sa famille, Félix, comédien fort remarquable, mais un très petit esprit.

D'autres affirment la supériorité de l'acteur, même sur l'auteur qu'il interprète, témoin M. Charles Esquier qui déclare que M. Rostand n'eût pas écrit *Cyrano* ni l'*Aiglon* sans Coquelin ni Sarah Bernhart : *In medio stat virtus*.

Mais peut-être faudrait-il, pour la résoudre, poser la question à la *Maison de Molière* devenue, comme chacun le sait, la pépinière des lettres et des arts.

PAUL EDMOND.

—

Marquise de Rose (XLVII, 723, 862). — Cette marquise de Rose devait être de l'antique famille de Rose, marquis de Coye (en Champagne et Lorraine) dont voici les références généalogiques : Manuscrit français 32043. — Volumes reliés 94 p. 497 et 95 p. 203. — Certificat de noblesse aux Pièces originales 2546. — Dossiers bleus 581. — Carres 552. — Cabinet d'Hozier 298. — Cherin 178. — Nouveau d'Hozier 291.

Le titre de marquis de Rose a été relevé par le baron de Tricornot.

Comte de Bony de Lavergne.

—

Famille Tenaille (XLVIII, 7, 137, 227.) — Les Tenaille, seigneurs d'Estais, de Saligny, de Lesnaux, de Champton, etc., avaient et ont encore pour armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une tenaille d'argent, au chef cousu de gueules chargé d'une étoile aussi d'argent.* Ce sont les armes qui figurent sur les cachets des membres de cette famille au xviii° siècle.

C'est donc à tort que l'*Armorial français* (année 1892) d'après l'*Armorial général* donne à cette famille pour armes : *de gueules à quatre fasces d'argent.* T.

***

Ces années dernières, il est entré, dans les collections d'ex-libris, des marques de livres du nom de Tenaille, du xix° siècle, indiquées appartenant au département de l'Yonne. Elles portaient *d'argent à une tenaille de...* A. Sy.

—

Le prophète Vintras (XLVII, 670, 806 ; XLVIII, 137). — Pierre-Michel Vintras, chef de l'œuvre de la Miséricorde, se donnait comme prophète eucharistique, sacré directement par Jésus-Christ ; cette œuvre cherchait à frapper les sens par les prodiges et les miracles.

L'un des disciples convaincus de Vintras fut Antoine Madrolle, publiciste royaliste et religieux, qui a fait paraître de 1847 à 1851, l'*Almanach de Dieu, seul prophétique et universel*, réimprimé de 1852 à 1856. Madrolle a publié nombre d'écrits de ce genre, indépendamment de sa *Feuille prophétique du triomphe du Socialisme*, en 1849-1850. A propos des prétendus miracles de Rose Tamisier, il a fait paraitre aussi *Les Merveilles de Tilly, source de toutes les autres*, in-8°.

X.

—

Armoiries d'un cardinal (XLVII, 951 ; XLVIII ; 142) — Les armoiries *d'azur à 2 mortiers de guerre d'argent allumée de gueule posés en pal sommées d'une couronne ducale, accompagné de la crosse, de la mitre et du chapeau d'évêque*, sont bien celles du baron de Montault, évêque d'Angers (1802-1839).

Or, il y a là un point d'histoire à élucider : le baron de Montault était-il ou n'était-il pas de la famille des Montault-Navailles ? Peut-on fournir des preuves dans un sens ou dans l'autre ?

Il y a quelque vingt ans, alors que je collectionnais les armoiries épiscopales, je fis poser la question au savant archiviste de Maine-et-Loire ; il me répondit que Mgr Montault était de la même famille que les Montault-Navailles et m'apprit que M. le prince de la Tour d'Auvergne, ancien ambassadeur, son neveu, en avait les preuves originales ; d'un autre coté, un érudit héraldiste, M. le comte Arlot de Saint-Saud, prétend que les armes de l'évêque sont des armes de vilain. Que croire ?

Dans l'*Intermédiaire* du 30 juillet 1903, p. 142, M. Oroel dit que Mgr Montault des Illes, évêque avait pris, en 1802, sans raison, les armes de Montault-Bénac, ducs de Navailles. Dans un des numéros précédents, un auteur dit la même chose à propos des armoiries des évêques constitutionnels. Quelles sont les preuves de ces auteurs et sur quoi se basent-ils ? Les Montault de Loudun avaient-ils des armoiries avant 1802 ?

Les auteurs écrivent indistinctement le même personnage : Charles Montault, Montau*t* des Iles, Montau*lt*-Desilles, de Montault, le baron de Montault, etc. J'ai été assez heureux pour trouver la copie de son état civil dans le *Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire* t. II, p. 573 « fils de Charles-Pierre de Montault des « Illes, écuyer, conseiller du roy et son « procureur à l'élection de Loudun et de « dame Elisabeth de Rambault ». Né à Loudun le 30 avril 1751. Maintenant, qui pourra me fournir des preuves généalogiques et héraldiques ? Où trouver la généalogie de la famille Montault de Loudun ou des éléments pour la faire ?

C. de la Resnerie.

—

Armoiries à déterminer : croissant en pointe (XLVIII, 336). — Le croiseur *Linois*, faisant partie de l'Escadre de la Méditerranée, porte à l'avant, au-dessus de l'éperon, et à l'arrière, de chaque côté de la porte donnant accès sur la galerie, un écusson : *d'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un croissant d'or, et en pointe d'une étoile à six rais de même.* En dépit de la différence des émaux

et de la position inversée du croissant et de l'étoile, on serait tenté d'attribuer ces armes et celles données par l'*Intermédiaire*, à deux branches de la même famille, ces différences et même d'autres beaucoup plus importantes, se rencontrant fréquemment en armoiries.

Le blason décrit par le correspondant de l'*Intermédiaire* appartiendrait alors à la famille de l'amiral Linois, le vainqueur du combat naval d'Algésiras. Mais la famille de l'amiral avait-elle droit d'armoiries et quels étaient son lieu d'origine et ses diverses attenances ?

D'autre part, ce même blason a-t-il été bien décrit ? La fasce de *gueules* sur champ *d'azur*, en violation d'une des règles les mieux observées de l'art héraldique, paraît au moins extrêmement suspecte. Les fasces et les bandes *cousues* sont fort rares, et les blasons où elles se rencontrent, toujours signalés comme *armes à enquerre*.

Quoi qu'il en soit, il serait bon que ces divers points fussent éclaircis avant de se prononcer sur la question posée par le correspondant de l'*Intermédiaire*.

D'AGNEL.

—

Armoiries : trois clefs (XLVIII, 278). — La ville d'Avignon a pour armoiries : *de gueules à trois clefs d'or surposées en fasce, les pennetons en bas* ; l'écu supporté par deux gerfauts, les ailes étendues, avec cette devise : *Unguibus et rostro*.

La ville papale avait eu d'abord pour armes : *une ville carrée ceinte de murailles*, puis un *gerfaut*. Le pape Clément VI, en 1348, changea ces armes ; il choisit les clefs, symbole de l'autorité pontificale, et leur nombre fut fixé à trois, rappelant les trois syndics qui gouvernaient alors la ville. Le gerfaut fut conservé et adopté comme support de l'écu.

D'AGNEL.

—

Les armoiries de Meulan d'Albois (XLVIII, 278, 422). — M. J. P. demande les armoiries de M. de Meulan d'Albois, beau-père de M. de Sartines ?

Je croyais savoir que le père de M. Sartines le ministre, intendant de Catalogne, avait épousé Catherine Wtiz de Alviville, dame d'honneur de la reine d'Espagne, que M. de Sartines le ministre avait épousé Marie-Anne du Plessis de Collabeau, et que son fils mort sur l'échafaud avait épousé Mlle de Sainte-Amaranthe.

Où donc placer M. de Meulan d'Albois ? Je remercie d'avance M. J. P. des renseignements qu'il voudra bien me donner.

LESLIE.

—

Armoiries du Quengo (XLVIII, 111, 252, 363). — XLVIII, 363, l. 15, au lieu de : Holwin, lire Halwin.

Ligne 30, au lieu de : *aux bâtons fleurdelisés*, lire : *ou bâtons fleurdelisés*.

P. DU GUÉ.

—

Mystiques catholiques (XLIV ; XLV ; XLVII, 762). — *Mademoiselle de Melun*. — Anne de Melun, princesse d'Epinay, née au château d'Ubies près Mons, le 16 mars 1618, fut élevée avec titre de chanoinesse dès l'âge de 6 ans, dans l'élégant et très mondain chapitre de Sainte-Vaudrude. A 15 ans, adoptée par un oncle, elle obtenait des succès de beauté à la cour de Bruxelles, mais touchée d'une ardente piété, elle tint rigueur à tous les prétendants. La mort de son oncle, la disgrâce et la mort de son père, la décidèrent à réaliser ses désirs secrets de retraite. Accompagnée de son frère confident de ses projets, elle se rendit à Paris puis à Lyon, cherchant la maison religieuse où elle voulait consacrer sa vie.

Appelée à Saumur par sa dévotion à Notre-Dame des Ardilliers, elle se fit recevoir sans se nommer aux Visitandines, mais bientôt reconnue, en partit sous de pauvres habits et fut adressée par son directeur aux Filles hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche, où elle prit le service des pauvres sous le nom de sœur de la Haie, libre d'ailleurs et sans prononcer aucun vœu. Elle fut bientôt en relations avec Marthe de la Beausse qui s'épuisait à fonder un hôpital à Baugé. Sœur de la Haie, en s'associant à son œuvre, lui apporta les ressources qui lui avaient jusque-là manqué. Dès le 10 août 1650, elle vint s'établir avec son frère à Baugé, et le 25 novembre fut installée avec trois de ses compagnes pour desservir la maison transformée, qui, à peine construite, fut de nouveau agrandie par ses soins.

Un jour de 1652, les troupes royales, passant par la ville, se prennent de querelle avec les habitants. Le feu est aux

faubourgs, bientôt le pillage. Anne de Melun va trouver le capitaine, se nomme, obtient le rappel des soldats et est reconduite avec les honneurs militaires, complimentée par le clergé, les magistrats, les notables. Mais son secret était devenu public. Une délibération des habitants décerna à la princesse le titre de bienfaitrice et de fondatrice de l'Hôtel-Dieu (19 sept. 1657).

Elle quitta pourtant la maison par deux fois, en 1663 et de 1665 à 1668, pour régler des affaires de famille, de nouveau encore en mai 1671, pour réorganiser l'hôpital empesté de Beaufort. De six religieuses qui l'accompagnaient, trois, en quelques mois, moururent à l'œuvre, qui, dans l'année pourtant et à force de dévouement et de constance, reprit une vie nouvelle. Anne revint malade en juillet 1678. A peine de retour à Baugé, elle s'alita et y mourut le 13 août 1679, laissant une mémoire de vénération qui n'a pas péri, au moins dans le pays où ses bienfaits vivent encore. Son corps repose à Baugé sous le chœur des religieuses. Son portrait est conservé à l'hôpital de Beaufort. Il en existe une gravure par Mariette. — Son *cabinet* en ébène sculpté est conservé dans une collection d'Angers. — Sa *Vie* a été écrite par Grandet, qui ne s'est pas nommé (Paris, 1687, in-8° avec portrait), et qui dut introduire des cartons pour faire accepter son œuvre, — par un autre anonyme angevin (Paris, Poussielgue, et Angers, *Launay Gagnot*, 1843, in-12, de 336 p), — et par le vicomte de Melun (Paris, Lecoffre, et Angers, Cosnier et L., 1854, in-12, et 2e édition, in-8° et in-12. 1855). — V. aussi D. Chamard, *Vie des Saints*, t. III, p. 202, — Denais, *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Beaufort*, p. 61. — Arch. de Baugé BB 2, f. 140. — Bodin, *Saumur*, p. 420. — *Revue de l'Anjou*, 1854, t. II, p. 326 CÉLESTIN PORT.

*
* *

Ce fut Anne de Melun qui, après avoir fondé l'hospice de Baugé et s'y être réservé l'office de balayeuse, fit graver sur la porte ces vers que les habitants des hôpitaux ne doivent pas être les seuls à méditer :

Mourir à l'hôpital ou mourir sur des roses
Sont deux semblables choses,
Car c'est toujours mourir ;
Mais c'est à l'hôpital et non pas sur des roses
Que l'homme apprend les choses
Pour bien vivre et mourir.

LPT. DU SILLON.

—

Les origines de Tartufe (XLVII, 665. 815, 871, 927 ; XLVIII, 34, 146, 201, 306, 366). — Il y a une très intéressante discussion dans le c. II (*Prêtres séculaires : Gabriel de Roquette*, etc.) du livre premier (*Les prédécesseurs et les contemporains de Bossuet*, 1643-1670) du tome I de l'ouvrage *Les Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, par l'abbé A. Hurel, Paris, Didier et Cie, 1874. Il y est cité bien des opinions à ce sujet, notamment madame de Sévigné, et Saint-Simon disant (quoiqu'il y ait bien à y opposer) : « C'est sur lui que Molière prit son *Tartufe* et personne ne s'y méprit ». (*Mémoires*, t. V. c. XIX). A. G. C.

*
* *

Col. 366, ligne 39, au lieu de τυμος, lire τυφος, fumée d'orgueil.

Au lieu de γαλμνμ, lire λαγηνη, bouteille. Plusieurs autres *errata* seraient encore à relever, mais nous croyons que le lecteur les aura corrigés facilement. Dr. B.

—

Errata des grands dictionnaires T. G. 279 ; XXXV à XXXVIII ; XL à XLV ; XLVI, 163, 271, 546 ; XLVII, 40, 263). — Puisque je me suis érigé en redresseur de ce qui s'écrit d'inexact sur Mme de Sévigné et les siens, j'y persiste, assez au moins pour prendre à partie notre confrère Th. Courtaux (personne ne l'ayant fait) sur une assertion déjà ancienne (XLIV, 345), que je ne pensais pas devoir passer ainsi inaperçue. Où a-t-il pris qu'Emmanuel de Coulanges, le *petit Coulanges*, eût une fille, et une fille mariée, qui pis est ?

Les moindres particularités du ménage Coulanges nous sont si connues par ses lettres et par celles des époux eux-mêmes, que l'existence de cette fille est moralement inadmissible. Quoi ! dans la longue période qu'embrasse tout cet ensemble de lettres, pas un traître mot de cette fille, jamais la moindre allusion à quelque circonstance de sa vie, à son mariage, notamment ?

On sait si le joyeux Coulanges se mettait volontiers en frais d'épithalame ! Ce silence absolu des parents, amis et contemporains serait inexplicable si cette fille

eût existé. Saint-Simon, au reste, a parlé pour dire que les Coulanges n'eurent pas d'enfant.

Comme on a déjà dit que le *Bien bon* n'est pas Emmanuel de Coulanges, mais Christophe de Coulanges, abbé de Livry, son oncle et celui de Mme de Sévigné, je n'y insisterai pas. F.—Y.

—

Calino (XLVIII, 192, 270, 310, 374). — Alexandre Guérin, un chansonnier de talent fort oublié aujourd'hui, me dit un jour : « Je vais te faire un joli cadeau ; c'est le véritable portrait de Calino, le Calino dont on a tant ri. Ce médaillon est très rare ; prends-en soin. »

Je l'ai toujours.

C'est un médaillon rond en cuivre ; il mesure 19 centimètres de diamètre et représente un israélite barbu.

Autour de la face, on lit, — gravé à la main — *Henry Calmot* — avec un t — *le célèbre Européen*, *mort le 10 juin 1890*, Puis — ce qui semble être le nom du mode leur — *Bubot*, avec cette date 1837.

Qu'est-ce que ce médaillon ? Calino a-t-il vraiment existé et est-ce son portrait ? Je le tiens à la disposition des amateurs. EUGÈNE BAILLET.

—

Les Ana (XLVII, 952 ; XLVIII, 150, 309, 425). — Je remercie tous ceux qui ont si aimablement répondu à ma question. Le catalogue 131 de M. Dumont (Juin-Juillet, 1903), contient en effet une merveilleuse collection Voltariana ou éloges amphigouriques de Fr. Marie Arrouet (*sic*), Sr. de Voltaire, gentilhomme ordinaire, conseiller du Roi en ses conseils, historiographe de France, etc., etc., discutés et décidés.

Pour la réception à l'Académie Française (Vignette : un temple, la foudre, etc. devise : *Ex fulgore fumus*).

A Paris

CID CCCCCCC XXXXVIII

que je possède ;

Peignot : *Prædicatoriana*, que je ne connais pas ;

et *Aloïziana* que je crois être non un *ana*, mais une histoire, (celle qui a causé la discussion à propos du fameux sermon de Bourdaloue *sur l'impureté* (visant Molière et *le Tartuffe*).

Et qu'est-ce qu'est le *Longuerana*, de Berlin, 1754 ? A. G. C.

Philogyne (XLVIII, 338). — Terme didactique : qui aime les femmes, Etym. φιλογύνης de φίλος ami et de γύνη femme. (Littré, t. 3, p. 1097). E. M.

* * *

La question doit être imparfaitement posée, et viser le contexte du roman en question. Pourquoi le terme de *misanthrope* est-il « rationnel » et celui de *philogyne* (ami des femmes) est-il piqué d'un point d'interrogation ? *Misanthrope* est dans tous les dictionnaires avec sa signification connue, tandis que l'autre terme est un mot forgé du grec, mais formé de deux mots dont la signification est trop généralement connue, pour supposer que G. en demande seulement la traduction.

Je remarque néanmoins qu'il écrit d'abord « philogyne », puis *in cauda*, « phylogyne ». Si cette dernière orthographe est la bonne, je comprends son embarras à expliquer ce terme nouveau ; à une lettre (*l*) près, l'étymologie donnerait *feuille femme* ; c'est pour le coup que ce ne serait pas « rationnel ». Cz.

* * *

Comme *misogyne* signifie : qui hait les femmes, *philogynie* s'emploie avec la signification : amour des femmes.

L. DE C.

* * *

Saint-Valery-en-Caux,

18 septembre, 1903.

Monsieur et cher directeur,

Je trouve, dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, un entrefilet qui me met en cause. Permettez-moi d'y répondre par un mot. On dit couramment *misanthrope* et *philanthrope*. Pourquoi ne dirait-on pas *misogyne* et *philogyne*? *Misogyne* veut dire ennemi de la femme comme *misanthrope* veut dire ennemi de l'homme. *Philogyne* veut dire au contraire ami de la femme, comme *philanthrope* veut dire ami de l'homme : je ne vois à cela aucune difficulté, et je suis surpris par la remarque de notre confrère. Je puis lui affirmer que *philogyne* est très « rationnel ». On peut contester l'élégance de ce terme, on peut juger son emploi peu fréquent ; mais il me paraît impossible de nier sa raison d'être.

Veuillez agréer, je vous prie, monsieur et cher directeur, l'expression de mes sentiments dévoués.

ANDRÉ FOULON DE VAULX.

Maister (XLVII, 505, 649 ; XLVIII, 310). — M. Devignot a parfaitement raison de dire que l'on doit écrire *meître* dans le sens de *cavalier*. Je me demande même si le mot *meister* tudesque, n'est pas l'étymologie de *mestre* dans le sens de *mestre de camp de cavalerie*, comme on l'employait autrefois. Ce serait grave faute que d'appeler ces colonels de cavalerie : *maîtres-de-camp*. OROEL.

—

Vers tragiques ridicules (T. G., 920). — *Les Annales politiques et littéraires*, n° du 14 juin dernier, affirment que l'hémistiche :

..... comme un vieillard en sort.

« est bien d'Alexandre Dumas père ! ». Or, la chose avait *bien* été attribuée à un Dumas (Adolphe), mais M. Soubies a déclaré (voir *Intermédiaire* XXVII, 453) l'avoir (l'hémistiche) cherché en vain dans la pièce le *Camp des croisés*, dont on le disait extrait... A. S..E.

—

Tatouille (XLVII, 281, 713. — Le v. fr. *toouiller*, *téouiller*, signifiait *remuer*, *brouiller*. La forme contractée *touiller* s'est conservée dans le patois normand avec le sens de *troubler*, *salir*, et dans le patois lorrain avec le sens peu différent de *mélanger*, *secouer*. Une *touille*, si jamais ce subst. verb. a existé, a donc dû signifier un mélange peu ragoûtant.

Tatouiller, et en normand la forme nasalisée *tantouiller*, signifie *remuer*, *agiter* fortement et à plusieurs reprises. Une *tatouya* en bressan, signifie un mélange de viandes, un ragoût bon ou mauvais, mais en poitevin, une *tatouillade* est une mauvaise marmelade (1) Recevoir une *tatouille* signifiera donc recevoir une macédoine de coups, coups de pied, coups de poing, coups de bâton, toute la lyre.

La particule réduplicative *ra* renchérit encore sur le sens péjoratif attribué au radical *tatouil*. Si une *touille* est un mélange peu ragoûtant, une *tatouille* un mélange encore moins ragoûtant, la *ratatouille* est un mélange des plus dégoûtants. Qu'on ne s'étonne pas de rencontrer *ra* pour *re* : Cette forme est très fréquente dans les dialectes : *se racoquiller*, *radoubler*, *rapatilloter*.

(1) Cf. La Font. *Fabl* V. 8. 31.

Et du même coup l'étymologie de *bistouille* XLVII, 619 se confirme. Cf. biscuit (*bis-coctum*). Quant à celle de *touiller*, je l'ignore. LPT. DU SILLON.

***

Dans le langage populaire des environs de Paris, et en Brie, notamment, ce mot a deux acceptions bien distinctes. On dit donner ou recevoir une tatouille, c'est-à-dire une râclée.

On appelle aussi tatouille une grosse femme de mauvaise tenue, une souillon, selon l'expression de M. Paul Argelès — une commère qui se laisse volontiers tatouiller, comme on dit en Normandie.

X.

—

Emploi singulier du mot « ustensile » (XLVIII, 280, 432). — Sous l'ancien régime, l'*ustensile*, en fait d'étapes, était ce que les soldats réclamaient de l'habitant des villes, à leur passage. Cet *ustensile* consistait en un lit garni pour trois hommes, un pot, une écuelle et un verre ; feu et chandelle à tous. C. P. V.

—

Caricature (XLVIII, 284, 374). — De l'italien *caricatura* qui vient de *caricare*, charger, blâmer, du bas-latin *carricare* (dont se sert saint Jérôme), *charger* un *char*, (latin *carrus*). Donc, *charger*, et *charge* qui veut dire *caricature*. A. G. C.

—

Album de dessins datant de plus de 10.000 ans (XLVII, 103, 209, 369, 547, 657). — Permettez-moi de signaler une étude parue sur ce sujet dans l'*Humanité Nouvelle* (numéros de novembre 1902, mai 1903). Il s'agit de l'Art à l'âge du renne par le professeur Paul Girod, le savant directeur de la faculté de médecine de Clermont-Ferrand. Cet anthropologiste et préhistoricien distingué n'admet pas l'authenticité des dessins et gravures sur les parois des grottes.

AN DEN.

***

A 17 kilomètres d'Aïn Safra se trouve le ksar de Tiout ; non loin de là se dressent les premières « pierres écrites ».

M. le commandant Pimodan, en parle ainsi dans son livre : *Oran*, *Tlemcen*, *Sud-Oranais* (p. 172).

Ce sont des rochers de grès rouge, cou

verts à la surface d'une patine noirâtre, résultat de quelque lente oxydation. Sur leurs parois, taillées verticalement par la nature, est gravée une suite d'étranges dessins, parmi lesquels se distinguent des hommes, des femmes, des animaux de race bovine, des éléphants, des cerfs, des lions, des chiens, des rhinocéros, des autruches. On a beaucoup discuté sur l'origine de ces dessins qui, à première vue, ressemblent fort aux œuvres du « Petit Bob ». Ils ne datent assurément pas de la domination musulmane, puisqu'ils auraient été une violation des lois de Mahomet. Certains érudits prétendent qu'ils sont l'œuvre de peuplades préhistoriques (I. G. B. M. Flamand, *Les pierres écrites*) et notent, à l'appui de cette opinion, le sens symbolique de diverses attitudes. D'autres les font remonter à l'époque romaine. Enfin, quelques incrédules les attribuent tout simplement à des soldats français facétieux.

L'oxydation uniforme du grès sur les pleins et dans les creux, rend difficile d'attribuer à ces dessins une origine aussi récente ; puis les « pierres écrites » de Tiout sont loin d'être les seules du pays. Si nos soldats étaient devenus tout à coup les émules des mauvais plaisants qui, naguère, charbonnaient sur tous les murs de Paris : « Crédeville voleur » ou « Feu Duponchel », quelques vieux officiers en garderaient certainement le souvenir.

—

La Médée d'Eugène Delacroix (XLVIII, 332). — J'ai une lithographie de *Menut Alophe* publiée dans l'*Artiste*, et portant : Salon de 1838, Médée, Eugène Delacroix. J'ai la même lithographie publiée dans le *Cabinet de lecture* de la même époque. Dans cette lithographie, *Médée* a la tête tournée à gauche du spectateur.

Ce qui me fait croire que c'est bien là la reproduction exacte de l'original, c'est que je possède le fac-simile d'un dessin du musée de Lille, représentant l'esquisse de la Médée, et la tête est tournée à gauche, comme dans la lithographie de Menut Alophe.

—

Le casque André (XLVIII, 56, 151, 265, 377). — Le casque était laid, le chapeau imité des Boers, est absurde. Le soldat portant le sac et tout ce qui le surmonte en campagne, ce que les zouaves appellent leur *barda*, subirait la gêne continuelle de son contact avec les bords rigides de sa coiffure. Celle-ci l'empêcherait encore, aux haltes, d'appuyer sa tête contre un arbre, un mur l'obligerait, pour se coucher à terre, de se découvrir.

C'est une bonne chose de chercher une réforme, mais il faut qu'elle soit pratique.

V. J. D.

*
* *

Je ne vois pas bien ce que veut dire le collaborateur M. P. en parlant de « procès de tendance » ; de gens « qui cherchent pouille » au général André. Un peu plus, et d'une question de chapeau on ferait une affaire politique ! La chose n'a pas heureusement cette importance.

Le ministre de la guerre essaie une nouvelle tenue pour l'infanterie, et apparemment pour que l'innovation soit discutée, il en présente un spécimen au public dans une revue. Elle l'a été loyalement et partout, en sens divers, même dans l'*Intermédiaire* ; or le droit de chacun était d'appeler les choses par leur nom et de mettre en cause M. le ministre de la guerre, puisque, à tout prendre, la responsabilité de l'expérience lui appartient, et il n'est pas homme à s'y dérober. Tout cela est on ne peut plus naturel et simple, et je suis surpris de voir que plus ou moins explicitement on transforme en question de personne une discussion comme celle-là.

Une observation encore : les Français n'admettent guère que les idées absolues, c'est pour eux tout un ou tout autre. Que M. M. P. me permette donc de lui dire qu'il s'est mépris, à la française, sur la portée de ma réponse et que je ne suis nullement hostile de parti pris à toute innovation en matière d'uniforme, sachant très bien que le soldat moderne n'est pas voué, comme le légionnaire romain, à un fourniment immuable. Les armes défensives et offensives avaient peu changé au cours des siècles antiques, si bien que le soldat de Constantin était fort peu différent de celui de César ou de Scipion. Je crois cependant que sous Trajan, Apollodore modifia l'équipement, les armes et les machines pour les rendre plus légers et maniables. Personne, dans l'âge de tranformation qui est le nôtre, ne songe à plaider la cause d'une fixité qui serait impossible et absurde. Et ne voulant pas infliger aux amis lecteurs de l'*Intermédiaire* l'ennui d'une redite, je renvoie pour mon opinion sur le chapeau boer, a ma communication pré-

cédente. Je n'ai rien à y ajouter ou à y retrancher. H. C. M.

*
* *

On voit à Paris des soldats qui arborent la nouvelle tenue d'essai dont l'idée revient au ministre de la guerre ; le public paraît applaudir à l'innovation qui aura les meilleurs effets en campagne ; les critiques ne portent que sur le chapeau.

Y.

—

Iconographie du meurtre rituel (XLVII, 840, 993 ; XLVIII, 63, 317, 378). — Monsieur T., dans son dernier article, assure que je serais fort embarrassé de fournir la preuve que les papes Innocent IV, Grégoire V, etc., ont eu à cœur de prendre, sur la question du meurtre rituel, la défense des Juifs.

M. T. commet une erreur singulière : et en effet, quelques lignes plus loin, il affirme qu'il sait que M. S. Reinach « s'est escrimé à cet égard » ; et alors, je me demande avec surprise pourquoi M.T. me met en demeure de produire mes textes, puisque ces textes sont, très au long, et avec toutes références à l'appui, cités dans le travail de M. S. Reinach !

Serait-ce donc que M. T., qui parle de ce travail, aurait omis de le lire ? Et s'il est vrai, d'autre part, que le pape Benoit XIV s'est une fois, sur le point qui nous occupe, rencontré avec d'aveugles ou injustes accusateurs, quelle conclusion en faut-il tirer, sinon que la papauté elle-même a parfois commis de lourdes erreurs ?

La vérité est que, chaque fois que le fanatisme a voulu déchaîner le peuple sur un parti, une secte, ou simplement un individu, un roi, par exemple, il a employé le même procédé éminemment commode, et les faits qui le démontrent sont à qui veut les chercher ; ainsi, on savait déjà que Louis XI avait été accusé de boire du sang « tiré à plusieurs enfants » afin de corriger l'âcreté de ses humeurs ; eh bien ! ouvrez avec M. Meignan, le registre paroissial de Gilles (Eure-et-Loir) et lisez : « Du mois de juing 1599, il est venu ung bruit que 100 cuirassiers prenoient les enfants malles, depuis l'âge de 7 ans et au-dessous, pour en avoir le sang, et disait-on que c'estoit pour faire ung bain au roy ou à son bâtard ! » Comprenez-vous la signification de ce « disait-on » ? Qui, on ? qui donc faisait courir cet horrible bruit ? En vérité, il ne faut pas être grand clerc pour comprendre quel parti le faisait courir si l'on considère que le roi ainsi visé n'est autre que Henri IV.

Or, moins de cinquante ans plus tard, le même système sera employé contre les cavaliers du roi Charles Ier, lesquels seront accusés d'immoler et de manger les petits enfants ! On le voit : c'est éternellement le même procédé. Il est vieux comme le monde ; quand jadis les habitants de la Gaule, pour lutter contre l'invasion celtique, criaient à l'*ogre*, ils avaient au moins une raison : d'affreuses divinités celtiques voulaient du sang humain ; mais il y a beau temps que l'ogre n'existe plus, et il est regrettable de voir qu'au XXe siècle il se trouve des esprits convaincus qu'il vit toujours, et même qu'il s'est fait circoncire.

Dr A. T. VERCOUTRE.

*
* *

La discussion historique dégénère en polémique : c'est fâcheux. Il serait si simple d'admettre qu'il y a des fanatiques partout et qu'un crime rituel — quel que soit le rite — ne serait qu'une erreur de plus à mettre sur le compte du fanatisme.

D^r^ L.

—

Le peintre Boucher accusé de proxénétisme (XLV ; XLVIII, 19). — Si ce renseignement se trouve ignoré de notre co-intermédiairiste M. L. N. Machaut, et peut servir ses recherches sur les fantaisies du peintre Boucher, j'ai rencontré, il y a quelque cinquante ans, chez l'opticien-photographe Richebourg, au quai de l'Horloge, les reproductions de quatre tableaux plus que libres de l'irrécusable facture de Boucher, série intitulée : *Comment on garde ses moutons*. Je soupçonne même où on retrouverait peut-être encore ce quartier d'épreuves collées sur planchettes et coloriées d'après les modèles.

Il me fut dit, par M. Richebourg, que ces reproductions lui étaient commandées pour le compte du duc de Morny, récent acquéreur des originaux, dont, contrairement aux proportions d'ordinaire réduites pour ces sortes d'œuvres, les figures se présentaient de grandeur nature — comme le couple féminin que Courbet brossa pour la fantaisie de Khalil Bey.

Reste quelque inquiétude à se demander où et comment les possesseurs de ces toiles, aux dimensions embarrassantes, pouvaient les abriter et sûrement les défendre contre toute éventualité de regard inopportun. N-R

—

Mont-Saint-Michel (XLVII, 896). — Réunir ce qui a été dit, même par les seuls écrivains célèbres, sur le Mont, cette *8e merveille du Monde*, serait un travail, devant lequel auraient pâli les doctes moines de son monastère, « ces agréables plantes, cueillies ès-cloitres bénédictins qui, suivant la gracieuse image de Dom Huynes, firent paraître leurs fleurs et leurs fruits dans ce palais des Anges ». Pour tout citer, il faudrait les volumes nombreux d'une bibliothèque ; le cadre de notre cher *Intermédiaire* oblige à un résumé d'appréciations qui, pour mal connues, ne sont pas moins très intéressantes. Aussi bien, la *Merveille* a éveillé l'imagination des religieux, des peintres, des écrivains, des poètes, des archéologues. « Ce lieu est appelé tombe par les habitants. Emergeant du sein des sables, en forme de tombeau, il s'élève vers le ciel à une hauteur de 200 coudées,..... il ne diffère pas beaucoup de l'ouvrage dans lequel fut conservé le principe du genre humain » (1).

A l'entrée de l'imposante *Salle des chevaliers*, accourent vous recevoir les souvenirs de guerre et de victoire de la forteresse ; car le Mont

C'est un fort qui se rit des banderolles de Mars,
Tant il est bien gardé de fidèles soldarts,

et l'ennemi

.... cent fois, à sa honte..... a esté forcé,
Se voyant hardiment des gardes repoussé,
De lever tout son siège et de quitter la place (2)

C'est un monde divers : le *Pourmenoir*, la *Descente des cachots*, la *Cave de la Cage de fer* !

Puis le Cloître, aux grêles colonnes,
Dont les chapiteaux variés
Sont couverts de saints, de madônes,
De papes assis sur leurs trônes
Et de martyrs crucifiés (3)

(1) Cartulaire.
(2) *La prinse du Mt-St-Michel*, par Jean Vitel, poète avranchais.
(3) *Yseult*, légende du Mt-St-Michel, par Madame Collet.

Et le *Vestibule des voutes*, éclairé par la lueur sépulcrale d'une lampe perpétuelle ! Clartés fantastiques, séjours de mystère et de terreur !

Le charme des souvenirs s'ajoute et justifie l'appréciation de Cotman : « L'aspect pittoresque de cet édifice le rendrait, seul, digne d'un long pelerinage, si la religion, l'histoire, la poésie, la peinture n'avaient tout réuni pour donner de la célébrité au Mont-St-Michel » (1).

L'abbaye était occupée par des moines qui, autant que religieuses gens, étaient des savants et, à l'occasion, des architectes et des guerriers. Les fastes du Mont le montrent, tour à tour et noblement, sous ces aspects divers. Le monument atteste la valeur des architectes, les manuscrits, la science de ces bénédictins et les faits de guerre, leur courage de soldats. On les voit, les devoirs une fois rendus à Dieu, après la prière et l'étude, « se comporter tout comme les soldats de l'Ancien-Testament, toujours la truelle d'une main et l'espée de l'autre (2). »

Histoires et légendes sont nombreuses sur la création du Monastère et sur les *trois périls* — la mer, les sables mouvants et les brouillards — qui entourent le glorieux Ilot. Entre mille, en voici une, développée ci après, que grâce à la savante indication de notre confrère, Paul Sébillot, nous avons trouvée, sommairement indiquée, au bas d'un dessin, au musée de Dieppe :

La fiancée du cavalier étant morte, celui-ci demeurait, immobile sur son cheval, devant la porte de Magdeleine.

Subitement un coup de vent éteint les cierges, qui brûlent autour du cercueil ;

Le cheval se cabre ;

Le cavalier se sent enveloppé d'un froid subit, du dos à la poitrine ; puis — c'est l'appel lointain de Magdeleine — il entend une voix faible, glacée comme une pluie de neige, lui dire : Viens !

Le cheval, pris de terreur folle, détalant, le mors aux dents, arrive sur les grèves, où nul chemin n'est tracé.

Dans le délire, la crinière flottante, il rase le sol plus qu'il ne le touche.

(1) *Architectural Aut of Norm.*
(2) Dom Le Roy.

Tout à coup son pied s'enfonce dans le sable plus mou. C'est l'abîme !

Cheval et cavalier disparaissent.

Et l'âme du fiancé va rejoindre celle de la fiancée, qui l'a appelé.

Toutes deux reviennent, chaque année, au rendez-vous que se donnent les âmes des trépassés, le 1er novembre, dans les brumes du Mont-Saint-Michel.

Toujours et surtout pendant la Guerre de Cent ans, le courage du Mont-Saint-Michel a justifié une admiration patriotique.

Témoins — bruyants autrefois, silencieux aujourd'hui — Les *Michelettes*, canons frustres d'alors, pris aux anglais assaillants, défendirent ensuite les assiégés. Ils disent la gloire des résistances et la défaite des ennemis. Les murailles, percées de meurtrières, déchiquetées de créneaux, d'où sortaient canons et arquebuses, donnaient au monastère l'aspect d'un porc-épic, dont les pointes lançaient du feu, du plomb et de la mort.

Après la victoire de Formigny, le connétable de Richemont, libérateur de la Normandie, vint en pélerinage chez Monsieur Saint-Michel. Plus tard, on aurait planté la croix des braves dans le blason de

Ceste place qui ne fust jamais anglesche (1)

Mais pareil honneur, l'héroïque forteresse ne l'obtint-elle pas quand, en août 1462, Louis XI autorisa le monastère à mettre, en tête de son écusson, le chef de France, d'azur, à 3 fleurs de lys d'or ? Entre toutes, c'était faveur insigne pour la vaillante place, que le royal pèlerin, dans une chartre, datée de l'abbaye, qualifie : « la plus forte et la plus renommée de notre pays et duché de Normandie ».

Et pour manifester son opinion souveraine, plus que par des paroles et par l'attribution de fières armoiries, il créa un Ordre de chevalerie très insigne, qu'il plaça sous le vocable de Saint-Michel. Le préambule de l'édit d'institution est intéressant à rappeler :

«..... A l'honneur et révérence de Monseigneur Saint-Michel archange, premier chevalier qui, pour la querelle de Dieu, batailla contre le dragon, ancien ennemi de notre nature et le trébucha du ciel ; Nous, la 9e année de notre règne, en notre château d'Amboise, avons créé un Ordre de fraternité ou amiable compagnie, sous le nom de Saint-Michel... ».

Glorieux symbole de la vaillance invaincue des défenseurs du Mont-Saint-Michel !

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

(1) Charles de Bourgueville, sieur de Bras, Historien de la ville de Caen, 1548.

***

Pour de brèves appréciations sur ce mont célèbre, on fera bien de vérifier s'il n'en existe pas dans les monographies suivantes, indiquées dans la *Grande Encyclopédie*.

Siméon Luce. — Chronique du Mont Saint-Michel (*Société des anciens textes français*, Paris, 1879-1883, 2 vol.).

E. Corroyer. — Description de l'abbaye du Mont Saint-Michel. Paris, 1877.

D Huynes. — Histoire de l'abbaye du Mont Saint-Michel, Rouen, 1872, 2 vol.

E. LIMINON.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII, 220, 324, 379). — En Languedoc, pays hérétique, où, avant la Révolution, les curés refusaient souvent d'enterrer les morts dans les cimetières communs, chacun les inhumait sur ses propres terres. La coutume s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans les montagnes du Tarn, par exemple.

Plusieurs familles aisées font encore usage de leurs cimetières particuliers, et le paysan, éloigné des agglomérations, se sert de son jardin pour ensevelir ses morts, sans autorisation, avec un simple *Permis d'inhumer*. C. P. V.

***

Les inhumations ne peuvent avoir lieu dans un autre cimetière que celui de la commune du défunt sans une autorisation spéciale du sous-préfet, du préfet dans l'arrondissement chef-lieu, du préfet de police à Paris : (Cass, 28 mars 1862 : 14 avril 1838, etc.. etc). Les exceptions sont rares, l'administration préfectorale réclamant avec raison de très sérieuses garanties de sécurité pour ceux qui en sont l'objet ; les aliénations, les partages, les mutations de propriété si fréquentes aujourd'hui les condamnent. Je constate toutefois que dans l'Ouest, et particulièrement dans les cantons où les protestants sont nombreux — comme du côté de

Melle de Civray — ces inhumations en domaine privé sont un peu plus usuelles.

Voici un exemple des vicissitudes de ces sortes d'inhumations : aux portes de Florence dans la chapelle d'une villa, reposent, sous des dalles, cinq ou six membres de la puissante famille Corsi, anciennement propriétaire de ce domaine.

Les Gateschi, qui lui ont succédé il y a environ 50 ans, ont converti la chapelle en buanderie et ceux qui la tiennent de ces derniers en ont fait un garde-meuble. Il aura fallu, pour que ce petit sanctuaire soit rendu à sa première destination et que ses hôtes retrouvent une demeure décente, que des religieuses françaises fuyant une persécution imméritée, émigrent dans ces lieux. V. J. D.

—

Les clous de la passion (XLIV ; XLV). — A propos de l'article ouvert sous la rubrique ci-dessus, qu'il me soit permis de rappeler qu'en Poitou et en Saintonge, les gens de la campagne, pour conjurer le mal de dents, fixent un clou dans la grosse poutre *du plancher* (plafond), de leur principal appartement. Je ne sais quelle peut être l'origine d'une telle superstition ? Est-ce en souvenir de la passion, ou cette croyance a-t-elle des racines plus profondes remontant aux temps primitifs ? Je l'ignore, et j'abandonne la recherche de la solution d'un tel problème, à plus érudit que moi. Il est cependant utile de rappeler ici, qu'à Rome, dans les calamités publiques, le *clou sacré* jouait un rôle important.

En effet, lorsque les secours de la terre paraissaient impuissants,lorsque les dieux semblaient être sourds aux prières et aux vœux dont retentissaient leurs temples, le Sénat obligeait les consuls à nommer un dictateur pour implorer l'assistance du ciel par une cérémonie singulière que ce magistrat souverain était seul en droit de faire. Les consuls n'avaient pas plutôt créé le Dictateur, que ce dernier se transportait,avec un grand cortège, au Capitole, où, après avoir adressé des prières aux Dieux du Ciel, de la Terre et des Enfers, il fichait solennellement un *clou* mystérieux dans les murailles du temple de Jupiter, du côté qui regardait le temple de Minerve. La superstition persuadait aux Romains, qu'aussitôt que ce clou était enfoncé, les fléaux cessaient et que la colère des dieux était conjurée. Tite-Live qui rapporte ce fait, nous a laissé ignorer le détail des circonstances qui accompagnaient cette cérémonie, L. Manlius Impériosus fut le premier Dictateur créé pour *attacher le clou.*

Le même historien écrit, que, dans les premiers temps de Rome, avant que les lettres y fussent connues,on attachait tous les ans, un nouveau clou dans la muraille du temple de la Déesse *Norcia*, pour marquer le nombre des années, afin que, par ce signe, les plus ignorants pussent, plus aisément, se souvenir de la date des événements auxquels ils s'intéressaient davantage. (*Liv. lib. 7. n. 3*).

Nos campagnards ont retenu l'usage en l'appliquant à la mémoire d'un *incident douloureux.* C. DE S[t]-MARC.

—

La vigne chez les Gallo-Romains (XLVII, 161, 662). — Il est certain que la vigne a été cultivée en Angleterre. L'empereur Probus accorda aux Gaulois, aux Pannoniens, aux Hispaniens et aux Bretons (c'est-à-dire aux habitants de la Bretagne, l'Angleterre d'aujourd'hui) l'autorisation de cultiver librement la vigne.

(Conférence de M. L. Adam sur la Géographie historique de la vigne et de l'olivier). — *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est*, à Nancy, 1882, 354-360.

DEVIGNOT.

—

Détail des anciens prix des denrées et marchandises (T. G. 270 ; XLI ; XLII ; XLIV ; XLVI, 443, 780, 887 ; XLVII, 99, 211). — Les livres de raison furent de tout temps détruits, pour des motifs personnels, d'abord ; puis, parce qu'on ne prévoyait pas qu'on pût, un jour, en avoir besoin ; puis encore et surtout, parce qu'en bonne conscience, on ne peut point tout garder.Les femmes,qui ont les papiers en horreur, se chargent,d'ailleurs, de les faire disparaître. Même récents, les livres de compte peuvent avoir leur utilité. Aussi n'ai-je pas hésité à en placer plusieurs dans ma Collection de manuscrits, anciens et modernes, que j'ai donnés à la bibliothèque de la ville d'Arras, et dont voici quelques titres abrégés :

913. Registre de la recette de Danjan, procureur au Parlement, 1764-1794.

931. Livre des rentes dues et payées par les familles de Palhasse et Fauberges, de Figeac, de 1545 à 1672.

934. Livre de raison du sieur Sallana, négociant à Grenoble, 1773-1779.

935. Livre de commerce de Pelletier, md. de bois à Rouen, 1791-1802.

937. Livre de comptes d'un jeune ménage parisien, 1828-1830.

938. Registre des recettes et dépenses de M. Boulabert, capitaine au 1er régiment de chasseurs, 1831-1846.

939. Livre de dépenses de la cuisine de la marquise de la Chatellerayc, 1837-1838.

940. Livre de raison de M. Chabaud, conseiller à la Cour d'appel, 1830-1844.

Dans ces sortes de documents il y a lieu à glaner, pour qui sait les utiliser. Recueillons-les donc et déposons-les dans les bibliothèques publiques où là, en vieillissant, ils acquerront de l'intérêt.

Sur cette question complexe, il faut surtout consulter l'important ouvrage de M. le vicomte d'Avenel. V. A.

—

Il n'y a pas que... il n'est pas que (XLVIII, 224, 371). — J'avoue ne pas professer pour ce vers de Corneille :

Ils ne l'auront point vue obéir qu'à son prince

une admiration éxagérée. Il en a fait d'autres que je préfère à celui-là. Et puis était-ce bien le cas, à propos d'une forme de langage ordinaire, de citer le style anormal d'un poète ; les nécessités de la versification engendrant l'obligation d'ajouter à chaque instant des contrepoids pour rétablir un équilibre toujours prêt à se perdre ? Enfin Corneille a vieilli dans beaucoup de ses expressions et tellement vieilli qu'à quatre-vingt-dix-neuf personnes sur cent on sera obligé de traduire le passage cité comme s'il s'agissait d'une langue étrangère.

Le langage n'échappe pas à la loi de l'évolution M. Duquet aurait peut-être tort de persister à dire *corridor*, si tout le monde était d'avis de dire *colidor*. Est-ce qu'il serait compris de ses lecteurs si au lieu d'écrire *vert-de-gris* il écrivait *verdet-gris* ? Est-ce que le mot *ridicule* ne figure pas dans tous les dictionnaires avec le sens de *réticule* ? On pourrait citer d'autres nombreux exemples attestant qu'un mot n'est que la corruption d'une forme précédente.

Pour les genres, c'est bien autre chose. Est-ce que M Duquet écrirait *une abîme, une âge, une épisode*, etc ?

Et cependant ces noms étaient féminins autrefois. Le principe affirmé par lui est donc qu'il n'y a pas de *ne* indépendant de *pas*, que *pas* est la confirmation de *ne* et que lorsqu'il n'est pas exprimé, il est sous-entendu.

Eh ! bien, je regrette de ne pouvoir partager son avis, mais quand j'entendrai dire que *quelqu'un n'aime que la chasse*, je comprendrai qu'il aime *exclusivement* la chasse, tandis que si l'on parle d'une personne *n'aimant pas que la chasse*, je comprendrai qu'elle aime, de plus, autre chose.

Peut-être eussé-je compris différemment du temps de Corneille, surtout si l'on m'avait parlé en vers, mais aujourd'hui, en entendant de la prose, tout le monde comprendrait comme moi. Et en matière de langage surtout, quand tout le monde a tort, tout le monde a raison.

PAUL ARGELÈS.

*
* *

A propos de la phrase de M. Gréard : « Le public, qui n'est pas composé que de lettrés... », phrase qui signifie tout le contraire de ce qu'a voulu dire l'éminent académicien, je me suis borné à poser discrètement et courtoisement la question : « N'est-ce pas M. Gréard qui a raison contre M. Emile Deschanel et contre Littré ? »

Si j'avais dû faire la réponse à la suite de la demande, j'aurais ajouté ceci, en invoquant ma qualité d'ancien collaborateur de Littré, et collaborateur qui n'éprouve nullement le besoin de se contredire : « Non, M. Gréard n'a raison ni contre M. Emile Deschanel, ni contre Littré, ni contre Corneille, ni contre Mme de Sévigné, ni contre tous nos écrivains du XVIIe siècle, et des deux premiers tiers du XVIIIe ». ALBERT CIM.

—

Boulevard Bineau (XLVII. 896, 994). — « Lorsque l'Etat procéda à la vente de l'ancien domaine de Louis Philippe, M. Bineau, ingénieur, fut, avec MM. Vallois et Perret, un des principaux acquéreurs. A travers la nouvelle propriété de M. Bineau, passait une des avenues de l'ancien parc, avenue qui... devint le boulevard Bineau »

Le personnage ainsi dénommé dans la monographie de *Neuilly-sur-Seine*, par Georges Darney (Auxerre, imp. Lanier, 1900. In-8°. page 227) est-il le même que l'ancien ministre désigné dans la réponse précédente ? Si non, nous nous trouverions devant un cas de dénomination tout à fait analogue aux cas si curieux qu'un anonyme, très bien renseigné, a non moins ingénieusement groupés dans un article de l'*Eclair* du 9 septembre 1903. P. LBE.

—

Signification de l'éternuement dans l'antiquité (T. G. 326. XLVIII, 206, 319). — De tous les usages de l'antiquité, il n'en est peut-être pas de plus universel, que les souhaits que l'on adressait à ceux qui éternuaient. Chez les Grecs et chez les Romains, c'était une formalité dont personne ne se dispensait. On peut juger combien ce compliment était agréable, puisque les poètes disaient, en leur élégant langage, pour flatter les jolies personnes, que les amours et les grâces avaient éternué à leur naisssance.

Les Grecs avaient différentes formules de compliments pour saluer ce spasme retentissant du cerveau. La plus simple et la plus commune était celle de ζῆθι, vivez, ou ξὺνσώσον, que *Jupiter vous conserve*.

Les Romains disaient seulement *salve*. Ces politesses étaient, pour ainsi dire, chez les uns et chez les autres, un des devoirs de la vie civile. *Sternutamentes salutamur*, dit Pline l. 2, c. 2.

Mais, comme la susperstition entrait dans tous les usages des anciens (nous sommes un peu leurs héritiers), le peuple rempli de préjugés, distinguait des éternuements de deux sortes, des bons et des mauvais. Aussi, il y avait plusieurs observations à faire pour les distinguer.

Ils croyaient que, lorsque la lune était dans les signes du taureau, du lion, de la balance, du capricorne ou des poisssons, l'éternuement était un bon augure ; et, que dans les autres, il était mauvais.

Le matin, depuis minuit jusqu'à midi, c'était un fâcheux pronostic, favorable au contraire depuis midi jusqu'à minuit. On le jugeait pernicieux, en sortant du lit ou de table ; il fallait alors s'y remettre, tâcher ou de dormir, ou de boire, ou de manger quelque chose pour changer ou rompre les lois du mauvais quart d'heure.

Ils tiraient aussi de semblables inductions des éternuements simples ou redoublés de ceux qui se faisaient en tournant la tête à droite ou à gauche, au commencement ou au milieu de l'ouvrage entrepris, et enfin de plusieurs autres circonstances dont le détail serait oiseux et inutile.

Il faut remarquer qu'Aristote, Cicéron, Sénèque, et beaucoup d'autres personnes sensées et raisonnables chez les anciens, n'ont trouvé, ni dans la religion, ni dans la superstition des peuples, ni dans la morale, la raison d'une coutume si ancienne et si générale, mais uniquement dans les lois physiques dont les conséquences sont les mêmes en tous temps et en tous lieux.

Ils pensaient que le *soulagement* du cerveau était une marque de sa bonne constitution, et par conséquent un signe de santé. C'était uniquement pour ce motif qu'il attirait leurs compliments, et qu'ils ne le laissaient jamais se produire en leur présence, sans le salut de quelques paroles gracieuses remplacées aujourd'hui par la vieille formule : (*Dieu vous bénisse*). ζὲυσώτου. C. DE St-MARC

—

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Un livre dénoncé au Parquet par son propre auteur. — Le succès de *Quo Vadis?* a évoqué le souvenir de romans s'inspirant des mêmes objets et notamment d'un livre qui n'avait été remarqué que de quelques initiés et qui, signé de Jean Lombard, était intitulé *L'agonie*. Il a été réédité et l'on s'est plu à lui trouver de belles qualités de couleur et de mouvement.

L'auteur de ces chaudes peintures, mort à la peine malheureux, chargé de famille, méritait mieux que l'abandon où le public le laissa. Sa vie avait été un long et pénible effort vers l'art.

Né à Toulon, en 1854, fils d'ouvrier, abandonné à douze ans, il vécut de misère, balloté de sa ville natale à Alger, d'Alger à Marseille. Sans instruction, privé de l'école, on s'imagine les efforts d'intelligence et de volonté qu'il dut dépenser pour arriver, tout en se livrant jusqu'à 23 ans à son travail de bijoutier, à apprendre le latin, base de ses passionnantes reconstitutions.

« Que de fois, écrivit un de ses amis au lendemain de sa mort, il m'a conté le martyre qu'il avait subi au sortir des bou-

tiques où il enchassait des pierres précieuses dans le chatoiement du métal, avant de sertir la splendeur de ses idées dans l'or de sa vivante prose. Ç'avaient été des craintes, des tristesses, des désirs fous, des assauts, des avortements sans nombre. Il avait erré pendant des nuits, le long du port ne sachant où coucher, où trouver de quoi contenter sa faim. Il avait été libraire. Il avait été fondateur de feuilles aussitôt mortes que nées : *La Sève*, la *Ligue du Midi*. Il avait été secrétaire organisateur à vingt-quatre ans, du premier congrès socialiste tenu à Marseille, en 1873. Il eût pu suivre la filière et devenir député comme tout le monde : il préféra la littérature pour laquelle il était si bien doué... »

Il donna *Byzance*, il donna *L'agonie*. Labeurs superflus : la foule ne l'écoutait point. C'est alors.... Mais un scrupule me vient, au moment de divulguer une petite supercherie, que d'aucuns jugeront avec quelque sévérité. Aussi ai-je pris le soin, en peignant ce portrait sympathique, de plaider par avance les circonstances atténuantes : la misère et le rancœur.

Peut-être se souvient-on que lorsque ces œuvres parurent, on chuchota que des poursuites allaient être intentées contre leur auteur, qui n'avait rien atténué de la couleur de l'orgie romaine.

Le livre, en effet, fut dénoncé au parquet et la question se posa de savoir si l'auteur de *L'agonie* serait poursuivi. On inclina vers l'abstention, et sur le livre dénoncé tomba le plus impénétrable des voiles, l'oubli.

Or, voici qu'aujourd'hui, on me met sous les yeux, un document, pour le moins bizarre, qui nous livre la clef de cette factice agitation. Une lettre était parvenue au parquet de la Seine, soulignant les passages suggestifs du livre, lettre signée : « Un républicain indigné ».

Je possède le brouillon de cette lettre et son écriture sans conteste — avec d'autres preuves — dévoile que la plainte dénonçant l'immoralité de l'œuvre de Jean Lombard. . était de Jean Lombard.

Au reste, voici ce document :

Marseille, le 23 octobre 1888.

Monsieur le Procureur de la République,
à Paris.

Les scandales soulevés par l'éditeur Savine, qui n'a pas craint de salir les hommes les plus recommandables de la République en publiant le livre de M. Gilly, me font un devoir de vous faire part d'un moyen qui pourrait vous permettre de punir légalement ce dangereux ennemi de nos institutions.

M. Savine, entre autres livres plus ou moins délictueux, vient de publier un roman : *L'agonie*, absolument contraire à la morale et aux bonnes mœurs.

Dans *L'agonie* l'auteur, qui est M. Jean Lombard, un révolutionnaire que tout Marseille connaît bien, a entassé à l'aise des scènes de pédérastie et de viol comme jamais avant lui, crois-je, aucun auteur ne l'avait fait.

Il vous suffira de vous convaincre, en parcourant les pages de ce livre ordurier, qui, par hasard, m'est tombé dans les mains, car il ne se trouve pas ici en librairie, que mes assertions sont rigoureusement vraies.

Voici les pages :

Page	50,	ligne	21-23		
id	121,	»	16	et suivantes	
id	122,	»	26		dº
id	189.	»	15		dº
id	191,	»	17		dº
id	214,	»	17	à	24
id	232,	»	13	à	22
id	233,	»	5	à	6
id	255,	»	toute la fin du chapitre		
Id	268,	ligne	3	à	6
id	288,	»	1	à	21
id	291,	»	9	à	28
id	294,	tout le chapitre VII à VIII			
id	313	ligne	22	à	25
id	360	»	10	à	25

J'estime que ce livre ne peut qu'être dangereux pour notre jeunesse déjà si corrompue par les romans naturalistes. Vous ferez donc votre devoir en poursuivant l'auteur et surtout l'éditeur.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer respectueusement. UN RÉPUBLICAIN INDIGNÉ.

Cette soif du martyre a son excuse : le pauvre Lombard s'étant épuisé en talent pour faire un livre qu'on ne lisait pas, n'avait trouvé que ce moyen : lui faire, par une poursuite, la réclame du scandale.

Le juge lut l'œuvre, la trouva d'un art trop délicat et trop distingué, haussa les épaules et pensa : « Y a-t-il tout de même, en ce monde, des gens qui ont la vertu imbécile ! » Y.

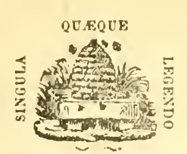
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLVIII° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Octobre 1903

39° Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1018 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

La colombe du Saint-Esprit. — On connait généralement l'origine d'un certain nombre de symboles usités dans le christianisme. C'est ainsi qu'on sait que le poisson servant de signe de ralliement aux premiers chrétiens était le *rebus* du mot ιχθυς composé avec les premières lettres des mots signifiant en grec ; *Jésus Christ, fils de Dieu. Sauveur.* De même *l'Agneau qui purifie tout*, qu'on voit souvent représenté sur les ornements liturgiques, provient d'un emprunt aux vieilles religions orientales où l'on rendait un culte au feu (*agni* et souvent *ignis* en latin). Je fais appel à l'érudition de nos savants collègues pour savoir comment la colombe est devenue le symbole du Saint-Esprit.

A. R.

—

Maussion. — Le *Journal historique de la Révolution*, par Maupeou, fait mention d'un certain Maussion de Candé, conseiller au parlement de Paris, exilé en 1771, dans sa terre de Candé, près Blois. Ce Maussion n'était-il pas parent d'Etienne-Thomas de Maussion, intendant de Rouen de 1787 à 1790 ? D'autre part, je trouve qu'un Maussion fut pendant quelque temps préfet de la Meuse sous la Restauration : il est mort en 1831, âgé de quatre-vingts ans. Etait-ce, par hasard, le Maussion dont il s'agit dans le *Journal historique* ?

PAUL ARD.

Shakespeare ou Bacon. — Depuis quelques années, et en particulier depuis 1902, la question de la paternité des œuvres dramatiques de Shakespeare a été l'objet d'ardentes et multiples polémiques en Angleterre.

Il semble que la couronne trois fois séculaire que l'admiration justifiée de ses concitoyens avait posée sur la tête de leur poète national, soit fortement ébranlée.

C'est un rival redoutable que l'illustre chancelier François Bacon, contemporain de Shakespeare, savant universel et auteur d'ouvrages qui montrent l'immensité et la variété de ses connaissances.

Or, c'est à Bacon que de nombreux lettrés anglais attribuent la composition de toutes les œuvres en vers et en prose qui étaient jusqu'ici attribuées sans conteste au poète de Strafford-sur-Avon.

Les arguments des « shakespeariens et des baconiens » sont résumés d'une façon claire et d'agréable lecture, dans un article de M. Georges Cattaoën, reproduit dans le *Salut public*, de Lyon, du 21 septembre dernier. J'y renvoie les lecteurs curieux de plus amples détails sur cette question dont les *Notes and Queries* ont dû s'occuper.

Un des principaux écrivains anglais qui ont travaillé sur ce sujet, Miss Gallop, tout en attribuant à Bacon la plupart des œuvres qui figurent au théâtre sous le nom de Shakespeare, estime que quelques-unes seraient d'un autre auteur contemporain, Spencer.

D'où on pourrait conclure que ce qui se passa dans l'antiquité pour Homère, se renouvela au XVI[e] siècle pour Shakespeare, incontestablement admirable interprète sur la scène de son théâtre du Globe, des héros de ses prétendus drames.

Il paraît que dans la première édition des « Œuvres de Shakespeare » on trouve une *signature typographique* sorte d'anagramme, où l'on peut lire : les mots suivants en anglais : « C'est moi, Bacon, qui ai écrit cela ».

Pourrait-on indiquer le journal ou la Revue anglaise où ce *fac simile* a été reproduit ? Cz.

—

Lady Clémentine Villiers. — Dans ses *Mémoires*, lord Malmesbury raconte que pendant son exil à Londres, le prince Bonaparte, le futur Napoléon III, lui demanda si lady Clémentine Villiers consentirait à l'épouser ; lord Malmesbury répondit négativement, cette jeune anglaise ayant de l'antipathie pour le prince.

Pourrait-on avoir quelques détails sur cette jeune fille qui aurait pu être impératrice des Français ? J...

—

Catholiques égorgés par ordre de Jeanne d'Albret. — Dans sa *Chronique Parisienne* du journal l'*Elair* de Montpellier, du 22 septembre 1903, M. Paul Perret écrit, à propos de la mort d'une artiste dramatique qui aurait été empoisonnée par des bonbons :

Nous avons un retour aux pratiques attribuées à Catherine de Médicis qui aurait offert à la reine de Navarre des gants empoisonnés ; cette reine était d'ailleurs une huguenote fanatique et cruelle qui avait convié « des seigneurs catholiques de ses Etats » à un banquet de réconciliation et les avait fait égorger au dessert.

Ainsi donc on prétend que la reine de France aurait empoisonné la mère d'Henri IV et il serait établi que celle-ci a été la première à faire une Saint-Barthélemy dans ses Etats.

Je sais bien que certains assurent que l'histoire des gants n'est qu'une basse calomnie des parpaillots, la mort ayant été naturelle, et encore que je ne n'y crois guère, ce n'est pas le point sur lequel je désirerais attirer l'attention de nos correspondants, mais je serai bien aise d'être éclairé sur les seigneurs catholiques égorgés par ordre de la veuve d'Antoine de Bourbon. Quels sont les ouvrages sérieux qui parlent de cela ou même, seulement, du fanatisme et de la cruauté de Jeanne d'Albret ? XVI B.

—

Prénom de Quilicus. — Ce prénom est très commun en Corse : quel est le patron de tous ces Quilicus ? Je n'ai trouvé aucun saint portant un nom analogue. J'ai consulté en vain les Bollandistes.

G. DE MASSAS.

—

Duc et duché de La Valette en Angoumois. — Où peut-on trouver copie de l'érection en duché de la seigneurie de La Valette en Angoumois vers 1680, sous le roi Louis XIV, et que sont devenus les ducs de la Valette et leurs descendants ?

Ce nom est-il encore porté ? Si non, quel a été le dernier titulaire du nom ? ce qui serait très important à connaître pour l'histoire de notre province. P. DE R.

—

Détails sur quelques Évêques in partibus. — Je serais désireux de connaître les prénoms, les lieux et dates de naissances, sacres, décès et les armoiries des évêques *in partibus* (*titulaires*) suivants, vivant au XIX[e] siècle. Mgr Timarche ; il fut sacré évêque d'Adras le 25 août 1853, aux Tuileries ; il était aumônier de Napoléon III. — Mgr Jeancard, évêque titulaire de Cérame, dès 1874 (mort avant 1885). — Mgr Buguet, évêque titulaire de Parium (mort avant 1890). — Mgr Maloud, évêque titulaire de Sardes dès 1849. — Mgr Poirier, évêque *résidentiel* de Roseau (Ile de la Dominique-Antilles). — Mgr Dufal, évêque titulaire de Delcou (*alias* Derkos). — Mgr Jacques Gilles, évêque titulaire de Limyre, coadjuteur du vicaire apostolique de l'Ecosse-Orientale. — Mgr Guy-Ignace Chabrat, évêque titulaire de Bolima en 1834, et coadjuteur de l'évêque de Louisville aux Etats-Unis, mort à Mauriac le 21 novembre 1868. — Mgr Gentet, élu évêque titulaire de Proconèse en 1895, coadjuteur de l'archevêque de Port-au-Prince.

Je recommande ma question à toute la bienveillance de nos aimables collaborateurs. Comte DE SAINT-SAUD.

Armoiries des de Long d'Aussac de Saint-Palais, des Blanquart de la Motte. — Je désirerais connaître les armoiries de ces familles. Les de Long de Saint-Palais sont probablement du Bas-Languedoc.

Louis de Saint-Palais commandait le vaisseau qui conduisit aux Etats-Unis le prince Louis Napoléon, exilé après sa tentative sur Boulogne. SAINT-SAUD.

—

Georges Bizet. — L'illustre compositeur a-t-il laissé des enfants ?

—

Famille de Lorraine, en Normandie. — En 1559, Catherine de Lorraine, veuve de Jean de Sarcilly, seigneur des Jarrots, présente une requête au roy François II pour une contestation existante entre elle et Philippe de Sarcilly, seigneur d'Evues, au sujet des fiefs des Jarrots et de Combray.

Je serais bien obligé aux lecteurs de l'*Intermédiaire* qui me diraient connaître cette famille du nom de *Lorraine*, qui ne doit rien avoir de commun avec la famille ducale.

***

Le graveur distingué du XVIIIe siècle, de Lorraine, était-il normand ? A. S...Y.

—

La comtesse de Boufflers. — Savoir si la comtesse de Boufflers, née du Campet de Saujeon, surnommée l'idole du Temple, maitresse du prince de Conti, a laissé une descendance féminine, et quelle est-elle ? Elle avait un fils unique, marié à Mlle des Alleurs. Ont-ils eu des enfants, et quels ont été, dans le cas contraire, leurs héritiers ? A quelle source devrait-on puiser pour avoir des détails sur la vie de Mme de Boufflers, principalement la dernière période, de 1776, mort du prince de Conti, à sa propre mort, 1800 ? Comte DE VARAIZE.

—

Enquête sur l'Administration de la marine de l'Empire. — Où donc Napoléon Ier parle-t-il d'une enquête sur l'Administration de la marine de l'Empire français ? Cette enquête a-t-elle eu un résultat ? Outre les documents contemporains, quels sont les historiens à consulter ? Baron ALBERT LUMBROSO.

Défroqués devenus comédiens. — En connait on beaucoup ? H. QUINNET.

—

Musique de Mozart à retrouver. — Quelle est la musique de Mozart sur laquelle a été composée la poésie de Musset : *Rappelle-toi ?* M. L. D. P.

—

La liste des émigrés en 1793. — La *liste officielle de tous les émigrés de France*, publiée, par ordre du gouvernement en 1793, a-t-elle été rééditée depuis ? — Je n'ai trouvé nulle part, trace du fait. Ayant l'intention de suppléer à cette lacune, en publiant les volumineux documents, dont quelques exemplaires se trouvent aux archives de plusieurs départements, je serais bien satisfait de savoir, par mes savants collègues de l'*Intermédiaire*, si ce travail présente pour eux et le grand public, un intérêt suffisant, pour justifier l'entreprise d'un tel travail.

— CAM.

John Moore. — Connaît-on John Moore et son *Journal during a residence in France from the beginning of august to the middle of december 1792*, etc.; Philadelphie, 1794, 2 vol. in-12 ? Cet ouvrage a-t-il une valeur de document, de témoignage ? R. G.

—

Une interdiction. — Coppée, dans *Devant un Raffet*, (janvier, 1894) écrit :

Nous avons interdit les fleurs et les discours.
Pour un pauvre soldat vainqueur de quelques [nègres.

De qui et de quoi parlait-il ?

A. G. C.

—

Testament de Robert-Macaire. — Pensées, Maximes de ce célèbre personnage, publiées par Bénoist de Matougues, Paris, chez les Marchands de Nouveautés, 1840, un vol. in-8° de XXX-336 pages, illustré, sur son titre, d'une vignette de Daumier, gravée sur bois par Thiébault (Robert-Macaire prêchant Bertrand qui, impassible, l'écoute en bon apôtre).

Le titre et faux-titre fut imprimé par Amédée Saintain, rue Saint-Jacques, 38, et tout le corps du volume, chez Pommeret et Guénot, 2, rue Mignon, à Paris.

Le nom de l'auteur « Bénoist de Matougues », est-il bien un nom réel, ou n'est-il, simplement, qu'un pseudonyme ?

Pourrait-on me donner, sur la person-

nalité de cet écrivain, quelques renseignements précis ?

Le volume, en tous cas, doit être, aujourd'hui, devenu peu commun.

Je ne le trouve point mentionné : dans les *Supercheries littéraires dévoilées*, de Quérard, 1869 ; dans la *Bibliographie Romantique* de Ch. Asselineau, 1872 ; dans les *Vignettes Romantiques*, de Champfleury, in-4°, illustré, 1883 ; ni dans les deux *Dictionnaires des Anonymes et Pseudonymes* de De Manne, 1868, et de Barbier, 1872. TRUTH.

—

M. Gonzalès, bibliophile, 1876. — Pourrait-on me donner quelques renseignements biographiques sur cet amateur dont la bibliothèque fut achetée par la librairie parisienne Bachelin-Deflorenne et, par elle, mise en vente au détail, pour la Première Partie, en un Catalogue in-12 de 173 pages, sous 430 numéros de choix, à prix marqués, en novembre 1876 ?

Cette collection renfermait, dans de superbes reliures d'art, toutes signées de maîtres-ouvriers, entre autres articles précieux : Sous le numéro 27, le *Napoléon en Egypte*, de H. Bellangé ; sous le n° 30, le *Paul et Virginie*, de Curmer ; sous le n° 219, la *Normandie illustrée*, de Jules Janin ; sous le n° 247, le *Gil-Blas*, de Jean Gigoux ; et sous le n° 252, le *Diable boiteux*, de Tony Johannot, les uns et les autres, entièrement imprimés sur *papier de la Chine*. — TRUTH.

Omnia sunt hominum... — De qui est ce distique latin trouvé par hasard dans un journal allemand ?

Omnia sunt hominum tenui pendentia filo
Et casu subito quæ valuere ruunt

GROS MALO.

—

Famille Jably de Briols. — A-t-on quelque connaissance d'une famille Jably de Briols ? Michel Jably, architecte du prince de Conti, était né à Amiens, vers 1739. Il est qualifié d'écuyer. Quelles seraient ses armes ? R-C-N.

—

Portraits de Grandes Dames. — Les journaux de modes de grand luxe, illustrés, publient des portraits de grandes dames, et de leurs toilettes (*Femina*, Les *Modes*, *Figaro-Modes*) ?

L'un deux a-t il publié des portraits de la maison de *Broglie*, *Kergorlay*, *Polignac* ? A-t-il été publié des catalogues de ces illustrations ? LESLIE.

—

Voilà l'zouzou ! — C'est le refrain d'une chanson populaire il y a une quarantaine d'années :

Voilà l'zouzou
Voilà l'zouzou,
Voilà l'zouzou, voilà l'zouave !

Je désirerais avoir la chanson entière, ou du moins savoir où je pourrais me la procurer. A. F.

—

Le portrait de Henry IV, de Thomas de Leu. — J'ai trouvé, ces jours passés, encadrée et sous verre, chez un brocanteur de Châteauroux, une bonne épreuve du portrait, gravé sur cuivre, du roi Henry. « Isaïe Fournier, *inven*. Thomas de Leu, *sculpsit*, 1596. »

Ce portrait est formé d'un petit médaillon ovale, très fin d'exécution, dans lequel le Béarnais est représenté en buste, de trois quarts, presque de face, la tête nue, le col orné d'une double fraise, revêtu d'une élégante cuirasse que vient encore orner le grand Cordon du Saint-Esprit et l'écharpe royale fleurdelysée, passant en sautoir sur la poitrine. Il mesure exactement 76 millim. Larg., sur 100 millim. Haut., et se trouve placé au centre d'un grand et riche encadrement allégorique, de forme architecturale et dont le haut se termine par un couronnement demi-sphérique.

Cette belle planche, de 290 millim. Larg., sur 424 millim Haut., a tout à fait l'aspect d'un Frontispice de Livre, ancien, grand in-folio.

Si tel fut, en effet, son premier mode de publication, pourrait-on me dire à quel ouvrage elle appartient en réalité, — s'il existe, de cette gravure, des épreuves de plusieurs états, différents entre eux, et me dire, aussi, si les exemplaires en sont rares ? TRUTH.

—

Ossian et Girolet. — Je viens de remarquer au musée de Tarbes, dans un cadre placé en haut de l'escalier, une assez curieuse lithographie où se voient

seules des têtes, avec des chiffres renvoyant à une liste de noms propres. Dans le haut, à droite, une notice qui commence ainsi :

Ossian recevant dans l'Elysée les plus célèbres généraux de la République et de l'Empire.

Cette composition, l'une des plus remarquables de l'école française, est due au pinceau de notre immortel Girodet.

Lithographiée par Garnier, etc.

La tête d'Ossian est celle d'un gros major en retraite, à la moustache bouffante. Mais ma question est celle-ci :

1° Où se trouve aujourd'hui ce tableau de Girodet ?

2° La gravure en a-t-elle été publiée dans quelque ouvrage, et lequel ?

G. SERVANDY.

—

Les reflets des morts. — Dans *Le Temps* du jeudi 24 septembre 1903, à propos du regretté Delaunay, sociétaire de la Comédie Française, il est dit : « Je ne sais plus quel philosophe assurait que tout homme a, dans les siècles antérieurs, son exact équivalent, et que chacun de nous est *le reflet d'un mort* que, le plus souvent, il n'a pas connu. » L'*Intermédiaire* me dira-t-il l'auteur de cette assertion ? Remerciements anticipés. A.

—

Traite des blanches. — Sait-on par qui et quand fut adaptée cette expression au commerce infâme exercé par les pourvoyeurs et pourvoyeuses des maisons closes ?

Dans son livre, *Les virtuoses du trottoir* », paru en 1868, Charles Virmaître consacre le chapitre II aux proxénètes et parle « de ces femmes sans nom que les tribunaux châtient quand ils le peuvent, de ces femmes qui sont là comme l'araignée immonde, prêtes à sucer l'argent ou l'honneur de ces pauvres créatures, de ces femmes qui *lancent*, qui leur fournissent tout, des hommes, des meubles, du linge, en un mot qui exercent *la traite des blanches* ».

Est-ce la première fois que cette expression, aujourd'hui consacrée, a été employée ? GROS MALO.

—

La maison de la Mélusine. — Dans ses *Menus Propos* consacrés aux monuments des siècles précédents à Paris (*Journal des Débats* du 9 septembre 1903), M. Georges Berger écrit ceci :

Je ne veux pas que le nom de la rue de Valois soit tombé de ma plume sans que j'aie rappelé l'existence, dans cette rue, d'une maison historique dont l'entrée noble s'ouvre sous un porche du côté de la rue des Bons-Enfants. Il s'agit de l'ancien hôtel de la *Chancellerie des ducs d'Orléans*, construit en 1715, par ordre du cardinal Dubois, sur le terrain occupé autrefois par la *Maison de la Mélusine*. Cet hôtel se trouvait en façade sur le jardin avant l'édification des galeries du Palais-Royal.

Ce nom venait-il simplement d'une enseigne représentant une sirène ou femme-serpent ? Ou bien était-ce un écho de la popularité du célèbre roman de Mélusine par Jehan d'Arras ? Où trouver des détails sur l'histoire de cette « maison de la Mélusine » ? G. SERVANDY.

—

Rue Antoine. — Dans la collection Michel Hennin (Cabinet des Estampes) une gravure de l'époque révolutionnaire porte l'adresse : Rue Antoine n° 216, au coin de la rue ci-devant Royale.

Cette rue Royale est probablement la rue des Moulins actuelle. Mais qu'était la rue Antoine ? J. C. WIGG.

—

Le pays de la beauté. — Au dire de certains voyageurs, dans aucune des contrées qu'on estime les plus privilégiées, on ne rencontre un ensemble de personnes aussi parfaitement belles qu'à Palma, dans l'île Majorque. On lit, dans les *Mémoires du cardinal de Retz*, que, pendant son séjour dans cette ville, il fut conduit, par le vice-roi, à la cathédrale ; il y vit trente à quarante femmes de qualité plus belles les unes que les autres. La vice-reine, qui était plus laide qu'un démon, réunit dans une soirée, autour d'elle, soixante dames, toutes d'une beauté merveilleuse. Le cardinal de Retz, ayant visité un couvent de jeunes filles, ne les trouva pas moins belles que les dames de la ville, et il ajoute que les femmes du bas peuple qu'on rencontre dans les rues ont une beauté très délicate, un teint de lis et de roses, et enfin qu'il n'y a pas une laide dans toute l'île.

Pourrait-on citer d'autres régions du globe qui pourraient disputer à l'île Majorque le record de la beauté ? QUERCY.

Réponses

Une tentative d'empoisonnement contre Louis XI (XLVII, 667 ; XLVIII, 287, 398). — L'intéressante question posée à ce sujet me paraît appeler quelques observations complémentaires.

La *Chronique scandaleuse* a fait l'objet d'une étude nouvellement publiée (1896) par M. B. de Mandrot sur les manuscrits français de la B. N. n°s 2889 et 5062.

Il est assez curieux que dans ce texte, comme dans les éditions antérieures (de 1611, de Petitot et Monmerqué, de Michaud, de Buchon), et dans les extraits de 1755 de Mlle de Lussan, aucune lecture exacte n'ait été faite du nom de *Colmet*, transcrit partout *Colinet*.

Les lettres de juillet 1474 possédées et citées par M. de Saint-Marc acquièrent donc de ce fait une nouvelle importance documentaire, qui rend vivement désirable leur publication dans un recueil académique ou leur communication à l'éditeur de la *Société de l'Histoire de France*, M. Laurens, 6, rue de Tournon, à Paris, en vue d'une nouvelle édition de la *Chronique scandaleuse*.

Ne pourrait-on, en attendant, les publier (avec *fac-simile* photographique) au *Bulletin historique et philologique* du Ministère de l'Instruction publique ? Ce serait, pour les érudits, un document des plus intéressants, d'autant mieux qu'il représenterait la contre-partie logique du procès et de l'exécution de Jean Hardy, l'auteur de la tentative criminelle, dont tous les détails se trouvent au registre Z1h 16 des Archives Nationales (13 janvier, 18 et 31 mars 1474).

Note. — Il y a aussi, dans la Chronique susmentionnée, une autre erreur singulière. C'est l'attribution qu'on en a fait longtemps à un certain Jean de Troyes, lecture non moins tenace que celle de Colinet, car il paraît prouvé que le véritable nom doit être celui de Jean de Roye (ms 5062 *excipit*). E LIMINON.

* *

Je signale à M. C. de Saint-Marc, Colmet Candillon, varlet de chambre et premier barbier du Roy Louis XI (lisez chirurgien), qui habitait Tours en 1461. Voir : *Lettres Patentes de Louis XI, concernant les Barbiers du Royaume Ord. des Rois de France*, t. XV, p. 243.

EM. B. TUR.

—

Erreurs judiciaires du Capitoulat de Toulouse (XLVIII, 275). — Etant donné le mode de recrutement annuel des Capitouls, investis tout à coup d'un pouvoir auquel rien ne les avait préparés, il est à présumer que leur inexpérience de la justice devait les exposer à des erreurs souvent irréparables. Pour s'en rendre compte, il faudrait étudier sur place les Archives qu'ils ont dû laisser.

Ne pouvant me livrer à cette recherche, je me contenterai de rapporter le jugement que le jurisconsulte toulousain Coras (1513-1572) a formulé sur les Capitouls :

Aujourd'hui, ils exercent, je ne sais comment, une juridiction illégale usurpée sur d'autres juges, au préjudice commun et pour ainsi dire fatal de tous nos concitoyens. Car comment peut-il se faire que ceux-là rendent la justice qui n'en ont jamais connu les éléments ? Tous les ans on crée Capitouls huit hommes parmi lesquels on en trouverait à peine un ou deux qui ne soient incapables, ignorants, sans culture, n'ayant aucune science du droit, ni même aucune expérience des choses.

Jean Calas et sa famille, par A. Coquerel fils. Paris, J. Cherbuliez. 1858, p. 30).

RECTA.

* *

J'ai entendu raconter la légende de « Brion » avec cette différence que le véritable nom est « Baragnon » et non pas « Brion ». Un ami de Baragnon fut assassiné et on l'entendit crier : « Baragnon, on me tue » ; seulement comme il parlait patois, il disait mot à mot : « Baragnon (ils) me tuent, c'est-à-dire « Baragnon, on me tue ». En patois on supprime le pronom. Au lieu de « Baragnon (ils) me tuent » on comprit « Baragnon me tue », et sur la foi des témoins Baragnon fut arrêté et condamné. Plus tard on découvrit la vérité et c'est à l'occasion de la réhabilitation de Baragnon qu'on a donné à une rue de Toulouse le nom de rue Croix Baragnon.

Le vicomte DE BONALD.

* *

D'abord, le capitoulat, corps consulaire, n'avait pas à s'occuper des crimes commis.

C'est le Parlement qui *condamna* Calas, dont, malgré Voltaire, l'innocence n'est pas prouvée. Quant à l'autre, ce n'est pas Brion, qu'il faut dire, mais Baragnon. Cette anecdote est un conte à dormir debout ; il a été imaginé pour expliquer l'origine des noms de la rue Croix-Baragnon à Toulouse. Cette croix, que personne, je crois, n'a vue, aurait été, d'après les inventeurs du conte, posée en expiation de cette pseudo erreur judiciaire, sur le prétendu lieu du crime.

A. S...E.

—

Agnès Sorel (XLIII ; XLIV ; XLVII, 305, 457, 513, 624, 789 ; XLVIII, 398). — Le portrait si différent de la véritable Agnès ne peut être que celui de notre Agnès Sorel picarde, que nous croyons être sa tante et sa marraine ; puisqu'on l'a retrouvé chez un membre de sa propre famille, à Ugny le Gay, où elle avait encore d'autres parents ; mais nous avons un curieux rapprochement à faire à ce sujet.

Ce qui nous donne à croire que les familles des deux Agnès Sorel et *de Sorel* n'en faisaient qu'une seule, c'est la double circonstance suivante, se passant chacune dans le même XVe siècle. D'une part, tout à côté de ce château d'Ugny le Gay était celui d'André de Villequier-Aumont, époux d'Anthoinette de Maignelay, *parente* et rivale *de la maîtresse de Charles VII.*

D'autre part Jean II de Hangest, *sous Charles VI*, c'est-à-dire sous le règne précédent, était à la fois seigneur de ce même Villequier-Aumont et surtout *parent de notre Agnès Sorel picarde.* Ce qui avait pu faire oublier cette coïncidence si intéressante, c'est le nom de Genlis, que portait alors le château de Villequier-Aumont.

A propos de cette mutation des noms de localité, nous ferons observer que le *Vicus Helenae,* où Aétius battit les Francs, dans le pays des Atrébates, n'est pas Helnon en Belgique au pays des Neroviens, mais St-Amand, dans le Nord ; parce que l'abbaye du saint de ce nom avait été fondée en cet endroit *alors appelé Helne* ; tout à fait comme le Vicus Helenæ du Roussillon, aujourd'hui Elne, qui n'a même pas conservé son H initiale du nom d'Helène, comme le nôtre qui dépendait du pays des Atrébates d'alors, aujourd'hui réduit seulement à l'Artois.

La question relative à la parenté si étroite des deux Agnès peut être résolue tout de suite. Il n'y a qu'à chercher, dans l'*Intermédiaire* de 1902, comment s'appelait le frère de Regnault Sorel. S'appelait-il Jean comme le père de la grande Agnès ? Alors notre Agnès Sorel de Coudun était la tante de la maîtresse de Charles VII.

Ses armoiries ne sont pas un sureau, sorel ; elles portent : *de gueules aux 2 léopards superposés et couronnés d'or.*

D^{r}. BOUGON.

—

Un gentilhomme décapité à Etampes en juin 1610 (XLV). — Comme pour la question de Beaumont du Gâtinais, (XLVIII, 165) demeurée sans réponse, je crois qu'il conviendrait de la signaler à l'attention de la *Société histor. et archéol. du Gâtinais,* dont le siège est à Paris, 38, rue Gay-Lussac (5e arr.) secrétaire : M. Stein. RECTA.

—

Louis XVII — Lettre du Père de Lestrange (XLVIII, 107, 182). — Il y a, dans cette lettre, un point à éclaircir pour l'histoire, point important. Louis XVIII écrit, en 1800, au comte de Saint Priest que « Louis XVII n'est jamais sorti du Temple que mort. Il a été empoisonné », et M. Nauroy de dire dans le n° 1011 de l'*Intermédiaire*, p. 108 — « Ainsi, plusieurs années après la mise en liberté de la duchesse d'Angoulême, Louis XVIII a pu écrire que l'enfant du Temple était mort empoisonné ».

Or, n'en déplaise à M. Nauroy, Louis XVII est bel et bien mort empoisonné au Temple. C'est mon grand-oncle, l'abbé Brothier de Cusy, agent secret, à Paris, des rois Louis XVII et XVIII, et leur représentant pendant la captivité et l'émigration, qui le fit savoir officiellement au roi Louis XVIII, lors de la mort du roi Louis XVII au Temple, en juin 1795 ; c'est l'abbé Brothier qui fit savoir à Charette qu'il avait nommé généralissime des armées de Vendée au nom du roi, que Louis XVII avait été empoisonné, et c'est le chevalier d'Andigné qui lui porta la lettre.

Quant à l'empoisonnement, j'ai toujours entendu dire dans ma famille qu'on avait empoisonné le sang de Louis XVII

en lui frottant deux plaies vives qu'il avait au genou et au poignet, avec un linge imbibé de la pourriture d'un chien crevé. Cet empoisonnement du sang aurait eu lieu quelque temps avant sa mort, au moment où on parlait de le faire enlever par les royalistes.

Sans renouveler l'éternelle question de Louis XVII, il serait bon, je crois, dans l'intérêt de l'histoire, de signaler quels sont les contemporains qui ont parlé de l'empoisonnement de Louis XVII, et de citer leurs paroles et les textes. Il y a certainement de nouvelles découvertes à faire et des plus intéressantes, car la mort de Louis XVII n'a jamais encore été envisagée de ce côté.

BROTHIER DE ROLLIÈRE.

—

Les bijoux de l'Impératrice au 4 septembre (XLVIII, 331, 395). — Au moment de son mariage avec l'Impératrice Eugénie, l'Empereur lui fit cadeau d'une série d'émeraudes de toute beauté.

Par la suite, l'Impératrice les incorpora dans un bijou avec des diamants de la couronne. Plus tard, ayant retiré ces émeraudes pour les faire figurer dans un bijou lui appartenant, l'Impératrice chargea M. Savary, place du Château d'eau, de remplacer les émeraudes vraies manquantes par des pierres fausses.

Les pierres figurèrent à l'inventaire dressé par M. Mathieu Bodet, ministre des finances, en 1874. A cette époque, on constata qu'il ne manquait aucune pierre dans les diamants de la couronne et il en fut donné décharge.

Par contre, on trouva des pièces en trop que l'on fit remettre à l'Impératrice par l'intermédiaire de M. Rouher. Parmi les pierres restituées, figuraient les émeraudes qui, prises pour vraies, furent vendues cent mille francs à MM. Hancock. L'Impératrice s'étant aperçue de l'erreur, fit restituer les 100.000 fr. en échange des bijoux faux. J. G. BORD.

—

Tillemont près Vincennes (XLVIII 164, 290.) — Tillemont aurait été, à l'origine, une dépendance de l'abbaye de Livry, désignée dans les titres du couvent, sous le nom de Télemoi. En 1631, les constructions primitives avaient été remplacées par un château qui était indivis entre Séraphin Ragois, conseiller du roi, et Marie du Lac, sa femme, d'une part; Jean Le Nain, seigneur de Beaumont, et Marie Ragois, son épouse, d'autre part. En 1679, le célèbre Sébastien Le Nain se retira dans cette propriété qui paraissait à ce moment située aux extrémités du monde :

C'est en cette solitude, dit l'abbé Lebeuf (t II, p. 402) qu'il composa plusieurs de ses ouvrages. Quoiqu'elle fût éloignée de près d'une demi-lieue de l'Eglise Paroissiale [de Montreuil sous bois], il y allait exactement les Dimanches et fêtes pour exercer l'office du Diacre. M. Secousse m'a dit avoir vu dans le cabinet où travaillait ce sçavant (*sic*) et laborieux auteur, l'empreinte de ses deux pieds marqués sur les carreaux qui étaient au-devant de son bureau.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, le château de Tilmont appartenait à M. Bucy, payeur des rentes. Il a été démoli en 1807. Il n'en reste aucun vestige.

IVAN D'ASSOF.

—

Le château du Plessis-les-Tournelles (XLVIII, 388). — Suivant Dantès, Genoude est mort à Hyères. Il avait épousé Mlle de Fleury, descendante de Racine et de Corneille, morte en 1834. Voir sa biographie par Sarrut, 1841, 8° ; par un collaborateur, 1844, 8° ; par Fayet, 1846, in-12 ; par Bretonneau, 1847, in-18 ; par Crétineau-Joly, 1843, in-8.

NAUROY.

—

Un ministre qui refuse sa pension (XXXVIII ; XXXIX ; XLIII; XLIV). — L'Hopital affirme que Messire Malet, sieur de Graville, amiral de France, légua au menu peuple le plus chargé de tailles, pour la diminution d'icelles 80.000 livres (2.500,000 frs), déclarant « avoir eu, des « rois de France, des grands états, dons « et bienfaits, a raison des quels le peuple « avait été chargé, et que, pour son « compte, il en avait scrupule. »

A nos collaborateurs de continuer la liste, quand ils rencontreront de tels exemples, anciens ou modernes.

GAËTAN LESOUCHEVEUR.

—

Alfred d'Aunay (XLVIII, 389). — Voici ce qu'on lit dans le *Dictionnaire des pseudonymes* de Georges d'Heylli, nouvelle édition, Dentu, 1887, pp. 28-29 :

Aunay (Alfred d'), journaliste qui a d'abord

signé au *Figaro* du nom d'Alfred *Duplessis* la chronique quotidienne de l'Exposition de 1867 ; antérieurement il avait été comédien. C'est lui qui a créé, sous le nom de *Dannay*, en 1853, à l'Odéon, le rôle de Laurent de Mauprat dans la belle comédie de George Sand. Il est encore l'auteur d'un petit Livre, jadis célèbre, *Bouisbouis*, *Bastringues* et *Caboulots*, qui contient d'étranges et scabreux détails et qui valut un mois de prison à son auteur, en 1860, avec supression de l'ouvrage incriminé. Ce livre, qu'il avait signé *Ego*, paraîtrait anodin aujourd'hui, tant nous avons progressé depuis ! Le vrai nom d'Alfred *d'Aunay* ou *Daunay* est Alfred Descudié (*sic*).

Charles Joliet, dans *Les Pseudonymes du jour* nouvelle édition, Dentu, 1884, indique, page 42, que le véritable nom d'Alfred d'Aunay est *Descudier*.

Dans aucun de ces deux volumes, parus *après 1883*, il n'est fait mention que M. Descudier fût décédé.

GROS MALO.

—

Amelot de la Houssaye (XLV). — Il n'a jamais existé de famille Amelot de la Houssaye. Le nom de la Houssaye n'a été porté que par un seul membre de la famille Amelot, Abraham Nicolas Amelot de la Houssaye, né à Rouen en 1643, mort à Paris en 1706, sans alliance. Ce personnage, diplomate, écrivain et moraliste célèbre, tenait ce nom d'un fief qu'il possédait entre Pithiviers et Malesherbes, en Gastinais. Aucun doute n'existe entre la parenté de la branche à laquelle appartenait Amelot de laHoussaye, avec la branche de Chaillou dont sortirent les ministres de Louis XV et de Louis XVI.

Le comte de Lavergne est donc dans le vrai, dans sa réponse insérée dans le nº du 30 mars 1902. Par contre, M D. A. Lamoureux se trompe en cherchant une analogie quelconque entre la famille le Pelletier de la Houssaye, et le personnage dont il s'agit, sous prétexte que Michel Amelot, marquis de Gournay, conseiller d'Etat, et ambassadeur en diverses cours, son cousin, avait épousé Catherine le Pelletier de la Houssaye. Cette dernière famille, partagée en différentes branches, d'Aunay, de Saint-Fargeau, de Mortfontaine, s'est alliée, comme nous venons de le voir, à la famille Amelot, mais lui est complètement étrangère.

Dans le nº du 10 avril 1902, M. O. de Star, revenant sur la question, parle d'un travail présenté par M. l'abbé Amelot, en 1895, à une société orléanaise, et se demande ce qu'il est devenu. Ce travail se trouve très probablement entre les mains du neveu de l'abbé Amelot, M. Amelot, actuellement sous-préfet d'Avranches, marié à Mlle Berthier, et père de plusieurs enfants. J'ai connu l'abbé Amelot, et j'ai eu son travail entre les mains. Il est calqué sur un travail considérable, entrepris et inachevé, de M. Bretonneau de Moydier, mort depuis quelques années, et qui se proposait de continuer l'Armorial de l'Orléanais commencé par M. de Vassal. La généalogie de la famille Amelot y est dressée au complet, d'après les actes des paroisses conservés aux archives d'Orléans. M. Bretonneau établit que Jean Amelot, vivant à la fin du XVIe siècle, et le premier dont on suit sans interruption la filiation, eut quatre fils. Il avait épousé Marie de la Planche de Ruillé.

1º Ferry, marié à Anne Marcheboüe et auteur de la branche restée à Orléans.

2º Michel, avocat célèbre, sans postérité.

3º Philbert, président aux enquêtes du Parlement de Rennes, sans postérité.

4º Jacques, Sr de Carnetin, marié à Anne Vialart, se fixa à Paris, où sa postérité se partagea en 3 branches : celle des marquis de Mauregard, celle des marquis de Gournay, et celle des marquis de Chaillou.

La généalogie de la descendance de ce dernier paraît seul avoir occupé les généalogistes. On la trouve partout. Quant à celle de Ferry Amelot, dont l'unique représentant est M. Amelot, dont j'ai parlé plus haut ; elle est inédite. Elle a produit deux échevins d'Orléans, et c'est à elle que se rattache, en effet, Amelot de la Houssaye, né non pas à Orléans en 1634, ainsi que l'affirment tous ses biographes, mais à Rouen en 1643, ainsi que l'a lumineusement établi M. Bretonneau dans un travail intitulé : *Une erreur historique*, publié dans les *Annales orléanaises*. Nicolas Amelot, et non Abraham Nicolas, confondu avec Amelot de la Houssaye, était un de ses parents, né, en effet, en 1634, et qui épousa Marie Couplier. Il continua la branche.

Comte de VARAIZE.

Brasseur père (XLVII, 614). — Voici la liste, aussi complète que possible, des rôles créés par Brasseur père, au Théâtre des Nouveautés, depuis le soir de l'ouverture jusqu'à sa mort, arrivée presque subitement le 6 octobre 1890 :

1878

12 juin. — Rôle de Floridor, dans *Coco*, pièce en 5 actes, de Clairville, Grangé et Delacour.

7 décembre. — Boucard, dans *Fleur d'oranger*, vaudeville en 3 actes d'Alfred Hennequin et Victor Bernard, musique d'Auguste Cœdès.

1879

21 janvier. — Piccador dans *Les Deux Nababs*, vaudeville en 3 actes, d'Hippolyte Raymond et Alphonse Dumas, musique de Cœdès.

15 décembre. — Le Baron Primedont dix, Florian, un conducteur d'omnibus, le prestidigitateur Hermann, dans *Paris en actions*, revue en 3 actes et 12 tableaux, d'Albert Wolff et Raoul Toché.

1880

19 avril. — Belphégor, dans la reprise de *La Beauté du Diable*, vaudeville en 3 actes et un prologue d'Eugène Grangé et Lambert Thiboust.

16 septembre. — Barbazan dans *Voyage en Amérique*, pièce en 4 actes d'Hippolyte Raymond et Maxime Boucheron, musique d'Hervé.

26 octobre. — Babylas dans *La Cantinière*, pièce en 3 actes de Paul Burani et Félix Ribeyre, musique de Robert Planquette.

18 décembre. — Paphos ; le maire ; vieux serviteur dans *Les Parfums de Paris*, revue à grand spectacle, 3 actes et 12 tableaux, d'Albert Wolff et Raoul Toché, musique de Cœdès.

1881

10 février. — Groseillon, dans *Le Mariage de Groseillon*, pièce de carnaval en 3 actes, d'Eugène Grangé et Alfred Delacour.

9 mars. — Cambusat, dans *Le Parisien*, pièce en 3 actes de Paul Ferrier, Vast et Ricouard.

18 mai. — Cassegoul, dans la 1re représentation (à ce théâtre) de *La Boite à Bibi*, vaudeville en 3 actes, d'Alfred Duru et Saint-Agnan Choler.

15 septembre. — Arthur de la Tour-Penchée, dans *La Vente de Tata*, comédie en 3 actes, d'Alfred Hennequin et Albert Wolff.

5 novembre. — Picratès de Calabazas, dans *Le Jour et la Nuit*, opéra-bouffe en 3 actes, d'Albert Vanloo et Eugène Leterrier, musique de Charles Lecocq.

1882

Néant.

1883

26 octobre. — De la Roche-Trumeau dans *Le Roi de Carreau*, opéra comique en 3 actes, d'Eugène Leterrier et Alfred Vanloo, musique de Théodore de Lajarte.

1884

30 octobre. — Le Chevalier de Saint-Roquet, dans *Le Château de Tire-Larigot*, opérette fantastique en 3 actes et 10 tableaux, par Ernest Blum et Raoul Toché, musique de Gaston Serpette.

1885

10 octobre. — Bolivot, dans *Le Petit Chaperon rouge*, opérette en 3 actes et 4 tableaux des mêmes librettistes et du même compositeur que la pièce précédente.

28 novembre. — Lardèche, dans *La Crémaillère*, pièce en 3 actes et 4 tableaux, de Paul Burani et Albert Brasseur, musique de Robert Planquette.

28 décembre. — Maheu, M. Denis, Un fleuve, Clavel, dans *Les Nouveautés de Paris* revue en 3 actes et 8 tableaux, par Albert Wolff, Ernest Blum et Raoul Toché.

1886

6 octobre. — Satan, dans *Adam et Ève*, opérette fantastique en quatre actes, d'Ernest Blum et Raoul Toché, musique de Gaston Serpette.

1887

25 janvier. — Pampinelli, dans *l'Amour mouillé*, opéra-comique en 3 actes de Jules Prével et Armand Liorat, musique de Louis Varney.

26 septembre. — Barbinus, dans *Les Saturnales*, opéra-bouffe en 3 actes, par Albin Valabrègue, musique de P. Lacome.

6 novembre. — Groseillon, dans la reprise de *la Mariée du Mardi Gras*, de Thiboust et Grangé.

30 novembre. — Filochet, dans *Les Délégués*, pièce en 3 actes et 4 tableaux, d'Emile Blavet et Fabrice Carré, musique d'Antoine Banès.

1888

11 février. — Mortadello, dans *La Volière*, opéra-comique en 3 actes, de Nuitter et Beaumont, musique de Charles Lecocq

15 mars. — Anastasius, dans *Le Puits qui parle*, opérette fantastique en 3 actes et 6 tableaux, de Beaumont et Burani, musique d'Edmond Audran.

17 octobre. — César, dans *Mimi*, vaudeville en 3 actes, d'Hippolyte Raymond et Maxime Boucheron.

1er décembre. — Un Rôle dans *Paris-Boulevard*, revue de fin d'année en 3 actes et 8 tableaux, par Monréal et Blondeau.

1889

30 janvier. — Saint-Chamas, dans *La Vénus d'Arles*, opéra-comique en 3 actes, de Paul Ferrier et Armand Liorat, musique de Louis Varney.

22 février. — Le père Prudent, dans la 1re Représentation (à ce Théâtre) du *Royaume des Femmes*, pièce à grand spectacle, en 3 actes et 6 tableaux, de Cogniard, Ernest Blum et Raoul Toché,

1890

11 février. — de Vertonsac, dans *Nos jolies Fraudeuses*, comédie-vaudeville, en 3 actes, d'Alexandre Bisson.

1er mars — Machavoine, dans la reprise du *Misanthrope et l'Auvergnat*.

29 mars. — Latarède dans *La Vocation de Marins*, pièce en 3 actes, par Fabrice Carré et Albert Debelly, musique de Raoul Pugno. C. H. G.

—

Le duc de Bruc (XLVII, 785, 916, XLVII, 17, 408). — J'ignore s'il existe encore une famille de Bruc, mais je sais qu'il existe en Poitou la commune de Brux, anciennement appelée Bruc et Bruct, de 1080 à 1446, dont les anciens seigneurs, appelés Bruc, se prétendaient descendre d'une petite peuplade nommée Bructères, autrefois fixée dans le pays et dont le souvenir est encore vivant dans la région. F. de Chouppes.

—

Le graveur de la famille des sept victimes et de la famille du Prince impérial (XLVIII, 276). — Caqué a beaucoup gravé ; il n'a pas eu de maîtres et a fait des élèves. J'ai été une des rares personnes qui ont assisté à son enterrement ; je lui prépare une Notice. V. A.

Donck (XLVIII, 393).

Hulsdonck (Jean-Van), peintre de l'Ecole Hollandaise. — Fleurs. — Couleur sèche, peu de goût, du fini. Dates de la naissance et de la mort inconnues.

(A. de Siret, *Dictionnaire historique des peintres*). O. D.

—

Cardinal Duperron (XLVIII, 390). — La famille Davy porte : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois harpes du même*. Elle est encore représentée par la branche des marquis de Virville. On en trouvera la généalogie dans la continuation de l'*Histoire des grands officiers de la Couronne du Père Anselme*, par Potier de Courcy. Cet ouvrage est à la disposition du public à la Bibliothèque nationale. C. d'E.-A.

—

Famille d'Espériès (XLVIII, 390). La famille d'Espériès est originaire des montagnes des Cévennes où se trouve un village d'Espériès. Le jugement de maintenue de 1669 la fait descendre de noble Thomas d'Espériès qui testa le 20 novembre 1555, en faveur de son fils Raymond-Jean d'Esperiès, fils de celui-ci, conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Montpellier en 1614, laissa deux fils dont l'aîné, François, s'étant fixé à Marseille, y fut maintenu noble le 16 janvier 1669, par jugement des commissaires chargés de la recherche des faux nobles. Le puîné, Pierre, demeuré à Vallerangue dans les Cévennes, marié en 1666 à Jeanne de Ginestous, ne fut l'objet d'aucun jugement de maintenue. Il fut père de François d'Espériès qui épousa, le 10 février 1698, Jeanne de la Cour, fille d'un marchand de Vallerangue, et grand' mère de François d'Espériès, conseiller du Roi, maire de Vallerangue, décédé en 1770, qui épousa, en 1732, Jeanne Pastourel. Les fils de celui-ci, François, ancien capitaine au régiment de Bourbon-infanterie, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Vallerangue, et Raymond, furent maintenus nobles le 14 décembre 1780, par arrêt de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, comme issus de noble Pierre d'Espériès, dont le frère François avait été maintenu en Provence, en 1669. Ils furent encore maintenus le 20 juin 1788, par arrêt du Conseil d'Etat, nonobstant, dit cet arrêt, l'absence de

qualifications nobiliaires dans les divers actes passés par leur aïeul François. Raymond obtint, cette même année, l'admission à l'Ecole militaire de Sorèze de son fils, François-Pierre, né en 1777. Le chevalier d'Espériès prit part, en 1789, aux assemblées de la noblesse tenues à Nimes.

C. d'E.-A.

—

Gœthe (T. G., 390 ; XLVIII, 75). — Ce fils de Gœthe, qui fut le témoin du mariage de son père avec Christiane Vulpius, était tout simplement le fils de cette même Christiane Vulpius, que son père avait épousée en due forme, après une liaison qui avait duré 18 ans environ. Ce mariage a eu lieu immédiatement après la bataille d'Iéna, c'est-à-dire entre le 14 et le 20 octobre 1806, au moment où les troupes françaises occupaient la ville de Weimar.

Ce roman de la vie de Gœthe est très connu. Gœthe rentrait, le 18 juin 1788, d'un voyage qu'il venait de faire en Italie ; il retrouva à Weimar Mme de Stein, plus amoureuse que jamais et plus que jamais attachée à sa proie ; il en avait assez et voulut s'en détacher à tout prix. Peu de jours après son retour, pendant qu'il se promenait au parc, une jeune fille vint au devant de lui et lui présenta un placet. Elle était très jeune, suffisamment jolie et de modeste condition ; elle s'appelait Christiane Vulpius, fille de l'archiviste de la cour de Weimar et sœur de ce Vulpius, dont le mauvais roman : *Rinaldo-Rinaldini* a eu, en son temps, un prodigieux succès. La jeune fille plut à Gœthe, des relations s'établirent et une liaison s'en suivit ; mais lorsqu'un fils fut né, et le duc Charles-Auguste, lui-même servit de parrain à l'enfant nouveau-né, Gœthe déclara avoir contracté avec Christiane un mariage de conscience, car dans sa théosophie qui lui était propre, il n'admettait ni religion, ni culte — on sait bien qu'il était plutôt payen, — et établit Christiane avec l'enfant dans sa maison, ce à quoi, sa mère, cette adorable « Frau Rath » (madame la Conseillère), qui depuis son veuvage habitait auprès de son fils, avait donné son consentement de bon cœur et même avait approuvé son choix.

A Weimar, on fit d'abord grise mine à Christiane Vulpius, mais cela ne dura que peu de temps , le duc régnant l'accueillit à la cour, et la société de Weimar suivit l'exemple du souverain. Christiane passa à l'état de femme légitime et fut reconnue comme telle. Ceci nous prouve combien la puissance de Gœthe était grande, puisqu'il sut imposer à un monde fort rigide, après tout, sa maîtresse, en la déclarant sa femme « selon la conscience ».

Seulement, lorsque dix-sept ans après, au moment de la bataille d'Iéna, les troupes françaises occupèrent Weimar, Gœthe, craignant naturellement qu'au cas où le duché passerait sous la domination française, le Code Napoléon ne fit quelque difficulté pour reconnaître ce « mariage de conscience » et ne regardât son fils comme bâtard, épousa Christiane selon toutes les règles exigées par la loi et voici pourquoi son fils Auguste-Walther, alors âgé de 17 ans, avait pu servir de témoin au mariage de ses parents.

Madame Christiane Gœthe est morte en 1816. Elle avait eu plusieurs enfants, morts en bas-âge. Seul, le fils aîné, Auguste (Jules Walther), né le 25 décembre 1789, a survécu. Il avait fait d'excellentes études, il devint conseiller aulique et chambellan du duc de Weimar ; il est mort le 28 octobre 1830, deux ans avant son père, à Rome, d'une maladie de poitrine. Il avait épousé Ottilie, baronne de Pogwisch, dont le père était maître de la cour de Weimar et la mère était née comtesse Henckel - Donnersmarck, de la famille du Prince de Donnersmarck actuel.

Trois enfants étaient issus du mariage d'Auguste Gœthe.

1. Alma Sedina, morte en 1844, sans alliance.
2. Walther-Wolfgang, baron von Gœthe, chambellan du Grand duc de Weimar, compositeur de musique de grand talent, mort sans alliance, il y a peu d'années.
3. Wolfgang-Max, baron von Gœthe, né vers 1825, Dr en droit, chambellan, ancien attaché d'ambassade de Prusse à Rome (1862), conseiller de légation, mort sans alliance en 1883.

Madame Ottilie Gœthe fut l'ange tutélaire de la vieillesse de son beau-père,

elle est morte en 1872, quarante ans après la mort du grand Gœthe.

Duc Job.

—

L'amiral de Guise (XLVIII, 220, 358, 408). — C'est certainement par suite d'une erreur, que le *Soleil*, dans son numéro du 2 juillet, a dit que Madame de S. décédée récemment, était la fille de l'amiral de Guise.

Depuis l'amiral duc de Guise, qui vivait au XVII[e] siècle, aucun officier général portant ce même nom ne se trouve sur les contrôles et les annuaires de la marine.

E. M.

—

Mademoiselle Le Doux, peintre (XLVIII, 390) — Voir les nos 352 à 364 du journal la *Curiosité Universelle*.

A. Geoffroy.

* * *

Je possède un bon portrait de famille, signé Le Doux 1809, et je suis à la disposition du collaborateur H. H. pour lui donner directement à ce sujet les détails qui pourraient l'intéresser.

Pietro.

—

Le général Marulaz (XLVIII, 53, 134, 249, 468). — Le général Marulaz n'a laissé aucun mémoire imprimé, mais seulement, en même temps que des notes, une correspondance assez volumineuse qui a été mise à la disposition du général Thoumas par la famille du général Marulaz.

C'est d'un de ses descendants que je tiens ce renseignement.

G. de Massas.

—

Les origines wallonnes de Michelet (XLVIII, 105, 360). — Michelet demeurait rue de la Roquette 51, quand il épousa, le 20 mai 1824, à Paris (8me) Pauline Rousseau, même demeure, morte à Passy le 24 juillet 1839 ; il demeurait rue des Postes 12, quand il épousa, le 12 mars 1849, à Paris (12me) Marguerite-Athénaïs Mialaret ; il demeurait dans un hôtel garni, 44, rue Jacob, à la date du 17 octobre 1853 (*Revue bleue* du 6 juillet 1895, lettre de lui à Eugène Noël) ; c'est aujourd'hui l'hôtel Jacob.

Nauroy.

—

Ponce-Pilate. Où est-il né ? (T. G., 717). — Les habitants de Sutri, province de Viterbe (Italie), prétendent que Pilate est né dans leur cité.

Lieux d'inhumation de Racine, de Mme d'Epinay, de la Guimard, d'Aimé Martin, de Lepeintre (XLVIII, 386). — *Racine.* — Le corps de Racine, mis un instant en dépôt dans le chœur de l'église Saint-Sulpice (registre de décès de la paroisse), fut porté, suivant le désir exprimé dans son testament du 10 octobre 1698, dans le cimetière de Port Royal. Deux épitaphes furent composées et gravées l'une et l'autre sur le tombeau (nécrologe de Port-Royal, p. 162).

Après la destruction de Port-Royal en 1709, le 2 décembre 1711, comme l'attestent les registres de Saint-Etienne du Mont, les restes du grand poète furent transportés dans cette église. La pierre tumulaire sur laquelle avait été gravée son épitaphe ne suivit pas sa dépouille. Elle fut laissée parmi les ruines de l'abbaye dévastée ; on ne sait à quel moment ni par qui elle fut transportée dans l'église de Magny-Lessart, voisine de Port-Royal des Champs. Retrouvée par hasard en 1808 dans le chœur, au-devant du maître-autel, où elle servait de dallage, ce fut seulement dix ans après, le 21 avril 1818, qu'elle fut portée à Saint-Etienne-du-Mont. Il fallut rapprocher les morceaux disjoints de la pierre et les fixer par un encadrement de pierre dure, après les avoir réparés, en rétablissant quelques lettres. Elle est aujourd'hui scellée dans le mur de l'église, à gauche de celle où est gravée l'épitaphe de Pascal, à droite de la porte de la petite sacristie des dames de la confrérie de Sainte-Geneviève. En 1818, l'épitaphe assez éloignée de l'endroit où repose Racine, ne fut pas placée où on la voit de nos jours.

Guimard (Marie-Madeleine). — La célèbre danseuse devenue madame Despréaux par suite de son mariage le 14 août 1789, (reg. de Sainte-Marie du Temple) vécut dès lors dans l'obscurité. Elle habitait sur le territoire de Saint-Laurent et mourut le 4 mai 1816, rue de Ménars n° 4. En consultant les registres de la paroisse qui comprenait la rue de Ménars, notre collaborateur trouvera facilement le lieu d'inhumation de Mme Despréaux, née Guimard.

Je n'ai aucune note donnant des indica-

tions sur les lieux d'inhumation de Mme d'Epinay, d'Aimé Martin et de Lepeintre aîné. E. M.

—

La signature de Th. Rousseau (XLVIII, 110). — Toutes les questions ici posées à son sujet trouveront leur solution dans la copieuse bibliographie de Rousseau, publiée dans la Collection de la *Gazette des Beaux-Arts*. Voir presque tous les volumes depuis 1859. Je me bornerai à ces quelques indications :

Rousseau Pierre-Etienne-Théodore, paysagiste.

Son prénom a surtout été celui de Théodore.

Etude biographique, par M. Ph. Burty, t. XXIV, 305-325, 1868.

En fait d'artistes homonymes, je ne vois à citer que Philippe Rousseau, peintre, avec lequel la confusion est impossible. DEVIGNOT.

—

Sabran-Pontevès (XLVIII, 392). — La maison de Sabran s'est éteinte avec Elzéar-Louis-Sozime, duc de Sabran, pair de France, qui mourut à Marseille le 22 juillet 1847, sans laisser de postérité de son mariage, en 1818, avec Mlle de Pontevès-Bargême. Il avait adopté, en 1828, un neveu de celle-ci. C. D'E.-A.

—

Jean-Baptiste Santerre, peintre (1651-1717) (XLVIII, 391). — Voir sa biographie, par Alfred Potiquet. C'est d'elle qu'il s'agit dans les paroles de notre collaborateur Louis Judicis :

J'en ai connu un *collectionneur* qui, en fait de peintres, n'appréciait que les peintres nés à Magny-en-Vexin.

(Le *Collectionneur*, in-18, Lemerre, 2me édition). La première édition était plus vive, mais Judicis atténua à la requête de Potiquet. NAUROY.

***

Dans la vieille église cathédrale de Saint-Malo, près de la chaire à prêcher, on peut voir une superbe toile de Santerre, qu'un anglais amateur, dit la chronique, voulut acheter au curé Huchet « promettant de payer autant de louis qu'il en aurait fallu pour couvrir entièrement la surface du tableau ».

Ce tableau, dans une pénombre qu'illumine hardiment de vigoureux éclats, représente la vierge, adossée contre un rocher, tendant le bras dans un geste de suprême angoisse, tandis qu'à ses pieds gît le corps inanimé de son divin fils.

Voici ce que raconte M. Eugène Herpin sur l'origine de cette œuvre précieuse :

Santerre était le beau-frère d'un commandant de place, à Saint-Malo. Etant venu passer quelque temps dans notre pays, il admira fort la riche et élégante chapelle du château et résolut de lui offrir un tableau destiné à en décorer le maître-autel. C'est pourquoi il fit poser sa belle-sœur, sous la figure de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, et composa ce remarquable tableau qui, après la Révolution, vint orner finalement notre cathédrale, en vertu de ce décret qui attribuait aux « églises-mères » tous les ornements qui subsistaient des anciennes chapelles ouvertes au culte avant cette époque.

(*La cathédrale et l'ancien diocèse de Saint-Malo*, par E. Herpin, Saint-Malo, Bazin, 1895, pp. 116-117).

Je crois que M. Bonnesœur, de Saint-Servan, a tiré des épreuves photographiques de ce tableau que l'on considère comme un chef-d'œuvre.

GROS MALO.

—

Famille du duc de Saint-Simon (XLVIII, 220). — Claude, duc de Saint-Simon (le père de l'auteur des *Mémoires*) avait été nommé gouverneur de Blaye-sur-Gironde, le 27 décembre 1630, et conserva cette charge jusqu'en 1690, c'est-à-dire pendant 60 ans ; il mourut trois ans après. Son nom occupe une place importante dans l'histoire de cette ville, où il résidait souvent, et où il fit entreprendre de grands travaux d'embellissements et de fortifications. Il fit l'acquisition de plusieurs terres dans le pays, entre autres le fief de la Cassine à Saint-Ciers-la-Lande, où son fils s'arrêta au mois d'octobre 1721, lorsqu'il allait en Espagne, comme ambassadeur extraordinaire, demander l'Infante en mariage pour le roi.

Claude avait appelé auprès de lui, à Blaye, comme lieutenants du roi, un de ses cousins (et probablement son filleul) Claude de Saint-Simon, seigneur de Montbleru, et Charles de Joigny de Bellebrune, originaire du Cambrésis.

Charles de Joigny (1597-1662), qui

descendait d'une ancienne famille, se maria dans le Blayais, le 21 janvier 1640, avec Marie de Bonnevin ; celle-ci lui porta les terres de la Bellue et de Cubnezais.

Le duc de Saint-Simon fut le parrain de ses deux fils, et sa femme, Diane-Henriette de Buclos, leur marraine, (le nom de Claude s'est perpétué dans la famille de Joigny); il maria, en 1671, leur fille Françoise de Joigny avec Claude de Saint-Simon, le lieutenant de roi.

Claude-Charles de Joigny, marquis de Bellebrune, mort en 1710, épousa, en 1678, Marie de Ferrand dont 1° Gabriel qui suit ; 2° Charles, chevalier de Malte (1687-1747) ; 3° Jeanne, mariée en 1707 à Louis Daulède de Pardaillan ; 4° Marie (1688-1733), mariée, en 1716, à Alexandre Dumantet, écuyer.

Gabriel de Joigny, marquis de Bellebrune, (1681-1749) épousa, en 1716, Jeanne Cosson de Lisle, dont entre autres 1° Claude-Charles qui suit ; 2° Catherine-Marie, mariée en premières noces à Bernard-Aubin, premier président trésorier de France ; en deuxièmes noces, en 1752, à François de Castillon de Mauvezin, chevalier de Saint-Louis ; en troisièmes noces, à Henri de Fayard, chevalier, seigneur de Malbosc ; 3° Jeanne, mariée en 1752, à son cousin Louis Dumontet, écuyer, seigneur de la Bertonnière.

Claude-Charles de Joigny, marquis de Bellebrune, né en 1725, capitaine gardecotes, épousa, à Bordeaux, le 16 septembre 1749, Anne de Romat, dont entre autres :

Charles-Godefroi de Joigny, marquis de Bellebrune, né en 1762, marié, le 20 mai 1811, à Amélie-Anne Testas de Gassies, dont :

Pierre-Etienne de Joigny, marquis de Bellebrune, marié 1° à Eléonore de Thièvres ; 2° le 6 juillet 1844, à Marguerite-Clarisse Alaux. Du premier lit : Nicolas-Adhémar qui suit ; du deuxième lit : Jean-Raoul, comte de Joigny, marié, le 16 mai 1878, à Lucy-Ellen Bloomfield dont postérité.

Nicolas-Adhémar, marquis de Joigny, marié le 14 août 1872 à Anne-Marie Pédesclaux dont Jean, Henri et Pierre.

Comme on le voit, la famille de Joigny est alliée à la branche des Saint-Simon Montbléru, ainsi que les descendants des familles Daulède de Pardaillan, Dumantet, Aubin, de Fayard, de Castillon de Mauvezin.

Marie-Elisabeth de Joigny, probablement la sœur de madame de Saint-Simon, épousa, en 1663, Louis Chesnel d'Ecoyeux. PIERRE MELLER.

*
* *

Le dernier duc authentique de Saint-Simon est mort, il y a quelque vingt ans, à *Fréneuse*, canton de *Bonnières*, *Seine-et-Oise*. Il a fini dans une situation assez précaire. Son acte de décès renferme peut-être quelques-uns des renseignements demandés. E. GRAVE.

—

Talma. Son nom, ses descendants, ses héritiers (T. G., 868 ; XLVII, 143, 190, 366, 645, 862). — Voir le *Curieux*, II, 119 et *Le musée de la Comédie-Française*, par René Deforme, 1878, in-4°, Ollendorff, tiré à petit nombre, 187-8 ; l'*Intermédiaire*, XIX, 486 ; XXIV, 1039 et N° du 25 septembre 1886, 574 ; Lumière, *Le Théâtre Français pendant la Révolution*, s. (1894), in-18, 407 ; *Almanach des spectacles pour 1822*, 55 ; Delécluze, *Souvenirs inédits* dans la *Revue rétrospective* du 1er avril 1889, 171.

Un des fils, Basile-Talma, est mort en mars 1882 et enterré au père Lachaise avec son père, il s'appelait Alphonse, était commandant de cavalerie et avait 68 ans (*Gazette anecdotique* du 30 avril 1882, 248).

L'autre fils, capitaine de vaisseau, est mort vers 1884, laissant une fille mariée à Toulon et y vivant en 1894.

Un petit-fils de Talma est mort en février 1888.

Arthur Talma, descendant de Talma, est nommé consul général des Etats-Unis de Venezuela à Nice, en janvier 1892.

Aline Talma, fille d'Alphonse, épouse, en 1890, à Mont d Arnaud, Jules Deseilligny, fils de l'ancien ministre, et petit-fils de Schneider, qui fut président du Corps législatif en 1870.

Charlotte-Elisabeth-Bazile Talma, née à Rochefort le 11 mars 1850, demeurant à Saintes, épouse, le 4 juin 1873, Louis-François-Gaston Dufresne de la Chauvinière, lieutenant de vaisseau, mort le 17 juillet 1884, des suites d'une maladie endémique contractée en Cochinchine

(*Bulletin des lois*, 2me semestre de 1885, 532).

Une sœur de Talma, Anne-Gertrude-morte le 18 avril 1806, eut de Jean-Claude-François, mort à Liège le 15 septembre 1815, Jean-Michel-Marie François, dit Talma, né à Londres le 1er janvier 1785, lieutenant de vaisseau en 1816, mis à la retraite en 1831.

Consulter : *Catalogue de costumes, tableaux, dessins, gravures et autres objets d'art composant le cabinet de feu François-Joseph Talma, artiste-sociétaire du Théâtre-Français, dont la vente se fera dans sa maison, rue de la Tour-des-dames N° 9, chaussée d'Antin, les jeudi 22, vendredi 23 et samedi 24 mars 1827, onze heures du matin*, 1827, Montfort, marchand de curiosités, quai Malaquais, N° 7, imp. Crapelet, 16 p. *Catalogue des livres de la bibliothèque* du même, vente du mardi 17 avril 1827 et jours suivants, 1827, Nève, in-8, imp. Crapelet, 56 p. (*Bibliothèque nationale*, collection Jullien avec les prix d'adjudication). NAUROY.

—

Mme Alfred Tattet (XLVIII, 385). — Il y a, dans les *Poésies nouvelles* d'Alfred de Musset, un sonnet dédié à *M. Afred Tattet* et qui se rapporte évidemment à l'enlèvement en question. Cette admirable poésie, qui est dans toutes les mémoires, porte la date du 17 mai 1843 et débute par ce quatrain :

Ainsi, mon cher ami, vous allez donc partir !
Adieu ; laissez les sots blâmer votre folie.
Quel que soit le chemin, quel que soit l'avenir,
Le seul guide en ce monde est la main d'une [amie.

THÉO. C.

—

I. F. Sem et Demory (XLVII, 503, 698 ; XLVIII, 416). — Les de Mory, originaires du village de Mory, dont ils ont eu la seigneurie et où une branche de leur famille existait encore, il n'y a pas longtemps, portent pour armoiries : *d'or à une fasce d'azur chargée de trois molettes du champ*. Voyez l'*Armorial général de France*, partie de la Flandre, du Hainaut et du Cambrésis, publiée par BOREL D'HAUTERIVE, page 90, n° 16, au bureau de Cambrai, article de Philippe-Dominique DE MORY, écuyer, seigneur de Honinghem. Le comte P. A. DU CHASTEL.

Les enfants du graveur Surugue (XLVII, 503, 644, 698, 805). — J'extrais les lignes qui suivent des *Notices sur les Orgues de la cathédrale d'Angers*, de M. de Torcy, publiées en 1873 :

Les grandes orgues furent entièrement refaites à neuf de 1742 à 1748... La tribune fut revêtue d'ornementations dans le goût du temps et le buffet entièrement reconstruit ; le travail fut confié à un menuisier nommé Hamon, qui fit bientôt faillite, et continué par *Surugue*, qui termina heureusement cette entreprise.

Le catalogue de M. Voisin, libraire, avril 1902, offre à 6 francs, la pièce ci-après :

Bail d'une maison louée à Surugue, *rue des Noyers* à Paris, 30 Déc. 1724. Une page et demie in-4° (*Signature rare*).

Voir à la section des mss. de la Bibl. nat, le n° 4785, n. acq. acq. : « Lettres sur la prise de Moscou, en 1812, adressées au P. Bouvet, jésuite, par l'abbé Surugues, curé de St-Louis de Moscou. »

V. A.

*
* *

La vente des collections de tableaux, estampes de planches gravées de Pierre-Louis de Surugue eut lieu, dans le mois qui suivit son décès, le 21 mai 1772.

Son père est généralement nommé Louis, mais alors qu'est-ce que Pierre-Etienne Surugue et sa femme Elisabeth Meunier, morts tous deux le même jour, 4 mars 1772 ? (*Actes d'état civils d'artistes français*, p. Herluison). J.-C. WIGG.

—

De Vaudeuil (XLVII, 950). — Voir la généalogie des de Vaudeuil dans La Chesnaye des Bois. Il existe des Clerambault, seigneurs de Vaudeuil, et des Carvilhon, seigneurs de Vaudeuil.

Comte de BONY DE LAVERGNE.

—

Duchesse de Villeroy (XLVIII, 388). — Nous voyons à la page 69 du très intéressant ouvrage de Aymé Darblay, intitulé *Villeroy, son passé, sa fabrique de porcelaine, son état actuel*, Ed. Crété imprimerie typographique, Corbeil (Seine-et-Oise) MCMI, que Marie-Renée de Montmorency-Luxembourg, épouse de Louis-François-Anne de Neufville, est décédée le 22 septembre 1759. DU ROC.

Famille Viry (XLVII, 221, 293, 349, 425, 481, 637, 692, 854 ; XLVIII, 411). — La lettre de M. A. Steyert, publiée dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, contient, au sujet de l'ordre de Malte et de ses insignes, quelques erreurs que je demande la permission de rectifier ; c'est a ce sujet seulement que j'entre dans la discussion.

J. M. de Viry fut-il ou non chevalier de Malte ? Je n'ai pas sous les yeux la généalogie *forgée* par Waroquier dont parle M. Steyert, mais seulement l'article que cet auteur a publié dans le cinquième volume de son *Tableau de la noblesse*, et où il dit que Jean Marien de Viry « avait obtenu au mois de novembre 1769, commission pour son entrée dans l'ordre de Malte », ce qui veut dire, ce semble, que des commissaires furent nommés pour vérifier ses preuves de noblesse. Vraisemblablement il fut reçu, et de fait, je trouve son nom, à la date de 1769 dans le *Catalogue des chevaliers de Malte* publié en 1891 par M. Louis de la Roque. S'il fut reçu, il avait incontestablement le droit, sans être commandeur, de faire figurer la croix de Malte sous son écusson, avec ou sans le *chef de la religion*. Tous les chevaliers de justice, sans être commandeurs, accolaient leur écusson sur la croix de l'ordre, et il en est encore ainsi aujourd'hui (V. l'*Ordonnance du chevalier de Saint-Jean de Jérusalem* par le baron de Montagnac).

Je ne connais pas l'*ex-libris* dont il s'agit, j'ignore de quelle façon les insignes de Malte y figurent, mais où M. Steyert commet une singulière erreur, c'est quand il dit que la présence de ces insignes peut se justifier par ce fait qu'au XVIe siècle il y a eu un commandeur dans la famille. « Ces armes, ajoute M. Steyert, ne sont pas celles d'un seul individu, mais d'une famille, et rappellent les dignités qu'elle a eues... »

Mettre la croix de Malte sous son écusson parce qu'un membre de la famille aurait jadis été commandeur serait une usurpation aussi flagrante que celle d'un monsieur qui, aujourd'hui, se croirait le droit de mettre la décoration de la Légion d'honneur dans ses armoiries, parce qu'il a eu un parent chevalier de cet ordre.

HERALD.

Vorlhée et Tyskiewicz (XLVIII, 7, 139, 339). — Le prince de Talleyrand s'est marié à la mairie du Xe arr. le 10 septembre 1802. Il serait curieux de savoir comment il s'y prit pour prouver le décès de sa mère, puisque celle-ci n'est morte que le 24 juin 1809 (Jal, *Dictonnaire de Biographie*, p. 1170).

Comte DE CHASTELLUX.

—

Valeur à attribuer à l'inscription d'une famille dans l'Almanach de Gotha (XLVII ; XLVIII, 70, 126, 300, 403). C'est aussi une question de place ; le Gotha ne saurait suppléer les annuaires spéciaux de Russie, d'Angleterre, etc, ni même *l'Araldo, almanacco nobiliare del Napoletano*, dont je possède l'année XXII (1899). NAUROY.

—

M. le Comte de Chastellux nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Chastellux (Yonne) 22 septembre 1903
Monsieur,

Un de vos abonnés me communique le n° 1011 de l'*Intermédiaire*, et à la page 129 il y a une phrase qui me concerne, je vous répondrai que lorsque le comte Henri de Chastellux épousa, en 1819, mademoiselle Duras, il consentit à devenir en quelque sorte le fils de son beau-père et à relever son titre. Aussi le roi le nomma marquis de Duras-Chastellux et duc de Rauzan-Duras.

Veuillez croire, Monsieur, à toute ma considération distinguée.

Comte DE CHASTELLUX.

—

La particule nobiliaire : De (XLVII, 722, 807, 898 ; XLVIII, 28, 116, 252). — Un mot encore à ce sujet. Je corrige en ce moment les épreuves d'un gros livre et j'en suis à la table des noms propres qui sont cités dans l'ouvrage. Je comprends bien que, quand un nom est précédé d'une particule nobiliaire, il convient de faire figurer ce nom à sa lettre initiale et non à la lettre D : par exemple, De Bonald et De Châteaubriand figurent au B et au C, et non au D. Cela va de soi. Mais quand il y a le mot *La* entre le *De* et le nom propre, par exemple de La Fontaine, de La Bruyère, le nom figure-t-il à la lettre L ou à la lettre qui commence à proprement parler le nom ? Faut-il faire

figurer La Bruyère au *B*, Bruyère (de La) ou à la lettre L : La Bruyère (de). Je penche pour cette dernière méthode.

Et, soit dit en passant, je suis toujours étonné de voir écrire *de la Bruyère* ou *de la Fontaine* avec un petit *l*, alors qu'il en faut un grand : *de La Bruyère, de La Fontaine*. Ce petit *l* est aussi choquant que le seraient pour ces deux noms un petit *b* et un petit *f*.

Car, encore une fois, je maintiens que le nom n'est pas *Fontaine* (de la), mais *La Fontaine* (de),ce qui est tout différent, et la preuve, c'est que quelques auteurs écrivent (d'ailleurs à tort) Lafontaine, Labruyère en un seul mot. Dernière remarque : en général, les personnes qui s'appellent : *Des* Essarts, *Des* Isnards, etc. mettent un D majuscule devant leur *des* ; de même celles qui s'appellent *Du* Bled, *Du* Pré de Saint-Maur, *Du* Mesnil, etc. C'est donc une faute d'orthographe et de politesse que de leur écrire : *des* Essarts, *du* Mesnil, etc. Et, en terminant je demande pourquoi on écrit dans ces noms propres : *de* par un petit *d* et *Du*, *Des*, par un grand *D* ? G.

P. S. — M. Emile Faguet, dont j'ai lu avec grand intérêt les deux articles dans notre journal, n'a pas encore tranché la question : *De Chénier*. Et je lui demande pourquoi il écrit André Chénier, s'il n'écrit pas Alfred Vigny, Alfred Musset ? G.

—

Décoration du Lis (XLII à XLV ; XLVI, 74, 359, 573, 741). — Je trouve à ce propos dans l'Almanach de la Nièvre, année 1817 :

« Ordre royal du 28 août 1816. — La décoration particulière de la garde nationale du département est un Lys suspendu à un ruban blanc moiré, de la largeur de trois centimètres et demi, coupé sur chaque bord d'un liseré jaune d'or large d'un centimètre et situé à un millimètre du bord. »

J'en possède un exemplaire. La garde-nationale de chaque département avait-elle un insigne du même genre et à qui cet insigne était-il réservé ? Est-ce aux officiers ou à tous les gardes nationaux ?

Ln. G.

—

Armoiries de la famille de Beaudrier (XLVIII, 278, 422). — La femme de Jean de Bourgneuf avait nom du Bouëdrier, et non de Beaudrier. Son mari ne fut pas Premier Président au Parlement de Bretagne. Ce fut un autre Jean, qui avait pris femme dans la maison de Thou.

Les armes de Bouëdrier sont bien d'*argent au chevron de sable, accompagné de 3 tourteaux de gueules*. LESLIE.

—

Inadvertances de certains auteurs. — (T. G., 718 ; XXXV à XLV ; XLVI, 211, 272, 328, 434, 825, 987 ; XLVII, 89, 336, 755 ; XLVIII, 203). — Dans un article de la *Revue Bleue* du 1er août, n° 5, à propos de la question passionnante (oh combien !), de la particule *nobiliaire* (?), un très spirituel membre de l'Académie française, que connaissent bien les lecteurs de l'*Intermédiaire*, écrit ceci : Etaient « nobles comme le roi » les Molé, les Séguier, les *Colbert*, les Chabot, les Pasquiers, les Amelot, les Damas, les Goyon, les Bertrand, les Tournemine, les Gouffier, les Brulart, les Goujon, les Vergen, les Potier, les Lépagnol, les Veneur, les Anjorrant, les Sanglier, les Chasteigner, etc.

Parmi ces gentilshommes, il y avait, ce me semble, quelques nobles parlementaires qui n'étaient pas tout à fait nobles comme le roi ; mais sans contester la gloire de J.-B. Colbert, son père pourrait bien avoir été, comme celui de M. Jourdain, un *honorable gentilhomme qui se connaissait en drap, qui en fabriquait et qui en cédait à ses amis, pour de l'argent*.

Je me permettrai une autre remarque ; en parlant d'un personnage illustre, on peut dire :

Un regard de Louis enfantait des Corneille.

mais quand il s'agit des membres d'une famille, on dit « les Antonins, les Césars, les Jules, les Bourbons » etc. André du Chesne a fait la généalogie des Richelieus, des Montmorency, des Guines, des Chasteigners, etc. ROCHEPOZAY.

***

On lit dans le dernier volume de M. Albert Vandal de l'Académie française, *L'Avènement de Bonaparte*, page 453 :

« Dans les rues *passagères* et marchandes, les femmes, dès le matin, sont venues à pied faire leurs emplettes... ».

Est-ce *passagères* ou *passantes* qu'il faut dire ?

Reproduisant un article du *Figaro* sur l'origine du mot *Rabouilleuse*, notre cher

Intermédiaire écrit, page 429 (20 mars 1902) :

« C'est bien l'*acceptation* de Balzac et d'Emile Fabre... ».

Ne serait-ce pas plutôt l'*acception* ?

Dans la séance du jeudi 19 mars 1903 M. Brunetière annonçait à l'Académie française la mort de M. Ernest Legouvé. J'extrais de son discours cette phrase :

« Je pourrais aisément, mais je n'*en* veux pas dire aujourd'hui davantage »?

Ne faut-il pas lire :

« Je pourrais aisément, mais je ne veux pas *en* dire aujourd'hui davantage » ?

Enfin je relève dans une chronique du *Temps* :

« — Que me vaut l'honneur de votre visite ?

Le sens est : Quelle est la chose qui me vaut... ?

Tout cela est il correct ?

LE PETIT PION

—

Le choix du nom de Molière (XLVII, 7). — Je ne connais à ce sujet que l'étude de M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) publiée en février 1851 et dont je pourrai citer l'opinion sur l'adoption du nom de Molière, si toutefois ce n'est pas rapporter du déjà dit.

Je me bornerai, pour l'instant, à transcrire le titre de ce travail.

Découverte d'une pièce inconnue de Molière [Ballet des Incompatibles] avec de nouvelles recherches sur sa vie et ses premiers ouvrages. E. LIMINON.

—

Les origines de Tartufe (XLVII, 665, 815, 871, 927 ; XLVIII, 34, 146, 201, 366, 476). — M. R. Allier a découvert que Molière, en écrivant *Tartufe*, a visé la « cabale des dévots » : qui le conteste ? D'autre part, j'ai découvert que Molière a tiré sa pièce d'où ? tout naturellement de l'œuvre de l'ennemi des faux dévots, Pascal. Eh bien ! en quoi, comme le dit M. de Leiris, la découverte de M. Allier laisse-t-elle loin derrière elle ma propre découverte ? Très sincèrement, je n'arrive pas à le comprendre.

Dr A. T. VERCOUTRE.

—

Je ne suis pas assez savant pour suivre le Dr Bougon. Ce que je puis assurer, c'est qu'autour de Mantes, j'ai entendu ce nom de Lagingeole appliqué à une espèce de niais. On le trouve dans l'*Histoire de la vallée de Montmorency* par Lefeuve, page 408, rapporté à la date de 1590.

Ventre Saint-Gris ! Quel est ton nom ? dit Henri IV s'adressant à un habitant d'Herblay. — La Gingeolle, balbutia notre homme, peu sûr de lui....

Après tout, pour être d'Herblay, on peut bien avoir un nom grec.

E. GRAVE.

—

Les notes de l'abbé Mercier de Saint-Léger, sur les Bibliothèques de du Verdier, et la Croix du Maine. (T. G 583). — Cet ouvrage, imprimé à Paris 6 en vol. in-4°, se trouve à la Bibl. Nat., section des *imprimés*. C'est l'ex. même de Mercier, qui l'a chargé de notes interfoliées ou sur les marges. Il figure à la page 50 de la *Notice* des livres et manuscrits de ce savant bibliophile, dont la vente eut lieu le 24 frimaire an VIII et jours suivants, à 5 h. de relevée, en sa maison, rue du faubourg Saint-Jacques. Mon ex. avec prix de cette *Notice* porte que le précieux recueil fut acheté 400 francs par la Bibl. Nat.

Voir, en outre :

1° Lettres adressées à Mercier de Saint-Léger par diverscorrespondants. 72 ff. Bibl. nat. Ms n. acq. 6664.

2° Minutes des articles fournis par le P. Pingré et par le Cen Mercier, au Journal de Trévoux. 1763-1766 (Notice des livres de M. L. de St. L., vendus en l'an VIII), et p. 64 du même cat : Lettres de Pingré au Cen Mercier, 1757.

3° Notice raisonnée (publiée par Ch. de Chênedollé) des ouvrages, lettres, dissertations, de l'abbé Mercier de Saint-Léger. Bruxelles. 1853, br. in-8 de 78 pages. V. A.

—

Demoiselles de Saint-Cyr (XLVI, 895 ; XLVII, 74. 195, 243. 928, 982 ; XLVIII, 90, 121). — L'intermédiairiste que cette question intéresse, pourra consulter avec fruit un article de M. Le Brun d'Albanne, paru en 1871, dans les Mémoires de la société académique de l'Aube, intitulé : *Une page de l'histoire de Saint-Cyr*, et dont il a été fait un tirage à part, qui est entièrement consacré à la première représentation d'*Esther* et à celles qui ont suivi. Cette représentation a fait l'objet de deux pièces de théâtre qui sont :

Esther à Saint-Cyr, comédie-vaudeville en un acte, par A. Deforge. Paris, 1835 ; *Esther à Saint-Cyr*, comédie en un acte et en vers, par J. de Marthold. Paris, 1889.
PAUL PINSON.

—

Le moine Alexis (XLVII, 389, 541). —Le rondel publié ici (XLVII, 389). a été inséré au *Cabinet historique*, t. IV, 1858, p. 269. Ce Bulletin nous a conservé un grand nombre de pièces dont copie avait heureusement été prise aux documents de la Bibliothèque du Louvre, incendiée depuis, sous la Commune, en 1871. Parmi ces pièces figure, en 1858, t. IV, p. 265-271, *le Moine de Lire* extrait des manuscrits de Guillaume Colletet. On trouve, p. 269, le texte du rondel, qui était inscrit au bas d'un tableau de la Vierge nourrice, dans l'ancienne chapelle du *Saint-Lait* de Reims. E. LIMINON.

—

Bibliographie de Tahiti (XLVII, 896). — Lafargue : *Une Idylle à Tahiti* (Plon). — Gaussin : *Dialecte de Tahiti* (Bouillon). — Paul Gauguin et Charles Morice : *Noa-Noa* (Editions de *La Plume*). — *Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie*, tome XVI. B.-F.

—

Les trois sœurs d'York (XLVIII, 114). — Le conte de Dickens, dont parle M. P., est en effet intercalé dans le premier volume de *Nicolas Nickleby* et le titre en est exactement : *Les cinq sœurs d'York*.
EDMÈE LEGRAND.

Même réponse : De Mortagne.

—

Livres perdus, introuvables, ou dont on ne connaît qu'un exemplaire unique (XLIV ; XLV ; XLVI ; XLVIII, 25, 308, 424). —Je n'ai pas commis d'erreur, car je n'ai pas dit que l'exemplaire du *Saint-Just*, d'Hamel, première édition, fût unique. En pareil cas, les saisies ne sont jamais complètes ; ce qui est bien sûr, c'est qu'Hamel, voulant m'offrir son livre, ne put m'offrir que la seconde édition. NAUROY.

* * *

Erratum à mon article : lire Charles Beaudelaire, *Philosophie de l'ameublement*. son nom fut imprimé avec trois e.

Plus loin : Alide Dusolier, lire Alcide Dusolier. NAUROY.

Histoire de Saint-Just par Ernest Hamel. Je possède également un exemplaire relié, en parfait état, de la première édition (1859, in-8) de cet ouvrage. Je l'ai payé 15 fr., en juillet, 1896, à la librairie Revet, 11, quai Voltaire. GROS MALO.

—

Carnets de blanchissage (XLVI ; XLVIII, 204, 308, 428). —L'usage général autrefois étant de faire sa lessive chez soi, il est presque superflu de consulter les livres de raison. D'ailleurs, je pense que le *carnet* de blanchissage, tel que nous le comprenons aujourd'hui, ne remonte guère au-delà de 1800 ; et les rares exemplaires de ce temps qui ont subsisté doivent être fort difficiles à rencontrer. L'appel de notre confrère se justifie donc. — Voir, néanmoins, les n° 932 à 940 du *Catalogue des manuscrits du Fonds Victor Advielle, de la Bibliothèque d'Arras*. (1901. in-8). V.A.

—

Vente de livres sur la chasse (XLVIII, 7, 147, 204, 254, 308). —Il existe à Paris une librairie spéciale pour l'édition et la vente des livres de chasse : M. Pairault, directeur du journal le *Nemrod*, 3, passage Nollet, à Paris.
B. DE ROLLIÈRE.

—

Abréviation S. S. sur un Annuaire militaire de 1830 (XLVII, 895 ; XLVIII, 91). —Ces deux lettres sont-elles mises pour : Sa Seigneurie ? M. G. de Massas le saura facilement en recherchant si les officiers généraux dont les noms sont ainsi précédés, étaient pairs de France. Sous la Restauration, ce titre d'honneur se donnait, je crois aux membres de la Chambre des pairs, comme, aujourd'hui encore, en Angleterre, aux membres de la Chambre des lords.
QUÆSITOR.

—

Le sire de Framboisy (XLVIII, 284). — Ce chef-d'œuvre du burlesque (d'après Ch. Nisard) est dû à l'imagination de MM. E. Bourgeat et Laurent de Rillé, qui l'ont présenté comme légende du moyen-âge, mais nous ignorons de quel poudreux document ils l'ont tiré.
L.-N. MACHAUT.

* * *

— J'ai eu, il y a quelques années, l'occasion de visiter, près de Roanne, le château

de Boisy construit par Jacques Cœur. Il aurait appartenu dans la suite aux Gouffier, aux Montmorency et aux d'Harcourt je crois, au moment de la Révolution. C'est un sire de Boisy qui aurait été le héros de la chanson sur le sire de Framboisy. Mes souvenirs ne me permettent malheureusement de fournir qu'une simple indication et non une explication précise qui comporterait la transformation du nom.

Baron J. DE JESSÉ.

—

Œillet de l'air (XLVIII, 226). — On cultive aux environs d'Angers, comme curiosité, un *crocus*, plante bulbeuse dont le bulbe fleurit à l'air, dans de la mousse, comme simple support. La fleur, œillet si l'on veut pour le commun des mortels, est de couleur blanc-rosé. Après la floraison, on recouvre le bulbe de sable et il s'y multiplie. Je n'ai pas eu le temps de demander le nom spécifique de cette nouvelle *Iridée*. E. GRAVE.

—

Étymologie du nom de Paris (XLIV ; XLVI ; XLVII, 75, 311, 756) 877 ; XLVIII. 311). — Les hypothèses de M. le Dr Bougon énumérées dans sa réponse (XLV, 429) trouveront peut-être leur confirmation dans un récent article du *Bulletin de l'Institut égyptien* (4) III 1902, 5-15 et 45-57 (etdiscussion 38-42) par M. le Dr F. Ada midi. DEVIGNOT.

* * *

Il ne saurait être question de basse-latinité ici. Le nom des Parisii est cité très anciennement, même parmi les noms des cités du nord de la Gaule qui formèrent des établissements en Grande-Bretagne.

Ces établissements dont parle Jules César ont permis de retrouver le nom des Parisii entre Leeds et Huddersfield. Voyez la carte des monnaies britonnes dans la seconde partie de l'ouvrage de sir John Evans sur la numismatique anté-romaine, les *Influences celtiques* (1901) et le tome II de *Celtica* (1903) de M. Ch. Roessler.

J. D.

—

Patois Orléanais (XLVII, 449, 592). — Outre le *Glossaire Vendomois*, in-8° de 384 p. Orléans 1893, et le *Glossaire du Centre de la France*, M. Gustave Fustier pourra consulter utilement Chambure, *Glossaire du Morvan*, étude sur le langage de cette contrée comparé avec les principaux dialectes de France, etc. 1 vol. in-4° 1878 ; Nisard (Ch.) *Etude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue* 454 p. in-8° ; Talbert (F.) *du dialecte blaisois* et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française XVI+344 p. in-8°, 1874 ; Genty (P.) Œuvres poétiques en *patois percheron* 1863, et enfin Deux Mazarinades en *patois orléanais*, publiées par Auguste Boucher, ancien professeur au lycée d'Orléans, chez Herluison, 1875.

Je m'en voudrais de ne pas signaler à M. G. F. l'*Ami du foyer*, Almanach du Perche et du Saonnois (Mortagne, chez Daupeley) qui, tous les ans, publie quelque récit en patois de la région.

Je crois, sans en être bien sûr, qu'il existe un *Glossaire du dialecte blaisois* par Thibault (?) ; le très complaisant conservateur de la Bibliothèque municipale de Blois pourra renseigner M. G. F. à ce sujet.

La société archéologique de l'Orléanais n'a « venquiers » jamais voulu s'occuper de la question du parler indigène que parce qu'elle considère qu'il est sans originalité, et que la plupart de ses principaux caractères lui en sont « communs avec le bourguignon, le tourangeau et le poitevin, le picard, le normand. (Aug. Boucher). »

Entre eux tous i n'avont n'*amiquté* ni bounn' [foi.
(*Deux mazarinades*, p. 53).

Oh ! faut donc qu'avec sa *quiarre*,
Le Pape soit un guieu sur tarre !
(*Deux mazar*. p. 88).

Cette prononciation de *tié* en *quié*, signalée comme appartenant au patois orléanais, les lecteurs de l'*Intermédiaire* savent déjà qu'elle est d'un usage courant au Canada, dans la Sarthe, dans le Haut-Maine, dans le Poitou, en Beauce, dans la plus grande partie de la Hte-Bretagne, et sur tout le littoral de la Manche, pays dont la plupart, loin d'être compris dans l'Orléanais, n'en sont même pas limitrophes (Cf. *Interm*. XLVIII, 43, 153).

LPT. DU SILLON.

—

Pourquoi un accent circonflexe à Dôle (XLVIII, 281, 372, 432). — En partant de cette idée que l'accent circonflexe

indique la suppression d'une lettre, on ne peut évidemment expliquer celui de *Dôle* qui vient de *Dola* comme *Dol* de Bretagne. Mais tel n'est pas le rôle unique de l'accent circonflexe, qui s'emploie quelquefois pour indiquer la *longueur* d'une syllabe sans suppression de lettre, comme dans *pôle* et *trône*, par exemple.

Je n'irai pas aussi loin que Littré indiquant un troisième usage de cet accent qui servirait à distinguer des homonymes comme *tu* (toi) de tû (taire), *du* (de le) de *dû* (devoir), *sur* (super) de sûr (securus), car *tû dû sûr* remplacent *teü*, *deü*, *seür*. Si *du* a fait autrefois *deu*, c'est qu'il y avait diphtongue et non tréma (dans la prononciation du moins). Si, du reste, on veut se faire une idée de l'arbitraire employé dans l'usage de l'accent circonflexe il suffit de se rappeler que *notre* adjectif possessif déterminatif s'écrit sans accent circonflexe quand il précède un substantif et avec un accent circonflexe quand il est seul et devient qualitatif comme dans *les nôtres*, de même pour votre, vôtre. Et cependant l'étymologie pour les deux est *nostrum*, *vostrum* (pop) en passant par *nostre*, *vostre* pour les deux sortes. *Dôle* a donc pu être gratifié d'un accent circonflexe pour l'allongement de la syllabe et pour établir une distinction avec *Dol* de Bretagne.

Quant à la prononciation des gens du pays, elle importe peu. Ce ne sont pas les habitants d'un pays qui lui donnent son nom, ils le subissent, ils peuvent donc le prononcer mal comme les autres mots de leur langue. Je connais un lettré de Lyon qui prononce « une râse jâne » pour une rose jaune, il n'est pas le seul. Pourquoi, à Paris, prononce-t-on *Pâl* pour Paul ? Les habitants d'une commune près de Saint-Quentin appellent leur pays *Hourlon* ; or ce pays s'appelle *Holnon*. Les habitants de Chauny prononcent *Chäny*, etc.

Paul Argelès.

—

Abo (XLVIII, 172, 323, 432). — Il y a probablement une faute d'imprimerie dans le texte relevé par M. Fustier.

Littré et Larousse citent le mot *Abot* avec le sens d'entrave qui s'attache au pâturon pour empêcher les chevaux de courir hors du paturage.

En patois normand, *Abo* a le même sens.

En vendée, *Abo* est une petite digue en terre dans un cours d'eau pour l'irrigation.

Dans le Gatinais *Abô*, *ou Abot* signifie un bouton à fruit encore recouvert de sa bourre. On dit : il y a de beaux abôts sur les pommiers ; les arbres à fruit sont bien abotés.

J'ai vu quelque part, sans pouvoir me rappeler dans quel patois ou dialecte, ayant égaré une note que j'avais prise, *Abo* avec le sens de lange, maillot.

Mais aucune de ces significations n'a de rapport avec le texte cité.

Martellière.

—

Locution populaire ; Ventiers bien (XLVIII, 43, 153, 262). — En Vendée, on dit : *Venter bé*, et non pas *Ventiers bien*. — *Venter* est l'abréviation de *Devanter*, qui dérive évidemment de *devant être* (*pouvant être*). — *Venter bé* est donc synonyme de « *Peut-être* ».

J'ai été très surpris de l'étymologie donnée p 263, à moins qu'il ne s'agisse là de deux locutions très distinctes : ce que je ne crois pas.

Marcel Baudouin.

—

Faire médianoche (XLVIII, 293). — On peut ajouter que Madame de Sévigné a employé plusieurs fois le mot, presque dans le sens de notre souper.

On revient à dix heures, on trouve la comédie : minuit sonne, on fait *medianoche*.....On servit après minuit sonné, le plus grand *medianoche* du monde en viandes très exquises.

Il demeure cependant que c'était dans la nuit d'un jour maigre à un jour gras.

E. Grave.

—

Emploi singulier du mot « ustensile » (XLVIII, 280, 432, 480). — Le mot *ustencile* a eu une signification bien plus terrible que celle que qui donne M. Marcellin Pellet. L'*ustencile*, à la fin du règne de Louis XIV, était une aggravation d'impôt qui pesait sur l'habitant soumis au logement des soldats. On le forçait à leur fournir l'*ustencile*, c'est-à-dire, en effet une partie de la nourriture, et on levait sur les privilégiés une taxe équivalente, qui prit, de ce fait, le nom d'*ustencile*. On

peut consulter là-dessus la correspondance administrative de cette époque.

E. GRAVE.

—

Noms anciens à expliquer (XLVIII, 113, 373). — Voici quelques renseignements sur deux d'entre eux :

1° *Ténement.* — C'est un terme encore d'un usage courant jusque dans toute la France et surtout dans l'Ouest. Il était, en tout cas, très employé lors de l'édification du cadastre vers 1830. — Les plans cadastraux de toutes les communes sont divisés par feuilles, qui comprennent de nombreux *ténements* ou fiefs, etc. Evidemment. le mot signifie : « pièces de terre, attenantes ou voisines, d'un lieu,dit connu ».

2° *Herbergement.* — Il existe en Vendée une importante commune qui porte ce nom ou plutôt celui d'*Hébergement-Entier.* D'après Dugast-Mattfeux (*Notice sur le bourg de l'Hébergement entier*, etc. *Rev. des prov. de l'Ouest*, 1858, Nantes). *Hébergement* signifie *auberge*, *héberge*, du verbe héberger, donner retraite, *Hospitio excipere*. Il s'y joint l'idée parfois d'un petit poste militaire, d'une *mansio*, placée sur une voie romaine et défendue par un fossé [Voir Ducange (*Herbergiacum*) et le travail de Beveton de Perrin].

MARCEL BAUDOUIN.

—

Anomalie à expliquer (XLVII, 114 ; XLVIII, 431). — L'anomalie n'en est pas une. *Au* a le sens de *dans le* ; c'est ainsi qu'on dit jeter *au feu* pour jeter *dans le* feu, mettre *aux fers* pour mettre *dans les fers*, etc. On dira donc aller au Japon, au Canada, au Mexique, pourvu que le nom soit masculin, mais on ne peut pas dire aller au Turquie, au Suisse, etc.

Il fallait renoncer à la *contraction* puisqu'elle n'existe pas au féminin. Mais cette *contraction* était un besoin ainsi que le prouve ce qui précède, on a donc procédé par *omission*,d'autant plus facilement que le *latin* n'ayant pas d'article, on restait dans son génie en continuant à employer *en* comme il employait *in* dont cette préposition tire son origine. *En* sans déterminatif est possible, *dans* ne l'est pas.

En réalité, dans l'espèce, pour l'esprit français habitué à l'article, *en* prend le sens synthétique, de *dans la*, la contraction impossible grammaticalement s'impose à l'esprit, le sens du mot *s'étend* : phénomène ordinaire dans l'évolution des langues. Conclusion : *au* pour les noms de pays masculins, *en* pour les noms de pays féminins.

Maintenant, pourquoi ne dit-on pas « aller *en* Inde » mais « aller *dans* l'Inde ». D'abord, on dit *aller aux Indes*, ce qui était possible au pluriel et confirme nos explications précédentes. Mais d'un autre côté, je pense qu'il faut voir dans le mot Inde,la désignation d'une immense région plutôt que celle d'une nation déterminée et que le vague de la désignation a fait conserver là la forme employée pour les noms communs.

Ces règles ou plutôt cette situation de fait reconnue les différentes formes adoptées dans certains cas particuliers sont affaire souvent de sentiment ou de point de vue.

On dit généralement « à Haïti », les Haïtiens disent « en Haïti ». J'entends dire ordinairement « dans l'Anjou ». Les Angevins disent « en Anjou » etc.Mais je crois avoir prouvé que la prétendue anomalie relevée par le collaborateur Lou Ficanas n'existe pas. PAUL ARGELÈS.

—

Calomniez, il en restera toujours quelque chose (T. G. 161 ; XLVIII, 204). — Ce conseil dans la bouche de Bacon m'étonne. J'aurais plutôt cru que Beaumarchais se fût inspiré de ces lignes de Voltaire :

> Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal : c'est une très grande vertu quand il fait du bien. Soyez donc plus vertueux que jamais. Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais, hardiment et toujours...Mentez, mes amis, mentez ; je vous le rendrai dans l'occasion.

(Recueil des *Lettres de M. de Voltaire*, de l'Imprimerie de la Société littéraire-typographique, 1785, tome I, p. 413).

LPT. DU SILLON.

—

Caricature (XLVIII, 284, 374, 480). — Ce mot vient du mot italien *caricare* (changer).

L'invention de la caricature est attribuée, par quelques écrivains, aux artistes italiens du XVIe siècle. H. ROUTIER.

L'Italien dit *cancare* pour dire charger ; charger, c'est exagérer en déformant ; une caricature est une charge qui déforme.

—

On ne détruit que ce qu'on remplace (XXXIX). — A cet axiome de Mme Geoffrin qu'il cite, M. Nauroy me permettra-t-il de préférer la parole que je recueillis de notre « père Chevreul » (le conservateurissime !) au jour de son centenaire ? — « Quand vous rencontrez un abus, « aussitôt supprimez-le, sans vous inquié- « ter de ce que vous mettrez à la place ».

N.-R.

—

Chapelle Saint-Pierre Fourier (XLVI, 568). — Il s'agit sans doute d'une chapelle consacrée au B. Pierre Fourier (1565-1640) chanoine régulier de Saint-Augustin, curé de Mattaincourt (Vosges). Pour en achever la démonstration, il me faudrait consulter attentivement sa biographie par le P. J. Rogie (Verdun. C. Laurent, 1888).

Je regrette de ne pouvoir le faire :

1° faute de temps,

2° à cause de l'étendue de l'ouvrage, 3 vol. grand in-8° ; au total, 1765 pages ;

3° de l'ignorance où je suis des études et documents qui ont vraisemblablement paru à son sujet depuis sa publication en 1888 ;

4° de l'inaptitude que je dois avouer à des recherches de longue haleine.

E. Liminon.

—

Le quai de l'Horloge (XLVIII, 110, 263, 375, 438). — Une question posée par M. Léo Claretie, à propos de l'habitation de Lesage au quai de l'Horloge, a ému, peut-être outre mesure, un membre du *Comité des Inscriptions Parisiennes*.

Si notre confrère en archéologie avait lu attentivement les procès-verbaux de la *Commission du Vieux-Paris*, il se serait rendu compte qu'à aucun moment cette assemblée n'a empiété sur la compétence du Comité dont il fait partie. A la vérité, elle s'est souvent occupée d'inscriptions commémoratives, soit pour répondre à des demandes émanant de particuliers qui voulaient bien s'adresser à elle, soit pour manifester son désir de voir rappeler le souvenir de tel ou tel personnage ; mais jamais la décision prise n'a été autre chose qu'un renvoi pur et simple au Comité des Inscriptions.

Si soucieux que puisse être M. P. Lbe des prérogatives du très utile Comité dont il est membre et auquel tout le monde rend justice, il ne saurait prétendre que la réponse à une lettre et l'émission d'un vœu constituent l'abus de pouvoir dont il se plaint.

Il est d'ailleurs de toute évidence que si l'*empiètement* signalé existait réellement, MM. Léopold Delisle, O. Gréard, A. Longnon, Jules Guiffrey, Maurice Tourneux, Edgar Mareuse et Paul Le Vayer, qui apportent aux deux organismes municipaux ci-dessus nommés leur collaboration éclairée, ne manqueraient pas, comme ce serait leur droit, d'en faire la juste observation.

Lucien Lambeau.

Secrét. de la Comm. du Vieux-Paris.

***

La partie du quai qui avoisine le Palais de Justice fut démolie pour la construction de cet édifice ; c'est donc dans les dossiers des expropriations qui sont aux Archives de la Seine qu'on trouverait peut-être la solution de cette question. Chaque vendeur a dû, en effet, livrer ses titres de propriété ; et s'ils ne sont pas là, ils sont restés chez le notaire de l'administration, où on obtiendra facilement l'autorisation de les consulter. Ce serait même l'occasion, pour le service si zélé des Archives, de rentrer en possession d'actes qui lui reviennent de droit.

V. A.

—

L'hôtel Saint-Paul (XLVIII, 330, 405, 455). — Les réponses de MM. Sellier, comte d'Aucourt et P. Lbe ont résolu la question de l'emplacement de cet hôtel, mais elles en ont ouvert une autre au sujet de sa dénomination, car MM. Sellier et Lbe l'appellent hôtel *Saint-Paul*, du nom de François d'Orléans, comte de Saint-Paul, qui en fut propriétaire au commencement du XVIIe siècle, tandis que M. d'Aucourt le dénomme de *Saint-Pol* du nom du célèbre connétable décapité sous Louis XI, et alors que M. Sellier ne range pas ce personnage au nombre de ses possesseurs. Quant à M. Lbe, c'est à l'hôtel du roi Charles V qu'il donne le nom de *Saint-Pol*. La question reste donc ouverte.

César Birotteau.

A la bibliothèque de la Ville de Paris, rue de Sévigné, on trouvera une forte liasse d'actes de ventes et autres pièces, sur cet hôtel, documents des XVIe XVIIe et XVIIIe siècles, provenant des ducs de Caumont-la-Force, et achetée par cette bibliothèque, vers 1890.

A. SAFFROY.

—

Le n° 27 bis de la rue de Bellechasse (XLVIII, 394). — L'immeuble, dont parle V. A. T. a appartenu à Gustave Doré et a été construit par sa mère. Il y avait son atelier. Sur le côté nord, on y voit encore des ateliers de peintres. C'est tout ce qu'on peut savoir de par le libraire, cité dans l'article, et de par le concierge du n° 7 de la rue Saint-Dominique, dont dépend cet immeuble.

SABAUDUS.

—

Action de la lumière solaire ou lunaire (XLVIII, 394). — Les rideaux de fenêtre en tulle, en mousseline, etc., sont *brûlés* par l'acide oxalique. Cet acide se forme par oxydation de l'amidon qui sert à empeser les rideaux, surtout s'il est resté dans le tissu des traces de soude ou de potasse provenant des eaux de lavage. Cette oxydation se produit surtout sous l'influence de la lumière et de la chaleur solaires et elle s'opère d'autant plus vite que cette dernière est plus forte. La lumière lunaire, qui, d'ailleurs, n'est que de la lumière solaire réfléchie, ne produisant qu'une élévation de température nulle ou insignifiante, n'a qu'une influence très faible sur le phénomène en question.

O. D.

* * *

Plutarque, je crois, cherchant le fondement d'une croyance commune à la plupart de ses contemporains, se demande quelque part pourquoi les chevaux qui, jeunes, ont été courus par les loups, sont plus vites que leurs congénères. Il commence par offrir de ce fait plusieurs explications : c'est peut-être, dit-il, qu'ayant été de très bonne heure contraints par le danger à chercher leur salut dans la rapidité de leur fuite, ils ont contracté l'habitude de galoper longtemps et vite ; c'est peut-être encore que les loups ont pris les poulains paresseux et lents, ne permettant qu'aux plus vigoureux de survivre. Puis, avec le robuste bon sens de l'époque, l'auteur ajoute tranquillement : c'est peut-être aussi que ce n'est pas vrai.

Quelques personnes sans doute seront tentées de répondre de cette dernière façon à la question par laquelle notre collègue C. T. B. vient nous demander s'il est exact que la lune brûle ses rideaux et comment on peut expliquer un tel phénomène. Les explications ne manqueront point, bonnes ou mauvaises, quand le fait sera bien certain, et il ne tient qu'à M. C. T. B. d'en fournir un commencement de vérification. Puisqu'il a deux fenêtres dont les rideaux sont brûlés en peu de temps, qu'il veuille bien prendre la peine de faire fermer chaque soir les volets extérieurs de l'une de ces fenêtres.

S'il s'aperçoit alors que les rideaux ainsi préservés du clair de lune résistent beaucoup mieux que les autres, on pourra incriminer la blonde Phœbé avec un peu plus de justice que si l'on s'en rapporte uniquement aux dires d'excellentes ménagères dont l'eau de Javel, j'imagine, est dix fois plus funeste que les rayons solaires et lunaires coalisés.

Je me garde bien, du reste, de toute négation inconsidérée en ce qui a trait aux influences lunaires. Elles ont paru incontestables pendant des siècles ; puis elles ont été niées frénétiquement. Arago, si j'ai bonne mémoire, les a discutées avec plus de réserve. Enfin, depuis quelques années, la question est posée de nouveau très sérieusement. La Société Astronomique de France en a été saisie et en a saisi tous ses membres ; mais il ne s'agit plus de ratiociner a priori sur la possibilité ou l'impossibilité d'une transmission d'influences ; on cherche à demeurer exclusivement, jusqu'à nouvel ordre, sur le terrain des faits précis : à savoir si, oui ou non, en dehors de son attraction sur notre globe (marées, par exemple) et de son action lumineuse normale, notre satellite produit sur les objets terrestres des effets calorifiques, magnétiques et surtout physiologiques déterminés (croissance en hauteur ou en touffes des végétaux, conservation bonne ou mauvaise des bois coupés dans tel ou tel quartier.) etc.

Evidemment, ce n'est point ici le lieu d'entrer dans une foule de détails d'ordre technique qui paraîtraient fastidieux au

plus grand nombre de nos collègues ; mais puisque la question a été soulevée par l'un de nous, je peux bien dire qu'elle est à l'étude dans les milieux compétents et qu'en ce qui me concerne, ayant déjà fourni quelques notes sur ce sujet à la Société Astronomique, je serais particulièrement reconnaissant à ceux des collaborateurs de cette Revue qui pourraient me signaler des faits certains et précis que je serais très heureux de réunir et de soumettre à qui de droit, l'heure venue.

G. DE FONTENAY.

10, rue Clément Marot.

*
* *

L'action chimique de la lumière solaire sur les étoffes est indéniable, et il est aisé de la constater et de vérifier qu'elle varie suivant la nature du tissu, de l'apprêt et de la couleur.

Pour ne parler que des rideaux de mousseline, il en est qui prennent une teinte jaune, mais il ne faut rien exagérer, car il est à observer que la lumière n'est pas seule en jeu et qu'elle vient s'ajouter à l'action de vapeurs, poussières et fumées plus ou moins acides.

L'action de la lumière sur le papier est particulièrement rapide. Il suffit de laisser arriver le soleil sur des journaux pour voir le papier prendre en peu de temps une couleur terreuse Les parties demeurées à couvert ne sont pas modifiées.

Cependant certaines qualités de papier, de fabrication plus soignée, résistent très longtemps et ne brunissent pas à la lumière.

Je ne sais si des expériences analogues ont été faites pour étudier si la lumière lunaire a aussi une influence sur les rideaux ou sur les papiers, mais il me paraît bien difficile qu'elle en possède une pour les raisons suivantes :

1° On prête gratuitement à la lumière lunaire, comme aussi à la lune des influences que l'observation scientifique n'a pas confirmées.

2° L'intensité photométrique de la lumière lunaire est bien faible pour produire les effets qu'on lui attribue, sans apporter d'autre preuve qu'une affirmation obstinée.

3° La durée d'exposition de la lumière lunaire est une fraction très petite de la durée d'insolation, et avec une intensité moyenne bien inférieure à celle de la pleine lune.

4° Quantité de fenêtres recevant le soleil dans la journée sont, au contraire, soigneusement masquées durant la nuit par des volets ou des persiennes, ce qui n'empêche peut-être pas les ménagères d'accuser la lune de méfaits qu'il serait parfois plus juste d'imputer à l'eau de Javel.

Il paraît donc bien douteux que la lumière lunaire ait une action appréciable en comparaison de celle de la lumière solaire.

E. LIMINON.

—

Questions d'étiquette (XLVIII, 283). — Dans le service *à la Française* tous les plats figurent sur la table disposés avant l'arrivée des convives et y restent, tant que dure le repas, mis sur des réchauds pour les empêcher de se refroidir.

Ce service, en usage jadis, a été remplacé par celui dit *à la Russe* où les plats ne sont apportés que les uns après les autres, suivant l'ordre qu'ils occupent dans le menu.

Dans le premier, l'ornementation de la table tire son principal effet du luxe des réchauds et de la vaiselle, dans le second elle le tire de la profusion des fleurs disposées dans des jardinières de formes si variées qui sont venues dans le service *à la Russe* prendre la place des anciens réchauds du service *à la Française*.

G. DE MASSAS.

*
* *

Table dressée à la Française est un terme d'office dont on trouve l'explication dans tous les livres de cuisine. Ce service était un peu abandonné ; est-ce qu'on y reviendrait ? E. G.

—

La vie en communion et la mainmorte (XLVIII, 53, 267). — Il faut corriger partout homme vivant et *mouvant*, l'homme qui se meut, qui change dans la seigneurie de mainmorte. E. GR.

—

Jeu de bouchon, jeu de galoche (XLVI, 19, 276, 612, 720, 831). — A Paris, le jeu dont il est question s'appelle le « bâtonnet ». J. C. WIGG.

—

Les commodités aux XVIIe et XVIIIe siècles (XLVI ; XLVII ; 97, 269, 829). — Il est certain qu'il y avait

des privés à Versailles sous Louis XIV, peu nombreux, mal installés, répandant une odeur à laquelle on était habitué ; l'odorat est de tous les sens celui qui se blase le plus vite, mais il y en avait et servant à tout le monde. Nous en avons la preuve dans une anecdote que raconte Saint-Simon à la fin de ses Mémoires, alors qu'à propos de la mort du duc de Lauzun, survenue le 19 novembre 1723, il reprend les traits amusants et les plus caractéristiques de cette longue carrière de courtisan malicieux. L'histoire de Lauzun s'enfermant dans un privé ouvrant sur le palier d'un escalier desservant par derrière les cabinets du roi, pour être témoin d'un tour de page joué à Louis XIV et à madame de Monaco, est-elle vraie ?

Je n'en sais rien, c'était un terrible pince-sans-rire que Lauzun et véridique comme un gascon d'opéra-comique ; mais remarquons que Saint-Simon, qui avait logement à Versailles et en connaissait bien la *mécanique*, comme il disait, ne met pas le moins du monde en doute l'existence de ce privé ouvert à tous.

H. C. M.

—

La Marie de Brizeux (XLVIII, 337, 396). — Comme suite à la note sommaire que j ai précédemment envoyée d'après des souvenirs personnels, je puis aujourd'hui fournir des renseignements très précis que je dois à l'obligeance de mon neveu M. de Raismes, propriétaire de Kerhulvé, savoir : 1° l'acte de naissance de Marie. 2° son acte de mariage. Elle ne s'est mariée qu'une fois. 3° l'acte de décès de son mari. 4° son acte de décès. 5° l'acte de mariage d'un de ses fils, car elle eut plusieurs enfants.

ACTE DE NAISSANCE DE MARIE

I Extrait du registre des actes de naissance de la commune d'Arzano, pour l'année 1801.

Du treizième jour du mois de germinal l'an dix de la République Française :

Acte de naissance de Marie-Renée Pellan né (sic) le douze à deux heures du matin, fille de Guillaûme Pellan et de Marie Kerlo, demeurant au village du Cleuziou. Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle.

Premier témoin René le Meec du Cleuziou. Second tèmoin : Marie le Pouezec dudit lieu. Sur la réquisition à nous faite par Guillaume Pellan et ontdéclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi Mathurin le Teuff, Marie d'Arzano faisant les fonctions d'officier public de l'Etat-civil.

Signé : Le Teuff.

ACTE DÈ MARIAGE DE MARIE

II Extrait du registre des actes de mariage de la commune d'Arzano pour l'anpée 1824.

L'an mil-huit cent vingt-quatre, le quatorze février à dix heures du matin, par devant nous Antoine-Marie-Thomas-François de Fournas, maire officier de l'Etat-civil de la commune d'Arzano, canton et municipalité d'Arzano, département du Finistère, sont comparus :

Thomas Bardouil, âgé de 21 ans, originairs de la commune de Cléguer, comme il est constaté par acte de naissance en date du 30 frimaire an douze, cultivateur domicilié au lieu du Roch, en cette commune, fils de feu Guy, décédé en la commune de Cléguer, comme il est constaté par acte de décès en date du 10 floréal an douze, et d'Yvonne Courtet, ici présente et consentante d'une part.

D'autre part de Marie Renée Pellan, âgée de 22 ans, originaire de cette commune, comme il est constaté par acte de naissance en date du 3 avril 1802, domiciliée au lieu de Cleuziou en ladite commune, fille majeure de Guillaume et de Marie Kerlo, ici présente et consentant, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications, ont été faites devant la principale porte de notre mairie commune, savoir : la 1re le 21 décembre 1823 à l'heure de midi, la seconde le 28 du même mois, aussi à l'heure de midi, aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de tous les procès cidessus mentionnés et du chapitre VI du code civil intitulé du mariage nous avons demandé, au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Thomas Bardouil et Marie Renée Pellan sont unis par le mariage. De quoi avons dressé acte en présence de Julien Cabellec, âgé de 31 ans, cousin germain au futur époux, cultivateur demeurant au lieu du Roch et de François Cabellec, âgé de 27 ans, parent au même degré, cultivateur au même lieu, et de Louis Pellan, âgé de 50 ans, cousin issu de germain, cultivateur demeurant au lieu du Cleuziou, et de Louis Daniel âÿé de 27 ans, ami de la future épouse, profession de tisserand, demeurant au lieu de Kergouhène, tous en cette commune, lesquels après qu'il leur en a été donné lecture ont avec les parties

contractantes, déclaré ne savoir signer les jour, mois et ans que devant.

Le registre est dûment signé.

ACTE DE DE DÉCÈS DE L'ÉPOUX DE MARIE

III Extrait du registre des actes de décès de la commune d'Arzano pour l'année 1856 :

L'an 1856, le 27 septembre à onze heures du matin, devant nous Vincent le Stanguénec, maire et officier de l'Etat-civil de la commune d'Arzano, arrondissement de Quimperlé, département du Finistère, sont comparus : André Courtet, âgé de 35 ans et Jean-Louis Rousselot, âgé de 38 ans cultivateur, le premier demeurant au lieu de Botvez et le second au village de Kerouel, en cette commune, amis du décédé, lesquels nous ont déclaré que Thomas Bardouil, âgé de 54 ans, natif de la commune de Cleguer, cultivateur, demeurant audit lieu de Bot vez en cette commune, fils des feus Guy Bardouil et de Yvonne Courtet, époux de Marie-Renée Pellan, cultivatrice au dit lieu de Botvez, est décédé en sa demeure ce jour à dix heures du matin ainsi que nous nous en sommes assuré et ont les déclarants affirmé ne savoir signer de ce requis après lecture.

Le registre est dûment signé.

ACTE DE DÉCÈS DE MARIE

IV Extrait du registre des décès de la commune de Guilligomarc'h pour l'année 1864 :

L'an 1864, le 21 mai à 4 heures du soir, par devant nous Etienne Picarda. adjoint délégué remplissant les fonctions d'officier de l'Etat-Civilde la commune de Guilligomarc'h, canton d'Arzano, arrondissement de Quimperlé (Finistère) (1) sont comparus Vincent Rouzie, âgé de 34 ans, cultivateur, beau-fils de la défunte, et Jean-Marie Bardouil, âgé de 23 ans, cultivateur, fils de la défunte, les deux domiciliés à Kerhulvé en cette commune, lesquels nous ont déclaré que hier à neuf heures du soir, Marie-Renée Pellan, âgée de 64 ans, cultivatrice, née en la commune d'Arzano et domiciliée en la commune de Guilligomarc'h, au village de Kerhulvé, fille de feu Guillaume Pellan et de feue Marie Kerlo, veuve de feu Thomas Bardouil est décédée en sa maison de Kerhulvé ce dont nous nous sommes assuré et lecture a été faite du présent acte que nous avons seul signé, le déclarant n'ayant su le faire de ce requis.

Signé : PICARD.

(1) En l'absence de M. le Sénateur de Raimes, maire.

MARIAGE D'UN FILS DE MARIE

V Extrait des registres de la fabrique de Guilligomarch pour l'année 1855 :

Du 31 janvier 1855

Le 31 janvier 1855, toutes les formalités civiles et ecclésiastiques voulues observées, je soussigné certifie avoir conjoint au mariage en présence des témoins ci-dessous :

Benjamin Bardouil, fils majeur de feu Thomas et de Marie-Renée Pellan, né et domicilié à Arzano et Marie-Louise Hellegonarch, fille mineure de feu Noël et de Marie-Julienne Violot, née à Priziac domiciliée de fait à St-Tugdual (Morbihan) et de droit à Guilligomarc'h. J'ai ensuite célébré la sainte messe et leur ai donné la bénédiction nuptiale. Témoins du mariage ont été François le Sauf, Michel Hanvic et Michel Silvestre.

LE HAHENNEC, Recteur.

Marie a laissé dans le pays le souvenir d'une personne dont les traits indiquaient qu'elle avait dû être fort jolie, et qui dans la tenue de sa personne et de son intérieur était remarquable par ses habitudes de propreté.

Si nous abordons maintenant le terrain de la légende, le vieux fossoyeur de Guilligomarc'h aurait raconté que, quelque temps après la mort de Marie, une dame inconnue était venue lui demander s'il avait conservé l'anneau de la morte. Sur sa réponse négative, elle s'était fait conduire sur la tombe, et là, fit au vieillard l'étrange proposition de fouiller à cet emplacement pour rechercher cet anneau. Ce à quoi le fossoyeur s'était énergiquement refusé. K.-Y.

*
* *

Après cette très importante communication, qui lève complètement le voile du mystère, qu'il nous soit permis de rappeler la note trouvée sur le journal inédit de Brizeux. Une première fois, il désigne le mari par des initiales T. B. Et plus loin il dit simplement : « Il s'appelait Thomas Bardouil ».

Il ne reste donc désormais aucun doute sur la personnalité réelle de la Marie du poète, la Mireille bretonne. LA R.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLVIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Octobre 1903.

39e Année
—
31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1019
—
31bis, r. Victor Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Généalogie de la maison de France. — La généalogie de la maison de France, telle que la donnent les auteurs classiques : Père Anselme, Moréri, La Chesnaye des Bois, etc., me parait renfermer une impossibilité :

Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, épousa, dès 1318, Jeanne de Valois, fille de Charles, comte de Valois, et de Catherine de Courtenay (mariés en 1299).

Ils eurent, entre autres, une fille, Catherine d'Artois, mariée (en 1320, d'après Moréri) à Jean de Ponthieu, comte d'Aumale ; d'où vint Blanche de Ponthieu, mariée, en 1340, à Jean, comte d'Harcourt, lequel fit un accord au mois de mai 1343 avec Catherine d'Artois, sa belle-mère.

Entre le mariage de Robert d'Artois avec Jeanne de Valois, en 1318, et celui de leur petite-fille Blanche de Ponthieu, en 1340, il n'y aurait donc que 22 ans, ce qui est impossible.

On n'a pas la ressource d'admettre que Blanche de Ponthieu ait été mariée très jeune, avant d'être nubile, attendu qu'elle eut un fils Jean, né le 1er décembre 1342 et marié le 14 octobre 1359, suivant la généalogie de la maison d'Harcourt.

Il semble bien prouvé que Blanche de Ponthieu était fille de Catherine d'Artois, mais non pas que celle-ci fût fille de Jeanne de Valois. Elle pourrait être fille de Robert d'Artois et d'une première femme inconnue, ou bien sœur du dit Robert.

Il est invraisemblable que cette difficulté n'ait pas été remarquée jusqu'ici; je serais reconnaissant à qui pourrait m'indiquer où se trouve la solution du problème.

E. de J. de L.

—

Bossuet et le secret de la confession. — Dans le *Journal de jeunesse* de Sarcey, je rencontre, à la page 141, le fait suivant extrait de l'une de ses lettres.

« Un camarade lisait la correspondance de Fénelon avec Bossuet, au sujet du livre des *Maximes des saints.* Or, il tomba sur une lettre où Fénelon reprochait à Bossuet d'avoir révélé le secret de la confession, et Bossuet de répondre que « tous les moyens sont bons pour faire triompher la vérité ».

J'avoue que l'accusation me fait tomber des nues et bouleverse toutes les idées que je me fais de Bossuet. On ne l'aimait guère à l'Ecole normale en ce temps-là, et plus de trente ans après, Sarcey écrivait que s'il était tombé entre les mains du terrible évêque, il aurait sans doute passé par le bûcher. Sarcey se faisait beaucoup d'honneur, et Bossuet l'eût sans doute parfaitement ignoré.

D'ailleurs, au XVIIe siècle on ne brûlait plus les gens pour hérésie, et Bossuet, si véhément contre les idées, ne fut jamais le persécuteur des personnes. Les contemporains, Saint-Simon en tête, ont vu en lui un parfait honnête homme, et dans

l'état actuel de l'érudition, les jugements qui comptent lui sont plutôt favorables qu'à Fénelon. En vérité, la violation du secret de la confession est une chose si monstrueuse, si rarissime que jusqu'à preuve contraire absolue, je croirai à une mauvaise lecture,à une interprétation fautive des textes, à un rapprochement abusif entre deux fragments, à tout ce que l'on voudra enfin,plutôt qu'à un tel crime de prêtre ; et de quel prêtre !

Il me semble bon de faire pleine lumière sur ce point et je demande des preuves plus positives qu'un mot jeté dans une lettre, sans citation formelle et décisive.

H. C. M.

—

Saint Jean l'Evangéliste. — Je l'ai toujours vu représenter, même vieux, sans barbe, et ai lu que c'était la caractéristique de l'apôtre bien-aimé. Mais à Saint-Pierre de Rome, et à Saint-Laurent hors les Murs, dans la chapelle funéraire de Pie IX, l'Evangéliste est représenté comme un vieillard barbu ; quelque collaborateur iconographe de l'*Intermédiaire* aurait-il l'obligeance de me documenter à ce sujet ? H. C. M.

—

Empire Français. — Quelle était, à la fin du XVIIIe siècle, la signification du mot *Empire*, pris dans le sens de forme politique de gouvernement ?

Une question analogue avait été adressée à l'*Intermédiaire* (vol XXXII, col. 677) au sujet d'un document de l'année 1791, *l'an second de la liberté de l'Empire français.*

Cette question n'a pas eu de réponse et ne figure même pas à la Table générale.

PIETRO.

—

Mme Dodwel.— Dans ses Mémoires, lord Malmesbury parle d'une Mme Dodwel « qui aida Pie IX à s'échapper de Rome en le déguisant en domestique ».

Qu'est devenue cette Mme Dodwel ?

J.-B.

—

Le projet Lebaudy. — Un aimable correspondant pourrait-il, dans un petit article, traiter la question Jacques Lebaudy, empereur du Sahara !

M. Lebaudy a-t-il le droit de s'approprier le terrain sur lequel il compte fonder l'empire du Sahara ? Ce terrain n'appartient-il à aucune puissance ?

Le projet Lebaudy est-il réalisable et certaines puissances ne peuvent-elles s'opposer à ce projet, ou bien y a-t-il lieu de le favoriser ?

Un article de fond traité par une personne compétente ne peut qu'intéresser les nombreux lecteurs de l'*Intermédiaire.*

E. J. B.

—

Fanfan Benoiton — Que devint Mlle Camille Clermont qui, à l'âge de 10 ans, en 1865, avait créé, avec un succès retentisant, le rôle de Fanfan Benoiton dans la *Famille Benoiton* de Sardou, au Vaudeville de la place de la Bourse ? Le *Figaro* du 7 juin 1900 la signale comme auteur dramatique ? HENRY LYONNET.

—

Charles Doris, de Bourges. — On désire avoir sur ce personnage, non mentionné par les biographies Michaud, Hoëffer, Rabbe, etc., des renseignements biographiques. Quérard, dans sa *France littéraire*, donne bien des renseignements bibliographiques suivis d'une notice en terminant ainsi :

> Du reste, l'auteur, en publiant ses ouvrages contre la famille impériale, sous le nom du baron de B***, s'est bien mis à couvert tout en se jouant de la crédulité du public. Quelques personnes savent que M. Ch. Doris n'était alors rien moins que baron.

Qu'était-il donc ?

(Une question a déjà été posée, au tome XXIV de l'*Intermédiaire*, sur ce personnage, mais sans avoir provoqué de réponses satisfaisantes). L. D.

—

Un Autographe de François Habert. — Il s'est vendu à l'Hôtel Drouot, il y a huit à dix ans, dans une vente publique d'Autographes, dirigée par l'Expert bien connu, feu Etienne Charavay, et pour un prix d'adjudication supérieur à cent francs, une Lettre autographe signée du poète du XVIe siècle, François Habert, d'Issoudun en Berry.

Sait-on quel est l'heureux mórtel entre les mains duquel se trouve aujourd'hui conservée cette pièce, si vraiment rare, du « Banny de Lyesse » ? TRUTH.

Le docteur Edmond Halley. — Un correspondant peut-il dire s'il existe encore, le manuscrit des mémoires inédits par M. Folkes, de M. le docteur Edmond Halley, illustre astronome anglais (1656-1742) ? M. Mairan se servit de ce manuscrit dans son *Eloge de M. Halley*, (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, Paris, 1742, *Histoire*, page 181).

J'ai posé cette question dans *Notes and Queries*, de Londres, *9th Series*, *volume* xii, page 127, 15 *August.*, 1903.

EUGÈNE F. MC. PIK.

—

Jean-Paul — C'était le nom d'un acteur fort intelligent qui créa aux Bouffes-Parisiens le rôle de Fritzchen dans *Lischen* et *Frizchen* d'Offenbach. Son véritable nom était un nom alsacien, peut-être Kaufmann. Il passa ensuite à la Gaîté où il joua le Mercure d'*Orphée aux enfers* (reprise). On prétend qu'il se fit moine et écrivit une brochure : *Dalles et planches*. Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela ? Epoque 1857-1875.

HENRY LYONNET.

—

Armes anciennes à retrouver. — M. E. de Beaumont a publié, en 1865, une *Notice sur les gens de guerre du comte de Saint-Paul qui sont enfouis à Coucy depuis 1411*.

On prétend que ces gens y ont été enterrés avec leurs armures. Des fouilles ont-elles été opérées à cet endroit ? Qu'en est il résulté ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Armes à déterminer : de gueules au bélier de... — *De gueules, au bélier de... surmonté d'une tour de... entre deux croissants de... rangés en chef.*

E. DE J. DE L.

—

Bella gerant alii. — Un obligeant « ophélète » pourrait-il nous dire de quand date le distique :

Bella gerant alii tu, felix Austria, nube :
Nam quae Mars aliis, dat tibi regna Venus.

t qui en est l'auteur ?

Dr CORDES.

—

Un singulier « Ex-Libris », du poète Roucher. — J'ai fait, autrefois, l'acquisition, à la vente de la Bibliothèque de l'avocat Henri Lambert, de Versailles, d'un exemplaire des *Quinze Livres de la Métamorphose d'Ovide, interpretez en rime françoise*, par François Habert d'Yssouldun, en Berry. Paris, Est. Groulleau, 424 feuillets in-8° (grands de marges), 1557.

Ce volume, relié en veau plein granité, doubles filets dorés sur les plats et le dos orné de filets à entrelacés de feuilles de laurier, séparés par de petites lyres, style Louis XVI, offre, dans sa reliure, cette particularité que le nom du possesseur du livre, possesseur pour lequel il fut, bien certainement, à nouveau relié, se lit, imprimé en or, en toutes lettres : « M. ROUCHER », tout à la fin de l'ouvrage, dans le haut de la dernière garde, sur le revers intérieur même du veau de la reliure.

Pour arriver à l'y placer ainsi, ce nom, le relieur se vit obligé de couper légèrement, aux ciseaux, en cet endroit, le bord de la feuille de garde, en vieux papier de couleur, à escargots.

Connaîtrait-on d'autres volumes, provenant également de la Bibliothèque personnelle du poète, auteur des *Mois*, qui portent, de même que celui-ci, son nom, frappé en or, à l'intérieur, sur leur dernière garde ?

TRUTH.

—

Gravure, avant la lettre, à expliquer — Dans une calèche, un personnage en costume de général, chapeau à claque, cocarde et épaulettes, assis. Sur le devant de la voiture, un prêtre en surplis, qui semble parler ; le bras gauche étendu vers l'autre personnage. Devant et autour de la calèche, sept ou huit individus, en costumes de moines, têtes et favoris de 1830, semblent dételer les chevaux pour s'atteler eux-mêmes avec des cordes. A gauche, une église, quelques maisons ; à droite, en vision, un tombeau qui doit être celui de Napoléon à Sainte-Hélène. Derrière la calèche et du côté de l'église, la foule. — Signée : « De Guerra Ferrante ».

Médiocre comme dessin et comme burin.

Quelle scène représente cette gravure ? quels sont les personnages ? est-elle rare ?

VILLEFREGON.

—

Schvob. — Pourquoi les Strasbourgeois appellent-ils les Allemands, et particulièrement ceux en Alsace *Schwobs* ? (V. le *Pantalon Rouge*, de Jules Claretie).

A, G. C.

Sambre-et-Meuse. — Qui a composé cette marche ? Quand ? Depuis quand est-elle jouée dans l'armée française ? A-t-elle été consacrée officiellement à cet usage dans l'armée ? A. G. C.

—

Pastel de Greuze. — Un de mes amis possède un ravissant pastel signé : *J. B. Greuze, Lan* (sic) *6e 7bre*. Il représente une belle tête d'homme, front découvert, cheveux longs et tombant dans le dos, le costume est marron. Est-il possible d'identifier ce personnage ? Je crains bien que non. Où était Greuze en septembre de l'an VI (1798, je suppose) ?

OROEL.

—

Archives du Vatican. — On m'écrit de Rome que les volumes XXIV et XXVII des Archives Vaticanes (Pontificat de Sixte-Quint) manquent aux Archives Vaticanes et se trouvent *peut-être* à Paris.

Quelque savant intermédiairiste, que je remercie d'avance, peut-il me dire où monsieur de l'Epinois, le distingué auteur de *La Ligue et les Papes* (Paris, 1886) a consulté les documents dont il a fait usage pour son livre et qui sont précisément extraits de ces volumes XXIV et XXVII manquant à Rome ? GERGOVIA.

—

Les devanciers anciens de Montaigne. — *Montaigne*, *Essais*, II, 6 :

> Nous n'avons nouvelles que de deux ou trois anciens qui ayens battu ce chemin ; et si, ne pouvons dire si c'est du tout en pareille manière à cette cy n'en connaissant que les noms. Nul depuis ne s'est ieté sur leur trace.

Quels sont ces deux ou trois noms ?

H.H.

—

Polyanthea. — On lit dans les *Œuvres diverses* de Bayle (La Haye, 1726, in-fol. t. III, p. 615) :

> ...Les belles sentences des poètes et des orateurs, et des philosophes, et des pères de l'Eglise, qui ont été compilées dans le *Polyanthea* à la louange de la paix et à l'exécration de la guerre...

Quelque intermédiairiste pourrait-il me dire quel est cet ouvrage ? H. M.

—

Chanson de François Ier. — Madame d'Aulnay, dans *son Voyage en Espagne*, cite les premiers mots de cette chanson populaire en Espagne :

> Quand le Roi partit de France,
> A malheur il en partit...

Pourrait-on nous faire connaître la chanson dans son entier ? FIRMIN.

—

Un ouvrage traitant de l'honneur. — Quelqu'un pourrait-il me renseigner sur un ouvrage (français) traitant de « l'Honneur » ? Je n'en connais — et c'est là précisément ce que je désirerais — ni le titre exact, ni le nom de l'auteur, ni celui de l'éditeur, ni la date de publication. Je crois me rappeler qu'il en a été fait mention, en passant, dans un numéro (lequel ?) d'une des Revues suivantes (laquelle ?) : *Revue des Deux-Mondes*, *Revue de Paris*, *Revue bleue*, de l'année 1902. Il s'agirait d'une sorte d'Etude philosophique du « Sentiment de l'Honneur », étude historique et critique. CROABBON.

—

Vente Dinaux en 1864 — Quelqu'un pourrait-il dire entre les mains de qui est actuellement, ou au moins à qui a été adjugé, en 1864, un cuivre représentant Notre-Dame-de-Quartes, vendu en 1864, à Paris, à la vente de M. Arthur Dinaux ? Voici les indications du Catalogue :

> Catalogue des estampes sur l'histoire du Nord de la France et de la Belgique. Ecoles des Pays-Bas, anglaise, allemande italienne et française.
>
> Dessins et Cuivres,
>
> formant le cabinet de feu M. Arthur Dinaux dont la vente aura lieu, Hôtel des Commissaires-priseurs, rue Drouot, n° 5, les mardi 25, mercredi 26, jeudi 27, vendredi 28 et samedi 29 octobre 1864. M. Delbergue Cormont, commissaire-priseur, assisté de M. Vignères, marchand d'estampes, rue de la Monnaie, 13. Paris 1864.
>
> *page 78* Cuivres
>
> *page 79* n° 884. Chez Decarpentry, orfèvre et imprimeur en taille douce, rue Lormerie, 17, à Valenciennes : Saint Sycart et Saint Hugues — Saint Druon — Saint Etton — Saint Hubert — Saint Laurent — Saint Servais — N. D. de Bon Secours — *N. D. de Quarte à Pont-sur Sambre.* 8 cuivres.

—

Ouvrages illustrés par la photographie. — Existe-t-il des ouvrages illustrés par des photographies, antérieurs à l'*Horace*, in-12 de Didot (1855) ?

N. DOUM.

Mémoires de Potier. — Il s'agit de l'acteur Potier. Je trouve sur une annonce de librairie : « Sous presse, pour paraître en octobre 1845, *Mémoires de Potier* ». Cet ouvrage a-t-il jamais paru ?

H. LYONNET.

—

Ba-Ta-Clan. — Ce nom est celui d'un music-hall parisien. D'où vient-il ? Quelle est son origine ? sa signification ? sa date de naissance ? G.

—

Livres anciens.— Peut-on me dire si les ouvrages suivants sont devenus rares :

1° — *Histoire de l'admirable Don Quichotte de la Manche*, — 6 volumes illustrés. Liège, 1782, chez J. F. Bassompierre libraire.

2° — *Suite nouvelle et Véritabl̀e de* l'*Histoire et des avantures de l'Incomparable Don Quichotte de la Manche* ; traduite d'un manuscrit espagnol de Cid-Hamet Benengely, son véritable historien. — Paris — 1726, avec approbation et privilège du Roy. 6 volumes illustrés. A. FRECHAS.

—

Fréteau. — Le populaire se servait autrefois de deux locutions où entrait le nom d'un nommé Fréteau : « Il a plus d'affaires que Fréteau » ; — il est embarrassé commé Fréteau qui avait sa femme en couches et la lessive ».

Qu'était ce que ce personnage ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Estamper. — Ce verbe est en train de prendre, du moins dans la banlieue de Paris, une signification particulière, celle d'attraper, de tromper, de rouler son prochain : « Trop de gens *estampés*, suivant une expression aussi triviale qu'expressive, ne retournent plus à la mer (*Journ. de St-Denis*, 24 mars 1902). » — « C'est ainsi que Flusin, l'homme d'affaires, qui déclarait modestement être *le roi des Estampeurs* dirigeait Thérèse Martin dans le choix de ses visites (*Petit Journal* du 24 août 1903, pag. 4, col. 2). » Depuis quand ce verbe a-t-il revêtu cette signification ? En connait-on d'autres exemples ? LPT. DU SILLON.

—

Il y a du hasard sur les balais. — Quel est le sens exact de cette locution que je rencontre dans un ouvrage assez rare, je crois, ayant pour titre *Dictionnaire supplémentaire contenant les mots nouveaux, les gallicismes, les locutions figurées, proverbiales et populaires de la langue française* et pour auteur Auguste Diezmann. L'ouvrage parut à Leipzig en 1851. GUSTAVE FUSTIER.

—

Un héritage colossal. — Plusieurs journaux ont parlé d'un héritage de huit cents millions, laissé par un nommé Bonnet, qui avait fait fortune à Madagascar, suivant les uns, aux Indes, suivant les autres. Cette somme fabuleuse aurait été, à la mort de Bonnet (au commencement du XIXe siècle), saisie par la Compagnie anglaise des Indes, dont l'Etat anglais a pris possession.

Y a-t-il quelque chose de vrai dans ces racontars ? B.

—

Le dégagement des abords de la cathédrale de Bourges. — J'ai dépassé, pour ma part, la soixantaine. Or, depuis ma plus extrême jeunesse, j'entends dire qu'*on doit,* par voie d'expropriation, élargir le long boyau, si indûment nommé « Place », devant l'étroitesse duquel se dressent la façade principale et les hautes tours de la cathédrale de Bourges, — l'une des plus belles, cependant, et des plus imposantes des cathédrales de France.

Pourrait-on me dire dans quels cartons dorment actuellement, d'un aussi long sommeil, ces beaux projets, dont la réalisation intéresse tous les amis des arts et les admirateurs de ce merveilleux « Monument historique » ? TRUTH.

—

Grattoirs préhistoriques ou pierres à feu. — M. l'abbé Bourgeois, à Coulours-Céresiers, vient de soulever une question fort intéressante. Sans nier l'authenticité des silex, dans lesquels on veut voir des grattoirs aux temps préhistoriques, il établit, dans une curieuse brochure, que beaucoup de ces grattoirs n'ont du être que de modernes pierres à feu.

Très professe en ces problèmes, mais toujours troublé devant les témoignages de l'antiquité de la race, je m'informe auprès des docteurs de la préhistoire de l'importance qu'ils prètent à ces observations. Dr L

Réponses

—

Ordre de transfert de Marie-Antoinette du Temple à la Conciergerie (XLVII, 669 ; XLVIII, 401). — A la date du 1er août 1793, le procureur de la Commune était Chaumette élu et installé le 12 décembre 1792. Le 1er substitut était Réal et le 2e était Hébert, tous deux élus et installés le 22 décembre suivant.

Chaumette et Hébert ayant été mis en état d'arrestation, n'ont été remplacés par le comité de Salut public que le 27 ventose an 2, par Cellier et Legrand. Le réquisitoire émanait sans doute du substitut Hébert, dont on connaît l'acharnement contre la reine.

Lubin fils a joué un grand rôle dans les actes de la commune insurrectionnelle du 10 août et de celle qui l'a remplacée.

Lubin Jean-Jacques, né à Paris le 14 février 1765, était le fils de Jean-Baptiste, marchand boucher, né à Saint-Denis (Seine) en 1736, et mort le 14 juin 1797 ; il avait été élève de l'Académie de peinture. Le père et le fils habitaient ensemble, rue et Porte Saint-Honoré, n° 2 ; ils furent élus le 11 août 1792, membres de la commune insurrectionnelle, par la section des Champs-Elysées. Jean-Jacques Lubin fils prit alors l'engagement de siéger tous les jours jusqu'au rénouvellement du conseil général. Il tint parole et en raison de son assiduidé extraordinaire, il présida souvent le conseil général de la commune de Paris, dont il a signé les procès-verbaux et les actes, avec les qualités tantôt de président, tantôt de vice-président. Il fut nommé juge au Tribunal du 1er arrondissement de Paris, siégeant au Palais du Justice, dans l'ancienne chambre de la cour des aides. Par arrêté du 9 germinal an 2, le comité de Salut public a nommé Payan, agent national à la commune de Paris, Moenne, de la section de Brutus, son premier substitut, et Lubin, membre du conseil général de la commune, son second substitut. Ces trois nouveaux fonctionnaires déployèrent un zèle extraordinaire pour exécuter les ordres de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just, ils furent guillotinés ensemble le 11 thermidor an 2.

Lubin fils, membre du conseil municipal, entouré de gendarmes à cheval, s'était présenté le 21 septembre 1792, à 4 heures du soir, au pied de la Tour du Temple, et d'une voix de Stentor dont il était doué, il avait proclamé l'abolition de la royauté aux oreilles des membres de la famille royale, retenue prisonnière par ses ordres.

Lubin père avait sept autres enfants. Il mourut le 14 juin 1797, sans avoir été l'objet de poursuites pour sa participation aux actes de la commune. Les enfants ne sont pas responsables des actes reprochés à leurs parents ; aussi la Restauration ne tint pas rigueur aux enfants de Lubin.

L'un devint chef dans les bureaux du Trésor royal et un autre, ayant ouvert, sous le Consulat, un grand magasin de parfumerie, rue Sainte-Anne n° 55, obtint du gouvernement de Louis XVIII l'autorisation de prendre le titre de *breveté* et de *fournisseur* du *Dauphin*, *de l'Empereur de Russie et du Roi d'Angleterre*. Il céda son fonds de commerce en 1844, après fortune faite et il mourut le 11 février 1853, sans avoir laissé de descendants portant son nom. ALF. BEGIS.

—

Mérimée et ses héroïnes (XLVIII, 441). — La Société des *Cent Bibliophiles* a publié, en 1901 (Paris, imp. de Ch. Lahure), une édition de *Carmen* superbement illustrée par Lunois. La valeur de cette édition, tirée seulement à 125 exemplaires dont aucun n'a été livré au commerce, est singulièrement rehaussée par une *Introduction* de M. Maurice Tourneux, dans laquelle se trouvent, au sujet de la genèse de l'ouvrage de Mérimée, des renseignements absolument nouveaux et tout à faits inédits. P. DE LA GLACIÈRE.

* * *

Mérimée entretint avec Requien une trés longue correspondance.

Ces lettres donnent de curieux détails sur le personnage de Colomba. Elles sont déposées au musée Calvet, à Avignon, elles ont été publiées en partie, par les soins de M. L. H. Labande, conservateur du musée. Ce très distingué érudit pourrait donner la réponse à cette question : Y a-t-il une héroïne vraie derrière Carmen ? Y a-t-il une héroïne vraie derrière

Colomba ? Les papiers non publiés de Requien nous laissent-ils à ce sujet quelque chose à apprendre ? Y.

*
* *

Mérimée n'a dû faire que s'entretenir de vive voix avec Requien de Carmen. son héroïne ; dans sa correspondance, il n'est rien qui puisse aider à la reconstitution de la genèse de la célèbre nouvelle. Mérimée n'a écrit à Requien sur cette œuvre que lorsqu'elle a été terminée, (voir *Revue de Paris*, 15 mai 1898, p. 253).

Au sujet de Colomba, il y a rien de plus dans la même correspondance que ce qui qui a été publié dans la *Revue de Paris*, *ibidem*, p. 248.

L.-H. Labande.

*
* *

Dans son remarquable ouvrage d'érudition bibliographique *Notes sur Prosper Mérimée* (chez Dorbon aîné) M. Félix Chambon publie une fort curieuse lettre de Colomba, qu'il fait suivre de cette note : « Nous devons la communication de cette pièce importante à M. Bixio, au père duquel Mérimée avait donné l'original.

Olmeto, 12 juin 1858.

Très-digne sénateur,

Vous ne sauriez comprendre avec quelle répugnance je viens encore interrompre vos précieuses occupations, s'agissant surtout de vous entretenir d'une affaire, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire il y a environ trois ans ; mais la position de mon gendre fera, je l'espère, mon excuse auprès de vous.

Inutile de vous donner connaissance des mœurs de nos malheureux villages, vous n'en savez que trop. Il vous reste seulement à savoir qu'il a échappé deux fois à la mort par miracle, par deux individus qui ont juré sa perte. Dans ce but, très illustre sénateur, je viens instamment vous supplier de vouloir bien exaucer les prières d'une vieille que vous avez daigné écouter autrefois. Je n'entends pas qu'il puisse faire fortune. Nous ne voulons que l'éloigner du pays pour ces 2 ou 3 ans pour éviter le danger. Je crois qu'il sera dans le cas de gagner sa vie ou comme secrétaire, ou comme employé public ou privé, à votre choix. Osant vous dire à l'avance que sa conduite sera digne de votre recommandation et vous pouvez compter sur le plus dévoué serviteur en toute circonstance.

Tous mes parents m'ont forcé à vous écrire ces quelques lignes, espérant qu'une belle âme comme la vôtre ne nous fera pas défaut dans une si malencontreuse circonstance.

Et dans cette douce attente, j'ai l'honneur de vous présenter les hommages de notre plus profond dévouement.

Votre très-dévouée servante,
Colomba.
Mme Colomba B... chez J. I.
Olmeto (Corse).
arrondissement de Sartène.

—

Garde nationale (XLVII, 835, 910, 963). — Quand les milices bourgeoises des villes furent transformées en garde nationale, cette garde s'organisa rapidement, en 1789, dans toute la France, dit M. Babeau (la Ville sous l'ancien régime), parce qu'elle avait ses cadres et ses éléments dans les milices.

Nous voyons, en ce qui touche l'uniforme, les indications suivantes dans une délibération du corps municipal de Crécy-en-Brie, du 5 novembre 1789, approuvée par le général La Fayette :

Habit. Drap bleu de roi, revers de drap blanc, parements rouge écarlate, collet montant de drap rouge ; doublure en voile blanc, avec passepoils rouges en drap, sept petits boutons jaunes à chaque revers, aux armes de la ville, cordon au pourtour. Les parements seront coupés à 3 pouces de long et retroussés, ouverts sur le côté extérieur et fermés de deux petits boutons, le premier à deux lignes du bas du parement.

Retroussis de l'habit : aux quatre coins des pans, les armes de la ville.

Cet habit sera agraffé sur la poitrine et au collet..... Les poches seront posées en travers, non figurées sur les basques, et s'ouvrant en dessous. Le bouton sera de cuivre doré de 12 lignes de diamètre avec filet autour.

Veste. — De drap blanc pour l'hiver, 12 petits boutons.

Culotte. — De drap blanc pour l'hiver, à grand pont et avec boutons pareils à ceux de la veste.

Chapeau. — Uni, noir, à 3 cornes, bordé d'un galon de soie noire ; cocarde de basin de 3 pouces 6 lignes de diamètre, centre blanc et les deux couleurs bleue et rouge, savoir : le bleu de roi formant un cercle de 9 lignes entourant le centre et le rouge. La houpe de 3 couleurs, blanc, bleu et rouge, le blanc au milieu, le rouge en haut.

Epaulettes. — Pleines en or pour les capitaines ; en or, filet de soie rouge au milieu pour le capitaine en second.

Pour les lieutenants, filet losange et contre-épaulette de même ;

Pour les sous-lieutenants, qui les mettront seulement aux cérémonies, or et soie.

Les épaulettes seront rouges en drap, passepoil blanc, pour les sergents et caporaux.

Sabre. — Baudrier blanc, sabre de 30 pouces de long, monture en cuivre jaune à deux branches ; plombot rouge garni de maroquin et de fil de laiton.

La giberne sera sans plaque.

X.

—

Fermier des devoirs (XLVII, 448). — La ferme des devoirs a surtout fonctionné en Bretagne. Voir les Documents fiscaux publiés par M. de Boislile et le *Traité général des Aydes*, de Lefebvre de la Bellande (Paris, 1758).

Les devoirs étaient la plupart des droits perçus dans la province de Bretagne (et aussi dans d'autres localités de France).

Ces droits étaient fixés par les Etats de la province et non par le souverain. Ils consistaient en une imposition sur les boissons vendues au détail (vin, cidre, poiré, bierre, hydromel, eau-de-vie, vin de liqueur).

Le fermier des devoirs était l'adjudicataire chargé de la perception de cet impôt divisé en grands et petits devoirs.

Le bail des devoirs était renouvelé tous les deux ans. RECTA.

—

Le « comte » Marchand (T. G., 558). — Notre confrère Truth a posé une question le 10 octobre 1876 ; elle est restée sans réponse.

Il demandait par qui et à quelle époque, Marchand, valet de chambre de Napoléon Ier, avait été fait comte.

Qu'il me soit permis de reprendre cette question. Y.

—

Lettres patentes (XLVII, 4). — Je ne crois pas qu'il y ait à demander *pourquoi* les lettres patentes sont datées seulement du mois. Nous sommes en présence d'une mesure généralement adoptée et suivie dans la chancellerie des rois de France ; il se peut que cet usage ait eu pour objet de distinguer ces sortes de documents. C'est, en effet, un moyen d'établir la fausseté de certains d'entre eux, car l'usage n'a rien eu d'absolu et a un peu varié suivant les époques.

La question est d'ailleurs étudiée avec le détail voulu dans le *Manuel de Diplomatique* de M. A. Giry (Paris, Hachette, 1894) Ch. II : *La Chancellerie des souverains de la France.*

Il me suffira de transcrire ce simple extrait :

La date des lettres patentes comprenait le lieu, le mois, l'an de grâce, l'an de règne ; mais non le quantième. La mention de l'année du règne, souvent omise sous Philippe VI et sous Charles V, redevient régulière à partir de Charles VI. En ce qui touche l'absence de quantième, il y a lieu d'observer que l'on rencontre parfois cependant des actes de cette espèce où il est exprimé. RECTA.

—

Saint Pipe — Jean Népomucène (XL ; XLI ; XLVII, 935 ; XLVIII, 39, 154, 231, 346). — Je regrette que monsieur le Dr Bougon ait donné une interprétation à ma remarque qui était loin de ma pensée ; c'est sans doute que je me suis mal exprimé. Je ne me refuse nullement à voir en Népomucène un nom *grec*, cette question n'étant pas de ma compétence. Ce que j'ai voulu dire à H. C. M., c'est que le Népomucène de saint Jean, patron de la Bohême, n'a absolument rien à faire avec ce nom grec, et qu'il est certainement de provenance slave. Le premier document qui mentionne Népomuk est de 1176 ; en 1188, on écrit Pomuk ; en 1208, Pomuck ; en 1219, Népomuck ; en 1234, Pomuc ; en 1239 Népomuc ; en 1240, Pomouk ; en 1250, jusqu'au XIVe siècle, Pomuk, ensuite Nepomuk, Le Ne est une négation qui est usitée dans beaucoup de cas, ainsi pour Nepehosic, ou Pekosic, Népomysl ou Pomysl. Le nom se compose de la préposition po et du nom Muk. C'est une de ces anciennes dénominations d'endroits dont il est difficile d'expliquer le sens parce que nous n'avons pour contrôler les différentes phases par lesquelles une langue a passé que ce qui est *écrit*, tandis que nous ignorons ce qui a été *parlé*. Tous les anciens noms de villes, villages en Bohême sont de provenance slave ou allemande, à l'exception des cinq noms suivants qui sont d'origine latine : Beraun = Verona ; Kolin = Colonia ; Zeliv = Silve ; Postoloprty = Apostolorum et Postelberg = Porta. Ce n'est qu'aux XVIIe et XVIIIe siècle que des noms étrangers ont été importés.

C'est donc un pur hasard que Nepomuk, lieu d'origine de saint Jean; soit homonyme du mot grec Népomucène qui, comme M. le Dr Bougon me l'apprend, veut dire enfant vagissant.

A. DE DOERR.

—

Un petit neveu de la Pucelle (T. G. 737 ; XLIII à XLVI ; XLVII, 133). — Il existe une famille Renaudeau d'Arc, qui, si le tableau généalogique que j'en ai vu est authentique, descend en droite ligne de Pierre d'Arc, l'un des frères de la Pucelle. Cette famille est aujourd'hui partagée en trois branches : l'aînée, représentée par M. Lucien Renaudeau d'Arc, juge à Rouen, qui a deux fils, Paul et Edouard ; la cadette, qui habite Autun, etdont le seul représentant mâle, Georges Renaudeau d'Arc, est, je crois, capitaine commandant dans un régiment de chasseurs ; enfin, la troisième, dont le chef, M. Ernest Renaudeau d'Arc, décédé il y a peu d'années, a laissé deux héritiers mâles : René, aujourd'hui planteur à Cuba, et père, si je ne me trompe, de deux garçons ; le second, Marcel, mort il y a trois ans, lieutenant dans un régiment d'infanterie, laissant cinq enfants dont quatre garçons : Jean, Pierre, Guy et Jacques — ce qui fait en tout huit arrière-petits neveux de la Grande Lorraine, *magnæ spes altera Trojæ*.

LAPOINTE DU SILLON.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII, 220, 324, 379, 488). — En ce qui concerne les comédiens :

Champmeslé, le mari de la fameuse Champmeslé, décédé le 22 août 1701 et enterré dans son jardin d'Asnières.

Molé, mort le 11 décembre 1802, dans sa maison d'Antony. On conduisit ses dépouilles à Saint-Sulpice, où fut célébré un service avec grande pompe, puis on les ramena dans sa propriété, où il fut enterré par les soins de l'abbe Chaisneau, ami du défunt.

Vanhove, Charles-Joseph, père de Mme Petit-Vanhove, seconde femme de Talma, Vanhove tomba inopinément malade chez son gendre, à Brunoy. Il y mourut le 27 juin 1803 ; il fut enterré dans le jardin.

A ce propos, je désirerais bien savoir s'il existe à Asnières, à Antony et à Brunoy des traces de ces sépultures. La dernière, celle de Vanhove, doit être assez facile à retrouver, puisque l'ancienne maison de Talma — sauf erreur — existe encore avec une partie du parc et du jardin.

HENRY LYONNET.

—

L'hôtel Saint-Paul (XLVIII, 330, 405, 455, 544). — J'ai écrit *Saint-Pol*, en parlant de l'hôtel de Charles V, parce que c'est l'orthographe qui a été adoptée par M. Fernand Bournon, dans la monographie qu'il a consacrée à ce logis royal dans les *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. VI (1880), p. 54-179. Pouvais-je mieux faire qu'en m'en rapportant à son érudition et à sa compétence bien connues ?

P. LBE.

* * *

Dans son étude intitulée : *Une grande chrétienne au XVIIe siècle*, *Anne de Caumont, comtesse de Saint-Paul, duchesse de Fronsac* (1574-1642), parue en 1896, in-8°, (Imprimerie Dumoulin). M. Henri Chérot a publié (pages 132-133) un document relatif à l'hôtel Saint-Paul, illustré par le séjour de cette vertueuse dame, fondatrice des Filles Saint-Thomas, à Paris.

C'est une « Quittance donnée par M. le comte de Saint-Paul aux religieuses de Saint-Dominique, *dites de Saint-Thomas* de la somme de 10.000 livres par elles payées de leurs deniers, à compte et en déduction de celle de 60.000 livres düe par Me la comtesse de Saint-Paul à M. le comte de Saint-Paul, son mary, pour le délaissement par luy fait à lad. De son épouse de l'hôtel de Saint-Paul ». On lit à la fin : « Fut présent en sa personne très hault et puissant prince Monseigneur François d'Orléans, comte de Saint-*Pol*... estant de présent en ceste ville de Paris *en l'hôtel de Saint-Pol*, scize, (*sic*) rue du roy de Cicille, paroisse Sainct-Paul ». Dans cette pièce, comme dans beaucoup d'autres compulsées par l'auteur, on trouve indifféremment l'orthographe *Paul* ou *Pol*. Cependant *Paul* est plus fréquent.

HENRI ROCHET.

—

Le quai de l'Horloge (XLVIII, 116, 263, 375, 438, 543). — Je suis très reconnaissant à M. L. Lambeau d'avoir pris part à la conversation qui a découlé de cette question ; mais je le prie de croire

que ce ne sont nullement les *Procès-verbaux* qu'il rédige avec tant de soin, que j'avais en vue dans ma note. Il ne s'agissait que des deux dernières lignes de la colonne 110 du présent volume de l'*Intermédiaire* ; elles seules ont motivé des remarques qu'il était utile de faire parce que le public ignore trop le fonctionnement du Comité des inscriptions parisiennes. Je remercie notre aimable confrère, M. Léo Claretie, de m'avoir fourni cette occasion de les mettre au jour.

P. Lbe.

—

L'agent Regnier et la capitulation de Metz (T. G. 759 ; XLVIII, 290). — Mlle Regnier, aujourd'hui veuve de M. Philips, joaillier de la cour, à Londres, vit, en effet, retirée à Boissise-la-Bertrand, près Melun, dans une propriété acquise il y a une dizaine d'années, et que M. Philips a lui-même qualifiée château de Gabriac (et non Chabrillac).

Auparavant, cette propriété (provenant de la succession Lainé) n'avait jamais porté de nom particulier. X.

—

Descendance des ministres de Louis XVI (XLVII, 617, 735, 791, 922; XLVIII, 184, 235). — Il existe actuellement des descendants du contrôleur général de Clugny de Nuits. — *Mathefalon* (XLVII, 556). Nom orthographié de bien des manières. Il y avait en effet des Mathefalon en Bresse ; on trouve une Claudine de M. mariée, au XVe siècle, à Claude de Ferlay, baron de Sathonay (près Lyon). Ses armes étaient : *d'or, au taureau passant de gueules.* R. C. N.

***

Est-il bien certain, quoi qu'en puisse dire M. Flammermont, que Ant. Chaumont de la Galaizière ait été nommé, le 12 juillet 1789, contrôleur général des finances à la place de Necker ?

Necker fut *directeur-général* des finances, du 26 août 1788 au 11 juillet 1789 ; le 11 juillet, c'est le baron de Breteuil qui le remplace avec le titre de *chef du conseil royal des finances*, — pour quelques jours seulement, — car, le 29 juillet, Necker devenait *ministre* des finances.

C'est d'ailleurs ce que constate M. Bajot dans sa *Chronologie ministérielle* (4e édition, 1844), pour laquelle il a puisé dans les archives des divers ministères. X.

***

B. L. M. Chaumont de la Galaisière, né à Paris le 4 août 1747, d'une famille distinguée, fut nommé évêque de Saint-Dié, le 21 septembre 1777. Son frère, dont je ne connais pas les prénoms, fut nommé conseiller d'Etat sous Louis XVI et intendant d'Alsace ; il refusa, en 1789, le ministère des finances, et s'étant rendu en Angleterre il y resta jusqu'en 1803.

Il revint à Paris et après y avoir recueilli quelques débris de sa fortune, il vécut depuis à la campagne avec son frère, l'ancien évêque de Saint-Dié.

Comte de Bony de Lavergne.

—

Lieux d'inhumation de Racine, de Mme d'Epinay, de la Guimard, d'Aimé Martin, de Lepeintre. (XLVIII, 386, 521). — D'après des notes manuscrites provenant de la famille, Antoine-Louis-Martin, dit Aimé-Martin, est mort à Paris le 22 juin 1847. C'est d'ailleurs ce qu'indique la Biographie Didot-Hoëfer, qui le dit né à Lyon en 1781 ; sur ce dernier point il y a erreur : il était né à Lyon le 21 avril 1782, fils de Louis Martin, bourgeois, et de Marie Royer. Il a été baptisé à l'église Sainte-Croix de cette ville, le 22 avril ; parrain, Antoine Royer, bourgeois, oncle maternel ; marraine, Antoinette Pain, fille majeure.

Aimé-Martin a épousé, comme on sait, la veuve de Bernardin de Saint-Pierre, née de Pelleport, et c'est cette dame qui mourut à Saint-Germain-en-Laye en novembre 1847, laissant pour légataire Lamartine.

Profitons de l'occasion pour rappeler une question posée dans l'*Intermédiaire* il y a plusieurs années, et à laquelle il n'a pas été répondu. Pourrait-on indiquer exactement le lieu et la date du second mariage de la veuve de Bernardin de Saint-Pierre avec Aimé-Martin ? X.

***

Mlle Guimard étant morte le 4 mai 1816, rue de Menars n° 4, sur la paroisse de l'église Saint-Roch, les registres de sépulture de cette paroisse doivent contenir le renseignement demandé. Mlle Guimard a laissé à Despréaux, son mari, une véritable fortune, celui-ci a dû lui faire élever un tombeau dans l'un des cimetières de Paris.

Denis-Joseph *Lalive d'Epinay* chevalier

seigneur d'Epinay, Deuil, la Briche et autres lieux, est mort à Paris, rue des Saussaies, le 16 février 1782. Son corps a été transporté le lendemain, de la Madeleine de la Ville-l'Évêque en l'église d'Epinay-sur-Seine ; il est bien vraisemblable que sa femme, Mme Lalive d'Epinay (Louise-Florence-Pétronille de Tardieu Desclavelles), étant morte à Paris une année après, le 17 avril 1783, son corps a été transporté aussi et inhumé à Epinay, à côté de celui de son mari. Les registres paroissiaux d'Epinay contiennent sans doute des renseignements précis à cet égard. Son tombeau existe peut-être même dans le cimetière d'Epinay.

Aimé Martin (Antoine-Louis Martin, dit) n'est pas mort à Saint-Germain-en-Laye, mais à Paris, rue des Petits-Augustins n° 15, aujourd'hui rue Bonaparte. Sa femme, fille du célèbre pamphlétaire Lafitte de Pelleport, avait été mariée avec Bernardin de Saint-Pierre, dont elle avait eu deux enfants : Paul et Virginie, qu'Aimé Martin avait adoptés. Elle est morte à Saint-Germain-en-Laye, le 16 novembre 1847. Leurs corps ont sans doute été réunis dans la même tombe.

Lepeintre, l'acteur des Variétés, est mort à Paris, le 5 avril 1854, ayant son domicile rue Ventadour n° 7. Il laissait une petite fortune à sa femme, qui a payé les frais de sépulture. Les registres des cimetières de cette époque ont été conservés avec soin ; ils doivent contenir le renseignement demandé. ALF. BÉGIS.

—

Abbaye de Létanches, de l'ordre de Prémontré — L'abbé Thédenat (XLVIII, 388). — Le catalogue des abbés de l'Etanche (*Stagnum*) a été donné dans les trois ouvrages suivants : HUGO, *ordinis Præmonstratensis annales*, 1735, t. II, p. 837 ; CALMET, *Histoire de Lorraine*, 1757, t. VII, 2e part. p. LXKIJ-X ; et *Gallia christiana nova*, 1785, t. XIII, c. 13408. Dans ce dernier, le plus récent et naturellement le plus complet, on ne trouve aucun abbé Thédenat. Le seul nom qui s'en rapproche est l'abbé Tenodel, nommé par le roi en 1767. U. C.

—

Le château du Plessis-Tournelles (XLVIII, 388). — Ce château, habité par M. de Genoude, était situé sur la commune de Cucharmoy, de l'arrondissement de Provins. A.B.

—

Le peintre Boucher accusé de proxénétisme (XLV ; XLVIII, 19, 484). — Je n'ai pas connu personnellement Courbet, mais je connais son œuvre, notamment le tableau représentant deux femmes dont parle notre collaborateur N. - R, tableau auquel on a fait une réputation d'indécence absolument injustifiée. Il appartenait, il y a dix ans, à un Anglais de Genève, M. B., marié, qui, par excès de pudibonderie britannique, l'avait mis en dépôt chez le docteur A. R. Je l'ai vu plus de vingt fois, avec une surprise croissante en pensant à la réputation qu'on lui a faite. Ce n'est pas même une peinture « libre ». De nombreuses toiles de Boucher, de Fragonard, exposées dans les musées, sont bien plus « vives... »

A ce sujet, qu'on me permette de citer une anecdote. Un de mes amis de Naples, ayant jadis au Pausilippe une belle collection de toiles et de statues, dont deux Murillo données à son père par le roi François II, était en pourparlers avec une riche communauté religieuse de femmes pour la vente de plusieurs tableaux. La supérieure vint les examiner. Au préalable, la religieuse chargée des pourparlers, fit retourner contre le mur plusieurs nudités, et envelopper d'un drap de lit une belle réplique de la Vénus du Capitole trouvée à Cumes. Parmi les toiles qui tiraient l'œil se trouvait un Loth et ses filles, grandeur nature, d'une extraordinaire habileté de pose.

Mon ami proposait de le recouvrir. « Inutile, dit la religieuse, c'est un sujet religieux ! » Et pour être raide, il était raide.

Pour revenir aux deux femmes de Courbet, (je ne sais si la toile de Genève. était l'original commandé par Khalil bey, ou une réplique, mais je crois bien que c'était l'original),leur mauvaise réputation si usurpée vient sans doute de ce que Gustave Courbet « pudibond comme un éléphant blanc », disait Castagnary), avait peint par dessus le marché, bien malgré lui, et à la demande expresse de Khalil, un fragment d'étude de femme, celle-là assez réaliste, mais pas plus indécente qu'une planche d'anatomie.

Il y a vingt-cinq ans, un député nommé L. avait été chargé de la vendre, et l'avait exposée, sous un rideau, chez un horloger de la rue du Cherche-Midi. Il en demandait 5 à 6.000 francs. Je ne sais ce qu'elle est devenue. M. P.

—

Cardinal Duperron (XLVIII, 390, 518). — Voir la généalogie que donne le *Nobiliaire de Normandie*, de E. de Magny, t. II, p. 429-434.

La famille du cardinal, dont le nom patronymique était Davy et qui portait : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois harpes du même, celles du chef adossées*, n'a rien de commun avec les Du Perron, seigneurs de Benesville, généralité de Rouen. Les armoiries de ceux-ci sont, du reste, absolument différentes. Quæsitor.

—

Le croiseur du Chayla (XLVIII, 172, 459. — Il est bien à regretter que le portrait du brave et distingué contre-amiral Blanquet du Chayla, de l'expédition d'Egypte, ne se trouve ni dessiné ni gravé, comme le sont ceux de l'amiral Brueys, du contre-amiral Du Manoir, des capitaines de vaisseau Estienne, Le Breton, Le Tellier, etc., dans la précieuse Collection des petits portraits de profil des Membres de l'expédition dessinée et gravée par Du Tertre, l'un des dessinateurs emmenés par Bonaparte, avec les savants et les artistes qui l'accompagnèrent dans sa campagne du Levant. Truth.

—

Duport des Herbeys (XLVIII, 334, 463). — Je remercie M. Albert de Rochas de sa réponse et lui serais fort reconnaissant de me donner encore un renseignement ; car il m'est impossible de consulter aucun ouvrage généalogique en ce moment. Quel était un Jacques Dupont des Herbeys qui épousa Jeanne-Françoise Lefaivre et eut, de ce mariage, une fille, Marguerite-Sophie, née à Strasbourg vers 1776 ? La R.

*
* *

L'officier d'artillerie dont parle L. R. dans l'*Intermédiaire* du 30 septembre, dut être seigneur des Herbeys en Dauphiné. Un M. des Herbeys, officier d'artillerie, a construit, de 1774 à 1776, le canal d'irrigation des Herbeys qui, en amenant les eaux de la Séveraisse dans le bassin de Chauffayer (Hautes-Alpes) a fait la fortune de ce pays. Ce canal de 28 kilomètres a porté à 1.440.000 francs (en 1820) la valeur d'un terrain de 300 hectares estimé 75.000 francs jusqu'alors.

Dans son livre sur l'*Economie Alpestre*, M. l'inspecteur des forêts Briot donne d'intéressants détails sur l'œuvre de M. des Herbeys, que j'ai moi-même visitée et signalée dans le 10e volume de mon *Voyage en France*.

Il y a encore un château des Herbeys près de Chauffayer et un autre château d'Herbeys, près d'Uriage, dans la commune de Brié et Angonne (Isère). Ce dernier fut le domaine des évêques de Grenoble. Ardouin-Dumazet.

—

Mlle Jeanne Defodon, actrice de l'Ambigu (XLVII, 780 ; XLVIII, 334, 462). — Cette aimable artiste épousa, en 1865 ou 1866, M. Paul Chevandier de Valdrôme, artiste-peintre de talent, membre du Jockey-Club et frère du ministre de Napoléon III. De ce mariage est né un fils qui est aujourd'hui secrétaire d'ambassade et attaché au cabinet du Ministre des Affaires Etrangères. L'éducation de cet enfant donna lieu à un enlèvement suivi d'un procès qui fit beaucoup de bruit à l'époque.

Mme Chevandier de Valdrôme est morte à Paris, il y a quatre ou cinq ans, et sa mère, Mme Defodon, lui a survécu de deux années.

Depuis son mariage elle n'a jamais porté que le prénom de *Jeanne*, qui était le sien, et son nom était écrit d'un seul mot sur les billets de faire part.

La R.

—

Nicolas Denysot, poète, dessinateur et graveur ? (XLVIII, 446). – Ainsi que le pense M. J. C. Wigg, c'est bien le même personnage qui a ce triple talent. Du poète, nous n'avons rien à dire, il est assez connu ; du dessinateur et du graveur M. J. C. Wigg connaîtra certains détails qui ne manquent pas de piquant s'il veut consulter une notice qui a été insérée, en 1894, dans la *Revue de Géographie* de feu Drapeyron. Il y verra notamment que le portrait, en ce moment exposé au Cabinet des Estampes, n'est pas la seule gravure que l'on connaisse de Denysot. Enfin, il trouvera dans le travail

de M. G. Marcel, certains détails sur la part de collaboration du comte d'Alsinoys à la carte du Maine de Du Cerceau et au rôle qu'il aurait joué dans la reprise de Calais des informations qui répondent à la question posée. A. J. T.

—

Jules Janin, date et lieu de sa naissance (XLVIII, 106, 245, 359). — Si Jules Janin n'est pas né à Condrieu, il vécut enfant près de là, à Saint-Pierre-de-Bœuf. Dans les poésies de Charles Reynaud, une pièce dédiée à Janin disait au critique :

Dans votre souvenir, Condrieu est resté,
Et vous voyez toujours, dans un flot de lumière,
Les prés où vous faisiez l'école buissonnière.

Le morceau tout entier est plein d'une belle envolée rustique et empreint de la majesté radieuse et triomphante de cette partie de la vallée du Rhône.

Il y eut là à Vienne, à Condrieu, au château de Sanglard, près de Roussillon, comme un ermitage de poètes et de penseurs que savait attirer Charles Reynaud, trop oublié aujourd'hui, mais qui fut un talent vigoureux et mâle. On y vit Meissonnier originaire de Lyon ; Emile Augier, né à Valence ; Ponsard, né à Vienne, et que Charles Reynaud révéla.

Reynaud et Ponsard dorment ensemble au cimetière de Vienne. Quant à Janin, rien ne rappelle son souvenir, ni à Condrieu, ni à Saint-Pierre-de-Bœuf, où l'on voit encore le logis de sa famille :

Les coteaux couronnés de vergers et de vignes,
Les champs où les mûriers développent leurs lignes,
Les blés pleins de bleuets et de coquelicots,
Et les jardins d'Ampuis fertile en abricots ;
Et Saint-Pierre-de-Bœuf et les *sombres fenêtres*
De la maison déserte à qui manquent les maî-
[tres.

J'ajouterai que ce nom de Janin est très répandu au bord du Rhône, autour de Vienne. ARDOUIN-DUMAZET.

—

Famille Joly (XLVIII, 445). — Il n'y a aucun lien de parenté ni d'origine entre les Joly de Blaisy et les Joly de Bévy. Du reste, mon compatriote et ami Palliot le Jeune, l'homme le mieux au fait qui soit de toutes les généalogies bourguignonnes, sans compter les autres et le reste, pourra satisfaire pleinement sur ce point le collaborateur L. C. H. C. M.

La famille Joly, dite de Bévy, est originaire de Chalon-sur-Saône, où l'on connaît plusieurs échevins de ce nom aux XVIe et XVIIe siècles. On trouvera dans l'*Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon*, par M. J. d'Arbaumont, une petite généalogie de cette famille qui s'est éteinte en la personne de Louis-Philibert-Joseph, comte de Bévy, décédé au château de la Berchère, le 26 avril 1830. Sa tombe existe dans le cimetière de Boncourt. (*Armorial inédit*, de M. Emile Bergeret).

Les armes des Joly de Bévy étaient : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, au chef d'or ; aux 2 et 3 d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'une tête d'enfant de carnation, chevelée d'or.*

Ces armes diffèrent complètement de celles des Joly de Blaisy, avec qui d'ailleurs les Joly de Bévy n'avaient d'autre parenté qu'une alliance vers la fin du XVIe siècle.

Ce nom de Joly était commun en Bourgogne, et la confusion est toujours possible. Les futurs marquis de Blaisy avaient monté rapidement en honneurs et en richesses ; leurs armes primitives étaient : *D'azur à un lis de jardin d'argent ;* quelques-uns de ses membres y ajoutèrent : *un chef d'argent, chargé d'une croisette pattée de sable.*

Mais au mois de décembre 1648, tous les représentants du nom demandèrent et obtinrent des lettres patentes qui les autorisèrent à changer ces armes anciennes, que plusieurs individus, de même nom, quoique d'origine différente, avaient usurpées, contre un écu : *D'azur au léopard d'or, armé et lampassé de gueules.* Ce sont ces deux écus écartelés qui formèrent les armes des Joly de Blaisy.

Mon *Armorial de Bourgogne et Bresse* comprendra neuf familles Joly portant des armes différentes. PALLIOT LE JEUNE.

*
* *

L'*Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon*, par M. d'Arbaumont, donne une notice généalogique des Joly de Bévy, commençant au père d'Adam, lieutenant en la guerre du Chalonais — et une autre (d'après Palliot) des Joly de Blaisy.

Elles ne montrent aucun lien de parenté entre ces deux familles, dont l'une était fixée à Chalon au XVIe siècle, et dont l'au-

tre, sortie de Nuits, avait, à la même époque, des rameaux à Dijon, à Beaune, à Nolay et à Paris.

Il est vrai qu'il faut toujours contrôler les généalogies anciennes, qui exagèrent volontiers les qualités de leurs héros et ont une tendance à oublier leurs *parents pauvres*. C'est ainsi que la généalogie des Joly de Blaisy qualifie le fondateur de la branche cadette, Jacques Ier, *d'avocat au Parlement de Bourgogne*, tandis qu'il ne fut, en réalité, qu'avocat *en* Parlement et simple bailli de Nolay avant de devenir maire de Beaune. De même, des six enfants du même Jacques, elle ne mentionnera qu'un seul, en l'appelant *avocat*, alors qu'il ne fut que *procureur*, et en oubliant son aîné, simple *praticien*, et ses sœurs mariées à des *marchands*. Palliot lui-même ménageait ainsi la vanité de ses clients.

Il y eut toute une lignée de Joly, notaires à Dijon au XVIIe siècle. Une autre à Pontailler, dont la généalogie remonte à 1518. Une autre au baillage de la Montagne (Semur et Vitteaux) qui a produit les Joly de Saint-Florent et les Joly-Vallot.

Mais en dépit de la différence des armoiries adoptées par chacune d'elles, il n'est pas invraisemblable que toutes ces branches se rattachent à un même tronc.

DONT CARE.

—

Le chanteur Louis Lablache et les comtes de Lablache et d'Anjou en Dauphiné (XLVIII, 274). — Alexandre-Laurent-François de Falcoz de la Blache, comte d'Anjou, brigadier des armées du roi, colonel du régiment Royal Dragons, épousa, le 17 décembre 1733, Joséphine-Marguerite-Michel de Roissy (*Marquis de Granges de Surgères — 2500 actes de l'Etat civil*, Nantes 1895, p. 153). [Charles-Michel de Roissy, secrétaire du roi, receveur général des finances à Bordeaux, épousa, vers 1740, Justine Nugues, fille de Joseph Nugues et de Marthe Pâris, sœur des célèbres frères Pâris, et tante du marquis de Brunoy (*Le Bulletin héraldique de la France*, 1888, col. 627]

Enfants :

1) Alexandre-Joseph de Falcoz, comte de la Blache, né le 11 avril 1739, maréchal de camp (1770), député de la noblesse du Dauphiné aux États-généraux de 1789. Institué légataire universel de Pâris-Duverney, son grand-oncle, il eut à soutenir un procès contre Beaumarchais, qui se prétendait créancier de la succession Pâris, et qui publia de spirituels factums Jeté en prison, en 1793, il ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor, et se retira dans les environs de Paris, où il mourut en 1802, (Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse de France*, 1882, p. 151). Il épousa Charlotte-Marie Gaillard, fille de Jean-Baptiste Gaillard, Sgr de Beaumanoir, et de Marie-Eugénie Préaudeau, née le 7 août 1751, à Paris (*Comte de Chastellux. Notes prises aux archives de l'Etat civil de Paris*) dont :

Jeanne-Marie-Thérèse de Falcoz de la Blache, née en 1773 † le 15 juillet 1854, à Paris, mariée le 10 octobre 1801, avec Charles-Louis-Bernard de Cléron, comte de Haussonville, pair de France † 1846 (Révérend, *Titres de la Restauration* : Cléron)

2) Charles-Louis de Falcoz de la Blache, né en 1740 † 17 mars 1749, à Paris (*Mercure de France*, mai 1749, p. 229).

3) Laurent-Alexandre-François de Falcoz de la Blache, brigadier des armées du roi.

L'on trouve aussi :

Jean Falcoz, vicomte de la Blache, mari de Madeleine le Roy de Senneville, dont Gabrielle-Joséphine-Marguerite, née le 6 juillet 1773, à Paris (*Chastellux. Notes*) Jean de Falcoz, marquis d'Haraucourt. Assemblée électorale de la noblesse de Bugey en 1789. (*Annuaire de la noblesse de France, 1861*).

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Laistre (XLVII, 221, 528). — Références généalogiques nombreuses à compulser :

Recherche de Champagne. — Courcelles, *Dictionnaire de la noblesse*, tome Ier. — Volumes reliés, 214. — Lancelot, 57. Manuscrits français 32354 et 32484, p. 85. — Pièces originales 1622. — Puis : de Laistre de Fontenay (Poitou) Beauchet-Filleau, tome 2.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Lassailly et la Revue critique (XLVIII, 329). — Je n'ai toujours vu citer que trois livraisons de la *Revue critique*, créée par Charles Lassailly ; ces livrai-

sons ont paru en janvier, février et mars 1840. Il est fort douteux que la publication ait paru en avril ni plus tard. On connaît un autographe de Léonide Lassailly, sœur du poète, daté de mai 1840 ; c'est un placet sollicitant un secours pour l'écrivain « atteint d'une maladie cérébrale causée par l'excès de travail ». Cette demande était apostillée par Lamartine, Alfred de Vigny, Monier de la Sizeranne, le marquis de Lagrange et Cadeau d'Acy.

L'auteur des *Roueries de Trialph* fut à ce moment interné dans une maison de santé ; et c'est alors qu'il adressait à Jules Janin une lettre qui a passé dans une vente d'autographes faite par Etienne Charavay, le 18 décembre 1880. Dans cette lettre, il supplie Janin de l'aller voir, déclarant que M. de Vigny le persécute, qu'il l'a fait enfermer sous prétexte de folie, « parce qu'on sait le vrai du vrai de son ouvrage immoral » ; et parce qu'il a trouvé les preuves de la critique de Chatterton par Janin, etc.

Puisqu'il est question de Charles Lassailly, que l'*Intermédiaire* me permette de demander ici un renseignement :

Pourrait-on me dire le degré de parenté qui semble avoir existé entre Charles Lassailly et Emile Lassailly, homme de lettres à Paris, rue de Paradis-Poissonnière, n° 6, lequel vivait en 1861 ? Emile et sa femme Catherine Patrois vendaient, le 18 avril 1861, avec d'autres co-propriétaires, à M. La Joye, juge à Melun, une maison située dans cette ville, rue Guy-Baudouin, n° 16. X.

—

Le Noir lieutenant de police (XLVII, 502, 603 ; XLVIII, 193, 468). — N'ayant pas mes notes à la campagne, je ne puis rien affirmer, mais je crois bien me rappeler que la 2e femme de M. Le Noir est enterrée au cimetière Montmartre. Elle se maria à Vienne pendant l'émigration et était, si j'ai bon souvenir, veuve d'un Flavigny.

Il serait aisé de vérifier le fait en s'adressant au très complaisant conservateur du cimetière, M. Delacour. En tout cas, on aurait la date de son décès qui a dû avoir lieu entre 1830 et 1840.

UNE SABRETACHE.

* *

Lenoir s'était marié en secondes noces, vers l'année 1755, avec dame Sophie Elisabeth Huguenin, morte à Paris, à l'âge de 84 ans, le 18 mars 1830, veuve en premières noces de de Flavigny. Lenoir avait eu, de son second mariage, une fille, Anne-Pauline Lenoir, née vers 1856 et mariée, vers l'année 1776, avec Antoine-François-Alexandre Boula de Nanteuil, intendant de Poitiers. ALF. BEGIS.

—

Le général Marulaz (XLVIII, 53, 134, 249, 468, 521). — Le défenseur de Besançon avait deux nièces qui, en 1870, habitaient le petit village de Vaivre, près de Vesoul. Je fus logé chez elle en janvier 1871, pendant la courte réoccupation du pays, à la suite de la retraite des Allemands du général de Werder. Les deux vieilles dames eurent pour le pauvre petit fourrier de francs-tireurs des attentions de mère, et comme j'étais confus de tant de soins elles me dirent qu'elles devaient bien cela aux soldats « étant nièces du général Marulaz. »

Elles me racontèrent alors plusieurs traits de la vie de leur oncle, véritable type de général de la Révolution. Ne supposant guère que je ferais un jour de la littérature militaire, j'y prêtai peu d'attention ; nous avions des préoccupations autrement graves.

Pendant plusieurs années j'ai entretenu une correspondance avec les nièces du général, ces relations cessèrent brusquement.

A un récent passage à Vaivre, j'ai revu leur maison ; mais les bonnes hôtesses n'y sont plus, leur souvenir même est effacé. ARDOUIN-DUMAZET.

—

Les études de droit de Mérimée (XLVII, 777). — Mérimée (né à Paris en 1803) fit son droit et fut reçu avocat, mais ne plaida point, entra dans l'administration et s'occupa plus spécialement de littérature (Vapereau, 4e Ed. 1870).

Il sera sans doute aisé à nos correspondants parisiens de compléter et de préciser cette information en se renseignant au secrétariat de l'Ecole de Droit pour savoir en quelles années Mérimée prit ses inscriptions et ses divers grades universitaires. RECTA.

Les signatures de Molière (XLVIII, 279, 424). — J'avais le plaisir de connaître M. Piganiol, substitut du Procureur général à Dijon. C'était, c'est un magistrat de haut mérite, de culture supérieure et un très galant homme. Il m'a souvent parlé du hasard heureux qui lui avait fait découvrir un volume portant sur le titre, selon l'usage d'un temps où ne florissait pas encore l'ex-libris, alors peu répandu, la signature très lisible et reconnaissable de Molière.

M. Piganiol me racontait qu'il avait présenté son volume à M. Jules Claretie qui aurait bien voulu l'acquérir pour la maison de Molière, mais il n'était pas à vendre. Je ne sais comment il s'est fait que M. Piganiol ne m'a pas montré son trésor ; mais il a quitté Dijon en recevant un avancement mérité, alors que j'étais absent et je ne sais même plus quel est le volume qui porte la plus précieuse, la plus rare des signatures. Je ne me souviens pas de l'adresse de M. Piganiol, mais je me la procurerai facilement et transmettrai à l'*Intermédiaire* le renseignement obtenu. H. C. M.

—

Les manuscrits de Montyon (XLVI, 17). — Dans son catalogue d'octobre 1903, Noël Charavay décrit ainsi une curieuse pièce à vendre 60 fr., datée de Londres, 3 octobre 1813 :

C'est un des testaments de M. de Montyon. Il constitue Jérémie Herman, directeur de la Banque d'Angleterre, son exécuteur testamentaire. Il fait différents dons à ses serviteurs et à des amis. Il lègue à Madame Bonaparte (*sic*) née La Pagerie, une médaille en or, qui a constitué le prix qu'il a obtenu de l'Académie des Belles-Lettres de Suède ponr l'intérêt qu'elle lui a témoigné, quoiqu'il n'en ait pas profité. Il donne en outre 3.000 livres de France à celui qui inventera la meilleure cuirasse pour la cônservation des hommes et s'il reste de l'argent on devra l'employer à l'accroissement des fondations qu'il a faites en France avant la Révolution.

M.

—

John Moore (XLVIII, 502). — Je ne connais pas le journal que John Moore a écrit en France en 1792, mais j'ai trouvé, dans la correspondance de mon grand-oncle, l'abbé Brothier de Cusi, représentant des rois Louis XVII et Louis XVIII pendant l'émigration (1793-1797) que le dit abbé était en relation de correspondance politique suivie avec deux demoiselles Moore qui le renseignaient sur l'étranger.

Ces demoiselles habitaient Paris. Il est regrettable que je n'aie pas sous la main ces manuscrits qui sont restés dans une bibliothèque à Paris.

La famille Moore a joué un certain rôle dans la contre-révolution de 1795 à 1797. Il serait intéressant de savoir lequel — leur correspondance était presque toujours chiffrée. Et dans leurs lettres elles changeaient de nom à chaque événement, d'où la grande difficulté de s'y reconnaître. BROTHIER DE ROLLIÈRE.

—

Errata des grands dictionnaires (T. G., 279 ; XXXV à XXVIII à XL ; XLV ; XLVI, 163, 271, 546 ; XLVII, 40, 263 ; XLVIII, 476). — L'intéressante prise à partie du confrère F. — Y vaut une réponse immédiate. La voici. La famille du Pontavice, qui détient actuellement le cœur du *premier grenadier de France*, a produit de très nombreux titres, non seulement devant les commissaires et intendants du roi, mais encore devant les d'Hozier, juges d'armes de France, pour les Pages et les Ecoles royales militaires, et devant les deux Chérin, pour les honneurs de la Cour. Mais, parmi ces titres, je n'en ai trouvé aucun se rapportant au mariage du Pontavice de Coulanges en question. A la page 82 du livre que j'ai publié en 1901 sur les Pontavice, j'ai relaté ce mariage d'après un mémoire manuscrit qui m'a été communiqué par le comte du Pontavice de Bois-Bide. Cette alliance m'a paru honorable et intéressante et j'ai fait des recherches pour l'étayer de quelque preuve solide.

Ces recherches, malheureusement, ont été sans résultat. J'en conclus que mon honorable contradicteur doit avoir raison. Philippe-Emmanuel de Coulanges et Marie-Angélique Dugué ont dû mourir sans hoirs issus de leur corps. Reste à savoir de qui était fille Mathurine de Coulanges qui, par contrat du 8 janvier 1684, aurait épousé René du Pontavice, écuyer, seigneur de la Lande-aux-Chevaliers, paroisse de la Dorée au Maine. Quelque

généalogiste ou érudit nous le dira peut-être.

Th. Courtaux.

—

La famille de Piron (XLVIII, 446). — Il ne doit pas y avoir de descendance directe du poète Alexis Piron, car son mariage avec Mlle de Bar fut stérile, à ce que je crois.

Cependant le sculpteur Eugène Piron a quelque parenté avec lui ; dire laquelle, lui-même ne le sait pas au juste ; mais M. Stephen Liégard, et le président de la Société archéologique de Dijon, M. Chabœuf, ont fait, je crois, des recherches à ce sujet, et j'espère qu'ils ont éclairci cette question. Eugène Piron est né à Dijon, son père à Lons-le-Saulnier, son grand-père à Nantua, d'une famille originaire de la capitale de la Bourgogne.

Deux autres artistes du nom de Piron (n'ayant aucune parenté connue avec le Grand Prix de Rome) habitent Paris : René Piron, statuaire, et Amédée Piron, graveur

L. D.

—

Princes de Talmont ou de Mauléon (XLVIII, 222, 361, 417). — Pour *Mauléon*, petite ville du Poitou, débaptisée et changée en Châtillon (actuellement Châtillon-*sur-Sèvre*, bien que la Sèvre passe à quelques 12 kil. de là) on pourrait consulter : *L'Abbaye de la Sainte-Trinité de Mauléon* par Dom Bonnard (Ligugé, 1900).

La Coussière.

—

Famille Tenaille (XVII, 6, 137, 227, 417, 471. — L'ex-libris moderne au nom de Tenaille, dont parle notre collabo, est vraisemblablement celui de feu Tenaille Saligny, lequel était, vers 1885, attaché à l'ambassade de France près S. M. le roi d'Italie, et qui mourut, quelques années plus tard, à Belgrade, où il était conseiller d'ambassade, sauf erreur. Sauf erreur aussi, c'est à l'issue d'un dîner diplomatique qu'il fut frappé par une brusque et fatale apoplexie.

M. Tenaille Saligny était un fort aimable garçon, spirituel comédien de salon (il avait parfois pour partenaire le fils de Pasteur), et un collectionneur passionné, d'une curiosité très éveillée et très spéciale. A Rome, sa garçonnière était une terre promise de perdition pour les belles et honnestes dames qu'y alléchait une série analogue à la collection d'almanachs du marquis de Priola. Son ex-libris *à la tenaille* ornait, entre autres raretés, une suite bien composée de petits livres galants qu'il avait eu fantaisie d'habiller de belles reliures anciennes, empruntées à des livres de théologie ou de piété du XVIe et du XVIIe siècle. Les armes cardinalices et princières des familles romaines y servaient là de pavillon à de bien singulières marchandises. Celles-ci, faut-il l'avouer, ne scandalisaient pas trop les visiteuses et les emprunteuses, déjà aguerries d'ailleurs par la vue des esquisses, estampes et cires réalistes qui décoraient le cabinet de l'aimable bibliophile. Je n'ai pas su quel avait été le sort de cette curieuse collection après la brusque et inattendue disparition de son créateur.

Topo.

—

Armoiries de Quengo (XLVIII, 111, 252, 363, 474). — *D'hermines à 3 fasces de gueules* sont les armes de Rostrenen, rappelant l'alliance de Roland du Quengo, seigneur du Rocher, avec Béatrice Madeuc (1464), fille de Roland Madeuc, seigneur du Guémadeuc, et de Catherine de Rostrenen.

D'or à la bande de gueules chargée de 3 fleurs de lys d'argent, sont les armes du Chastelet, qui paraissent rappeler l'alliance de Bertrand de Beauvau, baron de Précigny, avec Ide du Chastelet (3e femme), quoique les seigneurs de Tigny ne descendent pas, à ce qu'il semble, de ce 3e lit, mais du 2e (Françoise de Brezé).

De gueules à 3 tours ou maisons d'or, sont les armes de Sesmaisons. — Claude-Charles de Beauvau, marquis de Tigny, était fils de Jeanne de Sesmaisons.

D'argent à 3 canettes (ou plutôt *merlettes*) *de sable, au chef de gueules à 3 quintefeuilles d'argent*, sont les armes de Lannion. — Thérèse-Eugénie-Placide le Sénéchal, marquise de Tigny, était fille de Louise de Lannion.

Les Rohan-Gié, de même que les Rohan-Guémené, descendaient de Jean, vicomte de Rohan, et de Jeanne d'Evreux, dite de Navarre, sa seconde femme ; d'où les quartiers de France-Evreux — et non Bourbon-Condé (*d'azur à 3 fleurs de lys d'or, au bâton componné d'argent et de gueules brochant sur le tout*) et de Navarre.

La *guivre* de Milan, portée sur le tout de leurs armes par les Rohan-Gié et les Rohan-Guéméné, rappelait les droits plus ou moins platoniques, mais incontestables, que Louis de Rohan, seigneur de Guéméné, tenait de sa femme, Marie de Montauban, petite-fille de Guillaume, sire de Montauban, et de Bonne Visconti, celle-ci héritière de tous les droits de sa maison au duché de Milan.

P. DU GUÉ.

—

Montault-Navailles (XLVIII, 447). — On demande quelles sont les familles qui prirent les armoiries des Montault-Navailles depuis 1684. Dans le même numéro de l'*Intermédiaire*, col. 471, on verra une réponse à ce sujet à propos de Mgr Montault, évêque d'Angers.

Dans un livre intitulé : *Généalogies périgourdines* (publié en 1898, à Bergerac, par le comte de Saint-Saud), je trouve celle d'une famille *Marsoulier de Montaut*, qui posséda, au XVe siècle, au diocèse de Rieux, en Languedoc, un fief de Montaut, puis, au XVIe, un autre de ce nom en Bordelais.

Les armoiries de cette famille Marsoulier, éteinte à la Révolution, ne sont pas connues avec certitude. Mais, chose curieuse, J. F. de Marsoulier déposa, en 1777, son testament « scellé de ses armes *parti au I d'azur à 2 pierriers d'argent en pal ; au II, coupé au 1er de.., à 3 pals de... à la fasce de...* ; *au 2e d'or au lion de...* Or, le I n'est autre que les armes des Montault, ducs de Navailles, sires de Bénac. Il est étrange de voir les Marsoulier, seigneurs d'un Montaut en Languedoc, prendre en première partition de leur écu les armoiries d'une famille pour laquelle Montaut est le nom patronymique, quand chez eux, ce n'est qu'un nom terrien.

LA COUSSIÈRE.

—

Armoiries d'un cardinal (XLVII, 951 ; XLVIII, 142, 471). — Consulter l'*Armorial du Premier Empire*, par le vicomte Révérend, pour y voir que les Montault des Iles ne sont pas des Montault, ducs de Navailles. Consulter aussi M. Beauchet-Filleau, l'auteur du *Dictionnaire... des Familles du Poitou*. Il doit être documenté. Si un Montault se qualifie écuyer au XVIIIe siècle, nul doute qu'il n'ait des armoiries.

OROEL.

L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ (T. G. 442). — « Quel Thomas A. Kempis, dit M. Clémenceau, nous donnera l'Imitation de Georges Picot ? »

Et le distingué écrivain du *Figaro*, M. André Beaunier, fait suivre ce cri de la réflexion suivante :

« Notons en passant (et pour nous amuser) que l'*Imitation de Jésus-Christ* n'est pas de Thomas A. Kempis. »

Depuis que la question de savoir de qui elle est, est posée dans nos colonnes (1876), ce problème laborieux a-t-il été résolu sans conteste ? Il paraît incontestable que l'auteur ne peut être A. Kempis ; mais qui est-ce alors ? Un certain Gersen qui serait le docte Gerson ? ou quel autre ?

Quels travaux ont été publiés depuis 25 ans sur cette énigme ?

A. B. X.

—

Rejet dans Horace (XLVIII, 336). — Semblable remarque pourrait être faite en d'autres pièces : V. Hor. *Od.*, L. II. XVI, *Ad Grosphum*, mais il ne s'agit pas d'un rejet. Lorsque j'étais sur les bancs de l'école, on nous apprenait que, dans la strophe saphique, le quatrième vers — un adonique — tenait primitivement au troisième auquel il formait appendice ou *clausula*. Une césure seule l'en séparait, et c'est cette règle de césure qui, par licence poétique, n'a pas été ici observée.

F. BL.

* * *

Ce rejet paraît fréquent dans les vers d'Horace :

Thracio bacchante magis sub inter
Lunia vento
Grosphe, non gemmis, neque purpurâ ve
Nale nec auro
Pendulum zonâ bene te secutâ e
Lidere collum

Il est amené, assez naturellement, dans le rythme des vers et strophes saphiques.

Voir L. Quicherat, *Traité de Versification latine*, 3e éd. Paris Hachette, 1876, p. 269 et 409-411, avec citations d'Horace, d'Héphestion, de Sapho, de Catulle, de Pindare et de Voltaire (Lettre à M. de Chabanon. *Corresp. gén.* t. 77).

Quicherat, soulignant les plaisantes réflexions de Voltaire, conclut en disant que ces rejets ne peuvent être bien saisis parce que nous ne savons pas scander les vers comme le faisaient les Grecs et les Latins.

L.-N. MACHAUT.

La Diane de Houdon (T. G., 431 ; XLVIII, 228, 376, 434). — Encore si on n'avait mis, pour flatter les Anglaises, des feuilles de vigne qu'aux hommes ! Mais au cours d'un voyage en Italie et d'un long séjour qui date de quinze ans, j'ai vu à Florence, à Rome, en Sicile un certain nombre de statues de femmes garnies d'un vaste emplâtre sous-ombilical, le plus inesthétique et le plus inconvenant du monde. Les anglaises ou les prêtres sont-ils responsables de ce crime anti-artistique ?

En tous cas, on peut dire *omnia impura impuris*. O. S.

—

La Médée d'Eugène Delacroix (XLVIII, 332, 481).— Je crois devoir insister sur un point qui me paraît demeurer obscur ; si la figure de Delacroix est tournée vers la gauche du spectateur, elle est gauchère puisqu'elle tient le poignard de la main gauche. Or, mon souvenir très net du tableau de Lille est que Médée n'est pas gauchère et par conséquent est tournée à droite, comme dans la lithographie de Lassalle, qui est de 1856, si je ne me trompe. Je demande donc formellement, non quel est le sens des interprétations par le crayon qui peuvent très bien donner des contre-épreuves, mais quels sont ceux du grand tableau de Lille et de la réplique de la collection Thomy-Thiéry. Je sais trop toutefois à quel point sont sujets à erreur les souvenirs les plus précis ou crus tels, pour ne pas me ménager une porte de derrière. Mais quant à la *Médée* de Lassalle, il n'y a aucun doute puisque je l'ai sous les yeux, et je n'admets guère que le lithographe ait changé le sens de l'original.

Je demande donc qu'un obligeant collaborateur de Lille veuille bien se donner, à mon intention, le plaisir d'aller contempler le chef-d'œuvre, et qu'un Parisien fasse la même chose pour le tableau de la collection Thomy-Thiéry. Je les remercie d'avance. H. C. M.

—

Musique de Mozart à retrouver (XLVIII, 502). — Il me semble que la romance dont il s'agit, se trouve — paroles et musique — dans un volume humoristique et fantastique : *Voyage où il vous plaira*, publié avec des illustrations de Tony Johannot, vers 1840. Je crois que le texte est d'Alfred de Musset et de Stahl ; à coup sûr le premier y eut part.

Quant à la mélodie de Mozart, elle est exquise et je l'ai toujours dans la mémoire. J'espère ne pas me tromper en donnant de souvenir l'indication qui précède au collaborateur M. L. D. P. H. C. M.

—

Rafflat et Poulailler (XLVIII, 391). — Je ne connais pas les complaintes relatives aux méfaits et au supplice de Poulailler, mais je puis dire qu'il existe des gravures du XVIIIe siècle ayant trait à ce criminel. En février 1868, à la vente de la collection d'estampes et dessins de M. Eugène Grésy, père, il y avait un lot composé de quatre pièces gravées à l'eau-forte et notées comme rares. Ces pièces représentaient les portraits de Jean Chevalier, dit Poulailler, « adroit voleur », et N. Sauvage, son berger et son complice, — deux médaillons ronds, coloriés ; — « le fameux Poulailler, tel qu'il a été vu dans les fonds de Varette (Vareddes), à deux lieues de Meaux », portrait en pied ; — sur une autre feuille : Poulailler, sa femme, Sauvage, sa femme, et Martin, secrétaire de Poulailler. Ce lot a été adjugé pour 26 francs. X.

—

Les pieds sur le cou de leurs adversaires (XLVII, 59). — Dans l'énoncé, il est dit que cette métaphore a son origine chez les Assyriens. Je préférerais dire : chez les Egyptiens, car elle a été connue et pratiquée des rois égyptiens et représentée sur les monuments des Pharaons, bien avant l'apogée du royaume assyrien.

Un spécimen des plus suggestifs de cette représentation se rapporte à un épisode des conquêtes et du triomphe du grand Sésostris (Ramsès II). Il a été vulgarisé dans un des premiers ouvrages de M. V. Duruy : *Notions générales d'histoire et de géographie anciennes*, t. I, p. 29 (Paris, Hachette, 1855).

Si elle a été mentionnée dans les psaumes de David (Ps. 109) il est hors de doute que les Juifs la tenaient des Egyptiens, chez lesquels ils avaient été en servitude :

In exitu Israel de Egypto
Domus Jacob de populo barbaro
(Ps. 113)

Depuis longtemps, elle avait été célébrée dans les poèmes et les hymnes en l'honneur des pharaons, et ces œuvres poétiques sont d'une époque bien antérieure à l'Exode.

Je viens de citer Ramsès II, de la XIXe dynastie. Le fameux poème de Pentaour (papyrus Sallier) n'a pas manqué d'y faire allusion :

« Viens, notre fils chéri, ô Ramsès Maimoun ! Les dieux lui ont donné les périodes infinies de l'éternité..... et toutes les nations sont renversées sous ses sandales.

Mais cette comparaison est bien plus ancienne, et on la trouve dans les louanges à Thoutmès III (XVIIe dynastie) à qui le dieu Amon Râ, son père, adresse les paroles suivantes à son retour triomphal de Syrie :

« Je renverse les rebelles sous tes sandales pour que tu écrases les captifs récalcitrants.

« Je suis venu : je te donne d'écraser les grands du Zahi, je les jette à tes pieds à travers leurs montagnes.

« Je suis venu : je te donne d'écraser ceux qui sont aux pays d'Asie, de briser les têtes des peuples du Lotanou.

« Je suis venu : : je te donne d'écraser la terre d'Orient etc. »

et, plus anciennement encore, ce passage d'un hymne en l'honneur du roi Ousirtasen III (un Sésostris) (XIIe dynastie) :

» Il est venu : il a foulé les barbares du Midi, il a assommé ceux du Nord qui ne le redoutaient point », etc.

Cet antique usage a laissé des traces encore toutes modernes, mais qui paraissent exclusivement pratiquées parmi les nations orientales.

Pour la bibliographie, je signalerai :

MASPERO. — *Hist. anc. des peuples de l'Orient.*

E. DE ROUGÉ. — *Le poème de Pentaour.*

F. DE SAULCY. — Lettres à M. Chabas (*Mél. d'archéol. égypt. et assyr.*).

A. MORET. — Du caractère religieux de la royauté pharaonique (*Ann. du Musée Guimet. Bibliot. d'Etudes*, t. XV. 1902). RECTA.

Les ana (XLVII, 452 ; XLVIII, 150, 309, 425, 477). — Le *Longueruana* est ainsi que l'indique le titre du volume publié sous la rubrique de Berlin en 1754, le *Recueil de pensées, de discours, de conversations de Louis Du Four de Longuerue. abbé de Sept-Fontaines et de Saint-Jean du Jard*, né à Charleville en 1652, mort à Paris le 22 novembre 1733 ; et qui paraît avoir été publié à Paris, par l'abbé Guyon et par Desmarets.

L'abbé de Longuerue, savant orientaliste et auteur fécond, avait rassemblé une curieuse bibliothèque dont la vente eut lieu en 1735. Ses livres étaient frappés à ses armes, reproduites par Joannis Guigard, (*Armorial du Bibliophile*), 316.

J.-C. WIGG.

Les fabricants de cartes à jouer (XLVIII, 271, 428). — On a vu, par le document publié colonne 430, que les cartiers ne pouvaient fabriquer qu'à l'hôtel de Nemours et sous le contrôle du fisc ; mais l'appât des gains illicites ne tarda pas à provoquer des abus, sur la matière desquels nous édifie le document suivant, que nous croyons peu connu et même inédit. Il appartient également aux archives de l'Assistance publique à Paris.

DE PAR LE ROY

Extrait des registres de parlement

Veu par la cour la requeste présentée par les Directeurs de l'Hôpital Général de cette ville et Faux-bourgs de Paris : contenant que pour éviter les fraudes qui se foisoient journellement pour frustrer le dit Hôpital Général, du droit qu'il a pleu au Roy de leur accorder du contrôle des Cartes, Tarots et Dez, les Maitres cartiers auraient eux-mêmes requis et consentis de se mettre tous dans un même lieu pour travailler, et en auraient passé contract avec le dit Hôpital ; par lequel ils se sont soumis à 500 livres d'amende pour chacune contravention et dix escus pour chacun jeu des Cartes qui se trouvaient hors du Bureau : sur l'asseurance duquel Contract dont les Suppléans ont eu sujet de croire que la bonne foy estait toute entière ; ils ont fait beaucoup de dépense pour loüer une maison et faire les Séparations nécessaires pour mettre les lieux en tel estat que tous les dits Cartiers y peuvent commodement travailler : Mais ils ont reconneu par la suitte, que quelques uns des dits Cartiers et quantité de Compagnons ne laissent pas de faire travailler en ville; et quelques uns mesmes y ayant été surpris font connaitre qu'il y en a beaucoup d'autres qui

font la même fraude : A ce faire favoriser par plusieurs personnes qui les retirent, qui acheptent et débitent leurs Cartes sans marquer et en font même venir de dehors, quelques uns par malice et pour en profiter, et d'autres ne considérant pas la conséquence, et par ces fraudes ils ont fait perdre au dit Hôpital Général un revenu considérable, d'un droit qui n'est point nouveau, mais estably il y a plus de quatre vingts ans, et dont il y a exemple dans l'Espagne, dans l'Italie et autres Provinces où le droit est beaucoup plus grand n'y ayant rien qui soit moins à charge qu'un droit qui se tire par le menu sur une marchandise qui sert au divertissement, et dont l'application n'en peut être mieux faite qu'à la nourriture des pauvres, pour expier en quelque sorte les offenses qui s'y commettent : Mais entre l'intérêt des pauvres qui en tireroient un fonds notable pour leur subsistance, ces contraventions ou plutôt ces larcins, ostent la vie de plusieurs Cartiers qui sont dans le bureau, qui ne peuvent vendre leur marchandise pendant que d'autres personnes en débitent secrètement sans controller et les peuvent, par ce moyen, bâiller à meilleur marché : Et ce qui rend ces contraventions et larçins plus punissables : c'est qu'il se font principalement par les Académistes, Paulmiers, cabaretiers et autres qui donnent à jouer Contre les Ordonnances, et par des Domestiques des grandes maisons, lesquels à l'insceu et contre la volonté de leurs Maistres, faisans un double larçin au public et à leurs dits Maistres, acheptent des dits Maitres Cartiers ou Compagnons qui travaillent secrètement, ou qui font venir d'ailleurs des Cartes qu'ils font passer comme si elles étaient controllées quoy qu'elles ne le soient pas : il y a même qui nonobstant plusieurs déffences réitérées, vendent et acheptent les Cartes qui ont servy. Et toutes les dites contraventions sont encor appuyées par des soldats vagabonds et volontaires qui viennent même jusques dans le Bureau pour y faire des violences et autres endroits pour empêcher les recherches et favoriser l'impunité. Et comme il est de la dernière importance pour le dit Hôpital Général d'empêcher par toutes voyes des fraudes qui lui sont si préjudiciables : Requeroient les dits Directeurs qu'il plût à la Cour réiterer les défenses faites par nombres d'arrets tant aux Maitres cartiers, Compagnons, qu'à toutes sortes de personnes de fabriquer aucune Cartes et Tarots hors le Bureau estably pour cet effet sous la peine portée par le Contract à l'égard des Maistres et de punition corporelle contre les Compagnons et contre les Maistres mesme s'il y eschet en cas de récidive, défense à toutes personnes de retirer les dits Maitres Cartiers, Compagnons, leurs outils et Cartes par eux fabriquées, ny, leur prester ny loüer des lieux pour en faire ny fabriquer, sous les peines de 300 livres et de punition corporelle et défense d'en faire venir de dehors et achepter sans estre marquées et controllées de la marque et du contrôle portées par les lettres patentes, Réglements et Arrêts. sous pareille peine de 300 livres et de punition corporelle contre les Académistes, Paulmiers, Cabaretiers et autres qui donnent à jouer, et Domestiques des grandes maisons qui seront convaincus d'en avoir et faire venir de dehors ou en acheptent sans être marquées ny controllées et à toutes personnes d'en reployer ni vendre qui ayent servy, ny d'en porter dans les ruës et maisons sous les mêmes peines ; déffenses à tous soldats, vagabonds et autres, d'entrer dans le dit Bureau avec armes, et d'empêcher les recherches et perquisitions des dites fraudes et contraventions sous peine de punition corporelle et exemplaire et permis à ceux qui serait Commis pour les recherches des dites contraventions de porter des armes déffensives et offensives et outre permis d'emprisonner ceux qui seront trouvez en flagrant délit, et d'informer contre tous les contrevenants, et d'obtenir Monition pour la faire publier, tant à Paris que partout ailleurs, et afficher tant le présent Arret que la dite Monition dans tous les lieux publics de cette ville de Paris, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance ;

Veu aussi la déclaration de Sa Majesté, Reglements et Arrêts intervenus en conséquence d'icelle, procez-verbaux des contraventions et autres pièces attachées à ladite Requeste signée Hanriau Procureur desdits suppléans, Conclusions du Procureur Général du Roy ; Ouy le rapport de M[e] Guillaume Besnard, conseiller du Roy en ladite Cour Et tout considéré, La Cour a Ordonné et ordonne que lesdits seront exécutés selon leur forme et teneur ; A réitéré et réitere les défenses portées par iceux, à tous Maitres et Compagnons cartiers de fabriquer vendre et débiter aucunes Cartes hors le Bureau étably pour la fabrique, Controole, vente et débit des dites Cartes sous les peines portées par les dits Maitre cartiers, s'il y eschet en cas de récidive : Défense à toutes sortes de personnes de retirer les dits Maitres Cartiers, Compagnons et Apprentifs, leurs presses et outils, matières à faire Cartes, ny les Cartes par eux faites et fabriquées, ny de leurs prester ou loüer dit lieux pour en faire et fabriquer, et défenses d'en achepter sans être marquées et controllées de la marque et Controlle portez par les dites Lettres Reglements et Arrêsts, n'y d'en faire venir de dehors et d'en reployer qui ayent servy et d'en vendre et colporter dans les ruës sous peine de 300 livres d'amende et autres portées par les dits Arrêts contre les Académistes, Paulmiers, Cabaretiers et autres qui donnent à jouer, et Domestiques qui seront

convaincus d'en avoir, et faire venir de dehors, on achepter sans estre marquées et Controllées et contre ceux et celles qui en porteront dans les ruës ou dans les maisons : Défenses à tous soldats, vagabonds et autres d'entrer dans le dit Bureau avec armes n'y d'empêcher les recherches et perquisitions des dites fraudes et contraventions, aussi sous peine de punition corporelle et exemplaire. Permet à ceux qui seront commis pour la recherche des dites contraventions, de porter des armes déffensives et offensives pour la seureté de leurs personnes : Comme pareillement a permis et permet d'emprisonner ceux qui seront trouvez en flagrant délit et d'informer des dites contravention, mesmes obtenir Monition et icelle faire publier tant en cette ville de Paris que par tout ailleurs et afficher aux lieux publics et carrefours tant le présent Arrest que la dite Monition : Pour le tout fait et rapporté estre pourveu aux suppliants ainsi que de raison.

Enjoint à tous Juges et officiers de Justice de tenir la main à l'exécution du présent arrest qui sera leu et publié où besoin sera et exécuté par vertu de l'extrait d'iceluy.

Fait en Parlement le 19e jour de Décembre 1664 Signé par Collation : Du Tillet.

Leu, publiée à son de trompe et cry public, par toutes les Places, Marchez, carrefours et lieux accoutumez de cette ville et fauxbourgs de Paris, par moy CANTO charles, crieur juré de Sa Majesté en la dite Ville Prévosté et Vicomté de Paris, accompagné de Jean DU BOS, Hiérosme Tronson, jurez, trompettes du Roy esdits lieux et d'un autre trompette le mercredy septième Janvier 1665 : et affiché, Signé : CANTO.

Collationné à l'original par moy Conseiller et Secrétaire du Roy Maison et Couronne de France et de ses finances.

Et maintenant, une question : existe-t-il sur les cartes à jouer un historique très complet ? On doit savoir cela au *Vieux Papier*, où l'on est si averti des manifestations si curieuses de cette intéressante industrie. M.

—

Une inscription à traduire. Vers rétrogrades (XLVI ; XLVII).

Neque *retrogradior*, neque devio.
(Le Soleil — Devise du duc de Nivernais.)

N'étant pas grand clerc en la matière, je ne pourrai guère ajouter à la note si précise à la fois et si informée du 20 janvier, sur les *Vers rétrogrades* ; me sera-t-il permis du moins de marquer ici mes hésitations et le doute où me laisse la traduction proposée des deux vers suivants ?

« 1 *Roma tibi subito motibus ibit amor* »
« A Rome, ton amour se dissipera tout à »
« coup au milieu de l'agitation »
« 2 *Sole medere pede ede perede melos* »
« Prends l'habitude du chant, soigne-toi »
« Tousse, mange et remange »

On ne va à Rome qu'à l'accusatif et on y séjourne à un autre cas. Je voudrais donc lire en pentamètre, l'élégiaque :

Roma, tibi subito motibus ibit amor.

et entendre :

O Rome, à toi, soudain, haletant, ira mon amour ; avec les battements de mon cœur, ira mon amour — Rome, c'est pour toi qu'aussitôt, et à rompre, battra notre cœur !

Le second pourrait se scander (un vrai scandale !) dans le mètre suivant ; car, même logiquement, il ne saurait y avoir de Vocatif pour *Solus*, non plus que d'Impératif pour *Soleo* !

Sole medere, pede ede, perede melos.

et le sens varierait alors suivant les milieux :

A l'adresse d'un ténor : « Du soleil pour renaître, et, dans un tourbillon, des airs, encore des airs mélodieux » !

Au corps de ballet : Faites des cures de soleil, et, avec des battements (sur la pointe du pied ?) exécutez des pas, esquissez des entrechats ».

S'agit-il du Poète mourant ? « Assure ta convalescence aux rayons printaniers, et, en mesure, invente des rythmes, trouve des cadences et du pied, bats, bats encore la mesure ».

Enfin dans le cabinet du docteur : « Le climat des îles — le ciel du Midi — de l'exercice et de la gaieté ».

Etienne Pasquier (*Recherches sur la France*, 1560) déclare d'ailleurs les deux vers inintelligibles, et sans « grande grâce » ; quand Gratien Du Pont (*Rhéthorique métrifiée*, (1539) n'avait pas hésité, de son côté, à en faire honneur à Virgile. Cette dernière référence, pour signaler au passage une source trop méconnue du Précieux : *le gay scavoir*, et *aultres épisseries de Tholoze* », comme s'exprimait le Manifeste de 1549 : n'était-ce pas, et au sens propre, une question de *goût* ? — Mais le déblaiement doit s'étendre au-delà :

b) Des fautes de lecture, de copie ou d'impression ont fait substituer *relever*

à *réveler*, *enitere* à *leniter* : ici la mesure rectifie ; là le sens.

c) A la suite de Chiffet, de Pierre Fabri et de Jules Scaliger, c'est surtout Etienne Tabourot en ses *Bigarrures et Touches* (1573), et après lui, Adrien d'Amboise qui se sont avisés de réunir en distique les deux vers : *Signa te* et *Roma tibi*. Aussi Pasquier parle-t-il à cette occasion de « gausseurs... ». Il suffit de remarquer, dans l'hexamètre, la façon, *tangis* et *angis*, pour être fixé sur le Des Accords, et la date.

d) « Diomède nous témoigne que l'usage en fut introduit de son temps » — ve siècle (Pasquier).

Je n'ai rien rencontré de semblable. Diomède écrit seulement : *Reciproci genus metri invenerunt otia curiosa*.

Nec retro lego Soradem Cynedum

e) — « Le premier qui joua ce personnage fut François Philelphe... voulant dépeindre *un grand Prélat qui lui déplaisait* » (Jules Scaliger. Pasquier).

Qui est ce grand Prélat ? — Pie second, Œneas-Sylvius Piccolimini, (1458-64) répond Tabourot — Clément VI Pierre Roger du Limosin (1342-52) au sentiment de Peignot ? Et sur quels témoignages ? — Une légende du *ban des clercs* en Avignon (1342). Mais du sixain contesté, le second distique, méchant à souhait, et fameux dans l'entourage de Pogge, pourrait fort bien avoir été serti par Philelphe, comme l'avait été naguère le Vers décliné de Cotunio, sans qu'il y eût d'ailleurs dans ce compliment à rebrousse-poil, d'anachronisme ni de plagiat à relever au passif de Philelphe (1398-1481). C'est Pie II, qui est visé.

g) — Dans cette langue savoureuse qui est celle du XVIe siècle — antérieure aux mots nobles et à la noblesse des idées — Etienne Pasquier confesse ses scrupules à discourir sur ce sujet : Quoy faisant par avanture la façon passera l'étoffe, et me ferai-je tort à moymême épinochant sur ces pointilles . Du goût, il n'en est pas question !

Cette précaution oratoire n'était pas pour arrêter les définitions, ni les mots nouveaux, au contraire ! mais sous les noms les plus bizarres : Vers bicéphales, palindrômes récurrents, anacycliques, boustrophèdes, retournés, cancrins, couppés, brisés, etc., etc ,on retrouve toujours trois espèces fixes.

1° *Les vers rétrogrades*, qui procèdent par lettres, *per litteras*, dans la lecture inverse et diverse d'un vers ou d'une combinaison. (Sidoine Apollinaire, les auteurs du XVe et du XVIe siècle).

2° *Les vers réciproques*, qui se retournent par mots ou par « clauses » *per singula verba*, *per clausas*, dans une strophe ou dans une composition entière (Sidoine Apollinaire, Diomède, Victorin et les Rhétoriqueurs du XVe et du XVIe siècle).

3° *Les vers à écho* (*lato sensu*) qui reprennent à un temps et en un point précis du rythme, des assonances ou des homonymies, *per sonos*, et *per anadiplosim* : « rithmes batelées, coronées, ecquivoquées, fraternisées, emperières, etc., etc. Il y sont réductibles.

I Vers rétrogrades

C.-S. Sidoine Apollinaire, de Lyon (430-80) « évesque de Clairmont » en Auvergne, définit cette « engeance de vers » :

Ii nimirùm... qui metro stante, neque litteris loco motis, ut ab exordio ad terminum, sic a fine relegduntur ad summum. (Epit. IX, 14)

Et les deux vers précédents en exemple. Depuis le ve siècle, « ce jeu a grandement provigné » :

3° Signa te, signa, temere me tangis et angis.

Le signe de la croix, fais le signe de la croix, téméraire, qui me presses et m'essouffles ! Malheur à qui me touche ou me tourmente !

Le diable portant saint Antible à Rome, demanderait au saint de se signer, « afin que celui fût un sujet de le précipiter du haut en bas... ». Dans la légende de Satan devenu exorciste, il conviendrait de traduire *ira rejoindre notreamour*. Le récit de ce voyage cabalistique qui se serait accompli par mer sur le dos d'un démon éthiopien est rapporté tout au long et discuté par les Bollandistes : *Fabulosa narratio transvecti per dæmonem Antidii Romam et inde revecti....ex relatu senum saltem quingentis annis distantium a temporibus S. Antidii* (Acta Sanct. 25 juin.)

4 Mitis ero, retine leniter ore sitim.

(Nicolas Borbonius).

Tu me trouveras bon : doucement, ne bois pas à ta soif.

S'agit-il du sirop ou du docteur ? — Des deux.

5. Odo tenet mulum, madidam mappam tenet Anna.
6 Anna tenet mappam madidam, mulum tenet Odo.

A l'ÉTAPE : Annette reçoit la carte toute mouillée et Odet retient la monture. — Le vers est à la fois rétrograde et réciproque.

7. *Sit ara tuta ratis*

Sur l'ancienne fontaine des Petits-Blancs, place d'Armes à la Rochelle (1543). Rien d'un autel pour Ratopolis ou contre les tempêtes ! (L. Audiat). — Histoire locale sans doute : incendie, épidémie, drame de famille ? : C'est d'ailleurs un souvenir de Virgile.

Œdibus in mediis, nudoque sub ætheris axe,
Ingens ara fuit, juxtaque veterrima laurus,
Incumbens aræ...« *Hæc ara tuebitur omnes* »
Hécube à Priam, En. II, 523.

A défaut de précisions historiques je traduirais volontiers, d'après Béranger chantant « Les Capucins » :

Cet autel sera comme une barque de salut — sera un refuge — au milieu de la tempête (*ratis tuta*).

« Puisse ce lieu être un asile à qui l'espère ! Puissiez-vous, au pied de cet autel, trouver l'apaisement désiré ! » (*ratus de reor*). Ou bien :

Que cette place soit affranchie de toute redevance, (*ratis rationibus, prorata ratus de reo* : Aream Aram Aire — (*place*).

8. Robur Ave tenet et te tenet Eva rubor
Honoré d'Urfé.

Allusion au Paradis terrestre et à la Salutation angélique : Eve et Marie.

8. Nemo σοφός tetigit ? — Tax tetigit, et σοφός, [omen.
9. Ore feris animos, omina si refero.
(Pierre Reignol.)

A Etienne Pasquier, qui, en bon parrain, y découvre des sens et des qualités extraordinaires. Il s'agit des régions inaccessibles de la divination : « La philosophie n'y a jamais atteint ? — Erreur, la philosophie s'y est élevée, et, avec elle (une force connue, paraît-il, de Plaute) le tac-tac (tables frappantes ?) et tu me reçois à coups de boutoir, quand je parle « tuyaux » tu me guerroies de paroles, quand je soutiens ces opinions de prédiction. »

10. Sum Mus ore, sed is sum mus si des, [ero summus.
Et. Pasquier.

Hexamètre vengeur pour un Monsieur *Souris* (Mus), imité d'ailleurs d'Erasme, *quî quôndàm bônus eras mus*, et qui amènerait la réplique à *Paul Forestier* :

Je m'appelle Michel, et quand on ajoute Ange,
C'est qu'on croit me gratter où cela me dé- [mange.
E. Augier.

11. Et tenet assa sitis mulum, sitis assa tenet te
Ebibe, te det amor Roma, Tedete, ebibe
Adrien d'Amboise.

« Au nommé le sieur Tedet » son compagnon de voyage en route pour Rome : cavaliers et montures souffrent également de la soif.

13. Arca serenum me gere Regem (munere sacra)
14. Solem avlas, animos, omina salva melos

Epitaphe de Henri IV, par Et. Pasquier.

15. In girum imus noctu : ecce ut consumimur (igni
F. Fétis. La Musique mise à la portée...
16. Si bene te tua laus taxat sua laute tenebis
E. Tabourot.
17. Et necat eger amor non Roma rege tacente
18. Roma reges una non anus eger amor
Anonyme.

19 Oro te ramus aram ara sumar et oro.
(Raban More).

20 Si do tibi metra sonobis te iesus in odis.
(Vers en échiquier, du même).

21 Nemo si diri subsit Busiridis omen.
(Guillaume des Autels).

22 Rara teres animi limina seret arar.
(Guillaume des Autels).

23 Ira te lepide si vis edi, Peletari.
(Du même, 1/6, à J. Peletier, médecin).

24 Ut sero memores oro sero memores tu.
Tabourot).

25 Sacco tu suberis sanas si rebus ut occas.
(Tabourot).

A ajouter à l'inventaire, cinquante-quatre vers rétrogrades qu'André Métrail, avocat provençal, offrit le 14 mars 1574, à Etienne Pasquier — qui en témoigne.

28 Νιψόν ἀνομήματα μη μοναν ὄψιν
Lue peccata, non solam faciem
C'est ton âme et non ton corps qu'il faut purifier.

Inscription bicéphale qui se lisait sur le

bénitier de Sainte-Sophie, à Constantinople.

29 *Σόφος ἔγωγε ἤδη ὦν ἄνω χαρὰ τῶν ἤδη γελῶ τὰ*
Κάτω λεγων ἀν ω ταραχῶν ἄνω ἤδη ἔγωγε ςοφός
(Léon le Sage).

Mi-parti rétrograde, mi-parti réciproque, avec écho ; ensemble sept distiques que la discrétion seule m'empêche de transcrire ici (*Anthologie* de Planude, VI, 4).

34 L'âme des uns jamais n'use de mal.
(Favereau, de Cognac).

35 A révéler mon nom, mon nom relèvera.
(Et. Pasquier).

36 « Un à un », elle : « nu a nu ».
(Dallé, conseiller du Roy).

Contrairement à l'avis du grave Pasquier, tout commentaire devient inutile.

37 Elle diffama ma fidelle.
(Et. Pasquier).

Une Perfidie, amour, confidences et trahison.

38 Diev elle veid rengé régner Diev elle veid.
(De la Croix Marion, d'Angoulême)
Mon âme fut ravie, alors que dans l'Hostie.

puis, cet avertissement plutôt particulier ?
39 Rêver ici tiare serait ici rêver. (Tigrane):
suivi d'un tercet irrévérencieux :

Rêver
40 *Amuser* résuma
Eve (Orgon ?)

« Retrogradeure se peut lire de son lez de son long en avant en arrière... toutefois qu'il y demeure bon sens. Et quand il peut y avoir mesure et rithme n'en est que meilleur ». Qu'on ne se rassure pas trop vite à cette déclaration des « rhétoriqueurs » et « grands carminisateurs » de l'époque, car voici les exemples péjoratifs dont ils la font suivre :

41 Av port elle trop va (Livre des Controverses).
42 A mesure madame ruse ma (P. Fabri)
43 Ayma mon nom amya. (Controverses)

et pour être entendus dans les deux langues, (scène du *Mariage forcé*, ou glanes d'histoire littéraire) :

44 Mary repus ardy = Hydra super iram
(Controverses)
45 Ire yvre ally = Illa erui heri
(Controverses)
46 Sire le mes arret = Terra semel eris
(Du Pont)
47 Sarra yvres amet = Tema servi arras
(G. du Pont)
48 Esse son sovlas = Salvos nos esse
(P. Fabri)
Double version « toutes les deux latines et françaises (*sic*). (Pierre Fabri)

Son caractère analytique et l'ordre de sa construction devaient préserver la langue de telles perversions, et de telles atteintes ; l'école du bon sens fit le reste :
D'amour, belle marquise, vos beaux yeux mourir me font ! (Molière).

L'initiative restait plus grande et le champ plus ouvert dans les figures *des* mots et les sons combinés. La poésie française, sous Charles VIII et Louis XII, y multipliera les effets, pour soutenir la comparaison. Par son rythme, sa mesure, ses assonances, elle était moins à l'étroit, et elle offrait ainsi plus de ressources pour les *Vers à échos*, et pour les *Vers réciproques* (H).

Pour un *juste retour* des choses d'ici-bas ?
(Molière).

Jacques Saintix.

—

Il n'y a pas que... il n'est pas que (XLVIII, 224, 371, 491). — Je ne saurais partager l'avis de M. Paul Argelès, lorsqu'il dit qu'en matière de langage, quand tout le monde a tort, tout le monde a raison. Le langage est soumis à des règles, les unes grammaticales, les autres étymologiques, qui sont souvent violées par la masse des ignorants, et deviennent ensuite d'un usage courant ; on ne peut pas dire, avec M. Argelès, que ce soient là des phénomènes d'*évolution*, ce sont des phénomènes de corruption et de dégénérescence, contre lesquels la partie intelligente et instruite de la nation a le devoir de réagir par tous les moyens possibles.

On doit combattre toute erreur d'où qu'elle vienne, qu'elle soit d'ordre littéraire ou d'ordre scientifique, parce que toute erreur est mauvaise en soi et devient nuisible. Le moindre tort des altérations du langage est de détourner le sens des mots et des locutions et de leur faire dire autre chose que ce qu'ils signifient ; mais ils peuvent aussi créer des confusions qui souvent mettent en péril des intérêts considérables et donner naissance à des contestations.

J'entends dire tous les jours autour de moi : une maison *conséquente*, un homme *conséquent*, pour dire une maison importante, un homme puissant ; faut-il donc que je m'incline et que j'en dise autant ? A la roulette, aux petits chevaux, les croupiers, pour avertir qu'il ne faut plus mettre d'enjeux, crient que *Rien ne va plus ;* cela signifie en réalité *Tout va*, c'est-à-dire tout le contraire de ce qu'ils veulent dire, et je ne sais pas jusqu'à quel point ils auraient raison contre un joueur chicanier qui se prévaudrait de cette aberration pour n'en pas tenir compte.

On entend dire partout dans les magasins, chez les couturières, etc : *où est mon centimètre*, pour dire *où est mon mètre* ? C'est comme si on disait en donnant *un franc*, voilà *un centime*. On peut lire dans un journal pour la femme, par exemple, un article où il est dit, à propos de mesures à prendre, qu'il faut *entourer la taille d'un centimètre*. Ces inepties peuvent se généraliser davantage et avoir des conséquences autres que celle d'être ridicules.

Je suis partisan des changements, même en matière de langage, mais à la condition que ce soient des progrès, des améliorations, et alors ils constituent des *évolutions*, car, ayant une raison d'être, ils deviennent utiles et bienfaisants ; mais les changements qui ont pour résultat de faire plus mal que ce qui existait, doivent être rejetés, et ce sont ceux-là, pourtant, qui sont au goût du jour. O. D.

*
* *

Quelques personnes semblent croire qu'il faut remonter au déluge — pardon ! à Corneille — pour trouver des locutions semblables à celle citée :

Ils ne l'auront point vue obéir qu'à son prince.

C'est une erreur. Quand on a lu Mme de Sévigné et Victor Hugo, notamment, on n'ignore pas que l'expression paraissait acceptable à l'une et à l'autre.

Mme de Sévigné a écrit : « M. d'Ormesson n'a pas découvert cela que lorsqu'il n'y a plus eu de remède.»

Et Victor Hugo s'est permis ces deux vers :

Donc, vous n'avez ici pas d'autres intérêts.
Que d'emplir votre poche, et vous enfuir après.

Mais la question a été déjà traitée dans l'*Intermédiaire*, je ne puis que renvoyer les lecteurs, désireux de l'approfondir, au volume XLV, p. 368.

ALFRED DUQUET.

—

Autel à chanter (XLVIII, 393). — A la citation de Renan, on peut ajouter celles-ci : (*Glossaire archéologique* de Victor Gay ; v° Autel.) — « 1428. — En la chapelle de ladite pointe (du palais) fut trouvé ung dressoir faisant *Autel à chanter messe*, de 5 piedz de long ou environ. (*Inv. de la Conciergerie, arch. P. Reg. 1189*) ». Et encore : 1524. — En la chapelle dudit hostel fu trouvé *ung autel à chanter* en façon d'un buffet à 2 guichets fermant à clef, de quatre piedz de long. (*Inv. de Guy Arbaleste f° 5*).

1438. — Un autre autel portatif de porphire bordé de cuivre doré sur lequel *len chante* au petit autel de bois, (*Inv. de N. D. de Paris. f° 7*).

On voit que l'expression est plutôt vague et que c'est peut être une porte de l'autel, mise sur l'autel lui-même. E. G.

*
* *

L'expression est connue. Le *Glossaire archéologique* de Gay, entre autres, en cite deux exemples au mot : autel. Elle n'a jamais servi à désigner le lutrin, mais bien l'autel proprement dit, « chanter » étant ici pris elliptiquement pour « chanter la messe », célébrer la messe, comme dans ces autres textes qui ne prêtent à aucune confusion :

L'autre [calice] est semé de fleurs de lis, auquel on *chante* cotidiannement.

(Inventaire de la Sainte-Chapelle *ap.* Du Cange).

Une boeste d'argent à mettre pain à *chanter*...

(Inventaire de Charles V, dans le *Glossaire fr. du moyen-âge*, de L. de Laborde, p. 168).

Deux burettes d'or à mettre le vin et l'eaue à *chanter*, à la chapelle du Roy nostre sire...

(Compte royal cité par Leber, *ibid*, p. 179) V. aussi l'article consacré au « pain à chanter », *ibid*, p. 426.

F. BL.

—

Philogyne (XLVIII, 338, 478). — Il ne me paraît pas qu'on puisse opposer philanthrope à philogyne.

Autrement dit ανθρωπος n'est pas le correspondant masculin de γύνη

Philanthrope se dit d'un homme ou d'une femme qui aime l'humanité, que celle-ci soit représentée par des hommes ou des femmes.

Philandre, de ανηρ, ανδρος se dirait d'une femme qui aime l'homme et *Philogyne* d'un homme qui aime la femme.

Même observation pour *misandre* et *misogyne*.

Ce sont des mots a faire, mais qui n'ont qu'un rapport très éloigné avec philanthrope et misanthrope. DEMOLE.

—

Tatouille (XLVII, 281, 713 ; XLVIII, 479). — La *ratatouille* est un plat composé d'aliments douteux ; à Paris, on dit souvent tout simplement *un rata* ou *du rata*. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Les chiens de trait (XLVII, 953 ; XLVIII, 100, 209, 325, 382, 435). — Je me souviens parfaitement, avoir vu, dans ma jeunesse, des chiens attelés à de petites voitures un peu partout, à Paris et ailleurs ; c'était un usage courant. Puis, vers 1863 ou 1864, parut un décret, un arrêté, une loi, je ne sais lequel, qui défendit d'atteler les chiens, à partir d'une certaine date : et, en effet, au jour dit, tous les attelages de chiens disparurent.

Il serait facile de retrouver la date exacte de cette interdiction et de savoir si elle subsiste toujours. O. D.

* * *

Nous venons encore d'en voir un, dans notre faubourg Montmartre, galopant au beau milieu de Paris, attelé sur le côté droit d'une voiture à bras, pendant que son jeune maître tirait entre les brancards et qu'un de ses camarades poussait en arrière. C'était un chien caniche à poil blanc, tondu sur l'arrière-train, qui tirait de toutes ses forces, sans qu'il pût lui rester assez de souffle, pour japper joyeusement. Il tirait à lui de son côté avec une conscience capable d'inspirer des remords à tous les hommes qui travaillent. Dr B.

—

Signification de l'éternuement dans l'antiquité (T. G., 326 ; XLVIII, 206, 310, 493). — Un brusque éternuement peut, chez une personne atteinte d'affection cardiaque ou de tumeur anévrismale, déterminer la mort subite par rupture vasculaire et hémorrhagie foudroyante. Très probablement aussi, il peut déterminer une attaque d'apoplexie, en cas d'artériosclérose cérébrale. De là doit venir l'usage des souhaits tels que *Vivez, Jupiter vous conserve, Dieu vous assiste, Dieu vous bénisse*, etc. ; ils avaient pour but d'attirer sur l'éternuant la bienveillance céleste *in-extremis*, pour le cas où l'éternuement lui serait funeste ; je l'ai souvent entendu dire.

Outre les éternuements qui sont causés par les chatouillements sur la muqueuse nasale de corps étrangers, tels que poussières, vapeurs irritantes, insectes, etc., ou par un rhume à son début, il en est d'autres qui se produisent principalement après un repas copieux chez des individus sanguins et pléthoriques, et qui se répètent un plus ou moins grand nombre de fois consécutives. Ils indiquent une congestion des parties hautes, un afflux du sang vers le cerveau. Ils ont souvent pour effet de débarrasser la tête et de provoquer un soulagement immédiat, mais d'autres fois, ils sont le prélude d'accidents plus graves. De là la distinction en éternuements de bons et de mauvais augures. O. D.

—

Vers tragiques ridicules (T. G., 920 ; XLVIII, 479). — Une tendance, du reste, très concevable, du temps où nous sommes, est de remettre le plus possible sur ses jambes le passé d'hier, fort curieux à examiner. Voilà qu'on nous rappelle Adolphe Dumas, un pauvre poète du règne de Louis Philippe qui a eu son heure de célébrité. Tout le monde sait la boutade d'Alexandre Dumas, père, à propos de l'homonymie qui semblait les attacher l'un à l'autre. Je ne la redirai donc pas. Mais je ne puis m'empêcher de revoir en pensée cet enfileur de rimes tout à la fois vaniteux et modeste, très fier, à bon droit, et pas trop heureux de ses succès en librairie et au théâtre.

Le digne homme ! Comme il était bien un fils de ce Midi dont le soleil si généreux colore tout en rose ! Il avait comme nous tous un chapeau de soie sur la tête, mais il le portait fièrement ainsi qu'il

l'aurait fait d'une couronne de lauriers. Boiteux, il disait, en riant : — « Eh bien, « je ressemble à Byron — Non, mon cher : « L'auteur du *Pèlerinage de Childe Harold* « n'était que pied-bôt. — Eh bien, alors, « c'est à Tyrtée que je ressemble. — Oui, « si vous voulez ».

Un jour le bruit courut sur les boulevards que, parcourant l'Italie, il était entré dans un couvent de Camaldules et s'y était converti, changé en moine. J'avais répété cet écho dans la *Gazette de Paris*, que je dirigeais. Il accourut à moi, en me disant : « Vous voyez que je ne porte pas « le froc. Faites-moi donc le plaisir de « me *désanctifier* ». Ce fut ce que je m'empressai de faire.

Mais arrivons au cas soulevé par l'*Intermédiaire* du 20 septembre.

De ce monde sortir comme un vieillard en [sort

Il serait impossible de retrouver cet alexandrin dans le *Camp des Croisés* et pour une bonne raison, c'est qu'il a été supprimé par son auteur. Ce vers est un enfant mort-né, sans baptême.

Voici comment et à quelle occasion il a été condamné à mourir avant d'avoir vécu.

La scène se passait à l'Odéon, où l'on répétait la pièce pour la première fois. Un personnage vénérable, ayant à parler, se mit donc à dire sur un ton grave et très sérieusement :

De ce monde sortir comme un vieillard en [sort.

— Comment ! s'écria un plaisant : *comme un vieil hareng saur ?*

Ici se déclara un brouhaha obligé. Tous les assistants riaient à se tordre.

Rire au milieu d'une tragédie !

— Qu'est-ce ! Qu'y a-t-il ? demanda le directeur du théâtre fort intrigué.

— Il y a, répondit le pauvre poète, qu'il faut changer ce vers.

Et il le changea, héroïquement, séance tenante. Autrement dit, il le fit disparaître et ce n'est guère que, beaucoup par Alphonse Karr et un peu par moi, qu'il a survécu.

Je tiens tout le fait de la répétition d'Adolphe Dumas lui-même.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Benvenuto Cellini et l'artillerie agricole (XLVI, 952). — Benvenuto Cellini affirme dans ses *Mémoires* (Livre II, ch. XI) qu'il fit servir avec succès le son du canon à éloigner les nuées d'orage.

B. Cellini était d'ailleurs très au courant de la manœuvre et du tir des pièces d'artillerie, car il y fut employé à diverses reprises au fort Saint-Ange, notamment lors de l'assaut donné par le connétable de Bourbon (mai 1527). Voir l'ouvrage de M. Eugène Plon : *Benvenuto Cellini, orfèvre, médailleur, sculpteur* (Paris, E. Plon, 1883).

Voici maintenant la relation de Cellini:

Quand l'épouse du duc Octave de Florence fit son entrée à Rome, il fut cause qu'une perte de plus de mille écus fut évitée; il pleuvait très fort et le gouverneur du château de Saint-Ange était extrêmement ennuyé ; mais, moi, je le rassurai et lui expliquai comment je pointerais plusieurs canons dans les régions où les plus gros nuages s'assemblaient ; et quand, au milieu d'une forte pluie, je commençai à décharger les pièces, la pluie cessa et quatre fois le soleil parut ; ainsi fus-je cause que cette fête se passa de la plus heureuse façon.

Ce témoignage paraît concluant et autorise à considérer Benvenuto Cellini comme précurseur et initiateur de l'artillerie agricole.

Il est vrai que son expérience demeura près de quatre siècles dans l'oubli, et qu'en attendant on se borna à sonner les cloches en temps d'orage, pratique des plus funestes.

Observation. — Ayant cité d'après des notes détachées, je fais des réserves sur la chronologie des références.

Dr CHARBONIER.

*
* *

Qu'il nous soit permis de regretter que pendant le voyage du roi et de la reine d'Italie, à Paris, on n'ait pas usé plus fréquemment du moyen préconisé par Benvenuto Cellini pour éviter aux souverains en déplacement, la fâcheuse pluie : la chasse de Rambouillet eut été moins humide.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLVIII° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Octobre 1903

39° Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez QUÆQUE SINGULA LEGENDO *Il se faut entr'aider*

N° 1020 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX
Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions.

—

Armes de Léonard de Vinci. — Peut-on indiquer quelles étaient les armes de Léonard de Vinci ?

Ayant demandé à la bibliothèque de Florence la reproduction de ces armes, grande a été la surprise de voir arriver les armes de la ville d'Amboise. On serait très désireux d'avoir l'explication de cette coïncidence. A. M.

—

Une tapisserie des Gobelins à déterminer.— Le 22 juillet 1841, le prince Louis Bonaparte, détenu à Ham, écrit une longue lettre à son ami l'italien, comte Arese : « Vous devriez bien, dit-il, tâcher « de me faire vendre la grande tapisserie « des Gobelins que j'ai à Rome ».

Quelle peut être cette tapisserie ?

— GERSPACH.

Une fille du duc d'Orléans. — Louis-Philippe, duc d'Orléans, mort en 1785, laissa une fille naturelle de Mademoiselle Le Marquis, Mademoiselle de Villemonble, qui épousa le comte de Brossard, maréchal de camp. L'on désire connaître des détails sur cette fille du duc d'Orléans et sur son mari ; à quelle famille il appartenait, ses armoiries, ses ascendants, et sa postérité de ce mariage.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Les papiers de M. Aurélien de Sèze. — En quelles mains se trouveraient aujourd'hui les papiers de M. Aurélien de Sèze, neveu du défenseur de Louis XVI, né le 25 septembre 1799, au château d'Eyran, près Bordeaux, avocat général, député (1848-1851), mort à Bordeaux le 23 janvier 1870 ?

Il avait épousé, dans le courant de l'année 1833, Mlle Villeminot, sa parente, dont il eut neuf enfants.

Une intéressante notice biographique sur lui, rédigée par M. Auguste Nicolas, a été insérée dans le *Correspondant* en 1870, c'est-à-dire l'année même de la mort de M. de Sèze.

SPOELBERCH LOVENJOUL.

—

De Baar. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* aurait-il la possibilité et l'obligeance de fournir des informations sur Georges-Louis de Baar, que Barbier donne comme l'auteur des *Babioles littéraires et critiques* publiées à Hambourg de 1761 à 1764 ? H. M.

—

Le roi des Ribaux. — M. Douët d'Arcq a donné, dans sa notice précédant les comptes de l'Hôtel des Rois de France, (Paris, chez M. V. Renouard, 1875, page X) un tableau indiquant le taux des gages des divers serviteurs de la maison royale en 1261. On trouve mentionné parmi ceux-ci le « roi des Ribaux », aux appointements de 6 deniers.

Les auteurs ne semblent pas d'accord sur les fonctions exercées par cet officier du Palais. Sauval estime que l'emploi a été créé, mais n'a jamais eu de titulaire (t. III, liv. XIV, p. 26). — Il cite l'opi-

nion de Rogeau de Boutiller, de Le Féron, de Fauchet, de du Tillet et de Pasquier, sur les fonctions présumées de cette charge. Suivant les quatre premiers de ces auteurs, « le roi des Ribaux » était un premier sergent des maîtres d'Hôtel, assurant la police des mœurs à la cour. Il devait surveiller « les jeux de dé, les brelans, le luxe et les femmes publiques de la Cour. »

Du Tillet prétend que c'était le grand Prévot de l'Hôtel lui-même, « auquel appartenait de juger les dissolutions et les crimes qui se commettaient à la suite de la Cour hors de la maison du Roi ; que les femmes publiques suivant la Cour étaient sous sa charge ; que tous les ans, tant que le mois de mai durait, elles étaient obligées de faire son lit et sa chambre. »

Pasquier veut que « sous Philippe-Auguste ce fut le capitaine d'une compagnie nommée les « Ribaux du Roi », gens braves et en réputation pour l'attaque des places et en venir à un assaut. »

Quelle est la version exacte ? Pourrait-on me dire s'il y avait un « roi des Ribaux » attaché à la Cour de Saint Louis ?

IVAN D'ASSOF.

Voir *Intermédiaire*, t. I, II, X, XI, XIX, XX.

—

Le portrait de Jeanne d'Aragon par Raphaël. — Une revue parisienne fait un grand éloge de ce portrait conservé au musée du Louvre.

Il me semble avoir lu que Raphaël n'a jamais vu la princesse et qu'il a simplement peint sa figure d'après des documents.

En ce cas,le portrait perdrait beaucoup de sa valeur.

Suis-je dans l'erreur ? ROMANUS.

—

Une fille naturelle de Louis XIV. — Louis XIV eut, dit-on, une fille naturelle, née vers 1660, de la fille d'un jardinier de Versailles, et qui avait épousé un M. de la Queue, maréchal de camp. L'on cherche des notices sur ces deux personnages, et sur les armoiries et la famille du mari. *La Queue* est certainement un nom de terre qui a été porté, après l'époque ci-dessus indiquée, par les suivants : Charles-François de Cisternay du Fay, Sgr de la Queue, Intendant général du Jardin des Plantes, né 1698, † 1739; Henri-François le Fèvre, baron de la Queue, Sgr d'Ormesson, d'Amboille et conseiller d'Etat, né 1681-1756; N de Prez de la Queue, mariée, vers 1740, avec Thimotée Vauttier, Sgr de Petimont ; Louis-Auguste de Prez de la Queue, reçu en 1758 page de la grande Ecurie ; Louis-Auguste de Prez d'Andrivon de la Queue, né en 1757, à la Queue (généralité de Paris), admis en 1768 à l'Ecole militaire; Alexandre-Victor de Prez de la Queue, né en 1765, admis en 1775 à La Flèche.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le monastère des Thons (Vosges). — On désire savoir s'il existe des documents relatifs à cet ancien couvent qui passe pour avoir été la propriété d'une riche communauté de moines cordeliers qui l'abandonnèrent pendant la Révolution. Transformé en ferme, il contient encore une très belle chapelle gothique et de très curieuses sculptures sur pierre, ainsi que de nombreux blasons taillés en reliefs.

Ce couvent est situé près du château des Thons aujourd'hui abandonné, et qui fut autrefois la propriété de Mme du Châtelet,laquelle, d'après une légende locale, y donna l'hospitalité à Voltaire. Ce dernier point serait intéressant à éclaircir.

A. H.

—

Noms de lieux altérés ou détournés de leur sens primitif. — A une question récemment posée dans l'*Intermédiaire* à propos de l'orthographe du mot *Dôle*, MM. Eumée et G. de Fontenay ont fait d'intéressantes réponses concernant des noms de lieux altérés, modifiés dans leur orthographe ou détournés de leur sens primitif. N'y aurait-il pas lieu de généraliser la question ? Il n'est aucun de nos collaborateurs qui ne puisse signaler quelques-uns de ces noms dénaturés et il y aurait là, me semble-t-il, matière à une quantité d'observations intéressantes.

C'est par centaines que se comptent les localités dont les noms ont subi, au cours des siècles, des modifications qui en ont fait perdre, avec la forme vraie, le sens original. Il appartient à l'*Intermédiaire*, par excellence grand collecteur de « miet-

tes », de recueillir, pendant qu'il en est temps encore, et que le souvenir peut en être retrouvé, les significations de ces noms altérés. Je sais bien qu'il y a là un écueil et qu'on risque de donner prétexte à des débauches étymologiques ; mais il est facile de réfréner ces fantaisies, et je restreins ma question aux noms dont les formes dénaturées ont fait perdre le vrai sens, tels que ceux que citait, par exemple, M. G. de Fontenay dans le n° du 20 septembre (col. 432). *Pas de l'Anxiou* devenu *Pas des Lanciers* et *Sèche-Fontaine* transformé inducment en *Sept-Fontaines*. Il s'agit donc ici, non pas de donner l'étymologie des noms, mais de les rectifier et de leur rendre, s'il y a lieu, leur forme primitive.

LE BESACIER.

—

Le comte de Balbi. — D'après un acte authentique, le comte de Balbi, mari de la favorite du comte de Provence, fut interdit « par une sentence rendue en la chambre du conseil du Châtelet de Paris, le 26 avril 1781, dûment collationnée, signée, scellée et examinée à Paris le 1er mars suivant. »

Où pourrait-on retrouver ce jugement qui ne figure pas aux Archives Nationales dans les liasses du Présidial, ni dans les minutes des Référés.

Quelle est la date de la mort de M. de Balbi ? Vicomte de REISET.

—

François le Charron, sieur des Matrats. — Que sait-on de François Charron ou le Charron, « chef des eschansons de bouche de la Royne mère du roy (Marie de Médicis), sieur des Matrats », qui dut mourir vers 1636, curé de Saint-Quentin, au Maine ? (Saint-Quentin : paroisse supprimée et réunie à celle de Saint Maixent, Sarthe). Dans son testament du 14 novembre 1619, il laisse un grand calice « soubs le pied duquel sont escris ces mots ; Monsieur des Matrats aumosnier de la Royne m'a donné, » ce qui laisse supposer que François Charron avait dû avoir quelque fonction importante à la cour de Marie de Médicis. Merci d'avance aux érudits qui nous favoriseront de leurs réponses.

L. C. DE LA M.

La famille Bazouin. — Je désirerais obtenir quelques renseignements sur cette famille, dont trois jeunes filles, Chérie, Jane (Jenny) et Aimée, compagnes d'Aurore Dupin (George Sand) au couvent des Anglaises, à Paris, demeurèrent extrêmement liées avec elle jusqu'en 1830 ou 1831, époque de ses débuts dans la littérature. Chérie mourut jeune, Jane (Jenny) épousa, le 8 juillet 1828, le comte de Fenoyl, et Aimée devint Mme d'Héliand. (?) Quels seraient, à cette heure, les héritiers de ces deux dernières ?

SPOELBERCH LOVENJOUL.

—

Emilie Clairet. — Une actrice de ce nom, née en 1794, qui a joué à l'Odéon en 1819-1822 et s'est fait ensuite remarquer comme soubrette à la Comédie-Française, devait être originaire des environs de Meaux. Est-ce qu'elle n'épousa pas M. Mênager, qui fut député de Seine-et-Marne sous la Restauration ; n'est-elle pas morte à Germigny-l'Evêque, où était né et où résidait le baron Mènager ?

Quelque aimable intermédiairiste ne pourrait-il fournir des renseignements utiles sur ces divers points ? Tout détail biographique concernant Emilie Clairet serait d'ailleurs le bienvenu. X.

—

Clermont-Tonnerre (Cardinal de). — Je trouve trois dates pour la naissance de cet archevêque de Toulouse, où il décéda le 21 février 1830.

Les voici . 1er janvier 1740 ; 31 décembre 1748 ; 1er octobre 1749. Je trouve, pour sa dernière préconisation, deux dates : 1er juillet et 28 août 1820. Quelles sont les bonnes dates ? LA COUSSIÈRE.

—

Denis-Nicolas du Puget. — A laquelle des familles du nom de : *du Puget* appartenait Denis-Nicolas, comte du Puget, qui épousa, en 1769, Marie-Marguerite de Bourbon-Charolais, fille naturelle du comte de Charolais, dont il eut deux filles nées en 1770 et en 1773 ? Quelles étaient ses armoiries, ses ascendants ; n'y a-t-il pas eu de postérité de ce mariage ? G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

M. de Rechignevoisin de Guron. — Rose-Pulchérie de Rechignevoisin, la protégée de M. de Marigny, pendant les guerres de la Vendée, naquit au château

de la Boursière (paroisse d'Antigny, près la Châtaigneraie Vendée) le 13 octobre 1776, de M. Pierre-Gabriel de Rechignevoisin de Guron, chevalier, seigneur de la Boursière, Antigny, la Ténissière, Caunay, la Madelaine et autres lieux, et de dame Hélène-Pulchérie de la Tullaye. Pourrait-on me dire si M. de Rechignevoisin s'est marié en secondes noces, et avec qui ?

G. DE MASSAS.

—

Le général Schérer. — En visitant des parents dans les environs de Chauny, j'ai trouvé, dans le cimetière d'une petite commune appelée Caumenctrou, où la gracieuse Mme Adam à été en nourrice, le tombeau du général Schérer, le vainqueur de Loano, remplacé par Bonaparte, en 1796, à l'armée d'Italie, et ministre de la guerre en 1797. Ce général passe pour avoir commis des malversations et avoir été poursuivi de ce chef. J'ai un vague souvenir qu'une réhabilitation a été publiée avec preuves justifiant qu'il n'était que la victime de calomnies inventées par ses ennemis. — Quelqu'un de nos collaborateurs pourrait-il me renseigner à cet égard ? PAUL ARGELÈS.

—

M. Wilhelm von Lenz. — Il s'agirait de retrouver les traces des héritiers de cet écrivain, plus connu en France sous le seul nom de : M. de Lenz. Né en 1804 selon les uns, en 1808 selon les autres, il mourut à Saint-Pétersbourg le 31 janvier 1883, célibataire ou séparé de sa femme, le fait n'est pas éclairci. M. de Lenz fut longtemps collaborateur du *Journal de Saint-Pétersbourg* (français) et publia divers ouvrages, en différentes langues. L'un d'entre eux : *Beethoven et ses trois styles*, par W. de Lenz, parut en français, à Paris, chez l'éditeur de musique Lavinée, en 1855. Il avait passé dans cette ville le mois d'octobre 1842, logeant à l'Hôtel de France au moment où George Sand, Chopin et Mme D'Agoult l'habitaient également. Il les vit beaucoup alors, et fit aussi la connaissance de Balzac. En quelles mains peuvent se trouver actuellement ses papiers ?

SPOELBERCH LOVENJOUL.

—

Cesera moy nossov. — Je possède sur une plaque de cheminée en fer forgé un blason entouré d'un collier de la toison d'or et accompagnée de la devise :

CESERA MOY NOSSOV

Quel est ce dialecte, qu'elle est la signification de cette devise et à quelle famille appartient-elle ? G. DE MASSAS.

—

Plan de Paris, par Callot ? — Je possède une reproduction moderne d'un plan de Paris au XVIIe siècle qui mesure 248 mm. sur 333. On me dit que l'original est de Jacques Callot (ce qui ne m'étonne pas, la gravure est assez belle pour cela). Je désirerais connaître la date de la gravure et savoir pour quel ouvrage et quand la reproduction a été faite par procédé photographique. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Réponse à retrouver de George Sand. — Dans une lettre à George Sand, datée seulement de : « Mardi, 8 Mars », Mme Arnould Plessy lui dit :

> Je lis ce matin votre courte, belle et bonne réponse aux interprétations mauvaises, injustes, qu'on a débitées à propos de votre œuvre.

Où cette réponse a-t-elle paru, et de quelle œuvre s'agit-il ? Le *8 Mars* n'est tombé un *mardi* — dans la période où George Sand était en relations avec Mme Plessy — qu'en 1859, 1864 et 1870. En 1864, aucune œuvre de la grande romancière n'a pu motiver de sa part une réplique quelconque. En effet, de janvier à avril, elle n'a publié que *Laura* (*Voyage dans le cristal*), et la pièce tirée du *Marquis de Villemer*. Il doit donc être question d'*Elle et Lui*, dont la publication fut terminée dans la *Revue des Deux Mondes* le 1er mars 1859, ou de *Malgrétout*, publié dans la même *Revue* les 1er, 15 février, 1er et 15 mars 1870.

SPOELBERCH LOVENJOUL.

—

Questions de grammaire. — Dans ses *Légendes du moyen âge* (p. 124), G. Pâris écrit : Si *quelqu'un d'autre* le disait. . »

Dans un récent article du *Temps*, M. G. Rouvier écrit : « *chaque trois jours...* »

Ces formules sont-elles écrites en « bon français ? » Pourrait-on en trouver des exemples dans les auteurs classiques ?

LE CHABRAN D'HARPAL.

Proverbes sur l'alcoolisme. — Quels sont les proverbes les plus intéressants sur l'alcoolisme ? Prière d'indiquer les proverbes patois et même étrangers, avec leur traduction française.

ALPHONSE RENAUD.

—

Un titre d'un ouvrage à rechercher. — Je désirerais connaître le titre, la date de publication et l'auteur d'un ouvrage dont je possède un fragment.

C'est un in-24, en plusieurs tomes, qui paraît être un recueil de jugements concernant les corporations d'arts et métiers. Le fragment que je possède, du tome Ier, contient : pages 463 à 505, un *Mémoire pour la communauté des Maîtres maréchaux de Troyes*... et, pages 506 à 524, un *Mémoire pour les sieurs Hugo, Gayet et consorts, bouchers à Dunkerque, contre le sieur Konikirk*... Il a été publié au plus tôt en 1764.

L. M.

—

Pied du Diable. — Pourquoi le Diable est-il représenté, avec des *pieds fourchus* et des *cornes*, dans les figures relatives au culte chrétien ? N'y aurait-il pas là un emprunt de la religion nouvelle à l'ancienne Mythologie ? Ces détails « d'anatomie » fantaisiste font, en effet, songer aux Faunes, aux Satyres, etc.

Quel est, d'autre part, l'animal, à pied fourchu, qui a suggéré cette idée des cornes, des pieds fourchus, voire de la *queue* ? Est-ce le *taureau* ? Si oui, pourquoi ? Serait-ce en rapport avec ce que l'on sait du Taureau chez les Gaulois ?

Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Armoiries de Nice. — Je ne connaissais que les armoiries à l'aigle couronnée que l'on voit à Nice même sur les monuments, et que donne M. Henri Morris dans son *Département des Alpes-Maritimes*. Voilà que dans un *Dictionnaire géographique* en huit ou neuf volumes, que j'ai récemment consulté à la bibliothèque Casanateuse, à Rome, Nice (qui, d'après l'auteur, fait partie du royaume d'Italie au même titre que la Corse, l'Illyrie, la Dalmatie, la Croatie, la Corinthie, etc., etc., etc.) Nice est gratifiée des armes suivantes : *De gueules, au lion d'or, tenant de sa patte gauche une croix aussi d'or*. Je ne puis croire que l'auteur ait fabriqué de toutes pièces ces armes. Est-ce qu'il ne conviendrait pas de les attribuer à *Nicca civitas* et de conserver celles à l'aigle au ci-devant comte Nizzard ?

ALEX.

—

Rapport arithmétique des sexes chez les animaux. — On sait que, pour le genre humain, il naît à peu près 105 garçons pour 100 filles. La même proportion existe-t-elle chez les animaux en général (mammifères et oiseaux) et chez les animaux domestiques en particulier ? Quelqu'un pourrait-il nous renseigner à ce point de vue, particulièrement pour la poule ?

MARCEL BAUDOUIN.

—

Mémoires de Rigolboche. — De qui sont les *Mémoires de Rigolboche* ? Du spirituel auteur dramatique Ernest Blum, dit-on. Les a-t-il reconnus ?

A-t-on la date exacte de la mort de cette danseuse excentrique ?

—

La première d'Hernani. — J'ai entendu raconter autrefois, au palais, à Paris, par un vieil avocat qui avait assisté à la première représentation d'*Hernani*, qu'à un moment donné toute la salle avait cru entendre le héros de la pièce appeler don Ruy Gomez : « vieil as de pique ». Sur ce, *tolle* général ! Et pendant que Granier de Cassagnac calottait, au foyer, le buste de Racine, en lui disant : « Tu n'aurais pas été capable d'en faire « autant, perruque ! » les adversaires se prenaient aux cheveux ; les classiques protestant contre une pareille incartade, les autres trouvant que jamais le sublime n'avait atteint un semblable degré... dans le romantique.

Le calme s'étant momentanément rétabli et vérification faite, on dut reconnaître que l'interprète de Victor Hugo avait voulu dire « vieillard stupide », mais que sa langue avait probablement *fourché* puisque tout le monde avait entendu autrement. Peut-on confirmer ce fait qui démontrerait à quels aveuglements peut passer la passion en matière littéraire ?

PAUL ARGELÈS.

Réponses

—

Charles Renouvier (XLVIII, 445). — Ch. Renouvier est né à Montpellier, le 1er janvier 1815. Il est à remarquer que les deux plus grands philosophes français du XIXe siècle, A. Comte et Renouvier, sont nés à Montpellier.

Ch. Renouvier a laissé le manuscrit d'un ouvrage très important : *Critique de la doctrine de Kant*. L'ouvrage est à peu près achevé. Je le publierai dans le courant de l'année 1904.

Je ferai tout le possible pour rééditer les œuvres du maître : *La Science de la Morale* et les deux premiers *Essais de Critique générale*. Les autres ouvrages seront réédités plus tard.

La correspondance de Ch. Renouvier est très volumineuse et très importante, autant que j'en puis juger après un premier et rapide examen. Il me faudra d'abord classer les lettres. Leur publication, s'il y a lieu de les publier, ne pourra se faire avant deux ou trois ans.

LOUIS PRAT.

—

Une interdiction (XLVIII, 502). — Dans un poème intitulé : *Devant un Raffet*, M. François Coppée ayant écrit ces deux vers :

Nous avons interdit les fleurs et les dis-[cours.
Pour un pauvre soldat vainqueur de quel-[ques nègres.

Notre collaborateur M. A. C. G. demande à qui ces vers font allusion.

Sa question a été placée sous les yeux de l'éminent poète, qui a bien voulu nous faire l'honneur de nous adresser une longue lettre mélancolique et douloureuse, toute saignante d'un patriotisme souvent blessé, mais dont nous ne nous croyons être autorisé à détacher, dans cette revue qui s'interdit toute politique, que ce qui a trait directement au petit problème à résoudre. M.

Paris, 20 octobre 1903.

Mon cher ami,

J'ai écrit les deux vers en question, peu de temps après le retour à Paris du général Doods qui venait de vaincre Behanzin. Alors on était déjà en haut lieu, assez antimilitariste et l'on redouta à cette occasion, un témoignage de la sympathie populaire pour le chef victorieux. Il serait aisé de retrouver trace de cette crainte du gouvernement dans les journaux de l'époque. Il n'y eut d'ailleurs aucune manifestation.

Nationaliste de la veille et avant que le mot fût inventé, je m'affligeai de cette indifférence du peuple pour un soldat qui apportait un peu de gloire à son pays.

Précisément, dans ce temps-là, des émeutes assez graves avaient éclaté au quartier Latin à propos des poursuites exercées contre les organisateurs du bal des Quat' Z'Arts, où l'on avait porté une femme nue en triomphe. Je fus triste à la pensée que cette turbulente jeunesse n'avait pas eu l'inspiration d'aller saluer le général Doods à la gare de Lyon, avec un compliment et un bouquet.

Tout cela date de neuf ans, est profondément oublié et mes vers sont devenus incompréhensibles, ce qui n'a aucune importance.

Je constate avec plaisir que, plus récemment, Paris a réparé sa faute envers le général Doods. Rappelez-vous l'enthousiasme de la foule autour de Marchand, le digne accueil fait par elle à Galiéni.

Quant au personnel parlementaire, il n'a pas changé d'avis, lui, et son patriotisme toujours fort tiède, s'est refroidi de plus en plus...

Hier même, sans l'heureuse initiative de mon vaillant ami Lasies, la Chambre oubliait (?) de manifester son admiration pour les héroïques combattants d'El Moungar...

Espérons quand même de meilleurs jours, mon cher ami. Mais, vieux cocadier que je suis, j'ai dans le cœur une tristesse affreuse.

Je vous serre cordialement la main.

FRANÇOIS COPPÉE.

—

Album de dessins datant de plus de 10.000 ans (XLVII, 102, 209, 369, 547, 657 ; XLVIII, 480). — Dans le n° du 30 septembre 1903, l'*Intermédiaire* donne un extrait du livre de M. le commandant Pimodan, *Oran, Tlemcen, Sud-Oranais*, se rapportant aux « pierres écrites » du ksart de Tiout.

M. Pimodan, parlant de ces dessins, dit :

Ils ne datent assurément pas de la domination musulmane, puisqu'ils auraient été une violation des lois de Mahomet.

Il faut donc reprendre cette question tant de fois discutée déjà.

Un seul verset du Coran contient un

allusion à la défense de se servir dans les arts de figures animées.

Il dit :

O croyants ! le vin, les jeux de hazard, les statues sont une abomination inventée par Satan.

Mais à côté du texte du Coran, il y a les commentaires et les notes des disciples de Mahomet :

Malheur à celui qui aura peint un être vivant ! Au jour du Jugement dernier, les personnages qu'il aura représentés sortiront du tableau et viendront se joindre à lui en lui demandant une âme. Alors cet homme, impuissant à donner la vie à son œuvre, brûlera dans les flammes éternelles.

Et ailleurs :

Dieu m'a envoyé contre trois sortes de gens pour les anéantir et les confondre ; ce sont les orgueilleux, les polythéistes et les peintres. Gardez-vous donc de représenter soit le Seigneur, soit l'homme, et ne peignez que des arbres, des fleurs et des objets inanimés.

Il faut le répéter : ces préceptes ne sont pas dans le texte du Coran, mais seulement dans les gloses.

Aussi n'ont-ils été admis que par quelques sectes de l'Islam.

L'an 60 de l'Hégire, les musulmans avaient des médailles avec l'effigie d'Abd-el-Malek, chef des croyants.

Le calife Mostanssen-Bellah qui a régné en Egypte de l'an 427 à l'an 487 de l'Hégire, conservait dans son trésor 50.000 pièces d'étoffes de Damas avec les portraits des hommes célèbres de l'Islam.

Le sultan Khomorouiah avait dans son palais les statues de ses femmes entourées de musiciennes ; elles étaient en bois, revêtues d'un enduit figurant des vêtements de couleur.

Les plus anciens vases persans, en métal et en verre, montrent des figures animées, hommes et animaux.

Et de notre temps les vice-rois musulmans de l'Egypte ont fait élever sur les places publiques des statues à leurs prédécesseurs.

Il n'est donc pas exact d'assurer que le Coran a interdit la représentation des êtres vivants.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que certaines sectes ont accepté les commentaires du livre et que d'autres n'en ont tenu aucun compte. Donc la présence de figures animées ne prouve nullement que ces figures sont antérieures à l'ère musulmane.

GERSPACH.

—

La colombe du Saint-Esprit (XLVIII, 497). — Il suffit d'ouvrir l'Evangile pour trouver la réponse à la question posée.

Lorsque Jean-Baptiste eut baptisé N. S. Jésus-Christ, « les cieux s'ouvrirent, raconte saint Mathieu, et il vit l'Esprit-Saint descendant comme une colombe, et se reposant sur lui. » *Mathieu*, III, 16. Saint Luc dit de même : « L'Esprit-Saint descendit sur lui sous l'apparence d'une colombe. » *S. Luc*, III, 22. C'est en souvenir de cet événement que la colombe est devenue le symbole du Saint-Esprit.

L'auteur de la question se trompe en disant que l'*agneau* représenté sur les ornements liturgiques est une allusion au culte du feu (*agni*) dans les religions orientales. C'est tout simplement un souvenir d'un autre récit évangélique. Jean-Baptiste voyant Jésus qui venait à lui, dit : « Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui efface les péchés du monde. » *S. Jean*, I, 29.

Il est souvent question, dans l'Ancien et le Nouveau Testament, de l'agneau comme victime offerte à Dieu en sacrifice (Genèse, IV, 4, *Exode*, XII, 3 ; XXIX, 38 ; *Isaïe*, XVI, 1 ; *Jérémie*, LIII, 7 ; 1re *Ep.* de saint Pierre, I, 19 ; *Apocalypse*, XIII, 8).

A.

* * *

Comment la colombe est-elle devenue le symbole du Saint-Esprit ?

La réponse à cette question se trouve originairement dans la Bible, Ancien-Testament d'abord et plus explicitement dans les deux évangiles de saint Luc et de saint Jean. Dans la Genèse, dès le 1er chapitre, verset 2me, il est dit que l'esprit de Dieu *planait* sur les *Eaux*. Les commentateurs font observer que le terme hébreu MÉRAKÉPHET employé par l'écrivain sacré représente le mouvement de la *colombe voltigeant* sur son nid — symboliquement, l'esprit de Dieu planant sur les eaux pour les féconder.

La colombe, d'ailleurs, joue un rôle important dans la mystique biblique. Elle était considérée comme un animal *pur* dont la nourriture était permise. Au chapitre VIIIe du même livre de la Genèse, il est raconté que Noé, après le déluge,

fit sortir une colombe de l'arche (v. 8 et 9) pour constater si les eaux avaient diminué, et l'oiseau revint sur le soir portant dans son bec un rameau verdoyant d'olivier. — Cette image figure souvent sur les tombeaux des premiers chrétiens.

Mais où il est dit expressément que l'esprit de Dieu manifesta sa présence réelle et visible, je n'ose dire sous *la forme* d'une colombe, mais par l'apparition soudaine de cet aimable oiseau, c'est dans saint Luc, chap. III *versets* 21 et 22. « Descendit spiritus sanctus corporali specie *sicut columba* in ipsum (Jesum). — S. Jean chap. I verset 32. « Vidi spiritum descendentem *quasi columbam* de cœlo et mansit super eum » etc.... Ces deux textes très explicites et dont personne ne révoque l'authenticité suffisent à eux seuls pour expliquer l'origine de ce symbole.

AUG. PARADAN.

***

On lit dans l'Evangile selon saint Mathieu, au chapitre III, verset 16, à la fin du récit du baptême du Seigneur Jésus-Christ par Jean-Baptiste :

Et quand Jésus eut été baptisé, il sortit aussitôt de l'eau, et à l'instant les cieux s'ouvrirent à lui, et il vit l'esprit de Dieu descendant comme une colombe et venant sur lui.

Le même trait est rapporté par saint Marc, chap. I, verset 10 ; et par saint Luc, chapitre III, verset 22. V.A.T.

***

L'étude désirée a été faite en tous détails et publiée dans le journal *Le Pigeon voyageur belge*, par M. Ch. Sibillot.

Elle est intitulée : *Le Pigeon Courrier à travers les âges*.

Un tirage à part en trois fascicules a été édité, en 1899, à Charleroi, par M. L. Lahaye (41, rue de Montigny).

Dr CHARBONIER.

***

C'est la première fois que j'entends parler de cette étrange confusion entre *agnus* et *ignis*.

Il ne faut pas être grand clerc pour savoir que les prophéties messianiques désignent N. S. Jésus-Christ sous le nom *d'agneau*, à cause de sa douceur dans les supplices et de son immolation sur le Calvaire. Saint Jean-Baptiste n'a-t-il pas dit en voyant le Sauveur s'approcher du Jourdain où lui-même donnait le baptême de pénitence : « Voici l'Agneau de Dieu... » L'Evangile ajoute qu'au moment précis où le Fils de Dieu reçut le baptême, le Saint Esprit descendit sur sa tête, sous la forme *d'une colombe*, pendant qu'une voix disait du haut du ciel : « Celui-ci est mon fils bien-aimé... Ecoutez-le ! »

L. DE LA GODRIE.

***

La colombe a toujours été un symbole de l'amour et l'attribution spéciale que la théologie donne au Saint-Esprit dans la Sainte Trinité, est d'être l'amour personnel du Père et du Fils.

V. D. CORPUT.

***

L'histoire de l'Ancien Testament est, d'un bout à l'autre, le symbole du Christianisme. Ainsi, par exemple, la colombe de Noé, tenant dans son bec un rameau d'olivier *pour lui apprendre* que les eaux étaient suffisamment abaissées et qu'il pouvait débarquer, est l'emblème du Saint Esprit, esprit de science, de paix, d'espérance, etc., manifestés par son gracieux message.

D'un autre côté, la colombe de saint Remy, qui apporta la sainte ampoule au baptême de Clovis, remplie d'huile parfumée, est une autre manifestation de l'Esprit Saint ; car cette onction équivalait au sacrement de confirmation, qui confère les sept dons du Saint Esprit.

Dr BOUGON.

***

Pour retrouver l'origine de la colombe comme symbole du Saint Esprit, il n'y a qu'à se reporter au récit que font les évangélistes du baptême de Jésus-Christ, où ils nous montrent tous, au moment du baptême, le Saint Esprit descendant sur Notre-Seigneur sous la forme d'une colombe :

Saint Matthieu, ch. III, v. 16.

Jésus ayant été baptisé, sortit de l'eau et voici que les cieux se sont ouverts et on vit l'Esprit de Dieu descendre, comme une colombe, et se reposer sur lui.

Saint Marc, ch. I, v. 9 et 10 :

En ces jours-là, Jésus vint de Nazareth de Galilée et fut baptisé par Jean dans le Jourdain. Et sitôt qu'il sortit de l'eau, on vit les cieux ouverts et l'Esprit, comme une colombe, descendre et demeurer sur lui.

Saint Luc, ch. III, v. 21 et 22 :

Il arriva, lorsque tout le peuple eut été baptisé et que Jésus ayant été baptisé priait, que

le ciel s'ouvrit et l'Esprit Saint descendit sur lui sous la forme corporelle d'une colombe.

C'est dans ces trois textes qu'il faut voir l'usage des chrétiens de représenter le Saint Esprit sous la forme d'une colombe.

Quant au symbole de l' « agneau qui purifie tout », c'est peut-être aller le chercher bien loin que de recourir au culte païen rendu au feu (*agni* et souvent *ignis* en latin). Ce symbole a une origine moins profane.

Le prophète Isaïe l'emploie le premier lorsque parlant du Christ qui doit venir, il dit :

Nous tous comme des brebis, nous avons erré, chacun a pris sa voie, et le Seigneur a posé *en lui* (le Christ) l'iniquité de nous tous. Il s'est offert parce qu'il l'a voulu lui-même et il n'a pas ouvert sa bouche ; *comme une brebis conduite à l'abattoir*, et *comme l'agneau devant celui qui le tond il s'est tu* et il n'a pas ouvert sa bouche.

(Isaïe, ch. LIII, v. 6 et 7).

Saint Jean-Baptiste emploie le même symbole lorsqu'il désigne le Christ :

Un autre jour Jean vit Jésus venir vers lui et il dit : *Voici l'agneau de Dieu, voici celui qui porte le péché du monde.*

(Saint Jean, ch. I, v. 29).

Tous les écrivains chrétiens à leur suite ont employé le même symbole qui comme origine chrétienne n'a rien de commun avec le culte rendu par les orientaux au feu. G. LA BRÈCHE.

*
* *

C'est dans l'Evangile qu'il faut chercher l'origine de ce symbole. Saint Mathieu dit (Liv. III, versets 16 et 17) : « Jésus ayant été baptisé, sortit de l'eau sur le champ et voilà que les cieux lui furent ouverts et qu'il vit l'Esprit de Dieu descendant *sous la forme d'une colombe* et venant sur lui. Alors une voix du ciel dit : « Celui-ci est mon fils bien aimé en qui je me suis complu ». Les premiers chrétiens n'admettant pas l'anthropomorphisme qui leur rappelait le paganisme, prirent la colombe de l'Evangile pour représenter l'Esprit, l'émissaire du Père. Dès la fin du IVe siècle, saint Paulin, évêque de la Nole, né en 353 et mort en 431, avait adopté cette figuration. Le prélat avait fait exécuter dans la basilique de sa ville épiscopale une mosaïque représentant le mystère de la Sainte-Trinité avec le Christ sous la forme de l'agneau, le Saint Esprit sous celle d'une colombe et le père sous l'apparence d'une main qui probablement couronnait le Fils. Jusqu'au IXe siècle, la même idée se matérialisa toujours de la même façon.

Je ne crois pas que l'*Agneau qui purifie tout*, qu'on voit souvent représenté sur les ornements liturgiques, provienne d'un emprunt aux vieilles religions orientales où l'on rendait un culte au feu (agni et souvent *ignis* en latin. Ce symbole a pris naissance dans la religion hébraïque.

On lit dans l'Exode (21) :

Moïse appela ensuite tous les anciens d'Israël et leur dit : Allez prendre un agneau dans chaque famille et immolez-le pour la Pâque. Trempez un petit bouquet d'hysope dans le sang de cet Agneau... et vous ferez une aspersion sur le haut de la porte. Que nul d'entre vous ne sorte hors de sa maison jusqu au matin. Car le Seigneur passera en frappant de mort les Egyptiens, et lorsqu'il verra le sang sur le haut de vos portes, il ne permettra pas à l'ange exterminateur d'entrer dans vos maisons, ni de vous frapper.

Vous garderez cette coutume, qui doit être inviolable à jamais tant pour vous que vos enfants. Lorsque vous serez entrés dans la terre promise, vous observerez ces cérémonies. Et quand vos enfants diront : quel est ce culte religieux, vous leur direz : c'est la victime que nous immolons en souvenir du passage du Seigneur lorsqu'il vint dans les maisons des enfants d'Israël en Egypte, frappant de mort les Egyptiens, et délivrant nos maisons.

L'Israëlite concevra cette croyance en la puissance d'expiation de l'agneau : chaque année, au temps de Pâques, on en immolait un dans chaque famille en signe de purification. L'agneau devint le terme symbolique employé par les livres saints pour désigner le Messie, victime choisie pour racheter le monde (Gen. IV. 4 ; Ex. XII. 3., Ex. XXIX, 38) ; Les prophètes (Is. XVI. 1 ; Ger. LIII. 7) ; saint Jean-Baptiste ; (SG I, 29, 36) ; les apôtres (I Pet. I, 19 ; Apoc. XIII, 8), continuèrent à lui donner ce titre, et cette image passa de là dans le langage des Pères, puis dans celui de l'Eglise (Saint Just. dial. cum Tryph, XI ; Tert. Adv. Judœos VIII ; Euseb. Démonst. Evang. LX, 3).

Il est donc naturel que dans les monuments de l'Eglise primitive, tant orientale, qu'occidentale, on trouve le Christ

symbolisé par l'agneau, et qu'il soit encore ainsi représenté sur certains ornements liturgiques. IVAN D'ASSOF.

*
* *

Les correspondants de l'*Intermédiaire* connaissent sans doute le récit des synoptiques (*Matth.* III, 16; *Marc.* I, 10 ; *Luc.* III, 22) et le témoignage de Jean-Baptiste rapporté par le quatrième Evangile (*Joan.*, I. 32). Il est facile de recourir à ces sources pour avoir réponse à la question.

Quant au symbole de l'Agneau mystique, il est un peu excessif d'en chercher l'origine dans le système religieux des adorateurs du feu. L'emploi de cette image est uniquement basé sur des textes de l'Ancien Testament. L'agneau de la prophétie d'Isaïe (III, 7) a toujours été regardé comme une figure du « Christus patiens ».

Nous trouverions encore, dans la Bible, l'agneau offert en sacrifice,chaque matin et chaque soir, dans le temple de Jérusalem (*Ex.* XXIX, 38 ; *Num*, XXVIII, 3 et ss.) l'agneau pascal que les Israélites immolaient pour l'anniversaire de la délivrance d'Egypte, en souvenir de celui dont le sang avait autrefois produit, pour eux, de si merveilleux résultats (*Ex*., XII, 13), l'agneau de la célèbre vision johannitique (*Apoc.*, V. 1). Aussi, dès le temps des catacombes, l'Eglise primitive se servit de préférence de cet emblème, pour représenter Jésus-Christ. L'usage s'est perpétué dans l'iconographie chrétienne.

Voir : Molamus, *Hist. imaginum sacrarum*, p. 637, ouvrage qui peut être également consulté sur les diverses manières de figurer le Saint Esprit au moyen-âge.

QUÆSITOR.

—

Les clous de la Passion (XLIV ; XLV ; XLVIII, 489). — Durant un récent voyage dans la Haute Italie, j'ai remarqué, dans une fresque, qui est peut-être du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe, un Christ crucifié à *cinq clous*.

L'iconographie chrétienne connaît des exemples du Christ en croix attaché avec quatre clous.

Je ne crois pas qu'elle ait relevé le Christ à cinq clous.

Y a-t-il d'autres exemples ?

GERSPACH.

Portrait de Charles le Téméraire (XLVII, 105, 231, 435, 458, 563, 684, 734 ; XLVIII, 452). — Ma précédente réponse était imprimée lorsque j'ai rencontré une gravure sur bois, intitulée *Pourtraict du duc Charles* à la p. 139 de la *Cosmographie Universelle* de Sébastien Munster [trad. fr. de Fr. de Belle Forest, Paris. 1575] (L'exemplaire mutilé de cet ouvrage ne me permet pas de mieux préciser).

Un portrait de Charles le Téméraire a été publié dans l'atlas annexé à l'*Histoire des ducs de Bourgogne* par M. de Barante.

VIEUJEU.

*
* *

Je possède une bonne édition de l'*Eloge des guerriers illustres* de Paul Jove, (Bâle, 1575) qui contient, entre autres, un portrait intéressant du Téméraire.

Il est représenté à mi-corps, de profil, imberbe, les cheveux longs et ceints d'une couronne de laurier, armé de guerre et tenant de la main gauche une grande épée avec un très riche pommeau.

PAMPHILE.

—

Descendance du duc de Berry (XXXIX ; XLVI ; XLVII, 37, 144, 196, 249, 469, 520, 580, 629, 848, 910 ; XLVIII, 18). — M. Otto Friedrichs, veut bien nous communiquer les deux documents suivants, en manuscrit, qui appartiennent à sa précieuse collection.

C'est un billet du comte de Nantouillet au comte Pastoret :

Et une note donnant les noms des enfants du duc de Berry, de son mariage — si mariage il y eut — avec Amy Brown.

Le comte de Nantouillet a l'honneur de faire ses compliments à Monsieur le comte Pastoret et de lui envoier par ordre de Monsieur la note des noms de Baptême des deux jeunes anglaises dont son Altesse Royale lui a parlé.

Le comte de Nantouillet saisit cette occasion pour prier monsieur le comte Pastoret d'agréer son compliment sur la nomination de M. le marquis de Pastoret à l'Académie française.

Palais de l'Elysée le 22 juin 1820.

Suit la note :

Note des noms des enfants de la dame Brown.

La mère

Amy Brown, demeurant n° 14 rue N° des Mathurins.

La fille aînée

Charlotte-Marie-Augustine, fille de Charles-Ferdinand et d'Amy Brown, née à Londres le 13 juillet 1808.

La fille cadette

Louise-Marie-Charlotte, fille de Charles-Ferdinand et d'Amy Brown, née à Londres le 19 décembre 1809.

—

Le plan Trochu (T. G., 893). — M. A. d'E nous demande ce qu'il y a de vrai dans cette légende d'un plan Trochu déposé chez un notaire. La question déjà posée (tomes VIII et IX), n'a pas reçu de solution complète. Il ressort des explications données qu'ils n'y eut jamais de plan déposé chez un notaire et qu'il ne faut voir dans cette légende qu'une allusion a un discours que Trochu prononça à l'assemblée de Versailles.

—

Lieux d'inhumation de Racine, de Mme d'Epinay, de la Guimard, d'Aimé Martin, de Lepeintre (XLVIII, 386, 522, 572). — Le contrat de mariage de Antoine-Louis Martin, dit Aimé Martin, avec Mlle Marguerite-Charlotte-Désirée de Lafitte de Pellepore, demeurant alors à Glatigny, commune de Maurécourt, canton de Poissy, fille de Anne-Gédéon de Lafitte de Pelleport et de madame Elisabeth Salomé Lienhard, sa veuve, demeurant à Eragny-sur-Oise, près Pontoise, a été fait par Me Flan, notaire à Chambly (Oise) le 8 juin 1822, Aimé-Martin était alors chef du Bureau des Procès-verbaux à la chambre des députés, et son domicile était au Palais-Bourbon. Le mariage a dû avoir lieu à Paris, à l'église Saint-Thomas d'Aquin. Il n'a eu lieu ni à Eragny, ni à Maurécourt. ALF. BEGIS.

*
* *

La veuve d'Aimé Martin, née Laffitte de Pelleport, décédée à Saint-Germain-en Laye, n'y est pas enterrée ; son corps a dû être inhumé avec celui de son second mari, dans l'un des cimetières parisiens.

Les registres de l'état civil de notre ville, depuis 1814, année de la mort de son premier mari, ne font pas mention du second mariage de la veuve de Bernardin de Saint-Pierre. GANDILHON

secr. de la mairie de St-Germain-en-Laye.

*
* *

Madame d'Epinay est morte le 15 avril 1783, en son hôtel, Chaussée d'Antin, âgée de 57 ans, et a été inhumée, deux jours après, dans le cimetière de *la Madeleine de la Ville-l'Evêque*, en présence de son gendre le vicomte de Belzunce.

Après la désaffection de ce cimetière, je ne sais ce que sont devenues les sépultures. P. DE BEAUCHÊNE.

—

Le château du Plessis-les-Tournelles (XLVIII, 388, 512, 573). — Le château du Plessis-*aux*-Tournelles est situé dans la commune de Cucharmoy, arrondissement de Provins.

M. de Genoude, propriétaire de ce domaine, est mort aux îles d'Hyères, le 19 avril 1849, et son corps a dû être ramené à Paris ; sa femme était décédée depuis 1834. Il existe un éloge funèbre de cette dame, (née Léontine de Caron de Fleury), prononcé le 10 mars 1834, en l'église du Plessis-aux-Tournelles, par M. Maître, curé de Chenoise ; Paris, imp. de Sapia, 1834, in-8° de 23 p. X.

—

Alfred d'Aunay (XLVIII, 389, 512). — Je remercie notre collaborateur Gros-Malo de sa réponse. Je connaissais, naturellement, ce passage du *Dictionnaire* de G. d'Heylli. Mais la question reste entière: est-ce M. Descudier ou bien un autre Alfred d'Aunay qui a vécu jusqu'en 1894 ? P. LBE.

*
* *

J'ai connu, vers 1860, le journaliste qui signait, tantôt Alfred Duplessis, tantôt Alfred d'Aunay, et qui s'appelait, paraît-il, Descudier. Il avait à peine 30 ans. On l'a vu alors collaborer au *Triboulet*, au *Diable boiteux*, à la *Gazette du progrès ;* un instant rédacteur en chef de *la Banlieue artistique*, il finit par arriver au *Figaro*, et c'est lui qui s'occupa de la seconde série du journal l'*Autographe*, publiée en 1871, sous la direction de Villemessant.

Alfred d'Aunay, qui avait débuté à l'Odéon à 20 ans et quitté promptement le théâtre, vit peut être encore, quoiqu'on n'entende plus parler de lui depuis longtemps. L'auteur de *Bouibouis, bastringues et caboulots*, se serait-il fait ermite ?

X.

Famille Barbe de Saint-Loubert (XLVIII, 333, 458). — Je crois qu'il n'y a aucun rapport entre la famille de Barbé, fixée en Blayais, et la famille Barbe de la Barthe et de Saint-Loubert.

La première s'établit à Blaye avec Jean de Barbé « capitaine dans une compa« gnie franche de la Vera Cruz dans la « nouvelle Espagne, au service de Sa « Majesté catholique, natif de la paroisse « de Saint-Reisan (?) dans la ville de « Condé aux Pays-Bas de Flandre ». Il épousa en premières noces Henriette Rodrigues, et en secondes noces, à Blaye, le 17 juin 1710, Marie Martin, fille de Jean, bourgeois et ancien jurat. Son père, Jean de Barbé, avait été nommé aide-major de la garnison de Blaye.

Jean de Barbé et Marie Martin eurent entre autres enfants : 1° François-Jacques-Annibal qui suit. 2° Pierre, sieur de Lacoudray, capitaine du régiment de Normandie, mort en 1789, marié, en 1773, à Marie de Génan. — 3° Marie-Marguerite, née en 1712, morte en 1781, mariée à Jacques de Bavolier ; 4° Rose-Paule, mariée, en 1766, à Joseph Venant.

François-Jacques-Annibal de Barbé, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Chartres, puis major de la citadelle, épousa, en 1759, Marguerite Morin dont 1° Jean-Luc, né en 1765, et huit filles nées de 1760 à 1773. Je n'ai jamais vu les membres de cette famille qualifiés écuyers.

Il y avait en Bazadais une famille de Barbe (sans accent) dont je peux établir trois degrés :

I. Antoine, avocat, vivant en 1766, eut : 1° Arnaud, qui suit ; 2° Jean avocat ; 3° Anne, mariée à Bazas, le 12 février 1754, à Jean Vernihès, président au présidial ; 4° probablement N. mariée à N, de Licterie.

II. Arnaud, conseiller à la cour des aides de Bordeaux, épousa Marguerite de Brézetz dont : 1° Antoine qui suit ; 2° Marie, née à Bazas le 20 mai 1799.

III. Antoine épousa, en 1766, Anne-Félicité de Botet de la Caze.

Jusqu'ici, pas de qualification d'écuyer, pas de nom de terre. Est-ce donc un membre de cette f mille qui vote en 1789 avec la noblesse de Libourne, se modifie Jean-Silvain de Barbe de la Barthe écuyer, seigneur de Montleau, conseiller à la cour des aides, et qui épouse Marie-Suzanne de Bonneau et a deux filles dont la seconde épouse, le 9 mai 1810, Jean-Antoine de la Mothe de la Garosse ?

Dans le tableau des officiers de la cour des aides de Bordeaux en 1789, ne figure qu'Arnaud de Barbe, Jean-Silvain ne le serait-il plus en 1789 ?

Ces notes très incomplètes pourront peut-être guider dans ses recherches mon aimable et érudit collègue C. d'E. A.

J'ajoute que Jean-Sylvain de Barbe dut se fixer en Libournais à la suite de son mariage avec Marie-Suzanne de Bonneau, fille d'Elie-François, seigneur de Pimpoix de Madaillon et de Montagrier, d'une très ancienne famille, remontant au XVe siècle, et sœur de Mesdames de Boucher de la Mothe et de Labbadie.

Les Barbe de la Barthe étaient seigneurs de la Barthe, Lassigean, La Mothe, Malmegarde, Trilhac, Monleau, la Tibilière ; j'ai trouvé à Castelmoron et à Mesterrieu (Gironde) des Barbe de Lacroix et des Barbe de Lavallée. PIERRE MELLER.

—

Beaumont du Gâtinais (XLVIII, 165). — La seigneurie de Beaumont en Gâtinais échut aux Harlay, en 1493, par le mariage de Louis de Harlay, baron de Montglas, avec Germaine Cœur, petite-fille de Jacques Cœur, l'argentier de Charles VII.

Beaumont a été érigé en comté en 1599, en faveur de Christophe de Harlay ; ce titre fut confirmé en 1612 pour Achille de Harlay, fils, et encore en 1740 pour un héritier par alliance, — Charles-François-Chrétien de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry. A la veille de la Révolution, Anne-Edouard-Louis-Joseph de Montmorency, prince de Luxembourg, pair de France, se qualifiait duc de Beaumont.

Plusieurs membres de la famille Harlay avaient leurs tombeaux dans l'église de la paroisse ; ces monuments n'existent plus. Les épitaphes qui les accompagnaient ont été reproduites dans quelques publications ; celle d'Achille III de Harlay, premier président au parlement de Paris, mort en 1712, n'y était pas. Ce seigneur de Beaumont était homme de savoir et d'esprit ; il a cependant soulevé contre lui la haine de Saint-Simon, qui le traite fort mal

dans ses Mémoires : il n'a guère laissé de souvenirs dans le Gâtinais. Sa fille, Louise-Madeleine, — Mme de Montmorency — a légué, par testament de 1749, une rente de 200 livres au village de Beaumont pour rétribuer le maître d'école.

Le château du lieu fut démoli après 1789. X.

—

Chatel et l'Eglise catholique française (T. G., 197 ; XLVIII, 456). — J'ai entre les mains :

Le Code de l'Humanité ou l'*Humanité ramenée à la connaissance du vrai Dieu et au véritable socialisme*, par l'abbé Chatel, primat de l'Eglise française. A Paris, chez l'auteur, rue du faubourg Saint-Martin, 55 ; à l'Eglise française primatiale, même rue, 59 ; 1838, 1 vol. grand in-8° de 490 pages ;

Et aussi : *Le Catéchisme à l'usage de l'Eglise Catholique Française*. Paris, Eglise catholique française, rue du Faubourg Saint-Martin, 59 ; 1 plaquette in-16, 36 pages.

Sur le dos de la couverture du premier de ces ouvrages, sont annoncés :

1° *Biographie de M. Chatel et profession de foi de l'Eglise Française* . 0.40 c.
2° *Catéchisme* (V. ci-dessus) 0.50
3° *Discours sur la nécessité d'une religion*, par le même . 0.25
4° *Sur le déïsme, ou la véritable religion*, par le même . 0.25
5° *Sur les dangers de l'indifférence religieuse*. 0.25
6° *Sur l'excellence de la loi naturelle*. 0.25
7° *Sur la vocation de la femme*. 0.25
8° *Sur l'éducation anti-sociale des séminaires, des moines et des couvents* 0.25
9° *Sur la mauvaise éducation du jour* 0.25
10° *Eucolage, ou livre de prières et de chants à l'usage de l'Eglise Française*, par M. Saint-Estève. 1.25

Imprimerie d'A. Everat et Cie, rue du Cadran, 14 et 16.

Voici la copie d'une lettre autographe de l'abbé Chatel, en réponse à un père de famille qui lui demandait conseil sur la religion qu'il devait faire embrasser à son fils alors âgé de huit ans et qui n'était pas encore baptisé :

Paris, 15 Mai 1852.

Monsieur,

Je ne saurais trop, en ce temps de corruption et de lâcheté, vous féliciter de votre fermeté dans vos principes religieux et de votre éloignement pour tout ce qui tient à la superstition et à la morale relâchée, immorale d'Escobar. Entendu au point de vue chrétien selon Jésus-Christ, l'acte auquel vous allez préparer votre enfant, est de la plus haute importance. Vous devez donc, en honnête homme, en homme intelligent, ne rien adopter pour l'enseignement moral de votre fils, qui ne soit conforme à la conscience et à la saine raison. Ce serait à vous de voir si les églises reconnues par l'État, sont vraiment celles dont les croyances sont d'accord avec la loi de Dieu, avec sa justice et les plus simples notions de la raison la plus vulgaire.

Si vous veniez à Paris, Monsieur, je crois qu'il serait facile de nous entendre sur ces divers points, et que la reconnaissance de l'Etat ne serait plus pour vous une condition *sine qua non* du choix que vous devez faire.

J'étais en Normandie à l'arrivée ici de votre lettre. Veuillez donc m'excuser de ne pas vous avoir répondu plus tôt.

Je serai fort heureux de vous recevoir. Soyez assez bon pour me prévenir de votre visite.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

F.F. CHATEL évêque de l'Eglise française ; par le choix du peuple et du clergé.

Mon adresse : 36, rue et passage Dauphine, Escalier C. faubourg Saint-Germain.

Ces pourparlers n'eurent pas de suite.

Alphonse Karr, dans ses *Guêpes*, ne ménagea pas ses sarcasmes à l'abbé Châtel qui avait alors son église, rue de la Verrerie.

Je ne pense pas que l'Eglise catholique française subsiste encore.

Il existe un article biographique sur l'abbé Chatel, avec portrait, dans la *Biographie des hommes du jour*, par G. Sarrut et E. Saint-Edme, Paris, 1836, tome II, 2me partie. O. D.

—

Famille de Gaigne de Sonnenthal (XLVIII, 5, 190). — Une famille de Gaigné possédait, aux XIVe, XVe et XVIe siè-

cles, le fief des Vallées en Tennil (Sarthe). Cf. *La province du Maine*, t. VIII, (1900) pp. 262-263.

II. Une famille Gaisne ou Ghaisne, originaire du Maine, se trouve établie dès le XVIe siècle à Sillé-le-Guillaume ou aux environs. Elle portait : *écartelé, aux 1er et 4e vairé d'or et d'azur ; aux 2e et 3e fascé de vair et de gueules de six pièces.* Je puis envoyer, s'il le désire, de plus amples détails à notre confrère, sur cette famille qui a eu pour branches ; les Ghaisne de Bourmont ; G. de Genetay ; G. de Classé, etc.

L. C. DE LA M.

—

L'amiral de Guise (XLVIII, 220, 358, 408, 521). — L'auteur de la question nous fait remarquer qu'une modification dans la rédaction de sa question en a altéré le caractère. Il fallait lire :

Je relève dans le *Soleil du dimanche*, n° 27, 2 juillet 1893, le décès de madame I. de S., de la famille de Guise. Un grand journal parisien ajoutait fille de l'amiral de Guise.

Comme on le voit, ce n'est point le *Soleil* qui a dit de cette dame qu'elle était fille d'un amiral de Guise, et ce n'est donc pas à notre confrère que remonte la responsabilité de cette erreur.

* * *

Qui était Nicolas de Guise qui témoigna au procès des ministres et dont parle dans sa réponse (409) notre collaborateur Gergovia ?

M. G.

—

Laussat (T.G., 501 ; XLVI, 731 ; XLVII, 72, 203, 243, 860). Il existe un ex-libris de Laussat aux estampes. Bibliothèque nationale. Le *Bulletin d'Associés des sciences de Pau*, année 1894-1895, 1896-1897, page 516, donne une généalogie de cette famille.

Comte DE BONY DE LAVERGNE.

—

Le Noir, lieutenant de police (XLVII, 502, 609 ; XLVIII, 193, 468, 581). — Colonne 582, 6e ligne, lire 1756 au lieu de 1856.

—

Maussion (XLVIII, 497). — Maussion de Candé paraît être de la même famille que les personnages suivants, mais d'une autre branche.

Le préfet de la Meuse, en fonctions en septembre 1815, signait : L. Maussion.

Un ancien colonel d'infanterie, Jean-Thomas de Maussion, que Napoléon avait fait chevalier de l'Empire le 29 septembre 1809, lorsque celui-ci n'était que capitaine aide-de-camp, s'est retiré, après 1830, à Féricy (arr. de Melun) ; il a été maire de sa commune, conseiller général de Seine-et-Marne de 1848 à 1868, date de sa mort. Il était né à Paris en 1786.

Etienne-Thomas de Maussion (est-ce l'ancien intendant de Rouen ?) a épousé, à Coulommiers, le 9 janvier 1887, Césarine-Marie Aubert de Flégny, et s'est fixé dans cette ville, où sont nés plusieurs de ses enfants, notamment : Anatole-Thomas, le 20 février 1809, et Albert-Justin, 16 novembre 1810. Un autre fils, Ludovic de Maussion, a été maire de Coulommiers.

De nos jours, cette famille a fourni aussi un général de division : Ernest-Louis-Marie de Maussion, né à Coulommiers le 9 avril 1817, mort au château de Médany, en Normandie, le 20 septembre 1887.

X.

* * *

La famille Maussion ou Mossion est originaire d'Angers, où je crois qu'il serait facile de faire la généalogie qui est sûrement inédite. Un des derniers titulaires était M. Henri Mossion, receveur des hospices d'Angers, mort à Angers le 14 juillet 1903, à l'âge de 59 ans.

D'ANTIOCHE.

* * *

Je ne sais quel degré de parenté pourrait avoir Maussion de Candé, dont parle Meaupou, avec Etienne-Thomas de Maussion, intendant de Rouen, de 1787 à 1790 ; mais je ne suis pas sans retrouver, dans mes notes, mention de cette famille.

En 1784, au cours d'une des plus terribles crues de la Loire, les Maussion, propriétaires du château de Candé, se distinguèrent particulièrement.

La débâcle, survenue à la suite d'un rude hiver, produisit une crue subite de 6 mètres 40 centimètres. La baie de l'île Cochard, en face de Madon-sous-Blois, fut coupée sur une longueur de 160 mètres. Les habitants du val Le Candé trouvèrent asile au château, alors possédé par la famille Maussion, qui montra, dans cette triste circonstance, un empressement et une générosité dignes d'éloges (1).

(1) A. DUPRÉ, *Journal du Loir-et-Cher*, 12 octobre 1860.

D'autre part, dans le *Tableau général de la noblesse des bailliages de Blois et de Romorantin en M CC LXXXIX*, réimprimé en 1863, par les soins de M. de La Saussaye, nous trouvons, comme non comparue, en tète de la lettre C. :

« Candé (D^lle^..... de), dame de Candé » et une note du savant recteur de Lyon de nous fixer ainsi sur cette famille : des Maussion de Candé, Sgrs de Candé.

C'était là, au surplus, un coin amusant du Blaisois à la fin de l'ancien régime. Les évêques de Blois avaient à Madon leur maison de plaisance, qui fournit à Dinochau le titre de son journal, ou mieux de son pamphlet : *Le Courrier de Madon.* PIERRE DUFAY.

—

Famille Joly (XLVIII, 445, 577). — Colonne 578, ligne 5, lire lieutenant en la *gruerie du Chalonnais.*

—

Autographes du maréchal de la Meilleraye (XLVIII, 107, 249, 360, 469). — Je remercie beaucoup mes aimables confrères A. Tardieu et Devignot de toutes les sources qu'ils m'indiquent et surtout de la piste des lettres autographes que je recherche en ce moment.

MAC-RAMEY.

***

A la Bibliothèque Mazarine, on trouvera plusieurs documents relatifs au maréchal de la Meilleraye.

Ms. 1632. — Un chiffre, probablement le sien, avec couronne de duc, collier du Saint-Esprit et une marque formée de quatre croissants entrelacés.

Ms. 2215. Copies de lettres du cardinal Mazarin à M. de la Meilleraye, etc.

Ms. 2241. Lettre autographe de la Meilleraye du 30 juin (1650) ? au cardinal Mazarin.

Ms. 3168, f. 7. Généalogie des familles de Laporte, de la Meilleraye et Champlois.

Une lettre existe au f° 29 du recueil 20647 mss. B. N. Anc. petits fonds fr.

Une lettre à lui adressé par le cardinal du Plessis de Richelieu, de Lyon, frère du ministre, se trouve au ms 1485 de Lyon.

Enfin, un portrait du maréchal a été donné au Tome II des *Illustres français*, recueil de portraits publié par Nicole Ponce (1791). DEVIGNOT.

Mérimée et ses héroïnes (XLVIII, 441, 564. — De notre confrère Furetières, dans le *Soleil* (24 septembre 1903).

Récemment la *Revue de Paris* publiait une correspondance importante, enfouie longtemps à la bibliothèque d'Avignon. Jusqu'à l'an dernier, on se refusait à la communiquer au public et lorsqu'on en parlait au conservateur d'alors, M. Deloye, il semblait fort embarrassé. Quelles raisons, demandait-on, de cacher ces lettres qui sont inscrites au catalogue ? — N'insistez pas, disait le malheureux bibliothécaire, il y a des ordres formels : Pontmartin ne veut pas.

Naturellement, de telles réticences piquaient davantage la curiosité et l'on se tuyautait autant que l'on pouvait sur ces feuilles de papier fermées à clé, cadenassées dans un carton. Il s'agissait, en réalité, de lettres adressées au docteur Requien, le donateur de précieuses collections qui ont enrichi le musée Calvet.

La maison de ce savant, érudit, archéologue, naturaliste, était à Avignon un centre intellectuel où se rencontraient Roumanille, Aubanel, Pontmartin, Castil Blaze et tant d'autres hommes distingués. De là, des correspondances échangées qui ont l'importance des lettres de Peiresc, avec en plus un tour d'esprit très moderne, un abandon des plus piquant. Et ce sont certaines confidences très croustillantes qui étaient, en effet, impubliables. « Elles déshonoreraient Mérimée », disait Pontmartin. M. Labande, l'éditeur de ces lettres, a donc fait une sélection.

Mais, il y a un Mérimée impeccable, c'est celui qui sauvegarda nos monuments du Midi, et écrivit ce beau livre si spirituel, pour signaler les trésors d'art que possédaient la Provence et la Corse. Ce fut dans l'une de ces pérégrinations dans la grande île méditerranéenne, que pendant un séjour à Bonifacio, l'histoire de *Colomba* lui fut contée. Et l'on m'a assuré qu'avant la publication de ce chef-d'œuvre, il échangea avec un insulaire une longue correspondance : Qu'est-elle devenue ?

Nous pensons avec notre distingué confrère, qu'il y aurait grand intérêt à retrouver cette correspondance ; mais qui est l'insulaire visé ?

—

Comte de Poret (XLVII, 836, 975 ; XLVIII, 135, 470). — Le comte Poret de Cirille et le comte de Boury, député de l'Eure, qui sont ses descendants, pourraient donner tous renseignements utiles. MAC RAMEY.

Famille Quentin de Richebourg de Champcenetz (XLVIII, 443).— Nous avons publié, dans le *Livre* du 10 juin 1884, et M. M. Tourneux a publié dans la *Grande Encyclopédie* des renseignements généalogiques concernant le chevalier de Champcenetz et les membres de sa famille.

Nous avons relevé sur des titres et sur des actes judiciaires des éléments suffisants pour établir d'une manière exacte la généalogie des derniers membres de la famille de Champcenetz. En 1686, François Quentin de la Vienne, ayant acquis la terre de Champcenetz, la fit ériger en marquisat de Champcenetz, par lettres enregistrées le 2 décembre 1686, pour relever de la Tour de Provins. Richebourg était le nom d'une autre terre du voisinage, appartenant actuellement à M. le général Gervais, de Provins. Jean-Louis Quentin de Richebourg, marquis de Champcenetz, est né en 1723, il était fils de Louis Quentin de Richebourg, marquis de Champcenetz, gouverneur du château de Meudon et de dame Thérèse-Louise Trevelliout.

Il s'est marié, en 1748, avec dame Marie-Rose Tessier, laquelle est morte au mois d'octobre 1754.

Louis-Pierre Quentin de Richebourg, marquis de Champcenetz, est né de ce mariage, le 22 septembre 1754. Il a été capitaine de dragons, puis capitaine des chasses et gouverneur du château de Meudon et du château des Thuileries, etc.

Jean-Louis Quentin de Richebourg, marquis de Champcenetz, s'est marié en secondes noces, le 2 juin 1755, avec Madeleine Pernon. Ils ont eu de leur mariage : 1° Louis-Réné Quentin de Richebourg, chevalier de Champcenetz, né à Paris le 11 février 1760 ; lieutenant en second au régiment des Gardes francaises, le 4 octobre 1788. Pendant la révolution, le chevalier de Champcenetz fut un des principaux rédacteurs du journal satyrique les *Actes des apôtres*.

Arrêté comme suspect le 19 mars 1794, il fut détenu dans le couvent des Carmes et condamné à mort le 5 thermidor an 2.

2° Edmond-Ferdinand Quentin de Richebourg, vicomte de Champcenetz, né à Paris le 7 octobre 1762, marié en 1res noces, le 12 janvier 1784, avec Louise-Josephine Le Prestre de Neubourg, décédée le 30 juillet 1820, il s'est marié en 2es noces, avec Hortense-Louise-Claire de Saint-Belin Malain, laquelle est morte à Paris le 4 décembre 1849.

Il avait été, de 1788 à 1790, capitaine au régiment de Noailles-dragons. Il est mort, sans postérité, à Paris, le 1er décembre 1849. Il avait eu un fils : Félix de Champcenetz, issu de son premier mariage, mort à la suite de ses blessures reçues à la bataille d'Eylau du 8 février 1807.

Le marquis de Champcenetz père s'est marié en 3es noces, le 20 juillet 1779, avec Mme veuve Poter, née Albertine-Elisabeth de Neukirchen, de Nyvenheim.

Le marquis et la marquise de Champcenetz ont quitté le château des Thuileries au mois de novembre 1789 ; après avoir fait un voyage en Suisse, en 1791, ils sont rentrés à Paris et ils y sont restés pendant la Révolution.

Ils ont été mis en arrestation comme suspects, ayant un fils émigré, et sous le Consulat, ils ont été envoyés en surveillance à Fontainebleau où ils sont morts, la marquise le 24 décembre 1805, et le marquis le 7 décembre 1813.

Louis-Pierre Quentin de Richebourg, marquis de Champcenetz, était leur fils, entré dans la charge de gouverneur du château des Thuileries, en remplacement de son père, au mois de novembre 1789, étant alors colonel du régiment d'Orléans dragons ; il y est resté jusqu'au 10 août 1792. Il quitta la France au mois de juin 1793, après s'être caché chez ses amis, et il se réfugia en Italie. Au retour des Bourbons, il fut nommé, le 22 juin 1814, Lieutenant Général et Gouverneur des châteaux des Thuileries et de Meudon. Le 8 novembre 1817, il épousa Mlle Armande-Pauline-Marie de Castellane, fille de André-Joseph-Marie Gaspard, comte de Castellane-Majastre. Le marquis de Champcenetz fils mourut au château des Thuileries, le 4 mai 1822, sans laisser de postérité. Sa veuve s'est mariée, en 2es noces, le 4 mai 1822, avec le marquis Jacques-Marie-Anatole Leclerc de Juigné, pair de France ; elle est morte au château de Juigné, le 6 janvier 1833. ALF. BÉGIS.

Torné, archevêque de Bourges (T. G. 885 : XLVII, 833, 975 ; XLVIII, 235, 299). — Pour un complément d'information sur l'évêque (ou archevêque) Torné, M. Maxime Parr devrait consulter aussi, dans le vol XX de l'*Intermédiaire*, plusieurs articles sur ce personnage, jugé très durement par quelques biographes et défendu par d'autres ; la violence de quelques-uns de ses adversaires pourrait rendre cet homme plutôt sympathique aux curieux et chercheurs.

A ce propos, je veux bien reconnaitre avec l'ophèlète H. C. M. (col. 250) qu'on ne peut attribuer à aucun parti exclusivement le privilège de subir des attaques malveillantes, mais je persiste cependant à constater que trop souvent en politique comme en religion les révolutionnaires sont jugés avec plus de passion que de justice.

A différentes époques, ici même, à l'*Intermédiaire* on a quelquefois vu rééditer, sous forme de questions, d'anciennes accusations démenties depuis fort longtemps, ou abandonnées comme trop ridicules. PIETRO.

—

La particule nobiliaire : De (XLVII, 722, 807, 898 ; XLVIII, 28, 116, 252, 530). — La majorité, mais elle est faible, classe à l'L les noms comme : La Rochefoucault, La Vallière. Mais un nom comme des Essarts doit, à mon avis, être classé à E. Toutefois, c'est une erreur de dire qu' « en général les personnes qui s'appellent *Des* Essarts, *Des* Isnards mettent un D majuscule à leur *des* ». Si vous écrivez au duc *des* Cars, ne manquez pas d'employer le petit *d*, de même au marquis (je prends ce nom comme un autre) *des* Moustiers de Mérinville.

Il serait impoli d'écrire à une personne de la noblesse, dont le nom commence par *des*, *du* avec le grand D. Je suis convaincu, au contraire, qu'une famille écrivant son nom *Du*, *Des*, sera flattée de voir que vous vous trompez en mettant *du*, *des*. C'est que, *généralement*, cette famille est bourgeoise, et si l'on voulait bien rechercher, on trouverait que le nom s'écrivait au commencement du XIXe siècle (je ne dis pas au XVIIIe, époque où pour l'orthographe des noms on ne faisait nulle attention à ces minuties) en un seul mot. C'est ainsi que M. *Des violons* (j'invente ce nom) sous Louis XVIII, aura son fils devenu *Des Violons* à la fin du 2e empire, en attendant que le petit-fils soit *des Violons*, et l'arrière petit-fils *comte des Violons* (ayant versé 8 ou 10.000 francs au Pape, pour être créé comte romain). OROEL.

—

Armoiries de Meulan, d'Albois, (ou Ablois) ? (XLVIII, 278, 422, 473). — *Echiqueté d'azur et d'or* (*La Chesnaye des Bois, Dict. de la Noblesse*. Edit. Schlepinger. XIII, 791. — *Annuaire de la Noblesse*, 1848, 791).

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Austriæ est imperare orbi universo (XXXIII ; XLVIII, 448). — Voir Didot Hœfer. — Frédéric III, dit le Pacifique, 29e empereur d'Allemagne et d'Autriche, fils d'Ernest, duc de Styrie (1415-1493).

A sa mort, il laissa à son fils Maximilien le soin de réaliser son anagramme inscrite sur ses livres et ses palais :

A E I O U

qu'il traduisait par :

Austriæ est imperare orbi universo.

E. LIMINON.

Même réponse : M. C. W.

* * *

Voir l'*Intermédiaire*, XXXIII, 403, 712.

—

Famille de Villemontée (XLVII, 785 ; XLVIII, 83), La réponse de notre confrère P. du Gué est, malheureusement, fautive par sa base ; car François Autier, seigneur de Villemontée, est *mort sans enfant* en 1557 ; et il n'était pas fils de Jacques. Il est vrai que le tort complet revient au généalogiste Saint-Allais (t. IX, p. 180 et suiv). J'ai vu, au château de Barmontet, près d'Herment (Puy-de-Dôme) les archives (de haut intérêt) de M. le comte d'Autier de Villemontée, marquis de la Rochebriant ; et, depuis 40 ans, je m'occupe de bien établir la filiation de cette antique famille d'Auvergne, dont déjà j'ai publié une importante généalogie Je donne donc, dans l'*Intermédiaire*, aujourd'hui, un *tableau généalogique rectificatif*, très exact et utile, basé sur les actes originaux même.

Beraud Autier, écuyer seigneur de Villemontée, épousa, en 1496, Catherine d'Ussel.

ANTOINE
seigneur de Villemontée, syndic de la noblesse d'Auvergne (1553), épousa, en 1530, Anne de Scorailles

JACQUES
baron de Villemontée épousa en 1558 Marguerite de Bar

LOUIS
baron de Villemontée épousa en 1597 Anne de Scorailles

JACQUES
baron de Villemontée épousa en 1642, Marie de Châteaubodeau

FRANÇOIS
baron de Villemontée épousa en 1682 Claudine de Roquelaure

JEAN
seigneur de Barmontet, Villemontée épousa en 1710 Pétronille de Villelume, dame de Barmontet

JEAN-FRANÇOIS-MARIEN
seigneur de Barmontet épousa en 1733, Françoise de Bosredon

NICOLAS-CLAUDE-MARTIN
comte de Villemontée, mort en 1820, épousa en 1758, Rose de la Rochebriant

AMABLE
comte de Villemontée, marquis de la Rochebriant épousa, en 1786, Marie de l'Estrange

AMABLE
comte d'Autier, marquis de la Rochebriant, épousa en 1821, Anna d'Aiguirande

CHARLES
comte d'Autier, marquis de la Rochebriant, marié à Mlle Lébraly

ROGER
comte d'Autier, marquis de la Rochebriant, marié à Mlle de Mecklembourg, château de Barmontet, près d'Herment (Puy-de-Dôme)

Mme Lenormand de Flaghac, château de Vatanges, Puy-de-Dôme

MARCEL
vicomte d'Autier marié à Mlle Redhon

MARIE-FRANCOISE
épouse en 1731 Paul de Viry

FRANÇOIS
panetier de France en 1556 tué en 1557 à la bataille de St-Quentin, épousa Marie de Beaucaire, remariée à Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, dont elle eut postérité. Le portrait de cette dame est au château de Barmontet. (Superbe)

GUILLAUME
établi à Paris, dit *de Villemontée*, épousa Marguerite de Chauffour.

CHARLES
de Villemontée président à la cour des aides de Paris épousa Marie de Vigny

FRANÇOIS
de Villemontée, intendant de Soissons épousa Jeanne-Catherine de Verdun

FRANÇOIS
de Villemontée, évêque de St-Malo (1657), d'abord marié à Philippine de la Barre

CHARLES
capitaine de cavalerie, qui se noya en 1657

MARIE-FRANÇ.
mariée à Heruele, comte de Belloy

ANNE-FRANÇ.
coadjutrice de l'abbesse des Hospitalières de Vernon.

AMBROISE TARDIEU.

Omnia sunt hominum (XLVIII, 503). — Omnia sunt hominum tenui pendentia filo,

Et, subito casu (1) quæ valuere ruunt.

Ce distique est d'Ovide, — Epistolarum ex Ponto, lib. IV, Ep. 3, vers 36 (Edit. Amar, chez Lefèvre t. 5, p. 189).

L. DE LEIRIS.

* * *

Le distique cité est d'Ovide : *Epistolarum ex Ponto. Liber* IV. *Epist.* III. *Amico instabili.* Vers 35 et 36.

Allusion à l'épée de Damoclès ; anecdote au sujet de Denys, tyran de Syracuse.

RECTA.

—

La Diane de Houdon (T.G., 431 ; XLVIII, 228, 376, 434). — Je dirais volontiers comme Elmire :

Au moins je vais toucher une étrange matière.

Mais à l'*Intermédiaire* on peut tout dire parce qu'on y sait tout dire et tout entendre D'ailleurs je trouve la question engagée et ne fais que suivre.

Les Grecs, Hellènes ou Hellenistiques, n'ont jamais représenté, je crois, dans son entière réalité la beauté féminine dévoilée. Si vouée qu'elle fût au culte de la Nature, l'Antiquité semble avoir éprouvé un certain sentiment de pudeur à ce sujet. Un moraliste français, Vauvenargues ou Joubert, a dit que : « Une femme qui se met nue devant des hommes met nues toutes les femmes en elle ». Mais un ancien, un Latin, l'avait déjà dit dans des termes presque semblables. Ce fut aussi le cri d'une vierge chrétienne traînée nue au supplice. Toutefois, je dois dire que d'après Renan — récit du martyre de sainte Blandine dans le *Marc Aurèle* — si les condamnés hommes étaient suppliciés en public, complètement nus, la loi voulait qu'on laissât aux femmes une étroite ceinture.

Il en était de même pour les actrices; cependant Procope raconte sur l'impératrice Théodora une historiette qui prouverait que cette ceinture-là ne cachait pas grand'chose. Après tout, le livre des *Anecdotes* attribué à Procope est fort discuté par l'érudition contemporaine.

Quoi qu'il en soit, des exemples sans nombre et auxquels je ne connais pas d'exception, montrent que l'art soit antique, soit moderne, a eu pour principe de ne point pousser jusqu'à la dernière exactitude la représentation du corps féminin.

Mais alors un de nos collaborateurs pose cette question : pourquoi ne pas faire pour la femme ce que l'on fait pour l'homme ? A cela je répondrai que, selon moi, il y a dans certaines images beaucoup plus d'excitation sensuelle pour l'homme que pour la femme. C'est là un fait physiologique hors de doute. Ainsi Diderot raconte que, dans le parc de Versailles, il fallut protéger par une grille de défense une statue de Vénus — celle qui dans la nomenclature des chefs-d'œuvre antiques, porte un nom particulièrement significatif — pour la soustaire à certains attouchements. Et il n'est personne qui n'ait vu, dans les musées, des marbres caressés ardemment du regard et même de la main, sous prétexte d'admirer et de faire admirer la beauté plastique des formes. Que serait-ce si au lieu d'être comme insexués, les marbres et peintures présentaient tous les signes de la vie organique ?

Voici à ce sujet une anecdote, je préviens qu'il ne s'agit pas de moi qui n'ai jamais eu de fils. Une personne veuve de mes amies ayant un fils de 15 ans et une fille de 16, consulta un jour un ecclésiastique intelligent et étranger à tout pharisaïsme, sur ce cas de conscience : pouvait-elle conduire ses enfants dans les salles de la sculpture à l'Exposition universelle de 1889 ? La réponse fut celle-ci : Pour Mlle votre fille, j'y vois très peu d'inconvénients ; pour M. votre fils..... c'est autre chose.

J'estime, pour ma part, qu'en menant dès l'enfance les jeunes gens des deux sexes dans les musées, on les habitue sans peine à ne voir dans les statues d'hommes ou de femmes que des abstractions de marbre ; pourquoi n'ajouterais-je pas que j'ai été élevé ainsi, et estime m'en être bien trouvé ? Mais pour en revenir au point en litige, je tiens surtout à éviter à l'imagination certains rapprochements entre la création de l'art et les réalités vivantes. C'est, selon moi, respecter dans la femme, la mère, la sœur et la fille, que de voiler ainsi son image dans les œuvres du pinceau et du ciseau.

On me dira que le plus simple, le plus péremptoire serait alors de supprimer la

(1) Et non « casu subito ».

nudité dans l'art ; mais comme cela est impossible puisqu'on ne peut abolir les trois quarts de ce qui constitue l'art ancien et moderne, et enlever à ce dernier une de ses ressources les plus précieuses, il faut faire en sorte, du moins, que le nu ne soit pas le déshabillé, et que sans renoncer à le faire vrai, on lui enlève cependant le caractère d'une réalité trop proche de nous. H. C. M.

—

Grattoirs préhistoriques ou pierres à feu (XLVIII, 562). — Colonne 562, ligne 40, lire Coulours-Cerisiers et non Ceresiers.

Ligne 48, lire « très profane » et non « très professe ».

—

L'hôtel Saint-Paul (XLVIII, 330, 405, 455, 544, 570). — Jusqu'à présent, rien n'a établi que l'hôtel de La Force, *alias* Saint-Paul, ait jamais appartenu au connétable de Saint-Paul, mort décapité sous Louis XI. En conséquence, ne voyons-nous pas pourquoi cet hôtel aurait pu s'appeler du nom de ce personnage, *Saint-Paul* ou *Saint-Pol* (ce qui est la même chose), et devons-nous nous en tenir aux informations de Sauval, où il dit (t. II, p. 126) : « *François d'Orléans, comte de Saint-Paul, acheta du maréchal de Rocquelaure, l'hôtel de Navarre, au bout de la rue du roi de Sicile...* », qui est celui « *qu'on nomme aujourd'hui l'hôtel Saint-Paul,* » comme l'avait précédemment indiqué le même auteur (Idem, p. 76).

Après la mort du comte de Saint-Paul, arrivée en 1622, l'hôtel passa aux mains du comte de Chavigny, qui fut ministre-secrétaire d'Etat sous Richelieu, et mourut en 1652. Sa veuve et son fils en héritèrent, et cela se passait précisément au temps même où Sauval écrivait ses *Recherches des Antiquités de Paris*. A moins de révoquer en doute le témoignage contemporain de Sauval, c'est bien du comte de Saint-Paul, successeur du maréchal de Rocquelaure à l'hôtel de la rue du Roi de Sicile, qu'il s'agit dans la dénomination de cet hôtel, et non du connétable de Saint-Paul. CHARLES SELLIER.

—

Shakespeare ou Bacon (XLVIII, 498). — Je recommande à M. Cz., notre collaborateur, la lecture très intéressante de trois articles fortement documentés sur la question qui le préoccupe. — Ils ont été publiés dans la savante Revue des *Etudes littéraires, philosophiques et religieuses*, paraissant deux fois par mois et éditée par MM. Bray et Retaux (*82, rue Bonaparte*). Ces articles signés J. Boubée ont paru les 20 mai, 5 juin et 5 juillet 1903 et renferment une multitude de renseignements, la plupart ignorés en France, avant que ce critique si sagace les eût révélés à notre attention trop peu curieuse des choses du dehors. C'est dans l'un des textes cités par M. Boubée qu'on peut lire la fameuse signature *énigmatique* dans laquelle Bacon déclare qu'il est l'auteur de tel ouvrage. — Pour le moment, les *Baconiens* ont manifestement l'avantage sur les *Shakespeariens*.

Le *Journal des Débats*, dans deux numéros, 25 août et 23 septembre (1903), a publié, sur ce même sujet, deux articles dus à M. Aug. Filon, l'ancien précepteur du prince impérial, si bien documenté sur l'histoire et la littérature anglaises pour traiter avec compétence cet intéressant problème. AUG. PARADAN.

—

Les origines de Tartufe (XLVII, 665, 815, 871, 927 ; XLVIII, 34, 146, 201, 305, 366, 476, 533). — Il en est de cela comme du reste.

Si Boudin et un boudin, Bougon et un bougon, Baudet et un baudet, Richard et un richard (ou, si on préfère, Baude et Richet) ont des étymologies différentes, tout en s'écrivant de la même manière, il est fort possible que Lagingeôle et *la* Gingeole, *qui s'écrivaient tout autrement*, aient également des origines distinctes.

Ce qui nous a autorisé à attribuer une racine grecque à ce personnage de comédie, c'est le nom de son camarade Scaramouche, qui nous paraît être une dégénérescence du grec σκαρδαμυσσω, littéralement Scardamouche. A vrai dire, il n'y a pas de science là-dedans, mais au contraire *une demande déguisée de renseignements*.

Voici une étymologie qui nous semble vraisemblable ; est-ce exact ? Y en aurait-il d'autres meilleures ? Telle est la simple réalité. Bien loin de chercher le grec dans les étymologies, M. Daron nous a reproché, au contraire, et peut-

être avec raison, d'être trop porté à les rechercher ailleurs ? L'écueil est d'être trop exclusif.

L'un trouve le latin partout, un autre le grec, un autre le germanique, un autre le sanscrit, un autre le celtique. N'est-il pas plus naturel de croire que toutes ces langues ont successivement formé les racines de nos mots français, qui ont encore bien d'autres origines ? Dr Bougon.

*
* *

Nous pensons que la discussion de cette question résumée au *Bulletin historique et philologique*, 1891, p. 157-158, pourra intéresser nos lecteurs.

M. Marcel Schwob, de la société de linguistique de Paris, fait l'historique du mot *Tartuffe*. Après avoir rendu hommage à M. Dijvanck, auquel appartiennent quelques-unes des idées qu'il expose, M. S. signale *tartuffe* avec un sens injurieux dans le *Mastigophore*, pamphlet d'Antoine Fusy, en 1609. Ce mot était dans le langage populaire 58 ans avant la pièce de Molière.

Un autre mot français présente la même forme, *tartoufle*, dans le Berry, *cartoufle* (Théâtre d'agriculture 1600), dans le sens de *truffe* et de *pomme de terre*. Le doublet de ces mots est précisément *truffe*, *treufa*, *truffla*. Ainsi se dégage la première partie du mot, réduplication de l'élément initial sur le modèle *farfadet*, *gargoulette*, latin *curculio*.

Le thème du mot est donc *tuffe*, que l'on retrouve avec le sens de *bourgeois*, *niais*, dans les notes du scribe Raoul Tainguy au manuscrit d'Eustache Deschamps de la B. N. exécuté entre 1422 et 1425. Ce mot *tuffe* se rattache directement au latin *tuber*, déjà employé dans un sens injurieux, par Pétrone (*terræ tuber*).

M. S., après quelques explications sur les termes français *truffer*, plaisanter, *truffe*, tromperie et coups, signale en Italie *tartuffoli* employé dès la première moitié du xve siècle par le poete comique il Burchiello avec le double sens de *truffes* et de gens qui se cachent.

On peut retrouver, dans ce mot populaire, presque tous les éléments du caractère du *Tartuffe* : la dissimulation, la niaiserie, la tromperie, jusqu'à une nuance de sensualité.

M. Gaston Pàris signale à ce propos une petite note de M. Paul de Lagarde relative à l'histoire du mot *Tartuffe* en italien, M. Delisle ajoute que les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions* font mention de cette note.

M. Forestié signale à M. S. le terme *trufar* qui, en languedocien, signifie *tromper*, et le mot *truffé* servant à désigner la pierre qui, dans les cheminées de ferme, tient lieu de plaque de fond.

M. Ernest Petit fait observer que le nom de *truff* était usité en Bourgogne, pour indiquer la tromperie et que déjà, au xvie siècle, pendant les guerres de la Ligue, on a publié sous le nom de *Truffes de Montbard* une petite satire, assez rare aujourd'hui, dirigée par les catholiques contre les protestants.

M. de Boislisle enfin et M. Gazier se demandent pourtant comment il se fait que ce mot indiqué comme étant populaire, ait laissé si peu de traces dans ce que l'on connaît de la langue du xviie siècle. Recta.

—

Les couplets de J.-B. Rousseau (XLV). — Pour aider à résoudre cette question, j'aurais besoin de savoir s'il s'agit de couplets datant de 1710, attribués faussement à J.-B. Rousseau et qui ont fait l'objet de poursuites judiciaires.

Devignot.

—

La bibliothèque de Longepierre, précepteur du comte de Toulouse (XLVII, 838,928). — Je trouve les indications suivantes dans des catalogues de Labitte :

Catalogue Grangier de la Marinière (1883) : n. 516, *Cyri Theodromi Philosophi Rhodantes et Dosiclis*.... 1625.

Catalogue Defrémery (1884) : n. 436, *Cellarius* ; 711. *Lætus*, *Callipedia* ; 1414, *Epistolae obscurorum virorum* ; 1445, *Naudeana* ; 2208, *Meursii Miscellanea* ; 3424, *Denys d'Halicarnasse*.

Catalogue (3 juin 1885) : n. 314, *Cicéron*.

Catalogue (4 juin 1886) : n. 36, *Pline l'ancien*.

Catalogue (17 novembre 1886) : n. 434, *Cosmographie universelle* de Thevet.

Catalogue Perreau de Dijon (1885) : ive partie, n. 1592, *Entretien de Maxime et de Thémiste*, par Bayle.

Autres catalogues :

Catalogue Henri Leclerc (15 janvier 1900) : n. 154. *Les Lunettes* de Meschinot.

Catalogue de la bibliothèque Mallard (Nourry, Dijon et Paris, 1903) : n. 61, *Entretien de Maxime et de Thémiste* (sans doute le n° cité plus haut). F. R. E. D.

—

Livres à clef (T. G. 524 ; XXXVIII ; XLI à XLIII ; XLV à XLVII). — La postérité de Charlotte, qui lit ceci et qui m'a donné l'hospitalité il y a longues années, ne m'en voudra pas, si je reviens sur *Werther*.

Il paraît bien évident aujourd'hui, d'après la publication des *Souvenirs de la jeunesse de Gœthe*, par Kestner, fils de la célèbre Charlotte, que le grand poète peut avoir eu des pensées de mort, en étant obligé de se séparer de celle qu'il aimait.

Du suicide et de la folie suicide, par Brierre de Boismont, seconde édition, 1865, in-8, Germer-Baillière, 262).

Voir Mézières, *Gœthe expliqué par ses œuvres*, 2 vol. in-8.

« Gœthe disait à la fin de sa vie à Eckerman qu'il n'avait relu *Werther* qu'une seule fois et qu'il s'était bien gardé d'y revenir, parce qu'il se sentait mal à l'aise de cette lecture et redoutait le retour des souffrances morales qu'il avait décrites dans ce roman.

(Proal, *Le crime et le suicide passionnels*, 324).

Werther a exercé en France une influence qui se fait encore sentir.

René, c'est Chateaubriand ; tout le monde le sait.

L'éducation sentimentale de Flaubert est une autobiographie ; Mme Arnoux est devenue folle (*Maxime Ducamp*, Souvenirs littéraires). *Raphaël*, c'est Lamartine.

Adolphe, de Benjamin Constant, est une autobiographie ; *Volupté*, de Sainte-Beuve aussi. Je parlerai plus tard d'*Obermann* et de George Sand.

« Foscolo écrivit le roman de *Jacobo Ortis* dont le sujet, la forme et le dénouement sont semblables à ceux de *Werther*. Le nom de *Jacobo Ortis*, sous lequel le roman fut publié, était le nom d'un jeune homme qui s'était suicidé à Padoue. » (Proal, 325).

Le disciple, de Paul Bourget, c'est l'histoire de Chambige, dont le procès retentissant eut lieu en Algérie en 1888. Voir le compte rendu dans les *Débats* d'alors.

NAUROY.

Revues de fin d'année (XLVII, 839, 928, 983 ; XLVIII, 96, 204). — M. Lyonnet sait-il que M. Camille Doucet, lui aussi, composa une Revue ? Elle fut représentée pour la première fois à l'Odéon, le 30 décembre 1847, et était intitulée : *Le dernier banquet de 1847*, comédie-revue en trois tableaux et en vers.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G. 718 ; XXXV à XLV ; XLVI, 211, 272, 328, 434, 825, 987 ; XLVII, 89, 336, 755 ; XLVIII, 203, 532. — C'est bien à contre-cœur que je m'attaque à un de nos plus gracieux poëtes en prose, à celui qui a su, le premier, faire défiler devant nos yeux le cortège le plus exquis et le plus parfumé de l'amour hellénique, mais j'espère que le charmant créateur de Bilitis ne m'en voudra pas si je l'attrappe, lui aussi, en flagrant délit d'anachronismes. Dans son dernier volume *Sanguines*, il fait dire au vendeur d'esclaves que la jeune fille qu'il offre est « belle comme une Néréide, *souple comme une épée* » ; or l'acier n'était pas encore inventé au v° siècle avant J. C. et les épées de bronze de cette époque, dont je possède une longue de 92 centimètres, avec une forte arête depuis le pommeau jusqu'à la pointe, n'étaient pas *souples*. Cette épithète irait très bien à la petite Conchita de Séville, mais certes pas à Artémidora d'Olynthie.

Et puis, pour passer à une « inadvertance » plus moderne dans le même volume, El Hadj Omar présente, il est vrai, son coutelas d'une façon classique et conforme aux usages, — horizontalement, — mais une lame qui a si bien servi ne peut pas « apparaître *d'un bleu noir* », car ce coloris artificiel aurait disparu depuis longtemps par les fréquents aiguisements indispensables. Le damasquinage en camaïeu, gris sur gris, résiste pendant des siècles, excepté près du tranchant même, mais le bleu noir est une teinte ou plutôt une *teinture* superficielle et occidentale, qu'on ne voit que sur certaines épées « diplomatiques », de provenance plus ou moins Tolédane moderne, et sur des revolvers, mais jamais sur une vraie lame orientale, — à moins qu'elle ne soit fabriquée « ad usum touristorum ».

PAMPHILE.

Staëlliana (XLVII, 952 ; XLVIII, 307, 425). — Ce volume de Cousin d'Avallon, in-18 (Paris, 1820) avec portrait, figure 1903 dans le catalogue de juin-juillet du libraire Dumont, 42, rue Barbet de Jouy. X.

—

Carnets de blanchissage (XLVI, 678 ; XLVIII, 204, 308, 428, 536). — Dans les nombreux comptes de fabrique qu'il m'a été permis de consulter, j'ai souvent rencontré au XVIIe et au XVIIIe siècles, la mention du blanchissage des linges sacrés et autres. Le procureur de la fabrique donnait chaque semaine ou chaque mois le linge aux blanchisseuses, et rendait compte, lors de sa gestion, des sommes dépensées. Au XVIIIe siècle, on le voit marchander en bloc le blanchissage à des lavandières, alors que précédemment il utilisait les services d'une journalière, à laquelle il remettait ce dont elle avait besoin pour blanchir les linges de l'autel, aubes et surplis. L. C. DE LA M.

—

Inventaires d'apothicaires (XLVII, 896 ; XLVIII, 146, 254). — L'inventaire de Lefort, publié par Flückiger, a été reproduit dans le *Répertoire de Pharmacie*, 1873, p. 387, et dans le *Bulletin de la société syndicale des Pharmaciens de la Côte-d'Or*, t. X (1891). Voir dans le même *Bulletin* : t. X (1891). *Inventaires d'anciennes pharmacies dijonnaises* (XVe s.), par Dorveaux (Tirage à part. Dijon, 1892, in-8).

A citer encore : *Inventaire de la bibliothèque d'un apothicaire de Dijon* (1482), par Dorveaux. Besançon, 1899, in-8.

F. R. E. D.

—

Enigmes nouvelles et anciennes (XXI ; XLV) (1). — A cette question posée par moi en 1888, j'ai répondu moi-même, l'année passée, en citant un passage de Grillparzer ; voici une autre réponse qui, sans être définitive, nous ramène au XVIe siècle.

Montaigne, *Essais*, II, 37 :

Il est à croire que je dois à mon père cette qualité pierreuse ; car il mourut merveilleusement affligé d'une grosse pierre qu'il avoit en la vessie... J'estoy nay vingt cinq ans et plus, avant sa maladie, et durant le cours de son meilleur estat... Où se couvoit tant de temps la propension à ce default ? et lorsqu'il estoit si loing du mal, cette legiere piece de sa substance, dequoy il me bastit, comment emportoit-elle pour sa part une si grande impression? et comment encores si couverte, que quarante cinq ans aprez i aye commencé à m'en ressentir, seul iusques à cette heure entre tant de frères et de sœurs, et touts d'une mère ? Qui m'esclaircira de ce progrez, ie le croiray d'autant d'aultres *miracles* qu'il vouldra ; *pourveu que, comme ils font, il ne me donne pas en payement une doctrine beaucoup plus difficile et fantastique que n'est la chose mesme.*

I-H.

(1) Dans la T. G., ce titre est oublié.

—

Philogyne (XLVIII, 338, 478). — Le mot *philogyne*, qu'il ait ou non droit de cité régulier, se comprend, je crois, suffisamment ; mais il ne faudrait pas l'opposer à *misanthrope*, et c'est, sans doute, ce que M. Wigg ne trouve pas « rationnel ». Le terme corrélatif serait *misandre*.

Tout le monde sait que les sentiments du *misanthrope* ou du *philanthrope* embrassent l'humanité entière, sans distinction de sexe. P. DU GUÉ.

—

Piquer une méduse (XLVIII, 338). — « Piquer une méduse » ne serait-il pas pour : *piquer une muette*, qui est non de l'argot du peuple, mais de la langue Saint-Cyrienne, au moins de mon temps ?

De ce temps donc, *piquer une muette*, c'était manifester son mécontentement en exécutant le maniement des armes, régulièrement d'ailleurs, mais sans le scander par la résonnance habituelle.

La traduction de *muette* par *méduse* ne serait pas, il est vrai, parfaitement exacte, car la Gorgone rendait bien muets ceux qu'elle pétrifiait, mais je ne sache pas qu'elle fût muette elle-même.

P. DU GUÉ.

—

L'origine de la finale Y dans les noms de lieux (T. G., 951 ; XLVII, 988). — La finale Y dans les noms de lieux provient de la finale celtique *ach*, *ac*, en latin *acum*, en passant par les finales *ay*, *ey*, *é*. « Les terminaisons *acus*, *acum*, *iacum*, dit Belloguet (*Ethnog. gaul.* 1re partie, p. 159) sont communes à un grand nombre de noms géographiques

gaulois et c'est d'elles que nous viennent tous les *ac* du midi ». Or à l'instar du suffixe celtique *ach*, *ac*, le suffixe latin *acum*, *iacum* se souda aux noms propres de famille pour former avec eux des substantifs désignant la propriété. De là *Albiniacum* (s. ent. *prædium)* la propriété, le domaine rural d'Albinus, *Albignac, Aubignac ; Sabiniacum*, la villa de *Sabinus*, *Savignac*, ou *Sévignac*. En remontant vers le Nord, cette désinence *ac*, grâce à la tendance du son palatal *i* à s'assimiler les gutturales (Cf. Pott, *Forschungen auf dem Gebiete der indo-germ. sprachen*, II, p. 76) se transforme en *ay*, *ey*, pour passer finalement au son *é*, avant de se métamorphoser en *y*.

Encore aujourd'hui dans les campagnes de la Beauce, de l'Orléanais, de la Sologne, du Berry, on entend le paysan dire une *veigne*, une *teigne*, une *enseigne* et une *vigne*, une *tigne*, une *ensigne* ; *Catherine* et *Cathereine*, *porceline* et *porcelaine*, *marrine* et *marraine* ; *Saint-Aignan* devenu *Saint-Teignant* ou *Saint-Tignan* est considéré comme le destructeur des tignes, et de même que l'on prononce ici *Ignan* pour *Aignan*, de même on prononce *igneau* pour *agneau* (autrefois *aigneau*) :

Quand j'étais chez mon père
Tout petit garsouniau
Nous allions dans la prée
Faire paître les *igniaux*.
(Chanson des *Gens de Lignières*).

Il y a quelques années on empoigna dans une râfle nocturne un mauvais gars qui se faisait appeler *Julot le Beigneur ;* ne pas confondre, s. v. p., avec le *Baigneur*. Ce dernier est celui qui fait prendre des bains, l'autre celui qui d'un bon coup de poing vous fait des bosses. Une *bigne* ou *beigne*, c'est la tumeur qui naît d'un coup bien appliqué ; de là vient le nom de la pâtisserie appellée *beignet*, et par quelques-uns *bignet*.

Il y a des campagnes où l'on appelle *hérondelle*, l'oiseau que nous nommons hirondelle. Enfin, aux portes d'Orléans existe un village du nom de *Saint-Ay*. Si vous prononciez *Saint-E*, on ne vous comprendrait pas ; il faut dire *Saint-I*.

Les gens de Chenu (Sarthe) disent indifféremment *Chérigné* ou *Chérigny ;* au XVIIe siècle on disait *Sévigné* et *Sévigny* : aimable Sévigné ; charmante Sévigny. Ouvrez au hasard le *Dictionnaire général des villes, bourgs, villages et hameaux de la France* et à côté de *Savigné* (arrondissement de Tours) et *Savigny* (arrondissement de Chinon) vous rencontrerez *Marignac, Marigné, Marignieu, Marigny* (Marini-acum) ; *Martignac, Martigné, Martigni, Martigny* (Martini-acum) ; *Paulhac*, *Paulhiac*, *Pauliac*, *Pouillac*, *Pouillé*, *Pouilly* (Pauli-acum) etc.

Ces variations paraissent remonter très haut, jusqu'à l'époque celtique. Belloguet, après avoir fait remarquer entre autres variantes du nom de *Britanni* que l'*i* radical y est continuellement échangé contre un *e*, ajoute : « Ces variations de l'*i* a l'*e* ne peuvent tenir qu'à la nature particulière du son celtique que les Gallois représentent par un *y* et qui se rapproche en effet plus de l'*e* que de l'*i*. (*Ethnog. gaul.* 2e partie, p. 257) ». Cf. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms des lieux habités en France*, 1890.

LPT. DU SILLON.

—

Pourquoi un accent circonflexe à Dôle (XLVIII, 281, 372, 432, 538). — Je ne saurais accepter la thèse de M. Paul Argelès, d'après laquelle la prononciation des noms propres par les gens du pays importerait peu. Si quelqu'un doit savoir comment se prononce le nom de la localité qu'il habite et a pu conserver la tradition de cette prononciation, c'est bien l'indigène lui-même ; et je n'admettrai jamais qu'on prononce Blaye comme *blé*, mais bien *bla-ye*, comme dans la région, ni *Ghi-ze* pour Guise (voir à ce sujet ma note de l'*Intermédiaire*, XLIII, 780). On doit s'en rapporter aux gens éclairés du pays ; et pour ma part, je puis affirmer que, bien que Saint-Quentinois, je n'ai jamais entendu prononcer Chauny et Holnon *Chûny* et *Hourlon*. GOMBOUST.

—

Patois Orléanais (XLVII, 449, 592 ; XLVIII, 537). — Je m'empresse, cher confrère, de répondre à votre trop aimable invitation, et de confirmer à M. Gustave Fustier, l'existence du *Glossaire du pays blaisois*, par M. Adrien Thibault. — Vous voyez que votre mémoire ne vous trompait pas.

C'est un bel in-8° de 356 pages, édité avec soin, à Blois, en 1862 (le faux-titre

ne porte, d'ailleurs, pas de date) par l'imprimerie Migault ; et, ce qui est mieux, l'ouvrage le plus complet, à ma connaissance, consacré au parler blaisois, par un des esprits les plus curieux et les plus délicats que je sache. PIERRE DUFAY.

—

Emploi singulier du mot ustensile (XLVIII, 280, 432, 480, 540). — Je me rappelle avoir lu, dans les comptes rendus donnés cette année même par l'*Eclair* des manœuvres militaires du sud-ouest, une anecdote relative à l'emploi de ce mot dans le sens indiqué par notre collaborateur C. P. V. Je n'ai pas conservé ledit article, mais il me semble qu'il y a, parmi les collaborateurs de l'*Intermédiaire*, quelqu'un à qui il serait facile de le retrouver, puisque sa date ne remonte qu'à quelques semaines. A. Z.

—

Quelques vieux mots à expliquer (XLVII, 619). — Je proposerai l'interprétation suivante :

Une robe de velours noir, doublée de mouches (?) de velours noir.

Une de taffetas armoisin noir (taffetas faible et peu lustré, qui se fabriquait à Lyon, à Avignon et à Florence).

Un pourpoint de velours noir de coupe (c'est-à-dire de velours pour habits) doublé de taffetas noir.

Une pièce de toile de chanvre (canebe, *cannabis*) façonnée à la petite (?) (au point de Venise) ensuite, la garniture du lit de gésine (couches) de ma femme.

Il faudrait avoir le *fac simile* du texte original, afin de vérifier si les mots (?) restant à déchiffrer ne pourraient pas se lire autrement qu'ils n'ont été proposés dans l'énoncé. L. N. MACHAUT.

—

Pet de nonne (XLVII, 229, 431, 598, 938 ; XLVIII, 206, 427). — Pourquoi donc l'*Intermédiaire* écrit-il *vendanges* ? S'il écrivait *Vents d'Anges*, on comprendrait tout de suite la locution qui n'est qu'une plaisanterie populaire, ou de l'esprit très facile. L'expression doit être aussi vieille que l'entremets lui-même ; je l'ai toujours entendu dire depuis le premier jour où je l'ai savouré ; et il y a déjà longtemps.

E. G.

***

Comme euphémisme, pour adoucir et policer l'irrévérencieuse appellation des beignets soufflés, voici ce qu'il m'a été donné de lire sur le « menu » d'un hôtel de Normandie, au mois de juillet dernier : « Roti : cannetons de pays ; Entremets : *Soupirs de religieuses* »... C'est toujours plus poétique que le calembour « vendanges ». GROS MALO.

—

Rhubarbe et séné (T. G. 771). — Cette question posée par moi en 1890, fut traitée depuis tout au long dans le *Musée de la Conversation*, paru pour la première fois en 1892, par M. Roger Alexandre : voir la troisième édition, de 1897, p. 440.

—

L'argent n'a pas d'odeur (XLVIII, 448). — Vespasien n'a pas prononcé ce mot, mais il a tenu un propos équivalent. Son fils Titus lui reprocha un jour d'avoir mis un impôt sur l'urine (probablement en rendant payants les établissements auxquels fut donné le surnom de *vespasiennes*.) En réponse à ce reproche, Vespasien approcha des narines de son fils le premier argent provenant de cet impôt, en lui demandant : « Est-ce que cela sent mauvais ? » Et comme Titus répondait négativement : « Et cependant, reprit Vespasien, cela vient de l'urine. »

(Suétone, *Vespasiennes*, 23. Cf. Dion Cassius, LXVI, 14). A.

Même réponse : VIEUJEU *et* J. B. MIRON.

—

« Il y a plus de Français à Rome que de chiens rouges » (XLVIII, 55, 430). — La réponse donnée n'est pas pleinement satisfaisante. La phrase citée est-elle connue comme un *proverbe* réellement existant ? Et que signifie, *dans cette phrase*, l'expression *chiens rouges* ? C.

—

Le sang de saint Janvier (XLVIII, 49, 207). — La question demande une explication scientifique du miracle.

M. le vicomte d'A répond en déclarant qu'il a vu ce miracle se produire avec toutes les garanties d'authenticité.

Loin de moi la prétention de le contredire, mais je crois de mon devoir de fournir au collaborateur qui a posé la question le renseignement suivant :

Je me trouvais, il y a quelques années, chez mon pharmacien, rien de Homais, oh ! mais, non ! et je lui causais juste-

ment de cette liquéfaction de sang dont on s'occupe depuis longtemps déjà, lui demandant si, scientifiquement, du sang desséché pouvait, par un procédé quelconque, redevenir liquide. Il se contenta de sourire comme quelqu'un qui n'est pas pris au dépourvu, et après s'être éloigné, un instant, il me rapporta un flacon teinté d'une couleur sanguinolente, me faisant constater qu'il ne renfermait aucun liquide ; puis s'étant éloigné à nouveau, il rapporta une espèce de support couvert d'une serviette sur lequel il plaça le flacon. Au bout d'un instant, ce que je prenais pour du sang se mit à bouillonner.

« Je ne veux pas, plus longtemps, abuser de votre ahurissement, me dit-il, rompant enfin le silence, ce que vous voyez là n'est pas du sang. Les journaux ayant repris la question, j'ai voulu en avoir le cœur net.

« Vous prenez du blanc de baleine que vous colorez en rouge, vous y mêlez de l'éther sulfurique, vous laissez coaguler. L'éther bout à 34° environ ; mélangé au blanc de baleine, il faut monter un peu plus haut. Le support que vous voyez est l'intérieur d'une chaufferette rempli d'eau chaude, vous pouvez y substituer une boîte à conserve avec quelques braises. Il faut un certain temps pour échauffer le verre, une simple jonction métallique de l'intérieur à l'extérieur hâterait le résultat ; il faut surtout bien boucher le flacon pour ne pas laisser évaporer l'éther, au surplus, on peut le remplacer. »

PAUL ARGELÈS.

—

Vie en communion et mainmorte (XLVIII, 53, 267, 548). — M. Servandy trouvera peut-être les renseignements qu'il demande dans une thèse de doctorat en droit : Marcel Nicolle. *Des communautés de laboureurs dans l'ancien droit.* Dijon et Paris, Nourry, 1902, in-8.

F. R. E. D.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII, 220, 324, 379, 488, 569). — Ainsi que l'a rapporté notre confrère V. J. D., dans le département des Deux-Sèvres, qui est en grande partie protestant, on voit fréquemment, surtout entre Melle et Saint-Maixent, des sépultures privées dans les champs ou les parcs. J'en connais seulement deux dans le Calvados.

MAC RAMEY.

—

Question d'étiquette (XLVIII, 283, 548). — Le service *à la Française*, tout à fait oublié en France à l'heure actuelle, en raison de ses incommodités, est au contraire très florissant à notre époque aux États-Unis (1). Cette coutume s'explique très bien dans ce pays, où un grand nombre de mets sont servis froids : en tous cas, dans les restaurants ordinaires et dans les *dining-car* américains, on apporte tous les plats sur la table *en même temps* : ce qui est fort désagréable pour les Français, voyageant de l'autre côté de l'Atlantique !

MARCEL BAUDOUIN.

—

Action de la lumière solaire ou lunaire (XLVIII, 394, 545). — Personne ne peut nier l'action chimique, et peut-être physique, de la lumière en général, qu'elle vienne du soleil, de la lune ou d'une source artificielle. La lumière solaire étant plus intense, agit plus activement, mais celle de la lune agit aussi, plus lentement, il est vrai.

La lumière *blanche* de la lune est actinique. Il est arrivé à un photographe de ma connaissance d'avoir des plaques voilées par un rayon de lumière diffuse de la lune.

On peut faire des expériences de mesure des rayons solaires et lunaires au moyen des papiers sensibles.

Voici un exemple qui peut être intéressant. Le 21 septembre dernier, un photographe prenait, vers 10 heures du matin, une épreuve, avec une pose d'un quart de seconde. Le même jour, à 10 h. du soir, par la pleine lune, il répétait son expérience et obtenait une épreuve, absolument semblable à la première, peut-être plus brillante, mais la pose avait été *d'une heure.*

Si on considère qu'il y a 240 quarts de seconde en une minute, pendant une heure on aura soixante fois 240 quarts de seconde, soit 14.400. Le 21 septembre, à 10 heures du soir, la lumière de la lune était donc quatorze mille quatre cents fois

(1) J'ai signalé ce fait dans mon rapport de mission aux États-Unis en 1873 et dans divers articles de journaux.

moins active que celle du soleil à 10 h. du matin.

En répétant l'expérience un grand nombre de fois, on pourrait arriver à une moyenne ; il est, en effet, bien évident que les chiffres ne seraient pas les mêmes au mois de juin et au mois de décembre, époque à laquelle la lumière du soleil est moins intense.

Mais l'expérience citée met hors de doute l'action chimique de la lumière lunaire, quelque faible qu'elle soit.

MARTELLIÈRE.

—

Détail des anciens prix des denrées et marchandises (T. G., 270 ; XLI ; XLII ; XLIV ; XLVI : XLVII, 99, 211 ; XLVIII, 490). — Voici, d'après Vallon (*Histoire de l'Esclavage*, t. III, pp. 25-26), un aperçu des prix des diverses denrées vers la fin de l'empire romain.

— Les fèves de marais broyées, les lentilles, les pois chiches, les haricots secs sont taxés à 4 francs (100 deniers), le double-boisseau, 17 litres environ, soit à peu près 24 francs l'hectolitre.

— La viande de bœuf et de mouton coûtait 32 cent. (8 deniers) la livre romaine (1/5 ou 1/3 de kilogr.), ou environ 1 fr. le kilog.

— La viande d'agneau et de porc 0 fr. 48 (12 deniers) la livre romaine (1 fr. 45 le kilog.).

— Une oie grasse 8 fr. (200 deniers).

— Un poulet 2 fr. 40 (60 deniers).

— Un lièvre 6 fr. (150 deniers).

— Un lapin, un canard, 1 fr. 60 (40 deniers).

— Le poisson de mer coûtait de 64 à 96 centimes, la livre romaine.

— Le poisson salé, 24 centimes la livre.

— Un cent d'huîtres 4 fr.

— L'huile, de 60 à 96 centimes le sextarius ou la demi-livre.

— Le vin vieux, 96 centimes la même mesure.

— Le vin commun 32 centimes.

(Lebas. *Traduction du préambule de la loi de Dioclétien*. Extrait du tarif).

Dans une loi de Théodose, on trouve pour l'huile et le lard un prix moins élevé, fixé par une taxe pour les fournisseurs de l'armée.

Le prix de 80 livres de lard ou d'huile était d'un sou d'or (15 fr. 10 cent.), soit environ 60 cent. le kilog.

Au Ve siècle, un bœuf, *cornatus, sanus et videns*, c'est-à-dire adulte et en bon état était estimé 2 sols, une vache, 1 sol, un cheval, 6 sols, une jument, 3 sols.

D'après Augustin Thierry (*Lettres sur l'histoire de France*), le sol d'or équivalait à 99 fr. 35 de notre monnaie.

JEAN DE BAYON.

—

Midinettes (XLIII ; XLIV). — A qui revient l'honneur de ce mot charmant ? A Monselet, dit M. Maurice Guillemot ou à Louis Morin. Le délicat dessinateur s'en est défendu. A qui alors ? A Dubut de Laforest, si l'on en juge par ce post-scriptum d'un billet non daté, qu'on nous communique.

Ai-je créé ce mot ? Je vais te dire : il est venu dans une conversation entre amis et confrères, un jour, qu'à midi, nous passions rue du Sentier. Les petites ouvrières s'achetaient gaîment de ces dîners qui sont des dinettes. L'association était naturelle, elle se fit dans l'esprit : *midi* et *dînette*. Celui qui fit le mot l'avait-il lu ? Je sais que je le retins et que je l'écrivis

E. F. F.

—

Le Sire de Framboisy (XLVIII, 284, 536). — Cette chanson célèbre a eu pour auteur Bourget — et non Bourgeat — et Laurent de Rillé ; pour interprète Joseph Kelm. Le célèbre compositeur, qui a présidé au grand mouvement orphéonique du XIXe siècle, est demeuré aussi jeune et aussi alerte d'esprit qu'au temps de cette complainte fameuse. En lisant son dernier livre d'une verve si entraînante, *L'orgue Cavalier*, nous en avions l'assurance ; mais la lettre qu'il nous fait l'honneur de nous adresser ajoute à cette certitude. C'est une page délicieuse de l'histoire de la littérature chantante que nous sommes très heureux d'avoir provoquée et de recueillir.

Cher Monsieur,

Puisqu'il s'agit d'éclaircir un point de notre histoire artistique et littéraire, je dois déclarer tout d'abord que je ne suis pas plus l'auteur du *Sire de Framboisy* qu'Homère n'est l'auteur de l'*Iliade* ou Shakespeare l'auteur du théâtre qui porte son nom.

Vous savez qu'un comité anglais a découvert que les joyeuses commères de Windsors et toutes les pièces attribuées jusqu'à présent à William Shakespeare sont dues en réalité à la plume du chancelier Bacon.

Quant à Homère, la science moderne assure qu'il n'a jamais existé. Comme l'*Odyssée*, la chanson du Sire de Framboisy est une œuvre collective, un homme seul n'aurait pas pu l'inventer.

Elle n'est pas non plus, comme on serait tenté de le croire, le résultat de laborieuses recherches opérées dans le chartrier d'un vieux château. C'est une fantaisie due à la collaboration de la jeunesse et du hasard.

Il était une fois une petite société d'étudiants, de peintres et de musiciens. C'était A (Allard, plus tard notaire à Amboise et père d'un de nos plus jeunes et de nos plus fougueux députés). C'était B (le toujours caricaturiste Baric). C'était C, c'était... le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

Un des membres de cette minuscule société, qui avait la mauvaise habitude d improviser des rimes dépourvues de sens sur des rythmes dépourvus d'harmonie, se mit un soir à chanter des choses si amusantes que chacun y voulut ajouter ou changer une idée ou un mot.

Ainsi naquit, en l'an de grâce 1847, à Paris, rue de Bussy, dans une chambre d'étudiants, une *scie* qui devait être répétée un peu partout. Elle fut baptisée le *Sire de Framboisy*, orthographe plus cocasse et plus fantaisiste que Franc-Boisy trop moyenâgeux et trop réel.

Le poète Mahiet de la Chesneraye qui venait souvent nous voir, s'engoua de la nouvelle cantilène, il la chanta plus tard à son ami Bourget, chansonnier de profession et un des fondateurs de la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

Bourget, très empoigné à son tour, voulut présenter la chose au grand public, se faisant fort de trouver un chanteur, un théâtre et un éditeur. Et il tint tout ce qu'il promettait ; il fit même plus, il ajouta au *Poème*, deux vers nouveaux, encore meilleurs que tous les autres :

De cette histoire, la morale, la voici :
A jeune femme, il faut jeune mari.

Le chanteur devait être : Joseph Kelm (une célébrité de l'époque). Le théâtre : les Folies-Nouvelles. L'éditeur : Meissonnier.

Joseph Kelm qui s'était assez étourdiment engagé vis-à-vis de Bourget, s'aperçut tout à coup le soir de la *première*, à 9 h. 1/2 que la chanson était idiote. Elle devait être conspuée, lui serait sifflé. Non, décidément, on ne chanterait pas *ça*.

En vain lui représentai-je que j'avais donné aux couplets la jolie allure d'un air de chasse au cerf — délicate allusion aux infortunes de notre héros — que j'avais prodigué dans le prologue (il y avait un prologue avec récitatif!) les trouvailles d'une instrumentation extrêmement spirituelle : (clarinettes qui faisaient : coucou ; des trombones qui, au moment où Kelm se mouchait, éclataient sur la grosse pédale en si bémol grave, etc., etc. ? On a beaucoup abusé depuis de toutes ces trouvailles. Mais alors...)

Enfin le directeur intervint, menaçant. Peines perdues, Kelm restait impitoyable, lorsque Bourget surgit, brandissant un papier. C'était un dédit qu'il avait eu la malice de faire signer à l'imprévoyant artiste.

Il fallait chanter ou payer. Joseph Kelm n'hésita pas, il se précipita sur la scène, furieux, désemparé, suant la peur, les mains tremblantes, les jambes molles, la tête perdue...

Jamais il ne fut si drôle. L'air ahuri du célèbre grimacier parut le comble de l'art. Tout porta, tout fut acclamé jusqu'aux effets de clarinettes et de trombones. Le public en délire sortit en chantant : *Avait pris femme*.... La chanson était lancée, Meissonnier la paya mille francs, et, en moins d'un an, en vendit trente mille exemplaires.

Le *Sire de Framboisy* eut tous les bonheurs.

La politique elle-même vint contribuer à son succès. L'opposition fit semblant de croire que nous avions voulu blaguer l'Empereur à propos de son mariage.

L'Empereur ne donna pas le moindre signe d'émotion, aucun de nous ne fut inquiété.

En réalité le *Sire de Framboisy* n'a jamais gêné qu'un seul homme.

Des gens dénués de bienveillance m'abordent encore quelquefois dans la rue en me disant : Nous avons entendu l'autre jour le *Départ des apôtres* par le Choral moderne. Ou bien : je viens de lire votre *Orgue de cavalier* ; c'est tout à fait très bien. N'êtes-vous pas l'auteur du *Sire de Framboisy* ?

Alors je me souviens que j'ai une affaire très pressée, et sans répondre un mot, je saute dans l'omnibus qui passe.

Voilà, mon cher directeur, tout ce que je puis vous dire du *Sire de Framboisy*.

LAURENT DE RILLÉ.

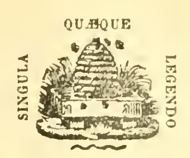
Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLVIIIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. 10 Novembre 1903.

39e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1021 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Le banc de Mantoue. — On lit dans la remarquable introduction au *Livre-journal* de Lazare Duvaux (Paris, 1873, in-8) le passage que voici :

Il était donc du bel air pour les jeunes gens de se montrer chez les bijoutiers, comme d'aller régler sa montre au méridien du Palais-Royal et de se donner rendez-vous dans cette promenade publique sous l'arbre de Cracovie ou sur le *banc de Mantoue* pour y causer avec les nouvellistes (p. CX).

Où se trouvait le *banc de Mantoue* et pourquoi était-il ainsi appelé ?

NOBODY.

—

Bétoulaud (Abbé). — Je ne trouve aucune notice sur ce poète bordelais, ami de Mlle de Scudéry. Connaît-on les dates de sa naissance et de sa mort ? Existe-t-il une Biographie générale des poètes bordelais ? LACH.

—

Rostopchine a-t-il brûlé Moscou ? — La légende veut que l'énergique Rostopchine ait brûlé Moscou. Tolstoï dit que l'incendie de cette ville a été l'effet du hasard. Quant au général russe, dix ans après l'événement, il a protesté être resté étranger à cette œuvre de haine exaspérée.

Mais voici que le *Carnet*, que dirige avec tant de bonheur le comte Fleury, entre en scène. Il publie (6e année, nos 1, 3, 9, 10) des documents qui n'ont pas été établis pour les besoins de la cause : ce sont les lettres adressées en 1812, par Rostopchine, à l'empereur de Russie. Jamais le patriotisme n'a atteint à plus de grandeur farouche. L'horreur des moyens préconisés pour étancher la soif de vengeance de l'affront subi s'efface devant la beauté du sacrifice consenti. Ces lettres (Archives russes) sont la confession sans fard et sans faiblesse d'un serviteur qui veut sauver sa patrie quand même.

Il commande d'exécuter une machine infernale, un ballon qui ne fonctionnera jamais. Mais on ne voit pas qu'il ordonne méthodiquement l'incendie. En parlant du Kremlin, il écrit au souverain : — 13 octobre 1812. — « Vous devez être déjà instruit que le monstre de Bonaparte est parti de son armée de Moscou, après avoir fait sauter le Kremlin : il a détruit votre capitale, mais il sera détruit par elle ». Cette phrase donnerait à croire, ou qu'il cachait la vérité à l'Empereur sur le rôle qu'il avait joué dans cet incendie, ou qu'il n'y avait joué qu'un rôle moral, en exaltant le patriotisme russe, ou que les Français avaient, eux-mêmes, mis le feu à la ville, ce qui est inadmissible.

Or qui a pu préparer les « mines » du Kremlin, car il y avait des mines ? Les gens sans aveu restés à Moscou ? Ceux-là n'étaient que des pillards. Les russes prêts à servir Bonaparte et que Rostopchine a si cruellement fustigés ? Ils s'en fussent bien gardés. Je demande, après la lecture de ces documents probants, qui devaient faire la lumière et qui laissent

planer une ombre plus épaisse que précédemment sur la question : qui a brûlé Moscou ? Y.

—

Une imputation grave contre Péthion, Manuel et Condorcet. — On sait que le duc Louis-Alexandre de la Rochefoucauld qui, dès 1789, avait donné à la Révolution un gage sérieux en se ralliant, comme membre des Etats-Généraux au Tiers-Etats, n'en fut pas moins l'une des victimes des massacres de septembre 1792.

Or, voici ce que je trouve à son sujet dans un ouvrage très curieux : L'*Espion de la Révolution Française*, paru en 1797, l'an V de la République, et dont (soit dit entre parenthèses) je voudrais bien connaître l'auteur resté anonyme, car il n'a livré que la première lettre de son nom C***, avec cette mention : ci-devant membre de plusieurs académies :

Le duc de la Rochefoucauld avait signé, en qualité de président du département de Paris, la suspension de Péthion et de Manuel ; un pareil acte ne pouvait rester impuni ; le duc était aux Eaux de Forges, lorsqu'un commissaire vint lui signifier l'ordre qu'il avait de le conduire à Paris : il part et s'arrête à Gisors pour se reposer ; arrive un bataillon de gardes-nationaux, parmi lesquels il y avait des massacreurs : tout cela était arrangé ; ils demandent le duc ; le maire du lieu paraît avec une garde pour le protéger.

En sortant de Gisors le chemin était étroit et, par surcroît de malheur, une voiture s'y trouve et fait confusion ; il est très probable que cette voiture n'était pas l'effet du hasard. Un assassin ramassa une pierre er la lança sur le duc avec une telle force qu'il tomba mort.

Telles furent les vengeances du vertueux Péthion et de Manuel.

Il existe un fait bien étrange, c'est que Manuel, son assassin, de concert avec Péthion, demanda vengeance de ce meurtre. Mais Condorcet sur qui la reconnaissance pesait beaucoup, ne montra point la même hypocrisie.

La maison de la Rochefoucauld avait fait présent à Condorcet de 100.000 livres à l'époque de son mariage. Il désira n'en toucher que deux cinquièmes et laisser le surplus en rente.

S'étant brouillé avec ses bienfaiteurs, il se trouvait malheureux d'aller toucher 1500 livres tous les six mois.

Pour faire cesser ce malaise, le capital lui fut porté par le duc lui-même et le philosophe répondit : *C'est fort bien, monsieur le duc*. Voilà pourquoi le géomètre révolutionnaire se trouva soulagé lorsqu'il apprit que le duc n'existait plus.

Telle est la version de l'*Espion de la Révolution Française* sur les causes de la mort tragique du duc Louis-Alexandre de la Rochefoucauld.

Et, maintenant, voici les questions que je pose :

1° Quel est l'auteur de cet ouvrage ?

2° Son témoignage mérite-t-il quelque crédit ?

3° En fait, les trois personnages visés par lui ont-ils quelque responsabilité dans le guet-apens de Gisors ?

4° Est-il exact que Condorcet, après avoir reçu des bienfaits du duc de la Rochefoucauld, ait fait preuve d'une si lâche et odieuse ingratitude ?

EDMOND THIAUDIÈRE.

—

Fable contre Louis-Philippe. — Connaît-on l'auteur d'une fable satirique dirigée contre Louis-Philippe et intitulée *Maître Dupin et son compère*. (Le texte est à la disposition de qui voudrait l'avoir sous les yeux). Cette fable commence ainsi :

Maître Dupin allait de compagnie
Avec un grand seigneur des plus haut blasonnès]

Elle fit poursuivre diverses gazettes royalistes qui l'avaient reproduite et notamment, le 15 juin 1831, la *Tribune de Paris* et les Gazettes du Midi, du Languedoc et du Nivernais. LN. G.

—

Enfants naturels de Napoléon III. — La question des enfants naturels du duc de Berri a fait couler des flots d'encre. ne serait-il pas permis aussi de poser celle des enfants de Napoléon III, en restant sur un terrain historique, et sans incursion sur le terrain de la vie privée ? B.

—

Portrait à retrouver d'une fille de Pedro II. — Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur le sort d'un portrait, vieux de deux siècles, celui d'une infante du Portugal, fille de Pedro II et de la reine Marie de Savoie ? Ce portrait fut peint, vers 1688-1689, par un Français, Jérôme Trudon. Je connais la gravure qui a été faite de ce tableau par Edelinck, d'après un dessin

de Hallé ; mais le portrait existe-t-il encore en Portugal? D'ULMIS.

—

Les Reliques. — L'usage d'honorer les reliques des saints peut-il se rattacher à certaines coutumes analogues pratiquées par les anciens ? Vicomte DE BL...

—

Iconographie de Julie Candeille. — Quels sont les portraits connus de Mlle Julie Candeille, actrice à la Comédie française (1785), morte à Paris en 1834 ? H. L.

—

Général Des Bruslys. — Où pourrais-je trouver une notice biographique sur le général des Bruslys, chef de l'Etat major de l'armée des Ardennes en 1793, et qui se suicida à l'Ile Bourbon, lors d'une descente des Anglais, vers 1809 ? A-t-il laissé des descendants ? Dr P.

—

Descartes et la Gazette d'Anvers. — La *Gazette d'Anvers* aurait annoncé la mort de Descartes en ces termes :

En Suède, un sot vient de mourir, qui disait qu'il pouvait vivre aussi longtemps qu'il voulait.

Descartes est mort le 11 février 1650, à Stockolm. A cette époque, il y avait des gazettes publiées en français à Amsterdam, mais je n'en connais aucune publiée à Anvers.

Il serait intéressant de préciser 1° Le nom exact de la Gazette ; 2° Le numéro incriminé ; 3° Le nom du spirituel publiciste qui traita Descartes de sot ! J. G. BORD.

—

Vicomte Duquesne (Josepn-Marie-Lazare). — Contre-amiral français, né à La Havane en 1804, mort en 1854. Etait-il de la famille de l'illustre Abraham Duquesne, et comment? XVI B.

—

Le sculpteur Jean Dubois. — Je désire connaître la descendance mâle du sculpteur Jean Dubois (1626-1694), de Dijon. Dr P.

—

De Franchet et Auvergne (NN. SS. les évêques). — Je viens demander lieux et dates de naissance, sacre, décès, et les armoiries de Mgr Auvergne, né à Nîmes vers 1791, sacré évêque d'Icone en 1833, décédé en 1836, vicaire apostol. d'Alep. Il n'était d'aucune congrégation. Même question pour Mgr de Franchet de Bons, évêque titulaire de Roséa, mort en 1810, et qui aurait été auxiliaire de l'archevêque de Besançon. DE SAINT-SAUD.

—

De qui était fils le général Jusuf ? — Ce brave officier aurait, paraît-il, dévoilé à quelques intimes le nom de son père, en priant toutefois ces derniers de ne point le révéler.

Le général est mort à Cannes le 16 mars 1867, ne laissant point d'héritier de son mariage (1er mars 1842) avec Mlle Weyer, proche parente de la veuve du général comte Guilleminot ; il semble donc que ce secret pourrait être maintenant percé à jour sans inconvénient.

D'après une légende assez répandue, Jusuf serait né vers 1807, à Livourne, de parents français et aurait été protégé dès sa prime enfance par la princesse Pauline Borghèse. Ancien employé du gouvernement français en Toscane, son père serait allé, en 1815, à l'Ile d'Elbe et l'enfant, revenu seul en Italie, serait tombé pendant la traversée entre les mains de pirates barbaresques. UNE SABRETACHE.

—

Edouard Laboulaye. — L'illustre auteur de l'*Histoire politique des Etats-Unis* et de tant d'autres œuvres injustement oubliées aujourd'hui, ne s'appelait-il pas, en réalité, Lefebvre de Laboulaye ? C'est du moins le nom que portent ses descendants directs. L'aîné des fils — est-il besoin de le rappeler — fut un de nos plus brillants ambassadeurs de Russie. Est-ce donc sous l'inspiration de ses profondes convictions républicaines qu'Edouard Laboulaye avait volontairement supprimé la particule de son nom ?... GUY BLOTOIS.

—

Famille Payot. — Un ancien officier de l'armée française, sous le règne de Napoléon Ier, servit en 1814, quelques mois dans l'armée de Hollande. Une branche de cette famille habite la France. Un lecteur obligeant voudrait-il me faire savoir où Antonius Payot est né, et où i a fini ses jours? COLONEL WILLEBRENNINCK.

Pace Gaggini. — Le *Figaro* du 16 octobre pense que si le roi d'Italie avait visité Fontainebleau, il y aurait admiré les célèbres sculptures de Pace Gaggini, lequel orna également « le château de Gaillon Folleville, l'abbaye de Fécamp ».

Il est probable que notre hôte ne serait pas resté indifférent aux travaux de beaucoup d'autres italiens qui ont travaillé à Fontainebleau, mais puisque le *Figaro* cite le moins connu d'entre eux, je désirerais savoir où l'on pourrait se documenter sur cet artiste. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Le duc de Savoie et son hôtel. — Quelle est la filiation directe ou indirecte qui rattache Victor Emmanuel III, notre auguste visiteur, à ce duc de Savoie qui jadis avait pignon sur la rue des Grands Augustins ? Quand son hôtel fut il bâti ? Quand a-t-il disparu ? La cour du temps de Henri IV (semble-t-il) qui fait face à la rue du pont de Lodi, n'en faisait-elle pas partie ? A-t-on les plans de cet hôtel ?

A-t-on ceux de l'hôtel d'Hercule, propriété des Duprat qu'il a dû remplacer ?
CHAMPVOLANT.

—

De qui est l'Hôtel-de-Ville de Paris ? — L'Hôtel-de-ville actuel est une copie de celui détruit en 1871 : c'est entendu. Mais les plans de celui qui existait alors, de qui étaient-ils ? Du Boccador, disent quelques historiens et le Comité des inscriptions parisiennes. M. Marius Vachon soutient le contraire. Pour lui, le Boccador traça les premiers plans, commença la construction qui déplut et fut détruite par Pierre Chambiges, dont l'édifice incendié par la Commune était l'œuvre totale. En sorte que l'on ferait hommage à un Italien d'un monument qui était d'un Français. Une discussion sur ce point capital de l'histoire de l'art architectural du XVIe siècle, et pour un monument aussi célèbre, ne serait-elle pas utilement engagée dans nos colonnes ? D^r^ L.

—

Famille Say. — On trouve un Jean-Baptiste Say, peigneur de laine, Suzanne-Rigail, femme Say, et plusieurs autres Say à Réalmont, au moment de la révocation de l'édit de Nantes (Arch. du dép. du Tarn, E. 3579). — Ils abjurent la religion réformée avec une foule d'autres, en 1685. Après cette date, ce Jean-Baptiste disparaît de cette ville. Il dut s'expatrier. Ne serait-il pas la souche de cette grande et excellente famille dont plusieurs membres ont porté ce prénom ? C. P. V.

—

Pierre Suzor, évêque de Tours. — Je désire connaître les dates de naissance et de décès de Pierre Suzor, curé d'Ecuillé, près Loches, élu évêque de Tours, le 15 mars 1791, ainsi que les noms de ses parents, frères et sœurs, etc.
D^r^ P.

—

Iconographie épiscopale. — Il serait intéressant d'avoir la liste des portraits, peints ou gravés, des évêques de Poitiers, Luçon, Maillezan, La Rochelle et Saintes, conservés dans les salles capitulaires des évêchés de Poitiers, Luçon et La Rochelle, ou dans tous autres dépôts publics et collections particulières.

Prière aux collègues documentés, de vouloir bien confier aux colonnes de l'*Intermédiaire*, le résultat de leurs recherches personnelles. Je leur en serai reconnaissant. Vicomte DE BL.....

—

Journal de la police et des tribunaux, 1790. — J'ai en ma possession un autographe de Collot d'Herbois ; c'est un compte rendu d'une pièce intitulée les *Epoux mécontents*, représentée au Théâtre Montansier. Une main inconnue a tracé à la suite : « Voy. *Journal de la Police et des Tribunaux*, 14 avril 1790. » Je désirerais savoir si ce compte rendu a été publié dans ce journal à cette date, sous quelle signature ? HENRY LYONNET.

—

Les Sonates de Mozart — A tort ou à raison, on a discuté l'authenticité d'un grand nombre de sonates de Mozart pour piano-forte. Pourrait-on faire connaître où et quand cette question a été soulevée pour la première fois ? Dans quel ouvrage ? LOUIS BIGOT.

—

Le couplet de la couleuvre. — Théophile Gautier, dans la préface de *Mademoiselle de Maupin* (page 2, paragraphe 4, Charpentier, 1879) se défendant d'avoir écrit un livre immoral, dit :

Ces gens-là ne savent aussi, de la ro-

mance de Rodrigue que le couplet de la couleuvre.

Je désirerais savoir quelle est cette romance de Rodrigue au sujet de laquelle j'ai déjà questionné plusieurs libraires sans être renseigné. HENRI CARPENTIER.

—

La perche. — On entend par perche, dans la commune de Nanterre, près Paris, une superficie de 34 mètres 18 centimètres. Or, la perche n'étant pas un carré, mais un rectangle, je désirerais connaître la longueur de la hauteur et celle de la base. Je pense qu'aux environs de Paris l'arpent contenait cent perches.

E. B.

—

Le verbe jouxter. — En toute simplicité, mais certainement très irrévérencieusement aux yeux d'un certain nombre de lecteurs « savants » de l'*Intermédiaire* (qui a la gentillesse de laisser à nous tous la faculté d'interroger ces « savants » comme les modestes collaborateurs), je viens demander si le verbe *jouxter* est depuis longtemps dans notre langue, et dans quelle édition du dictionnaire de l'Académie il figure. Nul doute, en effet, qu'il n'y figure, puisque je le relève sous la plume de notre *immortel* Paul Bourget.

Le *Gaulois* du 21 octobre donne en Premier-Paris un conte de cet auteur apprécié, intitulé *Fausse-Manœuvre*. Colonne 1, on lit: « Cécile Pradelle était l'unique héritière d'une terre qui *jouxtait* celle de Palluau ». *Jouxter*, dont l'étymologie latine est facile à saisir, a un sens plus précis que celui de *joindre*. Bourget a-t-il la paternité de ce verbe, dont il n'était guère utile de surcharger notre langue ? OROEL.

—

Pastorien ou Pasteurien. — Je voudrais bien avoir l'avis de nos collaborateurs sur cette question que j'ai déjà soulevée à propos d'un ouvrage de M. Jules Claretie et qui a été traitée accessoirement à propos du mot *Intermédiairiste*, qui a fini par triompher ici.

Je soutenais avec raison, je crois, qu'un intermédiariste était le membre ou l'adhérent d'une société ou d'un service d'intermédiaires, parce qu'alors il était nom commun et devait subir l'application du précepte d'Horace en parlant des néologismes latins *græco fonte cadant parce detorta* » et remonter au *latin*, comme la plupart des mots français, c'est-à-dire à la langue mère. C'est, si je ne me trompe, la pensée qu'exprime le poète latin à un autre point de vue, à tort ou à raison.

Aujourd'hui, je lis dans un ouvrage de l'éminent linguiste M. Henry, *La Magie dans l'Inde antique*, que les Védas en affirmant que « le soleil tue les invisibles » usaient d'un aphorisme aussi *pastorien* que mythique. Eh ! bien, malgré l'autorité de l'éminent professeur et celle du non moins éminent académicien M. Jules Claretie, la formation de ce mot ne me paraît pas acceptable, et puisque nous sommes à un stade d'évolution, je crois qu'il est encore temps de crier holà !

Quand je veux chercher le sens d'un dérivé, je remonte au thème ; or quel est-il ? — *Pastor*. J'ouvre mon dictionnaire latin et je trouve qu'il s'agit d'un *pâtre*. *Pastorien* ne signifie donc rien ici. *Pasteurien*, au contraire, indiquera qu'il s'agit de M. *Pasteur* ; le nom commun à l'état ordinaire, a pris une *forme* inaltérable en devenant propre à une personne déterminée à laquelle il s'est identifié ; *pastor* et ses dérivés indiqueront des *pâtres* quelconques, *Pasteur* et ses dérivés indiqueront M. *Pasteur* et ce qui le touchera.

On m'opposera peut-être le mot *carthésien*, mais le nom de Descartes, avait un représentant latin dans *Carthésius*. Est-ce que le nom de Pasteur a été latinisé ? Est-ce que parce que le mot *chat* entre dans le nom d'un médecin célèbre, on pourrait faire des dérivés sur le thème *Bicatus* pour *Bichat* ? Est-ce qu'on appelle les vers de Corneille, des vers *corniculiens*, et ceux de Racine, des vers *radiciens* ?

Est-ce que vous appellerez *russien* le serum du docteur Roux ? Ne vaut-il pas mieux s'abstenir et employer une préposition si le thème français répugne trop à la dérivation. PAUL ARGELÈS.

—

Automobile. — Tous les jours on entend demander si *automobile* est masculin ou féminin. Etant donné que *automobile* dérive de *mobile*, adjectif, ne semble-t-il pas qu'il soit lui-même adjectif et que, par conséquent, il doive être tantôt masculin et tantôt féminin, selon qu'il

s'applique à un substantif masculin ou féminin? Primitivement, il devait être employé seulement avec son substantif, lequel était le plus souvent le mot *voiture* : une *voiture automobile* ; alors il était féminin.

Pour abréger, on a supprimé le substantif et on ne dit plus guère à présent qu'*automobile*, et même *auto* tout court. Ce mot finit alors par être employé substantivement et dans ces conditions, ne semble-t-il pas qu'il doive prendre le genre masculin, puisque l'adjectif *mobile*, dont il dérive, est lui-même masculin lorsqu'il est employé substantivement? C'est ainsi qu'en mécanique, on dit *un mobile* au lieu d'un *corps mobile*, une *chose mobile*. En résumé, pris adjectivement, *automobile* serait tantôt masculin, tantôt féminin ; pris substantivement, il serait masculin. Qu'en pensent les intermédiairistes? O. D.

—

Attribution d'un tableau de Raphaël. — Eugène Muntz, dans le Catalogue des principaux ouvrages de Raphaël, qui suit son volume sur *Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps*, Hachette, 1881, donne comme perdu le portrait de Navagero et de Beazzano, que l'anonyme de Morelli a vu dans la collection du cardinal Bimbo, à Padoue. « Or le Louvre possède de Raphaël un « Portrait de deux inconnus », qui, si je ne me trompe, se trouve à côté d'Apollon et Marsyas, de la Vierge au diadème et du portrait de Jeanne d'Aragon. Ce portrait des deux inconnus n'est-il pas celui de Navagero et de Beazzano, retrouvé depuis 1881? Sinon, pourquoi n'est-il pas sur le catalogue de Muntz, dans lequel ses dimensions, qui en font une œuvre importante, à défaut de ses qualités qui en font une œuvre admirable, lui donneraient le droit d'entrée? J***.

—

Dessins cadelés. — A quelle époque certains dessinateurs ou calligraphes ont-ils inauguré une sorte de gravures, plus fantaisistes qu'artistiques, dans lesquelles le travail, contours et brochures, est constitué par un réseau de cadelage, c'est-à-dire de fioritures et d'arabesques de « maître à écrire »? Ce genre de compositions est-il connu sous un nom spécial que j'ignore? Est-il recherché, bien qu'à mon humble avis il ait peu de valeur? J'ai vu en cette manière un portrait de Voltaire et un portrait de Rousseau, en pied tous deux, signés *Mme Lamothe*, et datés l'un du 1er germinal an XIII, l'autre de janvier 1806. BIBL. MAC.

—

Hôtel Torpanne. — Je possède une vue lithographique assez grande : 104 centimètres de longueur sur 27 centimètres de hauteur, à la légende suivante : *Bas-reliefs par* JEAN GOUJON, *provenant de l'hôtel* TORPANNE *à Paris.* (*72 pieds sur 15*) *Déposés rue de Popincourt, n° 86.*

Cette lithographie représente un corps de façade, formé d'une baie médiane rectangulaire flanquée de baies à plein cintre, trois à gauche, trois à droite, appuyé de gauche et de droite à un massif percé d'une baie rectangulaire plus petite que celle médiane ; ces dernières baies sont surmontées d'un œil-de-bœuf, encadré de figures en ronde bosse et de motifs décoratifs, et placée entre deux consoles jumellées, ornées de mascarons à leur partie supérieure. Deux colonnes engagées, d'ordre dorique, surmontées d'un sphinx, encadrent la baie médiane, laquelle est surmontée d'un bandeau richement sculpté — une figure de femme assise, deux amours, des attributs de chasse et de guerre. — Les baies cintrées sont surmontées d'une clef saillante, engagée dans le bandeau et sculptée d'un satyre accroupi ; des figures assises (prisonniers ou génies) s'étendent sur ce bandeau. Chaque pilastre est surmonté des mêmes consoles jumellées à mascarons, des piliers terminus.

M. Gomboust, notre éminent intermédiairiste, saurait-il me dire : 1° Ce qu'était l'hôtel Torpanne, et où il se trouvait ; 2° Quand cet hôtel a été démoli ; 3° Ce que sont devenus les débris déposés rue Popincourt, 86? JEAN DE NIVELLE.

—

Les procès-verbaux du gouvernement de la Défense nationale. — Le *Matin* a commencé la publication de documents qui peuvent avoir, pour les historiens, un très vif intérêt. Ce seraient des procès-verbaux inédits des séances du gouvernement de la Défense nationale. Quelle valeur exacte leur attribuer? Sont-ce de simples notes prises par leur auteur ou les procès-verbaux véritables de ces mémorables réunions? S.

Réponses

—

Papiers et correspondance de la famille impériale (XLV ; XLVI, 19, 128 ; XLVII ; 497, 653, 678, 787). — Les différents lots de papiers entrés aux Archives nationales sous cette rubrique, sont sans valeur. Ils ont trois sources principales et d'ordre privé. Ce sont des papiers que MM. Henri Bordier, Wladimir Gagneur et Ludovic Lalanne avaient chez eux et qui, par conséquent, échappèrent à l'incendie des Tuileries. Ce ne sont que des résidus de leurs publications antérieures sur les documents qu'ils avaient trouvés et recueillis.

Un rat de bibliothèque.

—

Une fille du duc dOrléans (XLVIII, 609). — Louis-Philippe, duc d'Orléans, avait vécu pendant plusieurs années avec une danseuse d'une grande beauté, Mlle le Marquis, plus connue sous le nom de Mlle Marquise. Il en avait eu plusieurs enfants, les abbés de Saint-Phar et de Saint-Albin et Mme de Brossard. Je crois, sans en être certain, qu'il en avait eu également une deuxième fille, Mme de Vessan, qui fut la grand'mère du comte de Niewkerque et de la comtesse de Gouy d'Arcy.

On peut trouver dans le bel ouvrage du comte Ducos sur la Duchesse d'Orléans, femme de Philippe-Egalité, de nombreux détails sur les deux fils, qui incarnent de la façon la plus complète le type d'abbés galants de l'ancien régime, et furent des familiers de l'entourage de Mme du Barry et de Louis XV. Tous deux émigrèrent et. si je ne me trompe, l'un d'eux mourut à l'étranger avant la Restauration.

Lorsque le duc d'Orléans se décida à s'unir morganatiquement à Mme de Montesson, cette dernière, intelligente et adroite, se garda bien de séparer le prince de ses enfants. Elle les prit chez elle et s'occupa de leur éducation. C'est par ses soins que la plus jeune fille épousa le comte Brossard, maréchal de camp. Elle portait à cette époque le nom de Mlle de Villernomble, du nom d'une terre que le duc avait donnée à Mlle Marquise.

Je n'ai pu établir de façon certaine la descendance de ce mariage, je crois cependant que Mme de Brossard eut pour fille : 1° Anne-Sophie de Brossard, née en 1778, morte en 1835, qui épousa David René Deschamps du Méry de Guitterie ; 2° Madeleine-Pauline de Brossard, mariée à Adrien, comte de la Marck, et une 3e fille mariée au comte de la Lande de Sainte-Croix. Un fils mourut en bas âge. Je possède leurs portraits à tous quatre. Mme du Méry a seule laissé une descendance dont les petits enfants ont survécu jusqu'à ces dernières années, Alfred du Méry, Anna, comtesse du Pontavice, et Blanche, vicomtesse de Reiset.

Une branche des Brossard habite Falaise et Versailles et compte encore des représentants. J'ai ouï dire que la famille avait conservé des relations de parenté avec les d'Orléans jusqu'à la révolution de 1830.

Les Brossard, originaires de Condé sur Noireau en Normandie, portent : *de sable au chevron d'or accompagné de deux besants d'argent en chef et d'une molette d'or en pointe.*

Des lettres de confirmation de noblesse furent données par Henri IV à Gilles de Brossard, le 27 février 1598. Il avait épousé Gratienne de la Mare.

L'origine remonte, dit-on, à Antoine Ier fils naturel de N. de France, comte d'Artois, et de la Belle Hélène de Brossard, né en 1289. Vicomte de Reiset.

—

Fanfan Benoiton (XLVII, 556). — Je suis très peu documenté sur Fanfan ; je l'ai perdue de vue peu de temps avant la guerre de 1870. Sa mère qui, je crois, était anglaise, l'a emmenée en Angleterre, où elle l'a promenée un peu partout, à titre de phénomène ; puis en Amérique où elle a joué la comédie. Je la retrouvai à Nice, méconnaissable. La petite Fanfan avait poussé en graine et était devenue une grande fille à tête toujours enfantine, mais d'une taille au-dessus de la moyenne. Elle m'apprit (nous franchissons le mur de la vie privée) qu'elle était l'amie d'un millionnaire américain, directeur de journal. Quelques mois plus tard, cette liaison était rompue. Elle publia un volume, dont je ne me rappelle plus le titre, mais qui, sous des noms d'emprunt, était l'histoire de son aventure avec le riche américain.

Puis je la perdis de vue à nouveau et je crois bien qu'elle partit de rechef pour les Etats-Unis.

Je ne l'ai plus revue qu'il y a deux ou trois ans, par hasard. Elle venait de terminer, avec un collaborateur, une pièce en cinq actes : *Les milliardaires américains*. La pièce devant, disait-elle, être jouée prochainement, à Paris, était reçue à je ne sais plus quel théâtre. La pièce n'a pas été jouée. Fanfan s'est encore éclipsée. Voilà tout ce que je sais de sa vie et de ses œuvres. ERASMUS.

***

Sur cette actrice, mon confrère Lyonnet trouvera des renseignements comprenant trente années, dans un curieux livre intitulé : *Les Mémoires de Fanfan Benoiton* (*C. Clermont*), et imprimé chez Alexandre Berqueman, à Bruxelles, en 1897 (in-18 de 374 pages). C'était une « première partie » ; je ne crois pourtant pas que la suite ait été mise en vente.

L.-HENRY LECOMTE.

—

Grattoirs préhistoriques ou pierres à feu (XLVIII, 562, 647). — M. l'abbé Hamard, curé de Hermes, qui vient de mettre au jour les ruines gallo-romaines de Ratumagus, (avec une belle série des pièces gauloises et romaines, depuis César et les consuls, jusqu'à sa destruction par les Vandales sous Honorius) nous a montré *une pierre à feu en silex taillé*, qui n'était certainement pas un grattoir ; au milieu d'une admirable collection de pointes de flèches de toute beauté en silex éclaté ; et cela, sans connaître la proposition de son docte confrère, M. l'abbé Bourgeois. Il n'y a pas de doute possible, à cet égard.

De même, il a retrouvé, au milieu des meules gauloises, une pierre en grès toute particulière, identique à nos pierres à polir les couteaux de cuisine, mais d'une forme circulaire, usée par l'usage ; pierre qui polit dans la perfection tous les silex, éclatés d'abord avant d'être polis. On remarquera à ce propos, que les silex taillés n'indiquent pas nécessairement l'âge de la pierre taillée, mais plus souvent encore celui de la pierre polie ; puisqu'on était bien obligé de les dégrossir en les taillant, avant de les polir.

La pierre à feu, rectangulaire, est lisse d'un côté et taillée de l'autre, où elle est nécessairement éclatée par l'usage.

Dr BOUGON.

—

Escamotage in articulo mortis des grands criminels (XLVII, 891 ; XLVIII, 347). — Dans l'*Encyclopédie Larousse*, au mot *Mystification*, l'on trouvera une anecdote sur la plaisante façon dont un prétendu escamotage de grand criminel a pu servir de prétexte à une mystification d'un haut comique. RECTA.

—

Iconographie du meurtre rituel (XLVII, 840, 993 ; XLVIII, 63, 317, 378, 483). — L'*Intermédiaire* n'étant point un journal de polémique, il me semble que l'on peut, avec courtoisie, y discuter des sujets peut-être trop brûlants pour être donnés en pâture aux lecteurs des gazettes politiques. De cet ordre, est la question du meurtre rituel qui logiquement me paraîtrait devoir être scindée en deux :

1° Y a-t-il eu des meurtres rituels ?

2° Les meurtres rituels ont-ils été justifiés par des textes de livres saints ou du moins réputés tels dans la religion hébraïque ?

La première question, la seule dont on se soit occupé dans l'*Intermédiaire* jusqu'à présent, est relativement de minime importance ; d'après un livre juif (*Zywche, lew.* § *3, page 25*), déjà au IIe siècle de notre ère le sacrifice des enfants chrétiens s'accomplissait, paraît-il, suivant les rites ; la facilité d'acheter des esclaves permettait de s'en procurer tant qu'on en voulait et de les sacrifier sans esclandre.

Dans la seule Pologne, il existe dans les archives judiciaires plus de 80 procès criminels intentés à cette occasion à des juifs : le plus célèbre est celui de Jitomir (Assassinat rituel d'Etienne Studzinski) en 1753. De nombreux faits seraient venus en outre donner des bases assez sérieuses à ces... légendes :

Un rabbin, Séraphinowier, né en Lithuanie en 1686 et occupant une haute situation abjura sa religion par dégoût pour les meurtres qu'il avait été, prétendait-il, dans la nécessité de commettre, préférant vivre dans la misère en butte à la haine de ses coreligionnaires qui cherchaient à le faire périr. Il a consigné par

écrit le récit de l'assassinat par lui exécuté de deux enfants chrétiens.

En 1759, à Lemberg, eut lieu une dispute célèbre qui amena une scission entre les Israëlites, quelques-uns se séparant de l'orthodoxie talmudiste pour ne pas coopérer au meurtre rituel que soutenaient les orthodoxes (Schisme de Frenck).

Et je ne parle que de la Pologne... Il me semble que ce n'est donc pas répondre que de dire, avec un de nos honorables collaborateurs, que l'histoire a enregistré d'autres bourdes, citant celle relative à Henri IV qui, lui aussi, avait été accusé de faire tuer des enfants pour se baigner dans leur sang. Il me paraît y avoir une certaine différence entre *un* fait concernant un *seul* individu à *une* certaine époque déterminée n'ayant été passé au crible d'*aucune* enquête, et le récit d'environ deux cents procès, longuement instruits par des tribunaux, en des pays divers et s'étendant sur une durée de plusieurs siècles. — Que l'on objecte ce que l'on voudra sur tel ou tel cas particulier, passe, mais on ne fera jamais croire à personne qu'il y a eu autant d'erreurs judiciaires commises en des circonstances, des époques aussi différentes. J'ajouterai que tous les jugements auxquels je fais allusion sont de beaucoup postérieurs à l'élévation à la tiare pontificale de Grégoire V (996) et d'Innocent IV (1243) dont les noms ont été mêlés au débat et dont les opinions ne peuvent par suite, en cette occurrence, avoir aucune valeur.

Je crois donc qu'il y a mieux à faire que de répondre à ceux qui, peut-être à tort, ont cru pouvoir regarder cette longue série de faits comme acquise à l'histoire, par une simple dénégation en se bornant à leur accorder l'indulgente pitié que l'on tient en réserve à l'usage des naïfs. Les dix-neuf vingtièmes des faits regardés comme des vérités historiques ne reposent pas sur des bases plus sérieusement établies.

Mais, je le répète, cette première partie de la question est de minime importance : lors même que ces meurtres seraient prouvés, on pourrait toujours mettre ces « erreurs » sur le compte du fanatisme de quelques sectaires. — La seconde partie, tout en éclairant la première d'un jour tout particulier, nous apparaît autrement intéressante :

Je n'ai pas la prétention d'apporter une opinion entendue sur une question dont je ne me suis jamais occupé d'une façon spéciale : je me suis amusé tout simplement à prendre note de pensées et de prescriptions cueillies dans divers ouvrages dont l'ensemble constitue le Talmud; si j'ai perdu mon temps à cette opération, c'est parce que je croyais, peut-être à tort, que le Talmud était une sorte de livre saint, quelque chose comme une espèce de Nouveau Testament hébraïque, jouissant, chez les juifs, surtout à l'époque du moyen-âge, d'une incontestable autorité ; et si je le croyais, ce n'était pas seulement parce que je partageais à cet égard le *consensus omnium*, ce que l'on pourrait juger insuffisant, mais surtout parce que cette opinion semble être celle de nombreux rabbins ayant joui d'un certain crédit, si j'en crois des textes où se trouvent reproduites leurs opinions à cet égard, textes un peu longs à rapporter ici.

Parmi ces pensées et ces prescriptions, laissant de côté celles assez suggestives qui règlent la façon dont le juif doit comprendre le droit de propriété quand il s'agit de biens appartenant à un chrétien, j'en arrive à celles relatives à la question qui nous intéresse :

— *Puisque Dieu ordonne de mettre à mort nos enfants pour les empêcher d'adorer des dieux étrangers, le meurtre d'enfants idolâtres et païens rend hommage à Jéhovah et le sert (Sanh. § 6, page 48).*

— *Quand un chrétien tue un chrétien ou qu'un juif tue un juif, qu'il soit puni de mort, mais quand un juif tue un chrétien qu'il ne lui soit rien fait (Sanh, § 7, page 2).*

— *En mettant à mort des enfants chrétiens, nous rendons hommage à Dieu (Sanh. § 7, p. 630).*

— *Quand un chrétien étudie le Talmud ou la Bible, qu'il soit mis à mort (id. page 508).*

Zywche Lew tire de ce dernier texte la conséquence suivante :

« Puisque tous les enfants chrétiens apprennent à l'école l'Ecriture sainte qui est la base du Talmud, ces enfants doi-

vent être mis à mort. » (Awoz de Zuro, § 1, page 3.

— *Que celui qui dit que le Messie est venu soit frappé de mort (Makies, chap. LXXI*).

— *Quand un chrétien serait le meilleur et le plus saint, les juifs devraient le tuer* (id. Chap. II, page 9).

Cette sentence et d'autres analogues se trouvent d'ailleurs reproduites en divers endroits du Talmud. C'est un livre talmudiste, le « *Chochmes Nister* », qui règle les conditions dans lesquelles le 7e *jour du mois Nissan*, le rabbin le plus versé dans le Talmud doit procéder à la préparation du sang chrétien.

Je le répète, je n'ai pas le moindre parti pris en la question et surtout n'ai pas la moindre prétention héraldique ; mais il m'a semblé qu'une discussion courtoise roulant sur des *textes* serait plus à l'abri de l'acrimonie que celle roulant sur des *faits*.

Peut-être me démontrera-t-on que j'ai apporté des textes apocryphes, que ce Talmud, que je crois ancien, est l'œuvre récente de malhonnêtes mystificateurs, destinée à servir la cause des adversaires de la race juive ; ou bien encore, que quoique ancien, il n'a jamais joui d'aucun crédit, et au contraire, a *toujours* été désavoué ; peut-être me démontera-t-on que le Talmud n'a jamais été que le livre saint d'une secte israélite de peu d'importance, qui, seule, doit être rendue responsable de crimes que l'on veut faire peser sur toute une race. — Je ne demande modestement qu'à m'instruire ; mais je voudrais que l'on apportât autre chose que de simples dénégations entourées d'une bienveillante pitié, ce qui n'est pas toujours très aimable et ce qui dans tous les cas, au point de vue scientifique, est notoirement insuffisant. G. DE MASSAS.

* * *

L'éminent hébraïsant, professeur à l'Ecole du Louvre, M. Eugène Ledrain, auteur d'une très remarquable histoire d'Israël, n'a-t-il pas soutenu, en différents articles, que le meurtre rituel est une légende née d'une interprétation erronée des textes ? L'*Intermédiaire* ne pourrait-il point sur cette question solliciter ses lumières. D^r^ L.

Le portrait d'Henri IV de Thomas de Leu (XLVIII, 504). — Ce portrait doit posséder un quatrain commençant par les mots : En vain ay je icy... et porter le n° 412 (Th. de Leu) dans le *Peintre graveur français* de Robert-Dumesnil. Truth trouvera le renseignement demandé, très probablement, dans *Les graveurs de portraits en France* d'Amb. Firmin-Didot. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Catholiques égorgés par ordre de Jeanne d'Albret (XLVIII, 499). — Je trouve dans *Le Château de Pau*, par G. B. de Lagrèze, page 161 et suivantes :

Le brave Terride, à la tête des catholiques soutenus par Charles IX, avait remporté dans nos contrées d'éclatants succès sur les huguenots, qui prirent une effrayante revanche, lorsque Montgommery vint les secourir et les commander. Terride fut forcé de se retirer avec les débris de son armée et les principaux officiers de son parti dans le château d'Orthez. Après une vive résistance, voyant l'incendie gagner la cour du château, il se décide à capituler.

La capitulation est faite sous la condition que Terride sera échangé contre un frère de Montgommery, que les souverains béarnais conserveront leurs bagages ; *qu'ils n'auront nul déplaisir*, mais la vie sauve. Les officiers qui rendirent les armes étaient les seigneurs de Gerderest, d'Aydie, de Sainte Colombe, de Goas, de Sus, d'Abidos, de Candau, de Salies, de Pardies et de Favas.

Ils sont conduits à Pau... Ils étaient sans méfiance, ils comptaient sur la parole donnée et sur la sainteté des traités qui garantissaient leur vie.

Les prisonniers sont réunis un soir, à l'heure du souper, dans une salle du château. Pendant que tous ensemble cherchaient à oublier dans les plaisirs d'un repas commun les douleurs d'une défaite récente, tout à coup les bourreaux de Montgommery s'élancent traîtreusement sur ces nobles victimes sans défense, les égorgent sans pitié, et les font passer, selon un vieil auteur, *de la table au trépas*.

Le bruit de ce massacre, flagrante violation des principes les plus sacrés du droit des gens, eut au loin un grand retentissement. « Cette cruelle exécution, dit Favyn (*Hist. de Navarre*, page 859), eut lieu *le 24e d'août, jour de la fête de Saint-Barthélemy*. Ces nouvelles fâchèrent extrêmement le roy Charles, qui dès lors résolut en son

esprit de faire une seconde Saint-Barthélemy en expiation de la première, etc.

Plus loin, page 63, on lit :

Les apologistes de Jeanne d'Albret cherchent à prouver qu'elle fut étrangère à tous ces massacres. Il est difficile de ne pas lui laisser une part de responsabilité, dans les horreurs commises en son nom. Les auteurs contemporains disent formellement que la Saint-Barthélemy de Pau eut lieu par ordre de la Reine *jussu Reginae Johanae* (Sponde page 707).

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'a jamais manifesté la moindre désapprobation de ces actes barbares commis par ses lieutenans. La tradition vient confirmer l'histoire. En Béarn, les scènes de désolation et de carnage de cette malheureuse époque ont fait une si profonde impression dans le peuple qu'on prête à la reine Jeanne les plus horribles excès.

Il faudrait lire l'histoire du Béarn ; j'en passe et beaucoup. VILLEROY.

—

Empire Français (XLVIII, 555). — Le mot empire ne désigne pas qu'un Etat gouverné par un empereur, « mais, dit Littré, un Etat considérable, quelle que soit la forme de son gouvernement ». Telle était la signification du mot au XVIIe siècle et au XVIIIe. Y.

***

La date même du document de *1791* : *an second de la liberté de l'Empire Français*, n'est-elle pas la réponse topique quant à la signification du mot *Empire*, comme forme de gouvernement, à l'heure où il ne s'agissait aucunement d'Empereur ou d'impérialisme ?

Et sa confirmation prérogative dans le fameux chant républicain :

Veillons au salut de l'*Empire*,
Veillons au maintien de nos droits.
Si le despotisme conspire
Conspirons la perte des Rois !
Liberté, liberté etc., etc.

N-R.

—

Louis XVII. — Lettre du Père de Lestrange (XLVIII, 107, 182, 510). — M. Brothier de Rollière à qui je rappelais ces jours-ci une lettre qu'il m'avait fait l'honneur de m'écrire en 1902 et dans laquelle il relatait des traditions de famille favorables à l'évasion, m'explique en ces termes pourquoi, dans l'*Intermédiaire* du 10 octobre, il paraît soutenir la thèse contraire :

« Dans ma famille, deux cas se présentent à propos de Louis XVII. Mon grand-oncle dit, dans ses Mémoires, que je n'ai pas encore publiés, que Louis XVII est mort empoisonné au Temple. Et il devait en savoir quelque chose, puisque l'abbé Brothier de Cusy était représentant officiel des rois Louis XVII et Louis XVIII pendant l'émigration. Et d'un !

« D'autre part, du côté de ma famille maternelle, Barbier de Montault, dont je possède également les archives, il est dit et on conserve la tradition, que mon grand-oncle Barbier, de Nantes, affirme avoir gardé chez lui Louis XVII ; et ma cousine, mademoiselle Marguerite de la Tour du Pin, son héritière, confirme le fait.

« Il s'ensuit qu'étant le conservateur des archives de notre famille paternelle et maternelle, je suis trop scrupuleux gardien des traditions familiales pour brouiller ces deux faits. Je conserve donc à chacun ce qui lui est propre ; et j'amasse d'un côté tous les documents qui parlent de l'empoisonnement de Louis XVII, et d'un autre tous les documents qui parlent de l'évasion de Louis XVII, à Nantes. C'est en divisant les deux questions qu'on arrivera à une solution ».

Aussi, vais-je citer ce que notre érudit confrère m'écrivait le 5 juillet 1902 (il m'a d'ailleurs laissé toute liberté de publier ses intéressantes communications) :

« Voici la légende que l'on raconte dans notre famille et que l'on peut certifier. Du reste, vous pouvez faire une enquête à ce sujet, je vous en fournirai tous les éléments.

« Lorsque Louis XVII fut évadé, on le transporta immédiatement à Nantes chez mon grand-oncle, M. Gaspard Augustin Barbier de la Bonnetière, qui était alors banquier des royalistes de la Bretagne et de la Vendée. Son hôtel était boulevard Delorme, n° 26. Là le royal enfant vécut pendant de nombreuses années, caché avec le plus grand soin. Peut être vécut-il aussi au château de la Bonnetière, qui doit se trouver aux environs et qui appartint successivement aux familles Pépin de Belle-Isle et de La Tour du Pin.

« Ce M. Gaspard Augustin Barbier de la Bonnetière, né en 1763, fut député de la Loire-Inférieure, puis adjoint au maire de la ville de Nantes en 1824. Il mourut en 1833. Pendant la tourmente révolutionnaire, il fut souvent inquiété, ses papiers saisis, et lui même emprisonné. Il fut inquiété de nouveau, sous Napoléon 1er, dans l'affaire Cadoudal... Il avait épousé une demoiselle Marie Le Pot, et la tradition raconte que cette dame avait habillé Louis XVII en costume féminin pour le soustraire aux recherches. M. Barbier avait deux filles, l'une appelée Antoinette, l'autre Sidonie. Cette dernière épousa, en 1821, M Pépin de Belle-Isle, dont la petite-fille mademoiselle de la la Tour du Pin, habite aujourd'hui 7, avenue de Friedland, à Paris. Elle possède encore le château de la Bonnetière et l'hôtel de sa famille du boulevard Delorme, à Nantes... »

Je me bornerai à faire ressortir la valeur très inégale des deux traditions précitées.

Selon la première, M. l'abbé Brothier de Cusy affirme un fait qu'il n'a pu constater lui-même, puisqu'il n'était certainement pas auprès de l'enfant qui mourut au Temple le 8 juin 1795.

De plus, en racontant que cet enfant périt empoisonné, il est en contradiction formelle avec le procès-verbal d'autopsie, rédigé, on le sait, par les docteurs Dumangin, Pelletan, Lassus, Jeanroy, et attribuant la mort à « un vice scrofuleux existant depuis longtemps ». Ce qui suffit, disons-le en passant, à établir sans conteste que le décédé n'était pas Louis XVII. Le docteur Cabanès, très compétent en la matière, l'a démontré péremptoirement dans un chapitre sérieusement documenté des *Morts mystérieuses de l'Histoire* (pp. 416-509).

Il en est tout autrement de la tradition conservée dans la famille maternelle de M. Brothier de Rollière, tradition dont je n'examine pas, pour aujourd'hui, les détails à fond, mais suivant laquelle M. Barbier de la Bonnetière recueillit chez lui le Dauphin évadé. Il s'agit là d'un fait positif dont l'honorable grand-oncle de notre collègue fut personnellement témoin et qui, une fois pleinement établi, ne peut que confirmer de façon éclatante l'évasion, déjà si bien prouvée, de l'infortuné Louis XVII. ALBERT RENARD.

***

M. Brothier de Rollière appelle *empoisonnement* l'acte suivant : « Frotter deux plaies vives du genou et du poignet, avec un linge imbibé de la pourriture d'un chien crevé ». — Il n'est pas un médecin qui verra là un empoisonnement, même du sang ! — En effet, si l'auteur faisait de lui-même aujourd'hui cette expérience, il pourrait être infecté, localement ou généralement (il pourrait aussi ne pas l'être du tout) ; mais il ne serait pas forcément *empoisonné*. Si Louis XVII n'a été empoisonné que de cette façon, il a des chances de ne pas l'avoir été du tout, médicalement parlant. Dr MARCEL BAUDOUIN.

—

Les papiers de Naundorff à Berlin (XLVI, 397). — M. Otto Friedrichs a obtenu, par l'entremise de personnalités puissantes, que les archives secrètes de Berlin lui soient ouvertes. Les fameux dossiers concernant Louis XVII-Naundorff lui ont été communiqués. On a dit lui tout montrer : à certains indices, il a cru s'apercevoir que des documents originaux restaient cachés, et notamment les pièces d'identité que Naundorff assurait avoir confiées au président de la police à Berlin, et qui lui firent accorder, sous le faux nom de Naundorff, le droit de bourgeoisie à Spandau.

D'une conversation avec M. Otto Friedrichs, il résulte que les archives secrètes de Berlin, ou du moins ce qu'il en a pu consulter, ne lui ont rien révélé de sensationnel ; mais que toutefois il y a vu la preuve de la falsification, à Paris, en 1836, d'une dépêche venant de Berlin. Tandis que le gouvernement prussien dit ignorer le véritable état-civil de Naundorff, le ministère de l'intérieur français lui fait dire officiellement qu'il a la certitude que c'est un juif polonais.

De ces documents compulsés avec soin, il résulte encore que l'accusation de faux monnayage et d'incendie portée contre Naundorff, ne fut qu'une machination dont il se tira à son honneur.

Dans une longue et minutieuse préface à *la Correspondance intime et inédite de Louis XVII* (Daragon, éditeur). M. Otto Friedrichs abordera tous ces points.

Y.

Un ministre qui refuse sa pension (XXVIII ; XXIX ; XLIII ; XLIV ; XLVIII, 512). — L'*Intermédiaire* demande quelques exemples de désintéressement de ministres français ou fonctionnaires importants.

Je puis lui citer ce fait :

Sous la Restauration, mon arrière grand-oncle, M. Cornet d'Incourt, député de la Somme, ami intime du premier ministre, M. de Villèle, fut nommé secrétaire-général du Ministère des Finances et directeur général des Contributions directes

Il appartenait à la famille Cornet, dont le membre le plus célèbre fut Nicolas Cornet, grand-maître de Navarre, lequel formula le premier les cinq propositions hérétiques de Jansénius, et dont Bossuet, son élève, prononça l'oraison funèbre.

M. de Villèle s'étonnait un jour que M. Cornet d'Incourt trouvât moyen à la fois de parler fréquemment et avec une grande autorité à la Chambre, dans les plus arides questions de finances, de diriger admirablement son importante administration et de préparer de remarquables rapports financiers.

— Je ne comprends pas, mon cher ami, lui dit-il, un jour, comment vous pouvez y suffire.

— Je ne suis pas seul, répondit M. Cornet d'Incourt. Comme je suis célibataire, mon frère, Cornet d'Hunval, tient ma maison et me sert de secrétaire particulier.

— A quel titre émarge-t-il ?

— Mais à aucun ; il n'aurait d'ailleurs aucune raison d'émarger ; c'est pour moi qu'il travaille et je le paye sur mes propres appointements.

M. de Villèle ne fut nullement étonné ; le désintéressement et la probité étaient de règle, en effet, chez les hommes politiques de la Restauration ; il insista néanmoins et eut beaucoup de peine à faire accepter par M. Cornet d'Incourt, pour son frère, les modestes appointements de 200 fr. par mois sur le budget du Ministère des Finances.

J'ajouterai un petit détail caractéristique montrant la scrupuleuse probité de M. Cornet d'Incourt :

Sa haute position l'obligeait à recevoir et il donnait des soirées officielles une fois par semaine. Ces réceptions étaient précédées d'un dîner intime ou de famille pour lequel on se servait de bougies achetées par M. Cornet d'Incourt ; quant aux bougies fournies par le Ministère des Finances, on ne les allumait qu'à l'heure où la soirée devait commencer.

P. DE FRÉCHENCOURT.

—

L'hôtel Saint-Paul (XLVIII, 330, 405, 455, 544, 570, 647). — Après avoir cité un document relatif à l'hôtel dont nous nous entretenons, M. Henri Chérot ajoute : « On trouve indifféremment l'orthographe *Paul* ou *Pol*. »

S'il en est ainsi, que devient l'argumentation de M. P. Lbe, peut être un peu sévère pour l'ignorant que je suis ?

« S'il faut d'autres témoignages à notre collaborateur Nobody, a-t-il écrit, qu'il interroge n'importe quel historien de Paris, qu'il consulte plus particulièrement, s'il le veut, les travaux spéciaux de M. Sellier ou de M. Bournon, il y verra que si Charles V fonda l'hotel *Saint-Pol*, le comte de *Saint-Paul* habita l'ancien hotel de Navarre, rue du Roi de Sicile. »

Il semblerait donc que la forme *Pol* est applicable spécialement à l'Hôtel des Grands Esbattements du roi Charles V, et la forme *Paul*, à l'ancien hôtel du roi de Sicile.

Or, on emploie indifféremment l'une ou l'autre, alors ?... NOBODY.

* * *

Tout récemment, l'*Intermédiaire* publiait une note signée : A Saffroy, dans laquelle l'auteur affirmait que, vers 1890, un fort dossier de titres relatifs à l'Hôtel de la Force, avait été cédé par lui à la bibliothèque de la ville de Paris.

Les recherches faites à la bibliothèque ont eu pour résultat de constater que notre confrère Saffroy a fait erreur. Le dossier qu'il signale aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, et que nous regrettons fort de ne point posséder, a dû être vendu à un autre client dont M. S. ne peut, d'après sa propre déclaration, retrouver la trace. Nous avons la conviction qu'il fera tout le possible pour y parvenir, afin de ne pas laisser croire à une aimable mystification. P. LE VAYER.

—

La maison de la Mélusine (XLVIII, 505). — Jal, *Dict. de biogr. et d'hist.* Verbo Navailles. Léo Desaivre, *Le mythe de la mère Lusine* 1883, (B. N.) p. 205.

On y verra que la *Maison de la Mélusine*, sur l'emplacement de laquelle s'est

élevé, en 1715, l'hôtel occupé par la chancellerie des ducs d'Orleans, possédait une série de peintures représentant l'histoire de la célèbre fée.

Le maréchal de Navailles mourut le 5 février 1684 *en son hôtel de Mélusine*, situé rue des Bons Enfants. Suzanne de Neuillan, comtesse de Parabère, sa veuve, le quitta ensuite pour aller habiter rue de Grenelle Saint-Germain où elle mourut elle-même le 15 février 1700.

Avant Navailles, l'hôtel ou Maison de Mélusine avait été occupé par le célèbre abbé Métel de Boisrobert. On ne sait de quand dataient les peintures, antérieures, très vraisemblablement, au facétieux favori du cardinal de Richelieu. LÉDA.

***

D'après le *Guide pratique à travers le vieux Paris*, par le marquis de Rochegude, une très belle tapisserie représentant Mélusine se trouvait dans l'hôtel Mélusine, construit par Richelieu. qui remplaçait un hôtel appartenant aux Lusignan, qui prétendaient descendre de Mélusine. — A. E.

Le prieuré de Sézannet (XLVIII, 447).—Est-ce bien Sézannet qu'il faut lire? Le prieur en question n'était-il pas à la tête du couvent des Récollets à Sézanne, (Marne)? Cet ancien établissement religieux est aujourd'hui occupé par l'hôpital. Dans sa chapelle on voit de beaux tableaux du frère Luc, religieux récollet et un des meilleurs peintres de l'école de Vouet. E. M.

***

Bien que M. Alex. fasse plus particulièrement appel aux lumières de M. Ln. G. j'espère qu'il me permettra de lui donner la réponse qu'il sollicite. Tout d'abord, il faut dire Sézanne et non Sézannet. Sézanne est une localité de l'arrondissement d'Epernay dans la Marne. Le prieuré de Sézanne (Prioratus sancti Juliani de Sezanna) fut fondé en 1085, ainsi qu'on le voit par le cartulaire du prieuré de la Charité, publié en 1887, par le très érudit M. René de Lespinasse, archiviste paléographe, et président de la Société nivernaise.

D'après la charte que ce recueil transcrit tout au long, le comte de Champagne Etienne-Henri fit don aux religieux de la Charité-sur-Loire de l'église paroissiale de Sézanne dédiée à saint Julien, avec toutes ses dépendances, fief, offrandes, dîmes, sépultures, terres et vignes. Cette église était injustement détenue par Barthélemy de Broyes chevalier, qui mourut laissant un fils Hugues, en bas âge : le comte administra les biens, et à la majorité de l'enfant il obtint de lui la même concession que celle qu'il avait faite. Hugues se présenta dans l'église entouré de ses chevaliers et déposa sur l'autel, comme emblème de sa donation, un couteau noir semblable à ceux qui servent aux moines. En reconnaissance, les religieux unirent tous les donateurs dans l'association de leurs prières. La donation primitive, qui était de 1081, fut confirmée par la charte en question de 1085. T.

—

Baptême (XLVII, 277, 454, 566, 646, 687, 800). — Voici d'autres exemples de noms de villes donnés comme noms de baptême :

Antoine-Victor-Anne-*Dijon*, né le 28 novembre 1784, fils de l'intendant de Bourgogne Antoine-Amelot de Chaillou (Dumay, *Mercure Dijonnais*, p. 320).

Marie-*Beaune* Bernard de Montessus, fille de Melchior Bernard de Montessus, capitaine du château de Beaune, mort en 1670 (Bigarne, dans *Mémoires de la Société d'histoire de Beaune*, 1886, p. 133). M. Bigarne cite également un fils de Gilles Brunet, intendant du Bourbonnais, né en 1725, qui porta le nom de *Moulins*. F. R. E. D.

—

Abbaye de Létanches de l'ordre de Prémontré. — L'abbé Thenaudel (XLVIII, 388, 573). — Des renseignements sûrs me permettent de donner l'orthographe véritable de cet abbé de Prémontré, qui se nommait *Thénaudel* au lieu de *Thédenat*. Il vivait à la fin du XVIIIe siècle, avait été nommé abbé de Létanches le 5 mars 1765, par le roi Stanislas, et occupait encore, en 1785, les mêmes charges. J'ignore s'il fut le dernier abbé de Létanches. Il existe de ce personnage, un portrait peint à l'huile. HUSSON.

—

Prénom de Quilicus (XLVIII, 500). — La substitution de *l* à *r* est évidente

Il faut donc rétablir : *Quiricus* — Quirice ou Cyrice. Plusieurs personnages de ce nom se rencontrent dans les Bollandistes et autres hagiographes.

— F. BL.

Détails sur quelques évêques in partibus (XLVIII, 500). — Mgr André Jarosseau, vicaire apostolique des Gallas, en Abyssinie, évêque de Soatra, né en 1858, sacré en 1900.

Mgr Cuichard, évêque de Toron, coadjuteur du Koug-Tcheou (Chine) né à Bois de Cené (Vendée).

Mgr Cousin, évêque de Nagasaki, né en Vendée.

Mgr Gendreau, évêque de Chrysopolis, vic. apostolique de Tong-King, occidental né à Aizenay (Vendée).

L. DE LA GODRIE,

* * *

Mgr Gay, évêque in partibus, a succédé temporairement à l'évêque de Poitiers, Mgr Ballot des Minières, mort subitement à Paris, le 15 mai 1888, au 266 faubourg St-Honoré et non à l'Hôtel du Bon Lafontaine, comme les journaux de l'époque l'ont écrit. B. DE ROLLIÈRE.

—

Famille de Lorraine en Normandie (XLVIII, 501). — Dans le *Nobiliaire de Normandie*, publié d'apres Chevillard par Saint-Allais (*Nobiliaire Universel*, t. VI), il n'y a pas de famille de ce nom. Catherine de Lorraine, femme de Jean de Sarcilly, est aussi rapportée dans la Recherche de la noblesse de Caen, faite en 1666 par Chamillart : c'est la seule citation de cette famille que l'on trouve dans ladite Recherche.

N. Lorraine de Grosley fut convoqué à l'Assemblée électorale de la noblesse de Gisors, en 1789.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Les papiers de Bailly (XLV). — Je crois que des papiers de Bailly sont conservés aux archives de la Chambre des Députés (Palais Bourbon).

Neuf lettres ou autographes de lui existent à la bibliothèque de Versailles (nos 92 à 100 du Catalogue spécial).

— RECTA.

Bizet (Georges) (XLVIII, 501). — Georges Bizet, marié avec Mlle Halévy, n'a laissé qu'un fils, Jacques, veuf d'un premier mariage, et remarié à Mlle Halévy, nièce de Ludovic Halévy.

Madame Bizet, veuve de l'illustre compositeur, s'est remariée avec M. Strauss, avocat. Elle a un salon mi-mondain et mi-littéraire très brillant. J.

—

La comtesse de Boufflers (XLVIII, 501) L'amie de Jean-Jacques et « l'Idole » de Mme du Deffand, Marie-Charlotte-Hippolyte de Camper de Saujon, naquit le 6 septembre 1725 et mourut le 7 frimaire an IX.

De son mariage (15 février 1746) avec Edouard, marquis de Boufflers-Rouvrel, capitaine de cavalerie au régiment de Bellefonds, né à Majorque, 7 octobre 1702 et mort en 1764, elle eut un fils, Louis-Edouard, né 3 décembre 1746, mestre de camp-lieutenant en 1770, de Conti-Dragons, lequel régiment à la mort du prince prit le nom de Boufflers (ordonnance du 12 septembre 1776), tandis que Louis-Edouard en devenait mestre de camp. Passé brigadier de Dragons, 5 décembre 1781, il fut nommé maréchal de camp, le 9 mars 1788.

Il avait épousé Amélie-Constance Puchot des Alleurs, laquelle décéda à Auteuil le 4 mai 1820, à 74 ans. Leur fils unique et le dernier des Boufflers, Amélie-Joseph Emmanuel Edouard, né à Paris 16 novembre 1785, est mort à Auteuil le 5 avril 1858.

La mère et le fils reposent dans la partie ancienne du cimetière d'Auteuil.

UNE SABRETACHE.

* * *

Voir les deux volumes du *Curieux*, au mot Boufflers. NAUROY.

—

La correspondance de Chateaubriand (XLVIII, 107, 239, 354, 423). — 1° Connait-on le texte de la lettre de 1811 à M. de Chateaugiron, relative au choix d'un sujet, dans les *Martyrs*, pour un jeune peintre (Cat. Et. Char. 117) ?

2° Connait-on le texte de la lettre à Pongerville du 3 mai 1830 (Cat. Et. Char. 350) ?

3° Connait-on le texte de la lettre à un académicien du 5 mai 1830 (Cat. Et. Char. 7304) ?

4° Connait-on le texte d'une lettre à Mme de Fondeville, sa nièce, à Orléans (Cat Et. Char. 225) ? L. T.

Duchesse de Boutteville (XLVIII, 388). — Je réponds à cette question par une question. Boutteville était en possession de la famille de Montmorency à partir du XVIe siècle, d'abord simple seigneurie, ensuite comme comté ; Charles-Paul Sigismond de Montmorency portait, en 1738, le titre de duc de Boutteville (*Tablettes historiques, généalogiques* etc., IIIe partie, p. 57) : sa postérité a fini en 1861, mais je ne trouve aucune alliance avec la famille de Joyeuse, ni dans les notes que je possède sur la famille de Montmorency, ni dans celles de la famille de Joyeuse.

Qui était donc ce duc de Boutteville, marié, le 31 juillet 1784, à une demoiselle de Joyeuse et qui était cette demoiselle?

C. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le duc de Bruc (XLVII, 785, 916 ; XLVIII, 17, 408, 517). — Il est possible qu'il y ait dans la Vienne une commune de Brux ou de Bruc, mais il ne faudrait pas transformer en Poitevins les de Bruc encore existants et comptant même de nombreux représentants.

Cette famille, du plus vieux sang de Bretagne, a pour berceau la terre de Bruc en Guémené-Penfao, arrondissement de Redon terre qui n'a jamais cessé de lui appartenir depuis le XIIe siècle. P. DU GUÉ.

—

Mlle Jeanne Defodon, actrice de l'Ambigu (XLVIII, 334, 462, 576). —N'y aurait-il pas confusion de la part de notre confrère La R., et l'époux de Mlle Defodon serait-il bien Paul Chevandier de Valdrome, artiste peintre de talent, membre du Jockey Club et frère de l'ancien ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre-Napoléon-Eugène, décédé à Paris, à 68 ans, le 1er décembre 1878 ?

Mme Chevandier de Valdrome (Defodon) est morte, dit-il, à Paris, il y a quatre ou cinq ans. C'est une erreur, le décès de Jeanne-Esther Defodon remonte à dix-huit mois environ — 15 avril 1902.

D'un autre côté, un Paul-Antoine-Marie Chevandier de Valdrome, fils d'Auguste et de Catherine-Claire de Guaïta, avait épousé, le 14 octobre 1868, Alexandrine-Emilie Lelarge, fille de Jeanne-Catherine Lelarge, laquelle mourut, veuve, à Sèvres, le 26 octobre 1898.

SEGRO...

Doris (Charles) de Bourges (XLVIII, 556). — Un de mes amis — bibliophile autant que bibliographe et érudit — à qui je parle du susdit personnage, me dit qu'il le suppose un enfant naturel de quelque Bonaparte, et que sa haine contre Napoléon serait venue de ce qu'il aurait été laissé de côté au moment de la répartition des avantages à toute la famille.

Je soumets l'hypothèse pour ce qu'elle vaut ; mais il me semble que l'on pourrait s'adresser à M. Frédéric Masson, de l'Académie française, incarnation de Napoléon Ier, perpétuée jusqu'à nous, et également à M. Sadi-Carnot, car Doris a fait une brochure sur son arrière grand-père. UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE

—

Duc de Gramont (XLVIII, 388). — Antoine-Louis-Marie de Gramont, né en 1755, mort en 1836, devint, à la Restauration, premier gentilhomme de la Chambre, pair, lieutenant général, ambassadeur et chevalier des ordres. Il était devenu duc de Gramont en 1790, à la mort de son cousin germain. Il est l'arrière-grand-père du duc de Gramont actuel, époux d'une Rothschild. A. E.

—

Les originaux des lettres de Guy Patin à Falconet (XLVI, 951). — Au hasard et simplement pour faire flèche de tout bois, je conseillerai d'examiner les documents suivants des manuscrits de la B. N. *Nouv. acq. fr.* — 1436. Des lettres de Guy Patin.

1965. f° 79, Table alphabétique des choses contenues dans les sept volumes des Lettres de Gui Patin (1718).

4814. — Des lettres de Falconet. *Anc. supplém. fr.* — 9730, Mémoires historiques. L.-N. MACHAUT.

—

Un autographe de François Habert (XLVIII, 556) — L'autographe qui intéresse notre collègue Truth, a passé dans la vente faite, par Etienne Charavay, le 2 décembre 1889, et était ainsi décrit au Catalogue :

N° 68 — *François Habert*, célèbre poète que Henri II chargea de traduire Ovide, né à Issoudun vers 1508, mort en 1562 ?

Pièce de vers aut. sign. 1 p. 1/4 in-fol. très rare.

Superbe pièce signée : François Habert, poète du Roy, et adressée à un ambassa-

deur de Charles-Quint. Le poète y parle de la reine Eléonore, femme de François Ier.

Cette pièce a été adjugée à 235 francs, mais on ne dit pas à qui. M. Noël Charavay, successeur de son frère Etienne, pourrait sans doute donner ce renseignement.

A propos de *François Habert*, je puis signaler un intéressant *Manuscrit* de son frère Pierre Habert, que je possède, cité dans le *Bulletin de la Société académique du Centre*. Châteauroux, juillet 1900 comme suit :

Description d'un *Manuscrit* en écriture de *civilité*, du XVIe siècle, par *Pierre Habert* :
Les *épîtres contemplatives*, servant de consolation et d'exemple à toute âme fidelle (*sic*), composées par *François Habert* et par luy présentées à Madame de Sainct-Paul. Joinct l'épitaphe de Monsr le petit comte de Sainct-Paul.

Un vol. pet. in-4°, veau fauve, fil. et chiffres dorés. tr. rouges (Boyet).

Ce précieux manuscrit du XVIe siècle, provient de la Bibliothèque de *Montmerque*, avec son chiffre aux quatre coins des plats extérieurs. Il est composé de 98 pages écrites en lettres de civilité, par *Pierre Habert*, qui fut un maître d'écriture en renom, sous Henri II et Charles IX.

Il vivait à Paris, en 1540, où il donna tant de leçons qu'à 35 ans, il avait acquis une grande fortune. Il avait acheté 19 arpens de terre à l'ouest de Paris et mis le premier en relief, l'*Enternavilla*, d'où est venu le nom du quartier des Ternes. Il fut successivement écuyer, secrétaire, valet de chambre du roi, bailli de l'artillerie de France et enfin garde des sceaux.

Henri II et Charles IX daignèrent même visiter Pierre Habert dans cette maison, qui était l'ancien château des Ternes.

Toutes ces épîtres sont composées par son frère *François Habert*, poète royal, surnommé « le *Banni de Liesse* », d'Yssoudun, en Berry, et ont été imprimées plusieurs fois, entre autres sous le titre de *Epîtres héroïdes* Paris, Michel Fezandat, 1560, pet. in-8°.

Ces épîtres héroïdes contemplatives sont, dans ce *manuscrit*, au nombre de cinq :

1° — Epître de Ste Marguerite, estant en prison, à sa mère nourrice ».
2° — « Epître de Ste Marguerite, par sa mère nourrice. »
3° — « Epître d'une damoyselle à une sienne sœur, contenant la piteuse mort de sa fille.
4° « Epître d'un vrai chrestien à son amy malade ».
5° — Epître de la Magdeleine aux Dames chrestiennes ».

Cette écriture de civilité, employée au XVIe siècle a servi à graver, en 1559, des lettres pour l'imprimerie, dites :

« *Caractères de civilité*, par Amet Tavernier, de Bailleul, en Flandre, fondeur en caractères et imprimeur à Anvers. Ces types devinrent ensuite la propriété du célèbre tourangeau *Christophe Plantin*, établi à Anvers, et qui en fit usage dès 1564. Ce matériel, transporté dans la succursale que *Plantin* fonda à Leyde, pendant les troubles des Bays-Bas, passa, comme gage d'un prêt d'argent, à *Louis Elzévir*, et après la dispersion de l'atelier de cette célèbre famille d'imprimeurs, tomba, au siècle dernier, dans la maison *Euschédé*, continuée de père en fils jusqu'à ce jour.

Les caractères dits de *civilité* parce qu'ils servirent, peu de temps après leur apparition, à imprimer des livrets destinés à apprendre aux enfants : la civilité puérile et honnête, ces caractères sont d'origine française et non flamande, comme on l'a cru longtemps.

Ce fut *Robert Granjon*, imprimeur à Lyon, de 1557 à 1559, qui s'en servit le premier, dans des livres qu'il commença dès 1657. Ce n'est donc pas Anvers qui doit revendiquer la priorité de l'emploi de cette sorte de caractère en 1559, mais bien Lyon la patrie de *Louise Labé*, où l'on commençait à s'en servir dès 1557.

Pierre Habert fut également poète, on a de lui quelques ouvrages très rares.

VICTOR DESÉGLISE.

***

Etienne Charavay a vendu, le 2 décembre 1889, une pièce de vers aut. sig. de François Habert. Cette pièce a été achetée 235 fr. par le libraire Saint-Jorre, de la rue Richelieu. Est-ce de cette pièce que veut parler le collaborateur Truth en demandant ce qu'est devenue une lettre autographe signée de François Habert ? En tout cas, on ne trouve pas trace, dans les cata-

logues, d'autres autographes de François Habert. R. B.

—

Jean-Paul (XLVIII, 557). — Cet acteur, que j'ai connu en 1854, à Toulouse où il jouait au Théâtre des Variétés, était fils d'un autre Jean-Paul Kauffmann qui, pendant de longues années, avait fait les délices des Toulousains. Il habitait avec sa mère, rue du Taur, et collaborait à tous les petits journaux,

Que le matin voit naître et le soir fait mourir.

Il avait une grande réputation de savoir. Feu Léon Hilaire m'a assuré que Jean-Paul avait été professeur à Sorèze.

Je l'ai perdu de vue depuis cette époque lointaine, mais crois bien qu'il a donné des dessins aux journaux illustrés. A. S...E.

*
* *

A l'école Albert-le-Grand, où je faisais mes études il y a une vingtaine d'années, j'ai beaucoup connu Jean-Paul qui, sous le nom d'Emile Kauffmann, y était professeur d'allemand. C'est lui qui mettait en scène les pièces que nous jouions au 1er janvier et à Pâques ; il retouchait avec adresse les auteurs, et nous avons interprété maintes fois du Labiche dont les rôles féminins étaient habilement supprimés par lui ! Kauffmann assistait aux répétitions, avec son air doux, timide et mélancolique ; soudain, il grimpait sur le théâtre et, se retrouvant le comique de jadis, jouait à lui seul une scène entière qui faisait notre joie.

Cet excellent homme m'a donné son livre : *Dalles et Planches*, en même temps qu'une valse de sa composition : *Fleur d'Espoir*, dédiée au comte de Chambord et portant cette épigraphe :

Pour la plus pure
D'entre les fleurs,
Faut-il que dure
Le temps des pleurs ?

Fleur que balance
Un vent d'exil,
Plus d'espérance
Ne reste-t-il ?

Cette citation et mes souvenirs particuliers me font croire que l'acteur Jean-Paul fut meilleur que le professeur, écrivain, musicien E. Kauffmann. Il est mort vers 1890. LA RÉSIE.

*
* *

Il s'appelait bien Kaufmann (ou Kauffmann). Il ne se fit pas moine, mais il avait été élève d'un séminaire dans la Haute-Garonne ou le Tarn-et-Garonne. A la sortie du séminaire, il alla à Sorèze, où il connut le père Lacordaire. Il conserva jusqu'à la fin des sentiments de grande piété. Au séminaire, on l'avait surnommé le petit Saint-Louis de Gonzague.

A la mort de son père, également très pieux et qui faisait partie de la troupe du Théâtre de Toulouse, sous le même nom, Jean-Paul vint à Paris et, pour vivre, s'engagea aux Bouffes où il fut remarqué dans plusieurs petits rôles. A ces modestes ressources, il joignit le produit de quelques leçons de piano et de chant. Blanche Pierson fut l'une de ses élèves, Elle pourrait renseigner M. H Lyonnet. D'ailleurs, le frère de Jean-Paul vit encore et doit habiter rue de l'Echiquier, à Paris,

Je ne me souviens pas que Jean-Paul ait joué le rôle de Mercure à la reprise d'*Orphée aux enfers*, à la Gaîté. J'y ai toujours vu Grivot, qui termina sa carrière à l'Opéra-Comique. C. P.

—

Autographes du maréchal de la Meilleraye (XLVIII, 107, 249, 360, 469, 637). — La *Revue Bourdaloue* a publié, dans son numéro du 1er janvier 1903, pages 107-109, la réponse du maréchal de La Meilleraye, conservée en autographe, à la Bibliothèque de l'Institut, fonds Godefroy, t. XV, p. 282. On y donne en même temps quelques détails sur l'objet de cette lettre écrite à l'occasion de l'épître dédicatoire adressée par le jésuite Jean Grisel, à Monseigneur le maréchal de la Meilleraie, duc et pair de France, lieutenant général pour Sa Majesté en Bretagne, en tête de son *Baltazar ov l'ovbly de Diev. Aduent prescbé à Paris, en la Parroisse de S. Eustache, l'année 1640*. Le même prédicateur dédia ses *Sermons* (1645) au fils du maréchal. — Voir aussi sur l'Oratoire dit de Madame de la Meilleraye, à l'Arsenal, *le Père Le Moyne, sa vie et ses œuvres*, par Henri Chérot, pages 206-207. HENRI ROCHET.

—

Le choix du nom de Molière (XLVII, 7 ; XLVIII, 533). — Voir aussi l'article, de M. G. Larroumet : Un bour-

geois de Paris au XVIIe siècle, Jean Poquelin, (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1886, p. 347-382). E. LIMINON.

—

John Moore (XLVIII, 502, 583). — John Moore, voyageur anglais (1729-1802) Voir l'Encyclopédie Didot Hœfer, qui formule des réserves sur l'exactitude des renseignements fournis par John Moore.

Parmi ses différents ouvrages, le plus connu est une traduction française, de H. Rieu, intitulée : *Lettres d'un voyageur anglais sur la France, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie*, 1782, 4 volumes in-8°.

John Moore avait séjourné à Paris d'août à décembre 1792, avec le comte de Lauderdale. E. LIMINON.

***

La partie la plus intéressante du voyage de Moore en France a été publiée dans la *Revue de la Révolution*, en décembre 1884 et janvier-février, mai 1885.

J.-G. BORD.

—

Famille Quentin de Richebourg de Champcenetz (XLVIII, 443, 639. — Aux questions posées, j'en ajouterai une, moi aussi :

Qui était Pierre Quentin, marquis de Champcenetz, gouverneur des Tuileries, qui épousa Armande-Pauline-Marie de Castellane Majastres et qui se remaria, en 1824, à Jacques-Marie-Anatole Le Clerc, marquis de Juigné ? (*Annuaire de la Noblesse*, 1894, 340.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

***

Colonne 640, ligne 16, lire veuve *Pater* au lieu de Poter.

—

Famille Tenaille Eléonore de Vaulabelle (XLVIII, 76, 137, 227, 417, 471, 585). — M. Alfred de Vaulabelle, qui tient pour fort « exacte » la remarquable notice consacrée par M. Philibert Audebrand, à son oncle Eléonore de Vaulabelle, rectifie ce simple détail :

Les cendres d'Eléonore Tenaille de Vaulabelle reposent auprès de celles de ses frères Achille et Hippolyte, dans un tombeau de famille au cimetière du Nord à Paris, et non en Bourgogne, à Châtel-Censoir, son pays natal.

***

Voici la description de l'ex-libris : Xavier Tenaille Saligny : *D'azur au chevron d'or, en pointe une tenaille d'argent, les pinces en haut ; chef de gueules à une étoile d'argent.*

Au dos est écrit au crayon : Auxerre.

A. S...Y.

—

Claude-Philippe Le Clerc du Tremblay (XLVIII, 334, 467). — Etait le neveu de l'Eminence grise, puisqu'il était issu du mariage du frère de ce dernier, Charles le Clerc, marquis du Tremblay, gouverneur de la Bastille, avec Françoise d'Allenas (La Chesnaye des Bois, *Dict. de la noblesse*, v. 841 ; *Annuaire de la Noblesse*, 1866, 187).

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Sabran - Pontevès (XLVIII, 392, 523). — Pourquoi, dans cette maison, les fils sont-ils alternativement *Pontevès-Sabran* et *Sabran-Pontevès ?* Connaît-on d'autres familles nobles de France ayant cet usage ? Les *Pontevès* étant d'aussi bonne *maison* que les *Sabran*, pourquoi se font-ils appeler plutôt Sabran que Pontevès, alors qu'ils ne sont Sabran que par adoption ? C'est comme pour les Gramont-Bidache, qui sont aussi bons comme *Aure*.

LA COUSSIÈRE.

—

Famille du duc de Saint-Simon (XLVIII, 220, 524). — Les ducs de Saint-Simon, éteints en 1755 avec le célèbre auteur des Mémoires, appartenaient à une branche cadette des Rouvroy de Saint-Simon.

Claude de Rouvroy, marquis de Saint-Simon Montbléru, d'une branche aînée, fut créé grand d'Espagne le 15 décembre 1803, duc en 1814 : il mourut en 1819, en transmettant ses titres à son neveu Henri-Jean-Victor devenu sénateur sous l'Empire, mort en 1865, laissant sa grandesse à son petit-fils le marquis d'Estournel.

Quant à la dernière héritière de la grandesse du fameux duc de Saint-Simon, la comtesse de Rasse, elle mourut le 5 août 1857.

Un catalogue de la grandesse d'Espagne de 1882, que j'ai sous les yeux, ne contient aucun des noms précités. Il est vrai que beaucoup d'ayants-droit incontesta-

bles n'y figurent pas parce qu'ils n'ont pas provoqué les formalités dispendieuses qu'entraîne la transmission de la grandesse. A. E.

—

Séraphin, créateur du théâtre d'ombres (XLIII. — La lettre suivante, certainement inédite, est annoncée dans le catalogue de Noël Charavay (oct. 1903). Elle présente un assez vif intérêt pour l'histoire du légendaire créateur du théâtre d'ombres chinoises, dont M. Arthur Maury, avec tant de goût et de patience, pour un trop court instant, a réveillé le souvenir.

Paris, le 3 juin 1822.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur, l'année passée, de vous adresser une demande, par laquelle je vous priais de vouloir bien me faire passer à la suite de la compagnie.

Cette demande était motivée sur ce que ma santé ne me permettait plus de faire le service de la garde nationale ; et je vous ai remis à l'appui, un certificat de mon médecin, attestant que j'étais dans le cas d'être entièrement exempté du service militaire.

Vous m'avez accordé un congé de deux mois, mais depuis cette époque, ma santé, loin de s'améliorer, étant devenue plus mauvaise, et M. le sergent-major n'y ayant aucun égard, j'ai l'honneur de vous prier de me faire passer à la visite des médecins du conseil de recensement, afin d'être totalement supprimé de la garde nationale.

Je suis, monsieur le maire, avec respect et considération,

Votre très humble serviteur,

SÉRAPHIN.

Grenadier du 1er bataillon de la 2e ligne, 1, Palais-Royal, n° 121.

Une note marginale fait connaître qu'un congé lui fut accordé jusqu'au 1er octobre 1822.

—

Famille Viry (XLVII, 221, 293, 349, 425, 481, 637, 692, 854 ; XLVIII, 411, 529). — M. Steyert, ayant dit que la présence des insignes de Malte dans un ex-libris de Viry, peut *se justifier* par ce fait que les Viry ont eu un commandeur de Malte au XVIe siècle, Herald qualifie cette assertion de *singulière erreur*.

Il est vrai que rigoureusement le port des insignes d'un ordre n'est légitime que pour celui qui appartient lui-même à cet ordre, mais *en fait*, il en est autrement. Ce rappel des dignités anciennes est, à tort ou à raison, d'un usage courant, et si M. Steyert avait écrit « peut s'expliquer » au lieu de « peut se justifier », il serait, je crois, difficile de le contredire. En résumé, M. Steyert a dit que la présence des insignes de Malte dans l'ex-libris de J. M. de Viry ne prouve pas, d'une manière péremptoire, qu'il appartînt à l'ordre de Malte, et M. Steyert a parfaitement raison.

Le Vicomte DE BONALD.

—

Armoiries de Marie Andras (XLVIII, 222). — La famille Andras établie en Nivernais, Bourgogne et Champagne, a pour armes: *d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 tourteaux de même.*

Les Andras, seigneurs de Changy, etc., en Nivernais, portent aujourd'hui le titre de comtes de Marcy. T.

—

Les armoiries de Meulan d'Albois (XLVIII, 278, 422, 473, 642). — M. de Sartines et M. de Meulan d'Albois étaient beaux-frères puisqu'ils avaient épousé deux sœurs ; le premier, le 9 juillet 1759, Marie-Anne Hardy du Plessis, et le second, Anne-Bonne Hardy du Plessis, morte le 19 septembre 1773, à Paris, filles d'Etienne H. du Pl., chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de Marie-Bonne de Colabau.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Armoiries des de Long d'Aussac, de Saint-Palais, des Blanquart de la Motte (XLVIII, 501). — Blanquart de Bailleul, de la Motte, etc. : *d'azur au chevron d'argent accompagné en pointe d'une billette du même.*

Un membre de cette famille occupa le siège archiépiscopal de Rouen, de 1844 à 1858.

M. l'abbé Blanquart de la Motte, cousin de ce prélat et donateur d'une verrière de l'église N.-D. de Bonsecours, à Bonneville, s'y est fait peindre agenouillé devant un prie-Dieu blasonné de ces mêmes armes.

D'après Riestap, certaines branches les brisaient d'une bordure de gueules.

F. BLANQUART.

*
* *

Sur l'un des vitraux de l'église N. D. de Bonsecours (paroisse de Blosseville-Bonse-

cours, près Rouen) se trouve l'inscription suivante : « Donné par Amédé-Antoine Blanquart de la Motte, chanoine vicaire général de Rouen ».

Celui-ci est représenté priant, à genoux, devant lui est un écu *d'azur au chevron d'argent, accompagné ou soutenu d'une billette du même.* A. F.

* * *

Il y a une famille Le Long ou Lelong qui habitait Civray, vers 1650. On trouverait, je pense, ses armoiries dans l'*Armorial du Poitou* de 1696, de d'Hozier.

B. de Rollière.

* * *

Je crois qu'il faut lire *de Landes*, famille qui a possédé les seigneuries d'Aussac (diocèse d'Alby) de Roquefels (diocèse de Béziers) et de Saint-Palais (diocèse de Castres), encore représentée, et dont l'on peut voir la généalogie dans l'*Armorial de Languedoc* de la Roque et dans l'*Annuaire de Languedoc*, du même auteur.

Pour ce qui se rapporte à Louis de Saint-Palais, il s'agit ici de Louis de Landes d'Aussac, capitaine de frégate, chevalier de la Légion d'honneur, né au commencement du XIXe siècle, et fils de de Joseph, baron de Saint-Palais, et d'Angélique de Raynaud de Pradels.

Armoiries : *d'azur, à la fasce d'or chargée de 3 tourteaux d'azur, accompagnée de 3 croissants d'argent en chef et, en pointe, d'un cygne d'argent nageant sur une rivière du même.* Devise: *Albis inter albos.* Alias: *Ecartelé aux et 4 d'azur, à une oie d'argent, nageant dans une rivière du même ; aux 2 et 3 de gueules, à 7 fers de pique d'argent, 4, 3.*

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Mémoires de Potier (XLVIII, 561). — Ce livre annoncé n'a jamais paru. Les *Mémoires* du célèbre comédien venaient d'être publiés par son fils Charles Potier, mais en feuilleton, dans le *Courrier français*, du 19 juin au 5 septembre 1845. Ils comprennent 47 chapitres.

Georges Monval.

* * *

Les *Mémoires* de ce grand comédien ont été publiés comme feuilleton dans le *Courrier français*, du 19 juin au 5 septembre 1845. Ils n'ont jamais paru en librairie, mais j'espère en donner prochainement une édition annotée.

L.-Henry Lecomte.

—

Archives du Vatican (XLVIII, 559). — Le premier soin des Français, après la prise de Rome, fut de s'emparer des Archives du Vatican et de les envoyer à Paris, où elles sont demeurées près de trente ans. Ce n'est, en effet, qu'à la fin du règne de Louis XVIII, après de nombreux échanges de notes diplomatiques, qu'elles réintégrèrent le palais des papes. Il se pourrait que les volumes visés par Gergovia n'aient pas été du voyage de retour. A. S...e.

—

Les devanciers anciens de Montaigne (XLVIII, 559). — Archiloque et Alcée parmi les Grecs, et Lucilius parmi les Romains.

Voir les *Essais de Montaigne*, édition de Pierre Coste. Paris, 1725. Devignot.

—

Polyanthea (XLVIII, 559). — J'ai eu en mains l'ouvrage suivant de *Dominicus Nanius Mirabellius. Polyanthea.* Hoc est opus suavissimis floribus celebriorum sententiarum tam graecarum quam latinarum. S. Gervasii, 1604, in-fol.

P. M.

—

Bossuet et le secret de la confession (XLVIII, 554). — Le passage du *Journal de jeunesse*, de Sarcey, cité par M. H. C. M. fait précisément dans la *Quinzaine* du 1er août, l'objet d'un intéressant article de M. l'abbé Ch. Urbain, bien connu pour sa compétence dans la *Querelle du Quiétisme* ; je ne puis qu'y renvoyer notre confrère. Il y verra que Fénelon « n'accusa point Bossuet d'avoir « violé le secret d'une confession sacra« mentelle, mais d'avoir manqué de dis« crétion en faisant au contenu d'un écrit « confidentiel, une allusion telle, qu'elle « doit donner à penser qu'il (cet écrit) ne « pourrait être publié sans préjudice « pour la réputation de son auteur ».

F-y.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G., 718 ; XXXV à XLV ; XLVI, 211, 272, 328, 434, 825, 987 ; XLVII, 89, 336, 755 ; XLVIII, 203, 532, 652). — Un lecteur anonyme veut bien m'adresser

deux reproches, sous la forme la plus courtoise, dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire* :

1° Pour avoir employé une épithète applicable à l'acier, au cours d'une nouvelle dont l'action se passe, paraît-il, au ve siècle av. J.-C. M. X... croit savoir qu'à cette époque l'acier n'était pas inventé.

2° Pour avoir décrit comme *d'un bleu noir* une arme que M. X... aimerait mieux *grise*.

Tout d'abord, je ne comprends pas pourquoi M. X .. me parle du ve siècle av. J.-C. La nouvelle dont il est ici question (*L'Homme de Pourpre*) est un épisode qui suit la réduction des Olynthiens en esclavage (347) et le récit en est fait cinquante ans plus tard (vers 295), sous la reine Stratonice, fille de Démétrius Poliorcète. Nous sommes loin du ve siècle.

Ensuite, il est malheureusement inexact que l'acier fût inconnu des Grecs, au IIIe, au IVe siècle ou même au ve. Dès cette époque, Eschyle, Sophocle, Euripide et Xénophon (pour ne citer qu'eux) se servent du mot *khalups* (qui signifie acier, comme M. X... le sait évidemment) ou de l'adjectif *khalubdikos*. Et il n'est pas probable qu'ils considérassent notre métal comme d'une invention récente, puisque Sophocle, en particulier, place le mot dans le rôle de Héraklès.

J'ajouterai même que M. X... a dû savoir tout cela jadis, et l'oublier, comme on oublie les meilleurs souvenirs de collège, car il est question de l'acier dans la page la plus célèbre ou du moins la plus magnifique de tout le théâtre grec : le chœur des Océanides qui suit immédiatement l'Invocation de Prométhée au « Divin Aïthêr », aux « sourires innombrables des flots ». — M. X... n'ignore pas que ceci est d'Eschyle.

Chez un contemporain d'Eschyle, né comme lui au VIe siècle, on trouverait encore un texte plus précieux, s'il en était besoin, pour fixer le sens indubitable de *khalups*. Le poète Cratinos, le doyen des comiques attiques, a parlé quelque part de la trempe de l'acier (*khalubdikon stomôma*). M. X... peut retrouver le passage dans les *Fragmenta Comicorum Graecorum*, édition Bothe, page 49, ou dans l'*Onomastikon* de Pollux, édition Bekker, page 300. Je cite les éditions que j'ai sous la main. Si l'on veut, d'autre part, se reporter aux dictionnaires, les opinions de Liddell et Scott en Angleterre, d'Egger et Bailly en France, concordent absolument.

L'acier était donc connu depuis plusieurs centaines d'années à l'époque où vivaient les personnages de l'*Homme de Pourpre*. Voici pour la première question.

A la seconde, je répondrai plus brièvement, car je l'ai moins bien comprise. M. X... ne veut pas qu'un poignard mauresque soit *bleu noir*. Il le veut *gris*. — J'ai été six fois en Afrique. J'ai vécu des semaines et des mois, non seulement aux environs de Constantine, mais dans le *bled* arabe, à Msila, à Bou Saada... j'ai vu des armes indigènes (M. X... voudra bien me croire) autre part que dans les soukhs de Tunis ou dans le Khan Khalil du Caire — et je n'ai jamais vu cette merveille : une lame d'acier qui ne fût pas bleu sombre. A vrai dire, je crois que nous sommes séparés, M. X... et moi, plutôt par une différence d'œil que par une opposition de souvenirs. Pour M. X..., l'acier est gris ; pour moi il est bleu, voilà tout. Je ne sais pas qui est M. X .., mais je serais bien surpris s'il était peintre.

Maintenant, après avoir répondu aux objections qui m'étaient aimablement présentées (la courtoisie est de tradition chez les lecteurs de l'*Intermédiaire*), je prendrai la liberté de signaler à mon gracieux contradicteur deux « *inadvertances* » qui se sont glissées dans sa critique au moment même où les miennes l'inquiétaient. On ne pense pas à tout.

1° La ville des Olynthiens ne s'appelle pas Olynthie, mais Olynthe. M. X... a confondu avec Olympie, si je ne me trompe.

2° Ses habitants ont été réduits en esclavage par Philippe de Macédoine, et Philippe est un personnage du IVe siècle, non du ve.

C'est peu de chose. M. X... en conviendra de bonne grâce : je n'ai pas été plus méchant pour lui qu'il ne s'est montré sévère pour moi-même.

PIERRE LOUYS.

—

Il n'y a pas que... il n'est pas que (XLVIII, 224, 371, 491, 602). — M. Paul Argelès a entièrement raison. La

seule règle des langues est l'usage. C'était le principe de Vaugelas : il est irréfutable. A quoi bon nous venir dire : *Rien ne va plus* signifie *Tout va*? Qui pense-t-on convaincre ?

Les mots et les locutions n'ont qu'un sens, celui que leur donne l'usage. Le jour que l'usage dit : *un carré est rond*, nous n'avons qu'à répéter docilement *un carré est rond*; et nous le répétons : *un cadran est rond*. « Cadran », c'est le latin *quadrans*, carré. « Centimètre » pour « mètre », qu'est-ce autre chose que la partie prise pour le tout, c'est-à-dire la plus vulgaire des métaphores? En ce genre, quoi de plus charmant que ce chiffon d'affiche manuscrite collé çà et là sur les murs de Paris : « On demande des petites mains » ? Le peuple, que l'instruction décidément ne gâte point, est un créateur inépuisable de métaphores. Le peuple, je veux dire *tout le monde*, est, en matière de langage, souverain.

Ses inventions ne peuvent pas blesser la grammaire, attendu que c'est lui qui fait la grammaire. C'est le peuple qui, en un temps de radicale ignorance, a créé cette merveille, le futur du verbe français : *J'aimer-ai* (je ai à aimer), *tu aimer-as*, *il aimer-a*. Ses bévues, même, finissent par s'imposer aux plus savants. De *ladanum* (grec : *ladanon*) il fit, voulant comprendre un peu *l'eau-danum*, et nous avons accepté au moins sa prononciation, *laudanum*. Fort de ses droits, il n'accepte les mots savants qu'à correction ; et c'est heureux, car lui seul a le pouvoir de les franciser...

Mais je songe encore à *Rien ne va plus*. Celle donc qui disait : *Rien ne m'est plus*, elle voulait dire le contraire ? Si on écoutait les grammairiens, on ne pourrait plus ouvrir la bouche, car dans les langues, tout n'est que métaphores, usages singuliers, déraison. Il n'y a pas une page de grand écrivain français où l'étymologie rationnelle et naïve ne puisse prouver une douzaine d'absurdités. R. G.

—

Inscriptions du diocèse de Paris (XLVIII, 282). — Les Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris forment un ouvrage en 5 vol. in-4° (Paris, Imp. nat., 1873-1883) commencé par M. F. de Guilhermy et terminé par M. R. de Lasteyrie.

Cet ouvrage fait partie de la collection des documents inédits sur l'histoire de France, publiée par les soins du ministère de l'Instruction publique. On annonçait les Inscriptions de la France du ve au xviiie siècle, mais il n'a été publié que celles du diocèse de Paris. X.

—

Errata des grands dictionnaires (T. G. 279 ; XXXV à XXXVIII ; XL à XLV ; XLVI ; XLVII ; XLVIII, 476, 584). — Le Dictionnaire de Bouillet, publié par Hachette, fait d'Achille III de Harlay, président du Parlement sous Louis XIV, le petit neveu du célèbre Achille Ier de Harlay. En réalité, il était son arrière petit-fils. Achille Ier, en effet, avait eu pour fils Christophe, père d'Achille II, qui avait donné le jour à Achille III. Cette erreur se trouvait déjà dans le *Dictionnaire de biographie générale* de Didot.

Le Dictionnaire de Bouillet dit encore que le duc d'Orléans, le Régent, avait épousé Mlle de Blois, fille de *mademoiselle de la Vallière* ; elle était la fille de Mme de Montespan. FIRMIN.

—

Un ouvrage traitant de l'honneur (XLVIII, 560). — A tout hasard, je signale à Croabbon l'ouvrage suivant : *Les jurys d'Honneur et le Duel*, par G. Letainturier-Fradin, l'auteur connu de *La Chevalière d'Eon* (Nice, Imprimerie du « Petit Niçois » 1895). LOUIS BIGOT.

—

Mont Saint-Michel (XLVII, 896 ; XLVIII, 485). — La plupart des 246 manuscrits qui sont conservés à la bibliothèque d'Avranches proviennent de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

La catalogue très détaillé en a été dressé par M. Léopold Delisle (t. IV du Catalogue général, édition in-4°, Paris, Impr. nat. 1872, pp. 427-562). On y trouvera aisément les manuscrits à consulter pour l'histoire anecdotique du Mont Saint-Michel. Ledit catalogue a été réimprimé chez Plon, in-8°, 1889, tome X, pp. 1-125.

Quant à l'institution de l'ordre de Saint-Michel par Louis XI, elle est exposée dans les recueils manuscrits 14361 à 14365 de la B. N. Ancien Supplément français.

Dans le ms 4902 B. N. Ancien fonds, f°s 216 à 279, il existe 47 écussons, dont plusieurs très bien peints avec les noms

des gentilshommes qui, en 1427, défendirent vaillamment la place contre une attaque des Anglais.

Il y a aussi à la B. N. ancien Saint-Germain français, une collection de documents sur l'abbaye du Mont-Saint-Michel ; ce sont les travaux de dom Jean Huynes et diverses pièces, n°s 18947 à 18950.

Au n° 339, f° 463, Nouvelles acquisitions, on rencontre aussi un Mémoire sur l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, Papiers de Haillet, de Couronne et de Noël de la Morinière. E. LIMINON.

*
* *

Sur le mont Saint-Michel, il nous faut signaler les pages admirables que M. Gustave Geffroy y consacre dans son livre l'*Enfermé*, qui est l'histoire de Blanqui.

M. Etienne Dupont a publié deux volumes sous ce titre : Le *Mont Saint-Michel, études et chroniques* ; *Le Mont Saint-Michel et les pays étrangers* qui est ce qui a été écrit de plus complet sur cette merveille. M. Dupont l'étudie largement au point de vue historique. M.

—

Les Ana (XLVII, 952 ; XLVIII, 150, 309, 425, 477). — Hécart a imprimé à Valenciennes, sa ville natale, l'ouvrage suivant : Anagrapheana, sive bibliographiœ peculiaris librorum *Ana* dictorum iisque affinium prodromus, a Johanne Gisleberto Phitakaer. — Valencenis, Prignet, MDCCCXXI. 44 pages, petit in-8. A la page 35, avant le supplément : Hujus opusculi centum exemplaria typis mandata sunt.

Comment le manuscrit de cet opuscule, comprenant 320 pages d'après Vieujeu (XLVIII, 151), se trouve-t-il à la bibliothèque de Grenoble ?

A voir encore : Encyclopediana, ou *Dictionnaire encyclopédique des Ana*. — Paris, 1791, in-4, Panckoucke.

J. LT.

—

Testament de Robert Macaire (XLVIII, 502). — Le *Catalogue de la Librairie française au XIXe siècle*, de Paul Chéron, indique cet ouvrage, en même temps qu'une *Grammaire populaire, ou nouvelle méthode pour apprendre l'orthographe sans maître*, par H. Duru, précédée d'une introduction par M. Benoist, de Matougues, Paris, Poilleux, 1840, in-8°.

— J.-C. WIGG.

Ouvrages illustrés par la photographie (XLVIII, 560). — Je crois pouvoir répondre en toute certitude à la question de l'*Intermédiaire* que la librairie d'édition n'appliqua point la photographie à l'illustration avant l'*Horace* de Didot, 1855. NADAR.

—

Voilà l'zouzou (XLVIII, 504). — Le collaborateur A. F. trouvera les couplets auxquels il fait allusion dans la pièce intitulée : *Théâtre des zouaves*, vaudeville en un acte, par Cormon et Grangé, musique de Nargeot, dont la première représentation eut lieu sur la scène des Variétés, le premier septembre 1855. La brochure a été éditée par les frères Michel Lévy. C. H. G.

*
* *

Cette ronde a été éditée à part dans l'Album des concerts et salons, édité par L. Vieillot, et se trouve encore chez son successeur.

Même réponse : H. C. M.

Transmis à M. F. la réponse complète et documentée de MM. G. et G. Taverny.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV ; XLV ; XLVI ; XLVII ; XLVIII, 370). — *Le Faut mourir*, et les excuses inutiles qu'on apporte à cette nécessité, par Jacques Jacques, chanoine de l'église d'Embrun. Rouen, 1664, pet. in-12.

Recueil d'opuscules en vers et en prose, par de Cramazel, 1804, in-18. Parmi ces opuscules se trouve un poème sur le thé.

Les Hospices par L'Alhoy. An XII, in-8. L. C. DE LA M.

—

Anomalie à expliquer (XLVII, 114 ; XLVIII, 431, 541). — Pourquoi dit-on : Aller en Seine-et-Oise, en Seine-et-Marne, tandis qu'on dira aller dans le Gard, aller dans l'Hérault, aller dans la Haute-Garonne ? N'est-ce pas à l'euphonie qu'il faut demander la solution de cette question fort embarrassante.

LE VICOMTE DE BONALD.

—

Emploi singulier du mot « Ustensile » (XLVIII, 280, 432, 480, 540, 657). — L'ustensile est certainement antérieur à

la fin du règne de Louis XIV, car nous en trouvons la mention dans un document de 1658 (Bibl. nat. Gaignières, 531).

Ce serait donc à tort qu'on en attribuerait l'établissement à Louvois. Limité d'abord à certaines provinces, il fut établi dans tout le royaume en 1695. Jusqu'en 1715, on l'imposa sur simples lettres et il fut fort variable.

A partir de la Régence, il fut perçu par arrêt du conseil d'Etat et rentra dans la série des impositions ordinaires. Cependant ce n'est guère que vers 1740 que nous en trouvons trace en Poitou, dans les papiers des finances qui nous ont été conservés, tandis que le *Fourrage* y figure dès 1716. L'ustensile représentait les réquisitions de toute nature pour le logement des troupes de passage ou de garnison. LÉDA.

—

Aller à la moutarde (T.G 618 ; XLVII, 879, 988). — Philibert-Joseph Le Roux (*Dictionnaire comique*, V° Moutarde) : *Les enfans vont à la moutarde*. Manière de parler proverbiale, pour exprimer qu'une chose est fort connue et fort commune, et qu'elle est si publique que les enfans s'en entretiennent dans les rues. *On fit une chanson dont les petits enfans alloient à la moutarde*. Rab. l. 2.

Les recueils de proverbes (Lagniet, Le Roux de Lincy), les dictionnaires (Littré, Hatzfeld), donnent le dicton avec la même explication. J. LT.

—

Schwob (XLVIII, 558). — Schwob serait mieux. Se dit en Alsace des Allemands, comme on dit Welche pour les Français et les Italiens. Les deux termes sont considérés comme plutôt injurieux : Schwob vient du mot Souabe. C. P.

*
* *

Cette appellation dédaigneuse, ironique, moqueuse, dérive de *Schwabe* (Souabe, habitant de la Souabe) et de *Schwaben*, c'est-à-dire l'ancienne Souabe, connue dans l'histoire d'Allemagne, et d'une situation géographique assez étendue, mais peu nettement déterminée. La prononciation *Schwob*, ou plutôt *Schwobe*, est celle des patois alsacien et suisse, car la locution est aussi employée en Suisse, surtout à l'adresse des Wurtembergeois et, je crois aussi, des Badois.

Elle n'a pas, à mon souvenir, de signification historique bien précise et ne paraît être basée que sur de vieilles rivalités de voisinage, perpétuées par des traditions populaires, des anecdotes légendaires et surtout satiriques.

Cette appellation pourrait se comparer, peut-être, à celle de *Welches*, employée aussi, dans un sens dédaigneux, par les Allemands, à l'égard des habitants des pays de langue romane, des Français surtout. SABAUDUS.

*
* *

Les Strasbourgeois n'appellent pas *Schowb* (au pluriel, *Schwowe*, dans le dialecte local) tous les Allemands, ni spécialement les Allemands habitant la ville. *Schwob*, en bon allemand *Schwab*, signifie Souabe. Les Strasbourgeois désignent sous ce nom leurs voisins de la rive droite du Rhin, notamment les Badois et les Wurtembergeois, qui sont des Souabes ; d'ordinaire, ce n'est pas précisément en bonne part qu'ils leur donnent ce nom générique. PAUL.

—

La Médée d'Eugène Delacroix (XLVIII, 332, 481, 589). — Je ne connais pas le grand tableau de Lille, mais j'ai vu celui de la collection Thomy-Thiéry. Dans celui-ci, Médée a la tête tournée vers sa droite et tient le poignard de la main gauche. Un des enfants, le plus jeune, est serré contre elle, soutenu par son bras droit. Sa main droite tient le bras de l'autre enfant qu'elle s'apprête à tuer.

Une autre réplique est passée à la vente de Mme Maurice Richard, le 30 mai 1899. J'ai sous les yeux la gravure du catalogue : Médée y est représentée presque de face, légèrement inclinée vers sa droite ; des pleurs roulent sur ses joues. Le plus jeune enfant est toujours appuyé contre elle, soutenu par la main droite, qui tient le poignard. La main gauche soutient l'aîné des deux enfants, qui, la tête levée, paraît la supplier de l'épargner. Dans le fond, on aperçoit les guerriers qui sont à sa poursuite. (Toile. H. 1m 28. L. 98. Signé à gauche et daté 1859. N° 1403. Œuvre Eugène Delacroix par Alph. Robant. N° 124. Exposition posthume 1885. Exposition centennale de l'art français en 1889).

Le catalogue de vente de ce tableau qu'

donne ces détails fait une erreur en disant : « la main gauche armée du poignard ». C'est parfaitement dans la droite qu'il se trouve, comme en fait foi la gravure qui y est jointe. Donc, les deux Médée (Coll. Thomy-Thiéry et vente Maurice Richard) ont la tête tournée vers leur droite, mais le poignard est dans la main gauche de la première, tandis qu'il se trouve dans la main droite de la seconde. Les deux tableaux diffèrent, du reste, beaucoup l'un de l'autre. ESPEL.

—

Magasins charitables (XLV). — Sur les *magasins charitables* dont parle Sauval, fondés à Paris en 1651, on trouvera des renseignements dans Allier, *La Cabale des dévots*, p. 91. F. R. E. D.

—

Un livre dénoncé au Parquet par son propre auteur (XLVIII,494). — Dans le *Voltaire* du 7 novembre 1903, M. Etienne Bellot explique que la lettre de Jean Lombard est une *copie* faite par Jean Lombard d'une lettre de dénonciation écrite contre lui par quelqu'un qui lui fut désigné. Il n'eut pas le temps de faire photographier la lettre ; il se borna à la copier. Une personne présente écrivit au bas : *Copie scrupuleusement conforme à l'original d'une lettre non signée écrite de la main de M. X.* « J'apposai moi-même ma signature », dit M. Bellot.

Cette note a dû être détachée de la lettre aujourd'hui en nos mains, qui nous est arrivée complète en tant que lettre, mais en piteux état, coupée aux plis et ayant perdu la moitié de la seconde feuille, que nous ne pouvions que nous imaginer blanche.

Nous avons cru à une comédie littéraire : il fallait supposer tout un drame. Nous nous réjouissons de penser qu'il est tout à l'honneur du pauvre et brillant Jean Lombard et que la publication de la lettre, en amenant cette explication tardive, en rend désormais tout fâcheux usage impossible. M.

—

Un héritage colossal (XLVIII, 562). — On peut consulter avec profit l'article paru dans le n° 17 (avril 1903) de la *Revue généalogique*, journal des successions et des recherches d'héritiers, édité par la maison Marchal et Billard, éditeurs, à Paris. X. A.

Ce qu'on doit rire aux Affaires étrangères de voir la question « Héritage Bonnet » posée dans l'*Intermédiaire* ! C'est une scie périodiquement mise en circulation, tous les trois ans environ, et depuis soixante ans, par les ronds-de-cuir de ce ministère.

Deux d'entre eux (dont un ministre plénipotentiaire) me l'ont dit. OROEL.

*
* *

Ce n'est pas la première fois qu'il est parlé de cet héritage, auquel on ne doit, semble-t-il, ajouter aucune créance. Mais puisque l'*Intermédiaire* est un grand destructeur de légendes : que ne détruirait-il celle-là avec pièces à l'appui ? AB. X.

*
* *

M. F. Bellanger, l'un des associés des *Archives généalogiques* des anciens cabinets Picque, Manigot et Pelletier, fondées en 1830 et qui se trouvent actuellement 18, rue du Cherche-Midi, à Paris, a publié, en 1895, sous ce titre : *Les successions à millions*, une brochure in-8° de 48 p. extraite du journal *La loi*. Cette curieuse brochure, œuvre d'une personne dont la compétence ne peut être mise en doute, contient les lignes suivantes sur la succession Bonnet :

« Un sieur Claude ou Claude-François Bonnet serait décédé à l'étranger, laissant 75 millions et pas d'héritiers connus. Des prétendants soutiennent que ce Bonnet est né en France, vers 1715 ; d'autres affirment qu'il est né vers 1734. D'après tous les réclamants, ces 75 millions auraient été déposés dans la caisse de la Compagnie des Indes. A mon avis, cette succession n'a jamais existé ».

Et, à l'appui de son opinion, M. Bellanger donne plusieurs extraits du *Moniteur officiel*, un, entre autres, du 19 mars 1834, ainsi conçu :

Ce n'est pas la première fois que l'existence de cette prétendue succession a été signalée au public par la voie des journaux ; mais on aurait pu croire que cette indication ne se reproduirait plus, après les avis officiels que les ministères des affaires étrangères et de la marine ont fait publier à ce sujet. Ces avis, qui ont été insérés dans les numéros du *Moniteur officiel* des 12 et 16 sept. 1832, portent en substance que, d'après les nombreuses réclamations adressées, depuis douze ans, aux deux départements sur une succession importante

ouverte à Madagascar, sous le nom de Bonnet, des recherches ont été effectuées avec soin auprès des autorités tant françaises qu'étrangères. à Madagascar, à Bourbon, dans l'Inde et même en Angleterre, et qu'elles n'ont pu faire découvrir la moindre trace de cette succession ou de l'individu qui l'aurait laissée.

D'après le rapport de la septième commission parlementaire présidée par l'amiral Vallon, sur la pétition n° 634, adressée à la Chambre des députés, et publiée par le *Journal officiel* du 15 nov. 1870, le *de cujus* de la succession en question serait Claude-François Bonnet, né le 28 août 1715, aux Fontenis, canton de Rioz (Haute-Saône), qui s'expatria à l'âge de dix-huit ans, acquit une grande fortune à Madagascar et mourut aux environs de Calcutta, vers 1795, sans héritiers directs et laissant une fortune évaluée à plus de 75 millions. En terminant son intéressant article, M. Bellanger déclare qu'il reste convaincu que cette succession Bonnet n'existe pas plus que le serpent de mer du *Constitutionnel*. Avis aux personnes du nom de Bonnet qui recevraient encore des lettres les informant qu'ils sont héritiers d'une fortune colossale et les invitant à faire quelques sacrifices pour entrer en possession de cette fortune.

TH. COURTAUX.

Mémoires de Rigolboche (XLVIII, 618). — M. Ernest Blum nous fait l'honneur de nous donner lui-même la réponse à cette question : il est bien l'auteur des *Mémoires de Rigolboche*.

La lettre du spirituel écrivain nous apprend, en outre, que Rigolboche n'est pas morte :

La danseuse fameuse, qui précéda, en réputation, nos Goulue et nos Grille-d'Egout, l'inspiratrice de tant de pamphlets, la créatrice de ce que l'on a appelé la *Rigolbochomanie*, la reine du Casino, l'étoile des Délassements Comiques, la triomphante du quadrille au temps joyeux du second Empire, Marguerite la Huguenote, dite Rigolboche, est une sérieuse et digne commerçante, M. Ernest Blum, son biographe, nous l'apprend en ces termes :

Monsieur et cher confrère,

Je suis parfaitement l'auteur anonyme des *Mémoires de Rigolboche*, péché de jeunesse que j'ai commis aux environs de 1860 ; ce n'est pas hier !

Quant à la danseuse qui s'appelait aussi Marguerite la Huguenote, et qui, de son vrai nom, se nommait Marguerite Badel, elle n'est pas morte. Aux dernières nouvelles, elle tenait une table d'hôte à Monaco.

Bien cordialement,

ERNEST BLUM.

Notes, Trouvailles et Curiosités

La fonte du Persée de Benvenuto Cellini. — Dans la correspondance de Berlioz avec Legouvé, on trouve la lettre suivante écrite à propos de la chute de son opéra *Benvenuto Cellini.*

Mon cher Legouvé,

Vous connaissez la vie de l'homme étrange et admirable dont mon opéra porte le nom. Vous savez que la veille du jour où devait être fondu son immortel Persée, il parcourut Florence, implorant de ceux qu'il croyait ses amis la somme nécessaire à l'achèvement de son plus bel ouvrage. Le métal lui manquait, il était pauvre alors et ne pouvait l'acheter. Tous furent sourds à la noble prière de l'artiste. Au moment décisif, son œuvre allait être anéantie, quand inspiré par un désespoir sublime, il saisit les vases d'or, les statuettes, les armures ciselées, travaux sans prix de ses savantes mains, et les jetant dans la fournaise, la lave ardente put étancher enfin la soif du moule qui l'attendait béant : et Persée apparut. Comme il ne devait rien qu'à lui-même, celui-ci, triomphant, n'inscrivit, auprès du corps de la Méduse terrassée, que ces mots énergiques :

Si quis et læserit, ego tuus ultor ero !!!

Vous voyez que le peu de valeur de mon ouvrage, n'est pas la seule différence à signaler entre l'aventure du statuaire florentin et celle du compositeur français. Car vous avez deviné que le *Métal* me manquerait aussi pour achever ma musique ; et sans attendre le jour où, n'ayant point de vases d'or à jeter à la fonte, j'eusse été obligé de... me jeter ailleurs, *vous êtes venu me prier* d'accepter une offre généreuse qui, seule, pouvait me permettre de terminer ma tâche à loisir...

La *Fonte du Persée* telle que la rapporte Berlioz est simplement une légende dont je n'ai pas trouvé l'origine à Florence.

Elle est tellement enracinée en France,

que l'Académie Française a décerné, il y a quelques années, un prix de poésie, à un poète qui avait chanté l'événement avec enthousiasme et lyrisme.

Hé bien, il faut en rabattre.

Benvenuto Cellini a laissé des Mémoires où il ne se ménage pas les compliments. Dans cet écrit, il parle de la fonte du Persée : il n'est question ni de coupes, et d'aiguières finement ciselées, ni de vases d'or, jetés dans la fournaise pour compléter le métal en fusion dont la quantité lui paraissait insuffisante.

Il avoue qu'il a jeté dans la fonte deux cents assiettes et écuelles en étain, faisant partie de ses *ustensiles* de ménage — le mot est de lui — et de sa batterie de cuisine.

Au XVI[e] siècle la platerie en étain était d'un usage courant.

La présente note ne modifiera pas l'opinion, je le sais bien, car rien n'est tenace comme les légendes.

Du reste, ce n'est pas la seule erreur des écrivains français sur Cellini.

En 1902, la maison Firmin Didot a publié un volume *Florence historique, artistique, monumental* par M. Marcel Niké.

Les erreurs abondent dans ce livre ; il est écrit notamment, qu'au musée de Bargello, on conserve « une rondache « et un casque, œuvres de Benvenuto « Cellini exécutées pour le roi de France « François 1[er] ».

Ces œuvres ne sont pas de Cellini et n'ont pas été exécutées pour François 1[er].

(Florence.)
GERSPACH.

—

Gambetta et « l'Opinion nationale. » — La lettre suivante, datée du 21 octobre 1859, a été écrite par Gambetta, alors étudiant en droit, en son nom et au nom de deux amis, deux étudiants en médecine ; elle est probablement adressée à Adolphe Guéroult qui venait de fonder l'*Opinion nationale*.

Ce journal, dont la publication avait commencé le 1[er] septembre, devait, selon son programme, chercher « sans prévention, comme sans complaisance, à éclairer plutôt qu'à critiquer, à préparer l'avenir plutôt qu'à gémir sur le passé, à développer enfin les innombrables germes de grandeur morale et de puissance matérielle que renferme notre cher et glorieux pays ». Bien qu'il fût le « seul quotidien à quarante francs par an », le nouveau journal était encore trop cher pour le budget de nos étudiants et le futur avocat semble plaider ici pour obtenir gratuitement « la nourriture politique », avec le service de ce « catéchisme de l'opinion nationale » E. SAKELLARIDÈS.

Monsieur,

Il existe dans toutes les sectes politiques ou religieuses, un esprit de solidarité qui faisant concourir les facultés et les talents de tous à la réalisation du but commun, permet de porter aux plus déshérités le plus de consolation et de soutien.

Ce très excellent élément de très détestables congrégations, doit se retrouver plus large, plus épuré, plus efficace encore, dans notre belle communion démocratique qu'on ne devrait jamais souiller du nom égoïste et dégradant de *parti*. Il n'y a point pour les fidèles du dogme républicain de caste ni de coteries, il n'y a qu'une religion dont tous les hommes sont ou seront membres.

Humbles mais fervents ministres de cette religion définitive de l'humanité, nous avons besoin pour lutter et convaincre de nous tenir toujours en communication avec la parole et les idées des maîtres, pontifes intellectuels de cette *réelle* Catholicité ; mais où, pour de simples jeunes gens, étudiants, comme nous, le budget qui leur permît d'acquérir pour le méditer, le catéchisme de l'opinion nationale, alors que leurs ressources sont consumées avec une si gracieuse rapidité par les exigences et les frais de ces études de faculté qui ne sont gratuites que dans le texte des législateurs de la Restauration ?

Et, cependant, il est indispensable que nous ne soyons pas privés de la nourriture politique, la seule vivifiante aujourd'hui !

Nous sauverez-vous de l'Inanition ?

Nous vous aurons la reconnaissance de Lazare pour Christ.

Etant vos serviteurs sauvés
et dévoués,

LÉON GAMBETTA
Etudiant en droit.

P. S. Léon Gambetta, rue de Tournon, 7.
Paris, 21 octobre 1859.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLVIII° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Novembre 1903.

39° Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1022 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

L'enfant de l'empoisonneur Desrues. — Desrues, l'épicier-assassin, était réellement coupable, quoique plusieurs de ses contemporains aient prétendu qu'il ne fut condamné que sur des probabilités. Aujourd'hui, il eût reçu sa grâce. Mais sa femme était innocente, paraît-il, et malgré les efforts de son défenseur, elle fut condamnée à la détention perpétuelle à la Salpétrière. On sait qu'elle y fut massacrée en septembre 1792, avec d'autres recluses. Mais elle était enceinte au moment de l'arrestation de son mari. Que devint l'enfant ? ALPHA.

—

La compagne de Marat. — Albertine Marat, sœur de Marat, est morte rue de la Barillerie. Mais où est morte Simone Everard, la compagne de « l'ami du peuple » ? Au même endroit, disent quelques-uns ; à la Salpétrière disent les autres. Qui a raison sur preuves ?

B. L.

—

Le monument de de Clieu, l'importateur du café à la Martinique. — A Dieppe, récemment, dans une fête de charité pour la Martinique, on a publié une plaquette en l'honneur de Gabriel de Clieu, importateur du café dans cette colonie. Il est dit dans l'argument du poème :

« La Martinique a élevé un monument à de Clieu. »

Est-ce bien exact ? Connaît-on l'historique de ce monument ? J.

—

Portraits de Jules Janin. — 1° En son chalet de Passy, Jules Janin avait, au-dessus de son lit, un portrait très ressemblant de Mme Janin, portrait exécuté au pastel par Antonin Moyne, son compatriote stéphanois. En quelles mains est actuellement ce portrait ?

2° Un particulier possède un grand portrait à l'huile de J. Janin, peint par André Gill. Ce portrait a fait partie de la collection de Mme Cantin.

A quelle époque remonte l'exécution de cette œuvre, et quel ouvrage la mentionne ? A. LUGNIER.

—

La guillotine à l'Opéra. — Il faut se méfier des assertions de Prudhomme, auteur-éditeur des *Révolutions de Paris*, alors que, jacobin repenti, il instruit le procès des Terroristes dans ses *Crimes de la Révolution.*

Aussi demandons-nous si l'anecdote suivante, qu'il porte à l'actif de Léonard (Léopard) Bourdon est bien exacte.

Ce conventionnel avait écrit un drame lyrique sur la superstition religieuse, drame qu'il faisait répéter à l'Opéra. Comme les actrices n'accordaient qu'une médiocre attention à ces études, d'ailleurs peu réjouissantes, Prudhomme prétend que Léonard Bourdon les menaça, si elles persistaient dans leur attitude, de faire dresser une guillotine sur la scène.

H. QUINNET.

Les portraits de Bonaparte en consul. — Il existe de nombreux portraits de Bonaparte dans le riche costume de consul. Peut-on me donner une liste à peu près complète? Il doit exister d'abord trois épreuves de Châtaignier ; je voudrais savoir également si Garneray et le calligraphe Bernard l'ont représenté dans ce costume ; si l'on connaît dans des musées ou collections particulières des portraits du premier Consul ; je ne parle pas naturellement des portraits gravés, mais bien de portraits à l'huile, pastels, etc., dans ce dernier alinéa.

Il faut distinguer aussi les portraits en buste des portraits à cheval ; c'est une classification d'une période de sa vie, et cette reconstitution sera utile aux chercheurs. H. H.

—

Honneurs officiels rendus à Voltaire. — Narbonne, le commissaire de police de Versailles, écrit dans son *Journal* que le jour où Voltaire vint, en compagnie de Mme du Chatelet, à Versailles, (juillet 1743), on fit jouer pour lui les grandes eaux et on le promena dans un carrosse du roi.

Est-ce bien exact ? Voltaire était fort mal en cour et Louis XV ne pouvait le souffrir.

Le témoignage de Narbonne — d'habitude il est sincère — se trouve-t-il contrôlé par quelque contemporain ? Il y aurait bien la correspondance de Voltaire, mais je ne l'ai pas sous la main.

PAUL EDMOND.

—

Bethlen Gabor. — Dans un article sur une Exposition qui a lieu actuellement à Kassa (Hongrie), publié par le *Figaro* le 28 septembre, j'ai trouvé une phrase dont je serais fort aise d'avoir l'explication. Dans la nomenclature des hommes célèbres du pays transylvain, il est dit : Gabriel Bethlen, d'origine française. Cela me paraît étrange, d'autant que je croyais, moi, que la Transylvanie avait été de tout temps, jusqu'au moment de son incorporation définitive à l'Autriche en 1713, gouvernée par des aborigènes, fait rare dans l'histoire et, partant, très connu. En effet, les Woyewodes et puis les princes régnants de Transylvanie, sortis des familles : Bocskay, Rhéday, Barkzai, Kémeny, Bàthory, Ràkoczy, Apafy, étaient tous des aborigènes, c'est-à-dire des transylvains ; on pourrait peut-être en excepter les Zapolya, qui, eux, étaient hongrois, mais hongrois ou transylvains, c'est tout un, car c'est la même race.

Pourquoi Bethlen Gabor, né en 1580, prince du Saint-Empire et prince régnant de la Transylvanie en 1613, mort en 1629, aurait été d'origine française, m'échappe absolument. Moréri dit : « qu'il était fils d'un gentilhomme du pays » — et il ajoute — « qui avait beaucoup de naissance, mais peu de richesses ». Hübner indique uniquement que le père de Bethlen Gabor s'appelait Wolfgang de son nom, qui, certes, n'est pas un nom français. Ce même nom de Wolfgang revient encore dans les générations subséquentes.

Je n'ai sous la main ni le *Dictionnaire biographique* de Wurzbach, ni aucun ouvrage généalogique hongrois, et par conséquent j'adresse une prière à nos érudits correspondants, pour leur demander quelque renseignement sur cette origine supposée française du célèbre Bethlen Gabor.

DUC JOB.

—

Pensée de M. Berthelot. — Je trouve la pensée suivante attribuée au grand savant :

« Derrière le vrai, le bien, et le beau,
« l'humanité a toujours senti qu'il existe
« une réalité souveraine dans laquelle ré-
« side l'idéal, c'est-à-dire Dieu, le centre
« et l'unité mystérieuse et inaccessible
« vers laquelle converge l'ordre univer-
« sel. »

Cette pensée, si admirablement posée, est-elle vraiment du savant auquel l'humanité doit tant de découvertes, et la synthèse chimique ? Où se trouve-t-elle imprimée ?

Il serait intéressant de réunir toutes les pensées des grands savants qui, dans l'ordre physique, ont atteint le plus de célébrité, tout en conservant des opinions élevées sur l'explication finale des choses.

Comte de TYRONE.

—

Le peintre Monvoisin (Raymond Quinsac). — Né à Bordeaux en 1790, pensionnaire à Rome (1822-1825), exposant de tous les Salons parisiens de 1827 à 1841, première médaille en 1834, rap-

pel en 1837, au Chili de 1842 à 1858, mort à Boulogne-sur-Seine en 1870. — Une monographie de cet artiste étant en préparation, les personnes qui posséderaient ou connaîtraient des tableaux de lui ou des documents et des correspondances le concernant sont priées de les signaler à M. Ern. Labadie, rue Vital Carles, 32, à Bordeaux, qui leur en sera très reconnaissant. On désirerait savoir notamment où se trouvent actuellement les toiles suivantes de ce peintre, presque toutes exposées aux Salons de Paris, et les noms des personnages dont les portraits ne sont portés aux livrets qu'avec des initiales comme ci-dessous :

1814 — *Portrait de la Duchesse d'Angoulême.*

1827 — *Télémaque et Euskaris. Un jeune pasteur napolitain. Une Bergère Soninaise* (Galerie d'Orléans). *Rosemonde et Henri II d'Angleterre* (Galerie Schickler).

1827 — *Le partage du butin. Portraits de M. et Mme E....? Gabrielle de Vergy. Le Départ, sujet grec moderne. Repas de Savoyards. Galathée de Florian.*

1828 — *Scène de naufragés.*

1829 — *Paysan italien et sa maîtresse. Nymphe entrant au bain. Un Christ en croix.*

1831 — *Philippe d'Orléans prenant possession du Palais Royal* (au Palais Royal à Paris jusqu'en 1848). *Tartufe et Elmire. Portrait de M. C....?*

1833 — *Viendra-t-il? Louis XIV et Mlle de La Vallière.*

1834 — *Une Baigneuse.* Portrait du jeune Armand D***?

1835 Portrait de M. V. L...? Portraits de M. et Mme D....? (Mines de plomb). *Un Singe se débattant contre un aigle.*

1836 — *Portrait de Mme L...?*

1837 — *Portrait du jeune Albert Delavigne. Portrait de Mme la Bne des Etarts* ou *des Essarts?*

1838 — *Un jeu de billes. Un singe pleurard. Portrait de M. le Gl de Marçay. Portrait de M. M. M....? Portrait du fils de M. C...? Portrait du fils de M. Juliani.*

1839 — *Une Connaissance. Le Jeu de Saute-Mouton. Les Moutards. Le Pion. L'Ecolier au Cachot? Les petits gourmands. Portrait de Mme de C...? Portrait de Mme R..? Portrait de M. le Cte de C...? Portraits de M. et Mme C...? Les Chrétiens livrés aux bêtes* (Salon de Rouen)

1840 — *Portraits de M. et Mme V...?*

1841. — *Saint Jean Climaque. Saint François.* Portraits de M. P. P...?

1859 — *Caupolican, chef des Araucaniens, prisonnier des Espagnols. Une Chilienne prisonnière des Indiens d'Araucanie.*

1860 — *Voyage dans la Cordillière* (*Amérique du Sud*).

1863 — *Souvenir de la Cordillière. Un brigand italien tenant sur ses genoux un enfant volé. Baigneuses. Vue de Suisse.*

E. L

—

Le patron des marchands d'habits : saint Octave. — Parlant de la réouverture du marché du Temple, le *Gaulois* dit :

La réouverture, si elle est effectuée à la date espérée, coïnciderait avec la fête du patron des marchands d'habits, saint Octave.

C'est la première fois que j'entends dire que saint Octave est le patron des marchands d'habits. Comment ce choix a-t-il été fait ? B.

—

Les chevaliers de la Table ronde (T. G., 864). — En dehors de ce qui a été publié, tomes XXIX-XXXI, quelles références bibliographiques pourrait-on donner sur cette question? DE S.

—

Pépin le Bossu. — Pépin le Bossu était-il fils d'Himiltrude, de Fastrude, d'Hildegarde ou d'une esclave allemande que Charlemagne fit baptiser et épousa en 772 ? Les auteurs ne sont pas d'accord à ce sujet.

Quels sont les noms des femmes de cet empereur ? ALEM.

—

Un distique s'adressant à Didon. — Un aimable ophélète pourrait-il me faire savoir quel est l'auteur de ce distique adressé à Didon :

Et l'hymen et l'amour ont causé tes malheurs
Ton époux meurt, tu fuis ; ton amant fuit, tu meurs

Il est, je crois, la traduction d'un vers ou d'un distique, d'Ausone, que je serais heureux de retrouver.

Il en existe une autre traduction : un quatrain dû à Charpentier. A. CORDES.

—

Mes ribouis. — Origine de cette expression qui veut dire mes godillots?

CURIOSUS.

—

Le cimetière du Mont-Valérien. — Il existe, sur le versant sud-est du Mont-Valérien, à gauche de l'entrée, un cimetière abandonné, une véritable forêt vierge, extrêmement pittoresque.

La plupart des tombes qui sont encore visibles sont celles de personnages de classe élevée, et datent du premier tiers du siècle dernier.

L'administration militaire, loin d'entretenir ce cimetière, en a comblé une partie pour faire un chemin devant une écurie ; les pierres tombales servent à tous usages dans le fort, bientôt il n'en restera rien.

Quelle est l'histoire de ce cimetière, et comment se fait-il que personne ne proteste contre sa destruction, très rapide ces années-ci ?

Monsieur Leslie, qui dans le n° 998 de l'*Intermédiaire* s'élève contre la destruction des pierres tombales dans les églises rurales, et Monsieur A. Beaujour, qui dans le n° 1015, a bien voulu me renseigner sur la tombe de la marquise Ledin, s'intéresseraient peut-être à ma question.

HENRI CARPENTIER.

* * *

Il existe, à ce sujet, une étude très complète de M. Henri Vuacheux. Il a relevé les noms de toutes les personnes de qualité qui furent enterrées en ce cimetière privilégié et dont l'histoire se lie à celle du pèlerinage très en faveur au calvaire érigé jadis en ce lieu. Les nécessités stratégiques ont contraint l'autorité militaire à désaffecter partie de ce sol, où d'ailleurs les tombes étaient un peu à l'abandon.

—

Cour de Rouen, à Paris. — Dans un des derniers numéros de l'*Intermédiaire* (col. 449) on mentionne la *Cour de Rohan* comme adresse d'un imprimeur en l'année 1800. Cette orthographe, absolument défectueuse, est presque officielle maintenant, mais je ne la croyais pas aussi ancienne.

Il est possible que ce minuscule passage, très intéressant vestige du vieux Paris, ne soit plus une voie classée, mais il figure sur les anciens plans avec son véritable nom de *Cour de Rouen* et il n'y a aucune raison pour laisser perdre les souvenirs auxquels il se rattache, tout en créant une confusion.

On connaît en effet, dans un autre quartier de Paris, une rue de Rohan qui a toujours existé sous ce nom (sauf une interruption à l'époque du Directoire jusqu'à la Restauration).

Sait-on depuis quand les documents officiels, les plans, etc. ont contribué à consacrer cette confusion ? PIETRO.

—

Numérotage des maisons. — A Paris et dans d'autres villes, les numéros pairs des maisons sont placés sur le côté droit de la rue et les impairs sur le côté gauche. A Tours, cependant, c'est le contraire. Existe-t-il d'autres anomalies de ce genre, soit en France, soit à l'étranger, et y-a-t-il des raisons ou des règles qui font adopter l'un de ces deux systèmes plutôt que l'autre ? O. D.

—

Les grands procréateurs. — On prétend qu'Auguste, roi de Pologne, fut le père de 350 ou 360 de ses sujets au moins. Avant et après lui, qui cite-t-on comme procréateurs féconds, dans une même mesure ? APPY.

—

La courtisane Imperia. — Sur cette courtisane existe-t-il en français, une étude très complète ? Y.

—

Fer de bibliophile à déterminer. — Je possède un volume, *l'Esprit de Gui Patin*, qui porte sur les deux plats le fer suivant :

Un lion passant, la patte droite relevée, la langue tirée, la gueule en S, avec 2 étoiles et une couronne de comte.

J'ai cherché dans l'*Armorial du Bibliophile* et je n'ai rien trouvé. Quelque confrère serait-il plus heureux ? Dr RIRE.

—

A beau pied sans lance. — Charles de Berkeley, dans *Aventures de voyage*, écrit :

Le chagrin a cette compensation qu'il dispose à courir les dangers les plus réels avec une complète indifférence ; l'histoire du soldat d'Antigone est de tous les temps : « Je partis allègrement à beau pied, sans lance ».

Que signifie cette allusion ?

PANDORE.

—

Le poète Léon Riffard. — J'ai acheté dernièrement un volume in-octavo, superbement illustré par Félix et Frédéric Régamey, portant ce titre : *Contes et Apologues*, par Léon Riffard, (Hachette).

Quelque érudit pourrait-il donner des renseignements sur ce poète, qui ne figure pas au rapport de Catulle Mendès ? D.

Réponses

—

Midinettes (XLIII ; XLVIV ; XLVIII, 662). — Ce mot n'a rien à voir avec *midi* et *dînette*. Pour moi, il dérive évidemment du mot anglais *milliner*, modiste, et résulte d'une transcription fautive, basée sur une imparfaite compréhension. Que d'exemples analogues on pourrait citer ! La *guelte*, chère aux employés des magasins de nouveautés, n'est autre chose que le mot allemand *Geld*, argent ; la *philippine*, chère aux mangeurs d'amandes, n'est autre chose que l'allemand *Viel liebeben*. De ce type sont encore les mots *caboche*, dérivé de l'espagnol *cabeza*, tête ; *se gondoler*, dérivé de l'italien, *gongolare*, sauter de joie ; le mot anglais *flirt*, dérivé du français *fleurette* ; et même, exemple plus curieux encore, le mot anglais *beefeater* (mangeur de bœuf !), qui n'est autre que notre mot *buffetier*.

J'ajoute, à l'appui de ma thèse, que, selon toute vraisemblance, le mot *midinette* a dû prendre naissance chez les modistes ou les couturières de la rue de la Paix et parages environnants, chez lesquelles la clientèle anglaise et américaine est nombreuse. Ce mot n'a donc été inventé ni par Monselet, ni par Dubut de Laforest, ni par Louis Morin, ni par aucun autre littérateur. Son origine est plus modeste et plus gracieuse : il a été employé d'abord en manière de plaisanterie, par les ouvrières d'un même atelier, qui s'étaient entendues désigner par le terme incompris de *milliner* ; puis il s'est propagé dans d'autres ateliers, jusqu'à ce qu'un journaliste l'ait recueilli et imprimé.

Cette explication pourra paraître paradoxale à plus d'un. Pourtant, elle doit être la seule exacte. Quand on est quelque peu polyglotte et qu'on a quelque peu voyagé, on rencontre à chaque instant des dérivations du même ordre : en passant d'une langue dans une autre, certains mots perdent leur physionomie propre et revêtent, souvent d'une façon parfaite, celle de l'idiome dans lequel ils s'incorporent. Ils prennent tellement le caractère de celui-ci, qu'il devient très difficile de déceler leur origine : on leur attribue les étymologies les plus invraisemblables, et souvent les plus saugrenues, alors qu'il suffit souvent de les prononcer à haute voix, avec un accent exotique, pour découvrir aussitôt leur véritable provenance. Ils obéissent donc à une loi naturelle, qu'on pourrait appeler la *loi du mimétisme phonétique* et que, jusqu'à ce jour, les philologues semblent avoir méconnue. Elle est pourtant l'un des plus actifs agents de formation des mots populaires.

D[r] R. BLANCHARD.

—

Un singulier ex-libris du poète Roucher (XLVIII, 557). — Mon arrière-grand-père Roucher avait, dans sa bibliothèque, trois espèces de livres :

Les brochures, sur lesquelles il mettait sa signature ;

Les livres qu'il achetait tout reliés et où il collait, en guise d'*ex-libris*, une bande de journal portant son nom et son adresse ;

Enfin, les volumes qu'il faisait relier lui-même et qui sont, en tous points, semblables à celui dont votre collaborateur Truth a fait l'acquisition à Versailles.

Dans les bibliothèques des descendants de Roucher se trouvent des spécimens de chaque espèce.

On pourrait consulter sur ce sujet une communication que j'ai faite, en 1901, au *Bulletin du Bibliophile*.

ANTOINE GUILLOIS.

—

Armes de Léonard de Vinci (XLVIII, 609). — Les armoiries de l'artiste célèbre sont *d'or à trois pals de gueules*, ce qui fait SEPT divisions dans l'écu, alors que les armes d'Amboise sont : *palé d'or et de gueules de* SIX *pièces*.

Le comte P. A. DU CHASTEL.

***

J'ignorais, je l'avoue, que Léonard de Vinci portât les armes d'Amboise, ou qu'on les lui ait attribuées, mais cette coïncidence semble s'expliquer tacitement, par le séjour de trois ans que l'artiste fit dans la coquette cité et par l'impérissable souvenir qu'il y a laissé.

En 1516, appelé en France par François I[er], Léonard quittait l'Italie, accompagné de Francesco Melzo, le plus cher de ses élèves, et de Villanis, son serviteur.

Il arriva au printemps à Amboise, où le roi avait fait préparer et approprier à son intention, aux pieds mêmes du château, l'élégante villa de Clos-Lucé, lui accordant en outre une pension de 700 écus d'or.

C'est au Clos-Lucé que le grand vieil-

lard passa les trois dernières années de sa vie et qu'il mourut, le 2 mai 1519, demandant par son testament, rédigé quelques jours auparavant, à être enseveli dans l'église de Saint-Florentin « d'Amboise, et que son corps y soit porté par les chapellains d'icelle ».

Que devinrent les restes de Léonard de Vinci, lors de la destruction de la collégiale Saint-Florentin ?

Tardivement, les admirateurs de l'artiste s'en émurent, et, en 1863, des recherches furent entreprises qui amenèrent la découverte d'ossements, en lesquels M. Arsène Houssaye, alors inspecteur des Beaux-Arts, crut reconnaître ceux du divin Léonard.

Tandis que son buste, dû au ciseau de M. H. de Vauriel, s'élève aujourd'hui sur l'emplacement de l'ancienne collégiale, les restes, que l'on croit être les siens, ont été transportés dans la chapelle du château, où peut se lire une inscription lapidaire, datant de 1874.

PIERRE DUFAY.

—

Ryx (XLVIII, 392). — Dans la question qui m'a été en partie adressée personnellement, il est dit que, « François Ryx serait né à Avesnes ou aux environs d'Avesnes », et qu'il y aurait laissé des souvenirs légendaires ; cela me surprend fort, car je le croyais parfaitement polonais, bourgeois de Varsovie, né dans cette ville ou dans quelque autre ville de la Pologne. Il est vrai que nous ne possédons que peu de détails biographiques sur ce personnage ; la date de sa naissance est connue : il était né en 1732, mais le lieu de sa naissance n'est indiqué nulle part.

La consonnance de son nom n'est guère française, elle est plutôt allemande, comme la majorité des noms bourgeois des villes polonaises ; ce nom de Ryx est assez commun à Varsovie, et il est porté par plusieurs familles, parentes ou non entre elles, à telle fin qu'une famille bourgeoise de Varsovie, du nom de Ryx, fut anoblie le 19 février 1804, c'est-à-dire 36 ans après l'anoblissement du Français Ryx, par le gouvernement prussien, Varsovie se trouvant, de 1795 à 1807, sous la domination de la Prusse.

Cet anoblissement prussien lui accordait en même temps, les armoiries dites : Leliwa (*d'azur au croissant et une étoile d'or*) c'est-à-dire des armoiries différentes de celles qui avaient été octroyées à François Ryx, ce qui prouverait que ces deux familles Ryx n'étaient pas parentes entre elles.

Le nom de François Ryx ne se trouve cité nulle part parmi les noms d'aventuriers étrangers de l'entourage du roi, dont j'ai déjà eu l'occasion d'entretenir les lecteurs de l'*Intermédiaire* (XLVIII, 176). La personnalité de Fr. Ryx était trop en évidence, et bien que généralement estimé pour son absolue honorabilité, il vivait trop dans l'intimité du roi, pour n'avoir pas d'ennemis dans le parti de l'opposition.

Ce parti, très puissant pendant tout le règne de Stanislas Auguste, comme toutes les oppositions, était peu scrupuleux dans le choix des armes dont il se servait et certes n'aurait pas manqué de citer Ryx parmi les nombreux étrangers, que l'opposition reprochait au roi de faire ses commensaux ; on trouvait que la haute domesticité de la cour royale n'était composée que d'étrangers, on citait Rousseau et Brunet, les deux autres valets de chambre du roi, on nommait Tremaux, le chef de la cuisine royale ; or, jamais Fr. Ryx n'était nommé dans cette catégorie de gens, et par conséquent je pencherais à croire qu'il était peu soucieux de passer pour un étranger et qu'il cachait plutôt sa provenance étrangère. A son entrée au service de Stanislas Poniatowski, il n'avait guère que 30 ans ; il aura appris à parler le polonais dans la plus grande perfection, et comme il y avait à Varsovie de nombreux bourgeois du nom de Ryx, il n'a pas eu grand'peine à se faire passer pour originaire du pays.

Le lieu de sa naissance ne se trouve indiqué nulle part, et seul Jean Sagatynski, chambellan du roi, dit dans ses Mémoires souvent cités, en parlant de Ryx, « que le roi l'avait amené de Paris », et il ajoute « qu'il avait une influence absolue sur le roi, qu'il était très intelligent et très fin, mais qu'il avait un bon caractère et un cœur excellent et qu'il n'a fait que du bien à tous ceux qui s'adressaient à lui ».

On connaît peu la vie de Fr. Ryx ; les biographes s'en sont occupés fort peu, cependant il a gardé dans l'histoire de son temps et de la société dans laquelle il

vivait, un nom parfaitement honorable ; c'était un parfait galant homme, son attachement au roi, son dévoûment absolu et même désintéressé, sa patience angélique, car il faut dire que le maître n'était pas toujours commode, sa bienveillance pour tout le monde, le rendirent sympathique et lui valurent l'estime générale, car jouissant d'une confiance absolue du roi, illimitée pour ainsi dire, il ne l'employa que pour faire du bien aux autres.

L'abbé Kitowicz dit dans ses Mémoires qui jouissent d'une grande notoriété, « que Fr. Ryx était le premier confident du roi ; quatre personnes : le général Komarzewski, premier aide de camp du roi, le peintre Bacciarelli, le comte Corticelli diplomate et Ryx formaient le cercle intime du roi, étaient ses confidents et connaissaient seuls les secrets du maître, mais c'était Ryx, ajoute l'auteur, qui était à la tête de cet aréopage et quiconque voulait obtenir une grâce du roi, ne s'adressait qu'à Fr. Ryx, car c'était le chemin le plus sûr, Ryx ne refusait jamais ses bons offices, ce qui lui donnait une grande influence et lui créait de nombreux amis ».

Ces paroles de l'abbé Kitowicz sont un témoignage précieux pour la mémoire de Fr. Ryx, car les jugements portés par cet abbé sur les hommes et les choses de son temps n'étaient généralement pas tendres.

Le roi, de son côté, avait une véritable affection pour Fr. Ryx et le traitait plutôt en ami et en confident, qu'en serviteur. Ryx, entré au service de Stanislas Poniatowski bien avant son élection au trône, était par conséquent un courtisan de la veille ; il gagna bientôt la confiance absolue de son maître dont il suivit naturellement la fortune, et depuis l'instant de son entrée au service, il ne quitta plus le roi d'un seul jour, jusqu'au moment de la mort du maître, survenue le 12 février 1798.

Le roi lui confia la direction de sa cassette particulière, mais, hélas ! c'était plutôt une sinécure, car la cassette du roi était souvent vide ; le roi se trouvait fréquemment dans la fatale nécessité d'avoir recours à des prêts usuraires et l'on disait que les usuriers, juifs pour la plupart, répondaient aux propositions qui leur étaient faites, qu'ils étaient prêts à avancer de l'argent, à la condition que le reçu soit signé : *Ryx* au lieu de : *Rex*.

Le roi, pour récompenser ses services, lui donna les lettres de noblesse qui furent enregistrées par la diète de 1768 et se trouvent inscrits dans le recueil des lois : (Vol. Legum, fol. 802). Les armoiries qui lui furent octroyées à cette occasion sont : *d'azur à un anneau d'or.*

Ce n'était à proprement dit qu'un anoblissement restreint et préalable : (nobilitatio non praeciso scartabellatu,) qui ne conférait pas au titulaire tous les droits des nobles, c'était d'ailleurs dans l'habitude et la pratique en usage en matière d'anoblissements. Ce n'est que 22 ans après que le roi put obtenir l'élargissement de ces droits conférés à Fr. Ryx, qui lui fut concédé par la diète de 1790 et enregistré au Bulletin des Lois.

Le roi lui donna une starostie, c'est-à-dire une propriété appartenant à l'Etat et dont le roi avait la libre disposition, afin d'en récompenser les méritants ; on appelait ce genre de propriétés : *panis bene merentium.* L'Etat percevait une certaine redevance, minime à la vérité, mais qui était plutôt destinée à établir que l'Etat en restait le propriétaire et que le titulaire qui en avait été gratifié, n'en était que l'usufruitier pour un certain nombre déterminé d'années ou une certaine quantité de générations.

Cette starostie conférée à Ryx qui s'appelait Piaseczno, devait être une propriété assez importante, puisqu'elle payait à l'Etat une redevance d'environ quatre mille florins de Pologne, c'est-à-dire plus de deux mille francs de notre monnaie ; Fr. Ryx prit alors le nom de Staroste de Piaseczno, ce qui a fait probablement croire à notre correspondant qu'il fut créé magnat de Pologne. Jamais pareil titre n'a existé en Pologne et l'on se servait de la dénomination de *magnat*, pour désigner un personnage puissant, riche, de grande naissance et pourvu d'une haute situation dans l'Etat. Or, un staroste n'était après tout qu'un personnage d'une importance très secondaire, minime même; car il faut distinguer les starostes titulaires d'une starostie d'autres *starostes cum jure gladii*, qui étaient des personnages

très importants, présidents des cours criminelles jugeant les causes sans appel dans leur circonscription ; ils avaient une grande situation et leur nombre était fort restreint.

Devenu Staroste de Piaseczno, Ryx n'habillait plus le roi, il assistait seulement à sa toilette, et lorsque celle-ci était terminée, il passait le cordon de l'ordre au roi et arrangeait sur l'habit ses décorations, s'il y avait lieu de le faire.

Au cours de son long service, Fr. Ryx a fait une fortune considérable, de la façon la plus honnête et la plus méritoire. Le Roi lui donna un privilège exclusif, pour l'établissement d'un théâtre polonais a Varsovie ; ce privilège exploité par une société devait rapporter gros à Fr. Ryx, car à la fin du XVIII[e] siècle, le goût du théâtre fut très répandu et il n'existait à Varsovie qu'une seule scène, dont Ryx était titulaire.

La personnalité de Ryx ne dépassait pas les appartements intérieurs du Roi, vivant dans l'intimité du maître, connaissant ses moindres secrets, mais jamais son nom ne fut mêlé à quelque compromis inavouable, par exemple, on ne lui a jamais imputé la conduite d'un Lebel.

Une seule fois le nom de Ryx fut mêlé malgré lui à une intrigue politique, intrigue pleine de mystère et qui est restée jusqu'à nos jours, malgré les nombreuses recherches qui ont été faites, imparfaitement élucidée. Cette affaire, par son côté mystérieux, offre une vague ressemblance avec celle du collier.

Une aventurière, nommée Anne-Marie de Neri, autrement baronne de Lautenbourg, d'origine belge ou française, car elle changeait de nationalité avec la même facilité qu'elle changait de nom veuve d'un certain Le Clerq, dont elle s'était débarrassée, disait-on, en le faisant pendre, et veuve d'un second mari, un major russe nommé d'Ougrumoff, vint un jour trouver Fr. Ryx et lui déclara qu'elle tenait entre ses mains les fils d'un complot qui avait pour but d'empoisonner le roi, et nommait même le principal instigateur du complot, qui d'après son dire était le comte Tyzenhauz, grand trésorier, ami intime du roi et qui avait pour complices les oncles et les cousins du roi ; elle demanda à parler au roi qui, après de longs pourparlers, consentit à la recevoir, et comme elle demandait quelque argent pour ses premiers frais, bien que parfaitement convaincu de son imposture, le roi lui fit offrir 50 ducats, qu'elle refusa d'accepter, trouvant que la somme était trop faible.

Depuis, elle ne cessa de harceler Ryx de demandes d'argent ; il s'en débarrassait généralement par des dons de cinq ou même de trois ducats, mais lorsqu'un jour elle lui en demanda péremptoirement deux cents, Ryx la fit mettre carrément à la porte.

Alors, furieuse d'être évincée, elle changea de tactique, ce n'était plus le roi que l'on voulait empoisonner, mais c'est Fr. Ryx et le général Komarzewski, aide de camp du roi, qu'elle accusait d'avoir le dessein d'empoisonner le prince Adam Czartoryski, cousin germain du roi. L'opposition s'étant emparée de cette nouvelle accusation exigea l'instruction de l'affaire. Ryx et Komarzewski furent mis en prison préventive, ce que le roi, malgré la grande douleur qu'il en ressentit, ne pouvait empêcher, car il ne lui était pas possible de prendre ouvertement fait et cause pour son premier valet de chambre contre son cousin et le reste de la puissante famille Czartoryski. Le procès dura un certain temps, Ryx et le général Komarzewski furent acquittés par arrêt du tribunal du 21 avril 1785.

Mais un certain mystère n'a cessé d'envelopper cette ténébreuse affaire ; bien entendu Ryx n'y était pour rien, et cette intrigue fut ourdie pour discréditer le roi ; l'aventurière d'Ougrumoff fut condamnée à la marque, elle subit sa peine le lendemain de sa condamnation, c'est-à-dire le 22 avril et fut enfermée à perpétuité dans la forteresse de Dantzig ; on prétend cependant qu'on la fit évader et qu'elle finit ses jours dans une des nombreuses propriétés de la famille Czartoryski, sous un faux nom et dans une retraite absolue.

Les détails généalogiques sur Fr. Ryx nous manquent absolument, nous savons seulement qu'il avait à Varsovie un beau-frère, un français du nom de Susson, tapissier du roi.

Fr. Ryx était marié à Louise de Mellin, morte à Varsovie le 15 mars 1794, à l'âge

de 52 ans, qui, bien que ce nom ait une consonnance française, était d'origine allemande ; son grand-père, Christophe von Melin, colonel des armées du roi, un gentilhomme saxon avait obtenu l'indigénat polonais à la diète de 1676.

De ce mariage Fr. Ryx n'a pas laissé de postérité, car l'inscription gravée sur sa pierre tombale, au cimetière de Powonzki à Varsovie dit : « que Fr. Ryx est resté « 36 ans au service du roi, qu'il est mort « le 16 septembre 1799 à l'âge de 67 ans « et que ce monument funèbre lui avait été « élevé par son neveu », ce qui à notre avis serait une preuve que Fr. Ryx était mort sans laisser de descendants directs.

D'ailleurs dans une excellente liste des familles nobles polonaises, publiée en 1887, la famille Ryx, anoblie en 1768 et en 1790, figure au nombre des familles nobles éteintes.

Lorsque le roi fut contraint de signer l'acte de son abdication à Grodno, il congédia sa cour, ne conservant qu'un petit nombre de familiers ; il nomma alors Fr. Ryx surintendant de sa maison, et c'est en cette qualité et dans cette nouvelle charge que Ryx suivit le roi à Moscou et ensuite à Pétersbourg. Après la mort du Roi il rentra à Varsovie triste et abattu, prétendant que depuis la mort du maître il n'avait aucune raison de vivre, et il s'éteignit paisiblement, une année et demie environ après la mort du roi.

Tout en admettant en principe l'origine française de Fr. Ryx, j'avoue que je ne suis pas absolument convaincu du fait et je prie par conséquent M. R. Minon, de vouloir bien me communiquer, à charge de revanche, ce qu'il sait sur la naissance de Fr. Ryx au pays d'Avesnes, s'il a connaissance d'un acte probant quelconque et pourquoi il y aurait laissé des souvenirs légendaires. Duc Job.

—

Portrait de Charles le Téméraire (XLVII, 105, 231, 435, 458, 563, 684, 734 ; XLVIII, 452, 628). — Un portrait de Charles le Téméraire a été publié dans l'atlas annexé à l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante.

Voir aussi dans l'*Histoire de Nancy*, de M. C. Pfister (T. I. 1902) une miniature inédite, d'après un manuscrit de la B. N. représentant le duc René II devant le cadavre de Charles le Téméraire étendu sur son lit de parade, au lendemain de sa défaite, (5 janvier 1477). Vieujeu.

—

Une fille du duc d'Orléans (XLVIII, 609, 677). — Après avoir bien remercié M. le vicomte de Reiset pour les renseignements qu'il m'a donnés sur Mlle de Villemonble, je me permets de l'importuner davantage.

Quels étaient les prénoms de Mlle de Villemonble et de son mari, le comte de Brossard ?

Je trouve François-Constantin, comte de Brossard, 1er écuyer du duc d'Orléans, mari de Marie-Perrine d'Auvilliers, dont quatre enfants : Louise-Philippine-Fortunée née en 1779 ; Louis-Joseph-Philippe, né en 1782 ; Aimée-Marie-Anne, née en 1783 (qui épousa Louis Marquier de Dampierre) ; François-Constantin né en 1787. (Chastellux. Notes prises aux archives de l'Etat-civil de Paris). S'agit-il ici de la fille du duc d'Orléans ?

J'observe d'abord qu'*uAvilliers* est un nom emprunté au théâtre (v. Jal. *Dict. Crit.*) et Mlle Marquise pourrait très bien l'avoir adopté pour un de ses enfants

Deux des enfants de cette Mlle d'Auvilliers portaient des prénoms (Louise-Philippine et Louis-Joseph-Philippe) qui rappellent ceux du duc d'Orléans. Une fille de Mlle de Villemonble a épousé M. de la Lande de Sainte-Croix ; or, en 1869, Charles-Louis-Constantin-Aimé de la Lande de Sainte-Croix mariait sa fille : ce prénom de Constantin rappelle-t-il celui du comte de Brossard ?

Une question encore et j'ai fini.

M. le vicomte de Reiset signale une autre fille du duc d'Orléans, Mme de Vassan. Gabriel-Michel, comte de Vassan, était marié en 1786 avec Louise-Armande-Pauline d'Alphonse, que je ne trouve pas dans la notice de la famille de ce nom que donnent La Roque (*Armorial de Languedoc*) et Saint-Alais (*Nobiliaire Universel*). Est-ce la dame de Vassan dont il parle ? A quelle source a-t-il puisé la notice que madame de Vassan était la fille du duc d'Orléans ?

J. P. Le Lieur d'Avost.

* * *

Mme d'Auvilliers (Marie-Périne-Etiennette) née au mois d'avril 1759, était

la fille de Etiennette-Marie-Perine. Le Marquis, marquise de Villemomble, dite Mlle Marquise ; elle s'est mariée vers l'année 1777, avec le comte de Brossard, (François-Constantin), premier écuyer du duc d'Orléans, fils de Joseph-Xavier de Brossard, seigneur des Isles Bardel, ancien capitaine au régiment de Médoc, né en 1705, et de Marie-Madeleine de Marseille.

Elle eut six enfants de ce mariage : 1° Louise-Philippine Fortunée, née le 16 septembre 1779 ; 2° Louis-Joseph-Philippe, né le 23 janvier 1782 ; 3° Aimée-Marie-Anne, née le 6 septembre 1783, mariée avec le marquis de Dampierre ; 4° François-Constantin, né le 8 juillet 1787. Les 1er, 2e et 4e enfants sont morts sans postérité, avant le 18 janvier 1722 ; 5° Aglaé-Louise-Etiennette, mariée avec Lambert (Paul-Augustin-Jean) baron de Chamerolles, maître des requêtes au Conseil d'Etat, et en 2es noces, avec Charles, vicomte de Bonchamps ; elle est morte le 16 août 1823 ; 6° Edmond-Gustave de Brossard, né le 28 août 1800, marié le 0 août 1825, avec Louise-Emma-Pauline Lambert, sa cousine, née à Tours le 25 mai 1806.

Le comte de Brossard, François-Constantin, est mort aux Isles Bardel, arrondissement de Falaise, le 18 janvier 1822. Sa femme était morte avant lui, à une date inconnue. ALF. BÉGIS,

*
* *

Nous devons être en présence d'une erreur, la fille de Mlle Le Marquis aurait épousé le comte de Brossard maréchal de camp, disent la question et notre collaborateur M. le vicomte de Reiset. Or, il n'y a que deux Brossard ou Brossart, officiers généraux dans la liste du ministère de la guerre.

David de Grosmesnil de Brossard, maréchal de camp 11 décembre 1652.

Et Amédée Hyppolite, marquis de Brossard, maréchal de camp le 2 février 1831. Ni l'un ni l'autre ne peuvent être le mari de Mlle Le Marquis, fille de Louis XV.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Louis XVII. — Lettre du père de Lestrange (XLVIII, 107, 182, 510). — Que M. Brothier de Rollière lise : *Les morts mystérieuses de l'histoire*, du docteur Cabanès, Paris 1901 (A, Maloine) pages 418 et s., — *La Question Louis XVII*, étude historique publiée sous la direction de M. Otto Friedrichs, Paris, Société Anonyme *La Plume*, 1900. — Un agent secret comme l'abbé Brothier de Cusy ne mérite que très peu de confiance, car Louis XVIII lui-même était très bien au fait de l'évasion du malheureux martyr, qui mourut à Delft le 10 août 1845.

M. G. WILDEMAN.

*
* *

Au catalogue de Mme Vve Charavay (nov. 1903) on lit cette annonce :

LOUIS XVII. — L. a. s. de *Loiseau*, garde général du parc du Bois de Boulogne ; Boulogne, 3 mai 1827, 2 p. 1/2 gr. in-fol.

Intéressante lettre où il raconte qu'il s'était réuni à M. Lacombe, ancien mousquetaire, pour enlever Louis XVII de la prison du Temple.

—

La liste des émigrés en 1793 (XLVIII, 502). — Il n'y a pas à douter que la publication de cette liste ne soit intéressante, mais..... elle renferme tant d'erreurs, d'omissions, etc... qu'il serait excellent de la compléter, de l'amender par une consultation des listes particulières à chaque département, et qui sont conservées dans nos Archives départementales en France.

C'est imposer à l'érudit collaborateur (on ne dit plus guère *ophélète*), M. Cam, un grand tracas. Mais il doit savoir que, par faveur, on peut se faire communiquer sur place, c'est-à-dire dans un Dépôt, des pièces appartenant à un autre Dépôt. C'est affaire d'autorisation de l'I P. et d'obligeance des archivistes.

LA COUSSIÈRE.

*
* *

Cette liste est vivement désirée et rendrait les plus grands services.

L. DE LA GODRIE.

—

L'agent Regnier et la capitulation de Metz (T. G., 759 ; XLVIII, 290, 344, 571). — Le fils du célèbre Régnier, Patria Regnier, a adressé, fin octobre 1903, une lettre au *Times* pour expliquer la conduite de son père. Il dit qu'il est naturalisé anglais, qu'il a servi en Angleterre.

Le secret de Regnier reste jusqu'à ce

jour celui de M. Augustin Filon ; mais l'éminent écrivain ne l'emportera pas avec lui.

—

Le sous-lieutenant Watrin à Bazeilles (XLVIII, 332, 402). — Extrait du *Livre d'or de l'infanterie de marine*, par le capitaine V. Nicolas, tome II, page 171 :

Les autres compagnies ne résistent pas avec moins d'énergie. Le capitaine Maurial est tué à la tête de la sienne ; son lieutenant Watrin et son sous-lieutenant Chevallier, avec les 16 hommes qui restent à l'effectif, se sont barricadés dans une maison et se défendent jusqu'à complet épuisement de leurs munitions ; alors, cernés de tous côtés, ils se rendent avec promesse d'avoir la vie sauve. A peine sont-ils dehors que les Bavarois, après les avoir désarmés, les poussent contre un mur et les fusillent à bout portant.

Le capitaine Nicolas est parfaitement vivant encore et peut être consulté directement.

Autre déposition d'un témoin : l'abbé Doménech, aumônier de l'armée à Sedan, a raconté, dans son livre sur la campagne de 1870, le meurtre abominable de Watrin et de ses derniers soldats, commis sous ses yeux. X.

—

Le sang de saint Janvier (XLVIII, 49, 207, 658). — Prière à ceux qui douteraient que l'on puisse demander scientifiquement la preuve d'un miracle, de lire dans *Notre-Dame de Lourdes* d'Henri Lasserre, liv. VII, chap. 7, la procédure indiquée par Mgr l'évêque de Tarbes, pour en constater l'authenticité et la nature (p. 344 de la seconde édition in-4°, Paris, V. Palmé, 1877) :

« Ordonnance de Mgr l'Evêque de Tarbes, constitutive d'une commission chargée de constater l'authenticité et la nature des faits qui se sont produits depuis environ six mois à l'occasion d'une apparition, vraie ou prétendue, de la très sainte Vierge, dans une grotte, sise à l'ouest de la ville de Lourdes. »

Après avoir lu et relu attentivement cette ordonnance pleine de sages prescriptions, on ne peut qu'encourager l'*Intermédiaire* à persévérer dans sa voie. Tous les terrains sont de son domaine, et du moment qu'une question est obscure, personne ne saurait, sous aucun prétexte, lui contester le droit d'essayer d'y porter la lumière. Pourquoi lui fixer *à priori* des limites qu'il ne devrait pas franchir ? Vive la science ! sans doute, mais aussi Vive la liberté ! C'est l'alliance de ces deux forces qui fait le progrès.

LPT. DU SILLON.

***

Voici la *Tradition* 9 octobre 1903 et nos précédents : *Le miracle de saint Janvier*, description de la scène du miracle.

—

Saint Pipe — Jean Népomucène (XL ; XLI ; XLVII, 935 ; XLVIII, 39, 154, 231, 346, 568. — Je remercie d'autant plus M. de Dœrr de ses explications détaillées, que le nom de Népomuck aurait pu dériver du grec, comme beaucoup d'autres noms de villes, situées bien en dehors de la Grèce ; quand ce ne serait que celles de Philoppopoli, d'Alexandrie, de Césarée, de Nicée, etc., en Europe, Asie, Afrique, c'est-à-dire dans le monde connu des anciens. L'extension de l'empire d'Orient, où on parlait grec, jusqu'en Hongrie et ailleurs, explique assez, avec les innombrables colonies grecques, l'extension de cette langue aux noms de villes situées un peu de tous les côtés. Vienne en Autriche ne dérive-t-elle pas aussi du nom latin de Vindobona, du même peuple germanique qui a donné son nom à la Vindélicie, et dont le radical se retrouve chez les Windes, Wendes ou Wandales ?

Comme il le dit si bien, c'est souvent bien plus la prononciation des mots que leur orthographe plus ou moins fantaisiste qui est surtout à considérer. Dans d'autres cas, l'orthographe, au contraire, joue un rôle prédominant, et sa négligence exposerait aux pires erreurs : tout dépend des cas. Le grand point, qui semble encore peu connu, c'est le rôle des voyelles dans les radicaux primitifs, *rôle bien différent de celui qu'on aurait pu croire, à priori.*

La physiologie des organes de l'appareil de la phonation explique parfaitement le rôle effacé que jouent les voyelles, dans les radicaux primitifs, et leur rôle initial dans l'origine des dialectes.

Dr BOUGON.

—

Duc et duché de la Valette en Angoumois (XLVIII, 500). — Le duché de La Valette, duché-pairie, a été érigé

par lettres patentes de mars 1622, enregistrées le 4 septembre de la même année en faveur de Bernard de Nogaret et ses successeurs mâles. Devenu duc d'Epernon en 1642, à la mort de son père, Bernard de Nogaret céda son duché de La Valette à son fils Louis-Charles-Gaston, duc de Candale, colonel général de l'infanterie, lieutenant des armées du Roi, gouverneur de l'Auvergne. Celui ci mourut en 1658, sans alliance, et le duché retourna à son père, lequel n'avait qu'un autre enfant : une fille, religieuse carmélite. Bernard de Nogaret étant mort en 1661, l'année suivante Louis de Goth, marquis de Rouillac, dont la mère était sœur de Jean-Louis de Nogaret, premier duc d'Epernon et père de Bernard, réclama les duchés du défunt. Les pairs s'y opposèrent ; le fils du marquis de Rouillac continua l'instance après la mort de son père ; après lui, sa sœur céda, en 1698, ses droits ou prétendus tels à son cousin Louis de Pardailhan de Gondrin, marquis de Montespan, lequel fut autorisé, par arrêt du conseil du 3 janvier 1711, à reprendre l'instance. Finalement, le roi le créa duc d'Antin en 1711, à la suite de quoi il abandonna définitivement toutes prétentions aux deux duchés d Epernon et de la Valette.

Bernard de Nogaret a donc été le premier et le dernier duc de la Valette, Louis de Pardailhan ayant porté le titre de duc d'Epernon et non celui de duc de la Valette jusqu'à sa nomination de duc d'Antin. R. DE FRÉCHENCOURT.

***

Je ne trouve pas trace de l'érection de la Valette en duché sous Louis XIV. En mars 1622, la baronnie de Maillebois fut érigée en duché-pairie par lettres patentes enregistrées le 4 septembre, pour Bernard de Nogaret et ses successeurs *mâles*.

Devenu duc d'Epernon, ce dernier céda le duché-pairie de la Valette à son fils Louis-Charles-Gaston, colonel général de l'infanterie (1627-1658). Ce dernier étant mort avant son père, sans hoir, le duché revint à celui-ci, mort en 1661, laissant une fille carmélite. Le duché de la Valette se trouva donc éteint en 1661 ; quant à celui d'Epernon, il fut revendiqué par des collatéraux dans la ligne féminine. Pour trancher les difficultés soulevées, le fils de Mme de Montespan fut créé duc et pair d'Antin en 1711. A. E.

***

En 1901, j'ai connu à Hyères, où elle a sa résidence, Mlle de la Valette, fille d'un général de la Valette, qui pourrait peut-être répondre à une partie de la question de P. de R. Dr P.

***

Alexandre de Percin, marquis de Montgaillard, fut substitué, en 1708, aux noms et armes de la Valette par Gabrielle-Eléonore de Nogaret de la Valette, veuve de Gaspard de Fieubet, premier président du Parlement de Toulouse. Leur petit-fils Jean-Baptiste-Augustin-Madeleine de Percin, marquis de la Valette Montgaillard dont la mère était une Gontaut, fut marié trois fois et n'eut qu'une fille de son troisième mariage ; celle-ci devint la marquise de Juigné. T.

***

C'est une question que je pose se greffant sur la première. Connaît-on beaucoup de localités importantes, en France, ayant vu leur nom transformé à l'occasion d'une érection en duché, marquisat ? La Valette s'appelait *Villebois*, et le conseil municipal de ce canton de la Charente a eu le bon esprit de redonner le nom de Villebois à sa ville. Que n'agit de même celui de Châtillon, dans les Deux-Sèvres ? Avant l'érection en duché, cette ville se nommait *Mauléon*. Il est ridicule qu'elle se nomme de nos jours, Châtillon et encore : *sur-Sèvre*, alors que le ruisseau de la Sèvre en coule à trois ou quatre lieues (comme on dit dans le pays). OROEL.

—

Le comte de Balbi (XLVIII, 613). — La sentence d'interdiction du comte de Balbi, du 26 avril 1781, est conservée aux Archives nationales. Elle se trouve à la suite de l'*Avis de parents et de l'interrogatoire*, qui l'ont précédée, dans la liasse Y. 5080. — ALF. BÉGIS.

Famille Barbe de Saint-Loubert (XLVIII, 333, 458, 631). — Jean-Silvain de la Barthe, écuyer, conseiller à la cour des Aides de Guyenne (à Saint-Magne près Castillon), secrétaire de l'ordre de la noblesse convoquée à Libourne en 1789, père de Jeanne-Mansy Barbe de la Barthe, mariée, en 1810, à M. de la Mothe-Varicourt.

Cette famille a possédé les fiefs de la Barthe, de Lassigean, de La Mothe-Malmegarde, de Trilhac, de Monleau, de la Tibilière, etc.

Alliances : de la Forgue, de la Mothe-Varicourt, de Brezets, Botet de la Caze.

Armoiries ?

(P. Meller. *Les gentilshommes de la sénéchaussée de Libourne, en 1789*).

G.P. Le Lieur d'Avost.

—

Le graveur de la médaille des sept victimes et de la médaille du Prince impérial (XLVIII, 276, 517). — Caqué (Armand-Auguste), graveur en médailles, était fils de L. J. Caqué, ex-contrôleur général des fermes du roi, et demeurait rue Guénégaud n° 8, c'est-à-dire à la Monnaie, vers 1831. Il était né dans la Vendée, en 1793. L'excellent *Dictionnaire des Artistes* de Gabet (Paris, 1831) 1 vol. petit in 8°, donne sur cet habile et fécond artiste d'assez nombreux détails, que M. Nauroy trouverait certainement à compléter auprès de M. Mazerolle, archiviste de la Monnaie.

L. M.

Même réponse : J. C. Wigg.

* * *

Il s'agit de Caqué (Augustin-Armand), né à Saintes en 1793, mort à Paris en décembre 1831.

En 1859, M. H. Lausac lui a consacré un article biographique dans la *Galerie historique et critique au XIXe siècle*.

La même année, Caqué avait reçu la commande de la gravure de la médaille commémorative de la prise de Bomarsund.

D'autre part, je rencontre aux manuscrits de La Rochelle un dossier probablement inédit :

n° 621 f° 31 : Neuf pièces relatives à Augustin-Armand Caqué, graveur du cabinet de Madame la Dauphine, duchesse d'Angoulême, et à la Monnaie royale des médailles, né à Saintes en 1793 (1825-1861).

Recta.

* * *

Caqué a exécuté divers jetons que nous possédons, sous les règnes de Louis-Philippe, de Napoléon III et sous la 2e République.

— Jeton de l'Académie royale de médecine, sous Louis-Philippe.

— Jeton de la Compagnie des notaires de Châteaudun, portant les mots : République française avec la devise : *lex et æquitas*.

— Jeton du Lycée impérial de Louis-le-Grand : 1855. Concours général.

— Jeton de la Cie des notaires de Châteaudun.

Ces deux derniers jetons sont frappés avec la figure de Napoléon III.

Firmin.

—

Mme Dodwell (XLVIII, 555). — Le fait dont parle lord Malmesbury dans ses Mémoires, que je connais et qui sont fort intéressants, est absolument exact, sauf peut-être le genre de déguisement sous lequel Pie IX parvint à s'échapper, seulement il a tort de l'appeler Mme Dodwell, lorsqu'à cette époque elle était déjà remariée depuis 15 ans et s'appelait comtesse de Spaur.

Elle était née Thérèse, comtesse Giraud, et appartenait à cette famille française, originaire de Lyon, établie depuis le XVIIIe. siècle à Naples et devenue absolument italienne, au point que l'on prononce son nom à l'italienne : Djiraoud ; elle fut la nièce du cardinal Giraud et elle épousa en premières noces, un anglais, M. Dodwell.

Devenue veuve, elle se remaria, le 21 septembre 1833, au comte Charles de Spaur et-Flavon, d'une très ancienne famille bavaroise, chambellan de la cour de Bavière et conseiller intime, ambassadeur de Bavière à Rome, qui est mort à Florence, le 16 octobre 1854.

La comtesse de Spaur est morte à Gallwiese en Tyrol, le 27 mars 1873. Elle était dame de l'ordre de Malte, de l'ordre de la Croix étoilée et de l'ordre de Sainte-Thérèse de Bavière. Elle laissa un fils unique, le comte Maximilien de Spaur-et-Flavon, né le 5 juillet 1834, mort le 14 juin 1896, à Graz. Il était chambellan de la cour d'Autriche et capitaine de cavalerie en retraite. Je l'ai beaucoup connu à Graz et il m'a toujours témoigné beaucoup d'amitié. A cette époque il était déjà veuf depuis 1872, de sa femme née Mathilde, baronne de Verschuer, d'origine belge, qu'il avait épousée à Londres, en 1861.

Le comte Maximilien de Spaur a laissé trois enfants.

1° Charles, comte de Spaur, né à Tegernsée en 1862 ; chambellan de la cour

d'Autriche et capitaine de cavalerie, marié, en 1890, à Henriette, comtesse de Wickenburg, dont une fille, Mathilde-Anne, née en 1891.

2° Volckmar-Barthold, comte de Spaur, né à Münich en 1864, chambellan de la cour d'Autriche et capitaine aux lanciers, célibataire.

3° Anna Thérèse, comtesse de Spaur, née à Münich, en 1865, mariée, en 1889, à Graz, à Henri, comte de Stürghk, chambellan autrichien.

Les événements, qui ont amené le départ de Pie IX de Rome, sont trop connus et je ne les rapporte que pour mémoire.

Le Pape avait accordé une constitution au mois de mars 1848 ; mais lorsque les troubles révolutionnaires avaient pris naissance et que le comte Pellegrino Rossi, ancien ambassadeur de France à Rome, devenu premier ministre de Pie IX, fut assassiné le 15 novembre 1848, sur les marches de Monte Citorio, le Pape a cru devoir retirer les libertés politiques qu'il avait octroyées au mois de mars.

Une révolution éclata à Rome et le Pape dut chercher un refuge dans le royaume de Naples. Il quitta Rome en la soirée du 25 novembre, dans la voiture du comte Spaur, ambassadeur de Bavière, en compagnie de la comtesse qui a montré, en cette occasion, un dévoûment admirable. Pie IX s'arrêta d'abord à Gaëte et puis fixa sa résidence à Portici et ne rentra à Rome que le 12 avril 1850, lorsque la ville fut pacifiée par le corps d'occupation du général Lamoricière.

Duc Job.

—

Vicomte de Fadièse (XLVII, 953). — Je viens seulement proposer une recherche.

Alphonse Karr a publié, dans le cahier du 15 juillet 1834 de la *Revue des Deux-Mondes*, une nouvelle intitulée : *Fa dièze*.

Il serait intéressant de faire la comparaison entre les écrits d'Alphonse Karr et de F. Caballero dont je ne connais que les titres et que je signale un peu au hasard, n'ayant pas le moyen de vérifier.

Dr Charbonier.

—

Ferdinand Fabre (XL ; XLVIII, 337). — L'*Intermédiaire* du 15 décembre 1899 a établi que Ferdinand Fabre, le grand romancier, est né le 9 juin 1827. Cette date est parfaitement exacte et sur la statue de Ferdinand Fabre, élevée dans les jardins du Luxembourg, cette même date est gravée. Le doute n'est donc pas permis. Or il est à signaler qu'aucun des biographes de l'admirable écrivain ne l'a transcrite exactement. M. Maurice Pellisson a mis 1828, ce qui constitue une erreur d'un an ; M. Gustave Lanson, dans son *Manuel de littérature française* édité chez Hachette, a mis 1830, et M. Georges Pellissier, qui a consacré plusieurs notices à Fabre, a mis également 1830, dans sa petite *Histoire de la littérature française* parue chez Delagrave et dans la grande *Histoire de la langue et de la littérature* française parue chez Colin, sous la direction de Petit de Julleville, et dans laquelle M. Georges Pellissier a écrit le chapitre : *Le roman contemporain*. Le même fait d'ailleurs mourir Daudet en 1898 au lieu de 1897 ; ce sont là de petites erreurs et les talents des auteurs en cause, Fabre et Daudet, n'en souffrent pas ; mais l'*Intermédiaire* est là pour tout rectifier et pour passer tout au crible. MM. Pellissier, Lanson, Pellisson, nous sauront peut-être gré de leur signaler ces inexactitudes.

G.

—

Duc de Gramont (XLVIII, 388, 696.) — D'après Borel d'Hauterive, le duc de Gramont, époux de Béatrix de Choiseul, est mort en 1799.

S. Churchill.

—

De qui était fils le général Jusuf (XLVIII, 670). — Je crois qu'on ne l'a jamais su, son état-civil porte : né en 1805, c'est tout et ses états de services reproduisent cette mention.

Quant au racontar qu'on lui prête qu'il aurait vu Napoléon à l'Ile d'Elbe, je crois que c'est de la fable. Du reste, voyez *La vie du général Jusuf*, par le colonel Trumelet.

Un rat de bibliothèque.

—

Lombard de Roquefort (XLVI, 620 ; XLVII, 299, 860). — Joseph Lombard, des seigneurs de Roquefort, avocat en la Cour, épouse par contrat du 21 septembre 1716 (notaire Antoine Gazan à Antibes) Anne-Thérèse Boyer de Choisy, fille de Louis et d'Anne-Thérèse de Hondis

de la Mottière. (Voir Borel d'Hauterive 1882, p. 228).

Comte de BONY DE LAVERGNE.

—

Les signatures de Molière (XLVIII, 279, 424, 583). — J'ai parlé dans la *Revue d'Art Dramatique* et dans une note de mon édition de la *Comtesse d'Escarbagnas*, de l'heureuse trouvaille de M. Piganiol, alors substitut à Lyon, et depuis magistrat à la cour de Dijon.

L'ex-libris autographe *J. B. P. Molière* est apposé sur un petit elzevier de 1631 : *De Impresio Magni Mogolis commentarius*, que M. Piganiol a eu la bonne fortune de retrouver dans une humble boite de nos quais, bien que le précieux volume eût passé deux fois en vente publique, le 29 avril 1850 et le 10 décembre 1855.

GEORGES MONVAL.

—

Autographes du maréchal de la Meilleraye (XLVIII, 107, 249, 360, 469, 637, 700). — A titre documentaire et un peu en dehors de l'objet précis de la question, je signalerai les deux références suivantes :

Mss de la B. N. Nouvelles acquisitions françaises.

1087 Lettre de François Ier à M. de la Meilleraye, 19 mars 1542 (copie)
2829. Notes sur l'abbaye de la Meilleraye.

DEVIGNOT.

—

Le comte Marchand (T. G., 558; XLVIII, 567). — D'après l'article consacré à Louis-Joseph-Narcisse Marchand, premier valet de chambre de Napoléon Ier, par l'imprimeur strasbourgeois Gustave Silbermann, dans la Biographie Didot, l'empereur aurait conféré, à son lit de mort, le titre de comte à Marchand, et c'est à lui que furent remis le testament et les codiciles de dernière volonté.

Marchand épousa la fille du général Brayer en 1823 et alla se fixer à Strasbourg en 1830, auprès de son beau-père; Silbermann le connut là, et l'article qu'il lui a consacré paraît exact. X.

—

Hommage à Pasteur (XLVIII, 280, 395). — Le 22 novembre 1895, le Conseil municipal de Reims a tenu à honorer la mémoire de *Pasteur* en donnant son nom à une rue voisine de l'Hôtel-Dieu et de l'Ecole de médecine, établissements où l'on utilisait les découvertes de ce bienfaiteur de l'humanité.

Cette rue s'appelait auparavant *Rue du Grand Cerf*, vieux nom consacré par l'usage et tirant son origine d'une ancienne enseigne populaire du quartier.

Un mois après, le 23 décembre, la ville de Reims participa pour 500 francs, à l'érection du *monument* qui devait être élevé à Paris, à la gloire de Pasteur.

GUSTAVE LAURENT.

***

Pour garder le souvenir du monument élevé à Dôle, à Pasteur, la municipalité a confié au poète dolois, M. Richenet, le soin d'écrire la relation des fêtes. Il en est résulté un élégant opuscule (Dôle, imp. Courbe-Rouzet).

—

Denis-Nicolas du Puget (XLVIII, 614). — Voir dans le *Curieux* l'article intitulé : *Le comte de Charolais s'est-il marié?*

NAUROY.

—

Racine et George Sand (XLII; XLVIII, 135). — C'est une tâche bien délicate qu'a assumée madame Karénine dans son livre : *George Sand, sa vie et ses œuvres 1804-1876*, 1899, 2 vol. in-8, Paul Ollendorff, portraits, 450 et 460 pages. Il serait peu galant de reprocher à une étrangère des impropriétés d'expression, et sur bien des points son livre est définitif.

Et d'abord, je proteste contre le passage du tome I, page 260, qui me concerne : je ne suis ni l'ennemi ni le détracteur de George Sand; l'auteur m'a mal lu et mal compris, il a mal lu la lettre dont George Sand m'a honoré. J'ai dit, puisqu'il s'agit de cela, que « la première faute de George Sand avait été un adultère moral », et sur ce point je suis d'accord avec Mme Karénine.

En ce qui touche Jules Sandeau, l'auteur lui est trop défavorable; je sais que Sandeau a dit à quelqu'un, à propos de George Sand : « La malheureuse !elle m'a bien fait souffrir ».

« Nous cherchons un maître », a dit Mme de Staël; « George Sand ne l'a jamais trouvé ». Page 113, la note concernant Paul de Musset est trop grave pour que je puisse la reproduire; il en est

de même d'un passage, p. 268, concernant Michel (de Bourges). L'auteur est étrangère, encore une fois. Page 203, l'auteur fait de George Sand la collaboratrice de Michel et de Trélat pour la lettre aux accusés d'avril 1834, vouant la cour des pairs « à l'exécration de la postérité » ; je suis porté à le croire.

Deux fois, l'auteur traite Lamennais de « prédicateur », je doute beaucoup que Lamennais ait jamais prêché, il était bien trop timide pour cela.

Comment l'auteur peut-elle dire qu'il fut question de mariage entre Michel et George Sand ? ils étaient mariés tous deux et le divorce n'existait pas. Comment l'auteur peut-elle appeler George Sand « divorcée » ?

Elle dit que la lettre de George Sand sur le Saint-Simonisme figure dans la *Correspondance*, c'est une erreur ; la vraie lettre est celle que j'ai publiée ici même. Et à ce sujet, je lui reprocherai de n'avoir pas parlé de l'influence de Spinoza sur George Sand que cette lettre établit.

Page 365, l'auteur s'égare à propos d'Eugène Pelletan ; voir le *Curieux*, au mot Pelletan.

Il faut remercier l'auteur d'avoir établi page 445 :

1° Que *Le dernier sauvage*, signé George Sand, est de Félicien Mallefille.

2° Que le *Voyage d'un moineau de Paris*, dans les *Scènes de la vie privee des animaux*, signé George Sand, est de Balzac.

L'auteur s'arrête à 1838, quand commence la liaison avec Chopin ; il faut désirer qu'elle achève rapidement son œuvre. Je pense involontairement aux paroles de Mme Gradgrind, dans Dickens, se plaignant qu'elle n'avait jamais vu la fin de quoi que ce soit. NAUROY.

—

Charles Renouvier (XLVIII, 445, 619). — La *Revue philosophique* dirigée par Th. Ribot, de l'Institut, nous dit, dans son numéro d'octobre, que Renouvier naquit le 1er janvier 1815.

A mon tour, je pose cette question : Renouvier était-il décoré ?

M. Henry Michel a dit que *La science de la morale* était le plus beau traité de morale qui ait été écrit depuis Malebranche. Il est inouï qu'un tel livre étant épuisé, il ne se trouve aucun éditeur pour le réimprimer. M. Félix Alcan, dont la Bibliothèque de philosophie est si complète, devrait bien tenter la chose.

CURIOSUS.

—

Le général Schérer (XLVIII, 615). — Il se disculpa lui-même par deux brochures publiées chez Dentu : *Précis des opérations militaires de l'armée d'Italie depuis le 21 ventose jusqu'au 7 floréal de l'an VII*. Paris, 1799, 68 pp. in-8°. Et *Comptes rendus au directoire exécutif pour l'an VI et les 5 premiers mois de l'an VII*, Paris, 1799, in-8°. L. D.

—

Talma. Son nom, ses descendants, ses héritiers (T. G., 868 ; XLVII, 143, 190, 366, 645, 862 ; XLVIII, 526). — Aux renseignements donnés par notre collaborateur M. Nauroy sur Madame Ch. El. Bazile-Talma, il y a lieu d'ajouter que cette dame s'est remariée, le 9 janvier 1901, avec M. Duprat, directeur de la compagnie des *Chargeurs réunis*, lequel est décédé au commencement de 1902. V. A. T.

—

Famille de Villemontée (XLVII, 785 ; XLVIII, 83, 642). — Je suis tout disposé à croire que M. Tardieu, s'étant renseigné aux sources, a raison contre Saint-Allais, mais je prie notre confrère de remarquer :

1° Qu'en rapportant la filiation Autié de Villemontée donnée par l'auteur du *Nobiliaire universel*, je ne m'en suis pas autrement porté garant.

2° Qu'en ce qui touche la question posée, son autorité paraissait jusqu'ici acceptée, comme en témoignent les réponses de MM. S. du Pat et de Saint-Saud (XLVIII, 83). P. DU GUÉ.

—

La particule nobiliaire : De (XLVII, 722, 807, 898 ; XLVIII, 28, 116, 252, 530, 641). — L'*Armorial historique genevois*, de J. B. G. Galiffe et A. de Mandrot, *première édition*, Genève et Lausanne, 1859, grand in-8°, 34 pages et 26 planches, renferme une *Introduction* (tout le texte) des plus substantielles et des plus instructives, concernant la noblesse, les titres et les questions historiques qui s'y rattachent, surtout pour Genève, la Suisse Romande, la Savoie et les pays

voisins. Comme contribution au sujet qui nous occupe, je crois bien faire d'en reproduire le passage suivant :

....Un autre genre de confusion tient aux prépositions *de*, *du*, *des*, *de la*, etc., dont l'usage (et non la règle), puis l'ignorance et la vanité réunies ont fait peu à peu dans les pays français et allemands comme un attribut national de tout nom noble. Il est presque inutile de dire que c'est une véritable anomalie d'appliquer ces particules à des noms originaires de pays où l'usage n'en a jamais existé, comme, par exemple, aux anciens noms italiens qui se sont formés patronymiquement. C'est à peu près comme si des Français ou des Allemands établis en Irlande ou en Ecosse faisaient précéder leurs noms de l'*O* ou du *Mac* traditionnel.

Mais, là même où la particule a pris naissance et s'est conservée avec les noms, elle ne signifie absolument rien quand elle ne se rapporte pas à la possession plus ou moins reculée d'un fief. On est ou l'on a été seigneur d'une terre, et non pas de son nom propre ; encore, à moins d'une concession spéciale, faut-il, pour ne pouvoir porter que ce nom là, que l'origine noble se confonde, pour ainsi dire, avec de la terre en question, comme c'est le cas pour celles des anciennes maisons chevalières, singulièrement rares aujourd'hui, qui ne se connaissaient pas d'autre nom que celui de leur antique château patrimonial.

Mais à côté de cela, il a toujours existé quantité de noms tout aussi anciens et tout aussi nobles qui n'ont pas de particule, parce que la particule n'a rien à faire avec l'origine toute différente de ces noms, dont plusieurs se sont formés patronymiquement, quelquefois même avant la féodalité proprement dite.

S'il est défendu de changer ce nom sans la permission du roi, dit la Roque, « cette défense doit aussi s'étendre sur ceux qui ajoutent à leur nom une particule dans le dessein de l'anoblir davantage ; ils tombent dans l'erreur de croire qu'il n'y a point de noms anciens qui ne soient devancés d'une particule, mais ils pourraient se représenter qu'il y en a un grand nombre qui n'en ont aucune (1). Les véritables gentilshommes ne cherchent point ces vains ornements ; ils s'offensent même quand on les leur attribue, et ils ne peuvent souffrir qu'à regret qu'on leur impose une fausse couleur, qui, au lieu de donner de l'éclat à leur famille, en ternit en quelque sorte l'ancienneté.

Déjà Ménage avait dit : « La plupart de nos gentilshommes s'imaginent que les prépositions *de* et *du* devant les noms de famille sont une marque de noblesse, en quoi ils se trompent. Nos anciens ne les ont mises que devant les noms de famille qui viennent de Seigneuries, et il ne faut les mettre que devant ces noms-là...» Bien entendu, ajouterons-nous, comme distinction nobiliaire, car lors de la formation des noms en général, une immense quantité de familles bourgeoises et rurales, surtout celles des serfs taillables, furent désignées par leur lieu d'origine ou par leur dernier domicile connu.

Bien longtemps après, cet usage était resté en vigueur pour les enfants trouvés, qu'on nommait du lieu ou de la chose avec laquelle ils étaient en rapport plus ou moins direct au moment de leur découverte. Telles sont les origines de la bonne moitié des particules qui donnent une apparence très noble à une foule de gens de l'extraction la plus équivoque. « Aussi n'a-t-on jamais argumenté, observe le baron Grenus, de ces prépositions ou particules comme faisant preuve d'état de noblesse ou d'usurpation d'icelle. Il est d'ailleurs plusieurs noms de famille dont les *de*, *du*, etc., étaient dans l'origine la première syllabe, qui a ensuite été séparée, avec intention, du reste du nom, dont elle faisait auparavant partie intégrante. » C'est le cas de bon nombre des *de* et des *du* que nous avons aujourd'hui, à Genève et ailleurs.

On comprend bien qu'il ne s'agit pas ici de faire leur procès à ceux qui, de leur propre volonté, se sont créés seigneurs de tout ou partie de leur nom ou d'un surnom ; surtout s'il fallait distinguer le vrai du faux au delà des limites que nous nous sommes tracées. Nous nous sommes donc bornés, autant que cela pouvait s'accorder avec l'origine française ou latine des noms, à ne donner la particule nobiliaire proprement dite qu'aux noms qui se rapportent réellement à une ancienne seigneurie, et à employer un grand D dans les autres cas ; ce qui ne veut point dire que ces derniers soient tous moins anciens ou moins nobles que les autres ; car il y a, nous le répétons, certains noms, très bourgeois en apparence, dépourvus de toute particule distincte, qui sont en réalité beaucoup plus anciens que des noms de terre...

(1) La liste des Chanoines de Saint-Pierre de Genève en contient déjà, au treizième et au quatorzième siècle, un grand nombre, tels que..., qui appartenaient, malgré leur apparence bourgeoise, à des familles beaucoup plus anciennes et plus réellement nobles que les trois quarts de la noblesse de tous pays de nos jours. On les retrouve presque tous dans la municipalité genevoise.

Pour compléter l'étude de la question de la particule nobiliaire, on pourrait y ajouter la bibliographie comme je l'ai fait, dans notre Recueil, pour d'autres sujets. Je le ferai volontiers, si cela peut être agréable à nos collègues.

SABAUDUS.

* * *

La bibliographie a ses règles comme la grammaire, et la solution de ces questions : s'il faut classer De Bonald à Bonald ou à De, De la Fontaine à Fontaine, La Fontaine, ou De la Fontaine, etc., se trouve exposée dans les ouvrages spéciaux traitant du rangement des livres et de la confection des catalogues et des index.

Parmi ces ouvrages, nous citerons : LÉOPOLD DELISLE, *Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque* (Lille, Danel, 1890. In-8, 76 pp.) ; — ALBERT CIM, *Une Bibliothèque, l'Art d'acheter les livres, de les classer, de les conserver et de s'en servir* (Paris, Flammarion, 1902. In-8) ; — ALBERT MAIRE, *Manuel pratique du bibliothécaire* (Paris, Picard et fils, 1896. In-8) ; — JULES COUSIN, *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées* (Paris, Pedone Lauriel, 1882. In-8) ; — VIAN, *la Particule nobiliaire* (Paris, Dentu, 1880. In-12) ; etc.

Nous empruntons au livre de M. Albert Cim, *Une Bibliothèque*, les renseignements suivants qui répondent aux diverses questions posées par notre collaborateur G.

Dans l'établissement des catalogues, tables, index, etc., les noms précédés de la particule nobiliaire *de* ou *d'* rejettent cette particule après le nom. Ainsi :

Joseph de Maistre s'écrira : MAISTRE (Joseph de) ;

Comte d'Houdetot s'écrira : HOUDETOT (comte d').

Éviter d'écrire Maistre (de), Houdetot (d'), ou de Maistre, d'Houdetot, etc., sans faire précéder ces noms soit d'un ou de plusieurs prénoms, ou de leurs initiales, soit d'un titre, et voir à ce sujet ce que disent Vian, dans son ouvrage *la Particule nobiliaire*, et Littré, dans son Dictionnaire, à l'article *Nobiliaire* : « La particule *de* ne se place jamais seule devant le nom, » etc.

Les noms précédés de l'article *le* ou *la* se classent à la lettre L :

Jean de la Fontaine s'écrira : LA FONTAINE (Jean de) ;

Duc de la Rochefoucauld s'écrira : LA ROCHEFOUCAULD (Duc de).

Et non : FONTAINE (Jean de la) ; ROCHEFOUCAULD (Duc de la).

Remarquez ici la règle typographique qui veut que l'article simple prenne la majuscule quand il commence un nom de personne sans être précédé de la particule *de* : La Fontaine, La Bruyère, La Rochefoucauld ; et la minuscule, lorsqu'il est précédé de cette particule : Jean de la Fontaine, Jean de la Bruyère, le duc de la Rochefoucauld ; etc. Les noms de villes commençant par l'article s'écrivent, au contraire, avec une *l* minuscule : le Havre, la Rochelle, le Mans, etc. (Cf. EMILE LECLERC, *Typographie*, manuels Roret, p. 133 ; etc.)

Les noms précédés de la particule nobiliaire *du* ou *des* ne rejettent pas cette particule à la fin et se classent à la lettre D. Ainsi :

Joachim du Bellay s'écrira : DU BELLAY (Joachim) ;

Jacques des Barreaux s'écrira : DES BARREAUX (Jacques).

La raison qu'on donne pour justifier cette règle, c'est que *du* étant mis pour *de le*, *des* pour *de les*, c'est cet article contracté qui, comme tout à l'heure l'article simple, doit déterminer le classement ; en d'autres termes, comme, pour cette détermination, il fallait nécessairement opter entre le nom et l'article, entre, par exemple, BELLAY, et DU (de le) BELLAY, on a opté — comme tout à l'heure pour La Fontaine, La Rochefoucauld, etc., — pour l'article, pour DU BELLAY.

Comme conséquence de cette règle, et puisqu'on a décidé d'écrire La Fontaine, La Bruyère, etc., avec des L majuscules, il faudrait écrire pareillement et partout, avec des D majuscules : Du Bellay, Des Barreaux, Du Verdier, etc., ce qui ne se fait pas toujours, loin de là, et est laissé jusqu'à présent à la coutume et à l'arbitraire.

Ajoutons que si un nom propre est composé de plusieurs mots, c'est généralement le premier qui est le *mot d'ordre*, c'est-à-dire qui détermine le classement. On écrira donc, et l'on effectuera le classement en conséquence : ARNAULD D'ANDILLY, et non ANDILLY (Arnauld d') ;

Lenain de Tillemont, et non Tillemont (Lenain de); Malte-Brun, et non Brun (Malte).

Cependant Poquelin de Molière, François de Salignac de la Mothe-Fénelon, Arouet de Voltaire, Caron de Beaumarchais, etc., se classent à Molière, Fénelon, Voltaire, Beaumarchais, etc., parce que ces noms, universellement connus, s'imposent comme mots d'ordre, et les fiches seront rédigées sous cette forme : Molière (Poquelin de), Fénelon (François de Salignac de la Mothe), etc. A. B. X.

*
* *

Il me semble que le nom précédé de « de la » doit figurer dans une table à la lettre qui commence le nom lui-meme. Ex : de la Rochefoucault doit figurer à la lettre R.

Si l'article est incorporé au nom (question de fait), on fait figurer le nom à la lettre L. Ex : « de la Salle » figurera à la lettre S, tandis que de Lassalle figurera à la lettre L.

Je ne vois pas très bien pourquoi il faut une majuscule à *des* ou à *du* précédant un nom, ni en quoi on manque à la politesse en écrivant : M. du Roure, ou M. des Essars, ou M. des Méloizes. Je serais très reconnaissant à M. G. de vouloir bien me l'apprendre.

Le vicomte de Bonald.

*
* *

Le confrère G. voudra bien ne pas trouver mauvais que j'aie un avis absolument opposé au sien.

Je crois que l'article et la préposition n'étant qu'un accessoire du nom, ne peuvent en aucun cas prendre de majuscule, et qu'on ne doit pas écrire : la famille *Du* Mesnil, *Des* Essarts, de *La* Fontaine, pas plus qu'on n'écrirait : la ville *Du* Mans, *Des* Sables, de *La* Rochelle, ou même, malgré une nuance dans l'assimilation : *Le* Rhin, *La* Loire, *La* France, *Le* Japon, *Les* Etats-Unis.

Je sais bien que notre confrère croit pouvoir affirmer que dans : de la Fontaine, « le nom n'est pas : *Fontaine* (de la), mais : *La Fontaine* (de) », en donnant pour preuve que « quelques auteurs écrivent (d'ailleurs à tort) : de *Lafontaine* » ; mais je ne vois pas comment, de l'incorrection de *Lafontaine*, on conclurait à la correction de *La* Fontaine, selon moi beaucoup plus vicieux. N'y a-t-il pas du reste un peu contradiction entre cette assertion et ce que je lis quelques lignes plus haut : « ... quand il y a le mot *La* entre le *De* et le *nom propre*, par exemple : de *La* Fontaine.. », ce qui semble bien signifier que *La* n'est pas regardé comme faisant partie du nom propre ?

Je ne vois pas non plus, je l'avoue, comment ce serait une faute de « politesse » d'écrire à quelqu'un : *du* Mesnil, *des* Essarts, au lieu de : *Du* Mesnil, *Des* Essarts. Il me semble au contraire que, si j'attachais quelque importance à la particule prétendue nobiliaire, je serais plus flatté qu'on m'écrivît sous la forme *du Gué*, qui met cette particule en toute évidence, plutôt que sous la forme bâtarde *Du Gué*.

Je me suis même laissé dire que si l'on trouve quelques signatures à double majuscule, comme *Du* Mesnil, *Des* Essarts, c'était d'ordinaire une transition pour passer, à petit bruit, de *Dumesnil*, *Desessarts* à *du* Mesnil, *des* Essarts.

Quoi qu'il en soit, pour le point spécial de la question posée, il ne me paraît pas que la réponse puisse être douteuse, non seulement d'après les considérations qui précèdent, mais d'après l'usage presque universel.

Tous les nobiliaires, dictionnaires historiques, géographiques et autres répertoires que j'ai sous les yeux basent leur ordre de classement sur l'initiale du nom proprement dit, abstraction faite de l'article et de la préposition. Je crois pouvoir y joindre, de souvenir, les tables onosmatiques des ouvrages de nos distingués confrères le comte de Saint-Saud et Théodore Courtaux, et je ne connais qu'un très petit nombre d'exceptions peu susceptibles de faire autorité.

P. du Gué.

*
* *

Monsieur G. aura parfaitement raison de dresser sa table de noms propres comme il a l'intention de le faire en ne tenant pas compte de la particule *de* pour les noms que cette particule précède, en mettant par conséquent Bonald au B. Châteaubriand au C etc. et en agissant d'une tout autre façon pour les noms précédés des particules Des, Du, La. Ainsi en ont toujours agi les vieux auteurs, particulièrement ceux qui se sont occupés de généalogies et de blason. Pour

n'en citer qu'un seul, le P. Menestrier fait figurer à la lettre D. *Des Armoises*, *Des Ecures*, Du *Bec*, Du *Lys*, etc. ; à la lettre L. La Baume, La Chaise, La Tour d'Auvergne, etc. Par contre les noms de Chasteigner, de Choiseul, etc , figurent dans ses tables sans mention d'aucune façon de la particule *de*. La règle concernant l'emploi de cette particule, règle que les colonnes de l'*Intermédiaire* ont rappelée tout récemment, était alors strictement observée. On n'aurait pu sans se faire taxer d'ignorance, dire : les *de Mory*, les *de Vandeuil*, les *de Viry*, etc.

Maintenant en parlant de la particule *dite nobiliaire* dont on s'est déjà occupé dans l'*Intermédiaire*, il me paraît bon de citer ce que dit à son sujet M. le vicomte de Bonald, notre érudit collaborateur, dans le supplément de son savant ouvrage intitulé : *Documents généalogiques sur des familles du Rouergue :*

Si la particule se trouve ordinairement incorporée dans les noms nobles, elle n'est en aucune façon, ni le signe, ni la preuve de la noblesse. C'est là un point sur lequel on ne saurait trop insister. Beaucoup de gentilshommes de race ne portaient point la particule et bien des roturiers la portaient très légitimement. Jamais la particule n'a suffi à prouver la qualité de noble. Ainsi que le fait fort bien remarquer M. Levesque, ce n'était pas la particule qui faisait le nom noble, c'était le nom qui rendait la particule noble.

Et cela s'explique par sa signification.

La particule n'est grammaticalement qu'une préposition qui réunit deux noms dont l'un est sujet et l'autre régime, etc.

T

—

Les médailles au pied de sanglier (XLVII,672 ; XLVIII,87).— J'ai sous les yeux la médaille 3e type décrite par l'*Intermédiaire* (XLVIII, 89) et dont le revers est reproduit dans l'ouvrage suivant, page 81 : *Numismata œrea Imperatorum, Augustarum et Cœsarum, in coloniis, municipiis, et urbibus jure latio donatis, ex omni modulo percussa*. Auctore Jo Foy-Vaillant. — Parisiis, 1688, in-f°. La reproduction est accompagnée de ces mots : Capita Augusti et Agrippæ, cervicibus oppositis, alterum laureatum, alterum coronâ rostratâ insignitum.

Pourrait-on indiquer la valeur vénale *actuelle* de cette médaille ? J, Lt,

La petite médaille commémorative du baptême du Prince impérial (1856) (XLVII,166,288).— Une distribution de cette médaille est aujourd'hui bien oubliée. Qu'il me soit permis de la rappeler. A l'occasion du baptême du Prince impérial le 14 juin 1856, une fête merveilleuse avait été organisée sur l'Esplanade des Invalides. Jeune et nouveau débarqué à Paris, j'y courus. A dix heures, un ballon s'élève, laissant tomber sur la foule de mignons parachutes, lesquels descendent lentement à terre entraînés par un petit paquet, qui n'est autre qu'un sac de dragées. Vous devinez de quelles luttes la conquête de ces sacs ou seulement des dragées qu'ils contiennent est la cause. Je commençais à craindre de n'être pas assez heureux pour en avoir ma part, quand un parachute est entraîné de mon côté, à portée de ma main. Comme par miracle, je le touche... je le tiens !

On trépigne dans les hauteurs. Les cannes et les ombrelles exécutent des moulinets. Les femmes sont décoiffées. Voulant fuir à quatre pattes, je m'embarrasse dans les jupes de l'une d'elles qui perd son équilibre, tombe sur moi, me couvrant de son corps. La mêlée est générale. Enfin, par un dernier effort, passant entre les jambes des combattants, je franchis une certaine distance qui me met hors du lieu de combat. Je me relève ; je contemple un instant le tohu-bohu qui continue en s'atténuant, et je m'éloigne suivi d'une mère de famille, avec sa fillette. Elle avait deviné, et elle me dit : Oh ! Monsieur, je vous en prie, pour ma fille, afin qu'elle puisse dire plus tard qu'elle a eu une dragée du baptême du petit prince.— Taisez-vous, lui dis-je, car vous pourriez nous faire écharper. Elle me suit hors de la foule et je lui remets quelques dragées ; puis elle disparaît, se confondant en remercîments. En ouvrant le sac, dans une petite boîte ouatée, j'ai trouvé la petite médaille que je possède toujours.

Une centaine de parachutes, autant de sacs et mé[illegible] les ont été lancés comme je viens de le dire. Lorsque, quelques jours après, j'offrais des dragées, on était saisi d'étonnement et chacun affirmait que j'étais le seul qui ait eu cette chance d'emporter un sac de dragées intact.

Si, réellement, il en a été ainsi, le contenu des autres sacs a été dispersé, ra-

massé bribes par bribes, ou foulé aux pieds par la foule ; et dans cette hypothèse, un certain nombre de cette médaille minuscule a pu se perdre dans le sol.

Notablement plus petite que la pièce de 50 centimes, elle est remarquable par le relief et la finesse de ses trois figures.

J'ai pensé que cette distribution de la petite médaille minuscule méritait sortir de l'oubli pour passer dans l'histoire.

J.B. MIRON.

—

Bella gerant alii (XLVIII, 557). — Philippe Le Bas, dans son *Précis d'Histoire des temps modernes*, attribue ce distique à Mathias Corvin, l'un des plus grands rois de la Hongrie. Il l'aurait composé à l'occasion du mariage (célébré le 20 août 1477) de Maximilien Ier, futur empereur d'Allemagne, avec Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire. Ce mariage donna en effet à Maximilien la Flandre, l'Artois, la Franche-Comté et des droits sur la Bourgogne.

Maximilien fit encore entrer dans sa famille, par des alliances, les successions d'Espagne et de Bohême ; et à sa mort, survenue en 1519, son petit-fils, Charles-Quint, le remplaça comme empereur d'Allemagne. L'heureuses alliances avaient fait pour cette famille ce que n'aurait jamais pu faire la force des armes.

C. H. G.

—

Ce sera moy Nossov (XLVIII, 615). — Messire Engelbert, comte de Nassau et de Vianden, baron de Bréda, de Saint-Vith et de Diest, vicomte d'Anvers, etc., 77e chevalier de l'ordre de la Toison d'or, mort à Bréda en 1504, sans postérité, avait pour devise :

CE SERA MOY NASSAU

Voyez le Mausolée de la Toison d'or, Amsterdam, Henry Desbordes, 1689, in-12°, p. 58.

Le vicomte DE NEUVIREUIL.

—

Chanson de François Ier (XLVIII, 559). — La chanson dont il est ici question commence par ces deux vers :

Quand le Roi partit de France,
A la malheur il partit.

Elle se trouve *in-extenso* dans l'ouvrage de Ch. Nisard : *Des chansons populaires chez les anciens et chez les Français*, Paris, E. Dentu, 1867. Voir t. I. p. 281-283.

Cette chanson date de 1525. DEVIGNOT.

—

Le portrait de Jeanne d'Aragon par Raphaël (XLVIII, 611). — Cette princesse, célèbre par sa beauté, son esprit et la part qu'elle prit aux affaires de son pays, était fille de Ferdinand d'Aragon, duc de Montalto, 3e fils naturel de Ferdinand Ier d'Aragon, roi de Naples ; elle épousa Ascanio Colonna, prince de Tagliacozzi, connétable de Naples, et en eut un fils, Marco-Antonio Colonna, qui se distingua à la bataille de Lépante, (1571) ; elle mourut en octobre 1577. Son portrait, attribué à Raphaël, se trouve en effet au Musée du Louvre. Peint originairement sur bois, il a été transporté sur toile. Il a naguère vivement intéressé la reine d'Italie pendant la visite au Louvre de la gracieuse et érudite souveraine qui l'a signalé à un personnage de sa suite, du nom de Colonna. Selon Vasari, mort en 1574, (*Vies des meilleurs peintres, sculpteurs et architectes*), la tête seule de ce portrait aurait été peinte par Raphaël ; le reste serait de Jules Romain, mort le 1er novembre 1546. Il est à remarquer que 57 ans séparent la mort de Raphaël (6 avril 1520) de celle de Jeanne d'Aragon (oct. 1577). Jeanne d'Aragon avait une sœur, Maria, femme d'Alfonso d'Avalos del Vasto (du Guast), lieutenant général de l'empereur Charles V en Italie et qui perdit la bataille de Cérizoles en 1544. Le portrait de ce capitaine, peint par Titien, est au Louvre ; à ses côtés se trouve une femme qui pourrait être son épouse, Maria d'Aragon.

TH. COURTAUX.

—

Ossian et Girodet (XLVIII, 504). — Anne-Louis Girodet de Roussy, dit Girodet Trioson, peintre.

Simplement à titre documentaire, je rapporterai, du tableau cité ici, le jugement formulé par M. Ch. Blanc, dans sa *Grammaire des Arts du Dessin* :

Enfin il s'est trouvé, même au sein de notre école française, si claire pourtant et si mesurée, des génies fantasques, épris de l'extraordinaire, qui ont éclairé leurs tableaux ou plutôt leurs visions de lueurs phosphorescentes, et de nos jours on a vu Girodet s'inspirer des poésies d'Ossian pour évoquer les ombres des guerriers français dans les palais qu'habitent les

fantômes de Fingal et d'Ossian, et y faire apparaître les grands généraux de la République, Marceau, Kléber, Hoche, Desaix, Jourdan et Dugommier, qui portés sur des météores, déchirent de leurs éperons, les brouillards illuminés de l'Olympe Scandinave.

(*Gazette des Beaux-Arts*. 1866, p. 245-246). DEVIGNOT.

* * *

La lithographie vue par M. G. Servandy au musée de Tarbes est la *clef* ou trait explicatif d'une très grande lithographie publiée à part et ne provenant pas d'un livre.

Cette pièce est assez rare. J'ignore où est le tableau original.

La *Curiosité Universelle* a publié le texte de plusieurs de ces poncis.

A. GEOFFROY.

—

Le dégagement des abords de la cathédrale de Bourges (XLVIII, 562.) — En réponse à la question posée par M. Truth. je ne crois pas pouvoir lui donner un renseignement plus positif, que de lui indiquer la Décision ministérielle du 9 mars 1881, dont copie se trouve :

A la Préfecture du Cher, registre des actes officiels n° 147 ;

A la municipalité de Bourges, Projets de Voirie ;

Au Ministère des Travaux publics à Paris ;

Aux archives de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et chaussées à Bourges, dossier route Nationale, n° 76.

Et aussi chez M. Delafosse, voyer chef de la ville en 1881, auteur du projet, qui comprend le prolongement de la rue de Strasbourg à la rue Moyenne et le dégagement complet des abords de la cathédrale.

Ce projet approuvé avec éloges du Conseil Général des Ponts et Chaussées, doit entraîner une dépense de un million.

Il s'agit, pour son exécution, de faire voter par le Conseil municipal une somme de 777,000 francs.

Les 330,000 f. supplémentaires seront fournis par l'Etat, ministère des Travaux publics. Les ministères des cultes et des Beaux-Arts, très intéressés, peuvent également y concourir.

La municipalité de Bourges qui, en 1881, a eu à créer ses boulevards, à ériger divers groupes d'écoles etc., etc., n'a pu ménager les fonds nécessaires. Cependant, en suite d'une campagne menée par le *Journal du Cher* en 1896 et 1897, le projet fut près d'aboutir. Aujourd'hui que le Conseil Municipal vient de voter un emprunt de trois millions cinq cent mille francs pour des travaux communaux, il serait bien regrettable (si toutefois ce projet d'emprunt est ratifié par l'autorité) que les travaux d'ouverture du prolongement de la rue de Strasbourg à la rue Moyenne, ne fussent pas compris dans le programme. A. D.

—

Errata des grands dictionnaires (T. G. 279 ; XXXV à XXXVIII ; XL à XLV ; XLVI, 163, 271, 546 ; XLVII, 40, 263 ; XLVIII, 476, 584, 710). — Le vicomte Paul du Pontavice vient de publier sur sa famille un volume complémentaire et rectificatif de celui que j'ai publié sur la même famille en 1901. Cette nouvelle généalogie de la maison du Pontavice contient, page 102, le dernier mot de l'alliance du Pontavice de Coulange en question. Mathurine de Coulange, qui, étant veuve de François Pontays, épousa, le 8 janvier 1684, à Lécousse, commune d'Ille-et-Vilaine, canton de Fougères, René du Pontavice, écuyer, seigneur de la Lande-aux-Chevaliers, paroisse de la Dorée au Maine, était fille de noble homme Jean de Coulange, sieur des Domaines, et de Nicole de la Jumelaye. Elle fut inhumée en la paroisse Saint-Sulpice de Fougères, le 5 mars 1699.

TH. COURTAUX.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G., 718 ; XXXVI à XLV ; XLVI, 211, 272, 328, 434, 825, 987 ; XLVII, 89, 336, 755 ; XLVIII, 203, 532, 652, 706. — En vérité, je trouve que l'on abuse étrangement de cette rubrique et du mot *inadvertance* qui signifie proprement : erreur provenant d'une distraction, d'un moment d'inattention. Il est vraiment excessif de ranger sous une telle dénomination des anachronismes qui, peut-être, n'en sont pas et, de la part d'un poëte, des fautes d'érudition que seul un spécialiste pourrait éviter. Ne forçons point la note : l'excès en tout est un défaut.

Voici maintenant que l'on reproche à

M. Pierre Loüys d'avoir mis dans la bouche d'un personnage vivant au ve siècle avant notre ère ces mots : *souple comme une épée*. « L'acier n'était pas inventé alors, affirme notre collègue Pamphile ». En est-il bien sûr ? Je veux le croire ; mais moi qui ne suis pas archéologue, j'ai cherché tout simplement dans le Larousse, à l'article *acier* et j'y ai lu : « Les Grecs le connaissaient déjà à l'époque d'Homère, car ce poëte parle de la trempe dans un des chants de l'*Odyssée*. »

Je veux bien admettre que Larousse n'y entend rien et que maintenant *nous avons changé tout cela*, comme les médecins de Molière.

Mais tout de même il semble abusif d'exiger d'un poëte qu'il soit mieux documenté qu'une encyclopédie et surtout qu'il n'accepte pas comme une autorité suffisante son grand aïeul Homère.

Vigny a écrit dans *Eloa* (chant II) à propos du ver luisant :

Le vermisseau reluit; son front de diamant
Répète auprès des fleurs les feux du firmament
Et lutte de clarté avec le météore
Qui rôde sur les eaux comme une pâle aurore.

Tout le monde ou presque tout le monde sait que ce n'est pas par le front — au contraire ! — que brille le ver-luisant. Mais l'idée ne m'est pas venue un seul instant de dénoncer l'auteur de *Cinq-Mars* à l'*Intermédiaire*, chapitre des Inadvertances. Je me suis contenté de penser : Ce bon Alfred de Vigny n'était pas très fort en histoire naturelle.

G. DE FONTENAY.

—

Ulmensis (XLV ; XLVI, 132, 247, 427, 548, 657). — Aucune des réponses insérées ne me paraît avoir donné la solution désirée. Elles ont surtout visé un détail de philologie.

M. A. R. a demandé la traduction française du mot *Ulmensis*, désignant un archidiaconé.

Je pense que le nom de la paroisse *des Ulmes* satisfera mieux aux exigences de la linguistique.

Il resterait à en fixer l'emplacement exact. C'est ce que je n'ai pu faire, mais je rencontre une indication qui vraisemblablement pourrait convenir à l'*Ulmensis* désigné dans l'énoncé.

M. Cél. Port, dans le *Dict. hist. géogr. et biogr. de Maine-et-Loire*, t. III, p. 647, raconte que l'église des *Ulmes* (canton de Doué, arr. de Saumur) a vu, le 2 juin 1668, le curé Nic. Nézan montrant au peuple, pendant un quart d'heure, « Jésus visible en forme humaine dans l'ostie pour la confusion des incrédules ».

J. Chapelain en fit part à son ami Conrart qui comptait au nombre des endurcis. (30 juin 1668). VIEUJEU.

—

Philogyne (XLVIII, 338, 478, 654). — Notre confrère P. du Gué fait erreur en m'attribuant une opinion sur ce mot dont je ne me suis jamais occupé.

J. C. VIGG.

—

Tatouille (XLVII ; XLVIII, 479, 605). — J'avais présenté la ratatouille comme un plat des plus dégoûtants ; il paraît que c'était tomber dans l'exagération. D'après César Birotteau, c'est un plat simplement composé d'aliments douteux. La différence est sensible. J'aurais préféré qu'en sa qualité de Parisien il apprît aux lecteurs de l'*Intermédiaire* qu'à Paris on dit non seulement un *rata*, mais encore une ratouille, comme l'atteste cet exemple du *Petit Journal* : « une *ratouille* de rognons, de crêtes de coq et de fonds d'artichaut ».

LPT. DU SILLON.

—

Il n'y a pas que... Il n'est pas que.. (XLVIII, 224, 371, 491, 602, 708). — « J'ai démontré que *je crains qu'il ne pleuve* et *je crains qu'il ne pleuve pas* signifiaient la même chose, à savoir *je désire voir tomber de l'eau* (Alfred Duquet) », avec cette différence que dans le premier cas *on désire qu'il ne pleuve pas*, et que dans le second *on désire qu'il pleuve*.

A cela près, c'est la même chose. Burnouf, *Gramm. latine*, 1849, in-8°, p. 310, paragraphe 460. LPT. DU SILLON.

—

Ba-Ta-Clan (XLVIII, 561). — *Ba-Ta-Clan*, chinoiserie musicale en un acte, paroles de Ludovic Halévy, musique de J. Offenbach, représentée pour la première fois, à Paris, sur le théâtre des Bouffes parisiens, le 29 décembre 1855.

Le succès de *Ba-Ta-Clan* méritait d'être complet. Un café-concert s'ouvrit aux

alentours du Cirque National et prit pour enseigne ce titre désormais fameux.

L-. N. MACHAUT.

*
* *

Le mot *bataclan* employé pour attirail, objets embarrassants, est bien vieux. Le théâtre moderne,qui a pris ce nom, l'a fait, je crois, parce que ses trois syllabes courtes, étant séparées, lui donnent une allure chinoise en concordance avec le style de la construction.

CÉSAR BIROTTEAU.

*
* *

En 1862, après la démolition des théâtres du boulevard du Temple, une société fit construire, boulevard Voltaire, au coin du passage Saint-Pierre, une très belle salle de concert qu'elle nomma *Ba-ta-clan*. Ce nom était celui d'une fantaisie chinoise, paroles de M. Ludovic Halévy. musique d'Offenbach, qui avait inauguré la salle Choiseul (ancien Théâtre Comte). Pradeau et Berthelier s'y étaient fait des têtes impossibles. Ou peut-être cette société qui avait dépensé près de 600.000 francs pour élever cette salle qui contenait 1.800 personnes, avait-elle adopté ce nom tout simplement parce que tout y était en style chinois. Le rideau, en forme d'éventail, eut surtout un certain succès. On engagea une troupe d'élite, un corps de ballet, des acrobates. Les frais étaient gros, et la Société, après quelques mois de gestion, fut mise en faillite. C'est alors que l'immeuble fut adjugé 180.000 francs à M. Paris.

Monsieur Paris était un tout petit homme qui, physiquement, ressemblait à M. Thiers. Il savait à peine lire et écrire, mais avait fait fortune au Concert du Géant boulevard du Temple, là même où débutèrent Mme Agar et Marie Sasse. Une nuit,le feu prit à ce concert qui était tout en bois. Mais ceci nous écarte de la question et je m'arrête, me contentant de rappeler que Lucien Fugère débuta à *Ba-ta-clan* et qu'on vit sur cette scène Allart, Legrenay, Leriche,Murray, Mme Boisgontier, Mlle Désirée May, etc.

HENRY LYONNET.

—

Estamper (XLVIII, 561). — Il y a une douzaine d'années, je crois, que ce verbe a pris la signification particulière que signale Lpt. du Sillon. Voici les plns anciens exemples que je trouve dans mes notes :

Ce n'est pas une raison pour se faire estamper ; si elle veut te le laisser pour cinq mille, garde-le...

(*Journal*, 25 janvier 1895).

Il y a que nous sommes roustis, que nous sommes floués, que ce c....-là nous a estampés comme un sale juif qu'il est. (Maurice Donnay).

Il estampe les pauvres diables que le manque de pognon force à acheter à credo.

(*Père Peinard*, 13 mars 1898).

Estamper a donné *estampage* et *estampeur*. Voici des exemples de l'un et de l'autre mot :

Il assistait, très fidèle, aux réunions anarchistes et pratiquait les emprunts forcés, connus sous le nom d'estampage, dans le parti.

(*Eclair*, 2 décembre 1893).

On sait d'ailleurs quc les compagnons pratiquent ouvertement ce qu'ils nomment l'estampage.

(*Patrie*, 24 mars 1894).

Professionnels de l'anarchie, estampeurs de bourgeois.

(*Eclair*, 12 décembre 1893).

Comment découvrira-t-on des gravures perdues dans cette ville où il y a tant d'estampes, sans compter les estampeurs.

(*Libre Parole*, 10 juillet 1895).

GUSTAVE FUSTIER.

—

Du mot toast (T. G., 884 ; XLVIII, 311) — Il ne faudrait pas oublier que nous avons le vieux mot français *Tostée*, rôtie, que nous ont pris les Anglais. On trouve dans de vieux inventaires, le *Gri à faire tostées*. J'ai une vague idée d'avoir entendu le mot *tôter* pour *saucer, tremper*, mais mes souvenirs là-dessus sont imprécis. Est-ce en Berry, est-ce autour de Paris ? Je ne sais.

E. GRAVE.

—

Il y a du hasard dans les balais (XLVIII, 561). — Ce proverbe me paraît vouloir dire ceci :

Il y a une énorme part à faire au hasard lorsqu'on réfléchit à la réunion des circonstances qui ont amené les poussières, débris, épaves de toutes sortes à se trouver

au point où le balai vient à les heurter et à les ramasser. L.-N. MACHAUT.

—

Proverbes sur l'alcoolisme (XLVIII, 617). — *Ingluvies facit ore culum* (la gourmandise fait de la bouche le...). L'estampe représente un ivrogne qui vomit auprès d'une taverne, et est accompagnée d'un sonnet explicatif, qui est la paraphrase de l'épigraphe latine ci-dessus.

(*Sonnets franc-comtois inédits du commencement du XVII*e *siècle*, publiés en 1892 par Th. Courtaux, page 109). TH. C.

* * *

Faut boire, pour avoir chaud sous terre

allusion, peut-être, aux amoureux du *pur jus* (1), assoiffés jusqu'à la fin et qui se font partisans de l'*incinération* pour, dans l'au-delà, se donner la *cuite* suprême.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

(1) Cidre sans eau, pur jus de la pomme.

—

Grattoirs préhistoriques ou pierres à feu (XLVIII, 562, 647, 679). — Ce n'est pas la première fois que la question se pose et on a ri du chercheur de silex qui confondait un silex, outil préhistorique, avec une pierre à fusil ou à briquet, comme on a ri des pauvres chercheurs de lacrymatoires de la décadence — *errare humanum est* — pourtant, bien que je ne sois en cette science de préhistoire, comme en bien d'autres, qu'un simple chercheur et non un docteur, qu'on veuille bien me permettre de dire un simple mot sur la question dont s'agit.

Oui, on a pu prendre parfois, sans y avoir mis toute l'attention désirable, une pierre à briquet ou une pierre à fusil pour un silex-outil.

Il n'y a pas longtemps encore, en effet, chaque fumeur, chaque chasseur, chaque voyageur et même chaque ménage étaient munis de pierres à feu, soit pour armer leur fusil, soit pour allumer leur feu. Dans nos campagnes, on arrangeait soi-même un silex quelconque pour cet usage, et j'ai vu justement employer à cet effet des silex, outils préhistoriques, trouvés dans des champs où le silex ne se rencontrait pas d'ordinaire, mais y avait été importé par des préhistoriques. J'ai de même trouvé des pierres à fusil au milieu de silex bien préhistoriques ; mais, en général les uns sont faciles à différencier des autres au moyen de certains caractères que connaissent bien nos chercheurs, forme, épaisseur, nature du silex, taille, etc.

Dans les champs comme dans les cavernes où nous retrouvons le silex-outil, il est accompagné d'ordinaire du Nucleus dont il a été détaché, de pointes de flèches et autres instruments qui indiquent bien qu'il y avait là un campement, un atelier, une tribu de préhistoriques, mais le silex-briquet ou pierre à fusil se retrouve isolé, c'est un égaré et rien de plus ; donc, avant tout, voyez bien la provenance, l'accompagnement, et vous éviterez des erreurs possibles. Mais ne riez pas trop du chercheur qui aura pu confondre un briquet, peut-être préhistorique, lui aussi, avec un grattoir, un autre outil dont nous ne connaissons pas encore bien les usages. LN. G.

—

Le pays de la beauté (XLVIII, 506). — MM. Henri Martin, Charles Martins, de Quatrefages et Broca ont remarqué à Arles, Tarascon, Beaucaire, Saint-Remi, Orgon (Bouches-du-Rhône) le beau type des habitants). Henri Martin, les *Races brunes et les Races blondes*, *Revue nationale et étrangère*, tome III page 124-125. — Charles Martins. *Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1870, p. 630. — De Quatrefages, Broca, *Bulletin de la Société d'anthropologie*, tome II, p. 408, 1861, et 2e série, tome III, page 19-22, 1868).

M. Canonge (*Arles en France*, p. 4-8, 1861) a remarqué la beauté des Arlésiennes.

A Agde (Hérault), M. de Quatrefages fut frappé de la beauté des filles des pêcheurs. VANDEVELDE.

* * *

Nobilibus Bruxella viris, Antwerpia nummis
Gandavum laqueis, FORMOSIS BRUGA PUELLIS,
Lovanium doctis, gaudet Mechlinia Stultis

Vers souvent cités pour caractériser les principales villes belges. En voici la traduction :

« Bruxelles est fière de sa noblesse, Anvers de sa rudesse, Gand de ses cordes au cou, à cause de sa soumission en 1453 ; Bruges de ses belles filles, Louvain de ses savants et Malines de ses fous ». X.

Quel est le premier homme qui mit de l'eau dans son vin (T.G., 303 ; XLVIII, 158). — Je ne connais pas le magistrat « Achéloüs » mentionné dans le dictionnaire de Grandjean, mais s'il était digne de son nom de fleuve, on pourrait certainement lui attribuer l'invention de l'« abondance », dont on abreuve encore, paraît-il, les anémiques potaches. Le premier gastronome de lettres, l'antique prototype des Brillat-Savarin, des Grimod de la Reynière et autres, — sans oublier le grand Dumas lui-même et le brave Monselet et le baron Brisse, — Athénée le Deipnosophiste, nous raconte tout au long l'histoire du premier « mélange ». Il nous dit que, selon Philochore, c'est Amphictyon, roi d'Athènes, qui apprit de Bacchus l'art de mélanger l'eau et le vin, et que c'est grâce à lui que les hommes qui avaient bien bu pouvaient ensuite marcher *droit*, tandis qu'avant ils zigzagaient et se cognaient contre tout, après avoir bu du vin pur ; et c'est même à cette occasion que fut érigé l'autel de *Bacchus Droit* dans le temple des Saisons, car elles sont les Nymphes qui chérissent le fruit de la vigne. Et à côté, il érigea aussi un autel aux Nymphes elles-mêmes, comme emblème et monument dédié à tous ceux qui font usage de boissons mélangées (rien des mixed drinks américains !), — car Bacchus était l'élève des Nymphes. Et il fit une loi, selon laquelle on pouvait offrir, après les repas, tout juste assez de vin pur pour en goûter, comme un témoignage de la force de la Bonne Divinité. Mais le reste du vin était placé sur les tables, déjà coupé d'eau d'avance.

Dans une plaquette, intitulée : « Vins à la Mode et Cabarets au XVIIe siècle », par Albert de la Fizelière, je trouve que c'est un certain « Abstemir » qui le premier mit de l'eau dans son vin et en prescrivit la formule en deux vers latins qui disent à peu près ceci :

Bacchus et Thétis dans ma tasse
Sont joints d'indissoluble nœud :
Tous deux ils y tiennent leur place
Mais la Déesse en a deux fois plus que le Dieu !

Je réclame l'étymologie du nom phantastique et du reste assez conforme aux idées de celui qui le porte, d' « Abstémir ».

Parmi les 125 préceptes d'hygiène de l'Ecole de Salerne, il est question et de vin pur et de vin coupé d'eau. Les braves myres recommandent beaucoup le vin, pourvu qu'il soit bon :

Vina probantur odore, sapore, nitore, colore :
Si bona vina cupis, quinque plaudentur in illis;
Fortia, formosa, fragrantia, frigida, frisca,

ou selon une vieille traduction :

Quant au vin, sur le choix, voici notre doctrine :
Buvez en peu, mais qu'il soit bon.
Le bon vin sert de médecine,
Le mauvais vin est un poison.

Point de vins frelatés, ils gâtent la poitrine :

Un vin frais, naturel, pétillant, gracieux,
Doit flatter le palais, l'odorat et les yeux.

Et plus loin ils recommandent de boire du vin « bene lymphatum », — « tempérez-en par l'eau l'esprit trop furieux » — et en le buvant « consultez la sagesse ».

PAMPHILE.

—

Les commodités aux XVIIe XVIIIe et XIXe siècles (XLVI ; XLVII, 97, 269, 829 ; XLVIII, 438, 548). — Dans un *Conducteur Général de l'Etranger à Paris*, de Teyssèdre, qui porte la date de 1835 (Aug. Garnier, libraire) se trouvent indiqués tous les cabinets d'aisances existant alors dans Paris au prix de 15 centimes.

Ces petits locaux de première nécessité n'étaient qu'au nombre de dix ; ce qui évidemment était peu et ce qui justifiait l'exclamation d'Alexandre Dumas père, éloigné de ces divers édicules à un de ces moments urgents où il aurait été ravi de s'en trouver plus rapproché.

Le *Guide* ajoute à la nomenclature ces lignes qui me laissent rêveur :

Indépendamment de ces cabinets, on trouve sur toutes les places publiques, sur les boulevarts, les quais, les carrefours, des cabinets ambulans ou petites voitures nommées *vespasiennes*. Il y a un côté pour les hommes et un pour les dames. Prix : 10 centimes.

C'est la première fois que je vois mentionnée l'existence de ces cabinets ambulants, avec compartiments distincts suivant le sexe de la clientèle. Existe-t-il quelque gravure reproduisant ces véhicules ? Comment y accédait-on ? Les femmes ne devaient-elles pas être atrocement gênées d'y entrer *coram populo* ? Les *vespasiennes* vécurent-elles longtemps ?

LÉON BRUNSCHVICG.

***

Une simple note : dans un « bail amphitiotique » du 9 décembre 1776, je lis : « ...un petit jardin derrière et au bout des dits bâtiments *où sont de vieilles latrines ou lieux de comodité*.... » Il s'agit d'une maison que loue le « chirurgien » d'une petite bourgade du Maine.

L. C. DE LA M.

***

On aurait tort de penser que le sujet, quoique malpropre, ne mérite pas les investigations des chercheurs ; il est intéressant, surtout au point de vue de l'histoire de l'hygiène.

Comme nos aïeux observaient mal ses lois, ce qui ne les empêchait pas de mourir de vieillesse bien plus souvent que d'autres maladies, leurs tempéraments mieux trempés que les nôtres, les rendaient moins sensibles aux attaques des microbes et ils n'en avaient point peur.

Pourtant, les anciennes coutumes avaient prévu quelques hypothèses où les lois hygiéniques auraient été par trop méconnues : Si, par exemple, quelqu'un a l'idée saugrenue d'établir des latrines tout près du puits de son voisin. « Qui « veut bâtir privées commodités, est tenu « de bâtir deux pieds de muraille en « chaux et sable, auparavant que d'arri- « ver à la muraille du voisin » (usement de Rennes).

« On ne peut faire latrines près du « puits à eau de son voisin, sinon qu'il y « ait entre deux neuf pieds d'espace et « distance » (usement de Nantes).

Tels étaient les règlements pour les commodités privées, et les ordonnances de la police de Nantes réglaient aussi les édicules publics, qu'on commença à bâtir vers l'année 1730, pendant la mairie de Gérard-Milier.

Les procureurs se plaignirent au bureau de ville parce que les clers de la basoche perdaient leur temps à se gausser d'un dégoûtant spectacle, qu'on pouvait voir au port Maillard :

« Les latrines publiques étaient instal- « lées sur les murailles au-dessus du port « Maillard, les matières sortaient par un « des créneaux, et tombaient sur les pas- « sants qui franchissaient la grande porte « qui servait d'entrée au port ». (Intermédiaire Nantais).

On comprend que cela faisait rire les jeunes clercs des procureurs et sergents, mais les gens sérieux demandaient avec insistance que le bureau de ville remédiât à cet état de choses.

Ce fut fait, et on restaura les commodités, ce qui n'empêcha les Nantais de déserter les lieux publics, pour aller se satisfaire au grand air, le long du mur de l'enclos des capucins, situé à la fosse.

Les projets grandioses de Graslin pour embellir la ville avaient été cause que le couvent était environné de ruelles où les bons pères ne pouvaient circuler le soir sans être exposés à salir leurs sandales.

Le père Victorin délaya sa bonne encre dans du fiel pour présenter à M. de Becdelièvre une juste requête à laquelle on eût sans doute fait droit sans les lois de 1792 qui firent disperser les congrégations.

Quand les capucins revinrent après la tourmente révolutionnaire, ils purent constater que les hommes de la révolution avaient fait quelques bonnes lois, et celles de 1790 et 1791 leur permirent de défendre leur mur contre les outrages et souillures que lui faisaient les gens trop pressés ou trop peu gênés.

Ces lois punissent, chacun le sait, ceux qui déposent des ordures le long des murs des édifices publics ou des propriétés privées ; on sauvegarde ainsi tout à la fois les intérêts de l'hygiène et des bonnes mœurs.

JOSEPH DE TRÉMAUDAN.

—

Un livre dénoncé au Parquet par son propre auteur (XLVII, 494, 715). — M. Etienne Bellot, en racontant, dans le *Votaire*, que la lettre de Jean Lombard n'était que la copie, par Jean Lombard, d'une lettre de dénonciation surprise par lui et dont il avait voulu garder les termes, ajoute que cette copie portait le caractère de cette origine dans une attestation signée Etienne Bellot et de Gavoty. M. Etienne Bellot dit encore que, dans la publication de cette lettre, « il y a le fait de tronquer un document, de ne pas en donner le texte intégral, ce qui constitue une mauvaise action. »

M. Etienne Bellot est, en effet, mieux que personne qualifié pour parler de la publication de ce document, mais peut-être en d'autres termes.

1° C'est lui-même qui l'a mis en vente.

2° Il l'a vendu sans que l'autographe portât l'attestation dont il parle aujour-

d'hui, si elle existe, et qui, détruite avant la vente, n'a été vue par personne depuis.

3° Il n'a point révélé cette attestation en négociant la vente de cet autographe.

4° Il a fourni, sur l'existence de cet autographe, une explication différente de celle que nous avons retrouvée sous sa plume. R.B.

—

Défroqués devenus comédiens — Comédiens entrés en religion (XLVIII, 502). — Si notre confrère entend par le mot *défroqués* ceux ou celles qui abandonnèrent la vie religieuse à laquelle les avaient destinés leurs parents ou leur vocation première, la liste de ceux-ci est assez longue. Le temps me manque pour l'établir complètement aujourd'hui. J'en donnerai un simple extrait :

Claude Sarrazin de la Comédie française (1689-1759) né à Nuits, destiné à l'état ecclésiastique, et qui porta pendant plusieurs années le petit collet. La rencontre fortuite d'une comédienne de campagne changea ses dispositions.

De La Noue de la Comédie française (1701-1761), élevé sous la protection du cardinal de Bissy, d'abord au collège des chanoines de Sainte-Geneviève, ensuite au collège d'Harcourt, et qui laissa la carrière commencée par dépit de s'être vu enlever une place de précepteur qu'on lui avait promise.

De Bellecour, de la Comédie française, (1725-1778), élève des Pères de l'Oratoire.

Mlle *de Saint-Val*, l'aînée, de la Comédie française (1743-1830) élevée au couvent d'Antibes où elle prit le goût de la déclamation.

Dazincourt de la Comédie française (1747-1809) élevé chez les Oratoriens de Marseille.

Larive (1747-1827) de la Comédie française, enfui de la maison paternelle et refugié chez les religieux de Sept-fonts dans le Bourbonnais.

Vertpré, de son véritable nom Botte, des Variétés (1763-1816) destiné à l'Eglise par ses parents ; il s'échappa de Pont-à-Mousson, gagna Paris, et se fit comédien.

Leger, acteur-auteur, directeur du Vaudeville (1766-1823) né à Bernay, porta le petit collet et fut précepteur jusqu'au moment de la Révolution.

Parmi les acteurs révolutionnaires : *Fabre d'Eglantine* était sorti du séminaire ;

Collot d'Herbois était élève des Oratoriens.

Parmi ceux que nous avons pu connaître :

Félix du Vaudeville, de son véritable nom Cellerier (1807-1870) né en Sardaigne, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique. La mort de son père lui fit abandonner ses études.

Mme Chéri-Lesueur, née en 1826, sœur de Rose Chéri, fille de comédiens et comédienne malgré elle, passa toute sa vie dans la mysticité.

Mme *Augustine Brohan*, après son premier prix obtenu au Conservatoire, s'enfuit dans un couvent de la rue du Bac, et ne débuta à la Comédie française que sur la volonté expresse de sa mère.

Avant elle, Mme *Caroline Vanhove*, femme Petit, femme Talma, puis comtesse de Chalot, (1771-1860) n'avait débuté que contrainte et forcée. Elle voulait entrer au couvent.

Barré, le bon gros Barré, de la Comédie française (1819-1899) destiné à l'état ecclésiastique par sa famille, quitta le séminaire de Plombières-lez-Dijon pour se faire comédien.

Jean-Paul des Bouffes parisiens, le créateur de *Lischen et Fritzchen* d'Offenbach, était un séminariste belge. On prétend même qu'il retourna au couvent après 1875 et qu'il écrivit une brochure : *Dalles et Planches*. J'ai posé une question à ce sujet.

Mlle *Desclée*, la créatrice de *Froufrou*, alla se jeter aux pieds du curé de Saint-Laurent pour lui demander de la faire entrer au couvent. Le lendemain, elle signait un engagement pour l'Italie avec la troupe Meynadier.

Mlle *Rousseil* a passé une partie de sa vie sur la scène et l'autre au couvent.

Et, à ce propos, ne pourrait-on pas aussi établir la liste contraire, c'est-à-dire celle des comédiens ou des comédiennes ayant terminé leur carrière en religion ?

HENRY LYONNET.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL.

mp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLVIII° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Novembre 1903

39° Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1023 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Débarquement des Français à Bautry en 1796. — Existe-t-il quelques documents iconographiques ou autres sur l'arrivée dans la baie de Bautry, le 4 nivôse an V, de la division commandée par le contre-amiral Bouvet ? Partie de Brest en avant-garde, elle avait été séparée par une tempête de la frégate *la Fraternité*, sur laquelle étaient l'amiral Morard de Galle et le général Hoche. Tout renseignement pouvant servir à retracer la scène avec fidélité, serait le bienvenu.

D'Estoc.

—

Portrait de Réaumur. — Le portrait original de Réaumur par A. S. Belle, existe t-il encore, et où se trouve-t-il ?

M. T.

—

Guillet de Saint-Georges. — Certains biographes font naître Georges Guillet, secrétaire historiographe de l'Académie royale de peinture et de sculpture, de 1682 à 1705, à Thiers en Auvergne, vers 1624. D'autres donnent Lion en Forez comme lieu et 1625 comme date.

Notre collaborateur, M. Ambroise Tardieu ne pourrait-il trancher la question en publiant ici l'acte de baptême de Georges Guillet, si le registre existe encore ?

Georges Monval.

—

Une femme capitaine. — Le médecin Nicolas Tulp, consul et sénateur de la ville d'Amsterdam, écrit vers 1630 et publie onze ans plus tard une observation qui débute ainsi :

Henrica Schuria, mulier virilis animi, pertæsa sexus sui, induit vestes viriles, et, profecta in militiam, meruit aliquandiu, in obsidione Sylvæ Ducis, sub Frederico Henrico, celsissimo Arausionensium Principe. Sed domum reversa accusabatur perditæ libidinis... ut cuidam viduæ, cujus desiderio impense flagrabat, usque eo placuerit detestanda ipsius impudicitia, ut (nisi per leges stetisset) lubens ipsi nupsisset.

Nicolai Tulpii *Observationes Medicæ* III. 35.

D'autre part, Henri de Campion, racontant la prise de Turin par le duc d'Harcourt, témoigne du fait suivant :

Il se trouva parmi les morts une femme qui avoit toujours passé pour un homme chez les ennemis sous le nom du capitaine *Hendrich*. Elle étoit lieutenant colonel d'un régiment de cavalerie allemande et avoit épousé *depuis dix ans*, pour mieux tromper le monde, une autre femme qui était la seule qui sût son secret.

Mémoires de Campion. Ed. de 1857. p. 133.

Le siège de Bois-le-Duc par le prince Frédéric-Henri ayant eu lieu en 1629 et la prise de Turin en 1640, il semble bien que les deux anecdotes désignent la même personne, d'autant plus que le prénom *Hendrich* ou *Hendrick* est néerlandais et non allemand ; mais comme le rapprochement de ces textes n'a pas été proposé ni étudié jusqu'ici, je désirerais savoir si un troisième contemporain du

faux capitaine Hendrich a parlé de lui en des termes qui puissent confirmer mon hypothèse. PIERRE L.....

—

Droits de cartonnage et de poitrinage. — Je relevais dernièrement, parmi les droits seigneuriaux exercés au XVIIe siècle dans une paroisse du Bordelais, ces expressions que je ne trouve pas dans le *Glossaire français* de Ducange. Il dit que *carton* signifie *charretier* ; cartonnage serait-il un droit prélevé sur des véhicules ?

Un mien malin ami, que j'interrogeais, m'assurait, — mais je n'en veux rien croire, — que le droit de poitrinage serait appelé, de nos jours, droit de pelotage. Il y verrait le prélude du fameux droit de cuissage ou de jambage, dont on a rabattu les yeux des lecteurs de l'*Intermédiaire*, droit mis sur le compte de seigneurs, alors que bien des bourgeois et manants se l'arrogeaient, quand la famille de la jeune personne était dans leurs dettes. Il faut donner tout autre sens, et moins gaulois, à cette expression bizarre de poitrinage. OROEL.

—

Ambassadeur de Portugal à Vienne en 1694. — Le Rec. Moetjens, t. III, 1695, renferme une série de sonnets en bouts-rimés faits sur les rimes de celui adressé par le prince de Condé à la princesse de Conti. Un de ces sonnets dont voici le premier vers :

C'est trop chercher de fleurs pour couronner un buste

est signé l'Ambassadeur de Portugal à Vienne ; serait-il possible de connaître le nom de cet ambassadeur ? LACH.

—

Confidence de Lakanal. — En février 1838, Lakanal, écrivant au baron Bignon, pour le féliciter sur son *Histoire de Napoléon* Ier, lui déclarait « confidentiellement » que le commodore Decature avait offert à Joseph Bonaparte « d'enlever Prométhée du rocher de Sainte-Hélène », mais que le frère de l'empereur avait refusé par peur ou par avarice. Le maréchal Clauzel pouvait en témoigner.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette histoire ? D'E.

L'impératrice Eugénie et M. de Lesseps. — On m'affirme avoir entendu raconter le fait suivant par M. Anatole France.

Déjeunant, un jour, chez la princesse Mathilde avec l'impératrice Eugénie, il lui aurait demandé s'il était bien exact que M. de Lesseps l'eût aidée à quitter les Tuileries le quatre septembre 1870, et l'impératrice lui aurait répondu que M. de Lesseps « était entré aux Tuileries à la tête de l'émeute ».

Est-il exact que ce propos ait été tenu ? PAUL ARGELÈS.

* * *

Ce fait a été souvent discuté. M. de Lesseps n'est pas entré dans les Tuileries à la tête de l'émeute : il n'y pouvait entrer que pour tenir tête à l'émeute.

Dans son discours de réception à l'Académie, M. Anatole France a bien indiqué que l'ex-impératrice Eugénie, le 4 septembre 1870, « trouva M. de Lesseps pour lui offrir le bras et assurer, sa fuite ». Le docteur Evans a contesté ce récit. Il déclare que la fuite de la souveraine fut protégée seulement par le commandeur Nigra et M. de Metternich, et que l'ex-impératrice fut précisément conduite chez M. Evans, qui l'accompagna à Londres.

Mme Ferdinand de Lesseps, interrogée, a répondu que « M. Anatole France a eu raison de dire que M. de Lesseps s'était rendu auprès de l'impératrice, au moment du danger ».

« M. de Lesseps, a ajouté Mme de Lesseps, se préoccupait anxieusement des projets de l'impératrice, qui se préparait à partir : il ne voulait pas la quitter, lorsque sa femme de charge, Mme Pollet, attachée depuis des années au service de Sa Majesté, vint lui dire ses inquiétudes de n'avoir plus aucun argent ; personne ne pouvait sortir pour s'en procurer et il en fallait absolument.

« M. de Lesseps quitta précipitamment le palais par la rue de Rivoli, arriva rue Richepanse, où nous demeurions alors, me raconta brièvement les événements et prit sous mes yeux cinq cents francs dans son secrétaire, puis repartit à la hâte ».

Mais lorsque M. de Lesseps revint aux Tuileries, l'impératrice venait d'en partir par une galerie du Louvre.

—

Le 56e de ligne à la bataille de Sedan. — D'après l'*Historique* du 56e de ligne, une partie de ce régiment (1 bataillon et 1 compagnie) a quitté le champ de bataille dès le matin, a passé en Belgique

et, de là, en France. D'après les Etats de pertes conservés aux Archives de la Guerre, le 56e de ligne n'a eu, ce jour-là, ni un officier tué ni un officier blessé. Comme il est affirmé par d'aucuns que le bataillon (3e) et la compagnie (1re du 2e bataillon), qui s'éloignèrent de la lutte, n'ont également pas eu d'hommes atteints par les projectiles, je désirerais — en l'absence de pièces se rapportant à la question, même aux Archives de la Guerre — voir confirmer ce renseignement par d'autres témoins, et au cas où quelques sous-officiers et soldats auraient été tués ou blessés, connaitre ces pertes au moins approximativement, et savoir combien il faut en porter au compte du 3e bataillon, combien au compte de la 1re compagnie du 2e ? EPSILON.

—

Les mémoires du maréchal Pélissier. — Je désire savoir si le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, a écrit et laissé des *Mémoires* concernant sa carrière politique et militaire, et sa vie privée.

Si le vaillant soldat du second empire n'a pas laissé des Memoires autographes, qui ne sont pas encore publiés, — dans quel ouvrage pourrais-je trouver particulièrement des notices et renseignements sur sa famille et sur sa vie privée ?

— G. ASTORI.

Décès d'évêques modernes. — Je serais fort heureux d'avoir les dates et les lieux des décès des évêques qui suivent, morts le siècle dernier : Aix, *Goutte-Soulard*. — Albi, *Ramadié*. — Basse-Terre, (Guadeloupe). *Avon*. — Belley, *Soubirane*. — Chambéry, *Pichenot*. — Clermont, *Féron*. — Evreux, *Grolleau*. — Marseille, *Robert*. — Mende, *Brulley de la Brunière* (et son sacre), *Fouquier* (id.). — Montauban, *Legain*, *Chaudruc* (et son sacre). — Nancy, *de Forbin-Janson* (et son sacre). — Nice, *Sola*. — Oran, *Soubrier*. — Rodez, *Croizier* (et son sacre). — Saint-Pierre (Martinique), *Leherpeur*, *Porchez* (et son sacre). — Valence, *de Rivoire*, *Chatrouse* (id.), *Gueulet*. — Viviers, *Molins*, *Bonnel* (et leurs sacres). *Delcusy*.

Comte DE SAINT-SAUD.

—

André Corchand ? — Dans un document d'août 1792, je trouve cet André Corchand chargé de visites domiciliaires par le pouvoir exécutif provisoire. Ailleurs, dans une copie, on le nomme Chaudot, et on le dit représentant du peuple, ce qui est inexact. Ni l'un ni l'autre ne me paraît le vrai nom. Ne serait-ce pas Gonchon ?

HAUTVENT.

—

Marie-Elisabeth Darcis. — On désire des renseignements sur la fin de cette aventurière de la Restauration. De son vrai nom, M. E. Deroy, née à Arcis, vers 1790. L. D.

—

Louis-Philippe Dumont, conventionnel. — Le conventionnel Louis-Philippe Dumont est mort en 1853, à Carcel (Calvados). Plusieurs des hommes qui l'ont connu doivent vivre encore. Qui pourrait me donner sur lui des renseignements inédits, complétant ceux déjà signalés par M. Nauroy ? ***

—

Le dessinateur-graveur André Dutertre. — Un collaborateur a demandé (XLII, 772) l'indication exacte des dates (naissance et décès) essentielles pour compléter une note biographique sur Dutertre, artiste modeste, mais injustement oublié, qui a fait partie de l'Institut d'Egypte et a dessiné et gravé à l'eau-forte 200 petits portraits de personnages ayant pris part à l'expédition de 1797-1801.

Aucune réponse n'a été faite.

Sachant, par expérience, l'aimable bon vouloir et la compétence du nombre de ses confrères, le vieil amateur qui a posé cette question et se trouve éloigné de la capitale, croit devoir la renouveler en précisant l'objet de sa demande.

Dutertre habitait, en 1833, le n° 39 du quai de la Tournelle, à Paris ; c'est là, très probablement, qu'il est mort en 1836, à 75 ans. En feuilletant à la mairie de l'arrondissement la table décennale de 1832-1842, il serait facile de trouver la date du décès, et en consultant l'acte dressé ce jour-là, on aurait sans doute les indications du lieu et de la date de naissance, avec les noms des père et mère de cet artiste estimable que les *Dictionnaires biographiques* ont négligé. T. L.

—

C. Faller. — Peintre, décédé en 1901, a, dans sa longue carrière, professé en Amérique durant des années, puis exposé en Angleterre. Est mort en France.

Quels sont les articles écrits sur lui dans les revues, soit anglaises, soit américaines ? L. D.

—

Glück négociant. — Castil-Blaze écrit, dans son *Histoire de l'Opéra*, que le commerce des diamants avait rapporté beaucoup plus à Glück que la vente de ses opéras.

Est-ce exact ? SIR GRAPH.

—

Thomas Kyriel, ou Kiriel. — Il commandait l'armée anglaise à la bataille de Formigny.

Quelque collègue pourrait-il me fournir des renseignements biographiques sur ce personnage ? Quel était son âge, lors de cette bataille ? Avait-il servi dans les guerres de France et spécialement en Normandie ? S. CHURCHILL.

—

Baron Lair (P.-J.-G.). — Un aimable collègue de Caen pourrait-il donner des détails sur la parenté et la descendance de Pierre-Jacques-Guillaume Lair, né à Caen le 20 août 1769 et décédé le 27 mars 1830, inspecteur adjoint des constructions navales et créé baron l. p. 16, août 1821. Merci d'avance. A. R.

—

Denis Launay — Les aimables collègues qui ont bien voulu donner des renseignements sur une famille fixée à l'Ile-Maurice pourraient-ils en donner sur celle d'un Launay (Denis) né à l'Isle-de-France le 1er octobre 1777 et anobli le 7 septembre 1826 ? Merci d'avance.

— A. R.

Un portrait de la Reynie. — Où se trouve le portrait de la Reynie par Mignard ?

Je désirerais également connaître la date de ce portrait qui a été gravé, en 1665, par P. Van Schuppen et par de Larmessin à une date ultérieure.

Existe-t-il d'autres portraits peints ou gravés du lieutenant de police ?

R. DE NESSILE.

—

Destinée d'un comte de Ségur. — Pourrait-on me faire connaître ce qu'est devenu (s'il s'est marié, s'il a émigré, où il est mort) Nicolas-Marie-Alexandre, comte de Ségur, seigneur (en Bordelais), de Bègles, Pauillac, Laffite, Calon, Mouton ; mousquetaire de la 2e compagnie en 1773 ; admis aux honneurs de la Cour le 24 décembre 1773 ? Il était fils de Alexandre de Ségur, baron de Calon, prévôt de la vicomté de Paris, et de Marie-Eugénie de Ségur. Il fut, à ma connaissance, le dernier de sa branche. Il était neveu du comte de Coëtlogon, lieutenant général du comte de Miromesnil, brigadier des armées. LA COUSSIÈRE.

—

Armoiries à déterminer : d'azur au pal d'hermines. — Ces armes sont sur le plat d'un volume, avec les insignes d'un évêque, ou plutôt d'un *abbé* : mître et *crosse*, mais la volute de la crosse tournée en dedans. Un des possesseurs du volume a mis en note : Armes des Le Douarain, ce qui est faux, car les Le Douarain qui, en effet, ont des armes semblables, n'ont produit ni évêque ni abbé. Un autre bibliophile a écrit en dessous : Armes des *Mignot de Bussy*. — A la fin du XVIIIe siècle, la *France ecclésiastique* contient en effet les noms d'un abbé Mignot, abbé de Scellières, diocèse de Troyes, et d'un abbé de Bussy, ou Buissy à Quinçay, diocèse de Poitiers. Pourrait-on me décrire les armoiries de ces abbés ? LESLIE.

—

Reconstitutions d'armoiries. — Dans la France illustrée de Malte-Brun, on trouve, à l'article Saint-Jean du Bruel (Aveyron) page 24, fascicule 111 (2e colonne) : Les armes de Saint-Jean du Bruel sont :

De gueules, à un saint Jean-Baptiste de carnation, assis sur un rocher d'or, couvert et chevelé, d'argent tenant dans sa main sénestre une croix d'argent, de laquelle pend une banderolle de même chargé de ces trois mots de sable : Ecce agnus Dei..

Pourrait-on retrouver ce blason ou le reconstituer d'après les indications ci-dessus ?

Voir : *Bibl. nat. Arm. ms. de 1696*, t. XIV, p. 297.

—

Les décorés malgré eux. — Est-il vrai, comme le raconte la *Biographie portative des Contemporains*, que l'industriel Ternaux fut décoré malgré lui, sous le règne de Napoléon Ier ? ALPHA.

—

Rabelais, édition elzévirienne. Le 3e volume avec glossaire. — Le catalogue raisonné de la Bibliothèque elzévirienne, publié à la librairie A. Franck,

en 1867, indique, pour les Œuvres de Rabelais, trois volumes, dont le premier avait alors seul paru en 1858 : on annonçait le second et le troisième à paraître successivement.

Le second parut longtemps après, chez Daffis, en 1872, avec un « Avis de l'éditeur » signé P. Jannet et suivi de cette note sans signature :

Lorsque M. Jannet mourut à Paris le 23 novembre 1870, l'impression de ce volume en était à peu près à la moitié ; il a été terminé par son collaborateur pour le premier volume. Le troisième déjà fort avancé est l'œuvre de M. Cocheris, de la Bibliothèque Mazarine.

Or, ce dernier volume, qui devait contenir les petites Œuvres de Rabelais accompagnées d'un *glossaire index* des noms de personnes et de lieux, ainsi que des mots et des matières, ne semble pas avoir vu le jour.

Sait-on pourquoi il n'a pas été édité ?.. C'était pourtant le complément indispensable de l'ouvrage. GROS MALO.

—

Une lettre de Balzac à retrouver. — Pourrait-on publier la lettre de Balzac dont parle Moreau (de Tours) page 414 de *La Psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire* ?

Le lendemain d'une *fantasia* à laquelle il avait pris part, Balzac m'écrivait de Passy une lettre où il me communique les réflexions que lui avaient suggérées les effets du haschich observés sur lui-même. Balzac va jusqu'à émettre l'idée qu'il y aurait une belle expérience à faire, et à laquelle il a pensé depuis vingt ans : ce serait de refaire à l'aide du haschich un cerveau à un crétin, de savoir si l'on peut créer un appareil à pensées. en développant les rudiments.

« Je conserve, ajoute Moreau, précieusement cette lettre qui est fort longue et intéressante à plus d'un titre. Je la tiens à la disposition de quiconque, parmi les nombreux admirateurs du grand écrivain, voudrait en prendre connaissance ».

NAUROY.

—

Les dossiers contemporains de Paul Meurice. — En 1895, la librairie Calmann-Lévy annonçait que Paul Meurice, sous ce titre : *Dossiers contemporains* se préparait à publier des études sur Victor Hugo, Michelet, George Sand, Dumas, Gautier, etc. Ce projet a-t-il été mis à exécution ? GUSTAVE FUSTIER.

—

Le théâtre complet de Victorien Sardou . — Pourrais-je savoir quand doit paraître en volumes le théâtre complet de Victorien Sardou qui n'existe qu'en brochures, et encore jusqu'à l'entrée de l'auteur à l'Académie française, époque à laquelle les brochures elles-mêmes cessèrent de paraître : *Georgette*, *Odette*, *Marcelle*, *Dora*, *Fédora*, *Théodora*, *La Tosca*, *Thermidor*, *Mme Sans-Gêne*, *Belle-maman*, *Marquise*, *Paméla*, *Spiritisme*, *Gismonda*, *Cléopâtre*, *Le Crocodile*, *Les Bourgeois de Pontarcy*, etc., etc., n'ont jamais paru en brochures. Cependant quelques-unes de ces pièces ont eu de grands succès et sont assez anciennes pour que l'auteur n'ait plus de raisons de les garder non imprimées. J'espère que nous aurons tout cela dans le *Théâtre complet*, y compris même *Dante* et *Robespierre* que nous n'avons pas vu jouer à Paris. Mais à quand cette publication très attendue ? G.

—

Le Soleil des Morts. — La Ville lumière. — Camille Mauclair, le critique d'art, l'essayiste dont on connaît notamment les essais publiés par *la Quinzaine*, avait, il y a quelques années, étudié dans un roman à clef, *le Soleil des Morts*, les poètes de l'école symboliste évoluant autour de Mallarmé.

Dans un nouveau livre à clefs : *la Ville lumière*, passent et repassent les principaux artistes de ce temps.

Pourrait-on, à l'*Intermédiaire*, publier les clefs de ce roman et de l'autre ?

H. P.

—

« De malheurs évités le bonheur se compose » — De qui est ce vers ?

VIERZON.

—

Cis. — En faisant des recherches à la Bibliothèque nationale, (Cabinet des Titres. Pièces originales, vol. 1721) pour contrôler une généalogie, je rencontre neuf actes notariés (de 1506 à 1535), passés à Cis.

C'est en vain que j'ai parcouru plusieurs dictionnaires géographiques pour trouver cette localité qui devait exister en Champagne ou dans le Vermandois.

Un de nos collaborateurs sera-t-il plus heureux que moi ? Je le remercie par avance de ses investigations. E. M.

—

Colombin. — On lit dans l'*Echo de Paris* (n° du 1er novembre 1903) :

C'est à l'hôtel donc, désormais, qu'il faut passer l'heure du thé. Quelques *Colombins* eurent d'abord leur clientèle, puis les « *afternoous teas* qui s'installèrent, meublés par Maple ou Waring ».

Que signifie exactement ce mot *colombin* et quelle en est l'origine ?

GUSTAVE FUSTIER.

—

Madame de Murat. — La bibliographie Ungherini ne mentionne aucun travail historique concernant Julie de Castelnau, comtesse de Murat (1670-1716), qui fut jadis célèbre à la fois par ses livres et par les détails de sa vie privée. Existe-t-il des documents sur elle, soit à Brest, où elle est née, soit à Loches où elle a vécu, soit en Vendée, où elle est morte ?

Outre les papiers d'Argenson, le manuscrit Paulmy et le recueil de la Mazarine, conserve-t-on, à Paris même, des pièces intéressantes pour sa biographie ?

***

—

Identification d'un portrait de Raphaël. — Il existe au musée du Prado, à Madrid, un portrait de cardinal par Raphaël, qui est certainement un des plus beaux portraits du monde. Pendant longtemps on le donnait comme étant celui du cardinal Bernardo Dovizio da Bibbiena, l'un des prélats les plus éclairés de la cour romaine au commencement du XVIe siècle, fait cardinal par Léon X en 1513, mort à 50 ans, en 1520. Ce fut un des protecteurs attitrés de Raphaël qui, nous apprend Vasari, fit son portrait longtemps conservé dans la famille Bibbiena.

Je renvoie à Passavant *Raphaël d'Urbin et son père Giovanni Santi*, II, p. 146, pour l'histoire de ce chef-d'œuvre que je suis tenté de considérer comme le plus beau portrait du maître : l'exemplaire du palais Pitti est seulement une copie.

Mais voici que surgit une nouvelle compétition ; le portrait de Madrid serait celu idu cardinal Francesco Alidosi, évêque de Pavie, légat à Bologne, un assez triste personnage qui, on ne sait pourquoi ni comment, était devenu le favori de Jules II ; il fut tué par Francesco-Morice, duc d'Urbino, neveu du pape, à Ravenne, en 1511.

Alidosi aimait les arts, et, dans son *Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge*, t. VI, p 554 de la trad. française, le Dr Louis Pastor, se référant aux *Arch. st. del l'Arte*, IV, p. 328 et s., nous apprend qu'il avait fait peindre son portrait par Raphaël. Passavant qui suit surtout Vasari, n'en dit rien et je demande sur quoi l'on se fonde aujourd'hui pour changer le nom consacré par l'usage et la tradition.

Je ne dis pas que celle-ci ne puisse pas se tromper, mais je me méfie aussi de ce que Bossuet appelait « je ne sais quelle démangeaison d'innover sans fin », qui se traduit aujourd'hui en bouleversant à plaisir et souvent au hasard, des attributions aussi bien fondées, à tout prendre, que les nouvelles. H. C. M.

—

Décors peints par Puvis de Chavannes. — Judith Gautier raconte dans le « Second rang du Collier » : (Voir *Revue de Paris*, 1er janvier 1903) qu'à l'occasion de l'anniversaire de leur père, elle et sa sœur imaginèrent de lui donner la comédie à Neuilly. — Elle ajoute :

Puvis de Chavannes avait demandé la faveur de peindre les décors... Il peignit d'abord une rue du vieux Paris s'élargissant en carrefour... Il imagina, pour le « Bicorne » de choisir quelque ville du Midi, claire et coloriée, qui contrasterait heureusement avec le bistre de la vieille rue moyenageuse de « Pierrot Posthume ».

Les décors furent exécutés sur ce plan. — Th. de Banville qui s'était chargé du compte-rendu de la représentation, a dit :

Les décors malins et vermeils
Etaient de Puvis de Chavannes ;
Pour en rencontrer de pareils
Il faudrait aller jusqu'à Vannes.

Un collaborateur de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire si cette œuvre du grand peintre, qui est de 1863, subsiste encore aujourd'hui et où l'on pourrait aller l'admirer ? R. D.

—

Un éventail à déterminer. — Eventail Louis XVI : à la guirlande du

haut, qui est en festons, sont suspendus de distance en distance, des lanternes, ou reverbères allumés.

Le reste de l'ornementation, assez simple, se compose de fleurs. Cette décoration signifie-t-elle quelque chose : la multiplication ou l'établissement de l'éclairage municipal à Paris, par exemple ? Merci d'avance. LESLIE.

—

Poignard du duc de Rohan. — Dans un château fort du Languedoc, qui a joué un rôle important pendant les guerres de religion, on a trouvé un poignard damasquiné or, dessins Louis XIII, avec couronne ducale et grande R en or également.

Pourrait-il avoir appartenu au duc de Rohan, chef des Calvinistes ?

Connait-on de ses armes et comment sont-elles marquées ? B. DE C.

—

Question de typographie. — J'ai sous les yeux un ouvrage de médecine, imprimé en latin, à Venise, sur les presses de Luc-Antoine Juntas, au milieu du XVIe siècle. Il comprend deux parties ; à la fin de chacune d'elles, après le mot *finis*, on remarque l'inscription suivante :

REGISTRUM

+ a b c d e f g h i k l m n o p q r s t v y z aa bb cc dd ee ff gg hh ii kk ll mm nn oo pp qq rr ss tt vv xx yy zz aaa bbb ccc ddd eee fff ggg hhh iii kkk lll mmm nnn ooo ppp qqq rrr sss ttt vvv xxx yyy zzz. &, &, &.

Omnes sunt duerni præter &. &. &., qui est ternus.

Puis vient le nom de l'imprimeur.

La seconde inscription ne diffère de la précédente que par le recommencement de la série des lettres, jusqu'à *h*, à la suite des trois &., puis par l'interposition de + *et* en avant des trois &. dans la dernière ligne.

Je saisis bien le sens religieux de cette inscription, qui est un hommage rendu à la Trinité. Néanmoins, j'espère que quelque ophélète voudra bien en donner une explication plus complète. Il serait également utile de savoir l'origine d'une telle coutume typographique et en quels pays ou en quelles imprimeries elle a été usitée. TOUBIB-EL-SRIR.

Messe des étudiants à la Sorbonne. — Au commencement d'octobre 1901, nous visitions la chapelle de la Sorbonne et l'admirable monument du cardinal de Richelieu, qui réalise bien un type accompli de la statuaire tombale.

Le sacristain dont la volubilité égalait l'aimable empressement à nous guider, m'affirma alors qu'une messe quotidienne assurée par une pieuse fondation, était dite chaque matin dans la chapelle de la Sorbonne, tout spécialement à l'usage des étudiants, et cela depuis plusieurs siècles.

Ce renseignement est-il exact, et de quand date la première messe des étudiants ?

Quel est le généreux fondateur de cette institution que j'admire ? VALLEYRES.

—

Emporter des regrets. — On dit souvent qu'un personne décédée *emporte* les regrets de ceux qui l'ont connue, ce qui veut dire, au contraire, qu'elle *laisse* des regrets. Comment se fait-il qu'on emploie ainsi un mot qui est exactement le contraire de celui qui serait juste ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Saint Martin et les cornes. — Tous les journaux illustrés de Rome publient des dessins (?) qui représentent saint Martin au milieu de groupes d'hommes dont le front est orné de cornes appartenant à toutes les bêtes cornues, du cerf à l'isar en passant par le buffle et le taureau. J'ai demandé autour de moi l'explication de ces scènes. Personne n'a pu me renseigner.

Heureusement que l'*Intermédiaire* est là pour satisfaire ma juste curiosité ; aussi est ce à ses lecteurs que je m'adresse.

XELA.

—

Peterborough, Canada (Armoiries du diocèse de). — Je pense que l'*Intermédiaire* a des lecteurs dans les contrées américaines, et qu'au Canada il est répandu. J'ai besoin de connaitre les armoiries de ce diocèse. Elles existent, car j'en ai une empreinte avec au bas : *Sigill. Peterboro dioces.*, mais elle est défectueuse. Il me semble voir une charrue et une gerbe en écartelé, et une rangée d'arbres dans un *sur le tout*. D'émaux et de métaux, rien. LA COUSSIÈRE.

Réponses

—

Iconographie du meurtre rituel (XLVII, 840, 993 ; XLVIII, 63, 317, 378, 483, 680). — Le meurtre rituel n'apparaît ni dans la Bible ni dans le Talmud. D'où vient alors l'accusation ? Aux débuts de l'ère chrétienne, on confondit les chrétiens avec les juifs, dans l'empire romain. Or, les chrétiens avaient un mystère qui préoccupait le public : c'était le mystère eucharistique avec ces mots : « Prenez et mangez, ceci est mon corps ; prenez et buvez, ceci est mon sang. » Les chrétiens, et par là même les Juifs, mangeaient donc rituellement un corps humain, et comme le corps de l'enfant est plus tendre, on en conclut que c'était le corps d'un enfant. Les chrétiens se sont délivrés de l'accusation, mais elle a continué de peser sur les juifs pendant tout le moyen âge.

Peut-être quelques israélites se sont laissé suggestionner par l'accusation, mais jamais il n'y eut de meurtre rituel.

E. Ledrain.

—

Une fille du Grand Dauphin (XLVII, 347, XLVIII, 62). — A quelle source, M. G. Monval a-t-il puisé la notice qui se rapporte aux trois filles du Grand Dauphin ? Pourrait-il me fournir leurs dates de naissance, mariage et mort ? Je n'en connaissais jusqu'à présent qu'une seule, celle qui épousa Antoine Erard, marquis d'Avaugour, seigneur du Bois et de la Mothe de Thouaré. Quelle était la famille de la Jonchere avec laquelle s'allia l'autre fille du Grand Dauphin ? Je connais bien une famille de ce nom, originaire de Franche-Comté, mais je ne trouve aucune indication de ce mariage dans la notice de cette famille que donne Lurion (*Nobiliaire de Franche-Comté*).

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Une fille du duc d'Orléans (XLVIII, 609, 677, 738). — Après la lettre que m'a adressée, le 13 novembre 1903, le galant homme qui a nom le vicomte de Reiset, je crois pouvoir affirmer :

1° que Mme de Vassan n'était point fille de mademoiselle Le Marquis ; (voir Dussieux, Belleval, Combrouse) ;

2° que la postérité issue du mariage de mademoiselle de Villemonble avec le comte de Brossard est bien celle que j'ai donnée dans *le Curieux* de mars 1887, II, 216, article intitulé : *Les enfants naturels du père de Philippe-Egalité* ; les prénoms de Louise-Philippine, Louis-Joseph-Philippe, Louis-Philippe portés par plusieurs de ses membres et venant évidemment du duc d'Orléans, le nom d'Etiennette, prénom commun avec mademoiselle de Villemonble, seraient déjà une preuve ; mais ce qui doit lever tout doute, c'est que mon travail a eu pour base, entre autres documents, une note émanée de M. le comte Louis-Philippe de Brossard.

Les personnes nommées dans le quatrième paragraphe de la note de M. de Reiset doivent descendre d'un Brossard, cousin du mari de mademoiselle de Villemonble.

Les trois derniers paragraphes de la note de M. de Reiset conservent toute leur valeur.

Je ne connais pas le volume de M. le comte Ducos sur la femme de Philippe-Egalité ; mais les actes de décès que j'ai publiés ne permettent pas de douter que les trois enfants de mademoiselle Le Marquis ne soient morts à Paris.

Nauroy.

—

Une imputation grave contre Péthion, Manuel et Condorcet (XLVIII, 667). — *Tous* les nombreux récits de l'arrestation et du meurtre du duc de la Rochefoucauld sont en désaccord sur des points plus ou moins importants. Celui de l'*Espion de la Révolution* ne laisse pas moins à désirer que les autres. Espérons que le *Département de Paris*, de M. Sigismond Lacroix, dont la *Revue de la Révolution* annonce la prochaine publication, éclaircira des choses essentielles laissées dans l'obscurité et qui font l'objet de tant de versions diverses.

En attendant, faisons remarquer que M. de la Rochefoucauld ne fut vraisemblablement pas le seul des membres du Directoire du département de Paris à signer la suspension de Pétion et de Manuel, le 6 juillet ; que l'ordre d'arrestation du duc est du 16 août ; que l'on ne parle guère des impressions de M. de la Rochefoucauld sur la journée du 10 août, et qu'elles pourraient ne pas être étrangères

à l'ordre du 16 ; que cet ordre n'indique pas ses causes ; que l'on ne sait pas quels motifs firent choisir l'ex-abbé Bouffard-Lépinay, de Vernon, pour se saisir du duc ; que le voyage de celui-ci et des personnages qui l'accompagnaient de Forges à Gournay et à Gisors s'effectua plus que lentement ; qu'on eût pu aller coucher le 2 septembre à Gournay ; qu'au lieu de cela on coucha à Forges le 2, à Gournay le 3 et à Gisors la nuit du 3 au 4 et que le 4 on se pressa de quitter Gisors, etc., etc. HAUTVENT.

*
* *

C'est une fable qui a été accréditée de différentes sortes que la libéralité de la Rochefoucauld : Lamartine l'a recueillie dans son *Histoire des Girondins*.

Un ami de la famille Condorcet, M. Isambert, conseiller à la cour de cassation, a réfuté cette légende.

En 1786, M. de Condorcet et Mlle de Grouchy ont été mariés sans contrat préalable ; il a fallu un acte postérieur de M. de Grouchy, pour constater une donation en avancement d'hoirie de 30.000 fr. qu'il avait été dans l'intention de faire à sa fille, mais qu'il n'avait pas réalisé.

Si M. de la Rochefoucauld avait voulu avantager cette union de cent mille francs, de cinq mille francs de rente, il l'aurait fait constater, non pas seulement pour témoigner de sa vive estime pour le savant académicien, mais pour en assurer le bénéfice aux enfants à naître du mariage, et alors Mlle de Condorcet aurait eu à en faire la reprise contre sa mère, lors de la liquidation de la communauté.

Mais l'absence de toute preuve, de tout commencement de preuve par écrit et de toute vraisemblance, n'a pas permis à ceux qui étaient chargés des intérêts de la mineure, même de penser à en faire mention.

Il est dit expressément qu'aucune succession n'était échue à M. de Condorcet pendant sa communauté ; qu'il ne lui avait été fait *aucun don, ni legs*.

Il est donc impossible, conclut M. Isambert — dans sa consultation de 1849, — que personne conserve le moindre doute que la fortune personnelle de M. de Condorcet, ni sa communauté n'ait en rien profité de celle de la famille la Rochefoucauld et que tout ce que l'on a débité à ce sujet n'est qu'erreur ou imposture.

M. le D[r] Robinet dans son livre *Condorcet, sa vie, et son œuvre* aborde ce point, il conclut dans le sens de la négative :

« En ce qui touche le guet apens : le duc de la Rochefoucauld attaqué par des massacreurs à la solde de Péthion et de Manuel, je ne sais rien. Mais si cette histoire est aussi véridique que celle des 100.000 fr. prêtés à Condorcet : par rapprochement nous sommes fixés ». M.

Voir *Intermédiaire*, XLIV, 30.

—

Le testament de Chabot (XLVII, 323, 678, 910 ; XLVIII, 453). — Que l'excellent M. Advielle me pardonne si je lui fais si longtemps attendre le document sur lequel je me suis appuyé pour contester l'entrée de Chabot chez les Capucins, à l'âge de quinze ans. Quand l'*Intermédiaire* du 30 septembre fut envoyé à mon adresse, j'étais à deux cents lieues de chez moi, et je le trouve en rentrant.

Le document sur lequel je me suis basé est l'*acte de profession* de Chabot, en date du 21 octobre 1781, publié dans la *Bibliotheca Fratrum Minorum Capuccinorum Provinciarum Occitaniæ et Aquitaniæ*, éditée par le P. Apollinaire de Valence (Rome, 1894) page 160. Ce livre doit se rencontrer à la Bibliothèque nationale, et M. Advielle y trouvera quelques indications sur le personnage qui l'intéresse.
ARCH. CAP.

—

Rostoptchine a-t-il brûlé Moscou (XLVIII, 665). — Cette question fut souvent débattue, elle souleva de violentes polémiques et, en somme, ne fut jamais résolue. En effet, on ne peut avoir sur ce sujet qu'une opinion personnelle, que l'on ne saurait appuyer par un acte probant quelconque. Au moment de l'invasion française, lorsque Napoléon était aux portes de Moscou, l'affolement de la population fut à son comble, le patriotisme russe grandissait avec le danger même ; une étincelle avait suffi pour incendier une maison, l'incendie se propagea avec une violence extrême et bientôt fit rage ; il n'y avait ni pompes à feu, ni eau, car le froid avait gelé la rivière et les conduits ; la ville n'était composée que de maisons en bois, il n'y avait, par conséquent, aucun moyen d'enrayer le

désastre. Le comte Rostoptchine,qui était un homme d'Etat d'une très grande valeur,excellent ministre des Affaires étrangères sous l'empereur Paul, administrateur énergique et en même temps un homme d'infiniment d'esprit, vit de suite le parti qu'il pouvait tirer de cet événement fortuit en le faisant tourner au profit du patriotisme russe. N'ayant aucun moyen de sauver Moscou, il résolut de sacrifier la ville et de se servir de l'incendie, pour fanatiser la population ; il gagna par là, une page magnifique dans l'histoire et ralluma au feu de l'incendie le patriotisme des habitants. Je pense que c'est la vraie explication de l'incendie de Moscou, qui d'ailleurs lui profita en ce sens, que Moscou fut rebâtie au bout de quelques années, mais, cette fois-ci, elle fut rebâtie en pierres et en briques.

Duc Job.

—

Enfants naturels de Napoléon III (XLVIII, 668). — Voir mes *Secrets des Bonaparte*, 1889, in-18, Bouillon, au chapitre intitulé : *Napoléon III*. Nauroy.

—

Les procès-verbaux du gouvernement de la Défense nationale (XLVIII, 676). — Il n'y a pas eu de procès-verbaux des séances du gouvernement de la Défense nationale, seulement, M. Dréo, un de ses secrétaires, assistait à ces séances et prenait des notes. Ce sont ces notes, ou des analyses de ces notes, qui sont publiées par le *Matin*. On voit qu'en dépit de leur caractère non officiel, elles offrent un vif intérêt.Elles remplacent les procès-verbaux absents. Faute de grives, on mange des merles.

Alfred Duquet.

—

Le sous-lieutenant Watrin à Bazeilles (XLVIII, 332, 402, 741). — La réponse faite en septembre, par notre aimable collaborateur Dr Bougon, est loin de trancher la question. La vraisemblance ne suffit pas à établir l'authenticité d'une assertion, et même je me permets de remarquer que le fait cité par mon correspondant à l'appui de la vraisemblance, n'est pas d'une gravité telle qu'il plaide en faveur de la véracité du récit de la prétendue exécution de Watrin et de ses hommes. Celle-ci me paraît d'autant plus douteuse qu'il faudrait attribuer la responsabilité de cette infraction aux règles de la guerre et de l'honneur aux mêmes officiers supérieurs ou généraux qui firent joute de générosité et de courtoisie envers les héroïques défenseurs de la maison des dernières cartouches. J'imagine que le moyen d'éclaircir cette histoire douteuse serait d'étudier les documents qui durent être établis à l'effet de constater le décès du sous-lieutenant Watrin. Je demanderai donc cette fois. si et où de telles pièces existent. D'autre part, je désirerais savoir quelles personnes *dignes de foi* et témoins oculaires des événements, attestèrent ce fait que le sous-lieutenant Watrin et ses hommes furent fusillés après s'être rendus, et si mention de cette circonstance fut faite dans les rapports communiqués par les supérieurs survivants de cet officier, au ministère de la guerre ou de la marine.

Gergovia.

—

La colombe du Saint-Esprit (XLVIII,497, 622). — Je remercie les nombreux collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui ont bien voulu répondre à ma question. Je suis parfaitement édifié sur l'origine de la colombe et n'ai qu'à confesser humblement mon ignorance des livres saints. Je suis moins persuadé sur la question de l'agneau : c'est le savant auteur de l'*Histoire des religions*, M. Emile Burnouf, qui nous avait fait remarquer, si mes souvenirs déjà fort lointains sont exacts,l'analogie de l'agneau qui *purifie* tout, avec le feu adoré chez tous les peuples anciens. Je profite de l'occasion pour dire que j'ai écrit : — Agni en sanscrit, ignis en latin — et non : — Agni, et souvent ignis en latin — comme on l'a imprimé. A. R.

—

Le sang de saint Janvier (XLVIII, 49, 207, 658, 741). — N'ayant pas connaissancedes questions déjà posées, je ne prétends pas y répondre ; je me bornerai seulement à décrire ce que j'ai vu, et à exprimer une opinion basée sur mes observations.

Lors d'un séjour que je fis en Italie, je me rendis à Naples dans le but d'observer la liquéfaction miraculeuse du sang de saint Janvier.

Dans une ampoule de forme ronde, fixée dans un cercle de métal et reposant sur un support d'argent, je vis une

substance rougeâtre et solide qui en remplissait la partie supérieure. Placé comme je l'étais, dans le sanctuaire, à quelques pas du célébrant, je pus constater l'immobilité et l'opacité de la masse sur laquelle l'attention des fidèles était d'ailleurs dirigée.

Lorsque la statue de saint Janvier fut parée de ses ornements épiscopaux, on exhorta les fidèles à invoquer le saint qui devait opérer le miracle. Il ne se fit pas attendre.

En effet, la masse rougeâtre se liquéfiant lentement, s'écoula le long de la paroi gauche de l'ampoule et vint en remplir le fond à l'état liquide. Le célébrant hâta un peu la transformation en agitant l'ampoule, qu'il fit même tourner plusieurs fois sur elle-même avant de la montrer à la foule émerveillée.

Passant de l'église au laboratoire, nous trouvons qu'un milieu à base de gélatine se liquéfie à une température de 25 degrés c., pour se solidifier de nouveau à la température ordinaire,

En donnant à cette gélatine une teinte sanguinolente, on aurait une masse ressemblant en tout au contenu de l'ampoule de Naples, et en rien à du sang humain versé il y a 1.600 ans.

Or, à la cérémonie de la liquéfaction du sang, j'ai trop remarqué avec quel soin un acolyte tenait un cierge allumé à une faible distance de l'ampoule, plus particulièrement durant les quelques minutes qui précédèrent le miracle, pour ne pas soupçonner qu'il y avait une relation intime entre la chaleur du cierge et la liquéfaction de la masse. Il ne m'a malheureusement pas été donné de constater la solidification qui dut se faire plus tard, abstraction faite de la chaleur.

Il serait intéressant à ce sujet d'avoir une explication de la part du clergé. L'authenticité du miracle ne serait que mieux établie, si un examen scientifique du contenu de l'ampoule révélait réellement du sang humain. Dans ce cas, une liquéfaction à l'action attribuable de la chaleur serait en elle-même un point intéressant, vu que la chaleur coagule le sérum.

Dans l'Inde, j'ai été témoin de faits autrement surprenants que la liquéfaction de sang à Naples, et que l'on ne qualifie pas de miracles. MEDICUS.

***

Sans contredire les personnes qui croient à ce miracle que je n'ai pas vu s'accomplir sous mes yeux, j'ai indiqué, dans une précédente communication, pour répondre à la question nettement posée, une expérience faite devant moi.

Je remonte aux premiers volumes de l'*Intermédiaire* qui m'y renvoie et je trouve (vol. I, 36, 60, 200), qu'Horace se moquait d'un miracle analogue opéré à *Egnazia* sur de l'encens qui fondait sans feu ; qu'*Adisson* avait déjà relevé cette analogie dans le miracle opéré autrefois si près de Naples, que cette liquéfaction paraît *endémique*, de temps immémorial, dans le pays puisqu'il en est de même pour le sang de saint Pantaléon à Ravello, et celui de saint Matthieu à Salerne. Que quatre autres églises à Naples avaient autrefois le même privilège, saint Giovanni à Carlionara, saint Stefano, saint Vito et saint Patricio. — Que dans une autre église le corps de l'apôtre saint-André distillait un baume qui guérissait une foule de maladies.

Lalande (*Voyage en Italie*) raconte que le prince de San-Severo contrefaisait la liquéfaction du sang avec un amalgame de mercure et d'or. Un savant Allemand aurait indiqué un procédé plus simple, l'introduction de l'air dans le reliquaire.

Enfin en 1855, à Birmingham devant 4000 personnes réunies dans le Town-Halle, le révérend docteur Cumming aurait opéré le miracle.

J'ajoute que la note mise au bas de la question récemment posée semblait faire douter de la pression exercée par le général Championnet pour obtenir que ce miracle fût fait devant lui. Mais remontant au volume XVII de l'*Intermédiaire*, je trouve, page 702, que si le prêtre opérateur n'a pas été menacé de mort, un rouleau de *cinq cents louis* lui a été remis pour que le miracle affirmât la faveur du ciel à l'occupation française en s'opérant à une autre époque que la fête du saint, puisque celle-ci a lieu le 19 septembre et que l'occupation a eu lieu de janvier 1799, au mois de mai de la même année. Qu'y a-t-il d'exact dans tout cela ? Nos collaborateurs ont-ils des documents sur tous ces points pour éclairer la question reprise par l'*Intermédiaire* ?

PAUL ARGELÈS.

Lieux d'inhumation de Racine, de Mme d'Epinay, de la Guimard, d'Aimé Martin, de Lepeintre (XLVIII, 386, 522, 572, 629). — Notre confrère Alf. Bégis dit (colonne 573) :

Aimé-Martin... Sa femme, fille du célèbre pamphlétaire Laffitte de Pelleport, avait été mariée avec Bernardin de Saint-Pierre, dont elle avait eu deux enfants : Paul et Virginie.

Il y a là une erreur qu'il importe de rectifier.

Dans une notice sur B. de Saint-Pierre, *écrite par lui-même*, en 1809, on lit :

J'ai eu deux aimables enfants, ma fille Virginie âgée de quatorze ans... et mon fils Paul âgé de onze ans. J'ai perdu leur mère de bonne heure, mais j'ai recouvré (*sic*) dans une seconde épouse, une femme rare qui a élevé leur enfance...

A cette notice, dont je ne donne qu'un court extrait, placée en tête de l'édition de *Paul et Virginie*, publiée par Liseux en 1879, M. A. Piedagnel ajoute :

En 1792 B. de Saint-Pierre avait épousé Mlle Félicité Didot, âgée de 22 ans. Il en eut deux enfants : Virginie et Paul.

La seconde femme de B. de Saint-Pierre Mlle Désirée de Pelleport, avait à peine 18 ans quand il l'épousa ; il en avait 63. Devenue veuve en 1814, elle épousa Aimé-Martin.

J. Bs.

—

Attribution d'un tableau de Raphaël (XLVIII, 675). — Il serait du plus grand intérêt d'identifier les deux personnages qui figurent dans la peinture en question, attribuée à Raphaël. Ce double portrait, un peu lourd, un peu théâtral, quoique d'une belle exécution, n'est probablement pas de ce grand et aimable peintre. Lépicié (*Catalogue des tableaux du Roi*) attribue, sans preuves à l'appui, cette peinture à Raphaël et dit que ces deux portraits sont ceux du peintre d'Urbin et de son maître d'armes. D'autres critiques l'attribuent à Sébastien del Piombo. Le père Dan (*Trésor des merveilles de Fontainebleau*) prétend que ce tableau est du Pontormo (Jacopo Carrucci) et qu'il représente cet artiste et Raphaël. Et Frédéric Villot, conservateur des peintures du musée du Louvre, dans sa *Notice des tableaux exposés dans les galeries du musée impérial du Louvre*, *Ire partie, Ecoles d'Italie et d'Espagne*, 1857, p. 223, après avoir rapporté ces diverses opinions, ajoute :

Quoique nous ne pensions pas, comme le savant Mariette (dans son texte du cabinet Crozat) que cette peinture soit de Raphaël ni de Sébastien del Piombo, nous n'y retrouvons pas, avec assez de certitude, l'exécution et le style du Pontormo ou d'un artiste autre que Raphaël, pour que nous puissions changer à présent son attribution.

L'attribution de cette peinture à Raphaël ne repose donc que sur une tradition qu'il serait utile de confirmer par quelque document. Il serait intéressant, notamment, de savoir ce que dit l'anonyme de Morelli du portrait de Navagero et Beazzano, qu'il vit dans la collection du cardinal Bembo à Padoue. Donne-t-il une description de ce portrait ?

Th. Courtaux.

—

L'intelligence artistique de Rachel (XLVII, 951 ; XLVIII, 57, 470). — Voici une lettre de la grande tragédienne, qui n'a aucun rapport avec son intelligence artiste. Elle est curieuse pourtant puisqu'elle montre son esprit des affaires. Enfin, elle est adressée à Samson, qui fut son maître et dont elle fut souvent le banquier. Cette lettre n'est pas datée. Elle est écrite sur papier vergé de tout petit format, sans chiffre. En voici le texte exact :

Monsieur,

Quittant définitivement la Comédie française je suis forcée de mettre quel (*sic*) ordre dans mes affaires par conséquent il me plairait de savoir par vous l'époque qui vous conviendra le mieu (*sic*) pour me faire rentrer dans la somme de *6400 francs* que j'ai été heureuse de vous prêter quelques mois avant que vous ayez donné votre représentation à bénéfice, il y a bien encore un petit arriéré d'argent prêté à votre famille, mais me rappelant vaguement le chiffre au juste je n'ose vous (*rien* rayé) réclamer que ce que je vous ai prêté à vous même et donné en main propre.

Croyez Monsieur que ce n'est pas sans avoir beaucoup hésité que je me suis determinée à vous (*faire cette réclamation* rayé) rappeller ce service que, (*je vous le répète* rayé) j'ai été *alors* rayé) tres heureuse de vous rendre alors.

Veuillez agréer mes sentiments distingués,

Rachel.

Le savant M. Georges Monval pourra sûrement dater l'époque du prêt qui fut

fait à Samson ; il ne lui sera pas plus difficile d'assigner la date de cette lettre. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'elle est inédite.

E. GRAVE.

—

Le peintre Monvoisin (Raymond Quinsac) (XLVIII, 724). — Au Musée de Montpellier, il y a un grand tableau de Monvoisin, dont le sujet, si je ne fais pas de confusion, est la *mort de Charles IX*. Catherine de Médicis y est représentée en pied de grandeur naturelle.

Au palais de Compiègne, se trouvait également, il y a une dizaine d'années, une peinture du même peintre, représentant deux jeunes filles, se balançant gracieusement en costume d'Ève, l'une et l'autre.(Je décris de mémoire).

J.T.

—

Bétoulaud (Abbé) (XLVIII, 665). — On ne sait plus rien de précis sur les origines et la biographie de cet admirateur passionné de Mlle de Scudéry. Les principales pièces de vers qu'on a de lui et que j'ai pu recueillir,sont toutes dédiées à la prétentieuse auteur du *Cyrus* et de *Clélie*. L'abbé Bétoulaud hantait assidûment l'Hotel du Marais où Mlle de Scudéry tenait ses assises. Il est l'auteur d'un long poème en trois chants, intitulé : *Le Caméléon*. On avait fait présent à la Scudéry d'une paire de caméléons dont elle seule voulut se charger : or, ayant été obligée de garder le lit, ces animaux furent négligés et la femelle mourut. Aussitôt plusieurs familiers de la maison chantèrent cette mort, et il paraît que la pièce de l'abbé Bétoulaud fut reconnue la meilleure, obtint tous les suffrages. Est-il intéressant d'en citer quelques vers?

Tendre Caméleon, animal plein de charmes,
Que ta mort a coûté de précieuses larmes !
Et combien a-t-on vu de grands Rois enterrés,
Qui par de si beaux yeux n'ont pas été pleurés !
Tel fut le cher moineau de l'aimable Lesbie,
Quand la Parque autrefois le priva de la vie.
Chacun plaignit son sort, et la lyre à la main,
Catulle en fit pleurer tout le peuple Romain....

L'abbé Bétoulaud a encore laissé un assez gros stock de madrigaux dithyrambiques en l'honneur de la « Belle Amestris », et nous pouvons lui attribuer une pièce *Sur la prise de Montmellian*, dédiée au Roy.

LOUIS BIGOT.

—

Général des Brulys (XLVIII, 669). — Le bulletin bibliographique du *Carnet de la Sabretache* (n° 129 — septembre 1903) mentionne un article de Marcel Roche sur le général Ernault des Brulys (1757-1809) dans le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, tome XXV, 2e livraison).

UNE SABRETACHE.

—

Iconographie de Julie Candeille (XLVIII, 669). — Portrait dessiné par Prud'hon, gravé par Cœuré.

L. D.

—

Le monument de de Clieu, l'importateur du café à la Martinique (XLVIII, 721). — Que la Martinique ait eu la délicate pensée d'élever un monument à son bienfaiteur, Gabriel de Clieu, le fait est indéniable. Mais le projet qui fut conçu par le gouverneur Villaret-Joyeuse ne reçut même pas un commencement d'exécution.

Aussi bien l'histoire du grand citoyen qu'a été de Clieu, quelque peu victime de l'humaine ingratitude, mérite d'être reprise, ne serait-ce que dans le but d'éclaircir quelques particularités de sa vie et de glorifier, à nouveau, l'homme dont le nom devrait être inscrit en lettres d'or dans les annales des Antilles.

Des tentatives avaient été faites, depuis quarante ans, pour introduire le caféier dans les colonies de la mer des Caraïbes. S'il faut en croire la tradition, la culture de cet arbrisseau avait réussi dans les colonies espagnoles et à Cayenne. Il s'agissait d'essais restreints, exécutés dans des jardins botaniques. On en pouvait conclure que le caféier était susceptible de croître aux Antilles. Il faut ajouter que les iles anglaises et françaises ne possédaient aucun arbuste de ce genre.

Paris ne connaissait le caféier que de nom. C'est en 1714 que le bourgmestre d'Amsterdam adressa à Louis XIV quelques plants qui furent confiés aux soins des directeurs du Jardin des Plantes. On put en multiplier l'espece, à Paris, dans les serres de cet établissement.

A la Martinique, dès 1713, vivait un sieur Gabriel Declieux (de Dieppe). Il est curieux de constater que dans les documents qui émanent de la Martinique,dans les ouvrages qui y ont été publiés, le nom de l'importateur du caféier aux Antilles est déformé. L'orthographe varie un peu :

tantôt il s'agit de Declieux ou Declieu, tantôt de Desclieux.

Dans les Annales du Conseil souverain de la Martinique, où sont enregistrés les noms et les titres des nobles de la colonie se trouve, à la date du 6 novembre 1713, le nom de Declieux. Ainsi l'orthographie Chanvallon, au milieu du XVIII[e] siècle. L'amiral Villaret-Joyeuse, en 1803, dans un arrêté dont il sera question plus loin, écrit le nom de la même façon. Un peu plus tard, on ajoute un « s » à la première syllabe et on trouve « Desclieux » dans Boyer-Peyreleau, dans Sydney Daney, dans la publication plus récente de Landes, etc.

En réalité, les deux orthographes « Desclieux et Declieux » sont fautives. Le personnage s'appelle Gabriel de Clieu, chevalier, seigneur de Dorchigni, de Neuvillette et d'Anglequeville.

Né en 1688, à Anglequeville dans la Seine-Inférieure actuelle, arrondissement de Dieppe, G. de Clieu passa à la Martinique en qualité d'officier. Il y fit un séjour de quelques années. Il était en France vers 1720, déjà pourvu de son grade de capitaine.

Est-ce pendant son séjour à Paris qu'il eut l'idée de transplanter le caféier aux Antilles, ou avait-il déjà conçu ce projet avant son départ de la Martinique ? On l'ignore. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que de Clieu, à force de sollicitations, obtint du Jardin des Plantes l'autorisation de transporter le caféier à la Martinique. On lui fit don d'un plant, suivant les uns, de trois plants, suivant d'autres écrivains.

Le voyage de France aux Antilles fut effectué en 1726 (Raynal) en 1723 (S. Daney) et d'après d'autres auteurs en 1720. Suivant une lettre adressée au *Rédacteur de l'Année littéraire* (Voir Michaud. *Biographie universelle*), c'est à cette date que de Clieu serait parti pour la Martinique, avec ses caféiers. En 1723, des dépêches officielles (Boyer-Peyreleau) font mention des plantations de café. Margry (Bibliothèque nationale, manuscrits français), dans une note, avance qu'en 1723 deux inspecteurs donnaient des nouvelles des caféiers qui étaient en plein rapport à Sainte-Marie, chez M. Lagarrigue de Survilliers.

Il faut en conclure que c'est en 1720 qu'eut lieu probablement le retour du capitaine de Clieu à la Martinique et le transport des arbustes.

Ce voyage resta à bon droit célèbre. De Clieu s'immortalisa par les soins pieux dont il entoura le jeune rejeton qu'il voulait élever sous le ciel des tropiques.

On croit que deux plants avaient déjà péri et qu'il n'en subsistait qu'un seul, quand de Clieu arriva à la Martinique. Un passager animé de vils sentiments, eut la pensée de détruire le caféier. « Cet homme, jaloux du bonheur que j'allais goûter d'être utile à ma patrie et n'ayant pu parvenir à m'enlever ce pied de café, en arracha une branche ».

La traversée avait été longue. Le caféier était menacé de périr faute d'eau. Voici comment Chanvallon (*Voyage à la Martinique* MDCCLXIII, p. 7) qui connut de Clieur, raconte un fait qui a été souvent répété avec quelques variantes, il est vrai : « Il m'a dit que la provision d'eau du vaisseau dans lequel il passait devenant rare, il n'était distribué à chacun qu'une mesure, il avait été souvent obligé de partager avec ces arbustes, la portion qu'on lui donnait pour sa boisson, afin de conserver le précieux dépôt dont il s'était chargé. »

Dès son arrivée à la Martinique, l'officier mit son caféier en terre à Saint-Pierre (d'après S. Daney), plus vraisemblablement à Sainte-Marie.

Le succès fut rapide. Trois ans après l'introduction du caféier à la Martinique les plants étaient nombreux. On put en distribuer à tous ceux qui désiraient tenter cette culture. Mais des épreuves étaient réservées à cette plantation encore jeune qui eut à subir un cyclone. De Clieu se prodigua et sauva ses plants. Bientôt la Martinique fut couverte de caféiers. On put en expédier dans toutes les Antilles, à la Guadeloupe en particulier, et dans l'Amérique centrale.

Le caféier soigné avec tant de dévouement par de Clieu, durant la traversée de France à la Martinique, fut donc l'origine des énormes cultures, qui, sur le sol des îles Caraïbes et dans l'Amérique, fournissent pendant chaque année d'innombra-

bles tonnes de l'excellent café que l'on boit en France depuis le commencement du XVIIIe siècle.

La culture du caféier commençait à prendre de l'extension quand un événegrave mit la Martinique à deux doigts de sa perte. En 1727, le cacaoyer qui était d'un si bon rapport, fut frappé d'une étrange maladie et se mit à périr (Raynal). La situation des colons se trouvait fort compromise quand « on leur présenta, dit Raynal, le caféier comme une planche après le naufrage ».

Les cacaoyers ne produisaient plus. La canne à sucre subsistait, mais, quelques années après, la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, la Dominique étaient envahies et dévastées par d'énormes fourmis qui dévoraient la canne à sucre. Ces îles fourmillées étaient tombées dans une extrême détresse. C'est à ce moment qu'eut lieu une immigration de créoles à la Trinidad. Que seraient devenues nos colonies des Antilles pendant cette période si grave si elles n'avaient eu leurs plantations de café ? Aussi est-ce avec juste raison que l'on a pu écrire : « Ce vertueux citoyen a joui, jusqu'à la fin de 1774, avec une douce satisfaction, du bonheur si rare d'avoir sauvé, pour ainsi dire, une colonie importante et de l'avoir enrichie d'une nouvelle branche d'industrie ».

La précieuse fève enrichit non seulement la Martinique, mais la plupart des colonies de la mer des Caraïbes. Le café de la Martinique acquit une réputation universelle qui s'est conservée malgré la disparition du caféier du sol martiniquais. A la mort de de Clieu, la Martinique envoyait en France près de 10 millions de livres d'excellent café (L. Du Bors). D'après Raynal, l'importation du café de la Martinique se chiffrait à 96. 849 quintaux 68 livres, qui furent vendus 4. 577. 259 livres 16 sols. En 1788, cette colonie produisait encore 3. 334 kilog. de café valant 8. 315. 000 fr.

De Clieu servit aux colonies pendant 40 ans. Il avait réclamé au ministère de la Marine le remboursement des avances qu'il avait faites au département pour la culture du caféier aux Antilles. Ses justes revendications furent systématiquement écartées. En 1746, il avait été présenté au roi, de la façon la plus flatteuse, par le ministre de la marine. Il obtint quelques distinctions. Lieutenant du roi à la Martinique, de Clieu devint gouverneur de la Guadeloupe. On l'éleva au grade de commandeur de l'ordre de Saint-Louis. En 1759, il se distingua dans le commandement des batteries flottantes qui lui furent confiées au Havre.

De Clieu était pauvre. Il n'avait pas réussi à rentrer dans ses débours. Les colons de la Martinique et de la Guadeloupe, en récompense des éminents services qu'il leur avait rendus, lui offrirent une somme de 150. 000 francs. Le fier et désintéressé capitaine refusa la donation que la gratitude des créoles voulait lui décerner.

A la fin de sa carrière, de Clieu vivait à la campagne, peut être aux environs d'Evreux, où il planta un cèdre que l'on peut encore voir. Il vint à Paris pour y mourir. La veille de son décès, qui eut lieu le 29 novembre 1774, il reçut la grand'croix de Saint-Louis.

Comment se fait-il que de Clieu, après une telle carrière, soit à ce point oublié que son nom n'éveille aucun souvenir chez la plupart des contemporains ?

Chadvallon qui avait fréquenté à la Martinique l'illustre Dieppois, trace ces quelques lignes empreintes de sincérité et d'une certaine dose de candeur :

S'il est vrai, comme tous les bons citoyens en conviendront, qu'il vaut mieux enrichir une province que d'en conquérir une autre par la force des armes, combien la mémoire d'un aussi zélé citoyen ne devra-t-elle pas être à jamais chère à toute la France...

Plus d'un quart de siècle se passa avant que l'aube de la justice parût se lever pour de Clieu. Dans le recul du passé et le resplendissement des grands événements qui marquèrent la fin du XVIIIe siècle, le nom du bienfaiteur des Antilles commençait à se perdre. Il sembla un instant que l'heure de la reconnaissance allait enfin sonner. Voici, en effet, l'arrêté qu'aux Archives de Fort de France j'ai copié :

N° 47 — 19 février 1903 — Au nom de la République française du 30 pluviose an II.

Louis Thomas Villaret-Joyeuse, capitaine général de la Martinique et de Ste-Lucie,

et

Charles Henry Bertin, conseiller d'Etat, Préfet colonnel des dites isles.

Considérant...

la reconnaissance qu'ils (les habitants de la

Martinique) conservent pour le bon citoyen qui introduisit, le premier dans cette isle, la plante précieuse à qui elle doit sa renommée et sa prospérité.

Arrêtent...

Art. 4. Les maisons situées en face de la salle de spectacle de St-Pierre et qui obstruent l'entrée et la sortie de cet édifice public, seront acquises par l'administration de la Colonie.

Art. 5. Ces maisons seront démolies et le terrain qu'elles occupent sera consacré à une place publique qui comprendra tout l'espace entre l'alignement de la grande rue et la salle du spectacle.

Art. 6. La fontaine actuellement existante à côté des dites maisons sera placée au milieu de cet espace.

Art. 7. On y élèvera un monument simple à la mémoire de Declieux qui, le premier, porta des plants de caffé à la Martinique et fit, à la conservation de ce dépôt précieux, le sacrifice de sa ration d'eau dont il les arrosa chaque jour pendant la traversée.

Signé : VILLARET — BERTIN.

Cet arrêté ne fut pas exécuté. On ignore les raisons qui firent obstacle à la réalisation de ce projet. Bien plus, aucun souvenir tangible ne rappelle de Clieu à nos compatriotes de la Martinique. C'est ainsi que pas même une rue n'a jamais porté son nom.

Dans cette omission, il y a un déni de justice. La Martinique se doit à elle-même de sauver de l'oubli le nom d'un homme qui, grand par le cœur et par l'esprit, n'hésita pas à prodiguer toutes ses forces vives à la réussite d'une entreprise qui ne fut pas sans grandeur.

Ce caféier que, de Paris, il transporta à Saint-Pierre, au prix de véritables privations, devint l'origine d'immenses richesses dont tirèrent profit et les créoles des Antilles et les Français de la Métropole. Aussi ne semble-t-il pas déplacé de dire, avec l'historien martiniquais, Sydney Daney : « L'illustre Desclieux est du nombre de ceux à qui la postérité, à la Martinique, doit une éclatante réparation ».

La France en oubliant de payer une dette sacrée à son glorieux fils et en le laissant mourir dans un état voisin de la pauvreté, s'est mise dans l'obligation morale de s'associer à un hommage posthume qui serait une œuvre de réparation nationale ?

— Dr R. PICHEVIN.

Emilie Clairet (XLVIII, 614). — J'ignore les origines de Mlle Clairet, mais je puis fournir quelques renseignements sur sa courte carrière artistique, d'après mon *Dictionnaire des comédiens français* : Mlle Clairet débuta à la Comédie-Française, dans l'emploi des soubrettes, le 22 août 1816, par les rôles de Dorine de *Tartufe* et de Lise des *Rivaux d'eux-mêmes*. Elle fut admise comme pensionnaire le 1er avril 1817 ; elle demeurait alors rue de l'Echelle n° 9. Elle resta à peine deux années à la Comédie, et partit pour Toulouse. A son retour, elle fut engagée à l'Odéon (1819) et créa à ce théâtre un rôle dans les *Deux ménages* de Picard, Fulgence et Wafflard (21 mars 1822).

En 1824, Maurice Alhoy, dans sa *Grande Biographie dramatique*, lui reproche de « prendre le mors aux dents dès les premiers vers d'une tirade » et engage des paris pour savoir si elle arrivera jusqu'au bout. « Il est impossible, ajoute-t-il, de se figurer, si on ne l'a entendu, cette volubilité de sons qui se pressent, se heurtent, passent et repassent avec la rapidité de l'éclair. » — De 1821 à 1824, Mlle Clairet (de l'Odéon) demeura rue Dauphine, 32. Nous perdons ses traces en 1825.

Il ne faut pas confondre cette artiste avec Mlle *Claret* qui débuta à la Comédie-Française le 20 août 1817, et mourut le 28 juin 1819, à 21 ans.

HENRY LYONNET.

—

Vicomte Duquesne (Joseph-Marie Lazare) (XLVIII, 669). — La famille de cet amiral est absolument différente de celle du fameux marin. Cf. *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, de Révérend, t. III, p. 486 et suiv. X***

—

Henri Fonfrède (XLIV). — On peut lire des détails bien vivants, bien curieux, bien personnels, sur le fougueux polémiste, dans un volume de Louis Lurine, qui connut et admira Fonfrède à Bordeaux. Il a pour titre *Voyage dans le passé* et fut publié à Paris, en 1860, à la Librairie nouvelle, Bourdilliat.

Le passage signalé s'étend de la page 96 à la page 110.

Ce livre est devenu rare. Récemment j'ai pu m'en procurer un exemplaire. Bien que cette réponse soit tardive, après la demande de notre collègue « Ego J. C. », qui remonte au 30 août 1901, je lui communiquerais volontiers le volume s'il en exprimait le désir. GROS MALO.

Duc de Gramont (XLVIII, 388, 696, 748). — D'après la généalogie publiée par les soins de cette famille, ce duc de Gramont aurait épousé, en troisièmes noces, « en 1794, N.. du Merle, morte avant 1814, sans postérité et serait décédé lui-même a Orbec en 1799 ». Sur ces très vagues indications j'ai fait rechercher, sans résultat, les dates et les lieux précis et complets et autres renseignements à Orbec pour la notice publiée à propos du titre de pairie de cette maison dans le 3e volume des *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*. Je constate une fois de plus combien il est regrettable que les travaux historiques publiés par les familles elles-mêmes soient souvent si indigents en documents généalogiques et en sources historiques même modernes.

RÉVÉREND.

—

L'amiral de Guise (XLVIII, 220, 358, 408, 521, 635). — M. Achille-François-Nicolas de Guise, âgé de 39 ans, chef de bataillon, était aide de camp du duc de Raguse.

On trouvera sa déposition comme trentième témoin, dans le procès des ministres de Charles X, par Emile Babeuf Hocquart, éditeur, Paris, 1890, tome IV p. 137. Je la tiens à la disposition de M. G. s'il la désire, cette déposition étant un peu longue pour nos colonnes.

GERGOVIA

—

Famille Joly (XLVIII, 445, 577, 637). — M. Palliot le Jeune, qui connaît si bien les familles bourguignonnes, pourrait-il me donner quelques renseignements sur les derniers degrés de la famille Joly de Bévy ?

D'après Saint-Allais (*Nobil. Univ. Durey*) Joseph Joly de Bévy, seigneur de la Berchère, épousa, en 1734, Marie Portail, dont il eut :

1) Louis-Philibert Joseph.

2) N, colonel du régiment du Vivarais, marié avec Mlle du Barrail, fille du marquis de B., lieutenant général des armées (probablement Louis-Jacques-Charles le Prévost, marquis du Barrail, qui épousa, en 1749, Henriette Orry de Juloy)

3) Louis, major au régiment de Picardie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

4) Françoise, mariée avec Pierre de Naturel, comte de Valentine.

D'ailleurs, j'ai trouvé :

N. Joly, comte de Bevey, qui épousa Valentine-Yolande-Clotilde de Bourgogne Herlaër, née en 1780 et que Potier de Courcy (Contin du P. Anselme) dit appartenir à une famille de Lorraine dont les armoiries étaient *d'azur, à la fasce d'or, accomp. en chef d'une aigle éployée d'argent et, en pointe, d'une étoile du même*

La comtesse de Bévy, née de Beuverand de la Loyère, morte le 5 février 1862 à Chalon-sur-Saône, à 78 ans.

N. de Bévy, veuve du vicomte de Richard de Veyvrotte, alliée le 14 décembre 1854 avec Gustave de Beuverand.

Ces personnages appartenaient, je crois, à la postérité de Joly de Bévy, seigneur de la Berchère : M. Palliot le Jeune pourrait-il m'indiquer à quel titre ?

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Lapie-Carle (XLVIII, 334). — Si le collaborateur R. veut parler de Jean-Raphaël Lapie-Carle, fils de Raphaël Lapie-Carle, tué le 10 août 1792, je pourrais lui donner quelques renseignements, ou le mettre en rapport avec ses descendants, qui n'ont point connaissance des lettres d'anoblissement dont il parle.

P. CORDIER.

—

M. de Rechignevoisin de Guron (XLVIII, 614). — Lorsque M. de Rechignevoisin épousa Mlle de la Tuliaye, il était veuf de Lucie-Rose *Texier de Saint-Germain* (Lainé, Archives de la noblesse, XI, *Généalogie de la Tullaye*, p. 15).

BRONDINEUF.

—

Pierre Suzor, évêque de Tours (XLVIII, 672). — *La Révolution française* t. XI, p. 425, 536 et t. XII, p. 613, contient une étude biographique sur Pierre Suzor, évêque constitutionnel de Tours, due à M. V. Jeanvrot. Il a été fait un tirage à part.

R. B.

—

Famille de Viry (XLVII, 221, 293, 349, 425, 481, 637, 692, 854 ; XLVIII, 411, 529, 703). — Jean-Marien de Viry fut-il ou non chevalier de Malte ? Je croyais la question épuisée, mais M. le vicomte de Bonald me faisant l'honneur de me nommer et de contredire l'article que j'ai publié à ce sujet dans l'*Intermé-*

diaire, il me paraît intéressant d'y revenir.

M. de Bonald est obligé de reconnaître que « rigoureusement, le port des insi« gnes d'un ordre n'est légitime que pour « celui qui appartient lui-même à cet « ordre ».

C'est déjà quelque chose. Mais il ajoute: « En fait il en est autrement, ce rappel « des dignités anciennes est *à tort où à* « *raison* d'un usage courant ».

Je ne comprends pas très bien comment une usurpation, quelle qu'elle soit, pourrait n'être pas, *à tort*, d'un usage courant. Je veux espérer que ce mot, *usage courant* est, en la matière, exagéré, car à mon sens, il serait presque aussi choquant de mettre la croix de Malte sous son écusson, si l'on n'est pas chevalier de Malte, que de porter cette croix sur son habit.

Que devient en effet, en fait d'armoiries, le privilège des chevaliers de Malte, si le premier venu peut s'arroger le droit d'accoler son écusson à la croix de Malte, parce qu'il a eu un ascendant plus ou moins direct agrégé à l'ordre ? Qu'on conserve, telle quelle, de l'argenterie de famille où se trouve une décoration quelconque et qu'on s'en serve, je le comprends parfaitement, mais qu'on fasse graver, pour son usage personnel, un ex-libris ou n'importe quel objet avec une décoration qu'on n'a pas, c'est une usurpation inacceptable.

« En résumé, conclut M. de Bonald, « M. Steyert a dit que la présence des « insignes de Malte dans l'ex libris de J. « M. de Viry ne prouve pas d'une ma« nière péremptoire qu'il appartînt à l'or« dre de Malte, et M. Steyert a parfaite« ment raison ».

Je n'en suis pas persuadé. En résumé, dirai-je à mon tour, M. Steyert nie que J. M. de Viry ait appartenu à l'ordre de Malte, parce qu'il n'a trouvé son nom dans aucune des listes qui lui sont passées sous les yeux ; ce n'est pas une preuve péremptoire. Il faut croire que M. de la Roque l'a trouvé quelque part, puisqu'il l'a inséré dans son Catalogue ; on ne peut malheureusement lui demander où il l'a trouvé puisqu'il est mort.

Quant à Waroquier, qu'on accuse d'avoir forgé des généalogies, je reconnais très volontiers qu'il n'est pas indemne de ce côté-là ; s'il n'a pas forgé de toutes pièces, il a parfois fort agrémenté, c'était alors comme aujourd'hui d'usage courant : mais je ne puis croire qu'il se soit imaginé de *forger* un chevalier de Malte, alors que l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, si rigoriste et si puissant, florissait en France. HERALD.

—

M. Wilhelm von Lenz (XLVIII, 615). — Il ne serait pas impossible, selon moi, que le Conservatoire de musique de Saint-Pétersbourg fût le dépositaire des papiers laissés après la mort de Lenz, si toutefois ces papiers offraient de l'intérêt au point de vue de l'histoire de l'art. Les archives du Conservatoire doivent être fort riches, et je pense qu'on obtiendrait facilement les renseignements que l'on désire avoir en s'adressant au directeur du Conservatoire.

Le mieux cependant, à mon avis, serait de trouver quelqu'un, habitant la ville de Pétersbourg, qui ferait ces démarches personnellement et verrait en même temps, dans le magnifique ouvrage en cours de publication, sous le tire de *Biographie russe*, ou quelque chose d'approchant, que publie à ses frais, m'a-t-on dit, M. A. A. Polowtrew, le richissime Mécène des lettres, des sciences et des arts ; je ne sais si la publication de cet ouvrage est arrivée déjà à la lettre L. ; mais, dans ce cas, la biographie de M. de Lenz doit s'y trouver indubitablement, car c'est un personnage qui a marqué dans l'histoire de l'art musical en Russie, et on y trouverait peut-être une indication quelconque concernant sa correspondance.

M. de Lenz ! ce nom me reporte à un demi-siècle en arrière ! Je ne puis pas dire que je l'aie beaucoup connu, mais je l'ai beaucoup vu ; on le rencontrait partout ; il fut très répandu dans le monde, mais principalement dans le monde des artistes et dans les salons où l'on avait le culte de la musique. Il faisait partie de la société la plus distinguée de Pétersbourg, c'était un parfait galant homme et un homme de bonne compagnie, espèce qui devient de plus en plus rare. Il était fort lié avec le comte Michel Wielhorski et son frère le comte Mathieu,

ces deux frères grands seigneurs, mécènes des arts, dont l'hôtel était le rendez-vous de la société la plus distinguée et la plus cultivée de l'époque ; c'est surtout dans les salons de l'hôtel Wielhorski et dans les cénacles des artistes, que je le rencontrais. Il venait de publier son ouvrage *Beethoven et ses trois styles*.

Cet ouvrage commence par cette phrase étrange : « De nos jours, on ne joue plus du piano, on le monte ! » La bizarrerie de ce début aurait pu jeter un certain ridicule sur l'ouvrage et sur l'auteur, eh bien, pas du tout, chacun a voulu lire l'ouvrage qui débutait de cette façon insolite, et comme l'ouvrage était très bien fait, tout le monde l'a lu et la réputation de M. de Lenz comme critique musical fut établie.

A cette époque, un cénacle artistique et littéraire s'était formé sous l'égide du comte Michel Wielhorski, qui en fut le créateur et le premier président. Tout ce qu'il y avait d'artistes et d'hommes distingués et cultivés à Pétersbourg faisait partie de ce cénacle, appelé le Phalanstère. Nous y étions fort nombreux, et quand je pense qu'il n'en reste plus que fort peu au nombre des vivants ! Or, dans ce phalanstère, on avait pris l'habitude de faire des quatrains, que l'on chantait sur l'air de larifla. Chacun devait fournir son quatrain, à la condition que le susdit quatrain fût idiot. Un jour, le comte Michel Wielhorski proposa au suffrage du cénacle, un quatrain ainsi conçu :

Le comte Wielourski
Est un vieil ours, qui
En attendant
Vous mettrait tous dedans !

Le quatrain fut repoussé à l'unanimité, car on le trouva trop spirituel.

A quelque temps de là, quelqu'un proposa le quatrain suivant :

Mozart et monsieur Lenz.
Lévy et Rubinstein.
Chopin, Thalberg et Liszt.
Et monsieur Lichtenthal.

C'était inepte, aussi le quatrain fut-il reçu avec acclamation. Pas si inepte cependant, et cela demande une explication. On avait tellement identifié la personnalité de M. de Lenz avec celle de Beethoven, que par plaisanterie d'abord, par habitude de prise ensuite, lorsque au courant d'une conversation on était amené à nommer Beethoven, on disait : M. Lenz et, par contre, lorsqu'il s'agissait de nommer M. de Lenz, on disait : Beethoven. Cela ne faisait de mal ni à l'un ni à l'autre, et cela faisait rire. Or, « le M. Lenz » du quatrain et mis à la place de Beethoven, et c'est cela qui rendait drôle le quatrain des musiciens.

Lévy (Charles), qui figure dans ce quatrain, était un pianiste d'énormément de talent, l'ami le plus intime d'Antoine Rubinstein, et un homme du monde charmant ; Lichtenthal était un facteur de pianos en renom, que l'on retrouvait toujours partout où il y avait des artistes.

Duc Job.

—

Les armoiries de Meulan d'Albois (XLVIII, 278, 422, 473, 642, 704). — Je remercie M. d'Avost de sa réponse. Elle justifie ce que je croyais savoir. Mais c'est la question posée, 278, qui m'avait induit en erreur. On avait imprimé : M. de Meulan d'Albois, beau-*père* de M. de Sartines, tandis qu'il était beau-frère.

Par la même occasion, je voudrais savoir si les portraits de M. de Sartines, fils du ministre, et de sa femme, marchant au supplice, sont authentiques, et d'après quel original, ou si ce sont seulement des œuvres d'imagination.

De quel ouvrage sont-ils tirés ?

Ce sont deux lithographies de Langlumé, signées Jacob del.

Merci d'avance. Leslie.

—

Nullum magnum ingenium sine mixtura dementiœ (XLI ; XLIII). — *Qui studet, melancholicus tandem fit*, c'est la rubrique marginale d'un paragraphe de François *Sanchez*, Quod nihil scitur, p. 94 de la première édition, Lyon 1581. On voit que le philosophe portugais va plus loin encore que les « Problèmes » connus sous le nom d'Aristote, plus loin aussi que Sénèque, à la fin du neuvième livre de ses dialogues ; car, évidemment, « qui » veut dire « quicunque ». H-I.

—

Autel à chanter (XLVII, 393, 604). — L'expression « autel à chanter » désigne simplement l'autel principal ou maitre-

autel de l'église, sur lequel on chante la grand'messe. Les autres autels ne servent que pour les messes non chantées, dites messes basses.

L'autel décrit ainsi dans l'*Inv.* de Guy Arbaleste, f° 5 :

En la chapelle du dit hostel fu trouvé *ung autel à chanter* en façon d'un buffet à 2 guichets fermant à clef, de quatre piedz de long

désigne un autel dont la partie placée sous la table de l'autel était transformée en armoire ; dans ce cas les deux battants de la porte sont placés par derrière et cette armoire sert à renfermer les ornements sacerdotaux.

L'autre autel décrit dans l'*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 7 :

Un autre autel portatif de porphire bordé de cuivre doré sur lequel len chante au petit autel de bois

nous apprend que l'église N.-D. avait à cette époque un autel de bois et que, suivant les prescriptions du droit canon, on y insérait un autel portatif de porphire. La messe ne peut jamais être célébrée sur un autel en bois ou en métal.

Le « calice auquel on chante cotidiaunement » désigne le calice dont se servaient les chanoines de la Sainte Chapelle, pour chanter chaque jour la messe capitulaire.

Si on a donné aux hosties le nom de « pain à chanter », cela vient de ce que, primitivement, toutes les messes étaient chantées.

G. La Brèche.

—

L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ (T. G., 442 ; XLVIII, 588). — Je possède une très belle *Imitation de Jésus-Christ* publiée à Lyon en 1841. Elle est en huit langues : grec, latin, français, allemand, anglais, italien, espagnol, portugais. Textes en regard.

Elle est précédée d'une étude qui attribue l'œuvre à Thomas A. Kempis ou à Gerson. Je pense que l'opinion d'Emile Faguet est intéressante à relater et qu'il faut s'y rallier. Voici ce qu'il dit dans son *Histoire de la Littérature Française* :

De quel siècle est l'*Imitation de Jésus-Christ* et de quel auteur ? C'est ce qu'on ne saura jamais, très probablement. Les uns tiennent pour Jean Gersen, italien, les autres pour Gerson français ; les Autres pour Thomas A. Kempis, allemand ; les uns la considèrent comme étant du XIIIe siècle, d'autres du XIVe, d'autres du XVe.

D'autres, enfin, à l'opinion desquels j'incline, croient que c'est une œuvre de plusieurs temps et de plusieurs mains, qu'une partie en est du XIIIe siècle, une autre du XIVe siècle, une autre du XVe, et que la forme sous laquelle nous la lisons maintenant en latin est du XVe siècle. Elle a été traduite en français dès le XVIe siècle et retraduite et commentée indéfiniment depuis lors.

Paul Argelès.

—

Le manuscrit des lettres de Patin à Falconet (XLVII, 665, 815 ; XLVIII, 32). — Je remercie infiniment M. Machaut de son aimable renseignement. Il est malheureusement fort à craindre que les lettres de Patin à Falconet ne soient perdues.

Mais il doit exister dans les collections particulières, tant en France qu'à l'étranger, de nombreuses lettres inédites du célèbre doyen. Je serais très heureux qu'on voulût bien me les communiquer.

Dr Paul Triaire.

—

Les origines du Tartufe (XLVII, 665, 815, 871, 927 ; XLVIII, 34, 146, 201, 306, 366, 476, 533, 648). — Sur cette question, les diverses réponses qui ont été faites sont de deux sortes. Les unes reposent sur l'origine du mot ; les autres sur le personnage qui aurait servi de type à Molière. Les réponses ont donc suivi deux courants. La première donnée par M. Th. Courtaux, XLVII, col. 815, cite l'abbé de Roquette, évêque d'Autun, contemporain de Molière. Il apporte, à l'appui, une épigramme de Chénier. Mais attendu que dans cette épigramme, on supposer que Chénier a repris le mot de Molière pour l'appliquer à l'abbé, il en résulte, qu'à ce point de vue, rien n'est prouvé.

En suivant les réponses qui paraissent plutôt s'intéresser au personnage qu'au mot, nous trouvons, à la col. 928, que M. Pignot, d'Autun, a soutenu cette thèse dans un ouvrage intitulé : *Un évêque réformateur, sous Louis XIV. G. de Roquette, sa vie, son temps et le Tartuffe de Molière*, 1876, 2 vol. Enfin, toujours sur le personnage, XLVIII, col. 34, le collaborateur H. C. M., voit une difficulté grave à retrouver l'original du Tartuffe dans l'évêque d'Autun, parce que le personnage

mis sur la scène par Molière est un laïque. Il est inutile de rappeler les difficultés que Moliere a essuyées pour obtenir la représentation de Tartuffe en pubiic, difficultés qui durèrent cinq ans. Il ne pouvait pas songer à mettre un ecclésiastique sur la scène.

A mon point de vue, ce qu'il faudrait citer, ce serait un document du temps qui établisse que le mot de Tartuffe a servi pour désigner l'abbé de Roquette, évêque d'Autun.

Ce document, je viens de le trouver sous la forme d'un couplet satirique, sur les amours de Mlle de Guise et Montrésor, neveu de Brantôme. Il est inséré dans l'édition des œuvres complètes de ce dernier, tome XV, page 352. La Haie 1740.

Le voici avec le renvoi qui complète la preuve :

CHANSON

Sur l'air des contreveritez

La Guise est si sage
Que son pucellage
Est tout moisi dedans son corps.
Et jamais Montrésor
N'entama sa pièce.
Et tout ce qu'on dit
De Tartuffe (1) et de son Altesse
N'est rien qu'un faux bruit.

Voici maintenant le renvoi qui s'applique au mot Tartuffe :

Tartuffe est le nom sous lequel Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, homme d'intrigues qui gouvernait la maison de Mlle de Guise, était alors connu dans toutes les chansons.

J'ajoute que ce couplet est antérieur à 1660, époque à laquelle Molière n'avait pas encore écrit son *Tartuffe*.

J.-B. MIRON.

—

Manuscrits non communiqués (XLVII, 450, 652, 830). — M. Henri Omont vient de publier l'inventaire sommaire des nouvelles acquisitions du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale, pendant les années 1900, 1901 et 1902. A signaler ces détails :

Le 6 juillet 1900, Mlle Dosne a donné à la Bibliothèque nationale une série de 42 volumes ou cartons contenant la correspondance et les papiers historiques et politiques de M. Thiers, depuis 1830 jusqu'à 1877. Le 30 septembre 1901, elle a donné en outre 40 volumes de copies de la correspondance de Napoléon Ier, annotés de la main de M. Thiers, et qui lui ont servi pour la rédaction de son *Histoire du Consulat et de l'Empire*. Ces copies sont classées sous les numéros 10, 064010, 103, des nouvelles acquisitions des fonds franc. Les correspondances et les papiers de M. Thiers, à l'exception des 24 volumes d'adresses, (1871-1873), ne pouront être communiqués que dix ans après le décès de la donatrice.

Les papiers des Goncourt et leur *Journal*, (60 cartons ou livres) ne seront communiqués qu'à partir du 16 juillet 1916.

—

Le couplet de la couleuvre (XLVIII, 672). — Le collabo Charpentier trouvera sans doute assez aisément, chez quelque bouquiniste, le Romancero Espagnol, et notamment la traduction Damas Hinard, Paris, Delahays, 1844, in-12, que d'ailleurs je lui prêterais volontiers. Dans le 1er volume se trouvent les Romances du roi Rodrigues, et par suite le couplet demandé, romance IX. La couleuvre punit le roi par où il a péché.

VILLEFREGON.

—

Un livre dénoncé au parquet par son propre auteur (XLVIII, 494, 715, 774). — D'une enquête minutieuse, il résulte que si M. Etienne Bellot était bien le détenteur des autographes de Lombard, il n'en fut point le vendeur. Les autographes ont été acquis d'un tiers qu'on a cru, à tort, être M. Etienne Bellot.

Il reste donc établi que M. Etienne Bellot était fondé à supposer entier l'autographe de Lombard, sorti de ses mains, qui arriva dans les nôtres incomplet de la note qui a donné lieu à ce débat.

Les choses étant ainsi mises exactement au point, la polémique devient dès lors sans objet.

M.

—

Musique de Mozart à retrouver (XLVIII, 502, 589). — Etant dernièrement à Vienne, je posai à un musicien, grand admirateur de Mozart, la question parue dans l'*Intermédiaire* concernant la romance *Rappelle-toi* de Mozart.

Voici ce qu'il m'apprit :

En 1792 parut à Berlin, chez Paez, une romance intitulée *Vergiss mein nicht*,

paroles d'un auteur inconnu et musique de Mozart. Cette romance a été ensuite publiée de 1810 à 1840, par Simrock à Bonn ; Schott à Mayence ; André à Offenbach ; Artaria, Diabelli et Cie et Witzendorf, tous les trois à Vienne.

Divers arrangements de cette mélodie ont paru à la même époque, notamment pour chant et guitare, chez Paez, Simrock, Cranz à Hambourg, Artaria et Diabelli.

En France, elle a été publiée beaucoup plus tard avec paroles d'Alfred de Musset sous le titre de *Rappelle-toi*, l'édition porte encore actuellement : « Poésie tirée de *Voyage où il vous plaira*, par Alfred de Musset et P. J Stahl, publiée par J. Hetzel ».

D'autre part, un musicien allemand qui, lui, ne s'extasie pas devant la musique de Mozart, m'a appris ceci :

La romance en question ne se trouve pas au catalogue de Kochel, lequel relate *toutes les œuvres de Mozart*, ce qui laisserait supposer que la dite musique n'est pas de Mozart, le même musicien ajoutait que la musique de cette romance a une facture qui n'est pas celle de Mozart, mais plutôt celle d'un de ses élèves (dont j'ai oublié le nom) ; que du reste, comme Raphaël, Mozart qui est mort jeune, n'a matériellement pas pu faire toute la musique qu'on lui attribue (ce qui répond en même temps à une question posée dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, par M. Louis Bigot).

En effet, la collection complète des œuvres originales de Mozart *sans aucun arrangement* publiée *à prix réduit* chez Breitkopf et Hartel, à Leipzig, se vend 1.250 francs ; elle remplirait une bibliothèque.

Revenons au *Rappelle toi* de Musset. Les paroles de Musset n'ont qu'un vague rapport avec celles du *Vergiss mein nicht*, de plus, elles ne s'adaptent pas, musicalement parlant, à la musique de Mozart, c'est pourquoi Rupès reprit plus tard les paroles de Musset et fit une nouvelle musique, qui, du reste, est fort jolie, et s'adapte parfaitement à cette poésie.

La traduction française des paroles du *Vergiss mein nicht* adaptées à la musique même de Mozart, n'a paru en France que dernièrement. PILA.

Le roi des Ribaux (XLVIII, 610). — Dans *Notre-Dame de Paris*, au chapitre III du livre VI, Victor Hugo, en faisant narrer par dame Mahiette, la jeunesse, la chute et la dégradation, progressive de Paquette la Chantefleurie termine ce triste récit par cette phrase : « Au sacre, « dans la même année 61 (1461) c'est elle « qui fit le lit du roi des ribauds. »

Le bibliophile Jacob a publié un roman intitulé le *Roi des Ribauds* dont l'action se passe vers la fin du règne de Louis XII, et dans lequel le fonctionnaire en question joue un rôle grotesque et ridicule.

V. A. T.

—

Maister (XLVII 505, 649 ; XLVIII, 310, 479). — Puisque la question a dévié naturellement de *maistre* à *mestre de camp*, on peut rappeler que ce dernier mot a déjà été l'objet d'une question dans un ancien volume de notre journal (Voir T. G. 587) et de quelques réponses. PIETRO.

—

Automobile (XLVIII, 674). — Ce mot devrait être féminin, par analogie avec locomobile (sous-entendu machine) ; de même, devant automobile, on sous-entend voiture, plutôt que véhicule, ce mot n'étant guère entré dans la langue usuelle. Mais automobile ne peut pas être un mot français, car c'est un mot hybride, formé du *grec* autos soi-même, et du *latin* mobilis, qui peut-être mû (ce n'est pas le moment de discuter la formation de ce mot, fait par les savants ; *mobilis* devrait donner régulièrement et a donné meuble).

Je n'ignore point que nous avons pas mal de mots hybrides, entre autres : bureaucratie, accepté dès longtemps par l'Académie ; mais il faut les éviter. Il serait mieux de prendre le mot grec autocinètes, qui signifie : qui se meut soi-même, et de dire autocinète. Le mot ne sonne pas plus mal que bon nombre d'autres. A. CORDES.

*
* *

Il y a les précédents : locomotive, locomobile ; mais le mot lui-même est absurde. P. DU GUÉ.

*
* *

Je pensais que l'Académie avait adopté le féminin, suivant en ce sens les précédents : *une lévite* par ellipse de *robe*, une *pendule*, *la Toussaint*, etc.

Je pense qu'on peut, en effet, poser comme règle que l'adjectif *substantivé* garde le genre du nom qu'il qualifiait primitivement. L'*Eternel* est *l'être* éternel, le *Sublime*, le *Tragique* supposent le substantif *genre*, etc.

Un mot récent non *académisé* « la douloureuse », suppose un nom féminin. *Mobile* masculin suppose au réel un *corps* et au figuré *un but*, mais ne disait-on pas couramment autrefois *la mobile* pour *la garde mobile* en 1848 ?

Voilà pour expliquer le genre de ces adjectifs d'origine devenus substantifs.

N'y a-t-il pas lieu d'en conclure que *automobile* doit rester féminin puisque l'ellipse s'est opérée sur les mots *voiture* ou *machine*, le plus ordinairement employés en locomotion: Un mot est un mot et *automobile* n'est pas *mobile*. On ne peut soumettre son genre et le laisser flotter au gré d'une conception arbitraire. Il faut considérer quel était le genre du substantif dont l'adjectif s'est détaché pour se suffire à lui-même. PAUL ARGELÈS.

—

Noms de lieux altérés ou dénaturés de leur sens primitif (XLVIII, 612). — Dans la *Statistique monumentale* d'A. de Caumont, une erreur a substitué *Saint-Bazire* à *Sainte-Bazille*, (arrondissement de Bayeux) erreur dénaturée elle-même par les plaques indicatrices des Ponts-et-chaussées, où on lit : *Saint-Bazire*. La carte d'état-major, elle, dit *Sainte-Bazire*. Ainsi est consacrée une déformation de langage, commise encore par les habitants de Juaye-Mondaye, dans l'appellation du hameau et des ruines légendaires de *Sainte-Basille* rattachés à leur commune. De même, on dit ailleurs *Saint-Gire* pour *Saint-Gilles*.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

*
* *

Je connais, sur cette question, deux exemples caractéristiques.

Une montagne du Jura français, le *Grand Crêt d'eau*, qui tire son nom, comme sa voisine, le *Crêt de la Neige*, de ses qualités hypsométriques, est devenue, même dans la carte de l'état major, le *Grand Credo*.

Dans les monts du Forez, le sommet principal devait à sa contexture le nom caractéristique de *Pierre sur Autre* ; dans tous les atlas et dans la carte au 80.000, ce nom significatif s'est changé en celui incompréhensible de *Pierre sur Haute*.

*
* *

De nombreux exemples d'altérations des noms géographiques ont déjà été publiés ici, et on les trouvera groupés sous deux titres principaux (T. G. 383.)

Entre autres localités connues, on cite *Seine-Port* qui s'appelait anciennement *Saint-Port*, et *Cinq-Mars* qui vient de *Saint-Mars* (autrefois *Saint-Médard*).

Ne serait-il pas intéressant d'étendre cette question aux noms des rues de Paris qui auraient bien besoin, elles aussi, d'être protégées contre les fantaisies administratives ? PIETRO.

*
* *

En réponse à la demande de notre confrère Le Besacier, voici un extrait de la série d'articles que j'ai publiés en 1892, dans le *Cosmos*, sous le titre LA TOPONOMASTIQUE.

... Il y aurait beaucoup à dire sur la confiance qu'il faut accorder à cette ORTHOGRAPHE officielle et sur les singulières méprises produites par l'ignorance des employés du cadastre, sur qui les officiers chargés de la carte d'état-major se sont fiés pour écrire la plupart des noms des lieux-dits.

J'en ai relevé autrefois un grand nombre.

Ainsi près de Vendôme, un monument gaulois dit *Pierre-Fitte*, c'est-à-dire pierre fichée en terre, est devenu sur la carte d'état-major PIERRE FRITE ; comme le glacier de *la laye blanche* (le marécage blanc) dans le massif du Mont-Blanc est devenu le glacier de l'ALLÉE BLANCHE, et l'une des portes de Perpignan, la *porte de la sau* (celle où l'on distribuait le sel), la PORTE DE L'ASSAUT.

Dans les Alpes, une pointe rocheuse ou aiguille se nomme *œille* ; les géographes en ont fait ŒIL, HUILE OU ŒILLET. Les aiguilles d'Arves en Savoie s'appellent dans le pays *les trois œillons* ; les gens du pays prononcent *les trois euillens* et certains guides ont imprimé : LES TROIS JULLIENS. La *Sieta d'ar Guglia* (le plan de l'aiguille en Piémont, où s'est livrée la célèbre bataille de l'Assiette, est souvent

désignée par les historiens sous le nom d'Assiette d'Orgueil.

Sur la carte de Bourcet on trouve, dans cette même région, le hameau de Mylord au lieu de *Millaures* (mille vents) et le col du Buffle au lieu du col de la *Buffe* (tempête).

Cassini a transformé en Bois de l'A B C et en Plateau de l'Araignée, le *bois de la bessée* (bois de bouleaux) près de Montdauphin et le *plateau de l'arénier* (carrière de sable) près du Fort Barraux.

Je ferai remarquer que toutes ces déformations obéissent à ce qu'on pourrait appeler *la loi du calembour ;* c'est-à-dire que, chaque fois que le sens d'un mot se perd par désuétude, ce mot tend à se transformer en un autre mot de consonnance analogue et d'un usage courant.

Les coteaux de forme allongée, les *Serres*, la plupart des maîtres d'école les écrivent Cerfs, comme ils écrivent Puits, Poètes et Pets les renflements de contreforts qui, en basse latinité, portaient le nom de *podium*. Dans certaines parties de la Drôme, on trouve la forme *piech*, et l'un de ces piechs plus élevé que les autres le Piech-haut, a éte inscrit Pied-chaud sur le cadastre.

Un des *crets* les plus connus du Jura, le *Grand Cret d'eau*, est porté sous la forme de Grand-Credo sur la carte d'état-major.

Au milieu des solitudes des Alpes, le moindre abri est précieux ; aussi, toutes les fois qu'on y rencontre une petite cabane ou *Celle* (dont le diminutif *cellule* est resté en français), cette circonstance sert à désigner le lieu. De là, l'origine des nombreux *Plans* ou *Cols de la Celle*. Les voyageurs écrivent de la Selle, sous prétexte que le col présente la forme d'une selle, sans réfléchir que la selle se dit Bardo dans le dialecte de ceux qui ont imposé le nom.

Près de La Grave (Hautes-Alpes), un abreuvoir (*Abéouion*) a été transformé en Abbé-heureux sur les états de section. Dans la même région, un lieu sauvage, entrecoupé de fondrières, appelé *les Toumples*, et un autre brûlé par le soleil, *le Buclé*, ont pris officiellement les noms de les Temples, le Bouclier, préparant ainsi d'amères déceptions aux archéologues de l'avenir qui se fieraient à l'étiquette.

Sur la plupart des cartes du Jura français, on lit fréquemment Bois de Banc au lieu de *Bois de ban* (bois mis au ban, réservé). Près de Morez, l'état-major a écrit Sous les gyps au lieu de *sous les gys* (couloir par lequel on fait glisser les bois). J'ai visité autrefois, dans les environs de Salins, une grotte charmante, creusée dans la paroi abrupte d'une falaise, et précédée d'une plateforme d'où l'on domine, comme d'un balcon naturel, le riant paysage qui se déroule à vos pieds : c'est la *Baume du Solier*. Les paysans, à qui il est permis d'ignorer que *Solarium* signifie *balcon*, ont commencé par dire la *baume du soulier* ; mais un ingénieur (qui n'avait retenu que le *sens !*) transforma, sur la carte du chemin de fer, le poétique observatoire en Rocher de la Savate.

La station de Saint-André le Gaz, dans le département de l'Isère, devrait être appelée Saint-André le *Gua* parce qu'il y avait là un *gué* où l'on traversait la Bourbre.

Celle du *Pas-des-Lanciers*, entre Arles et Marseille, a certainement réveillé de riants souvenirs dans l'imagination de plus d'une belle voyageuse ; mais combien se serait trompée celle qui, se fiant à l'orthographe fantaisiste de la Compagnie P.-L.-M., eût cru trouver dans ce petit coin de terre le joyeux théâtre des bals ou des carrousels. Ce n'était autrefois qu'un affreux désert où l'on ne s'aventurait qu'en tremblant : *le passage de l'anxiété*, lou pas de l'ancié, nom de sinistre augure, bien tristement justifié, il y a quelques années, par les épidémies survenues dans le camp qu'on avait eu l'imprudence d'y établir.

Tel est encore, près du village de Laurac, dans l'arrondissement de Largentière (Ardèche), le défilé solitaire, le coupe-gorge, que les paysans, avec leur langue imagée, ont appelé Prend-tè-gardo (*Prends garde*).

A trois cents lieues de distance, on trouve deux lieux-dits portant sur la carte deux noms presque identiques : l'un Manarf (je ne sais pas) en Algérie, l'autre Lou-Sabès pas (ne le savez-vous pas ?) dans les Hautes-Alpes. A un endroit comme à l'autre, le géographe a fait mieux que de confondre le Pirée avec un homme ; il a pris un aveu d'ignorance ou

une réponse ironique pour un nom de pays.

C'est probablement à une conversation de ce genre qu'est dû le nom de COL DE LA SALAMANDRE donné par Bourcet au col ou *Emeindra*, (*amoindrissement* de hauteur) situé en face du fort Saint-Eynard, près de Grenoble. *L'ingénieur* : « Comment appelez-vous ce col ? » *LePaysan* : « Çà ? L'Emeindra ».

Le PONT A COULEUVRE, sur l'Oise, entre Noyon et Salency, n'est, d'après M. Cocheris, qu'un ancien pont à barrière, appelé autrefois *Pont à qui l'œuvre*.

Au pied du même fort de Saint-Eynard, se trouve le *champ de la lioura* (champ du lièvre), qui est devenu sur le cadastre. successivement *Chandeliour* et CHANDELIER. Cet ustensile me rappelle que, près de l'ancienne ville des Baux, en Provence, il y a un *bau*, c'est-à-dire une montagne escarpée sur son pourtour, que sa forme particulière a fait appeler *bau-baïssa*, la montagne penchée ; une carte en a fait LA BOBÈCHE.

Je terminerai cette longue excursion de toponymie fantaisiste en citant, dans les vallées vaudoises, un *jas*, c'est-à dire un lieu où les troupeaux viennent se coucher (*ubi jacent*) et qui, ayant appartenu à un nommé *Guigo*, avait pris le nom de *jas de Guigo*, transformé, sur la carte de l'état-major italien, par un officier qui avait mal lu, mais qui savait le français, en JUS DE GIGOT ; de même le *petit port* d'Alger (en sabir *Porto poulo*) baptisé *port aux poules* par nos soldats, (qui avaient également transformé *Tipasa* en petit bazar), a été nommé officiellement MERS EL-DJEJEL par un naïf érudit, qui a cru rétablir le nom arabe.. .. ALBERT DE ROCHAS.

—

Une tapisserie des Gobelins à déterminer (XLVIII, 609). — Il s'agit de la reproduction du tableau de Gros *Le premier consul distribuant des armes d'honneur aux grenadiers de la garde consulaire*. Cette tapisserie doit être restituée à l'Impératrice. UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

La Diane de Houdon (T. G. 431 ; XLVIII, 228, 376, 434, 589, 645). — Les raisons qui semblent guider les modernes sont admirablement résumées par M. H. C. M. : faire en sorte que le nu ne soit pas le déshabillé et que sans renoncer à le faire vrai, on lui enlève cependant le caractère d'une réalité trop proche de nous.

C'est vrai pour les modernes aussi corrompus, mais plus hypocrites que les anciens. C'est absolument faux pour ces derniers, et H. C. M. se trompe étrangement lorsqu'il dit : « l'art soit antique, soit moderne, a eu pour principe de ne point pousser jusqu'à la dernière exactitude la représentation du corps féminin. »

Les anciens n'avaient heureusement point de ces petitesses d'esprit : ils étaient très réalistes, sans cesser d'être très artistes. Ils représentaient très exactement leurs modèles tels qu'ils les avaient sous les yeux.

Leurs statues d'hommes sont...barbues parce que, sauf les gens de mœurs inavouables et passives, les hommes, en Grèce comme à Rome, portaient cet ornement naturel. Si leurs statues de femmes n'offrent pas le plus léger duvet, c'est que les femmes grecques et romaines se faisaient scrupuleusement épiler : il y avait des parfileuses (épileuses), comme il y a des manucures.

Nos artistes, étudiant les antiques et les prenant pour modèles, puis s'en faisant un idéal, les copient au lieu de s'en inspirer ; leurs œuvres sont grotesques, et si elles ne nous paraissent pas telles, c'est que l'accoutumance nous empêche de remarquer la grossièreté de l'anachronisme

Représenter une française, une italienne, une espagnole, une allemande, une *occidentale moderne* sortant des mains d'une parfileuse, comme c'était la réalité en Grèce, à Rome, et aujourd'hui encore en Turquie, c'est faire œuvre à la fois grotesque et indécente : cette incompréhensible et maladroite mutilation n'est bonne qu'à attirer l'attention sur l'organe dénaturé, comme l'attire sur lui un masque ou un travesti, en dehors du carnaval.

LOTUS-SAHIB.

***

Nous nous écartons de la question, et non sans agrément ni profit, d'ailleurs.

Mais la question est celle-ci :

La Diane de Houdon aurait été refusée au Salon, parce que le sculpteur avait indiqué son sexe avec trop d'exactitude. Où en a-t-on la preuve ?

La Diane de Houdon a été achetée par l'impératrice Catherine II, mais à qui ? A l'artiste ? au duc de Saxe-Gotha, où à Girardot de Marigny ? V.

—

Le quai de l'Horloge (XL ; XLII ; XLVIII, 110, 263, 375, 438, 543, 570).— En somme, l'emplacement de la boutique *Au Soleil d'Or*, quai de l'Horloge, en 1715, n'a pas été trouvé. Et voici le cas d'un auteur de la valeur de Lesage, dont on connaît six domiciles à Paris, et à qui ni le *Comité des Inscriptions Parisiennes*, ni la *Commission du Vieux Paris*, ni les *Amis des Monuments*, n'ont encore fait l'honneur de la moindre plaque commémorative, bien que j'aie pris l'initiative de faire discuter, — et il l'a été, — le projet à la Commission du Vieux-Paris.

Rien à Paris ne rappelle le nom de ce délicieux écrivain qui fit *Le Diable Boiteux, Gil Blas*, *Turcaret*, de ce Breton qui signait ses actes : *Bourgeois de Paris*. C'est de l'ingratitude. Je romprai encore quelques plumes pour lui.

En attendant, et en remerciant nos confrères pour les si intéressantes communications qu'ils ont bien voulu faire, je demande vérification de l'assertion de M. Tesson, qui voit dans le nom de la rue Lesage une rue qui va de la rue Tourtille à la rue Jouye Rouve, près le théâtre de Belleville, un hommage à notre auteur. Ce Breton de Sarzeau ainsi fêté à Belleville a de quoi nous étonner. Notre Lesage habita faubourg Saint-Jacques, jamais faubourg du Temple. Ne serait-ce pas d'un autre Lesage qu'il s'agirait ? Ce nom est fort commun.

Et cela n'empêcherait pas le *Comité des Inscriptions Parisiennes* de poser une plaque commémorative sur la maison de Lesage, au Soleil d'Or, quai de l'Horloge.

Léo Claretie.

Dans la *Nomenclature de Paris*, publicacation officielle, on lit :

« Précédemment rue du Théâtre.. *Origine* : Alain René Lesage, littérateur (1668-1747). »

—

Objets marqués d'un cœur (XLIV ; XLV ; XLVI ; XLVII, 378, 548, 770, 827, 936, 996). — Dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 10 juillet 1903, col. 12, M. Marcel Baudoin, parlant du *sire de Vergy*, dit qu'en Poitou, et plus particulièrement en Vendée, on trouve des cœurs de plomb servant de sépulture aux cœurs humains.

Notre savant compatriote pourrait-il nous donner quelques détails sur ces sépultures qui paraissent très curieuses, en effet, et nous dire en même temps ou il a publié une étude sur ce sujet, ainsi que sur les épingles vendéennes en forme de cœur ? Remerciements sincères pour les érudits poitevins. B. de Rollière.

—

La perche (XLVIII, 673). — Cette question suppose que la perche n'était pas de forme carrée. Y a-t-il quelque fait à l'appui ?

J'ai posé (XLIII, 711, 787) une question analogue, la forme de l'arpent et de l'acre de Normandie ; à mon grand regret, il n'y a pas eu de réponse. Cependant j'ai pu, cet été, relever, d'après les traditions de vieux paysans de Caux, que leur vergée, le quart de l'acre, avait certainement une forme concrète. Mais ils ne connaissaient pas la perche. L'acre du pays de Caux se composait de quatre vergées, chacune de cent pas de long sur vingt pas de large, arrangées entre elles comme étaient les quatre *acti* de l'*heredium* romain, c'est-à-dire comme une page de l'*Intermédiaire* coupée de haut en bas par la raie, et de travers par le pli postal.

Quant à la forme de la perche, celle-ci étant de neuf toises carrées, il est probable que c'était un carré de trois toises (ou. 18 pieds) de côté. Il est certain que la perche d'Angleterre était un carré de 5 1/2 yards, celle de l'Ecosse un carré de 6 aunes écossaises ou 18 pieds du Rhin, celle des eaux et forêts étaient probablement aussi de forme carrée, ayant 6 aunes françaises, approximativement 22 pieds, de côté. Je crois pouvoir affirmer que les arpents de 100 perches ont dû être carrés, et que ceux de 120 ou de 160 perches ont dû être de forme oblongue. Edward Nicholson.

—

Proverbes sur l'alcoolisme (XLVIII, 617, 658). — On dit en Poitou et ailleurs d'un individu ivre qu'il a été mordu par le *chien rouge*, sans qu'on sache bien aujourd'hui ce que peut bien être ce *chien rouge*. Je le demande donc aussi.

Notes, Trouvailles et Curiosités

Lauriers et cyprès.— Nous n'avons point coutume de présenter, dans le corps de la revue, les œuvres de nos collaborateurs : qu'on nous permette de faire une exception pour M. Philibert Audebrand, notre doyen. Il résume près de trois quarts de siècle d'histoire ; il est le répertoire vivant de tout ce qui a marqué dans les arts et les lettres depuis Louis-Philippe. Il a vécu, ce parisien curieux et avisé, dans l'intimité des plus grands esprits de son temps, et les a jugés sans faiblesse ni complaisance. Sur les illustres et sur les oubliés, il a des anecdotes qu'il conte avec une verve restée jeune, et ce sont de précieuses miettes d'histoire.

Il n'est pas un homme célèbre, il n'est pas un original, qu'il n'ait eu l'occasion de voir, d'entendre, d'approcher, dans ces cénacles où il a si longtemps brillé au premier plan, comme l'un des princes de la chronique. Sa mémoire fidèle reconstitue ce long passé dans un livre *Lauriers et cyprès* d'un intérêt prodigieux, que nos collaborateurs devront considérer comme une source indispensable à leurs études sur la littérature de la seconde moitié du XIXe siècle [Calmann-Lévy].

—

Disparition mystérieuse du Sous-Préfet de Soissons, en 1804 (M. Octave de Ségur.

[La disparition de la mère de l'avocat dont en ce moment toute l'Italie s'occupe, ne sachant si elle doit croire à un assassinat, à une fugue ou à une mystification, n'est pas sans analogie avec la disparition mystérieuse dont M. Alfred Begis nous entretient dans l'article qui suit : celle d'un haut fonctionnaire, subitement disparu, qu'on crut assassiné par vengeance publique et qui avait tout simplement quitté son foyer pour aller s'engager sous un faux nom, ce qu'on ne sut que beaucoup plus tard].

***

Le 21 mars 1804, le duc d'Enghien, fils du duc de Bourbon et neveu du prince de Condé, arrêté à l'Etranger, par ordre de Napoléon, était condamné à mort par une commission militaire et fusillé dans les fossés du château de Vincennes. Cette exécution sommaire produisit un effet pénible sur toute la nation et même sur les fonctionnaires.

Le 18 mai 1804, Napoléon avait reçu du Sénat le titre d'empereur.

Le 19 août suivant, M. Chaptal ministre de l'Intérieur, recevait cette lettre de M. de Puysegur, maire de la ville de Soissons :

Soissons le 21 Thermidor an 12 de la République française.

A son Excellence le ministre de l'Intérieur.

Monseigneur

Nous avons les inquiétudes les plus cruelles sur le sort de notre intéressant sous-préfet, Octave de Ségur. Aucune nouvelle depuis samedi 16. La douleur et les alarmes de sa famille ne peuvent se peindre. Sa malheureuse femme vient de lui écrire encore ; donc il n'est pas à Saint-Plombières. Dans cet état de choses, j'ai l'honneur de vous offrir de faire provisoirement les fonctions de sa place, afin que, par une nomination prompte, son pauvre père et toute sa famille n'éprouvent pas un désespoir anticipé ; que la commission que vous me donneriez soit secrète alors. Si le malheur de sa perte devenait certain, il serait assez temps de lui envoyer un successeur, lorsque vous le jugerez convenable.

Veuillez agréer, monseigneur, l'assurance de mon respect.

PUYSEGUR.

Le 17 août M. de Ségur père, recevait cette autre lettre, sans signature :

Vous devez présentement connaître les angoisses qu'un père endure de la perte de son fils ; comparez celles qu'ont dû souffrir les malheureux Prince et duc de Bourbon de l'assassinat de leur fils, commis par ton *monstre* de maître, à qui tu serts de marchepied. Tremble scélérat.

On prétendait alors que de Ségur père, conseiller d'état et grand-maître des cérémonies, avait pris part au conseil privé de Bonaparte, dans lequel il avait conseillé l'arrestation et la mort du duc d'Enghien.

Fouché, ministre de la Police générale, affolé, s'empressa d'adresser cette circulaire aux Préfets des 29 départements du 2e arrondissement de la Police Générale, dont Réal était chargé :

Monsieur,

Un événement surprenant afflige en ce moment la famille d'un des grands officiers civils de la couronne, M. de Ségur, conseiller d'Etat, grand-maître des cérémonies, aussi recommandable par les services qu'il a rendus et qu'il rend encore chaque jour à l'Etat, que par ses qualités personnelles

M. Octave Gabriel Louis de Ségur fils, sous préfet de Soissons, qui se trouvait à Paris pour affaires, est sorti de chez M. son père le 15 thermidor dernier, à 4 heures et demie du matin. Il a disparu depuis cette époque et on n'en a aucune nouvelle.

Je vous envoie son signalement et je vous invite, monsieur, à employer tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour découvrir M. de Ségur fils et savoir s'il n'a poins paru dans l'étendue de votre département.

Je n'ai pas besoin de vous recommander de prendre à ce sujet les informations les plus exactes et de m'en faire connaître le résultat dans le plus bref délai.

Recevez, etc.

Signalement : Octave Henri Ségur, sous-préfet de Soissons, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, cheveux noirs à la titus, sourcils idem, yeux bruns foncés, nez enfoncé du haut et relevé à l'extrémité, bouche bien faite, dents blanches, menton rond, visage plein et ovale, des nageoires brunes, se joignant presque sous le menton ; parti de chez son père rue des Saussayes, faubourg Honoré le 15 thermidor, à 4 heures et demie du matin ; il était vêtu d'une redingote bleue, pantalon de nankin et des bottes ; il devait avoir 15 ou 20 louis dans sa poche et une casquette de voyage. Depuis cette époque on n'en a eu aucunes nouvelles.

Des recherches furent faites dans les bois des environs de Paris, dans la Seine et la Marne ; on ne découvrit aucunes traces du sous-préfet ; on soupçonna fortement Tilly Blaru de l'avoir attiré dans un jardin et de l'avoir assassiné pour venger le duc d'Enghien, les Princes de Bourbon, et le Prince de Condé ; on soupçonna aussi le chevalier de Jean, frère de M. de Sabran et M. de Béthune. Ils furent interrogés sévèrement par les magistrats.

M. de Ségur père avait désigné une maison de la rue de la Planche dans laquelle on entendait chaque nuit un bruit souterrain qui pouvait faire présumer qu'on y retenait quelqu'un par violence. On constata avec soin, par une surveillance nocturne, que ce bruit provenait d'une boulangerie qui se trouvait au rez-de chaussée de cette maison.

La famille d'Octave de Ségur et la Police ayant épuisé tous les moyens de recherches, tout espoir de le retrouver fut abandonné.

Le 1er octobre 1804, l'empereur Napoléon nomma sous-préfet de Soissons M. de Plancy, auditeur au conseil d'Etat, en remplacement de M. Octave de Ségur, destiné à d'autres fonctions.

Sept ans plus tard, servait en Espagne, sous les ordres de Masséna, dans le 6e hussards, un capitaine du nom de Ponchot. Or le capitaine Ponchot n'était autre que le sous-préfet de Soissons.

M. Octave de Ségur, né le 30 juin 1779, s'était marié à Paris le 13 mars 1797, avec sa cousine, Marie-Félicité-Henriette d'Aguesseau ; il en avait eu 4 enfants. La bonne harmonie avait cessé de régner dans leur ménage, des scènes violentes avaient eu lieu; accablé de chagrins domestiques, Ségur abandonna furtivement le foyer conjugal.

Il s'engagea comme simple soldat, sous le nom de Ponchot, dans le 6e régiment de hussards, faisant partie de l'armée d'Italie. Il servit avec distinction et il fut fait prisonnier par les Autrichiens. Mis en liberté, il continua son service et en 1811, il servait en Espagne, avec le grade de capitaine, sous les ordres de Masséna, lorsqu'il fut reconnu par sa famille.

Nommé chef d'escadron en 1812, il reçut l'ordre d'enfoncer un régiment de la Garde russe, près de Wilna, son escadron fut presque entièrement détruit et il fut fait prisonnier.

Après la paix, il fut maintenu dans son grade de chef d'escadron, et attaché à l'état-major de la Garde Royale.

Bientôt accablé des mêmes chagrins qui avaient motivé son départ, il se jeta dans la Seine sous le Pont-Royal.

Il mourut le 15 août 1818.

Mme de Ségur est morte à Paris le 16 janvier 1847. ALF. BÉGIS

Nécrologie

Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort de notre collaborateur M. Edouard Bonnafé.

Ses études sur les *Collectionneurs de l'ancienne France*, notamment sur le *Surintendant Foucquet*, son *Dictionnaire des amateurs français au dix-septième siècle*, et son ouvrage sur les *Meubles en France au seizième siècle*, sont restés parmi les meilleures contributions à l'histoire de l'art.

Il était âgé de 78 ans.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL.

mp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond

XVLIII° Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 10 Décembre 1903.

39° Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1024 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

Origine de la déesse Nue. — Les Phéniciens passaient jadis pour avoir créé le type de la déesse nue, imité depuis par la Grèce.

Une théorie plus récente les représenta comme s'étant inspirés eux-mêmes de modèles chaldéens.

M. Salomon Reinach, dans une communication à l'Académie des Inscriptions (vers 1897) prétendit anéantir les deux thèses précédentes et attribuer l'invention de la Vénus à l'art égéen (archaïque de l'Archipel Grec).

Quelques mois plus tard, on découvrait en Chaldée un véritable gisement de figurines nues dans un terrain dont l'antiquité dépassait de beaucoup l'époque primitive de la glyptique égéenne.

Quel est aujourd'hui l'état de la question ? P. L.

—

Les ouvrages de madame de Charrière. — La première œuvre littéraire de la célèbre madame de Charrière (née van Tuyll) est une petite nouvelle publiée avant son mariage, sans nom d'auteur, et intitulée *Le Noble*.

C'était une satire dirigée contre l'aristocratie. La première édition à Amsterdam en 1763 ; une autre fut donnée à Londres en 1770. Enfin, *Le Noble* fut inséré en 1787 dans un recueil en six volumes composé de récits empruntés à différents auteurs, sous le titre : *Bibliothèque choisie de contes, de facéties, de bons mots* (Paris, 1786 et années suivantes).

Il est impossible de retrouver aucune trace de l'édition hollandaise ou de l'édition française. Elle ne se rencontre ni dans les bibliothèques de Hollande, ni à la Bibliothèque nationale de Paris, ni au *British Museum*. Quelqu'un peut-il fournir une indication à ce sujet ?

Philippe Godet.

Professeur à la faculté des Lettres de Neuchâtel (Suisse), qui prépare une étude sur la vie et les ouvrages de Madame de Charrière.

—

Lettre au duc d'Aiguillon ; 1773. — Où pourrait-on trouver l'original et la citation d'une lettre ironique adressée par le comte de Broglie au duc d'Aiguillon, le 22 septembre 1773 ?

A cette lettre, Louis XV répondit de Choisy, le 24 septembre 1773. Que sait-on sur l'original de cette réponse ?

L. C. de la M.

—

Origine de la « Revue des Deux-Mondes ». — La table de cette revue dit qu'elle a été fondée en 1831.

J'ai, en effet, sous les yeux le tome 1er de 1831 et au recto de la 1re page. (Samboangan), on lit : « Voyez les Numéros d'Octobre et Novembre 1830 du *Journal des Voyages* auquel la *Revue des Deux-Mondes* a succédé ».

Hatin, dans sa bibliographie de la Presse et après lui Larousse, etc : ont indiqué l'origine de la Revue au milieu de

1829. Pour la 1re année 1829, elle se composerait de 2 volumes ; l'année 1830 en comprendrait 4. Quatre ventes publiques annoncent l'année 1831, seule celle de Portalis 1859 (Hatin) désignerait l'année 1830.

La *Bibliographie de la France*, 1829, n° du 27 juin, cite ce qui suit :

« *Revue des deux Mondes*, recueil de la politique, de l'administration et des mœurs (Prospectus) — in-8. — On promet tous les mois une livraison ».

La même Bibliographie ne cite pas une livraison parue en 1829 et 1830.

La bibiothèque Portalis comprenait-elle des livraisons de 1830 ?

Les amateurs, collectionneurs et bibliothécaires ont-ils raison de toujours formuler, dans leurs désiderata, les années 1829 et 1830 de cette célèbre revue ?

A. DIEUAIDE.

—

La couleur de la carmagnole. — Je possède un portrait qu'un antiquaire du faubourg Saint-Honoré nous vendit en décembre 1900, comme étant celui de Louis XVII. Il n'est ni daté ni signé ; la peinture paraît antique quoique médiocre ; une écorchure à la toile sur la joue droite, a été maladroitement réparée par une retouche qui gâte le coin de la lèvre. L'enfant royal porte l'habit *gris matelot* qu'on lui attribue durant les derniers temps de son séjour au Temple, et, chose singulière, il est coiffé d'une carmagnole *bleue*.

Je voudrais savoir par quelque aimable intermédiariste si cette couleur était usitée à l'époque de la Révolution, n'ayant, pour ma part, jamais vu que des carmagnoles de couleur *rouge*.

Je dois ajouter ceci, c'est que l'enfant porte au cou, retenant lâchement un col de chemise de toile blanche et molle, une cravate *bleue* de même teinte que la carmagnole.

UNE INTERMÉDIAIRISTE.

—

La mort de Mornay. — Sallentin raconte, dans son *Improvisateur*, que Mornay, gouverneur de Saint-Cloud en 1789, s'était laissé mourir de faim après l'assassinat de Foulon et de Bertier. Il est vrai qu'il avait 89 ans. Cette terrifiante anecdote est-elle exacte ?

H. QUINNET.

Alan, seigneur de la Drôme. — Un aimable correspondant de ce pays pourrait-il me donner directement ou par l'*Intermédiaire*, quelques notes sur cette seigneurie ?

L. C. DE LA M.

—

Château d'Arry. — Un lecteur des provinces annexées pourrait-il me dire si le château d'Arry, près de Novéant (Lorraine) existe toujours et quel est son architecture ? Je possède une gravure (fin du XVIIIe siècle) représentant une vue du château d'Arry. Je voudrais l'identifier. Il y a un Arry en Picardie, près d'Abbeville. Ce n'est pas celui que je cherche.

A. D'E.

—

Un mode d'empoisonnement au XVIIe siècle. — Dans un curieux livre qui vient de paraîte : *La sorcellerie et la science des poisons au XVIIe siècle*, édité chez Hachette, l'auteur M. le docteur A. Masson, jette un jour entièrement nouveau sur la mort du roi Louis XIII, qui fut, selon lui, empoisonné par des lavements. Ceci peut être discuté, mais il faudrait trop d'espace pour le faire dans nos colonnes. M. le docteur A. Masson a peut être raison d'ailleurs ; mais n'a-t-il pas exagéré quand il a dit que ce mode d'empoisonnement au XVIIe siècle était très fréquent ?

Ceci n'est pas pour diminuer le mérite de son livre qui m'a beaucoup intéressé ; mais n'est-il pas comme ces historiens qui, ayant trouvé une idée, un point de vue *à eux*, lui ramènent tout et lui subordonnent tout, à l'appui de leur thèse ? Je serais fort curieux de savoir *qui*, au XVIIe siècle, est mort empoisonné de cette manière. Au XVIIIe siècle, Mlle Aïssé, dans une lettre citée par l'*Intermédiaire* (Voir T. G. : *La mort d'Adrienne Lecouvreur*) prétend que Adrienne Lecouvreur mourut de la sorte ; mais rien n'est moins prouvé, et l'*Intermédiaire* a réfuté victorieusement cette thèse. D'autres gens ont-ils péri de même ? Lesquels ? M. le docteur A. Masson me paraît d'ailleurs outrer un peu quand il écrit, p. 117 de son livre :

L'abus des lavements qui se donnaient *à tous propos* et hors de propos... Outre le lavement de régime ordinaire, au moins bihebdomadaire que tout le monde prenait, il y avait le clystère curatif qui s'administrait en nombre illimité.

C'est ici que j'arrête l'aimable érudit. Il est vrai (les mémoires d'apothicaire en font foi) que le clystère curatif était d'un emploi assez fréquent. Mais « le lavement de régime ordinaire, au moins bi-hebdomadaire (!) que tout le monde prenait » (qui, *tout le monde* ?) n'a jamais existé que dans l'imagination des gens crédules. Molière, en jetant le ridicule sur cette médication, l'a tranformée en matière comique et il est convenu aujourd'hui que la seringue était l'emblème de notre ancienne société. Il est facile de dire que *tout le monde* s'en servait. On dit *tout le monde*... pour ne citer personne ! A qui faire croire que des gens bien portants s'en servaient « bi-hebdomadairement » et sans nécessité ? Et pourquoi « *bi*-hebdomadairement » ? Cette question me paraît avoir son intérêt, autant parce qu'elle est un chapitre de l'histoire intime de nos ancêtres, que parce qu'elle peut aider à rectifier une erreur accréditée aujourd'hui. C'est pourquoi je serais reconnaissant à M. le docteur A. Masson ou à tout autre qui m'édifierait sur ce mode d'empoisonnement au XVIIe, et j'ajoute même au XVIIIe siècle. G.

—

Notre-Dame des Arts. — Un lecteur aimable et érudit pourrait-il me fixer exactement sur la confrérie de Notre-Dame des Arts ?

Avant la guerre, il existait à Neuilly, dans un des pavillons subsistant de l'ancien château royal (encore debout) une institution dite N.-D. des Arts.

A Pont-de-l'Arche (Eure) se trouve encore actuellement une N. D. des Arts. Enfin, je crois savoir qu'il y a, en l'église Saint-Roch, une chapelle vouée à N. D. des Arts et entretenue par une confrérie placée sous le même vocable.

Existe-t-il un lien entre ces différentes associations ? Quel est leur but ? Qu'est devenue la Notre-Dame des Arts, de Neuilly ? A. D'E.

—

Un Lespinay et une Cholet, inconnus. — Félicité de Lespinay, née vers 1663 à Capesterre (Guadeloupe), est fille de Jean de Lespinay, écuyer, sieur de Furmier et de Françoise de Cholet.

On compte au moins cinq familles de Lespinay. A laquelle appartient le sieur de Furmier ?

A quelle branche des Cholet se rattache sa femme ? L'absence de celle-ci est particulièrement étrange sur les longues listes généalogiques consacrées à sa famille par La Chenaye-Desbois.

***

—

Moncey (Le maréchal). — Les dictionnaires biographiques s'accordent généralement sur sa naissance à Besançon, en 1754, mais Bouillet le fait naître à Moncey, près Besançon. Est-ce exact, et alors n'aurait-il pas dû s'appeler *de Moncey* ?

CESAR BIROTTEAU.

—

Une pièce gravée par Gengembre. — Une petite pièce d'argent porte au recto :

La tête de la République avec un bonnet phrygien.

Autour, les mots :

Liberté, l'an cinq.

Au verso, les mots :

Coupé et frappé en même temps (sic), par Ph. Gengembre.

Un des lecteurs érudits de l'*Intermédiaire* pourrait-il dire si la pièce en question a été frappée à l'occasion d'un événement quelconque ou à titre de simple expérience ? La pièce a-t-elle eu un caractère officiel et Gengembre était-il un graveur connu ? J. L.

—

Paternité poétique à retrouver. — Je serais heureux de savoir de qui sont ces deux vers :

Un soleil de printemps fourvoyé dans l'hiver,
Avait, ce beau jour-là, mis du printemps dans l'air.

A. D'E.

—

Une phrase célèbre. — « Mon Dieu ! délivrez-moi de mes amis ; quant à mes ennemis, je m'en charge ? » On attribue cette phrase à Voltaire ? Où l'a-t-il émise et dans quels termes exactement ?

A. D'E.

—

Le peintre Jérome Trudon. — Très justement cité par le collègue d'Olmis (*Portrait à retrouver d'une fille de Pedro II*), il n'est pas mentionné dans les quelques ouvrages que j'ai sous la main ; notamment le *Dictionnaire des peintres* par Ad. Siret, le *Guide de l'amateur de*

tableaux, par Th. Lejeune et quelques autres sans importance.

Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il donner quelque renseignement sur Jérôme Trudon ? CH. REV.

—

Dictionnaire de la langue Romane. — Quelqu'un de nos aimables collaborateurs pourrait-il me dire quel est l'auteur du *Dictionnaire de la langue Romane ou du vieux langage Français* ? Paris, Saillant, Desaint, Panckoucke, 1768, in-8°, sans nom d'auteur ?

MARTELLIÈRE.

—

Mémoires de Mlle M.. D.. Vendéenne... publiés par P. M. de Q. — J'ai acheté dernièrement ces Mémoires, (en deux volumes), édités en 1814, à Paris, chez Pélicier, dans le format in-12. On les dit rares. Je ne sais si c'est exact ; en tout cas, ils sont bien insignifiants. Quel en est l'auteur ? LA COUSSIÈRE.

—

Grammaire catalane. — Pas un libraire français ou espagnol n'ayant voulu ou su répondre à ma question, je m'adresse à l'*Intermédiaire*, qui a réponse à tout. Je désirerais connaître une grammaire pour apprendre la langue catalane, écrite en français, simple et récente.

Le catalan, langue littéraire, est trop en honneur en Catalogne et même dans les Pyrénées-Orientales, pour qu'on n'y ait pas ce que je cherche depuis plusieurs années. DE SAINT-SAUD

—

La chanson des gens de Lignières. — Dans le n° de l'*Intermédiaire* portant la date du 30 octobre 1903, et à la colonne 655, est citée une vieille chanson intitulée : *La Chanson des Gens de Lignières*.

Serait-il possible d'avoir le texte intégral de cette chanson, d'en connaître l'origine, l'auteur, etc., etc. ? H. V.

—

Les Salons de Georges Lafenestre (de l'Institut). — M. Georges Lafenestre a rédigé, pendant dix ans, la critique des *Salons* dans la *Revue des Deux-Mondes*. Pourrais-je savoir de lui — ou d'un autre — si ces études seront réunies en volumes ? il serait dommage qu'elles fussent à jamais enfouies dans la collection de la *Revue*. Quelles sont les intentions de M. Lafenestre ? G.

Articles de M. P. d'Estrées. — On désirerait savoir dans quel journal a paru, fin décembre 1902, courant janvier 1903, une série d'articles de P. d'Estrées : « de Columbo à Hanoï ». SEDANIANA.

—

Le père Peinard. — Quelle est son origine ? D'où vient ce nom ? G.

—

Modifications dans le langage. — Dans son excellent ouvrage *Introduction à l'Etude comparative des langues indo-européennes*, M. Meillet attire l'attention sur un fait connu du reste :

A chaque fois, dit-il, qu'un enfant apprend à parler, il s'introduit des innovations...

Si ces innovations sont des accidents individuels, elles disparaissent.. Mais il y a des innovations qui ont des causes profondes et qui apparaissent chez tous les enfants nés en une même localité... A partir d'un moment donné, tous les enfants nés au même endroit ont telle ou telle articulation différente de leurs aînés et sont incapables d'émettre l'articulation ancienne ; par exemple, les Français du Nord sont nés, à partir d'un certain moment, incapables de prononcer *l* mouillée et y ont substitué le *y* qui en tient aujourd'hui la place dans les parlers français : le mot *vaillant* a été prononcé *vayant* et non plus *valiant*, comme autrefois ; on peut encore conserver tel parler où les générations anciennes ont *l* mouillée, où les enfants de 1850-1855, par exemple, ont tendu à substituer *y* à *l* mouillée et où ceux de 1855-1860 ne connaissent plus du tout *l* mouillée prononcée par leurs aînés.....

Si nos collaborateurs pouvaient révéler des faits analogues, qui se passent à leur connaissance dans d'autres régions, je leur en aurais, pour ma part, une gratitude toute particulière. Et je les en remercie d'avance. PAUL ARGELÈS.

—

Sens du mot « double ». — Le *Nouveau Larousse* définit ainsi le mot *double* pris substantivement : « Chacune des parties d'un objet que l'on a plié ». Que pensent mes confrères de cette définition ? Il me semble que chacune des parties d'un objet plié constitue un *simple* et qu'il faut deux de ces parties pour former un *double*. J'ai souvent constaté, d'ailleurs, que dans la conversation courante un certain nombre de doubles

d'étoffe, par exemple, signifiait le même nombre d'épaisseurs simples.

Bibl. Mac.

—

Béguin et ses dérivés. — Quel rapport entre certaine coiffure appelée *béguin*, et le *béguin* (le *toc-toc* du cœur) qu'on a pour quelqu'un ? Quel rapport avec les *religieuses-laïques* de Belgique, appelées *béguines* et vivant dans des béguinages, charmants pour la plupart ? Quel rapport entre ces *béguins* masculins ou féminins, et les *Béguins* condamnés en 1311 au concile de Vienne sous le pontificat et la direction du fameux pape bordelais Bertrand de Goth, Clément V ? On y jugea et on y condamna les Templiers, les fraticelles, les dolcinistes, les *béguins* ou béguards. On sait ce que sont les Templiers. Qu'étaient les autres ?

La Coussière.

—

« Aglaé et Boniface ». — Je possède une gravure de Piot d'après un célèbre tableau de Cabanel : Aglaé et Boniface. Je serais curieuse de savoir si le grand peintre s'est inspiré d'une légende ou d'un point d'histoire, et qui étaient Aglaé et Boniface. J'ai vainement cherché dans plusieurs *Dictionnaires*.

Edmée Legrand.

—

Modèles célèbres. — L'*Intermédiaire*, qui vient de parler, fort bien, comme toujours, de la *Diane* de Houdon, et qui a agité jadis la question de Mlle Georges posant pour un artiste, pourrait-il nous dire quels modèles ont posé pour les chefs-d'œuvre de notre peinture et de notre sculpture ? Exceptons les vivants, pour ne pas commettre d'indiscrétion. L'*Intermédiaire*, qui sait parler de tout avec tact et bon goût, saura, j'en suis sûr, écrire là un intéressant chapitre de l'histoire artistique de notre pays. Ces créatures, dont les corps merveilleux ont inspiré des chefs-d'œuvre, sont bien dignes de passer à la postérité. Ne serait-il pas curieux de savoir qui posa pour *La Source* et l'*Odalisque* d'Ingres ? Les *Grâces* de Regnault ? la *Frileuse* de Houdon ? la *Diane* de Falguière ? etc , etc. Quelques mots et dates sur ces modèles seraient accueillis avec reconnaissance; et par exemple, je cherche en ce moment les dates de cette Emma Bonnet qui fut la *Tanagra* et la *Joueuse de boules* de Gérôme.

G.

—

Caricature à expliquer. — Lithographie grand format de l'imprimerie d'Aubert, signée : Buzelot invenit, probablement extraite du *Charivari* ou de la *Caricature* de Philippon, et intitulée : *Grrrrrande question du Sssssucre indigène*

Légende détaillée au bas, mais non suffisante selon mes désirs, car je suis persuadé que les personnages figurés dans cette curieuse pièce sont des portraits-charges, que je souhaiterais fort déterminer, grâce à l'obligeance de mes confrères de l'*Intermédiaire*, auxquels j'adresse par avance mes bien sincères remerciements.

Simon.

—

Les définitions de la Patrie. — M. Maurice Donnay a fait, dans sa pièce à succès, le *Retour de Jérusalem*, une définition de la Patrie dont on parle beaucoup. Ne serait-il point intéressant de rechercher toutes les définitions qui en furent faites parmi les plus heureuses. Il y en a une d'Edouard Siebecker qui se rapproche beaucoup de celle de M. Maurice Donnay.

Y.

—

Mme de Genlis, écrivain démocrate. — En effet, dans le *Précis de sa conduite pendant la Révolution*, Mme de Genlis se glorifie d'être le premier auteur qui ait écrit pour « les enfants du peuple ». Elle fait ainsi allusion à son *Théâtre d'Education*, qui lui valut les « remerciements des six corps des marchands ».

Mme de Genlis ne revendique-t-elle pas abusivement un droit de priorité dont auraient pu se prévaloir d'autres écrivains ? Et quel est l'auteur qui a publié, le premier, des livres pour « les enfants du peuple ? »

Paul Edmond.

—

Les commandements des diverses professions. — J'ai lu plusieurs fois, dans des volumes ou journaux, des commandements de plusieurs professions, sans les noter.

Où pourrait-on trouver ceux des diverses professions ?

Alphonse Renaud.

Réponses

—

Automobile (XLVIII, 674, 820). — Lorsqu'un adjectif pris substantivement est employé au sens *absolu*, il est neutre, et par conséquent il demande l'accord masculin. Ex. : le Vrai, le Beau, le Droit.

S'il est pris au sens *relatif*, il adopte le genre du substantif sous-entendu : la règle est invariable. Nous disons une berline et un coupé, parce que nos pères disaient une voiture berline et un carrosse coupé, comme il est facile de le constater dans les anciens traités de carrosserie. Si, de *voiture automobile*, nous supprimons le premier mot, le genre du second ne peut pas changer. Il est même nécessaire d'écrire *une* auto, comme on écrit *une* dynamo : sous-entendu *voiture* dans le premier cas, *machine* dans le second.

Automobile au masculin suppose donc nécessairement le sens *absolu* : et c'est alors un synonyme de Dieu, puisque rien dans la nature n'est une force indépendante.

Mais dans le langage des chauffeurs, qui n'est pas métaphysique, il est aussi ridicule de dire *un* automobile que de hasarder *un* berline ou *un* tapissière : deux autres épithètes du même mot *voiture*.

Les sportsmen se sont bien résignés à ne plus monter *en* bicyclette. J'espère que cette fois encore ils se corrigeront de bonne grâce. PIERRE LOUYS.

—

De qui est l'Hôtel de Ville de Paris (XLVIII, 671). — C'est M. de Lasteyrie qui a donné connaissance à l'académie des Inscriptions et belles lettres, du mémoire de M. Marius Vachon, établissant que l Hôtel-de-Ville fut l'œuvre de Pierre de Chambiges et non du Boccador.

M. de Lasteyrie s'est associé aux conclusions de M. Marius Vachon demandant qu'au lieu et place de l'inscription proposée par le Comité des Inscriptions parisiennes, la municipalité de Paris adopte le texte suivant :

L'HOTEL DE VILLE
commencée vers 1535
sur les plans de Pierre Chambiges
maistre des œuvres de maçonnerie
de la ville de Paris
continué et achevé en 1628
par Guillaume, Pierre et Augustin Guillain
maistres des œuvres de maçonnerie
de la ville de Paris
agrandi par Godde et Lesueur
de 1837 à 1846
incendié en mai 1871
a été reconstruit par Ballu et Deperthes
de 1874 à 1882.

Notre collaborateur M. E. Mareuse, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, nous donne, fort à propos, dans l'article suivant, les raisons sur lesquelles le Comité des Inscriptions s'est appuyé pour établir un texte en contradiction avec celui proposé à l'Académie par M. Lasteyrie, en ce qui touche le rôle du Boccador.

*
* *

De qui est l'Hôtel de Ville de Paris ? — La question me parait fort simple, il suffit d'ouvrir les registres du Bureau de la Ville pour se rendre compte que le Boccador a bien construit l'Hôtel de Ville. J'en citerai quelques extraits :

Le 22 décembre 1532 :

Dominique de Cortonne monstra le pourctrait du bastiment nouvel que le Roy veult estre faict d'ung hostel de ville.

Le 13 mai 1533:

Violle, prévost des Marchans, a remonstré que le Roy prend par toutes les villes de son royaulme la moictié des deniers comungs, et que de sa grace a voullu que les deniers qu'il eust prins sur ceste ville de Paris soient employez aux bastimens d'un Hostel de Ville neuf, selon le devis qui lui a esté monstré, et aussi monstré presentement par Me Dominicque de Cortemer (sic), qui l'a fait et divisé. Et sur ce tous mesdictz sieurs ont esté d'avis que l'on doit entierement suyvre le vouloir du Roy en faisant ledict bastiment.

Le 19 juin 1534 : « a esté ordonné que pour diviser les histoires qu'il convient mettre es rondz estans au corps d'Hostel neuf de ladicte Ville, en sera paié à Mie Thomas Chocquet, à ce commis et qu en a prins la charge, la somme de quatre livres tournois pour pièce. Item, à Charles....., painctre, pour paindre lesdictes histoires, pareille somme de IIII livres tournois pour piece, lequel...... painctre en a prins la charge. »

A la même date :

Monsieur le Prevost des Marchans a remonstré a Me Pierre Sambiches (Chambiges). Jac-

ques Eriasse (Coriasse), Jehan Asselin, Loys Caqueton et Dominicque de Courtonne qu'ils facent des lors en avant plus grande diligence d'avoir esgard sur les ouvriers besongnans au faict de l'ediffice et bastiment de l'Hostel neuf de Ville, et qu'ilz ne voisent disner ensemblement, à ce que partie d'eulx soient ordinairement pour avoir regard sur tous lesdictz ouvriers, si tous ensemblement n'y peuvent estre.

Le 2 avril 1535 :

A été advisé et conclud qu'il seroit bon que quatre de messieurs les Conseillers de l'Hostel de Ville soient deputtez pour assister avec Messieurs les Prevost des Marchans et Eschevins, pour oyr les differens des maistres des œuvres touchant le differend du bastiment, et pour ce ont esté esleuz par la Compagnie messieurs Luillier, Violle, de Marle et Larcher.

Le 8 septembre 1538, De Thou, prévot des marchands

A dict [au Roi] qu'il entend que l'on continue le bastiment de l'Hostel de la Ville, attendu que sommes en temps de paix.

Le 26 novembre 1538

A été conclud que l'on continuera de tailler es pierres et faire les autres choses nécessaires lu fait du bastiment de l'Hostel de ladicte ville le moins dangereulx à la gellée.

Le 25 février 1539

Ont conclud et arresté que sur le fait du bastiment de l'Hostel de Ville qui se fait de present sera cy après, pour le prouffit de ladicte ville, marchandé à besongner à la toise pour les grosses murailles et cloisons, reservé la menuiserie qui se fera à journée, et de ce se feront ataches par tous les carefours et lieux publicz de ladicte Ville.

Le 2 juillet 1541

Pour donner leur avis sur les lettres patentes du Roy, par lesquelles led. seigneur demande à lad. Ville la somme de trente quatre mil cent neuf livres dix sept solz trois deniers tournois qui est la valleur d'une année du revenu des dons et octrois et deniers commungs spécialement destinez pour les fortiffications et reparations de lad. Ville et autres urgens affaires d'icelle, en laquelle se sont trouvez :

Mons. le Prévost des Marchans, de Montmirel ;

Mess. Le Comte, Parfaict, Le Gras et Courtin, Eschevins ;

Mess. Violle, Luillier, Tronson, de Hacqueville, M. de Bragelongne, Paillart, Courtin, G. Lelieur, T. de Montmirel, Morin, Berthelemy, Prevost et de Thou, Conseillers d'icelle ville.

Après ce que lecture de la coppie collationnée à l'original desd. lettres a été leue devant lad. assemblée, a été conclud par les dessusdictz qu'on doibt dyminuer partie des ouvriers du bastiment de lad. Ville en attandant le bon voulloir du Roy, et aller en diligence vers sa personne luy porter l'estat de lad. Ville, signé et certiffié de Mess. du Bureau de lad. Ville et du Receveur d'icelle, et luy remonstrer la dyminution des aydes, mesmes du sel, qui se va abolir ; le grant dommage qui peult advenir et adviendra s'il fault dellaisser led. bastiment et autres fortiffications des portes et murailles d'icelle ville, à cause des matieres et estoffes de maçonnerye et charpenterie prestes à mectre en œuvre, et des marchez passez aux chaufourniers, couvreux, serruriers, charpentiers et menuisiers qui ont ja faict, ou partie, les ouvrages et livré les matières pour lesd. bastimens, qui demourront perissables et inutilles, icelluy dellaissé ; le deshonneur du Roy et de lad. Ville de veoir par les estrangers cesser lesd. bastimens. Et pour faire lesd. remonstrances a esté esleu Mons. le président Luillier, s^r de Boulencourt, lequel a déclairé a lad. compaignée qu'il est empesché à la Chambre du Conseil pour les affaires du Roy et qu'il n'y sauroit aller. Et pour aller avec led. president a esté esleu Mons. maistre Jehan Prevost, s^r de Vilabry.

Le même jour :

Pour raison de la demande faicte par le Roy de la somme de trente quatre mil cent neuf livres dix sept solz trois deniers tournois, qui est une année de revenus des dons et octroys et deniers commungs de lad. Ville, spécialement destinez pour les fortiffications et reparations de lad. Ville et mesmes pour le bastiment de l'Ostel neuf d'icelle, a esté ordonné par lesd. prevost des Marchans et Eschevins que suyvant lad. délibération du Conseil, sera osté et cassé la moitié des ouvriers besongnans aud. bastiment et l'autre moictié, montant XXX maçons, tailleurs de pierre et quatorze aydes, demourra pour besongner aud. bastiment : lesquelz ouvriers seront payez par chascune sepmaine par le Receveur de lad. Ville, en la maniere acoustumée. Lequel a esté pour ce mandé et luy a esté ordonné ce faire.

Le 13 novembre 1542. [a apporté au Bureau de lad.ville les lettres patentes faisans mencion de huit arpens de boys de haulte futaye que le Roy a donné à lad. Ville ès boys de la Traconne pour le bastiment de lad. Ville .

Le 13 août 1551, [le prevost des Marchans et Deschevins de la Ville de Paris....., ont advisé et délibéré que la somme de quatre vingtz douze livres treize solz six deniers tournois, confisquée aud. Bureau, prove-

nue de la vente de pastel ou guesde, prétendu par le Procureur du Roy et de lad. Ville avoir esté confisqué, et dont n'est encore intervenu jugement diffinitif; lad. consignation cy devant enregistrée, du XVII[e] Juillet mil V c L; après ce que le Receveur de lad. Ville ne le greffier d'icelle ne se sont voulluz charger de lad. somme, et aussi qu'il ne se trouve partie qui pretende droit aud. pastel ou guesde, ne qui en face poursuitte, quelle sera employée au payement de l'aornement, vernys et dorrure du fons du plancher du petit Bureau, faict au bastiment neuf de lad. Ville, et que la quictance dud. payement sera cy dessoubz escripte et enregistrée. Et s'il advenoit cy après que aucun feist poursuitte de lad. somme et qu'il faulsist icelle rendre, qu'elle sera rendue des deniers de lad. Ville. Et ced. jour, sellon le pourctrailt à nous baillé par la vefve feu m[e] Charles Dorigny, paintre, avons faict marché avec elle et ses gens à lad. somme de IIII xx XII livres XIII solz VI deniers tournois, pour la façon dud. aornement, varniz et dorure dud. petit Bureau.

Aujourd'huy, en la presence des notaires du Roy notre sire ou Chastellet de Paris..., a confessé avoir eu et reçcu de mess[rs] les Prevost des Marchans et Eschevins de la ville de Paris, la somme de quatre vingtz douze livres treize solz six deniers tournois, à quoy lesd. Prevost et Eschevins ont, suyvant la delibération escripte de l'autre part, verballement convenu et marchandé avec lad. vefve pour la paincture et façon de l'aornement du fons du plancher du petit Bureau de l'Hostel neuf de lad. Ville, vernit et dorure d'icelluy, qui a esté faict par lad. vefve, suivant le portraict par elle faict et baillé qui est demouré au Bureau de lad. Ville. Dont, etc. quictance, etc. Et laquelle somme de IIII xx XII livres XIII solz XI deniers tournois iceulx. Prevost des Marchans et Eschevins ont dict et declairé, presens lesd. notaires, estre la somme qui avoit esté cy devant consignée en leurs mains, pour les causes et ainsi qu'il est contenu en lad. deliberation, escripte de l'autre part.

Le 14 novembre 1551 :

A esté arresté et ordonné au Bureau de l'Ostel de la Ville que le peril emynent rapporté verballement par les Maistres des euvres de maçonnerye et charpenterye de lad. Ville, estre au viel corps d'Hostel d'icelle, où de présent se tiennent les bureaulx tant de la Justice, Conseil que des Recepte et Greffe, sera par lesd. Maistres des euvres osté le plus promptement que faire ce pourra, les desmoliçions serrées et mises appart en lieu et place où elles pourront moings empescher, et que ce qui demourra en estat dud. viel corps d'Hostel, led. peril emynent prealablement osté, sera restably, actendant qu'il convienne desmolir le surplus pour faire les fondemens du corps d'Hostel neuf, où sera la grande salle; Et que pour monter aux bureaulx du pavillon et autres lieux du logis neuf, sera faict une viz ou escailler du vieil boys estant en l'Ostel de lad. Ville, provenu de la demolition des maisons du Petit Pont à l'endroit d'une voulte imparfaicte estant à costé dextre de la grande porte et entrée dud. Hostel de Ville, pour passer de dessus de lad. voulte au grand escailler dud. corps d'Hostel neuf, et que, tant pour la conservation d'icelle voulte que tenir les personnes à couvert, sera fait sur icelle voulte ung petit comble de charpenterye, qui sera couvert de la tuille dud. viel corps d'Hostel.

Et affin que les armes et autres munitions de guerre qui sont de present en icelluy viel corps d'Hostel ne se perdent et degastent en faisant lad. desmolition, a esté aussi ordonné que icelles munitions seront portées et mises ès haultes chambres et greniers dud. logis neuf, aux lieux plus commodes et à propos, et que de toutes lesd. munitions et artillerye de lad. ville sera faict ung sommaire inventaire par les Contrerolleur et Maistre d'Artillerye d'icelle; lequel sera apporté au Bureau avec les clefz desd. chambres et greniers où seront mises lesd. munitions.

Le 5 octobre 1589 :

Pour adviser et pourveoir à la caducité du viel bastiment d'icelle... sont comparuz Messieurs : Eschevins: Rolland, de Compans, de Coste Blanche et des Prez, Conseillers de Ville : président Du Clerc, président du Drac, Le Lièvre, de Paluau, Le Breton, Violle, Le Cointe. Après que ledict sieur Rolland, Eschevin, a faict entendre à la Compagnie, les causes de ladicte Assemblée, et lecture faite en icelle du rapport de visitation faicte dudict viel bastiment de l'Hostel d'icelle Ville, du XXII[e] Aoust dernier, signé *Durantel*, *Marchant* et *Fontaine*, Maistres des œuvres de maçonnerie et charpenterye, a esté advisé, délibéré et conclud : Que l'on doibt oster le plus promptement que faire se pourra le peril eminent (sic) estant audict viel corps d'hostel où est demourant le Consierge de la dicte Ville; et en ce faisant, y faire toutes et chacunes les demolitions, murs et aultres choses nécessaires, à plain contenues et declarées audict rapport de visitation, lesquelles demolitions et matieres seront vendues au proffict d'icelle Ville.

Le 18 juillet 1590 :

Il est ordonné que led. viel corps d'hostel sera abattu et desmoly, pour obvier aux inconveniens qui en pourroient advenir, et les desmolitions vendues au plus offrant et dernier encherisseur, au proffict de ladicte Ville, et en ce faisant que le consierge de lad. Ville sera logé en tel aultre endroict qu'il sera advisé.

Le 22 juin 1591 :

Pierre Guillain, Maistre des œuvres de massonnerie de cested Ville, remonstre [aux Prévost des Marchands et Echevins] que dès le vingt et uniesme Aoust milcinq cent quatre vingtz neuf, il aurait faict et baillé par escrit ses remonstrances de la ruyne et peril eminent du vieil logis de l'Hostel de lad. Ville, sur lequel par ordonnance auroit esté faict nouvelle visitation par M. Jehan Durantel, Guillaume Marchant et Jehan Fontaine, dont le rapport et procès verbal auroit esté mis ès mains de Messieurs qui estoient pour lors en charge, le premier septembre aud. an. Et depuis, voyant le suppliant que le péril s'augmentoit de jour à aultre, il auroit redoublé ses remonstrances par escrit, l'unziesme Juillet mil cinq cent quatre vingtz dix, et sur les conclusions du Procureur du Roy en icelluy Hostel de Ville, ordonné que led. logis seroit abattu et les desmolitions vendues au proffit de la Ville, ou reservées pour employer aux necessitez d'icelle, laquelle ordonnance auroit esté signifiée à Charles Tamponnet, consierge et logé dans led. logis vieil, et à sa requeste, depuis auroit esté ordonné que led. logis seroit estayé pour eviter à la prompte ruyne ; ce qui auroit été exécuté. Et voyant icelluy Guillain que, nonobstant led. estayement, pour la caducité des murs, il continue à menacer la ruyne et s'augmente le peril éminent; à cette cause, le suppliant désireroit en avoir sa descharge d'abondant, à ce qu'il ne luy fust impugné et qu'il ne fust accusé de negligence en sad. charge et de tout ce que dessus en avoir acte pour luy servir et valoir, en temps et lieu, ce que de raison. Et oultre qu'il vous pleust ordonner visitation généralle estre faicte de tout le vieil logis et mesme de la grande salle, les murs de laquelle sont fort pendans et deversez, pour, le rapport veu, ordonner ce qu'il appartiendra, pour l'asseurance de vous, Messeigneurs, et aultres personnes qui vous assistent ordinairement aux assemblées qui se font en lad. salle.

Guillain :

« Il est ordonné que la présente servira d'acte au suppliant de sa déclaration et qu'il sera enjoinct au geollier et consierge vuider du dict vieil logis et mettre les prisonniers en aultre lieu du bastiment neuf : Faict ce vingt-ungiesme Juing mil Vc IIIIxx XI ».

Brethe, Poncher, Langlois.

« L'an mil cc IIIIxx XI, le XXIIe jour de Juing, a esté par moy Jean Beaussault, sergent en l'Hostel de la Ville soubzsigné, signiffié le contenu de la présente requeste, cy dessus coppié et transcript, à M. Charles Tamponnet consierge de lad. Ville, en parlant à sa personne en son domicille, auquel ay baillé et laissé coppie tant de lad. requeste que mon présent exploict, affin qu'il n'en pretende cause d'ignorance. Faict en presence des tesmoings denommez en mon original. »

J. Beausault.

Il me reste à résumer en peu de mots ce qui ressort clairement de cette longue série de documents. Le 10 mars 1529, on procède à l'expropriation des immeubles nécessaires pour l'élévation de la nouvelle construction (*Le Domaine de la Ville de Paris* par Alfred des Cilleuls ; et J. Hubert, fasc. 2, page 201) : le 22 décembre 1532, le Boccador présente son plan à la municipalité, le 15 juillet 1533 on pose la première pierre : le 19 juin 1524, on passe des marchés pour la sculpture, le 6 août, François Ier accorde par lettres patentes, l'autorisation d'employer le produit des deniers communs, dons et octrois à la construction (Leroux de Lincy, *Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris*, deuxième partie, page 29.) Le 9 septembre 1536, intervient un ordre royal pour la reprise des travaux après la guerre avec l'Espagne (id. page 30), le 6 septembre 1539, on passe un marché pour la charpente du pavillon de l'arcade Saint-Jean (id. page 31). L'année suivante, autre marché pour la couverture (id. page 34). Entre 1542 et 1551, les travaux semblent se ralentir ; le Boccador meurt du reste, s'il faut en croire Mariette, en 1549 (1). Le plan de Paris de Truschet et Hoyau, qui date à peu près de cette époque, nous donne l'état dans lequel se trouvait alors la construction qui ne subit guère de changements pendant 40 ans (voir la vue de Jacques Cellier et le tableau appartenant à M. de Valençay—(*Paris à travers les âges, histoire de l'Hôtel de Ville*, pages 19 et 27). Le monument se composait alors du rez-de-chaussée et du pavillon de droite, au-dessous de l'arcade Saint-Jean.

Sauval dit (*Antiquités de Paris*, t. II, page 483), après avoir établi quel était le traitement du Boccador (250 livres) celui d'Asselin, « commis à la surintendance

(1) *Abécédario*, t. I, p. 123.

de la charpenterie » (75) et enfin de Chambiges « tailleur de pierre, maçon et conducteur des ouvriers » (25 sous par jour), « qu'on réforma le dessin en 1549, l'ordonnance ayant semblé gothique, que ce bâtiment depuis ne fut achevé que sur les devis et élévations qu'on fit voir à Henri II, à St-Germain en Laie. » Qui avait fait ce dessin, on l'ignore. Félibien l'attribue à Du Cerceau (*Histoire de la ville de Paris*, tome II, page 995). S'il s'agit de Baptiste, né vers 1544, il n'aurait eu que cinq ans à la mort du Boccador ; mais rien n'empêche d'admettre que c'est ce dernier qui, avant de mourir, aurait modifié lui-même ses plans, sur la demande du roi. En tous cas, le dessin ne saurait être de Pierre Chambiges, qui est mort le 15 ou le 19 juin 1544 (Lance, *Dictionnaire des architectes français*.

Pendant ce temps, le vieux bâtiment, c'est-à-dire l'antique Maison aux Piliers, où se trouvait encore une partie des bureaux, menaçait ruine ; en 1551 et en 1589, on donne l'ordre de faire évacuer la vieille construction, mais ce n'est que le 22 juin 1591 qu'on parvient à faire déguerpir le concierge.

Les travaux ne devaient reprendre qu'en 1605, sous François Miron.

Le Comité des Inscriptions parisiennes, en présence de documents aussi probants, n'a pas hésité un seul instant. On ne voit pas, en effet, à quelle époque Chambiges aurait pu construire son Hôtel de Ville : ce n'aurait pu être, en tous cas, qu'entre 1532 et 1544 ; comment pourrait-on admettre que les registres du Bureau de la Ville, qui donnent tant de détails sur la construction de l'Hôtel de Ville, omissent un événement aussi important ? C'est Dominique de Cortone qui présente le plan, c'est lui qui l'exécute de point en point, à la lecture des procès-verbaux, cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

E. MAREUSE.

—

Une fille du Grand Dauphin (XLVII, 347 ; XLVIII, 62, 791). — Le Grand Dauphin eut deux enfants de la Raisin, mère de cinq fils et de trois filles, née le 12 novembre.

L'aînée, Anne Louise, 1680 et filleule du grand Condé, devint Mme d'Avaugour.

La seconde, Charlotte, baptisée le 6 février 1692, épousa, vers 1711, Gérard Michel de la Jonchère, trésorier général de l'extraordinaire des guerres.

La troisième, née à Meudon, après la mort de J.-B. Raisin, mais à une date que j'ignore, portait le nom de Mlle de Fleury et passait pour être une petite-fille du grand Roi. Voir, à son sujet, la *Correspondance* de la princesse Palatine et les *Lettres galantes* de Mme Dunoyer.

Sur la famille de la Jonchère, consulter l'excellent article de M. A Babeau : *Un financier à la Bastille sous Louis XV*, dans le tome 25 des Mémoires de la Société de l'*Histoire de Paris*, 1898. Il renverra à plusieurs sources.

Ouvrir, enfin, au mot « Raisin » l'infiniment précieux *Dictionnaire* de Jal.

GEORGES MONVAL.

—

Un contre-seing de la reine Marie Antoinette (XLV, 49, 133, 190, 466). — En publiant la question restée sans solution de la signature de Marie-Antoinette déléguée à Madame de Lamballe, on a été amené à consulter les comptes de la maison de la Reine, aux Archives nationales. La remarque des signatures de la reine biffées, dans les dossiers, avait frappé l'un de nos confrères ; il avait cru ces traits postérieurs aux documents et tracés peut-être, dans le dossier même, dans un sentiment de malveillance ou de protestation.

Il a été répondu que plus probablement les signatures, toutes effacées au bas de pièces comptables, n'avaient été biffées que par manière d'acquit. Cette particularité était commune au XVIIIe siècle. Au catalogue de Mme Vve Charavay, nous voyons une mention identique.

Un ordre au sieur Collebeaux de payer à M. Humbert la somme de cent cinq louis, ordre signé de la Dubarry, montre la signature biffée. « La signature a été biffée, dit le rédacteur de la note, pour indiquer que le paiement a été effectué ».

Cette observation n'éclaire en rien le problème posé par notre confrère, mais il clôt cet incident de signatures biffées qui avait, à bon droit, un peu irrité le personnel si vigilant des Archives nationales.

Y.

—

Les portraits de Bonaparte en consul (XLVIII, 723). — A l'Exposition

Universelle de 1900, dans la partie du ministère de la Guerre consacrée au *Rétrospectif* (Galerie sur le bord de la Seine), on pouvait admirer plusieurs de ces portraits. Il faudrait s'informer auprès de ceux qui ont installé cette exposition. De précieux renseignements seraient donnés par eux sur les ravissantes toiles exposées et représentant le jeune Consul.

OROEL.

*
* *

Il y avait, dans la grande salle des fêtes, au palais de Compiègne, un très beau tableau de Gros, représentant Bonaparte en habit rouge, à cheval, recevant de la main des grenadiers les drapeaux pris sur l'ennemi à la bataille de Marengo.

Cette peinture a figuré à l'Exposition rétrospective de 1900. Je ne sais si elle est retournée à Compiègne. Elle est mentionnée et décrite dans l'excellent livre, et qui est à la fois un bon Guide, de Lefebvre Saint-Ogan sur *Compiègne.*

J. T.

—

Les lits de Napoléon Ier (T. G. 628).— M. Augustin Filon a procédé à une enquête, déjà commencée dans nos colonnes, sur les lits de Napoléon Ier, (*Gaulois* du 23 novembre 1903).

Dans la chambre mortuaire de Napoléon, il y avait deux lits : lorsqu'il était las d'être dans l'un, on le transportait dans l'autre. Les meubles étaient identiques.

Marchand, héritier de ces lits, et qui devait remettre celui sur lequel Napoléon était mort au duc de Reichstadt, ne put exécuter la volonté de son maître.

Il donna l'un des lits à la reine Caroline.

L'autre lit se trouva plus tard chez le comte Bertrand, au château de Laleuf. M. Napoléon Bertrand mit le lit en vente : il fut acquis par un marchand de grains nommé Perron.

Ce Perron, ayant fait de mauvaises affaires, fut vendu. Le lit fut acquis alors par des banquiers de Châteauroux.

A l'heure actuelle, il y a donc bien deux lits mortuaires de Napoléon Ier. L'un chez le prince Joachim Murat ; l'autre chez des banquiers, dans l'Indre.

Un point toutefois reste à éclaircir : nous avons dit — dûment autorisé — que la famille Murat possède une attestation de Marchand certifiant que le lit en sa possession est bien celui sur lequel l'Empereur est mort.

L'impeccable Bertrand en disait autant du sien.

Ce point d'interrogation arrête M. Augustin Filon. Il nous arrête aussi. Nous n'avons pas la prétention d'y répondre ; il y a apparence que les éléments pour le faire en toute certitude nous manqueront toujours.

M.

—

Descendance du duc de Berry (XXXIX ; XLVI ; XLVII, 37, 144, 196, 249, 469, 520, 580, 629, 848, 910 ; XLVIII, 18, 628). — Une brochure sur ce sujet vient de paraître chez Champion. Elle est intitulée : *Le Premier mariage du duc de Berry à Londres*. Son auteur est le comte de Rorc' H-Yantel. Elle résume admirablement tout ce qui a été dit sur le mariage, qu'elle tient pour parfaitement valable. « S'il ne fut inscrit ni à l'ambassade, ni au consulat de France, c'est que par suite des guerres avec l'Empire, il n'y avait en Angleterre, à cette époque, ni ambassade, ni consulat français ».

—

L'agent Régnier et la capitulation de Metz (T. G., 759 ; XLVIII, 290, 344, 571, 740).— Dans une petite brochure assez rare, intitulée : *Monsieur Rouher à Cerçay après la guerre*, je trouve les faits suivants à propos de Edmond Régnier, qui a joué un rôle si bizarre dans la tragédie de Metz :

Toute la personne de Régnier prêtait au rôle qu'il a joué fin septembre 1870. Son visage que l'on ne pouvait oublier lorsqu'on l'avait vu une fois, avait un caractère de résolution et d'énergie qui attirait la confiance pour une mission grosse de terribles conséquences. Régnier, en allant au quartier général de Bazaine, était bien revêtu d'un caractère diplomatique : sans cela il n'aurait jamais dépassé les avant-postes prussiens.

A quel titre se serait-il rendu au quartier général de Bazaine ?

« Il y a là une interrogation à laquelle il ne sera répondu que lorsque Régnier aura publié les mémoires qu'il a promis ; malheureusement, dit l'auteur, je suis

certain que ces mémoires ne paraîtront jamais »

La brochure se termine par cette phrase :

Deux remordsont accablé les derniers jours de monsieur Rouher, la guerre du Mexique et la condamnation de Edmond Régnier, le soi-disant espion de Metz.

Régnier a-t il laissé des Mémoires ? Que sont-ils devenus ? Sont-ils restés entre les mains de son fils ?

Mme V. VINCENT.

—

Le Heidenmauer ou mur des païens (XLII). Voir Compte-rendu des sessions du Congrès scientifique, année 1843 (XIII, 536) : Note sur le *Heidenmauer* de la montagne Sainte-Odile (Bas-Rhin) [enceinte gauloise ?] A. S.. E.

—

Grattoirs préhistoriques (XLVIII, 562,647,679,769).— Il n'y a pas de règles absolues ; pourtant on peut reconnaître facilement la plupart des outils de silex taillés des simples cailloux des routes. Comme les premiers ont séjourné pendant des siècles dans la terre, ils ont subi un commencement d'hydratation qui les a rendus opaques à la surface,et leur a fait perdre la translucidité qu'on observe dans la pierre à fusil moderne, comme dans la cassure, même ancienne du silex pyromaque. E. GRAVE.

*
* *

Si nous ne voyons, pour notre part, aucun inconvénient à ce que certains grattoirs aient servi de briquets à l'époque préhistorique, il nous paraît plus difficile d'admettre qu'ils aient *tous* été percutés ou taillés récemment.

Nous avons déjà vu, et nous possédons nous-mêmes, des couteaux et des grattoirs en silex, qui ont été fabriqués récemment, et qui ont servi, ou étaient destinés à servir de pierres à feu. Mais ils ne portent heureusement aucune atteinte à l'authenticité des grattoirs dits préhistoriques, car ils en diffèrent par certains caractères.

Ces modernes lames de silex, à cassure conchoïdale, il est vrai, comme celles de nos ancêtres préhistoriques, ont, par contre, leurs arêtes dorsales *très vives* et ces grattoirs ne possèdent pas la patine séculaire ou le vernis si caractéristique, que l'on trouve souvent sur des outil identiques enfouis depuis longtemps.

En outre, ils ont été ramassés n'importe où, et ne se trouvaient pas mêlés aux autres outils en pierre de l'époque préhistorique. Ces petits silex sont donc bien de modernes pierres à feu, et nous croyons qu'on s'en sert encore dans certaines campagnes. Bien des bûcherons et des bergers, voire même des chasseurs, n'allument pas autrement leur pipe, quand ils sont en plein air. C'est meilleur et moins cher que les allumettes-tison !

Mais, quand des grattoirs, bien patinés par l'action du temps, paraissant gras ou savonneux au toucher, à angles émoussés, quand des lames de couteaux d'arêtes arrondies et adoucies par le frottement, sont ramassés dans le même sol que des silex nucléiformes, des percuteurs, des perçoirs, etc .. et surtout quand ces objets ont à la fois ou la même teinte, ou le même lustré, ou les mêmes taches de rouille, enfin les mêmes caractères physiques extérieurs, il nous semble alors que le doute n'est plus possible, et que ces grattoirs, qui ont peut être été utilisés aussi pour faire jaillir des étincelles, appartiennent bien à l'époque préhistorique.

Quant aux grattoirs qui n'offrent pas au moins un ou deux des caractères ci-dessus, dame... il faut être méfiant.

PAUL DE GIVENCHY.

—

Evêques défroqués. — Cardinaux dits défroqués sans l'être (XLVII, 771, 911 ; XLVIII, 15, 68, 124, 400). — Puisque la question reste ouverte et que nos érudits collaborateurs se donnent la peine d'y apporter de nouveaux renseignements, cela me prouve que la question offre de l'intérêt, et en effet, les cas d'évêques ayant abandonné, non pas leurs sièges, mais leur caractère épiscopal sont fort curieux,ils ne sont pas fréquents ; mais cependant ils se sont produits maintes fois dans l'histoire, il serait par conséquent fort désirable d'en avoir la nomenclature exacte et complète. Seulement il est nécessaire avant tout de rester dans les limites exactes de la question, car dans les renseignements fournis jusqu'à présent à l'*Intermédiaire*, on bifurque, et en parlant d'évêques défroqués on cite des cardinaux, qui pour des raisons

quelconque avaient « remis leur chapeau », c'est le terme consacré, et par conséquent ont cessé de faire partie du Sacré Collège. Le cardinalat est une dignité de l'Eglise, la plus haute même, mais ce n'est pas un caractère sacerdotal. Un cardinal est généralement un évêque en même temps, s'il n'appartient pas à la catégorie des cardinaux diacres, qui sont au nombre de quatorze et qui peuvent être prêtres, mais qui ne peuvent pas être évêques. Souvent ils ne sont que diacres et même simplement des tonsurés, c'est-à-dire qu'ils n'ont que les ordres mineurs, dont on peut être relevé avec la plus grande facilité. C'est à cette dernière catégorie, pour la plupart, qu'appartenaient les cardinaux auxquels les papes conféraient dans les siècles passés le chapeau; c'étaient généralement des fils de rois ou de souverains, ou princes appartenant aux maisons souveraines.

Cette collation de chapeau cardinalice, qui se faisait même *de minorité*, était regardée simplement comme une distinction, comme une politesse faite au souverain, père de l'impétrant, comme par exemple de nos jours, *mutatis mutandis*, les souverains s'accordent réciproquement le titre honorifique de chefs de régiment dans leurs armées respectives ou font entre eux l'échange des décorations.

Le Sacré-Collège, étant le Sénat de l'Eglise, un cardinal, qui n'a pas la consécration épiscopale et qui rend son chapeau, pour une raison quelconque, n'est après tout qu'un sénateur qui donne sa démission. S'il est sacré évêque, c'est autre chose, mais encore peut-il être relevé de son caractère épiscopal après une procédure spéciale.

Deux fois déjà, a propos d'évêques défroqués, on a cité dans l'*Intermédiaire*, le cas de Jean-Casimir Wasa qui, de cardinal, devint, après la mort de Ladislas IV son frère, roi de Pologne, se maria à la veuve de son frère défunt et après son abdication (en 1669) étant abbé de Saint-Germain-des Prés et de Saint-Martin de Nevers, se remaria, peu de jours avant sa mort, à cette étonnante Marie Mignot, maréchale de l'Hospital. Or, le cas de Jean-Casimir n'a aucun rapport avec les évêques défroqués, car, bien que cardinal, il n'était ni évêque, ni prêtre, il n'était même pas sous-diacre, car il n'avait reçu que les ordres mineurs. Il était entré à la compagnie de Jésus à Rome en 1642; fils et frère de roi, il a voulu être cardinal et le pape Innocent X ne demanda pas mieux que de lui donner le chapeau. Seulement quand il le lui conféra à la promotion du 28 mars 1646, Jean-Casimir ne voulut plus le recevoir, sous prétexte que la curie romaine ne lui donnait dans l'expédition des bulles, que le titre d'Eminence, et non pas d'Altesse Royale, auquel il avait droit. De son côté, le Saint-Siège s'y refusait, par principe, car il était dans les habitudes de la curie, de ne donner aux cardinaux que le titre d'Eminence à l'exclusion de tout autre; Jean-Casimir se fâcha, ne voulut plus de chapeau dans ces conditions et se retira à Frascati.

Une longue correspondance diplomatique s'en suivit, et l'incident fut aplani grâce à l'intervention du roi Ladislas IV et la mansuétude d'Innocent X. (Pamphily). On trouva une *combinazione*; le Pape ne lui imposa pas le chapeau en consistoire public, mais *privatissime*, dans son cabinet, en lui donnant le titre d'Altesse Royale, auquel Jean Casimir tenait tant. Entre temps, le roi Ladislas IV vint à mourir (le 20 mai 1648) sans laisser d'héritiers. Jean Casimir rendit aussitôt le chapeau le 6 juillet de cette même année, et demanda d'être relevé des ordres mineurs. Ces événements se suivaient de si près, que le Pape n'eut seulement pas le temps de lui assigner *un titre cardinalice*. L'ex cardinal retourna en Pologne, se fit élire roi le 4 novembre 1648, épousa sa belle-sœur (14 mars 1643), guerroya contre les Suédois pendant toute la durée de son règne, car ce cardinal était avant tout un homme de guerre; devint veuf en 1667, abdiqua (en 1667), se retira en France, obtint les Abbayes de Saint-Germain des Prés et de Saint-Martin, se remaria à Marie Mignot et mourut finalement en 1672.

En somme, rien n'était plus facile à un cardinal qui n'avait que les ordres mineurs, ou qui n'était que diacre, de quitter le Sacré Collège; en voici quelques exemples.

Ferdinand de Médicis, fils d'Alexandre, grand duc de Florence et de Marguerite ab Austria, fille naturelle de l'empereur Charles Quint (né 1549, mort en 1608)

fut créé cardinal diacre en 1563, par le pape Pie IV (Medici) au titre de Sainte Marie in Domnica, puis de Saint-Eustache et ensuite de S. Maria in via Lata. Il rendit le chapeau en 1587 ou 1588, devint grand Duc de Toscane après la mort du Grand Duc François Ier, son frère († 1587) décédé sans laisser d'héritier mâle, et épousa en 1589, Christine-Catherine de Lorraine, fille de Charles II, duc de Lorraine, qui est morte en 1637, dont il eut le célèbre Côme II.

Ferdinand de Gonzague (né 1587, mort en 1626) fils de Vincent Ier, duc de Mantoue et de Monferrat, et d'Eléonore de Médicis, fut créé le 10 décembre 1607, par le pape Paul V (Borghèse) cardinal diacre au titre de S. Marie in Domnica et puis de S. Marie in Porticu. Il remit le chapeau en 1612 et devint duc de Mantoue et de Monferrat en 1612, à la mort du duc François IV, son frère. Il se maria et même deux fois ; 1° en 1616, avec Camilla Reticina, qu'il répudia aussitôt, et 2° en 1617, à Catherine de Médicis, fille de Ferdinand Ier, grand duc de Florence.

Vincent de Gonzague, frère puîné de Ferdinand duc de Mantoue, fut créé au mois de décembre 1615 cardinal diacre, sans qu'un titre cardinalice lui fût assigné. Il remit le chapeau en 1617 et se maria aussitôt avec Isabelle de Gonzague, fille de Ferdinand de Gonzague, duc de Buozzolo, qu'il répudia bientôt après. A la mort de son frère Ferdinand, décédé sans postérité en 1626, il devint duc de Mantoue et de Monferrat à son tour, mais ne régna qu'une année seulement.

Camillo Pamphily, neveu du pape Innocent X (Pamphily) fut créé cardinal diacre au titre de S. Maria in Domnica, le 14 novembre 1644 ; il avait huit ans lors de sa promotion, il remit le chapeau en 1647 et épousa Olympia Aldobrandini, veuve de Paul Borghèse, prince de Rossano.

En général, il faut être très prudent par rapport aux cardinaux évêques qui auraient quitté leur caractère épiscopal. Et d'abord il faut, avant tout, savoir s'ils avaient été *sacrés évêques* ou bien s'ils n'étaient qu'évêques nommés d'un diocèse, dont ils portaient le titre épiscopal, y exerçaient l'administration au temporel et en percevaient les revenus, mais n'en avaient pas le gouvernement *au spirituel*.

En voici quelques exemples :

Léopold V, archiduc d'Autriche, fils de Charles II, comte de Tyrol et petit-fils de l'empereur Ferdinand Ier, né le 5 octobre 1586, fut nommé coadjuteur de l'évêché de Passau en 1595 : il avait alors neuf ans. Le 24 novembre 1607 il reçut l'évêché de Strasbourg, il avait 21 ans, et prit l'administration de l'évêché de Strasbourg, tout en gardant par devers soi l'évêché de Passau. On ne sait pas bien s'il avait été créé cardinal. Moreri, Gams et d'autres ignorent cette création, certains cependant la citent, et surtout les généalogistes de la maison d'Autriche, qui lui donnent la qualification de cardinal. Il résigna ses fonctions épiscopales en février 1625 et obtint du pape Urbain VIII (Barberini) les dispenses nécessaires pour se marier, à la suite de quoi il épousa, le 19 avril 1626, Claudine de Médicis (née en 1604, morte en 1648), fille de ce même Ferdinand Ier, grand duc de Toscane, ex-cardinal lui-même, dont il a été question plus haut, et veuve depuis 1623 de François Ubaldo della Rovère, fils du duc d'Urbino. L'archiduc Léopold V, devenu comte de Tyrol, après la mort de son frère, est décédé le 17 sept. 1632.

Or, Léopold d'Autriche, bien qu'évêque de Strasbourg et de Passau, n'a été qu'un *évêque nommé*, mais il n'a jamais été *sacré* évêque, il n'a jamais eu que les ordres mineurs. *Gallia Christiana* en donne une preuve absolue en disant : *abdicavit postea cumque in minoribus tantum ordinibus esset constitutus uxorem duxit* (t. V., col. 819).

Nicolas-François de Lorraine, fils de François de Lorraine, comte de Vaudemont et de Christine de Salm, né en 1609, mort le 25 janvier 1670, fut nommé évêque de Toul et créé cardinal diacre à la promotion du 30 avril 1627 ; s'il avait été évêque sacré, il n'aurait pas pu être créé cardinal diacre, c'est évident. Il quitta l'état ecclésiasique en 1634, épousa en cette même année Claudine de Lorraine, sa cousine, et devint duc de Lorraine, lorsque son frère Charles III fut dépossédé du duché.

Lui aussi n'a jamais été sacré évêque ; Porcelet, évêque de Toul, l'avait pris pour coadjuteur, *cum futura successione* et le

chargea de l'administration du diocèse au temporel. Mais lorsque à la mort de Porcelet, le chapitre de Toul ne voulut pas le reconnaître pour son évêque, il préféra résigner sa dignité épiscopale, dont il n'avait que le titre. *Gallia Christiana* dit à son sujet : *1634 anno purpuram ac beneficia exuit uxorem ducturus Claudiam Lotharingiam, consobrinam suam* (t. XIII. col. 1053.)

Maurice, prince de Savoie (né en 1593, mort le 4 octobre 1657) fils de Charles Emmanuel, duc de Savoie, dit le Grand, et de Catherine d'Autriche, fille de Philippe II roi d'Espagne, fut créé cardinal diacre à la promotion du 10 décembre 1609, il avait quatorze ans, au titre de S. Maria Nuova, il opta en 1626 pour le titre de S. Eustache et ensuite pour celui de S. Maria ni Via Lata. Tout en étant cardinal, il fut gouverneur général du Piémont depuis 1615. Il remit le chapeau en 1642, et obtint les dispenses pour épouser Louise-Marie de Savoie, sa cousine.

Mais il y a eu deux cas de cardinaux, sacrés évêques, qui ont remis leur chapeau et résigné leur dignité épiscopale. C'étaient :

Albert, archiduc d'Autriche, 6me fils de l'Empereur Maximilien II et de Marie d'Autriche, né le 13 novembre 1559, mort le 13 juillet 1621, fut nommé cardinal diacre en 1577 à 20 ans, et bientôt après cardinal prêtre du titre de Sainte-Croix en Jérusalem. Il fut nommé archevèque de Tolède, prit possession de son siège le 3 avril 1595 et fut sacré évêque. Il fut Inquisiteur général d'Espagne, vice-roi de Portugal en 1583 et gouverneur des Pays-Bas espagnol en 1595. Il résigna ses dignités ecclésiastiques et remit le chapeau le 9 juillet 1598, obtint sa sécularisation et les dispenses nécessaires pour se marier, du pape Clément VIII (Adobrandini), en 1598, et épousa cette même année, l'infante Isabelle, fille de Philippe II, roi d'Espagne et d'Elisabeth de France. A l'occasion de ce mariage, le roi Philippe II leur fit une cession des Pays-Bas espagnols à titre héréditaire, mais comme ils sont morts sans enfants, les Pays-Bas firent retour à l'Espagne.

L'autre cas est celui de D. Louis-Antoine-Jacques de Bourbon, infant d'Espagne, cardinal à la promotion du 19 déc. 1735, archevêque de Tolède le 13 février 1736, archevèque de Séville en 1741, qui se démit de ses dignités ecclésiastiques et prit le titre de comte de Chinchon dont nous avons donné la biographie à l'*Intermédiaire* (XLVIII, 15).

Un cas étrange et unique, croyons-nous, dans l'histoire, est celui de Henri de Portugal, fils d'Emmanuel le Grand, roi de Portugal, et de l'infante Marie d'Aragon, né le 31 janvier 1512, mort le 31 janvier 1580, à 68 ans. Il fut archevêque de Braga en 1533, puis archevêque d'Evora le 24 sept. 1540, et archevèque de Lisbonne en 1564. Il fut créé cardinal prêtre du titre dei Quatro Coronati à la promotion du 16 décembre 1545, devint régent de Portugal en 1562 et roi de Portugal en 1578, à la mort du roi D. Sébastien, son petit neveu. Il songea alors à se démettre de sa dignité épiscopale et à obtenir les dispenses nécessaires pour se marier, il en fit la demande au pape Grégoire XIII (Buoncompagni), mais il est mort avant l'expédition des bulles Il n'a regné qu'une année et demie, mais c'est un cas unique qu'un cardinal-archevêque fût roi en même temps.

Il m'est arrivé quelquefois d'entendre dire que la maison de Savoie, actuellement régnante en Italie, avait pour ancètre un évèque défroqué et, ce qui plus est, un antipape. Il y a du vrai et du faux dans cette assertion, car il est évident que la maison de Savoie descend directement d'Amédée VIII, comte de Savoie, prince de l'Empire, premier duc régnant de Savoie, nommé, le 19 février 1416 par l'empereur Sigismond, puis élu pape le 5 nov. 1439, par le concile de Bâle, connu dans l'histoire sous le nom de Félix V, anti pape. Mais il n'était pas un évêque défroqué pour cela, car il n'a été créé cardinal évêque de Sabine et doyen du Sacré Collège que le 9 août 1449, par le pape Nicolas V (Parentucelli), qu'après qu'il s'était démis de la tiare. Il avait été marié en 1401, à Marie, fille de Philippe l'Audacieux duc de Bourgogne, qui est morte en 1428 ; le duc Amédée VIII n'est entré dans les ordres qu'en 1434, étant déjà veuf et après avoir abdiqué son duché de Savoie en faveur de son fils Louis, 2e duc de Savoie né en 1402, qui fit souche et qui est un ascendant direct de la

maison royale d'Italie. C'est donc par simple ignorance des faits qu'on cite Amédée VIII parmi les évêques défroqués.

Pendant toute la durée des siècles, un seul cas d'apostasie s'était produit parmi les membres du Sacré Collège ; c'est celui d'Odet de Coligny-Châtillon, dit le cardinal de Châtillon, fils de Gaspard de Coligny, maréchal de France et frère de l'amiral et d'Odelot de Coligny. Il était né le 10 juillet 1515, et il est mort le 14 février (13 août ?) 1571, en Angleterre, empoisonné par son valet de chambre. Il est entré dans les ordres et fut créé cardinal diacre du titre de Saint-Serge et Sainte-Bache à la promotion du 7 novembre 1533. Il fut nommé archevêque de Toulouse le 29 août 1534 et évêque de Beaulouse en 1535, il apostasia en 1562, devint huguenot, comme ses frères et se maria. Il épousa Elisabeth d'Hauteville, dame de Loré, qu'il avait entretenue quelque temps en secret, disent les chroniqueurs, en ajoutant qu'il n'en avait guère envie, mais il a eu la main forcée, car les calvinistes exigèrent qu'il l'épousât afin d'avoir dans leur parti un cardinal marié. Cependant lorsque sa veuve réclama son douaire, elle fut déboutée par le parlement en 1602.

Je crois avoir épuisé la série, et si ma liste n'est pas absolument complète, elle est bien près de l'être ; remarquons que tous ces cardinaux qui avaient « remis leur chapeau », étaient des princes appartenant aux maisons souveraines ; jamais une démission d'un cardinal n'appartenant pas à cette catégorie ne s'est produite, par la bonne raison que les cardinaux-princes démissionnaient pour devenir rois ou souverains, par héritage ou par mariage, tandis que les autres, n'ayant pas cette perspective, se contentaient de conserver la haute situation dans l'Eglise que la pourpre leur donnait, et le « piatto cardinalizio, » c'est-à-dire les émoluments et les revenus qui y étaient attachés.

Duc Job.

—

La légende du poète Gilbert (XLVII, 689, 731, 816 ; XLVIII, 13, 115, 423). — En sa XLI[e] *Némésis,* (15 janvier 1832) feu Barthélemy s'adressant à M. d'Argout, ministre des Beaux-Arts et des travaux publics, s'écrie :

Paris est plein d'auteurs qui, mourant par ta faute,
Se condamnent, pour vivre, à la meule de Plaute,
De Gilbert, charriant l'eau du fleuve par seau.

Or Gilbert était dans l'aisance ! — Et la note explicative suivante vient aggraver l'erreur :

On sait (?) que Gilbert faisait quelquefois, pour vivre, le métier de porteur d'eau.

Voilà cependant comment l'histoire est faite ! A S.. E.

—

Le château de Bonnivet en Poitou aujourd'hui détruit (XLVII, 170). — Bonnivet, canton de Mirebeau, (Vienne) n'est plus qu'un hameau de 16 habitants

Un magnifique château surgit en 1513, comme un caprice de fée, dans ce pays perdu. Un parvenu voulait faire oublier l'humble gentilhommière de ses ancêtres, aussi Bonnivet devait-il être, nous dit Brantôme, « le plus superbe édifice qui fût en France ». Cette orgueilleuse prétention aboutit à la bataille de Pavie où le favori de François I[er] trouva la mort, laissant inachevée sa fastueuse résidence patronymique.

La déplorable destinée des descendants de l'amiral Bonnivet la livra à un long abandon. Les travaux repris par une autre famille, en 1649, ne furent terminés qu'en 1672.

Bonnivet, livré à la pioche des démolisseurs peu avant la Révolution, ne disparut entièrement que dans les premières années du gouvernement de Juillet. Vers la fin de la Restauration, divers dessins furent pris, On a une belle vue de ce château après les travaux exécutés par le marquis de Mesgrigny, c'est-à-dire vers 1672. (De la Gueretière del. P. Brapointe sc.).

Nous ne connaissons antérieurement que la gravure de Claude de Chastillon dans la *Topographie française*. On demande s'il en existe d'autres, ce qui paraît probable. Le nom de l'architecte de Bonnivet est il connu ? Sous quelle direction furent exécutés les travaux du XVII[e] siècle ? Quels sont les sculpteurs employés à la décoration de cette splendide demeure ?

Léda.

—

La famille Bazouin (XLVIII, 614). — 1° Jenny Bazouin, mariée en 1828, à Charles-Laurent Gayardon, comte de Fe-

noyl, a laissé au moins un fils, aujourd'hui décédé, marié, en 1856, à Marie Caroline Le Bas du Plessis et père de cinq fils et quatre filles ; l'aîné des fils, marquis de Fenoyl, a épousé, le 8 août 1894, Joséphine de la Rochette.

2° Cécile-Charlotte, dite Aimée, Bazouin, a épousé le 4 janvier 1830, Henri-Jean-René d'Héliand, dont elle a eu deux fils : René et François-Pierre-Marcel, décédé en 1885 et une fille, Marguerite, mariée, en 1859, à Henry Michel de Roissy. RÉVÉREND.

—

Julie Candeille (Iconographie de) (XLVIII, 669, 802). — On a vu figurer au Salon, vers 1800, le portrait de cette actrice, par Kinson ; elle était représentée appuyée sur une harpe.

Ses portraits gravés ne sont pas communs. A la vente de la collection théâtrale de M. Soleirol (30 novembre-3 décembre 1864) faite par Vignères, il y avait 5 portraits de Mme Périé-Candeille, mais c'étaient des dessins au crayon. X.

***

Si Julie Candeille est la même que Mme Simon Candeille de la Comédie Française, on trouvera son portrait dans une *Galerie Théâtrale* dont je n'ai pas la date Il est dessiné par Cœuré (Prud hon sculp.) Elle est représentée dans le rôle de Catherine de la *Belle-Fermière*. E. GRAVE.

—

De Franchet et Auvergne (NN. SS. les évêques) (XLVIII, 609). — 1° Claude-François-Ignace Franchet de Ran, né à Besançon en 1722, sacré le 23 Mai 1756, évêque de Rhosy en Syrie, suffragant de Besançon. Il reçut en 1767 l'abbaye cistercienne de Balerne (diocèse de Besançon) taxée 233 florins en cour de Rome et valant 6000 livres de revenu. En 1774, il fut élu haut doyen. Il émigra en 1791. En 1795, il était encore à Soleure. Rentré en France, il devint chanoine titulaire de la métropole (1802). Il mourut à Besançon le 21 février 1810, âgé de 88 ans.

Bibliogr. Almanachs Royaux A Jean. *Les Evêques et archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801*, p. 406.

L. C. DE LA M.

—

Guillet de Saint-Georges (XLVIII, 777). — Dans la *Liste chronologique des membres de l'Académie de peinture et de sculpture*, publiée par L. Dussieux, en 1852, André-Georges Guillet, dit Guillet de Saint-Georges, est indiqué comme né à Thiers ; mais dans une note nécrologique publiée l'année même de sa mort, en novembre 1705, par Claude Jordan, il est dit originaire de Lyon.

Voici cette note qui, signalée par Paul Mantz en 1854, nous a été communiquée depuis par Gustave Larroumet.

Mr Guillet de St-Georges est mort à Paris, âgé de plus de 80 ans, il avait été autrefois fort attaché à la troupe des comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, dont il prenait soin des décorations : ce n'est peut-être pas là son plus bel endroit, les ouvrages dont il a enrichi le public, lui font beaucoup plus d'honneur... Il était originaire de Lyon et Historiographe de l'Académie de Peinture.

J.-L.

—

Famille Joly (XLVIII, 445, 577, 637, 809). — Je ne sais pas si les familles Joly de Bévy et Joly de Fleury ont une origine commune ; je ne connais aucune généalogie de la première. Cependant, avec le *Nobiliaire Universel* de Saint-Allais (XVI Durey) l'on peut compléter les notes rapportées par l'*Intermédiaire*, jusqu'aux enfants de Joseph Joly, Sgr de la Berchère, auxquels il faut ajouter une fille qui fut la première femme de Claude Quarré, comte d'Aligny (*Annuaire de la Noblesse*, 1855, p. 291).

Dans les nécrologies et mariages de l'*Annuaire de la Noblesse* sont citées : la comtesse de Bévy, née de Beuverand de la Loyère, née vers 1783, † le 5 février ou le 5 mai 1862, à Châlon-sur-Saône ; et N de Bévy qui, veuve du vicomte de Richard de Veyvrotte, se remaria, le 14 décembre 1854, à Gustave de Beuverand.

Enfin, il y a N Joly, de comte, Bevey, qui épousa Valentine Yolande-Clotilde de Bourgogne-Herlaër, née en 1780, fille de Léon-Balthazar et de Marie Madeleine Hutin. Cependant Potier de Courcy (*Continuation du P. Anselme*) dit qu'il appartenait à une famille de Lorraine, et lui donne pour armoiries : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une aigle éployée d'argent ; et en pointe, d'une étoile du même.*

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Autographes du maréchal de la Meilleraye (XLVIII, 107, 249, 360, 469,

637, 700, 749). — Je croyais avoir épuisé les informations à ce sujet, lorsque j'ai rencontré une nouvelle série de documents à consulter sur le personnage ou sur sa famille.

Je me bornerai à une rapide énumération.

Documents publiés. — Le maréchal de La Meilleraye, par A. D. de la Fontenelle de Vaudoré. Paris. Derache 1839. — 2e édition, Poitiers. Saurin, 1839 (B. N. cote Ln 27).

La prise d'Aire par le maréchal de La Mesleraye (26 juillet) [1641]. Sur l'imprimé à Paris, en l'île du Palais, 1641, in-8° (B. N. b T 36. 3265).

Articles accordés à MM. les ecclésiastiques, nobles, magistrats, corps et communautés des ville, banlieues et bailliage de la ville d'Aire, par nous, seigneur de la Mesleraye, grand maitre de l'artillerie, maréchal de France, général de l'armée du roi au Pays-Bas, et promis d'être ratifiés dans un mois par Sa Majesté (26 juillet) [1641]. — Orléans, par R. Fremont, 1641, in-8° (Ibid. 3266).

Relation de ce qui s'est passé en la défaite des Espagnols près d'Aire ; avec la prise de plusieurs enseignes, cornettes, et trois cents chariots de bagage, par le maréchal de La Mesleraye. — Sur l'imprimé à Paris, en l'île du Palais. 1641, in-8°. « Extrait d'une lettre du camp de Mont-Cavrel, l'onzième août 1641. » (*Ibid*). 3269).

Mémoires du temps. — Le journal de Jean Vallier (janv. 1648, fin janv. 1657) (mss 10273-277 B. N. fonds fr.) tout récemment publiés (Paris. Renouard 1902) renferme de nombreux témoignages pris sur le vif au sujet du maréchal de la Meilleraye.

Je signalerai, par exemple :

P. 55-56. Le maréchal nommé surintendant des finances à la place d'Hémery (9 juillet 1648).

Journée des Barricades, août 1648. Couplets satiriques du Chansonnier Maurepas.

Mention de Marie de Cossé Brissac, seconde femme du maréchal (nov. 1748) p. 127.

Voir aussi, p. 129 et 131 pour des jugements formulés au sujet du surintendant des finances.

14 avril 1649. Démission forcée du maréchal de sa charge de surintendant des finances (Jugement de Mme de Motteville) p. 333.

Une source d'informations particulièrement précieuse à consulter, se trouve aux Archives historiques du Ministère de la Guerre, où existent des lettres du maréchal relatives à ses opérations militaires, notamment dans les dossiers 116 (mars-déc. 1649) 118 (janv. sept. 1650) 133 (janv.-juin 1652) 134 (juill.-déc. 1652) 157 (1653-1659) 158 (1650-1659) et sans doute aussi dans quelques autres que le chercheur découvrira promptement sur place.

Les mêmes Archives contiennent des documents sur la famille ou les descendants du maréchal.

1572. Les terres du duc de la Meilleraye en Alsace (janv.-juin 1702).

1668. Le duc de la Meilleraye et les habitants de Delle ; refus de ceux-ci d'ouvrir leurs portes aux troupes du roi (juill.-sept. 1703).

On le voit : il eût été fâcheux d'ignorer ou de négliger les documents qui viennent d'être signalés, dont quelques-uns ont une importance réelle. DEVIGNOT.

—

L'intelligence artistique de Rachel (XLVII, 951 ; XLVIII, 57, 470, 800). — Pourquoi M. Grave me décore-t-il du nom de « savant » ? Ici, tout le monde l'est, ou le doit être, *Doctus cum libro !* C'est, en effet, le registre de la Comédie qui me permet de dater la lettre de Rachel en m'apprenant que la représentation donnée au bénéfice de Samson après 27 ans de service eut lieu le 12 avril 1853. Rachel y joua *Hermione* et Mme Plessy l'Araminte des *Fausses Confidences* à côté de son maître. La recette dépassa 16.000 francs. L'occasion parut bonne à la famille Félix de recouvrer sa créance et Rachel réclama la somme prêtée.

Sa lettre doit être du 28 avril 1853, et ce fut la dernière qu'elle aurait écrite à son professeur (voir *Rachel et Samson* par Mme veuve Samson, Ollendorff, 1898).

Dix ans après, le 31 mars 1863, Samson donna sa représentation d'adieux. J'étais au parterre en uniforme de lycéen. et j'applaudis à tout rompre l'inoubliable marquis de la Seiglière jusque dans la rue,

Moi aussi, je pourrais écrire mes *Quarante ans de théâtre*, qui dameraient le pion aux trente ans de M. Adrien Bernheim. Triste privilège de l'âge !

GEORGES MONVAL.

—

Bétoulaud (Abbé) XLVIII, 665, 801). — Elie de Bétoulaud, seigneur de Saint-Poly, fils de Gabriel de Bétoulaud et de Jeanne de Forquier, naquit à Bordeaux le 16 février 1650 et mourut à Paris à la fin de janvier 1709. On a de lui : *Le Caméléon*, dédié à Scudéry, *Douze discours en vers*. Six de ses poésies ont été publiées dans la *Bibliothèque poétique*, tome III, de Lefort de la Morinière. Le château de la Brède, appartenant aux Montesquieu, possède un in-folio manuscrit, contenant les œuvres de Bétoulaud.

Son testament, publié dans le tome XIX des *Archives historiques de la Gironde*, est des plus curieux. Il fut fait le 24 novembre 1705, dans sa maison noble de Saint-Poly, dans la juridiction de Saint-Emilion ; un codicille fut ajouté à Bordeaux, le 20 janvier 1706. Parmi les legs qu'il énumère : « Je donne le portrait de mon ancienne et illustre amie, mademoiselle de Scudéry et qu'elle me donna elle-mesme, à madame la première présidante Daulède ». Il fait cadeau à la présidente de Voluzan de tous « les tomes de conversation de Mlle de Scudéry... » ; à M. de Nesmond, son portrait avec ceux de Pelisson et de Segrais, ses « anciens et illustres amis » ; à M. de la Loubère, de l'Académie française, son portrait en ivoire.

Il supplie Louis XIV lui-même, de vouloir bien accepter un *Didius Julianus* et une *Manlia Scantilla* gravés en relief sur deux grandes opales, un *Bonnus eventus*, gravé sur un saphir blanc, une *Victoire*, gravée sur une agathe, et un beau *Dioscoride*, gravé sur une cornaline, cerclée d'or.

Mais comme « ces marques de sa re- « connaissance et de son zelle pour ce « grand roy ne semblent pas suffire encore « et que d'ailleurs il souhaiterait de rani- « mer dans sa patrie l'amour presque « éteint des belles lettres », il lègue pour tous les ans, à perpétuité, une bague de diamants de 30 pistoles à celui ou celle qui, né dans la sénéchaussée de Bordeaux, aura composé la plus belle pièce de vers à la louange du roi, jugée par l'Académie française, et dans laquelle on sera obligé de rappeler le zèle du testateur pour la gloire du monarque.

Cette pièce de vers devra être envoyée à l'Académie huit jours avant ou huit jours après la fête de Saint-Louis ; on gravera sur la bague : *Prix de l'Esprit*. Le prix sera donné le jour de la fête des Rois par le président du Parlement de Bordeaux.

Il entend que ses héritiers emploient tous les ans une somme de 30 livres à l'entretien des grottes magnifiques qu'il a fait creuser, à Saint-Poly, comme « monumans éternels de la gloire du roy Louis-le-Grand ».

Ses héritiers, vu les biens considérables qu'il leur laisse, devront s'intéresser à sa gloire après sa mort et faire éditer ses principaux ouvrages « après qu'ils « auront esté revus et corrigés par deux « ou trois messieurs de l'Académie Fran- « çoyse. » Sur sa tombe on devra inscrire :

Memoria æternæ hic jacentis clarissimi viri Hellæ Betolaudi, equitis, burdigalensis, morum comitatu, ingenii dotibus nec non musarum amore percelebris.

On voit que le poète bordelais manquait un peu de modestie.

Dans le codicille, il donne au Parlement de Bordeaux « le magnifique livre de médailles » que Louis XIV lui a offert et aux maire et jurats de Bordeaux la médaille d'or, de soixante louis, que le roi lui a également offerte, où est gravé en relief le Dauphin, le duc de Bourgogne, Philippe V et le duc de Berry. Le maire ou ses représentants devaient porter, à perpétuité, sur leur habit et au-dessus du cœur cette précieuse médaille trois fois par an : le 5 septembre, jour de la naissance du roi, le 14 mai, jour de son avènement au trône, et le 25 août, jour de la Saint-Louis, et s'il le trouvait à propos, le jour des grandes cérémonies.

Il semble que le fameux prix décerné par l'Académie française ne fut accordé qu'en 1722. Le lauréat eut des difficultés avec les héritiers de Bétoulaud qui refusaient de verser autant de fois trois cents livres qu'il s'était écoulé d'années depuis la mort du testateur ; il y eut enfin une transaction. Je crois qu'il ne fut jamais donné d'autre récompense.

On pourra encore trouver des renseignements sur Bétoulaud dans les lettres

de Fléchier, dans le *Dictionnaire des amateurs français au XVIIe siècle*, de Bonnaffé, et dans l'*Histoire de Bordeaux*, par Bernadau. PIERRE MELLER.

—

La particule nobiliaire De (XLVII, 772, 807, 878 ; XLVIII, 28, 116, 252, 530, 691, 752). — Il est certain que la particule *de* n'implique nullement la noblesse. Comme l'écrivait, à ce sujet, un des collaborateurs de l'*Intermédiaire*, la plupart des gentilshommes s'en souciaient fort peu sous l ancien régime, et je possède, pour ma part, quantité de signatures du XVIIe siècle, de personnages appartenant à la meilleure noblesse, qui écrivaient leurs noms avec la particule *De* d'un seul mot, avec un grand D, fût-ce quand il s'agissait d'un nom de seigneurie. Mais il est certain aussi que cette particule était, dès longtemps, prise comme signe de noblesse, évidemment parce qu'on y voyait une abréviation de *seigneur de* et qu'on avait gardé le souvenir traditionnel de l'anoblissement par le fief à la tierce foi.

Aussi voyait-on, autrefois comme aujourd'hui, le *de* pris par des personnages que leurs charges, leurs fonctions, ou même leur fortune mettaient à un niveau supérieur à leur naissance.

Il est intéressant, à ce sujet, de lire ce que raconte Saint-Simon, à propos de Chamillart, le frère du ministre de Louis XIV, et de Dreux : « Le frère de Chamillart, qui n'avait point de terres, n'en fit point à deux fois ; non seulement il prit le *de*, mais il comtisa son nom de famille et se fit appeler le comte *de* Chamillart, ce qui n'avait été encore imaginé par personne. A son exemple, Dreux, fils d'un conseiller de la grande chambre et gendre de Chamillart, marquisa aussi son nom et devint le marquis *de* Dreux, De la cour, ce même abus passa aux provinces. » (*Mémoires de Dangeau avec notes de Saint-Simon*, t. VIII).

Ce que Saint-Simon considérait comme nouveau était en réalité fort ancien ; je n'en veux pour preuve, entre beaucoup d'autres, que le fait de Cujas, l'illustre jurisconsulte qui, né en 1522, et fils d'un tondeur de drap, ne résista pas, devenu célèbre, au désir de prendre la particule *de* devant son nom et signa ainsi son testament (V. *La Thaumassière*, p. 65). Dès ce temps-là donc, la particule avait une saveur nobiliaire très appréciée, et il n'est pas étonnant que de nos jours, où on est si ignorant des choses héraldiques, on la considère comme un signe certain de noblesse. HÉRALD.

***

Puisqu'on discute la question de savoir si l'on doit classer de Bonald à Bonald ou à De, veut-on me permettre de dire comment à l'*Institut de Bibliographie de Paris*, nous classons, dans notre répertoire onomastique, qui comprend plus d'un million de fiches déjà, les noms d'auteurs à particule nobiliaire ? Voici d'ailleurs ce que j'ai écrit, à ce propos, dans un long mémoire intitulé : *Le Répertoire des noms d'auteurs Bull de l'Inst. de Bibliogr.*, 1900, V, fasc. 5-6, p. 155) :

Beaucoup de noms d'auteurs sont précédés d'une particule nobiliaire, qui varie suivant les langues... Il est entendu, une fois pour toutes, que ces particules : *de* (français), *von* (allemand), etc., quoi qu'en pensent certains auteurs, doivent toujours être placées entre parenthèses, à la suite du dernier prénom inscrit. Le *van* hollandais, n'étant point une particule de ce genre, doit rester en tête du nom, de même que... (p. 163).

Nous sommes donc, depuis longtemps, de l'avis de l'auteur d'*Une bibliothèque*. MARCEL BAUDOUIN.

—

Un distique s'adressant à Didon (XLVIII, 726). — Voici le texte original :

Infelix Dido, nulli bene nupta marito :
Hoc pereunte fugis, hoc fugiente peris.

AUSONE. *Epitaph. Her. XXX.*

P. L.

***

Infelix Dido, nulli bene nupta marito ;
Hoc pereunte, fugis ; hoc fugiente peris.

Infortunée Didon, tu n'as été bien mariée à aucun de tes deux époux
L'un périt et tu fuis ; l'autre fuit et tu péris

Didon, mariée en Phénicie, avait été chassée de ce pays par une révolution dans laquelle son mari avait trouvé la mort. Réfugiée à Carthage, elle s'était unie à Enée, et le départ précipité de ce héros, que les dieux appelaient en Italie, l'avait portée à se suicider. Y. Z.

Même réponse : Dr V. DE C.

Cf. T. G. 686 : *Pauvre Didon*.

—

Hymne religieuse : « O salutaris Hostia » (XLVII, 553, 706, 813 ; XLVIII, 144, 304). — *O salutaris Hostia*, histoire

de ce verset, par M. des Essarts, dans les Mémoires de l'Académie de Caen, t. XV (1862) p. 318. A. S.. E.

—

Volonté (XLVIII, 223).

Le défaut de volonté devient de plus en plus fréquent chez les hommes, même chez les hommes de talent ; le caractère se fait rare. Cette faiblesse de la volonté se fait sentir partout, dans la direction de la famille, comme dans la direction du gouvernement. Personne ne sait plus commander, personne ne sait plus obéir. Le général Jarras, chef d'état-major de l'armée de Metz, a constaté que c'est la faiblesse de la volonté, encore plus que le manque de l'intelligence, qui a constitué l'incapacité du général en chef : « il ne possédait en aucune manière l'énergie du commandement ; il ne savait pas dire : Je veux ! et se faire obéir. Donner un ordre net et précis, c'était de sa part chose impossible. » L'affaissement des caractères a été aussi le trait saillant de la société romaine à l'époque de la décadence.

Louis Proal, *Le crime et le suicide passionnels*, 1900, in-8, Alcan, 306.

—

Pourquoi un accent circonflexe à Dôle (XLVIII, 281, 372, 432, 538, 656). — Je ne puis laisser croire que quand j'affirme un fait je le fais à la légère. J'ai passé mon enfance à Saint-Quentin où je suis né, je suis donc tout aussi Saint-Quentinois que M. Gomboust, et si je dis que les habitants d'Holnon appellent leur pays Hourlon, c'est que je les ai entendus l'appeler ainsi. Au surplus, voici ce que m'écrit le maire d'Holnon, à la date du 3 novembre :

En réponse à votre demande du 1er courant, je vous informe que le mot *Hourlon* était souvent employé autrefois pour désigner e village d'Holnon. Quoique l'on entende encore employer ce mot *Hourlon* pour *Holnon*, cette dénomination tend à disparaître. Veuillez agréer. etc. Signé Defrance.

Mon argument demeure donc entier. On aurait dû autrefois en entendant les gens d'*Holnon* parler de leur pays, dire comme eux *Hourlon*.

Reste la contestation de notre collaborateur relative à la prononciation de *Chauny* par ses habitants. J'ai passé ma première jeunesse, soit dix années à Chauny, j'y ai conservé douze autres années mon domicile d'origine. Or, j'affirme à nouveau que les habitants originaires de cette ville prononcent la diphtongue *au* de Chauny comme un *o* bref se rapprochant de â. Je ne dirai pas qu'ils prononcent comme dans *pomme*, puisqu'en Picardie on dit *èn'poume* et à Paris *une peume*. Voyez la difficulté... faut-il dire *chaineflour* pour Saint-Four, ou même *saimeflour*, faut-il dire *Ageigne* pour *Agen*. Notez que je ne memoque de personne en particulier puisque la prononciation de Paris est souvent aussi vicieuse qu'une autre. « On doit s'en rapporter aux gens « éclairés du pays, dit mon contradic-« teur. » Mais je lui répondrai comme dans le chœur des soldats du *Petit Faust* : « Et s'il n'y en a pas de gens éclairés « dans le pays ? » Et puis parlez-moi des gens éclairés en matière de prononciation !

J'ai assisté, il y a plusieurs années, à une réunion des cinq académies présidée par un illustre savant, membre également de l'Académie Française. — Non, de ma vie, je n'ai entendu langue aussi pure dans une bouche aussi débordante de bouillie. — Autant aurais-je aimé entendre mon porteur d'eau remplacer Delaunay dans un proverbe de Musset ! Quelle idée, me disais-je, les étrangers présents doivent-ils se faire de l'harmonie de notre langage ?

Tant il est vrai que la prononciation est une chose bien difficile à fixer. Prendrons-nous le Théâtre Français ? J'y ai entendu dire successivement *desir*, *désir* et *dsir* ; j'ai entendu Maubant prononcer *Medème* pour Madame, etc. Je crois que la conclusion à tirer, c'est qu'on prononce comme *on peut*, que les habitants d'une localité n'échappent pas à cette nécessité et ne sont pas fondés à imposer leur prononciation, le nom de cette localité étant la propriété de la nation tout entière. En conséquence, les douze mille habitants de *Dôle* peuvent remplacer leur *o* long par un *o* bref, je continuerai à le prononcer long avec mes trente-huit millions d'autres concitoyens, et *Dol* avec un *o* bref, ce qui m'évitera d'ajouter « du Jura » ou « de Bretagne. »

PAUL ARGELÈS.

—

Les fabricants de cartes à jouer (XLVIII, 271, 428, 592). — Il sera très intéressant de vérifier si les deux arrêts des 14 et 21 août 1664 du Parlement de

Paris, insérés ici, se rencontrent également dans les pièces de la collection Delamare.

B. N. Anciens petits fonds français, nº 21628 fº 171. Maîtres cartiers de Paris (1594-1702). — Droits de l'Hôpital général. E. LIMINON.

—

Proverbes sur l'alcoolisme (XLVIII, 617, 769, 828). — *Aller de travers, comme un chien qui r'vient d'vêpres*, de même que quelqu'un qui a trop bu en chemin.

Transposées du sacré au profane, ces citations latines peignent à merveille une tablée de bons normands, francs-buveurs et robustes de l'estomac.

au potage { Intenti omnes ora tenebant
L'occupation les tenait tous silencieux.

au rôti { Exiit sermo inter fratres.
La conversation se lie entre compères.

au dessert { Variis linguis loquebantur apostoli.
Les apôtres parlaient diverses langues.

enfin au café, aux trois couleurs (rhum, kirch, cognac), largement arrosé *de Calvados* (1). { Ecce clamor magnus factus est.
Voilà qu'une grande clameur s'éleva.

Pour qualifier la soif de Margot Pinton :

Margot Pinton
Qu'aime mieux sa pinte que son démion

Le *démion* n'est qu'une *chopine* ; rien de surprenant que l'*altérance* de Margot préfère la *pinte* deux fois plus considérable.

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

—

Attribution d'un tableau de Raphaël (XLVIII, 673. — Raphaël a peint en buste, dans un seul tableau en largeur, les deux écrivains vénitiens Andréa Navajero (1483-1528) et Agostino Beazzano. C'était une commande de leur ami commun Pietro Bembo, le fameux cardinal, né en 1470, mort en 1547.

D'après une lettre de celui-ci, écrite en 1516, on peut accepter cette date comme étant celle du tableau ; il était peint sur bois et disparut à une époque inconnue. Toutefois, la riche galerie des

(1) Eau-de-vie de cidre. On dit aussi de la *sicasse* : trois six inférieur.

princes Doria-Pamphili, à Rome, se vante de le posséder nº 403 du nouveau catalogue, 7ᵉ édition 1903. C'est une peinture sur toile, ce qui ne prouve rien puisque depuis plus d'un siècle et demi on connaît et on pratique en perfection l'art difficile du rentoilage ; mais l'exécution, excellente d'ailleurs, rappelle moins Raphaël que certaines œuvres vénitiennes.

Quoi qu'il en soit, les meilleurs critiques s'accordent à reconnaître ici les images des deux savants Vénitiens. Mais par une de ces erreurs traditionnelles et indéracinables qui sont si fréquentes dans l'histoire de l'art, on les donne, même au nouveau catalogue, comme les portraits de deux jurisconsultes du XIVᵉ siècle, Bartole et Baldus.

Le musée du Prado, à Madrid, montre comme des originaux — je ne sais pas si l'attribution est maintenue dans la dernière édition du catalogue — les bustes séparés, mais avec les mains des mêmes personnages. L'exécution est un peu ronde, oratoire, et les deux exemplaires de Madrid ne valent pas à beaucoup près le tableau de Rome ; d'ailleurs ils paraissent moins anciens et je les attribue volontiers à la fin du XVIᵉ siècle, sinon au commencement du XVIIᵉ.

Au contraire, il est permis de reconnaître dans le tableau de la galerie Doria cette copie pour laquelle nous savons, par une lettre du 29 juillet 1538, que le cardinal Bembo permit à Beazzano d'emporter l'original à Venise.

Je donne ici non des souvenirs de lecture, mais des impressions personnelles reçues à Rome et à Madrid.

Pour ce qui est du tableau de Paris, on l'a connu longtemps sous le titre de *Raphaël et son maître d'armes*, ce qui est tout à fait fantaisiste ; on y voit peints deux personnages, sur le devant un peu à droite, est debout un homme barbu, de carrure et de physionomie énergiques ; une main est posée sur son épée, de l'autre, la gauche, il indique au personnage debout derrière lui, un objet en dehors du tableau.

Le second portrait est celui d'un homme à longs cheveux et à barbe noirs ; on a cru y reconnaître Raphaël lui-même, et en effet, le personnage rappelle d'assez près le portrait gravé par Giulio Bona-

sone, qui passe pour celui du maître, ainsi que deux autres peints à fresque, par Jules Romain, l'un dans sa maison de Mantoue, l'autre dans la villa Leconte.

Je ne connais pas les œuvres que je viens de citer et me borne à constater que le second personnage de notre tableau est manifestement le même que le premier des porteurs du pape dans la fresque d'*Héliodore* au Vatican. L'identité entre les deux figures a été contestée par Passavant dans son livre *Raphaël d'Urbin et son père Giovanni Santi*, mais elle est à mes yeux évidente.

Or, on s'accorde à reconnaître aujourd'hui que le personnage représenté en porteur dans la fresque d'*Héliodore*, est non pas Raphaël, mais Jules Romain.

Le tableau du Louvre est fort beau, tout le monde en convient, mais bien que l'attribution à Raphaël ait été maintenue par Villot dans son catalogue du musée, elle n'a plus guère de partisans aujourd'hui et Mariette la condamnait déjà dans le texte du recueil dit le *Cabinet Crozat*. C'est, je crois, Lépicié qui, au XVIIIe siècle, dans son *Catalogue des tableaux du Roi*, a risqué le premier le titre *Raphaël et son maître d'armes*.

Maintenant, de qui est ce double portrait ? Il est toujours plus facile de dire de qui n'est pas un tableau que de dire de qui il est ; au XVIIe siècle le Père Dan, *Trésor des merveilles de Fontainebleau*, affirme par tradition, sans doute, et c'est bien quelque chose, que nous avons là une œuvre de Jacopo Carrucci, dit le Pontormo, 1494-1557, ce qui ne paraît pas sans « quelque apparence de vérité » à Mariette On est même allé jusqu'à y reconnaître le portrait du Pontormo lui-même, mais il resterait à expliquer les différences très sensibles qui existent entre ce portrait et celui que Vasari a mis dans son ouvrage.

On a aussi prononcé un nom qui se présente facilement à l'esprit des critiques embarrassés, celui de Sébastien di Luciano, ou del Piombo, pour lui conserver son surnom historique. C'est l'opinion de M. Waagon, et l'autorité du savant docteur allemand est assurément considérable, mais la critique allemande, sans égale peut-être, dans les questions d'exégèse et de textes, me paraît moins assurée dans les matières artistiques. Peut-être avons nous ici non l'œuvre anonyme d'un peintre célèbre, mais le coup de maître isolé d'un homme du second rang qui, pour une fois, aura atteint au premier. Les grandes époques, en effet, sont fécondes en talents à qui il a manqué la personnalité dans la vision des choses, l'abondance et aussi un peu de bonheur pour arriver à la gloire. Il y a dans les arts des hommes qui sont si bien représentatifs de toute une période que leur rayonnement éteint toutes les renommées voisines.

Prenons-en donc notre parti : le plus grand nombre des tableaux anciens est anonyme ou livré à d'éternelles disputes. Demandons-leur donc seulement d'être beaux sans prétendre à une certitude qui, à moins d'une possession d'état incontestable, fait le plus souvent défaut.

Pour en revenir au tableau du Louvre, je dirai que, sans doute sous Louis XIV, il a été assez notablement agrandi. On trouvait volontiers alors que les peintres anciens ne donnaient pas assez de fond à leurs portraits et on en ajoutait. Beaucoup des plus belles toiles du Louvre ont subi ce traitement appliqué, du reste, avec une grande adresse. Leur donner un calibre plus approprié à la destination. Mais les traces n'en sont pas moins visibles et reconnaissables dans maintes œuvres ; c'est que l'on considérait alors les tableaux comme destinés non à être beaux en soi mais à contribuer à la décoration des intérieurs au même titre que les tapisseries.

Pour en finir avec le tableau du Louvre, je dirai qu'il a été gravé in-fol. par Nicolas de Larmessin, pour le Cabinet Crozat, et par P. Audoin, dans le *Musée Napoléon*. Mais ces reproductions exécutées par l'interprétation du burin sont bien éloignées, comme exactitude, des belles images dues à la photographie moderne, et qui par les procédés d'Alinari et de Braun, par exemple, arrivent vraiment à la multiplication en blanc et noir des originaux. H. C. M.

—

Bône, Bonn ou Beaune ? (T. G., 127). — En relisant la série déjà longue de l'*Intermédiaire des Chercheurs*, je vois,

entre autres questions demeurées sans réponse qu'il en est une relative à la création du port de Bône, mise au compte de Louis XVI, dans le *Journal illustré* du 17 août 1890, sous la rubrique *Désastres*.

Si le chercheur V. D. est encore de ce monde, ce que je souhaite vivement, il pourra s'assurer de la vérité de la parole : *Quærite et invenietis*, car voici la réponse :

Louis XVI, en effet, ne s'est jamais inquiété de creuser le port de *Bône*, mais bien celui de *Bouc* en Provence, à une extrémité du golfe du Lion, comme Port-Vendres, crée par lui également, est à l'autre.

Une faute d'impression, voilà toute l'explication. L. A.

—

Midinette (XLIII ; XLIV ; XLVIII, 662, 729). — Je n'oserais pas contredire le Dr Raphaël Blanchard sur le problème de la stéatopygie où il est maître et auquel je n'entends rien ; mais il me semble que le célèbre naturaliste crée une certaine confusion entre la qualité de polyglotte et celle de linguiste, qui n'entraînent pas nécessairement les mêmes compétences.

Flirt qui vient de *fleureter* et non de *fleurette* ne résulte pas « d'une transcription fautive basée sur une imparfaite compréhension » : c'est l'équivalent exact de l'original, bien transcrit et bien compris.

Quant à *midinette*, outre que sa dérivation de *milliner* serait scientifiquement inexplicable, il est de notoriété publique que le mot, a pendant dix ans appartenu à la langue des journaux, avant d'être adopté par les midinettes elles-mêmes, qui ne le comprenaient dans aucun quartier de Paris. En forgeant artificiellement et par une syncope qui n'a rien de populaire un diminutif féminin au mot *midi* (passantes de midi) on devait obtenir *midinette* sur le modèle de *Marie*, *Marinette* ; mais la distance sémantique qui sépare ici le diminutif de sa racine exclut toute hypothèse de formation naturelle, et décèlerait, à défaut d'autres preuves, une origine littéraire. P. L.

—

Pastorien ou Pasteurien ? (XLVIII, 673). — On dit la *pasteurisation* des vins, et non la *pastorisation*. On dit et on doit dire les *pasteuriens* ; pour désigner les médecins, chimistes, biologistes et autres savants, partisans des théories de Pasteur.

On dit bien : des vers *cornéliens*, *raciniens* ; on doit donc dire des théories *pasteuriennes*.

On trouverait pourtant des exemples de transcription, mais au moyen de langues étrangères.

Ainsi, le nom de *fuchsine* donné à une matière colorante bien connue, a été imaginé par les créateurs de cette industrie, les frères Renard dont il consacre en quelque sorte le nom, car, en allemand, *renard* se dit *Fuchs*.

Aussi est-ce avec raison que l'on dit pareillement, vin *fuchsiné*.

L. N. MACHAUT,

—

Ribouis (XLVIII, 726). — *Ribouis* ou *ribis* ne paraît pas congénère de *ripaton*, qui a le même sens (soulier rapiécé, vieux soulier).

Peut-être pourrait-on le rattacher à la racine RIB qui a donné des familles de mots à toutes les langues germaniques avec le sens général de *frotter*, *user*, le soulier étant considéré comme le vêtement *usé* par excellence.

La même racine paraît avoir quelque parenté avec le moyen haut allemand *ribe*, prostituée, mot qui survit intact en argot et en slang, et d'où nous est venu *ribaude* si ce mot ne descend pas de l'arabe *rîbât*. (Voir Diez pour la première thèse et Devic pour la seconde.)

Que *ribe*, fille de joie et *ribis*, soulier, dérivent de la même racine par deux métaphores parallèles, c'est ce dont le bas proverbe « p... comme chausson » explique brutalement la vraisemblance.

***

* * *

Le peuple, en son langage, appelle le savetier, le cordonnier en vieux un *riboui* et, par corruption, un *rebouiseur*. *Riboui* est lui-même une altération de *buis*, instrument à l'usage des cordonniers et ainsi appelé parcequ'il est fait de ce bois. Le *buis* sert à donner du lustre aux talons et aux semelles des chaussures. Du savetier, le nom est passé à la chaussure elle-même. « Le riboui n'est pas tout à fait un savetier c'est plus et moins ». (P. d'Anglemont :

Paris-Anecdote.) « Les vieux cordonniers seuls s'en tiennent à la tradition et, s'ils posent une demi-semelle, ils la rebouisent ». (Nisard : *Parisianismes*)

GUSTAVE FUSTIER.

—

Colombin (XLVIII, 787). — C'est probablement le premier et en tout cas le plus célèbre des pâtissiers de Paris qui préparèrent le thé à l'anglaise, et à l'usage de la clientèle anglaise habituée à goûter assez copieusement, le petit *lunch* de la matinée ne la menant pas jusqu'au dîner. La maison Colombin fonctionne toujours rue Cambon, et tout le monde a remarqué les nombreux équipages qui, chaque jour, vers cinq heures, encombrent cette rue et les rues adjacentes. Elle a été transférée dans une maison voisine, il y a environ deux ans, mais son ancien local a été occupé presque immédiatement par un autre « Colombin ». C. P.

***

Comment ignorer que le suprême chic, depuis quelques années, est d'aller, en revenant du Bois, manger quelques gâteaux et boire une tasse de thé chez Colombin ? GUY BLOTOIS.

Même réponse : V. A. DE MORTAGNE. et WAS.

***

Vieux mot, adjectif, signifiant : *qui tient le milieu entre le rouge et le violet* ; synonyme de *gorge de pigeon*. O. D.

—

Pied du Diable (XLVIII, 617). — Je crois avoir démontré en 1901, dans un de mes opuscules, que si, pour l'Eglise naissante, saint Michel fut chargé officiellement de conduire au ciel les âmes des bienheureux, le Mercure gallo-romain qui guidait les âmes païennes après la mort, et dont le souvenir restait très vivace, devint, pour le peuple, le Diable qui emporte les réprouvés dans l'enfer ; les ailes du pétase devinrent des cornes ; le caducée, que termine une double pointe, fut pris pour une fourche ; enfin le bouc, qui figure souvent auprès de Mercure (et que l'on sacrifiait, dit Arnobe, 7, 21, au Mercure grec) devint le compagnon du Diable à qui même il a donné son pied fendu ; etc. Regardez au musée de Saint-Germain le Mercure de Beauvais, et vous y verrez, comme l'y a vu le moyen-âge, le Diable avec ses cornes et sa fourche, Et il est si vrai que cette thèse est exacte, que, dans diverses miniatures tirées des manuscrits du moyen-âge, le Diable est figuré avec des ailes aux talons, exactement comme Mercure ; on en trouve des reproductions dans l'*Histoire de la caricature et du grotesque*, par Thomas Wright, Paris, 1875. Dr A. VERCOUTRE.

—

Inhumations hors des cimetières (XLVIII, 220, 324, 339, 488, 569, 659). — Les tombes catholiques en pleine campagne sont rares dans l'Ouest. J'en relève quatre groupes dans l'arrondissement de Niort. Le chef-lieu a celui de la famille du peintre Bernard d'Agescy où se trouve, circonstance assez curieuse, un cénotaphe pour les parents morts hors du Poitou. Aujourd'hui presqu'entièrement entouré de maisons, il avait été créé assez loin des anciens remparts.

A Niort, de la fermeture des deux cimetières paroissiaux à la création de la plus ancienne de nos nécropoles actuelles sous le Consulat, tous les morts furent enfouis indistinctement dans la vallée de Bouillounonse, en des terrains non clos sur lesquels le fermier de la métairie des Roches passa plus tard sa charrue. C'était une véritable voirie livrée aux bêtes sauvages.

Pour échapper à cette promiscuité révoltante, la famille Frappier consacra à ses décédés un terrain entouré de murs dans la commune voisine de Saint-Pezenne. Un grand tombeau dans le second cimetière créé à Belle Lune réunit aujourd'hui leurs cercueils.

A Breloux se trouve la sépulture de la famille Bonneau.

A Saint-Maxire, un ami des arts, M. Delaroy-Delorme, s'est fait enterrer sur un coteau en vue de sa villa, sa femme gît à côté de lui, et c'est tout, du moins à notre connaissance.

Jusqu'en 1685, les huguenots eurent des cimetières communs comme les catholiques, ils furent compris dans la confiscation des biens des consistoires et vendus, aussi les tombes protestantes antérieures à la Révocation sont-elles devenues très rares. On eut ensuite les sépultures *au désert*, toujours fort en usage dans nos communes rurales. Dans l'arrondissement de Melle, ces inhumations souvent clandestines donnent lieu à de fréquentes poursuites. La plupart de ces tombeaux

de famille sont décorés de cyprès qui les signalent de loin dans nos plaines. Je crois ne les avoir pas aussi souvent observés dans le sud de la Charente-Inférieure où les sépultures protestantes hors cimetières sont tout aussi fréquentes.

L'intolérance pourrait bien n'être pas étrangère à cet état de choses. J'ai vu dans le cimetière catholique de la petite commune de Sciecq, près Niort, la sépulture d'un protestant qui n'avait été tolérée qu'à la condition de l'entourer d'un mur.

A Rouvres, toujours près Niort, existe un cimetière public protestant assez ancien et *cette exception* m'a paru bonne à signaler. LÉDA.

—

Numérotage des maisons (XLVIII, 728). — A Bordeaux, les voies très connues de l'Intendance, Tourny, Sainte-Catherine, Trois-Conils, Férère, Gourgues, Judaïque, etc... etc.. ont les impairs à droite et les pairs à gauche. OROEL.

* * *

Il faut bien établir le point de départ du numérotage d'une rue pour savoir si ce numérotage se fait par les nombres pairs à droite et impairs à gauche. L'honorable M. O. D. néglige ce point, comment alors, peut-il conclure qu'à Tours les n^os sont placés à l'opposé de ceux de Paris ?

A Paris, c'est la Seine qui est la base du numérotage.

Une rue commence a sa partie la plus proche de la Seine, pairs à droite, impairs à gauche. Dans une rue parallèle à la Seine, le numérotage a lieu dans le sens du courant. C. B. I.

—

Hôtel Torpanne (XLVIII, 676). — Un hasard m'ayant fait savoir que Jean de Nivelle allait demander, dans l'excellent *Intermédiaire*, où se trouvaient les fragments de l'hôtel Torpanne, je lui ai dit qu'ils étaient à l'Ecole des Beaux-Arts. Il les trouvera dans le jardin, qui est à droite, au fond de la cour de la rue Bonaparte. L'Hôtel Torpanne, jadis situé dans le voisinage des Bernardins, fut démoli vers 1830. L'entrepreneur qui l'avait acheté pour le détruire, céda au ministère de l'intérieur l'étage inférieur de la façade principale, composé d'arcades surmontées de précieuses sculptures. Jean de Nivelle trouvera des informations dans le texte de la *Statistique Monumentale* d'Albert Lenoir p. 248-250, que je crois inutile de transcrire, et sur les planches de l'atlas, formant le complément du livre. Les sculptures furent exécutées en mil cinq cent soixante-sept, ainsi que le prouve la date inscrite sur un étendard.

CHARLES NORMAND.

Même réponse : HECTOR HOZIER.

—

Peut-on clouer une pièce fausse sur un comptoir ? (XLVIII, 338). — Non, un commerçant qui reçoit une pièce fausse n'a pas, selon moi, le droit de la clouer sur son comptoir sans le consentement de l'intéressé, car il n'appartient pas à un simple particulier de décider souverainement qu'une pièce est fausse et, d'autre part, nul ne peut, sous quelque prétexte que ce soit, disposer à son gré de la propriété d'autrui, sans que la justice ait statué sur la légitimité de cette propriété.

L'administration des Monnaies a seule qualité pour vérifier les pièces de monnaie altérées ou arguées de faux.

Le commerçant n'a d'autre droit que celui de refuser la pièce fausse qui lui est offerte, ou celui de requérir un agent de la force publique pour faire conduire, devant un commissaire de police, l'acheteur qui a tenté, sciemment ou non, de lui faire accepter cette pièce.

Mais, c'est là une procédure qui occasionne des dérangements et des ennuis ; c'est pourquoi les commerçants ont pris l'habitude de clouer les pièces fausses sur leur comptoir ; et si le possesseur d'une pièce semblable ne proteste jamais contre la confiscation de son bien, c'est que, quand il est de bonne foi, il ne tient pas à être traité comme un faux monnayeur. Si, au contraire, il a tenté de passer une pièce fabriquée par lui ou par des complices, il a tout intérêt à accepter une solution qui lui permet de se soustraire à la justice. EUGÈNE GRÉCOURT.

—

L'argent n'a pas d'odeur (XLVIII, 448, 658). — « *Non olet* », telle est la formule généralement admise pour l'aphorisme de Vespasien, mais j'ignore, à ma grande honte, quel auteur fut le premier à lui donner cette forme magnifique,

On peut être sûr que ce n'est pas Vespasien lui-même, qui l'aurait exprimé de cette façon brève ; cela aura été arrangé depuis, car l'on sait bien que les historiens latins étaient passés maitres dans l'art d'arranger des phrases, et en même temps peu soucieux de la vérité historique. Pour eux, l'histoire qu'ils composaient était, avant tout, une œuvre littéraire, et fort souvent, pour développer un sujet ou expliquer une situation politique, ils composaient eux-mêmes des discours qu'ils mettaient dans la bouche de leurs personnages, lesquels étaient censé les avoir prononcés. Le même fait a dû se produire vraisemblablement avec le fameux « *non olet* ».

Tacite nous aurait appris peut-être le texte exact, car, certes, il a dû noter le fait même ; malheureusement, les livres ayant formé la continuation et la fin du règne de Vespasien ont été perdus et ne nous sont pas parvenus. Cet arrangement de la phrase de Vespasien doit être même postérieure à Suétone, qui vivait à l'époque de Vespasien, de Titus et de Domitien, et qui n'est mort que pendant le règne de l'empereur Hadrien, nous dit toute une longue phrase à ce sujet, phrase que nous préférons citer dans le texte original, car :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté

Reprehendenti filio Tito, quod etiam urinæ vectigal commentus esset, pecuniam ex prima pensione admovit ad nares, sciscitans num odore offenderetur et illo negante, atqui, inquit — lotio est.

(Suètone. Vespasien. XXII.).

Or, si Suétone, qui était très artiste et un fin lettré, avait entendu le « *non olet* », il aurait été certainement frappé de cette « *imperatoria brevitas* » qui en fait la beauté et l'aurait rapporté sous cette forme. Par conséquent, tout me porte à croire que c'est un historien plus récent qui l'aura arrangé de cette façon. Mais lequel ?

Dans tous les cas, l'aphorisme de Vespasien, érigé en principe avec le temps, a fait le plus grand mal à la société moderne. DUC JOB.

—

Il n'y a pas que...il n'est pas que (XLVIII, 224, 471, 401, 602. — Monsieur Alfred Duquet estime-t-il que ces deux phrases ont le même sens ?

« A la Sorbonne, devant un auditoire *qui n'est composé que de lettrés*, on peut sans crainte d'être incompris, hasarder quelques citations latines ; mais quand on écrit dans un journal, quand on s'adresse à un public *qui n'est pas composé que de lettrés*, c'est un tort : cela est incompréhensible pour les uns, pédantesque pour les autres. »

A mon humble avis : « qui n'est composé que de lettrés » signifie qui ne comprend que des lettrés exclusivement, qui est composé seulement de lettrés ; au contraire « qui n'est pas composé que de lettrés » signifie : qui ne comprend pas seulement des lettrés, mais encore des illettrés.

Autre exemple: « on n'a qu'à le demander pour l'obtenir, dit l'un ; détrompez-vous, reprend un autre : on n'a pas qu'à le demander, il faut encore que la demande soit apostillée par de hautes personnalités. »

Dans les deux vers cités de Victor-Hugo :

Donc vous n'avez ici pas d'autres intérêts
Que d'emplir votre poche et vous enfuir après,

que est une ellipse pour *si ce n'est que* ; s'il avait voulu écrire en prose, sans ellipse, il eût dû supprimer le mot *pas*.

Le collègue O. D. se trompe quand il prétend (p. 603) que à la roulette le *rien ne va plus* des croupiers signifie en réalité : *Tout va*. Cela signifie, bien au contraire, qu'à partir du moment où ils le disent, rien ne va plus, qu'aucune nouvelle mise n'est plus permise ; et, ce qui est le plus singulier, c'est que O. D. proclame lui-même que le croupier prononce ces mots pour *avertir qu'il ne faut plus mettre d'enjeux*. Le croupier ne dit donc nullement le contraire de ce qu'il veut dire.

LOTUS-SAHIB.

—

Epitaphe au Père Lachaise (XLIV, 498). — Il est bien vrai qu'on lit au Père Lachaise, sur une tombe :

HISTOIRE D'UN CRIME
Chapitre XV, fin
« Comment on sortit de Ham »
VICTOR HUGO.

M. Paul Meurice, consulté sur cette énigme, nous répond qu'il en fut souvent parlé chez Victor Hugo, qui, lui-même, n'en a jamais ni eu l'explication, ni compris le sens. M.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Les chasseurs de la Garde Impériale de 1809. — Ces quelques lignes d'un petit soldat. « filbert champion, soldat au deusième bataillon deusième régiment 8ème compagnie de chaseur-conscrit de la garde impériale à la cazerne de babilone »,écrites à ses parents demeurant à Sceaux « canton de tufet déparment de la Sarte », le 19 novembre 1809, nous donnent de précieux renseignements sur la vie militaire, renseignements qui, s'ils sont courts, n'en sont pas moins intéressants à noter.

Mon cher pere et mère frere et seur je vous ecrit la presente pour minformer de létat de votre santé pour quand à la mienne elle est très bonne je desire que la presente vous en trouve de même. je vous dirai que je suis habilier et que je suis dans la garde imperiale deusieme regiment deusieme bataillon 8me compagnie de chaseur conscrit. je vous dirai que nous sommes bien habilier pour quand à la nourriture je suis bien tres bien content. nous mangeons la soupes deux fois par jour. je vous dirai que nous faisons deux fois l'exercice par jour depuis sept heure jusqu'à neuf heures du matin depuis un heure jusqu'à trois heure du soir.....

Dans le reste de la lettre, Philibert Champion charge ses parents de « faire ses compliments » à toute la famille, a ses amis, au curé, et termine ainsi :

« rien autre a vous marquer pour le present. je fini ma letre en vous embrasent de tout mon cœur. je vous salue. je suis votre pour la vie votre fils

FILBERT CHAMPION »

(2 p. papier avec entête de la Garde Impériale).

Le Petit soldat qui écrivait ces lignes devait mourir, un mois plus tard, à l'hôpital civil de Chartres, de la dysenterie, à l'âge de 19 ans, après 13 jours de maladie (27 décembre 1809). Le « Commissaire des guerres chargé de la police de l'hôpital de Chartres » en avisait ce même jour sa famille consternée.

L. C. DE LA M.

Pourquoi les Livres jaunes sont jaunes. — Lorsque pour la première fois l'empereur Napoléon III fit publier par le ministère des affaires étrangères un recueil de pièces diplomatiques, le souverain avait fait faire en même temps par le ministère d'Etat un Exposé de la situation de l'Empire,et ces deux publications devaient être distribuées ensemble aux sénateurs et aux membres du corps législatif. Le directeur des affaires politiques aux affaires étrangères avait chargé un des attachés de surveiller à l'Imprimerie impériale la partie matérielle du travail. Cet attaché passait la majeure partie de son temps à la rue Vieille-du-Temple, recevant à toutes heures des changements à apporter au texte, soit d'après les ordres du ministre, soit d'après ceux de l'Empereur, tant et si bien que, la veille de la réunion des Chambres, on n'était pas encore prêt ; il fallut passer la nuit à l'imprimerie afin de revoir encore une fois les épreuves,et c'est déjà assez avant dans la soirée que le directeur des travaux demanda à l'attaché quel papier il fallait employer pour couvrir la brochure :

Le cas n'avait pas été prévu et le temps pressait.

L'exposé de la situation dressé par le ministère d'Etat était habillé de vert et il eût été simple et logique d'employer la même couleur pour les documents diplomatiques ; mais il n'y avait plus assez de papiers verts en magasins et on ne pouvait s'en procurer à cette heure ; on n'avait le choix qu'entre le bleu adopté depuis longtemps par l'Angleterre pour les publications officielles et un jaune grisâtre assez laid d'ailleurs ; il paraît cependant qu'on ne devait pas choisir la couleur des documents anglais pour la publication française,et faute de mieux,le directeur des travaux fut réduit à prendre ce qu'il avait.

Voilà pourquoi les Livres jaunes sont jaunes.

Cte DE C.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

XLVIIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 20 Décembre 1903

39e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1025 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES

TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Les enfants de Mlle Mars. — Que sait-on des enfants de Mlle Mars ? Je lis : « Derrière le cercueil venait le fils unique de la défunte » (Mlle Mars), et en note : les deux fils aînés de Mlle Mars étaient morts avant elle ?

Comment s'appelaient ces enfants ?

H. L.

—

Les papiers de Pontchartrain. — Les correspondants de l'*Intermédiaire* pourraient-ils indiquer ce que sont devenus les papiers de Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain (1643-1727), premier président au parlement de Bretagne, intendant des finances, puis secrétaire d'Etat de la maison du roi et de la marine, enfin ministre d'Etat à la place de Seignelay (5 nov. 1690) et chancelier du 2 sept. 1699 au 2 juillet 1714. On désirerait particulièrement connaitre soit ses propres lettres, soit celles à lui adressées.

Henri Rochet.

—

Les bannières de la Fédération. — A la grande fête du 14 juillet 1790, les délégations des gardes nationales des départements marchaient sous des bannières de taffetas blanc, offertes par la Commune de Paris, qui furent bénites par l'évêque d'Autun et que les délégués rapportèrent ensuite au Directoire de leurs départements respectifs, conformément à un décret du 19 juillet.

A-t-on le modèle authentique de ces bannières, et peut-on indiquer celles qui ont été conservées ?

Quel jour et par qui ont-elles été remises aux délégations ?

Ont-elles servi aux délégations qui furent admises à la barre de l'Assemblée ?

Ont-elles figuré dans le défilé des délégations, qui eut lieu le 13 juillet, en présence du roi, dans le jardin des Tuileries ?

Dont Care.

—

Aéronavigation. — Je serais très reconnaissant au confrère intermédiairiste qui pourrait me dire si et où il a rencontré une plaquette, petit in-4° imprimée vers 1700 en Hesse-Cassel, thèse latine de Franciscus David Frescheur, intitulée *Exercitatis physica de* ARTIFICIO NAVIGANDI PER AEREM.

Nadar.

—

Testament de Mérimée. — En parcourant le volume (Dorbon 1903) d'ailleurs plein d'intérêt de M. Félix Chambon sur Mérimée, j'ai relevé une particularité bien faite pour surprendre un lecteur attentif. Mérimée aurait, dans son testament du 30 mai 1869, compris pour un don Achille Fould qui était mort en février 1867. Or, dans un procès intenté précisément à M. Chambon, le substitut qui requérait dans l'affaire, a lu le dit testament sans paraître ému de l'énormité que je viens de signaler ; je dis énormité, car Mérimée était fort lié avec Fould, et ce même Fould n'était pas homme à

filer à l'anglaise. Ancien ministre, membre du Conseil privé, il ne pouvait faire un pas, à plus forte raison le dernier, sans que toute la Presse l'annonçât. Il est donc hors de tout conteste que Mérimée savait, mieux que personne, le décès de son ami. Mais alors, comment expliquer ce testament ?

VICTOR JACQUEMONT DU DONJON.

—

Une correspondance du Grand Frédéric à retrouver. — Desnoiresterres dit, dans sa *Vie de Voltaire*, que le baron Feuillet de Conches lui communiqua toute une série de *Lettres originales du Grand Frédéric à Maupertuis*, à peu près inédites. Bien que les mésaventures du baron comme collectionneur d'autographes soient restées classiques, j'estime que les lettres du roi de Prusse devaient être authentiques, parce que Desnoiresterres qui connaissait bien son XVIIIe siècle, ne s'y serait point trompé. — Mais, en somme, qu'est devenue cette correspondance après la mort de Feuillet de Conches ?

SIR GRAPH.

—

Congés gravés pour les Volontaires de 1791. — Un collègue, collectionneur de *Congés militaires*, connaît-il des encadrements artistiques de ces pièces, dessinés ou gravés pour des Volontaires des gardes nationales de la Révolution ?

Aurait-il, en particulier, connaissance d'une pièce de cette nature, relative aux bataillons de la Côte-d'Or ?

NOLLIACUS.

—

L'affameur de Bordeaux. — Sallentin dit, dans son *Improvisateur* (1804) qu'un certain B***, directeur des aides à la Rochelle, approvisionna Paris en 1769 en affamant les Bordelais.

Quel était ce B*** et quelles étaient les manœuvres auxquelles Sallentin fait allusion ?

PAUL EDMOND.

—

Cassagny (De). — Je demande renseignements sur cette famille.

L. C. DE LA M.

—

Madame de la Fayette à Chilly, en 1795. — Mme de Lasteyrie raconte dans la vie de Mme de la Fayette, sa mère, qu'au moment où elle venait de sortir de détention, à la chute de Robespierre, demeurant à Châtenay, chez Mme de Ségur, sa tante, elle désira revoir son fils, avant de le faire partir pour l'Amérique. Mais craignant de compromettre ses hôtes, elle lui donna rendez-vous dans la maison de deux vieilles demoiselles jansénistes, à Chilly, non loin de Châtenay. Le père Lambert, ancien Dominicain, qui lui était fort attaché, était réfugié à Chilly.

Connaîtrait-on le nom de ces demoiselles jansénistes, et la maison où elles habitaient ? Existe-t-il encore quelques souvenirs sur ces deux demoiselles et sur le père Lambert à Chilly ? CARISATIS.

—

Tableaux de Vinci et du Guide à retrouver. — On conserve aux Archives de la Côte-d'Or (E. 1629) un testament de 1695, par lequel François de Rochechouart, marquis de Chandenier, lègue au P. Bourdaloue *sa vierge de Léonard de Vinci* et à une nièce, Mlle de Rochechouart, *sa vierge du Guide*. Que sont devenus ces deux tableaux ?

DONT CARE.

—

Le docteur Camillo Corona. — Je serais très reconnaissant à ceux de nos excellents confrères qui voudraient bien me donner le plus possible de renseignements précis sur le docteur Corona, qui, de 1798 à 1815 jouit d'une grande réputation tant en Italie qu'en France. Si ce que je sais est exact, il était né en 1748 (où ?) et mourut en 1817. Son buste est, dit-on, conservé en l'hospice des Incurables (?) de Paris. Je serais heureux de savoir, si la mort eut lieu à Paris, en quelle étude de notaire fut déposé le testament de cette célébrité médicale.

F.

—

Lafitte de Pelleport. — Dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire* p. 799, se trouve la citation suivante... « Aimé-Martin..., sa femme, fille du célèbre pamphlétaire Lafitte de Pelleport... » — Peut-on me donner des renseignements sur ce pamphlétaire, l'indication des sources où l'on peut trouver des renseignements le concernant ? Quelle était son origine ? B. P.

—

Famille Marassin. — Je lis dans les Mémoires de la duchesse de Tourzel, rédigés par le duc des Cars, *page 365, 3e li-*

gne, l'énumération que voici : Messieurs de Damas, d'Audouins, Valecourt, Marassin, etc. etc.

Un obligeant intermédiairiste pourrait-il me dire s'il existe encore en France une famille de ce nom, et dans ce cas, me procurer le nom et l'adresse d'un de ses membres capables de me renseigner sur le personnage, mentionné par Mme de Tourzel pour l'année 1794. C. B.

—

Armoiries et descendance du baron de Montbrun. — Un de nos aimables confrères pourrait-il m'indiquer l'ascendance, la descendance directes, les armoiries de M. Alexandre baron de Montbrun, maréchal des camps et armées du roi vers 1817, dont la famille est originaire de Florensac (Gard) ?

Je serais désireux de savoir aussi la date et le lieu de naissance, la date et le lieu de décès, la date d'anoblissement, les états de services et promotions dans l'ordre de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, la date et le lieu de mariage dudit général.

Il aurait épousé Mlle Marie-Angèle Jard-Panvillier ; il était, je crois, frère du général comte de Montbrun, tué à la bataille de la Moskowa.

Ayant un travail à faire sur cette famille, je voudrais pouvoir citer la source de ces renseignements.

Marquis de La Coste.

—

Eglise Saint-Sauveur. — Connait-on une monographie de l'église Saint-Sauveur, ou une description détaillée de ce monument et des tombes qu'il renfermait ? H. L.

—

Les œuvres du prince de Ligne. — D'après Larousse, les mélanges militaires, littéraires et « sentimentaires » qui constituent les œuvres du prince de Ligne ont été publiés par lui-même à Vienne (1795-1809), en 30 volumes in-12.

La *Bibliographie universelle Belge* dit également 30 vol.

La *Grande Encyclopédie* enchérit sur les précédents et déclare 32 vol. in-12.

Brunet dit à son tour : 34 vol. petit in-8 (1795-1811) n° 19190 de la Table méthodique.

J'ai consulté les catalogues de nombreuses bibliothèques publiques et l'Index bibliographique de Pierre Dauze, et je n'ai trouvé aucun exemplaire mentionné.

Désirant compléter ma collection composée des vingt premiers volumes, dois-je demander les 10, 12 ou 14 derniers volumes ? A. Dieuaide.

—

Shakespeare fouetté. — Dans son *Histoire de la littérature anglaise*, tome II, page 166, Taine dit que sir Thomas Lucy fit souvent fouetter Shakespeare, « ce dont ce dernier se vengea grandement, car il fit de lui son juge imbécile. »

Qu'est-ce à dire ? Shakespeare, comme Villon, comme Beaumarchais, viendrait donc s'ajouter à la liste des grands hommes qui ont subi ce châtiment ? Mais si la chose n'est pas plus prouvée pour lui que pour Beaumarchais, il est encore permis d'en douter. G.

—

« Le XVIIIe siècle galant et littéraire » — Je possède dans ma bibliothèque cinq volumes de cette publication, parus de 1887 à 1891, chez l'éditeur bruxellois Kistemackers. L'ouvrage comprend-il un plus grand nombre de tomes ? En quelle année a paru le dernier ?

G.

—

« O ma tendre musette ! » — Cette chanson, parue pour la première fois en 1773, dans l'*Almanach des Muses*, est attribuée — la poésie s'entend — à La Harpe, qui, du reste, en revendiqua toujours la paternité : c'est d'ailleurs la version des *Chansons populaires de la France*, qui est, il faut le reconnaître, la plus courante.

Mais des contemporains ont porté ces couplets, fades et douceâtres, à l'avoir du fermier-général La Pouplinière, qui se piquait volontiers de littérature.

Où est la vérité ? Rip-Rap.

—

Le père Jean, chiffonnier. — Connait-on l'auteur de l'ouvrage suivant : « Physionomie de la presse, ou catalogue complet des nouveaux journaux qui ont paru depuis le 24 février, jusqu'au 20 août, avec le nom des principaux rédacteurs ». Par un chiffonnier. Paris, imprimerie et librairie de Léautey, 1848, in-16, 162 pages. L'avant-propos est signé : Le

Père Jean, chiffonnier de son état, littérateur par occasion.

Je trouve dans les *Supercheries littéraires dévoilées*, de Quérard, avec attribution à Besson, employé au ministère de la guerre : Les conseils du Père Jean, ou un chiffonnier de Paris à ses amis des faubourgs. Paris, 1828, in-fol., 2 p. Est-ce le même auteur ? J. Lt.

—

Hommage rendu par M. Clovis Hugues à Jeanne d'Arc. — Dans quel journal ou dans quel livre M. Clovis Hugues, parlant de la *Pucelle* de Voltaire, a t-il écrit :

Ce livre où la plus sainte de nos héroïnes a été abominablement traînée dans la boue par un Français outrageant la France de Jeanne d'Arc... d'E.

—

Concours décennal de 1812. — Pourrait-on dire où sont les œuvres suivantes, gravées dans le volume intitulé : *Concours décennal ou collection gravée des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et médailles mentionnés dans le rapport de l'Institut*, 1812, in-4°, Filhol et Bourdon, rue de l'Odéon, n° 358.

1. Gros, *Le champ de bataille d'Eylau.*
2. Prudhon, *La justice et la vengeance divines.*
3. Chaudet, *L'empereur Napoléon.*
4. Gérard, *Les trois âges.*
5. Meynier, *Les adieux d'Eucharis et de Télémaque.*
6. David, *Les Sabines.*
7. Debret, *L'empereur Napoléon honorant le malheur des blessés ennemis.*
8. Gautherot, *Allocution* (de Napoléon le 12 octobre 1805).
9. Cartellier, *Vergniaud.*
10. Girodet, *Scène du déluge.*
11. Thévenin, *Passage du mont Saint-Bernard.*
12. Roland, *L'empereur Napoléon.*
13. Girodet. *Atala au tombeau*
14. Guérin, *Phèdre et Hippolyte.*
15. Carle Vernet, *La bataille d'Austerlitz.*
16. Guérin, *Bonaparte pardonnant aux révoltés du Caire.*
17. Girodet, *L'entrée des Français dans Vienne.*
18. David, *Le couronnement* (de Napoléon et Joséphine).
19. Gros, *Bonaparte visitant l'hôpital de Jaffa.* Nauroy.

Le mot sans-patrie. — Un terme fort à la mode aujourd'hui : de quelle époque date-t il ? et à qui faut il en attribuer la paternité ? Sir Graph.

—

Bernache — Après les vendanges, les débitants du pays de Rabelais mettent en pancarte : Bonne Bernache ; ce mot de Bernache, probablement très indigène, n'a pas d'autre signification que vin blanc nouveau.

J'ai consulté vainement vocabulaires et glossaires des plus gros et des plus indigestes, et je n'ai trouvé que le nom de Bernache appliqué à une espèce de gros canard qui arrive dans nos climats en hiver.

La Bernachenonnette, qui doit son nom spécifique aux teintes de son plumage qui rappellent celles du costume d'une religieuse, serait-elle pour quelque chose dans la désignation Tourangeaude du vin nouveau ? A. Dieuaide.

—

Faire la belle, en jouant aux cartes. — D'où peut venir cette locution ? Bookworm.

—

Rellec, Relecq ou Restes. — Y avait-il deux abbayes ou monastères de ce nom ? L'un de l'ordre de Saint-Augustin au diocèse de Saint-Pol de Léon (commune de Plounéour-Ménez, Finistère), cf. le *Gallia christiana*, XIV, 990 ; l'autre de l'ordre de Citeaux au diocèse de Laon ?.... Je trouve bien les deux ; mais je soupçonne que le second, dont la situation topographique n'est pas indiquée, est une erreur provenant de la substitution du nom de Laon à celui de Léon. Quelque bon ophélète voudra-t-il prendre la peine de me renseigner ? Alex.

—

Gelées blanches. — L'*Intermédiaire* accepte-t-il une question scientifique, d'un intérêt général, du reste ? Pourquoi pas ? Il est lu par de si aimables et si savants collaborateurs.

Pour quoi 19 fois sur 20, une gelée blanche amène-t-elle de la pluie ? Je l'ai observé depuis plus de vingt ans que je fais des observations météorologiques. Du reste, le peuple de la campagne l'a remarqué aussi par son proverbe :

Gelée blanche.
Eau sous la planche.

Oroel.

Réponses

Une lettre de Balzac à retrouver (XLVIII, 785). — Cette lettre, connue de tous les balzaciens, n'est ni perdue ni inédite. Elle est imprimée dans la *Correspondance* de Balzac, page 209 du tome deux de l'édition in-12. Elle est datée de 1845. SPOELBERCH-LOVENJOUL.

—

Ferdinand Fabre (XL ; XLVII, 337, 747). — M. Maurice Pellisson nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Paris, le 26 novembre 1903.

Monsieur le rédacteur,

Un de vos correspondants qui signe G. relève une erreur que j'aurais commise dans ma Notice sur Ferdinand Fabre, placée en tête des *Extraits* de ses *Œuvres choisies* publiées par la maison Delagrave. J'aurais donné 1828 comme date de la naissance de Ferdinand Fabre, alors que, dit votre correspondant, il est né le 9 juin 1827. Si vous voulez bien prendre la peine d'ouvrir mon petit volume, vous y pourrez lire, dès la première page, la ligne suivante : « né à Bédarieux, le 11 juin 1827, il commença ses études... ».

Ceci dit dans l'intérêt de l'exactitude, dont on a tant souci à l'*Intermédiaire*. Les renseignements biographiques qui figurent dans ma notice, m'ont d'ailleurs été fournis par Mme Ferdinand Fabre et l'on sait qu'elle veille avec une piété attentive sur tout ce qui intéresse la mémoire de son mari.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Maurice PELLISSON.

—

Iconographie du meurtre rituel (XLVII, 840, 993 ; XLVIII, 63, 317, 378, 483, 680, 791). — Nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, le 21 novembre

Monsieur

Je fais appel à votre bienveillante courtoisie pour vous prier de donner l'hospitalité de votre intéressant journal à la note que vous trouverez dans ce pli. Elle n'est pas beaucoup plus longue que celle de M. de Massas qu'elle vise particulièrement et j'espère qu'elle jettera quelques lumières sur une question dont on parle beaucoup sans la beaucoup connaître.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma considétion la plus distinguée.

M. LIBER

Elève du Séminaire israëlite.

Nous publions volontiers l'article de M. Liber, en regrettant toutefois qu'il ne soit pas exactement resté sur le terrain historique qui bannit l'esprit de polémique. En raison même des personnalités qui se trouvent dans son article, nous l'avons placé directement sous les yeux de M. de Massas pour qu'il puisse répondre dans le même numéro.

* * *

M. G. de Massas, qui a envoyé à l'*Intermédiaire* une longue communication sur le meurtre rituel, ignore que cette accusation relève moins de l'histoire que de la psychologie des peuples, et qu'elle est une manifestation de la séculaire superstition du sang. Il ignore aussi que cette accusation a été portée d'abord par les païens contre les chrétiens, puis par les chrétiens orthodoxes contre les hérétiques. Tout ce qu'il sait, c'est qu'il y a eu « environ deux cents procès » instruits de ce chef contre les Juifs.

Le cardinal Ganganelli (pape sous le nom de Clément XIV), dans une Consultation écrite en 1758, ne connait qu'une trentaine de cas, tout en les déclarant (sauf deux) controuvés. Le journal milanais *Osservatore Cattolico*, en 1892, ne pouvait en énumérer que 154, dont beaucoup étaient d'ailleurs des doublets.

M. de Massas est en progrès. Il ajoute que ces procès ont été « longuement instruits par des tribunaux ». Non : chaque fois que l'enquête a été menée par des juges — je dis des juges et non des inquisiteurs — l'innocence des Juifs a été reconnue et proclamée. Un exemple seulement : M. de Massas se souvient-il de l'éclatant acquittement de Tisza-Eslar, en 1883 ?

M. de Massas paraît mieux renseigné sur la Pologne. Encore sur les « 80 procès criminels » dont il parle, n'en cite-t il qu'un, « le plus célèbre, celui de Jitomir ». Ce procès, qui n'est pas célèbre du tout, s'est en réalité déroulé à Kief : les Juifs, soumis aux plus cruelles tortures ne firent aucun aveu ; treize d'entre eux, n'en furent pas moins écartelés.

C'est l'évêque de Kief lui-même qui, juge et partie, fit sur cette affaire un rapport que le cardinal Ganganelli refusa d'examiner, parce que l'évêque y défen-

dait sa propre conduite plutôt qu'il n'accusait les Juifs : il avait extorqué à ceux-ci 800 florins d'or. Quand M. de Massas veut bien choisir un exemple, il a la main lourde.

Il est vrai qu'il a pour garant un autre saint homme qu'il appelle Séraphinowier. Ce personnage, qu'il donne pour un martyr et qui se donnait lui-même pour un rabbin, bien qu'il fût d'une ignorance crasse, s'appelait Sérafinowitch. Il affirmait qu'il pouvait, grâce à des pratiques de magie, sauter par-dessus les montagnes et les forêts. C'était un apostat, qui a laissé un ouvrage imprimé en partie dont on se sert encore aujourd'hui en Russie ; on verra tout à l'heure ce que vaut son témoignage. Il est plus exact qu'en 1759 six juifs soutinrent l'accusation du meurtre rituel devant l'archevêque de Lemberg. Seulement ces Juifs étaient les partisans d'un cabbaliste immoral, qui s'étaient déjà séparés du Judaïsme et se voyaient acculés à l'apostasie. Quel crédit méritent ces quelques renégats, jaloux de prouver l'ardeur de leur nouvelle foi, en présence du silence et des protestations de centaines de convertis tant soit peu honnêtes, en présence des déclarations d'Innocent IV, de Grégoire X (M. de Massas écrit à tort Grégoire V), de Martin V et de Paul III, de Luther, de Renan, de Delitzsch et du cardinal Manning ?

Mais ces faits et ces noms sont, à ce qu'il paraît, « de minime importance », car « les meurtres rituels ont été justifiés par des textes de livres saints. » Voyons un peu. M. de Massas connaît des ouvrages qu'il est à peu près le seul à connaître et qui ont été tout bonnement *inventés* par le Sérafinowitch précité : c'est d'abord le *Chochmes nister*, titre formé de deux mots hébreux qui, s'ils n'étaient pas estropiés, désigneraient la Cabbale ; c'est ensuite le *Zywche Lew*, dont la citation de M. de Massas, § 3, p. 25, est donnée par Sérafinowitch comme se trouvant chap. III, § 25. Ce *Zywche Lew* qui tire une singulière conséquence d'un passage du Talmud, est d'ailleurs identique, à ce qu'il parait, avec un certain *Awoz de Zuro*, ce qui ne peut être qu'une corruption de *Awodo Zoro*, titre d'un des 63 traités dont se compose le Talmud, dont nous sommes ainsi amené à parler.

Rassurons tout d'abord M. de Massas : le Talmud date bel et bien des environs de l'ère chrétienne, ce qui prouve, entre parenthèses, qu'il s'occupe moins des chrétiens que des païens. Confirmons-lui encore que le Talmud jouit d'un grand crédit chez les Juifs, bien qu'ils ne le prennent pas du tout pour « une sorte de livre saint » et qu'ils ne se croient pas liés le moins du monde par toutes les assertions qu'il renferme.

M. de Massas, qui ne connaît rien de tout cela, n'en connaît pas moins le Talmud. Il en connaît même une édition où les matières sont divisées en paragraphes, tout comme... les tragédies de Corneille et les Fables de La Fontaine. Ce qui me laisse rêveur, par exemple, c'est que cette division si commode est bien singulière : ainsi le § 7 de *Sanhedrin* (M. de Massas sait il qu'il faut ainsi comprendre l'abréviation *Sanh.* ?) s'étend au moins de la page 2 à la page 630 et est coupé par le § 6, qui se trouve p 48.

Cette édition du Talmud doit être bien étendue, car le traité en question y occupe au moins 630 p., alors que dans tous les textes connus, il n'en compte que 113. De même le traité *Makies*, qu'il faut lire sans doute *Makkos* : ce traité dont on nous cite le chap. LXXI, ne comptait jusqu'ici que 3 chapitres.

Après cela, est-il besoin de reprendre une à une les « sentences » alléguées par M. de Massas et de montrer qu'aucune ne parle du meurtre rituel, que les 3 premières sont fausses, et les 3 dernières falsifiées ? Elles doivent toutes remonter au renégat Sérafinowitch, dont les calomnies et les faux ont été reproduits par A. Ljutostanski, qui fut prêtre catholique, puis moine orthodoxe, et qui écrivit un ouvrage intitulé : *Si les Juifs emploient du sang chrétien*, dans lequel il partage, comme M de Massas, le Talmud en paragraphes, et cite, comme lui, un texte de Sanhedrin, p. 508.

Ce livre n'est lui-même qu'un plagiat d'un *Mémoire* quasi-officiel russe paru en 1844, et des pamphlets polonais de Luchowsky (1710 et 1720) et de Pikulski (1767). Voilà sans doute les sources de M. de Massas ; je lui laisse le choix, parce que je mets dans le même sac tous ces recueils éhontés de mensonges et de faux. S'il tient néanmoins à ses précieux textes,

je suis prêt à les discuter avec lui, dès qu'il m'aura apporté des citations plus exactes et des références moins... fantaisistes. En attendant, il fera bien de lire et de méditer l'ouvrage d'un hébraïsant protestant, H.-L. Strack : *Le sang et la fausse accusation du meurtre rituel* (trad. française, Paris, Société française des éditions d'art, 1900). M. LIBER.

*
* *

Je me bornerai à faire remarquer à mon honorable contradicteur que s'il m'avait lu avec un peu plus de calme, il n'aurait pas manqué d'observer que je me suis toujours gardé de rien affirmer : j'ai eu soin de parler au *conditionnel* et, afin de marquer que je me gardais bien de prendre position en ce débat, de corriger ma prose par des *paraît-il* et des *peut-être à tort* semés un peu partout. Enfin j'accentuai mon rôle en prévenant que je ne m'étais jamais « *occupé de cette question d'une façon spéciale* » et que j'étais absolument dénué de toute *prétention en exégèse hébraïque* (il est vrai qu'une erreur typographique m'a fait dire *prétention héraldique*, ce qui ne signifie rien), sans donner à propos de mes citations aucune opinion personnelle. J'ajouterai encore que ne connaissant pas un traitre mot d'hébreu je suis dans l'incapacité complète de lire dans le texte aucun des passages dont j'ai donné la traduction.

Ma méthode de travail est la suivante : quand je lis un livre, je prends note des pensées dont l'originalité me frappe : certaines questions ont ainsi un petit dossier constitué par une série de fiches ; il se trouve que celle du meurtre rituel a sa série de fiches au même titre par exemple que les maladies de la vigne, bien que je possède pas un seul arpent de vigne et et que je sois dénué de toute prétention en viticulture. — Les textes que j'ai reproduits ont été pris au cours de mes lectures dans divers ouvrages : je n'ai conservé sur mes fiches que ceux qui placés entre guillemets paraissaient posséder de ce fait un certain caractère d'authenticité et enfin je n'en ai cité que quelques-uns pris parmi les plus caractéristiques.

Je déclarerai enfin que les susdits textes n'ont pas été pris directement dans le Talmud, mais dans des ouvrages quelconques : une seule parmi mes fiches y fait exception et je ne l'avais pas citée : ayant eu entre les mains durant quelques minutes un ouvrage qui avait la *prétention* de représenter une traduction d'une édition du Talmud publiée à Amsterdam en 1676, j'ai pris note d'une pensée que je ne citerai pas dans la crainte de soulever un nouvel orage et qui figure dans mes fiches avec la mention. (Sanhedrin Pireck X, Cheleck et Abada, Sarah Pireck 1). C'est la seule citation que j'ai puisée directement dans une traduction peut-être apocryphe du Talmud.

J'espérai qu'une discussion courtoise pourrait jeter quelque lumière m'apprenant que telle traduction était fausse, que telle interprétation donnée par un rabbin lui était absolument personnelle et n'engageait que lui, etc. Tout en me permettant de compléter mes fiches, cela aurait pu me permettre également à l'occasion de prendre la défense de calomnies, si calomnies il y a...A ce point de vue, l'opinion documentée d'un jeune théologien israëlite pouvait être intéressante : je regrette qu'il ait cru devoir en la circonstance se ménager un succès facile en relevant certaines erreurs typographiques qui ne sont point de mon fait et surtout en m'enlevant à mon simple rôle de *curieux* pour m'en faire jouer un autre que je ne suis point disposé à jouer.

Je laisserai donc à d'autres le soin de discuter textes (aussi bien ceux que j'ai cités que ceux plus nombreux restés dans l'ombre) et assertions (aussi bien celles qui ont été l'objet d'une critique que celles auxquelles aucune réponse n'a été faite), de rechercher si le *Chochmes Nister* (que mon honorable contradicteur traduit par *Cabbale* et qui, je crois, signifie *Esprit caché*), livre qui règle les conditions du meurtre rituel, a jamais figuré parmi les livres talmudiques, si d'ailleurs la *Cabbale* elle-même n'est qu'un vulgaire cours de magie ou si elle n'a pas joué un rôle dans l'orthodoxie judaïque (Voir *Kabbala denudata seu doctrina Hebreorum transcendentalis et metaphysica — Salzbaci typis Abrahami. Lichtentaleri 1697*) ou enfin d'étudier les raisons qui ont motivé l'appui intéressé que la papauté a cru devoir, comme d'aucuns l'affirment, accorder à plusieurs reprises à la cause d'Israël, — Quant à moi, regrettant de voir une conversation

prendre si rapidement une allure de polémique qui ne semble guère de mise en ce journal en même temps qu'un ton de personnalité qui ne saurait me convenir, je déclare vouloir garder désormais sur cette question un absolu silence.

G. DE MASSAS.

—

Don Juan d'Autriche et Henri de Guise (XLVII, 891 ; XLVIII, 285). — La question à ce sujet ayant été mise sous les yeux de M de Gleze, le distingué érudit a bien voulu nous communiquer les notes suivantes qui règlent — à ce qu'il semble — définitivement la question et intéresseront tous ceux qui ont suivi le débat :

Comme toujours, dit M. de Glèze, l'*Intermédiaire* a donné une réponse absolument juste en tous points. Il ne s'agit dans le cas qui nous occupe que de constater la crédulité d'historiens trop négligents à s'assurer de la vérité de ce qu'ils avancent.

Le caractère et la carrière de don Juan d'Autriche suffiraient à démentir tout projet de conspiration de sa part. La seule origine de la calomnie — l'attestation d'Antonio Perez, ministre criminel défendant sa tête devant des juges, – aurait dû déjà couvrir cette fable de discrédit.

L'examen du fonds espagnol et des archives de Simancas, explorées par Mignet, qui a mis ses recherches à profit dans son livre *Antonio Perez et Philippe II*, met au contraire en lumière les nobles projets de deux jeunes princes, pour abattre la puissance anglaise et délivrer Marie Stuart prisonnière, *plans dont Henri III et Philippe II eurent également connaissance*; auxquels leur participation était absolument nécessaire, et dont l'exécution eût peut-être été aussi habile qu'opportune.

On ne saurait donc en aucune façon interpréter ces projets comme félonies et l'on doit blâmer sévèrement ceux qui — comme Bouillé — ont avec une légèreté inexcusable traité le vainqueur de Lepante en traître....

J'arrive maintenant au second point de la question, c'est-à-dire la fausse situation que créa ce prétendu complot à Henri de Guise, qui dut par crainte d'une dénonciation — ses papiers étant tombés, dit-on, aux mains de Philippe II — devenir l'instrument docile des volontés du despote qui lui servit dès lors une pension, dont le chiffre est incertain.

Tout d'abord, les rapports d'Henri de Guise avec don Juan n'ayant rien eu de criminel, ayant été, je le répète, *connus du roi de France et de la reine mère Catherine de Médicis*, ne lui créèrent jamais de situation capable de le mettre à la merci de Philippe II. Il s'en suit donc qu'une partie de l'accusation de R. de Bouillé tombe d'elle-même... Mais il en demeure encore assez, pour faire supposer que le Balafré fut à une époque quelconque, le pensionnaire du monarque espagnol.

Ceci est absolument faux ! Pour articuler une accusation aussi grave, il faudrait produire d'autres documents que les assertions vagues d'historiens sans notoriété, donnant des chiffres dissemblables.

Il faudrait fournir un texte de traité ou d'accord avec Philippe ou ses ministres, mentionnant qu'une pension annuelle de telle ou telle somme était servie au duc de Guise personnellement.

Or, il n'existe rien de semblable. Le traité conclu avec l'Espagne par les Guises, à Joinville, en 1585, ne contenant aucun article de ce genre, et les papiers de Simancas ne prouvant pas davantage qu'Henri de Guise ait accepté cette avilissante servitude.

Et non seulement il y a absence complète de preuves, mais même de présomptions à cet égard, le Balafré ayant vécu — ainsi que l'a fait remarquer M. Leroy — dans une gêne financière absolue, les dernières années de sa vie. On ne doit voir dans cette accusation que l'écho d'une calomnie inventée par Henri III pour sa justification de l'assassinat d'Henri de Guise, dans un mémoire (1589) où quelques rares vérités côtoyaient le ridicule et l'odieux et dont l'histoire, arrivée au point où elle en est, après les recherches de tant d'érudits, n'a plus que faire.

GERGOVIA.

—

Portrait de Charles le Téméraire (XLVII, 103, 231, 435, 458, 563, 684, 734 ; XLVIII, 452, 628, 737. — Le musée Dobrée, à Nantes, possède un *magnifique* exemplaire *manuscrit* des Mémoires de Philippe de Commines, orné d'enluminures très soignées, dont trois au moins représentent des scènes dans lesquelles Charles le Téméraire joue le rôle

principal, où son portrait est, par suite, tout à fait en évidence. V. A. T.

—

Don de 300 000 livres fait par Louis XIII à Sully (XLVII, 503. — Les termes de la question me donnent à croire qu'il existe une étroite corrélation entre les documents cités et celui que je trouve au Catalogue des mss de l'Arsenal :

4111 Recueil Conrart, tome VI, p. 373 : Déclaration du Roy pour la décharge de M. le duc de Sully et autres touchant la capitainerie de la Bastille et les deniers qui y avoient esté mis. Paris, 27 janvier 1611.

Il y a là un concours de coïncidences qui mérite de fixer l'attention et qui permet d'espérer que l'examen de ce document pourra jeter une certaine lumière sur la question posée. E. LIMINON.

—

Honneurs officiels rendus à Voltaire (XLVIII, 723). — Le duc de Luynes, petit-fils de Dangeau, et qui tint le journal de la Cour de Louis XV, de 1735 à 1758, ne dit pas un mot de ces honneurs officiels qui auraient été rendus à Voltaire en juillet 1743.

Cependant dans ses mémoires, le nom du philosophe revient souvent sous la plume, et il rapporte notamment qu'en janvier 1744, Voltaire, retour de Berlin, faisait connaître les propositions séduisantes du roi de Prusse, s'il consentait à rester à Berlin. A. B. L.

—

Les portraits de Bonaparte en consul (XLVIII, 723, 852). — Monsieur Achille Bertarelli vient d'ajouter, en octobre 1903, une importante publication à celles désormais classiques de M. Masson (L'*Image vraie de Napoléon*) et de M. Dayot (*Napoléon raconté par l'Image*). M. H. H., notre confrère, pourra donc consulter : Dr ACHILLE BERTARELLI, *Iconografia napoleonica, 1796-1799, ritratti di Bonaparte incisi in Italia ed all' estero da originali italiani* (un vol, in 8° avec cinq planches, Milan, Umberto Allegretti, 1903). La préface donne d'utiles renseignements sur l'iconographie napoléonienne en général. Baron ALBERT LUMBROSO.

Débarquement des Français à Bantry en 1796 (XLVIII, 777). — Voir le volume intitulé *Le général Grouchy et l'Irlande en 1796*, relatant toute l'expédition d'une façon surtout documentaire. Grouchy, le plus ancien des généraux de division, commandait le corps de bataille.

V. aussi *La vie de Hoche*, par Alexandre Roussin, *Lazare Hoche*, par Emile de Bonnechose ; à la page 12 de ce dernier ouvrage est relatée l'arrivée de Hoche dans la baie de *Bantry* où... il ne trouva ni la flotte, ni son armée.

Dans le *Moniteur* du 10 janvier 1797, est signalée la suspension du contre-amiral Bouvet à qui l'on attribua l'insuccès de l'expédition d'Irlande.

DÉSIRÉ LACROIX.

—

Ordre de transfert de Marie-Antoinette du Temple à la Conciergerie (XLVII, 669 ; XLVIII, 401, 563). — A la très intéressante et très précise réponse de M. Alf. Bégis on me permettra d'ajouter, en guise de post-scriptum, qu'on trouvera, sur la personnalité et les derniers moments de Lubin, un témoignage assez inattendu dans l'*Exposition des artistes vivants* (de) *1850*, par E. J. Delécluze (Paris, Comon, 1851, in 8°), pp. 42-46.

A propos de l'*Appel des condamnés* de Ch.-L. Muller, Delécluze évoque les souvenirs de son adolescence et raconte comment un professeur de dessin, nommé Godefroid, très lié avec Lubin, dont il ne partageait pas cependant les idées politiques, voulut le revoir une dernière fois après sa condamnation. Le 11 thermidor, le maître et l'élève se placèrent sur le passage des charrettes qui traînaient à l'échafaud les soixante-et-onze membres de la Commune vaincue l'avant-veille. Lubin était parmi eux et Delécluze l'aperçut pâle, défait, à demi-mort déjà, puis, au cinquante-neuvième coup de couperet, Godefroid dit à l'enfant qui entendait l'horrible bruit, mais ne voyait rien : « Le pauvre Lubin ne souffre plus ; allons-nous en ». Le récit de Delécluze est singulièrement poignant dans sa simplicité. MAURICE TOURNEUX.

—

Guillotine à l'Opéra (La) (XLVIII, 723). — [illegible] à l'anecdote mise sur le compte du con

ventionnel Bourdon, il faudrait qu'elle eût été affirmée par d'autres en même temps que par Prudhomme qui bavarde à tort et à travers dans ses récits ; mais il est le seul qui en ait fait mention. En ce qui touche le caractère de Léonard Bourdon (dit Léopard), il faut rendre justice à la vérité. Il était capable, dans les circonstances indiquées, d'avoir prononcé ces paroles, mais il faut les prendre comme une menace restée sans effet. En vertu de quel pouvoir aurait-il pu faire installer une guillotine à l'Opéra ?

Dans son 1er volume, page 61, Prudhomme qualifie ainsi Bourdon : *l'assassin de neuf pères de famille d'Orléans*, sans dire pourquoi ni comment. Le motif se trouve dans un autre ouvrage assez rare, publié en 1816, sans nom d'auteur, dont le titre mérite d'être reproduit pour une partie. Le voici : « *Petite biographie conventionnelle*, ou tableau moral et raisonné des 749 députés qui composaient l'assemblée dite de la Convention, dont l'ouverture eut lieu le 21 septembre 1792, et la clôture le 26 octobre 1795 ; dans laquelle on trouve des comtes, des marquis, des curés, des bouchers, des évêques, des comédiens, des médecins, des huissiers, des peintres, des moines, des barbiers de village, des gardes du corps, des apothicaires, des avocats, des cardeurs de laine, etc., etc. Je m'arrête afin d'abréger. » — Paris, 1816, petit in 8 de 310 pages,

Or, page 56, dans la notice consacrée à Bourdon, il est dit qu'il fut instituteur à Paris ; puis député du Loiret ; qu'il vota la mort du roi avec exécution dans les 24 heures. A la suite, ce passage textuel :

« Envoyé en mars 1793, à Orléans, il y fut blessé la nuit, près d'un corps de garde, à la suite d'une orgie, et par l'erreur d'une sentinelle. Cet accident présenté par Bourdon comme un assassinat prémédité, conduisit à l'échafaud neuf des principaux habitants d'Orléans ».

Donc le motif omis par Prudhomme est relaté ici. Quelle vengeance !... L'auteur anonyme étant un ultra-royaliste, c'est un fait important à vérifier.

Que Bourdon ait proféré cette menace à l'endroit des comédiennes qui lui refusaient leur admiration, c'est possible. Mais elles pouvaient la considérer comme une bravade sans conséquence.

En résumé, j'estime qu'on trouverait plutôt une aiguille dans une botte de foin que la preuve du fait avancé par Prudhomme. Il en a dit bien d'autres, et de certains dont je pourrais démontrer la fausseté, C'est une question intéressante à poser. J. B. MIRON.

—

Louis XVII. Lettre du Père de Lestrange (XLVIII, 107, 182, 510, 685. 739). — On peut lire de Chantelauze, *Louis XVII, son enfance, sa prison et sa mort au Temple* (1884, Firmin Didot), si on veut se rendre à l'évidence et acquérir la certitude de la fin lamentable du petit martyr du Temple. Et ce n'est pas la reconnaissance par la femme Simon d'un jeune homme de 27 ans, grand, bien fait, plein de santé, qu'elle avait quitté âgé de 10 ans, malingre, chétif, condamné, qui infirmera les déclarations, procès-verbaux, documents de toute nature qui ont précédé, accompagné et suivi le décès du Dauphin.

Que c'est donc avec raison que dans son captivant *Paris Révolutionnaire*, M. Lenôtre nous montre : *gloutons de toutes les bourdes*. V. J. DU D.

***

Que Louis XVIII ait pu écrire au comte de Saint-Priest que « Louis XVII n'était jamais sorti du Temple que mort, et qu'il y avait été empoisonné » cela n'est pas impossible, vu le rôle joué par ce roi et par le silence absolu imposé à la duchesse d'Angoulême, pour conserver tout à la fois sa liberté et la vie ! — Mais, il suffit de consulter et lire attentivement l'historique de cette question : Louis XVII publié par *la Plume* sous la direction savante de M. Otto Friedrichs, avec la collaboration de MM. H. Provins, Osmond J. Boër, etc. Historique si documenté par les actes et pièces légalement justifiées, puisés aux meilleures sources avec une patience et une persévérance dignes d'éloges, pour être convaincu, en les comparant, de la véracité de leur dire et de l'erreur voulue ou intéressée, peut-être, de certains auteurs anti-delphinistes.

E. G. TAVERNY.

—

Une fille du duc d'Orléans (XLVIII, 609, 677, 739, 791). — On peut consulter, à propos de l'abbé de Saint-Farre et de son frère l'abbé Louis-Philippe de Saint-Albin,

le volume publié en 1873, à la librairie académique Didier, par Honoré Bonhomme, sous ce titre : *Le dernier abbé de cour*, étude d'histoire et de mœurs au XVIIIe siècle.

Le duc d'Orléans avait eu, en effet, ces deux fils et une fille — Mlle de Villemonble, — de la demoiselle Etiennette-Marie-Périne Le Marquis, danseuse de la Comédie italienne, qui elle-même a porté le titre de dame de Villemonble, paroisse qui dépendait alors du doyenné de Chelles.

Louis-Etienne de Saint-Farre (il signait ainsi, et non Saint Phar) était né en 1759 ; il est mort à Paris le 24 juillet 1825.

Sa sœur, Mlle de Villemonble, a épousé, comme on l'a dit ici, le comte Constantin de Brossard, premier écuyer du duc d'Orléans, en 1778. Je ne crois pas qu'il y ait eu une seconde fille.

A la mort de la demoiselle Le Marquis (la mère) en 1806, elle fut enterrée à Saint Roch ; elle laissa à chacun de ses *trois* enfants une rente foncière de 1000 livres, une rente viagère de 1666 livres et un capital de 35.500 livres à prendre dans sa succession, dont l'actif représentait 213.000 livres.

L'église actuelle de Villemonble (canton de Vincennes) possède une cloche avec inscription, dont furent parrain et marraine, en 1770, un brigadier des armées du roi nommé J. B. Girardot et la dame du village, — c'est-à dire l'ancienne danseuse Le Marquis. X.

* * *

Il n'y a eu qu'un seul général de Brossard, le marquis de Brossard, maréchal de camp, mort à Montfermeil, le 22 janvier 1867.

Il est connu, mais non pour ses faits d'armes.

J'ignore si le général de Brossard a épousé Mlle de Villemonble ; en tout cas, il épousa, en 1815, Mlle Lebrun, nièce du comte Daru, et il paraît plus tard avoir épousé en 2es noces une demoiselle de Grave.

Mme de Grave, sa belle-mère, habitait, en 1837, 95, rue de Lille. Si l'on veut d'autres détails sur le général de Brossard, je pourrai en fournir.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

Une madame de Bismarck, demandant des secours à Napoléon III (XLVIII, 159, 182, 292). — En 1901, le 30 septembre, une question a été posée sur *Un comte de Bismarck* (XLIV, 435) qui servait dans l'armée française pendant la campagne de Russie. Peut-être est-il l'époux dont se recommandait Minna pour obtenir un secours de l'empereur? A. S...E.

—

Le sous-lieutenant Watrin à Bazeilles (XLVIII, 332, 402, 741, 795). — M. J Bourgerie, dans son livre : *Bazeilles, combats, incendies, massacres*, Tours, Mame, 1897, in-12 de 144 p. mentionne le décès du capitaine Maurial et du lieutenant Watrin (p. 37) sans relater le trait dont parle Gergovia. L. C. DE LA M.

—

Cardinal germanophile (XLVIII, 387) — Voici ce que rapporte Lucius Lector, (Mgr Guthlin) à la fin du chapitre traitant le veto, dans son livre si documenté *Le Conclave*, page 379, chap. XIV:

Au cours des dernières années, entrait dans les rangs du Sacré Collège un prélat romain au passé duquel s'attachait un souvenir étrange.

Alors qu'il n'occupait encore qu'un des degrés inférieurs de la *Carriera* au commencement de septembre 1870, ce prélat avait convié ses amis à célébrer dans un banquet la défaite des armes françaises à Sedan.

Nous ne croyons pas qu'à aucun moment ce cardinal ait pu compter parmi les *papabili*.

Mais si par hypothese, il se fût présenté et si le *veto* d'exclusion eût été prononcé contre lui au nom du gouvernement français, quel catholique de France ou d'ailleurs aurait trouvé excessif l'emploi de ce qu'au siècle dernier la diplomatie autrichienne appelait le glaive de l'*Exclusive* » ?

Ce prélat, ce cardinal ne serait-il pas Galimberti, bien connu par sa gallophobie ?

Tout serait à reproduire dans ce chapitre du *Veto*.

Ainsi, Lucius Lector explique clairement la tension des relations entre le Saint-Siège et Louis XIV jusqu'en 1700.

Au XVIe comme au XVIIe siècle, les élections pontificales se font sous la pression absolue de l'Espagne, et ce sont les papes espagnols qui règnent à Rome, espagnols de cœur et de sentiments, bien entendu.

Ecoutons Lucius Lector :

Au Conclave de 1670, parmi les hommes dont Louis XIV appréhendait l'élévation,

figurait le cardinal Odeschalchi. — « Et pourtant, disait le roi, si la pluralité des voix était tellement pour lui que son élévation ne se pût détourner que par l'exclusion publique, je ne désire point qu'elle se fasse. Or, la candidature de ce cardinal se trouva dès le début en première ligne... Et le 21 septembre 1676, l'élection d'Innocent XV, était faite. Ce fut durant ce pontificat que le conflit entre la France et le Saint-Siège atteignit toute son acuité.

... Ç'avait été la 3e fois que le roi de France consentait à retirer son exclusion et cette fois comme les autres, il n'avait point à s'en féliciter ni la paix de l'Eglise non plus.

Pages 557 et 558.

Certains catholiques si prompts à condamner Louis XIV, particulièrement au sujet de ses démêlés avec Rome, feraient bien de mieux étudier leur histoire, et de méditer ces pages de Lucius Lector.

Ce fut le conclave de 1691 (le plus long du XVIIe siècle, car il dura 5 mois, et où fut élu Innocent XII) qui semble marquer le moment précis où le *Véto d'Exclusion* apparaît comme définitivement constitué et formellement accepté.

A. B. L.

—

Duc et duché de la Valette en Angoumois (XLVIII, 500, 742). — En réponse à la question de notre collaborateur Oroel, je signale la petite bourgade du Luart (canton de Tuffé, arrond. de Mamers, Sarthe) appelée *Le Pin* avant le XVIIe siècle, et qui dût son nom à ses seigneurs : les Le Gras du Luart, dont les terres furent érigées en marquisat par lettres patentes de janvier 1726.

D'après M. de Wismes (*Le Maine et l'Anjou*), François Le Gras, seigneur du Luart, petit-fils par sa mère Diane Garnier, de Robert Garnier, obtint, en décembre 1642, des lettres royales données à Saint-Germain-en-Laye et enregistrées au parlement le 7 septembre 1643, par lesquelles la terre récemment achetée par lui et la commune du Pin, virent leur nom changé en celui du Luart.

Louis Calendini.

—

Grattoirs préhistoriques ou pierres à feu (XLVIII, 562, 647, 679, 769, 855). — Il serait encore plus facile de confondre une pierre à fusil avec une pierre à briquet, que de confondre une pierre à feu moderne avec des pierres à feu antiques. Ces dernières se trouvent généralement à une grande profondeur, là où la charrue ne saurait pénétrer ; *associées à une infinité d'autres objets antiques*, tels que débris de cuisine de toute espèce, pièces gauloises ou romaines, fragments de vaisselle en pâtes caractéristiques, souvent avec les signatures de potiers gallo-romains, armes antiques, en fer, bronze ou silex, débris d'amphores de toutes les tailles, parfois de vastes dimensions, bijoux anciens caractéristiques, etc., etc., etc. On ne peut pas se faire une idée, quand on ne les a pas vus sur place, de la différence infinie qu'il y a entre les restes des anciens et les restes des modernes.

Les fers à cheval eux-mêmes ne ressemblent pas plus aux nôtres, que les biberons gallo-romains ne ressemblent à nos biberons actuels. Le verre même ne ressemble pas au nôtre ; parce que les siècles l'ont attaqué, dans le sein de la terre, en lui donnant une irisation spéciale qui n'a rien à voir avec nos verres irisés modernes :

Les silex anciens sont généralement incrustés d'un revêtement particulier, dû à l'action physio-chimique du terrain où ils ont séjourné si longtemps. C'est au point qu'une des haches en silex de Ratumagus avait été prise pour *du vieil ivoire* ! par une personne capable de confondre une pierre à feu moderne avec une pierre à feu antique.

Dr Bougon.

—

Saint Jean l'Evangéliste (XLVIII, 555). — Il est vrai que l'iconographie byzantine en fait un vieillard à la barbe vénérable, tandis que, chez nous, selon les traditions de l'art occidental, représenté presque toujours imberbe et avec la fraîcheur de la jeunesse, il est « l'apôtre charmant et doux, aux cheveux bouclés, au front mélancolique et méditatif, aux lèvres délicates » (Ephrussi), mais toute règle comporte des exceptions. Parmi celles-ci prend place le saint Jean du *Crucifiement*, vitrail exécuté dans le dernier quart du XVIe siècle et que l'on a naguère transporté de la chapelle du collège de Courdemanche (Sarthe) dans une des fenêtres du chœur de l'église paroissiale.

F. Bl.

Saint Expédit (XLI; XLII). — Je viens d'acheter à l'intention de l'*Intermédiaire* une image « en chromo » représentant le saint. Je traduis quelques lignes de la notice imprimée en italien au verso :

Saint Expédit, chef de la Légion romaine fulminante, contemporain de sainte Philomène, fut martyrisé au IVe siècle de notre ère, sous Dioclétien ; on en célèbre la fête le 19 août ; il est invoqué dans les cas désespérés ou urgents, tant spirituels que temporels. Le saint montre (en l'image) la croix sur laquelle est écrit le mot HODIE (aujourd'hui) et écrase du pied la tête d'un corbeau qui laisse échapper d son bec la parole CRAS (demain) pour nous apprendre que nous ne devons jamais douter de la toute-puissance de Dieu, ni attendre au lendemain pour prier avec foi et ferveur. Il est le saint de la dernière heure, qui n'est jamais invoqué trop tard — toujours, pourtant, comme intercesseur auprès de la très Sainte Vierge.

Les romains paraissent avoir pour lui une dévotion particulière. Sa statue en guerrier romain se trouve dans plusieurs églises en regard de celle de saint Antoine de Padoue. A. SAGE.

—

Le sang de saint Janvier (XLVIII, 49, 207, 658, 741, 796). — Dans ses *Mémoires*, le *général Thiébaud* consacra 8 pages (503 à 511, tome II) au *Miracle* en question affirmant qu'il en fut témoin, mais qu'il ne se réalisa que sur les menaces de mort du Président du Gouvernement Napolitain à l'officiant le cardinal Zurlo.

Le *Miracle de saint Janvier* est une sorte de consultation qui se fait non seulement le jour de la fête de saint Janvier, mais dans les crises, les dangers, les catastrophes publiques. La cérémonie a du caractere ; elle a aussi le don de provoquer la muette indignation des touristes anglais. V. J. DU D.

—

Abbaye de Létanche (XLVI, 341, 462 ;XLVII, 183, 289). — *La France ecclésiastique* pour l'année 1783, vénérable bouquin,

contenant la cour de Rome ; les archevèques et évêque du Royaume ; leurs vicaires-généraux ; leurs officiers ; des dignités et chanoines des églises cathé irales ; les Abbayes commendataires et régulières ; les Prieurés d'hommes et de Filles à la nomination royale ; le clergé de Paris et celui de la Cour,

ce vénérable bouquin, donc, en vente à Paris chez, l'auteur, rue Saint-André-des-Arts, vis-à-vis la rue Gilles-Cœur, a la mention suivante parmi les Abbayes en règle :

Letanche *Verdun*, P. Tenodel 3000 l.

C'est-à-dire abbaye de Létanche, diocèse de Verdun, ordre des Prémontrés, abbé Tenodel, d'un revenu de 3000 livres.

Ce Tenodel n'est évidemment autre que le Thenaudel dont s'occupe si fort l'*Intermédiaire*.

Letanches était d'ailleurs une assez pauvre abbaye. Parmi les 115 abbayes en règle, je n'en releve que 13 ayant au plus 3000 francs ou au dessous de ce chiffre.

Je n'ai pas eu le courage de faire le même pointage parmi les 706 abbayes d'hommes en commende. ARD. D.

—

Le monastère des Thons (Vosges) (XLVIII, 612). — Il est question de ce couvent bâti et doté par les sires du Châtelet dans l'ouvrage de Charton, *Les Vosges*, édition populaire, p. 349.

A. S..E.

—

Défroqnés devenus comédiens (XLVIII, 502, 775). — Je suis fort reconnaissant à notre confrère Lyonnet, dont j'ai depuis longtemps apprécié la haute compétence en matière de théâtre, de ses précieuses indications ; mais ce que je désirerais surtout, ce serait la liste des prêtres, des religieux et des religieuses, *entrés dans les ordres* ou *ayant prononcé leurs vœux*, qui sont devenus comédiens.

J'en connaitrais déjà deux, si la documentation de feu Castil-Blaze peut être considérée comme exacte : 1° un ex-capucin, nommé DEYRIS qui tenait, en 1808, au théâtre d'Avignon, le rôle du grand-prêtre de la *Vestale* ; 2° un ancien curé, du nom de BERTIN, qui jouait, en 1805, la statue du Commandeur dans le *Don Juan* de Mozart.

Par la même raison — et je partage absolument la manière de voir de M. Lyonnet — je voudrais connaitre le nom des comédiens ou des comédiennes entrés en religion. Bien entendu, celui de Mlle Gauthier figurerait des premiers sur la liste. H. QUINNET.

Alfred d'Aunay (XLVII, 389, 512, 630). — Il se nommait, en effet, Alfred Descudier, ou mieux d'Escudier de la Faille et était fils naturel, ce dont il ne se cachait d'ailleurs pas.

C'était du cynisme. Cynique, il l'était ou affectait de l'être, autant que sceptique. Ne se vantait-il pas de garder, en son porte-monnaie, un bon bout de la corde avec laquelle son beau-frère s'était pendu ?

Longtemps, il fut une des colonnes du *Figaro*. Les bons confrères, jaloux de son influence, l'expliquaient en lui donnant (pas à l'influence) Villemessant pour père !

Comment et pourquoi il abandonna cette situation enviable et enviée, je l'ignore. Ce que je sais, c'est qu'il installa sur le côté gauche de la rue Drouot, non loin du boulevard, un journal quotidien : *la Gazette*. Le marquis de Ginestous, en train de liquider, alors, son deuxième héritage, mit une centaine de mille francs — deux, peut-être — dans « l'affaire ». Ce ne fut pas long et d'Aunay, débrouillard, entreprit une publication historico-géographique, par département, dont l'unique souci était la réclame. Le succès ne répondit probablement pas aux espérances de l'entrepreneur, car, peu de temps après, nous retrouvons d'Aunay... journaliste.

Le Nouveau Journal venait de paraître. Certains se rappellent, sans doute, encore, l'originale figure du « Père-la-Réclame » qui gesticulant, sa canne à la main, sur le trottoir du boulevard Poissonnière, arrêtait les passants par ses boniments : « Il est très intéressant aujourd'hui *le Nouveau Journal* ! Ne passez pas sans le lire... » On l'a mis sur la scène.

Albert Millaud avait des attaches dans l'administration. Il fit confier la rédaction en chef à son intime ami Abel d'Avrecourt qui venait de quitter le secrétariat de la rédaction de la *Patrie*. Avrecourt, bon et confiant camarade, accueillit d'Aunay qui, c'était d'avance indiqué ! pour le remercier, prit sa place. D'Aunay habitait alors rue Milton, presque en face de la rue ci-devant Neuve des Martyrs, alors de Morée, aujourd'hui Manuel. Il avait la vue perdue. La date de sa mort m'est inconnue.

*
**

Voici comment d'Aunay, avait pris rang dans la presse. Il venait d'abandonner — après de mauvaises affaires — Rouen, où il dirigeait un théâtre, et se trouva sur le pavé de Paris, l'hiver, sans un maravédis en poche, mais coiffé d'un panama de trois cents francs que personne ne voulut, étant donné la saison, lui acheter. Il chercha du travail et, naturellement, n'en trouva pas. Errant à l'aventure, ses déambulations l'amenèrent au bord de la Seine. La température était particulièrement rigoureuse ; on traversait le fleuve à pieds secs. De nombreuses équipes de terrassiers cassaient la glace à coups de pics. Notre homme avait faim ; il descendit sur la berge, offrit ses services, reçut un pic et se mit à l'ouvrage.

Mais l'entrepreneur avait des écritures à faire ; il héla le tâcheron au panama et lui dit : Vous savez lire, écrire et compter ? plantez-là votre outil et entrez dans cette cabine, vous tiendrez mes comptes.

C'était un sourire de la fortune. Dans ses nouvelles fonctions, d'Aunay eut des mémoires à dresser ; on fut satisfait de son travail. Il eut aussi à rédiger des rapports qui arrivèrent sous les yeux de M. Haussmann. Le grand baron prit le rédacteur dans ses bureaux et le chargea des visites aux journaux. De fil en aiguille, il parvint jusqu'à Villemessant qui l'embaucha et ne tarda pas à lui accorder toute sa confiance...

Je crois pouvoir affirmer qu'Escudier fut le seul et unique Alfred d'Aunay. Si Abel d'Avrecourt lit toujours l'*Intermédiaire*, il est, plus que tout autre, en mesure de fournir à P. Lbe de topiques renseignements. A. S. E.

Abel d'Avrecourt, auquel nous avons communiqué la note précédente, nous envoie les quelques lignes qui suivent :

Tout me paraît exact dans ce que je viens de lire. Alfred d'Escudier de la Faille, dit d'Aunay, a été, incontestablement, le seul qui ait porté ce pseudonyme à l'époque dont il est question. Car, suivant mes souvenirs, c'est bien en 1893 ou 1894, au plus tard, que d'Aunay est mort à Paris, 47, rue Boursault. Il en était à un dernier avatar, à cette époque ; il ne s'occupait plus guère que de publicité et d'administration de journaux. C'est même à une tendance de ce genre qu'avait ré-

pondu sa tentative avortée de *Paris en omnibus*, dont P. Lbe a parlé. A. D'A.

—

Général des Brulys (XLVIII, 669, 891). — V. Robinet, Robert et Le Chaplain, *Dict. hist. et biogr. de la Révolution et de l'Empire* t. I p. 605, au nom : Desbrulys (Nicolas Ernault de Rignac, baron).

QUÆSITOR.

* * *

— L'état des services de Nicolas Ernault des Bruslys est donné en note dans l'ouvrage d'Etienne Charavay : *Correspondance générale de Carnot*, t. III, p. 15.

R. B.

—

Mme Dodwell (XLVIII, 555, 746). — Le comte Maximilien von Spaur, seigneur de Landeck, s'est marié (après un enlèvement) le 4 décembre 1861 à Reyde (Wight), à Mathilde-Agathe, baronne Van Verschuer, née à Amsterdam, 16 juin 1841, † à Batzen (Tyrol) le 6 septembre fille du baron Barthold Arnold, chambellan de S. M. le Roi Guillaume III des Pays-Bas, et de Anna-Maria Brants.

La famille Van Verschuer est originaire de la province de Gueldres. (Pays-Bas).

M. G. WILDEMAN.

La Haye.

—

La courtisane Imperia (XLVIII, 728). — Il n'existe, à ma connaissance, aucune monographie concernant Imperia. Les articles des encyclopédies sont insuffisants et mal documentés à son sujet. Voici quelques meilleures sources :

Imperia naquit le 3 août 1485 et mourut le 15 août 1511, âgée de 26 ans et 12 jours, comme l'atteste son épitaphe. (FORCELLA, *Iscrizioni di Roma*, t. II, p. 104).

Pasquino, dans son *Trionfo della Lussuria* (1587) nous apprend qu'elle naquit à Ferrare et qu'Imperia n'était pas son nom véritable. On sait qu'elle mourut à Rome, dans son palais dont nous possédons la description. (BANDELLO *Novelle*, III, 42.)

On trouvera d'autres renseignements sur elle dans la *Vie de Léon X* par ROSCOE (t. XII, p. 269 de l'éd. italienne ; il existe une traduction française : Paris, 1844.) — dans GRAF, *Attraverso il Cinquecento*, Torino, 1888, page 239 ; — dans VALERY *Curiosités et Anecdotes italiennes*, Paris, 1842, p. 234 ; — Dans RODOCANACHI, *Courtisanes et Bouffons*, Paris 1894, p. 23 27 dans *le Moyen de parvenir* (éd. Ch. Royer, t. I, p. 24-25) et dans la plupart des poètes italiens qui ont écrit pendant les premières années du XVIe siècle.

Une médaille où l'on croit reconnaître le profil et le sein nu d'Imperia, est reproduite dans l'édition de Roscoe citée plus haut. ***

—

Jean-Paul (XLVIII, 557, 699). — Voici quelques renseignements faisant suite à ceux que j'ai donnés : Jean-Paul Kauffmann est né à Toulouse le 7 juillet 1830, il fut abbé, laissa la soutane, devint professeur à Sorèze, puis à l'Ecole Albert-le Grand d'Arcueil, où il vint le 10 octobre 1876. Quand je l'ai connu à cette dernière école, il vivait en vieux garçon dans le village et passait un peu comme un sauvage au milieu de ses collègues, les autres professeurs. Il quitta Arcueil le 29 juillet 1886 et mourut à Arcachon, au collège des Dominicains en 1888 ou 1889. LA R.

—

Famille de Lorraine en Normandie (XLVIII, 501, 693). — Si la filiation de Jeanne-Catherine de Lorraine ne peut être régulièrement établie on ne saurait toutefois avoir de doutes au sujet de sa parenté quand on voit une fille issue de son mariage avec Jean de Sarcilly, après avoir pris rang parmi les filles d'honneur de la duchesse de Lorraine, être dotée par les princes de cette illustre maison.

Il n'y avait, je crois, aucune autre famille de ce nom en Normandie.

Le Lorraine-Grosley mentionné dans les procès-verbaux de l'assemblée de l'Ordre de la Noblesse en 1789, et que signale M. Le Lieur d'Avost, se nommait Alexandre-François de Grosley. Né le 13 septembre 1703, il fut reçu page de la Petite Ecurie, en même temps que son frère Henry. L'un et l'autre étaient enfants naturels de Henry de Lorraine, duc d'Elbeuf et d'une bourgeoise de Lyon, Françoise Gaillard, *alias* Françoise de Marsilly.

Alexandre-François de Grosley, dans un acte passé en 1745 pour l'acquisition du fief et château du Parc, à Caudebec-

ès-Elbeuf, se disait « Légitimé de Lorraine, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, etc... »

Il eut une existence aussi longue qu'obscure, car il vivait encore en 1791.

F. BL.

—

Denis Launay (XLVIII, 783). — Je possède douze lettres autographes de Denis Launay, adressées au général de Bellecombe, ancien gouverneur général des Indes françaises de 1779 à 1782, après le départ de Law de Lauriston.

Je suis tout disposé à communiquer ces lettres à M. R., s'il veut bien se mettre en rapport avec moi ; mais je dois faire observer que leur auteur, qui était attaché à la maison d'Orléans, était né bien avant le 1er octobre 1777, puisque le 7 décembre 1786, il écrivait à M. de Bellecombe, que sa femme étant condamnée par les médecins, il se voyait à la veille de rester seul, avec ses quatre enfants !

Ces lettres font partie d'un précieux et volumineux dossier, acheté à Toulouse il y a plus de trente ans, provenant très probablement des archives du général de Bellecombe. Il comprend :

1° 32 lettres (1re in-f°) des membres du conseil suprême de Calcutta et du fort Saint-Georges, revêtues des signatures de tous les membres du conseil, et adressées à Law Lauriston, de 1775 à 1779 ;

2° Quinze rapports adressées aussi à Law de Lauriston, par les gouverneurs de Mahé et de Chandernagor ;

3° Deux lettres en langue hindoue ;

4° 54 lettres adressées au général de Bellecombe.

J'ai toujours regretté de n'avoir ni les loisirs, ni les connaissances spéciales nécessaires pour tirer parti de ces documents originaux et inédits ; aussi serai-je tout disposé à les céder à un de nos collaborateurs mieux préparé que moi à écrire l'histoire des événements qui se sont déroulés dans nos possessions de l'Inde, de 1775 à 1782.

ARMAND DELPY.

—

Maussion (XLVIII, 497, 635). — Thomas Urbain de Maussion, chevalier, seigneur de la Foltière, de Fossoy, etc., conseiller au Parlement de Paris, né le 22 septembre 1732, mort au mois d'octobre 1807 était fils de Thomas-Urbain de Maussion, chevalier, seigneur de Candé, de la Foltière et aussi conseiller au Parlement de Paris, d'Elisabeth Rillard de Fontenay, et frère cadet de Louis, chevalier, baron de Maussion, sieur de Candé, intendant de Rouen, mort pendant la révolution.

Louis-Urbain de Maussion de Fossoy, lieutenant de vaisseau avant la Révolution, recteur de l'Académie d'Amiens jusqu'en 1814, préfet de la Meuse en 1815, puis secrétaire du conseil royal de l'instruction publique jusqu'en 1830, mort en 1831, était fils de Thomas-Urbain, dont on vient de parler (né 1732-1807) et de Catherine Thévenin de Tanlay, dame de Fossoy, sa femme.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

* * *

Un comte de Maussion, qui se qualifiait Maussion d'Arensy, a été député de l'Aisne à la fin de la Restauration. La *Biographie des députés de 1829*, écrite par J. Dourille et publiée chez Daubrée, dit qu'on avait qualifié le comte de Maussion de ministériel, mais qu'il repoussa ce titre comme injurieux, et déclara, dans un banquet, qu'il s'unirait à ses collègues pour soutenir le trône constitutionnel, la charte et les libertés publiques ; cependant il a combattu la proposition de M. de Jankowitz, sous prétexte que cette proposition pourrait entretenir dans le peuple de fâcheuses préventions, qu'elle flétrirait les législatures précédentes et celles à venir, etc. « Est-il beaucoup de Villélistes qui eussent parlé autrement ? ».

Quelques années après, le comte de Maussion écrit au journal le *Rénovateur* qui lui demandait sa collaboration ; il hésite, craint d'être trop au-dessous des collaborateurs de M. de Lostanges, et invoque ses 70 ans. Cependant il se proposait d'aborder l'histoire de la session de 1828, 1829 et 1830, dont il a fait partie, mais « la tâche est trop délicate, il y aurait trop de vérités fâcheuses et personnelles à dire ; car tous les côtés ont travaillé volontairement ou non à l'acheminement des projets des auteurs de la dernière révolution ».

Cette lettre est signée « T. de Maussion, ancien député, des 130 opposants à l'adresse. Arensy, 16 novembre ».

L.

Les signatures de Molière (XLVIII, 270. 583. 749). — A la dernière séance de l'Académie delphinale, M. Prudhomme, archiviste départemental de l'Isère, a communiqué une note sur le passage de Molière à Grenoble, d'après un document récemment découvert dans les archives de la mairie. En dépouillant, pour en dresser l'inventaire, les anciens registres de la paroisse Saint-Hugues, de cette ville, M. Prudhomme a trouvé, à la date du 16 août 1652, un acte de baptème signé par Molière et Madeleine Béjart. L'enfant baptisé ce jour-là, et qui fut appelé Jean-Baptiste, comme son parrain, était fils d'Edme Villequin, comédien, et de Catherine Leclerc, sa femme, tous deux plus connus sous le nom de Debrie. La découverte de cet acte permet d'affirmer que Molière vint à Grenoble une première fois en août 1652 ; mais il n'en reste pas moins certain, d'après le témoignage de La Grange et de Grimarest, qu'il y revint une seconde fois au carnaval de 1658, avant de quitter définitivement le Dauphiné.

Dans le courant de mes recherches, j'ai rencontré *Marie Pocquelin, fille de Jean-Baptiste Pocquelin, valet de chambre ordinaire du Roy*, mentionnée en octobre 1668, à la page 99 du manuscrit français 32590 de la Bibl. Nat. (copie en extraits du registre paroissial de Saint-Nicolas du Chardonnet). TH. COURTAUX.

—

Le peintre Monvoisin (Raymond Quinsac) XLVIII, 724. 801). — Lorsque j'étais étudiant, j'avais comme compagnon de pension, un jeune peintre chilien, envoyé en France par son pays, comme nous envoyons les prix de Rome à Rome.

Ortega, c'était son nom, ne manquait jamais, lorsque nous parlions peinture, ce qui nous arrivait à peu près tous les jours, de me vanter le talent de Monvoisin, qui pour lui était le Maitre des Maîtres.

J'appris ainsi que Monvoisin avait ses plus belles œuvres au Musée et dans certaines églises de Santiago.

Il me cita comme ses chefs-d'œuvre, autant qu'il m'en souvienne à vingt ans de distance, une scène historique concernant un chef Araucou renommé, plusieurs tableaux religieux, et aussi de remarquables portraits, parmi lesquels, je crois, celui du président de la République de l'époque.

Ortega était un peintre de talent, son opinion a donc de la valeur, et on ne saurait douter que Monvoisin fut un grand artiste.

Mais de même qu'on ne peut juger Velasquez qu'à Madrid, on ne peut juger Monvoisin qu'à Santiago, c'est malheureusement un peu loin pour entreprendre ce voyage, il serait cependant utile de savoir si véritablement Monvoisin était un grand maître, et quel rang il occuperait parmi les peintres de son temps.

Si l'*Intermédiaire* est lu à Santiago, Ortega me saura gré de ne pas l'avoir oublié et il se fera un plaisir d'envoyer lui-même les renseignements les plus complets sur le Raphaël du Chili.

PILA.

—

Denis Nicolas du Puget (XLVIII, 614, 750). — M. Nauroy a bien voulu répondre à la question que j'avais posée à ce sujet, malheureusement sa réponse ne me dit rien, puisque je n'ai pas sous la main le *Curieux*, et je le regrette vivement. Aurait-il l'obligeance de me fournir les renseignements que je demandais dans l'*Intermédiaire* du 30 octobre ? Je lui en serai très reconnaissant.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Le poète Léon Riffard (XLVIII, 728). — M. Léon Riffard, élève de l'Ecole normale, professeur agrégé du Lycée Charlemagne après 1870, est entré dans l'administration comme sous-préfet de Mantes. Il fut ensuite directeur au ministère de l'Intérieur.

Enfin sa carrière devint *littéraire* exclusivement (et horticole entre parenthèses). Elle s'est exprimée sous cette dernière forme par une série d'œuvres littéraires dont voici les principales :

Contes et apologues, illustrés de 150 dessins, dont 12 portraits contemporains par Frédéric Régamey. Eau-forte du frontispice de Félix Régamey, Préface de M Henri Chantavoine, Hachette 1886.

Pièces et morceaux, (Léon Vanier, 1893).

Un quarteron de sonnets, (Ch. Herissay, Evreux) 1896.

Deuxième quarteron de sonnets (1896).

Choix de sonnets. 1897. *Une douzaine de sonnets*, 1900. *Divers Sonnets*, 1901.

M. Léon Riffard a écrit plusieurs pièces de théâtre Notamment des drames provençaux en vers français, qui n'ont été ni joués, ni publiés.

—

Les papiers de M. Aurélien de Sèze (XLVIII, 609). — Je pense que pour avoir ces renseignements, le mieux serait de s'adresser directement à M. le comte de Sèze, chef de bataillon au 18e régiment d'infanterie en garnison à Pau, et qui appartient, m'a-t-on assuré, à la famille du respectable défenseur de Louis XVI.

M. de Sèze a épousé, il y a une dizaine d'années, Mme de Mohrenheim, fille de l'ancien ambassadeur de Russie, qui, lui, habite également Pau. DUC JOB.

—

Le château d'Eyran est encore habité par M. A. de Sèze, probablement fils ou neveu du député mort en 1870.

LESLIE.

* * *

M. de Sèze, à Paris, a bien voulu nous répondre en indiquant directement à M. Spoelberch Lovenjoul à quels membres de sa famille il devrait s'adresser pour retrouver les papiers du défenseur de Louis XVI.

—

Le graveur de la médaille des sept victimes et de la médaille du Prince impérial (XLVIII, 276, 517, 745). — Il y a déjà plus d'un demi-siècle, le Prince-président dévoilait à tous à Bordeaux, au cours de son *voyage dans le Midi*, le prochain rétablissement du régime impérial, en un discours plein de promesses illusoires, resté célèbre.

Le chef-lieu des Deux-Sèvres fut l'une des dernières étapes de cette marche quasi-triomphale qui finit à Poitiers où l'accueil ne laissa pas cependant que d'être assez froid.

Il y eut à Niort, à cette occasion, une ample distribution de petites médailles en laiton avec bélière, à l'effigie de *Louis Napoléon Bonaparte*, signée *Caqué*. On lit au revers : « Visite à Niort, 13 et 14 octobre 1852 ».

Il paraît bien probable qu'il en fut de même dans toutes les villes où s'arrêta le cortège du futur empereur et que toutes ces médailles restèrent de tous points identiques, à l'exception de la date et du nom de lieu. LÉDA.

—

Armoiries à déterminer : croissant en pointe (XLVIII, 336, 472). — Pour répondre à la question posée par M. d'Agnel, de couleur sur couleur : il verra par l'examen des nombreuses armoiries accordées sous le premier Empire qu'on avait rompu complètement avec cette règle.

Pour les armes du croiseur *Linois*, si la reproduction qu'il en donne est exacte, elles ne sont pas conformes à celles de la famille Durand de Linois, d'après les patentes du titre de comte, conféré à l'amiral en 1810 et confirmé en 1814, sous la Restauration. RÉVÉREND.

—

Armoiries à déterminer : d'azur au pal d'hermines (XLVIII, 784). — Ces armes sont celles des Pojet, en Beaujolais. Anne de Pojet, fille de Claude, seigneur de la Fouchère et Jouxtecrot, procureur du Roi en Beaujolais, et de Anne de la Porte, épousa, le 8 décembre 1590, Edouard de Mignot, capitaine de Carabins, 2e fils de Martin de Mignot, seigneur de Bièvredon et de Marie de Bouteiller. Comme elle était fille unique et dernier rejeton de sa famille, son mari dut prendre les armes des Pojet, au lieu de celles des Mignot, qui étaient *d'argent, à 3 merlettes de sable, 2 et 1*.

Parmi leurs descendants, on peut citer Aimé Ange, abbé de Saint-Pierre de Nantz diocèse de Rodez, puis vicaire général de Saint-Vincent de Mâcon, et membre des académies de Lyon et de Villefranche au XVIIIe siècle.

C'est sans doute à lui qu'appartient le volume décrit. DONT CARE.

—

L'auteur de l'« Imitation de Jésus-Christ » (T. G., 442 ; XLVIII, 588, 815). — Le livre de l'internelle consolacion, de la bibliothèque Elzévirienne, contient une étude très étendue, sur l'Imitation et sur la première version française qui en a été faite D'après les auteurs de cette étude, MM. L. Moland et Ch. d'Héricault, cette première version du livre de imitatione Christi, remonte au XVe siècle

CH. REV.

Décoration du Lis (XLII à XLV ; XLVI ; XLVIII, 531). — Tous les rubans de la décoration du Lis, avec les diverses nuances, par départements, des liserés, se trouvent « coloriés » dans l'ouvrage de Perrot, sur les ordres militaires, dont il a été plusieurs fois parlé dans l'*Intermédiaire*.

—

Polyanthea (XLVIII, 559, 706). — Le Polyanthea est une compilation rédigée par ordre alphabétique et offrant un recueil immense de passages en vers et en prose sur toutes sortes de sujets.

X. A.

*
* *

Dans ma collection d'ornementation bibliographique se trouve un bel encadrement, petit in-folio gravé sur bois, et qui contient le titre suivant : *Polyanthea opus suavissimis, authore Dominico Nano Mirabellio, cive albense artiumz, doctore, ad communem Reipublicæ literariæ utilitatem longe quam antea anctius factum et ab innumeris erroribus vindicatum.*

Coloniæ, ex officina Iasparis Gennepæi anno a sacro partu virgineo.

M. D. L. II.

Je ne vois pas cet ouvrage cité dans le *Manuel* de Brunet, c'est probablement celui qui intéresse notre confrère H. M. et que je me ferais un plaisir de mettre à sa disposition, mais, comme je l'ai dit, je ne possède que le premier feuillet, le seul qui m'intéresse. J. C. Wigg.

—

Question de typographie (XLVIII, 789) — Notre confrere fait erreur s'il saisit un sens religieux dans l'inscription qu'il reproduit.

Presque tous les livres du XVI[e] siècle en portent de semblables qui ne sont autre chose que le *registre* ou liste des lettres qui figurent isolément sur le premier recto de chaque cahier, lettres qui ont pour objet d'aider le relieur pour le placement des cahiers, lesquels portent généralement une lettre de l'alphabet sur les premiers, sur les suivants, les mêmes lettres doublées, après, triplées, ce qui est le cas dans l'ouvrage cité.

De plus, comme les cahiers n'avaient pas toujours le même nombre de feuilles, l'imprimeur l'ajoutait en italique : *Omnes sunt duerni præter* (etc) *qui est ternus*, qui indique que dans l'ouvrage dont il s'agit, il y avait des cahiers doubles et d'autres triples. J.-C. Wigg.

—

La marche de Sambre-et-Meuse (XLVIII, 559). — L'auteur est Louis Ganne. Si j'en crois un renseignement, *Sambre-et-Meuse* aurait été exécutée pour la première fois au 120[e] de ligne tenant garnison à Givet.

... Serait-ce, par hasard, en raison du voisinage de la Meuse... et de la Sambre ?

Hector Hogier.

—

Salons du XVIII[e] siècle (XLVIII, 55, 149, 255). — *Les Mémoires de l'Académie de Caen*, année 1858 (XII, 361), contiennent une étude du savant M. Hippeau sur *Les Salons de Paris au XVIII[e] siècle.*

A. S., E.

—

Les Reliques (XLVII, 669). — F. Abbé Martigny. *Dictionnaire des Antiquités chretiennes*, édit. de 1877 pp. 692-695. V° *Reliques*. Cardinal Bona. *De la Liturgie*, traduction de l'abbé Lobry, t. I. pp. 239 et sq. De la Gournerie *Rome chrétienne* t. I, pp. 4-7. Mgr Gerbet. *Esquisse de Rome chrétienne* (édit. in-12-1882) t. I pp. 87, 91 ; II pp. 250, 263, 290, 304. Abbé E. M. Gaucher, *Guide du Pèlerin* aux reliques des saints patrons et protecteurs de Paris, 2 vol., passim. *Ami du Clergé*. Année 1896, p. 656. 271, *La Science catholique*, 1897, p. 259, etc.

L. C. de la M.

—

Détails des anciens prix des denrées et marchandises (T. G. 270 ; XLI ; XLII ; XLIV ; XLVI, 443, 780, 887 ; XLVII, 99 211 ; XLVIII, 490, 661). — Dans les *Annales Fléchoises* d'octobre 1903, j'ai publié plusieurs *Menus fléchois du XVIII[e] siècle*. Après la mention de chaque plat se trouve le prix de la denrée achetée. C'est ainsi qu' « une tourte de lapereaux » coûte 2 l. 10 s., « un lapereau... 12 sols » etc. (*Annales Fléchoises*, t. II, pp. 236-238). Louis Calendini.

—

Origine de la « Revue des Deux-Mondes » (XLVIII, 834). — Il est bien connu que la *Revue des Deux-Mondes* commence en 1829 (7 livraisons à partir du mois d'août). Le titre exact est : *Revue des Deux-Mondes, recueil de la politi-*

que, de l'administration et des mœurs. Paris, 1829.

Pour l'année 1830, le titre se modifie et devient : « *Revue des Deux-Mondes, journal des voyages, de l'administration, des mœurs, etc., chez les différents peuples du globe, ou archives géographiques et historiques du XIXe siècle. Rédigé par une société de savants, de voyageurs et de littérateurs français et étrangers. 2e série.* »

En 1831, le titre est simplement : *Revue des Deux-Mondes.*

LUCIEN D.

—

Chapelle Saint-Pierre Fourrier (XLVI ; XLVIII, 543). — M. le curé de Montmartre est seul en mesure de répondre à la question. A. S..E

—

Il y a plus de Français à Rome que de chiens rouges (XLVIII, 55, 430, 658). — J'ai présenté cette question à diverses personnes tant italiennes, romaines de naissance, que françaises depuis longtemps résidant à Rome. Ce proverbe leur est totalement inconnu.

—

Une inscription à traduire. — Vers rétrogrades (XLVI ; XLVII, 81, 261, 432, 595). — Je ferai remarquer à M. Jacques Saintix :

1° Que dans la traduction que j'ai proposée pour le premier vers, et qui est celle-ci :

A Rome, ton amour se dissipera tout à coup au milieu de l'agitation ;

il ne s'agit pas du tout d'aller à Rome, c'est supposé fait ; *Roma* étant à l'ablatif, le sens littéral est : *par Rome*, c'est-à-dire *grâce à Rome* ;

2° Qu'en proposant la traduction

O Rome, à toi soudain haletant, ira mon amour,

il viole lui-même la règle qu'il invoque, car on ne va à Rome, comme il le dit lui-même, qu'à l'accusatif, et on ne peut pas traduire *tibi ibit* par *ira à toi* ; il faudrait *ad te* (*sic itur ad astra*).

Examinons maintenant mot à mot la phrase en question :

Roma tibi subito motibus ibit amor. Le sujet ne peut pas être *Roma*, la phrase n'aurait pas de sens reste donc *amor*, *l'amour*, le verbe, c'est *ibit*, *ira*, *s'en ira*, *se dissipera* ; il n'y a pas de complément direct (il faudrait un accusatif) ; *tibi*, *pour toi* ; *subito*, adverbe, tout à coup ; *motibus* (sous-entendu *in*), dans les mouvements. Reste *Roma*, ce ne peut être le vocatif, car cela conduirait nécessairement à faire de *tibi* le complément direct de *ibit*, ce qui ne se peut ; reste donc l'ablatif, qui se traduit *par Rome*, et on a mot à mot :

Par Rome, pour toi l'amour se dissipera tout à coup dans les mouvements ;

c'est-à-dire :

A Rome, ton amour se dissipera tout à coup au milieu de l'agitation.

Rien n'autorise à traduire, comme on l'a fait, *amor* par *mon amour*, car *amor* signifie *amour*, *l'amour*, *un amour*, mais non pas *mon amour*.

Reste maintenant le second vers.

Il me semble indispensable, avant d'en admettre une traduction définitive, que l'on nous dise s'il fait suite au premier, ou s'il en est indépendant. L'auteur de la question nous a présenté ces deux vers comme formant un distique, mais Sidoine Apollinaire qui les a cités, ne paraît pas les considérer comme tels, car après le premier vers, il ajoute *et illud*, avant de citer le second. Ce n'est pas, il est vrai, une preuve absolue, mais c'est une forte présomption, car au lieu de dire : ce vers.... et puis celui-ci, il aurait dit : ces deux vers, ou ce distique ; mais il semble bien qu'il ait voulu les séparer à dessein, précisément pour éviter une confusion.

Etant donné que la traduction du premiers vers ne peut pas, pour les raisons grammaticales que j'invoque plus haut et qui me semblent péremptoires, être autre que celle que j'indique, il est impossible d'accepter aucune des traductions proposées en dehors de la mienne pour ce second vers, si c'est un distique, car alors ce vers n'aurait aucun sens ; il faut donc, de toute nécessité, accepter la traduction que j'ai donnée pour ce second vers, car c'est la seule qui s'accorde avec celle du premier, dont elle complète et achève le sens. Avec toute autre traduction, il faut renoncer à l'idée d'un distique.

Je ne sais sur quoi M. Jacques Saintix se fonde pour affirmer qu'il ne saurait y avoir de vocatif pour *solus*, ni d'impératif pour *soleo*. Dans ce second vers :

Sole medere pede ede perede melos,

il ne pourrait y avoir qu'un sujet : *melos*,

mais les verbes ne le permettent pas. *Melos* est donc un complément. Or il ne peut pas l'être de *medere*, *pede*, *ede*, *perede*, car cela n'aurait qu'un sens nul, ridicule ou absurde ; reste donc *sole*, dont il faut bien faire un verbe pour pouvoir régir *melos* ; et on est forcément conduit ainsi à le considérer comme le vocatif de *soleo*, *sole* (sous-entendu *cum) melos*, *fréquente les chants*, c'est-à-dire *prends l'habitude de chanter*.

Les quatre autres mots sont bien évidemment des impératifs de verbes, et pourquoi se torturer l'esprit pour leur chercher au loin un sens figuré, alors qu'il n'y a qu'à ouvrir le premier dictionnaire venu, pour trouver à chacun son sens le plus simple et le plus naturel. *Medere*, c'est l'impératif de *mederi*, porter remède, se soigner ; *pede*, celui de *pedere* (ce n'est pas ma faute si le latin dans les mots brave l'honnêteté) ; *ede*, celui de *edere*, manger ; et *perede* celui de *peredere*, manger outre mesure, manger de nouveau.

Il m'est donc impossible de voir, dans ces deux vers associés, autre chose que les conseils d'un ami à un ami victime de l'amour, et ils sont absolument conformes à ceux que l'on pourrait donner et que l'on a toujours donnés en pareil cas : les distractions, la gaieté, le soin de soi-même, le mépris de toute contrainte (*pede !*) la bonne chère, sont en effet les meilleurs remèdes contre le chagrin. O. D.

—

La Diane de Houdon (T. G., 431 ; XLVIII, 228, 376, 434, 645 ; 825). — Je vois bien que ma question a dévié un peu de son objet et de sa portée. Certes, il y aurait beaucoup à dire sur les figures de femmes représentées avec une sincérité plus ou moins absolue, et ce sujet pourrait fournir une étude des plus intéressantes, surtout si on la documentait sérieusement. Nul doute que les avis ne fussent très partagés, les uns plaidant la cause de la chasteté qui leur semblerait violée par des indications trop précises, les autres défendant la cause de l'art qui devrait être libre dans la réalisation complète de toutes ses conceptions. Il y a là, en effet, un terrain favorable aux belles rencontres et sur lequel on pourrait croiser les épées et rompre des lances. Un de nos confrères a déjà signalé la pudicité des figures féminines de l'art antique, et il a raison en thèse générale ; mais que d'exceptions ne pourrait-on pas trouver rien que chez les anciens eux-mêmes ? Je le renvoie à la Vénus dont Caylus a donné un dessin (*Recueil d'antiquités*, t. V., pl. 64, n° 3), à la Cassandre de Vulci qui est reproduite dans l'album de l'*Etrurie et les Etrusques* de Noël des Vergers, aux figurines peintes sur les vases, gravées sur les miroirs de métal, etc. Mais ce n'est pas cette discussion qu'il était dans mes intentions de soulever.

Je désirerais seulement savoir si l'on s'est servi de cire pour masquer dans la *Diane* de bronze ce qui ne l'est point dans la *Diane* de marbre. Si non, il y a lieu, selon moi, de couper à la racine une légende fondée, comme la plupart des légendes, sur une erreur ; si oui, il me parait que le devoir strict des conservateurs du Louvre est de supprimer une.... addition qui trahit avec évidence les intentions, peut-être audacieuses, mais assurément voulues, de l'artiste. Que Houdon ait eu tort ou raison, c'est une autre question : son génie est de taille à se défendre tout seul et sans qu'il faille lui prêter main-forte.

La statue de marbre — celle pour laquelle il n'a été recouru à aucune juxtaposition pudibonde — fut acquise en 1781, par Catherine II, qui ne semble pas en avoir été choquée. Il me serait utile de posséder quelques renseignements sur les négociations qui furent engagées en cette circonstance. J'espérais en trouver dans un ouvrage de M. Wladimir Stassof : *Trois sculpteurs français en Russie* (Falconet, Mlle Caillot et Houdon), Saint-Pétersbourg, 1877, in-4° ; mais cet ouvrage ne se trouve point à la Bibliothèque Nationale, et je prie les confrères assez heureux pour l'avoir en leur possession ou l'avoir simplement lu, de vouloir bien me faire connaître s'il renferme quelque indication relative à la vente de 1781, aux intermédiaires qu'elle nécessita, à la correspondance à laquelle elle donna lieu, le prix d'achat, le transport de la statue, etc. Je viens de parler de négociation ; c'est qu'à mon sentiment l'œuvre fut exécutée pour le compte de Girardot de Marigny et que, par conséquent, — en supposant toutefois que je sois dans le vrai — il fallut que l'impératrice de Russie obtînt le désistement du célèbre amateur.

ADRIEN MARCEL.

*
* *

Après avoir pris connaissance de l'article publié dans l'*Intermédiaire* du 30 novembre 1903, col. 826, sous la signature *Lotus-Sahib*, je crois devoir persister dans les conclusions de ma dernière communication, et n'estime pas m'être trompé « étrangement » dans ce que j'ai dit des anciens. Et peut-être vaudrait-il mieux dans les rapports entre collaborateurs employer le mot « inexact » que celui de « faux » pour qualifier des opinions erronées ou prétendues telles.

Je ne sais si toutes les Grecques et les Romaines se faisaient épiler ; je ne le pense pas ; d'après certains passages de Lucien que j'ai dans le souvenir, cette pratique était celle des courtisanes seulement. Mais, ici je marche sur des charbons ardents et qui ne sont même pas dissimulés sous la cendre trompeuse dont parle le poète, la réalité ne s'affirme pas seulement par les signes extérieurs que pouvait abolir une manipulation adroite, il y a autre chose.

Or cette autre chose, à ma connaissance, les artistes helléniques, hellénistiques ou romains ne la représentent jamais ; je laisse, bien entendu, de côté certains morceaux pornographiques comme ceux que l'on voit au musée secret de Naples ; d'ailleurs ils n'ont guère plus de valeur artistique que certaines priapées photographiques ou autres que l'on vend sous le manteau.

Je ne considère donc pas comme fondées les observations du collaborateur Lotus-Sahib, et ne consens pas à trouver que nos artistes modernes depuis Michel-Ange dans l'*Aurore*, qui est pour moi la plus belle figure de femme des temps non antiques, aient fait une « œuvre à la fois grotesque et indécente », et que cette « incompréhensible et maladroite mutilation » ne soit bonne qu'à « attirer l'attention » sur l'organe dénaturé ».

Et maintenant comme je n'aurai sans doute rien à ajouter tant à ma dernière communication qu'à celle d'aujourd'hui, je déclare, en ce qui me concerne, le débat clos. H. C. M.

—

Philogyne (XLVIII, 338, 478, 654, 766). — Il convient, en effet, de rectifier le quiproquo très réel occasionné par le voisinage des signatures « J. C. Wigg » et « G », dans le n° du 10 septembre (XLVIII, 338).

Donc (XLVIII, 654), au lieu de : M. Wigg, lire : M. G. P. du Gué.

—

Midinettes (XLIII ; XLIV ; XLVIII, 662, 729, 879). — L'explication de M. Blanchard est ingénieuse, mais elle ne repose pas sur des faits comme celles qui ont été déjà données.

De ce que parmi les midinettes il se trouve ces modistes (en anglais *milliner*), il ne s'en suit pas que ce soient elles plutôt que d'autres qu'on ait voulu désigner et on ne voit pas comment les deux *l* de l'anglais se seraient transformées en *d* dans le français sous nos yeux et sans qu'on s'en aperçût.

On ne voit pas non plus pourquoi et comment le verbe *gondoler* ne se serait pas formé de gondole qui vient de l'italien *gondola*, je le veux bien, mais qui s'est francisé depuis longtemps. On procède du connu à l'inconnu et le connu est gondole et non *gondolare*.

Comment *beefeater* anglais serait-il notre français buffetier ? Il n'y a aucun rapport comme sens. Entre le verbe *eat*, manger, et notre suffixe français tier suivant un e muet, je ne vois rien de commun. Reportez-vous à muletier, noisetier, coquetier, etc. Et puis entre *beaf* et *buff*, il n'y a pas plus de rapport, les Anglais ont ce dernier mot ! Enfin je n'ai jamais pensé que flirt ait aucun lien avec fleur. *Flirt*, dans son sens ordinaire, signifie agiter, folâtrer, papillonner, caresser. Or le vieux germanique à *flebjan*, *flekari* avec le sens de caresser et flatteur, et l'anglo-saxon *fleard* et *fleardjan* avec celui de frivolité et dire des sornettes. On trouve de plus en allemand moderne comme confirmation tirée de l'origine commune *flirren* avec le sens de jeter une lueur passagère, incertaine, papillonnante.

On chercherait vainement à retrouver notre mot fleur ou même son idée dans tout ce qui précède. Et puis de notre ancien français fleureter, les Anglais n'auraient pas fait flirt puisqu'ils avaient flowed, ancien anglais floud.

L'origine de flirt est donc essentiellement germanique. Paul Argelès.

*
* *

Je regrette que l'ophélète P.L. n'ait pas signé tout au long son intéressant ar-

ticle ; j'aurais eu plaisir à lui donner de l' « illustre » et à lui rappeler d'anciens travaux.

Que *flirt* vienne de *fleureter* plutôt que de *fleurette*, c'est une question de minime importance, qui n'est pas en cause. Je ferai simplement remarquer qu'un de mes bons amis, qui collaborait autrefois à l'*Intermédiaire*, sous le pseudonyme d'Iatros, a donné, dès 1897, l'explication que notre collègue P. L. met aujourd'hui en avant pour rectifier mon opinion relativement à l'origine du mot *midinette* (XXXVI, 510 ; XXXVIII, 773).

Cette opinion n'est nullement rétorquée par les observations de mon savant contradicteur.

Je reconnais avec lui que le passage de *milliner à midinette* est « scientifiquement inexplicable », en ce sens qu'il échappe aux règles de la dérivation ordinairement invoquées par les philologues ; mais je pense qu'il est « scientifiquement explicable », en tant qu'obéissant à une loi méconnue, que j'ai désignée sous le nom de *loi du mimétisme phonétique*.

Alors même qu'il serait prouvé que le mot *midinette* a appartenu à la langue des journaux longtemps avant d'avoir l'extension qu'il a prise récemment, cela n'infirmerait en rien mon interprétation. Le hasard m'a conduit à Rueil le jour même où avait lieu la course des midinettes ; les passagers des divers tramways où j'ai pris place ne parlaient que de la course et tous, ou presque, interrogeaient leurs voisins pour savoir le sens de ce mot nouveau pour eux. Le vocable était généralement incompris, ce qui confirme encore ma thèse.

La « distance sémantique » qui sépare l'anglais *beef-eater* du français *buffetier* est aussi considérable qu'on le peut souhaiter ; littéralement, le premier mot signifie « mangeur de bœuf » et pourtant, l'ophélète P. L. n'y contredira pas, il n'est, suivant ma formule, qu'une « transcription fautive basée sur une imparfaite compréhension » d'un mot français. Voilà donc un exemple, aussi net que possible, de mimétisme phonétique, un de ces cas que mon honorable contradicteur juge « scientifiquement inexplicables ». En voici un autre tout aussi curieux : les horticulteurs français connaissent une variété de rose (ou de chrysanthème ? la mémoire me fait défaut sur ce point de détail ; supposons une rose) dite « rose haricot vert ». D'où vient ce nom bizarre ? Simplement de ce que la variété, obtenue en Angleterre, y a été dédiée à un certain M. Harry Cower.

Au reste, le mimétisme phonétique, bien que méconnu jusqu'à ce jour, joue un rôle considérable dans la formation des mots populaires ; je n'ai envisagé que ceux-là. Par une curieuse coïncidence, le colonel de Rochas a publié dans l'*Intermédiaire* du 30 novembre dernier (XLVIII, 821), c'est-à-dire dix jours après mon article sur les midinettes (XLVIII, 729), un long article où il cite de nombreux exemples de déformation des mots, qui obéissent à ce qu'il propose d'appeler la *loi du calembour*.

Ainsi que je l'écrivais à un linguiste bien connu, qui m'avait spontanément fait connaître qu'il approuvait ma manière de voir, « la *loi du calembour* n'est qu'une autre appellation de ma *loi du mimétisme phonétique*. Je crois ma formule préférable à celle de M. de Rochas, car elle explique tous les cas, même ceux nombreux où il n'y a pas trace de calembour. Et puis, un calembour est une chose cherchée, voulue, tandis que le mimétisme ne se raisonne pas ; il n'est qu'une adaptation inconsciente, plus ou moins réussie, aussi bien dans l'ordre naturel que dans l'ordre philologique ».

Mais je m'arrête... J'allais disserter sur la linguistique et c'est un domaine qui doit me rester fermé, puisque je n'y entends rien. Dr R. Blanchard.

—

Le verbe jouxter XLVIII, 673). — Le verbe *jouxter* ne se trouve pas dans le *Dictionnaire* de l'Académie, ce qui n'empêche que Paul Bourget a eu joliment raison de l'employer.

Ce n'est du reste pas lui qui l'a inventé ; on peut l'entendre tous les jours prononcer *joûter* dans l'ancienne province de l'Orléanais.

C'est le vieux français *jouster* qui signifiait *être près, approcher*.

D'où le mot *joûter*, combattre, lutter, s'approcher de l'adversaire.

L'Académie admet du reste le mot *jouxte*, près de, qu'elle cite comme vieilli ; dans quelques belles éditions modernes, les éditeurs ont ressuscité la vieille for-

mule *jouxte la copie*. Au lieu d'inventer des mots barbares, les décadents de notre époque devraient recourir à la mine inépuisable de l'ancien français, vieilli, mais pas si ridicule qu'on le voudrait dire.

MARTELLIÈRE.

* * *

Voilà une question qui fera sourire les archivistes. La plupart des vieux grimoires, les chartes et les concessions seigneuriales contiennent le verbe jouxter. Je le relevais ces jours-ci dans une citation d'un acte relatif à un petit pays pyrénéen, le seigneur donnant aux communes des pacages et des forêts *jouxtant* à d'autres terrains.

Je ne puis remettre la main sur ce texte, mais il était très précis. ARD. D.

* * *

M. Paul Bourget n'a pas la paternité de ce verbe, il ne peut avoir non plus le remords d'en avoir chargé la langue.

Jouxter, en vieux français, signifie joindre.

Godefroy cite un extrait des archives du Cher, compte de J. Guérin, 1386, dans lequel on lit : « de cinq cheseau qui *jouxte* le cheseau des susdit. »

Le *cheseau* était un domaine entouré de terres cultivables. Il ne reste dans la langue et dans les dictionnaires que la préposition *jouxte* comme terme vieilli signifiant *proche* : « *jouxte l'église* pour proche l'église. » Du moins Littré et Hatzfeld en font une préposition.

PAUL ARGELÈS.

Même réponse : P. V. DE SAINT-MARC.

* * *

On reproche à M. Paul Bourget d'employer un mot qui ne se trouve pas dans le Dictionnaire de l'Académie. Montesquieu se charge de répondre à l'objection de principe :

« Un homme qui écrit bien n'écrit pas comme on a écrit, mais comme il écrit, et c'est souvent en parlant mal qu'il parle bien ».

Ceci dit en thèse générale, il est néanmoins difficile de soutenir que le mot *jouxter* soit très heureux.

M. Bourget l'a tiré du mot *jouxte* formé par un mauvais pédant du XIIIe siècle, et repris par quelques auteurs au XVIe.

Jouxte est le doublet de la vieille préposition *juste*, la seule qui dérive normalement de *juxta*.

Le bas-latin hypothétique **juxtare* n'a conservé son *x* dans aucune des langues romanes, ni en italien (*giustare*) ni en portugais, ni en espagnol (*justar*) ni en provençal (*justar* et *jostar*), ni en français (*jouster* et *joûter*, d'où nous avons fait *ajouter*).

Voir l'*Archiv für lateinische Lexicographie*, tome II, page 274 où l'histoire du mot est résumée par un maître : Groeber.

P. L.

* * *

M. Paul Bourget n'a certainement pas la paternité du verbe jouxter, car Jaubert, dans son *Glossaire du centre de la France*, cite un ancien acte, où se trouve ce mot :

La première pièce de terrain est assise au terroir de Pommerot, et jouxte le chemin par lequel on va à l'orme ferré, etc.

D'ailleurs il y a similitude entre jouxter (latin *juxte* : près de) et jouter : (latin *juxtare* : joindre) qui veut dire jouer, lutter. Ce mot était déjà employé au XVIe siècle. EDMÉE LEGRAND.

—

Aller à beau pied sans lance (XLVIII, 728). — Locution prise des habitudes de la chevalerie. Les chevaliers allaient à cheval, armés de la lance.

« Cependant que la Ville ordonne...
De suivre à beau pied, non sans lance.
(*Sixième Courrier françois*, 1650).

On a dit aussi, dans le même sens : « aller à pied sans cheval. »

GUSTAVE FUSTIER.

—

Proverbes sur l'alcoolisme (XLVIII, 617, 769, 828, 875). — J'emprunte les citations suivantes aux *Proverbes de la Franche-Comté* par le Dr Perron (Besançon, 1876), pp. 74, 81, 82, 132.

Homme de vin
Homme de rien.

car l'ivrogne court à la ruine.

Travaille, mon corps,
Je ne t'en ferai pas de tort.

Ceci n'est pas si clair. L'ivrogne est supposé, semble-t-il, promettre à son corps des compensations après le travail (?)

C'est un avale-royaume,
Il dépense plus en huile qu'en coton.

Par allusion à la mèche et à l'huile de la lampe.

La pierre à vin est faite.

C'est-à-dire trouvée, découverte. Il s'agit d'une pierre qui suinterait le vin, comme le pétrole, suivant l'étymologie, est censé produit par la pierre à huile. Comparez l'épithète sac à vin.

Le même auteur cite d'autres dictons populaires moins sévères au buveur :

Après Dieu, le vin et son sauveur.
On voit plus de vieux ivrognes que de vieux médecins.
Un four et un vieillard se chauffent par la gueule.

— J.B. D.

Pastel de Greuze (XLVIII, 559). — Greuze n'a pas quitté Paris pendant les dernières années de sa vie. Ses lettres de l'an VI, l'an VII, l'an VIII, sont toutes, du moins celles que je connais — datées de la capitale. Ce doit être le portrait d'un parisien que possède l'ami de M. Oroel.

Bibl. Mac.

—

Attribution d'un tableau de Raphaël (XLVIII, 673, 875). — Col. 877, 6e al. au lieu de Waagon, lire Waagen.

Col. 878, 3e al., rétablir la phrase ainsi.... « ont subi ce traitement appliqué du reste, avec beaucoup d'adresse pour leur donner un caractère... ».

—

La Médée d'Eugène Delacroix (XLVIII, 332, 481, 589, 714). — Puisse M. Espel m'autoriser à ajouter un mot... et une Médée à son intéressante consultation du 10 novembre.

Il y a en réalité — indépendamment des esquisses, dont *une à l'huile*, possédées par le beau musée de Lille — quatre *Médées*.

— Celle du Musée de Lille (Salon de 1838) ; toile de 2 m 60.

— Celle du Louvre (collection Thommy-Thierry) ; précédemment à MM. Emile Péreire et Laurent Richard (1862) ; toile de 1 m 20.

— Celle de M. Ferdinand Bischoffsheim datée également de 1862 et beaucoup plus petite (0 m 54).

— Enfin celle de Madame Maurice Richard (1m 31) dont le mari l'avait acheté à M. Bouruet-Aubertot, très *différente* des trois premières. Les figures sont dans un sens opposé. L'aîné des enfants, plus grand que dans les autres tableaux, est presque debout, quoique retenu encore par la main de sa mère. Le poignard est dans la main *droite*, tandis que dans les trois autres il est tenu de la main *gauche*.

Cela ne prouve pas, comme se le demandait (no du 10 septembre) M. H.C.M. que cette Médée là fut gauchère. Médée étant « sur le point » et non « en train » de tuer ses enfants, le Maître aura pu varier les épisodes et circonstances du crime.

Hector Hogier.

***

— N'en déplaise à H. C M., dans le grand tableau de Lille comme dans la réduction de la collection Tommy-Thiéry, Médée est tournée de profil *à gauche* et c'est bien de la main *gauche* qu'elle serre le manche d'un poignard, tandis qu'elle retient de la main droite sur son flanc et sur sa cuisse ses deux fils prêts à lui échapper. « Ce geste de lionne ramassant ses petits », comme l'a dit Théophile Gautier, n'avait cependant pas trouvé grâce devant certain critique qui s'était bien gardé de recourir au texte du livret de 1838 : « No 456 *Médée furieuse.*— Elle est poursuivie et sur le point de tuer ses deux enfants ».

« Or, observe avec toute raison Ernest Chesneau, *sur le point* ne veut pas dire en *train de*... J'en demande bien pardon à Olivier Merson »(*L'Œuvre complet d'Eugène Delacroix*, par MM. A. Robaut, Chesneau et Calmettes. no 667, p. 180.)

Le musée de Lille possède, outre le tableau original, l'esquisse primitive et de nombreux croquis s'y référant.

Le tableau de la collection Tommy Thiéry (H. 1m. 21, l. 098) signé et daté à gauche, fut peint en 1862, pour Emile Péreire, à qui l'artiste avait d'abord demandé huit, puis dix mille francs, mais, par un scrupule de délicatesse — lui qu'on a parfois taxé d'avarice — il revint à sa première estimation. M. Emile Péreire ne voulut point en tenir compte et lui fit remettre le prix ainsi majoré. Avant d'entrer au Louvre, cette toile avait passé par les galeries Péreire, Laurent Richard et Brugmann, de Bruxelles.

M. Robaut a classé à l'année 1860 l'autre réduction datée de 1859, de dimensions presque identiques (H. 1. m. 31. l. 098) que Mme Maurice Richard, fille de M. Bouruet Aubertot, trouva dans l'héritage de son père. Elle avait figuré à l'exposition générale de l'œuvre du maître en

1885, de même qu'une autre réduction avec variantes (H, 054, L. 044), signée et datée à droite, qui appartenait alors à M. Bischoffsheim. MAURICE TOURNEUX.

—

De qui est l'Hôtel-de-Ville de Paris (XLVIII ; 671, 843).— Je n'ai nulle intention de me mêler au débat documentaire où M. E. Mareuse vient d'intervenir avec une indiscutable compétence, mais je demande cependant à présenter une observation qui me paraît importante. Il ne faut pas être un grand clerc en archéologie pour reconnaître que, avec ses cheminées pointant des hautes toitures, ses fenêtres à croisillons de pierre, son campanile, ses pavillons d'angle, ses colonnes engagées faisant contreforts l'ancien Hôtel-de-Ville de Paris était un monument absolument français au même titre que Chambord et tant d'autres édifices où l'on croyait autrefois retrouver une main italienne. Pour que l Hôtel-de-Ville détruit en 1871 eût pu être construit par un architecte d'au-delà les monts, il faudrait que par une étrange abnégation il se fût fait d'Italien Français ; or, cela me paraît très peu vraisemblable. Les Italiens venus si nombreux en France au XVIe siècle méprisaient fort les arts français, et Benvenuto Cellini ne manque pas une occasion bonne ou mauvaise, mauvaise surtout, de nous traiter comme des barbares.

Les architectes italiens apportaient en France et n'en démordaient pas, leur conception d'édifices à lignes horizontales, blocs sans détails et tout en surfaces, tandis que les nôtres sont tout en structure et en reliefs. Aussi le bon sens national protesta et — je ne parle pas du midi — dans la France du nord, système logique et si bien adapté au climat et à la lumière de l'art traditionnel de bâtir, triompha sans beaucoup de peine. On n'emprunta guère aux nouveaux venus que des élément décoratifs et le type français avec ses combles légaux, ses pavillons, ses lucarnes et ses saillies répétées, persista dans les constructions jusqu'au règne de Louis XIV.

Sans donc entrer dans le débat ouvert à coup de documents, je crois pouvoir dire qu'il n'y a rien que de français dans l'édifice détruit par l'incendie en 1871.

H. C. M.

Saint Martin et les cornes (XLVII, 190). — Il est une coutume essentiellle ment romaine qui donne saint Martin comme patron spécial des maris malheureux en ménage. Ce jour-là les maisons de prostitution mettaient (cela s'en va peu à peu) à la porte d'entrée de grandes cornes entourées de feuillage et avec des bougies ou lampes allumées. De plus, les maris malheureux ou se croyant tels se réunissaient dans les *osterie* (auberges) élisaient le roi des cornards qui s'asseyait sur un trône, se coiffant d'un casque orné de cornes gigantesques. Les assistants coiffes de casques analogues, mais avec des cornes plus petites, venaient rendre hommage à leur roi, et puis se consolaient de leurs infortunes en vidant un nombre respectable de litres de vin « des Castelli », quand ils ne finissaient pas la soirée en allant se consoler ailleurs.

On donne en général le saint Martin de France comme le patron des cornards ; il y a là une déviation du fait historique qui a donné naissance à cette coutume.

Le vrai patron de cette fête devrait être le pape saint Martin I. L'empereur Théodose avait en effet porté une loi pour punir l'adultère. Toute femme mariée prise en flagrant délit était, par le fait, condamnée à la prostitution dans un endroit désigné du forum et elle devait agiter une sonnette toutes les fois qu'elle recevait quelqu'un. Il paraît que la mesure faisait plus de mal que de bien, et que les bons romains habitant les environs du forum ne pouvaient dormir la nuit, leur sommeil étant troublé par le son continu de ces clochettes. Le pape Martin obtint de l'empereur Constantin II (VIIe siècle) l'abrogation de cette loi, et si les adultères ne diminuèrent pas pour cela, on ne pouvait plus en établir la statistique.

Dans le milieu populaire on prit alors ce pape comme le patron des maris malheureux puisqu'il avait fait abroger une loi qui punissait l'adultère, d'une façon au moins maladroite, pour ne pas dire plus, mais le saint Martin de France ayant, par sa grande renommée, effacé le souvenir du pontife Romain, on lui attribua la paternité ou mieux le patronat en question.

Voilà l'interprétation romaine de cette coutume. Bien entendu, je ne m'en porte pas garant, mais telle en est l'explication locale, qui, en effet, cadre bien avec l'histoire, telle au moins qu'on la raconte. *Annuaire Pontifical catholique.*

—

Pied du Diable (XVIII, 617,881). — Depuis que j'ai posé cette question. j'ai trouvé des documents qui m'ont mis sur la bonne piste, à ce qu'il me semble. C'est, en effet, le Bouc qui a servi à représenter le *Diable*. D'où son pied fourchu; les deux cornes qu'il porte; son faciès allongé, avec sourcils relevés en dehors, dit méphistophélique. Une seule chose m'intrigue : la *longueur de la queue*, qui ressemble plutôt à celle d'un singe !

Cet animal a été choisi parce qu'il est très lascif, parce qu'il est regardé comme l'un des animaux les plus ardents, parce qu'il présente une sorte de barbe. C'est l'animal des légendes, celui sur lequel chevauchaient les *sorcières* : c'est l'animal réprouvé des chrétiens, qui ont pris cette idée chez les Juifs d'Israël (Azazel). — D'ailleurs, sur les côtes de Bretagne et Vendée, cette espèce animale semble avoir joué un rôle religieux avant le mouton (Voir nos recherches archéologiques sur la nécropole gallo-romaine du Bernard).

MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

Pourquoi le diable a-t-il des cornes, une queue, le pied fourchu ?

L'Apocalypse appelle le diable un dragon aux chap. 9, vers. 13 ; 12, vers. 3, et dans la description qu'il nous en fait, nous voyons que cet animal avait une queue avec laquelle il avait entraîné dans l'abîme le tiers des étoiles du ciel. Voilà pour la queue.

Dans le même livre, nous voyons le dragon représenté avec dix cornes qui combattent contre le Seigneur et ses saints ; d'ailleurs le mot corne dans le langage biblique indique la puissance et il serait trop long d'aligner des textes pour montrer qu'en Ecriture sainte corne et puissance sont synonymes. Voilà pour les cornes.

De ce concept biblique est dérivée la conception du démon sous la figure d'un dragon avec des cornes et une queue. De plus, comme le dragon était un animal qui ne s'est jamais rencontré dans la nature, mais qui abonde dans les fictions poétiques, on a facilement fait de tout ceci un composé dont l'imagination populaire a tiré le portrait du démon.

Quant au pied fourchu, nous n'avons aucune indication scripturaire, mais d'après les récits du Sabbat nous voyons que le démon y apparaissait (objectivement ou dans l'imagination des assistants? c'est une grosse question) sous la forme d'un animal représentant un bouc et ayant le pied fourchu. Je ne sais si la chèvre et le bouc sont des animaux à pied fourchu, mais il est certain que dans tous les traités de démonologie, dans del Rio, par exemple, pour citer le plus célèbre, c'est avec cette particularité qu'il était vu et que l'on en parlait.

B.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Arrestation de Fouquier-Tinville et de Coffinhal en état d'ivresse. — Le Tribunal révolutionnaire de Paris avait commencé à fonctionner le 6 avril 1793, il a continué jusqu'au 30 juillet 1794. Pendant cette période il a prononcé 2663 condamnations à mort, sur les réquisitions de Fouquier-Tinville accusateur public ou de ses substituts.

A la date du 15 janvier 1794, Fouquier-Tinville avait déjà fait prononcer par ce Tribunal 271 condamnations à mort dont deux le 13 janvier.

Ses fonctions terribles et l'exécution de ses jugements ne l'empêchaient pas de faire la fête avec ses collaborateurs et son fils, dans le quartier du Palais-Royal.

Dans la soirée du 26 nivose an II (15 janvier 1794) après onze heures, une patrouille de la section Lepeltier, eut l'audace d'arrêter et de conduire au violon de la section des Moulins, les citoyens Fouquier-Tinville et son fils, Coffinhal, son substitut, et un juré du Tribunal révolutionnaire, tous en état d'ivresse, pour avoir refusé d'exhiber leurs cartes civiques, en se qualifiant de membres du Tribunal révolutionnaire et en proférant des menaces contre tous les membres de la section.

Arrivés au poste, ils ont représenté leurs cartes, tout en refusant de signer sur le registre spécial pour éviter la comparaison de leurs signatures avec celles apposées sur les cartes civiques qu'ils représentaient.

Les gardes nationaux, effrayés des conséquences d'une telle arrestation et des menaces faites par Coffinhal étaient très animés et disposés à suivre sur cette affaire. Fouquier-Tinville les désarma, en leur faisant des compliments et en leur adressant de bonnes paroles ; ils furent autorisés à se retirer.

Cette arrestation édifiante a été constatée avec des atténuations, sans doute, sur registres de la section de la Montagne, dite aussi de la Butte-des-Moulins, les 21 et 22 pluviose an II, c'est à dire après 28 jours d'hésitation et de réflexion : une expédition de ce registre se trouve aux Archives nationales sous la cote F 7 carton 4722 : nous croyons intéressant de reproduire littéralement le texte de ce document officiel.

Des 21 et 22 Pluviose l'an IIme de la République Française.

Comité révolutionnaire de la section de la Montagne (Butte des Moulins).

Déclarations sur l'arrestation de citoyens par la patrouille de la section Lepeltier, dans la nuit du 26 Nivose an II.

Daire, Jean-François, âgé de 30 ans, demeurant rue Montmartre n° 113, vivant de ses épargnes, déclare qu'étant à la tête de sa patrouille, comme caporal de la section Lepeltier, il rencontra quatre citoyens à qui il demanda leurs cartes, que les citoyens refusèrent opiniâtrement de montrer, en se qualifiant de membres du Tribunal révolutionnaire.

Le dit citoyen observe que les quatre citoyens étoient pris de vin, ce qui a été cause que le dit déclarant leur a pardonné et qu'il aurait poursuivi l'affaire à son compte et qu'il n'avait pas mis tout cela sur sa déclaration, parce qu'il croyait devoir ne pas jeter la défaveur sur des gens en place, qu'ils ont montré leurs cartes au corps de garde du *poste de l'Egalite* et qu'ils ont refusé de signer, pour que l'on ne put pas confronter leur signature avec celle qui était sur la carte dont ils étaient porteurs.

Grabit déclare qu'il a vu arriver beaucoup de personnes au poste de la *maison Egalité*.

Que quatre citoyens, sans armes, ont montré leurs cartes à l'officier de Poste (Volber Jean 42 ans, facteur d'orgues, demeurant rue d'Argenteuil, n°206, lieutenant dans la 10me compagnie de la section de la Montagne.)

C'était *Fouquet Tainville*, *Cofinal*, un *Juré* et *le fils de Fouquet Tainville*.

Cofinal a dit : voilà trois fois que je suis arrêté dans cette section de la Butte des Moulins, il y a dans cette section 200 têtes à guillotiner ; Alors nous lui avons répondu : faites-nous les connaître ? et il a repris : qu'avez-vous fait de votre scélérat de chef ? (C'était Raffet qu'il entendait désigner), est-ce que vos dévotes le tiennent dans une boîte de coton, vous le nourrissez avec du sucre, sans doute vous espérez une *contre révolution*, alors vous le ferez paraître ? Il nous était impossible de nous justifier, car il parlait avec beaucoup de volubilité et une chaleur incroyable.

Fouquet Tainville a pris la parole de suite et a dit, avec beaucoup plus de tranquilité que Cofinal : *mes camarades et moi avons été arrêtés d'une manière très insolente par le caporal qui nous a demandé nos cartes* ; *je lui ai répondu il fait noir* ; *la Lune ne nous éclaire pas tu ne pourrais les lire, mène nous où tu voudras*, au comité nous te les montrerons ; car, a-t-il dit de suite : Citoyens pouvez vous croire que nous puissions *manquer à la Garde, c'est elle qui veille à la sécurité des autorités constituées et des personnes car ce qui fait votre force, c'est la confiance dont vous êtes investis ; voilà tout ce que nous avons à dire, nous nous en allons.*

Comme ils s'en allaient, deux membres du comité révolutionnaire sont entrés au corps de garde et un d'eux a dit : on dit ici du mal de *la Montagne*, il n'y a donc pas ici un patriote ? Cofinal lui a répondu : Je ne dis pas de mal de la section, je dis qu'il y a deux cents têtes à guillotiner et je suis prêt à le signer, et tant que vous ne le ferez pas, je croirai que votre section n'est pas régénérée : à cela les deux membres ont répondu : cela est peut être bien vrai, mais fais nous les connaître, nous sommes à la recherche et nous en arrêtons.

Alors ils sont définitivement partis.

Le lendemain, Fouquier-Tinville continua l'exercice de ses fonctions d'accusateur public et, sur ses réquisitions, le Tribunal révolutionnaire condamna neuf accusés à la peine de mort.

ALF. BEGIS.

Les copies envoyées pour paraître dans ce numéro ont subi un retard, que notre imprimeur impute à l'abondance du travail dans les derniers jours de l'année : nous prions nos collaborateurs de nous en excuser.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. DANIEL-CHAMBON St-Amand-Mont-Rond.

IIe XVLI Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois.* 30 Décembre 1903

39e Année — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1026 — 31bis, r. Victor Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 2 à 4 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Questions

—

Waterloo : qui a gagné la bataille, les Allemands ou les Anglais ? — L'empereur Guillaume vient de déclarer, à l'indignation des Anglais, que ce sont les Allemands qui ont décidé de la victoire de Waterloo. En dehors de ce qui est connu, en dehors des opinions d'historiens comme Henry Houssaye, Barral, Morris, etc. existe-t-il des documents directs, contemporains, ignorés et peu connus, lettres, auteurs, mémoires, etc., permettant de se faire une opinion sur cette controverse ?

Y.

—

Renaud dit l'Invincible. — Puis-je prier quelque aimable correspondant de la Mayenne de me donner des détails sur Renaud dit l'Invincible, qui joua un rôle dans les guerres de Vendée et fut tué près de Montreuil, en l'an VII ? Les rapports de police qui le concernent, le représentent comme un chef intelligent et très redoutable. Les chouans l'avaient surnommé Trompe-la-Mort, parce qu'un jour, condamné à être fusillé, il reçut douze balles dans le corps et, laissé pour mort, il revint cependant à la vie et tua successivement les douze bleus qui avaient tiré sur lui. Son véritable nom était Gauléjac, et il appartenait à une des familles les plus considérables du Lot. Je désirerais avoir des détails sur ses exploits militaires en Vendée.

Le Vicomte de Bonald.

Un prétendu manuscrit de Vauban. — En 1803, la librairie De Bure portait sur le catalogue de la vente Duquesnoy :

« Les vues et apparences des forts et châteaux des pays de Flandre et d'Artois, mis en évidence pour la satisfaction du duc de Bourgogne, manuscrit très précieux, écrit et très supérieurement dessiné au crayon en 1662, par M. le maréchal de Vauban ».

Il y a certainement là une faute d'impression : 1662 pour 1692.

En 1662, Vauban s'était distingué comme ingénieur dans le siège des places fortes de Flandre et d'Artois, mais il n'avait pas encore entrepris les travaux de fortification qui devaient immortaliser sa mémoire. En outre, le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, était encore à naître.

En tout cas, sait-on ce qu'est devenu ce « très précieux manuscrit » si tant est qu'il émane de Vauban ?

Alpha.

—

La Basilique de Saint-Denis. — Dans la monographie de Saint-Denis, par F. Bournon, dans la collection de l'*Etat des communes à la fin du XIVe siècle* publié sous les auspices du conseil général, on lit, page 62, à propos de la Basilique de Saint-Denis :

L'abbé Suger, le célèbre ministre de Louis VII, fit reconstruire *une nouvelle église*, plus grandiose que la précédente, vers 1140.

Est-il bien vrai que Suger ait reconstruit une nouvelle église ?

Ne s'est-il pas plutôt contenté d'agrandir celle qui existait précédemment ? Cette dernière opinion nous paraît être la seule exacte.

Si en effet on a la curiosité de feuilleter son « livre d'administration abbatiale » on lit au chapitre XXV :

Virorum sapientium consilio, religiosorum multorum, precibus,ne Deo sanctisque Martyribus displicet, adjutus,hoc ipsum incipere aggrediebar · tam in capitulo nostro quam in ecclesia Divinœ supplicans Pietati, *ut qui initium est et finis, id est A et Ω, bono initio bonum finem salvo medio concopularet :*

Au chapitre XXIX, il ajoute :

Reservata tamen quantacumque portione de parietibus antiquis, quibus summus Pontifex Dominus Jesus Christus, testimonio antiquorum scripturorum, manum apposuerat ut et antiquœ consecrationis reverentia, et moderno operi juxta tenorem cœptum congrua cohœrentia servaretur :

De ces deux textes, ne résulte-t-il pas clairement que Suger ne fit qu'agrandir l'église en construisant la façade et l'abside actuelle de la basilique de Saint-Denis, conservant la nef de l'ancienne église à cause du souvenir qui, suivant la tradition, s'y rattachait de la consécration par le Christ lui-même ?

Cependant parmi les auteurs qui ont parlé de la basilique de Saint-Denis, Flamand-Grétry (Cf. *Itinéraire de la vallée de Montmorency*, 2e partie, p. 26) seul partage cette opinion ; tous les autres, sans exception disent,comme M.F. Bournon, que Suger a reconstruit l'église abbatiale.

Je me permettrai de citer en passant quelques erreurs qu'il est regrettable de trouver dans un pareil ouvrage.

A la page 64, M. Bournon semble nous dire que les tombeaux de Louis XII, de François Ier et de Henri II se trouvaient autrefois dans la chapelle des Valois, que Catherine de Médicis avait fait construire près du portail nord de la basilique. La sépulture des Valois n'a jamais contenu comme monument que celui de Henri II.

Plus loin, à la page 90, on donne comme existant actuellement, une description de l'ancien chœur d'hiver des chanoines. Or ce fameux chœur d'hiver n'existe plus depuis quelque vingt-cinq ans.

A la page 93, dans la liste des cercueils qui sont actuellement enfermés dans le caveau des Bourbons, on a oublié ceux des deux princes de Condé, le chef de l'émigration et le père du duc d'Enghien. Quant à l'armoire des cœurs, (V. *Intermédiaire*, XLVI, 237, 439), qui se trouve dans le même caveau, on n'en dit pas un mot ; elle contient cependant dans six boîtes de vermeil des restes de Marie de Médicis, de Henri IV, de Louis XIV, les cœurs de Louis XIII, de Louis XVIII et celui de l'un des enfants du duc de Berry.

Ces erreurs m'ont paru si étranges dans cet ouvrage que j'ai cru utile de les signaler en passant. G. LA BRÈCHE.

—

Présents diplomatiques. — Je vois, par un voyage que le P. Pacifique fit en Perse (1631-1642), que ce moine fut chargé de présenter au Shah un portrait du roi Louis XIII. Etait-ce alors la coutume pour ces sortes de missions extra-diplomatiques, confiées d'ordinaire aux congrégations, dont les ministres utilisaient ainsi les bons offices? Et les ambassadeurs ou envoyés officiels de la troisième République française, retrouvent-ils encore, dans les cours étrangères de l'Orient, ces portraits de souverains français ?

D'E.

—

Bulletin officiel des séances de la Convention nationale. — Lefort. — La *réimpression* des procès-verbaux des séances de la Convention Nationale du 21 septembre 1792 au 21 janvier 1793 (Paris, Librairie Simon et Cie. Sans date), dite édition *authentique* donne à la séance du mercredi 28 novembre 1792, p. 358, sur la question du jugement de Louis XVI, le discours de *Lefort*. Ce nom est reproduit p. 565.

Or, il n'a existé aucun conventionnel du nom de Lefort ; il faut lire : *Faure*, du Havre, envoyé à la Convention par la Seine-Inférieure.

Cette erreur de nom se retrouve-t-elle dans le *Bulletin Officiel* que publiait la Convention Nationale ? E. C.

La Cocarde et le Drapeau de Napoléon, à l'île d'Elbe, en 1815. — Existe-t-il encore, dans quelque colque collection Napoléonienne, des exemplaires authentiques, de ces deux souvenirs historiques, qu'on peut lire, décrits comme il suit, dans ce rare volume d'un témoin oculaire : *Une Année de la Vie de l'Empereur Napoléon par A. D. B. M*** [Monier] lieutenant de Grenadiers [de la Garde Impériale]. Deuxième Edition. Paris, Alex. Eymery, 1815, 204 pages in-8° av. figure :

« Le lendemain 4 au matin, S. M. reçut une nouvelle députation des autorités. Ensuite un détachement de troupes porta dans la ville le drapeau de l'île, envoyé par le souverain. Ce drapeau était blanc, avec une barre rouge, en diagonale, et trois abeilles d'azur. (Ici même, se trouve, imprimé dans le texte, un tout petit croquis du dit drapeau).

» A midi son inauguration eut lieu ; il fut arboré sur le fort de l'Etoile, et salué par toute l'artillerie de la place et celle des forts.

» La frégate anglaise le salua à son tour et les bâtiments de toutes les nations qui étaient alors dans le port en firent autant.

» A deux heures, l'Empereur descendit à terre avec toute sa suite, et fit son entrée solennelle. Il fut salué par cent-un coups de canon par l'artillerie des forts. La frégate anglaise répondit à cette salve par vingt-quatre coups, son équipage et sa garnison par des hourrahs.

» S. M. était vêtue de son habit d'uniforme de colonel des chasseurs à cheval de la garde. Elle portait à son chapeau la cocarde de l'île d'Elbe, qui, comme la cocarde génoise, est rouge au milieu et blanche autour ; mais l'on avait ajouté trois abeilles jaunes, en or, sur le blanc. (*Loc. citat.* pages 23 et 24).

ULRIC R.-D.

—

Noms de terres lorraines ou de lieux-dits. — Je trouve dans de vieux papiers, remontant à la fin du XVIIIe siècle et appartenant à une famille originaire de Toul, les noms de : Duthermeau ou Thermeau, Vaniéville, Rieule ou Rieul, qui sont certainement des noms de terres ou de lieux-dits.

Je désirerais savoir si ces noms se retrouvent encore en Lorraine et dans quelles régions. E. C.

—

Fief de Villemonze. — Je désirerais savoir à qui appartenait le fief de Villemonze en Bourbonnais, vers 1674. Quelles étaient les armoiries du possesseur ? De quelle seigneurie ce fief dépendait-il ?

M. G.

—

District de Roche-des-Trois. — Dans un acte de l'an VI, relatif à l'estimation de diverses terres en Bretagne, je trouve mention du district de *Roche-des-Trois*. Je fais appel à l'obligeance de mes confrères de l'*Intermédiaire* pour me dire quel pouvait bien être le nom de la commune ainsi débaptisée par la Révolution. J'ai tout lieu de supposer qu'il s'agit d'une commune des Côtes-du-Nord et des environs de Rostrenen.

Ce nom de Roche-des-Trois ne figure pas dans l'*Index des noms révolutionnaires des communes de France*, de Figuères.

BRONDINEUF.

—

Evêques français en Italie et en Allemagne. — Pourrait-on avoir la liste et quelques détails de dates et d'armoiries sur des évêques nés Français, ayant occupé, au XIXe siècle, des sièges épiscopaux en Italie et en Allemagne, spécialement sous Napoléon Ier ? C'est ainsi que je connais Mgr Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance en 1813, Mgr Colmar, évêque de Mayence de 1802 à 1815, le cardinal Viale Prela, (né à Bastia), archevêque de Bologne en 1855.

ST-SAUD.

—

Simon-René Baudouin, graveur. — Né en 1723, officier au régiment des gardes françaises, avait une belle collection de tableaux et pratiquait la gravure en amateur. Les mémoires de Dufort, comte de Cheverny, nous apprennent la date de sa mort, janvier 1797. On trouve la liste de ses œuvres dans le *Manuel de l'amateur d'estampes* de Le Blanc.

C'est à peu près tout ce que l'on connait de lui.

Nous aimerions à en savoir davantage, notamment sur son pays d'origine, sa famille, son mariage et sa postérité, s'il y a lieu ; en un mot, tous les renseigne-

ments biographiques seront reçus avec reconnaissance. A. DU LOUET.

—

Filbert Bretin. — Un de nos collaborateurs bourguignons (et spécialement M. H. C. M.) pourrait-il apporter ici quelques lumières sur la vie de Filbert Bretin,(1540 ?-1595 ?) poëte, helléniste et médecin d'Auxonne, qui publia ses poésies en 1576 et sa traduction de Lucien en 1583 ?

Au cours d'une recherche particulière, on désirerait savoir s'il est vraisemblable que Bretin ait fait un séjour à Paris en 1581, et s'il a été reçu au Louvre.

P. L.

—

Le général des Marres. — On demande des renseignements sur la carrière militaire de Jean-Baptiste d'Estimauville Beaumarchel, dit le général des Marres, qui combattit pour la république dans les guerres de Vendée ; il habitait Palaiseau près Paris. A-t-il laissé postérité et quand est il, mort ? Connaît-on ses états de service ? L.

—

Du Barrail et « Ses souvenirs ». — Dans l'*Echo de Paris*, du 12 mars dernier, à propos d'élections prochaines à l'Académie française, on lisait :

Peut-être nos lecteurs se rappelleront-ils que le général du Barrail, dont *Ses Souvenirs* très amusants avaient obtenu un vif succès, fut sur le point d'être bombardé académicien pour ce haut fait littéraire. Il y avait cela de piquant dans l'aventure que le général avait simplement fourni les notes de Ses Souvenirs et que l'ouvrage avait été écrit ou refait par notre confrère J. Cornély.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion ?

GROS MALO.

—

Janus Jobert. — Je serais bien reconnaissant à celui de nos érudits confrères qui voudrait bien me donner la traduction des cinq lignes suivantes que je reproduis textuellement :

Bibliothecæ Iani Ioberti, advocati parisiensis, huius, celebris, fil. atqæ, alterius, in tritura forensi, consummatissimi nepot,

Nec adeo nos, legibus totos addicimus quin Et studiorum amœnitates interdquœram.

Les lignes deux et trois me semblent particulièrement obscures. Entre les lignes trois et quatre est figurée une tête de Janus à double face. Gravure du XVIIIe siècle. Largeur 75, hauteur, 95 mm.

Pourrait-on donner quelques détails biographiques sur cet avocat parisien ?

A. DU LOUET.

—

Une Pensée de P.-J. Proudhon. — Pourrait-on me dire dans lequel de ses ouvrages et aussi dans quel chapitre de ce même ouvrage, peut se trouver imprimée, cette phrase de Proudhon : « La terre tend *à revenir* aux mains qui la cultivent », que je lis, citée dans un journal, sans autre indication que celle du nom du célèbre écrivain socialiste ?

DE MALAIZE.

—

Contes et poésies du C. Collier. — Quel est l'auteur de ce recueil de pièces badines ? Que signifie le C qui précède *Collier* et pourquoi, après, *Commandant-Général des croisades du Bas-Rhin?* A quel titre le cardinal de Rohan est-il mêlé à cette publication ? X.

—

« Le Courrier ». — Journal de 1760 et années suivantes, imprimé à Avignon, chez Alexandre Giroud :

Je viens d'entrer en possession d'un volume in 4°, contenant les numéros de ce journal, du 4 janvier 1760 (n° 2) au 17 juin 1763. Il paraissait, en deux colonnes, les mardi et vendredi, et donnait les nouvelles politiques et commerciales des divers Etats d'Europe, sous les rubriques : Rome, Londres, Francfort, Hambourg, Dresde, La Haye, Amsterdam, Paris, Brest, Marseille, etc., etc.. Chaque numéro contient quatre pages. On y trouve des renseignements très intéressants.

Pourrait-on me donner quelques indications sur ce journal, sur la date de son origine et sur celle de sa disparition, sur sa valeur d'informations historiques, etc. ? Je ne l'ai pas trouvé mentionné dans la *Bibliographie de la Presse périodique française*, d'Eugène Hatin. Merci d'avance.

GROS MALO.

—

Ouvrages sur Maeterlinck. — Quels sont les ouvrages qui traitent de cet écrivain ? A. v. B.

—

Les petites marionnettes font... font... font... — Quelle est l'origine de la chanson suivante :

La vie est vaine.
Un peu d'amour,
Un peu de haine,
Et puis bonjour !

La vie est brève.
Un peu d'espoir,
Un peu de rêve,
Et puis bonsoir !

Les petites marionnettes font, font, font.
Trois p'tits tours et puis s'en vont.

F.F.-B.

—

Laisser en carafe. — Dans un roman de Willy, *La Môme discrète*, je lis : « Il m'a laissée en carafe ». Que signifie cette expression dont je n'ai pas trouvé l'explication dans le *Dictionnaire d'argot* de Bruant ? MARCEL BOULESTIN.

—

Rue des Imbergères. — D'où vient ce nom d'Imbergères, donné à l'une des rues de Sceaux ? E. C.

—

Un calcul sur les probabilités. — On l'a dit l'autre jour : notre *Intermédiaire* est universel ; il ne se limite point aux questions littéraires, historiques, archéologiques, philosophiques, morales et autres ; il se permet parfois — et il faut l'en louer — des incursions dans le champ de l'astronomie, voire même dans celui de la mathématique. Cela m'autorise à poser à nos collègues une question qui serait plutôt du ressort de l'*Intermédiaire* de M. Laisant ; mais qu'importe ? puisque le principe de la concurrence est admis.

On se rappelle le système de primes inauguré cette année par le *Petit Parisien* : étant donnée une bouteille de capacité inconnue, mais dont les principales mesures *externes* ont été spécifiées, cette bouteille a été remplie, jusqu'à une hauteur déterminée, de blé marchand de l'année; puis, les lecteurs du journal ont été invités à calculer le nombre des grains de blé qui avaient été versés dans la bouteille.

Je remarque qu'un tel problème implique un certain nombre d'inconnues que l'on peut qualifier de variables :

1° L'épaisseur du verre, qui n'est pas donnée ;

2° Des grains de blé qui ne sont pas et ne peuvent pas être de volume rigoureusement égal ;

3° Etant donnée la forme des grains de blé, le tassement, qui à lui seul, est un élément perturbateur ;

4° Enfin, pour ne citer que les principales variables du problème, il est difficile d'admettre que la couche supérieure du blé, qui, dans la bouteille, occupe plus de 50 centimetres carrés de superficie, puisse, dans deux remplissages successifs, se trouver si parfaitement de niveau qu'il n'en résulte *aucune* différence dans le nombre des grains de blé versés.

Eh bien ! malgré toutes ces difficultés, il s'est trouvé que parmi plus de 1300 mille réponses reçues par le journal, 27 ont donné *exactement* le nombre de 39,588 grains comptés après coup par la commission du concours ; et il est remarquable, d'autre part, qu'aucun de ces 27 concurrents n'a pu apprécier, avec une exactitude approchée, le poids du blé, qui, à priori, eût semblé plus facile à déterminer ; les différences, à cet égard, varient entre 19 et 399 grammes !

Ces résultats semblent extraordinaires, et, sans mettre en doute le moins du monde la rigoureuse probité des opérations du journal et de la commission qu'il s'est adjointe, j'aimerais que quelques-uns de nos collègues mathématiciens voulussent appliquer au problème du *Petit Parisien* les procédés du calcul des probabilités afin de m'apprendre combien des 1300 milles réponses pouvaient être attendues exactes. HUNOT.

—

Une Lettre de Bonaparte. — Existe-t-il un ouvrage dans lequel est imprimée la lettre que Bonaparte écrivait de Valence, le 27 juillet 1792, à M. Naudin, capitaine d'artillerie, lettre qui commence ainsi :

Tranquille sur le sort de mon pays et la gloire de mon ami, je n'ai plus de sollicitude, etc., etc.

Je n'ai pas trouvé cette lettre dans la correspondance de Napoléon Ier. FLACDAL.

—

La Légion d'honneur : ceux qui ont refusé la croix. — M. Curie, le célèbre physicien, par modestie a refusé la croix qu'on se proposait de lui décerner au 1er janvier 1904.

En dehors de Courbet et de M. Laborde, faits bien connus, combien a-t-on d'exemples de refus notoires, pour une cause ou pour une autre ? Y.

Réponses

—

Pensée de M. Berthelot (XLVIII, 724). — M. Berthelot veut bien prendre la peine de nous répondre lui-même que le passage cité se trouve dans *Science et Morale* (Calman-Lévy), p. 35 36.

—

De qui est l'Hôtel-de-Ville de Paris? (XLVIII, 671, 843, 939). — Col. 939, 2e *alinéa* — au lieu de combles *légaux*, lire combles *loyaux*.

***

M. Marius Vachon nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Paris, 17 décembre

Monsieur le Directeur et cher confrère,

Monsieur Mareuse, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, a fait connaitre aux lecteurs de l'*Intermédiaire* les raisons sur lesquelles le Comité s'est appuyé pour établir le texte de l'inscription relative à l'ancien Hôtel-de-Ville que l'administration préfectorale a proposé au Conseil municipal de faire placer dans le nouveau palais bâti par Ballu et Deperthes.

Quand le Comité des Inscriptions parisiennes a rédigé le texte de cette inscription, mon Mémoire au Conseil municipal n'était point encore publié. Or, ce mémoire contient en faveur de l'attribution à Pierre Chambiges du monument de la Renaissance, incendié en 1871, des documents et des arguments, nouveaux et inédits, qui ont paru au Conseil municipal assez sérieux et concluants pour qu'il ait renvoyé à l'Administration la proposition du Comité des Inscriptions parisiennes, afin que le Comité étudiât de nouveau la question.

Voici, d'après le *Bulletin officiel municipal* le texte du compte rendu de la séance relatif à cette délibération :

« M. Quentin-Bauchart, au nom de la 4e « Commission. — L'Administration nous « propose d'autoriser l'apposition dans la cour « Louis XIV, à l'Hôtel de Ville, de deux ins- « criptions dues à l'initiative du Comité des « Inscriptions parisiennes. M. Marius Vachon « nous ayant adressé ultérieurement une note « par laquelle il revendique pour Pierre Cham- « biges l'honneur attribué au Boccador, nous « vous proposons de renvoyer cette affaire à « l'Administration pour être transmise au « Comité des Inscriptions parisiennes. Ces « conclusions sont adoptées. »

Veuillez agréer, monsieur le Directeur et cher confrère, l'assurance nouvelle de mes sentiments dévoués.

MARIUS VACHON.

***

M. R. de Lasteyrie nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Paris, 20 décembre,

Monsieur le Directeur,

On vient de me communiquer un nº de l'*Intermédiaire* dans lequel on me prête, au sujet de la thèse soutenue par M. Marius Vachon dans une brochure qu'il m'a prié d'offrir en son nom à l'Institut, une opinion que je n'ai pas émise.

En présentant ce travail à mes confrères, j'ai eu soin de faire toutes réserves quant aux conclusions de l'auteur.

L'examen plus attentif que j'ai fait depuis lors des arguments invoqués par lui, n'a fait que me confirmer dans ma première impression, c'est que pour refuser toute part au Boccador dans la construction de l'Hôtel-de-Ville de Paris, tel que nous l'avons connu, il faudrait la preuve certaine que l'édifice bâti par lui a réellement été *démoli*. Or la preuve d'une démolition radicale, je ne la trouve pas dans les documents cités par M. Marius Vachon. Celle tirée du Plan de tapisserie est bien faible puisque l'original n'existe plus et que les copies qu'on en possède concordent peu. Quant au passage de Sauval, invoqué par M. Vachon, il est moins convainquant encore.

Que dit Sauval ? Que « l'ordonnance du grand corps de logis, — la façade sur la Place de Grève, — ayant paru *gothique* en 1549, on *réforma* le desseing antien, et ce bâtiment depuis ne fut achevé que sur les devis et élévations montrés à Henri II à Saint-Germain ».

M. Marius Vachon, prenant le mot *gothique* dans le sens qu'il a aujourd'hui, paraît croire que l'œuvre de l'artiste italien était de style *ogival*, et que c'est pour cela que la population parisienne trouva « suranné, banal, impropre », cet édifice *gothique* et que le corps de ville jugea nécessaire de le remplacer par un autre. Mais *gothique* n'avait pas ce sens au XVIIe siècle, pas plus que *réformer* ne signifiait *démolir*.

Il faut comprendre ainsi le passage de Sauval. « En 1549, on trouva l'ordonnance du grand corps de logis vieillot, hors de mode et on modifia le projet primitif ». La fin de la phrase où il est dit que le bâtiment fut *achevé* d'après de nouveaux dessins, confirme cette idée qu'il n'y eut pas démolition, mais seulement transformation du projet primitif, ce qui s'accorde à merveille avec les constatations faites par Leroux de Lincy et que rappelle M. Marius Vachon.

Je ne vois pas davantage une preuve de la

Démolition des parties hautes de la façade du Boccador dans la délibération du Bureau de la Ville en date du 14 nov. 1551, dont M. Vachon veut tirer argument. Il y est question d'une *voulte imparfaite* située à droite de la grande porte d'entrée de l'Hôtel de Ville, et la délibération porte « que tant pour la conservation d'icelle voulte que pour tenir les personnes à couvert, sera faict sur icelle voulte un petit comble de charpenterye ». Je ne vois pas qu'on soit autorisé à conclure de là qu'il y ait eu « malfaçon du travail de maçonnerie » et que « la démolition des étages supérieurs de la façade ressorte nettement de cette délibération ». Le mot *imparfait* ne signifie pas ici *mal fait*, mais inachevé. Et la précaution même que l'on prit de conserver cette voûte inachevée indique bien qu'on ne songeait pas à démolir, mais à terminer ce qui existait.

Vous voyez donc, Monsieur le Directeur, que si, par courtoisie pour un auteur que j'estime, je n'ai pas cru devoir justifier plus clairement les réserves que j'avais à faire, je ne puis cependant laisser croire que j'adhère sans plus ample informé à une thèse qui me paraît aussi contestable.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

R. De Lasteyrie.
Membre de l'Institut.

***

J'ai lu avec la plus grande attention l'intéressant mémoire de M. Marius Vachon, si curieux par son intense documentation et aussi par la ténacité avec laquelle il veut, quand même, faire triompher sa thèse qui peut se résumer en quelques mots : Chambiges, architecte de l'Hôtel de ville. Il me permettra, j'en suis convaincu, de lui indiquer modestement les points qui, selon moi, peuvent en affaiblir les conclusions.

A la page 7, en parlant de l'inscription en lettres d'or, datée de 1533, placée au-dessus de la porte centrale et indiquant le Boccador comme architecte, M. Marius Vachon prétend qu'elle est le point de départ de la fameuse légende attribuant les dessins de l'Hôtel de Ville à cet artiste. On conviendra, pourtant, que cette inscription est une preuve indéniable que Dominique de Cortone n'est pas un intrus dans l'affaire et qu'il en fut réellement l'architecte commissionné en 1533.

Sous le titre de : *Preuve de construction gothique dans Leroux de Lincy*, l'auteur du mémoire reproduit l'extrait suivant qu'il donne comme favorable à sa thèse alors qu'il lui est contraire :

> Je n'ai pas cru non plus devoir répéter, après tous les compilateurs qui ont écrit sur la ville de Paris, que le monument, commencé sous François Ier, ayant paru trop gothique sous Henri II, fut renversé et recommencé de nouveau.

Il est certain qu'en ne lisant que cette phrase, Leroux de Lincy semble être avec M. Marius Vachon : mais en parcourant la suite, on remarque immédiatement que l'écrivain a voulu dire : « il me paraît puéril d'ajouter foi aux compilateurs qui.. » Et ce qui le prouve bien, c'est que le savant archéologue ajoute, en parlant de la démolition de 1549 annoncée par Sauval : « Si une résolution aussi violente avait été prise les registres de l'Hôtel de Ville en auraient fait quelques mentions. » (*L'Hôtel de Ville de Paris*, par Leroux de Lincy, p. 32).

Cette observation est absolument suggestive, car le maître a parcouru, en manuscrits, et cité toutes les délibérations du Bureau de ville concernant le sujet et n'a trouvé aucune trace de cette démolition. M. Edgar Mareuse vient de revoir tous les textes imprimés et n'a rien trouvé non plus. J'ajoute qu'aucune lacune n'existe dans ces délibérations qui, pour la période dont il s'agit, sont absolument complètes dans les volumes imprimés par le Service des travaux historiques.

Page 8, M. Marius Vachon dit :

> Jusqu'ici, on ne connaissait de la construction de Boccador que le rez-de-chaussée, par le dessin de Jacques Cellier, fait en 1586, or, ce dessin nous montre une construction de physionomie *gothique*.

Je ne trouve pas au dessin de Cellier la moindre allure gothique. Je le regarde dans Leroux de Lincy, p, 19, et je l'estime, au contraire de style classique ou Renaissance : fenêtres en plein cintre, colonnes à chapiteaux grecs montant de la base au premier étage et séparant chaque fenêtre. Leroux de Lincy pense que ce dessin à la plume, malheureusement assez imparfait, fut exécuté par Cellier, de 1583 à 1587. Cellier le fit vraisemblablement d'après nature et on peut croire qu'il donne bien l'état d'avancement de la bâtisse à cette date. Et pourtant, M. Marius Vachon nous dit que cette image, dessinée par Cellier en 1586, représente l'Hô-

tel de Ville de Boccador, alors que plus loin, reprenant le dire de Sauval, il affirme que le dit hôtel de Ville, du même Boccador, fut détruit en 1549? En ce qui me concerne, je trouve à ce dessin une grande analogie avec la figuration du rez-de-chaussée de la Renaissance brûlé en 1871 ; c'est le même nombre d'ouvertures, les colonnes et les fenêtres sont à la même place, les deux pavillons de l'arcade Saint-Jean sont identiques dans l'un et dans l'autre, autant que deux dessins peuvent l'être. Il semble bien que la seule différence provienne de ce que la main de Cellier n'était pas exercée et fit une image un peu enfantine.

Page 8. L'auteur du mémoire affirme que le Plan de Tapisserie montre un bâtiment absolument dissemblable de l'Hôtel de Ville de la Renaissance et en infère que ce bâtiment, ne ressemblant à rien, est assurément celui du Boccador.

Jusqu'à quel point peut-on se fier aux dessins de ce plan ? Je ne veux retenir que ceci : D'après les délibérations du Bureau de Ville analysées par Leroux de Lincy, cet archéologue conclut (p. 18) à l'édification entre 1530 et 1541 du rez-de-chaussée Renaissance que dessina plus tard Cellier. Or, le plan de Tapisserie, daté de 1547, montre un hôtel de Ville absolument contraire à ce rez-de-chaussée. Pourquoi? Parce que, vraisemblablement, le plan est fantaisiste.

Page 12. En parlant du chiffre et de la Salamandre de François Ier, trouvées dans l'arc doubleau de la porte centrale, M. Marius Vachon établit que ces parties sont un vestige du rez-de-chaussée de Boccador *utilisé comme gros œuvre* par les successeurs de Pierre Chambiges.

Dans le *Paris à travers les âges* de Hoffebauer, il y a un dessin qui montre la porte centrale au moment où l'on découvre, en 1873, ce motif d'architecture. (T. II, p. 24). L'arc doubleau est au sommet de ce rez-de-chaussée qui a bien été fait du temps de François Ier puisqu'il porte son chiffre. Si la construction date de François Ier, elle est de Boccador dont ce prince a accepté les plans. Si tout ce rez-de-chaussée existe encore en 1873, c'est donc qu'il n'a pas été démoli en 1549 comme le dit Sauval, ni *repris du sol au sommet,* ainsi que le prétend une inscription de 1606. Or, regardez le dessin du *Paris à travers les âges.* Il ne saurait être question d'utilisation de gros-œuvre. L'arc doubleau est bien à sa place, dans des architectures qui ont été faites pour l'encadrer. Si donc tout ce rez-de-chaussée qui arriva jusqu'à nous est du dessin du Boccador, pourquoi le premier étage qui s'y raccorde si bien comme lignes et comme proportions n'en serait-il pas, alors surtout qu'aucun texte ne vient affirmer le contraire ?

M. Marius Vachon a eu l'heureuse idée de présenter, comme point de comparaison, la galerie de Chantilly, construite par Pierre Chambiges en 1530 et le rez-de-Chaussée de l'Hôtel de-Ville de la Renaissance. Il y a, assurément, une grande similitude de lignes entre ces deux dessins, mais on ne peut guère en conclure et surtout l'affirmer par une inscription, que l'auteur de la première est aussi l'auteur du second.

Pourquoi, d'ailleurs, Boccador, n'aurait il pas pu avoir connaissance de ce dessin et ne s'en serait il pas inspiré ? Qui sait si la propriété artistique était aussi sévèrement observée au XVIe siècle qu'aujourd'hui ? Ces deux hommes, sans doute, travaillèrent souvent côte à côte et se rendirent probablement plus d'un service. On retrouve, d'ailleurs, cette similitude de lignes en comparant le dessin de Chantilly avec le dessin de l'arc doubleau entouré de ses architectures, œuvre incontestée du Boccador.

Dernière observation.

Page 34, M. Marius Vachon affirme qu'en 1534, Pierre Chambiges est appelé à diriger les travaux de l'Hôtel-de-Ville, en remplacement du Boccador et qu'il dresse le plan d'un nouvel édifice dans le style de la Renaissance. Il y a certainement contradiction entre ce texte et celui de la page 14 où l'auteur affirme que l'on attendit la mort de Boccador, survenue en 1549, pour faire démolir sa façade parce que Henri II n'aurait pas voulu lui retirer son office d'architecte de l'Hôtel-de-Ville. Comment se fait-il, alors, que 15 ans auparavant, en 1534, c'est-à-dire en pleine faveur de Dominique de Cortone auprès de François Ier, on ait pu le remplacer par Pierre Chambiges et demander un nouveau plan à celui-ci ?

Dans son remarquable travail, entièrement établi à l'aide de textes authenti-

ques, Leroux de Lincy conclut ainsi :

Tout prouve que les plans donnés par Boccador en 1530 furent suivis assez exactement et que ce dernier doit être considéré comme le *principal auteur* de l'ancien Hôtel de Ville (p. 31).

On peut croire, en effet, que dans un bâtiment de cette importance et dont la construction s'éternisa de 1533 à 1628 après une interruption presque complète de 1548 à 1600, les plans et dessins durent forcément être modifiés. On le croira d'autant mieux que l'architecte officiel. Boccador, mourut en 1549 et son concurrent supposé, Pierre Chambiges, en 1544.

Donc, en ce qui concerne Dominique de Cortone : un texte précis de 1533 qu'aucun autre texte authentique ne détruit dans la suite, soit pour lui substituer un autre architecte, soit pour indiquer la démolition de son œuvre. Pour Pierre Chambiges : des présomptions, fort judicieusement étayées par la sympathie et l'admiration de M. Marius Vachon, mais qui ne sauraient être considérées comme des preuves.

LUCIEN LAMBEAU.

—

Un mode d'empoisonnement au XVIIe siècle (XLVIII, 836). — Nos confrères, MM. les docteurs Cabanès et L. Nass, au tome II de leurs *Poisons et sortilèges* (Plon, éditeur, pages 207 208), ayant rapporté le fait « d'un nommé Brunet que La Bosse déclara avoir voulu faire mourir par un lavement acide, opération qui ne réussit pas », écrivent :

« Le lavement fut souvent un véhicule de poison : on sait combien il était en honneur à cette époque et ce n'est pas sans raison que Molière a tourné cette mode en ridicule : un chanoine de Troyes en prit jusqu'à 2190 en deux ans ! Ce procédé offrait un avantage précieux : on pouvait introduire dans l'organisme une substance caustique ou âcre qui, mélangée à une tisane, aurait, par son mauvais goût, éveillé les soupçons ; de plus, quelque méfiance que pût avoir la victime, lui viendrait-il jamais à l'idée de goûter ou de faire goûter son lavement ? Aussi ce procédé fut-il très employé par les empoisonneurs ; c'était du reste le seul moyen de donner l'acide sulfurique ou nitrique...

« L'ingestion d'une boisson, suffisamment acide pour être toxique, est donc à peu près impossible ; il est plus rationnel d'admettre que le poison s'administrait en lavement ; de cette façon, ou bien la mort était rapide lorsque le clystère contenait une forte proportion de vitriol ; ou mieux la mort arrivait lentement, avec un liquide faiblement acidulé, par un processus pathologique qui rappelait l'évolution d'une maladie naturelle : l'acide dilué attaquant lentement la muqueuse intestinale, provoquant des ulcérations, puis des perforations, et le malade succombant à une péritonite généralisée, qui éloignait tout soupçon d'empoisonnement ; ou bien encore, l'ulcération une fois produite, il se formait un rétrécissement cicatriciel, analogue aux atrésies de l'œsophage, à la suite d'ingestion de vitriol : l'intestin dont la lumière était presque fermée, ne laissait plus passer aucune matière et le malade mourait au bout d'un certain temps d'obstruction intestinale. En présence de ces symptômes, qui aurait pu penser à un empoisonnement et attribuer à un lavement caustique l'origine d'une maladie naturelle » ?

Tout cela est fort ingénieux. Si la place ne m'était pas mesurée, j'aimerais d'ailleurs à louer l'intéressant ouvrage des deux savants médecins, quoiqu'il soit superflu, à l'*Intermédiaire*, de vanter la compétence et le savoir de M le docteur Cabanès. Toutefois je suis obligé de reconnaître que ce ne sont là que des hypothèses et que dans tout leur ouvrage : *Poisons et sortilèges*, les auteurs ne citent *qu'un seul cas* d'empoisonnement par ce mode, celui de ce sieur Brunet, rapporté plus haut, et qui ne mourut pas de cette tentative. Est-ce suffisant pour conclure que ce mode d'empoisonnement était fréquent ? Je ne le crois pas. De ce que Madame (Henriette d'Angleterre) prit un lavement, au dire de Mme de la Fayette, dans la nuit qui précéda sa mort ; de ce que la Bruyère mourant prit un lavement de tabac ; de ce que Louvois, au dire de Saint-Simon, mourut en rendant un lavement ; de ce que Louis XV, au dire du duc de Liancourt, prit un lavement avant de mourir, on ne peut induire que tous ces personnages sont morts empoisonnés par

ces remèdes (1). On vous raconte que toutes les correspondances du temps sont pleines de témoignages *ad hoc* : or, j'ai lu tous les mémoires, toutes les correspondances de l'époque et sauf Saint Simon et Mme de Sévigné qui parlent une ou deux fois de lavements, tout le monde est muet sur ce chapitre. C'est pourquoi je suis, jusqu'à preuve du contraire, de l'avis de mon confrère G. et pas plus que lui je ne crois au remède *que tout le monde prenait* comme « régime ordinaire ». C'est le devoir d'un *Intermédiaire* de combattre ces légendes.

CURIOSUS.

—

La couleur de la carmagnole (XLVIII, 835). — J'avais toujours cru que la carmagnole était une sorte de veste et non une coiffure Littré décrit ce vêtement avec assez de détails et lui donne comme étymologie, entr'autres, la *cramignole*, ancienne coiffure. Le *Dictionnaire de la Conversation* donne le nom de carmagnole à un véritable complet : gilet, veste, pantalon et coiffure en bonnet de police. A défaut de document sur la couleur, je demande ce qu'il faut entendre par une carmagnole ?

C.B.

—

Les papiers de Bailly (XLV; XLVIII 693). — On sait que Bailly fut arrêté à Melun, le 8 septembre 1793 ; il a été dressé, à ce moment, un inventaire des effets et des papiers en sa possession, et il est possible qu'on en conserve trace aux archives de Seine-et-Marne. En tout cas, il existe dans ce dépôt (E. 85) une expédition authentique du contrat de mariage de Bailly avec Jeanne Le Seigneur, veuve sans enfants de Raymond Gaye, greffier du domaine des gens de main-morte.

X.

—

Une fille du duc d'Orléans (XLVIII, 609,677,738,791). — Je ne puis malheureusement répondre que très imparfaitement aux questions que M. Le Lieur d'Avost veut bien m'adresser, et mon absence de Paris, en ce moment, m'empêche de consulter l'intéressant article du *Curieux* de 1887.

1 Il me paraît hors de doute que la fille de Mlle Marquise et du duc d'Orléans, Marie Périne, qui épousa le comte François Constantin de Brossard, a porté aussi le nom de Mlle d'Auvilliers, quoiqu'elle soit beaucoup plus connue sous le nom de Villemonble.

2 Le nom de Constantin a été fréquemment porté chez les Brossard ; on trouve, en 1629, Constantin de Brossard, seigneur de Saint-Martin, marié à Jeanne de la Pommeraye, puis, à la génération suivante, un autre Constantin, fils de Gabrielle de Saint-Germain et de Julien de Brossard, seigneur des Isles Bardel.

3 Charles-Louis-Constantin-Aimé de la Lande de Sainte-Croix est bien le fils de Marie-Adèle de Brossard, née en 1779, morte en 1834. Il avait marié sa fille au marquis de Morell d'Aubigny.

4 En citant Mme de Vassau comme pouvant être la fille du duc d'Orléans, j'ai eu bien soin de déclarer que je n'avais à cet égard aucune certitude. J'ai puisé ce renseignement sur une petite note manuscrite trouvée dans des papiers de famille se rapportant à ma grand'mère de Brossard, et ne contenant aucune autre indication.

5 Bien que je possède en originaux la maintenue de noblesse donnée par Henri IV à Gilles de Brossard en 1598 et la confirmation octroyée par Louis XIV en 1659, je n'ai qu'une généalogie s'arrêtant en 1743. Je ne suis donc pas renseigné d'une façon certaine sur la postérité directe ou collatérale de la fille du duc d'Orléans.

Je constate cependant que mes savants confrères ne sont pas tous d'accord sur le nombre de ses enfants. Les uns lui en attribuent trois et les autres cinq. Il est vraisemblable cependant, d'après leurs intéressantes communications, que son mari avait pour cousin germain Aimé Francois de Brossard, fils de Jacques François de Brossard, lieutenant aux chevau-légers de la garde, et de Agathe Poisson des Ormeaux, marié à Charlotte-Claire de Baglion, fille de Marie Rose Deschamps du Mery de Guitterie et de Jacques, comte de Baglion.

Cet Aimé de Brossard serait alors le père des quatre enfants dont j'ai parlé :

(1) MM. les docteurs Cabanès et Nass qui étudient dans leur livre la mort de Madame et celle de Louvois, ne mentionnent pas même l'absorption par eux du remède en question, ce qui montre bien qu'ils ne croient pas, dans ces deux cas, à l'empoisonnement déterminé par ce mode.

Magdeleine-Pauline, comtesse de la Marck, 1771 † 1811.

Jules-Constantin, 1770 † 1808.

Marie-Adèle, Dame de la Lande de Sainte-Croix, 1779 † 1834.

Anne-Sophie, Dame du Méry de Guitterie, 1778 † 1835.

Vicomte DE REISET.

—

Les lits de Napoléon Ier (T. G. 628 ; XLVIII, 853). — Notre collaborateur M. M. dit que le lit de Napoléon 1er qui appartenait au général Bertrand, fut acquis par un marchand de grains nommé Perron qui, ayant fait de mauvaises affaires, l'aurait vendu et, qu'à la suite de cette vente, il serait passé à des banquiers de Châteauroux.

Il y a là une erreur qu'il nous semble bon de rectifier. Notre frère et collaborateur V G., qui a habité l'arrondissement d'Issoudun pendant une dizaine d'années, n'a jamais entendu dire que M. Peron, et non Perron, eût fait de mauvaises affaires. Son descendant direct, M. Peron actuellement percepteur à Patay (Loiret), et que mon frère a parfaitement connu, est un très aimable homme qui possédait d'assez curieux papiers concernant la famille Bertrand. Il lui a parlé du lit en question comme appartenant à sa famille. On peut donc, en toute confiance, s'adresser à lui pour savoir où est ce lit et pour avoir connaissance des papiers qu'il possède.

Il a donné à mon frère une charmante lettre de Virginie Déjazet à Arthur Bertrand, lettre dont il se fera un plaisir de donner copie si par hasard elle peut être agréable à un de nos chercheurs (1).

LN. G.

*
* *

D'après les renseignements fournis par M. M. il me semble que la question est loin d'être insoluble.

En effet, Marchand hérita de deux lits semblables, il devait remettre au duc de Reichstadt celui sur lequel Napoléon Ier était mort et il pouvait, à son gré, disposer de l'autre, celui sur lequel il aurait pu mourir.

Or, pour des raisons que j'ignore, Marchand ne put remettre le premier à son destinataire, mais il le remit à la reine Caroline en lui certifiant que c'était celui sur lequel l'empereur était mort.

Qui, en dehors de lui, pouvait le savoir ? puisque les deux lits étaient en sa possession ?

Comment Bertrand a t-il pu affirmer une chose qu'il tenait d'une tierce personne qui elle même et peut-être indirectement, ne pouvait la tenir que de Marchand ?

Dira-t-on que Bertrand reconnaissait le lit ? Dans ce cas il n'aurait pas ignoré l'existence du semblable, et il se serait inscrit en faux contre la déclaration de Marchand en disant la raison précise qui formait sa conviction.

Donc, jusqu'à preuve du contraire, le véritable lit est celui de la reine Caroline, et pour une fois l'impeccable Bertrand s'est trompé.

PILA.

—

Le Heidenmauer ou mur des païens (XLVIII, 855). — Sur le célèbre mur des païens de Sainte-Odile en Alsace, il faut consulter avant tout la remarquable étude publiée en 1892, dans les *Annales de l'Est* (n° 2, avril 1892) sous ce titre : *Les anciens monuments de Sainte-Odile*, par M. Ch. Pfister, alors professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, aujourd'hui maitre de conférences à l'Ecole normale supérieure.

Dans ce travail, M. Pfister combat l'opinion de Schneider, classique en Allemagne, considérant le mur païen comme une enceinte romaine. — Pour lui, le mur païen de Sainte-Odile est un *oppidum* gaulois, élevé au IVe ou IIIe siècle avant J. C. Il peut être comparé à d'autres *oppida* gaulois tels qu'Alesia, le mont Beuvray, Morcens.

Le sommet de Sainte-Odile a été un lieu consacré de tout temps à quelque divinité. Le sanctuaire du moyen-âge a pris la place d'un sanctuaire païen où l'on adorait quelque déesse du Panthéon gaulois, peut-être *Rosmerte*, dont on rencontre si fréquemment le nom, associé à celui de Mercure, dans toute la région.

PAUL CHEVREUX.

—

La cession de la Louisiane (XLVII, 947 ; XLVIII, 287). — A ce sujet, on consultera avec fruit le dossier 9309 de la collection Margry (B. N. nouv. acq. fr),

(1) Nous la publions plus loin.

Documents inédits pour servir à une histoire des cessions de la Louisiane (1762-1804).

Idée sur l'opposition trouvée par les Espagnols à la Louisiane 1769. f° 8.

S'il convient à la France de désirer la rétrocession de la Louisiane, 1789, f° 41.

Lettres écrites de Saint-Louis au ministre de la guerre, au Directoire. An 1798 et suiv. f° 104. 235 feuillets. RECTA.

—

Iconographie du meurtre rituel (XLVII, 840, 993 : XLVIII 483, 680, 791,897). — La persistance des partisans des Juifs, à décharger ces derniers de l'accusation du meurtre rituel est d'autant plus singulière que les arguments dont ils se servent en la circonstance font véritablement sourire.

Le meurtre du jeune Simon de Trente est le fait initial des débats actuels. A ceux qui traitaient de fable, le récit de ce meurtre, il a été répondu, que les pièces du procès relatif à ce crime, existaient encore aux archives du Vatican où on peut les consulter : que, du reste, la *Civitta catholica* en avait donné la copie dans son numéro du 1er avril 1882 ; enfin, que le pape Benoit XIV fort connu pour sa modération et que Voltaire qualifiait de l'homme le plus savant de son siècle avait, dans son livre De *Canonisatione*, établi, péremptoirement, l'authenticité de ce meurtre accompli par les Juifs (1). A cela, que répond M. Vercoutre ? Tout simplement ceci : « S'il est vrai que « le pape Benoit XIV s'est une fois, sur « le point qui nous occupe, rencontré « avec d'aveugles ou injustes accusateurs, « quelle conclusion en tirer sinon que la « papauté elle-même a parfois commis de « lourdes erreurs. »

Et voilà tout, sauf les lieux communs ordinaires concernant des racontars, sans preuves d'aucune sorte, au rang desquels, M. Vercoutre et ceux qui partagent son opinion voudraient mettre les faits de meurtre rituel si péremptoirement établis. On conviendra que c'est mince comme argumentation. Quant à l'opinion de M. S. Reinach et aux textes apportés par lui, je soutiens, de nouveau, qu'il a, volontairement ou non, mal interprété la pensée des papes qu'il voudrait comprendre parmi les défenseurs des Juifs à propos de l'accusation du meurtre rituel. Ce n'est pas dans les colonnes de l'*Intermédiaire* où la place est forcément restreinte qu'on peut l'établir.

Mais pour ceux qui, comme M. de Massas, ne veulent pas se contenter d'une simple dénégation accompagnée de l'indulgente pitié que l'on tient en réserve à l'usage des naïfs, je me permets de signaler le remarquable ouvrage du R. P. Constant intitulé : *Les Juifs devant l'Eglise et l'Histoire*, publié, en 1897, chez Gaume et Cie rue de l'Abbaye. Ils y verront quels furent réellement les sentiments des papes concernant les Juifs, quelles marques de bienveillance et de protection ils leur accordèrent, mais, en même temps, quelles mesures de précaution ils prirent toujours, pour préserver les peuples chrétiens de la perfidie israélite.

En ce qui est du meurtre rituel, voici ce qu'en dit l'auteur dans la préface de sa magistrale étude :

Un rite à part, qui n'appartient, ni au foyer ni à la synagogue, mais qui a, manifestement, dans la pensée de ceux qui le pratiquent, un horrible caractère religieux, c'est le meurtre rituel.

Nous avons terminé notre travail par une étude approndie du meurtre rituel : pour nous, il n'y a pas ombre de doute sur la réalité du fait.

Nous nous sommes donc appliqués à instruire une thèse *juridico historique*, laquelle aboutit à donner le choix entre deux partis : ou supprimer toute l'histoire dont aucun fait n'est mieux prouvé que le meurtre rituel ; ou accepter la parfaite vérité du crime traditionnel, par lequel la race déicide perpétue, autant qu'il est en elle, l'horrible attentat de ses ancêtres et réédite sur des chrétiens, presque toujours sur des enfants, le crucifiement du Calvaire. T.

***

Il ne paraît pas que dans l'empire romain on ait jamais confondu les juifs et les chrétiens.

Lorsque Tacite, à propos de l'incendie de Rome, accuse les chrétiens de haine du genre humain, ce sont bien les « personnes qualifiées de chrétiens » qu'il accuse et non les juifs (Cf. Tacite : *Annales*, l. XV, c. XLVI).

Lorsque dans l'*Octavius*, minucius Fé-

(1) Ce grand pape fait encore le résumé succint de l'histoire de cette cause dans sa bulle *Beatus Andreas*.

lix nous rapporte cette accusation du « festin de Thyeste », lancée par les païens, c'est bien des chrétiens seuls qu'il est question et de ce qu'on appelle leurs initiations. (Cf. Minucius Félix ; *Octavius*, c. IX. P. L. t. II, col. 272). Il est à remarquer d'ailleurs que les chrétiens seuls se sont défendus contre ces accusations, il ne parait pas que les Juifs s'en soient jamais émus.

De tout temps, les juifs ont été accusés de meurtres rituels. Pour n'en citer qu'un exemple relativement récent, il n'y a qu'à rappeler l'assassinat, à Damas, en 1840, du P. Thomas, capucin, et de son domestique, crime avoué par les meurtriers. (Cf Drach. *Harmonie entre l'Eglise et la synagogue*. Paris, 1844. t. I. p. 79).

La vraie question qu'eût dû se poser M. Ledrain, nous semble-t-il est plutot celle-ci : ces crimes sont-ils le fait de quelques individus seulement ou de la collectivité ? Car nier leur existence est bien difficile, sinon impossible.

G. La Brèche.

—

Duc et duché de la Valette en Angoumois (XLVIII. 500, 742, 911). — Le fait cité par Oroël était assez fréquent autrefois et l'on doit en retrouver des exemples dans chaque province.

La ville de Seurre s'appela un instant Bellegarde, lorsque le marquisat de Seurre fut érigé en duché-pairie, en 1620, en faveur de Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde ; elle eut le bon esprit de reprendre son nom primitif apres l'extinction de cette famille.

La commune d'Anstrude, dans l'arrondissement d'Avallon, s'appelait autrefois Bierry ; elle reçut ce nouveau nom lorsque cette seigneurie fut érigée en baronnie au mois d'août 1737, pour François César d'Anstrude, d'une famille originaire d'Ecosse, qui apparait en Bourgogne au XVIIe siècle. Le château d'Anstrude est encore en possession de cette famille.

Monetoy, au bailliage d'Autun, possédait un château-fort qui fut la propriété du chancelier Rolin ; plus tard il tomba dans les mains de la famille de Pernes, originaire du Vexin normand, et, en 1656, il fut érigé en comté avec plusieurs autres seigneuries avoisinantes, sous le nom d'Epinac, en faveur de Louis de Pernes. D'où venait ce nom à terminaison de langue d'oc? Les Pernes sont éteints, mais le nom d'Epinac est resté, et combien peu aujourd'hui — sauf les chercheurs — se souviennent de Monetoy.

Duclos des Erables.

—

Décès d'évêques modernes (XLVIII, 781). — Albi. Ramadié, mort à Albi, le 29 juillet 1884.

Belley. Soubiranne, mort le 19 juin 1893.

Chambéry. Pichenot, mort à Chambéry, le 5 octobre 1880.

Clermont. Féron, mort à Clermont-Ferrand, le 24 décembre 1879.

Evreux. Grolleau, mort à Evreux, le 2 avril 1890.

Montauban. Legain, mort à Montauban, le 21 avril 1881.

Nancy. De Forbin-Janson, mort près de Marseille, en 1844.

Nice. Sola, mort à Nice, le 31 décembre 1881.

Mis de L. C.

—

Saint Salve, ermite, abbé de Montreuil sur-Mer, puis évêque d'Amiens (XLVIII, 335). — Saint Saire, Salvi ou *Salvius*, ermite, près de Neufchâtel, en Normandie, honoré le 28 octobre, ne doit pas, disent MM. Bunel et Tougard, d'après les travaux les plus récents, être confondu avec l'évêque d'Amiens du même nom dont la fête vient le 11 janvier, pas plus qu'avec saint Saire ou Sare (Sarius), prêtre à Cateau-Cambrésis que certains martyrologes inscrivent au 23 novembre.

Les trois sacs d'écus placés aux pieds de la statue du pieux solitaire symbolisent probablement le mépris des richesses ; de même, ailleurs, un sceptre, une couronne, une mitre, figurés aux pieds de bienheureux personnages, servent à indiquer le refus qu'ils ont fait des honneurs de la royauté ou de la dignité épiscopale.

Dans une intention différente, trois bourses, données comme attribut à saint Nicolas, évêque de Myre, ont pour motif une épisode du curieux recueil de Voragine, *La légende dorée* (édition Brunet, 1re série, p. 25 et 26).

F. Bl.

—

Evêques défroqués. — Cardinaux dits défroqués sans l'être (XLVII, 771, 911 ; XLVIII, 15, 68, 124, 400, 856). — Alexandre de Médicis, grand duc de Florence, ayant été assassiné par

son cousin Lorenzo de Médicis, dit Lorenzacchio, le 6 janvier 1537, eût été difficilement le père de Ferdinand de Médicis, né en 1549, fils du grand duc Cosme I (Colonne 858 du tome 48).

LE Cte P. A. DU CHASTEL.

—

Général Desbrulys (XLVIII, 669, 801, 917). — Je ne crois pas qu'il y ait de biographie du général Desbrulys.

Notre confrère pourrait voir si Courcelles, dans son *Dictionnaire*, ne lui consacre pas une notice En tous cas, comme je ne puis écrire ici la vie du général Desbrulys, je suis à sa disposition pour répondre aux questions que notre confrère voudra me poser à son sujet.

Je peux lui dire que le général Desbrulys a laissé une veuve et six enfants. Sa veuve obtint de Napoléon une pension malgré l'avis peu favorable de Décrès.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

*
* *

Le Dr P. trouvera une notice biographique sur ce général dans *Le Panthéon de la Légion d'honneur*, vol. III, p. 17. Voir aussi Courcelles, *Dictionnaire des Généraux Français*. Je puis communiquer au Dr P., s'il le désire, des notes biographiques sur cet officier général.

S. CHURCHILL.

—

Cardinal Duperron (XLVIII. 390, 518, 575). — Malgré toutes mes recherches, je n'ai pas lieu de supposer, jusqu'à présent, que la famille Duperron dont j'ai parlé soit la même que la famille Du Perron des seigneurs de Benesville, généralité de Rouen.

La famille « Martin Duperron » dont il est question, paraît originaire du Cotentin. En 1789, lors des élections aux Etats-Généraux « le représentant de cette « famille était Malo-Guillaume Martin « Duperron, seigneur et patron de Saint-« Nicolas des Bois, représenté par Louis-« Jean-François Martin, seigneur de Bouil-« lon (bailliage secondaire d'Avranches).

A cette époque, on trouve en Normandie d'autres Duperron qui n'ont rien de commun avec le précédent.

C'est ainsi que dans le bailliage de Saint-Lô, vote Antoine-Louis-François de Guillebert Duperron (ne possédant pas fief). Une dame de Blosville est représentée par un Le Moutier Duperron.

Davy, que l'on trouve aussi Davi et même David, est-il bien un nom patronymique, ne serait-il pas quelquefois un simple prénom traditionnel, comme l'est le prénom Martin pour la branche aînée de la famille Duperron dont je parle ?

Je serais reconnaissant si « Quœsitor » pouvait me donner quelques renseignements à ce sujet et me dire où il serait possible de trouver la généalogie des Duperron de Benesville.

G. LA BRÈCHE.

—

Le dessinateur-graveur André Dutertre (XLVIII, 782). — Les dates fournies par les dictionnaires de Siret et de Bellier de la Chavignerie diffèrent quelque peu des indications recueillies par M. T. L. Né en 1753, A. Dutertre serait mort à Paris, en avril 1842. Au lieu de 75 ans, il avait donc ou allait avoir 89 ans, à l'époque de son décès. QUÆSITOR.

—

Glück négociant (XLVIII, 783). — Consulter à ce sujet l'ouvrage de G^ve Desnoiresterres : *Gluck et Piccini*, Paris, 1875, page 390, note 1. MAG.

—

L'amiral de Guise (XLVIII, 220, 358, 408, 521, 635, 809). — Tous mes remerciements à M. Gergovia, pour la notice concernant Nicolas de Guise, chef de bataillon, aide de camp du duc de Raguse.

Un obligeant intermédiairiste voudrait-il m'apprendre le nom et prénom des père et mère de cet officier, ainsi que le lieu de leur origine ? M. G.

—

De qui était fils le général Jusuf (XLVIII, 670, 748). — S'il consentait à parler, M. le général comte de Cornulier-Lucinière, tout récemment encore à la tête de la fameuse division dite de fer, nous dévoilerait la clé du mystère.

Le général a publié en 1895 « *La Prise de Bône et Bougie* d'après des documents inédits (1832-1833). Au bas de la page 53 se trouve la note suivante :

Nous tairons ici le nom du père de Jusuf pour respecter la volonté de ce dernier, car il n'a jamais voulu le faire connaître qu'à quelques amis intimes sous le sceau du secret.

Or parmi les « quelques amis intimes » se trouvait sûrement un des acteurs de ce beau fait d'armes, l'auteur même des mémoires à l'aide desquels l'ouvrage a été fait, l'aspirant de marine de Cornulier-Lucinière, mort contre-amiral et père du Général.

SEGRO.

—

Famille Joly (XLVIII, 445, 577, 637, 809, 866). — Pour donner satisfaction à M. G. P. Le Lieur d'Avost, voici les trois derniers degrés de la famille Joly de Bévy, d'après les renseignements puisés dans les *Fatras généalogiques* de M. de Juigné et mes notes personnelles.

V. — Joseph, sgr de Bévy, Boncourt, Flagey, la Berchère, etc., président en la chambre des comptes de Bourgogne de 1727, à sa mort arrivée en octobre 1746. Marié, en 1734, à Marie Portail (laquelle épousa en secondes noces Abraham-François de Migieu, sgr de Savigny-sous-Beaune), dont :

1° Louis Philibert-Joseph qui suit ;

2° Louis-Philibert-Joseph (comme son frère aîné), capitaine au régiment de Brissac, puis colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, commandant des grenadiers royaux de Champagne, dit le comte de Bévy ; il avait épousé Louise-Antoinette-Adélaïde du Barail, qui mourut à Dijon le 8 juin 1781, âgée de 30 ans, sans laisser d'enfants.

3° Louis, dit de Poncey, officier au régiment de Caraman dragons, capitaine dans les grenadiers de France, lieutenant-colonel au régiment de Poitou. (Il ne paraît pas avoir contracté d'alliance)

4 Françoise, mariée, en 1749, à Pierre-Marie de Naturel de Valetine.

5° Claude-Elisabeth, mariée, en 1756, à Claude Quarré d'Aligny, sgr de Juilly et Malpertuy, chevalier de Saint-Louis.

6° Jeanne-Philiberte-Françoise, dite Madame de la Berchère, mariée, le 24 novembre 1765, à Robert de Sirvinge, chevalier, marquis de Sevelinges.

VI. — Louis Philibert-Joseph Ier, sgr de Bévy, Gerland, etc., né à Dijon, le 23 mars 1736, conseiller au parlement de 1754 à 1777, puis président de 1777 à la suppression du parlement en 1790. Il émigra et mourut à Dijon le 21 février 1822. Il avait épousé, le 29 avril 1765, Louise, fille de Jean-François Lemulier, sgr de Cressey, conseiller au parlement, et de Claudine Arcelot de Charodon, dont :

1° Jean-Henry-Bernard, né à Dijon le 18 juin 1768, conseiller au parlement de 1788 à 1790 ; s'est mariée, pendant l'émigration, à N. de Bourgogne dont il n'a pas eu d'enfants. Il est mort fou dans des marais proches de Payerne en Suisse.

2° Claudine-Mathurine, née à Dijon le 12 juillet 1769, morte jeune au couvent des Dames Sainte Marie.

2° Louis Philibert Joseph qui suit.

4° Henry-Basile, né à Dijon le 24 mars 1774, mort sans alliance. Il était officier de marine lorsqu'il émigra ; il rentrait en France en 180. lorsqu'il se noya par accident en passant le Rhin.

5° Clotilde-Célestine, née à Dijon, le 20 septembre 1777, morte le 28 août 1780.

6° Hyacinthe-Suzanne (appelée aussi Henriette), née à Dijon le 31 décembre 1778, morte en la même ville le 8 mars 1782.

VII. — Louis-Philibert-Joseph II, né à Dijon le 30 janvier 1771, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, puis émigra. Il a épousé, à Châlon-sur-Saône en 1817, Odette-Claudine-Pauline-Marie Beuverand de la Loyère (morte à Châlon le 5 février 1862, âgée de 77 ans), dont il n'a eu que trois filles. Mort en son château de la Berchère près Nuits, le 26 avril 1830 (et non le 1er, comme le dit M. de Juigné).

1° Louise-Anne-Marie-Mathurine, née à Dijon, le 24 avril 1819, mariée à Ernest Richard de Vesvrotte.

2° Caroline-Nicole-Marie-Joséphine, née à Dijon le 4 janvier 1821, mariée (1).

3° Céline-Armande-Philiberte, née à Dijon le 14 septembre 1822, mariée à Collins, comte de Gévaudan.

Il avait eu un premier enfant mort-né à Dijon, le 22 mars 1818.

Je ne connaissais pas les prénoms de Mlle de Bourgogne, épouse de Jean-Hen-

---

(1) M. de Juigné dit qu'elle épousa Gustave de Beuverand ; or il y a confusion, car c'est la veuve de M. de Vesvrotte qui, le 14 décembre 1854, épousa Gustave de Beuverand ; à moins que la veuve de M. de Vesvrotte n'ait été cette même Caroline. C'est ce que mes notes n'ont pu fixer.

ry-Bernard, et je croyais qu'elle appartenait à la famille de Lorraine, originaire de Franche-Comté, dont les armes sont : *De sable à sept billettes d'or, 3, 3 et 1,* — ou : De *sable à six billettes d'or, 3 2 et 1 ; au chef du même.* Potier de Courcy ne ferait-il pas erreur en la rattachant aux Bourgogne d'Herlaër, bâtards de Bourgogne, éteints en Flandre, et qui, comme les d'Amerval, portaient les armes écartelées de Bourgogne avec une *plaine d'or* pour brisure, au lieu des armes décrites col. 816 ? M. Le Lieur d'Avost m'obligegerait s'il pouvait me donner quelque indication à cet égard, n'ayant pas de généalogie de la famille de Bourgogne (Lorraine) à ma disposition.

PALLIOT LE JEUNE.

—

Thomas Kyriel ou Kiriel (XLVIII, 783) — Le 1er août 1417, après l'avantage d'Azincourt (1415), subitement arrêté par le manque de ressources, reprenant l'offensive, les Anglais débarquaient à l'embouchure de la Touques et suivait sans désemparer la conquête de la Normandie, qui fut durement occupée jusqu'à la victoire, remportée par les Français, le 15 avril 1450, à Formigny, près Bayeux.

Pour résister au chaleureux éveil de patriotisme suscité par Jeanne d'Arc et arrêter les troupes de Charles VII qui, avec des chefs tels que Dunois, le connétable de Richemont, le comte de Clermont, Pierre de Brezé venaient au secours des Normands, Henri VI d'Angleterre, ayant engagé pour cela jusqu'aux joyaux de la couronne, envoya une armée formidable, conduite par Thomas Kiriel, guerrier éminent, choisi entre les plus braves.

Thomas Kiriel débarqua à Cherbourg. Valognes enlevé et la contrée mise à sac, la continuation du plan du chef des Anglais était de forcer les passages de la Vire, par les Veys, de ravager le Bessin et d'arriver à Caen, sans trop s'éloigner du littoral.

Mais il avait compté sans la réorganisation de l'armée française, où Charles VII venait d'introduire l'usage des grosses armes à feu. Les Anglais furent culbutés : fait prisonnier, le lieutenant d'Henri VI ne put même reprendre le chemin de son pays avec les fuyards.

« Français et Anglais, dit l'évêque Robert Céneau (Rob. Cénalis, 1555) se livrèrent un combat terrible près du petit pont, jeté sur le ruisseau » de Formigny; tant terrible qu'il garde depuis le nom de *Ruisseau du Sang.*

La veille, le comte de Clermont, posté à Carentan, avait envoyé une reconnaissance de gens d'armes, sous les ordres de Pierre de Louvain, vers les gués des Veys, par où les Anglais se disposaient à traverser la Vire.

.... L'ennemi, en effet, s'avançait dans l'eau. Sans s'arrêter à la disproportion de leurs forces, les Français, de leur côté, descendirent dans les Veys et se portèrent à la rencontre des Anglais. Ils bataillèrent bravement ; mais les gens de Thomas Kiriel, mieux amphibies et plus nombreux, eurent un facile avantage. Ceux du comte de Clermont, ayant regagné la berge en terre ferme, durent se retirer, ruisselants d'eau. Les morts ne furent pas inhumés : le reflux les emporta vers la haute mer, tombeau accoutumé plutôt des marins que des soldats. Ni avant, ni depuis, on ne vit souvent pareil combat *aquatique.*

La vengeance des Français attendit qu'ils ne fussent plus mouillés.... les Anglais furent irréparablement défaits, à Formigny.

Le 15 avril 1450, alternatives d'échecs et de succès : en fin d'efforts, les Anglais durent se retirer ; mais ils ne rompirent le combat qu'après plus de 3 heures de vaillances intrépides.

Leur déroute fut sans retour, quand Thomas Kiriel, après avoir recueilli les fuyards de Mathago — gouverneur de Bayeux pour les Anglais — qui venait d'être enfoncé, — voulut venger la défaite de son lieutenant sur de nouvelles positions. Il commença un changement de front, au milieu duquel tomba l'impétueuse attaque de Richemont. Thomas Kiriel, déconcerté au cours de ses manœuvres préparatoires, fut mis dans une situation irrémédiable.

Voir le détail de l'action de Formigny dans *1417-1450, La Normandie délivrée.* FORMIGNY. (Bayeux, 1903, chez Vallette, éditeur), par le

Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL.

Baron Le Camus de Neuville (XLVII, 385 ; XLVIII, 247). — M. Le Camus de Néville et *non* « Neuville » ne fut point créé baron de l'empire au moins par lettres patentes. Il ne figure pas non plus parmi les membres du conseil d'Etat de l'Empire, et les armes inscrites au nom de Le Camus, dans *l'Armorial de l'empire*, de Simon, sont celles du général Jean Le Camus, baron de Moulignon et de l'Empire. Dans *l'Almanach royal* de 1709, Le Camus de Neville figure sans titre de baron.

RÉVÉREND.

—

Un Lespinay et une Cholet inconnus (XLVIII, 837). — Il est à craindre que Françoise de Cholet ne puisse se retrouver, car elle est inconnue aux auteurs du *Dictionnaire des Familles du Poitou*.

ST S.

—

Maussion (XLVIII, 487, 635, 919). — Colonne 636, au lieu de : 9 janvier 1887, lire : 9 janvier 1807.

A la veille de la Révolution vivait un Thomas-Urbain de Maussion, qui était conseiller au parlement et marié à Catherine Thévenin de Tanlay ; sa fille Louise-Claudine épousa, le 24 mai 1802, Athanase-Louis-Emmanuel Hennequin, chevalier, puis marquis de Villermont, officier de marine, contre-amiral honoraire en 1827. Cette demoiselle de Maussion étant décédée, M. de Villermont s'est remarié, en 1814, a la comtesse de Brettes, et leur descendance existe assez nombreuse.

X.

—

Un portrait de la Reynie (XLVIII, 783). — Le portrait peint par P. Mignard n'est pas daté. C'est une toile ovale de 0.72 sur 0.60, conservée dans la famille et qui passa en 1747, après la mort du fils de La Reynie, à Guillaume de Rochebrune, son héritier. Elle se trouvait, il y a 25 ans, — et elle est sans doute encore — au château de Terre-Neuve, près Fontenay-le-Comte (Vendée), chez M. Octave de Guillaume de Rochebrune, qui l'a prêtée pour l'exposition des Portraits nationaux organisée en 1878 au Trocadéro.

T. L.

—

Charles Renouvier (XLVIII, 445, 619, 751). — En remerciant M. Louis Prat de son article, je lui pose une dernière question, à laquelle je serais heureux d'avoir sa réponse.

Charles Renouvier a succédé, à l'Institut, à Paul Janet. A-t-il, comme le règlement le veut, écrit l'éloge de son prédécesseur ? A quelle date a-t-il été lu ? Figure-t-il dans le recueil des Eloges de l'Académie des Sciences morales et politiques ?

Est-ce à Montpellier même qu'il est né, ou aux environs ?

Existe-t-il des portraits de lui ? Son buste va-t-il figurer à l'Intitut, dans la galerie des bustes ? On devrait bien s'en préoccuper ?

Enfin, quel grade avait-il dans la Légion d'honneur ?

Indépendamment des œuvres posthumes du maître, et des réimpressions de ses livres épuisés, M. Louis Prat compte-t-il publier quelque chose sur lui, sa vie, sa mort, etc ?

G.

—

Les mémoires du maréchal Pélissier (XLVIII, 781). — Le maréchal n'a pas laissé de mémoires : et une partie de sa correspondance — celle relative à l'armée d'observation en 1859 — a disparu. Sa fille, Mlle de Malakoff, possède beaucoup de papiers qu'elle n'a encore pas examinés. On trouvera sur le maréchal des détails dans les souvenirs d'Amaury Duval, dans les mémoires du général Barail et du maréchal Canrobert et de Camille Rousset, *La guerre de Crimée*; dans le général Lebrun, *Souvenirs de Crimée et d'Italie*.

UN RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

—

Le général Schérer (XLVIII, 615, 752). — Je ne crois pas qu'il y ait eu réhabilitation, puisqu'il n'y avait pas jugement de condamnation. Le général, ancien ministre de la guerre, vaincu par les Autrichiens en 1799, fut en butte aux accusations des ennemis du Directoire ; il publia des mémoires justificatifs et demanda des juges au Premier consul, qui donna des ordres pour que l'affaire fût mise à néant. C'est alors que Schérer se retira près de Chauny, où il est mort à 56 ans et 8 mois, le 19 août 1804.

X.

—

Famille de Viry (XLVII, 221, 293, 349, 425, 481, 637, 692, 854 ; XLVIII, 411, 529, 703, 810). — Les listes des

Chevaliers de Malte sont très souvent incomplètes et fautives, et, de ce chef, elles ne sont pas de grande utilité.

Je ne crois pas que sous la Révolution on se fût permis de prendre l'ex-libris d'un parent. pour une raison bien simple, c'est que cet abus n'aurait pas été toléré, car un Chevalier de Malte qui se mariait n'avait plus le droit de porter les insignes malgré le bref l'autorisant à se marier, il lui fallait de nouveau obtenir l'autorisation du grand maître de *se décorer* de la croix et des insignes de l'Ordre, c'est le terme usité, et on lui délivrait un diplôme scellé d'un scel de plomb non avec cordelette de *soie rouge*, comme les diplômes ordinaires, mais de soie jaune ; j'en ai la certitude ayant les diplômes des deux sortes dans nos archives. Je ne vois pas un parent mettant sur ses livres l'ex-libris d'un parent, dans le but de s'en glorifier. La seule exception s'applique uniquement aux familles auxquelles avait été accordé le droit de porter les insignes de l'Ordre pour services éminents rendus à l'Ordre ; la liste peu nombreuse de ces familles est indiquée dans Viton de Saint-Allais (L'*Ordre de Malte*, *ses grands maîtres et ses chevaliers*. Paris, 1839. 1 vol. in-8, 400 pp. 80 blasons).

A. S.

*
* *

M. de Bonald affirme que le port des insignes d'un ordre auquel on n'appartient pas et placés sous un écusson, était d'usage courant, bien que ce fût à tort.

C'est, en effet, un véritable abus ; mais je dis, comme M. de Bonald, qu'il était d'un usage constant. Je possède des livres portant sur les plats l'écusson du propriétaire, qui vivait sous Louis XIV. Il a mis sur le tout ses armes et celles de sa femme. Mais trouvant les alliances de celles-ci plus brillantes que les siennes, il a écartelé et contre-écartelé uniquement les armoiries de ces dernières, et il a entouré le tout, du cordon de Saint-Michel, très décoratif, mais qui n'avait été porté que par le bisaïeul de sa femme ! J'ai vu plusieurs exemples de cette petite gloriole.

Leslie.

*
* *

En prenant part à la discussion relative à J. M. de Viry, j'ai voulu non pas contredire Hérald, mais simplement faire remarquer qu'en fait, la présence des insignes de Malte dans un ex-libris n'implique pas nécessairement la qualité de membre de l'ordre de Malte chez le propriétaire de l'ex-libris. Je prétends, en effet, que souvent on reproduit des insignes d'ordres pour rappeler les dignités anciennes. C'est un tort, je le reconnais, mais c'est un fait aussi incontestable que les usurpations de titres, que nous voyons tous les jours.

Quant au fond de la question, je n'ai aucune opinion. J. M. Viry fut-il chevalier de Malte ? Je l'ignore. M. Steyert dit non, Hérald dit oui ; espérons que l'un ou l'autre apportera, à l'appui de son opinion, des preuves décisives.

Qu'Hérald me permette de lui faire observer que malgré tout le respect dû à l'œuvre si consciencieuse de la Roque, il ne faut pas croire que celle-ci soit exempte de toute erreur. C'est ainsi que je vois sur ses listes mon grand-oncle, le cardinal de Bonald, figurer à deux dates différentes et sous un prénom différent. Si on s'en rapportait à la Roque, ma famille compterait un chevalier de plus qu'elle n'en compte en réalité. De même, je vois plusieurs chevaliers appartenant à la famille de ma mère et du nom de Saunhac, qu'on prononce dans le pays Saugnac, figurer à la fois sous les noms de Saunhac, et Sauniac et Savignac !

En ce qui concerne Waroquier, je me défie davantage, quand je songe que lui, *petit-fils d'un anobli de* 1647, a trouvé le moyen de se glisser sur une liste des familles admises aux honneurs de la Cour ! Et cette liste a été reproduite par des généalogistes de bonne foi !

Le Vicomte de Bonald.

—

La particule nobiliaire : De (XLVII, 722, 807, 898 ; XLVIII, 28, 116, 252, 530, 641, 752, 871). — J'ai classé des centaines de milliers de fiches et j'en classe encore ; au début j'ai essayé de différentes manières et n'en ai trouvé qu'une seule bonne : c'est de ranger les noms à leur ordre alphabétique, abstraction faite de tout article : *de*, *du*, *de la*, *des*, *le*, *la*. Ma méthode peut être critiquée, mais elle est pratique pour les grands classements ; qu'on en essaie.

P. le J.

*
* *

M. Marcel Baudouin écrit, dans le n°

1024 de l'*Intermédiaire*, col. 772, que « le *van* hollandais n'étant point une particule de ce genre (une particule nobiliaire ?) doit rester en tête du nom ?

Nous croyions, au contraire, que le *van* hollandais correspondait au *von* allemand et au *de* français, et que, par conséquent, si l'on classe *de Bonald* à Bonald (de), *von Muller* à Muller (von), on devrait logiquement classer *van Parys* à Parys (van) *van Aelbroek* à Aelbroeck (van), etc.

Nous serions reconnaissant à M. Marcel Baudouin de nous indiquer les motifs qui le portent à traiter différemment le *van* néerlandais et le *von* allemand. GIRON.

—

L'ordre de la Cordelière (XLVII, 782, 864, 901 ; XLVIII, 27). — Les honorables correspondants qui ont répondu à cette question veulent tous que la Cordelière soit un *ordre*. Le mot n'est-il pas bien gros pour une aussi petite chose ? Un *Ordre* avait des statuts ; ceux de la Cordelière ont-ils été imprimés ou sont-ils restés manuscrits ? Il devait y avoir des dignitaires ; la reine était certainement la grande-maîtresse, mais en outre il dut y avoir des chancelières, des trésorières, etc. ; peut-on citer des noms ?

Le chapitre de l'ordre devait avoir des réunions, faire des promotions ; je demande encore des noms. Il a dû y avoir également de grandes assemblées de chevalières, avec costume, car sans costume un ordre n'aurait pas été pris au sérieux ; a-t-il été peint, dessiné ou gravé ? A part l'insigne qui consistait en une cordelière passée autour de la ceinture et quelquefois autour du cou, on ne connaît rien de ce fameux ordre. Enfin, quand a-t-il cessé d'exister ? que sont devenues ses archives et quel dépôt les renferme ?

Je n'ai rien trouvé de tout cela et jusqu'à preuve du contraire, je crois que la Cordelière fut, non pas un ordre, mais une fantaisie, une mode, un caprice de grande reine qui n'eut même pas le mérite de l'invention. PALLIOT LE JEUNE.

—

Armoiries à déterminer : d'azur au pal d'hermines (XLVIII, 784, 924). — Mignot de Bussy ou Bussy-Mignot : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent à trois merlettes mal ordonnées de sable ; aux 2 et 3 d'azur, au pal d'argent chargé de trois mouchetures d'hermine de sable.*

Le Douarin : *D'azur, à un pal d'argent chargé de trois mouchetures d'hermine de sable.* P. c. c. QUÆSITOR.

—

Une pièce gravée par Gengembre (XLVIII, 738) — La mention : coupé et frappé en même temps par Ph. Gengembre prouve simplement que ledit Gengembre avait inventé une machine découpant la pièce et la frappant par une seule opération, et non pas que la pièce avait été gravée par Gengembre.

Il y a quinze ans environ, est mort à Paris, Zéphirin Gengembre, animalier, il était né vers 1810. Ami des Vernet, Yvon, etc., c'est lui qui dessina les chevaux de la plupart des tableaux figurant à la Galerie des Batailles. En recherchant son acte de décès on trouverait son acte de naissance et peut-être des indications sur son père : qui est peut-être le Ph. Gengembre cherché. J. C. BORD.

* * *

La pièce dont il s'agit porte à l'avers : *Liberté, l'an cinq* avec une tête de la Liberté, coiffée du bonnet, à gauche, dessous une étoile ; au revers ; *coupé et frappé en même temps par Ph. Gengembre*, dessous un fleuron.

C'est un essai de centime. Philippe Gengembre, mécanicien des Monnaies, qui devint ensuite inspecteur général, inventa, en l'an V, une machine qui en même temps coupait le flan et frappait la pièce.

La pièce en question est celle qui fut frappée comme essai de ce genre de monnayage, lequel ne fut employé que pour les monnaies d'un centime et fut abandonné parce que les coins se brisaient trop fréquemment (V. Hennin, p. 565).

Cette pièce d'essai en argent est cotée 8 à 10 francs. Une variété portant au revers le nom de Gengembre en signature, vaut un peu plus cher. PAUL CHEVREUX.

—

L'auteur de l'« Imitation de Jésus-Christ » (T. G., 442 ; XLVIII, 588, 815, 924). — J'attendais avec quelque impatience une réponse à cette question généralement tenue pour insoluble. Un des

derniers éditeurs d'une ancienne traduction française de cet ouvrage célèbre qui rivalise avec la Bible pour le nombre des éditions, M. Caro est d'avis que le nom de son auteur ne sera jamais connu et qu'il vaut mieux qu'il reste enseveli dans le mystère. Renan (*Premières études d'histoire religeuse,* 1880, p. p. 316 et suivantes), n'est pas éloigné de cette opinion, bien qu'il semble donner quelque valeur aux revendications de M. Paravia, de Turin, en faveur de l'Italie (*Dell' autore del libro De Imitatione Christi*, Torino, 1853).

D'après cet auteur, la paternité de l'« Imitation » reviendrait à Jean Gersen, de Cabagnac, — *Cabanacum* ou *Cabaliacum,* probablement Cavaglia, province de Biella — abbé de Saint-Etienne de Verceil, qui l'aurait écrite au commencement du XIIIe siècle : « J'admets pour ma part comme très probable, dit-il, le sentiment de M. Paravia, surtout dans ses conclusions négatives contre Gerson et A. Kempis... » ; il ajoute cette fine remarque, qu'il faut reproduire, tant elle est toujours de saison : « On peut seulement regretter que le dernier défenseur des prétentions verceillaises n'ait pas su, mieux que ses devanciers, se mettre au-dessus du défaut habituel de la critique italienne, je veux dire de cette vanité nationale, si déplacée en histoire littéraire, qui inspire au lecteur une sorte de défiance même contre les preuves les mieux déduites et les raisonnements les plus décisifs ».

Renan tient donc pour probable la paternité de Jean Gersen et rejette celle de Gerson et de A. Kempis. Il estime en outre, et développe avec son talent habituel cette opinion, que l' « Imitation » ne peut avoir été écrite que dans la première moitié du XIIIe siècle. Je renvoie les lecteurs curieux à l'ouvrage cité pour les intéressants détails de sa démonstration.

Ses arguments furent vivement combattus par le P. Eusèbe Amort et par Mgr. Malou ; je n'ai connaissance d'aucun écrit postérieur de Renan pour les défendre. Nous en sommes donc à peu près au même point qu'en 1876. Toutefois, dans une question de critique religieuse autant que littéraire, il m'a semblé que l'opinion de Renan méritait d'être rappelée, même après celle de M. Emile Faguet.

M. Brunetière ne sera probablement pas de mon avis, mais qu'y faire ?

HUNOT.

—

Aglaé et Boniface (XLVIII, 841). — Dans *Les Martyrs*, de Chateaubriand, une gravure célèbre représente les deux amants Aglaé et Boniface, las des voluptés mondaines, songeant aux vérités du christianisme dont la grâce... BOOKWORM.

—

Les fabricants de cartes à jouer (XLVIII, 271, 428, 592, 874). — Les arrêts du Parlement de Paris, des 14 et 21 août 1664, ne sont pas d'une rencontre difficile. Ils ont certainement été imprimés à Paris, lors de leur apparition, et sans doute reproduits dans diverses villes.

Depuis, il a été fait plusieurs réimpressions. J'en possède deux pour ma part.

L'une est datée : « A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1770. » Le premier arrêt y fait trois pages in-4 ; le deuxième, deux seulement. Ces pièces composent, avec d'autres, un recueil dont chacune a sa pagination spéciale, ainsi que son nom d'imprimeur, etc., et qui a pour titre : *Recueil d'Edits, Déclarations, Arrêts et autres pièces concernant la Régie du Droit sur les Cartes.* A Paris, de l'Imprimerie Royale. M.DCCLXXI. C'est un volume in-4° de 121 feuillets, avec Mémoire historique, tables des matières et analytitique, etc. Il m'a bien servi pour traiter la partie générale de mes *Recherches sur la fabrication des cartes à jouer à Troyes* (épuisé).

Dans l'autre édition, ces pièces ont pour mention bibliographique : « A Paris. De l'Imprimerie de Prault, imprimeur du Roi, Quai de Gênes. » L'arrêt du 14 août est daté 1779 ; celui du 21 ne l'est pas Ce sont deux in-4° de trois pages chacun. LOUIS MORIN.

—

Inadvertances de divers auteurs (T. G., 718 ; XXXV à XLV ; XLVI, 211, 272, 328, 434, 825, 987 ; XLVII, 89, 336, 755, XLVIII, 203, 532, 652, 706, 764). — Dans l'excellente histoire de France qui se publie sous la direction de Lavisse, on lit (tome 1er page 359) :

Quand au IVe siècle, on quittait Bordeaux pour se diriger vers la Loire, on commençait, en général, par remonter la Gironde jusqu'à *Blavia* (Blaye).

PIETRO.

—

Grammaire catalane (XLVIII, 839). — R. Foulché Delbosc. *Abrégé de grammaire catalane.* — Barcelone imp. et librairie « l'Avene », 20 ronda de l'Universitat. 1902, in-16.

M.

—

Dictionnaire de la langue romane (XLVII, 839). — L'ouvrage est de François Lacombe, et a paru en 1766-67, avec le nom de l'auteur, sous le titre de *Dictionnare du vieux langage françois* : un volume, formant un dictionnaire complet de A à Z, chez Panckoucke, en 1766, et un volume, supplément, chez Delalain, en 1767.

Le premier volume a reparu en 1768, sous le titre de *Dictionnaire de la langue romane ou du vieux langage françois* ; on a seulement réimprimé le titre et la première feuille.

Voir le *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, de Barbier, et le *Manuel du libraire*, de Brunet.

J. LT.

—

Question de typographie (XLVIII, 789,925) — La question posée par M. Toubib-el-Srir est facile à résoudre pour un bibliophile. L'inscription de combinaisons de lettres signalée sous la rubrique *registrum* permet une réponse catégorique. Le *registre*, pour les imprimeurs des XVe et XVIe siècles était un moyen de repérer facilement l'assemblage des divers folios d'un livre.

Il consistait, comme dans l'exemple donné, en une sorte de table de référence rappelant soit le premier mot, soit « la signature » de chaque cahier. Tout le monde sait ce qu'on appelle en typographie une signature puisqu'on en fait encore usage aujourd'hui. Eh bien, le registre était destiné à donner la clef des signatures employées. En Italie principalement, c'était un usage courant que d'imprimer le registre à la fin de chaque volume : ainsi beaucoup d'ouvrages publiés par la célèbre maison Alde Manuce contiennent des registres presque identiques à celui que cite M. Toubib.

On indiquait, en outre, la façon de contrôler le registre par une formule indicative ; et c'est précisément une de ces formules qui accompagne le registre dont il s'agit. Elle énonce la manière de lire les signatures des feuillets doubles ou triples.... etc. Il y a loin de cette interprétation que je crois certaine, à un hommage rendu à la Trinité !

Consulter un livre de Marolles (1783) intitulé : *Recherches sur l'origine et le premier usages des registres, des signatures, des réclames et des chiffres de pages dans les premiers livres imprimés*

LOUIS BIGOT.

—

Les commandements des diverses professions (XLVIII, 842). — On en trouvera déjà une liste assez curieuse dans l'*Encyclopédie Larousse*, au mot *Commandement*. Ce sont ceux :

1° de Marat ; 2° des royalistes ; 3° de la Presse ; 4° des Français ; 5° des dames de la Cour ; 6° de la loi du Mazarinisme ; 7° de Bachaumont ; 8° de la République française ; 9° de la Liberté.

Je serai en mesure de citer les suivants :

1° du concierge ; 2° du locataire ; 3° du chasseur ; 4° du député ; 5° du tuberculeux ; 6° du sergot ; 7° du parfait jaloux ; 8° du saint Cyrien ; 9° du conscrit polytechnicien ; 10° du bibliophile ; 11° de l'exécuteur des hautes œuvres, et de faire connaître où l'on pourra trouver ceux des Jésuites, des Jansénistes, et quelques autres du même style.

E. LIMINON.

—

Cis (XLVIII, 786). — Le volume P. O. 1721 du Cabinet des Titres, contenant des actes émanés des « mayeur et jurés de la commune de Cys et Presles », il ne peut s'agir que de Cys-la-Commune, (canton de Braine, Aisne) Voir à ce mot : Motton, *Dictionn. topogr. de l'Aisne*, ouvrage dans lequel on trouve également au mot Presles-et-Boves, la citation : *Communia de Cys et de Pradellis*, 1307, *Olim*, (t. III, p. 1148).

DE MORTAGNE.

*
* *

Je trouve dans le *Dictionnaire géographique de la France*, par Briand de Verzé, 1852, la mention suivante : Cys la Commune (Aisne), village sur l'Aisne ; arrt. de Soissons, à 4 lieues 1/4 à l'est de cette

ville ; canton et bureau de poste de Braisne sur Vesle, 204 habitants (au 10 mai 1852). V. A, T.

*
* *

Même indication : O. D.

*
* *

C'est certainement Cys la Commune, canton de Braine (Aisne) appelée Cis au XIe siècle, Cis, super-Azonam XIIe siècle, Ciis au XIVe siècle, Sis outre Aisne, 1398. Sisse, 1464 — Ciis la commune, 1711.

Commune érigée en 1191 par Thibault, comte de Champagne ; elle ressortissait pour la justice du bailliage de Fismes.

Voir *Dictionnaire topographique* de l'Aisne. A. Dieuaide.

—

Autel à chanter (XLVIII, 393, 604, 814). — D'après les interprètes les plus autorisés de notre ancienne langue, « chanter » ne s'appliquait pas seulement aux « messes à note » ou hautes messes.

Chanter célébrer la messe, même à voix basse.

Du Cange (édition Henschel) t. VII, p. 89.

Chanter a signifié par excellence, chanter, dire la messe. Il paroit qu'il se disoit des messes basses comme des autres.

La Curne de Sainte-Palaye (édition Favre) t. III, p. 365.

Et cela se justifie par un texte on ne peut plus clair, extrait d'une charte de 1477 :

Durant qu'on dira ladite grant messe, seront chantées deux messes basses de Requiem à deux prochains autels.

Il est donc inexact de dire que l'expression « autel à chanter » désigne simplement l'autel principal ou maître-autel sur lequel on chante la grand'messe.

F. BL.

—

Estamper (XLVIII, 561, 767). — Merci mille fois à M. Gustave Fustier de la réponse si complète et si bien documentée qu'il me fait l'honneur de m'adresser. Grâce à lui, il demeure acquis que l'expression *estamper*, au sens où l'illustre Gaudissart employait *rouler*, n'existait probablement pas avant 1893 ; que c'est au 2 décembre de ladite année qu'on en trouve le premier exemple, qu'elle a pris naissance dans les milieux anarchistes où il semble qu'on l'appliquât plus spécialement aux bourgeois que les compagnons *carottaient*, *chapardaient*, *flibustaient*, etc. Reste à expliquer par suite de quelle opération psychologique *estamper* a passé du sens propre au sens figuré.

Lpt. du Sillon.

—

Bone, Bonn (T.G., 127 ; XLVIII, 878). — A mon avis, *Bone* vient de Bonn, qui doit avoir existé en Celtique. En effet, en Bretagne et Vendée, on trouve une foule de lieux-dits, qui renferment ce radical : *Rochebonne*, *Rochebonneau*, *La Bonne*, *La Bonnière*, etc. Un instant, j'ai cru que Rochebonne, ilot sous-marin de l'Océan vendéen, signifiait, par une figure connue, Roche *mauvaise* ; et que Bonne venait du latin *Bonus* ; j'ai abandonné cette idée. Marcel Baudouin.

—

Béguin et ses dérivés (XLVIII 841). — Le *béguin* étant une coiffure, il est naturel que de l'expression : « être coiffé de quelqu'un », on en soit arrivé à cette autre : « avoir un *béguin* pour lui ». — Quant au nom de la coiffure, tous les étymologistes s'accordent à le tirer de ce fait qu'elle était portée par les *Béguines*. Selon certains, les *Béguines* (dont les habitations se nomment *béguinages*) réunion de femmes pieuses vivant en commun sans prononcer de vœux, verraient leur fondation remonter à la bienheureuse *Begga*, fille de Pépin de Landen et femme d'Anségise, maire du palais; mais les couvents fondés par Begga étaient des communautés régulières.

Les béguinages ont été institués à Liège, en 1184, par le prêtre Lambert Beggh ou Le Bègues, de là leur nom et celui de leurs habitants.

Les *béguines* furent supprimées en France par Louis XI et remplacées pour les soins à donner aux malades par les sœur du tiers ordre de Saint-François ; leur monastère de Paris était connu sous le nom de l'*Ave Maria*. Les *béguinages* se sont maintenus dans les Pays-Bas, jusqu'au XVIIIe siècle. Depuis, il s'en est reformé en Belgique, notamment à Gand. On appelle encore béguinage dans certaine ville de Picardie, une maison de refuge pour les vieilles femmes, subventionnée par la ville et des fondations particulières.

On a également donné le nom de *béguines* par confusion aux *bégards*, hérétiques du XIIIe siècle qui se prétendant arrivés à la perfection refusaient et l'obéissance aux princes et les pratiques de la religion L'étymologie de *bégard* serait le bas latin *beggardus* du flamand *beggesi* mendier, anglais *to beg*. Ce sont ces derniers qui ont été condamnés au concile de Vienne en 1311. PAUL ARGELÈS.

* * *

Dans la seconde moitié du XIIe siècle, un prêtre liégeois, Lambert Begh ou le Bègue, fonda des communautés de religieuses, dont une des premières maisons fut créée à Nivelle, dans le Brabant.

Du nom de leur fondateur, les membres de ces communautés furent appelées « béguines » et les endroits où elles vivaient furent désignés par le terme de « béguinage ». Peut être même, cette dénomination peut-elle se rapporter à la fille de Pépin de Landen, sainte Beggha ou Begghe, qui, vers la fin du VIIe siècle, après la mort d'Ansegise, son mari, se consacra à la vie religieuse et fonda des communautés de femmes.

Le terme « béguin » dérive du mot « béguine » et servit à désigner la coiffe que ces religieuses laïques avaient adoptée.

Les béguinages se multiplièrent rapidement, surtout dans les Pays-Bas et en Allemagne. Au début du XIIIe siècle, naquirent des communautés d'hommes qui se soumirent à des règles analogues à celles des béguines. L'une des premières communautés de ce genre apparaît à Louvain en 1220.

Bientôt ces communautés dégénérèrent et beaucoup prirent un caractère dissident. Les unes embrassèrent l'hérésie vaudoise, d'autres adoptèrent les doctrines anarchistes et panthéistes du Libre Esprit. Le peuple donna aux membres de ces communautés d'hommes le nom de « fratricelles » ou petits frères. On les appela aussi « béguins » en France, et « beggards » ou « bèguards » dans les Pays-Bas et en Allemagne.

La mendicité à laquelle se livraient la plupart des membres de ces communautés, me paraît avoir dû transformer, sous l'influence germanique, dans les pays du Nord, le terme « béguin » en celui de « beggard ». Dans la langue anglo-saxonne, « beggar » signifie « mendiant » et le vieux mot allemand « beggen » signifie demander avec insistance ou importunité

Quant au rapport qui existe entre « béguin » la coiffure des béguines, et « béguin » qui est l'expression d'un entraînement passionné du cœur, peut-être devons-nous le trouver dans cette analogie, que la personne qui a un béguin, se trouve aveuglée par sa passion, tout comme la béguine l'était par la coiffe qu'elle rabattait sur les yeux.

Avoir un béguin, d'ailleurs, est presque synonyme de l'expression : Etre coiffé de quelqu'un. FERNAND CORPUT.

* * *

Voir *Intermédiaire* : *Béguin* (I, 292 ; II, 208, 367, 556 ; XL, 724, 899.

Béguin (Avoir un). XXIV, 705.

Sainte-Begge XXXIX, 934 ; XL, 121, 219.

Fraticelli dans le *Dictionnaire de Moreri*.

Dolcinistes au mot *Dulcin*, dans le même dictionnaire. P. CORDIER.

Noms de lieux altérés ou détournés de leur sens primitif (XLVIII, 612, 821) — L'histoire du nom de Port-Royal offre un des exemples les plus piquants de cette sorte de transformation.

C'est, selon, toute probabilité, de *porretum* « lieu de poireaux, potager », — un janséniste l'a dit le premier et avec raison, — que vient le nom du célèbre monastère (détruit, près de Chevreuse, Seine-et-Oise). La fondation en remonte à l'année 1204, et les plus anciennes chartes le disent *sis en Porrois*. Comparez Cepoix et Spoix ou Spoy, de *cepetum* « lieu d'oignons » ; Rouvrois, Rouvroy, Rouvray, de *roboretum* « lieu de chênes rouvres », etc.

Par un phénomène commun d'étymologie populaire, *Porrois* s'est à la longue décomposé et transformé en *Port Roi*, et *Port Roi* s'est à son tour tout naturellement allongé en *Port-Royal*.

Ce n'est pas tout. Le mot nouveau une fois créé, il a fallu le justifier, et, au risque de fausser légèrement l'histoire, faire intervenir un « roi » dans la fondation du monastère. Ce n'était pas de quoi embarrasser la critique peu sévère des étymo-

logistes de Port-Royal. Le « roi » dont ils avaient besoin ne pouvait être que Philippe-Auguste, et ils transportèrent hardiment au Port-Royal primitif ce que l'histoire raconte d'une autre fondation de ce prince.

Quant à l'expression « port », n'était-ce pas là une de ces dénominations mystiques dont les fondateurs d'abbayes étaient coutumiers ?

Voilà comment, par suite de l'oubli des vraies origines, se forma la légende du nom de Port-Royal.

Et que dire des rapprochements et des jeux de mots pieux du dix septième siècle, à l'époque de l'apogée de l'illustre abbaye ? On ne s'étonnera pas que saint François de Sales ait dit aimablement qu'elle était un vrai *port royal* pour les âmes. Les solitaires allèrent plus loin : selon eux, Port-Royal était le synonyme de *Hippo Regius*, l'Hippone où avait siégé le grand saint Augustin. Ici et là, c'était le *port royal* du salut par la doctrine de la grâce... Nous voilà bien loin des poireaux, des humbles poireaux primitifs ! Mais l'humilité n'était pas le fort des gens de Port-Royal.

Cf. Sainte-Beuve, *Port Royal*, t. I, pp. 38-43, 321. J. B. D.

—

A. E. T. O. V. (XLVIII, 642). — Clé de voute du palais de l'empereur à Vienne signifie : *Aquilæ electa justa omnia vincit.*

BOOKWORM.

—

La Diane de Houdon (T. G. 431 ; XLVIII, 228, 376, 434, 589, 645, 825, 929). — La «Diane partant pour la chasse» fut commandée par l'impératrice de Russie, vers 1775 ou 1776. Houdon fit d'abord sa figure en plâtre et en détacha le buste qu'il exécuta en marbre pour les jardins du duc de Saxe-Gotha. Le buste parut au Salon de 1777, mais le plâtre de la figure entière ne fut pas exposé. Houdon se contenta d'ouvrir son atelier aux nombreux visiteurs qui s'y pressèrent pour admirer. La statue fut exécutée en marbre d'abord, et plus tard en bronze. Dès le 13 mai 1781, ce marbre était exposé à la Bibliothèque du Roi : il attira une seconde fois la foule, fut loué à l'envi, mais on ne lui en refusa pas moins l'entrée du Salon.

Houdon avait représenté la déesse entièrement nue. Cette innovation, s'écria t-on, était contraire à toutes les habitudes de l'art, à toutes les traditions de la fable ; elle choquait l'usage reçu et les rites du paganisme.

Mais Houdon, en se décidant pour la nudité de sa statue, n'aurait-il pas eu quelque arrière pensée, quelque intention d'à-propos ?

Reportons-nous à l'époque de sa création. C'était vers 1776 : Allegrain composait alors, avait même terminé sa « Diane au bain » qui parut au Salon de 1777 et y attira d'unanimes applaudissements. On pense bien que le sculpteur des Grâces n'avait rien perdu de sa manière et de ses défauts habituels dans ce nouvel ouvrage. Il semble facile d'admettre que Houdon dut être choqué de tout ce mauvais goût, et que pour le corriger il se promit de lutter avec Allegrain et de le surpasser. Il fallait bien, dès lors, le suivre sur son propre terrain. L'œuvre commandée par Catherine offrit une occasion immédiate et comme un champ-clos aux combattants. Mais les draperies eussent rendu impossible toute comparaison. Ce qu'il importait surtout de critiquer tacitement chez Allegrain, en le faisant disparaître de la Diane nouvelle, c'étaient ces formes épaisses qui visaient à ce qu'on appelle la morbidesse et n atteignaient, après un effort trompé, qu'une lourdeur sans distinction. A un dessin rond, défaut enraciné chez les sculpteurs du temps, il fallait opposer un dessin fin, élancé, chose inconnue depuis la Renaissance. Un vêtement empêchait de redresser l'erreur d'Allegrain et celui-ci avait pris à peu près le seul sujet qui pût permettre et expliquer la nudité. Houdon ne pouvait guère le traiter une seconde fois : il fit donc la Diane nue, sans imaginer la circonstance atténuante du bain.

Dailleurs, Houdon était-il donc tenu de vêtir sa Diane ? Imposer à l'artiste le respect de la routine et l'obéissance absolue à la liturgie mythologique, c'est mettre inutilement l'inspiration à la gène. Qu'importe que les anciens aient paré leur Diane de bandelettes et de tuniques ? — Sans doute, Diane est la déesse de la chasteté; mais dans les arts, comme l'a dit M. Henri Duval, « la nudité n'est pas l'indécence. » Lamennais, dans son *Esquisse d'une philosophie*, n'a-t-il pas écrit :

La sculpture antique manifesta la beauté idéale et la beauté physique ; sous la forme humaine, ravissante de grandeur, de grâce, d'harmonie, on découvrit le Dieu ... De là, la nudité chaste, ces formes parfaites qui sans autre voile que leur beauté pudique elle-même n'excitent aucune émotion sensuelle, ne laissent s'exhaler d'elles aucune vapeur qui trouble et qui enivre, qui ternisse la pureté du regard ; c'est que la chair n'est que l'enveloppe transposante de l'esprit. »

Et Lamartine n'a-t-il pas dit : « La pudeur sait recouvrir le corps du vêtement de l'âme. » ?

La Diane, parce qu'elle est sans voile, n'en est pas pour cela, comme on l'a dit « une suivante de Vénus » : car la déesse de la chasteté peut très bien n'avoir d'autre vêtement que sa pudeur.

Houdon n'a donc commis en réalité aucun attentat contre l'art et la vérité et est tout au plus coupable d'un léger tort envers la tradition ; et Rulhière était bien inspiré lorsqu'il adressait ces vers à l'auteur de la « Diane partant pour la chasse » :

Oui, c'est Diane, et mon œil enchanté.
Désire dans sa course atteindre la déesse,
Et mes regards devancent sa vitesse.
Aucun habillement ne voile sa beauté.
Mais son effroi lui rend sa chasteté.
On aurait dans Ephèse adoré ton ouvrage.
Rival de Phidias, ingénieux Houdon,
A moins que les dévots, en voyant ton image,
N'eussent craint le sort d'Actéon.

Quant aux œuvres de Houdon (statues, bustes d'hommes, de femmes, d'enfants, bustes de caractère, médaillons, bas-reliefs, monuments) la liste, qui compte, plus de 190 numéros, en a été donnée, en 1856, par MM. Delerot et Legrelle, dans les Mémoires de la société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

E J. C

—

Origine de la déesse Nue (XLVIII 833. — On ne pourra retrouver cette origine, parce que la représentation de la femme dévêtue est aussi ancienne que l'homme. En effet, des types de femmes nues se trouvent gravés sur des ornements et sur des plaques schisteuses de l'époque préhistorique. Les peuples primitifs ou les simplistes, comme les faïenciers de la Renaissance, marquaient dans leurs sujets le pli féminin. Dans de belles œuvres de l'antiquité, comme la Vénus du Capitole et celle de Médicis, il est indiqué, si on observe bien. Ce n'est pas plus choquant que le... plus masculin.

On ne peut établir de règle tant pour le passé que pour le présent. On a fait de tout temps des corps angéliques, quand on ne peut placer un léger voile ; on a également de tout temps représenté les plus ou les moins dans les œuvres secondaires ou populaires. La déesse nue n'est autre chose que la femme dévêtue des Aryens.

GARUMNUS.

—

Modèles célèbres (XLVIII, 841). — J'ai raconté (*Procès-verbaux de la commission du Vieux-Paris*, 1901, p. 147), comment la fameuse et si jolie écuyère du cirque des Champs-Elysées, madame Lejars, née Antoinette Cuzent, servit vers 1842, de modèle à Pradier pour le groupe équestre qui orna pendant si longtemps le fronton de l'établissement de Franconi :

Le grand sculpteur adorait le théâtre et particulièrement le cirque aux représentations duquel il avait l'habitude d'assister avec de nombreux amis. Par exemple, le paiement des places — qu'il avait cette autre habitude de presque toujours acquitter — n'était pas sans l'importuner quelque peu. Un jour, il fit au Directeur la proposition suivante, acceptée sans discussion : En cadeau, il offrait de modeler, pour le portail du cirque, le corps gracieux de madame Lejars sur le cheval Thisbé, autre célébrité de la maison..., à la condition d'entrer sans payer chaque fois qu'il se présenterait au contrôle avec ses enfants, sa famille, ses amis.

Si ce modèle peut prendre place dans la catégorie de ceux que cherche notre collaborateur G, je suis heureux de le lui signaler.

LUCIEN LAMBEAU.

—

Les tableaux et statues représentant sous un nom légendaire des personnages contemporains (T. G., 865 ; XLVI ; XLVII, 157, 266, 658). — La question des « Modèles célèbres » dans le dernier n° de l'*Intermédiaire* (col. 841) nous rappelle une autre question, bien plus ancienne, du même genre, qui attend toujours de nouvelles réponses. En voici quelques-unes :

Dans l'église Sainte-Clotilde, à Paris, les

figures sculptées sur le devant de la chaire sont des portraits et les noms correspondants sont même inscrits au dessous en fort petites lettres. Un de ces portraits est celui de l'architecte Ballu.

A la rose sud de la cathédrale de Beauvais, on distingue le portrait de *Jean Fernel* représenté sous les traits de l'apôtre saint Luc (*Intermédiaire* XXI, 626).

Une tapisserie moderne des Gobelins exécutée sur les cartons du peintre Ehrman, et placée récemment dans la chambre de Mazarin à la Bibliothèque nationale, montre le portrait de l'architecte actuel de ce monument, M. Pascal, de l'Institut, sous la figure de *Jean Cousin*.

Dans le tableau bien connu de Pils : « Rouget de Lisle chantant la *Marseillaise* chez le maire de Strasbourg », la tête du vieillard est le portrait du *grenadier Pils*, le père de l'artiste. PIETRO.

—

De malheurs évités le bonheur se compose (XLVIII, 786). — Ce vers est d'Alphonse Karr. Il serait difficile et d'ailleurs superflu de déterminer dans quel roman ou dans quel n° des *Guêpes* il a, pour la première fois, émis cette vérité. Il avait, en effet, l'habitude de se répéter et lorsqu'il croyait tenir une idée juste, de ne pas hésiter à multiplier les coups pour l'enfoncer dans la tête de ses contemporains.

Certains de ses aphorismes n'ont pas été perdus pour tout le monde ; ils ont été repris et démarqués.

Il y aurait plaisir et profit à relire ce qu'il disait, il y a 60 ans, de l'éducation et aussi des sports, qu'il préconisait avec un entrain, une conviction et une compétence qui manquent à beaucoup de ceux qui en ont fait une mode et s'en sont fait un métier. UN ABONNÉ.

—

Numérotage des maisons (XLVIII, 728, 883). — J'avoue ne rien comprendre à la critique que m'adresse M. C. B. F. Toute rue commence par ses premiers numéros, et, quand on la remonte, on a, à Paris, les numéros pairs à droite, les numéros impairs à sa gauche ; à Tours, c'est le contraire. Pourquoi cette différence ? Il me semble que la question ainsi posée est assez claire, et que le numérotage commençât-il par Montmartre ou par Montrouge au lieu de commencer par la Seine, cela ne changerait rien à la question D'ailleurs, à Tours les premiers numéros partent aussi de la Loire, et celle-ci coule dans le même sens que la Seine. O D.

***

— A Venise, les maisons sont numérotées, non par rues, mais sur tout l'ensemble de la ville. J'irai voir, par exemple, une personne demeurant campo Santa Maria Mater Domini, n° 2122, ce qui ne veut pas dire que cette place minuscule ait 2122 maisons A côté de la Basilique se trouve la piazzetta dei Leoncini, qui n'a que quelques maisons. J'allais au n° 357. L'on peut donc demeurer, à Venise, au n° 4500, 6260, etc.

Au Portugal, où l'on a l'amour du chiffre, on numérote les portes et les fenêtres des maisons ; chaque maison se trouve avoir ainsi 8, 10, 15, 20 numéros. Il n'est pas rare, à Lisbonne ou à Porto, d'aller au n° 1200 de la *rua* X. De même que l'usage est établi à Lisbonne d'appeler les rues par leurs anciens noms, et non par les noms qui figurent sur les plaques. On m'a dit qu'il y avait en cet usage une sorte d'opposition politique.

Quoi qu'il en soit, un portugais vous dira très bien, à Lisbonne, qu'il demeure rua Chiado, un négociant imprimera ce nom sur ses factures, et vous chercherez en vain cette rue, si vous ne savez pas qu'elle s'appelle, en réalité, rua Garrett.

Dans beaucoup de villes, le numérotage des rues (impairs à gauche) commence vers l'est. Et cependant il n'est pas rare, dans la même ville, de rencontrer des rues commencant tantôt à l'est, tantôt à l'ouest. Exemple : A Barcelone, la Rambla del Centro commence à l'ouest ; toutes les rues parallèles de l'*ensanche* (nouvelle ville) commencent à l'est !

H. LYONNET.

—

Les commodités aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles (XLVI ; XLVII ; XLVIII, 438, 548, 772). — Au XVIIIe siècle il existait des latrines dans certaines maisons de Coulommiers, longées par un brasset du Grand-Morin. C'étaient de petites cabines édifiées en encorbellement derrière les habitations et comme suspendues au-dessus du brasset d'eau, où tom-

baient les déjections. Le nom de brasset Brenneux indiquait assez ce qu'il en était, et l'usage ainsi établi durait encore au XIXe siècle.

On a constaté l'existence autrefois de semblables édicules dans nombre de localités traversées par des cours d'eau.

A Fontainebleau, où il ne passe pas de rivière, c'est autour du château royal que les habitants du voisinage allaient sans façon déposer leurs ordures. J'ai reproduit dans l'Almanach historique de Seine-et-Marne pour 1895 (Meaux, Le Blondel) le texte d'une ordonnance du roi, du 9 mars 1664, relative à cet abus que Louis XIV voulait supprimer. Non seulement les contrevenants s'exposaient à l'amende et, en cas de récidive, à la prison ; mais il était enjoint aux voisins du château de guetter les délinquants et, en les dénonçant, ils avaient droit à la moitié de l'amende. X.

*
* *

L'existence de ces installations *nécessaires* dans les habitations, est bien plus ancienne qu'on ne le suppose généralement. On lit dans un manuscrit de l'an 1301, cité par M. Léop. Delisle, (*Etudes sur la Condition de la classe agricole*, p. 16, note. Ed. Champion 1903) : SERVITIA BORDERIORUM. *Illi debent...., curare stamium et latrinas dicti manerii.* On voit que parmi les services de ces bordiers ou paysans normands, se trouvait le soin de curer l'étang et les latrines du manoir. Ce n'est donc pas chose bien nouvelle.

E. GRAVE.

—

Séraphin, créateur du théâtre d'ombres (XLIII ; XLVIII, 703). — M. Arthur Maury, le philatéliste le plus célèbre peut-être du monde entier, curieux de tout ce qui touche aux marionnettes, a essayé de faire revivre il y a deux ans, en plein Paris, le spectacle des ombres de Séraphin. Sa tentative hautement artistique, a été l'une des évocations les plus gracieuses qu'il nous ait été donné de voir des plaisirs de nos aînés.

Le silence de la presse sur toute tentative théâtrale à côté, qui n'est pas une spéculation, n'a pas permis au public d'être instruit de ces choses, et trop tôt s'est fermé ce charmant et délicat petit théâtre.

M. Arthur Maury n'en reste pas moins fidèle à ses marionnettes. Il a lu la lettre publiée dans nos colonnes et nous écrit à ce sujet :

Cher Monsieur,

Dans l'*Intermédiaire*, n° 1021, vous reproduisez une lettre signée Séraphin et datée du 3 juin 1822. Mais ce Séraphin n'est pas le créateur du théâtre de ce nom : celui-ci s'appelait François Séraphin Dominique et mourut en 1800.

Son théâtre, installé alors au Palais-Royal, passa à l'un de ses neveux, nommé Joseph François, homme actif et dévoué qui ajouta quelques nouveautés à l'antique spectacle de ce nom. Joseph François eut un long règne et mourut à son tour en 1844.

C'est évidemment celui-là qui est le signataire de la lettre en question.

Il eut pour successeur Paul Royer, son gendre, qui quitta le Palais-Royal en 1858 pour s'installer boulevard Montmartre n° 12, dans le sous-sol du Bazar européen, contigu au passage Jouffroy, établissement qui est remplacé aujourd'hui par un concert : le Petit Casino.

*
* *

Un jeune lorrain, François et qui avait pour prénoms Séraphin-Dominique, eut l'idée d'ouvrir à Versailles un petit théâtre d'ombres chinoises.

François avait beaucoup voyagé, cherchant fortune ; il avait séjourné assez longtemps en Allemagne et en Italie, on peut donc supposer qu'il emprunta à l'un de ces pays l'idée de ce genre de spectacle qui était alors à peu près inconnu en France. Il donna au nouveau théâtre son petit nom : SÉRAPHIN, qui devint bientôt populaire.

C'est dans le Jardin Lanion que fut installée d'abord la modeste scène ; ce jardin faisait partie à cette époque d'un établissement de plaisirs champêtres très connu où l'on trouvait un bal public, une auberge, des tonnelles, etc...

Sur une partie des anciens terrains du jardin Lanion est bâti aujourd'hui un immeuble de la rue de Satory portant le n° 25.

Voici la première affiche de Séraphin, qui sut toujours tirer un excellent parti de la réclame :

Venez garçons, venez fillettes,
Voir Momus à la silhouette.
Oui chez Séraphin venez voir
La belle humeur en habit noir.

Tandis que ma salle est bien sombre,
Et que mon acteur n'est que l'ombre,
Puisse, Messieurs, votre gaîté
Devenir la réalité.

Ce petit théâtre obtint un franc succès et eut l'honneur d'être demandé à la cour pour les fêtes du carnaval ; son directeur en profita pour lui faire octroyer par brevet le titre de *Spectacles des Enfants de France.*



Séraphin ne permit jamais à ses marionnettes les licences dont elles étaient coutumières ailleurs, une de ses affiches porte cette mention curieuse : « Ce divertissement est fort honnête et Messieurs les ecclésiastiques peuvent se le procurer ».

Douze années plus tard, Séraphin, devenu ambitieux, résolut de s'établir à Paris et choisit le Palais-Royal dont les galeries étaient alors construites en bois, entourant les jardins du duc d'Orléans.

Notes, Trouvailles et Curiosités

—

Une lettre de Déjazet à Bertrand. — M. Henry Lecomte, dans son ouvrage : *Une comédienne au* XIX *siècle, Virginie Déjazet*, nomme quelques-uns de ceux qui reçurent des épîtres amoureuses, et parmi ceux-ci Bertrand. Notre distingué collaborateur M. Ln G. tire pour nous de ses archives, une lettre qu'à ce dernier adressa la célèbre comédienne. Elle est admirable, cette lettre, d'emportement et de passion. Elle passe et de beaucoup les lettres si fameuses de Mlle de Lespinasse. Elle n'était pas destinée à la publicité : c'est un cœur amoureux qui s'épanche. Mais, depuis, le temps a fait son œuvre et les amours de Frétillon sont devenus de l'histoire.

La lettre est écrite sur papier blanc, entouré d'un filet doré et portant son chiffre : deux lettres gothiques V.D. dorées.

15 décembre 3 h.

Je rentre, cher ange, et depuis 8 h. du matin je suis en route. Enfin j'ai vu ! d'un peu loin à la vérité mais assez cependant pour croire t'avoir apperçu dans la 1re voiture ; me suis-je trompée, ta lettre m'est remise à l'instant et bien trop tard tu le vois pour remplir ton désir. Nimporte j'étais là aussi moi, et pas un cœur n'a été aussi heureux que le mien. Viens donc vite à présent, viens que je baise tes yeux, tes cheveux, que réchauffe de tout mon amour enfin ton cher corps qui doit être glacé. Viens ! qu'après un devoir si noblement rempli le bonheur soit pour toi ! pour nous ! l'heure marche, j'écoute ! Il me semble de minute en minute entendre le bruit de tes pas. Je le connais si bien. Il y a tant de vivacité, d'amour dans ta manière d'entrer chez moi ! Si tu me surprenais t'écrivant il me semblerait depuis que je t'ai revu ! ne t'avoir pas quitté. Car mes yeux ont suivi bien longtemps cette voiture ! et depuis, une douce pensée calme et attise en même temps mon impatience. Je te sais ici ; sous le même ciel respirant le même air. Je ne crains plus de te perdre, les longs six mois sont oubliés. Quelle fatalité, je joue en second ce soir et si tu arrive tard il faudra que je te quitte à 6 h. ! Mais ce soir ! a minuit ! je serai toute à toi rien qu'à toi, et comme samedi je ne m'écrirai pas en m'éveillant c'est un rêve ! car j'ai rêvé n'est-ce pas ? mes bras ne t'ont pas encore saisis contre ma poitrine, je ne t'ai pas dit je t'aime ! à en mourir ! C'est ce soir, ce soir seulement que cette réalité m'attend : mon Dieu le ciel est donc pour tous aujourd'hui. Tu n'arrives pas ! je m'arrête et bien attentive je ne perdrai pas ton premier bruit il agitera si délicieusement mon cœur et si tu ne venais pas ! Allons je suis folle et je quitte la plume elle écrirait selon ma tête et c'est toute mon âme que je veux te donner ! A bientôt n'est-ce pas ?

Je vais t'attendre !
Je t'attends !
Ninie

Comme cette lettre est écrite un 15 décembre, au retour de Bertrand, après une absence de six mois passés sous un autre ciel, il sera facile d'en retrouver la date.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. Daniel-Chambon St-Amand-Mont-Rond.

Table des Matières

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

** Ce signe indique les articles insérés sous les rubriques : *Lettres et documents inédits, Trouvailles, Curiosités* et *Bibliographie*.

Les autres titres sont des questions posées dans ce volume. Celles qui sont suivies d'*un seul chiffre de renvoi* n'ont pas encore reçu de réponse

B

D

E

F

M

S

ERRATA

Colonne 1003, ligne 57. *Lire* : Poncet de la Rivière, 186.

